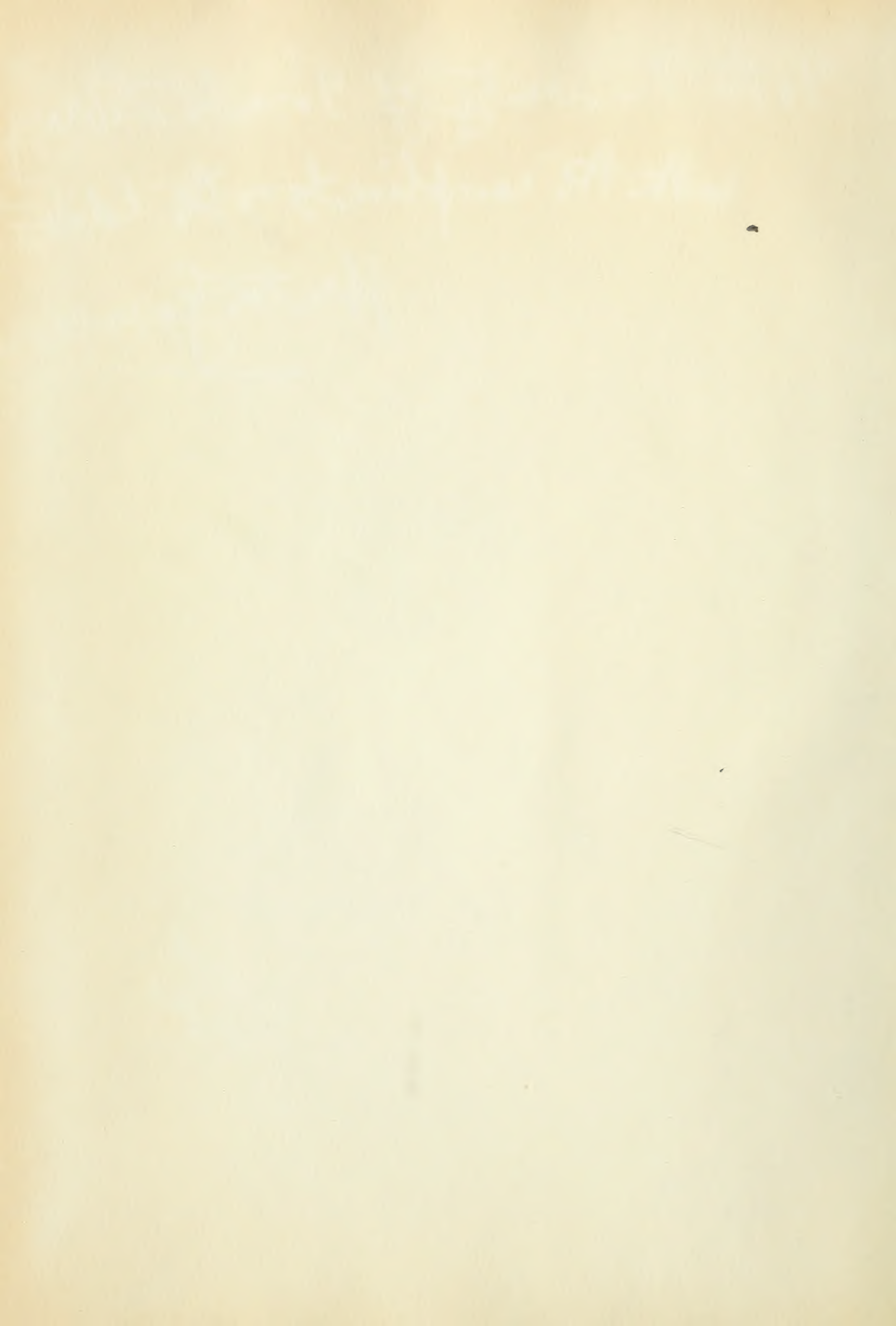



UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO







HISTOIRE DU CANADA



FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

HISTOIRE DU CANADA

CINQUIÈME ÉDITION, REVUE

ANNOTÉE ET PUBLIÉE

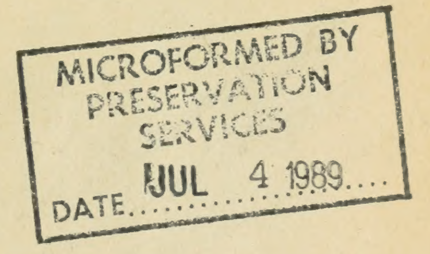
AVEC UNE INTRODUCTION ET DES APPENDICES

PAR SON PETIT-FILS

HECTOR GARNEAU

Préface de M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française.

TOME II



PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1920

AVERTISSEMENT

Vers la mi-juillet 1914, les bonnes feuilles des pages 1 à 256 du tome présent étaient tirées. Peu après, l'agression allemande se déchaînait sur le monde, et l'impression du reste de l'ouvrage allait être suspendue jusqu'à l'année courante (1919). Forcément, on le voit, nous ne pouvions, en cette première partie du volume, tenir compte de la production historique acquise dans l'intervalle. Aussi bien, nous avons placé ci-après un addendum contenant des notes et des bibliographies supplémentaires. Nous y renvoyons le lecteur.

On s'étonnera sans doute de ne pas trouver de table générale et analytique à la fin de ce tome second et dernier. Telle était d'abord notre intention. Mais d'accord avec les éditeurs, il a été décidé de la faire paraître séparément après la publication de l'ouvrage complet.

Mentionnons, à titre de renseignement, que l'édition du premier volume fut entièrement épuisée dans les six mois qui suivirent son apparition. Une sixième édition paraîtra en même temps que la cinquième édition du tome actuel. Des notes ont été ajoutées et la bibliographie tenue à jour. Le public, nous l'espérons, ne les jugera pas trop insuffisantes.

Hector GARNEAU.

Montréal, Canada.

ERRATA (TOME II)

P. 15, ligne 12, au lieu de Châteaugauy, lire Châteauguay.

P. 41, ligne 15, au lieu de Lougueuil, lire Longueuil.

P. 144, n. 22, 4e ligne, au lieu de Cosgrain, lire Casgrain.

P. 147, n. 32, 2e ligne, au lieu de wipres, lire wives.

P. 147, n. 33, dern. ligne, après Toronto, au lieu de 1912, lire 1913.

P. 221, n. 72, au lieu de *supra*, lire ch. suivant.

P. 221, n. 73, après Doughty, ajoutez : *Siege of Quebec.*

P. 232, n. 21, 2e ligne, au lieu de onn, lire own.

P. 234, 8e ligne, au lieu de 31 juillet, lire 28 juillet.

P. 235, 12e ligne, au lieu de 25 juillet, lire 26 juillet.

P. 237, n. 36, avant-dernière ligne, au lieu de : qu'elle était, lire : qu'elle n'était.

P. 240, 25e ligne, au lieu de capitaine John Montrésor, lire : lieut.-colonel James Montrésor.

P. 246, n. 62, au lieu de 358, lire 240.

P. 256, n. 99, au lieu de 83, lire 84.

ADDENDUM

P. 1, n. 1, ajoutez à la bib. : H. Gravier, « La colonisation de la Louisiane », *Nouvelle Revue*, 15 avril 1914. N. M. Miller Surrey, *The Commerce of Louisiana during the French Regime* (1699-1763) Columbia University Press, N. Y. 1919.

P. 7, n. 17, ajoutez : V. Baron Marc de Villiers, *Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans* (1717-1722) 1918.

P. 14, n. 36 (omise par erreur) : V. plus récemment, É. Bourgeois, *La Diplomatie secrète au XVIIIe siècle : ses débuts*, 1909-1910, 3 v. H. Carré, *Histoire de France d'E. Lavisse, VIII*, II, 45-64.

P. 50, n. 81, ajoutez : Abbé Aug. Gosselin, *L'Église au Canada depuis Mgr. de Laval jusqu'à la conquête, 3e part. Mgr de Pontbriand*, Québec, 1914.

P. 57, n. 101, ajoutez : W. Upham « The Explorations of Vérendrye and his sons » (Proc. Mississippi Valley Hist. Ass. Cedar Rapids, I, 1909, 43-55.)

P. 95, 34e ligne après Louisbourg, ajoutez : V. J. S. Mc Lennan, *Louisbourg from its foundation to its fall* (1713-1758) New York, 1919. W. Wood, *The Great Fortress* (1720-1760) (The Chronicles of Canada) Toronto, 1915.

P. 119, n. 12, ajoutez : L'érection du fort de la Présentation est due au Sulpicien, l'abbé Picquet. C'est justice d'évoquer ici ses services patriotiques. Pendant les vingt dernières années du régime français en Canada, il s'efforça infatigablement de maintenir parmi les indigènes l'influence de la France et de lui gagner en outre l'appui des sauvages alliés à l'Angleterre. V. sur lui, l'abbé Aug. Gosselin, « Le fondateur de la Présentation, l'abbé Picquet » M. S. R. C. 2e sér. XII, 1894. A. Chagny, *Un défenseur de la Nouvelle-France : François Picquet « le Canadien »* (1708-1781) 1913.

P. 135, n. 55, après la 4e ligne, ajoutez : V. aussi T. W. Riker, *Henry Fox, first Lord Holland*, Oxford Press, 2 vol. 1911, I, 269.

P. 137, n. 1, 2e ligne, après *La guerre de Sept Ans* mettez : 5 v. 1898-1914 ; 3e ligne, ajoutez : L. Schöne, *La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, 1907.

P. 141, n. 14, 3e ligne, après Taurines, ajoutez : André Siegfried, Louis Arnould, Jacques Bardoux.

P. 143, n. 43, 5e ligne, après Richard, *Acadia*, ajoutez : V. aussi l'édit. fr. e. c. p. *Acadie*, ouv. pub. d'après le ms. original, entièrement refondu, corrigé, annoté, mis

au point des recherches les plus récentes, avec une Introduction et des appendices par Henri d'Arles, I et II parus, Québec et Boston, 1916, 1918.

P. 147, n. 32, 4e ligne, après Bay, ajoutez : Boston, 1749-1774 (London, 1828, III, 40.)

P. 148, n. 37, ajoutez : Grâce à eux et à leurs descendants, la langue française se conserve aujourd'hui en Louisiane, V. abbé A. Huot. « La langue française en Louisiane » (*Bul. du parler français au Canada*, Québec, février, 1911, 227-229).

P. 164, n. 73, ajoutez : V. sur lui, Comte G. de Hauteclocque, *Le maréchal de Lévis, Gouverneur-général de l'Artois* (1765-1787) Arras, 1901. Lévis était né en 1720.

P. 179, n. 31, 4e ligne, après Kingston, 1911, ajoutez : Miss Kate Hotblack, *Chatham's Colonial Policy*, 1917.

P. 195, n. 5, ajoutez : Cf. *An Authentic Account of the Reduction of Louisbourg, 1758*. L. Jacob « Un journal inédit du siège de Louisbourg » (Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont, 1913, 619-652). V. aussi J. S. Mc Lennan, *Louisbourg from its foundation to its fall*, d. c. W. Wood, *The Great Fortress*, d. c.

P. 221, n. 73, à la bib. ajoutez : A.-G. Bradley, *Wolfe*. E. Salmon, *General Wolfe*, 1909.

P. 225, n. 1, 4e ligne, après Kimball, ajoutez : R. de Kérallain « La prise de Québec et la perte du Canada », *Rev. hist.*, t. 90, 1906, 307-335. H. Lorin, « Les derniers jours du Canada français », *Rev. des Deux Mondes*, 15 juin 1906, 873-897.

P. 227, n. 4, ajoutez : A.-G. Doughty, « The probable site of the Battle of the Plains of Abraham » Trans. R. S. C. 2 nd. ser. V, 1899, 359-426.

P. 231, n. 17, 1re ligne, après 1046, ajoutez : Doughty, op. cit. II, 67-70.

P. 233, n. 22, 2e ligne, remplacez *Knox, Historical Journal*, par la note suivante : Capt. John Knox, *An Historical Journal of the Campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 and 1760*. 1769, 2 v. I, 345-350; *id.* edited with Introduction, appendix and index by A.-G. Doughty, Champlain Soc. Pub. Toronto, 1914-1916, 3 v. *Journal du siège de Québec*, p. J. C. Panet, d. c. *Journal de Jean-Félix Récher*, curé de Québec, Québec, 1757-1760, p. p. Mgr H. Têtu, d. *Bul. rech. hist.*, IX, 1903, 129-147, 161-164.

P. 233, n. 23, ajoutez : M. de Portneuf, curé du lieu, eut la tête fendue et fut tué à coups de sabre avec sept de ses ouailles. *Journal du curé Récher*, d. c.

P. 233, n. 26, après Knox *Hist. Journal*, II, ajoutez : 343-344. (Doughty ed, II, 462-463).

P. 235, n. 29, après *Hist. Journal*, I, ajoutez : 348. (Doughty ed. I, 442-443). Wolfe's *Journal*, July, 26.

P. 236, 24e ligne, après officiers, ajoutez : (31 juillet).

P. 236, n. 31, 1re ligne, après *Hist. Journal*, I, ajoutez : 351-360. (Doughty ed. I, 445-456).

P. 256, n. 100, après Knox, ajoutez : *Hist. Journal* II, 84. (Doughty ed. II, 121-124).

ABRÉVIATIONS

Note. — Sauf indication contraire, tous les ouvrages français et anglais cités en note et en appendice ont été publiés à Paris et à Londres respectivement.

A

Ar. Aff. Etr.	Archives des Affaires Étrangères, Paris.
A. C.	Archives des Colonies, Paris.
Am. Hist. Rev.	*American Historical Review*, New-York, depuis 1895.
A. N.	Archives nationales, Paris.
app.	Appendice.
Ar. can.	Archives canadiennes, Ottawa.

B

B. N.	Bibliothèque nationale, Paris.
bul.	Bulletin.
Bul. géo. h. et d.	*Bulletin de géographie historique et descriptive*, Paris, depuis 1886.
Bul. rech. hist.	*Bulletin des recherches historiques*, sous la direction de P.-G. Roy, Lévis. Prov. de Québec, depuis 1895.
Bur. Am. Ethnol.	Bureau of American Ethnology, Washington.

C

Cal. St. Pap. For. ser., Col. ser.	Calendar of State Papers, Foreign series, Colonial series, ed. by Sainsbury, Stevenson, etc. Public Record Office, London.
Can. Ar.	Canadian Archives, Ottawa, from 1873.
Champlain.	*Œuvres* de Champlain, édit. de l'abbé Laverdière, Québec, 1870, 6 v.
Champlain Soc. Pubs.	The Publications of the Champlain Society, Toronto, Canada.
C. G.	Correspondance générale du Canada, aux archives des Colonies, Paris.
Col. ms. N.-F.	*Collection de manuscrits.... relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux archives de la Prov. de Québec ou copiés à l'étranger, publiés sous les auspices de la Législature de Québec*, Québec, 1883-85, 4 v.
c. p.	Cité par.

Coll. Lévis. — Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis, publiée sous la direction de l'abbé H. R. Casgrain, Québec, 1889-1895.

C. S. — Conseil souverain ou supérieur.

Cong. Int. Am. — Comptes rendus du Congrès International des Américanistes, Paris, depuis 1875.

Comm. — Communication.

Corr. — Correspondance.

D

d. — Dans.

Doc. Cons. Hist. Canada (1759-1791) — Documents relating to the Constitutional History of Canada, 1759-1791. Selected and edited with notes by Adam Shortt and A.-G. Doughty (Pubs. Canadian Archives), Ottawa 1907.

Doc. Cons. Hist. Canada (1791-1818) — Documents relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818. Selected and edited with notes by A.-G. Doughty and D. A. Mc Arthur (Pubs. Canadian Archives) Ottawa, 1914.

Doc. hist. N.-F. — *Documents historiques. — Nouvelle-France.* — Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants, pub. par la Législature de la Prov. de Québec, Québec, 1893, tome I[er] (1620-1685) seul paru.

Doc. Col. Hist. N..Y. — Documents relating to the Colonial history of the state of New-York, ed. by O'Callaghan et Fernow, Albany, 1853-1883, 15 v.

d. c. — Déjà cité.

E

e. c. p. — En cours de publication.

Edits et ord. — *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada, d'après les pièces originales déposées aux archives provinciales,* Québec, 1854-1856, 3 v.

enr. — Enregistré à Québec.

ext. — Extrait.

H

Hak. Soc. Pub. — Hakluyt Society Publications, London, depuis 1847.

Handbook Am. Indians. — Handbook of American Indians, edited by F. W. Hodge, Bureau of American Ethnology, Washington, part. I et II, 1907-1910.

Hist. gén. — *Histoire générale du* IV[e] *siècle à nos jours*, sous la direction de Lavisse et Rambaud, Paris, 1893-1901, 12 v.

Hist. of America. — *Narrative and critical history of America*, ed. by J. Winsor, Boston et New-York, 1886-89, 8 v.

Hist. de France d'E. Lavisse : Ernest Lavisse, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, publié en collaboration, Paris, 1900-1910, 18 demi-vols.

J

Jour. des Jésuites.	*Journal des Jésuites*, Québec, 1645-1668, p. p. les abbés Laverdière et Casgrain, Québec, 1871.
Jour. de la Chambre d'assemblée.	Journaux et délibérations de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif de la Province de Québec ou du Bas-Canada, depuis la Constitution de 1792 jusqu'à la Confédération, Québec, 1792-1866.
Jug. et dél. C. S.	*Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France (1663-1716)*, p. p. le gouvernement de Québec, Québec, 1885-1891, 6 v.

L

Lit. Am. Hist.	*Literature of American History*, ed. by J. N. Larned, Boston, 1902.

M

Mand. des Év. de Québec.	*Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec*, pub. par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, Québec, 1887-1890, 6 v.
Margry, *Mém. et doc.*	*Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer.* Paris, 1879-1881, 6 v.
M. S. H. M.	Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, 1859-1889, 9 v.
ms. fr.	Manuscrit français.
M. S. M.	Collection de Moreau de Saint-Méry, aux archives du ministère des Colonies, Paris.
M. S. R. C.	Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada, Ottawa, depuis 1882.

N

n. éd.	Nouvelle édition.
n.	Note.

O

Ord. du roi.	Ordres du Roi, aux archives du Ministère des Colonies, Paris.

P

Pièces et doc. T. S.	*Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale.* Québec, 1852-1854, 2 v.
P. R. S. C.	Proceedings and transactions of the Royal Society of Canada, Ottawa, depuis 1882.
p. p.	Publié par.

R

Reg. exp.	Registre des expéditions aux Indes orientales et occidentales, aux archives des Colonies, Paris.

Reg. C. S.	*Registre du Conseil souverain ou supérieur de Québec*, du 18 sept. 1663 au 8 avril 1760. Arch. prov. de Québec, Québec, 56 v.
Rev. hist.	*Revue historique*, Paris, depuis 1876.
Rev. hist. p. Canada	*Review of historical publications relating to Canada*, Toronto, depuis 1897.

S

s. d.	Sans date
ss. (p.).	Et suivantes.

T

tr. p.	Traduit par.

HISTOIRE DU CANADA

LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE PREMIER

SYSTÈME DE LAW. — CONSPIRATION DES NATCHEZ

1712-1731

Les premiers colons de la Louisiane (1) furent des Canadiens. Ce petit peuple, qui habitait l'extrémité septentrionale du Nouveau Monde, sans avoir eu presque le temps de s'asseoir sur la terre qu'il avait défrichée, courait déjà vers les contrées nouvelles ; ses enfants jalonnaient les rives du Saint-Laurent et du Mississipi dans un espace de douze cents lieues ! Ils disputaient les bords glacés de la mer d'Hudson aux traitants anglais, ou guerroyaient avec les Espagnols presque sous le ciel brûlant des tropiques (2). La puissance française en Amérique semblait reposer sur eux. Ils se multipliaient avec une incroyable énergie pour faire face partout, vers le Nord et vers le Sud. Pleins de dévouement et de bonne volonté, ils se sacrifiaient sans cesse pour la cause de leur patrie. Au nom de leur roi, ils obéissaient sans calculer ni les sacrifices ni les conséquences ; et comme nous le verrons au cours de ce chapitre, ce fut à eux principalement que la France fut redevable de la conservation de la Louisiane, comme c'était à eux encore qu'elle l'était du salut du Canada depuis un quart de siècle. Mais l'émigration anglaise toujours croissante devait finir par les surmonter et par arra-

(1) Pour la bibliographie de la Louisiane, v. P. Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes*, 1907, IX-XXI.

(2) V. *supra*, tome I, liv. IV, ch. II, liv. V, ch. III, liv. VI, ch. I.

cher leur pays à la France, qui, n'envoyant plus d'émigrants, dépeuplait le Canada pour peupler les bords du Mississipi.

En même temps qu'elle se fortifiait au Cap-Breton, la France réclamait l'immense territoire arrosé par le Mississipi et ses innombrables affluents.

La Mobile ne conserva guère plus longtemps que Biloxi le nom de chef-lieu. Les désavantages de cette position la firent abandonner pour l'île Dauphine, nommée par d'Iberville île du Massacre, parce qu'on y avait vu des ossements humains. Basse, d'un aspect triste, cette île était couverte de sable blanc et tout à fait nue. Elle fut choisie pourtant à cause d'un bon port qu'elle possède.

Le gouvernement, appliqué à la guerre de la succession d'Espagne, abandonna l'établissement de la nouvelle colonie aux efforts des particuliers. Il y avait alors à Paris un négociant [marseillais], habile et puissamment riche. Il avait rendu des services au royaume en important une grande quantité de matières d'or et d'argent dans un pressant besoin public. Pour l'en récompenser, le roi l'avait nommé trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, titre qui donnait droit de porter le cordon bleu (3). Ce négociant et financier se nommait Antoine Crozat. La Cour lui abandonna, en septembre 1712, l'exploitation à perpétuité des mines de la Louisiane, et, pour quinze ans, le monopole du commerce de ce pays (4). C'était agir contrairement à l'esprit du mémoire de Raudot, dont nous avons parlé dans le dernier chapitre. Crozat se mit en devoir d'utiliser sa gigantesque concession.

Louis XIV nomma gouverneur de la Louisiane Antoine La Mothe-Cadillac, qui s'était distingué en Canada (6 mai 1710). M. Duclos eut la charge de commissaire ordonnateur à la place de d'Artaguiette, rentré en France [sur sa demande]. Un Conseil supérieur fut établi pour trois ans ; il devait se composer de ces deux fonctionnaires, [de Bienville, lieutenant de roi, de deux autres conseillers, d'un procureur général] et d'un greffier (18 décembre 1712) (5). Ce Conseil était revêtu d'attributions judiciaires pour les

(3) *Mémoires de Saint Simon*, éd. Chéruel, XIII, 138-139. Crozat était protestant.

(4) Sa concession comprenait la vallée du Mississipi depuis la mer jusqu'aux Illinois, avec le Missouri et le Wabash. Edit du roi... 14 sept. 1712. *Edits et ord.*, I, 327. Crozat mit d'abord dans l'entreprise 7 à 800.000 livres. Cadillac à Pontchartrain, 29 juin et 14 août 1712 (A. C. C. G. Louisiane, C[13], 2, 675-78, 688-89).

(5) Mém. du roi à La Mothe-Cadillac et Instr. à Duclos, 18 déc. 1712 (A. C. Ord. du roi, B, 34, Nouv. France, 141, 147).

affaires civiles et criminelles. Il devait suivre la Coutume de Paris, qui fut seule reconnue dans la Louisiane, comme elle l'était déjà en Canada.

La Mothe-Cadillac débarqua à l'île Dauphine en juin 1713. Crozat se l'était associé pour le succès de son négoce. La colonie devint plus que jamais une entreprise commerciale. Le gouverneur trouva que les habitants vivaient misérablement, faute d'argent et faute de débouchés. Après avoir jeté les yeux autour de lui, il voulut commercer avec ses voisins, surtout avec les Espagnols. Il envoya [le capitaine de La Jonquière sur] son navire en marchandise à la Vera-Cruz. Le vice-roi du Mexique, [d'après les instructions de la Cour de Madrid, par suite du traité avec l'Angleterre (13 juillet 1713)], ordonna au navire de s'éloigner sans décharger. Malgré le mauvais succès de cette première tentative, Cadillac en fit une seconde par les terres. Il en chargea Louis-Juchereau de Saint-Denis, [ancien officier] établi à la Louisiane depuis quatorze ans. Saint-Denis était un des voyageurs canadiens les plus intrépides de son temps. Il fit avec quelques Canadiens deux voyages au Mexique, qui furent remplis d'aventures romanesques (1714-1716 ; 1716-1719) (6).

Pendant ce temps-là, le gouverneur cherchait aussi à faire la traite chez les Natchez et les autres peuplades du Mississipi, où ses agents trouvèrent des Anglais de la Virginie, pour lesquels les Chicachas allaient devenir d'autres Iroquois. La lutte sourde qui se perpétuait dans le Nord devait se répéter dans le Sud, et partager, par la même raison, les indigènes entre les deux peuples rivaux. Bientôt on vit, d'un côté, plusieurs tribus, ayant à leur tête les Chactas, tomber sur la Caroline du Sud et y commettre de terribles ravages (1715) (7) ; et, de l'autre, les Natchez tramer (1716) la destruction des Français, qui ne furent sauvés que par la promptitude et la vigueur avec lesquelles sut agir Bienville, pour lors commandant sur le Mississipi. Les Natchez, cruellement punis, furent contraints d'élever de leurs propres mains, au milieu de leur principal village, un fort à ceux-là mêmes qu'ils avaient voulu détruire. C'était la première humiliation que subissait leur grand chef, qui, prétendant descendre du soleil, en portait le nom avec orgueil. Le fort, situé sur le fleuve, couronnait un cap haut de deux cents pieds. Bienville le nomma Rosalie, en l'honneur de Mme de

(6) V. Margry, *Mém. et doc.*, V, 495-501, 538-544, VI, 193-199, 214-220, 200-202.

(7) Bienville à Pontchartrain, 1er sept. 1715 (A. C. C. G. Louisiane, C13. 3, 786). Consulter E. Mc Crady. *Hist. of South Carolina under the proprietary government*. N.-Y. 1897, 533-547.

Pontchartrain, dont le mari, ministre d'État, protégeait la famille des Le Moyne (3 août 1716) (8). L'année précédente, un jeune officier, Du Tisné, avait jeté, sur la rivière Rouge, un affluent occidental, les fondements de Natchitoches, aujourd'hui ville florissante des États-Unis.

Les hautes espérances que Crozat avait conçues s'étaient dissipées peu à peu. Il y avait à peine quatre ans qu'il possédait le commerce de la Louisiane, et déjà ce commerce était anéanti. Son monopole avait tout frappé de mort. Avant lui, il s'y faisait quelques affaires. Les habitants de la Mobile, ceux de l'île Dauphine expédiaient des provisions, des bois, des pelleteries aux Espagnols de Pensacola, à la Martinique, à Saint-Domingue, en France, et recevaient en retour, les denrées et les marchandises dont ils avaient besoin pour leur consommation ou pour leur trafic avec les sauvages. Dès que Crozat eut fait connaître son privilège, les navires des Iles cessèrent de venir à la Louisiane. Il fut défendu aux habitants d'aller à Pensacola, d'où provenait tout le numéraire dans la colonie, et de vendre quoi que ce fût à d'autres qu'aux agents du concessionnaire, qui donnaient les prix qu'ils voulaient. Le prix des pelleteries fut fixé si bas que les chasseurs préférèrent les porter dans le Canada et les colonies anglaises. Crozat, à l'aspect de la décadence des affaires, n'en voulut pas voir la cause où elle était. Il adressa de nombreuses représentations au gouvernement (9), qui ne les écouta point. Enfin, épuisé par ses avances [lesquelles dépassaient 1.250.000 livres,] trompé aussi dans son espoir d'ouvrir des communications avec le Mexique pour y verser ses marchandises et en tirer des métaux précieux, il remit son privilège, plus onéreux que profitable, en 1717 (10). [Philippe, duc d'Orléans,] Régent de France, le concéda aussitôt à une compagnie dite d'Occident (11), dont le succès étonna d'abord toutes les nations.

(8) Le major de Pailhoux eut le commandement du fort. Bienville à Pontchartrain, 20 janvier 1716. Mém. du capit. Richebourg (A. C. C. G. Louisiane, C[13], 4, fol. 658, 785-807). *Relat. de Pénicaut* (Margry, *Mém. et doc.*, V, 546).

(9) Il se plaignait des conflits entre Cadillac et Duclos et de leurs menées contre ses entreprises ; il demanda leur rappel. Mémoires au comte de Toulouse, 1715, 1716 (A. C. C. G. Louisiane, C[13], 4, fol. 1031, 5, fol. 297).

(10) Mém. de Crozat au Cons. de marine, janvier 1717 (A. C. Amérique du Nord, Postes de la Louisiane, 1699-1724, fol. 144).

(11) Lettres patentes d'août 1717 (*Edits et ord.*, I, 377). Elle devait transporter en Louisiane, pendant ses vingt-cinq ans de privilège, 6.000 blancs et 3.000 noirs. Le Conseil d'État réduisit ce terme à dix ans et en retour promit de payer à la Compagnie 500.000 livres par an. Dernis, *Recueil des titres, édits... concernant la Compagnie des Indes Orientales*, 1745-46, III, 103. Sur

Un aventurier écossais nommé John Law, homme d'imagination et d'audace, qui cherchait avidement l'occasion d'attirer sur lui l'attention par quelque grand projet, crut la trouver dans la situation financière de la France. Après avoir étudié l'économie politique, dont Turgot et Adam Smith devaient plus tard faire une science, il se présenta à Paris comme le sauveur de la nation et les restaurateur de ses finances délabrées. Quel moyen a-t-il de combler l'abîme de la dette nationale, qui devient de jour en jour plus profond, malgré tous les efforts pour le fermer ? Le papier-monnaie et les mines imaginaires de la Louisiane, ce pays que Crozat vient de rejeter avec dégoût, après y avoir perdu en partie sa fortune ! Il n'y a que l'état déplorable de la France à cette époque qui ait pu entraîner le peuple, le Régent et ses ministres dans ces illusions, vers lesquelles ils se portèrent avec une ardeur qui se communiqua à d'autres pays.

Depuis Hernando de Soto, qui avait pénétré dans la Louisiane (1539-1542), il restait en l'imagination des peuples que cette contrée était remplie de métaux précieux. Les rapports de d'Iberville lui-même avaient entretenu cette croyance. Law voulut l'exploiter.

Il commença ses opérations (12) en établissant, avec la permission du Régent (mai 1716), une banque de dépôt et d'escompte, dont le premier capital fut de six millions divisés en douze cents actions à 5.000 livres, payables partie en argent, partie en billets d'Etat. Cette banque augmenta d'abord le crédit, et produisit beaucoup de bien, car elle pouvait acquitter ses obligations assez facilement. Il fallut bientôt étendre les opérations pour parvenir au but que son auteur avait en vue. Law organisa, en 1717, la Compagnie d'Occident (13). Il lui obtint la Louisiane, [avec la propriété à perpétuité des terres, havres et îles, celle des mines et des forts ; le monopole du commerce dans ce domaine et la traite des castors au Canada pour vingt-cinq ans ; les droits de souveraineté (14) et le choix des gouverneurs, officiers de terre et de mer. Elle reçut aussi le privilège de la Compagnie du

cette compagnie et son administration en Louisiane, v. P. Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes*, d. c.

(12) Sur Law et son système, v. E. Levasseur, *Recherches historiques sur le système de Law*, 1854 ; *id.*, *Hist. du commerce de la France*, 1911, I, 427 ss. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 21-44.

(13) V. *supra*, n. 11.

(14) Le Conseil supérieur, cependant, restait à la nomination du roi. Lettres patentes d'août 1717, d. c., art. XIII.

Castor ou du Canada, formée en 1706. Elle acheta ensuite (1718) les privilèges de la Compagnie du Sénégal, de la Compagnie d'Afrique (1719) et des Compagnies de Saint-Domingue et de Guinée (1720), après s'être fait céder le monopole des Compagnies des Indes Orientales et de la Chine (26 mai 1719). En outre, elle avait obtenu la ferme des tabacs (1718)]. La Compagnie embrassait donc toutes les colonies françaises en Asie, en Afrique et en Amérique. Alors elle s'intitula la Compagnie des Indes (mai 1719) (15), et le duc d'Orléans en fut déclaré gouverneur. Dans la supposition du succès, une pareille société devait dégénérer en monopole. Mais à cette époque, on était incapable de mesurer les avantages ou les désavantages d'une aussi vaste entreprise commerciale. Jusque dans notre siècle, les hommes les plus éclairés ont différé entre eux sur ce sujet.

[La Compagnie émit 200.000 actions de 500 livres ;] ces actions se payaient en billets d'État, ou anciennes promesses du gouvernement, que l'on prenait au pair, quoiqu'ils ne valussent que vingt-cinq pour cent dans le commerce. En un instant le capital nominal, fixé à cent millions, fut rempli. Chacun courait porter un papier décrié, croyant le voir bientôt racheté en or de la Louisiane. Les créanciers de l'État, qui entrevoyaient leur ruine dans l'abaissement graduel des finances, se livrèrent à cette spéculation, qu'ils regardaient comme le seul moyen de salut. Les riches, entraînés par le désir d'augmenter leur fortune, s'y lancèrent avec des rêves dont Law eut soin de nourrir la cupide extravagance.

Le gouverneur et le commissaire ordonnateur de la Louisiane avaient été changés. La Mothe-Cadillac eut pour successeur [un ancien officier de marine] de Lespinay et M. Duclos fut remplacé par M. Hubert (1717). Peu après, la nouvelle compagnie rappelait de Lespinay. Le gouvernement du pays fut redonné à Bienville qui était nommé commandant général [et en même temps fait chevalier de Saint-Louis (16)].

Les Français occupaient alors Biloxi, l'île Dauphine, la Mobile, Natchez, Natchitoches sur la rivière Rouge. Ils avaient aussi commencé des habitations sur plusieurs autres points. Biloxi était redevenu le chef-lieu,

(15) Édit de Réunion de mai 1719 (Dernis, *op. cit.*, III, 220). V. A. Girard, « La réorganisation de la Compagnie des Indes », *Revue d'hist. mod. et cont.*, oct. 1908, 5-34, déc. 1908, 177-197. P. Kaeppelin, *La Compagnie des Indes Orientales*, 1908, 604-607. P. Heinrich, *op. cit.*

(16) Sa commission de commandant et son brevet de chevalier sont du 20 sept. 1717 (A. C. ord. du roi, B 42, fol. 83-85. — A. N. C^7, 29, dossier Bienville).

et l'île Dauphine, ayant perdu son port [(Port Dauphin)] par un coup de mer qui en avait fermé l'entrée (1717), fut abandonnée pour l'île aux Vaisseaux [(aujourd'hui Ship Island) (1720)]. Mais on commençait à croire que les bords du Mississipi offraient une meilleure situation pour une capitale, et l'on résolut d'aller ouvrir la forêt sur sa rive gauche, dans un endroit que Bienville avait déjà remarqué, à cent milles de l'Océan. Ce gouverneur, avec des charpentiers, et quelques faux-sauniers expédiés des galères de France, y fonda, en 1718, une ville qui est aujourd'hui l'une des plus populeuses et des plus riches du Nouveau Monde (17). Il lui donna le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du Régent du royaume. La colonie avait eu pour fondateur un Canadien illustre dans nos annales ; la capitale de ce beau pays devait encore son existence à un autre de nos compatriotes. Le major de Pailhoux en reçut le commandement. Mais le gouvernement n'y fut pas transféré tout de suite. On ne pouvait se résoudre à la Louisiane à perdre la mer de vue, tandis qu'en Canada l'on cherchait au contraire à s'en éloigner, en avançant toujours sur le Saint-Laurent pour faire la traite des pelleteries dans les forêts.

Quand la Compagnie des Indes fut en possession de cette fertile contrée, elle en réorganisa l'administration. [En 1720, elle nommait Duvergier commissaire ordonnateur avec tous les pouvoirs d'un intendant. L'année suivante, le Conseil était reconstitué. Bienville, Le Blond de La Tour, lieutenant général de la colonie, Duvergier, deux autres directeurs et lieutenants de roi en faisaient partie. De plus, la Louisiane fut partagée en neuf quartiers : Nouvelle-Orléans, Biloxi, Mobile, Illinois, Natchez, Arkansas, Yazoux, Alibamons, Natchitoches (18).]

La Compagnie s'efforça d'y envoyer une émigration nombreuse pour la prompte exploitation des terres, et surtout des mines, dont les richesses devaient, disait-on en France, payer la dette nationale. Dans la nouvelle organisation, Bienville demeura gouverneur général et directeur de la Compagnie en Amérique. Un autre officier canadien, Dugué de Boisbriant, major à la Mobile, qui s'était distingué dans les guerres de Terre-Neuve, au siècle précédent, fut nommé commandant aux Illinois (1718) (19).

(17) Bienville au duc de Noailles, 10 juin 1718 (Ar. Aff. Étr. *Amérique*, Mém. et doc., I, fol. 199).

(18) P. Heinrich, *op. cit.*, 81 ss.

(19) Il s'y rendit en 1719. Il avait commandé aussi à l'île Dauphine.

[Le pays des Illinois avait été réuni à la Louisiane en 1717 (20). L'année suivante (mai 1718), trois bâtiments, la *Victoire*, la *Duchesse-de-Noailles* et la *Marie* y conduisirent trois cents personnes (21). La même année (novembre), une centaine d'autres s'embarquaient sur le navire le *Comte de Toulouse* (22).] Parmi les premiers émigrants se trouvaient des gentilshommes et d'anciens officiers, entre autres Le Page du Pratz qui a laissé de précieux mémoires sur les événements arrivés en ce temps-là, dans la colonie ; [et Bénard de La Harpe, le futur explorateur et annaliste du pays]. Tout ce monde s'était dispersé sur différents points. Les gentilshommes espéraient obtenir des seigneuries en concession, et introduire dans la nouvelle province une hiérarchie nobiliaire comme il s'en formait une en Canada. Le Régent créa pour eux des duchés, des marquisats, des comtés, etc. Law lui-même obtint, [en mai 1719,] sur l'Arkansas, une terre de quatre lieues carrées, qui fut érigée en duché et pour laquelle il fit partir des Allemands, des Provençaux, [et cinq cents nègres achetés en Afrique]. Il se proposait de faire suivre ces premiers colons par six mille Allemands du Palatinat, lorsqu'en 1720 croula en France sa puissance factice, et avec elle l'échafaudage de ses magnifiques projets, entraînant la ruine de la fortune publique et d'une multitude de fortunes particulières. Le contre-coup de cette chute financière, inouïe chez les modernes, laissa la jeune colonie, exposée aux désastres les plus déplorables. Mille émigrants rassemblés à grands frais disparurent avant l'embarquement à Lorient. « Les vaisseaux qui portaient le reste ne furent prêts à faire voile des ports de France qu'en 1721, un an après la disgrâce de Law ; et il ne put donner lui-même aucune attention à ce débris de sa fortune. La concession fut transportée à la compagnie » (23). Cette dernière ne fit point contremander le départ. Les colons furent entassés sans choix, pêle-mêle, dans les navires, et jetés, en arrivant

(20) Arrêt du Conseil d'Etat, 27 sept. 1717. Enr. à Québec le 2 octobre 1719. *Edits et Ord.*, I, 388-89.

(21) A. C. B. ord. du roi, 42 *bis*, 252 (V. Heinrich, *op. cit.*, 18 et n. 2).

(22) A. C. G[1] *Recensements, Passagers*, 404, n. 6. Au début (1718-19), quantité de mendiants et de prisonniers passèrent en Louisiane, souvent de force. Mais un arrêt du Conseil (9 mai 1720) interdit ces envois (Heinrich, *ibid.*, 11-12, 32-36). En 1720, 300 soldats et engagés et autant de fraudeurs de tabacs vinrent dans la colonie (*Ibid.*, 38). Des concessions importantes furent accordées en 1718 et en 1719, celles-ci à des nobles, comme le duc de Guiche, les marquis d'Asfeld, d'Ancenis et de Mézières, les comtes d'Artagnan et de Belle-Isle, etc. (*Ibid.*, 14-15, 19, 30). *Relat. de Pénicaut* (Margry, V, 552-553).

(23) Le Page du Pratz, *Histoire de la Louisiane* (1758), I, 170.

en Amérique, sur la plage de Biloxi, où ils se trouvèrent presque sans vivres. On n'avait pas assez d'embarcations pour les transporter tous sur le Mississipi. Il y eut encombrement ; les provisions manquèrent, et la famine apparut avec ses horreurs. Ces malheureux n'eurent bientôt plus pour vivre que les huîtres qu'ils pêchaient au bord de la mer. Plus de cinq cents personnes moururent de faim ; un grand nombre d'autres, de chagrin et de désespoir. La mésintelligence, la discorde, suite ordinaire du malheur, s'empara de ceux qui restaient. Des complots se tramèrent. [La garnison des Alibamons se révoltait et passait à la Caroline (1721), et une compagnie de soldats suisses placée au Biloxi, malgré l'ordre qu'elle avait de se rendre à la Nouvelle-Orléans, faisait route vers Charleston (1722) (24).]

Tant de désastres firent enfin abandonner Biloxi (25), cette rive funeste, et la Nouvelle-Orléans devint définitivement le chef-lieu de la Louisiane (1722).

Il ne faut pas croire que tous ces efforts mal dirigés n'aient produit aucun bon résultat (26). Nombre d'établissements, commencés alors au milieu du deuil et des larmes, fleurirent peu à peu, et ont pris de nos jours un développement considérable. [La Nouvelle-Orléans et ses environs : Cannes Brûlées, Bâton Rouge, Chapitoulas, Bayagoulas, Colapissas ; les Natchez, surtout les Illinois et notamment le fort de Chartres, montraient ou annonçaient déjà une réelle prospérité (27).] Sans doute on eût pu faire mieux, mais Raynal (28) exagère singulièrement le mal. Une colonisation forte, puissante, se fait graduellement, se consolide par ses propres efforts et par la jouissance d'une certaine liberté. Ne fût-il mort personne à Biloxi, les émigrés eussent-ils tous été des cultivateurs laborieux, intelligents, persévérants, le succès prodigieux qu'on attendait de leurs travaux ne se serait pas réalisé. Nous avons vu jusqu'à quel degré l'on avait élevé les espérances :

(24) Bienville aux commissaires, 15 déc. 1721. Nicholson au Board of Trade, 18 et 20 août 1722. c. p. Heinrich, *op. cit.*, 87.

(25) Le Nouveau Biloxi, à une lieue du Vieux Biloxi qu'on avait quitté en 1721.

(26) En 1720, la Compagnie exportait en Louisiane 9 millions de marchandises et en importait 12 millions. En 1719, elle y envoyait trente navires. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 39. De 1717 à 1720, 7.020 personnes passèrent dans la colonie. En 1721, on y comptait 5.400 blancs et 600 nègres ; en 1725, les blancs n'y étaient plus que 2.228. Heinrich, 87, 47-48.

(27) *Relat. de Pénicaut* (Margry, V, 573-74). Charlevoix, *Hist. et desc. de la Nouvelle-France*, VI, 139, 152-153. Heinrich, 48-50, 96.

(28) IV, 90 ss.

les mines du Mississipi devaient payer la dette nationale ; la Louisiane elle-même, dans l'imagination des faiseurs de projets, allait à jour nommé relever le commerce français et former un empire capable de lutter avec celui qui s'accroissait entre elle et le Canada. On fut déçu, comme on devait l'être, et le désappointement que l'on en éprouva fut si vif que longtemps après il influençait encore la plume irritable de l'historien des deux Indes, et que le sage Barbé-Marbois ne put au bout d'un siècle échapper entièrement à l'impression profonde qu'il avait laissée dans sa patrie.

Dans leur appréciation du système de Law, les uns, comme Barbé-Marbois, disent « qu'après avoir persuadé aux gens crédules que la monnaie de papier peut avec avantage tenir lieu des espèces métalliques, on tira de ce faux principe les conséquences les plus extravagantes. Elles furent adoptées par l'ignorance et la cupidité, et peut-être par Law lui-même, car il portait de l'élévation et de la franchise jusque dans ses erreurs.

« Des hommes éclairés résistèrent cependant, et beaucoup de membres du Parlement de Paris opposaient à ces impostures les leçons de l'expérience. Vaine sagesse ! John Law parvint à persuader au public que la valeur de ses actions était garantie par des richesses inépuisables que recélaient des mines voisines du Mississipi. Ces chimères appelées du nom de Système, ne différaient pas beaucoup de celles qu'on s'est efforcé de nos jours de reproduire sous le nom de Crédit. Quelques-uns ont prétendu que tant d'opérations injustes, tant de violations des engagements les plus solennels, étaient le résultat d'un dessein profondément médité, et que le Régent n'y avait consenti que pour libérer l'Etat d'une dette dont le poids était devenu insupportable... Il est plus probable qu'après être entrés dans une voie pernicieuse, ce prince et son Conseil furent conduits de faute en faute à pallier un mal par un mal plus grand, et à tromper le public en se faisant illusion à eux-mêmes. Si au contraire ils avaient agi par suite d'une mesure préméditée, il y aurait encore plus de honte dans cet artifice que dans la franche iniquité du Directoire de France, quand, en 1797, il réduisit au tiers la dette publique. (29) »

D'autres auteurs, ayant Say à leur tête, attribuent la ruine du système de Law à une autre cause. « Les gouvernements qui ont mis en circulation des papiers-monnaies, dit cet économiste, les ont toujours présentés comme

(29) Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane* (1829), 117-118.

des billets de confiance, de purs effets de commerce, qu'ils affectaient de regarder comme des signes représentatifs d'une matière pourvue de valeur intrinsèque. Tels étaient les billets de la banque formée, en 1716, par l'Ecossais Law, sous l'autorité du Régent. Ces billets étaient ainsi conçus : *La banque promet de payer au porteur à vue ... livres, en monnaie de même poids et au même titre que la monnaie de ce jour, valeur reçue, à Paris, etc.* La banque, qui n'était encore qu'une entreprise particulière, payait régulièrement ses billets chaque fois qu'ils lui étaient présentés. Ils n'étaient point encore un papier-monnaie. Les choses continuèrent sur ce pied jusqu'en 1719, et tout alla bien. A cette époque, le Roi ou plutôt le Régent remboursa les actionnaires, prit l'établissement entre ses mains, l'appela banque royale, et les billets s'exprimèrent ainsi : *La banque promet de payer au porteur à vue ... livres, en espèces d'argent, valeur reçue, à Paris, etc.*

« Ce changement, léger en apparence, était fondamental. Les premiers billets stipulaient une quantité fixe d'argent, celle qu'on connaissait au moment de la date sous la dénomination d'une livre. Les seconds, ne stipulant que des *livres*, admettaient toutes les variations qu'il plairait au pouvoir arbitraire d'introduire dans la forme et la manière de ce qu'il appellerait toujours du nom de *livres*. On nomma cela rendre le papier-monnaie *fixe* : c'était au contraire en faire une monnaie infiniment plus susceptible de variations, et qui varia bien déplorablement. Law s'opposa avec force à ce changement : les principes furent obligés de céder au pouvoir, et les fautes du pouvoir, lorsqu'on en sentit les fatales conséquences, furent attribuées à la fausseté des principes (30) ».

Telles sont les opinions d'un homme d'Etat connu et d'un illustre économiste. L'un et l'autre, trop exclusifs dans leurs idées, n'ont peut-être pas dit toute la vérité. Say, qui ne fait aucune attention aux entreprises étrangères à la banque de Law, semble en attribuer uniquement la banqueroute à l'altération des monnaies. Marbois, lui, impute cette catastrophe à la base chimérique donnée à la banque, qu'il fait dépendre du succès des compagnies d'Orient et d'Occident, rétablies ou formées par le financier étranger. Ne faut-il pas dire plutôt que le système de Law était prématuré en France, et qu'il ne pouvait convenir qu'à une nation très commerçante, ayant déjà l'expérience des opérations financières et des variations du

(30) *Traité d'économie politique*, 6e éd., 1841, 272. V. A. Girard, *loc. cit.*, déc. 1908, 195-197.

crédit public. Or, l'on sait que les Français en général n'avaient point encore cette expérience. C'était la grande faute du système, qui commença à éclairer la France, dit Voltaire, en la bouleversant. « Avant ce système, il n'y avait que quelques financiers et quelques négociants qui eussent des idées nettes de tout ce qui concerne les espèces, leur valeur réelle, leur valeur numéraire, leur circulation, le change avec l'étranger, le crédit public : ces objets occupèrent la régence et le parlement.» (31)

En 1715, « l'Etat avait à payer neuf cent millions d'arrérages ; et les revenus du roi ne produisaient pas soixante-neuf millions à trente francs le marc. Le duc de Noailles (chef du conseil des finances) eut recours l'année suivante à l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers. On rechercha les fortunes de quatre mille quatre cent dix personnes, et le total de leurs taxes fut environ de deux cent dix-neuf millions quatre cent mille livres ; mais de cette somme immense il ne rentra que soixante-dix millions dans les coffres du roi : il fallait d'autres ressources. » (32)

On s'adressa au commerce. Il était peu considérable, les guerres l'avaient ruiné. On voulut le faire grandir tout à coup à l'aide d'un crédit factice. On oublia qu'il manquait à la France l'esprit d'entreprise et d'industrie. Law avait senti le vice de la situation. Il faisait les plus grands efforts pour accélérer l'établissement des possessions d'outre-mer et augmenter le commerce du royaume. Mais les ressources dont il jetait ainsi la semence, allaient venir trop tard pour qu'il pût en profiter. D'ailleurs, dans son ardeur fiévreuse, il s'en était laissé imposer sur les avantages que présentait le Nouveau Monde. Il crut ou feignit de croire que la Louisiane renfermait des mines inépuisables, dont le rapport pourrait suffire à tous les besoins. Il se trompait : nous avons pu voir ce qu'était cette contrée et ce que l'on pouvait en attendre. Law fut donc obligé, faute d'un Pérou, faute de marchandises, faute d'industrie, faute enfin d'autres valeurs réelles, d'asseoir son papier-monnaie seulement sur le numéraire qu'il y avait en France. Bientôt, pour satisfaire aux besoins, il fallut multiplier les émissions, et, pour conserver en apparence à ce papier une base solide, on altéra les espèces en leur donnant une valeur factice ; de là, la ruine du système ; cette opération absurde

(31) Voltaire, *Histoire du Parlement de Paris*, ch. LX.

(32) *Ibid.* En 1715, la dette de la France montait à 3 milliards 1/2 de livres. E. Levasseur, *Hist. du commerce de la France*, I, 428. « On est en pleine banqueroute. » P. Sagnac, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 199.

amena une banqueroute. On s'aperçut alors que le système était fondé sur une chimère.

Après Law, la Compagnie des Indes, cessionnaire de ses droits, recouvra l'usage de son monopole dans la Louisiane (24 mars 1723). Ce monopole avait déjà coûté vingt-cinq millions. « Les administrateurs qui faisaient ces énormes avances avaient la folle prétention de former dans la capitale de la France le plan des entreprises qui convenaient à ce Nouveau Monde... De l'hôtel de la compagnie, on arrangeait, on façonnait, on dirigeait chaque habitant de la Louisiane, avec les gênes et les entraves qu'on jugeait favorables au monopole (33). » Pour cacher les calamités, on violait, on interceptait la correspondance avec la France. Quant à l'établissement dans le pays par une émigration nombreuse de cultivateurs, outre qu'il n'y avait pas surabondance de population en France (34), le régime féodal y mettait obstacle. Les nobles et le clergé n'avaient garde de favoriser l'éloignement des laboureurs, d'envoyer au Nouveau Monde des vassaux qui faisaient fructifier leurs domaines. Aussi très peu de paysans français ont-ils jamais quitté le champ paternel pour venir en Amérique. Au commencement du siècle dernier surtout, rien n'était capable de donner une forte impulsion à la colonisation.

Malgré cet obstacle, en dépit de toutes ces fautes et de tous les malheurs qui en furent la suite, on fit encore plus qu'on n'aurait pu espérer. Aussi les établissements, semés dans la Louisiane, en assurèrent-ils à la France la possession. Outre les habitations dont nous avons parlé, d'autres furent commencées aux Yazous, [au fort Toulouse, à la Balise,] aux Écores-Blancs, à la Pointe-Coupée, à la Rivière-Noire, [à Sainte-Catherine, aux Tonicas, aux Oumas et jusqu'aux Taensas (35).] C'était occuper le pays sur un grand espace. Ces diverses plantations se maintinrent la plupart et finirent par prospérer.

Pendant que Law était encore occupé de ses opérations financières, des événements survenus en Europe avaient fait prendre les armes à deux nations qui semblaient devoir être des alliés inséparables depuis qu'un Bourbon régnait à Madrid, la France et l'Espagne.

(33) Raynal, IV, 91.

(34) Vers 1720, la population de la France pouvait être de dix-neuf millions d'âmes. P. Sagnac, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 273.

(35) V. Heinrich, *op. cit.*, 48, 89-90, 94.

Albéroni, dit un historien (36), avait les projets les plus ambitieux et les plus vastes ; autrefois prêtre obscur dans l'Etat de Parme, espion et flatteur du duc de Vendôme, qu'il suivit en Espagne (1710), il était parvenu de cette vile condition à la plus haute fortune. Il était cardinal et ministre absolu du faible Philippe V, qu'il gouvernait de concert avec la reine, et voulait relever la puissance espagnole pour accroître la sienne. Il semblait enfin aspirer à jouer le rôle d'un Richelieu. L'Angleterre, la France, l'Empire et la Hollande conclurent à Londres, le 2 août 1718, un traité qui reçut le nom de *Quadruple alliance*. L'empereur y renonça, pour lui-même et pour ses successeurs, à toute prétention à la Couronne d'Espagne, à condition que Philippe V lui restituerait la Sicile, et remettrait la Sardaigne au duc de Savoie. Le roi d'Espagne fut sommé d'accéder à ce traité dans le délai de trois mois. Mais Albéroni conspirait alors avec la duchesse du Maine contre le Régent et reçut cette proposition avec une hauteur insolente. Tout était préparé pour le succès de son projet : des troupes espagnoles devaient être jetées en Languedoc et en Bretagne, où existaient déjà des germes de révolte ; on s'emparerait du Régent qu'on renfermerait dans une forteresse ; on convoquerait les Etats-Généraux ; on obtiendrait l'annulation du traité de Londres ; on ferait déclarer le duc d'Orléans déchu de son droit de succession à la couronne, et la régence serait déférée à Philippe V, qui se trouverait alors sur les premiers degrés d'un trône auquel il tenait bien plus qu'à la Couronne que son aïeul Louis XIV avait placée sur sa tête. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, était l'agent accrédité de cette conspiration, dans laquelle la duchesse du Maine avait entraîné quelques grands seigneurs et beaucoup d'intrigants subalternes. Tout le secret de l'affaire fut découvert dans les papiers d'un jeune abbé espagnol, qu'on arrêta sur la route d'Espagne, où il se rendait pour prendre les derniers ordres d'Albéroni (37).

Le Régent montra beaucoup d'énergie. Il fit arrêter l'ambassadeur de Philippe V et punir les complices de la duchesse du Maine. Puis il déclara la guerre à l'Espagne (9 janvier 1719) qui se trouva avoir contre elle la France et l'Angleterre, celle-ci comme signataire du traité de la quadruple alliance et parce qu'Albéroni avait cherché à ranimer en Ecosse le parti du prétendant, [Jacques Stuart, fils de Jacques II], à qui il avait offert un

(37) M. Bourgeois démontre la fausseté de ce rôle traditionnel attribué à Albéroni ; il rejette la responsabilité de la guerre contre l'Espagne sur Dubois et sur l'Angleterre. V. *op. cit.*, I et II.

secours. Les Espagnols furent partout malheureux : ils furent battus sur mer par les Anglais, et sur terre par les troupes françaises, qui envahirent leur pays, sous la conduite du maréchal de Berwick.

Ils reçurent aussi des échecs en Amérique. Le Moyne de Sérigny avec trois vaisseaux, [le *Philippe*, le *Maréchal-de-Villars* et le *Comte-de-Toulouse*, ayant à bord cent soixante-six officiers et soldats et quarante-cinq volontaires,] alla prendre Pensacola, que les Français convoitaient depuis longtemps. C'est le seul port sur la côte depuis le Mississipi jusqu'au canal de Bahama. Attaquée du côté de la terre par [Bienville qui conduisait quatre-vingts soldats et colons,] et du côté de la mer par Sérigny, la place se rendit à eux après une faible résistance (15 mai 1719). [Le Moyne de Châteaugauy arriva le lendemain avec soixante Canadiens et quelques cents sauvages. On lui confia le commandement du fort.] La garnison [de cent soixante hommes] et une partie des habitants, [quatre cents personnes en tout], furent ensuite embarqués sur deux frégates pour la Havane. [Quand ils se trouvèrent dans ce port, une flotte espagnole, sur l'ordre du gouverneur, attaqua les deux vaisseaux et les enleva (39).]

La reddition de Pensacola fit du bruit au Mexique. Le marquis de Valero, vice-roi, résolut de reprendre cette ville ; et, par son ordre, le 6 août 1719, don Alphonso Carascosa se présenta devant la place ave quatre frégates, [y compris le *Maréchal-de-Villars* et le *Comte-de-Toulouse* et huit] bélandres portant des troupes nombreuses de débarquement. [Cinquante soldats de] la garnison, qui était composée de déserteurs, faux-sauniers et autres gens de cette espèce, passèrent à l'ennemi ; le reste, [une vingtaine environ,] après s'être à peine défendu, força Châteauguay de se rendre prisonnier. La plupart de ces misérables entrèrent ensuite au service des Espagnols (40).

Encouragé par ce succès facile, Carascosa eut l'idée qu'il pourrait chasser les Français de tout le golfe du Mexique. Il fit voile pour la Mobile et l'île Dauphine, en se flattant de les prendre sans peine ; mais ses projets eurent une fin malheureuse. Un détachement qu'il fit mettre à terre dans

(38) Bienville, Sérigny et de Larcebault aux directeurs de la Compagnie, 18 juin 1719 (A. C. C. G. Louisiane, C[13], 5, fol. 211).

(39) Sérigny à S. A. R., 20 juin 1719 (A. C. M. S. M. Louisiane, F[3], 24, fol. 109). Bienville au ministre, 20 oct. 1719 (*Ibid.*, fol. 130).

(40) Bienville au ministre, 20 oct. 1719, d. c. Châteauguay à Bienville, 9 août 1719 (A. C. C. G. Louisiane, C[13], 5, fol. 311).

la baie de Mobile, fut battu ; lui-même ensuite fut repoussé à Guillory, îlot voisin de l'île Dauphine, autour de laquelle il rôda pendant dix jours comme un loup qui épie sa proie (26 août 1719). Le brave Sérigny déjoua tous ses mouvements, quoiqu'il n'eût [qu'un seul navire, le *Philippe*, avec deux cents sauvages et cent soixante hommes, parmi lesquels quatre-vingts] soldats mal disposés, qu'il osait à peine risquer devant l'ennemi (41).

Alors les Espagnols, repoussés dans leurs attaques, furent assaillis à leur tour. Le chef d'escadre comte de Champmeslin [qui arrivait de France avec trois vaisseaux, l'*Hercule*, le *Mars* et le *Triton*,] ayant su qu'ils avaient pris quatre bâtiments devant Pensacola, vint avec [deux autres voiles l'*Union* et la *Marie*] à l'île Dauphine le 1er septembre 1719. Il y fut décidé, dans un conseil de guerre, d'attaquer Pensacola à la fois par terre et par mer. Carascosa, pour protéger la place, avait embossé sa flotte, [comprenant quatre frégates et sept bélandres,] à l'entrée de la rade et hérissé le rivage de canons. Le 17, Champmeslin, [avec cinq navires et précédé de Sérigny qui commandait le *Philippe*,] força le passage ; et, après un chaud combat de deux heures et demie, les vaisseaux ennemis baissèrent pavillon. Le lendemain, la ville, qui essuyait depuis deux jours la mousqueterie de Bienville, du côté de terre, ouvrit ses portes pour éviter un assaut. Les Français [tuèrent ou blessèrent beaucoup d'Espagnols et] firent plus de douze cents prisonniers. Ils démolirent [le fort de l'île Sainte-Rose] et laissèrent [un officier avec] quelques hommes dans celui de Pensacola (42). [Le 2 novembre, l'escadre de Champmeslin repartait pour la France.]

Après cette campagne, le roi récompensa les officiers canadiens qui commandaient dans la Louisiane depuis sa fondation. Il leur en devait la conservation ; car les soldats et les colons européens, périssant de faim ou dégoûtés du pays, étaient presque tous passés dans les colonies anglaises. Cette désertion avait été telle que le gouverneur de la Caroline avait cru devoir en informer le gouvernement français. « Les colons les plus prospères dans la Louisiane, dit Bancroft, étaient les vigoureux émigrés du Canada, qui n'avaient guère apporté avec eux qu'un bâton et les vêtements grossiers

(41) Bienville au ministre, 20 oct. 1719. Sérigny au même, 26 oct. 1719 (A. C. F[4], M. S. M. 24, fol. 112).

(42) Rapports de Bienville et de Sérigny, 20 et 26 oct. 1719, d. c.

dont ils se couvraient habituellement » (43). Renommés pour leurs mœurs douces dans la paix, ils formaient dans la guerre une milice aussi dévouée que redoutable. Les principaux chefs canadiens étaient Bienville, Sérigny, Dugué de Boisbriant, Louis Juchereau de Saint-Denis et Châteauguay. Louis XV nomma Sérigny capitaine de vaisseau, récompense due à sa valeur, à ses talents et surtout au zèle avec lequel il servait l'Etat depuis l'enfance. Saint-Denis reçut un brevet de capitaine et la croix de Saint-Louis (44). Boisbriant aussi eut la croix. Châteauguay fut nommé lieutenant de roi et commandant à Saint-Louis de la Mobile.

La guerre tirait alors à sa fin. Elle n'apporta que des désastres à l'Espagne. La paix fut signée à Londres le 17 février 1720. Albéroni disgracié fut reconduit sous l'escorte de troupes françaises en Italie, où il acheva sa vie dans l'obscurité, après s'être un instant bercé de l'espoir de changer la face du monde. On déposa les armes en Amérique comme en Europe, et le port de Pensacola, pour lequel on se battait depuis trois ans, fut rendu aux Espagnols (45).

[Deux ans après (1722),] les Français traitèrent avec les Chicachas et les Natchez, qui avaient commis des pillages dans la Louisiane. A peine ces heureux événements étaient-ils annoncés, qu'un ouragan terrible y éclata, dans la nuit du 12 septembre 1722. Il laissa la désolation après lui. La mer, gonflée par un vent impétueux, franchit ses bornes, brisant tout sur son passage. La Nouvelle-Orléans et Biloxi furent presque ruinés. (46)

Le gouvernement s'était fort peu occupé du soin des âmes dans cette contrée. En 1723, le pieux Charlevoix, qui en arrivait, appela l'attention de la Cour sur ce sujet que les intérêts de la religion et de la politique tout ensemble recommandaient au bon accueil des ministres. « Nous avons vu, dit-il, dans son *Histoire*, que le salut des sauvages fut toujours le principal objet que se proposèrent nos rois partout où ils étendirent leur domination dans le Nouveau Monde, et l'expérience de près de deux siècles nous avait fait comprendre que le moyen le plus sûr de nous attacher les naturels du

(43) *Op. cit.*, III, ch. XXIII, 352.

(44) Il fut nommé aussi commandant aux Natchitoches.

(45) Par le traité d'alliance franco-espagnole, 27 mars 1721. Encore une fois, les intérêts coloniaux de la France étaient sacrifiés à sa politique continentale. V. P. Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes*, d. c., 70-80.

(46) Le Page du Pratz, I, 174. Charlevoix, *Hist. et desc. de la Nouvelle-France*, IV, 232.

pays était de les gagner à Jésus-Christ. On ne pouvait ignorer d'ailleurs que, indépendamment même du fruit que les ouvriers évangéliques pouvaient faire parmi eux, la seule présence d'un homme respectable par son caractère, qui entende leur langue, qui puisse observer leurs démarches, et qui sache, en gagnant la confiance de quelques-uns, se faire instruire de leurs desseins, vaut souvent mieux qu'une garnison, ou peut du moins y suppléer, et donner le temps aux gouverneurs de prendre des mesures pour déconcerter leurs intrigues » (47). Cette dernière raison dut avoir autant de poids que la première à la Cour du voluptueux Régent, et auprès d'une partie de la Compagnie des Indes. Des Capucins et des Jésuites partirent pour évangéliser les indigènes, et pour les disposer favorablement envers les Français (48).

En 1726 cessa l'administration de Bienville (49), qui avait été rendue si difficile par les désastres des systèmes de Crozat et de Law. Lorsque Perrier, lieutenant de vaisseau, vint en octobre remplacer Bienville, passé en France, il trouva le pays assez tranquille (50). Cependant, il se formait dans le silence des forêts un orage beaucoup plus terrible que tous ceux auxquels la colonie avait résisté jusqu'à ce jour, et qui l'ébranla plus fortement encore sur ses fondements si fragiles.

Des peuplades indigènes, entre l'Ohio et la mer, firent ensemble le complot de massacrer les Français répandus parmi elles. Il fallait peu de chose pour que les sauvages du Mississipi prissent les armes contre les Européens, qu'ils regardaient comme des étrangers incommodes et exigeants, ou plutôt comme des ennemis, qui, parlant au nom de la civilisation, prétendaient avoir droit sur leur pays, et les traitaient sérieusement en rebelles s'ils osaient le défendre. D'abord les Européens agirent bien avec les naturels, qui les reçurent à bras ouverts. Mais, à mesure qu'ils augmentèrent en nombre et qu'ils se fortifièrent, leur langage devint plus impérieux ; ils voulurent bientôt à l'envi exercer une suprématie réelle et entière, malgré

(47) *Ibid.*, 238.

(48) V. sur ces missions, le P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, III, 1895, 529 ss. ; *id. Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, I, 1906, 378 ss.

(49) Ses lettres de rappel sont de juillet 1726 (A. C. C. G. Louisiane, C[13], 9, fol. 411). Châteauguay fut aussi remplacé comme second lieutenant de roi par Diron d'Artaguiette, frère de l'ancien ordonnateur (A. C. ord. du roi, B, 43, fol. 613).

(50) Ses instructions sont du 30 sept. 1726 (A. C. ord. du roi, B, 43, fol. 655).

les protestations de ces peuples. Il en fut ainsi partout où ils s'établirent paisiblement. Les Français, grâce à la franchise de leur caractère, furent toujours bien accueillis et en général toujours aimés des sauvages. Ils n'eurent presque jamais d'ennemis déclarés que les Iroquois et les Chicachas, qui ne voulurent voir en eux que les alliés des nations qu'ils combattaient. Les Français, en effet, avaient pour politique d'épouser la cause des tribus au milieu desquelles ils venaient s'établir.

On sait avec quelle inquiète jalousie les colonies anglaises avaient vu les Français s'étendre le long du Saint-Laurent et sur les bords des Grands Lacs. Cette jalousie n'eut plus de bornes quand elles surent qu'ils prenaient possession de l'immense vallée du Mississipi. Les Chicachas se presentèrent ici, comme les Iroquois sur le Saint-Laurent, pour servir leur politique. Elles se mirent à leur inspirer des sentiments de défiance et de haine contre les Français ; elles les peignirent comme des trafiquants avides, des voisins ambitieux qui les dépouilleraient tôt ou tard de leur territoire (51). La crainte et la colère se glissèrent dans le cœur de ces sauvages naturellement altiers et farouches, et ils résolurent de se défaire d'eux. Ils tramèrent une conspiration dont l'exécution demandait une dissimulation profonde. Plusieurs années furent employées à l'étendre. Les Chicachas n'en avaient point fait part aux tribus trop attachées aux Français et qu'ils n'espéraient point y entraîner, telles que les Illinois, les Arkansas, les Tonicas. Les autres s'étaient liguées ensemble et devaient frapper le même jour et à la même heure dans toute l'étendue du pays.

Les Français, sans soupçon, ne songeaient qu'à jouir du calme apparent qui régnait dans ces contrées (52). Les conjurés redoublaient d'attentions pour eux, afin d'augmenter leur confiance et leur sécurité. Les Natchez ne cessaient de leur répéter qu'ils n'avaient point d'alliés plus fidèles ; les autres tribus en faisaient autant ; c'était un concert continuel d'assurances d'amitié et de devouement. Ainsi bercés, les Français s'endormirent sur l'abîme. Par bonheur, la cupidité des Natchez, qui fut trop impatiente,

(51) Notamment les Anglais de la Caroline du Sud. Malgré le traité d'alliance avec l'Angleterre (13 juin 1721), celle-ci ne s'employait pas moins à ruiner la puissance française en Amérique. V. le mémoire du Board of Trade, 8 sept. 1721, d. *Doc: Col. Hist. N.-Y.*, V. De son côté, la Compagnie des Indes négligeait d'envoyer en Louisiane des marchandises de traite et des secours. V. pour le détail, P. Heinrich, *op. cit.*, 138-165, 205-228.

(52) A vrai dire, les agents de la conspiration étaient les Natchez, mais ils étaient poussés par les Chicachas et ceux-ci par les Anglais de la Caroline.

décela une machination si bien formée, avant qu'elle pût être exécutée complètement.

Le jour et l'heure du massacre avaient été fixés (53). Le principal établissement français se trouvait chez les Natchez, où le capitaine Etcheparre commandait. Quoique cet officier se fût un peu brouillé avec les sauvages (54), ceux-ci protestaient toujours, avec cette dissimulation dont ils ont poussé l'art si loin, qu'ils étaient ses amis ; et ils l'en avaient si bien persuadé, que, sur des avertissements de quelque complot, il fit mettre aux fers sept habitants qui avaient demandé à composer une garde. Il porta, par une étrange fatalité, la confiance jusqu'à recevoir les sauvages dans le fort, et à leur permettre de se loger chez les colons et même dans sa propre maison. On ne voudrait pas croire à une pareille conduite si le gouverneur, Perrier et Charlevoix ne nous l'attestaient, tant elle est contraire à celle que les Français avaient pour règle de tenir avec les indigènes.

Les conspirateurs, sous divers prétextes, prirent les postes qui leur avaient été marqués au milieu de leurs victimes. Pendant qu'ils attendaient ainsi le jour de l'exécution, des bateaux arrivèrent à Natchez tout remplis de marchandises. La cupidité des barbares fut excitée ; leurs yeux s'allumèrent à la vue de ces richesses, et ils ne purent résister au désir du pillage. Ils se concertèrent pour faire main basse sans attendre davantage. Ils prétextèrent une chasse. Ils voulaient présenter, disaient-ils, du gibier au commandant pour fêter les hôtes qui lui étaient arrivés. On leur prêta des fusils et de la poudre. Le lendemain, 28 novembre 1729, de grand matin, ils se répandirent dans toutes les habitations, en publiant qu'ils partaient pour la chasse, et en ayant soin d'être partout plus nombreux que les Français. Ils poussèrent la feinte jusqu'au bout, et entonnèrent un chant en l'honneur d'Etcheparre. Il se fit un moment de silence, puis trois coups de fusil retentirent successivement devant la porte de ce commandant. C'était le signal. Les sauvages fondirent partout sur les Français, qui, surpris sans armes, ne pouvaient résister ; ils ne se défendirent qu'en deux endroits. La Loire des Ursins, ancien commis principal de la compagnie, attaqué à quelques pas de chez lui, tua quatre Natchez de sa main avant de tomber. A

(53) Sur la révolte des Natchez, v. la Relation de Perrier jointe à sa lettre du 18 mars 1730 (A. C. C. G., Louisiane, C[13], 12, fol. 37, d. Gayarré, I, 242 ss.). Charlevoix, IV, 245 ss. Le Page du Pratz, III, 240 ss.

(54) Dont il s'était approprié le village. Le Page du Pratz, III, 231-236.

sa maison, huit hommes eurent le temps de saisir leurs armes ; ils s'y battirent jusqu'à la nuit, et deux d'entre eux réussirent à s'échapper. Les Natchez y eurent huit des leurs renversés morts. Ainsi leurs pertes se bornèrent à douze hommes, tant l'affaire avait été bien menée. Deux cent trente-huit personnes périrent dans un instant. Une vingtaine de Français seulement, la plupart blessés, purent se sauver avec quelques nègres. Quatre-vingts femmes, cent cinquante enfants et presque autant de noirs furent pris (55).

Pendant le massacre, le chef des Natchez était assis sous le hangar à tabac de la compagnie, attendant la fin du drame. On lui apporta la tête d'Etchepare, qu'il fit placer devant lui, ensuite celles des principaux Français, qu'il fit ranger autour, enfin toutes les autres, qui furent mises en piles. Il y eut les plus affreuses réjouissances. Les sauvages ouvrirent le sein aux femmes enceintes, ils égorgèrent les mères qui avaient des enfants en bas âge, parce qu'elles importunaient par leurs cris et leurs pleurs ; les autres femmes furent faites esclaves et exposées à toute la brutalité de ces barbares couverts du sang de leurs enfants et de leurs époux. On leur dit que la même chose s'était passée dans toute la Louisiane, et que les Anglais allaient venir prendre la place des Français (56).

Le gouverneur fut instruit du massacre le 2 décembre à la Nouvelle-Orléans. Il dépêcha aussitôt un officier avec un détachement pour avertir les habitants sur le Mississipi de se mettre sur leurs gardes, et en même temps pour observer les petites tribus éparpillées sur les bords du fleuve.

Les Chactas n'étaient entrés dans la conspiration qu'en vue de profiter du dénouement ; ils ne remuèrent point. Les Natchez, qui ignoraient la haine que cette nation ambitieuse nourrissait contre eux, et qui auraient déjà été détruits ou asservis par elle si la crainte des Français ne l'avait retenue quelques années auparavant, s'étaient laissé tromper par ses encouragements perfides. Les Chactas voulaient les mettre aux prises avec les Européens ; ils espéraient que ces derniers les appelleraient à leurs secours, et ils comptaient avoir ainsi l'occasion de se défaire plus facilement des Natchez. L'événement réalisa leur calcul.

Perrier n'avait pas pénétré d'abord cette politique astucieuse, et quand

(55) A. C. C. G., Louisiane, C[13], 12, fol. 57.

(56) Charlevoix, IV, 248.

il l'aurait fait, cela ne l'eût pas empêché de se servir des Chactas pour venger l'assassinat des siens. La plupart des autres tribus, voyant les colons sur leurs gardes, n'osèrent pas bouger. Celles qui s'étaient découvertes durent s'attendre à éprouver toute la vengeance des Français, et, en effet, elles ne demandèrent point de quartier. Les Yazous, [peu après le massacre des Natchez], avaient surpris le fort [Saint-Claude] près de leur village et égorgé dix-sept Français qui s'y trouvaient (57) ; ils furent exterminés. Les Koroas et les Tioux subirent le même sort. Les Arkansas, puissante nation fort attachée aux Français, étaient tombés sur les premiers et en avaient fait un massacre général ; ils poursuivirent ensuite les Tioux avec tant d'acharnement qu'ils les tuèrent jusqu'au dernier. Ces représailles, la présence d'un corps d'hommes armés aux Tonicas, les retranchements et les petits forts de pieux qu'on se hâta d'élever autour des concessions, rassurèrent un peu les colons, dont la terreur avait été si grande que Perrier s'était vu obligé de faire détruire par des négres une trentaine de Chaouachas, qui demeuraient au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et qui faisaient trembler la ville ! (58)

Perrier fit monter deux barques de la Compagnie aux Tonicas. Il forma sur ce point, pour attaquer les Natchez, une petite armée dont il donna le commandement au chevalier Louboey. Il n'osait point s'éloigner lui-même de la ville parce que les habitants avaient quelques craintes sur la fidélité des noirs (59). Toutes ces démonstrations avaient fait déjà rentrer dans les intérêts des Français les petites nations qui s'en étaient détachées. Ils purent dès lors compter sur des alliés nombreux ; ils n'avaient jamais douté de l'affection des Illinois, des Arkansas, des Ofogoulas, des Tonicas, et ils étaient sûrs maintenant des Natchitoches, qui n'avaient point inquiété Saint-Denis, et des Chactas, qui avaient pris les armes contre les Natchez. La Louisiane était sauvée.

Les affaires avaient changé de face par l'énergie de Perrier. Il écrivit le 18 mars 1730 (60) : « Ne jugez pas de mes forces par le parti que j'ai pris d'attaquer nos ennemis ; la nécessité m'y a contraint. Je voyais la conster-

(57) Le Page du Pratz, III, 262-264. Charlevoix, IV, 250-251.

(58) Charlevoix, *ibid*,, 256.

(59) Perrier à Le Peletier, 18 mars 1730 (A. C. C. G., Louisiane, C[13], 12, fol. 289).

(60) *Ibid.*

nation partout, et la peur augmenter tous les jours. Dans cet état j'ai caché le nombre de nos ennemis, et fait croire que la conspiration générale était une chimère, et une invention des Natchez pour nous empêcher d'agir contre eux. Si j'avais été le maître de prendre le parti le plus prudent, je me serais tenu sur la défensive, et j'aurais attendu des forces de France pour qu'on ne pût pas me reprocher d'avoir sacrifié deux cents Français de cinq à six cents que je pouvais avoir pour la défense du bas de ce fleuve. L'événement a fait voir que ce n'est pas toujours le parti qui paraît le plus prudent qu'il faut prendre. Nous étions dans un cas où il fallait des remèdes violents, et tâcher au moins de faire peur, si nous ne pouvions pas faire de mal. »

Les troupes de Louboey se composaient de mauvais soldats, se pliant avec peine à la discipline. Il ne put joindre [l'enseigne canadien, Régis du Roulet,] qui entrait dans les terres des Natchez à la tête de sept cents Chactas. [Régis] attaqua seul l'ennemi ; [après s'être emparé de quatre villages, il délivra cinquante et une femmes et des enfants, outre cent nègres (27 janvier 1730) (61).] Les Natchez se réfugièrent alors dans deux forts de palissades, où Louboey vint les investir avec deux cents hommes et quatre bouches à feu (8 février). Mais le siège fut conduit si mollement, les volées de canon furent si lentes et si mal dirigées, qu'après six jours de tranchées ouvertes et dix jours de canonnade, les assiégeants n'avaient pas encore réussi à abattre un seul pieu de ces misérables petits forts. Les Chactas se dirent fatigués d'une campagne trop longue à leur gré. Ils savaient qu'on ne pouvait rien entreprendre sans leur aide, et ils affectaient beaucoup d'indépendance. Louboey dut accepter les conditions qu'offrirent les assiégés, et se contenter de la remise des prisonniers qu'ils avaient en leur possession (26 février) (62).

Dans toute la colonie, cette affaire qui terminait la campagne parut malheureuse, et le gouverneur écrivit à la Cour pour se justifier. Les colons, commandés par le chevalier d'Arensbourg, Suédois, et par le capitaine Delaye, avaient montré beaucoup de bravoure et de bonne volonté, les

(61) Relat. de Perrier jointe à sa lettre du 18 mars 1730, d. c. Journal de Régis (A. C. C. G., Louisiane, C[13], 15, fol. 200).

(62) Lettre de Diron d'Artaguiette, 9 février 1730. (*Ibid.*, C[13], 12, fol. 371). Charlevoix, IV, 265-269. Dans la nuit du 26, les Natchez s'échappèrent et gagnèrent la Rivière Noire. Louboey revint à la Nouvelle-Orléans, laissant en arrière 120 hommes. Le Page du Pratz, III, 205-07, 190-91.

soldats, au contraire, s'étaient fort mal conduits ; les assiégés étaient réduits aux extrémités de la famine, et, si l'on eût persisté encore deux jours, se seraient rendus sans condition ; mais on se voyait toujours au moment d'être abandonné par les Chactas, et leur départ aurait exposé les Français à recevoir un échec et à voir brûler leurs femmes et leurs enfants prisonniers dans les forts (63).

Les Chicachas, qui tenaient toujours les fils de la conjuration, s'étaient contentés de faire agir secrètement leur influence. Les Chactas, quoique sollicités par eux et aussi par les Anglais, dont ils avaient reçu de riches présents, [vinrent à Mobile au nombre de huit cents et] jurèrent fidélité à Perrier. Ils se regardaient avec quelque raison comme les protecteurs de la colonie.

La retraite des troupes de Louboey accrut l'orgueil et l'audace des Natchez. Il fallait réduire à tout prix leur ardeur belliqueuse. Comme à tous les sauvages, un succès ou un demi-succès leur faisait concevoir les plus folles espérances ; parce que leurs forts n'avaient pas été pris, ils se flattaient de faire fuir désormais les Français devant eux comme une faible tribu. Ces illusions furent le dernière cause de leur perte. Le gouverneur avait reçu de France [trois compagnies de marine formant cent cinquante hommes, commandés par son frère, Perrier de Salvert. A ces renforts, il ajouta un détachement d'infanterie de deux cents soldats aux ordres du baron de Cresnay et cent cinquante miliciens conduits par le capitaine de Bénac. Le 4 janvier 1731, la petite armée, augmentée des sauvages, était réunie à l'embouchure de la Rivière Rouge.] On remonta le Mississipi, et, le 20, on arriva devant les forts que Louboey avait assiégés inutilement l'année précédente. A son approche, la division s'était mise parmi les Natchez. Au lieu de réunir leurs forces, ils les avaient dispersées. Une centaine de leurs guerriers, avec le soleil et les autres principaux chefs, s'étaient renfermés dans un fort. On y jeta quelques grenades avec des mortiers de bois. Comme on se préparait à donner l'assaut, ils arborèrent un drapeau blanc (24 janvier). [Perrier déclara qu'il ferait les chefs prisonniers, mais il promit la vie sauve aux assiégés qui consentiraient à se rendre. Quarante-

(63) Relat. de Perrier jointe à sa lettre du 18 mars 1730, d. c. V. aussi lettre de Diron, 9 février 1730, d. c. Lettre de Delaye, 15 mars 1730 (A. C. Am. du N. *Postes de la Louisiane*, 1718-31, fol. 179). Il n'y avait alors que 90 hommes pour défendre la Louisiane (A. C. ord. du roi, B, 43, fol. 821-24).

cinq hommes, quatre cent cinquante femmes et enfants se présentèrent ; les autres, plus d'une centaine, s'étaient échappés (64).]

Perrier, revenu à la Nouvelle-Orléans, envoya tous ses prisonniers en esclavage à Saint-Domingue. Cela irrita profondément les restes de cette nation orgueilleuse. Ils coururent encore aux armes, se jetèrent sur les Français avec fureur et combattirent vaillamment ; mais ce désespoir ne fit qu'honorer leur chute. Ils ne purent lutter longtemps, et presque toutes leurs bandes furent détruites. Saint-Denis leur fit essuyer la défaite le plus complète qu'ils eussent éprouvée depuis leur déroute par [Régis du Roulet]. Tous les chefs y périrent (octobre 1731) (65). Après tant de pertes, ils disparurent comme nation. Ceux qui avaient échappé au fer ou à la servitude, se réfugièrent chez les Chicachas.

Ainsi finit une guerre (66) qui amena une révolution dans les affaires de l'association qui exploitait alors la Louisiane, et dont le privilège embrassait toutes les possessions françaises en Amérique, en Afrique et en Asie. L'insurrection des sauvages l'épuisa et souleva l'opinion publique contre elle. Elle fut obligée de rétrocéder au roi la Louisiane et le pays des Illinois en 1731 (67). Nous pouvons juger de son gouvernement en lisant dans ses actes qu'à dessein de mieux lier à ses intérêts le gouverneur et l'intendant de la Louisiane, elle leur assignait des gratifications annuelles et des remises sur les envois de denrées en France. Une telle administration devait mener à la ruine.

[L'année suivante, Perrier était rappelé et Bienville renommé gouverneur de la Louisiane (25 juillet 1732) (68). Il s'embarqua le 1er décembre avec cent cinquante soldats, des marchandises et des munitions (69). Son retour dans la colonie causa une grande joie, et l'on se reprit à espérer.]

(64) Rapport de Perrier joint à sa lettre du 25 mars 1731 (A. C. C. G., Louisiane, C[13], 13, fol. 35).

(65) Saint-Denis à Salmon, 2 nov. 1731 (A. C. C. G., Louisiane, C[13], 13, fol. 162). Le Page du Pratz, III, 271-272.

(66) Cependant 300 Natchez, soutenus par les Chicachas, menaçaient encore la colonie. Salmon et Perrier à Maurepas, 24 et 29 mars, 20 juin 1732 (A. C. C. G., C[13], 14, fol. 9 ; 15, fol. 51, 149). P. Heinrich, *op. cit.*, 268 ss.

(67) Le 23 janvier. Dernis, *Recueil des titces, édits... conc. la Compagnie des Indes orientales*, 1745-46, IV, 202. V. aussi la délibération de la Compagnie, 22 janvier 1731, d. Heinrich, 289.

(68) Ar. de la Marine (A. N.), C[7], 29, *Dossier Bienville*.

(69) Heinrich, 276. En 1737, la Louisiane comptait seulement 2.449 habitants. *Ibid.*, 276, n. 5.



LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE II

DECOUVERTE DES MONTAGNES ROCHEUSES
1713-1744

Nous revenons au Canada, dont nous reprenons l'histoire en 1713. Après une guerre d'un quart de siècle, qui n'avait été interrompue que par quatre ou cinq années de paix, les Canadiens avaient suspendu leurs armes dans leurs chaumières et repris paisiblement les travaux champêtres. Beaucoup d'hommes étaient morts dans les combats. Un plus grand nombre encore avaient été envoyés aux postes établis sur les Lacs et dans la vallée du Mississipi, d'où ils ne revinrent jamais. Cependant, malgré ces pertes et les troubles du temps, malgré la faiblesse de l'émigration française, qui se réduisait alors à quelques marchands et à quelques soldats, le chiffre des habitants n'avait pas cessé de s'accroître (1). Après la guerre, il augmenta plus rapidement, et, sous l'administration douce et sage de Vaudreuil, le pays fit bientôt, par ses seuls efforts, des progrès considérables. Ce gouverneur, qui était allé passer deux ans en France (2), revint au Canada en 1716. Son influence avait grandi par son commerce avec les ministres de Louis XIV. Vaudreuil avait eu, au reste, un très grand moyen d'influence à la Cour : sa femme était sous-gouvernante des enfants du duc de Berry ; son mérite personnel et sa conduite l'avaient fait choisir pour remplir cette place. A la mort du duc d'Alençon, elle voulut venir rejoindre

(1) En 1713, le Canada comptait 18.129 âmes. Johnson, *Summary of censuses of Canada*, d. c., IV. Introd. XXI.

(2) De Ramezay gouverna le pays dans l'intérim.

son mari en Canada ; mais le duc de Berry l'engagea à rester en France pour l'éducation de ses autres enfants.

Vaudreuil apporta à Québec la nouvelle de la mort de Louis XIV (1er septembre 1715), et y proclama son successeur. Il s'appliqua à guérir les maux du passé. Conduisant avec habileté les négociations commencées avec les Iroquois, il confirma ces tribus guerrières dans la persuasion que leur intérêt était de rester neutres dans les luttes des blancs qui les environnaient de toutes parts. Libres dès lors des obstacles dont leurs entreprises avaient été si souvent entravées, les Canadiens purent se livrer davantage à l'agriculture et au commerce. A aucune autre époque, si ce n'est peut-être sous l'intendance de Talon, le commerce ne fut l'objet de tant de sollicitude. Des mesures de toutes sortes furent prises pour le bien général. Ces mesures, empreintes des idées du temps, de cet esprit exclusif qui a caractérisé la politique des métropoles, annonçaient du moins qu'on s'occupait des intérêts coloniaux.

Un des principaux embarras qui arrêtaient l'action du gouvernement, c'était le désordre des finances. Les affaires de finance sont toujours étroitement liées au commerce, et des plus difficiles à régler, surtout lorsque le crédit est détruit ou ébranlé. Aujourd'hui le crédit est si bien établi, les besoins d'améliorations matérielles et de luxe sont si grands, l'argent est si abondant, que les capitalistes courent d'eux-mêmes au-devant des emprunteurs pour leur fournir des fonds ; ils ne demandent que la garantie de l'intérêt. A l'époque où nous sommes parvenus, il n'en allait pas ainsi. Les capitalistes étaient défiants et fort exigeants. Le crédit public, exposé à mille abus, était presque nul, surtout en France. De là les difficultés de l'État, depuis quelques années, et qui précipitèrent la Révolution. Le Canada en souffrait encore plus que le reste du royaume. Détenteur d'une monnaie de carte que la métropole, sa débitrice, était incapable de racheter, il fut obligé de sacrifier la moitié de sa créance pour avoir l'autre moitié, parce qu'il ne pouvait attendre (3). L'arrangement de cette affaire, dont nous parlerons plus en détail dans le chapitre sur le commerce, fut un des actes où la dignité du gouverneur comme représentant du prince eut le plus à souffrir.

(3) L'autre moitié était payable moyennant 50.000 écus par année. Mémoire de d'Auteuil au duc d'Orléans, 9 décembre 1715 (A. C. C. G., Canada, C11, 1713-1714, 34, fol. 176). Déclarat. du roi. 21 mars 1718, qui réduit les cartes à la moitié de leur valeur. *Edits et ord.*, I, 393.

Après avoir réglé la question des finances, Vaudreuil réforma l'administration intérieure, réforme rendue nécessaire par l'accroissement du pays. Il fut ordonné que les officiers subalternes d'épée rendraient compte de leur gestion au gouverneur, et les officiers subalternes de justice, à l'intendant, et non au Conseil comme c'était la coutume. Les lois auraient pu être améliorées : les lois criminelles admettaient l'application de la torture, quoique nos tribunaux, pour leur honneur, eussent rarement recours à une pratique qui déshonorait à la fois la raison et l'humanité. Elle était en usage alors en France comme dans presque tous les autres pays de l'Europe ; elle existait par conséquent dans notre code, et l'on s'en prévalut quelquefois jusqu'aux dernières années de la domination française (4). L'instruction publique appelait aussi les soins de l'autorité. En 1722, Vaudreuil établit huit écoles gratuites, fondées par le roi (5). L'agriculture reçut quelque encouragement. Enfin, les défenses de Québec fixèrent l'attention. On avait commencé, vers 1704, à y travailler sur les plans de l'ingénieur Levasseur de Néré. Plus tard, en 1714, on avait posé les fondements de deux tours, près des bastions Saint-Jean et du Palais, et élevé un mur derrière l'Hôtel-Dieu, sur la côte du Palais, d'après les plans du chevalier de Beaucour. Mais tous ces plans étaient défectueux, et les travaux avaient été suspendus. Vaudreuil [et l'intendant Michel Bégon, successeur de Raudot (1712),] prièrent le Régent, en 1716, de faire achever les fortifications [par Chaussegros de Léry , ingénieur en chef (6),] car cette ville prise, le Canada serait perdu. Les travaux furent continués jusqu'en 1720 et approuvés par le ministère de la guerre. [En 1716,] le Conseil de Marine s'é ait résolu aussi à fermer Montréal d'un mur de pierre avec bastions. Par suite de l'état précaire des finances du royaume, cette dépense fut en partie payée par les habitants et les seigneurs de la ville (7).

Vaudreuil, l'intendant et l'évêque firent, en 1721, une nouvelle division

(4) Procédures judiciaires déposées aux archives provinciales. Entre autres cas, nous avons remarqué ceux d'Antoine Hallé et de Gaulet, accusés de vol en 1730, et celui de Pierre Beaudoin dit Champagne, soldat de la compagnie de La Corne, accusé d'avoir mis le feu à différents endroits des Trois-Rivières en 1752. Beaudoin subit le supplice des brodequins. (N. de l'auteur.)

(5) *Edits et ord.*, I, 465.

(6) Lettre du 14 octobre 1716 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1716, 36, fol. 20).

(7) Soit 7.000 livres par an dont 2.000 seraient payées par le séminaire de Saint-Sulpice. Arrêt du 5 mai 1716 (A. C. dép. et ord. du roi. B, 35 fol. 215). V. aussi l'arrêt du Conseil d'Etat, 24 mars 1722 (*Edits et ord.*, I, 462). Les Sulpiciens protestèrent, mais sans succès.

paroissiale de la partie habitée du Canada, déjà partagée en trois gouvernements : Québec, Trois-Rivières et Montréal. On y forma quatre-vingt-deux paroisses, dont quarante-huit sur la rive gauche du Saint- Laurent et trente-quatre sur la rive droite. La Baie-Saint-Paul et Kamouraska étaient les deux dernières vers l'Est ; Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile de Montréal et Châteauguay, les dernières sur l'Ouest. Un arrêt du Conseil d'Etat consomma, en 1722, le première érection civile des paroisses (8).

Le recensement se fit. [En 1692, il y avait dans la Nouvelle-France 11.075 âmes, 12.786 en 1695 et 13.815 en 1698. En 1706, la population monte à 16.417 habitants ; en 1712, la colonie compte 18.440 Français et 18.964 deux ans après (9).] Vaudreuil ordonna de faire les dénombrements avec toute la précision possible. On trouva dans le Canada, par celui de 1721, 25.000 habitants, dont 7.000 à Québec et 3.000 à Montréal ; 62.000 arpents de terre en labour et 12.000 en prairie et pâturage. Les produits de ces terres fertiles étaient abondants ; ils s'élevaient à 282.700 minots de blé, 7.200 minots de maïs, 57.400 minots de pois, 64.000 minots d'avoine, et 4.600 minots d'orge ; on avait aussi recueilli 48.000 livres de tabac, 54.600 livres de lin et 2.100 livres de chanvre ; ce qui faisait en tout 416.000 minots de grain, ou 6 minots deux tiers par arpent, outre une livre deux tiers de tabac, lin ou chanvre. Il y avait 59.000 animaux domestiques, dont 5.600 chevaux (10).

Environ la moitié de la population habitait les villes, signe que l'agriculture était encore trop négligée. Le total des habitants fait faire aussi, par son faible chiffre, de pénibles réflexions. Le gouverneur prévoyait tous les dangers du voisinage des colonies anglaises, dont la force numérique devenait chaque année plus redoutable, et il exposa au Régent ce péril, que la France ne pouvait plus se dissimuler. Déjà, en 1714, il avait écrit au ministre Jérôme de Pontchartrain (11) : « Le Canada n'a actuellement que quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatre habitants en état de porter les armes,

(8) Règlement du 20 sept. 1721 confirmé par un arrêt du Conseil d'État, 3 mars 1722, enr. le 5 octobre suiv. *Edits et ord.*, I, 443.

(9) Johnson, *Summary of censuses of Canada*, IV, 28, 34, 40, 48 et Introd. XXI. En 1692, il y a 26.609 arpents en culture ; 28.110 en 1695 ; 32.524 en 1798 ; 43.671 en 1706 ; 57.240 en 1716 (*Ibid.*, 29, 35). Vaudreuil au Conseil de marine, 12 novembre 1716 (A. C. C. G., Canada, C[11], 37, fol. 86.)

(10) Doc. de Paris, 1re sér., vol. VII.

(11) Vaudreuil au ministre, 2 novembre 1714 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1716, 36, fol. 97).

depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies des troupes de la marine que le roi y entretient, ne font en tout que six cent vingt-huit soldats. Ce peu de monde est répandu dans une étendue de cent lieues. Les colonies anglaises ont soixante mille hommes en état de porter les armes, et on ne peut douter qu'à la première rupture elles ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada, si l'on fait réflexion que dans les instructions données par la ville de Londres à ses députés au prochain Parlement, il est dit qu'ils demanderont aux ministres du gouvernement précédent pourquoi ils ont laissé à la France le Canada et l'île du Cap-Breton. » Dans son désir d'augmenter la population, Vaudreuil [et Bégon avaient proposé d'expédier des prisonniers au Canada comme on avait fait, un moment, en Louisiane (12).]

Le Régent, livré aux plaisirs et à un commerce d'esprit puéril, [refusa d'abord de] répondre aux remontrances du gouverneur [et de l'intendant ; à la fin, il fut céder. Mais c'est à peine si cette émigration, au bout de vingt années (1728-1749), donna au pays mille habitants (13)]. Les Français qui se fixaient dans le Canada étaient en partie des soldats, auxquels le roi donnait le congé à condition qu'ils se marieraient et resteraient dans la colonie ; ils recevaient une année de paye en quittant les drapeaux (14). On a cru jusqu'ici que les Canadiens descendaient presque tous d'émigrés de Normandie ; mais cette erreur, répandue par Charlevoix (15), ne peut plus subsister. Des recherches faites avec soin dans les archives nous permettent de dire que leurs ancêtres sont venus de cette région de la France qui est située entre les Pays-Bas, Paris, Bordeaux et l'Atlantique (16). La Normandie, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Picardie, l'Angoumois

(12) Lettre du 25 octobre 1719 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1720, 41, fol. 38). V. aussi Mém. de Vaudreuil de 1714 (*Ibid.*, 34, fol. 382).

(13) Encore la plupart étaient-ils coupables seulement d'avoir « fraudé les droits du Roy » (braconniers, faux-sauniers surtout) et bon nombre réussirent au pays. V. E. Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, d. c. 346-350. 341. Pour la Louisiane, v. ch. préc., n. 22.

(14) Frontenac et Champigny au ministre, 15, 18 et 25 octobre 1698 (A. C. C. G., Canada, 1698, 16, fol. 39, 50, 62).

(15) Éd. in-4°, III, 371.

(16) Nous avons compulsé les études de 33 notaires qui ont pratiqué à Québec avant ou pendant l'année 1700 ; nous y avons trouvé un chiffre total de 1.076 émigrés français. Bon nombre des contrats portent la signature des époux et des parents où amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer, qu'on ne le pense généralement. Les contrats de mariage sont signés par plusieurs témoins, quelquefois par le gouverneur lui-même. (N. de l'auteur.)

paraissent avoir fourni séparément plus de colons qu'aucune autre province (17). Les émigrants étaient des chercheurs d'aventures plutôt que des hommes poussés hors de France par la nécessité ; des jeunes gens, plusieurs de bonne famille, attirés en Amérique par la traite des pelleteries, et qui espéraient que la fortune les dédommagerait de leurs travaux et des dangers qu'ils auraient courus ; des marins, las de la vie sur mer ; d'ardents catholiques, fuyant le voisinage des huguenots, nombreux et puissants dans quelques provinces, dans le Poitou, par exemple. Au reste, le clergé a exercé une grande influence sur le choix des personnes (18). Si nous n'en avions pas déjà d'autres témoignages, nous pourrions le présumer sur quelques circonstances dont la signification ne peut être douteuse. Une entre toutes : le choix d'épouses fort jeunes, dont l'âge répondît de l'innocence et de la vertu, se faisait sans doute d'après une idée qui venait bien plus de la religion que de la politique.

La France, qui n'envoyait presque plus de colons en Canada, oublia bientôt sa résolution de fortifier Québec et Montréal. Les défenses de ces deux boulevards du pays restèrent incomplètes, au point que Montcalm, trente ans après, n'osa pas se retirer derrière celles de la capitale avec son armée, quoiqu'elles eussent encore été augmentées. En 1728, le gouverneur Beauharnois demanda que l'on bâtit une citadelle à Québec. On lui répondit « Les Canadiens n'aiment pas à combattre renfermés ; d'ailleurs, l'Etat n'est pas capable de faire cette dépense, et il serait difficile d'assiéger la ville dans les formes et de s'en rendre maître » (19).

(17) L'abbé S. A. Lortie a retracé l'origine de 4.894 émigrants, de 1608 à 1700 ; 958 sortaient de Normandie. *De l'origine des Canadiens-Français* (*Pub. Soc. du parler français au Canada*, Université Laval, Québec), Paris, 1903, 5-12. De 1700 à 1780, 984 émigrants seraient venus au Canada, d'après Rameau de Saint-Père (*La France aux colonies*, éd. 1859, 2e p. 282) ; soit un total de 5.878 personnes. Là-dessus : 1.782 venaient des provinces au sud de la Loire : Angoumois, Aunis, Saintonge, Poitou ; 1.834 — dont 1.045 Normands — des provinces au nord de la Loire : Normandie, Bretagne, Perche, Maine, Anjou (Abbé Lortie, *ibid.*). Selon M. B. Sulte, jusqu'à 1660, les émigrants sont presque tous Normands ; de 1660 à 1680, les Poitevins deviennent les plus nombreux et de 1680 à 1760, les quelques colons qui débarquent ici viennent surtout de Bourgogne, de l'Orléanais, de Bretagne. La Bretagne n'a fourni au total que 400 habitants et Paris pas davantage. Comm. du 25 nov. 1912 ; M. S. R. C., 1910, I, 450, *ibid.*, 1906, II, 99-119.

(18) V. notamment les lettres de Colbert à l'archevêque de Rouen et à Guenet, de Rouen, 27 février 1670 (A. C. reg. exp., B, 2, 1670, fol. 15 et 16). — V. *supra*, t. I, 589, app. CCV.

(19) Beauharnois et d'Aigremont, au ministre. 1er oct. 1728 (A. C. C. G., Canada, C11, 1728, 50, fol. 23.) Mém. du roi à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1728 (A. C. ord. du roi, Canada, 1728, B, 52, fol. 503).

Pourtant, dans le moment même, un grave sujet qui devait être tôt ou tard une cause de guerre, inquiétait beaucoup le gouvernement : la question des frontières était toujours pendante. Les ministres y revenaient fréquemment, et avec une préoccupation marquée. La France avait à défendre d'immenses contrées encore sans habitants ; et les questions de limites, on le sait, sont les plus difficiles et les plus délicates à régler.

La grandeur des projets de Louis XIV sur l'Amérique avait effrayé l'Angleterre, qui chercha à les déranger. Elle disputa aux Français leur territoire, leur influence, la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes. Dans les premiers temps, les questions de frontières et de rivalité commerciale étaient peu ardentes. On ne connaissait pas toute l'étendue des pays dont on prenait possession, et il ne se faisait aucun commerce entre eux. Mais, depuis ces époques, les établissements créés par les Français, les Anglais et les Espagnols, avaient pris assez d'extension pour se toucher sur plusieurs points, et pour obliger ces nations à rechercher l'alliance ou les dépouilles des indigènes, afin de faire triompher plus facilement leurs prétentions nouvelles. Les lois internationales, violées dès l'origine sur ce continent par les Européens, y étaient partout méconnues et sans force. L'Amérique du Nord présenta le spectacle que l'Europe avait offert dans la première moitié de l'ère chrétienne. Une guerre sans cesse renaissante s'alluma entre les Européens pour la possession du sol.

Rien d'étonnant qu'ils eussent une répugnance extrême à se lier par un droit des gens quelconque, en reconnaissant des principes généraux pour la délimitation de leurs terres ; ils ne purent éviter d'en avouer quelques-uns cependant. Quoique ces principes fussent peu stricts, on voulut encore souvent s'en affranchir. Après avoir posé que la simple découverte donnait droit de propriété, puis, que la prise de possession était en outre nécessaire, on décida que la possession réelle d'un territoire auparavant inoccupé, en conférerait seule la propriété. L'Angleterre et la France adoptèrent à peu près cette règle. Par territoire non occupé, on entendait celui qui ne l'était que par les sauvages. Après cette explication, il est facile de se rendre raison des différends qui surgirent entre les deux nations relativement aux frontières de leurs colonies. Quant aux difficultés qui résultèrent des interprétations différentes données à un traité spécial, comme dans le cas de l'Acadie, il suffira pour en juger de connaître les faits.

Après le traité conclu à Utrecht, l'Angleterre garda l'Acadie sans en

faire déterminer les limites (20) ; elle ne réclama point pour lors les établissements formés sur le littoral opposé, entre la rivière Kennebec et la péninsule. Les Français restèrent en possession de la rivière Saint-Jean et s'y fortifièrent ; ils continuèrent d'occuper aussi la côte à l'Est et le fond des terres jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Pour se gagner les indigènes et les éloigner en même temps des missionnaires français, l'Angleterre leur envoya un ministre protestant, [M. Joseph Baxter, en 1717.] Il vint résider à la rivière Kennebec, et commença par se railler des pratiques catholiques. Le P. Sébastien Rasle, qui gouvernait cette mission depuis longtemps, engagea avec lui une controverse à laquelle les Abénaquis ne comprirent rien (21). Mais dans la dispute le protestant se jeta en la vieille ornière des accusations d'idolâtrie ; c'était une imprudence devant les sauvages, qui entendent bien mieux une religion dont les symboles parlent à l'âme, qu'une religion abstraite, qui se borne à des prières sans sacrifice et sans actes extérieurs de pénitence. Le Jésuite n'eut pas de peine à triompher, et son adversaire retourna à Boston. Les Anglais se rejetèrent sur le commerce, qui leur était toujours bien plus favorable ; moynnant certains avantages, ils obtinrent la permission d'établir quelques comptoirs sur le Kennebec. Bientôt ses bords se couvrirent de forts et d'habitations. Les sauvages à cette vue questionnèrent leurs nouveaux hôtes. Ceux-ci se croyant déjà assez puissants pour ne plus rien cacher, répondirent que la France leur avait cédé le pays (22). Les Abénaquis refoulèrent dans leur cœur leur colère, et députèrent à Québec pour savoir la vérité. Vaudreuil répondit que le traité d'Utrecht ne faisait aucune mention de leur territoire. Ils résolurent aussitôt d'en chasser les usurpateurs. Déjà la France, avertie des prétentions émises par la Grande-Bretagne, avait proposé, en 1719, de remettre le règlement des difficultés à des commissaires (23). Il en fut nommé de part et d'autre, mais ils ne firent rien.

(20) L'art. X du traité stipulait que des commissaires anglais et français seraient nommés à cette fin.

(21) Lettre du P. Rasle, 15 octobre 1722 (d. *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères*, 1871, VI, 136 ss.).

(22) Bégon au Conseil de marine, 8 novembre 1718 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1718, 39, fol. 174).

(23) Le Conseil de marine à l'abbé Dubois, 22 mars 1719 (A. C. dép. du Cons. de mar., B, 41, 1719, fol. 56). V. *supra*, n. 20.

Les Anglais, voyant les dispositions des Abénaquis, songèrent à se procurer des otages pour leur sûreté. Le moyen qu'ils employèrent dans ce dessein fut perfide et irrita davantage encore la tribu. Le gouverneur de Boston fit demander une conférence. Mais au lieu de s'y rendre, il retint les quatre otages qui lui avaient éte donnés pour la sauvegarde de sa personne ; c'était combler la mesure. Les Abénaquis auraient sur-le-champ pris les armes, sans le P. Rasle et le P. de la Chasse, supérieur des Jésuites en visite dans cette contrée. Ces deux missionnaires les décidèrent à écrire à Boston pour redemander les otages, et sommer les Anglais de sortir du pays. La lettre resta sans réponse. Cela se passait en juillet 1721 (24).

Au même temps, les Anglo-Américains attribuaient l'antipathie de ces sauvages contre eux aux discours des Jésuites, à qui ils portaient toujours une haine vive. Ils crurent que le P. Rasle surtout était cause de l'attitude des Abénaquis, et, tandis que ce Jésuite usait de toute son influence pour empêcher les sauvages de les attaquer, ils mirent sa tête à prix, et envoyèrent vainement deux cents hommes pour le surprendre dans le village où il faisait sa résidence. Ils réussirent seulement à s'emparer du chef des Abénaquis, Saint-Castin de l'Abbadie, [fils du baron Vincent de Saint-Castin.] Le jeune homme demeurait sur le bord de la mer. Un jour, en décembre (1721), un bâtiment bien connu parut sur la côte. Saint-Castin alla visiter le capitaine, comme il faisait quelquefois. On se saisit aussitôt de lui et on le conduisit à Boston, où il fut traité en criminel. Il y fut retenu cinq mois, malgré les réclamations de Vaudreuil (25).

En apprenant son enlèvement, les Abénaquis, si fiers de leur liberté que l'un d'eux disait à un envoyé anglais en 1727 : « Je n'entends point reconnaître ton roi pour mon roi et le roi de mes terres : Dieu a voulu que les sauvages n'eussent pas de roi et qu'ils fussent maîtres en commun », les Abénaquis se levèrent. Ils allèrent mettre en cendres tous les établissements sur la rivière Kennebec, sans faire de mal aux personnes. Les Anglais, qui rapportaient toujours la conduite de ces sauvages aux conseils du P. Rasle, firent partir, [le 8 août 1724, deux cent huit] hommes pour le prendre mort ou vif à Narantsouak, sur le Kennebec, bourgade assez con-

(24) Lettre du P. Rasle, 15 oct. 1722, d. c. Vaudreuil et Bégon au Conseil de marine, 8 oct. 1721. (A. C. C. G., Canada, C[11], 1721-22, 44, fol. 131).

(25) Lettre du P. Rasle, 15 oct. 1722. Hutchinson, *Hist. of the colony of Massachusetts Bay* (1628-91), Boston, 1764-67, II, 246.

sidérable qu'il avait formée autour de sa chapelle. Cerner ce village, environné de buissons épais et de longues herbes, l'enlever, livrer l'église aux flammes, fut l'ouvrage d'un instant. Au premier bruit, le vénérable missionnaire, sortit de sa demeure. En l'apercevant les assaillants poussèrent une clameur, et abaissèrent sur lui leurs armes ; il tomba sous une grêle de balles avec sept sauvages qui avaient voulu le couvrir de leurs coups. Les Anglais mutilèrent son cadavre avec rage ; ensuite ils se retirèrent précipitamment (12 août 1724) (26).

Le premier soin des sauvages, en rentrant dans leur village, et tandis que les femmes cherchaient des herbes pour panser les blessés, fut de pleurer sur le cadavre de leur missionnaire. « Ils le trouvèrent percé de coups, la chevelure enlevée, le crâne brisé à coups de hache, la bouche et les yeux remplis de boue, les os des jambes fracassés. » Jamais les sauvages, dont on exagérait souvent la cruauté, ne s'étaient acharnés ainsi sur un ennemi mort (27).

Après cette surprise, la guerre continua quelque temps. Elle fut partout à l'avantage des Abénaquis.

En mars 1725, Vaudreuil, qui était à Montréal, vit arriver deux députés du Massachusetts, [les colonels William Dudley et Samuel Thaxter et M. Atkinson, député du New-Hampshire ;] ils y venaient traiter de la paix avec ces sauvages, dont plusieurs chefs se trouvaient alors dans cette ville (28). Après avoir remis au gouverneur une réponse vague pour satisfaction de la mort du P. Rasle, ils cherchèrent à entrer secrètement en négociation avec les Abénaquis, qui s'y refusèrent.

Il y eut trois conférences chez M. de Vaudreuil ; la question des limites et celle des indemnités furent discutées. L'ultimatum des sauvages fut qu'ils resteraient maîtres du pays littoral entre la rivière Saco (dans le Maine) et Port-Royal, et que la mort du P. Rasle et les dégâts de la guerre seraient

(26) Lettre du P. de la Chasse, 29 octobre 1724 (*Lettres édifiantes et curieuses*, d. c., VI, 226-238), utilisée par Charlevoix, IV. Au contraire, Hutchinson (*op. cit.*, II, 281-284, d'après le Journal du capit. Harmon et le témoignage du capit. Moulton) affirme que le P. Rasle, de sa demeure, tira sur les assaillants et blessa l'un d'eux. Là-dessus un lieutenant anglais aurait enfoncé la porte et tué le missionnaire. Cf. N.-E. Dionne, *Le P. Sébastien Rasle*, M. S. R. C., 1903, I, 117-134. J.-F. Sprague, *Sebastian Rale*, Boston, 1906. V. aussi *Rev. hist. pub. Canada*, IX, 1905, 39-43 ; XII, 1908, 31-35.

(27) Charlevoix, IV, 122.

(28) Bégon à Maurepas, 21 avril 1725 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1725, 47, fol. 301.)

couverts par des présents (29). Les députés ne voulurent pas accepter ces conditions et se contentèrent de répondre qu'ils feraient leur rapport à Boston. Ils se plaignirent ensuite aux Français des secours donnés aux Abénaquis contre la foi des traités, et demandèrent la remise des prisonniers anglais qu'il y avait en Canada. Ils faisaient là allusion à la part qu'avaient prise aux hostilités nos sauvages, plutôt excités que retenus par Vaudreuil (30).

Le gouverneur, qui redoutait le rapprochement des Anglais et des Abénaquis, vit avec joie finir les pourparlers. Le nouveau ministre de la marine, le comte Phélypeaux de Maurepas (fils de Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain), écrivit de faire en sorte qu'il n'y eût pas d'accommodement (31). Mais les conférences n'avaient été qu'ajournées ; car, deux ans après, en 1727, les belligérants conclurent un traité entre eux, avec la condition verbale que la tribu resterait maîtresse de ses terres, et qu'elle serait libre de suivre le parti des Français ou celui des Anglais, en cas de rupture entre les deux nations. Quand la nouvelle lui en parvint à Paris, Maurepas sentit le danger que courrait désormais le Canada s'il était attaqué par mer. Il manda qu'à tout prix les missionnaires conservassent l'attachement de ces sauvages, qui servaient de barrière vers l'Acadie (32). Trop d'intérêts leur dictaient cette politique pour qu'ils ne la suivissent pas. Ce ministre enjoignit aussi « de peupler le bas de la colonie, au lieu des pays situés au-dessus de Montréal, afin d'être mieux en état de repousser une invasion, qui causerait plus de dommages par ce côté-ci que par l'autre » (33).

Quant à la frontière acadienne, il paraît qu'il n'en fut plus question jusqu'à la guerre de 1744. Le père jésuite, Joseph Aubry, illustré par la plume de Châteaubriand dans *Atala*, et par le pinceau de Girodet, écrivait, en 1718, que l'Acadie ne dépassait pas la péninsule, et que si l'on ne soutenait point les sauvages, les Anglais porteraient bientôt leurs frontières jusque dans le voisinage de Québec et de Montréal. Et il proposa une ligne

(29) Les Français, en mettant en oubli dans cette circonstance leurs prétentions sur les terres baignées par les eaux de la baie de Fundy, ne faisaient que reconnaitre l'indépendance des Abénaquis, comme ils avaient reconnu déjà celle des Iroquois. (N. de l'auteur.)

(30) Vaudreuil à Maurepas, 22 mai 1725 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1725, 47, fol. 155).

(31) Mém. du roi à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1726 (A. C. ord. du roi et dép., Canada, B, 1726, 49, fol. 665).

(32) Mém. du roi à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1728, d. c.

(33) *Ibid.*

tirée depuis Beaubassin, sur la baie de Chignecto, au nord-est de la baie de Fundy, jusqu'à la source de la rivière Hudson (34). L'humble missionnaire canadien avait prévu les prétentions du cabinet britannique longtemps avant qu'elles fussent affirmées. Le gouvernement français commit une faute en ne distinguant pas, dès le principe, par une ligne démarcatrice chacune de ses provinces. Il n'y avait pas de limite tracée et connue entre l'Acadie et le Canada ; les autorités des deux pays avaient fréquemment fait acte de juridiction sur les mêmes terres.

Les choses restèrent dans cette situation jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Les Français établis sur la rivière Saint-Jean et sur la côte au-dessus, ceux même qui habitaient l'isthme acadien et les terres voisines, ne s'aperçurent d'abord d'aucun changement. Les Anglais ne cherchèrent pas à les chasser, ni n'exigèrent d'eux le serment de fidélité.

Les vues et les prétentions des deux peuples n'étaient pas moins opposées en ce qui regardait leurs frontières au sud-ouest du Saint-Laurent et à l'est du Mississipi. Mais ici la question se simplifiait. La France avait posé comme principe que les vallées découvertes et occupées par elle lui appartenaient avec toutes les terres arrosées par les eaux qui s'y rendaient. En conséquence, elle réclama toujours le pays des Iroquois jusqu'à ce qu'elle l'eût abandonné par une stipulation expresse. Elle prit possession aussi de l'Ohio, ou Belle Rivière, et par droit de découverte, et parce que cette rivière se jette dans le Mississipi. L'Angleterre, néanmoins, plus lente à pénétrer dans l'intérieur du continent, ne voulut jamais admettre cette règle dans ses négociations par des raisons faciles à apprécier. Pour justifier dans la suite ses envahissements, elle se retrancha sur le motif de la sûreté nationale, et, suivant l'accusation consacrée, sur l'ambition dangereuse de la France.

Depuis le commencement du XVIII[e] siècle, le gouvernement français était comme ces vieillards dont le génie a survécu à la force. Les grandes conceptions de Henri IV, de Richelieu, de Colbert, de Louis XIV sur les colonies, éclairaient encore les hommes d'Etat, qui tâchaient de ne pas s'en éloigner. Mais leurs efforts échouaient devant le vice des institutions sociales, qui étouffaient à la fois l'énergie et la liberté, l'industrie et l'émigration ; ils échouaient devant le système politique de la France, obligée de

(34) Mém. de 1718 et de janvier 1720 (A. C. Amér. du N., Nouvelle-France, C[11], 1712-1730, 2, fol. 90).

retenir tous ses enfants chez elle pour résister aux formidables coalitions qui se formaient par crainte de sa puissance. Faute d'émigration, il fallut donner aux établissements coloniaux un caractère presque militaire dans l'intérêt de leur défense. Beauséjour, au fond de la baie de Fundy, Niagara, le fort Du Quesne [(aujourd'hui Pittsburg),] à la fourche de l'Ohio, devinrent ainsi des avant-postes. Mais les colonies françaises ne pouvaient espérer de se maintenir en Amérique que par une population qui ne fût pas trop inférieure à celle des colonies anglaises.

Par le traité d'Utrecht, la France avait abandonné tous les droits qu'elle prétendait avoir sur le territoire iroquois. Abandon plus imaginaire que réel, car les Cinq-Nations ou Cantons s'étaient toujours regardés comme libres. L'Angleterre, en persistant à vouloir les soumettre à sa souveraineté, s'exposait à s'en faire des ennemis. La France avait reconnu depuis longtemps leur indépendance (35), en se refusant à négocier avec elles par l'intermédiaire de New-York, et en traitant avec leurs ambassadeurs, en 1700.

Cependant les Français ne se maintenaient dans le haut de la vallée du Saint-Laurent et dans celle du Mississipi qu'à l'aide de la traite et de leur alliance avec les tribus indigènes. Les Anglais travaillaient depuis longtemps à leur enlever l'une et l'autre. Le gouverneur de New-York, William Burnet, recommanda dans cette vue, en 1720, de défendre tout commerce avec le Canada. « Les Français, avait dit un autre gouverneur de la province anglaise, Robert Hunter, son prédécesseur, les Français ont des forts et des établissements sur plusieurs points du Mississipi et des Lacs, et ils tiennent que ces contrées, avec le commenrce qui s'y fait, sont à eux ; si ces établissements s'étendent et se remplissent, ils finiront par menacer même l'existence des plantations anglaises... Je ne sais sur quoi ils fondent leur droit ; à mon idée, on ne peut prévenir le mal que je signale, qu'en les décidant à abandonner le pays, et en reculant nos frontières » (36). Le gouverneur Hunter ne s'autorise point de titres chimériques pour établir un droit de priorité en faveur de sa patrie. Il s'appuie sur l'intérêt seul. L'intérêt est sa règle ; car de droits, même celui de possession, même celui du premier occupant, il n'en reconnaît aucun.

Vaudreuil suivait attentivement les actes des colonies anglaises. Il vit

(35) Cependant les Iroquois, en 1717, prièrent la France de les prendre sous sa protection. Vaudreuil au Conseil de marine, 24 oct. 1717 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1717, 38, fol. 125).

(36) Hunter to the Lords of Trade, 7 July 1718 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, V, 508).

où tendait le conseil de Burnet, et du décret prohibitif qui fut rendu pour le mettre à effet. Il chercha à en détourner les conséquences. Joncaire reçut, en 1721, l'ordre de relever le poste à Niagara, afin d'empêcher les Anglais de s'avancer sur les Lacs et d'attirer le commerce de ces contrées à Albany. Joncaire était un homme intelligent, et qui possédait cette éloquence poétique et figurée qui charme tant les sauvages. Les Tsonnontouans l'avaient adopté et le chérissaient comme un des leurs. Il en obtint sans difficulté la permission d'ouvrir un comptoir dans leur pays de chasse. Une députation (37), composée du baron de Longueuil, du marquis de Cavagnal, fils du gouverneur, [du capitaine Le Ber de Genneville et de La Chauvignery, interprète,] obtint ensuite également l'aveu des Onnontagués. Burnet protesta aussitôt contre « cette violation du traité d'Utrecht » (38). Vaudreuil lui répondit que Niagara avait toujours appartenu à la France. Burnet, qui ne voulait pas commettre lui-même d'hostilités, sollicita les Iroquois à expulser les Français par la force. Il regardait le poste de Niagara comme funeste à la politique anglaise. Ce poste était fait pour protéger la communication établie entre le Canada et le Mississipi, qu'il cherchait à interrompre par le moyen de ses alliés. Si les Français y mettaient une garnison assez forte, ils devenaient les maîtres du passage du lac Ontario ; au contraire, le fort étant démoli, les sauvages occidentaux tomberaient dans la dépendance des Anglais (39). Burnet adressa des plaintes vives à tous les Cantons, et réussit à en mettre quatre dans ses intérêts ; mais il ne put décider les Tsonnontouans à renvoyer Joncaire, non plus qu'à lui permettre à lui-même de faire un établissement dans leur pays. Alors il prit le parti d'ouvrir [à ses propres frais (40)] un comptoir sur la frontière ; il choisit l'entrée de la rivière Oswégo ou Chouaguen, sur la rive sud du lac Ontario, à mi-chemin entre Niagara et le fort Frontenac (41).

Les deux nations étaient ainsi résolues à se maintenir dans les positions

(37) *Discours de Longueuil aux Iroquois...* 1725 (A. C. C. G., Canada, C[11], 1725, 47, fol. 200).

(38) Burnet to Vaudreuil, 11 July 1721 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, V, 890). Copie de la lettre de Vaudreuil à Burnet, 24 août 1721 (A. C. C. G., Canada, 1721-22, 44, fol. 43).

(39) Burnet to the Lords of Trade, 26 Nov. 1720 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, V, 577).

(40) Sur le refus de l'Assemblée d'y pourvoir. W. Smith, *Hist. of the late province of New-York*, N.-Y., 1757, 170.

(41) *Doc. Hist. of the State of New-York*, Albany, 1849-51, I, 441 ss. Vaudreuil à Maurepas, 22 mai 1725 (A. C. C. G., Canada, 1725, 47, fol. 155).

qu'elles prenaient ou qu'elles avaient prises. Louis XV écrivit de sa main sur un mémoire : « Le poste de Niagara est de la dernière importance pour conserver le commerce des Pays d'en haut » (42). Et il ordonna, en 1725, de construire un fort en pierre sur l'emplacement même de celui qui avait été autrefois bâti par Denonville; il rendit libre le trafic de l'eau-de-vie chez les sauvages, comme il l'était chez les Anglais, et rétablit la vente des congés ou permissions spéciales de traite (43), qui furent fixés à deux cent cinquante livres. En même temps, le gouverneur reçut le commandement d'empêcher qu'aucun étranger ne mît les pieds sur le territoire français pour commercer ou pour étudier le pays, et d'en faire sortir les Anglais (44). Il y en avait beaucoup d'établis à Montréal, et leur nombre avait excité les soupçons.

Le duc de Newcastle, premier ministre d'Angleterre, se plaignit en vain à la Cour de Versailles de la création du poste militaire à Niagara. Burnet écrivit aussi inutilement une lettre à Lougueuil, gouverneur par intérim après la mort de Vaudreuil ; cette lettre fut apportée à Québec par James Livingston, jeune homme qui voyageait en apparence pour son plaisir, ou son instruction, mais qui était chargé probablement de quelque mission secrète (45).

Ne recevant aucune réponse favorable, Burnet se fortifia à Oswégo, et, à la suite d'une sommation que le nouveau gouverneur français, le marquis de Beauharnois, lui fit porter en 1727 (46), il y plaça une garnison nombreuse. Oswégo avait une grande importance pour les Anglais : ce fort était nécessaire dans le dessein qu'ils avaient de s'emparer de la traite des pelleteries, et il protégeait leurs établissements entre la rivière Hudson et le lac Ontario.

Ces empiétements entraînèrent des représailles. Voyant qu'il ne pouvait faire quitter à Burnet l'endroit qu'il occupait sur le lac Ontario,

(42) Doc. de Paris, 1re série, vol. VII; 3e série, vol. IX.

(43) Supprimé en 1696. Le ministre à Frontenac, 26 mai 1696 (A. C. reg. exp., Canada, B, 19, 1696, fol. 84 1/2.)

(44) Le roi à Vaudreuil et Chazel, 15 mai 1725 (A. C. ord. du roi, B, 1725, 48, fol. 780).

(45) Copie de la lettre de H. Walpole (ambassadeur anglais) sur une lettre de Burnet concernant le fort Niagara, 11 avril 1727 (A. C. C. G., Canada, 49, fol. 207. — *Doc. Col. Hist., N.-Y.*, IX, 963, V, 803). Burnet to M. de Longueuil, 5 th July 1726 (A. C. C. G., Canada, 48, fol. 233. — *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, V, 802).

(46) Sommation à Burnet par Bégon, 1er août 1726 (A. C. C. G., Canada, 49, fol. 201).

Beauharnois le tourna, et fit bâtir un fort de pieux vers le haut du lac Champlain sur la Pointe-à-la-Chevelure, à cinq ou six milles du village actuel de Crown Point (État de New-York) (47). Ce lac, qui se décharge dans le Saint-Laurent par la rivière Richelieu, tire ses eaux du même plateau que la rivière Hudson, laquelle coule du côté opposé et va se perdre dans la mer à New-York. La partie supérieure du lac est entourée de montagnes ; dans sa partie inférieure, les rives s'abaissent graduellement jusqu'à son extrémité. Jean-Louis de La Corne, [lieutenant de roi à Montréal,] officier canadien de mérite, avait le premier appelé l'attention sur l'importance de ce lac, qui donnait entrée dans le cœur même de la colonie de New-York (48). De la Pointe-à-la-Chevelure les Français menaceraient à la fois Oswégo et Albany. Cette colonie et la Nouvelle-Angleterre envoyérent une députation en Canada ; leurs remontrances à Beauharnois restèrent sans fruit. Malgré les réclamations et les menaces, les Français achevèrent le fort, qui fut nommé Saint-Frédéric, et gardèrent leur position sur le lac Champlain.

Ces événements, graves par les suites qu'ils devaient avoir, se passèrent entre les années 1713 et 1744. En 1725, la France voulut redonner quelque branle à l'émigration. Le *Chameau*, bâtiment du roi, partit chargé de [trois cent seize personnes] pour le Canada. Il portait aussi le chevalier de Chazel, qui venait relever l'intendant Bégon (49), Louis de La Porte de Louvigny, nommé gouverneur des Trois-Rivières, plusieurs officiers civils et militaires, des ecclésiastiques, des marchands et six maîtres d'école. Une tempête le surprit à l'entrée du golfe Saint-Laurent, et le jeta, en pleine nuit, sur les récifs de l'île du Cap-Breton (27-28 août). Personne n'échappa. La côte fut jonchée de cadavres et de marchandises (50).

Ce désastre fut suivi par une perte non moins sensible dans la personne de M. de Vaudreuil, qui mourut octogénaire, à Québec, le 10 octobre (1725). Il gouvernait le pays depuis vingt-deux ans. Il avait reçu, en 1722, la

(47) Beauharnois et Hocquart au roi, 10 oct. 1731. Les mêmes à Maurepas, 14 nov. 1731 (A. C. C. G., Canada, 54, fol. 421 et 338).

(48) La Corne à Maurepas, 11 oct. 1730 (A. C. C. G., Canada, 1730, 53, fol. 362).

(49) Instruct. à Chazel, 8 mai 1725 (*Ibid.*, fol. 744). Edme-Nicolas Robert, nommé intendant, en 1724, mourut le jour de son départ de La Rochelle (24 juillet). Mme de Vaudreuil au ministre, 29 oct. 1724 (A. C. C. G., 46, 1724, fol, 117).

(50) Le roi à Beauharnois, 21 oct. 1725 (A. C., B, ord. du roi, 48, 1725, fol. 454). Le roi à Vaudreuil et Bégon, 6 nov. 1725 (*Ibid.*, fol. 912).

grande croix de Saint-Louis après cinquante-trois ans de services. Il fut sincèrement regretté. Son administration n'avait été troublée par aucune de ces querelles qui avaient si souvent agité la colonie, divisé les fonctionnaires, et paralysé les corps publics ; elle fut constamment marquée par des événements heureux, dus en partie à sa vigilance, à sa fermeté et à sa bonne conduite. Son successeur fut Charles de la Boische, marquis de Beauharnois (51), capitaine de vaisseau, qui appartenait par sa mère à une famille que ses services et sa parenté avec les Pontchartrain avaient placée « dans les plus hauts emplois de la marine et des colonies ». Lui-même s'était signalé sur mer. Il arriva à Québec en 1726 (52), et prit le gouvernement des mains du baron de Longueuil, [gouverneur de Montréal,] qui le tenait par intérim (53).

L'intendant Bégon eut pour successeur Claude-Thomas Dupuy, maître des requêtes et ancien avocat général. C'était un fidèle disciple de l'esprit et des doctrines des parlements de France. Il aurait voulu augmenter l'importance du Conseil supérieur dans l'opinion publique, inspirer à ses membres un haut respect pour leur charge, raffermir en eux cette indépendance de caractère si nécessaire à une magistrature intègre, et qui faisait regarder, depuis des siècles, les parlements français comme les défenseurs naturels du peuple.

Jaloux des droits de la magistrature, esclave de la règle, le nouvel intendant ne fut pas longtemps dans le pays sans se voir aux prises avec des hommes en autorité, accoutumés à jouir d'une assez grande liberté dans leurs actes, et à exercer leurs pouvoirs plutôt suivant l'équité ou la convenance du moment que suivant la lettre stricte de la loi. Le différend le plus grave naquit d'une circonstance fortuite, la mort de l'évêque, M. de Saint-Vallier, qui avait succédé, en 1688 (54), à M. de Laval, forcé à la retraite par son grand âge et ses infirmités (55). Cette longue querelle, que nos historiens ont ignorée, car pas un n'en fait mention, souleva le clergé

(51) Grand-oncle d'Alexandre de Beauharnois, premier mari de l'impératrice Joséphine (N. de l'auteur). A partir de Beauharnois, tous les gouverneurs du Canada jusqu'à la conquête furent des officiers de marine (A. G.).

(52) Ses provisions sont du 11 janvier 1726 (enr. le 2 sept. suivant). *Edits et ord.*, III, 67.

(53) Il avait sollicité ce poste, mais on décida de nommer un officier français.

(54) Il fut consacré le 25 janvier 1688, à Paris. V. sur lui Abbé Aug. Gosselin, *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, Québec, 1911, I.

(55) Il mourut à Québec, le 6 mai 1708, âgé de 86 ans (N. de l'auteur).

et le gouverneur contre le Conseil, dirigé par Dupuy. En général, le gouverneur et l'intendant étaient opposés l'un à l'autre. C'étaient deux rivaux attachés ensemble par la politique royale pour s'observer, se retenir, se juger. Si l'un était plus élevé en rang, l'autre possédait plus de pouvoir ; si le premier avait pour courtisans les hommes d'épée, l'autre avait les hommes de robe et les administrateurs subalternes ; mais ce système, qui rassurait la jalousie du trône, divisait à jamais ces deux hauts fonctionnaires. Jusque-là l'intendant s'était rangé du côté du parti clérical. Dupuy allait dans cette querelle occuper la position du gouverneur, qui s'était rallié au clergé.

L'évêque mourut à Québec le 26 septembre 1727, et son titre échut à M. Louis-François de Mornay, son coadjuteur depuis 1713 ,qui était en France (56). M. Chartier de Lotbinière, archidiacre, se préparait à faire les obsèques, lorsqu'[il reçut de la part du chapitre une protestation par écrit. M. Boullard, curé de la ville et qui venait d'être choisi comme vicaire capitulaire y déclarait] que les fonctions de M. de Lotbinière avaient cessé par le décès de M. de Saint-Vallier ; que le siège épiscopal était vacant, et que c'était au chapitre de régler tout ce qui avait rapport aux funérailles et de prendre l'administration du diocèse. Trois grands vicaires furent désignés. Cela n'empêcha pas M. de Lotbinière, [sur la résolution pressante de l'intendant,] de procéder à l'inhumation, [le 2 janvier 1728]. Il repoussa les prétentions du chapitre, qui furent rejetées aussi plus tard par le ministre ; et sur le refus qu'on fit d'obtempérer aux ordres qu'il donnait en sa qualité d'archidiacre et suppléant, il assigna devant l'autorité civile le chapitre rebelle. Celui-ci se contenta de répondre qu'il ne reconnaissait en Canada aucune autorité civile capable de juger les motifs du différend, non pas même le Conseil supérieur ; et qu'il en appelait au roi en son Conseil d'État (57). C'était l'ancienne prétention cléricale de récuser les tribunaux civils ordinaires. Dupuy la traita de monstrueuse. Le Conseil supérieur, disait-il, tenait, en ce pays, la place des Parlements français, et il fallait le reconnaître avant de pouvoir en appeler à la Couronne (58). Des scènes tumultueuses accompagnèrent cette première difficulté. Le chapitre, à la tête d'une foule

(56) Le P. Mornay, Capucin, gouvernait de Paris, comme coadjuteur, la partie du diocèse située sur le Mississipi. *Edits et ord.*, II, 322. Il recevait du roi une pension de 3.000 livres, 5 avril 1728 (A. C. B, ord. du roi, 51, 1728, fol. 101).

(57) *Edits et ord.*, II, 323. Reg. C. S., 1728.

(58) Ordonnance du 4 janvier 1728. Ordonnance du 27 mars 1728. *Edits et ord.*, II, 324, 333.

de peuple, se rendit à l'Hôpital-Général, où l'évêque était mort et avait été inhumé. Il entra dans la chapelle et manda devant lui la supérieure du monastère, [mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin. Comme elle persistait à ne pas venir,] il la suspendit de ses fonctions et mit l'hospice en interdit (59). Tout cela dénotait peu de respect pour la mémoire du chef ecclésiastique que l'on avait perdu, et rappela aux plaisants les scènes du *Lutrin*.

Le Conseil supérieur rendit, le 5 janvier 1728, son arrêt sur la vacance du siège épiscopal. Il déclara le siège rempli, attendu que M. de Mornay, coadjuteur et successeur désigné du dernier évêque, vivait encore, et il interdit au chapitre tout acte de juridiction diocésaine (60). Le chapitre repoussa hautement sa prétention. M. de Tonnancour, chanoine, monta en chaire le jour de l'Épiphanie avec un mandement contre les empiétements du pouvoir civil (61). Il le lut aux fidèles, et l'ordre fut envoyé à tous les curés de le publier au prône dans leurs paroisses. L'intendant fit informer immédiatement contre le chanoine audacieux. Toute la rivalité jalouse qui existait en France entre le clergé et les parlements, toujours quelque peu jansénistes et libéraux, apparut dans ce débat, qui du reste n'eût intéressé que la chronique religieuse et quelques canonistes, si tout à coup le gouverneur ne fût intervenu. Beauharnois alla beaucoup plus loin dans son intervention que n'avait fait autrefois Frontenac. Il se rendit au Conseil et voulut y faire lire par son secrétaire, [d'Ailleboust des Musseaux,] une ordonnance pour interdire à ce corps toute procédure ultérieure dans l'affaire du clergé, et pour casser les arrêts qui avaient déjà été rendus (8 mars 1728) (62). Il voulut même imposer silence au procureur général. Le Conseil ordonna au secrétaire du gouverneur de se retirer, puis, après que l'ordonnance eut été lue par Lanouiller de Boisclair, [le grand voyer,] exerçant ce jour-là les fonctions de procureur général, il protesta contre l'insulte faite à la justice ; et, par une déclaration motivée en présence de M. de Beauharnois lui-même dans laquelle il qualifia ses prétentions de téméraires autant que nouvelles,

(59) *Edits et ord.*, II, 325-326. Le roi blâma le chapitre. Lettre au chap. de Québec, 3 juin 1728 (A. C. B. ord. du roi, 52, 1728, fol. 556). L'interdit fut levé à la fin du mois. La supérieure ne reprit ses fonctions que l'automne suivant.

(60) *Edits et ord.*, II, 322.

(61) *Mand. des év. de Québec*, I, 522.

(62) Reg. C. S., mars 1728. *Edits et ord.*, II, 330.

il conclut à se plaindre au roi de l'atteinte portée à l'indépendance et à l'autorité des tribunaux en Canada (63).

Beauharnois sortit profondément irrité. Il se croyait au-dessus du Conseil, ayant, disait-il, la suprématie sur tous les états de la colonie, et autant de droit de commander au Conseil que celui-ci en avait de commander aux autres. Il fit publier, devant les troupes et les milices, dans les villes et les campagnes, l'ordonnance d'interdiction, et défendit de recevoir sans son ordre exprès les arrêts du Conseil supérieur (64). Le Conseil répondit par une contre-ordonnance, dans laquelle il y a ces mots : « Les peuples savent bien, et depuis longtemps, que ceux qui ont ici l'autorité du prince pour les gouverner, ne peuvent en aucun cas se traverser en leurs desseins ; et que, dans les occasions où ils sont en diversité de sentiments, pour les choses qu'ils ordonnent en commun, l'exécution provisoire du projet différemment conçu dépend du district dans lequel il doit s'exécuter : de sorte que si le Conseil supérieur a des vues différentes d'un gouverneur général, en chose qui regarde la justice, c'est ce que le Conseil ordonne qui doit avoir son exécution ; et de même, s'il y a diversité de sentiments entre le gouverneur général et l'intendant, sur des choses qui les regardent en commun, les vues du gouverneur général prévaudront, si ce sont choses purement confiées à ses soins, telles que la guerre et la discipline militaire ; hors desquelles étant défendu au gouverneur général de faire aucune ordonnance telle qu'elle soit, il ne peut jamais faire, étant seul, qu'une ordonnance militaire. Les ordonnances de l'intendant doivent de même s'exécuter par provision, quand ce dont il s'agit est dans l'étendue de ses pouvoirs, qui sont la justice, la police et les finances : sauf à rendre compte au roi de part et d'autre, chacun en son particulier, des vues différentes qu'ils auront eues, à l'effet que le roi les confirme ou les réforme à son gré. Telle est l'économie du gouvernement du Canada » (65).

Le Conseil maintint la position qu'il avait prise. Plus tard, cependant, quelques-uns de ses membres furent gagnés ou intimidés par M. de Beauharnois. L'un d'eux, nommé Jean Crespin, après avoir voté avec ses collègues, refusa de remplir certaines fonctions qu'ils lui avaient déférées dans

(63) Reg. C. S., mars 1728.

(64) *Edits et ord.*, II, 331, 334. Reg. C, S., mars 1728.

(65) Ordonnance du 27 mars 1728. *Edits et ord.*, II, 334.

la lutte qu'ils soutenaient contre le gouverneur. On l'interdit. Les troupes avaient été appelées une seconde fois sous les armes, et les officiers avaient déchiré à coups d'épée les nouvelles ordonnances du Conseil (30 mars 1728). Le gouverneur tira ensuite de prison ceux que le Conseil avait fait saisir, et les reçut au château Saint-Louis. Sur le bruit de quelques murmures, il fit mettre aux arrêts les officiers qui avaient osé désapprouver sa conduite, et donna une lettre de cachet à son lieutenant à Québec, pour exiler les deux conseillers les plus opiniâtres, l'un, Guillaume Gaillard, à Beaupré, et l'autre, Louis Rouer d'Artigny, [fils de Louis Rouer de Villeray,] à Beaumont (66). Le gouverneur, ainsi qu'autrefois Frontenac, voulait rendre le Conseil incompétent, en le réduisant à moins de cinq membres actifs, nombre nécessaire pour juger. L'intendant publia deux semaines après une autre ordonnance comme président, seul chargé de convoquer le Conseil ; il y enjoignait à tous les membres de rester à leur poste (67).

Le Conseil se trouva ainsi en opposition à M. de Beauharnois et au chapitre. Les Récollets se mirent avec l'autorité militaire du côté de ce dernier, et l'un d'eux, le P. Valérien, fut même accusé devant le Conseil et réprimandé pour avoir dit dans un sermon en la cathédrale « que M. Boullard était le pasteur visible du diocèse ». Les Jésuites gardèrent la neutralité, et, à part deux membres de la compagnie, [les PP. de la Chasse et Dupuy, fils de l'intendant,] qui furent interdits par M. Boullard, mais dont l'interdiction fut peu après levée à la prière de leur supérieur, tous observèrent une prudente réserve (68). L'affaire était portée devant le roi, et l'on sut bientôt quelle conduite tiendrait le ministère. Au reste, ce qui se passait alors en France devait être un avertissement aux plus clairvoyants.

Le vieux cardinal de Fleury était depuis 1726 à la tête des affaires. Il tâchait d'apaiser les troubles religieux dont tout le royaume était agité à l'occasion de la bulle *Unigenitus* (69). Le concile provincial d'Embrun, tenu en 1727, avait condamné l'évêque de Senez, [Jean Soanen,] accusé d'avoir,

(66) Beauharnois à Maurepas, 1er oct. 1728 (A. C. C. G., Canada, 50, fol. 137). Mais ils se réfugièrent au Palais de l'intendant. Maurepas à Hocquart, 19 avril 1729 (A. C. B, dép. Canada, 53, 1729, fol. 508).

(67) Registres de l'intendant. Reg. C. S., 1728-1729.

(68) Maurepas au P. Du Parc (supérieur des Jésuites), 2 mai 1729 (A. C. B, dép. Canada, 53, 1729, fol. 541).

(69) Publiée le 8 septembre 1713. V. sur ce sujet, A. Rébelliau, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, I, 322-339.

dans une instruction pastorale, attaqué la fameuse bulle. Le Parlement et le barreau de Paris se prononcèrent contre le jugement. Le Parlement bravait encore, à cette époque, la Cour romaine, en rejetant la « légende » de saint Grégoire VII, un des premiers apôtres des doctrines appelées plus tard ultramontaines, et s'élevait devant le cardinal comme un obstacle à ses vues (70). On conçoit quelle amertume cette opposition lui laissa dans le cœur, et dans quelle disposition il reçut la nouvelle des démêlés entre le chapitre et le Conseil supérieur de Québec, image du Parlement de Paris. La querelle canadienne se confondit à ses yeux avec la querelle française. Dupuy fut rappelé (71), et l'ordre donné au Conseil de lever les saisies du temporel des chanoines et du curé de la cathédrale, qu'il avait prononcées dans le cours des procédures. L'intendant avait aussi mécontenté autrement la Cour. Maurepas lui reprochait ses nombreuses ordonnances touchant les chemins, les cabarets, etc., lesquelles avaient soulevé le peuple et ne convenaient pas au pays (72).

Il y eut alors dans le Conseil un revirement peu honorable pour son indépendance. D'Artigny et Gaillard, s'étant présentés afin d'y prendre place comme à l'ordinaire, furent informés par le doyen, De Lino, qui le présidait en l'absence de son chef disgracié, qu'ils n'y pourraient être admis tant que le roi ne se serait pas prononcé sur la lettre de cachet du gouverneur. Leur suspension (car c'en était une) dura jusqu'en 1729 (73).

La Cour ne put s'empêcher de blâmer M. de Beauharnois. Le ministre Maurepas le reprit d'avoir défendu au Conseil de continuer la procédure contre le chapitre et le clergé (74). On voulait bien ne pas désavouer ce qu'il avait fait dans la nécessité où il s'était trouvé de maintenir l'ordre ; mais il avait excédé son pouvoir. Louis XV lui défendit toute pareille mesure à l'avenir, et désapprouva l'envoi en exil de d'Artigny et de Gail-

(70) La Sorbonne, le clergé paroissial, les Oratoriens s'opposaient aussi à l'acceptation de la bulle. V. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 111-116. Le Roy, *Le gallicanisme au XVIIIe siècle : la France et Rome de* 1700 *à* 1815, 1892. Crousaz-Crétet, *L'Eglise et l'Etat ou les deux puissances au XVIIIe siècle*, 1893.

(71) Lettre du roi, 31 mai 1728 (A. C. B. ord. du roi, 52, 1728, fol. 562). Maurepas à Dupuy, 1er juin 1728 (*Ibid.*, dép. Canada, fol. 553). Dupuy se rembarqua à l'automne (1728).

(72) Maurepas à Dupuy, 18 mai 1728 (*Ibid.*, fol. 519). *Edits et ord.*, III, 455 ss).

(73) Reg. de l'intendant. Reg. C. S., 1728-1729.

(74) Maurepas à Beauharnois, 3 juin 1728 (A. C. B, dép. Canada, 52, 1728, fol. 554).

lard, parce qu'il s'était attribué là un pouvoir que le prince ne commettait à personne (75).

Telle fut cette grande querelle, où le Conseil finit par jouer le rôle servile qui ne caractérise que trop souvent les autorités coloniales. Dupuy avait remis sa charge au premier avis, et n'avait point partagé la honte de ces rétractations. Il eut pour successeur M. D'Aigremont, [qui mourut peu après (4 janvier 1728) et fut] remplacé par Gilles Hocquart. Celui-ci arriva à Québec en 1729. [Nommé d'abord commissaire ordonnateur, avec le rang et les pouvoirs qu'avait l'intendant, il reçut ce dernier titre en 1731 (76).]

Quant au siège épiscopal, M. de Mornay y avait succédé à M. de Saint-Vallier ; mais, vieux et infirme, il ne vint point en Canada. [Il se fit remplacer par un coadjuteur, M. Pierre-Herman Dosquet, qui reçut son brevet le 19 février 1729 (77).]

Ces troubles s'étendirent aux communautés religieuses de femmes, qu'ils agitèrent jusqu'à l'arrivée de M. Dosquet. « Les chanoines, écrivait la mère Duplessis de Sainte-Hélène, de l'Hôtel-Dieu, se croyant maîtres absolus, firent tant de changements, surtout dans les maisons religieuses, que les Ursulines eurent recours au Conseil pour implorer la protection du Roi contre les menaces qu'on leur faisait. On avait déjà interdit leur confesseur, et on les avait traitées fort durement, même dans leurs propres chaires, sur ce qu'elles avaient dit que leur communauté avait toujours été plus paisible quand elles avaient eu des confesseurs jésuites que lorsqu'elles avaient eu des prêtres. Cette parole a tellement choqué ces messieurs, qu'ils ont cru le clergé flétri et déshonoré : Ils ont empêché les sept discrètes de communier et de se confesser toute l'année... D'autres communautés ont aussi été tourmentées de ces messieurs » (78).

Les pauvres religieuses ne savaient à quels prêtres se confesser. M. Boullard leur écrivait, en 1728, qu'elles seraient excommuniées si elles se con-

(75) Le roi à Beauharnois, 12 avril 1729 (A. C. B, dép. Canada, 53, 1729, fol. 487).

(76) Maurepas à d'Aigremont, 12 avril 1729 (A. C. B, dép. Canada, 53, 1729, fol. 401). La commission d'intendant de Hocquart est du 21 février 1731. *Edits et ord.*, III, 69.

(77) Cependant, M. de Mornay, jusqu'à sa démission (1733), toucha les revenus de l'évêché. V. sur M. Dosquet, abbé Aug. Gosselin, *L'Eglise du Canada...*, II, 1912, ch. I-IV.

(78) Lettre du 25 oct. 1729, c. p. abbé Gosselin, *ibid.*, I, 462.

fessaient à d'autres qu'aux confesseurs agréés par lui. La conduite violente des chanoines fut désapprouvée par la Cour (79).

M. Dosquet, qui avait déjà passé deux ans dans la colonie étant simple prêtre, et qui, depuis 1725, résidait à Rome sous le titre d'évêque de Samos *in partibus*, arriva à Québec en 1729 avec une procuration de l'évêque. Il administra le diocèse environ trois ans. En 1732, il repassa en Europe. Alors le ministre se plaignit à M. de Mornay de l'abandon où il laissait le Canada, et l'informa que le roi désirait qu'il s'y rendît sans différer davantage. Le prélat septuagénaire, ainsi pressé par Louis XV, se démit de son évêché en 1733. M. Dosquet lui succéda et revint à Québec en 1734 ; mais, dès l'année suivante, il retourna en France, gardant la mitre jusqu'en 1739 qu'il dut aussi la déposer. M. Pourroy de Lauberivière, choisi pour occuper le siège vacant (22 mars), mourut quelques jours après son arrivée à Québec en 1740 (80), atteint d'une maladie contagieuse qui s'était déclarée sur le vaisseau dans la traversée. M. Dubreil de Pontbriand fut nommé à sa place, et reçut ses bulles l'année suivante [(6 mars 1741) (81).] Sa nomination interrompit les fréquentes mutations qui arrivaient depuis quelque temps au siège épiscopal.

Dans les discussions qu'excitaient ces changements, la question de la fixation des cures était toujours débattue, comme si elle n'eût pas été réglée. Le nouvel évêque, opposé à la fixation, écrivit au ministre, en 1742, que la loi, s'il croyait à propos de la maintenir, devrait être corrigée. « Ainsi il ne faudrait point fixer dans la paroisse où un supplément à la dîme était accordé, ni dans celle unie à la voisine ; il faudrait préférer les prêtres français aux prêtres canadiens ; permettre à l'évêque de donner au curé fixe un vicaire, sans qu'il fût tenu d'en dire la raison, etc. » (82). Avec toutes ces modifications, M. de Pontbriand ne voyait que treize paroisses dans lesquelles on pût fixer, outre celles où on l'avait fait déjà depuis longtemps.

En 1728 le son du tambour retentit tout à coup sur les places publiques. Parmi les peuplades de l'Ouest, les débris des Outagamis, [placés sur la rivière des Renards, vers la baie Verte,] venaient de reprendre les armes. On croyait avoir détruit cette nation en 1712. [Quatre] ans après, La Porte

(79) Maurepas à Beauharnois, 3 juin 1728, d. c.

(80) Le 20 août. Pour le détail de ces faits, v. abbé Gosselin, *op. cit.*, II.

(81) V. sur lui, Vicomte du Breil de Pontbriand, *Mgr de Pontbriand*, 1910.

(82) L'évêque de Québec à Maurepas, 22 août 1742 (A. C. C. G., Canada, 78, 1742, fol. 403).

de Louvigny fut envoyé contre elle par Vaudreuil, [avec huit cents Français et sauvages. Les Outagamis, au nombre de cinq cents et fortement retranchés, résistèrent trois jours. Par le traité qui suivit, ils] cédaient leur pays à la France (83). Mais ces barbares n'avaient pu rester tranquilles ; ils s'étaient renforcés, apparemment, par des alliances avec [les Sakis, les Puants, les Maloumines, les Mascoutins, les Kikapous,] et avaient repris leurs anciennes habitudes de brigandages. Ils infestaient les rivages du lac Michigan et les chemins conduisant à la Louisiane, entravaient le commerce et rendaient les routes périlleuses jusqu'à cinq cents lieues à la ronde. Beauharnois jura leur extermination (84). Mais comment saisir des nomades qui disparaissaient dans des régions inconnues sans qu'on pût suivre leur trace ?

Quatre cents Canadiens et [douze cents] sauvages, commandés par Constant le Marchant de Ligneris, entrèrent dans leurs terres. L'avant-garde de cette petite armée était partie de Montréal en canots au commencement de juin (1728). Elle avait remonté la rivière des Outaouas, traversé le lac Nipissing et pénétré par la rivière des Français dans le lac Huron, où l'avait rejointe par le même chemin le reste de l'expédition. Le 14 août, le corps entier atteignit Chicago, au fond du lac Michigan.

Les premiers ennemis qu'il eut à combattre furent les Maloumines, ou Folles-Avoines, ainsi nommés parce qu'ils se nourrissaient d'une espèce de riz qui croît d'elle-même en abondance dans les plaines marécageuses situées au sud du lac Supérieur. Le 15, cette tribu, que les Outagamis avaient entraînée dans leur alliance, se présenta en bataille sur le rivage pour s'opposer au débarquement. Les Canadiens et leurs auxiliaires, dès que les canots touchèrent la grève, s'élancèrent contre les Maloumines en poussant leur cri. Après une mêlée très vive, l'ennemi fut complètement défait.

Le bruit de l'arrivée et de la victoire de Ligneris vola au loin. Toutes les tribus prirent la fuite, les Outagamis les premiers. Les Canadiens se mirent à leur poursuite ; ils remontèrent la rivière des Renards jusqu'à sa source, et s'avancèrent à une trentaine de lieues du Mississipi, sans atteindre les fuyards. Il fallut se contenter de détruire les frêles bourgades qu'ils s'étaient élevées depuis 1714, et de dévaster leurs terres pour qu'ils ne pussent y

(83) Louvigny au ministre, 14 oct. 1716. Vaudreuil au Conseil de marine, 30 oct. et 14 nov. 1716 (A. C. C. G., Canada, 36, 1716, fol. 173, 59, 71).

(84) Beauharnois et Dupuy à Maurepas, 25 oct. 1727 (A. C. C. G., Canada, 49, 1727, fol. 48).

subsister. Pas une bourgade, pas une cabane n'échappa aux flammes. Cette irruption brusque et dévastatrice, dont on avait cru le succès douteux, rendit pour quelque temps la paix à ces contrées, et la sûreté aux communications entre le Canada et la Louisiane (85).

[Les Outagamis, réfugiés aux Illinois, s'étaient retranchés à trois milles du fort Saint-Louis. M. de Saint-Ange, qui commandait au fort de Chartres, les attaqua le 17 août 1730. Il fut rejoint par M. de Villiers et Nicolas de Noyelles, commandants à la rivière Saint-Joseph et aux Miamis ; son armée comptait maintenant douze cents sauvages et quatre cents Français. Les Outagamis, assiégés durant vingt-trois jours, voulurent s'échappper de nuit à la faveur d'un orage. Mais ils furent poursuivis et tous pris ou tués, moins une cinquantaine (86).]

La colonie éprouva plusieurs calamités dans les dix années qui s'écoulèrent après 1730. En 1732, il y eut des inondations et des tremblements de terre dans tout le Canada. La mère Sainte-Hélène écrivait le 17 octobre : « Depuis un mois, c'est un tremblement de terre qui y jette (à Québec) une consternation qu'on ne peut exprimer. L'effroi y est si universel que les maisons sont désertes ; on y couche dans les jardins, les bêtes mêmes privées de raison jettent des cris capables de redoubler la frayeur des hommes ; on fait des confessions générales de tous côtés ; plusieurs ont fui... de peur d'être ensevelis sous les ruines de cette pauvre ville ; le fâcheux est que cela n'est pas fini. Il y a des puits qui ont entièrement tari, des chemins sont bouleversés » (87).

L'année suivante, la petite vérole, apportée de la Nouvelle-Angleterre, décima les colons et fit un ravage épouvantable parmi les sauvages. La disette régnait déjà dans le pays depuis quelques années. L'hiver de 1729 fut pour le Canada ce que celui de 1709 avait été pour la France. En certains lieux les habitants furent réduits à se nourrir de bourgeons et de ce qu'on regardait encore comme n'étant guère plus nourrissant, de pommes

(85) Ligneris à Beauharnois, 30 août 1728 (A. C. M. S. M., Canada, 1727-1731, 9, fol. 152). *Voyages*... du P. Emmanuel Crespel (aumônier de l'expédition) p. p. L. Crespel, Francfort, 1742. L'expédition, partie le 14 mars (1728) de Québec, y rentra le 12 octobre.

(86) Relat. de Villiers, sept. 1730. Lettre de Villiers à Beauharnois, 23 sept. 1730. Relat. de la défaite des Renards, s. s. n. d. (A. C. M. S. M., Canada, 1727-1731, 9, fol. 312, 314, 140). Villiers fut tué à la baie Verte, dans une attaque contre les Outagamis et les Sakis (16 sept. 1733). Beauharnois à Maurepas, 11 nov. 1733 (A. C. C. G., Canada, 59, fol. 47).

(87) Coll. de l'abbé Ferland, Université Laval, Québec.

de terre. Plusieurs personnes moururent de faim. Pendant cette disette, en 1730, le gouvernement fit faire à Québec, dans la rivière Saint-Charles, la digue du Palais, recouverte aujourd'hui par les quais, pour occuper les malheureux ouvriers en chômage, et en même temps y créer un abri où cent petits bâtiments pussent trouver sur un lit de sable un hivernage commode.

Cependant on ne perdait pas de vue l'exploration de l'intérieur du continent. Les Français avaient remonté à une grande distance les eaux tributaires du Mississipi qui prennent leurs sources dans les contrées du couchant ; ils ambitionnaient maintenant la gloire d'atteindre l'océan Pacifique, qu'avait visité un sauvage yasou, au rapport de Le Page du Pratz. Ce dessein avait déjà été formé [vers la fin du XVIIe siécle (88).] En 1718, le roi avait chargé le gouverneur Vaudreuil d'envoyer un Canadien, La Morandière, vers cette mer, si les nouvelles qu'il recevrait de Robutel de La Noue, qui était allé fonder un poste de traite à l'entrée de la Kamanistigoya (Kaministiquia) (1717), sur la rive nord-ouest du lac Supérieur, étaient favorables (89). Vaudreuil et l'intendant Bégon demandaient cinquante mille livres pour rendre l'entreprise indépendante des traitants, aux caprices desquels elle avait été laissée jusqu'alors (90). Beauharnois, à son tour, s'occupa de la découverte du Grand-Océan. Le plus difficile lui semblait fait, car on supposait alors que le continent était moins large au Nord qu'il ne l'est en réalité, et que la mer, au lieu de reculer vers l'Ouest, se rapprochait de l'Est en s'élevant au pôle. La configuration de l'Amérique du Sud, qui se termine en pointe à la terre de Feu, et la longitude de la partie connue des côtes occidentales du continent, qui n'avaient encore été visitées que jusqu'au nord du Mexique, pouvaient faire tomber dans cette erreur. L'homme à qui le gouverneur confia l'entreprise fut La Vérendrye.

Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, était fils d'un officier du régiment de Carignan (91),] René Gaultier, seigneur de Va-

(88) Dès 1688. Mém. joint à la lettre de Vaudreuil et Bégon au duc d'Orléans, 12 nov. 1716. En 1694, d'Iberville avait envoyé Renaudot à cette découverte, sans succès (Margry, *Mémoires et doc.*, VI, 496, 497-498, 499).

(89) Le roi à Vaudreuil, 6 juillet 1718 (A. C. B, dép. cons. de marine, 40, fol. 490). Mém. du roi à Vaudreuil et Bégon, 26 juin 1717 (*Ibid.*, 39, fol. 230. Margry, VI, 504).

(90) Délibérations du Conseil de marine. 3 février 1717 (Margry, VI, 503).

(91) V. *supra*, t. I, 256.

rennes, qui avait été pendant vingt-deux ans gouverneur des Trois-Rivières. Il avait suivi d'abord les armes. Il fit, dit-on, une campagne dans la Nouvelle-Angleterre en 1704, et une seconde, l'année d'après, à Terre-Neuve, comme volontaire. En 1706, il passa en Flandre, où il servit dans une compagnie de granadiers au régiment de Bretagne. Cette compagnie était commandée par son frère aîné, tué plus tard en Italie. A la sanglante bataille de Malplaquet, livrée en 1709 par le maréchal de Villars au prince Eugène et au duc de Marlborough, La Vérendrye reçut neuf blessures, et fut laissé pour mort sur la place. Malgré le grade de lieutenant que lui valurent ses services, sa pauvreté, et la pénurie du trésor qui ne payait point les officiers. l'obligèrent à revenir en Canada, où il accepta pour vivre une simple enseigne. Quelques années après, il obtint un emploi plus lucratif dans les pays sauvages de l'Ouest. Il commandait, en 1727, au [fort La Tourette], sur le lac Nepigon, au nord du lac Supérieur (92).

Comme beaucoup de ses compatriotes, La Vérendrye s'intéressait à la découverte de la mer entre l'Amérique septentrionale et l'Asie. Charlevoix avait été envoyé en Amérique par le duc d'Orléans pour se procurer des renseignements certains sur la meilleure route à tenir pour atteindre la limite occidentale du continent (1720) (93). La Vérendrye, venant du lac Nepigon, et le P. Nicolas de Gonnor, arrivant de chez les Sioux (94), où Boucher de La Perrière et le P. Guignas avaient, suivant l'avis de Charlevoix, établi un poste, [nommé fort Beauharnois, sur la rive occidentale du lac Pépin (1727) (95),] ajoutèrent de nouveaux renseignements à ceux qu'on possédait déjà. Le P. de Gonnor emporta des mémoires de La Vérendrye, et promit de les appuyer à la Cour. Celui-ci, sur ce que des sauvages lui avaient dit d'une rivière qui coulait vers le couchant, pensait qu'en la descendant, on parviendrait à l'océan Pacifique. Rendu à Paris, le père

(92) P. Margry, *Les Varenne de la Vérendrye*, d. le *Moniteur*, Paris, 14 sept. et 1er nov. 1852. V. aussi L.-A. Prudhomme, *Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye*, M. S. R. C., 1906, I, 9-57.

(93) V. sa lettre au comte de Toulouse, 20 janvier 1723 (Margry, *Mém. et doc.* VI, 521 et 528 ss,); et son *Hist. de la Nouvelle-France*, V, lettre 2e.

(94) Relat. du P. de Gonnor à Beauharnois, 3 nov. 1728. En 1727, Beauharnois forma la Compagnie des Sioux laquelle fut dissoute et remplacée par une nouvelle en 1731 (Margry, VI, 547 et 563).

(95) Relat. du P. Guignas, 29 mai 1728 (Margry, VI, 552). Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 25 oct. 1729 (*Ibid.*, 559).

jésuite présenta les mémoires au gouvernement, qui reçut aussi deux projets de Charlevoix. Mais l'épuisement des finances devait se faire sentir encore plus aux extrémités qu'au cœur de l'empire. Le voyage de découvertes fut tout à fait abandonné au hasard des courses de traitants.

La Vérendrye vint à Québec en conférer avec le gouverneur Beauharnois. Aller reconnaître la rivière des Assiniboëls (l'Assiniboine) au lieu de prendre par le pays des Sioux, et ensuite descendre les rivières qui auraient leurs sources vers le lac Winnipeg, c'était là son dessein. Il croyait qu'il s'en trouverait quelqu'une de ce côté, qui mènerait à la mer qu'on cherchait. « L'ouest et le nord-ouest de l'Amérique, dit Margry, étant encore inconnus depuis la Californie jusqu'à la baie d'Hudson, l'est de l'Asie l'étant également à son extrémité, ainsi que la mer qui divisait l'Ancien et le Nouveau Monde à cette hauteur, il y avait des savants qui supposaient, avec les navigateurs du XVIe siècle, l'union des continents à des degrés de longitude et de latitude bien éloignés de ceux où Behring allait découvrir le détroit qui porte son nom (1728). En 1718, un prêtre de la congrégation (de la mission de Saint-Lazare), nommé Bobé, qui eut le mérite d'exciter fortement le Régent et les ministres à la découverte de la mer de l'Ouest, regardait comme une vaste terre l'espace compris entre le détroit d'Uriez et la Nouvelle-France (96). Cet ecclésiastique, fort savant d'ailleurs, pensait que, si l'on marchait entre le 47e et le 70e degré de latitude, on ne trouverait point la mer que l'on n'eût atteint le golfe d'Amur, « lequel était formé par les « terres du Japon, de la Tartarie et de la Bourbonie ». Il appelait Bourbonie cette contrée imaginaire qui lui semblait joindre l'Amérique à l'Asie, et « par laquelle, selon lui, étaient passés les Tartares et les Israélites tartarisés « après la dispersion de Salmanazar, comme le prouvait, disait-il, la figure « des Sioux, qui ressemblait à celle des Tartares ». Ces chimères d'un homme éclairé, accréditées chez d'autres qui ne l'étaient pas moins, faisaient souhaiter que la France, placée à portée, par sa possession du Canada, d'en reconnaître l'erreur, envoyât à travers l'Amérique du Nord une expédition d'exploration, pour dissiper les ténèbres restées sur le nord-ouest de ce continent.

« M. de Beauharnois conçut sans peine l'importance d'une telle exploration, et il songea à lever le voile qui cachait les bornes du monde, en

(96) *Mémoire pour la découverte de la mer de l'Ouest*, 1718 Bib. Mazarine, Paris, ms. nº 2000.

accueillant la demande de M. de La Vérendrye. Malheureusement, n'osant prendre une initiative que prit pour ses affaires, vers cette époque et sous le prétexte de cette découverte, le gouverneur de la Louisiane, M. de Bienville, moins honnête que lui, il s'exposa à ne pouvoir rien faire qu'à des conditions qui nous laissèrent enlever l'honneur qu'on devait attendre de la découverte de la mer de l'Ouest. Les Russes étaient nos rivaux dans ce projet. Avant sa mort, Pierre-le-Grand, qui était arrivé à Paris en avril 1717 deux mois après que Guillaume Delisle eut présenté au Régent son mémoire sur la mer de l'Ouest, s'était rappelé ses conversations avec l'illustre géographe, ainsi que ses promesses à l'Académie des sciences (97) ; et il avait ordonné de faire reconnaître par l'Est la distance de l'Asie à l'Amérique. Fidèles aux ordres contenus dans son testament, qui fut pour la Russie son dernier service, ses successeurs allaient envoyer Vitus Behring et Thschirikoff, qui s'avanceraient par l'Est dans la mer de l'Ouest et toucheraient à l'Amérique, pendant que les officiers français, par une singulière coïncidence, exploreraient l'intérieur des terres occidentales sous le gouvernement d'un gentilhomme dont les petits-neveux devaient s'approcher du trône de Pierre-le-Grand. Mais les uns devaient être aidés par leurs princes, les autres faire tout par eux seuls, malgré la bienveillance des gouverneurs du Canada, réduits à n'avoir guère pour les découvreurs que des sympathies.

« M. de Beauharnois (98) ayant examiné, avec l'ingénieur Chaussegros de Léry, une carte qu'avait tracée le sauvage Ochagach, choisi par M. de La Vérendrye pour être son guide, pensa, comme l'ingénieur, que la Nouvelle-France « étant traversée par deux grands fleuves qui prennent leur « source vers le milieu, dont l'un court à l'Est, qui est celui de Saint-« Laurent, et l'autre au Sud, qui est le Mississipi, il ne pouvait rester « à l'Ouest sept ou huit cents lieues de large sans qu'il y eût également « une grande rivière ». Ce fait eût été trop contraire à tout ce qu'on savait des pays connus, où un si grand espace était toujours traversé par quelque grand fleuve. Ce raisonnement rendait vraisemblables les rapports des sauvages, d'après lesquels et suivant le rumb de vent que ceux-ci donnaient au fleuve, M. de Beauharnois et M. de Léry jugeaient qu'il

(97) J.-B. Schérer, *Recherches historiques et géographiques sur le Nouveau-Monde*, éd. 1877.

(98) Beauharnois à Maurepas, 4 oct. 1730 (A. C, C. G., Canada, 52, 1730, fol. 220).

devait se rendre à quelque entrée située au-dessus de la Californie (99).

La Vérendrye s'associa à Montréal (19 mai 1731) quelques personnes qui lui firent l'avance des marchandises de traite et des équipements. [Il se mit en route pour la Kaministiquia, le 8 juin, avec cinquante hommes, parmi lesquels étaient trois de ses fils, Jean-Baptiste, l'aîné, Pierre et François, et son neveu Christophe de La Jemmeraye ; rendu à Michillimackinac, il prit un Jésuite, le P. Mesaiger. Il avait ordre de prendre possession pour la France des pays qu'il découvrirait ; le roi lui accorda le monopole de la traite, mais rien autre chose (100).] Il n'avait vraiment encore fait que quelques pas dans l'inconnu en 1733, et les ministres persistaient toujours à ne pas lui venir en aide, quoiqu'il fût évident que plus il s'éloignerait des postes, plus la traite deviendrait difficile, ou que plus il se livrerait à la traite, moins il approcherait du but cherché.

Les découvreurs, partant du poste de la Kaministiquia, remontèrent cette rivière, passèrent par le lac de la Pluie, sur les bords duquel ils bâtirent, en 1731, le fort Saint-Pierre ; par le lac des Bois, où ils plantèrent, l'année suivante, le fort Saint-Charles ; par la rivière Winnipeg, sur laquelle ils construisirent, en 1734, le fort Maurepas. Les Français prenaient possession du pays en établissant une chaîne de petits postes pour leur protection, et pour le trafic des pelleteries. Leurs partis traversèrent, [vers le Nord-Ouest,] le lac Dauphin et le lac du Cygne ; ils reconnurent la rivière La Biche (Red Deer) et remontèrent jusqu'à sa fourche la rivière Saskatchewan ou Poskoyac, qui prend sa source dans les montagnes Rocheuses. [En 1738, ils bâtirent le fort La Reine sur le côté nord de la rivière Assiniboine, et dans l'angle formé par cette rivière et la rivière Rouge, le fort Rouge, où s'élève aujourd'hui la ville de Winnipeg ; le fort Dauphin, à la pointe nord-ouest du lac de ce nom (1741) ; le fort Bourbon, à l'entrée de la rivière La Biche (1748).] Ils s'avançaient ainsi, dirigés par La Vérendrye lui-même, ou, suivant ses instructions, par son neveu ou ses fils, tantôt vers le Sud et tantôt vers le Nord, sans trouver l'Océan qu'ils cherchaient (101).

(99) *Le Moniteur*, arts. d. c.

(100) On approuvait le projet de La Vérendrye à condition qu'« il n'en coûtast rien au Roy ». Mém. du Conseil de Marine, 3 février 1717 (Margry, *Mém. et doc.*, VI, 502). Mém. du roi à Beauharnois et Bégon, 26 juin 1717 (*Ibid.*, 504).

(101) V. sur ces découvertes, Margry, VI, 583-632. La Vérendrye à Maurepas, 12 oct. 1734, 1er oct. 1757. *Journal* du même, 14 oct. 1737, 1740, 1742. *Mémoire* du même, 31 oct. 1744 (A. C.

Dans [un voyage à Michillimackinac,] en 1736, le fils aîné de La Vérendrye et le Jésuite Aulneau, [avec leurs dix-neuf compagnons,] furent massacrés par les Sioux, sur une île du lac des Bois (Ile au Massacre) (6 juin). Quelques jours après, cinq traitants trouvèrent leurs restes. Les têtes des Français, la plupart dépouillées de la chevelure, étaient posées sur des peaux de castors. Le missionnaire, une flèche dans la tête et le côté ouvert, était agenouillé, la main gauche baissée contre terre, la droite élevée vers le ciel. Le jeune La Vérendrye était couché sur le ventre ; il avait le dos tailladé à coups de couteau et une houe enfoncée dans les reins ; il était sans tête, et son corps était orné, par dérision, de jarretières et de bracelets de poils de porc-épic (102).

La Vérendrye parvint, en 1738, [chez les Hidatsas ou Gros-Ventres (103), placés au confluent du Haut-Missouri et de la rivière Knife (18 octobre 1738-10 février 1739). En 1742, ses deux fils, Pierre, dit le chevalier, et François, accompagnés seulement de deux Canadiens, remontèrent le Missouri] jusqu'à la rivière nommée depuis Yellow-Stone, qui a sa source dans le lac des Sablettes, au bas des montagnes Rocheuses. Ils se trouvèrent enfin le 1er janvier 1743, ou soixante [et deux] ans avant le voyage de Lewis et Clarke (104), en vue de ces montagnes, [plus exactement la chaîne des Big Horn, au pied desquels Pierre de La Vérendrye et les deux Canadiens arrivèrent, vingt jours après. Ils avaient visité en route plusieurs tribus, comme les Mandanes, les Beaux-Hommes, les Petits-Renards, les Pioyas, les Gens de Chevaux, les Gens de l'Arc. Leur expédition] dura depuis le 29 avril 1742 jusqu'au 2 juillet de l'année suivante (105).

La Vérendrye, déjà endetté de plus de quarante mille livres (106), était revenu à Québec pour tâcher d'obtenir de France quelque secours d'argent (1743) ; mais ses démarches furent vaines. Ses envieux avaient répandu sur

C. G., Canada, Postes des pays de l'Ouest, 10, 1070-1750, fol. 100, 102, 105, 220, 253, 280). *Journal* de 1738-39 (Rap. ar. can. Ottawa, 1890, 1-14).

(102) V. à ce sujet L.-J. Burpee, P. R. S. C., 1903, II, 15-29. L.-A. Prudhomme, *La découverte du fort Saint-Charles*, Bul. de la Soc. hist. de Saint-Boniface, Manitoba, nº 1, 1911.

(103) O.-G. Libby, *Proc. Mississippi Valley Hist. Ass.*, Cedar Rapids, 1909, 61 ; 1912, 72.

(104) Accompli de mai 1804 à septembre 1806. Ils aperçurent l'océan Pacifique, le 7 novembre 1805. V. M. Lewis, *Original Journals of the Lewis et Clark Expedition*, ed. by R. G. Thwaites, N.-Y., 1904-05.

(105) *Journal du voyage fait par le chevalier de La Vérendrye...* (Margry, VI, 598 ss.).

(106) Margry, VI, 593.

ses courses de faux bruits (107), qui avaient prévenu le public et le ministre lui-même. [A tel point que La Vérendrye remit sa commission (1744). Le gouverneur nomma à sa place pour pousser les découvertes vers l'Ouest le capitaine Joseph Fleurimont de Noyelles (108). D'ailleurs] M. de Beauharnois, et son successeur, M. de La Galissonnière, dissipèrent les préjugés (109). Le prince, par une espèce d'amende honorable, fit La Vérendrye capitaine, et lui donna la croix de Saint-Louis (110). En même temps M. de Maurepas voulut qu'il reprît la tâche qu'il avait en partie exécutée ; La Vérendrye s'y préparait, lorsqu'il mourut, le 6 décembre 1749.

Ce célèbre voyageur a raconté au savant suédois Kalm, qui visitait cette année-là même le Canada, qu'il avait trouvé dans les contrées les plus reculées qu'il eût parcourues, et qu'il supposait à neuf cents lieues de Montréal, de grosses colonnes de pierre d'un seul bloc, appuyées les unes contre les autres ou superposées comme les pierres d'un mur ; elles n'avaient pu être disposées ainsi que de main d'homme ; de plus, l'une d'elles était surmontée d'une autre fort petite, portant sur deux faces des caractères inconnus. Cette pierre fut envoyée à Paris. Plusieurs Jésuites du Canada, qui l'avaient vue, affirmèrent à Kalm que les figures dont elle était couverte ressemblaient aux caractères des Tartares. Les sauvages disaient que ces blocs étaient là depuis un temps immémorial. L'origine tartare des caractères parut très probable à Kalm, et servirait à confirmer l'hypothèse d'une émigration asiatique, qui serait la souche d'une partie des sauvages de l'Amérique (111).

Les contrées découvertes furent appelées « pays de la mer de l'Ouest », parce qu'on croyait qu'elles étaient à peu de distance de cette mer.

Après la mort de La Vérendrye, ses fils réclamèrent l'honneur de poursuivre son entreprise ; mais [le nouveau gouverneur général, La Jonquière, et] l'intendant, qui était alors François Bigot, les frustrèrent de leurs espérances (112). Bigot forma pour l'entreprise de découvertes et de la traite,

(107) *Ibid.*, 593 et 583-584.

(108) V. sur lui, L.-A. Prudhomme, M. S. R. C., 1906, I, 66-69.

(109) Margry, VI, 595, 613.

(110) *Ibid.*, 611, 614.

(111) Peter Kalm, *Voyages en Amérique*, tr. p. L.-W. Marchand, M. S. H. M., liv. 7 et 8. — V. sur l'hypothèse en question, *supra*, t. I, 145-146.

(112) Le chev. de La Vérendrye au ministre, 30 sept. 1750. Pierre de La Vérendrye au même. Mém. des services de Pierre de La Vérendrye à Rouillé (Margry, VI, 621, 626, 628).

une société avec le gouverneur La Jonquière, Bréard, contrôleur de la marine, et deux officiers, Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre et Paul la Malgue de Marin (113). Les fils de La Vérendrye cédèrent à la toute-puissance d'hommes plus avides de richesses que jaloux de l'honneur de leur patrie. « Bigot n'avait jamais assez d'argent pour le dissiper, La Jonquière pour l'entasser » (114).

Saint-Pierre et Marin, le premier, brave et fort aimé des sauvages, le second décrié par sa cruauté, mais redouté de tous ces peuples, furent chargés de l'œuvre double de l'association. Marin devait remonter le Missouri jusqu'à sa source, et de là suivre la première rivière qui coulerait vers l'océan Pacifique. Saint-Pierre irait par la Saskatchewan, le rejoindre sur le bord de cette mer à une certaine latitude. Mais tout cela était subordonné à la spéculation pour laquelle on s'était associé : les voyageurs devaient interrompre leur marche dès qu'ils croiraient avoir amassé assez de pelleteries. [Saint-Pierre avait pour lieutenant Joseph-Claude Boucher, chevalier de Niverville (115). En 1750, ils firent route par l'Ottawa et se dirigèrent successivement vers les forts Saint-Pierre, Saint-Charles, Maurepas et La Reine. Saint-Pierre n'alla pas plus loin. Niverville continua jusqu'au fort Poskoyac, qui avait été bâti en 1748, à la bifurcation de la Saskatchewan. De là, il envoya dix hommes en amont du fleuve pour établir le fort de La Jonquière, sur l'emplacement actuel de la ville de Calgary (1751).] Ils revinrent avec une riche moisson. Les associés firent un profit énorme. Suivant Smith, la part seule de La Jonquière monta à la somme de trois cent mille francs (116). [En 1753, Saint-Pierre était remplacé à son tour par le capitaine La Corne de Saint-Luc, cousin de La Vérendrye. La Corne agrandit le fort Poskoyac auquel, il donna son nom et explora au sud et au nord la vallée de la Saskatchewan (117).] La France ne tira rien de cette expédition, dont l'État fit tous les frais.

L'aspect inquiétant que prenaient les relations entre les colonies fran-

(113) Margry, arts. du *Moniteur*, d. c.

(114) Margry, arts. du *Moniteur*, d. c.

(115) V. sur lui, B. Sulte, M. S. R. C., 1909, I, 43-72.

(116) *History of Canada*, I, Québec, 1815 (1826), 216.

(117) V. Margry, VI, 635-652. L.-A. Prudhomme, M. S. R. C., 1906, I, 69-77, 78-79. Marin fut relevé par son fils qui réussit, dans ses explorations, à gagner à la France l'alliance de vingt nations sauvages.

çaises et anglaises, et la tournure des affaires en Europe, qui n'annonçait que trop une rupture prochaine entre les deux nations, firent perdre de vue dès ce moment la continuation des découvertes. La question des frontières, tenue en suspens par l'impossibilité de concilier les prétentions avancées de part et d'autre laissait depuis longtemps les colons dans l'attente de cette guerre. En 1734, le gouverneur Beauharnois écrivait une dépêche en chiffres au ministre (118) pour lui exposer la situation du Canada et les mesures urgentes à prendre pour sa défense. Revenant toujours à la nécessité de fortifier Québec, il répétait ce qui avait déjà été dit tant de fois, que cette ville était la clef du pays, et que si les ennemis s'en rendaient maîtres, ils le seraient bientôt de toute l'Amérique. Cette fois, le roi fit répondre (119) qu'il serait d'autant plus inutile de fortifier Québec, qu'il était impossible de le faire assez solidement pour le rendre imprenable. Le pays devait accomplir ses destinées.

En 1740, la guerre étant devenue encore plus imminente, Beauharnois fit mettre les forts Chambly, Saint-Frédéric et Niagara en état de défense. Il travailla en même temps à resserrer les liens qui unissaient les sauvages aux Français. Il tint avec eux, en 1741 (120), de longues conférences, dans lesquelles il put s'assurer que, s'ils n'étaient pas tous fort attachés à notre cause, la puissance croissante de nos voisins excitait assez leur crainte et leur jalousie pour leur faire préférer notre alliance à celle des Anglais. On faisait bien de ménager ces peuples : d'après un dénombrement de toutes leurs tribus, depuis les Abénaquis jusqu'aux Mobiles, ils comptaient encore, en 1736, plus de quinze mille guerriers.

(118) Beauharnois à Maurepas, 10 oct. et aussi oct. 1734 (A. C. C. G., Canada, 61, fol. 303, 345).

(119) Maurepas à Beauharnois, 10 mai 1735. Le même à Hocquart, 5 mai 1735 (A. C. B, ord. du roi, 63, fol. 504, 499).

(120) Paroles de Beauharnois aux Outaouas, Iroquois du Saut Saint-Louis, Hurons, etc., 12 février, 2 août, 12 juin 1741 (A. C. C. G., 75, fol. 91 à 117, 149, 156).



LIVRE HUITIÈME

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE DU CANADA (1)
1608-1760

Si la découverte du Nouveau Monde a exercé une salutaire influence sur la destinée de l'Europe, elle a été funeste aux nations qui peuplaient les forêts de l'Amérique. Leur amour de la liberté, leurs mœurs belliqueuses, leur intrépidité, retardent encore à peine d'un jour leur ruine. Au contact de la civilisation, elles tombent plus rapidement que les bois mystérieux qui leur servaient de retraite, et bientôt, selon les paroles poétiques de Lamennais, elles auront disparu sans laisser plus de trace que les brises qui passent sur les savanes. Nous plaignons leur destinée. En moins de trois siècles, elles se sont effacées d'une grande partie du continent. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de l'anéantissement de tant de peuples dans un espace de temps si court que l'imagination en est étonnée. Cela mènerait loin, et ne nous offrirait que des images tristes pour l'orgueil de l'homme. Nous abandonnerons à l'oubli qui les couvre ces hécatombes muettes sur lesquelles ne s'élève aucun mouvement, aucun souvenir ; et nous tournerons nos regards vers des peuples dont les grandes actions ne

(1) *Mémoire sur l'état présent du commerce du Canada et de l'Acadie*, 1684 (A. C. C. G., Canada, 6, fol. 409). Mém. de 1687 (*Ibid.*, 9, fol. 205) ; de 1690 (*Ibid.*, 11, fol. 170) ; 12 oct. 1691 (*Ibid.*, 11, fol. 294) ; de 1692 (*Ibid.*, 12, fol. 157). *Mémoire des négociants de la Rochelle*, 1696 ; *Mém. de Riverin*, 1696, 10 février 1696 (*Ibid.*, 14, fol. 268, 280) Mém. et pièces sur le commerce du Canada, 1713 (*Ibid.*, 34, fol. 135 ss., 193 ss.) ; 1714 (*Ibid.*, fol. 422 ss.) ; 1715 (*Ibid.*, 35, fol. 157 et 280 ss.). Mém. du 15 oct. 1716 (*Ibid.*, 36, fol. 288). Mém. de Hocquart, 1719-1732 (*Ibid.*, 59, fol. 318-309). Consulter E. Garnault, *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle*, 3° et 4° part., La Rochelle, 1891-1898.

passeront pas, et dont la hardiesse et le génie, portés d'Europe en Amérique, ont donné une impulsion nouvelle à la civilisation.

Le commerce, humble encore avant la fondation des colonies dans le Nouveau Monde, tend maintenant à occuper le première place dans les sociétés. Déjà il règne d'une manière absolue en Amérique. Son activité semble destinée à précipiter de gré ou de force sous son joug les contrées dont l'industrie est trop lente à se réveiller.

Avant d'atteindre sa puissance actuelle, ce continent a dû payer tribut aux métropoles qui l'ont peuplé. Il a dû reconnaître leur autorité jusqu'au jour de son indépendance. Aussi l'Europe a dit par la bouche de Montesquieu : « Les colonies qu'on y a formées (au delà de l'Océan) sont sous un genre de dépendance dont on ne trouve que peu d'exemples dans les colonies anciennes, soit que celles d'aujourd'hui relèvent de l'État même, ou de quelque compagnie commerçante établie dans cet État. L'objet de ces colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins, avec lesquels tous les avantages sont réciproques. On a établi que la métropole seule pourrait négocier dans la colonie ; et cela avec grande raison, parce que le but de l'établissement a été l'extension du commerce, non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire. Ainsi, c'est encore une foi fondamentale de l'Europe, que tout commerce avec une colonie étrangère est regardé comme un pur monopole punissable par les lois des pays; et il ne faut pas juger de cela par les lois et les exemples des anciens peuples (2), qui n'y sont guère applicables. Il est encore reçu que le commerce établi entre les métropoles n'entraîne point une permission pour les colonies, qui restent toujours en état de prohibition (3) ».

En vain la Nouvelle-Angleterre et la Virginie diront : Nous ne fûmes point fondées par des spéculateurs, mais par des hommes libres ; ils se réfugièrent sur ces rivages pour se soustraire aux persécutions, et y cacher leurs lois et leurs autels. L'Europe répondra : La colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole.

En vain, après la conquête, le Canada dira : J'ai un pacte conquis après six ans d'une lutte acharnée, et scellé avec le plus pur sang de mes enfants, un pacte qui me garantit l'usage de ma religion, de ma langue, de mes

(2) « Excepté les Carthaginois, comme on voit par le traité qui termina la guerre punique » (N. de Montesquieu).

(3) *L'Esprit des Lois*, livre XXI, ch. xxi.

biens, de mes lois. L'Europe répondra : La colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole.

Le traité d'Utrecht fut suivi d'une période de paix [de trente ans (1713-1743), ce qui était] presque sans exemple dans les annales du Canada. Jusque-là cette colonie avait presque toujours eu les armes à la main, tantôt pour résister aux sauvages, tantôt pour repousser les Anglais, qui venaient lui disputer un héritage couvert de ses sueurs et de son sang. Mais il arrive un temps où les forces et l'énergie s'épuisent comme les passions. Les parties belligérantes, plus affaiblies encore en Amérique qu'en Europe, songèrent enfin à poser les armes ; et les colons, depuis si longtemps victimes des ravages de la guerre, purent goûter en paix le fruit de leurs travaux, et continuer leurs établissements sans interruption.

Malgré les embarras financiers de la France, le Canada parut prospérer. Sa population, de vingt-cinq mille âmes en 1721, s'élevait en 1744 à près de cinquante mille âmes. Ses exportations, qui ne passaient pas 100.000 écus en 1714, suivant Raynal (4), montèrent, en 1749, à 2.650.000 francs.

Ce furent vraisemblablement les Français qui dotèrent l'Europe de la pêche de la morue. Nous avons vu au début de cet ouvrage (5), que presque aussitôt après la découverte de l'Amérique, on avait trouvé les Basques, les Bretons et les Normands qui faisaient tranquillement la pêche sur les bancs de Terre-Neuve et sur la côte continentale. [Dès 1517,] les Français [envoyaient à Terre-Neuve seulement, plus de cent navires par année (6) et, en 1558, ils employaient une trentaine de navires à la pêche non moins lucrative de la baleine. A cette dernière époque, cent navires espagnols, cinquante navires portugais et seulement dix navires anglais venaient pêcher. [Au commencement du XVIIe siècle, plus de six cents bateaux fréquentaient Terre-Neuve et le golfe Saint-Laurent (7). C'est alors que les Anglais cherchèrent] à s'assurer la pêche de la morue ; en augmentant le nombre de leurs matelots, elle devait rendre par là même leur marine plus redoutable.

La France partageait son attention entre la pelleterie et le poisson. La traite des pelleteries fut encore une industrie dont elle dota le commerce.

(4) *Hist. philosophique de l'établissement des Européens dans les deux Indes*, IV, 124, 135.

(5) V. *supra*, t. I, 16-18, 48, et App. V-XI, XIII, XLVI.

(6) V. t. I, 18 et n. 88.

(7) *Ibid.*, 18.

Mais les avantages permanents et réels de cette industrie ont été souvent mis en doute à cause de ses conséquences démoralisatrices. Quoi qu'il en soit, elle fut établie par les pêcheurs, qui, s'approchant des rivages de l'Acadie, commencèrent avec les indigènes un trafic très fructueux. Les relations devenaient peu à peu plus suivies. On crut qu'elles favoriseraient la colonisation. Dès lors, on voulut avoir un pied-à-terre sur le continent, qu'on s'était contenté jusque-là de côtoyer, et l'on y fonda les premiers comptoirs. Des spéculateurs riches et influents eurent le monopole exclusif de la traite, à condition qu'ils coloniseraient dans ces contrées nouvelles, dont l'avenir était vaguement pressenti. Ainsi fut introduite la domination française en une partie considérable du Nouveau Monde.

Chauvin est le premier qui ait exercé le monopole d'une façon régulière, au commencement du XVII[e] siècle (8). La traite des pelleteries fut toujours regardée comme la branche la plus importante du commerce canadien. Longtemps même avant Chauvin, elle était l'objet d'un privilège. Ce privilège, plusieurs personnes l'avaient obtenu, entre autres Jacques Cartier lui-même. Mais il était impossible encore de faire respecter un pareil monopole, qui demeurait ainsi plus illusoire que réel. Sous Henri IV et longtemps après lui, les traitants comme les pêcheurs jouirent d'une liberté presque absolue. Les villes marchandes, La Rochelle à leur tête, repoussèrent avec énergie l'exclusion que le commandeur de Chaste, M. de Monts et les De Caen, voulurent exercer les uns après les autres jusqu'en 1627 (9). Pour tout concilier en réunissant les traitants en un seul corps, le gouvernement forma la Compagnie de la Nouvelle-France, et lui céda le Canada, l'Acadie et la Floride. Vu les charges de la colonisation, le roi lui accorda pour toujours le trafic des cuirs, peaux et pelleteries, et, pour quinze ans, tout autre commerce par terre et par mer, à la réserve de la pêche de la morue et de la baleine, qui resta libre à tous les Français ; les colons pouvaient néanmoins faire la traite des pelleteries avec les indigènes, pourvu qu'ils vendissent le castor aux facteurs de la Compagnie à certain prix. Il fut aussi stipulé que toutes marchandises fabriquées dans la colonie seraient exemptes des droits en France pendant quinze ans (10).

(8) V. *supra*, t. I, 57-58.

(9) Et même au delà. *Ibid.*, 147.

(10) *Edits et Ord.*, I, 8, 10.

Cette Compagnie si fameuse, qui avait Richelieu pour chef, n'eut point de succès. Elle ne remplit pas toutes ses obligations, et les dépenses où elle fut entraînée dépassèrent de beaucoup ses revenus. Ses affaires diminuèrent graduellement, au point qu'en 1663, ou trente-cinq ans après sa création, elle dut se dissoudre et remettre ses possessions au roi.

Dès l'année suivante, une nouvelle société fut organisée ; elle prit le nom de Compagnie des Indes Occidentales, et dura jusqu'en 1674. Toutes les colonies françaises de l'Amérique, et toute la côte de l'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, lui furent abandonnées pour quarante ans, avec le privilège exclusif du commerce, la pêche exceptée. Elle reçut en même temps les droits et les privilèges qui avaient été accordès à la Compagnie de la Nouvelle-France. Le roi lui promit pour les bâtiments qui seraient équipés en France, une prime de trente francs par tonneau sur les marchandises qu'ils porteraient aux colonies, et de quarante francs par tonneau sur celles qu'ils en rapporteraient dans les ports du royaume. Les marchandises ayant payé une taxe à l'entrée, en France, pouvaient être réexpédiées par la Compagnie en franchise à l'étranger. Enfin elle était exempte de tous droits sur les vivres, les munitions de guerre et les objets nécessaires à l'armement de ses vaisseaux (11).

La liberté commerciale des particuliers se trouva anéantie de nouveau. Le commerce d'importation et d'exportation leur était ôté pour être livré à cette Compagnie. Elle avait possédé le monopole ; mais elle avait été forcée de l'abolir en 1645. Elle avait alors signé avec les députés de la Compagnie des Habitants un traité, par lequel elle abandonnait la traite des pelleteries en Canada, à condition que les dépenses ordinaires qu'elle faisait pour entretenir et payer les ecclésiastiques, le gouverneur, ses lieutenants et les garnisons, ainsi que les autres dépenses d'administration ne seraient plus à sa charge (12). Le privilège donné en 1664, plus exclusif que celui de 1628, souleva une opposition générale. En très peu de temps, les marchandises n'eurent plus de prix. Le Conseil souverain intervint sans succès; le tarif qu'il établit fut lettre morte. La Compagnie des Indes Occidentales et ceux qui avaient encore d'anciennes marchandises refusèrent de les vendre aux taux fixés par l'autorité, et elles disparurent du marché. Il devint bientôt

(11) *Edits et ord.*, I, 44.

(12) *Edits et ord.*, I, 28. V. *supra*, t. I, 161.

nécessaire de faire cesser un état de choses qui ruinait les habitants. En 1666, sur un rapport fait au roi par Colbert, d'après les représentations de Talon, la Compagnie rendit libres la traite des pelleteries avec les sauvages et le commerce avec la France. Mais, pour s'indemniser des charges ordinaires du pays, qui montaient en ce temps-là à 49.000 francs, elle se réserva la traite de Tadoussac, le droit du quart sur le castor et du dixième sur les orignaux (13).

Cette Compagnie, qui employait plus de cent navires, ne prospéra pas plus que celles qui l'avaient précédée ; elle se trouva bientôt grevée d'une dette énorme. Elle devait en 1674, 3.523.000 francs; cette dette avait été en partie causée par la guerre qu'elle eut à soutenir contre les Anglais. Le capital versé s'élevait à 1.297.000 francs. L'actif de la Compagnie dépassait à peine un million. Sur l'avis de Colbert, Louis XIV remboursa la mise des actionnaires, se chargea de la dette passive, supprima la Société, et rendit le commerce d'Amérique libre à tous les Français, sous les réserves suivantes (14).

Le droit du quart sur les castors et du dixième sur les orignaux fut maintenu, et passa à la Couronne qui l'afferma [pour sept ans] à Nicolas Oudiette (1675) (15). Il fut ordonné de porter tout le castor à ses comptoirs dans la colonie au prix fixé par l'autorité. Ce prix fut d'abord de quatre francs dix sous la livre, monnaie du temps ; mais il devint bientôt nécessaire de distinguer la peau en trois qualités : castor gras, castor demi-gras et castor sec ordinaire, et de modifier le tarif en conséquence (16). Le fermier payait ordinairement en marchandises les pelleteries que lui apportaient les habitants. Comme il n'y avait que lui qui pût acheter le castor, lequel était le produit le plus important, il se trouvait par là même en état de maîtriser à son gré tout le commerce du pays ; ce qu'il ne manqua pas de faire au détriment général. Etant l'arbitre des prix, il les fixa de telle manière qu'on vit baisser graduellement celui des fourrures chez les sauvages, et hausser celui des objets que les Français leur donnaient en échange. Tout au contraire, dans les colonies anglaises, où la traite était libre, les prix

(13) *Edits et ord.*, I, 53, 60.

(14) Edit de décembre 1674 (*Edits et ord.*, I, 74).

(15) Arrêts du Conseil d'Etat, 11 et 24 mai 1675. Délibérations du Conseil, 24 mai 1675 (A. C. B, reg. exp. 6, fol. 63, 65, 73). Oudiette paya pour son monopole 350.000 livres.

(16) *Edits et ord.*, I, 87.

suivaient une marche opposée : on y payait les pelleteries deux ou trois fois plus cher.

Oudiette obtint encore la ferme des droits sur les vins, les eaux-de-vie et le tabac ; ces droits étaient de dix pour cent. Plusieurs particuliers prétendaient en être exempts (17), on ne dit pas pourquoi ; mais il leur fallut se soumettre à l'ordre du roi comme les autres.

La ferme exista sans modification jusqu'en 1700. Le tarif du castor et des marchandises non énumérées subissait les variations bien ou mal entendues que l'intérêt du fermier parvenait à faire agréer au gouvernement. Les Canadiens, ne pouvant plus supporter la tyrannie de ce trafiquant, envoyèrent cette année-là des députés en France pour y exposer les abus du système et demander un remède. Le ministre, Jérôme de Pontchartrain, dut aller plus loin qu'on n'avait encore été en cette matière. Il imagina une société qui pût comprendre tous les habitants de la colonie sans exception. Par cet expédient on satisferait les mécontents en les absorbant. Mais le principe vicieux subsisterait toujours, puisqu'on ne rétablissait pas la concurrence. Aussi l'avantage de la liberté commerciale allait toujours appartenir aux colonies anglaises, rivales de plus en plus dangereuses.

Louis XIV permit de porter librement en France et à l'étranger le castor provenant de la traite faite en toute la Nouvelle France (1700) 18). Un sieur de Roddes, qui était devenu adjudicataire de la ferme des pelleteries après Oudiette, la remit à M. Pascaut, député de la colonie [auprès du roi, avec Juchereau de Saint-Denis.] M. Pascaut s'obligea en sa qualité à payer soixante-dix mille francs par an pour la ferme et à former pour l'exploiter une société dont tous les Canadiens, marchands et autres, pourraient faire partie. Une assemblée générale fut convoquée à Québec, au château Saint-Louis, par le gouverneur Callières et l'intendant Champigny ; une nombreuse association commerciale fut établie sous le nom de Compagnie du Canada (15 octobre 1700) (19). Les plus petites actions étaient de cinquante livres de France. Tout négociant fut tenu d'y entrer sous peine de ne point se mêler de la pelleterie. Les seigneurs purent en devenir membres avec leurs censitaires. La Compagnie de la baie du Nord (ou baie

(17) *Edits et ord.*, I, 88.

(18) Arrêt du Conseil d'Etat, 9 février 2700 (A. C. M. S. M., 6, fol. 149).

(19) A. C. M. S. M., 6, fol. 192, 200. — *Edits et ord.*, I, 280.

d'Hudson) formée [en 1681 (20),] se fondit dans la nouvelle association. Cette dernière eut la traite exclusive du castor ; elle obtint aussi que le commerce de cet article avec New-York fût sévèrement interdit. Enfin, l'on fit (1701) un nouveau tarif pour le castor, qui baissait toujours en France (21).

La Compagnie du Canada fut un essai infructueux, qui ne profita ni aux actionnaires, ni au commerce. En 1706, ses dettes s'élevaient déjà à 1.813.000 francs ; elle dut se dissoudre, et céder ses privilèges [pour douze ans] à trois riches particuliers : Louis-François Aubert, négociant d'Amsterdam ; Jean-Baptiste Neyret, bourgeois de Paris et Jean-Baptiste Gayot, conseiller du roi (22) ; ils s'obligèrent à payer les créanciers. La colonie conserva la liberté de la traite du castor dans l'intérieur, sans pouvoir exporter cette pelleterie. On la portait aux comptoirs des nouveaux cessionnaires. C'était conserver au fond le monopole sous un nom déguisé, et laisser subsister la cause du mal.

En 1715 [et en 1719,] deux mémoires furent présentés au Régent du royaume sur les abus du système et les fautes du gouvernement (23). L'auteur, M. Ruette d'Auteuil, parlait avec la plus grande hardiesse, et accusait tout le monde, sans épargner ni les intendants ni les gouverneurs. Le commerce avec les sauvages, disait-il, le plus considérable pendant longtemps, était bien diminué. Les chantiers de construction montraient encore quelque activité, et la culture du chanvre et du lin, pour les cordages et la toile, se faisait avec assez d'avantage. Mais il se plaignait que la France ne se servît pas du bois de ses colonies, comme le faisait l'Angleterre, et n'exploitât par les mines de cuivre du lac Supérieur ; il la blâmait de laisser décrier le Canada. Si ce pays ne faisait pas plus de progrès, ce n'était pas la faute des habitants, qui avaient intérêt à ce qu'il fût établi partout, mais bien la faute des hommes en autorité, qui négligeaient de faire exécuter les ordonnances sur ce sujet. Si ces ordonnances avaient été observées, ajoutait-il, les compagnies y auraient fait passer deux à trois cents colons par

(20) V. *supra*, t. I, 409.

(21) *Edits et ord.*, I, 285.

(22) Arts. et conditions convenus... 10 mai 1706 (A. C., Canada, C, II, 8. 1677-1731, fol. 80.) Arrêt du Conseil d'Etat, 25 juin 1707 (*Edits et ord.*, I, 302).

(23) *Mémoires sur l'état présent du Canada*, 12 décembre 1715 et 1719 (A. C. C. G., Canada. 40, fol. 241, 252). Addition au mém. de 1715, 25 janvier 1719 (*Ibid.*, fol. 256).

année depuis près d'un siècle (1627). Mais, depuis 1663 surtout, rien n'avait été fait, parce que les ministres s'en rapportaient aux gouverneurs, qui étaient leurs créatures et souvent leurs parents. Quant aux intendants, ils étaient, en général, indifférents au mal comme au bien, parce que leur charge n'était à leurs yeux qu'un moyen d'acquérir des richesses et de parvenir à des emplois plus importants en France. Loin de recevoir des colons, le Canada voyait ses habitants partir pour aller à la traite dans les bois (24), ou pour aller faire la guerre et la course dans les contrées méridionales, où ils périssaient presque tous victimes du climat. Outre ces causes de langueur et de ruine, il y en avait d'autres plus dommageables encore au commerce, comme la baisse du castor et de la monnaie de carte. Parce que cette monnaie avait été émise sans édit du roi, on s'était cru autorisé à en réduire la valeur de cinquante pour cent en 1714 (25). Il en circulait pour deux millions ; c'était donc faire perdre au Canada un million par suite de désordres dont le ministre (Jérôme de Pontchartrain) devait être responsable, si les commandements du roi n'avaient pas été exécutés.

Le hardi censeur signalait plusieurs autres causes d'inertie ou de décadence, comme l'accaparement de la plus grande partie du commerce par les chefs de la colonie ; les pertes souffertes sur mer par suite de la guerre et des naufrages ; elles s'élevaient à trois millions et demi depuis vingt-cinq ans. Il priait le Régent de se faire rendre compte de la monnaie de carte par M. de Vaudreuil, gouverneur, ainsi que par les anciens intendants François de Beauharnois et Raudot, père et fils, et par Begon ; de permettre au Canada d'envoyer à Paris un député qui assisterait à l'examen des livres et veillerait aux intérêts des Canadiens ; et en attendant de faire payer les lettres de change.

Après avoir ainsi exposé les abus et les défauts du système, D'Auteuil demandait au prince de nommer trois conseillers d'Etat pour recevoir les plaintes des Canadiens ; de ne maintenir les gouverneurs que trois ans en place, ou tout au plus six ans, et de favoriser l'émigration vers le Canada. Il ajoutait que les gouverneurs et les intendants faisaient ce qu'ils voulaient,

(24) Depuis 1681, le roi permettait au gouverneur d'octroyer vingt-cinq congés de traite par année. Ordon. du 2 mai 1681 (A. C. M. S. M., Canada, 4, 1681-1690, fol. 10). Ces congés furent supprimés en 1696, rétablis en 1716, abolis de nouveau en 1719, puis rétablis définitivement en 1728 (A. C. M. S. M. Canada, 5, 1691-1696, fol. 387. — A. C. C. G., Canada, 36, fol. 246; *ibid.*, 43, fol. 206; 50, fol. 151). V. *infra*.

(25) *Edits et ord.*, I, 370.

parce qu'ils savaient que rien n'en parvenait aux oreilles du roi, et que leurs désordres demeuraient secrets ; si leurs inférieurs cherchaient à les révéler, ils étaient opprimés aussitôt et réduits au silence, tandis que leurs créatures étaient élevées et récompensées.

D'Auteuil a dévoilé les plaies du temps avec énergie, et indiqué les imperfections du gouvernement avec indépendance. Mais il exagère en quelques points les fautes des hommes en charge, et n'appuie pas assez sur les vices des institutions. L'organisation du gouvernement dans la colonie était, comme dans la métropole, surannée et remplie de défauts qui mettaient obstacle au progrès. Un très grave était de suppléer à la modicité des salaires en ce pays par des congés de traite ; les fonctionnaires devenaient ainsi des spéculateurs, et des spéculateurs privilégiés, avec lesquels il était impossible aux simples marchands de soutenir longtemps la concurrence. Mais c'était un usage reçu, et sous la vieille monarchie tout usage, bon ou mauvais, devenait en quelque manière un dogme immuable comme elle. D'ailleurs, les finances de l'État étaient ruinées. Les rois avaient recours à toutes sortes de moyens pour payer leurs serviteurs, redoutant, par une espèce d'effroi instinctif, la réunion des ordres de la nation pour réformer les institutions du royaume et lui rendre son antique vigueur.

En 1717, la Compagnie d'Occident , rétablie par Law et qui prit peu après le nom de Compagnie des Indes, avait succédé au privilège expirant d'Aubert et de ses associés (26). Elle obtint avec le monopole du commerce de la Louisiane et des Illinois, le droit d'acheter seule le castor aux habitants de la colonie du Canada pendant vingt-cinq ans (27). La Compagnie exerça son privilège dans la Louisiane et le pays des Illinois jusqu'en 1731, que ces deux contrées rentrèrent sous le régime royal, pour y demeurer jusqu'à la fin de la domination française (28).

Le privilège général n'avait pas embrassé tout d'abord les pays découverts autour des Lacs et dans la vallée du Mississipi, car on a vu que La Salle, par exemple, en avait obtenu la concession en 1675 ; mais, plus tard, la Nouvelle-France et la Louisiane avaient été soumises au même monopole. Après la construction du fort Oswégo, par les Anglais (1727), comme la

(26) *Edits et ord.*, I, 377. V. *supra*, livre VII, ch. I.

(27) Depuis le 1er janvier 1718. *Edits et ord.*, I, 377.

(28) Arrêt du Conseil d'Etat, 23 janvier 1731.

province de New-York faisait une rude concurrence aux comptoirs de Frontenac, de Toronto et de Niagara, on craignit les suites des rapports que la traite pourrait établir entre les sauvages et les Anglais, et le roi prit ces postes entre ses mains (29). Les Français réussirent à conserver la plus grande partie du commerce du lac Ontario en payant les pelleteries plus cher ; mais ce système avait tous les défauts d'un commerce artificiel conduit par un gouvernement. Privé de l'œil du maître et abandonné au soin de militaires, il entraîna des dépenses énormes et ne rendit aucun profit. Les avances furent faites presque en pure perte (30).

Il est difficile d'établir avec précision la valeur annuelle des exportations des pelleteries, à ces époques. On sait seulement qu'elle était en 1667 de 550.000 livres (31), et qu'elle avait ensuite graduellement augmenté jusqu'à deux millions. D'après un calcul fait par ordre du général Murray (32) et fondé sur les droits payés pour cette marchandise, elle était tombée en 1754 à un million, 547.885 livres, puis en 1755 à un million, 265.000 livres. Mais on ajoute que les registres de douanes, d'où l'on avait tiré ces renseignements, étaient confus et irréguliers, et que les traitants les plus habiles estimaient que le total des fourrures exportées pendant les deux années avait atteint la valeur de trois millions et demi.

Dans les premiers temps, la traite se fit à des entrepôts où les sauvages apportaient eux-mêmes leurs pelleteries à certaines époques de l'année. Après Tadoussac, après Québec, après les Trois-Rivières, Montréal devint et demeura le principal comptoir. Les sauvages y arrivaient en juin dans leurs canots d'écorce. Leur nombre grossissait à mesure que le nom français s'étendait au loin, « le récit de l'accueil qu'on leur avait fait, la vue de ce qu'ils avaient reçu en échange de leurs marchandises, tout augmentait le concours. Jamais ils ne revenaient vendre leurs fourrures, sans conduire avec eux une nouvelle nation. C'est ainsi qu'on vit se former à Montréal une

(29) En 1742, le roi céda ces postes à un sieur Chabot lequel les remit trois ans ensuite (A. C. C. G., Canada, 78, fol. 58 ; 83, fol. 42).

(30) Registre de l'intendant.

(31) *Mém. sur l'état présent du Canada*, 1667, par Talon, d. c. — Mém. de d'Auteuil, 1719, d. c. En 1750 et 1758, la valeur des pelleteries était de 1.500.000 livres par année. Mém. de Payet et de Beaucas (A. C. C. G., Canada, 96, fol. 258 ; 103, fol. 488).

(32) Géneral Murray's Report of the state of the Government of Quebec in Canada, June 5th, 1762, d. *Documents relating to the Constitutional Hist. of Canada*, 1759-1791, ed. by A. Shortt et A.-G. Doughty (Canadian Archives Pubs., Ottawa, 1907), 37-61, spc. 57.

espèce de foire, où se rendaient tous les peuples de ce vaste continent » (33).

Les sauvages campaient sous des tentes près de la ville. Après avoir été admis devant le gouverneur à leur arrivée, ils portaient leurs pelleteries au comptoir de la Compagnie, ou chez les marchands qui pouvaient les acheter pour les revendre ensuite à cette dernière. Ils recevaient en échange des étoffes écarlates, des couteaux, des armes, de la poudre. Cela dura tant que les Français furent sans concurrents. Les Anglais se bornèrent d'abord au pays des Iroquois. Lorsqu'ils y eurent épuisé les pelleteries, ils employèrent ces sauvages pour leurs coureurs de bois, et marchèrent à leur suite. Ils se mirent ainsi en communication avec les nations établies sur le Saint-Laurent depuis sa source, et sur les rives de ses nombreux tributaires. « Ce peuple, dit Raynal, avait des avantages infinis pour obtenir des préférences sur le Français son rival. Sa navigation était plus facile, et dès lors ses marchandises s'offraient à meilleur marché. Il fabriquait seul les grosses étoffes qui convenaient le mieux au goût des sauvages. Le commerce du castor était libre chez lui, tandis que, chez les Français, il était et fut toujours asservi à la tyrannie du monopole (43). C'est avec cette liberté, cette facilité qu'il intercepta la plus grande partie des marchandises qui faisaient la célébrité de Montréal » (35). En outre, les Anglais payaient les pelleteries beaucoup plus cher. « Alors s'étendit chez les Français du Canada un usage qu'ils avaient d'abord resserré dans des bornes assez étroites. La passion de courir les bois, qui fut celle des premiers colons, avait été sagement restreinte aux limites du territoire de la colonie. Seulement on accordait, chaque année (36), à vingt-cinq personnes la permission de franchir ces bornes, pour aller faire le commerce chez les sauvages. L'ascendant que prenait la Nouvelle-York rendit ces congés beaucoup plus fréquents. C'étaient des espèces de privilèges exclusifs, qu'on exerçait par soi-même ou par d'autres. Ils duraient un an, ou même au delà. On les vendait, et le produit en était distribué par le gouverneur de la colonie aux officiers ou à leurs veuves et à leurs enfants, aux hôpitaux ou aux missionnaires, à ceux qui s'étaient signalés

(33) Raynal, IV, 64.

(34) Sauf en 1648, 1649, 1660, 1666, 1669, 1674. 1691, 1717, par exemple. Colbert à Courcelle, 15 mai 1669 (A. C. B, ord. du roi, 1, 1663-1669, fol. 141). Avis de Champigny, 12 oct. 1691 (A. C. M. S. M., Canada. I, fol. 239). Le Conseil de marine à Vaudreuil et Bégon, 16 juin 1716 (A. C. B, ord. du roi, 38, fol. 208).

(35) IV, 65.

(36) V. *supra*, n. 24.

par une belle action ou par une entreprise utile, quelquefois enfin aux créatures du commandant lui-même qui vendait les permissions. L'argent qu'il ne donnait pas, ou qu'il voulait bien ne pas garder, était versé dans les caisses publiques ; mais il ne devait compte à personne de cette administration.

« Elle eut des suites funestes. Plusieurs de ceux qui faisaient la traite se fixaient parmi les sauvages pour se soustraire aux associés dont ils avaient négocié les marchandises. Un plus grand nombre encore allait s'établir chez les Anglais, où les profits étaient plus considérables. Sur des lacs immenses, souvent agités de violentes tempêtes ; parmi des cascades qui rendent si dangereuses la navigation des fleuves les plus larges du monde entier ; sous le poids des canots, des vivres, des marchandises, qu'il fallait voiturer sur les épaules dans les portages, où la rapidité, le peu de profondeur des eaux obligent de quitter les rivières pour aller par terre ; à travers tant de dangers et de fatigues, on perdait beaucoup de monde. Il en périssait dans les neiges ou dans les glaces ; par la faim ou par le fer de l'ennemi. Ceux qui rentraient dans la colonie avec un bénéfice de six ou sept cents pour cent (37), ne lui devenaient pas toujours plus utiles ; soit parce qu'ils s'y livraient aux plus grands excès, soit parce que leur exemple inspirait le dégoût des travaux assidus. Leurs fortunes subitement amassées disparaissaient aussi vite : semblables à ces montagnes mouvantes qu'un tourbillon de vent élève et détruit tout à coup dans les plaines sablonneuses de l'Afrique. La plupart de ces coureurs, épuisés par les fatigues excessives de leur avarice, par les débauches d'une vie errante et libertine, traînaient dans l'indigence et dans l'opprobre une vieillesse prématurée » (38).

Ces congés, qui étaient cessibles, tombaient souvent dans le commerce. Comme ils permettaient de rapporter la charge de plusieurs canots, ils se revendaient ordinairement six cents écus. Six hommes partaient avec mille écus de marchandises, et revenaient avec quatre canots chargés de castor valant jusqu'à huit fois cette somme. Après déduction faite des six cents écus pour le congé, des mille écus pour les marchandises, et en outre de deux mille cinq cent soixante écus pour le prêt à la grosse aventure, que le marchand recevait de ses avances, prix égal à quarante pour cent sur les

(37) V. La Hontan, *Nouveaux voyages*, I, lettre IX, 85-86.

(38) Raynal, IV, 65-66.

six mille quatre cents écus restants, le surplus appartenait aux coureurs de bois. Le marchand revendait ensuite le castor au bureau de la Compagnie à vingt-cinq pour cent de profit. Il était payé en marchandises, ou en récépissés, ayant cours de monnaie dans la colonie et qui étaient rachetés par des lettres de change à terme, que les agents de la Compagnie tiraient sur son caissier à Paris. Avec un pareil système et de tels bénéfices, on devait finir par rebuter les sauvages, qui en étaient les victimes, et perdre entièrement un commerce où le vendeur primitif voyait sa marchandise rapporter, après qu'elle était sortie de ses mains, sept cents pour cent de profit, sans qu'elle eût changé d'état.

Le monopole comprenait le castor et quelquefois l'orignal. Depuis 1666, toutes les autres pelleteries, dont le commerce était considérable, restèrent libres ou furent soumises par moments, comme les denrées et les marchandises, à des lois et à des règlements coloniaux si vagues et si éphémères qu'il règne dans leur histoire beaucoup d'obscurité. Les actes publics et les jugements des tribunaux contiennent sur cette matière une foule de décrets, qui peuvent faire conclure que le marchand canadien refusa toujours de se soumettre au joug que voulut lui imposer l'autorité ; il ne supporta patiemment que son exclusion du commerce étranger et le monopole de l'exportation du castor en France ; sur tout le reste, il prit une liberté fort large.

Jusqu'au traité d'Utrecht (1713), les Français avaient possédé la plus grande partie de la traite en Amérique. Ils perdirent entièrement alors, celle de la baie d'Hudson ; et par la suite New-York, qui, depuis sir Edmund Andros, avait cherché à leur enlever le commerce occidental, sans grand succès, vit tout à coup ses efforts couronnés des plus heureux résultats.

Nous avons raconté ailleurs (39) comment Burnet, qui apercevait les avantages que la Grande-Bretagne pourrait en tirer, travailla à interdire aux Canadiens l'accès de ces pays si convoités de l'Ouest, et comment le gouverneur Beauharnois fit manquer ses tentatives. Tout semblait favoriser la province anglaise : situation propice, population nombreuse et commerçante, marchandises à bon marché. Le Canada n'avait aucun moyen de contrepeser ces trois avantages de sa rivale. Le prix des marchandises était beaucoup plus élevé à Québec qu'à New-York, ainsi que le fret et l'assu-

(39) V. ch. préc.

rance maritime ; aussi se faisait-il une contrebande active entre Montréal et Albany. Il venait d'Albany des tissus de laine et une quantité considérable d'autres articles à l'usage des habitants. Dans une seule année (1724), on eut de là neuf cents pièces d'écarlatine pour la traite, outre des mousselines, des indiennes, etc. Que faisait alors l'industrie française ? Que faisait surtout la Compagnie des Indes ? Elle envoyait annuellement environ douze cents pièces de ces tissus, qu'elle achetait elle-même en Angleterre, et défendait sévèrement à qui que ce fût d'en importer en Canada (40). De sorte qu'en réalité le fabricant français était pour ces étoffes exclu de nos marchés. Grâce aux avantages que nous avons énumérés, le traitant anglais vendait ses marchandises moitié moins cher, faisait le double de profit, et payait encore le castor trois shillings sterling la livre, tandis que le traitant canadien n'en pouvait offrir que deux francs.

Quand Burnet eut le gouvernement de New-York, il vit qu'en fermant l'entrée de son pays aux Canadiens, il les priverait d'objets de traite qui leur étaient absolument nécessaires, et qu'en leur ôtant le marché d'Albany, où ils vendaient le castor le double de ce que le payait la Compagnie des Indes, il porterait un coup mortel à leur commerce. Il fit donc adopter en 1720, par forme d'essai, une loi pour défendre pendant trois ans tout trafic avec le Canada ; en 1727, cette loi fut rendue permanente. L'effet en fut aussi prompt que funeste pour les Canadiens. Les tissus de laine, qui s'étaient vendus jusque-là treize louis la pièce à Montréal, montèrent aussitôt à vingt-cinq louis.

Burnet ouvrit ensuite à Oswégo un grand comptoir pour attirer les sauvages ; c'était le complément de sa mesure de 1720. Les traitants français ne purent plus continuer la concurrence, et quelques années après, le roi, ayant pris entre ses mains les postes de Frontenac, de Toronto et de Niagara, comme il a été dit (41), dut donner les marchandises à perte afin de conserver, avec la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes ; car la traite était encore plus essentielle à la sûreté des colonies françaises et au succès de leur politique, qu'à leur prospérité commerciale.

En 1727, pendant que la province de New-York fermait ainsi ses marchés au Canada, Louis XV, par un édit semblable, exclut à son tour les

(40) Colden, *Memoir on the Fur Trade.* (*Col. Doc. Hist. N.-Y.*, V. 726-733).

(41) V. *supra*, 73.

Anglais de ses colonies (42). Déjà, depuis longtemps, il mandait que toute relation commerciale avec l'étranger fût défendue. Après la dernière guerre surtout, ses ordres étaient devenus plus fréquents et plus impératifs. Rien ne prouve mieux combien les intérêts coloniaux les plus chers sont souvent sacrifiés à cette législation qui courbe sous le même niveau l'Amérique et l'Asie, sans tenir compte des circonstances et du mal fait à l'une et à l'autre, pourvu que le résultat général réponde au calcul de la métropole. Presque tous les postes de traite français devinrent privilégiés, c'est-à-dire que ceux qui les obtenaient avaient le droit exclusif d'y faire le trafic des pelleteries. Ces postes se donnaient, se vendaient ou s'affermaient, et, dans ces trois cas, le commerce souffrait également de leur régie ; ils étaient loués communément pour trois ans, et le fermier voulait, pendant cette courte durée, acquérir une grande fortune. Dans cette vue, il vendait ses marchandises à un prix excessif, et achetait les pelleteries au plus bas prix possible, dût-il pour cela tromper les sauvages après les avoir enivrés. En 1754, on avait à tel poste de l'Ouest une peau de castor pour quatre grains de poivre, et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon ! Il était évident que ce commerce allait tomber, si les Français ne réussissaient pas à rejeter les colons anglais hors des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi. Déjà même il était trop tard, au sentiment de plusieurs : il aurait fallu élever la digue avant le débordement.

On s'est étendu sur la traite des pelleteries, à cause des intérêts de politique et de sécurité qui s'y trouvaient étroitement liés (43). Quant aux autres branches du commerce canadien, il ne sera pas nécessaire de s'y arrêter longtemps. Elles méritent néanmoins l'attention, puisque le commerce forme aujourd'hui, avec l'agriculture, la grande occupation de toutes les classes en Amérique.

Après la traite venait la pêche. La pêche de la morue et celle de la baleine demeurèrent presque entièrement entre les mains des Européens. Les Canadiens exploitèrent plus spécialement celles du loup-marin, ou phoque, et du marsouin, qui fournissent d'excellentes huiles pour les manufactures et l'éclairage. Sept ou huit loups-marins donnaient une barrique d'huile ;

(42) *Édit concernant le commerce étranger...* oct. 1727. (*Edits et ord.*, I, 512).

(43) « Le négoce des fourrures... fut peut-être la cause immédiate de la lutte sanglante qui allait éclater en Amérique, entre la France et l'Angleterre. » R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, 1896, 6.

les peaux servaient à différents usages. Cette pêche se faisait dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, et aussi sur la côte du Labrador, où le gouvernement affermait des grèves, des îles ou des côtes entières. Il fut établi jusqu'à quatorze pêcheries à marsouins au-dessous de Québec, en 1722. On envoyait en France, dans les dernières années, une quantité considérable d'huile et de poisson salé. Les bois auraient dû être un des principaux articles d'exportation ; mais cette branche de commerce ne se développa jamais beaucoup en Canada du temps des Français. La construction des navires y fut aussi toujours languissante. Le comte de Maurepas, en 1732, [sur la demande de Beauharnois et de Hocquart (44,)] s'efforça d'exciter les habitants à construire des bâtiments de commerce, afin qu'ils pussent ensuite en faire de guerre. Louis XV offrit une gratification de cinq cents livres par navire de cent tonneaux, de cent cinquante livres par barque de trente à soixante tonneaux, vendus en France ou dans les Iles et fit établir des chantiers à Québec pour sa marine. Il fut construit dix barques de quarante à cent tonneaux dans les années 1732, [1733 et 1734 (45)]. Les bâtiments canadiens coûtaient plus cher que ceux de France, et ils duraient moins longtemps, parce qu'on se servait de chêne tiré de lieux bas et humides, et qu'après avoir coupé ce bois pendant l'hiver, on le mettait l'été suivant à flot pour le conduire à Québec, pratique qui en altérait la bonté. Malgré les encouragements, la construction resta tellement négligée, que, suivant un rapport présenté au ministère, les Anglais fournissaient une partie des barques employées à la navigation intérieure du Canada. Talon avait vainement introduit dans le pays la culture du lin et du chanvre, et ouvert des chantiers pour la préparation des bois. « On ne sait, dit Raynal, par quelle fatalité tant de richesses furent méprisées. » En réfléchissant un peu. on reconnaît que la vraie cause en était le manque de bras.

L'exploitation des mines de fer ne fut commencée sérieusement aux Trois-Rivières que vers 1737 ; cependant des mineurs de France y étaient venus dès 1672. Elle fut d'abord très mal dirigée. [Poulin de Francheville,

(44) Maurepas à Hocquart, 8 avril 1732 (A. C. B, ord. du roi, Canada, 57, fol. 632). Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 4 oct. 1731 (A. C. C. G., Canada, 58, fol. 70).

(45) Hocquart à Maurepas, 15 oct. 1733. Beauharnois et Hocquart au même, 7 oct. 1734 (A. C. C. G., Canada, 60, fol. 87, 88 ; 61, fol. 107). En 1739, neuf navires furent construits à Québec. Hocquart à Maurepas, 11 oct. 1739 (*Ibid.*, 71, fol. 183). Si bien que le roi abolit la prime en 1740. De 1740 à 1750, huit autres vaisseaux furent construits, dont un de 72 canons (A. C. C. G., Canada. 77, fol. 33 ; 82. fol. 309 ; 83, fol. 37 ; 85, fol. 9 ; 91, fol. 3 ; 93, fol. 264 ; 95, fol. 23).

marchand de Montréal, qui avait obtenu la concession de ces mines pour vingt ans (1730) (46), mourut peu après. Son privilège passa à une compagnie dirigée par Ollivier de Vezain (1737) (47).] Les nouveaux concessionnaires perfectionnèrent les travaux et se mirent à faire assez de fonte pour la consommation intérieure. On en expédia des échantillons, qui furent déclarés d'une haute qualité. Cette forge subsiste encore. Dès le temps de Cartier, les rives du lac Supérieur étaient renommées chez les indigènes pour leurs mines de cuivre rouge. Les sauvages d'Hochelaga montrèrent des morceaux du métal à ce voyageur (48). En 1737, le roi envoya deux mineurs allemands, nommés Forster, pour ouvrir les mines de la pointe Chequamegon, au fond du lac (49) ; l'entreprise était prématurée, et on l'abandonna bientôt après, sans doute à cause de la distance.

Les blés formaient un objet de commerce plus important que le bois. Une partie était consommée dans le pays par les troupes. On en exportait dans les bonnes années jusqu'à 80.000 minots en farines et en biscuits (50). Le Canada en produisit, en 1734, 737.892 minots, outre 5.223 minots de maïs, 63.500 minots de pois, 163.988 minots d'avoine, 3.462 minots d'orge (51). La population du Canada était alors de trente-sept mille sept cents habitants (52).

Une plante célèbre, découverte dans nos forêts en 1716 par le Jésuite Lafitau, vint enrichir un moment le pays d'un nouvel objet d'exportation. Le ginseng, que les Chinois tiraient à grands frais du nord de l'Asie, fut porté des bords du Saint-Laurent à Canton. Il fut trouvé excellent et vendu très cher ; bientôt la livre, qui ne valait d'abord à Québec que trente sols, y monta jusqu'à vingt-cinq livres (53). Il en fut exporté une année (1752) pour cinq cent mille francs. Le haut prix de cette racine excita une aveugle cupidité. On la cueillit en mai, au lieu de la cueillir en septembre ; on la fit

(46) Le roi à Beauharnois et Hocquart, 11 avril 1730 (A. C. B., ord. du roi, 54, fol. 432).

(47) Le même aux mêmes, 10 mai 1737 (*Ibid.*, 65, fol. 423).

(48) V. *supra*, t. I, 29.

(49) Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 17 mai 1737 (A. C. B., ord. du roi, 65, fol. 429).

(50) Hocquart à Maurepas, 18 juillet 1736 (A. C. C. G., Canada, 65, fol. 189).

(51) Recensement de 1734. Johnson, *Summary of the Censuses of Canada*, IV, 57.

(52) *Ibid.*

(53) Raynal, IV, 138.

sécher au four, au lieu de la faire sécher lentement à l'ombre (54) ; dès lors elle ne valut plus rien aux yeux des Chinois. Ainsi, un commerce qui pouvait devenir une source durable de richesse, s'éteignit complètement en quelques années.

Québec était l'entrepôt du Canada. Cette ville envoyait annuellement cinq ou six barques à la pêche du loup-marin, et à peu près autant de navires chargés de farine, de pois, de biscuit, de planches, de merrain, de légumes, à Louisbourg et dans les Iles : ils en revenaient avec du charbon, du rhum, de la mélasse, du café et du sucre. Québec recevait de France une trentaine de bâtiments, dont le port montait à neuf mille tonneaux environ. L'intendant Champigny se plaignait, en 1692, des surventes des marchands de La Rochelle, et voulait exciter ceux des autres villes maritimes de France à négocier au Canada. Presque tout le commerce de la colonie se faisait dès cette époque avec La Rochelle (55).

Les exportations canadiennes dépassèrent [rarement un million 750.000 livres par année ; elles consistaient en pelleteries, en huiles de loup-marin et de marsouin, en farines et en pois, en bois de toute espèce, et en divers autres produits. Quant aux importations, elles atteignirent, année commune, un million 8 ou 900.000 livres (56).] En 1755, Beaucas évaluait les exportations à deux millions et demi, et les importations à huit millions (57). Comment cet immense déficit était-il comblé ? Par les dépenses que le roi faisait dans la colonie, et qui augmentaient prodigieusement en temps de guerre.

Les importations de France se composaient de vins, eaux-de-vie, épiceries, quincaillerie, poterie, verrerie et tissus de toutes sortes, dont une bonne partie de luxe, surtout après 1750 ; car le luxe était grand en Canada, comparativement à la richesse.

Il ne faut pas croire cependant que cette augmentation de l'importation fût profitable aux affaires. Les temps qu'elle signala furent des temps

(54) *Ibid.*

(55) V. E. Garnault, *Les Rochelais et le Canada*, La Rochelle, 1893 ; *id. Le commerce rochelais au XVIIIe siècle*, d. c.

(56) Les importations et les exportations, du temps de Hocquart, étaient respectivement les suivantes : 1735, 2.307.662 — 1.705,698 livres ; 1736, 2.303.662 — 1.755 798 ; 1737, 1.913 142 — 1.677.695 ; 1738, 1.722.284 — 1.656.002 ; 1739, 1.827.081 — 1.760.917. Hocquart à Maurepas, 2 oct. 1738 ; 25 oct. 1740 (A. C. C. G., Canada, 67, fol. 295 ; 69, fol. 243 ; 73, fol. 301).

(57) *Considérations sur l'état présent du Canada*, oct. 1758 (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 508).

de langueur générale ou de ruine. Le roi envoyait une partie des marchandises nécessaires au service militaire ; l'administration achetait le reste à Québec et à Montréal. Mais l'achat ne se faisait pas toujours directement chez le négociant ou sur soumission au rabais. Ainsi, dans la guerre de Sept Ans, les fonctionnaires préposés à la régie des fournitures et à la comptabilité, qui s'étaient associés secrètement ensemble, comme nous le dirons ailleurs, spéculèrent à la fois sur le roi et sur le commerce. Sachant d'avance ce qu'il fallait pour le service, « la grande compagnie », c'est le nom que l'on donnait à cette société occulte, faisait ses achats avant que le public eût connaissance des besoins. Comme ils étaient considérables, elle achetait souvent à quinze ou vingt pour cent au-dessous du cours, et ensuite, après avoir accaparé les marchandises, elle les revendait au roi à vingt-cinq, à quatre-vingts et jusqu'à cent cinquante pour cent de gain.

On conçoit aisément par tout ce qui précède que, le commerce canadien étant peu étendu et ses ressources à peine utilisées, l'insuffisance des récoltes, les irruptions des sauvages, les guerres devaient le jeter continuellement dans les perturbations profondes, et rendre le prix des marchandises excessif (58). Ce fut ce qui porta la France, malgré la répugnance naturelle qu'ont les métropoles à permettre l'organisation de manufactures dans leurs colonies, à autoriser, à recommander même en Canada, sous l'intendance de Talon, la fabrication des grosses toiles et autres étoffes communes; et plus tard, quand elle fut devenue plus exclusive que jamais, et quelle eut déclaré qu'il ne devait pas y avoir de manufactures en Amérique, à renouveler le permission d'en instituer quelques-unes pour occuper les pauvres. « Le roi était charmé d'apprendre, écrivait le ministre, [en 1708,] que ses sujets du Canada reconnussent enfin la faute qu'ils avaient faite en s'attachant au seul commerce des pelleteries, et qu'ils s'adonnassent sérieusement à l'exploitation de leurs terres, particulièrement à la culture du chanvre et du lin. Il espérait qu'ils parviendraient bientôt à construire des vaisseaux à meilleur marché que ses sujets de France, et à faire de bons établissements pour la pêche. On ne pouvait trop les y exciter, ni trop leur en faciliter les moyens. Il ne convenait pas au royaume que les manufactures fussent en Amérique, parce que cela porterait préjudice à celles de

(58) Suivant Antoine Raudot, les assurances, en temps de guerre, s'élevaient à 25 p. 100, et les frais de fret, barque, etc., à 120 livres par tonneau. Mém. du 16 juillet 1706 (A. G.) — (A. C. C. G., Canada, C 11, 6, fol. 2).

France ; néanmoins, le roi ne défendait pas absolument qu'il s'y en établît quelques-unes pour le soulagement des pauvres » (59).

Au temps de Talon, il s'était monté des métiers pour les étoffes de fil et de laine dans toutes les maisons à la campagne, et jusque dans le manoir du seigneur. En 1671, l'intendant annonçait à Louis XIV qu'il avait fait faire du droguet, du bouracan, de l'étamine, de la serge, du drap et du cuir. « Présentement, j'ai des productions du Canada de quoi me vêtir des pieds à la tête » (60). En 1705, Mme de Repentigny fit de la grosse toile avec la grande ortie indigène (ortie dioïque) qui est plus forte que le chanvre, de la corde avec l'écorce interne de notre tilleul, du droguet avec la laine des moutons du pays, et de la filasse avec du coton. Neuf prisonniers anglais achetés aux sauvages lui montrèrent comment se filait le coton (61). Depuis cette époque, la population de nos campagnes a eu en abondance des vêtements confectionnés de ses mains et propres à toutes les saisons.

En 1747, pendant la guerre, la rareté du sel fit songer à en fabriquer en Canada. La guerre y avait déjà fait naître plusieurs industries utiles. Il fut ordonné au sieur Perthuis, conseiller assesseur au Conseil supérieur de Québec, d'aller établir une saline à Kamouraska. Mais cette entreprise, qui aurait pu être si avantageuse pour les pêcheries de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent, fut abandonnée (62).

L'année 1721 vit naître une institution importante, les postes et messageries pour le transport régulier par terre des lettres et des voyageurs. L'intendant Bégon accorda à Lanouiller de Boiscler, membre du Conseil supérieur, le privilège exclusif de tenir les postes pendant vingt années entre Québec et Montréal ; il lui imposa en même temps un tarif gradué sur les distances (63). Le pays n'avait pas encore eu d'institutions postales, il n'a pas cessé d'en jouir depuis.

En 1725, un prêtre de Saint-Lazare, ou de la Mission à Paris, conseillait

(59) Pontchartrain à MM. Raudot, 6 juin 1708 (A. C. B. dép. Amér. septen. 29, Canada, 1708, fol. 16).

(60) Talon au roi, 2 nov. 1671 (A. C. C. G , Canada, 3, 1668-1672, fol. 159).

(61) Mém. sur les productions du Canada, lettre de Mme de Repentigny, 23 oct. 1705 (A. C. C. G., Canada, 22, 1704-1705, fol. 343). — En 1707, Mme de R. avait à Montréal vingt métiers et l'année suivante, soixante-treize (A. G.).

(62) Ordon. du 25 février 1747. (*Edits et ord.*, II, 390.)

(63) Ordon. de Vaudreuil et Bégon, 27 janvier 1721. (*Edits et ord.*, II, 455.) V. E. Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, d. c., 372-373.

dans un mémoire au ministre Maurepas d'exécuter le canal projeté depuis longtemps (64), dit-il, entre la ville de Montréal et Lachine, pour éviter le passage difficile du saut Saint-Louis, et d'obliger les habitants à en construire un autre, d'un peu plus long d'une lieue, dans le lac Saint-Louis jusqu'au-dessus du saut du Buisson ; mais la population était trop faible pour payer et réaliser d'aussi grands travaux. Le canal de Lachine ne devait se creuser qu'un siècle après.

Les embarquements en France pour Québec s'étaient faits d'abord au Havre-de-Grâce et à Dieppe. La Rochelle se substitua peu à peu à ces ports, et, avant la fin du XVII[e] siècle, cette ville fournissait toutes les marchandises consommées en Canada, ou destinées à la traite avec les sauvages. Il venait aussi des bâtiments de Bordeaux et de Bayonne avec principalement des vins, des eaux-de-vie et du tabac acheté au Brésil (65).

Une partie des navires recevaient à Québec pour leurs retours des pelleteries, des grains, des farines, des huiles et des bois. Quelques-uns allaient au Cap-Breton prendre du charbon de terre pour la Martinique et la Guadeloupe, où il s'en consommait beaucoup dans les raffineries de sucre. D'autres s'en retournaient sur lest en France ; le reste touchait aux pêcheries du golfe Saint-Laurent ou à Plaisance, et s'y chargeait de morue. Plusieurs marchands de Québec étaient déjà assez riches, du temps de La Hontan [(1683-1693),] pour avoir plusieurs navires sur la mer.

L'usage était de partir de l'Europe pour l'Amérique à la fin d'avril ou au commencement de mai. Aussitôt les marchandises débarquées à Québec, les marchands ou détaillants des autres villes venaient faire leurs achats. Si les acheteurs payaient en pelleteries, on leur vendait à plus bas prix que s'ils payaient en argent ou en lettres de change, parce qu'il y avait un profit considérable à faire sur cet article en France. Trois-Rivières et Montréal dépendaient de Québec, dont les marchands avaient dans ces villes des magasins conduits par des associés ou des commis. Telle était la lenteur ou la difficulté des communications, que les marchandises se sont vendues longtemps jusqu'à cinquante pour cent plus cher à Montréal qu'à Québec.

(64) Et commencé en 1701 sur l'initiative de l'abbé Dollier de Casson, supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, d'après les plans de l'ingénieur Catalogne. V. *Mémoire* de Gédéon de Catalogne, 7 novembre 1712 (A. C. C. G., Canada, 33, fol. 209, rep. p. W.-B. Munro, *Documents relat. to the Seigniorial Tenure in Canada*, Champlain Soc. Pub. Toronto, 1908, 94 ss., spc. 100).

(65) Les villes maritimes qui faisaient le plus de commerce avec le Canada, après La Rochelle et Bordeaux, étaient Marseille, Nantes, Rouen, Saint-Malo et Bayonne (A. G.).

Hormis les vins, eaux-de-vie et guildives ou rhums, qui payaient déjà un droit de dix pour cent, et le tabac du Brésil, grevé de cinq sous par livre, aucun autre article ne fut imposé en Canada avant la quatrième guerre avec les Anglais. En février 1748, Louis XV établit, par édit (66), un droit général de trois pour cent sur les marchandises à l'entrée comme à la sortie. Il fut fait cependant des exceptions importantes et toutes en faveur de l'agriculture, de la pêche et du commerce des bois. Ainsi le blé, la farine, le biscuit, les pois, les fèves, le maïs, l'avoine, les légumes, le bœuf et le lard salés, la graisse, le beurre, le tabac expédiés en France ou aux colonies françaises, furent laissés libres à la sortie ; les denrées et marchandises nécessaires à la traite et à la pêche dans le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée et à la sortie ; les cordages et le sel, à l'entrée ; les chevaux, les navires construits en Canada, le bardeau, le bois de chêne pour la construction des vaisseaux, la mâture, le merrain, les planches et madriers d'épinette, de pin et de chêne, le chanvre, le hareng salé, à la sortie. Les exceptions étaient, comme on le voit, très étendues. Sur les représentations qui lui furent faites, le roi décida que ce tarif n'aurait son effet qu'après la guerre (67). Il ne l'eut qu'à partir de 1753.

Ainsi, depuis 1666 jusqu'aux dernières années de la domination française en Amérique, les marchandises et les produits agricoles n'ont payé aucun droit ni à l'entrée ni à la sortie en Canada, excepté les vins, les eaux-de-vie et le tabac du Brésil. Les restrictions avaient seulement pour objet les rapports avec l'étranger, toujours sévèrement défendus, et la traite du castor. Si cette pelleterie ne pouvait être exportée par les particuliers, ils la pouvaient acheter aux sauvages pour la revendre ensuite, au taux fixé par le gouvernement, aux comptoirs de la Compagnie.

Après 1747, la barrique de guildive paya vingt-quatre francs ; celle de vin, douze ; la velte d'eau-de-vie, vingt-quatre sous (68). Il paraît que le tarif pour les tissus, etc., n'était pas uniforme, et que certains articles payaient plus que les autres, sans égard à la valeur.

Les douanes donnèrent dans les années ordinaires environ trois cent mille livres (69). Une disposition de la loi d'impôt de 1748 (70) qui obligeait

(66) *Edits et ord.*, I, 501.
(67) Après le traité d'Aix-la-Chapelle, 18 octobre 1748. *Ibid.*, I, 608.
(68) *Edits et ord.*, I, 589, 609.
(69) Mém. de Beaucas, oct. 1758, d. c.
(70) Edit du roi, février 1748, art. 6 (*Edits et ord.*, I, 592).

à payer les droits au comptant, gêna le marchand sans être avantageuse à la chose publique. Dans un pays où, à cause de l'hiver, il faut faire de grands amas de marchandises, qui restent dans les magasins une partie de l'année, elle était plus qu'injudicieuse ; elle entraînait une nouvelle charge, retombant sur le consommateur ; car on sait que la marchandise supporte non seulement les frais qu'elle occasionne, mais encore l'intérêt de l'argent qu'elle coûte.

Le numeraire, ce nerf du trafic, manquait presque totalement au début de la colonie. Le peu qu'en apportaient les émigrants ou les autres sortait aussitôt, parce que le pays produisait peu et n'exportait encore rien. Les changements fréquents qu'il y eut plus tard dans le cours de l'argent n'eurent d'autre effet que de faire languir le commerce, qui naissait à peine. On sait combien il est facile de se tromper sur la question des monnaies. Le besoin d'argent était très grand dans les îles françaises du golfe du Mexique. En 1670, le roi permit à la Compagnie des Indes Occidentales d'y porter pour cent mille francs de petites espèces, marquées à un coin particulier. Deux ans après (71), cette monnaie, ainsi que celle de France, eut cours dans toutes les possessions françaises du Nouveau Monde, avec une valeur idéale d'un quart plus forte qu'en Europe. Malgré cette augmentation de vingt-cinq pour cent, qui n'était nullement exorbitante pour couvrir la différence du change entre Paris et Québec, à cette époque où le Canada exportait encore si peu, les espèces ne cherchèrent toujours qu'à sortir. C'est le commerce et non le souverain qui règle la valeur de l'argent ; le prix des marchandises monte ou baisse avec elle. L'expédient ne répondit point à ce qu'on s'en était promis. [Frontenac et Champigny eurent alors recours (1691) (72) à une monnaie de carte (73)] pour payer les troupes et les dépenses publiques. Les premières émissions se firent [en 1685 (74)]. Ce papier, ne servant que dans le pays, conserva son crédit quelques années, et les marchands le préféraient aux espèces sonnantes. Mais le trésor, dans les embarras de la guerre et la succession d'Espagne, ne put payer les lettres de change tirées sur lui par la colonie. Cela fit tomber les cartes en

(71) Arrêt du Conseil d'Etat, 18 nov. 1672.

(72) Champigny à Pontchartrain, 12 oct. 1691 (A. C. C. G., Canada, 11, 1690-1691, fol. 281)

(73) Appelée ainsi parce que faite avec des morceaux de cartes à jouer.

(74) Ce dont le ministre blâma l'intendant. Seignelay à de Meulles, 31 mai 1686 (A. C. B., reg. exp. 12, fol. 22).

discrédit et troubla profondément toutes les affaires. [En 1714, les habitants, qui en avaient pour deux millions de livres,] étaient réduits au désespoir. Ils durent malgré tout se résoudre à en perdre une moitié ; [l'autre leur serait payée à proportion de 50.000 écus par an (75).] Ce papier ne fut entièrement liquidé qu'en 1720, avec perte de cinq huitièmes. Louis XV se vit condamné à traiter avec ses pauvres sujets canadiens comme un spéculateur malheureux. C'était une véritable banqueroute, pronostic obscur de celle de 1758, qui devait peser si lourdement sur ce pays, et de cette autre plus fameuse qui compléta le grand naufrage de la monarchie en 1793.

Les cartes furent abolies en 1717 (76) et les espèces de France circulèrent seules et avec une valeur égale, c'est-à-dire sans augmentation d'un quart. On tombait d'un extrême dans l'autre ; en effet, les pièces étant frappées en France, le coût et les risques du transport devaient nécessairement en augmenter la valeur. Cependant le mal était moins grand que si on eût donné un numéraire à un trop haut prix ; car l'argent aurait fini par prendre sa place dans l'échelle comme une marchandise, ce qu'il doit être dans un bon système monétaire.

L'usage exclusif de l'argent dura très peu de temps. Le commerce demanda le premier le rétablissement du papier-monnaie, plus facile à transporter que les espèces. En 1729, on en revint aux cartes (77). Ces cartes portaient l'empreinte des armes de France et Navarre, et étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur. Il y en avait de une, [deux,] trois, [quatre,] six, douze, [seize, vingt-quatre et trente-deux] livres ; de sept, dix et quinze sous, et même de six deniers ; leur valeur entière n'excédait pas un million, « Lorsque cette somme, dit Raynal, ne suffisait pas pour les besoins publics, on y suppléait par des ordonnances signées du seul intendant, première faute ; et non limitées pour le nombre, abus encore plus criant. Les moindres étaient de vingt sous, et les plus considérables de cent livres. Tous ces différents papiers circulaient dans la colonie ; ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'octobre. C'était la saison la plus reculée où les navires dussent partir du

(75) Mém. (de d'Auteuil?) au duc d'Orléans, 9 déc. 1715 (*sic*). (A. C. C. G., Canada, 34, 1713-1714, fol. 177).

(76) Déclaration du roi, 5 juillet 1717 (*Edits et ord.*, I, 370 et aussi 393).

(77) Ordonnance du roi, 2 mars 1729 (*Ibid.*, I, 522).

Canada. Mais on convertissait ces papiers en letttres de change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement. Mais la quantité s'en était tellement accrue, qu'en 1754 le trésor du prince n'y pouvait plus suffire, et qu'il fallut en éloigner le payement. La guerre qui survint alors en grossit encore le nombre, au point qu'elles furent décriées. Bientôt les marchandises montèrent hors de prix, et comme, à raison des dépenses énormes de la guerre, le grand consommateur était le roi, ce fut lui seul qui supporta le discrédit du papier et le préjudice de la cherté. Le ministère, en 1759, fut forcé de suspendre le payement des lettres de change, jusqu'à ce qu'on en eût démêlé la source et la valeur réelle. La masse en était effrayante. Les dépenses annuelles du gouvernement pour le Canada (78), qui passaient à peine quatre cent mille livres en 1729, n'eurent plus de bornes après cette époque (79). »

Dans ce système monétaire, la colonie n'était détentrice d'aucune monnaie ayant une valeur intrinsèque et échangeable ; elle ne possédait qu'un signe représentatif. Il ne se voyait d'espèces d'or ou d'argent que celles introduites pour les troupes et les officiers des vaisseaux, ou par la contrebande avec les colonies anglaises ; et elles étaient aussitôt enlevées pour en faire de la vaisselle, ou bien elles étaient serrées dans les coffres ou portées aux Iles. Les cartes étaient préférées aux ordonnances, parce qu'elles étaient toujours payées intégralement en lettres de change, et avant l'autre papier. Ainsi quand les dépenses du gouvernement excédaient le montant de l'exercice de l'année, l'excédent était soldé en ordonnances, qui étaient retirées ensuite par des cartes. Il ne pouvait sortir toutefois de lettres de change pour ces cartes que l'année suivante. On appelait cela faire la réduction.

« Dans le courant de 1763, poursuit Raynal, au lieu de faire une réduction qui eût été trop forte, on délivra des lettres de change pour la valeur entière des papiers portés au trésor, mais payables seulement, partie en 1754, partie en 1755 et partie en 1756. Alors les cartes furent confondues avec les ordonnances ; on ne donna pas pour leur valeur de lettres de change à plus court terme. Il est même à présumer qu'on a cherché à anéantir cette

(78) En 1719 : 282.238 livres; 1721 : 309 543 ; 1722 : 314.114, outre un excédent annuel de 100.000 livres; 1731 : 510.751 ; 1736 : 669.641 ; 1737 : 559.726 ; 1741 : 551.196. E. Salone, *op. cit.*, 419-420. Au vrai, dans les quinze dernières années du régime français, les dépenses sont de 500.000 à 800.000 livres.

(79) IV, 136.

monnaie, le trésorier ne s'en servant plus dans les payements. Cette opération, qui n'occasionnait qu'environ six pour cent de différence sur les payements ordinaires, fit augmenter les marchandises de quinze à vingt pour cent et la main-d'œuvre à proportion.

« Les espèces qui sont venues avec les troupes de France (en 1755) ont produit un mauvais effet... Elles ont discrédité le papier ; la guerre n'était pas encore déclarée lorsqu'elles parurent en Canada, et on croyait avec raison que les lettres de change continueraient à être tirées pour le terme de trois ans ; les négociants donnèrent leurs marchandises à seize et vingt pour cent meilleur marché en espèces ; on trouvait sept francs de papier pour un écu de six francs. Dès que la déclaration de la guerre a été publiée, cet avantage a diminué ; les négociants n'ont pas osé faire des retours en espèces ; il en a passé quelques parties à Gaspé ; le reste est entre les mains de gens qui ne font point de remises en France ; ils aiment mieux perdre quelque chose, et le garder dans leurs coffres en effets plus réels que des cartes et des ordonnances ; ces papiers ont donc circulé presque seuls dans le commerce ; ils ont été portés au trésor, et ont augmenté les lettres de change qu'on a tirées. »

Tel fut le commerce canadien sous le régime français. Il était assujetti, d'une part, aux entraves qui tiennent à la dépendance coloniale, et jouissait, d'autre part, d'une liberté fort large pour le temps. Il était exclu des marchés étrangers par la métropole et en même temps affranchi, en général, envers elle, de tout droit et de toute taxe. Enfin, il était ouvert à tout le monde, et néanmoins soumis en plusieurs circonstances à toutes sortes de vexations et de monopoles. Si l'industrie manufacturière et le commerce eussent fleuri davantage en France ; si, au XVIIIe siècle, les navires de cette nation eussent couvert les mers comme ceux de la Grande-Bretagne ; si enfin la population du Canada eût été considérable, ce pays, assurément, serait parvenu alors à une grande prospérité. Mais que pouvait-il faire, sans habitants, écarté du commerce étranger, avec une métropole presque sans marine et dont le gouvernement était en pleine décadence ? On eut beau déclarer que le commerce était permis à tout le monde, que les chefs ne pouvaient être trop attentifs à favoriser les établissements propres à le faire prospérer, il languissait.

Une pratique qui avec le temps devint très dommageable, fut la permission qu'eurent les fonctionnaires publics, quelquefois du plus haut rang,

et les magistrats, de faire le commerce, même avec le prince dont ils étaient les serviteurs, afin de compenser l'insuffisance reconnue de leurs appointements. La plupart des gouverneurs généraux et particuliers participèrent aux profits de la traite. Tout le monde commerçait, les religieux (80) et les militaires (81) comme les autres citoyens (82). Le séminaire de Saint-Sulpice eut un navire sur mer (83). Les abus parurent quelquefois si graves, que Louis XIV fut obligé, en 1676, de défendre le commerce aux fonctionnaires et aux ecclésiastiques, et de retirer au gouverneur la permission de vendre des congés de traite (84). Mais bientôt les défenses restèrent sans effet. Cet usage avait pris naissance avec la colonie, fondée et gouvernée pendant longtemps par des marchands, qui conduisaient à la fois les affaires publiques et leur négoce. Après qu'ils eurent remis leur commission à la Couronne, l'usage funeste fut conservé et même bien accueilli par les agents royaux. Toléré ensuite jusqu'à la fin du régime français, il ouvrit la porte aux plus criminels abus dans la guerre de la conquête. Ces employés publics, l'intendant Bigot à leur tête, parvinrent, à une époque suprême où les conjonctures ne permettaient point de porter remède aux maux, à accaparer toute la fourniture du roi ; elle s'éleva à plus de quinze millions à la fin de la guerre (85). Par un système d'association habilement ménagé, ils achetaient ou vendaient tout ce que le gouvernement avait à vendre ou à acheter. Agissant eux-mêmes pour le roi, ils rejetaient les effets du marchand qui n'était pas dans leur alliance. La concurrence, si nécessaire au commerce, n'existait pas. Il n'y avait aucun équilibre dans les prix, et l'association les fit bientôt monter à un degré exorbitant, malgré l'abondance des denrées et des marchandises, au point que cette cherté factice devint une cause de disette réelle.

Les défauts de cette coutume ne s'étaient pas encore manifestés d'une manière si hideuse. Mais ils avaient dû produire dans tous les temps beau-

(80) Notamment les Jésuites. V. *infra*, livre VIII, ch. III ; *supra*, t. I, App. CXXXVI.

(81) Suivant Franquet, Marin, commandant à la baie des Puants, avait traité, en 1731, pour la somme de 250.000 livres. *Voyages et mém. sur le Canada en* 1752, Québec, 1889, 29-30.

(82) Beauharnois à Maurepas, 21 sept. 1741. Doc. de Paris, 1re série, vol. VIII.

(83) Mémoire du séminaire de Montréal. Bigot au ministre, 1750.

(84) Le roi à Frontenac, 16 avril 1676 (A. C. B., reg. exp., 7, 1676-1678, fol. 15).

(85) « Si on calculait toutes les marchandises qui sont achetées à Québec, à Montréal et dans les forts pour le compte du roi, on trouverait peut-être le double de ce qu'il en est entré dans la colonie. » (Bigot au ministre, 1759) (N. de l'auteur).

coup de mal, et décourager le négociant industrieux, qui ne pouvait lutter que difficilement avec des hommes placés dans de meilleures conditions que lui. Cela n'est pas une exagération. Suivant un mémoire de Bigot lui-même (86), c'était le roi qui faisait les plus grandes consommations dans les colonies, et c'était avec lui principalement qu'il y avait un commerce d'une certaine importance.

Une pareille coutume, surtout aux époques de guerre, était propre à ruiner par les accaparements les marchands exclus du monopole. Et si ce résultat n'arriva que dans la guerre finale, on doit croire que l'honneur et l'integrité avaient en général guidé jusque-là les fonctionnaires publics.

Si l'on excepte la traite des pelleteries et le système monétaire, le commerce canadien fut l'objet d'un très petit nombre de règlements, à venir jusqu'au XVIIIe siècle. On commença alors à s'en occuper un peu. Outre les lois relatives à la liberté commerciale, dont nous avons parlé plus haut, et les actes du Conseil supérieur et de l'intendant, qui avaient rapport aux choses de détail, diverses ordonnances royales, données en différents temps, eurent aussi leur influence.

L'une d'elles établit des sièges d'amirauté dans toutes les colonies françaises, en 1717 (87). Cette institution fut revêtue de deux caractères, l'un judiciaire, l'autre administratif, que se partagent aujourd'hui la Cour de l'amirauté et la douane. Comme tribunal, elle eut la connaissance de toutes les causes et faits maritimes, sous le nom et l'autorité de l'amiral de France, suivant l'ordonnance de 1681 et les autres règlements sur la marine. Comme administration, elle eut la visite des navires arrivant ou partant, et le pouvoir exclusif de donner des congés à tous ceux qui faisaient voile pour les autres colonies ou pour la France. Ces congés étaient des passavants ; chaque navire, à son départ, était tenu d'en prendre un, qui était enregistré au greffe de l'amirauté. Les bâtiments employés au cabotage de la province n'en prenaient qu'un par an. Il fallait, en outre, le consentement exprès du gouverneur aux congés pour la pêche ou pour les navires qui transportaient des passagers en France.

Une autre ordonnance de la même année (88) créa une bourse à Québec et à Montréal, et permit aux négociants de s'y assembler tous les jours pour

(86) Bigot au ministre, 1750, d. c.

(87) Règlement du 12 janvier 1717 (*Edits et ord.*, I, 358).

(88) Arrêt du 11 mai 1717 (*Edits et ord.*, I, 369.)

y traiter entre eux de leurs affaires. Cet établissement était demandé depuis longtemps par le commerce, qui reçut aussi la permission de nommer, dans les deux villes, un syndic ou agent pour exposer à l'occasion ses vœux et défendre ses intérêts auprès du gouverneur général et de l'intendant.

Quant aux lois de commerce proprement dites, il n'en fut promulgué aucune d'une manière formelle. Les tribunaux se crurent autorisés à suivre la célèbre Ordonnance de 1673 dite code marchand (89), qui était la loi générale du royaume. Le Canada n'a vu jusqu'à ce jour inaugurer dans son sein par l'autorité législative coloniale aucun code commercial particulier. Sous le régime français, le code marchand devint par l'usage la loi du pays.

Nous croyons devoir citer ici une résolution qui honore le gouvernement français ; c'est elle qu'il avait prise de ne pas encourager l'introduction des esclaves en Canada, cette colonie que Louis XIV préférait à toutes les autres à cause du caractère belliqueux de ses habitants ; cette colonie qu'il voulait, il semble, former à l'image de la France, couvrir d'une brave noblesse et d'une population vraiment nationale, catholique, française, sans mélange de races. En 1688, vu la rareté et la cherté des gens de travail, [le procureur général du Conseil souverain alla] proposer au roi d'y avoir des nègres pour faire la culture. Louis XIV [donna son consentement, mais] exprima la crainte qu'ils n'y périssent par le climat, et que le projet ne fût inutile (90). Cela anéantit pour ainsi dire une entreprise qui aurait frappé notre société d'une grande et terrible plaie. Il est vrai qu'au siècle suivant, on étendit à la Louisiane (mars 1724) le *code noir* des Antilles. Il est vrai encore qu'il y eut ici des ordonnances sur la servitude. (91) Néanmoins l'esclavage ne régna point en Canada. A peine y voyait-on quelques esclaves lors de la conquête. Cet événement en accrut un peu le nombre un instant ; ils disparurent ensuite tout à fait.

(89) J.-F. Perrault, *Extraits ou précédents de la prévôté de Québec*, Québec, 1824. Jusque-là, depuis 1663, on dut se régler sur la jurisprudence du Parlement de Paris (A. G.).

(90) Mém. du roi à Denonville et Champigny, 1er mai 1689 (A. C. B. exp. Canada, 1688-1690, 15, fol. 47). Plus tard, on fit aussi venir des Panis, sauvages placés à l'ouest du Mississipi, mais le roi, en 1736, prohiba cet esclavage. Ord. de J. Raudot, 13 avril 1709. Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 12 oct. 1736 (A. C. C. G., Canada, 65, fol. 28). V. à ce sujet, « De l'esclavage en Canada », d M. S H. M., Ire liv. 1859. T.-W. Smith, *The slave in Canada*, *Proc. Nova Scotia Hist. Soc.* Halifax, X, 1899, 1-161.

(91) En 1736, Hocquart rendit une ordonnance pour fixer la manière d'affranchir légalement les esclaves. Ordon. du 1er sept. 1736. (*Edits et ord.*, II, 271 et 371) (N. de l'auteur.)

Nous nous sommes étendu sur des choses qui n'ont guère d'intérêt pour plus d'un lecteur ; mais elles servent à faire connaître l'ancien système colonial sous un de ses aspects les plus sérieux. Les convulsions incessantes de ce grand corps trahissent sa faiblesse.

CHAPITRE II

LOUISBOURG
1744-1748

L'abaissement de la maison d'Autriche est un des grands actes politiques de Richelieu. Quoiqu'il en eût bien diminué la puissance, il y avait des hommes en France qui désiraient la faire tomber encore plus bas. Tel le comte, futur maréchal de Belle-Isle. Il voulait qu'on profitât pour y réussir de l'avènement de Marie-Thérèse à la couronne de son père, l'empereur Charles VI (1740). A peine cette femme illustre eut-elle pris possession de son héritage, qu'une foule de prétendants, l'électeur de Saxe, l'électeur de Bavière, le roi d'Espagne, le roi de Prusse, le roi de Sardaigne, se levèrent. Chacun avait à réclamer à quelque titre une part des immenses domaines de l'Autriche. Belle-Isle entraîna la France, malgré l'opposition de son premier ministre le vieux cardinal de Fleury, dans la coalition contre Marie-Thérèse, pour soutenir les prétentions de l'électeur de Bavière, proclamé empereur deux ans après sous le nom de Charles VII. On sait quel cri de patriotisme sortit du sein des états de la Hongrie (en 1741), lorsque cette princesse se présenta, avec son fils aîné dans les bras, au milieu de leur assemblée, et invoqua leur secours par ces paroles pleines de détresse : « Je viens remettre en vos mains la fille et le fils de vos rois. » — « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse ! » s'écrièrent les nobles Hongrois, en élevant leurs sabres vers le ciel (1).

L'Angleterre, après avoir gardé une certaine neutralité, se déclara, quand elle vit la fermeté avec laquelle l'impératrice faisait tête à l'orage, et jeta son épée à côté de la sienne dans la balance. C'était commencer les hostilités contre la France, et, par suite, rallumer la guerre en Amérique.

(1) V. pour le détail, de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, 1883, II, ch. IV.

Les colonies anglaises montraient de plus en plus une inquiétude, une ambition, une violence républicaine, dont la singularité n'échappa point, dans le temps, à la sagacité de la Grande-Bretagne. Le parti puritain, qui avait autrefois gouverné la mère patrie, avait transporté son esprit dans la Nouvelle-Angleterre. Le génie de ces colons semblait prendre de la grandeur à la vue des immenses et belles contrées qu'ils avaient en partage. Toutefois, en 1744, il y avait, en apparence, dans les provinces moins d'ardeur que de coutume pour la guerre, dont les plus voisines du Canada surtout appréhendaient le péril. Mais les événements les ranimèrent.

En Canada, on s'attendait depuis longtemps à reprendre les armes. Les forts avancés avaient été ravitaillés, les petites granisons de Saint-Frédéric et de Niagara augmentées ; à Québec, on avait établi des batteries sur la cime du cap et sur le bord du fleuve. On se prépara aussi à chasser les Anglais de l'Ohio, où ils commençaient à se montrer. En même temps, on projeta de rassembler les sauvages du Nord pour une entreprise qui aurait eu du retentissement si elle avait pu être exécutée, la conquête de la baie d'Hudson ; mais elle ne fut point tentée.

Le fort de la guerre en Amérique allait être dans l'île Royale et la péninsule acadienne. Fleury, qui détestait la guerre, laissa le Canada à ses propres ressources. La colonie de New-York, exposée la première aux coups, avait, [en 1735], envoyé M. Rensselaer à Québec proposer un traité secret de neutralité entre les deux pays. On pouvait donc croire que les hostilités seraient peu vives sur le Saint-Laurent et les Lacs. En cas d'offensive, le premier poste que les Canadiens avaient intérêt à prendre sur cette frontière était Oswégo. Mais Beauharnois n'osait pas l'attaquer, parce que la colonie était trop dépourvue de tout, et parce qu'il craignait de s'aliéner les Iroquois.

Le Canada n'avait pas mille soldats échelonnés depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au lac Erié pour sa garde. D'autre part, Louisbourg, clef des possessions françaises vers la mer, possédait une garnison de sept à huit cents hommes. Il protégeait la navigation et le commerce. Sa situation favorable entre le golfe Saint-Laurent, l'Acadie, les bancs et l'île de Terre-Neuve, lui donnait la vue sur toutes ces terres et sur tous ces parages.

Louisbourg, que baignaient les flots de l'Océan, avait un haut rempart en pierre avec, du côté de la terre, un fossé large de quatre-vingts pieds. Il était, en outre, protégé par deux bastions, deux demi-bastions, trois bat-

teries de mortiers ; et ses murailles étaient percées de cent quarante-huit embrasures. Sur une île, à l'entrée du port, il y avait une grosse batterie à fleur d'eau et en face, sur la terre ferme, à un quart de lieue de la ville, une autre aussi puissante appelée la batterie royale. Cette dernière commandait tout le fond du port, la ville et la mer. On communiquait de la ville à la campagne par la porte de l'ouest et un pont-levis, que défendait une grande batterie circulaire. On travaillait depuis vingt-cinq ans à ces ouvrages, qui manquaient cependant de solidité, parce que le sable de mer, dont on s'était servi, ne convient point à la maçonnerie. Ils n'en passaient pas moins au loin pour être formidables, et Louisbourg était regardé comme la place la plus forte qu'il y eût en Amérique (2). On le disait imprenable, quoique les fortifications n'en fussent pas achevées. Un de ses gouverneurs, le comte de Raymond, avait fait ouvrir un chemin jusqu'au port de Toulouse, sur la côte sud de l'île. Ce chemin, avantageux au commerce, avait affaibli la force naturelle de la place, protégée jusque-là, vers la campagne, par les marais et les aspérités du terrain. A la faveur de son renom, cette forteresse servait de retraite aux navires canadiens allant aux Iles, et à une nuée de corsaires qui, aux premières hostilités, devait s'abattre sur le commerce des Anglais et ruiner leurs pêcheries. Les colonies anglaises voyaient avec une sorte d'effroi ces sombres murailles qui s'élevaient au-dessus des mers du Nord.

En 1744, Du Quesnel était gouverneur du Cap-Breton. Le commissaire ordonnateur était Bigot, qui a acquis une si triste célébrité en Amérique. On connaît peu de chose du premier ; à peine son nom est-il parvenu jusqu'à nous (3). Le second faisait alors au Cap-Breton, loin de l'œil de ses maîtres, l'apprentissage de ces opérations commerciales dont les suites devaient être si funestes à toute la Nouvelle-France. On entretenait dans l'île huit compagnies françaises et deux compagnies suisses, en tout sept cents hommes environ. C'étaient là toutes les forces qui gardaient l'entrée de la vallée du Saint-Laurent. Les colonies anglaises n'étaient guère mieux pourvues de troupes (4) que la Nouvelle-France ; mais il n'y avait point de

(2) Ses fortifications coûtèrent 30 millions de livres.

(3) V. son portrait par l'auteur de la *Lettre d'un habitant de Louisbourg*. Québec (?) 28 août 1745. 11-13. (V. tr. angl. de G.-W. Wrong Toronto, 1897). Du Quesnel fut nommé en 1740 et mourut en 1744.

(4) Elles n'avaient que neuf cents hommes de garnison. J.-W. Fortescue, *History of the British Army*, 1899, II,256.

comparaison entre les chiffres des habitants. Confiantes dans leur supériorité numérique, ces provinces montraient moins d'empressement que les Français à courir aux armes. Ceux-ci portaient toujours les premiers coups, sachant qu'ils devaient suppléer à leur faiblesse par la rapidité de leurs mouvements.

On apprit à Louisbourg que la guerre était déclarée deux mois avant que la nouvelle en parvînt à Boston (5). [Le gouverneur et l'intendant] armèrent aussitôt des corsaires (6). Bigot eut pour sa part plusieurs bâtiments en course. Le commerce américain fit des pertes considérables.

L'Angleterre, à l'exemple de la France, abandonnait l'Acadie à elle-même. Il n'y avait à ce moment [qu'une centaine] d'hommes de garnison à Annapolis [sous le commandement d'un calviniste français, le major Paul Mascarene.] Les fortifications, en outre, y étaient en ruine, si bien que les bestiaux montaient par les fossés pour paître sur les débris des remparts écroulés. On prépara en Canada une descente. [En mai (1744), le capitaine Dupont] Duvivier, avec environ huit cents soldats et miliciens, montés sur quelques petits navires, alla brûler une station de pêche située à l'extrémité sud du détroit de Canso ; [les habitants se rendirent sur la promesse qu'ils pourraient retourner en Nouvelle-Angleterre (24 mai). Au mois d'août,] Duvivier se dirigea vers Annapolis (l'ancien Port-Royal). [Sa troupe se composait de quatre officiers et quatre-vingt-dix soldats réguliers auxquels se joignirent trois à quatre cents Micmacs et Maréchites.] Rendu au canton des Mines, il s'arrêta, sans qu'on sût trop pourquoi, puis se retira, [à la fin de septembre,] vers le Canada, après avoir sommé de loin Annapolis de se rendre (7).

Les Acadiens, qui s'étaient déterminés à prêter le serment d'allégeance au roi George, il y avait quinze ans, à condition qu'ils ne porteraient point les armes dans les guerres entre l'Angleterre et la France, les Acadiens, ou les Français neutres (*French Neutrals*), comme on les appelait, ne se joignirent pas à la troupe conduite par Duvivier ; mais ils eurent à la nourrir.

(5) Du Quesnel et Bigot au ministre, 9 mai 1744 (A. C. C. G., Ile Royale, C[11], 26, fol. 8). — Louis XV déclara la guerre à l'Angleterre le 15 mars, et Georges II à la France le 9 avril 1744 (A. G.).

(6) Du Quesnel et Bigot au ministre, 4 novembre 1744 (A. C. C. G., Ile Royale, 26, fol. 32).

(7) Capitulation de Canso, 24 mai 1744 (*Coll. ms. N.-F.*, III, 201). Du Quesnel à Shirley, 15 sept. 1744 (*Ibid.*, 202-203). *Lettre d'un habitant de Louisbourg* (éd. Wrong), 16. Duchambon au ministre, 18 nov. 1744 (A. C. C. G., Ile Royale, C[11], 1744, 26, fol. 79).

Au mois d'octobre, dans la crainte qu'elle ne passât l'hiver au milieu d'eux, ils prièrent ses chefs, s'ils ne voulaient les ruiner tout à fait, de la faire retirer et avec elle les sauvages. La requête était signée par dix notables des Mines, Grand-Pré (aujourdh'ui Horton), etc. « Nous vivons tranquillement sous un gouvernement doux, y disaient-ils, et tout nous engage à rester fidèles. »

Duvivier fut blâmé de n'avoir pas marché rapidement sur Annapolis. On affirmait qu'il s'en serait rendu maître, car déjà les principales familles s'étaient enfuies à Boston avec leurs effets les plus précieux. Il l'aurait trouvée investie par des sauvages du cap de Sable ; mais sa lenteur avait donné le temps aux assiégés de recevoir un renfort de Boston et les sauvages s'étaient retirés.

Les corsaires de Louisbourg infestaient déjà les côtes de Terre-Neuve, incommodaient les petites colonies dispersées sur ses rivages, menaçaient même Plaisance malgré ses fortifications et ses troupes. Le bruit de l'irruption en Acadie et des déprédations à Terre-Neuve, arriva à Boston presqu'en même temps que la nouvelle de la guerre. Les colonies furent dans l'alarme. Elles levèrent en hâte des troupes pour garder leurs frontières. Le Massachusetts fit élever à lui seul une chaîne de forts depuis la rivière Connecticut jusqu'aux Montagnes Vertes. Sur ces entrefaites il se passa à Louisbourg un événement qui les rassura d'abord et qui leur donna ensuite probablement l'idée d'aller attaquer cette forteresse. [Dans les derniers jours de l'année 1744 (27 décembre),] la garnison s'était révoltée (8).

Faute d'ouvriers, les soldats étaient employés à achever les fortifications. Il paraît qu'on négligea de donner le supplément de paye que ce travail leur valait. Ils se plaignirent, puis murmurèrent, sans être écoutés. Alors ils s'entendirent pour se faire justice à eux-mêmes. Les Suisses donnèrent le signal. Les séditieux saisirent les casernes, établirent des corps de garde, posèrent des sentinelles aux magasins du roi, et chez Bigot, à qui ils demandèrent la caisse militaire, sans oser la prendre cependant. Après cela ils proférèrent des plaintes très vives contre plusieurs officiers, et contre le commissaire ordonnateur, qu'ils accusèrent de retenir une partie de leur paye et même de leur subsistance. Bigot se hâta de les satisfaire sur quel-

(8) Mém. touchant la révolte des soldats de Louisbourg. 1745 (A. C. C. G., Ile Royale. 27, fol. 53). *Lettre d'un habitant de Louisbourg*, 32-35. Ordon. royale, 1er nov. 1745.

ques points, et, tout l'hiver, il employa cette tactique quand ils devenaient trop menaçants.

Le bruit de ce désordre s'était répandu dès l'automne jusque dans la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur du Massachusetts, William Shirley, ancien avocat, écrivit aussitôt à Londres (9) pour proposer à la métropole de faire attaquer Louisbourg au printemps, avant que la place eût reçu tout secours, ou du moins de seconder les colons, qui, à son défaut, se chargeraient de l'entreprise. Il représenta que Louisbourg était un repaire de pirates qui désolaient les pêcheries et le commerce anglais ; que tant qu'il appartiendrait aux Français la Nouvelle-Ecosse serait en péril, et que si cette province retombait entre leurs mains, on aurait six ou huit mille ennemis de plus à combattre. En prenant Louisbourg on porterait un coup mortel aux pêcheries françaises. Le Cap-Breton, en effet, protégeait la pêche de la morue, qui attirait, par an, plus de cinq cents petits navires de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, du Havre-de-Grâce, etc., et faisait travailler, avec celle de la baleine et du loup-marin, environ dix mille hommes. C'était une école de matelots (10). Le 9 janvier suivant (1745), sans attendre la réponse de Londres, Shirley, qui avait convoqué la législature, en pria les membres de s'engager par serment à tenir secrète la chose qu'il leur communiquerait. Après qu'ils eurent juré, il leur fit part de la proposition de conquérir Louisbourg. Elle les étonna d'abord, et l'entreprise parut si hasardeuse qu'ils la rejetèrent par un premier mouvement. Shirley ayant réussi à en gagner quelques-uns, ils reprirent son idée, et, après de longues discussions, elle passa à la majorité d'une voix. Shirley demanda aux provinces voisines des secours en hommes et en argent. Un embargo fut mis à leurs ports, afin que rien ne transpirât au dehors. En peu de temps, [quatre mille quatre cent soixante volontaires de Massachusetts, de Connecticut, de New-Hampshire et de Rhode Island (11) s'enrôlèrent et furent équipés. On rassembla, en outre, treize navires de guerre et quatre-vingt-dix transports. Enfin, le 24 mars, les troupes] s'embarquèrent pour le Cap-Breton, sous les ordres d'un négociant nommé William Pepperell ; mais les glaces qui entouraient encore l'île les retinrent trois semaines devant ses côtes. Le

(9) Shirley to the Duke of Newcastle, Jany, 14, 1744-45. *Correspondence of William Shirley, 1731-1760*, ed. by C.-H. Lincoln, N.-Y., 1912, I, 161.

(10) Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, ch. xxviii, (éd. M. Fallex, 1893, 226.)

(11) Les autres colonies refusèrent toute aide à l'entreprise.

vice-amiral Peter Warren, envoyé d'Angleterre avec quatre vaisseaux pour bloquer le port de Louisbourg, les rejoignit alors à Canso [et prit le commandement de la flotte.] Cet officier contribua beaucoup au succès de l'expédition.

[L'armée débarqua (30 avril-1er mai 1745) à l'Anse de la Cormorandière (Fresh-Water Cove) à cinq milles à l'ouest de la place.] Profitant de la surprise des Français, le capitaine Vaughan, avec les milices de New-Hampshire, alla, par un détour à travers les bois, incendier sur le port les magasins de la marine, pendant la nuit du 3 mai. Celui qui commandait près de là la batterie royale, vers laquelle un grand vent portait la fumée, se croyant trahi, se retira dans la ville, premier effet de la défiance inspirée aux officiers par le mécontentement de leurs troupes. La garnison était composée alors de [cinq cent-soixante] soldats et d'environ huit cents habitants, matelots et pêcheurs, armés à la hâte (12).

A la première alarme, Duchambon, successeur de Du Quesnel au commandement dans l'île, harangua les soldats. Il dit que l'arrivée de l'ennemi leur offrait une occasion favorable d'effacer le passé et de montrer qu'ils avaient encore le cœur français. Ses paroles ranimèrent le patriotisme d'hommes qui n'étaient qu'outrés des injustices de leurs supérieurs. Ils rentrèrent dans le devoir. Malheureusement, les officiers ne crurent point à leur sincérité, et cette aveugle méfiance fut cause de la perte de la ville (13).

Quoique l'ennemi se fût approché sans opposition, par surprise, son succès n'en était pas encore plus assuré. De simples milices, amassées avec précipitation, commandées par des marchands n'ayant aucune expérience militaire, eussent été déconcertées par des attaques régulières et vigoureuses ; elles n'auraient pu résister à la baïonnette. Mais Duchambon lui-même s'obstina à croire que les soldats ne demandaient à faire des sorties que pour déserter. Aussi il tint la garnison comme prisonnière jusqu'à ce qu'une si mauvaise défense et l'effet d'un bombardement par plusieurs batteries de terre et par les vaisseaux eussent réduit la ville en ruines à capituler, le 16 juin, après avoir perdu [une centaine d'hommes.] La garnison obtint d'en sortir avec ses armes et ses drapeaux. Warren venait de prendre [le *Vigilant* de soixante-dix canons, commandé par M. de La

(12) D'après le commandant Duchambon. *Coll. ms. N.-F.*, III, 232 et 241. Cf. la *Lettre d'un habitant de Louisbourg* (éd. Wrong), 30.

(13) Duvivier l'attribue à la trahison de deux soldats suisses. *Coll. ms. N.-F.*, III, 219, 262.

Maisonfort Boisdescourt,] et portant cinq cent soixante hommes. Si ce renfort avait pu pénétrer dans la place, elle était sauvée. Les Anglo-Américains laissèrent flotter encore quelques jours le drapeau blanc sur les remparts. Plusieurs bâtiments richement chargés furent trompés par ce signe. L'île entière eut le sort de Louisbourg, son unique boulevard (14).

Tous ses habitants, au nombre de deux mille, furent transportés à Brest, où l'on fut étonné un jour, dit Voltaire (15), de voir débarquer une colonie entière de Français que des vaisseaux anglais laissèrent sur le rivage.

La prise de Louisbourg, qui coûta à peine quelques hommes, étonna encore plus l'Europe que l'Amérique. Comment croire qu'un plan d'attaque formé par un avocat, exécuté par un marchand avec un corps d'artisans et de laboureurs, contre une forteresse régulière, eût réussi ! L'orgueil européen en fut blessé, et, quoique cette conquête mît la Grande-Bretagne en état de conclure dignement la paix, elle excita sa jalousie contre les colonies victorieuses (16). Nous verrons dans la prochaine guerre que les exploits des Canadiens excitèrent pareillement l'envie des Français.

Tandis que les vainqueurs se félicitaient d'un succès qu'ils attribuaient, avant tout, au secours du ciel, la nouvelle de la reddition de Louisbourg parvint en France, où elle tempéra un peu la joie que causaient dans le moment la célèbre victoire de Fontenoy [(11 mai 1745)] et la conquête de l'Italie autrichienne. A Londres, la perte de cette bataille et le débarquement en Écosse du prétendant, le prince Edouard Stuart, petit-fils de Jacques II, empêchèrent d'exalter le fait d'armes américain. En Canada, la sensation fut profonde, car on croyait que l'attaque de Louisbourg n'était que le prélude de celle de Québec. Beauharnois s'apprêta à faire face aux ennemis. Il présida à Montréal une assemblée où se trouvèrent six cents sauvages appartenant à diverses tribus, et parmi lesquels il y avait des Iroquois ; tous montrèrent les meilleures dispositions. Il en fit descendre à Québec une partie avec des milices et l'on travailla aux défenses de la ville.

(14) Duchambon au ministre, 13 août 1745 (A. C. C. G., Ile Royale, 27, fol. 34), et 2 sept. 1745 (*Coll. ms N.-F.*, III, 237 ss.). *Ibid,*, 221-226, 229-237, 265. *Lettre d'un habitant de Louisbourg. The Pepperrell Papers*, Coll. Massachusetts Hist. Soc. 6th ser. X, 1899, 3-565. H.-S. Burrage, *Maine and Louisbourg in* 1745, Augusta, 1910. V. la bib., *ibid*,, 115 ss.

(15) *Précis du siècle de Louis XIV*, ch. XXVIII (éd. Fallex, 227). Sur les guerres maritimes entre l'Angleterre et la France à cette époque, v. G. Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, 2e éd., 1910, ch. VIII-XIII.

(16) Holmes, *American Annals*, II. 142.

La question de cette fortification occupait toujours les chefs militaires, mais surtout en temps de danger. Vers 1743, on avait commencé un retranchement fraisé, depuis le cap aux Diamants jusqu'à la rivière Saint-Charles. Après la perte de Louisbourg, le gouverneur, contre l'opinion de l'intendant Hocquart, résolut de bâtir une enceinte en pierre du côté de la campagne. La construction en fut entreprise dès 1745 (17). L'année suivante, néanmoins, Beauharnois fit interrompre les travaux, et assembla les principaux fonctionnaires de la colonie et les notables de la ville (26 juillet). Le ministre, y dit le gouverneur, croyait qu'en fortifiant davantage Québec, en le rendant trop formidable, on donnerait aux Anglais un nouveau motif d'entreprendre la conquête du Canada, « et qu'une fois maître d'une ville régulièrement fortifiée, ils le seraient de tout le pays » ; qu'au surplus, si les fortifications étaient nécessaires, ce n'était point à Sa Majesté à en faire les frais, mais aux Canadiens eux-mêmes. Ceux-ci, quoique pauvres, se montrèrent plus fiers que leur prince. Ils déclarèrent qu'il fallait continuer les fortifications, et qu'ils payeraient une partie des dépenses (18).

Le gouverneur, qui partageait ce noble sentiment, répondit au comte de Maurepas que s'il avait commencé l'enceinte sans l'ordre exprès du roi, c'était parce que son devoir l'avait pressé de le faire ; il lui fallait fortifier à tout prix la capitale du Canada. Un an après, l'impôt sur les boissons qui s'introduisaient en Canada fut augmenté par le roi pour couvrir les dépenses (19). Mais des fortifications faites ainsi ne devaient pas être bien considérables. On les continua assez vivement, et l'ingénieur Chaussegros de Léry annonça, en 1748, qu'avec l'aide des paroisses environnantes, la ville serait entièrement fermée l'année suivante. Les ouvrages, pourtant, ne furent pas achevés, puisqu'en 1759, il n'y avait pas de murailles régulières entre la porte Saint-Jean et le cap aux Diamants.

Beauharnois et Hocquart conjurèrent le ministre de reprendre l'Acadie et l'île Royale ; car c'était le passage du golfe qui était interrompu ; ils assuraient que deux mille cinq cents hommes suffiraient pour ressaisir l'Acadie. « Les Anglais, écrivit le gouverneur peu après, tiennent toujours la même conduite, ils veulent occuper tous les passages, et ils les occupent

(17) *Édits et ord.*, I, 591.

(18) Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 20 juillet 1746 (A. C. C. G., Canada, 84, fol. 76). Maurepas aux mêmes, 7 mars 1146 (A. C. B., Canada, ord. du roi, 83, fol. 16).

(19) V. *supra*, 85.

en effet. Envoyez-moi au moins des munitions et des armes : je compte sur la valeur des Canadiens et des sauvages. La conservation du Canada est l'objet le plus important ; si une fois l'ennemi en devenait le maître, il faudrait peut-être renoncer pour toujours à ce continent » (20). La prise de Louisbourg par les milices de la Nouvelle-Angleterre avait piqué l'amour-propre des Canadiens, et ils brûlaient de se mesurer avec ces nouveaux soldats.

Mais là où le succès des Anglais fit peut-être l'impression la plus douloureuse, ce fut dans l'Acadie même, parmi l'ancienne population française et catholique, abandonnée par la Cour de France et regardée avec soupçon par l'Angleterre. Le pressentiment du malheur qui devait lui arriver l'inquiétait déjà. Elle avait vu la population du Cap-Breton déportée tout entière en France. Elle craignait une plus grande infortune, celle d'être enlevée et dispersée en différents lieux d'exil. Elle fit demander si le gouverneur du Canada n'aurait pas de terres à lui donner, question pénible et triste, à laquelle on n'eut, à cette heure-là, rien à répondre.

Les vives instances de Beauharnois ne pouvaient, cependant, rester sans effet. En 1746, le gouvernement prépara un armement comme il n'en avait pas encore été fait pour l'Amérique. Il consistait en [dix vaisseaux de ligne, trois frégates, trois bombardes, et soixante transports portant trois mille cinq cents hommes, sous les ordres de La Rochefoucauld, duc d'Anville, lieutenant général des galères (21).] Le secret de sa destination fut gardé. Bigot, dont le nom sera désormais associé à tous les malheurs des Français sur ce continent, fut nommé intendant de la flotte par son protecteur, le ministre Maurepas.

On avait tout disposé pour que d'Anville trouvât en Acadie un corps de six cents Canadiens et autant de sauvages en armes. Il devait reprendre et démanteler Louisbourg, enlever Annapolis et y laisser garnison, détruire Boston, ravager le littoral de la Nouvelle-Angleterre, et aller inquiéter les colonies anglaises dans le golfe du Mexique. Le résultat n'aurait guère été douteux sans une fatalité singulière qui s'attachait alors à toutes les entre-

(20) Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 12 sept. 1745 (A. C. C. G., 83, fol. 3). Beauharnois au même, 1 et 4 novembre 1745 (*Ibid.*, fol. 111, 114).

(21) Mémoire du roi à d'Anville, 25 mars 1746 (A. C. B., ord. du roi, 84, fol. 47). Bigot au ministre, Rochefort, 5 avril 1746 (A. C. C. G, Ile Royale, 27, fol. 153). D'Anville avait sous lui d'Estourmelles, La Jonquière de La Pommarède (futur gouverneur du Canada) et Kersaint de Coëtnempren. G. Lacour-Gayet, *op cit.*, 193-194.

prises que formaient les Français dans le Nouveau Monde. Quand elles étaient au-dessus des efforts des hommes, elles venaient périr sous les coups des éléments. Chibouctou (aujourd'hui Halifax), en Acadie, était le rendez-vous (22). La traversée, calculée à six semaines, dura plus de cent jours, par l'inhabileté du chef. La flotte enfin était en vue du port, et chacun commençait à oublier ses fatigues, quand une effroyable tempête disperse les vaisseaux (14-15 septembre 1746). Les uns vont relâcher aux Antilles ; d'autres en France ; quelques transports périssent sur l'île de Sable ; enfin, le reste, battu par les vents, atteint la rade de Chibouctou (17 septembre), où il entre avec une épidémie terrible de scorbut qui a éclaté à bord. On débarque en hâte les malades, on établit des hôpitaux à terre. Les provisions sont épuisées, il faut en envoyer chercher à de longues distances. On espère que les vivres frais, un air pur apporteront quelque soulagement aux hommes entassés dans les entre-ponts ou dans les huttes et que fauche la mort. Mais l'air de la terre semble fournir un nouvel aliment au fléau. La mort emporte [huit cents] soldats et [quinze cents] marins. La contagion se communique aux sauvages qui sont venus joindre leurs armes à celles des Français, et elle en fait mourir le tiers. Un sombre désespoir gagne alors tout le monde. Chacun se croit marqué par la fatalité. L'amiral Townshend, à la tête d'une escadre envoyée en avril au secours des troupes occupant Louisbourg, se tenait au loin dans un moment où il aurait pu d'un seul coup anéantir l'expédition française. Il attendait immobile, au Cap-Breton, que la peste eût lâché ses malheureux adversaires.

Une lettre interceptée apprit aux Français l'arrivée de la flotte anglaise. Il y eut un conseil où les opinions divergèrent. D'Anville, dont le caractère altier se révoltait sous le poids d'aussi grands malheurs, mourut subitement (27 septembre 1746). Son successeur au commandement, d'Estourmelles, proposa, dans un second conseil, d'abandonner l'entreprise. Sa proposition fut repoussée, surtout par La Jonquière, troisième en grade. Le nouveau commandant tomba dans une agitation extrême, la fièvre le saisit et en son délire il se perça de son épée.

Depuis le départ de France (22 juin), l'escadre avait perdu deux mille quatre cents hommes, dont [presque tous] étaient morts à Chibouctou. De

(22) Le comte de Conflans, envoyé avec quatre vaisseaux, aux Antilles, devait rallier l'escadre [à Chibouctou]. Il y parvint avant d'Anville : mais ne voyant rien paraître, il regagna la France (N. de l'auteur).

deux cents malades placés sur un navire, un seul survécut, malgré les soins dont ils furent entourés ! Tout cela ne put encore abattre la résolution des chefs. Quoiqu'il ne leur restât plus que quatre vaisseaux, La Jonquière insista pour aller assiéger Annapolis. Ils remirent à la voile (4 octobre). Une nouvelle tempête éclata sur ce débris de flotte devant le cap de Sable, et le força de retourner en France [avec seulement deux navires (23).] Maurepas, en apprenant tant d'infortunes, fit cette réponse pour consoler les officiers : « Quand les éléments commandent, ils peuvent bien diminuer la gloire des chefs, mais ils ne diminuent ni leurs travaux ni leur mérite ».

Les Canadiens qui devaient prendre part à l'expédition, s'étaient rendus sur sept barques dans le mois de juin. Ce renfort, commandé par M. Roch de Ramezay, débarqua à Beaubassin, au fond de la baie de Fundy, où il fut bien accueilli par les habitants (24). Toute la population acadienne (25) flottait entre la crainte et l'espérance. Elle disait qu'elle serait perdue sans ressource, si les projets des Français ne réussissaient pas, parce qu'elle avait refusé de s'armer pour ses nouveaux maîtres (26). En apprenant la venue du duc d'Anville, elle se crut sauvée ; elle fit de nombreuses démonstrations de joie, démonstrations funestes, qu'elle devait pleurer dans un cruel exil et une dispersion plus cruelle encore ! Ramezay se porta aux Mines pour prévenir toute communication des habitants avec Annapolis et empêcher qu'ils ne fussent molestés par la garnison de cette place, qui n'était qu'à trente et quelques lieues. Après avoir attendu longtemps la flotte, il se remit en route vers le Canada, sur l'ordre de Beauharnois, inquiet des grands préparatifs que l'ennemi faisait du côté du lac Champlain. En chemin, il rencontra un exprès envoyé par le duc d'Anville, et il retourna aussitôt sur ses pas avec quatre cents Canadiens. Il se rapprocha d'Annapolis, et le tint en échec par terre, quoique la garnison en fût alors de six à sept cents hommes (27).

(23) *Journal hist... du voyage de la flotte commandée par le duc d'Anville* (*Le Canada français*, Québec, 1888, I, doc. 75 ss.). Hocquart à Maurepas, 1746 (A. C. C. G., Canada, 85, fol. 250). D'autres vaisseaux purent rentrer à Rochefort, avec huit cents malades. G. Lacour-Gayet, *op. cit.*, 195-196.

(24) Beauharnois et Hocquart, *Extrait... de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie*, 1746 (A. C. C. G., Canada, 87, fol. 22-97. — *Coll. ms.* N.-F., III, 272 ss.).

(25) Elle comptait, en 1748, 12.500 à 13.000 âmes. *Description de l'Acadie*, 1748 (A. C. C. G., Canada, 87, fol. 363. — *Canada français*, I, doc. 44).

(26) Ramezay à Maurepas, 25 juillet 1746.

(27) Beauharnois et Hocquart, *Ext... de ce qui s'est passé dans la colonie*, 1er déc. 1745-4 nov. 1746 (A. C. C. G., Canada, 85, fol. 101 ss.).

Dans le temps que la France projetait de ressaisir l'Acadie, Shirley, poursuivant toujours l'idée de chasser les Français du continent, en conféra avec Warren et Pepperell. Cette fois il proposa la conquête du Canada au ministère de Londres (28), qui finit par l'écouter, malgré les préoccupations que lui donnait la présence du prétendant au milieu de la Grande-Bretagne. Le duc de Newcastle demanda, par une lettre circulaire aux gouverneurs des colonies anglo-américaines, une levée d'hommes. Le Canada serait attaqué par terre et par mer. Une puissante escadre devait faire voile de Portsmouth avec des troupes, prendre à Louisbourg les milices de la Nouvelle-Angleterre, et aller mettre le siège devant Québec. De leur côté, les levées de New-York et des autres provinces se rassembleraient à Albany, et marcheraient sur le fort Saint-Frédéric et sur Montréal (29). Newcastle avait demandé cinq mille hommes aux colonies. Dans leur ardeur, elles en levèrent huit mille. Ni escadre ni armée ne vinrent d'Angleterre, et les colonies furent forcées d'ajourner encore une entreprise qui était devenue depuis longtemps leur idée fixe. Pour ne pas perdre tout le fruit de leurs dépenses, elles voulurent aller prendre le fort Saint-Frédéric, sur le lac Champlain. Le gouverneur de New-York, George Clinton, avait déjà réussi à se concerter avec les Cinq-Nations. Mais au bruit que Ramezay était débarqué à Beaubassin, et que les Acadiens, travaillés par ses intrigues, pouvaient se soulever, l'expédition contre Saint-Frédéric fut abandonnée, et une partie des troupes se dirigea en toute hâte vers l'Acadie pour couvrir Annapolis, dont la reddition eût entraîné la perte de la province.

A peine ces troupes étaient-elles en marche, que la nouvelle de l'apparition du duc d'Anville sur la côte acadienne, courut dans les colonies anglaises ; elle fut connue à Boston le 20 septembre. Cette ville passa de l'exaltation à la crainte ; car l'armement des Français paraissait trop formidable pour être seulement destiné à reprendre Louisbourg et l'Acadie. [Plus de huit mille] miliciens accoururent à son secours de l'intérieur du pays ; six mille autres se tinrent prêts dans le Connecticut à y marcher au premier signal (30). On fortifia le port, on augmenta les ouvrages de la citadelle, qui devint l'une des plus fortes de l'Amérique. Toutes les provinces

(28) Shirley to Newcastle, July 7, 1746 (*Correspondence of W. Shirley*, d. c. I, 332).

(29) Newcastle to Shirley, 9th April, 1746.

(30) Shirley to Newcastle, 29 Sept. 1746.

anglaises se crurent menacées. Mais, comme nous l'avons vu, tant de préparatifs n'étaient pas nécessaires. La fortune s'était chargée de détourner l'orage.

Ramezay était devant Annapolis, où il avait fait une centaine de prisonniers. Après la seconde dispersion de la flotte française, il dut songer à se retirer vers Beaubassin, afin d'y établir ses quartiers d'hiver, la saison étant trop avancée pour retourner en Canada. Shirley, inquiet de le voir si proche de la principale ville d'Acadie, la fit renforcer de troupes. Sur la demande du gouverneur d'Annapolis, le major Mascarene, il envoya mille hommes pour déloger les Français. Cinq cents, sous les ordres du colonel Noble, [arrivèrent à destination ; ils vinrent se poster] à Grand-Pré, sur le bassin des Mines. Les deux corps se trouvaient en présence, mais séparés l'un de l'autre par le bras oriental de la baie de Fundy. En janvier (1747), [Nicolas-Antoine] Coulon de Villiers (31) offrit à Ramezay, retenu par une blessure, d'aller, avec trois cents Canadiens et sauvages, surprendre le colonel Noble dans son cantonnement. Pour l'atteindre il fallait faire le tour de toute cette partie de la baie, et ainsi parcourir, dans les neiges et par les bois, un circuit d'environ soixante lieues. Sans s'effrayer de la distance ni de la saison le détachement partit [de la Baie Verte,] la raquette aux pieds (23 janvier), et arriva, le 11 février, un peu avant le jour, devant les quartiers anglais. Depuis la veille il neigeait. Leurs sentinelles ne le virent tout à coup venir que lorsqu'il ne fut qu'à une portée de fusil. Les Anglais étaient dans vingt-quatre maisons. Villiers et sa troupe s'élancèrent contre dix des plus grandes. Ce furent à la fois dix assauts. La résistance fut opiniâtre. Vers midi seulement, la victoire se déclara pour les Canadiens. Les dernières maisons furent enlevées une à une. Le colonel Noble, son frère enseigne, trois autres officiers et [cent trente] soldats avaient été tués. Ceux qui restaient, ne pouvant fuir au travers des neiges, hautes de quatre pieds, se réfugièrent dans une maison fortifiée. Après une sortie sans effet, ils se rendirent prisonniers par capitulation. Du côté de Villiers, il y eut, dans la journée, [sept] hommes tués et [quinze] blessés. Cette expédition fit grand bruit à Boston, et fut regardée en Angleterre comme une des plus audacieuses qu'on pût entreprendre pour abaisser un peu l'orgueil des vainqueurs de Louisbourg (32).

(31) V. sur lui, abbé Am. Gosselin, *Notes sur la famille Coulon de Villiers*, Lévis, 1906, 22 ss.

(32) Beaujeu, *Journal de la campagne... à l'Acadie et aux Mines*, 7 nov. 1747 (A, C. C. G.) Canada, 87, fol. 314. — *Canada français*, II, doc. 58-75). *Relat. de La Corne*, 28 sept. 1747 (A. C.

L'échec du Grand-Pré n'était pas le seul que les Anglais eussent éprouvé depuis le commencement de la guerre : leurs frontières étaient désolées par les bandes qui s'y succédaient sans cesse. Mais, au loin, l'éclat de la conquête du Cap-Breton jetait dans l'ombre les succès des Français. Ces courses se faisaient sans relâche. On en comptait déjà jusqu'à vingt-sept depuis l'automne de 1744, c'est-à-dire depuis trois ans. Saratoga, située à quarante-huit milles d'Albany, avait été détruit par Lamargue de Marin (28 novembre 1745). Le fort Massachusetts, [à quinze milles en amont de] Saint-Frédéric, s'était rendu à Pierre Rigaud de Vaudreuil, major des Trois-Rivières, qui, avec sept cents Canadiens et sauvages, avait ensuite ravagé douze lieues de pays et répandu la terreur dans toute la Nouvelle-Angleterre (août 1746). Saint-Luc de La Corne avait attaqué le fort Clinton et battu un détachement anglais, qu'il avait précipité à coups de hache dans une rivière (juin 1747). Le fort Bridgeman, sur le fleuve Connecticut, avait été brûlé par De Léry, fils de l'ingénieur (octobre 1747) (33). Les frontières de Boston à Albany n'étaient plus tenables. Les forts avancés avaient été évacués, et la population effrayée courait chercher un refuge dans l'intérieur, pour se soustraire à ces dévastations meurtrières. Tel était l'état des choses en Amérique.

A Paris, où aboutissaient les bonnes comme les mauvaises nouvelles, le gouvernement ne fut pas découragé par les désastres qui étaient tombés sur la flotte du duc d'Anville. Il résolut non seulement de reprendre l'expédition que les éléments et la peste avaient interrompue, mais encore d'envoyer une flotte dans l'Inde pour profiter des victoires que Mahé de la Bourdonnais venait d'y remporter, en battant les amiraux Peyton et Barnet et en enlevant Madras, sur la côte de Coromandel (1746). Deux escadres furent équipées, l'une à Brest et l'autre à Rochefort. Celle du Canada, [composée de trois vaisseaux de ligne, deux frégates, et d'une trentaine de transports,] fut mise sous les ordres de La Jonquière ; celle de la Com-

C. G., Acadie, 8, 1713-1718, fol. 130. — *Canada français*, *ibid.*, 10-16). Cf. Goldthwait to Shirley, 2 March 1747. Capitulation of the Garrison of Grand Pré, 12 Feby. 1747 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, X, 78). Villiers, qui fut blessé, reçut en récompense la croix de Saint-Louis.

(33) Sur ces événements, v. Beauharnois et Hocquart, *Ext... de ce qui s'est passé dans la colonie*, 1745-1746, d. c. *Mémoire des partis de guerre*... 22 sept. 1746, 10 août 1747 (A. C. C. G., 87, fol. 2). La Galissonnière et Hocquart, *Journal de ce qui s'est passé d'intéressant*... depuis nov. 1746 ; *ibid.*, 9 nov. 1747 (*Ibid.*, fol. 22-97, 99, 173-225). *Journal* de Rigaud de Vaudreuil, 20 oct. 1746 (A. C. M. S. M., 11, 1741-49, fol. 220).

pagnie des Indes fut donnée [au chevalier Grout] de Saint-Georges. Les deux réunies formaient le nombre de [huit] bâtiments ; elles convoyaient [quinze] navires, portant des troupes, des provisions et des marchandises, et devaient naviguer de conserve jusqu'au cap Finistère, en Espagne.

L'Angleterre, ayant appris ces desseins, avait chargé l'amiral George Anson d'intercepter la flotte et de la détruire s'il était possible. Parti de Portsmouth avec [quinze vaisseaux, armés de neuf cent quarante-quatre bouches à feu,] il la rencontra le 14 mai (1747) [par le travers du cap Ortegal, au nord-ouest de la Galice (Espagne).] Alors les Français osèrent lui opposer [sept vaisseaux, portant quatre cent trente-six pièces. Encore furent-ils réduits à combattre avec six seulement, car Taffanel de La Jonquière, neveu du chef d'escadre, avait pu s'échapper sur l'*Émeraude* et escorter le convoi jusqu'à sa destination.] La Jonquière [de La Pommarède] ordonna à ses gros bâtiments de se ranger en ligne de bataille tout en ralentissant leur marche. [Il pouvait être quatre heures de l'après-midi.] Anson manœuvra longtemps pour envelopper La Jonquière, et celui-ci pour le déjouer. Mais, après d'héroïques efforts, les vaisseaux français se virent complètement cernés ; accablés sous le nombre, l'un après l'autre ils amenèrent leur pavillon (34). Ce fut une affaire où les vaincus s'illustrèrent autant que les vainqueurs. La Jonquière avait montré un rare talent dans cette bataille. Le capitaine du *Windsor* s'exprima ainsi dans son rapport : « Je n'ai jamais vu une meilleure conduite que celle du commodore français ; et, pour dire la vérité, tous les officiers de cette nation ont montré un grand courage ; aucun d'eux ne s'est rendu que quand il leur a été absolument impossible de manœuvrer » (34 *bis*).

A cette époque, la marine française, après avoir eu un moment l'empire de la mer, était en décadence. Le temps des Duquesne, des Tourville, des d'Estrées, des Jean Bart, des d'Iberville, des Duguay-Trouin, n'était plus. « Mais, dit Guérin, les officiers faisaient, en général, avec le peu de moyens mis à leur disposition, tout ce qu'on pouvait attendre de gens de cœur, d'honneur et de talent » (35). Ils accomplissaient des prodiges d'hé-

(34) Diverses relations aux ar. de la marine, B[4], 61. — G. Lacour-Gayet, *op. cit.*, 179-184 et app. IV. Newcastle to Shirley, 30 May 1747 (*Doc. Col. Hist.*, N.-Y., X). — Suivant Voltaire, les pertes françaises montèrent à 20 millions. *Siècle de Louis XV*, ch. XXVIII (éd. Fallex, 229).

(34 *bis*) C. p. Voltaire, *ibid.* (Fallex, 230).

(35) *Hist. maritime de France*, t. V.

roïsme, souvent couronnés de succès ; et, lorsqu'ils succombaient, c'était sous la grande supériorité numérique de leurs adversaires. Un historien anglais avoue que dans cette guerre l'Angleterre dut ses victoires maritimes au nombre de ses vaisseaux plutôt qu'à la valeur de ses marins.

« Il semble, dit Voltaire à cette occasion, que les Anglais dussent faire de plus grandes entreprises maritimes. Ils avaient alors six vaisseaux de cent pièces de canon, treize de quatre-vingt-dix, quinze de quatre-vingts, vingt-six de soixante-dix, trente-trois de soixante. Il y en avait trente-sept de cinquante à cinquante-quatre canons ; et au-dessous de cette forme, depuis les frégates de quarante canons jusqu'aux moindres, on en comptait jusqu'à cent quinze. Ils avaient encore quatorze galiotes à bombes et dix brûlots. C'était en tout deux cent soixante-neuf vaisseaux de guerre, indépendamment des corsaires et des vaisseaux de transport. Cette marine avait le fonds de quarante mille matelots. Jamais aucune nation n'a eu de pareilles forces. Tous ces vaisseaux ne pouvaient être armés à la fois, il s'en fallait de beaucoup ; le nombre des soldats était trop disproportionné ; mais, enfin, en 1746 et 1747, les Anglais avaient à la fois une flotte dans les mers d'Écosse et d'Irlande, une à Spithead, une aux Indes Orientales, une vers la Jamaïque, une à Antigoa, et ils en armaient de nouvelles, selon le besoin.

« Il fallut que la France résistât pendant toute la guerre, n'ayant en tout qu'environ trente-cinq vaisseaux de roi à opposer à cette puissance formidable. Il devenait plus difficile de jour en jour de soutenir les colonies. Si on ne leur envoyait pas de gros convois, elles demeuraient sans secours à la merci des flottes anglaises ; si les convois partaient ou de France ou des Iles, ils couraient risque, étant escortés, d'être pris avec leurs escortes » (36).

En effet, quelques mois après la bataille du [cap Ortegal,] le chef d'escadre, [François Des Herbiers de] l'Étanduère, avec huit vaisseaux et une frégate, reste de la puissance navale de la France sur l'Atlantique, escortait aux Antilles la flotte marchande de deux cent cinquante-deux voiles. Il fut rencontré [à quatre-vingts lieues au nord du cap Finistère] par l'amiral sir Edward Hawke, ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne, trois frégates et deux brûlots (25 octobre 1747). Le combat fut long et sanglant ; [il dura de onze heures du matin à huit heures du soir ;] les marins français

(36) *Siècle de Louis XV*, ch. XXVIII, éd. Fallex, 227-228).

ne luttaient plus que pour l'honneur. Deux vaisseaux seulement, le *Tonnant* et l'*Intrépide* sortirent de cette nouvelle bataille, et rentrèrent à Brest, monceaux flottants de ruines ; mais le convoi avait été sauvé. Le premier de ces vaisseaux était monté par l'Étanduère lui-même ; le second, par un Canadien, [Louis-Philippe de Rigaud,] comte de Vaudreuil (37). Le *Tonnant* passa fièrement à travers les ennemis, à la remorque de l'*Intrépide*, et se couvrit de la même gloire (38). L'amiral anglais fut accusé devant une cour martiale pour n'avoir pas fait leur conquête. En ce temps-là, la Grande-Bretagne, irritée de l'audace de ses ennemis, faisait passer ses amiraux par les armes, lorsqu'ils montraient la moindre faiblesse.

La France n'eut plus que quelques vaisseaux de guerre sur l'Atlantique. « On connut dans toute son étendue, dit Voltaire, la faute du cardinal de Fleury, d'avoir négligé la mer ; cette faute est difficile à réparer. » Elle était, comme l'événement l'a prouvé, irréparable pour la France et ses colonies. « La marine est un art, et un grand art ; ... il faut un long temps pour se procurer une marine redoutable » (39). L'Angleterre se hâta de prendre le reste des possessions françaises dans l'Amérique du Nord avant que sa rivale eût rétabli ses flottes. La perte du Canada, en 1760, peut être attribuée en partie à une faute qui laissa la mère patrie sans moyens de le secourir lorsqu'il eut besoin d'elle.

Le marquis de La Jonquière avait été nommé (40) pour relever M. de Beauharnois (41) au gouvernement de la Nouvelle-France. Il devait se rendre à Québec après la campagne du duc d'Anville. Fait ensuite prisonnier au combat du cap Ortegal, il fut remplacé, pendant sa captivité, par le comte Rolland-Michel Barin de La Galissonnière (42). En 1748, François Bigot, l'ancien commissaire ordonnateur de Louisbourg et l'intendant de l'escadre de d'Anville, succéda (43) à l'intendant Hocquart ; et le roi étendit sa juridiction nommément sur la Louisiane.

(37) Fils aîné du premier gouverneur canadien de ce nom.

(38) V. sur ce combat les pièces aux ar. de la marine, B[4], 61. Consulter G. Lacour-Gayet, *op. cit.*, 184-188.

(39) *Siècle de Louis XV*, ch. XXVIII (éd. Fallex, 230-231). Lacour-Gayet, *ibid.*, 75 ss. V. à ce sujet, A.-T. Mahan, *The Influence of Sea-Power in History*, 1660-1783, Boston, 1889, 1895.

(40) Sa commission est du 15 mars 1746. (*Edits et ord.*, III, 71).

(41) Rappelé en 1746. Le roi à Beauharnois, 15 mars 1746 (A. C. B., ord. du roi, Canada, 83, fol. 22).

(42) Lettres patentes du 10 juin 1747. (*Edits et ord.*, III, 73). V. sur lui, S. Girerd, « Michel de La Galissonnière », *Rev. Forézienne* (St. Étienne), 1902, 875-883, 982-998, 1092-1110.

(43) Sa commission est du 1er janvier 1748. (*Ibid.*, 75).

Malheureuse sur mer, la France obtenait des triomphes sur le continent européen. Les victoires du maréchal de Saxe, qui avait encore gagné la fameuse bataille de Laufeld, près Maëstricht, contre le duc de Cumberland (2 juillet 1747), disposèrent les alliés à la paix, désirée vivement par tous les peuples, las d'une lutte sanglante et ingrate. Au milieu de l'été, Newcastle écrivit aux colonies anglaises de licencier leurs troupes. En Canada, on ne s'attendait pas à poser sitôt les armes. L'annonce de l'envoi d'une forte escadre, sous La Jonquière, y faisait croire que la paix était encore éloignée. Mais, sur la fin de l'été, après le désarmement des colonies anglaises, les nouvelles apportées d'Europe par M. de La Galissonnière, qui arriva à Québec le 19 septembre, présagèrent la cessation des hostilités. La paix qui termina la guerre de la succession d'Autriche fut signée à Aix-la-Chapelle l'année suivante (18 octobre 1748). Le comte de Saint-Séverin, plénipotentiaire français, déclara, à l'ouverture des négociations, en avril, qu'il venait accomplir les paroles de son maître, « lequel voulait faire la paix, non en marchand, mais en roi » ; paroles qui, dans la bouche de Louis XV, montraient moins de grandeur que d'imprévoyance et de légèreté. Il ne fit rien pour la France et fit tout pour ses alliés, comme le dit l'historien de son siècle. Il laissa avec une aveugle indifférence la question des frontières indécise en Amérique, se contentant de stipuler qu'elle serait réglée par des commissaires. On avait fait une première faute, en 1713 (traité d'Utrecht), en ne précisant pas les limites de l'Acadie. On en fit une seconde, plus grande encore, en 1748, en abandonnant cette question aux chances d'un litige dangereux : car les Anglais avaient tout à gagner à la temporisation. La supériorité numérique toujours croissante de la population de leurs colonies augmentait leur désir et leur espoir d'être bientôt seuls maîtres en toute l'Amérique septentrionale. Aussi le traité d'Aix-la-Chapelle, « l'un des plus déplorables, dit un auteur, que la diplomatie française ait jamais acceptés » (44), n'inspira aucune confiance et ne procura qu'une paix armée. Le Cap-Breton, ou Ile Royale, fut rendu à la France ; moyennant quoi, elle renonça à Madras, dans l'Inde, et à ses conquêtes dans les Pays-Bas. L'avis de la suspension des hostilités entre les puissances belligérantes parvint à Québec en même temps que celui du rétablissement de la tranquillité dans les Pays d'en Haut, où la

(1) V. plus récemment, H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 163-167.

paix avait été troublée un instant par une conspiration des Miamis.

Le progrès des Européens effrayait davantage tous les jours les indigènes de l'Ouest, qui cherchaient à s'isoler de ces étrangers, et même à les détruire s'il était possible. Depuis quelques années ils se disaient : « Les Peaux-rouges ne doivent pas se détruire les uns les autres. Laissons donc les blancs se battre seuls ensemble » (45).

Les Miamis, plus impatients que les autres, tramèrent, en 1747, un massacre des habitants de Michillimackinac et du Détroit. Une agitation sourde se montra parmi les nations des Grands Lacs. Les Français, inquiets, augmentèrent les garnisons. Les sauvages devaient courir aux armes une des fêtes de la Pentecôte ; mais une vieille femme huronne vint découvrir leur complot au chevalier de Longueuil, commandant au Détroit. Il ne fut tué par eux que quelques trafiquants isolés. Le fort nommé des Miamis, qu'ils avaient eux-mêmes brûlé en partie avant de fuir, fut pris (1748), et le secours qui arriva peu après de Montréal, acheva de les intimider (46). Ils n'osèrent plus remuer, et la Nouvelle-France vit la paix régner sur toutes ses frontières.

(45) La Galissonnière à Maurepas, 23 oct. 1748 (A. C. C. G., Canada, 91, fol. 231).

(46) Boishébert, *Mémoire du Canada*, 1747 (A. C. C. G., Canada, 87, fol. 16). La Galissonnière et Hocquart à Maurepas, 7 oct. 1747 (*Ibid.*, fol. 122). La Galissonnière et Bigot à Maurepas, *Journal de ce qui s'est passé en Canada*, nov. 1747, 26 sept. 1748 (*Ibid.*, 90, fol. 38).

CHAPITRE III

COMMISSION DES FRONTIÈRES
1748-1755

La paix d'Aix-la-Chapelle ne fut qu'une trêve. A peine les hostilités cessèrent-elles en Amérique. L'Angleterre et ses colonies avaient suivi avec le plus vif intérêt la lutte sur l'Océan. Combien elles s'étaient réjouies de voir la flotte de l'Etanduère réduite à rien dans le combat de Belle-Isle ! La marine française anéantie, qu'allaient devenir les possessions de la France ? Qu'allait devenir ce beau système colonial qui lui assurait une si large part du Nouveau Monde ?

Les colonies anglo-américaines voulurent aussitôt reculer leurs frontières au loin. Une compagnie d'hommes influents de la Grande-Bretagne et [de la Virginie se forma en 1749] pour occuper la vallée de l'Ohio (1). Ce n'était pas la première fois que les Anglais convoitaient cette fertile et délicieuse contrée : dès 1716, le gouverneur de la Virginie, Alexander Spotswood, avait proposé d'en acheter une partie aux indigènes, et de créer une association pour y faire la traite ; mais le cabinet français s'y étant opposé, ce dessein avait été abandonné. Les journaux de Londres annoncèrent qu'il était question d'étendre vers la rive du Saint-Laurent les établissements projetés du côté de l'Acadie (2). Cette agitation ne faisait que confirmer les Canadiens dans leur appréhension de quelque grande agression par leurs voisins. M. de La Galissonnière partageait ce sentiment. C'était un marin distingué, qui devait s'illustrer plus tard par ses victoires sur l'Océan. Actif

(1) Sa charte fut octroyée le 9 mai 1749. Elle reçut une concession de 500.000 acres de terre. *Dinwiddie papers*, Virginia Hist. Soc. Coll., 1883-1884, I, 72.

(2) *Mémoire contenant le précis des faits pour servir de réponse aux observations envoyées par les ministres d'Angleterre dans les Cours de l'Europe*, par M. de Stainville, plus tard duc de Choiseul, 1756.

et éclairé, il employait à l'étude des sciences les loisirs que lui laissaient ses fonctions publiques. Il ne gouverna le Canada que deux ans ; mais, dans ce temps court, il donna une forte impulsion à l'administration, et fit entendre aux ministres des conseils qui eussent peut-être assuré la conservation de cette belle colonie à la France, s'ils eussent été suivis.

Les frontières ne pouvaient rester plus longtemps incertaines. Il promena ses regards sur l'immense étendue des possessions françaises, il en étudia les endroits forts et les faibles. Il sonda les projets des Anglais. Il finit par se convaincre que l'isthme acadien, à l'Est, les Apalaches ou Alléghanys, à l'Ouest, étaient les vraies limites et les seuls boulevards de l'Amérique française. Si l'on perdait l'isthme, les Anglais déborderaient jusqu'au Saint-Laurent et sépareraient le Canada de la mer ; si l'on abandonnait la chaîne des Apalaches, ils se répandraient jusqu'aux Grands Lacs et au Mississipi, isoleraient le Canada de ce fleuve, lui enlèveraient l'alliance des sauvages, et repousseraient les Français jusqu'au pied du lac Ontario. Ces résultats lui parurent inévitables, en voyant le développement déjà atteint par les colonies anglaises. Il écrivit au ministre que les postes chez les Illinois, après avoir été trop prisés, ne l'étaient plus assez ; quoiqu'ils ne produisissent rien, il ne fallait pas les abandonner, parce qu'ils servaient avec avantage à empêcher les Anglais de pénétrer plus avant dans l'intérieur. « Le pays, bien établi, disait-il, nous rendrait formidables du côté du Mississipi ; si dans la présente guerre nous avions eu quatre à cinq cents hommes armés chez les Illinois, non seulement nous n'y aurions pas été inquiétés, mais nous aurions mené jusque dans le cœur des établissements de l'ennemi ces mêmes nations qui nous insultaient si souvent » (3).

On a beaucoup blâmé la France de son attitude dans l'affaire des limites ; elle a même été accusée par les siens d'ambition et de vivacité. Voltaire va jusqu'à dire qu'une pareille dispute, élevée entre de simples commerçants, aurait été apaisée en deux heures par des arbitres ; mais qu'entre des Couronnes il suffit de l'ambition ou de l'humeur d'un simple commissaire pour bouleverser vingt États (4). Comme si le possession d'un

(3) La Galissonnière à Maurepas, 1er septembre 1748 (A. C. C. G., Canada, 91, fol. 116).

(4) *Précis du siècle de Louis XV*, ch. XXXI (éd. Fallex, 248). C'est à cette seule partie du Canada et non au pays tout entier que Voltaire, dans *Candide*, entendait appliquer l'expression : « les quelques arpents de neige vers le Canada ». V. là-dessus, Comptes rendus de l'Acad. des Sciences mor. et pol., janvier 1895, 108-114 ; avril 1906, 412-419. A. Aulard, « *La Révolution française,* » 14 janvier 1913, 53-56. V. *infra*, App. I.

territoire assez spacieux pour former trois ou quatre empires tels que la France, comme si l'avenir de ces magnifiques contrées, couvertes aujourd'hui de millions d'habitants, avait à peine mérité l'attention de la Cour ! La persistance de l'Angleterre et de ses colonies, l'éclat de leurs préparatifs, qui annonçaient l'importance de leurs projets, tout n'était-il pas propre à exciter cette attention ? Mais le Canada seul paraissait avoir une inquiétude sérieuse.

Le cabinet anglais s'était abstenu jusqu'alors d'énoncer ses prétentions d'une manière précise. Il ne les avait fait connaître, pour ainsi dire, que par son action négative, en contestant aux Français le droit de s'établir à Niagara et à la Pointe à la Chevelure, et de continuer leur séjour chez les Abénaquis après 1713. Tandis qu'il faisait déclarer aux sauvages que le territoire placé entre la Nouvelle-Angleterre et le golfe Saint-Laurent appartenait à la Grande-Bretagne, il gardait le silence vis-à-vis de la France sur cette prétention, qu'il méditait cependant de faire valoir dans la suite (5). Quant à l'Ouest, son silence avait été plus expressif encore ; ou plutôt l'Angleterre avait reconnu implicitement la nullité de son droit en refusant de sanctionner la formation, en 1716, d'une compagnie coloniale dite de l'Ohio. Mais les choses avaient bien changé depuis.

Après le dernier traité, qui lui cédait définitivement l'Acadie, l'Angleterre déclara que le territoire occupé par elle entre les deux rivières Kennebec et Penobscot, (ou Pentagouet), se prolongeait en arrière jusqu'à la rive méridionale du Saint-Laurent, et lui avait toujours appartenu ; et que les véritables frontières de la Nouvelle-Ecosse, ou Acadie, suivant ses anciennes limites, étaient : 1° une ligne droite tirée depuis l'embouchure de la rivière Penobscot jusqu'au fleuve Saint-Laurent, à quelque distance sous Québec ; 2° ce fleuve en aval et le golfe Saint-Laurent jusqu'à la mer, au sud-ouest du Cap-Breton ; 3° la mer de là à l'embouchure de la rivière Penobscot (6). Elle déclara même que le fleuve Saint-Laurent était la ligne de démarcation la plus naturelle et la plus vraie entre les possessions des

(5) Dans un rapport du bureau des colonies et des plantations en 1713, même avant le traité d'Utrecht, il était dit : « que le Cap-Breton avait toujours fait partie de l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse et que cette dernière contrée embrassait toute la région bornée par la rivière Sainte-Croix, le Saint-Laurent et la mer. » Extrait des procès-verbaux du *Board of colonies and plantation*, d. c. (N. de l'auteur).

(6) *Mémoire des commissaires du Roi et de ceux de S. M. Britannique sur les possessions... des deux couronnes en Amérique* (1755), d. c.

deux peuples. En dehors de la péninsule acadienne, le pays ainsi réclamé, qui était presque tout le midi du Canada, avait plus de trois fois l'étendue de la Nouvelle-Ecosse elle-même ; et il commandait également l'estuaire du Saint-Laurent et la baie de Fundy. C'étaient à la fois la porte du Canada en temps de navigation et le seul côté par où l'on pût y pénétrer de l'Océan, en hiver, c'est-à-dire pendant cinq mois de l'année.

Le territoire que l'Angleterre disputait aux Français par delà les Apalaches, avait aussi une valeur inappréciable. Le bassin de l'Ohio seul, jusqu'à la décharge de cette rivière dans le Mississipi, a deux cents lieues. Mais ce n'était là qu'une faible partie de ce territoire : l'étendue réclamée était indéfinie ; elle n'avait et ne pouvait encore avoir, à proprement parler, aucune limite. Il s'agissait d'un droit occulte, entraînant avec lui la possession des immenses contrées représentées sur les cartes entre la chaîne des lacs Ontario, Erié, Huron et Michigan, le haut Mississipi et les monts Alleghanys, et qui forment aujourd'hui les Etats de New-York, Pennsylvanie, Ohio, Kentucky, Indiana, Illinois, outre les terres situées à l'est et à l'ouest du lac Michigan, jusqu'aux lacs Erié et Huron et au fleuve Mississipi. Le Canada eût été séparé de la Louisiane par une longue distance, et complètement mutilé. Des murs de Québec et de Montréal, on aurait pu voir flotter le drapeau anglais sur la rive droite du Saint-Laurent. De pareils sacrifices équivalaient à un abandon total de la Nouvelle-France.

Contre ces prétentions à la propriété de terres découvertes par les Français, et qui étaient une partie intégrante ou une dépendance du territoire occupé par eux depuis un siècle et demi, qu'avait à faire La Galissonnière, sinon de maintenir les droits de sa patrie ? Tous les mouvements qu'il ordonna sur les frontières lui furent dictés par cette nécessité. Mais il y a plus. Le traité d'Aix-la-Chapelle stipulait positivement (art. 9) « que toutes choses seraient remises sur le même pied qu'elles étaient avant la guerre », et la Grande-Bretagne avait donné deux otages pour garantie de la restitution de Louisbourg. Or, la France avait toujours occupé le territoire contesté, sur la baie Française, jusqu'à l'isthme de la péninsule acadienne. La construction d'un fort à l'entrée de la rivière Saint-Jean, immédiatement après le traité d'Utrecht, était un acte notoire, manifeste de cette occupation, dont la légitimité semblait avoir été reconnue par le silence que la Cour de Londres avait gardé jusqu'après la paix d'Aix-la-Chapelle ; car ce fut alors seulement que le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Mascarène,

voulut imposer aux habitants de la rivière Saint-Jean le serment de fidélité à l'Angleterre, et s'approprier leur pays (7).

La Galissonnière devait donc mettre ses soins à conserver les droits acquis à la France, et c'est ce qu'il fit. Il envoya des troupes à la baie de Fundy, avec ordre de repousser, même par la force, les Anglais, s'ils sortaient de la péninsule. Il écrivit à Mascarène sur sa conduite à l'égard des habitants de Saint-Jean, et pour qu'il fît cesser les hostilités, qui se continuèrent contre les Abénaquis, malgré la paix (8). Ces plaintes donnèrent lieu, quelque temps après, à un échange de lettres assez vives entre le marquis de La Jonquière de La Pommarède et le colonel Edward Cornwallis, qui avait remplacé en 1749, le premier, La Galissonnière, et le second Mascarène.

Jusque-là le gouvernement français était dans son droit. Mais La Galissonnière avait formé un projet peu justifiable : c'était d'engager les Acadiens à abandonner en masse la péninsule, et à venir s'établir sur la rive septentrionale de la baie de Fundy. Son but en cela était de couvrir cette frontière par une population dense et bien affectionnée, et de réunir toute la population française sous le même drapeau. Une pareille proposition, dans la circonstance, était déloyale ; car elle provoquait à la désertion les sujets d'une puissance redevenue amie. Quoique les Acadiens se refusassent à prêter le serment d'absolue allégeance, se donnassent pour neutres et fussent qualifiés de ce nom depuis vingt ans par les autorités anglaises elles-mêmes, ils n'en étaient pas moins des sujets britanniques par les derniers traités. La Cour pourtant agréa le dessein de La Galissonnière, et consacra à le réaliser [300.000 livres (9)]. Les missionnaires français secondèrent leur désir. Le P. Germain, Jésuite, et l'abbé Le Loutre ne décidèrent pas sans effort un certain nombre d'Acadiens à abandonner leurs terres, qui étaient toute leur fortune. Lorsqu'il fallut quitter pour jamais les lieux qui les avaient vus naître, et dont le sol renfermait les tombeaux de leurs pères ; lorsque l'heure arriva de dire un dernier adieu aux champs embellis par les souvenirs d'enfance, le cœur manqua à ces malheureux , et ils éclatèrent en sanglots. Cette émigration commença en 1748.

(7) Duc de Choiseul au marquis de Puyzieulx, 26 mai 1749 (A. C. B., ord. du roi, 90. fol. 112). *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-1760, d. Mém. Soc. litt. et hist. de Québec, 1838.

(8) La Galissonnière à Mascarène, 15 janvier 1749, Shirley to La Galissonnière, 9 May 1749 (*Correspondence of W. Shirley*, d. c., I, 481. — A. C. C. G., Canada, 93, fol. 80).

(9) *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-1760, d. c.

La Galissonnière travailla non moins activement à fermer aux Anglais l'entrée de la vallée de l'Ohio. Cette vallée, comprise dans l'édit royal (10) de 1712 pour l'établissement de la Louisiane avait toujours servi de chemin aux voyageurs canadiens qui allaient vers le Mississipi. Comme les traitants anglais persistaient à s'y montrer, le gouvernement y envoya, en 1749, Céloron de Bienville avec [deux cent quarante-quatre] hommes faire une prise de possession solennelle. Céloron planta des poteaux, enterra des plaques de plomb aux armes de France dans différents lieux, et en dressa procès-verbal devant les tribus du pays, qui ne virent pas s'accomplir ces formalités sans inquiétude et sans murmure (29 juillet) (11). La Galissonnière pria alors le gouverneur de Pennsylvanie de défendre aux traitants de sa province d'aller désormais commercer à l'ouest des Apalaches, parce qu'ils y seraient arrêtés et leurs marchandises saisies. Il plaça une garnison à Détroit, fit relever, au nord du lac Michigan, le fort de la baie Verte demantelé par Ligneris en 1728, dans son expédition contre les Outagamis, et ordonna d'en bâtir un en pieux au milieu des Sioux, un autre en pierre, à Toronto [(Fort Rouillé) ;] et un troisième à la Présentation, [(aujourd'hui Ogdensburg)] sur la rive droite du Saint-Laurent, entre Montréal et Frontenac, afin que l'on fût plus à portée de gagner les Iroquois à la France (12). Ces sauvages envoyèrent, vers la fin de 1748, une députation nombreuse, qui déclara encore une fois qu'ils n'avaient cédé leurs terres à personne et qu'ils voulaient vivre en paix avec les deux nations (13). Le gouverneur fut attentif aussi à la milice. Le chevalier Péan en fit par son ordre la revue et le rôle dans chaque paroisse. Elle était de dix à douze mille hommes.

Pendant que La Galissonnière était ainsi occupé à donner quelque solidité aux frontières, il vit arriver, en août 1749, le marquis de La Jonquière de La Pommarède (14). La Galissonnière lui communiqua tous les renseignements qu'il avait recueillis touchant les possessions françaises dans l'Amérique septentrionale et lui fit part de ses plans pour leur sûreté et

(10) V. *supra*, livre VII, ch. 1.

(11) *Journal de la campagne* de Céloron, nov. 1749 (A. C. M. S. M., Canada, 11, 1741-49, fol. 318). *Relat. du voyage du P. de Bonnécamps*, 17 oct. 1750 (A. C. C. G., Amér. du Nord, 13, fol. 198).

(12) La Galissonnière à Maurepas, 26 juin 1749 (A. C. C. G., Canada, 93, fol. 143).

(13) Le même au même, 8 nov. 1748 (*Ibid.*, 91, fol. 248).

(14) V. sur lui. *Le marquis de La Jonquière et le Canada*, par le marquis de La Jonquière. 1866.

leur conservation. De retour en France, il continua à s'intéresser au Canada. Il avait déjà conseillé au ministère d'envoyer dix mille paysans, pour peupler les bords des Lacs et le haut des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi. En 1750, il lui adressa un nouveau mémoire, où il disait que si la paix paraissait avoir assoupi la jalousie des Anglais en Europe, cette jalousie éclatait dans toute sa force en Amérique ; qu'il fallait reconquérir l'Acadie le plus tôt possible, sans quoi Louisbourg serait encore perdu ; fortifier le Canada et la Louisiane, surtout s'établir solidement dans les environs du fort Saint-Frédéric et des postes de Niagara, du Détroit et des Illinois (15).

Ses plans pour la conservation du Canada auraient pu s'exécuter avec de l'énergie ; mais ils parurent trop hardis à son successeur. La Jonquière, ne faisant peut-être pas grand fonds sur la Cour, ne crut pas devoir les suivre tous, particulièrement ceux qui avaient rapport à l'Acadie, dans la crainte de donner de l'ombrage à l'Angleterre ; car les commissaires venaient d'être nommés pour régler les différends. Sa prudence fut réputée à Paris pour timidité ; et il lui fut enjoint de ne point abandonner les pays dont la France avait toujours été en possession. Le chevalier de La Corne, qui commandait à la frontière acadienne, fut chargé de choisir un endroit en deça de la péninsule, pour s'y fortifier et y recevoir les Acadiens. Il choisit Chipody, au nord de la baie de Fundy, entre la baie de Chignecto et la baie Verte sur le golfe Saint-Laurent. Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Cornwallis, prétendant que son gouvernement, outre la péninsule, comprenait l'isthme et la côte septentrionale de la baie de Fundy avec la rivière Saint-Jean, fit partir le major Lawrence [avec quatre cents hommes] au printemps de 1750, pour en chasser les Français et les sauvages, et pour saisir les navires qui apportaient des vivres de Québec aux Acadiens réfugiés. A l'approche des Anglais, [des Micmacs et] quelques habitants de Beaubassin, encouragés par leur missionnaire, l'abbé Le Loutre, mirent le feu au village ; puis les Français se retirèrent, avec leurs femmes et leurs enfants, derrière la petite rivière Massagouerche qui se jette dans la baie de Chignecto (16). Jamais on n'avait vu des colons montrer un pareil dévouement à leur métropole. Le chevalier de La Corne, [secondé par Boishébert,]

(15) *Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale* (A. C. C. G., Canada, 96, fol. 248).

(16) Prévost à Rouillé, 22 juillet 1750 (A. C. C. G., Ile Royale, 29, fol. 73). *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-60, d. c.

s'avança avec son détachement, et planta le drapeau français sur la rive droite de la rivière, déclarant au major Lawrence qu'il avait ordre d'en défendre le passage jusqu'à ce que la question des limites eût été décidée. A cette déclaration, Lawrence retourna à Beaubassin. Sur les ruines encore fumantes du village, il éleva un fort qui reçut son nom, et en fit commencer un second aux Mines. Les Français pour marquer la frontière, se fortifièrent de leur côté, à Beauséjour, (aujourd'hui Cumberland), aux Gaspareaux dans la baie Verte, et sur la rivière Saint-Jean (17). Alors chacun resta en position, l'arme au bras, attendant le résultat des conférences de Paris.

En 1750, lord Albemarle était ambassadeur auprès de la France. Il se plaignit au marquis de Puysieulx, ministre des Affaires étrangères, des empiétements des Français en Acadie. Il lui fut répondu que Chipody, situé hors de la péninsule, était sur le territoire canadien, ainsi que la rivière Saint-Jean ; et que les habitants ayant été menacés par les Anglais, M. de La Jonquière, qui n'avait encore reçu aucune instruction de la Cour, avait cru devoir les protéger. Le 7 juillet, le même ambassadeur renouvela ses représentations. Les Français avaient envahi, dit-il, toute cette partie de la Nouvelle-Ecosse qui était entre les rivières Chignecto et Saint-Jean ; ils avaient brûlé Beaubassin, avaient emmené ses habitants et en avait formé une compagnie, après les avoir armés ; enfin, le chevalier de La Corne et l'abbé Le Loutre incitaient les autres Acadiens à abandonner leur pays, tantôt au moyen de promesses, tantôt en leur faisant craindre un massacre général par les Anglais. Il affirma que le gouverneur Cornwallis n'avait point fait d'établissement au delà des limites de la Nouvelle-Ecosse ; et il demanda que la conduite de M. de La Jonquière fût désavouée ; que ses troupes sortissent du territoire anglais, enfin, que les dommages causés par elles fussent réparés. Le ministre de la marine Rouillé écrivit aussitôt à ce gouverneur qu'il voulait avoir des renseignements précis sur ce qui s'était passé. « S'il y avait des Français, disait le ministre, qui se fussent rendus coupables des excès qui font l'objet de ces plaintes, ils mériteraient punition, et le roi en ferait un exemple » (18). Au mois de septembre, on remit à lord Albemarle une réponse aux plaintes graves de l'Angleterre ; elle contenait la relation des mouvements du major Lawrence et de La Corne.

(17) La Jonquière à Rouillé, 3 oct. 1750 (A. C. C. G., Canada, 94, fol. 297). *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-60, d. c.

(18) Rouillé à La Jonquière, 11 juillet 1750 (A. C. B., ord. du roi, Canada, 91, fol. 68).

En 1751, ce fut au cabinet de Versailles à se plaindre. Des vaisseaux anglais avaient enlevé jusque dans le fond du golfe Saint-Laurent, plusieurs petits navires qui portaient des vivres aux troupes françaises stationnées sur la baie de Fundy. Mais la Cour de Londres n'ayant donné aucune satisfaction de ces insultes, La Jonquière par représailles fit saisir à l'Ile Royale et confisquer trois ou quatre bâtiments anglais (19).

En 1749, il y avait déjà plus de trois mille Acadiens dans l'île Saint-Jean et sur la terre ferme, le long du golfe Saint-Laurent et de la côte septentrionale de la baie de Fundy. Le manque de récoltes, les accidents de la guerre laissèrent ces malheureux en proie à une extrême misère ; car la disette régna dès lors parmi eux jusqu'à la conquête du Canada, sans, cependant, arrêter le cours de l'émigration. L'arrivée à Chibouctou de deux mille cinquante colons de la Grande-Bretagne, qui y fondèrent la ville d'Halifax en 1749, sembla au contraire raffermir davantage les familles dans la pensée de quitter l'Acadie. On en vit se diriger vers Québec, vers Madawaska, vers tous les lieux qu'on leur indiquait, pourvu qu'elles n'y fussent pas sous la domination anglaise. Cette fuite extraordinaire accusait les vexations et l'injustice du gouvernement anglais ou de ses agents. Aussi en éprouva-t-il un ressentiment dont les Acadiens restés dans la péninsule eurent à souffrir, et qui influa sur ses dispositions à la guerre.

Tant de difficultés avaient engagé les deux Cours à nommer la commission dont il était parlé dans le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce fut la France qui prit l'initiative. Ses craintes avaient été éveillées par le bruit de préparatifs dans la Grande-Bretagne et par les débats du Parlement anglais à l'occasion d'un plan pour faire la traite dans les contrées au midi de la baie d'Hudson, et pour porter les frontières vers le nord, dans l'intérieur du Canada. La Cour de Versailles fit remettre à celle de Londres, en juin 1749, un mémoire dans lequel elle exposait ses droits sur les territoires contestés, et proposait de fixer à l'amiable les limites des colonies des deux nations. Cette proposition fut aussitôt acceptée (20). La commission s'assembla à Paris ; elle se composait de MM. Shirley et Mildmay, représentant l'Angleterre, et de MM. de La Galissonnière et de Silhouette, représentant la France. Shirley avait été gouverneur en Amérique, ainsi que La Galisson-

(19) La Jonquière à Rouillé, 1er mai 1751 (A. C. C. G., Canada, 91 fol. 10). *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-60 d. c.

(20) *Mém. des commissaires du Roi et de ceux de S. M. Britannique...*, d. c., I. 11.

nière (21). Outre la frontière acadienne, les commissaires avaient encore des intérêts à régler touchant quatre des îles Caraïbes ou Petites Antilles, Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago, dont les deux puissances se disputaient la propriété.

Il avait été convenu, en formant cette commission mixte, que le *statu quo* serait maintenu dans les pays sur le sort desquels elle avait à se prononcer (22). Les mouvements du chevalier de La Corne et du major Lawrence, la construction de forts à l'isthme de l'Acadie, tout cela fut regardé comme des violations des traités. Les deux Cours protestèrent qu'elles avaient un désir sincère de conserver la paix, et promirent que leurs gouverneurs recevraient l'ordre de ne plus entreprendre rien de semblable et de cesser toute espèce d'hostilité.

Les commissaires exposèrent longuement les prétentions de leurs pays. La Grande-Bretagne, on l'a vu, réclamait toute la région située entre le fleuve et le golfe Saint-Laurent, l'Atlantique et une ligne droite tirée de l'embouchure du Kennebec vers le Nord jusqu'au Saint-Laurent. A l'inverse, la France, ne lui laissant pas même la presqu'île acadienne tout entière, réclamait le littoral de la baie de Fundy, moins la ville d'Annapolis, cédée nommément par le traité de 1713. Si l'on jette les yeux sur une carte géographique, on verra combien étaient opposées les prétentions des deux peuples. Outre la Nouvelle-Ecosse actuelle, les contrées que demandait l'Angleterre comprennent aujourd'hui la plus grande partie de l'État de Maine, tout le Nouveau-Brunswick, une portion considérable du Québec, et le Cap-Breton avec les îles adjacentes. Après ces déclarations, comment arriver à un accommodement. Les deux puissances énumérèrent les titres sur lesquels elles se fondaient. Elles fouillèrent dans l'histoire de l'Acadie et du Canada jusqu'à leur origine ; elles citèrent une foule de documents ; elles apportèrent des preuves nombreuses. Chacune défendit sa cause avec habileté, mais ne put convaincre sa partie adverse ; et les deux cabinets restèrent à peu près dans la position qu'ils avaient prise tout d'abord. Pendant cinq ans, la commission tint à Paris des conférences tantôt animées, tantôt languissantes. Il n'en résulta que trois gros volumes de mé-

(21) A. C. C. G., Nouv.-France, Règlements des limites, 3, 1749-51, fol. 62-69. — *Mém. des commissaires du Roi...*

(22) *Mémoire* de Choiseul, 1756, d. c.

moires et de pièces justificatives (23), et la guerre ne fut pas retardée d'un instant, lorsque l'Angleterre se crut prête.

Si les mouvements contre la paix avaient cessé vers la baie de Fundy, pendant qu'à Paris les commissaires travaillaient au règlement des frontières, les Anglais avaient continué leurs empiétements dans la vallée de l'Ohio. Tandis que l'on pensait en Europe que la guerre pourrait être occasionnée par l'Acadie, elle recommença au sujet des limites vers le Missisipi.

La Jonquière poursuivit, sur les instructions de sa Cour, ce qui avait été commencé par La Galissonnière pour empêcher les Anglais de pénétrer dans l'Ohio. Malgré les avertissements, le Maryland et la Pennsylvanie permettaient toujours à leurs traitants d'aller à l'ouest des Apalaches, où ils excitaient les sauvages contre les Français, et leur distribuaient des armes, des munitions et des présents. En 1750, trois de ces traitants furent arrêtés et conduits à Montréal. Par représailles, les Anglais saisirent trois Français, et les emmenèrent dans la Pennsylvanie. Ces actes donnèrent lieu à une correspondance entre Québec et New-York (1751).

Pendant que les sauvages de l'Ohio prêtaient l'oreille aux inspirations haineuses des Anglo-Américains, les Cinq-Nations entendaient les conseils des Français, qui s'étaient encore rapprochés d'elles en s'établissant à la Présentation. Philippe-Thomas de Joncaire, fils de celui qui avait établi le poste de Niagara, fut chargé d'aller résider au milieu de leurs tribus (1750). Le dessein des Anglais, en s'avançant dans la contrée de l'Ohio, était d'y pousser les peuplades à en chasser les Français. Et le but de ces derniers, en se rapprochant du territoire des Cinq-Nations, était d'engager les Iroquois à garder la neutralité en cas de guerre ; car on ne se flattait pas qu'ils consentiraient à prendre les armes contre leurs anciens alliés.

Ce qui se passait en Amérique et en Europe laissait donc peu d'espoir d'un dénouement pacifique. Il se publiait déjà des écrits à Londres pour conseiller au gouvernement de s'emparer des colonies françaises avant que la France eût relevé sa marine. En 1751, et à sa demande, La Jonquière reçut à Québec des munitions de guerre, des troupes de marine et des recrues destinées à remplacer les vieux soldats. Il fit renforcer la garnison à Détroit, entrepôt des postes du Sud, et envoya Louis Coulon de Villiers

(23) *Mém. des commissaires du Roi.* . d. c.

commander dans la région des Lacs, d'où l'on écrivait que les nations méridionales se déclaraient pour les Anglais (24).

Le gouverneur touchait alors au terme de sa carrière. Ses derniers jours furent troublés par de pitoyables querelles avec les Jésuites. On reprochait à ces Pères d'exercer la traite dans leur mission du saut Saint-Louis, sous le nom de [trois] demoiselles Desaulniers et d'envoyer leur castor à Albany [ou à Oswégo,] contre les défenses formelles du roi. Plusieurs personnes suivaient leur exemple. Le directeur de la compagnie des Indes, en 1741, s'était plaint de ce qu'il regardait comme une violation de son privilège. Il fut défendu en 1745 aux demoiselles Desaulniers de continuer leur trafic. Elles réclamèrent. A la fin, sur un ordre de la Cour, La Jonquière fit fermer le comptoir du Saut (1750) (25).

Il ne tarda pas à éprouver le ressentiment de ceux qu'il avait offensés. On écrivit contre lui aux ministres : on l'accusa de s'être emparé du commerce autour des Lacs ; de faire tyranniser les marchands par son secrétaire Saint-Sauveur, auquel il avait livré la vente exclusive de l'eau-de-vie chez les sauvages ; de donner les meilleurs postes à ses associés et à ses favoris. Les trafiquants, qui n'auraient pas osé prendre l'initiative de ces accusations s'en firent les échos. Tant de plaintes lui attirèrent les reproches de la Cour. Dans sa réponse, il affecta de garder le silence sur ce qui en était le sujet, tandis qu'il donnait un assez pompeux détail de ses services, insinuait que l'État lui était encore redevable, malgré les honneurs et les richesses dont il en avait été comblé, et demandait son rappel. Mais, intérieurement miné par ses chagrins, ses blessures se rouvrirent, et il expira à Québec le 17 mars 1752, à l'âge de soixante-sept ans. Il fut enterré dans l'église des Récollets, entre Frontenac et Vaudreuil (26).

La France perdit beaucoup par sa mort ; car c'était un de ses plus habiles marins. Il était doué de cette inébranlable constance à la guerre,

(24) *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-1760, d. c.

(25) V. Beauharnois et Hocquart, 13 sept. 1742. La Jonquière à Rouillé, 25 juillet 1750, 1er nov. 1751. Requête des Dlles Desaulniers... 1751. Dufresne à Rouillé, 28 oct. 1752 (A. C. C. G., Canada, 77, fol. 19 ; 95, fol. 163 ; 97, fol. 173, 378 ; 98, fol. 33). Maurepas à Beauharnois, 26 avril 1746. Rouillé à La Jonquière, 25 juin 1751 (A. C. B., ord. du roi, Canada, 81, fol. 32 ; 93, fol. 19). — V. aussi *supra*, t. I, App. CXXXVI.

(26) Bigot au ministre, 6 mai 1752 (A. C. C. G., Canada, 98, fol. 86). — Après l'incendie de l'église de Récollets (1796) les restes de Frontenac, Callières, Vaudreuil et La Jonquière furent mis ensemble et inhumés dans la cathédrale (A. G.).

d'autant plus utile à sa patrie qu'elle luttait alors avec des forces inégales sur l'Océan ; mais il était peu instruit. « Le marquis de La Jonquière, dit un auteur, a terni ses grandes actions par un défaut qu'on pardonne rarement à un fonctionnaire public, l'avarice. Il avait amassé des sommes immenses dans ses voyages ; il pouvait en Canada mépriser le commerce, il ne le fit point ; ce fut en partie ce qui empoisonna la fin de sa vie. » Il fit venir plusieurs de ses neveux de France pour les enrichir. N'ayant pu obtenir la charge de major des troupes pour l'un d'eux, De Bonne de Miselle, capitaine réformé, il lui donna une seigneurie et lui accorda la traite exclusive du saut Sainte-Marie (1750). Quoique riche de plusieurs millions, il se refusa, pour ainsi dire, le nécessaire jusqu'à sa mort. On rapporte que, dans sa dernière maladie, il fit ôter des bougies qui avaient été allumées près de son lit et les fit remplacer par des chandelles de suif, disant « qu'elles coûtaient moins cher et éclairaient aussi bien » (27).

[Le gouverneur de Montréal, Charles] Le Moyne, second baron de Longueuil, administra par intérim la colonie jusqu'à l'arrivée du marquis Duquesne de Menneville dans l'été (1752) (28). Ce nouveau gouverneur, [petit-neveu du célèbre Abraham Duquesne], recommandé au roi par La Galissonnière, était capitaine de vaisseau, et appartenait à la famille du grand amiral de Louis XIV. Ses instructions disaient de rester vis-à-vis des colonies anglaises, dans la ligne tenue par ses prédécesseurs (29). La guerre devenait imminente. La milice canadienne fut organisée et exercée. La discipline militaire était fort relâchée. Duquesne s'appliqua à la raffermir. Il écrivit aux ministres que parmi les troupes, mal composées, il y avait de nombreuses désertions. « Leur indiscipline, disait-il, provient de l'impunité dans les cas les plus griefs » (30). En quelques mois il transforma ces mauvais soldats en troupes dociles et pleines d'ardeur.

Ces réformes essuyèrent une violente opposition à laquelle prit part l'intendant Bigot, comme s'il devait être de tout ce qui nous était funeste. Il adressait au ministre (Rouillé), les plaintes les plus acerbes contre le gouverneur. « Le marquis Duquesne, disait-il, bannit de la colonie, chasse

(27) *Mémoire sur les affaires du Canada*, 1749-1760, d. c.

(28) Ses provisions sont du 1er mars 1752. (*Edits et ord.*, III, 77.) Longueuil avait demandé le gouvernement du Canada. Lettre au ministre, 1er mai 1752 (A. C. C. G., Canada, 98, fol. 345).

(29) Instruct. du 15 mai 1752 (A. C. B , ord. du roi, Canada, 95, fol. 15).

(30) Duquesne à Rouillé, 26 oct. 1753 (A. C. C. G., Canada, 99, 1753-54, fol. 95).

sans procès, sans enquête et sans prendre l'avis de l'intendant. » Bigot parle de deux miliciens qui se sont mutinés ; le gouverneur les a mis sept mois au cachot et les a bannis. Pour ceux-là, comme la cause de leur punition est militaire, Bigot déclare qu'il se résigne ; mais Duquesne a exilé un colon de Détroit pour avoir traité avec les sauvages malgré la défense du commandant du poste ; Bigot déplore un acte pareil. « On abuse des milices, dit-il encore ; on ne peut cultiver les terres, parce que les colons sont toujours sous les armes » (31).

[Au printemps de] 1753, Duquesne envoya [quinze cents Canadiens et sauvages], dans la vallée de l'Ohio, [sous les ordres de Marin puis de Le Gardeur de Saint-Pierre (32)]. Les Anglais se mirent aussi en mouvement, et s'avancèrent au delà des monts. Les sauvages, sollicités par les deux partis, ne savaient que faire. Ils étaient surpris, troublés de voir arriver de toutes parts des soldats, de l'artillerie, des munitions, au milieu de leurs forêts jusque-là silencieuses. Les Français construisirent le fort de la Presqu'île au sud-est du lac Erié, et celui de [Le Bœuf, sur la rivière aux Bœufs (aujourd'hui French Creek) (33).] Ce fut alors que le gouverneur de la Virginie, Robert Dinwiddie, qui se préparait à prendre position sur l'Ohio, leur signifia qu'étant là dans une dépendance de sa province (34), ils eussent à se retirer. Mais, peu après, Pecaudy de Contrecœur, commandant sur cette rivière [envoya Le Mercier (16 avril),] chasser un détachement, occupé à faire des retranchements sur une langue de terre, au confluent de la Monongahéla et de l'Alléghany, à vingt lieues environ des Apalaches ; dans le même endroit il éleva le fort Duquesne (aujourd'hui Pittsburg, dans la Pennsylvanie) (35). Aux premiers bruits du mouvement des Virginiens, on avait mis plusieurs barques sur les chantiers aux lacs Erié et Ontario pour le service des transports. Et le marquis Duquesne avait demandé [à M. de Kerlérec,] gouverneur de la Louisiane, de gagner par des présents les tribus du Mississipi à joindre leurs forces à celles des Français sur l'Ohio.

(31) Bigot à Rouillé, 28 août 1753 (*Ibid.*, fol. 80).

(32) Duquesne à Rouillé, 27 oct., 2 nov. 1753 (A. C. C. G., Canada, 99, fol. 39, 59).

(33) Alors, les Miamis, Sakis, Poutewatomis, Chippewas prirent parti pour la France. Duquesne à Rouillé, 31 oct. 1753 (A. C. C. G., Canada, 99, fol. 114).

(34) *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, X, 258.

(35) Duquesne à Machault, 3 nov. 1754 (A. C. C. G., Canada, 99, fol. 300). Abbé Am. Gosselin, *Notes sur la famille Coulon de Villiers*, Lévis, 1906, 41-42.

Pendant ces préparatifs, Contrecœur reçut la nouvelle que [trois cents miliciens anglais] marchaient à lui sous le commandement du lieutenant-colonel George Washington, [alors âgé de vingt-deux ans.] Il chargea aussitôt Joseph Coulon de Villiers dit de] Jumonville d'aller « le sommer de se retirer, attendu qu'il était sur le territoire français ». Ce jeune officier partit avec une escorte de [trente-quatre] hommes. Contrecœur lui avait recommandé de se tenir en garde, car il y avait de l'agitation dans les tribus sauvages, et leurs guerriers ne respiraient que la guerre. Il choisissait, en conséquence, ses campements de nuit avec précaution. Le 27 mai (1754) au soir, il s'arrêta dans un vallon profond et obscur. Des sauvages ennemis le découvrirent et allèrent en informer Washington, qui était dans le voisinage avec ses troupes. Celui-ci, [suivi de quarante hommes,] marcha sous une pluie battante toute la nuit, à travers les bois, pour surprendre les Français. A la pointe du jour, il les attaqua précipitamment. Jumonville fut tué avec neuf des siens ; [vingt-deux restèrent prisonniers (36).] Les Français prétendent que ce parlementaire fit signe qu'il était porteur d'une lettre ; que la fusillade alors cessa un instant, et qu'après qu'il eut fait commencer la lecture de la sommation, les assaillants se remirent à tirer. Washington affirme, de son côté, qu'il était à la tête de la colonne ; qu'à sa vue les Français coururent aux armes ; et qu'il est faux que Jumonville ait fait connaître son caractère. Il est probable qu'il y a du vrai dans les deux versions, mais que l'attaque fut si soudaine qu'on ne put rien démêler. Washington n'avançait, pour ainsi dire, qu'en tremblant d'être lui-même surpris, et il voulait prévenir tout péril, fût-ce au risque de combattre des fantômes. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut expliquer pourquoi il montra cette ardeur à surprendre Jumonville au point du jour (37). La mort de Jumonville ne causa point la guerre en Amérique ; celle-ci était déjà résolue, mais elle l'accéléra. Washington continua son chemin ; il alla bâtir le fort Necessity, sur la Monongahéla, [à trois lieues au-dessus du fort Duquesne,] et y attendit de nouvelles troupes pour assiéger ce fort.

En apprenant la mort tragique de Jumonville, Contrecœur résolut de la

(36) Les Anglais eurent un tué et deux blessés.

(37) Cf. là-dessus, la lettre de Contrecœur (Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, 1855, 118. Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, Québec, 1863, 396). Washington's, *Journal* (W.-C. Ford, *Washington's Writings*, N.-Y., 1889-93, I-II). *Dinwiddie's Papers*, Virginia Hist. Soc. Coll., III-IV, 1883-84. — *Coll. ms. N.-F.*, III, 521.

venger. Il donna six cents Canadiens et cent sauvages au frère de la victime, Louis de Villiers, [surnommé le Grand Villiers,] qui se mit aussitôt en marche. Villiers trouva sur le lieu où l'action s'était passée, les cadavres de quelques Français. Les Anglais étaient dans la plaine ; ils se replièrent et s'enfermèrent, au nombre de cinq cents, dans les ouvrages de leur fort, qu'ils avaient garnis de dix canons. Ce fort était dans une clairière. Villiers attaqua en plein jour et à découvert. Les Canadiens éteignirent le feu des batteries anglaises avec leur seule mousqueterie ; et, après [neuf] heures de combat, Washington se décida à capituler pour éviter un assaut (3 juillet 1754). Les Anglais s'engagèrent à sortir du territoire contesté (38). Tels sont les humbles exploits par lesquels le futur conquérant des libertés américaines commença sa carrière. Les vainqueurs, après avoir rasé le fort et brisé les canons, se retirèrent. La guerre était plus inévitable que jamais, quoiqu'on parlât toujours de paix. La victoire de Villiers fut le premier acte de ce grand drame de vingt-neuf ans, dans lequel la France et l'Angleterre devaient subir de si terribles échecs en Amérique.

Que faisait alors la commission des frontières à Paris ? Tandis « que toutes les colonies anglaises, dit le duc de Choiseul, se mettaient en mouvement pour exécuter le plan de l'invasion générale du Canada, formé et arrêté à Londres, les commissaires britanniques ne paraissaient s'occuper que du soin de concourir avec ceux du roi à un plan de conciliation » (39). Les ministres français, cependant, ne pouvaient être la dupe de cette politique. Ils avaient remarqué l'obstination des Anglais à vouloir pénétrer dans la vallée de l'Ohio. C'est pourquoi ils avaient eux-mêmes ordonné, en 1742 et 1743, d'y établir des forts formant chaîne, depuis le lac Erié jusqu'à cette rivière, et, en 1754, de rejeter les milices virginiennes au delà des Apalaches. Mais le gouvernement français, dans son état de décrépitude, ne faisait plus que de faibles efforts. Le plus grave sujet d'inquiétude pour Versailles, était les finances. Le trésor était vide. Déjà depuis plusieurs années les ministres murmuraient des dépenses du Canada. Quand il fallut pourvoir aux préparatifs de la guerre, ils éclatèrent en reproches. Chaque navire apportait des réprimandes à l'intendant ; mais peu ou point de sol-

(38) Sur 350 hommes, ils eurent 12 tués et 43 blessés ; les Français eurent 2 tués et 15 blessés. *Journal de la campagne de M. de Villiers*, 6 sept. 1754. *Relat. de ce qui s'est passé le 3 juillet 1754, au fort Nécessité*... (lettre du Col. Innes au gouverneur Hamilton de la Pennsylvanie; 20 sept 1754 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 52 et 62). Washington's, *Journal*, d. c.

(39) *Mémoire* de Choiseul, 1756, d. c.

dats pour défendre le pays, quoique la mort de Jumonville et la capitulation de Washington eussent fait sensation en Europe. Le peuple français, exclu des affaires publiques par la nature de son gouvernement, et bercé de l'espérance d'une longue paix, dut aussi se désabuser (40). Il fallait encore en venir à la guerre. Dès 1753 (41), l'Angleterre avait invité ses colonies à se concerter pour leur commune et mutuelle défense. Sept gouverneurs avec des délégués provinciaux s'assemblèrent à Albany (19 juin 1754) (42). Ils renouvelèrent l'alliance avec les Iroquois. Ensuite ils votèrent un projet d'union fédérale entre les treize colonies, « jusqu'alors isolées administrativement les unes des autres » (10 juillet). Le gouvernement général de la confédération devait se composer d'un président nommé par la Couronne, et d'un conseil choisi par les assemblées coloniales. Le président serait investi de la puissance exécutive, et exercerait la puissance législative concurremment avec le conseil. Il aurait le pouvoir de faire la guerre et la paix avec les sauvages, de lever des troupes, de fortifier les villes, d'imposer, avec l'agrément du roi, des contributions, enfin de nommer les officiers civils et militaires (43). Ce grand projet prématuré fut rejeté à la fois par les colonies et la Couronne, pour des motifs différents : par les colonies, parce qu'il donnait trop d'autorité au président, et par la Couronne, parce qu'il en donnait trop aux représentants du peuple. Comme nous l'avons dit ailleurs, les guerres contre le Canada tendaient à réunir ensemble les provinces anglaises, et à les accoutumer ainsi insensiblement à regarder le gouvernement fédéral comme le meilleur pour elles. Le projet adopté par la convention ayant été mal accueilli, on arrêta de faire la guerre avec les troupes régulières de la métropole, auxquelles les troupes coloniales serviraient d'auxiliaires. En même temps, les colonies votèrent des subsides et levèrent des milices. L'Angleterre [fit parvenir 10.000 livres sterling à ses possessions américaines ; elle leur donna, en outre, deux régiments de cinq cents hommes de troupes régulières, sous le commandement en chef du major-général Edward Braddock] qui avait

(40) Sur la conduite des gouvernements anglais et français en cette affaire. V. R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, 1896, 42-44. J.-S. Corbett, *England in the Seven Years War*, 1907, I, 10-29.

(41) The Earl of Holdernesse to the Governors in America, 28 August. 1753 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, VI, 794).

(42) Proceedings of the Congress at Albany. *Ibid.*, 853.

(43) V. le texte du projet d. Franklin's *Writings*, éd. Sparks, Boston, 1836-50, III, 36 ss.

servi avec distinction sous le duc de Cumberland dans les guerres de l'Europe. Braddock reçut du vaincu de Fontenoy un plan complet d'opérations contre le Canada (44).

Les troupes rassemblées en Irlande s'embarquèrent [à la mi-janvier 1755] dans une flotte commandée par l'amiral Augustus Keppel, chargé de seconder sur mer la campagne qui se ferait sur terre. Braddock tint, à son arrivée en Virginie, une conférence avec les gouverneurs de provinces. Il y fut décidé qu'il irait en personne avec les troupes réglées s'emparer du fort Du Quesne et de toute la vallée de l'Ohio dont ce fort était la clef ; que le gouverneur William Shirley, du Massachusetts, [et William Pepperrell, avec deux régiments de troupes provinciales,] attaqueraient Niagara qui était, à leurs yeux, le poste militaire le plus important sur les Lacs ; qu'un troisième corps, fourni par les provinces septentrionales et conduit par le colonel William Johnson, tomberait sur le fort Saint-Frédéric (Crown Point, sur le lac Champlain) ; enfin que le lieutenant-colonel Robert Monckton, avec des milices du Massachusetts, prendrait Beauséjour et le fort des Gaspareaux, dans l'isthme de l'Acadie (45). Ce plan arrêté, il ne restait plus qu'à surprendre le Canada en précipitant l'invasion.

Mais la France, on l'a vu, n'était pas demeurée tout à fait inactive. Depuis longtemps, le langage des journaux et les discours prononcés dans les Chambres lui faisaient assez connaître l'opinion publique en Angleterre. On savait que cette opinion était puissante à Londres, et qu'elle exerçait aussi une grande influence sur le gouvernement. [Une escadre de dix-huit vaisseaux, dont onze armés en flûte, fut préparée à Brest et à Rochefort, et mise] sous le commandement de l'amiral Du Bois de La Motte. On y embarqua six bataillons [tirés des régiments de La Reine, Artois, Languedoc, Bourgogne, Béarn et Guyenne,] environ trois mille hommes (46) ; deux de ces bataillons devaient être laissés à Louisbourg, et les autres, transportés en Canada. Le maréchal de camp, baron de Dieskau, qui s'était distingué dans les armées françaises, sous le maréchal de Saxe, les commandait. Il avait pour colonel d'infanterie M. de Rostaing, et pour aide major général le chevalier de Montreuil (47).

(44) *Secret instructions to Braddock*, 25 *November* 1754 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, VI, 920). *Napier to Braddock*, d. *Memoire* de Choiseul, d. c.

(45) *Minutes of a council held at Alexandria, in Virginia*, April 14, 1755.

(46) Liste des vaisseaux de guerre... 1755.

(47) Instruct. à Vaudreuil, 1er avril 1755 (A. C. B., ord. du roi, 101, fol. 32).

Du Quesne demanda son rappel pour rentrer dans la marine. Son départ ne causa aucun regret, quoiqu'il eût conduit assez heureusement les affaires publiques et pourvu avec sagesse aux besoins de la colonie. Son caractère hautain l'avait empêché de devenir populaire : ce défaut est encore plus sensible en Amérique qu'en Europe à cause de l'égalité plus grande des rangs. Avant son départ il eût voulu rallier les Iroquois et il tint à Montréal [(octobre 1754)] un conseil, où vinrent de leurs guerriers [ainsi que des sauvages alliés à la France. Ceux-ci parlèrent aux Cinq-Nations en ces termes :] « Ignorez-vous, mes frères, quelle différence il y a entre notre Père et l'Anglais ? Allez voir les forts que notre Père a établis, et vous y verrez que la terre sous les murs est encore un lieu de chasse, ne s'étant placé dans ces endroits que nous fréquentons que pour nous y faciliter nos besoins ; l'Anglais, au contraire, n'est pas plutôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de déserter, les bois tombent devant lui, la terre se découvre, et nous y trouvons à peine de quoi nous mettre la nuit à l'abri » (48). C'était juger en peu de mots la marche des deux colonisations.

Il fut remplacé par Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal (49) qui avait été gouverneur de la Louisiane depuis 1742. Vaudreuil arriva de France avec le baron de Dieskau, sur les vaisseaux [de Du Bois de La Motte le 23 juin (1755).] Né à Québec (50), ce gouverneur, [quatrième] fils du marquis de Vaudreuil, le successeur de Callières dans les premières années du siècle, fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par les Canadiens, qui avaient fait demander au roi de le placer à leur tête. Ils accoururent au-devant de lui dans l'espoir qu'il allait faire succéder à une situation incertaine ces jours fortunés que leur rappelait le gouvernement de son père.

L'amiral Du Bois de La Motte n'avait mis en mer que [le 3 mai, ou plus de] trois mois après Braddock, avec les renforts, les munitions, le matériel de guerre, tout le secours destiné au Canada. Ici il est nécessaire de noter les dates. Le cabinet de Londres résolut de faire intercepter cette escadre par l'amiral Edward Boscawen, qui fit voile de Plymouth le 27 avril.

Dans le temps même où ces divers mouvements avaient lieu, la diplo-

(48) Duquesne à Rouillé, 31 oct. 1754, procès-verbal (A. C. C. G., Canada, 99, fol. 349).

(49) Ses provisions sont du 1er janvier 1755. (*Edits et ord.*, III, 79).

(50) Le 22 novembre 1698.

matie chercha à se ressaisir d'une affaire qui devait évidemment se décider par le canon. Le 15 janvier (1755), l'ambassadeur français, duc de Mirepoix, avait remis au cabinet de George II une note pour demander que toute hostilité fût défendue ; que les choses, dans la vallée de l'Ohio, fussent rétablies en l'état où elles étaient avant la dernière guerre, et les prétentions des deux Couronnes sur ce territoire déférées à la commission ; enfin que, pour dissiper l'inquiétude, la Cour de Londres s'expliquât sur la destination et les motifs de l'armement qui s'était fait en Irlande.

Cette Cour répondit le 22. Elle voulait que la possession du territoire de l'Ohio et des autres territoires contestés fût préalablement remise au point où elle était avant le traité d'Utrecht. C'était avancer une nouvelle prétention et reculer du traité d'Aix-la-Chapelle au traité de 1713. Quant à l'armement, elle déclara qu'il n'avait pas été fait pour porter atteinte à la paix générale, mais uniquement pour protéger les possessions anglaises en Amérique. Mirepoix écrivit une seconde fois (6 février). Il proposa de suivre le traité d'Aix-la-Chapelle, et demanda que l'Angleterre, conformément à ce traité, instruisît la commission établie à Paris de ses prétentions et des titres sur lesquels elle les appuyait.

Quelque temps après, la France modifia encore ses propositions, et consentit à ce que les deux nations évacuassent le pays situé entre l'Ohio et les Apalaches. C'était donner les mains à la condition que le ministère anglais avait voulu imposer le 22 janvier. Elle ne doutait point que cela ne fût accepté, d'autant que le cabinet de Saint-James avait renouvelé à Mirepoix l'assurance que les armements faits en Irlande et la flotte qui en était partie, avaient principalement pour objet de maintenir la subordination et le bon ordre dans les colonies anglaises. Mais ce cabinet exprima alors de nouvelles volontés, comme s'il eût craint un accommodement ; et le 7 mars, il fit remettre un projet portant : 1° que non seulement les forts situés entre les monts Apalaches et l'Ohio seraient détruits, mais aussi tous les établissements français à la droite de l'Ohio jusqu'à la rivière Wabash ; 2° que les forts Niagara et Saint-Frédécic seraient rasés, et que les lacs Ontario, Erié et Champlain n'appartiendraient à personne, tout en étant ouverts aux sujets de l'une et de l'autre Couronne, qui pourraient y commercer librement ; 3° qu'on abandonnerait définitivement à l'Angleterre, outre la partie disputée de la presqu'île acadienne, une zone de vingt lieues, du sud au nord, entre la rivière Penobscot et le golfe Saint-Laurent ;

4° enfin que toute la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent serait réputée territoire neutre et resterait inhabitée.

A ces conditions l'Angleterre consentait à confier aux commissaires la décision de ses autres prétentions. C'était une véritable déclaration de guerre car Louis XV ne pouvait accepter des conditions qui équivalaient à la perte du Canada, et qui l'eussent déshonoré aux yeux du monde entier. Aussi les accueillit-il par un refus absolu (51). Les négociations se prolongèrent encore cependant, nourries par de nouvelles propositions, jusqu'au milieu de juillet. Les deux parties protestaient hautement qu'elles étaient sincères, et les ministres de la Grande-Bretagne rassuraient ceux de la France, toujours inquiets sur la destination de l'amiral Boscawen. Lord Grenville et Sir Thomas Robinson dirent positivement à l'ambassadeur français qu'il « était absolument faux » que cet amiral eût des ordres de prendre l'offensive (52). Le nouveau gouverneur du Canada avait, de son côté, l'ordre de Louis XV de n'en venir à une guerre ouverte que quand les Anglais auraient commis des hostilités caractérisées.

Cependant l'amiral Boscawen était arrivé sur les bancs de Terre-Neuve avec [douze] vaisseaux. La flotte française, à la faveur des brouillards qui règnent presque toujours dans ces parages, passa inaperçue près des Anglais, excepté le *Lys* et l'*Alcide*, qui s'étant séparés de l'escadre, furent enlevés (8 juin 1575) (53). Sur ces deux navires se trouvaient plusieurs, officiers du génie et huit compagnies [de quatre cents hommes des régiments de La Reine et du Languedoc.] Le capitaine Hocquart de Blincourt, qui commandait l'*Alcide*, étant à portée de la voix du *Dunkirk* de soixante canons, [vaisseau de tête de l'escadre anglaise,] fit crier par trois fois en anglais : « Sommes-nous en paix ou en guerre ? » On répondit : « Nous n'entendons pas ». Hocquart répéta lui-même [par deux fois] la question en français ; le capitaine anglais [Richard Howe,] répondit chaque fois [en français :] « La paix ! la paix ! » D'autres paroles s'échangeaient encore, lorsque le *Dunkirk* lâcha sa bordée à demi-portée de pistolet ; ses canons avaient été chargés à deux boulets et à mitraille. L'*Alcide* et le *Lys*, qui

(51) Rouillé à Mirepoix, 17 mars 1755. — Machault à Vaudreuil, 1er avril 1755 (A. C. B., ord. du roi, Canada, 101, fol. 31).

(52) Mirepoix à Rouillé, 10 mai 1755. Alors que le 16 avril, Boscawen avait reçu ordre d'aller seconder Braddock. *Secret instructions for Vice-Amiral Boscawen*. Record Office, London.

(53) Un troisième vaisseau, le *Dauphin-Royal* s'échappa et gagna Louisbourg.

n'était armé qu'en flûte, furent cernés ensuite par les vaisseaux de Boscawen et forcés de se rendre, après avoir eu [quatre vingts hommes tués ou blessés et perdu sept officiers,] entre autres, M. de Rostaing (54).

« La guerre, dit Haliburton, sans être formellement déclarée, commença par cet événement ; mais, pour n'avoir point observé les formalités ordinaires, l'Angleterre fut accusée de trahison et de piraterie par les puissances neutres. » (56) [Peu après, trois cents navires marchands, évalués à trente millions de livres, étaient enlevés par l'amiral Hawke. La France perdait ainsi 8.000 matelots éprouvés au moment où s'ouvrait pour elle une guerre de mer formidable.]

La nouvelle de la prise du *Lys* et de l'*Alcide* arriva à Londres le 15 juillet. Mirepoix eut aussitôt une entrevue avec les ministres anglais. Ils lui dirent que cet événement, qu'il fallait attribuer à un malentendu, ne devait point rompre la négociation. La France se voyait par la faiblesse de son gouvernement, traitée comme une nation du dernier ordre. La Cour de Versailles, ne pouvant plus s'illusionner, rappela son ambassadeur (18 juillet 1755). Et, après de nouveaux délais, se résolut enfin à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne (16 juin 1756).

(54) Récits de Hocquart et de Lorgeril, commandant le *Lys* (Ar. de la marine, B[4], 68, fol. 207). Boscawen to Robinson, 22 June 1755. Consulter Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous Louis XV*, 2e éd., 1910, 255-258.

(55) *Hist. and statistical account of Nova Scotia*, 1829, I. V. à ce sujet, comte M. de Germiny, *Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous Louis XV*, 1908 (ext. de la *Rev. des quest. hist.*). « ... La manière plus que pirate avec laquelle les Anglais commencèrent la guerre de 1755... » Vergennes à M. de Guines, 29 juillet 1775.



LIVRE NEUVIÈME

CHAPITRE PREMIER

GUERRE DE SEPT ANS (1)
1755-1756

Quelle était alors la situation de la France ? Les principaux ministres dans le moment étaient le comte d'Argenson, pour la guerre ; Machault d'Arnouville, pour la marine et les colonies ; Antoine Rouillé, pour les Affaires Étrangères ; mais c'était la marquise de Pompadour (2) qui gouvernait. Elle changeait les généraux et les ministres au gré de ses caprices. Vingt-cinq ministres au moins furent appelés au Conseil d'État et renvoyés tour à tour de 1756 à 1763. La nation, du reste, était plus occupée de vaines disputes religieuses que des apprêts du combat. Le parti moliniste, ayant à sa tête l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, soutenu par les Jésuites, avait recommencé la persécution contre les Jansénistes. Le Parlement voulut interposer son autorité pour la faire cesser ; il fut dissous et remplacé par une Chambre royale (10 moi 1753). Le roi, fatigué à la fin

(1) V. H. Vast, *Hist. gén.*, VII, ch. v. R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, d. c. ; id. *La guerre de Sept Ans*, 1898-1908, e. c. p. E. Bourgeois, *Manuel hist. de politique étrangère*, 3e éd., I, 1901, ch. XI, XIV. J.-S. Corbett, *England in the Seven Years' War*, 1907. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 247-288. G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, 2e éd., 1910. A. Von Ruville, *William Pitt, Earl of Chatham*, tr. angl. p. H.-J. Chaytor et M. Morison (1905) 1907. B. Williams, *Life of William Pitt*, 1913. Cap. A. Dussauge, *Etudes sur la guerre de Sept Ans, Le ministère de Belle-Isle*, e. c. p. I, 1914. On trouvera la bib. d. H. Carré, *loc. cit. Cambridge Modern Hist.*, VI, 1909.

(2) Née Jeanne-Antoinette Poisson. V. sur elle, Campardon, *Mme de Pompadour et la cour de Louis XV*, 1864. P. de Nolhac, *Louis XV et Mme de Pompadour*, 1904. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 219-226.

de ces chicanes oiseuses, qui troublaient et affaiblissaient son royaume, ordonna le silence et rétablit le Parlement (30 août 1754) (3). « Au milieu de cette petite guerre, le philosophisme gagnait. A la Cour même il avait des partisans ; le roi, tout ennemi qu'il était des idées nouvelles, avait sa petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin Quesnay, qui proposait un impôt unique, portant sur la terre ; la noblesse et le clergé, qui étaient les principaux propriétaires du sol, eussent enfin contribué. Tous ces projets aboutissaient en vaines conversations ; les vieilles corporations résistaient ; la royauté, caressée par les philosophes, qui auraient voulu l'armer contre le clergé, éprouvait un vague effroi à l'aspect de leurs progrès » (4). Tout enfin était en mouvement dans les idées morales comme dans les idées politiques. Les opinions n'avaient plus d'harmonie, et le gouvernement lui-même, honteux de suivre d'anciennes traditions, marchait au hasard dans une route nouvelle.

Ce fut ainsi que, par le fatal traité de Versailles [(plus exactement de Jouy),] signé le 1er mai 1756, il s'allia avec l'Autriche, qu'il avait toujours combattue. Et il se laissa entraîner dans une guerre continentale par Marie-Thérèse, qui, voulant reprendre la Silésie à la Prusse, flattait adroitement Mme de Pompadour, avec qui elle entretenait un commerce de lettres. La France eut à lutter à la fois sur terre et sur mer. Pourtant l'expérience lui enseignait depuis longtemps avec quel soin elle devait éviter cette double lutte, et Machault s'efforçait [contre d'Argenson] de le faire comprendre à Louis XV. Mais la favorite tenait à l'alliance de l'impératrice-reine ; les courtisans, étrangers au service de mer, tenaient à la gloire qui s'offrait à eux dans les armées de terre. Le gouvernement oubliera la guerre contre l'Angleterre (5), la seule importante, la seule où la France ait été

(3) *Journal* du marquis d'Argenson (éd. Rathery, 1859-67). H. Carré, *loc. cit*, 237-244.

(4) Michelet, *Précis de l'hist. de France*, ch. XXIII. V. sur ce sujet F. Rocquain, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878. Taine, *Les origines de la France contemporaine*, 1876-1890, *l'Ancien Régime*, liv. III-IV. C. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, 3e éd. 1889. V. la bib. d. G. Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature franç. moderne*, III, 1911, 714-853. « On peut qualifier d'un mot la civilisation française au XVIIIe siècle : elle est *la civilisation*. Pour tout homme cultivé... la seconde patrie, quelquefois la première, c'est la France. Paris est la capitale de l'intelligence. Pour la seconde fois, depuis saint Louis, notre pays marche à la tête des nations. Le génie français se répand sur l'Europe... Tandis que les institutions politiques et sociales y (en France) sont en déclin, les forces de l'intelligence y sont à leur apogée. Jamais la nation n'a été plus grande qu'au moment où la royauté semble amoindrie. Notre langue a l'universalité qu'avait au moyen âge le latin... » A. Rambaud, *Hist. de la civilisation française*, 8e éd., 1902, II, 581.

(5) Par le traité de Jouy, la France promettait 24.000 hommes à l'Autriche ; par le traité de

provoquée, et il dirigera ses principales forces vers le nord de l'Europe, abandonnant à peu près à elles-mêmes ses vastes possessions de l'Amérique septentrionale.

De l'autre côté de la Manche, les choses n'étaient point, comme en France, dans cette situation qui annonce de loin une révolution politique et sociale. La Grande-Bretagne était dans l'état le plus prospère où elle fût encore parvenue. Ses colonies américaines faisaient d'immenses progrès en toutes choses ; et là, comme en Angleterre, le peuple paraissait unanime et satisfait. Le gouvernement assis sur les larges bases de la liberté, obéissait à l'opinion publique, et assurait de la sorte, pour ainsi dire, le succès de ses entreprises. Aucune guerre n'avait été plus populaire chez les Anglais que celle qui allait commencer. Le Parlement, après avoir voté un million sterling pour augmenter les forces de terre et de mer (1754), [accordait aux colonies 115.000 livres sterling pour défrayer leurs dépenses (1756).] Le gouvernement traita (16 janvier 1756) avec le roi de Prusse, Frédéric II, donna des subsides à la Pologne et à la Bavière, en vue de contre-peser la puissance française sur le continent. L'enrôlement des matelots dans les Iles Britanniques fut poussé avec une vigueur extrême. Tel était l'enthousiasme, que presque toutes les villes un peu importantes se cotisèrent pour augmenter la prime à donner aux soldats et aux matelots qui venaient offrir leurs services volontairement ; et qu'au lieu du million de livres, que le gouvernement voulait lever par le moyen d'une loterie, [3.800.000 livres sterling] furent souscrits sur-le-champ (6).

Il y eut la même ardeur dans les colonies. La population des provinces anglaises de l'Amérique septentrionale s'élevait, en 1755 (7) à un million [six] cent mille âmes, et celle du Canada proprement dit (8), des Pays d'en Haut, du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean, de la Louisiane était à peine de soixante-quinze à quatre-vingt mille âmes. La disproportion était aussi considérable dans leur commerce, et, par conséquent, dans leurs richesses. Les exportations des provinces anglaises étaient évaluées, en 1753, à 1.486.000 livres sterling, et leurs importations à 983.000 (9) ; tandis que les

Versailles (1er mai 1757), elle devait, en outre, lui en fournir 105.000 et payer à Marie-Thérèse 12 millions de florins, par année. V. à ce sujet, de Broglie, *L'Alliance autrichienne*, 1897.

(6) Smollett, *History of England*, 1790, III, 483.

(7) Parkman, *Montcalm and Wolfe*, I, 23.

(8) De 55.000 âmes. Johnson, *Summary of Censuses of Canada*, d. c., IV, 61.

(9) Holmes, *American Annals*, II, 168, n.

exportations du Canada étaient d'environ deux millions et demi de francs, et que ses importations allaient peut-être à huit millions, dont une grande partie, étant pour le gouvernement, ne passaient point par les mains des marchands du pays (10). Il n'est donc pas étonnant que les colonies anglaises poussassent leur métropole à la guerre. Franklin, aussi habile politique que savant physicien, était leur principal organe. Celui que Paris, vingt-cinq ans après, vit appliqué à soulever l'opinion en France et dans toute l'Europe contre l'Angleterre ; celui que le Canada vit venir pour révolutionner ses habitants en 1776, fut, dès 1754, le principal promoteur des entreprises contre les possessions françaises dans le nord du Nouveau Monde. « Point de repos, disait-il, point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada ! »

Les forces des deux nations belligérantes présentèrent en Amérique une inégalité non moins grande pendant toute la guerre. Mais, par une sage prévoyance, la France, donnant encore des signes de son ancienne supériorité dans la conduite des affaires militaires, avait porté loin du centre du Canada sa ligne défensive, de manière à obliger l'ennemi à disperser ses troupes. L'isthme étroit de l'Acadie, la vallée inconnue et sauvage de l'Ohio, les gorges montagneuses du lac Saint-Sacrement (lac George), tels furent les théâtres épars qu'elle choisit pour les opérations de ses soldats, les champs de bataille, séparés par de grandes distances, où elle retint les nombreuses armées de l'ennemi durant cinq ans sans pouvoir être forcée, et où elle leur fit essuyer les plus sanglantes défaites dont l'Amérique eût encore été témoin. C'est donc à tort que certains historiens ont blâmé ce plan défensif dans la guerre de Sept Ans.

Les troupes réglées du Canada, qui se montaient, en [1756, à mille neuf cent cinquante hommes,] furent portées à [trois mille six cent deux soldats (11),] par l'arrivée des quatre bataillons d'infanterie sous le baron Dieskau. Les milices (12) avaient été armées, et on en plaça de gros détachements dans les postes sur les frontières ; en sorte qu'on eut bientôt, tant en campagne que dans les garnisons, [sept mille six cents] combattants, outre environ huit cents hommes employés aux transports. Ce nombre était bien

(10) V. *supra*, livre VIII, ch. I.

(11) T. Chapais. *Le marquis de Montcalm*, Québec, 1911, 79-81.

(12) Elles comprenaient alors 14.000 hommes, dont 4.000 seulement, sauf à la fin de la guerre, portaient les armes. *Ibid.*, 82.

insuffisant pour faire face à l'ennemi, qui avait déjà quinze mille hommes sur pied, dont trois mille devaient marcher contre Beauséjour ; deux mille deux cents, contre le fort Duquesne ; quinze cents, contre Niagara, et cinq à six mille, contre le fort Saint-Frédéric : quatre attaques que les Anglais voulaient exécuter simultanément (13).

Si le travail secret qui se faisait dans la société en France énervait l'énergie de la nation et du gouvernement ; si les défauts de l'organisation politique et sociale y rendaient l'esprit des classes éclairées indifférent et sceptique jusqu'à détruire la force du pouvoir ; en Canada, les habitants conservaient la confiance d'autrefois et l'ardeur nécessaire pour faire de vigoureux soldats. Privés de toute participation à l'administration publique, ils s'occupaient à exploiter leurs terres, ou à faire dans leurs forêts la chasse aux animaux sauvages, dont les riches fourrures formaient la principale branche de leur commerce. D'ailleurs, peu nombreux, ils ne pouvaient se flatter que leurs conseils eussent beaucoup de poids dans la métropole. Ils lui représentèrent, néanmoins, les dangers de la lutte qui allait s'engager, et prirent les armes avec la ferme résolution de combattre comme si la France eût fait les plus grands sacrifices pour les soustraire au sort qui les menaçait. Ils ne chancelèrent jamais. Ils montrèrent jusqu'à la fin une constance et un dévouement que les historiens français n'ont pas toujours su apprécier (14), mais que la vérité historique, appuyée sur des pièces officielles irrécusables, ne permet plus aujourd'hui de mettre en doute.

En 1755, la guerre n'était pas encore déclarée dans les formes ; on ne laissa pas, des deux côtés, d'entrer en campagne. Vaudreuil, ignorant ce que projetait l'ennemi, détacha des troupes, suivant les instructions de la Cour, pour attaquer le fort important d'Oswégo. Le général Dieskau devait exécuter cette expédition, avec quatre mille [trois cents] hommes et douze bouches à feu. Le succès lui semblait assuré. Deux mille hommes étaient déjà en route, et commençaient à arriver à Frontenac, lorsque l'apparition du colonel Johnson sur le lac Saint-Sacrement, [avec trois mille miliciens,] fit rappeler une partie des troupes françaises (15). Le corps anglais qui

(13) *Minutes of Council of war held at New-York*, 12 and 13 December 1755.

(14) La magistrale préface de M. Gabriel Hanotaux, en tête de cette édition, ajoutée aux témoignages également sympathiques de MM. Eugène Guénin, Henri Lorin, Richard Waddington, Emile Salone, Prosper Cultru, Gailly de Taurines, atteste que désormais il n'en est plus rien.

(15) Vaudreuil à Machault, 24 juillet 1755 (Ar. prov. de Québec, ms. Nouv.-France, 2e série, II).

s'avançait était celui qui devait agir contre Saint-Frédéric. L'attaque d'Oswégo fut différée, et Dieskau, que ce contre-ordre avait extrêmement contrarié, alla s'opposer aux progrès de Johnson. Le 1er septembre, il se plaça au lac Champlain, où il se trouva à la tête de quinze cents Canadiens, mille soldats et six cents Abénaquis, Hurons et Nipissings (16). C'était assez pour arrêter son adversaire. On continua à envoyer des troupes sur le lac Ontario ; un bataillon monta à Niagara et releva le fort en ruine, qui consistait en une maison palissadée, avec un fossé alentour ; un autre bataillon se campa sous les murs de Frontenac. A l'automne, ces trois positions importantes, Saint-Frédéric, Niagara et Frontenac, paraissaient suffisamment protégées.

Sur l'Ohio, le fort Duquesne, ouvrage plein de défauts, mais commandé par Pécaudy de Contrecœur, officier capable, n'avait qu'une garnison de deux cents hommes ; seulement il pouvait être secouru par un certain nombre de *voyageurs* canadiens, ou coureurs de bois, et par quelques sauvages. Les autres postes de ces contrées lointaines n'avaient pas des garnisons plus nombreuses. Les forêts et la distance faisaient leur principale protection.

Vers l'Acadie, les forts à Beauséjour et à Gaspareaux avaient pour commandants, le premier Du Chambon de Vergor (17), favori de l'intendant Bigot, et le second, Villeray. Ces officiers avaient [au plus cent cinquante soldats avec eux ;] en cas d'attaque, ils devaient, suivant leurs instructions, compter sur les [sept ou huit cents] Acadiens fixés autour d'eux ou qui erraient dans leur voisinage, comme si ces pauvres gens, que l'Angleterre regardait comme ses sujets, eussent été bien libres d'agir.

Des quatre entreprises projetées par les Anglo-Américains, la première exécutée fut l'attaque de ces derniers postes. Les troupes pour cette expédition avaient été levées dans la [Nouvelle-Angleterre et comptaient] deux mille hommes ; elles étaient commandées par le colonel Robert Monckton, officier expérimenté, et par le lieutenant-colonel John Winslow, personnage influent du pays. Parties de Boston, le 22 mai (1755), sur trois frégates et trente-cinq petits bâtiments, elles arrivèrent le 2 juin devant le fort Lawrence, [dans la baie de Chignecto,] où elles débarquèrent et furent augmentées encore de trois cents soldats. Elles marchèrent, le 4, avec leur artil-

(16) Vaudreuil à Machault, 25 sept. 1755 (Ar. prov. de Québec, ms. Nouv.-France, 2e série, II).
(17) Fils de l'ancien commandant de Louisbourg, Dupont Du Chambon (A. G.).

lerie contre Beauséjour. Arrêtées un instant, au passage de la rivière Missaguash (18) par une poignée de Français, qui y avaient élevé un blockhaus, elles parvinrent à Beauséjour, en repoussant devant elles une garde avancée composée d'Acadiens et de sauvages. A leur approche, Vergor fit brûler l'église et les maisons sous place.

Le fort de Beauséjour, [placé dans la baie de Chignecto, à trois milles du fort Lawrence,] avait alors pour garnison [cent vingt à cent trente] soldats, et en outre [deux cents] Acadiens, qu'il avait fallu requérir d'autorité, la plupart étant d'ailleurs sans demeure assurée. Rien n'y était à l'épreuve de la bombe, ni la poudrière, ni les casemates. Les assiégeants ouvrirent la tranchée le 12 juin ; et, le 16, Vergor, [malgré les protestations de quelques officiers,] se rendit par capitulation après une faible résistance. Il fut stipulé que les troupes sortiraient avec les honneurs, qu'elles seraient transportées à Louisbourg, et que les Acadiens, qui avaient combattu avec elles, ne seraient pas inquiétés. Le fort de Gaspareaux [un simple magasin situé sur la baie Verte, à douze milles de distance,] était défendu par une vingtaine de soldats et quelques habitants, il se rendit aux mêmes conditions (17 juin 1755). Le fort de Beauséjour prit le nom de fort Cumberland, et le major Scott y fut laissé pour commandant (19). Cet officier désarma les habitants, et voulut leur faire prêter le serment d'allégeance sans condition, ce qu'ils refusèrent. Alors Scott arrêta tous ceux qu'il put atteindre, conformément aux ordres du lieutenant-gouverneur d'Acadie, le colonel Charles Lawrence.

Après cette conquête, [le capitaine Rous, avec] trois frégates alla enlever dans la rivière Saint-Jean le petit fort que les Français y possédaient. Son commandant, Deschamps de Boishébert, n'ayant pas assez de monde pour le défendre, y mit le feu et se retira. Mais, ayant été informé de ce qui se passait à Beauséjour, au lieu de faire sa retraite sur Québec, il alla rejoindre les Acadiens du fond de la baie de Fundy. Il les arma et battit avec eux les Anglais en différentes rencontres. Cependant, il ne put empêcher ces der-

(18) Les Français la regardaient comme la limite de la Nouvelle-Écosse (N. de l'auteur).

(19) Termes de la capitulation .. (Rap. ar. can. 1904, app. G). Villeray au ministre, 20 sept. 1755 (*Ibid*). *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-60, d. c. Winslow's *Journal* (Nova-Scotia Hist. Soc. Coll. Halifax, III). Pendant l'attaque, les Français furent trahis par Thomas Pichon qui en avait prévenu leurs ennemis et qui continuait sa correspondance avec eux. V. son *Journal* c. p. Murdock, *Hist. of Nova Scotia*, Halifax, 1865-67, II, 247, 252-53. E. Richard, *Acadia*, N.-Y. and Montréal, 1895, I, 383, 274-282.

niers de brûler à la fin tous les établissements ; de contraindre les habitants à se réfugier dans les bois, et plus tard à émigrer au Cap-Breton, à l'île Saint-Jean, Shédiac, Miramichi, à la baie des Chaleurs et à Québec, ces malheureux offrant partout où ils allaient le spectacle d'un dévouement sans bornes et d'une misère profonde (20).

Tel fut le succès des ennemis en Canada, du côté de l'Acadie, au début de leur campagne. A la vérité, il était, sous le rapport militaire, plus nominal que réel, puisque les Anglais ne purent pas s'avancer plus loin sur cette frontière, où les bandes armées les continrent. Il causa, néanmoins, un vif mécontentement à Paris, surtout lorsqu'on y apprit les terribles conséquences qu'il avait eues, quelques mois après, pour les Acadiens, si dignes d'un meilleur sort. Le roi écrivit lui-même à M. de Vaudreuil de faire juger rigoureusement, par un conseil de guerre qu'il présiderait en personne, Vergor et Villeray, ainsi que les garnisons qui servaient sous leurs ordres. Le procès eut lieu l'année suivante au château Saint-Louis, à Québec ; mais tous les accusés furent acquittés à l'unanimité (21). L'évacuation de l'Acadie laissa à la merci des Anglais les habitants qui portaient le nom de « neutres », et qui n'avaient pu se résoudre ni à abandonner leur terre natale, ni à oublier la France.

[Le nombre total des Acadiens dans la péninsule pouvait être, en 1755, de 16.000 âmes ; le pays de Beaubassin en comptait, là-dessus, environ 7.000 (22).]

La guerre de 1744 avait commencé les malheurs de ce peuple ; celle de Sept Ans consomma sa ruine. Depuis quelque temps, les agents anglais affectaient la plus grande rigueur. Les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les habitants un objet à la fois de haine et de terreur. Le moindre employé voulait que sa volonté fût obéie. « Si vous ne fournissez pas de bois

(20) Ext. du journal de Boishébert, 20 sept. 1755 (A. C. C. G., Acadie, 8, 1713-1718, fol. 222).

(21) Prés. du Cons. de marine à Vaudreuil, 20 février 1756 (A. C. B., ord. du roi, Canada, 103, fol. 2). Rap. ar. can. 1904, G, 13-19. *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-60.

(22) Lawrence to the Governors on the Continent, August 11, 1755 (Akin, *Selections from Public Documents of the Prov. of Nova Scotia*, Halifax, 1869, 277). Rameau de Saint-Père. *La France aux colonies*, 1859, 93 ; id. *Une colonie féodale en Amérique* (éd. 1889), II, 148. Winsor's *Hist. of America*, V, 460-461. V. sur eux, Rameau, *op. cit.* Abbé Cosgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, 1887. E. Richard, *Acadia*, d. c. G. Du Boscq de Beaumont, *Les derniers jours de l'Acadie*, 1899.

à mes troupes, disait le capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire du feu. » « Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité sans réserve (23), disait un autre, je vais faire pointer mes canons sur votre village. » Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, selon bien des écrivains américains et anglais, l'Angleterre n'avait pas le droit d'exiger d'eux. Ainsi nous lisons dans Haliburton : « les Acadiens n'étaient point des sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient point prêté le serment de fidélité (*allegiance*), et conséquemment ils ne pouvaient être regardés comme des rebelles ; ils ne devaient pas être considérés non plus comme des prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque, depuis près d'un demi-siècle, on leur laissait leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres » (24). Mais beaucoup d'aventuriers, d'hommes avides regardaient leurs beaux domaines avec des yeux de convoitise (25). La cupidité s'enflamme aisément. Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. La très grande majorité n'avait rien fait de contraire à la neutralité. Mais, dans l'horrible catastrophe qui se préparait, l'innocent allait être entraîné avec le coupable ou avec celui qui avait laissé trop voir « que ses vœux étaient toujours pour son ancienne patrie ». Pas un habitant ne mérita grâce. Leur sort fut agité à Halifax dans un conseil auquel assistèrent les amiraux Boscawen et Mostyn, dont la flotte croisait sur la côte. La résolution y fut prise de disperser dans les colonies anglaises ce peuple infortuné (14 juillet 1575) (26) ; et, afin que personne n'échappât, de couvrir tous les préparatifs du secret le plus inviolable. L'enlèvement devait avoir lieu le même jour et à la même heure dans toute l'Acadie. Pour en rendre

(23) « They (Acadians) were the descendants of those French who had taken the oath of allegiance to His Majesty in the time of General Phillips (1730), *with the reserve of not taking arms* (against France) ». Lawrence to Robinson. Nov. 30, 1755. Les gouverneurs précédents de l'Acadie s'expriment aussi en ce sens. V. Richard, *Acadia*, I, 146 ss. Rameau, *Une colonie féodale...*, II, 21 ss.

(24) *Hist... of Nova Scotia*, I, ch. IV. « Their neutrality had been accepted in lieu of their allegiance » (*Ibid.*) (A. G.).

(25) V. Lawrence to the Lords of Trade, Aug. 1, 1754 et October 18, 1755 (Akin, *Select. from Public Doc. of Nova Scotia*, 213).

(26) Minutes of Council at Halifax (Akin, *Select. from Public Doc. of Nova Scotia*). Lawrence to Lords of Trade, July 18, 1755. Il en fut d'abord question dès 1720. The Lords of Trade to Philipps, Dec. 20, 1720 (Richard, *Acadia*, I, 123). Huit ans avant l'expulsion, Newcastle assurait que toute appréhension à cet égard était sans fondement. Newcastle to Shirley, 30 May 1747 (*Correspondence of W. Shirley*, éd. Lincoln, I, 388). Mais, en 1754, le projet est tout décidé. Lawrence to Lords of Trade, Aug. I, 1754, d. c.

le succès encore plus complet, [le gouverneur Lawrence avait d'abord fait enlever aux Acadiens leurs fusils et leurs canots (27); puis il avait sommé] les habitants de se réunir par troupes. Une perfide proclamation leur ordonna de s'assembler dans les principaux villages, sous les peines les plus rigoureuses, pour entendre une importante communication du gouverneur (28).

A Grand-Pré, quatre cent dix-huit chefs de famille, se fiant aux autorités anglaises, se réunirent, le vendredi 5 septembre (1755) (29), à trois heures de l'après-midi, dans l'église. Le colonel Winslow s'y rendit dans un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'elle lui imposait un devoir pénible à remplir, mais qu'il lui fallait obéir aux ordres qu'il avait reçus [du roi (30) ;] et il leur annonça sa volonté en ces termes : « Vos terres et vos maisons, votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes sont confisqués par la Couronne, avec tous vos autres effets, excepté votre argent et vos objets de ménage, et vous-mêmes, vous devez être transportés hors de cette province » (31). Aucun motif ne fut donné de cette décision. Un corps de troupes, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit tout à coup de sa retraite et cerna l'église ; les habitants, surpris et sans armes ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent ensuite les femmes et les enfants. Quelques autres s'étaient échappés dans les bois ; la campagne fut dévastée pour leur ôter toute subsistance. A Grand-Pré, et dans l'établissement de la rivière aux Canards, qui en était voisin, on brûla des centaines d'habitations et de granges, onze moulins et deux églises. Les partisans de l'Angleterre ne furent pas mieux traités que ses ennemis ; le vieux notaire René Le Blanc, qui lui avait rendu les plus grands services, mourut à Philadelphie de misère et de chagrin, en cherchant ses fils dispersés dans les colonies de ses oppresseurs. On ne fit aucune distinction. Il fut permis aux uns et aux

(27) Minutes of Council at Halifax, June 4, 1755. Public Record Office, London. De plus, il leur interdit tout commerce par eau. Notons encore que les Acadiens d'Annapolis, des Mines et de Pisiquid, délégués à Halifax, pour formuler leurs griefs et prêter le serment voulu, furent mis en prison ainsi que leurs curés ; enfin on attendit que tout le grain fût rentré dans les granges pour agir. V. *infra*, n. 30.

(28) V. les ordres de Lawrence relatifs à l'expulsion d. Richard, II, 56 ss.

(29) Le 11 août précédent, 400 Acadiens, convoqués à Beauséjour, avaient été incarcérés, y compris des miliciens, contrairement à la capitulation de la place.

(30) Non pas, mais du gouverneur seul. V. la lettre de Robinson à Lawrence, 13 août 1755. d. Casgrain, *op. cit*, 93 ; Richard, II, 90-91.

(31) Winslow's *Journal* (Nova Scotia Hist. Soc. Coll., III, 94-95).

autres, avant le départ, et c'est le seul adoucissement qu'on accorda à leurs malheurs, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler une dernière fois ces champs, ces vallons, ces collines, naguère si calmes et si heureuses, qui les avaient vus naître et qu'ils n'espéraient plus revoir.

Le 10 septembre fut le jour fixé pour l'embarquement à Grand-Pré. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais lorsqu'il fallut dire le dernier adieu à leur patrie, pour aller vivre séparés, au milieu d'un peuple étranger, qui avait d'autres coutumes, d'autres mœurs, une autre langue, une autre religion, leur courage s'évanouit, et ils furent navrés de douleur. Au mépris de la foi jurée et par un raffinement inouï de barbarie, les familles furent divisées et dispersées sur différents navires (32). Pour les embarquer on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci refusèrent de marcher, réclamant l'exécution de la promesse qui leur avait été faite, qu'ils seraient embarqués avec leurs parents ; on fit avancer contre eux les soldats, la baïonnette abaissée. Le chemin, long d'un mille et demi depuis l'église jusqu'à la rivière de Gaspareaux, était bordé de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, encourageaient leurs maris, leurs pères leurs fils, leurs frères, et leur adressaient leurs bénédictions. Cette lugubre procession défila lentement en priant et en chantant des cantiques. Les chefs de famille marchaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur certains bâtiments ; les femmes et les enfants, sur d'autres, pêle-mêle, sans qu'on prît le moindre soin pour leur commodité. Il n'y a pas d'exemple, dans les temps modernes, d'un châtiment infligé à tout un peuple paisible et inoffensif avec autant de calcul, de sang-froid et de barbarie que celui dont il est ici question.

Tous les autres établissements du district des Mines, les établissements de l'isthme, et les villages sur la rivière Annapolis, à vingt-quatre lieues des Mines, présentèrent le même spectacle de désolation (33).

(32) « In several instances, the husbands who happened to be at a distance from home, were put on board vessels bound to one of the English Colonies, and their wives and children on board other vessels, bound to other colonies remote from the first ». Hutchinson, *Hist. of the Prov. of Massachusetts Bay* (Boston, 1749-1774). London, III, 1828, 40.

(33) V. sur ces faits, abbé Casgrain, *op. cit.*, 101-128. Rameau de Saint-Père, éd. 1889, II, 133-175. Winsor's *Hist. of America*, V, 415-417, 455-463. Parkman, *Montcalm and Wolfe*, I, 277-295. Richard, *Acadia*, II, 84-125, 158-200. R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, 380-417. Sir A. G. Archibald, Nova Scotia Hist. Soc. Coll., V, 11-97. F.-W. Grey, « The Expulsion

Les navires, chargés d'environ six mille victimes (34), firent voile vers les colonies anglaises. Ils les jetèrent sur le rivage depuis [le Massachusetts jusqu'à la Georgie,] sans pain et sans protection (35). Pendant longtemps, après le départ des Acadiens, on vit leurs bestiaux s'assembler, à la fin du jour, autour des ruines des habitations, et les chiens passer les nuits à pleurer l'absence de leurs maîtres, en poussant de plaintifs hurlements.

La plupart des colonies anglaises, [comme le Massachusetts, le Connecticut, New-York, New-Jersey, la Géorgie et la Virginie, disons-le à leur honte, éloignèrent les Acadiens de leurs bords. Ils ne furent reçus avec quelque bonté, et non sans défiance, qu'au Maryland, en Pennsylvanie et en Caroline du Sud.] A Philadelphie, [par exemple, Antoine] Benezet, descendant d'une famille française bannie à la révocation de l'Édit de Nantes, les accueillit comme des frères (36). Un grand nombre des exilés se réfugièrent plus tard (en 1765 et 1766) à la Louisiane (37) ; d'autres [à Saint-Domingue, aux îles sous le Vent et aux Malouines, plusieurs encore] à la Guyane française ; et, en 1798, des Français, déportés eux-mêmes à Sinnamari par le Directoire, y trouvèrent une famille acadienne, qui les accueillit par ces paroles hospitalières : « Venez, nos parents furent bannis comme vous, ils nous ont appris à soulager le malheur : venez, nous éprouvons du plaisir à vous offrir dans nos cabanes un asile et des consolations ». Les Acadiens fondèrent un canton dans la Louisiane, auquel ils donnèrent le nom toujours cher de leur ancienne patrie. Louis XV lui-même, touché de tant de malheurs, avait fait proposer aux ministres de George II, d'envoyer des vaisseaux pour recueillir les exilés et les ramener en France. Un de ces ministres se hâta de répondre : « Notre Acte de navigation s'y oppose, la France ne peut envoyer aucun navire dans nos colonies » (38), comme si

of the Acadians », *Amer. Catholic Quarterly Review*, Oct. 1897, 787-808. Calnek, *Hist. of the County of Annapolis*, ed. by A.-W. Savary, Toronto, 1897 ; *Supplement*, Toronto, 1912.

(34) Abbé Casgrain, 418. Parkman, I, 292. — Rameau (II, 171) met 5 à 7.000 : Richard (II, 124), 6.500 à 7.500.

(35) De 1755 à 1766, 8.000 Acadiens auraient péri. En 1766, il en restait 12.000 vivants. Rameau, II, 208. Après la reprise de Louisbourg (1758), 4.000 Acadiens réfugiés dans l'île Saint-Jean (Prince Edward Island) furent déportés en Angleterre et en France (*Ibid*, 171-172, 214, 223-225).

(36) V. abbé Casgrain, 135-218. Richard, *Acadia*, II, 230-269.

(37) Foucault au ministre, 28 février 1765 (Gayarré, *Hist. de la Louisiane*, II, 128). De 1780 à 1788, 2.000 Acadiens partirent de France pour s'établir en Louisiane ; en 1790, ils y étaient au nombre de 4.000 (Rameau, II, 236-238).

(38) Barbé-Marbois, *Hist. de la Louisiane*, 136.

cette loi avait été faite pour étouffer tout sentiment d'humanité. Cependant, des familles, qui avaient été transportées en Angleterre, purent passer en France après la paix ; elles y formèrent [à Archigny, Cenan-La-Puye, Saint-Pierre-de-Maille, dans le Poitou, et à Belle-Isle-en-Mer, en Bretagne (39)] des communes florissantes, où leurs descendants conservent encore leurs mœurs paisibles et agrestes. Telle fut l'expatriation des Acadiens.

L'Angleterre ne retira aucun avantage de cet acte de politique jalouse et ombrageuse, qui fournit un motif de plus aux Canadiens, s'ils en avaient besoin, pour défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables (40).

Un grave événement avait encore, dans le temps, fait hâter la dispersion des Acadiens. Après la conférence tenue en Virginie, le général Braddock s'était apprêté à rejeter les Français de la vallée de l'Ohio, c'est-à-dire à exécuter la seconde partie du plan d'invasion. Il se mit en marche [du fort Cumberland ou Will's Creek, sur la rivière Potomac,] aux acclamations du peuple, le 10 juin 1755. Sa petite armée formait avec l'artillerie et les bagages une colonne de quatre milles de longueur ; elle ne pouvait avancer que fort lentement à travers les rivières, les forêts et les montagnes. Le temps s'écoulait. Braddock commença à craindre de ne pouvoir surprendre le fort Duquesne, où il savait qu'il y avait peu de monde. Dans son inquiétude, il prit le parti, pour accélérer sa marche, de diviser ses forces en deux corps. Il laissa mille hommes, sous le colonel Dunbar, à l'arrière-garde avec le gros bagage ; lui-même se mit à la tête de douze cents hommes d'élite, équipés à la légère, et prit les devants, pour atteindre la place avant que l'alarme y fût répandue. Le 9 juillet, de grand matin, il passa à gué la Monongahéla, à [dix milles environ] du fort Duquesne, et s'avança rapidement par la rive méridionale, se croyant déjà maître du poste français. Washington servait, avec le grade de colonel, dans son état-major. « On lui a souvent entendu dire pendant sa vie, qu'il n'avait jamais vu de plus beau spectacle

(39) L'abbé Le Loutre conduisit à Belle-Isle-en-Mer, en 1765, 77 familles acadiennes. Rameau, II, 216-218. Environ 4.500 Acadiens débarquèrent en France, de 1755 à 1765 (*Ibid.*, 225, 205-247). Vingt et une familles s'établirent dans le Poitou. Gén. Papuchon, *Une colonie acadienne en Poitou*, Poitiers, 1908.

(40) D'après Rameau, il restait, en 1763, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, Cap-Breton, Ile Saint-Jean, 2.800 Acadiens (II, 178-179). Suivant le dénombrement officiel de 1911, les Acadiens sont aujourd'hui au nombre de 51.746 en Nouvelle-Ecosse, 98.611 au Nouveau-Brunswick et 13.117 à l'Ile du Prince-Édouard.

que la marche des troupes anglaises dans cette mémorable matinée. Tous les soldats étaient en bonne tenue et en uniforme ; ils étaient rangés en colonnes, et marchaient en bon ordre ; le soleil brillait sur leurs armes polies, la rivière coulait paisiblement à leur droite, et à leur gauche d'immenses forêts les ombrageaient avec leur solennelle grandeur. Les officiers et les soldats étaient également animés par de brillantes espérances et par la ferme conviction du succès » (41).

A midi et demi, cette troupe si fière repassait par un gué à l'autre bord de la Monongahéla, dans une plaine unie, élevée de quelques pieds seulement au-dessus de l'eau, et large d'un demi-mille. Après cette plaine, le terrain montait légèrement, puis se terminait tout à coup par de hautes montagnes. Depuis le gué, la route vers le fort français traversait la plaine et les premières pentes, puis s'enfonçait dans un pays inégal et couvert de bois. Le lieutenant-colonel Gage menait l'avant-garde, au nombre de trois cents hommes ; un autre détachement de deux cents hommes le suivait ; le général venait ensuite avec le gros de son monde et l'artillerie.

La veille, un parti que Contrecœur, commandant au fort Duquesne tenait en campagne pour épier l'ennemi, lui avait rapporté que les Anglais n'étaient plus qu'à quelques milles. Il résolut aussitôt de les attaquer dans leur marche, et alla lui-même marquer l'endroit où ses troupes se mettraient en embuscade. Le matin du 9 juillet deux cent cinquante-[quatre Français et] Canadiens et [six cent cinquante] sauvages, Liénard de Beaujeu à leur tête, sortirent du fort pour aller se placer dans les ravins et les bois joignant le chemin. Cette troupe descendait le terrain faiblement incliné qui borde la plaine dont nous venons de parler, dans le même temps que le lieutenant-colonel Gage commençait à le monter. Les deux colonnes se rencontrèrent [à sept milles] du fort, avant que les Français fussent rendus au lieu marqué. Ceux-ci, moins troublés par cette rencontre imprévue que les Anglais, se couvrirent aussitôt d'un feu très vif, et firent replier les ennemis. Ce mouvement rétrograde donna le temps à Beaujeu de ranger son détachement en bataille ; il plaça les Canadiens, adroits tireurs, à cheval sur la route, et déploya les sauvages en avant, à droite et à gauche, de manière à former un demi-cercle.

Les Anglais, revenus de leur surprise, se remirent en marche en se diri-

(41) Guizot, *Vie, correspondance et écrits de Washington*, I, 77.

geant vers le centre de cette ligne. Arrivés à une courte distance des Canadiens, ils furent assaillis d'une décharge de mousqueterie qui les arrêta tout court, tandis qu'une grêle de balles s'abattait sur leurs flancs. Ils se reformèrent et commencèrent à tirer ; leur artillerie fut poussée en avant ; à sa [troisième volée] Beaujeu fut tué. Dumas, son second, prit le commandement. Le combat devint alors d'une extrême violence. Les sauvages, d'abord ébranlés par la canonnade, voyant que les Canadiens étaient restés fermes, avaient repris avec de grands cris leur place au pied des arbres qu'ils avaient abandonnés. Les Anglais firent longtemps bonne contenance, et exécutèrent même un mouvement en avant ; leurs officiers, l'épée nue à la main, les animaient. Mais, écrasés par un feu meurtrier, qui se resserrait de plus en plus autour d'eux, la confusion finit par se jeter dans leurs rangs. Les soldats, tirant au hasard, tuaient leurs propres officiers et leurs camarades. Dans ce tumulte les milices furent les seules troupes qui montrèrent du calme et de la fermeté. Mais elles furent forcées de céder. Les Français n'eurent plus alors qu'à choisir leurs victimes et à tirer de sang-froid sur ces masses confuses, qui tourbillonnaient sous les balles, et que le général Braddock s'efforçait vainement de former en pelotons et en colonnes, comme si elles eussent été dans les plaines de la Flandre. Après un combat de trois heures, la tête de la colonne anglaise abandonna ses canons et se replia tout en désordre. Prenant ce mouvement pour une fuite, les Canadiens et les sauvages fondirent sur l'ennemi, la hache à la main, et l'enfoncèrent de toutes parts. Alors les Anglais lâchèrent pied. Dumas les poursuivit chaudement à travers la plaine ; beaucoup de fuyards se noyèrent dans la Monongahéla, en voulant traverser cette rivière à la nage. Sachant que le colonel Dunbar n'était pas loin, et ne pouvant d'ailleurs arracher du champ de bataille les sauvages, qui se livraient au pillage, Dumas fit enfin suspendre la poursuite.

Le carnage avait été presque sans exemple dans les annales de la guerre moderne. [D'après un rapport officiel, neuf cent quatorze hommes avaient été tués ou blessés sur les treize cent soixante-treize] qui marchaient à la suite du général Braddock ; et de quatre-vingt-six officiers, vingt-six avaient été tués, et trente-sept blessés, dont Gage, percé d'une balle (42). Les officiers avaient fait d'incroyables efforts pour rallier leurs troupes ; plusieurs

(42) *List of the officers present and of those killed et wounded... on the Banks of the Monongahela*, 9 *July* 1755.

s'étaient fait tuer de désespoir. A l'exception de Washington, tous ceux qui combattaient à cheval avaient été mis hors de combat. Braddock lui-même, après avoir eu quatre chevaux tués sous lui, avait reçu un coup mortel. Le malheureux général fut mis dans un tombereau, puis à cheval, et enfin porté par les soldats. Il expira quatre jours après la bataille, et fut enterré sur le bord du chemin, près du fort Necessity, à l'entrée du désert. C'était un officier expérimenté, fort brave, mais arrogant, méprisant son ennemi, les milices anglo-américaines et les sauvages. Il eut la mortification de voir ses réguliers prendre la fuite pendant que les Virginiens combattaient avec la plus grande intrépidité.

Les troupes en déroute rejoignirent le colonel Dunbar et communiquèrent leur panique à ses soldats. En un moment toute l'armée se débanda. L'artillerie fut détruite ; les munitions et le gros bagage furent brûlés, sans que personne sût par l'ordre de qui. La discipline et le calme ne se rétablirent que quand les fuyards, harassés, éperdus, arrivèrent au fort Cumberland dans les Apalaches. Washington écrivit : « Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français qui ne songeaient qu'à inquiéter notre marche. Quelques instants avant l'action, nous croyions nos forces presque égales à toutes celles du Canada ; et cependant, contre toute probabilité, nous avons été complètement défaits, et nous avons tout perdu » (43).

Les Français firent un immense butin. Les équipages, les provisions, quinze bouches à feu, une quantité considérable d'armes et de munitions, la caisse militaire, les papiers du général Braddock tombèrent dans leurs mains (44). Ces papiers dévoilèrent les projets de l'Angleterre, et le comte de Choiseul-Stainville les fit connaître en partie dans un mémoire aux diverses cours de l'Europe (45). Les vainqueurs trouvèrent aussi sur la place, parmi les chariots brisés, quatre ou cinq cents chevaux, dont une partie avaient été tués ou blessés et nageaient dans le sang, pêle-mêle avec les soldats morts ou mourants. Cette victoire ne coûta aux Français que [quarante-trois tués et blessés (46).] Beaujeu fut fort regretté des Canadiens, ses

(43) Washington to Robert Jackson, August 2, 1755 (*Writings of Washington*, Sparks éd., II).

(44) Vaudreuil au ministre, 10 oct. 1755 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 199).

(45) *Mémoire* de 1756, d. c.

(46) Liste des officiers, soldats, miliciens et sauvages tués et blessés le 9 juillet 1755 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 177).

compatriotes, et des tribus indigènes, qui avaient pour lui beaucoup de considération (47).

Ainsi se termina la bataille de la Monongahéla, l'une des plus mémorables de l'histoire américaine (48). Les troupes battues allèrent prendre leurs quartiers d'hiver à Philadelphie. Les frontières de la Pennsylvanie, du Maryland et de la Virginie furent désertées. L'alarme se répandit, par delà les montagnes, jusque dans les établissements du bord de la mer, qui craignirent un instant d'être attaqués. Les prédicateurs montèrent dans les chaires pour tranquilliser la population.

Cette victoire assura aux Français la possession de l'Ohio pour cette campagne, comme la défaite de Washington au fort Necessity la leur avait assurée l'année précédente.

Pendant ces événements, des milices levées par New-York et la Nouvelle-Angleterre se réunissaient à Albany pour aller attaquer le fort Saint-Frédéric. Elles en partirent au nombre de [trois] mille hommes, sous les ordres du major Phineas Lyman, [commandant en second] (8 août 1755) ; le général [en chef] Johnson les suivit avec les bateaux, les vivres et l'artillerie. Arrivé au portage qui était entre la rivière Hudson et le lac Saint-Sacrement (lac George), Lyman y commença le fort Edward, ou Lydius, sur la rive gauche de l'Hudson, dans une forte situation, pour être la base de ses opérations contre le Canada. Johnson accéléra sa marche et atteignit le lac Saint-Sacrement : il pressait le transport des bateaux ; il eût voulu tenir l'important passage de Carillon au lac Champlain. Mais déjà les Français s'approchaient pour attaquer les retranchements.

Nous avons parlé ailleurs de l'inquiétude que l'apparition de Johnson sur le lac Saint-Sacrement avait causée à Vaudreuil. Ce gouverneur avait fait abandonner aussitôt l'attaque d'Oswégo pour s'opposer à ses progrès. C'est en conséquence de cet ordre que Dieskau se trouvait le 1er septembre à Saint-Frédéric avec [trois mille cinq cent soixante-treize hommes (49) sous son commandement.] On apprit que les ennemis n'étaient pas encore

(47) Il avait commandé à Détroit et à Niagara (A. G.).

(48) V. Contrecœur à Vaudreuil, 14 juillet 1755. État de l'artillerie, munitions... trouvés... après l'action du 9 juillet 1755. Vaudreuil au ministre, 5 août 1755 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 119, 116, 128 et 133. Dumas au ministre, 19 novembre 1756 (A. C. C. G., Canada, 101, fol. 322). *Writings of Washington* (Sparks éd. II, 68-93 ; Guizot, I, 19). *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, X, 303, 310, 311, 312, 313, 337, 366, 382.

(49) Vaudreuil à Machault, 25 septembre 1755 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 148).

prêts à venir à lui, que leur fort était peu avancé et qu'ils y avaient leurs magasins. Dieskau résolut de l'enlever par un coup de main.

Il partit (2 septembre) avec ses troupes et en laissa [plus de deux mille] à Carillon pour couvrir sa retraite en cas de malheur ; il continua avec le reste, composé de deux cent vingt hommes de troupes réglées, six cent quatre-vingts Canadiens, commandés par Le Gardeur de Repentigny, et six cents sauvages, conduits par Le Gardeur de Saint-Pierre. Il poursuivit sa route, malgré l'avertissement qu'il reçut que neuf cents Anglo-Américains étaient retranchés sous la place, avertissement qu'il négligea parce que, comme Braddock, il n'avait que du mépris pour la milice. Les instructions que lui avait données Vaudreuil lui recommandaient expressément de n'attaquer qu'avec toutes ses forces réunies, sans en rien excepter (50). Les Canadiens et les sauvages le blâmèrent de laisser [le gros] de sa petite armée à Carillon (51). Mais Dieskau brûlait d'éclipser par quelque action éclatante la victoire de l'Ohio, car déjà l'on voyait naître entre les troupes du pays et celles de France une jalousie trop encouragée par les officiers (52). Craignant qu'un trop grand nombre d'hommes ne retardât sa marche, il négligea des conseils dont l'oubli fut la cause première de sa perte.

Pour dérober sa marche et éviter Johnson, il s'achemina par eau. Il remonta le lac Champlain, et alla débarquer dans la baie du Grand-Marais (South-Bay), à [six ou sept] lieues du fort Edward. Le 7 septembre au soir, il bivouaquait sur le bord de l'Hudson, à une lieue des Anglais. Son intention était de les attaquer le lendemain à la pointe du jour. Mais les auxiliaires sauvages, déjà mécontents, déclarèrent qu'ils ne prendraient point part au combat, sous prétexte que le fort Edward était situé sur le territoire anglais, puisqu'il était baigné par les eaux de l'Hudson. Ils ajoutèrent, néanmoins, qu'ils étaient prêts à marcher au campement de Johnson, établi à la tête du lac Saint-Sacrement, sur le territoire français. Dieskau dut céder à leur désir. L'entreprise contre le fort Edward fut abandonnée, et, le lendemain (le 8), aux premières heures, on se mit en marche, sur trois colonnes, les réguliers au centre, pour passer les montagnes et tomber subitement sur Johnson, dont on était éloigné de cinq lieues environ.

(50) Instruct. à Dieskau, 25 sept. 1755 (*Ibid.*, fol. 102).

(51) Vaudreuil à Machault, 25 sept. 1755, d. c.

(52) Lotbinière à Machault, 24 oct. 1755 (Doc. de Paris, 1re série, XI).

Celui-ci avait sous ses ordres deux mille [cinq cents hommes, dont trois cents Agniers.] Il venait de détacher le colonel Williams, avec douze cents hommes, pour secourir le fort Edward. Dieskau fut averti, à quatre milles du camp, par un prisonnier, de l'approche de ce détachement, qui suivait en sens contraire le même chemin que lui. Il fit faire halte à la colonne du centre, et poussa les deux autres, c'est-à-dire les Canadiens, qui posèrent leurs sacs afin d'être plus légers, à sa droite, et les sauvages à sa gauche, trois cents pas en avant, avec ordre de se coucher par terre dans le bois, et de foncer sur les flancs de l'ennemi quand ils entendraient le feu du centre (8 septembre). Dans cette position Dieskau attendit les Anglais, qui venaient se livrer, lorsque les sauvages, à l'aile gauche, tirèrent trop tôt et leur firent apercevoir le danger. Aussitôt Dieskau chargea avec les troupes et les Canadiens, sans donner au colonel Williams le temps de se reconnaître. Les sauvages, aussi, s'élancèrent en avant, et se battirent avec fureur pour venger la mort de leur commandant, Le Gardeur de Saint-Pierre, tué par un Anglais, qu'ils assommèrent sur la place. Les ennemis furent mis en pleine déroute, laissant Williams et le fameux chef iroquois, nommé Hendrich, parmi les morts. On les poursuivit vivement. Un second corps, envoyé à leur secours, fut culbuté en un clin d'œil. Dieskau voulut profiter du désordre pour entrer pêle-mêle avec les fuyards dans le camp de Johnson. Des troupes plus disciplinées et moins harassées que les siennes eussent pu en effet les brusquer. Mais une partie des sauvages et des Canadiens s'arrêtèrent pour recueillir leurs blessés, et se reposer après ce dernier combat ; ils étaient recrus de fatigue, ayant marché depuis le matin à travers les bois et les broussailles, dans un pays âpre et difficile, pour couvrir la colonne du centre, qui suivait le chemin battu. Les chefs sauvages, murmurant contre l'imprévoyance du général, firent revenir presque tous leurs guerriers sur leurs pas. Dieskau, qui espérait que son exemple les entraînerait, ne s'arrêta point. Il arriva devant les retranchements de Johnson, à onze heures du matin, avec à peine la moitié de son monde.

Placés sur une petite éminence, adossés au lac, ces retranchements étaient formés de bateaux, de chariots, d'arbres renversés, que protégeaint sur les côtés deux gros ruisseaux et des marécages ; et ils étaient garnis de quatre canons. A cent cinquante verges, Dieskau suspendit sa marche quelques instants pour disposer sa troupe en colonnes d'assaut ; pendant ce temps les ennemis bordèrent leurs ouvrages.

L'attaque commença. Les réguliers, après avoir fait un feu de peloton, s'élancèrent à la baïonnette vers les abattis. Malgré leur courage, ils furent ramenés en arrière par des décharges terribles de mousqueterie et de mitraille à bout portant. Ils se reformèrent, et persistèrent dans leurs efforts depuis midi jusqu'à deux heures. Les Canadiens et les sauvages qui avaient suivi Dieskau ou qui étaient venus le rejoindre, voyant l'inutilité de ces tentatives, se répandirent à droite, dans le bois, et à gauche, sur des élévations, d'où leur feu plongeait dans les retranchements à quelques pas de distance. Le général français résolut alors de hasarder une nouvelle attaque. Il mit l'épée à la main, et conduisit lui-même les soldats à l'assaut ; mais il vint encore échouer contre les retranchements. Ce fut dans cette attaque que Dieskau, retournant à la gauche pour commander aux Canadiens de donner à leur tour, reçut [deux blessures] presque en même temps. Le chevalier de Montreuil, son aide-major, qui eut près de lui le bras percé, l'aida à se traîner au pied d'un arbre, et appela deux miliciens pour le porter hors du feu. En arrivant, l'un d'eux fut tué et tomba sur les jambes du général ; le second fut blessé. Sans se troubler, Dieskau envoya Montreuil ranimer l'attaque, et refusa de se laisser enlever, disant « que le lit où il se trouvait était aussi bon pour mourir que celui qu'on voulait lui donner ». Il demanda sa longue-vue et son manteau, puis ordonna à ceux qui étaient autour de lui de s'éloigner (53). Au même instant les Canadiens et les sauvages se repliaient, et Montreuil cherchait à rallier les troupes réglées, réduites à une centaine d'hommes. Presque tous les officiers avaient été tués ou blessés.

L'action durait depuis cinq heures. Les ennemis avaient été si intimidés par la furie avec laquelle ils avaient été attaqués qu'ils restèrent dans leurs retranchements, à l'exception de quelques hommes, qui s'aventurèrent dehors. L'un d'eux, en apercevant le général au pied de l'arbre, lui tira une balle qui lui traversa les deux cuisses. Ce soldat le fit ensuite prisonnier. C'était un ancien déserteur établi dans la province de New-York.

Montreuil avait réussi à rassembler la troupe et à rétablir quelque peu l'ordre dans les rangs, pour la retraite. A cet instant de la journée tout le corps français de quinze cents hommes était divisé et dispersé. Une partie se trouvait encore sur le champ de bataille du matin ; une autre se retirait

(53) *Détails de la marche de Dieskau...* 31 août-oct. 1755, par Montreuil (Doc. de Paris, 1re série, XI, 205). *Coll. ms. N.-F.*, IV, 1.

en désordre par petits pelotons ; et Montreuil, avec un troisième débris, reprenait le chemin du Grand-Marais sans être inquiété. Les ennemis firent une faute en ne poursuivant pas les Français épars dans la campagne. Montreuil atteignit au bout de deux jours le lac ; sa colonne était épuisée par les marches dans les bois et par la faim, les Canadiens n'ayant pu aller ramasser les sacs déposés pour le premier combat et qui contenaient leurs vivres. Le reste de l'expédition le rejoignit peu à peu, et l'on retourna à Carillon.

Les pertes furent moins considérables qu'on n'aurait pu penser. Du côté des Français, [quatre-vingt-dix-sept hommes furent tués et cent trente et un blessés ou pris ;] parmi eux il y avait treize officiers, dont neuf Canadiens (54). La perte des Anglais, essuyée principalement dans la déroute du corps de Willians, atteignit le chiffre [de deux cent soixante-deux (55) ;] le colonel Titcombe fut tué dans les retranchements, le général Johnson et le major Nichols y furent blessés. De l'aveu même des vainqueurs, ce fut à leurs ouvrages et à leur artillerie qu'ils durent la victoire : les assaillants n'avaient point de canon (56).

Lorsque Dieskau fut amené au camp du commandant anglais, celui-ci, avec une humanité qui l'honore, le fit porter dans sa tente et voulut qu'il fût pansé avant lui. Il eut pour l'infortuné général toutes les attentions qu'il aurait eues pour un ami, et Dieskau ne les oublia jamais. Ce général resta prisonnier jusqu'à la fin de la guerre. Il languit jusqu'à ce qu'il mourut à Suresnes, près de Paris, en 1767, des suites de ses blessures.

Comme Braddock, Dieskau dut ses malheurs à son excessif attachement à la discipline européenne, et à son mépris de ce que les officiers du pays lui avaient dit sur la manière de combattre en Amérique. Une opiniâtreté outrée, fondée en partie sur des renseignements inexacts, et le peu de cas qu'il faisait des milices américaines, le firent persister à attaquer avec des soldats fatigués à l'excès des troupes retranchées et deux fois plus nom-

(54) Doreil à d'Argenson, 20 oct. 1755. Ar. du ministre de la guerre, Paris.

(55) *Return of killed, wounded and missing at the battle of lake George* (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, VI, 1006).

(56) Dieskau à d'Argenson, 14 sept. 1755. Ext. des lettres de Dieskau à Vaudreuil, 15 sept. 1755. Vaudreuil à d'Argenson, 25 sept. 1755. Bigot à d'Argenson, 4 oct. 1755 (A. C. M. S. M., Canada, 12. fol. 144, 255, 148, 177). Montreuil à d'Argenson, 14 oct. 1755 (Doc. de Paris, 1re série, XI). *Coll. ms. N.-F.*, IV, 1-11. Johnson to the Governors of the several Colonies, 9 Sept. 1755 (*Doc. Col. Hist.* N.-Y., II, 691). Johnson to Lords of Trade, 24 sept. 1755 (*Doc. Col. Hist.* N.-Y., VI, 1009). V. aussi *ibid.*, 1000 ss. Winsor, *Hist. of America*, V, 583-587.

breuses que les siennes. Il y sacrifia l'élite de ses soldats, et ébranla la confiance des Canadiens et des sauvages dans la capacité des officiers européens. On écrivit au ministre « qu'ils ne marcheraient plus avec la même assurance sous les ordres d'un commandant de troupes de France, que sous ceux des officiers de la colonie » (57).

L'échec donné aux Français releva le courage des provinces anglaises, abattu par la sanglante défaite du général Braddock, mais n'eut point les conséquences qu'elles en attendaient. Sur l'heure elles exagérèrent leur avantage ; elles en firent une victoire éclatante ; les journaux célébrèrent à l'envi les talents et le courage de Johnson. L'Angleterre, par suite, lui vota un don de cinq mille livres sterling, et le roi George II lui conféra le titre de baronnet.

Les colons anglais, croyant la route vers Montréal désormais ouverte, commencèrent, après quelque temps d'attente, à s'étonner de l'inaction où restait cet officier. Chacun pensait qu'il aurait dû se porter au moins jusqu'à Saint-Frédéric. L'ordre même lui fut transmis de marcher en avant pour complaire à l'opinion publique. Il s'y refusa et continua à fortifier son camp. On lui reprocha alors plusieurs fautes, et surtout de n'avoir pas su profiter de la victoire, dans la crainte peut-être, ajoutaient quelques-uns, d'exposer les lauriers qu'il venait de cueillir. Piqué de ces déclamations populaires, Johnson écrivit que les choses les plus nécessaires lui manquaient pour une campagne ; que, d'ailleurs, la façon dont les Français avaient attaqué ses troupes leur avait imprimé une telle terreur (58) qu'elles se sentaient fort peu d'envie d'aller les inquiéter chez eux. Après ces explications, l'armée fut congédiée. Six cents hommes seulement furent retenus sous les armes, pour garder le fort Edward, et le camp retranché du lac George, que les Anglais appelèrent fort William-Henry, après y avoir fait des ouvrages qui le convertirent en véritable forteresse.

La défaite de Dieskau mit le Canada dans une vive inquiétude. Le gouverneur, sachant combien il était important de se maintenir sur le lac Champlain, fit élever un fort en bois à Carillon (aujourd'hui Ticonderoga). Les troupes se campèrent dans cette position, afin de s'opposer à l'ennemi, s'il venait à déboucher soit par la route de Whitehall, soit par le lac Saint-

(57) Vaudreuil à d'Argenson, 30 oct. 1755 (A. C. C. G., Canada, 100, fol. 134).

(58) Shirley to Johnson, 19 et 24 Sept. 1755 (*Correspondence of W. Shirley*, Lincoln ed., II, 270, 280). Johnson to Shirley, 22 Sept. 1755.

Sacrement, et de couvrir Saint-Frédéric, clef du lac Champlain. Mais, quelques semaines après, on reçut des nouvelles tranquillisantes. On apprit le licenciement de l'armée de Johnson, et la retraite des quinze cents hommes du général Shirley, destinés à assiéger Niagara (27 septembre). Shirley, n'ayant pu terminer assez tôt ses préparatifs à Albany, avait abandonné l'entreprise, après s'être porté, néanmoins, jusque sur le bord du lac Ontario, où il avait laissé sept cents hommes au colonel Mercer pour protéger Oswégo et bâtir auprès deux nouveaux forts (59). La nouvelle du désastre de Monongahéla avait découragé ses miliciens, et ils s'étaient mis à déserter en grand nombre ; en outre, l'arrivée des renforts à Frontenac et à Niagara avait dissipé le peu d'espoir qui lui restait d'enlever ces postes importants.

Ainsi, les trois principales tentatives anglo-américaines contre les forts Duquesne, Saint-Frédéric et Niagara, avaient échoué ; et le Canada pouvait s'estimer heureux d'un résultat qui passait ce qu'il avait espéré. Les troupes françaises occupaient encore les positions qu'elles avaient au printemps, hormis celle de Beauséjour, dont la perte n'eut aucune influence sur le sort des événements militaires.

L'insuccès des ennemis eut des suites désastreuses pour leurs frontières. Leurs armées ayant été défaites ou obligées de retraiter, la bride fut lâchée aux bandes canadiennes et sauvages ; elles détruisirent plusieurs établissements anglais, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Virginie. Plus de mille habitants furent massacrés ou traînés en captivité. Toutes les colonies anglaises étaient dans l'étonnement. « Nous avions mis quatre armées sur pied, dit Minot, un de leurs historiens ; nos côtes étaient gardées par la flotte du brave et vigilant Boscawen ; nous n'attendions qu'un signal pour nous emparer de la Nouvelle-France. Mais quel n'est pas notre désappointement ! Nous avons réussi en Acadie, il est vrai, mais Braddock a été défait ; mais Niagara et Saint-Frédéric sont encore entre les mains des Français ; mais les barbares ravagent nos campagnes, égorgent nos habitants ; nos provinces sont déchirées par les factions, et le désordre règne dans nos finances » (60). Les préparatifs de l'expédition contre le fort Saint-Frédéric avaient coûté quatre-vingt mille livres sterling à la Nouvelle-Angleterre seulement (61). La campagne finie, ces provinces se voyaient

(59) Shirley to sir Thomas Robinson, 28 Sept. 1755 (*Correspondence of W. Shirley*. II, 289).
(60) *Continuation of the Hist. of the Prov. of Massachusetts Bay from* 1748. Boston, I. 1798.
(61) *Ibid.*

exposées à tous les malheurs d'une guerre inspirée par leur seule ambition.

A l'entrée de l'hiver, les troupes françaises vinrent prendre leurs cantonnements dans les environs de Montréal. Si, en Canada, l'aspect actuel des choses était favorable, l'avenir paraissait toujours menaçant. Déjà l'on souffrait de la rareté des vivres. De mauvaises récoltes dans le gouvernement de Québec, les levées considérables de grains qu'on avait faites pour la subsistance des troupes et des sauvages, ainsi que pour celle des Acadiens répandus sur les rivages du golfe Saint-Laurent et de la baie de Fundy, avaient amené une disette assez sérieuse, surtout parmi les habitants pauvres des villes. Ce n'était là, cependant, que le prélude des maux, des privations de tous genres que devait entraîner une longue et cruelle guerre.

On annonçait que l'Angleterre opérerait dans la campagne prochaine avec un grand accroissement de forces. Le Canada se prépara à repousser l'invasion. Le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bigot demandèrent à Paris un secours en soldats, en matériel de guerre, en vivres. Ils comparaient la situation inégale des Français et des Anglais en Amérique. Les principaux chefs militaires, en correspondance avec les ministres, écrivaient dans le même sens. Plusieurs ne cherchaient pas à dissimuler leurs craintes. « La situation de la colonie, disait le commissaire des guerres, Doreil, est critique à tous égards ; elle exige de prompts et puissants secours. J'ose même assurer que, si l'on n'en envoie pas, elle courra les plus grands risques dès l'année prochaine » (62).

Ainsi toutes les lettres faisaient ressortir la disproportion des forces. Elles demandaient surtout un général expérimenté pour remplacer Dieskau, des ingénieurs et des officiers d'artillerie. « Il faudrait, écrivait l'intendant Bigot, plusieurs corps en campagne le printemps prochain ; et seize ou dix-sept cents hommes de troupes de terre, avec mille ou douze cents hommes de celles de la colonie (troupes détachées de la marine), ne suffiront pas. Il faut toujours garder une certaine quantité des dernières pour le service des trois villes (Québec, Trois-Rivières, Montréal) ; il en faut de même pour les différents postes. Aussi ce sont les Canadiens qui font la plus grande partie des corps ou armées, sans compter mille à douze cents continuellement occupés aux transports. Les Canadiens, étant ainsi employés à l'armée, ne labourent point leurs terres anciennement défrichées,

(62) Doreil à d'Argenson, 20 oct. 1755 (Ar. minist. de la guerre. — Doc. de Paris, 1re série, XI).

bien loin d'en défricher de nouvelles. Les levées qu'on va en faire dépeupleront encore les campagnes. Que deviendra la colonie ? Tout y manquera, principalement le blé. On avait eu jusqu'à présent l'attention de ne faire les levées qu'après le labour du printemps. Ce ménagement ne peut plus avoir lieu, puisqu'on fera aussi la guerre pendant l'hiver, et que les armées doivent être rassemblées dès le mois d'avril. De plus, les Canadiens diminuent beaucoup ; il en est mort un grand nombre de fatigues et de maladies. Il ne faut, ajoutait l'intendant, compter sur les sauvages qu'autant que nous serons supérieurs, et qu'on fournira à tous leurs besoins » (63). Telle était déjà la gravité des choses à la fin de 1755.

La deuxième année d'hostilités en Amérique expirait, et les deux puissances ne s'étaient pas encore déclaré formellement la guerre. La diplomatie européenne restait toujours saisie des prétentions en litige. Le 21 décembre (1755), le ministre Rouillé adressa à Henry Fox, ministre de la guerre, une note (64) dans laquelle il demandait satisfaction des insultes faites au pavillon français, et déclarait qu'il regarderait un refus comme un dessein formé par la Cour anglaise de troubler le repos de l'Europe. Le ton de cette note est une nouvelle preuve de la faiblesse de Louis XV. « Il n'a pas tenu au roi, disait son ministre, que les différends concernant l'Amérique n'aient été terminés par les voies de conciliation, et Sa Majesté est en état de le démontrer à l'univers entier par des preuves authentiques. Le roi, toujours animé du désir le plus sincère de maintenir le repos public et la plus parfaite intelligence avec Sa Majesté Britannique, a suivi, avec la bonne foi et la confiance la plus entière, la négociation relative à cet objet. Les assurances que le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres renouvelaient sans cesse, de vive voix et par écrit, étaient si formelles et si précises sur les dispositions pacifiques de Sa Majesté Britannique, que le roi se serait reproché d'avoir le moindre doute sur les intentions de la Cour de Londres. Il n'est guère possible de concevoir comment ces assurances peuvent se concilier avec les ordres offensifs donnés en novembre 1754 au général Braddock, et au mois d'avril 1755 à l'amiral Boscawen... Sa Majesté Très Chrétienne croit donc devoir s'adresser directement à Sa Majesté Britannique, et lui demander la restitution prompte et entière de tous les vaisseaux

(63) Doc. de Paris, 1re série, XI.

(64) Dont l'abbé de Bernis s'attribue l'inspiration et la rédaction. *Mémoires du card. de Bernis* (éd. 1878), I, 247.

français, tant de guerre que marchands, qui, contre toutes les lois et toutes les bienséances, ont été pris par la marine anglaise, et de tous les officiers, soldats, matelots, artillerie, munitions, et généralement de tout ce qui appartenait à ces vaisseaux. Le roi aimera toujours mieux devoir à l'équité du roi d'Angleterre qu'à tout autre moyen, la satisfaction que Sa Majesté a droit de réclamer » (65).

Le ministre de George II répondit, le 13 janvier 1756, en termes modérés mais positifs, que cette satisfaction ne pouvait être donnée, tant que la chaîne de forts établie au nord-ouest des Apalaches existerait ; le roi son maître « n'ayant rien fait, dans toutes ses démarches que ce que les hostilités commencées par la France en temps de pleine paix, et ce que Sa Majesté doit à son honneur, à la défense des droits et des possessions de sa Couronne et à la sûreté de son royaume, ont rendu juste et indispensable » (66).

L'entente n'était plus possible. L'indolent Louis XV dut vaincre ses répugnances et se résoudre à la guerre. Les Anglais eurent ordre de sortir de France, leurs vaisseaux furent saisis dans les ports, on arma plusieurs escadres, on menaça la Grande-Bretagne d'une [nouvelle] descente. Elle demanda des troupes mercenaires à la Hesse-Cassel et au Hanovre. Mais ces menaces de descente en Angleterre cachaient un autre projet, que le peuple anglais n'apprit que par la défaite de l'amiral Byng et la conquête de l'île de Minorque, dans la Méditerranée (20-28 mai 1756) (67).

En Europe, comme en Amérique, partout alors retentissait le bruit des armes. Le 17 mai, l'Angleterre publia une déclaration de guerre contre la France, qui en fit une à son tour contre l'Angleterre le 16 juin (68). Ces actes n'étaient guère qu'une formalité puérile : le sang déjà répandu avait parlé un langage plus solennel.

Les ministres français envoyèrent au Canada deux nouveaux bataillons [des régiments de La Sarre et de Royal-Roussillon comprenant, avec les

(65) Ar. du minist. des Aff. étr., Paris.

(66) *Ibid.* V. aussi R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, d. c., 235-238.

(67) V. là-dessus R. Waddington, *ibid.*, 439-460. G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous Louis XV*, 2e éd., 270-301. Sur les plans d'attaque contre l'Angleterre, v. *ibid.*, ch. x, xx, xxiv, xxv. P. Coquelle, *Les projets de descente en Angleterre*, 1902 ; sans oublier le fameux dessein du comte de Broglie, que son parent le duc de Broglie a raconté dans le *Secret du roi* (1879).

(68) Dans *Coll. ms. N.-F.*, IV, 15.

officiers, onze cent douze hommes (69).] Ils envoyèrent aussi des vivres et un million trois cent mille francs en numéraire. L'argent fit, contre toute attente, un grand mal au pays, comme on l'a vu (70), en ce que sa circulation fit baisser le papier monnaie et les lettres de change d'un quart.

Pour remplacer le général Dieskau, le roi choisit le marquis Louis-Joseph de Montcalm, [seigneur de Saint-Véran,] qu'il nomma maréchal de camp et commandant en chef sous le gouverneur général (71). C'était un officier très instruit, et plein de bravoure. Il était né, le 28 février 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, d'une très ancienne famille du Rouergue, alliée à la maison de Gozon. Il se signala en Bohême sous le maréchal de Belle-Isle, dans le belle retraite de Prague. [Sa conduite lui valut la croix de Saint-Louis (1742).] Il s'était distingué aussi en Italie, à la tête de son régiment, à la bataille de Plaisance, et avait reçu cinq blessures dans cette action (72). Mais M. de Montcalm possédait les défauts des généraux de son temps. Il était à la fois rempli de feu et de nonchalance, timide dans ses mouvements stratégiques et audacieux au combat jusqu'à négliger les règles de la plus commune prudence.

Il s'embarqua pour le Canada en même temps que les secours, et arriva à Québec le 13 mai (1756) ; les troupes y arrivèrent peu après, avec les vivres et les munitions, qu'on attendait avec la plus vive impatience. Ces renforts, réunis aux quatre bataillons reçus l'année précédente et aux autres troupes de la colonie, portaient toute l'armée régulière à près de quatre mille hommes (73).

[Plusieurs officiers distingués étaient venus avec Montcalm : le chevalier Gaston-François de Lévis, brigadier, qui commandait en second, « très

(69) Etat des troupes... 10 février 1756. *Lettres de la cour de Versailles*, Coll. Lévis, Québec, 1890, 27-30.

(70) V. *supra*, liv. VIII, ch. 1.

(71) «... le marquis de Montcalm ne peut exercer le commandement que S. M. lui a confié que sous l'autorité de ce gouverneur, auquel il est subordonné en tout, etc. ». Instruct. du roi à Montcalm, 15 mars 1756. *Lettres de la cour de Versailles*, 40. Sa commission est du 17 mars 1756 (A. Q., N.-F. 1re série, XII).

(72) V. sur lui, le P. F. Martin, *Le marquis de Montcalm*, 4e éd., 1898. Parkman, *Montcalm and Wolfe*, d. c. Abbé H. Casgrain, *Montcalm et Lévis*, Québec, 1891 (doit être lu avec précaution). T. Chapais, *Le marquis de Montcalm*, Québec, 1911.

(73) Soit 3.752 soldats, outre les officiers (A. Q. N.-F., 1re série, XII). Chapais. *ibid.*, 79-80.

habile homme, d'un ton très militaire et qui sait prendre un parti » (74) ; le chevalier François-Charles de Bourlamaque, colonel, commandant en troisième ; Louis-Antoine de Bougainville, capitaine réformé, premier aide de camp de Montcalm, « jeune homme qui a de l'esprit et des belles-lettres, grand géomètre, membre de la Société Royale de Londres et qui aspire à être de l'Académie des sciences de Paris » (75) ; les lieutenants de la Rochebeaucour et Marcel, second et troisième aides de camp ; le chevalier Lombard des Combles et le capitaine Desandrouins, ingénieurs.]

Montcalm rejoignit à Montréal (26 mai 1756) le gouverneur Vaudreuil, qui se tenait là pour être plus près du théâtre des hostilités. Après avoir considéré la situation générale, ils arrêtèrent qu'il y aurait deux camps établis, l'un à Carillon et l'autre à Frontenac, afin d'être à portée d'observer les forts Edward et Oswégo, où les Anglais commençaient à se rassembler pour s'avancer sur le lac Ontario et sur le lac Champlain. [Le bataillon de Béarn] se rendit à Niagara, que le capitaine Pouchot, officier d'infanterie, versé dans la science de l'ingénieur, fut chargé de fortifier. Les bataillons [de La Sarre et de Guyenne, avec Des Combles et Desandrouins,] montèrent à Frontenac, ayant ordre de s'y retrancher et de donner la main à mille Canadiens et sauvages disséminés depuis ce poste jusqu'à Niagara. Bourlamaque eut le commandement de cette frontière. Quant à Carillon, [plus de trois] mille hommes, dont [deux mille deux cents soldats des bataillons de Royal-Roussillon, la Reine et Languedoc,] s'y trouvèrent réunis à la fin de juillet sous les ordres de Lévis. [Deux camps furent établis, l'un sur la rive gauche du lac Saint-Sacrement, aux ordres de M. de Contrecœur, l'autre sur la rive droite, sous le commandement du chevalier de la Corne (76).]

Il fut envoyé aussi cent vingt hommes à Gaspé pour la protection des pêcheurs dans l'entrée du fleuve, et Boishébert demeura chargé de défendre la frontière sur la baie de Fundy avec un corps de Canadiens et de sauvages. Dans l'Ouest, Dumas releva Contrecœur au fort Duquesne, et Picoté de

(74) Montcalm au ministre, 1er nov. 1756 ; 20 juillet 1756 (Doc. de Paris, 1re série, XII). V. sur lui, abbé Casgrain, *op. cit.*, I, 32-35 et *passim*.

(75) *Journal de Montcalm*. Coll. Lévis, 20. V. sur lui, Jal. *Dictionnaire critique*, art. Bougainville. R. de Kerallain, *Les Français au Canada : La jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept Ans*, 1896.

(76) Montcalm à d'Argenson, 19 juin 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 45). *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 66-74, 169. Vaudreuil à d'Argenson, 4 août 1756 (A. C. C. G., Canada, 101, fol. 74).

Belestre alla commander au Détroit (77). Trois mille cinq cents Canadiens et sauvages étaient répandus entre le lac Erié et le Mississipi, sur la ligne de l'Ohio et de la rivière des Illinois. Les forces armées pour la défense du Canada, depuis le Cap-Breton jusqu'aux Illinois, s'élevèrent, dans cette campagne, à douze mille hommes au plus ; elles étaient beaucoup moindres quand les miliciens revenaient après leurs expéditions faire les travaux des champs.

La forteresse de Louisbourg, si importante, avait à elle seule une garnison [formée des bataillons d'Artois et de Bourgogne comptant] onze cents hommes, ce qui était encore trop peu cependant. On le sentit à la Cour, et l'on voulut y faire passer un renfort sur la frégate l'*Arc-en-ciel*. Mais cette frégate fut prise par une croisière anglaise devant le Cap-Breton (78).

Tels étaient les préparatifs des Français pour la nouvelle campagne. Ceux de l'Angleterre furent beaucoup plus considérables.

Elle ne changea rien à ses plans d'offensive de l'année précédente. Elle donna les soldats et l'argent que le gouvernement demanda, pour laver la honte qu'elle avait de la défaite du général Braddock et pour venger la perte de Minorque, deux événements qui avaient fait du bruit en Europe. L'Amérique fixa surtout l'attention des peuples britanniques; ils voyaient là leurs futures conquêtes et le siège d'une domination permanente. Lord Loudoun, vieil officier de distinction, fut nommé gouverneur de la Virginie et général en chef des forces anglaises dans l'Amérique septentrionale. Les généraux James Abercromby et Daniel Webb y furent expédiés avec deux régiments [composés de neuf cents hommes (79).] Le Parlement donna cent quinze mille livres sterling aux colonies. De leur côté, les gouverneurs provinciaux s'assemblèrent à New-York, et y décidèrent de lever dix mille hommes pour prendre le fort Saint-Frédéric et ouvrir le chemin de Montréal par le lac Champlain ; six mille hommes, pour assiéger Niagara et couper la communication de l'Ohio ; trois mille, pour marcher sur le fort Duquesne ;

(77) Vaudreuil à d'Argenson, 1er juin 1756 (A. C. C. G., Canada, 101, fol. 11). Montcalm au même, 12 juin 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 27).

(78) J. Cleveland to capt. Spry, Admiralty Office, 31 August 1756 (A. C. C. G , Ile Royale, 36, fol. 55. *Coll. ms. N.-F.*, IV, 70). Drucour au ministre, 10 juillet 1756 (A. C. C. G., Ile Royale, 36, fol. 63).

(79) Lords of Trade to Hardy, 17 Feby 1756. Fox to American Governors, 13 March 1756 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, VII, 36, 75).

enfin deux mille, pour faire diversion vers Québec, en descendant le long de la rivière Chaudière, qui tombe dans le Saint-Laurent à deux lieues environ au-dessus de cette ville, et jeter des alarmes dans le centre du Canada. Ces milices, sans compter les troupes réglées, devaient s'élever, avec plusieurs petits corps volants placés sur les frontières, à environ vingt-cinq mille hommes (80). Malgré ces forces de terre, doubles de celles des Français, et malgré des flottes nombreuses sur l'Océan, on va voir que la campagne de 1756 fut encore plus malheureuse pour l'Angleterre que les deux précédentes.

(80) Bancroft, *Hist. of the colonization of the United States*, 14th. ed., III. 166-167.

CHAPITRE II

PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRY
1756-1757

[Dans l'été de 1756.] Vaudreuil porta son attention sur l'affaire très importante des alliances avec les sauvages. Il reçut [à Montréal] avec beaucoup d'égards une ambassade envoyée par les Cinq-Cantons qui cherchaient toujours à faire respecter l'intégrité de leur territoire, et assura que son plus grand désir était de rester en bonne intelligence avec eux. Les ambassadeurs iroquois renouvelèrent leurs protestations pacifiques (28 juillet-20 août 1756) (1). Ce fut en partie pour ne pas indisposer ces peuples qu'on rasa ensuite les fortifications d'Oswégo, lorsqu'on s'en fut rendu maître.

Le temps des opérations allait commencer ; mais l'ennemi, plus circonspect, ne mettait pas à paraître en campagne le même empressement que l'année précédente. Au reste, la levée avait éprouvé des délais inévitables. Une difficulté d'étiquette vint les accroître. Suivant les règles de discipline faites à Londres, les officiers de l'armée régulière devaient avoir la préséance sur ceux de la milice coloniale. Cette distinction causa un mécontentement universel parmi la libre et fière population américaine. Elle repoussa avec dédain l'infériorité qui lui était imposée, et lord Loudoun fut obligé de laisser subsister l'ancien état de choses. Il ne changea rien à l'organisation militaire que les colonies s'étaient attribuée au commencement de la guerre. En Canada, les mêmes difficultés se présentèrent ; la sagesse du gouvernement les fit cesser aussitôt. Vaudreuil, qui était l'ami et le protecteur des Canadiens, repoussa toute atteinte à leurs droits et à l'usage établi.

L'inaction prolongée des Anglais laissa mettre à exécution un projet conçu dès le temps de la construction du fort Oswégo, qu'on avait regardée

(1) *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, 445-453.

comme une menace. Vaudreuil, ayant à cœur la prise de ce fort, n'avait fait que l'ajourner l'année précédente. Tout l'hiver, des partis avaient été tenus en campagne afin de couper les communications de la place. Au mois de mars (1756), Léry, ayant sous ses ordres [trois cent soixante-deux hommes,] alla par les bois et les montagnes enlever un magasin considérable, connu sous le nom de fort Bull, situé entre Schenectady et Oswégo. Il y détruisit une très grande quantité de munitions de guerre, dont la perte retarda beaucoup les mouvements de l'ennemi. Le fort Bull était haut palissadé et percé de meurtrières. Sa prise offrit ceci de singulier, que les meurtrières, au lieu d'être une protection pour la garnison, servirent aux assaillants, qui s'en emparèrent avant qu'elle pût s'y placer, et tirèrent par ces ouvertures de dehors dans l'enceinte. La porte enfin ayant été jetée à bas, le fort fut emporté de vive force, et il n'échappa que [deux ou trois de] ceux qui le défendaient (27 mars 1756) (2).

Vaudreuil envoya, au printemps (19 mai), [Louis Coulon de] Villiers, avec [huit cents] Canadiens et trois cents sauvages, vers Oswégo pour inquiéter les Anglais. Ce détachement eut plusieurs escarmouches. Le 3 juillet, il attaqua, [sur la petite rivière Chouagen ou Oswégo, un convoi de miliciens conduit par le lieutenant-colonel John Bradstreet qui revenait de ravitailler la place ;] il le dispersa, tua beaucoup de monde, leva des chevelures et fit quarante prisonniers (3).

Après ce nouveau succès, l'attaque d'Oswégo fut définitivement résolue, et les troupes se mirent en marche. Ce fut alors que le public crut apercevoir quelque refroidissement entre Montcalm et le gouverneur. Ces deux chefs, qui s'étaient plu d'abord, avaient fini par s'éloigner l'un de l'autre. La différence de caractère et quelques personnes intéressées à les désunir. confirmèrent en eux la plus malheureuse des dispositions. Dans les commencements, leurs amis intimes s'aperçurent seuls d'un changement qui devait être si funeste par la suite ; mais cette division devint bientôt apparente pour tout le monde.

(2) *Journal de la campagne de M. de Léry* (*Relat. et journaux de différentes expéditions*, Coll. Lévis, 53-64). Vaudreuil à d'Argenson, 1er juin 1756 (A. C. C. G., Canada, 101, fol. 15). *Mémoires sur le Canada*, 1749-1760, d. c. Shirley to Henry Fox, 7 May 1756 (*Correspondence of W. Shirley*, Lincoln ed., II, 442).

(3) Les pertes anglaises furent de 60 à 70 tués, blessés et pris. Cf. *Journal* de Villiers (*Relat. et journaux...*, *ibid.*, 65-70). Montcalm à d'Argenson, 20 juillet 1756. Vaudreuil au même, 30 août 1756 (Doc. de Paris, 1re série, XII). Shirley to Fox, 26 july 1756 (*Correspondence of W. Shirley*, II, 488). *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, I, 482.

Montcalm, par un fatal pressentiment, ne crut jamais au succès de la guerre, comme ses lettres ne l'attestent que trop. De là une apathie qui lui aurait fait négliger tout mouvement offensif, sans Vaudreuil, qui, soit par conviction, soit par politique, ne parut, au contraire, jamais désespérer, et conçut et fit exécuter les entreprises les plus glorieuses qui aient signalé les armes françaises dans cette guerre (4). Tel était, cependant, le progrès de l'idée de Montcalm dans l'armée, que le gouverneur écrivit au ministre après la prise d'Oswégo, que s'il se fût arrêté à tous les propos inconsidérés qu'on tenait à ce sujet, il aurait été obligé de renoncer à une entreprise qui devait déranger si profondément tous les plans des généraux anglais (5). En effet, Montcalm ne l'approuvait qu'à demi et doutait du succès ; il s'exprimait ainsi dans une dépêche : « L'objet qui me fait passer à Frontenac m'a paru assez militaire, si toutes les parties de détail sont bien combinées ; je pars sans en être ni assuré ni convaincu ». Au reste, Montcalm était effrayé par les obstacles naturels qu'offrait le pays. « On n'a, disait-il, d'autres chemins que des rivières remplies de sauts et de rapides, et des lacs que la violence des vagues rend souvent impraticables aux bateaux. » (6)

Oswégo (7), bâti par les Anglais sur la rive droite du lac Ontario pour protéger leur commerce et les établissements qu'ils formaient entre la rivière Hudson et ce lac, acquérait dans cette guerre une double importance par sa situation ; il servait à contenir les tribus iroquoises, et menaçait les communications entre l'extrémité inférieure et l'extrémité supérieure du Canada, car de là les Anglais pouvaient agir contre le fort Frontenac et s'emparer du commandement du lac Ontario. En les dépossédant de cette position, on les rejetait dans la vallée de l'Hudson. C'est ce que Vaudreuil voulait faire.

(4) L'auteur, faute d'une information plus complète, croyons-nous, se montre ici et plus loin excessif à la fois pour Montcalm et pour Vaudreuil. Quant au premier, loin d'être « apathique », il fut admirable d'énergie et infatigable au travail. Au reste, son *Journal* et sa correspondance mettent en clarté la noblesse de son caractère et sa force morale en des circonstances singulièrement difficiles.

(5) Vaudreuil au ministre, 30 août 1756 (A. Q. N.-F., 7e série, XII). Le même au même, 1er sept. 1756 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 297).

(6) C. p. Dussieux, *Le Canada sous la domination franç.*, 1855, 72. Montcalm au ministre, 28 août 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 67). Au vrai, Lévis, Bougainville, Desandrouins pensaient ainsi ; et Vaudreuil lui-même n'était pas trop sûr de réussir. V. Kerallain, *op. cit.*, 40-48. Chapais, *op. cit.*, 104, 111, 149-150, 225, 227-228.

(7) Nommé Chouagen par les Français.

Montcalm s'était rendu à Carillon avec grand bruit pour attirer de ce côté l'attention des Anglais. Tandis qu'ils croyaient encore ce général, qu'ils redoutaient, sur le lac Champlain, Montcalm était revenu subitement à Montréal. Trois jours après, le 21 juillet (1756), il repartait [avec Bougainville] pour aller se mettre à la tête d'un corps expéditionnaire que Bourlamaque avait assemblé à Frontenac. Un camp volant avait été dressé par Villiers à la baie de Niaouré (aujourd'hui Sackett's-Harbour), à quinze lieues en deçà d'Oswégo ; le commandement en fut donné à M. Rigaud de Vaudreuil (8), frère du gouverneur général, avec l'ordre de protéger d'abord l'armée pendant le débarquement sur la rive méridionale du lac, et ensuite d'en faire l'avant-garde. Afin d'avoir des otages qui répondissent de la neutralité des Iroquois, leurs principaux guerriers avaient été attirés à Montréal et à Niagara. On avait, en outre, placé en croisière devant Oswégo deux barques armées de [vingt-huit] canons [avec trois cents hommes,] et établi plusieurs petits piquets d'éclaireurs entre ce fort et Albany pour intercepter les courriers.

Montcalm arriva à Frontenac le 29 juillet. Le 4 août, il s'embarqua avec la première partie de l'expédition et atteignit Niaouré le 6. La seconde division s'y rendit le 8. Ces troupes faisaient en tout [trois mille deux cents hommes (9), dont quatorze cent quatre-vingt-six réguliers, quatorze cent soixante-quatre Canadiens et voyageurs des Pays d'en Haut] et deux cent cinquante sauvages. Pour dérober leur marche, elles cheminaient de nuit seulement, et se retiraient le jour dans les bois du rivage, en couvrant de feuillages épais les bateaux servant à les transporter. Elles parvinrent ainsi le 10, sans être découvertes, dans [l'Anse aux-Cabanes,] à une demi-lieue de la place, et, le lendemain, l'avant-garde investit un premier fort.

Oswégo était situé à l'embouchure de la petite rivière dont il avait le nom. Ses ouvrages défensifs consistaient en trois forts détachés ; le fort Oswégo proprement dit, à la gauche de la rivière ; le fort George, sur une éminence à trois cents toises de celui-là, qu'il dominait ; et le fort Ontario, construit tout récemment au milieu d'un très haut plateau, sur la rive droite, dans l'angle formé par le lac et la rivière. Le fort George n'était qu'un mauvais retranchement palissadé. Ces diverses fortifications étaient garnies

(8) Gouverneur des Trois-Rivières (A. G.).

(9) *Journal de Montcalm*. Coll. Lévis, 90.

de canons et défendues par [quatorze cents hommes (10)] des régiments de Shirley, Pepperell et Schuyler (11), noms populaires depuis l'expédition de Louisbourg. Le colonel Mercer y commandait.

Les Français, ayant établi leur camp dans l'anse où ils avaient débarqué, employèrent deux jours à percer dans un bois marécageux un chemin pour les troupes et l'artillerie jusqu'au fort Ontario. Bourlamaque, [secondé par Desandrouins et Pouchot,] fut chargé de diriger le siège. La tranchée, ouverte à quatre-vingt-dix toises du fossé, malgré un feu très vif, reçut six canons. Mercer, qui s'était transporté dans le fort, n'attendit pas l'assaut sur ses remparts ; lorsqu'il n'eut plus de poudre, il fit enclouer ses pièces et l'évacua à la nuit. Les Français y entrèrent aussitôt. Alors Mercer détacha trois cent soixante-dix hommes pour tenir la communication libre entre le fort George et Oswégo, où il se retira. Mais, le 14 août, [vers neuf heures du matin,] Rigaud passa la rivière à la nage, avec un corps de Canadiens et de sauvages, et chassa ces troupes, jetant par ce mouvement hardi la crainte chez les assiégés. Montcalm fit promptement établir sur le bord escarpé de la rivière, à la droite, en face du fort Oswégo, une batterie dont les feux plongeants couvrirent la place de projectiles, qui frappaient les soldats, découverts jusqu'aux genoux. Le colonel Mercer fut tué ; [à dix heures,] les assiégés, découragés par la rapidité des travaux du siège, le passage audacieux de la rivière, qui leur ôtait tout moyen de retraite, et par la mort de leur commandant, demandèrent à capituler. Pendant ce temps, un corps de deux mille hommes, aux ordres du colonel Daniel Webb, se trouvait à quelque distance, et Montcalm, s'attendant à tout instant à le voir paraître, s'était préparé à le bien recevoir. Le colonel Mercer avait écrit à Webb, le 12, pour l'appeler à son secours ; la lettre avait été interceptée et remise au général français. Webb apprit en chemin que le drapeau blanc avait été arboré sur Oswégo. Il rebroussa avec une précipitation qui tenait presque de l'épouvante.

La capitulation fut signée à onze heures du matin par le lieutenant-colonel John Littlehales. [Soixante-douze officiers et seize cents soldats, matelots, ouvriers, marchands, domestiques,] se rendirent prisonniers.

(10) Shirley to Earl of Loudoun, 5 September 1756 (*Correspondence of W. Shirley*, Lincoln ed., II, 543).

(11) Les régiments de Shirley et de Pepperell, qui avaient combattu à Fontenoy, étaient composées de troupes réglées ; celui de Schuyler, de milices américaines (A. G.).

On prit sept barques [de quatre à vingt] canons, deux cents bateaux de transport, cent vingt-deux bouches à feu, une immense quantité d'armes, de munitions et de vivres, cinq drapeaux et la caisse militaire, renfermant [18.594 livres.] Les Français avaient eu [six tués et vingt-quatre blessés.] Les assiégés, [outre trente blessés,] avaient perdu cent cinquante-deux hommes, y compris plusieurs soldats qui avaient voulu se sauver dans les bois pendant la capitulation, et qui étaient tombés sous la hache des sauvages (12).

Ces barbares, se voyant frustrés du pillage qu'un assaut leur aurait livré, se jetèrent sur les prisonniers isolés, les dépouillèrent et les massacrèrent. Ils envahirent les hôpitaux et enlevèrent la chevelure à une partie des malades et des blessés. Une [trentaine] de personnes (13) devinrent leurs victimes. Au premier bruit, Montcalm avait pris des mesures énergiques pour faire cesser ces sanglants désordres ; il n'y réussit qu'avec beaucoup de difficulté, et encore, pour satisfaire les sauvages, excités par la vue du sang qu'ils venaient de verser, fut-il obligé de leur promettre de riches présents. « Il en coûtera au roi de huit à dix mille livres, écrivit-il au ministre, qui nous conserveront plus que jamais l'affection des nations sauvages. Il n'y a rien que je n'eusse accordé plutôt que de faire une démarche contraire à la bonne foi française » (14).

Toutes les fortifications furent rasées en présence de chefs iroquois ; ils virent tomber avec joie ces forts élevés dans leur territoire, qui offusquaient leur amour-propre national. Cette résolution était d'une sage politique. Au reste, les Français n'étaient pas assez nombreux pour laisser là une garnison capable de s'y maintenir, avec le lac Ontario à dos.

La moisson appelait le retour des Canadiens. L'armée s'en revint dans la colonie, où la victoire remportée par Montcalm causa une joie universelle et fut l'occasion de réjouissances publiques. Suivant l'usage, un *Te Deum* fut chanté solennellement dans les églises [de Montréal, de Québec et des

(12) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 91-110. Montcalm à d'Argenson, 28 août 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 66). *Journal* de Bougainville ; *Journal* de Desandrouins, c. p. abbé Casgrain, *Montcalm et Lévis*, I, 110 ss. *Relat. de la prise des forts de Chouagen* (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 48). *State of facts relating to the loss of Oswego* (*Ibid.*, 59). Cf. Vaudreuil au ministre, 1er sept. 1756 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 297 ; 307, 310). *Correspondence of W. Shirley*, Lincoln ed., II. — *Doc. Hist. of the state of N.-Y.*, I, 499 ss. V. aussi Kerallain, *op cit.*, 44-46.

(13) *Journal* de Desandrouins.

(14) Montcalm à d'Argenson, 28 août 1756, d. c.

Trois-Rivières,] pendant qu'on attachait à leurs voûtes les drapeaux pris sur l'ennemi, comme des trophées propres à encourager les Canadiens. Le regret des Anglais, qui regardèrent la perte d'Oswégo comme l'événement le plus désastreux qui pût leur arriver (15), prouva qu'on n'avait pas exagéré la valeur de cette conquête. Ils suspendirent aussitôt toutes leurs opérations offensives. Lord Loudoun envoya l'ordre au général Winslow, qui commandait [trois mille] miliciens rassemblés pour l'expédition contre Carillon, de ne point pousser jusque-là, mais de se retrancher de manière à surveiller les routes du lac Champlain et d'Oswégo. Webb fut placé avec quatorze cents hommes au lac Saint-Sacrement, et sir William Johnson, avec mille miliciens, à German-Flatts, sur la rivière Hudson. L'expédition par la Chaudière fut abandonnée, ou changée en course de maraudeurs, et celle que les Anglais avaient projetée contre le fort Duquesne, fut remise à un temps plus propice. Ces mesures occupèrent les ennemis le reste de la campagne.

La prise d'Oswégo, dont la conception était due au gouverneur Vaudreuil et l'exécution au général Montcalm, fit le plus grand honneur à ces deux hommes. Mais le succès qui l'avait couronnée ne rétablit pas entre eux une amitié franche et cordiale. Montcalm parut mécontent, morose ; et, comme s'il eût regretté une victoire obtenue contre ses prévisions, il écrivit au ministre à Paris : « C'est peut-être la première fois qu'avec trois mille hommes et moins d'artillerie que l'ennemi, on en a assiégé dix-huit cents, qui pouvaient être promptement secourus par deux mille, et qui pouvaient s'opposer à notre débarquement, ayant une supériorité de marine sur le lac Ontario. Le succès a été au delà de toute attente... Toute la conduite que j'ai tenue en cette occasion, et les dispositions que j'avais arrêtées, sont si fort contre les règles ordinaires, que l'audace qui a été mise dans cette entreprise doit passer pour de la témérité en Europe. Aussi je vous supplie, Monseigneur, pour toute grâce, d'assurer Sa Majesté que si jamais elle veut, comme je l'espère, m'employer dans ses armées, je me conduirai par des principes différents » (16). Il se plaignit peu après de légers désagréments que le gouverneur lui avait fait éprouver. Il disait aussi qu'il recevait, ainsi que le chevalier de Lévis, des lettres et des ordres

(15) V. Parkman, *Montcalm and Wolfe*, I, 420, 428, 433-434.

(16) Montcalm au ministre, 28 août 1756, d. c.

écrits avec duplicité pour faire retomber le blâme sur eux en cas d'échec (17); que les Canadiens n'avaient ni discipline, ni subordination, etc. Les louanges que Vaudreuil donnait dans ses dépêches à la bravoure de ces derniers (18) avaient excité, à ce qu'il paraît, la jalousie des troupes régulières ; et le marquis de Montcalm était devenu auprès de la mère patrie l'organe d'un système de dénigrement où il faut voir aussi un symptôme lointain de la désorganisation sourde qui s'opérait alors dans tous les éléments de l'ancienne monarchie.

Les Anglais n'avaient plus rien osé entreprendre, ni vers le lac Ontario ni au delà de l'Acadie. Sur le lac Saint-Sacrement, les hostilités se bornèrent à des escarmouches. A la fin de l'automne, les troupes françaises revinrent prendre leurs quartiers d'hiver ; il resta [trois cent cinquante] hommes en garnison à Carillon et à Saint-Frédéric sous les ordres de M. de Lusignan et du capitaine Aubert de Gaspé (19).

[Pendant ce temps-là,] les sauvages couraient dans la Pennsylvanie, dans le Maryland, dans la Virginie. Louis Coulon de Villiers et cinquante-cinq hommes, envoyés par Dumas, commandant au fort Duquesne, eurent l'audace d'aller enlever le fort Granville, sur la rivière Juniata, à vingt lieues de Philadelphie. Le fort, [défendu par soixante-quatre hommes,] fut brûlé (2 août 1756) (20). [Quelques semaines après (16 septembre), un corps de vingt officiers ou cadets de la colonie, cent Canadiens et six cents sauvages, sous le commandement de M. de la Perrière, se dirigea vers le lac Saint-Sacrement. Bougainville l'accompagnait. Rendu à douze milles du fort William-Henry, le lieutenant Marin prit les devants avec trente Canadiens et cent dix sauvages et tomba sur un détachement de cinquante-cinq Anglais. Tous furent tués ou pris, moins un qui put s'échapper (21).]

Plus de soixante lieues de pays sur les confins avaient encore été abandonnées cette année, avec les récoltes et les bestiaux, par les habitants, qui

(17) Le même au même, 1er nov. 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 78).

(18) Vaudreuil au ministre, 1er sept., 23 oct. 1756 (A. C. M. S. M., Canada, 12, fol. 297. A. C. C. G., Canada, 101, fol. 129). Vaudreuil, à son ordinaire, vantait ses propres services. Au surplus, il s'en prenait aux troupes régulières. V. Chapais, *op. cit.*, 150-153, 164-174, 246, n. 6).

(19) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 81.

(20) Montcalm à d'Argenson, 20 sept. 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 73). *Journal de Montcalm*. Coll. Lévis, 111.

(21) Montcalm à d'Argenson, 22 sept. 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 71). *Journal de Montcalm*, 78.

s'étaient enfuis au delà des montagnes Bleues. Des milices, vêtues et tatouées comme les sauvages, n'avaient pu arrêter qu'un instant ces invasions dévastatrices. Washington, qui commandait sur cette frontière en flammes, craignit même pour la sûreté de Winchester, petite ville florissante de la Virginie. Outré de n'avoir pu prévenir ces désolations, il écrivit au gouverneur de la province : « Je déclare solennellement que je m'offrirais volontiers en sacrifice à nos barbares ennemis, si, en donnant ma vie, je pouvais contribuer au soulagement du peuple ». (22)

Ainsi toutes les opérations militaires, dans cette campagne, avaient été favorables aux armes françaises. Avec moins de six mille hommes, on avait paralysé les mouvements de près de douze mille, rassemblés entre l'Hudson et le lac Ontario, et on avait pris une forte place de guerre. Pour récompenser les troupes, Louis XV promut à un grade supérieur plusieurs officiers et décora de la croix de Saint-Louis [La Corne, Louis Coulon de Villiers, La Colombière, Sermonville, Le Gardeur de Repentigny (1er mai 1757).]

Malgré ces succès, la situation du pays était toujours critique. La disette apparaissait plus redoutable que le fer de l'ennemi. La vue des souffrances de la population entretenait dans le cœur des hommes les plus résolus des pressentiments sinistres. La petite vérole faisait des ravages terribles, surtout parmi les sauvages. Les Abénaquis, cette nation si brave et si fidèle à la France et au catholicisme, furent presque entièrement détruits par le fléau. Il n'en resta que des débris, qui s'attachèrent peu à peu aux Anglais, leurs plus proches voisins. Les récoltes avaient encore presque généralement manqué ; sans les vivres trouvés à Oswégo, on ne sait ce que seraient devenus les postes frontières de Frontenac, de Niagara et ceux sur l'Ohio. L'intendant Bigot fit distribuer du pain au peuple des villes chez les boulangers, auxquels il fournissait de la farine des magasins du roi ; les habitants les plus affamés accouraient en foule, et se l'arrachaient à la distribution (23). Au même temps, les barques envoyées à Miramichi pour porter secours aux Acadiens, revinrent chargées de ces malheureux, qui périssaient de misère et qui ne demandaient que des armes et du pain pour prix de leur dévouement. Leur arrivée empira les choses ; on fut obligé

(22) C. p. Bancroft, *Hist. of the United States*, Boston, IV, 1855, 224.

(23) Au mois de mai 1757, il fallut réduire les habitants de Québec, déjà à la ration, à quatre onces de pain par jour, « comme dans une ville assiégée ». *Mém. sur les affaires du Canada*, 1749-1760, d. c. *(N. de l'auteur.)*

de leur donner de la chair de cheval. Une partie fut enlevée par la petite vérole, une autre s'établit dans quelques seigneuries de Montréal et des Trois-Rivières, où elle fonda quatre paroisses : l'Acadie, Saint-Jacques, Nicolet et Bécancour ; le reste traîna une existence misérable dans les villes et dans les campagnes, où il finit par se disperser et se fondre (24). On adressa de toutes parts des lettres à la France. Le gouverneur, les officiers généraux, l'intendant, tous priaient qu'il fût expédié des secours. « Le succès de la prochaine campagne, disait-on, dépendra surtout des subsistances qui seront envoyées ; il serait triste que, faute de cette prévoyance, la colonie courût des dangers ; toutes les opérations seront subordonnées à cette précaution ». Pour le renfort, Vaudreuil demandait deux mille hommes si l'Angleterre ne faisait point passer de nouvelles troupes en Amérique, sinon un nombre proportionné à ce qu'elle en enverrait. A la fin de 1756, il restait, outre [les milices de la colonie, environ quatre mille neuf cents hommes (25)].

Ces demandes continuelles effrayèrent la France. Engagée dans une alliance fatale, elle voyait ses finances s'abîmer dans la guerre d'Allemagne et d'Italie, où elle n'avait rien à gagner, et ses coffres rester vides pour les dépenses nécessaires à la conservation de ses possessions américaines. Les ministres, qui sacrifiaient le Canada à la politique de la Pompadour, chicanaient sur chaque article. Dans les temps ordinaires, disaient-ils, la colonie n'avait coûté que dix à douze cent mille livres par an ; et, depuis le commencement des hostilités, les frais avaient monté graduellement à six, sept, huit millions ; dès 1756, la caisse coloniale devait, par suite de ces exercices extraordinaires, quatorze millions, dont près de sept en lettres de change payables l'année suivante. L'intendant Bigot écrivit que l'armée avait épuisé les magasins, et que la dépense du Canada, en 1757, irait à sept millions au moins (26). Tout cela fit craindre au ministère un surcroît encore plus énorme. Les politiques ignorants, les favoris du prince, qui participaient à ses débauches, ou qui profitaient de ses prodigalités, s'écrièrent que le Canada, ce pays de forêts et de *déserts glacés*, coûtait infiniment

(24) Vaudreuil au ministre, 19 avril, 14 juillet, 12 sept. 1757 (A. C. C. G., Canada, 102, fol. 30, 81, 106). *Lettres de Montcalm à Lévis*, Coll. Lévis, 54-57, 63-64, 86, 88-8).

(25) Doreil au ministre, 1er nov. 1756.

(26) Bigot au ministre, 3 novembre 1757 (A. C. C. G., Canada, 102, fol. 191).

plus qu'il ne valait (27). Si la Cour soupçonnait de vols ou d'incurie ses agents en Amérique, il fallait les changer aussitôt. Mais elle ne devait jamais oublier que la question canadienne, au fond, renfermait une question de puissance maritime ou de grandeur nationale.

Tout en enjoignant l'économie la plus sévère, les ministres ne purent se dispenser d'envoyer, [en 1757, quelques hommes de troupes] avec des vivres et des munitions. Ce fut alors que l'approvisionnement des troupes, jusque-là fait en régie, c'est-à-dire par des commis chargés des achats, se fit sur soumissions, conformément aux suggestions de Bigot. Cadet, riche boucher de Québec, son associé et son agent secret, devint l'adjudicataire des fournitures de l'armée et de tous les postes pour neuf ans. Ce système, qu'on suivait en France pour prévenir les abus, contribua, ici, au contraire, à les multiplier.

Les abus étaient déjà énormes. Depuis longtemps existait une association secrète entre la plupart des agents publics qui achetaient ces fournitures. Bigot en était le principal membre. Elle avait probablement des ramifications en France.

Bigot, qui a joué un rôle si hideux à cette époque sombre de notre histoire, n'avait tant d'influence que parce qu'il était proche parent du marquis de Puysieulx et du maréchal d'Estrées. C'était un homme aimable, auquel Montcalm même était attaché tout en blâmant ses défauts. Il était petit de taille, bien fait, délicat ; mais il avait le visage laid et bourgeonné. Il aimait le jeu, le faste et les femmes. Il était haut, dur, de difficile abord pour ceux qui lui déplaisaient ; très judicieux dans les affaires qui ne heurtaient pas ses propres intérêts, et fort laconique dans ses réponses.

Il faisait enlever, à bas prix, au nom du roi, les grains et les bestiaux et les faisait revendre par la société à des prix excessifs. Ainsi le pain, qui revenait à la compagnie à trois sous la livre, et la viande, à six, coûtaient au public de vingt à trente sous et de quarante à soixante sous ! On assure qu'il réduisit les habitants de Québec à deux onces de pain par jour, en 1758, pour faire hausser le prix des denrées.

[La « grande société », comme l'appelait Montcalm, comprenait principalement trois hommes :] Joseph-Michel Cadet, de boucher devenu munitionnaire général, parce qu'il s'entendait au commerce de la viande ; il avait

(27) C'est Voltaire qui parle ainsi: *Précis du siècle de Louis XV*, ch. XXXV. V. aussi *Candide*, ch. XXIII et *infra*, App. I.

passé pour honnête homme, mais était ignorant et avide ; il fut entraîné par la compagnie, qui vola le prince jusqu'en 1757, et ensuite le prince et ses sujets ; Cadet devint cruel et fourbe comme ses associés ; il finit par être dupé par eux, et repassa en France moins riche qu'on ne le supposait ; Hugues Péan (28), aide-major des troupes de la marine en Canada, dont on ne pouvait évaluer la fortune et qui montrait un faste excessif ; [Deschenaux, secrétaire de Bigot et qui disait qu'il prendrait de l'argent « jusque sur les autels ». Ces concussionnaires avaient pour affidés et complices :] Jean-Victor Varin, subdélégué de l'intendant et commissaire ordonnateur de la marine à Montréal ; François Le Mercier, arrivé soldat de recrue à Québec en 1740, devenu plus tard maître d'école à Beauport, ensuite cadet, officier et enfin commandant de l'artillerie en Canada ; il paraît qu'il avait une grande influence sur le gouverneur ; Jean Corpron et François Maurin, associés de Cadet, venus pauvres et commis marchands en Canada ; ils repassèrent en France avec des fortunes colossales ; Jacques-Michel Bréard, contrôleur de la marine à Québec ; Guillaume Estèbe, conseiller honoraire au conseil supérieur, garde des magasins du roi à Québec, qui alla se fixer à Bordeaux avec une fortune qu'on évaluait à sept ou huit cent mille francs ; Paul Perrault, successivement paysan à Deschambault, aubergiste, pourvoyeur, secrétaire du gouverneur, et major des milices ; enfin, Louis-André Pénissault, commis de Cadet, et plusieurs autres plus ou moins intéressés en la compagnie (29). Leurs déprédations étaient presque aussi funestes que les entreprises de l'ennemi.

Montcalm avait proposé aux ministres une diversion sur l'Acadie par une escadre et des troupes de France, auxquelles se joindraient deux mille cinq cents Canadiens (30). Ce projet, qui avait de l'audace, ne fut point goûté, soit parce que le succès parut inutile ou trop douteux, soit parce qu'il était périlleux, ainsi que le fit observer un officier canadien, M. de Lotbinière, de diviser les forces du Canada, déjà si peu considérables, pour en porter une partie au loin quand ce pays était encore menacé.

(28) La liaison de sa femme avec Bigot était de notoriété publique.

(29) *Procès de Bigot, Cadet et autres. — Requêtes du procureur général. — Mémoire pour François Bigot. — Jugement rendu souverainement dans l'affaire du Canada* (A. C. M. S. M., Canada, 14, 1760-1791, fol. 171). V. les autres pièces au même sujet, *ibid.*, fol. 207-223. ***Mémoires sur les affaires du Canada***, 1749-1760, d. c.

(30) Montcalm au ministre, 1er nov. 1756 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 80-81).

Les ministres recommandèrent à Montcalm de faire ce qu'il faudrait pour ramener la bonne intelligence entre les troupes et les habitants, et de se rappeler qu'il était également essentiel de bien traiter les sauvages et de rendre à leur bravoure tous les témoignages dont ils étaient si jaloux. Les rapports reçus à Paris sur la conduite souvent arbitraire des militaires, dont les prétentions se manifestaient assez, du reste, dans leurs propres lettres, furent sans doute ce qui motiva ces sages instructions.

Tandis que la France en restait à quelques mesures pour la défense de ses possessions, l'Angleterre, honteuse de ses dernières défaites, prétendait les venger durant la campagne qui allait s'ouvrir. Pour se réhabiliter dans l'opinion publique, le ministère admit dans son sein William Pitt, devenu depuis lord Chatham, l'un des hommes d'État les plus illustres de l'Angleterre. Ce grand patriote résolut de pousser la guerre avec vigueur (31). Il envoya une flotte formidable et [huit mille soldats (32)] en Amérique ; et l'on disait qu'il triplerait ces forces, s'il le fallait. Afin d'empêcher que le commerce anglais n'approvisionnât secrètement les colonies françaises, le Parlement défendit toute exportation de denrées hors des colonies britanniques.

Le bruit courut en France qu'il était question à Londres d'attaquer Louisbourg, ou le Canada par mer. Pitt voulait obtenir, à quelque prix que ce fût, la suprématie dans le Nouveau Monde. Malgré ce bruit, le ministère français ne changea pas la résolution qu'il avait prise de n'envoyer aux provinces menacées qu'un petit corps de troupes. Le vieux maréchal de Belle-Isle représenta en vain le danger dans un mémoire au Conseil d'État. « Il y a plusieurs mois que j'insiste, disait-il, pour que nous fassions passer en Amérique, indépendamment des recrues nécessaires pour compléter les troupes de nos colonies et de nos régiments français, les quatre mille hommes du sieur Fischer... Il a un corps distingué d'officiers, presque tous gentilshommes, dont la plus grande partie se proposent de ne jamais revenir en Europe, non plus que leurs soldats, ce qui fortifierait beaucoup, pour

(31) V. sur lui, Lecky, *Hist. of England in the eighteenth century*, new ed., II. W.-D. Green, *William Pitt*, 1901. A. von Ruville, *William Pitt, Earl of Chatham*, d. c. B. Williams, *The life of William Pitt*, d. c. H. Hall, « Chatham's Colonial Policy », *Am. Hist. Rev.*, July, 1900. W.-L. Grant, *The Colonial Policy of Chatham*, Kingston, 1911. Son « système », comme il disait, a été exposé par Corbett, *England in the Seven Years' War*, I, 179-196, 254-262, 267-272 et *passim*. Consulter aussi *Correspondence of William Pitt*, ed. by Gertrude S. Kimball, 1906.

(32) Outre l'artillerie. Pitt to Lawrence, Feb. 4, 1757 (*Corr. of W. Pitt, ibid.*, I, 2).

le présent et pour l'avenir, les parties de colonies où ces troupes seraient destinées... Je crois ne pouvoir trop insister. On se repentira peut-être trop tard de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il n'y aura plus de remède. Je conviens que la dépense du transport est excessivement chère ; mais je pense qu'il vaudrait encore mieux avoir quelques vaisseaux de ligne de moins et se mettre en toute sûreté pour la conservation de nos colonies » (33).

On ne sait quelle influence la venue de ce renfort eût exercée sur l'issue de la guerre ; mais c'est une chose déplorable que le sort du Canada ait tenu peut-être à la chétive somme qu'aurait coûtée le transport de ces colons militaires en Amérique ! La Cour se contenta d'envoyer une escadre dans les parages du Cap-Breton pour protéger Louisbourg, et de faire croiser quelques navires dans le bas du Saint-Laurent.

Le Canada dut rester pour le moment sur la défensive et attendre les événements. Toutefois, il se tint prêt à profiter des moindres circonstances favorables qui pourraient se présenter ; et il ne détacha point ses regards de tous les mouvements que faisaient ses ennemis.

Lord Loudoun réunit à Boston, en janvier 1757, les gouverneurs des provinces septentrionales, la Nouvelle-Écosse comprise, et il s'entendit avec eux sur la campagne prochaine. Le plan d'attaque suivi en 1755 et 1756 fut abandonné. La résolution fut de concentrer les forces, au lieu de les diviser, comme on l'avait fait jusque-là ; Louisbourg, le point le plus saillant des possessions françaises sur la mer, devait attirer le premier l'attention des Anglais ; et, en effet, ils furent d'accord de commencer leurs opérations par le siège de cette place, qui couvrait l'entrée du Saint-Laurent. Chaque colonie eut à fournir son contingent, et afin que rien ne transpirât trop tôt du projet, il fut mis un embargo sur les navires dans les ports. La garde des frontières fut confiée aux milices. Washington commandait dans les Apalaches. Deux à trois mille soldats étaient en garnison au lac Saint-Sacrement. En juillet, l'armée anglaise se montait à plus de vingt-cinq mille hommes, dont près de quinze mille soldats réguliers, sans compter les nombreuses milices prêtes à marcher au premier signal.

Lord Loudoun partit de New-York pour Louisbourg, le 20 juin, avec six mille hommes de troupes régulières et quatre-vingt-dix voiles. Le 9 juillet, il fut rejoint à Halifax par la flotte de l'amiral Holbourne et cinq autres

(33) Lettre du 13 janvier 1757 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 83).

mille hommes de vieilles troupes. Pendant qu'il était là, il apprit que le chef d'escadre Dubois de La Motte, venant de Brest, était entré dans la rade de Louisbourg ; que dix-huit vaisseaux de ligne et cinq frégates s'y tenaient à l'ancre, et que la ville était défendue par six mille soldats, trois mille miliciens et treize cents sauvages (34). A cette nouvelle, lord Loudoun assembla un conseil de guerre, dans lequel il fut convenu d'abandonner une entreprise qui ne promettait plus aucune chance de succès. Les troupes regagnèrent New-York, et l'amiral Holbourne, avec quinze vaisseaux, quatre frégates et un brûlot, cingla vers Louisbourg pour observer cette ville. Mais quand il vit, devant la forteresse, l'amiral français faire déployer les voiles, il se hâta de retourner à Halifax. Il reparut le 11 septembre, après avoir reçu quatre autres vaisseaux ; cette fois, Dubois de La Motte, à son tour plus faible que son adversaire, ne bougea point, obéissant en cela aux ordres positifs de la Cour (35) de ne pas risquer la plus belle flotte que la France eût armée depuis 1703. Peu après (24-25 septembre), une affreuse tempête éclata sur la flotte anglaise. Un vaisseau de soixante canons se brisa à la côte et la moitié de l'équipage périt dans les flots ; neuf vaisseaux furent démâtés, d'autres jetèrent leurs canons à la mer ; et l'escadre rentra en pitoyable état dans les ports d'Angleterre (36).

Les hostilités n'avaient pas cessé pendant l'hiver (1756-1757), qui fut extrêmement froid. Montcalm avait fait le projet de détacher [sept à huit cents] hommes pour surprendre le fort William-Henry, et l'enlever par escalade. Le gouverneur crut devoir porter le détachement à [quatorze] cents hommes, dont [cinq cents réguliers,] six cents Canadiens et trois cents sauvages ; il en donna le commandement à M. de Rigaud [avec pour lieutenant, M. de Longueuil,] ce qui mécontenta beaucoup les officiers des troupes et Montcalm lui-même, lequel aurait désiré le voir conférer à [Lévis ou à] Bourlamaque. [Le détachement, formé de quatre divisions, se mit en marche de Saint-Jean (20, 21, 22, 23 février 1757).] Il traversa le lac Champlain et le lac Saint-Sacrement, et fit soixante lieues, la raquette aux pieds,

(34) Il faut diminuer ces chiffres de moitié, pour le moins. La garnison n'était que de 2.100 hommes. V. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 246-248. *Coll. ms. N.-F.*, IV, 108.

(35) Instruct. du 9 avril 1757 (A. C. B., ord. du roi, Ile Royale, 105).

(36) 332 survivants furent recueillis par les Français (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 139). Knox, *Hist. Journal of the campaigns in North America*, 1757-1760, 1769, I, 6-28. Holbourne to Pitt, 29 and 30 Sept. 1757.

emportant avec lui ses vivres et ses munitions sur des traînes, couchant au milieu des neiges à l'abri d'une simple toile. Le 19 mars, on arriva devant William-Henry, dont les murailles étaient formées de troncs d'arbres, soutenus par un rempart très solide. Rigaud jugea qu'il était impossible de la prendre d'emblée, sans artillerie. Il détruisit tout ce qu'il y avait à l'extérieur des ouvrages. Trois cent cinquante petits bateaux, quatre brigantins de dix à quatorze canons, les moulins, les magasins et les maisons furent livrés aux flammes. La garnison, [de trois cent quarante-six hommes valides (37),] environnée, pour ainsi dire, par une mer de feu pendant quatre jours, ne chercha point à faire de sortie ; et les Français ne laissèrent debout que le corps nu de la place (38). Leur retraite fut marquée par un événement qui s'est renouvelé depuis à l'armée de Bonaparte en Égypte, par une cause peu différente. L'éclat éblouissant de la neige frappa d'une espèce d'ophthalmie un tiers du détachement, que l'on guida par la main le reste de la route. Mais, deux jours après leur arrivée, les malades avaient déjà recouvré la vue à l'aide de remèdes faciles.

Ces succès, surtout la prise d'Oswégo, maintinrent les tribus sauvages dans l'alliance de la France. La confédération iroquoise envoya pour la seconde fois une grande ambassade [de cent quatre-vingts hommes] à Montréal renouveler les assurances d'amitié. On la reçut en présence de députés des Nipissings, des Algonquins, des Poutewatomis et des Outaouas [(27 novembre, 29 décembre 1757 (39).] Ces démonstrations étaient importantes parce qu'elles tranquillisaient les esprits sur la sûreté des frontières.

Le gouverneur avait prié, par de nouvelles dépêches, que l'on portât le secours à cinq mille hommes, à cause des préparatifs faits par les Anglais. La Cour lui [annonça l'envoi de deux mille deux cents hommes : à peine onze cents débarquèrent à Québec dans tout l'été de 1757 (40).] Dès que la saison l'avait permis, Vaudreuil avait fait garnir la frontière du lac Champlain. Bourlamaque rassembla deux mille hommes à Carillon. Un batailon

(37) Major Eyre to Loudoun, 26 March 1757, c. p. Parkman, *Montcalm and Wolfe*, I, 462.

(38) Les Français eurent 5 tués et 6 blessés. Les Anglais eurent 7 blessés et firent 3 prisonniers. Montcalm au ministre, 24 avril et 11 juillet 1757 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 91-93, 106-107). *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 151-152, 155-161, 175-179. Vaudreuil au ministre, 22 avril 1757 (A. C. C. G., Canada, 102, fol. 36). Eyre to Loudoun, 24 March 1757.

(39) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 122-145.

(40) *Ibid.*, 212, 210, 225, 246, 302.

fut placé au fort Saint-Jean, sur la rivière Richelieu ; un second, à Chambly ; deux autres gardaient Québec et Montréal. Les Canadiens étaient occupés aux travaux des champs. Sur ces entrefaites, la nouvelle que lord Loudoun était parti pour Louisbourg engagea les chefs à profiter de l'éloignement d'une partie des forces de l'ennemi pour attaquer William-Henry, qui donnait aux Anglais le commandement du lac Saint-Sacrement, et le moyen de tomber à l'improviste, sur Carillon, car ils n'en étaient là qu'à une petite journée. Il fallait les rejeter au plus tôt sur l'Hudson. On résolut d'exécuter ce projet sans attendre les secours d'Europe.

A l'appel du gouverneur, les Canadiens fournirent des volontaires et des vivres ; eux-mêmes sentaient toute l'utilité de cette entreprise. Ils donnèrent les petites provisions de leurs familles, et se réduisirent à vivre de maïs et de légumes. «On ne trouverait chez eux, écrivit M. de Vaudreuil à la Cour, ni farine, ni lard ; ils se sont exécutés avec autant de générosité que de zèle pour le service du roi ». On travailla sans bruit aux préparatifs, et, à la fin de juillet, (1757) toute l'artillerie était à Carillon, rendez-vous des troupes. L'armée destinée à l'expédition consistait en [trois mille quatre-vingt-quatorze soldats réguliers et de la colonie, deux mille neuf cent quarante-six Canadiens, cent quatre-vingts canonniers et quinze cent quatre-vingt-dix-neuf sauvages de trente-trois nations ; au total : sept mille huit cent dix-neuf hommes (41).] Les succès des bandes qui tenaient la campagne étaient d'un bon augure. Le lieutenant Marin [avec trois cents sauvages et quatre-vingts Canadiens avait fait un prisonnier] et enlevé [onze] chevelures jusque sous le fort Edward (42). Quatre cents sauvages [et cinquante Canadiens,] conduits par M. de Corbière, avaient rencontré sur le lac Saint-Sacrement le colonel Parker, qui le descendait à la tête [de trois cent soixante hommes sur] vingt-deux berges pour faire une reconnaissance ; ils l'avaient attaqué, lui avaient pris ou coulé à fond vingt bateaux, tué ou noyé cent soixante hommes, et fait [cent soixante et un] prisonniers, y compris [cinq] officiers (23 juillet) (43). Le 29 juillet (1757) Montcalm donna le signal du départ.

(41) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 268-269. Mais deux cents sauvages désertèrent.

(42) *Journal de Montcalm, ibid.*, 234, 241, 250. Montcalm à Vaudreuil, 24 juillet 1757 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 110). *Journal* de Bougainville.

(43) Les Français n'eurent qu'un homme blessé. Montcalm à Vaudreuil, *ibid. Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 251-252.

L'avant-garde, [de deux mille neuf cent soixante-dix] hommes, aux ordres de Lévis (44), remonta par terre la rive droite du lac Saint-Sacrement, pour protéger le débarquement du reste du corps expéditionnaire, qui suivait par eau, [sur deux cent cinquante voiles,] avec le matériel de siège. Le 2 août, [à deux heures du matin,] Montcalm débarqua avec ses troupes, dans la baie de Ganaouské (Northwest Bay), à une lieue de William-Henry. L'artillerie arriva le lendemain matin. Lévis prit aussitôt le chemin du fort Edward, afin d'intercepter les secours ; le gros de l'armée marchant sur trois colonnes, s'avança par les montagnes. La garnison de William-Henry, qui était d'abord de [cinq] cents hommes, avait reçu la veille un renfort de [douze] cents soldats. Le lieutenant-colonel Monro la commandait. Les troupes françaises s'étendirent par derrière le fort et un camp placé en dehors sur un rocher, et trop bien retranché pour être abordé l'épée à la main. Montcalm avait sa gauche appuyée au lac, à l'endroit où est aujourd'hui Caldwell, et sa droite sur une suite de hauteurs, vers le chemin du fort Edward. Des éclaireurs se jetèrent en avant sur la route pour épier les mouvements du général Webb, qui était [à ce fort, distant de quatorze milles, avec seize cents hommes (45).]

Le colonel Bourlamaque dirigea le siège. La tranchée fut ouverte le 4 août (1757) à huit heures du soir, sous le feu de l'artillerie de la place. Le lendemain, sur un rapport que deux mille hommes venaient, conduits par Webb, Lévis reçut ordre de marcher à leur rencontre, et Montcalm se préparait à le suivre pour le soutenir, lorsqu'on lui remit une lettre trouvée dans une balle creuse, sur un courrier que les éclaireurs avaient tué. Par cette lettre Webb mandait du fort Edward au colonel Monro qu'il ne lui paraissait pas prudent d'aller à son secours, ni de se dégarnir ; que les Français étaient environ onze mille ; qu'ils avaient une artillerie considérable, et qu'il lui donnait ces renseignements afin qu'il pût se ménager une capitulation avantageuse, s'il ne pouvait tenir jusqu'à l'arrivée du secours demandé à Albany (46). L'erreur de Webb sur le nombre des assiégeants devait hâter la reddition de William-Henry. Le 6 août, au point du jour, une batterie de huit canons et un mortier fut démasquée. Le feu des assiégés était toujours vif, mais incertain. Le lendemain, une nouvelle

(44) *Journal des campagnes de Lévis*, Coll. Lévis, 88.

(45) Webb to Loudon, 5 August 1757.

(46) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 282.

batterie commença de tirer ; le général français fit suspendre la canonnade, et envoya M. de Bougainville, [à neuf heures du matin,] porter au colonel Monro la lettre du général Webb (47). Le commandant anglais répondit qu'il était résolu de se bien défendre. Le feu recommença aux acclamations des sauvages, qui poussaient un grand cri quand les projectiles frappaient les murailles. Vers le soir, les assiégés firent une sortie, au nombre de cinq cents, pour s'ouvrir une communication avec le fort Edward. Villiers marcha à eux avec un petit corps de volontaires canadiens et de sauvages, et les repoussa après avoir tué cinquante hommes et [fait quatre prisonniers (48).] Une troisième batterie fut commencée le 8 août. On y travaillait encore, lorsque, dans l'après-midi, on vit briller des armes sur le haut d'une montagne voisine. En même temps on remarqua beaucoup de mouvement dans les retranchements sous le fort. Au camp français le rappel fut aussitôt battu ; mais, après quelques coups de fusil, les soldats de la montagne rentrèrent dans le bois et disparurent. Le 9 août, à sept heures du matin, la place arbora le drapeau blanc et demanda à capituler. Les conférences ne furent pas longues. Il fut convenu que la garnison sortirait avec les honneurs, c'est-à-dire avec ses armes, ses bagages et un canon ; qu'elle ne servirait de dix-huit mois, ni contre les Français, ni contre leurs alliés ; et que les Français, les Canadiens et les sauvages retenus prisonniers dans les colonies anglaises seraient rendus dans les trois mois. La disette dont souffrait la colonie empêcha d'insister pour que la garnison restât prisonnière (49).

On trouva dans le fort quarante-trois bouches à feu, trente-six mille livres de poudre, une grande quantité de projectiles, des vivres pour nourrir l'armée six semaines, et, dans le port, vingt-neuf petits bâtiments. La perte des Français fut de [dix-sept] hommes tués [et quarante] blessés ; celle des assiégés, [de plus de trois cents tués ou blessés (50).]

(47) *Journal de Montcalm* (Bougainville tient ici la plume), 286-287. Monro avait déjà refusé une première fois (3 août) de se rendre. *Ibid.*, 278.

(48) *Journal des campagnes au Canada de* 1755 *à* 1760, par le comte de Malartic, 1890, 141.

(49) La garnison comptait en tout 2.241 hommes. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 297. Avant de signer la capitulation, Montcalm avait obtenu le consentement formel de ses alliés sauvages. *Ibid.*, 292-293.

(50) V. sur ce siège, *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 271-298. *Journal* de Bougainville. *Journal de Lévis*, Coll. Lévis, 88-101. *Journal* de Malartic. Abbé Gabriel, *Le maréchal de camp Desandrouins, Guerre du Canada*, 1756-1760, Verdun, 1887. Lettre du P. Roubaud, 21 oct. 1757, d. Thwaites, *Jesuit Relations*, LXX, VI. Frye, *Journal of the attack of Fort William-Henry*, d. c.

La capitulation de William-Henry fut accompagnée, comme celle d'Oswégo, d'un événement bien regrettable, mais qu'il était presque impossible de prévenir à cause de l'indocilité et de la perfidie naturelle des sauvages. Au reste, les Anglais furent eux-mêmes en partie la cause de ce qui arriva, ayant négligé de jeter leur vin et leur eau-de-vie, comme Bougainville, suivant les ordres de son général, les en avait priés, pour empêcher les sauvages de s'enivrer après leur entrée dans la place (61).

La garnison devait se retirer au fort Edward. Lévis la fit partir le lendemain, dès qu'il fit jour, escortée par un détachement [de deux cents soldats.] Elle n'eut pas fait une demi-lieue que les sauvages, devenus mécontents de la capitulation, qui les avait privés du pillage, et excités les uns par l'ivresse, les autres par un esprit de ressentiment, prirent à travers les bois, tombèrent sur les Anglais à l'improviste, les dépouillèrent, en massacrèrent [une cinquantaine] et en entraînèrent [six cents (52).] L'escorte fit tout ce qu'elle put pour arrêter ces barbares, et quelques soldats furent tués ou blessés en voulant arracher les Anglais de leurs mains. Montcalm était accouru avec presque tous les officiers. Il réussit à délivrer la plupart des hommes et des femmes que les sauvages retenaient encore, et reçut dans le fort ceux qui s'étaient échappés. [Deux cents environ] avaient gagné les bois, et pendant plusieurs jours, on recueillit ces fugitifs, à demi nus, sans armes, épuisés de fatigue et de faim. Le général français leur fit donner des vêtements, et les renvoya dans leur pays sous la protection d'une puissante escorte. Peu après, M. de Vaudreuil, auquel Montcalm avait dépêché un courrier, reprit à Montréal à des sauvages abénaquis deux cents captifs, en payant de fortes rançons. Ces lamentables désordres laissèrent un vif ressentiment dans le cœur des Anglais. Cependant les prisonniers eux-mêmes ont rendu cette justice à leurs vainqueurs, qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour les défendre et arrêter le massacre, et qu'ils avaient réussi à empêcher de plus grands malheurs (53).

On rasa le fort William-Henry et le camp retranché. Le 16 août, l'armée

Webb to Loudoun, 1, 5, 11 August 1757. *Extract of a letter published in England*, Albany, August 15, 1757 (*Coll. ms N.-F.*, IV, 117).

(51) *Journal de Montcalm*, 203. *Journal de Lévis*, 102.

(52) *Journal de Lévis*, Coll. Lévis, 102. Bougainville au ministre, 19 août 1757.

(53) Montcalm à Loudoun, 14 août 1757. Montcalm à Webb, 14 août 1757 (*Coll. ms. N.-F.*, IV 112, 114). V. pour plus de détails, Chapais, *op. cit.*, 278-290.

se rembarqua sur deux cent cinquante berges et rentra dans ses lignes. Montcalm aurait pu inquiéter le fort Edward. Les Anglo-Américains étaient si persuadés que c'était là son dessein, que toutes leurs milices, infanterie, cavalerie et artillerie, avaient été mises en réquisition jusqu'au fond du Massachusetts, et que les habitants, à l'ouest de la rivière Connecticut, avaient reçu ordre de briser leurs voitures à roues et de retirer leurs bestiaux. « Il est inconcevable, dit Hutchinson, que quatre ou cinq mille hommes aient pu causer tant d'alarmes ». Cette terreur, toutefois, n'était pas sans fondement, car les instructions de Vaudreuil portaient qu'après la prise de William-Henry, Montcalm irait attaquer le fort Edward (54). [Le départ de la plupart des sauvages des Pays d'en Haut,] la nécessité de renvoyer les Canadiens chez eux pour la moisson, [le manque de munitions et de vivres,] la difficulté de réduire une place défendue par une nombreuse garnison et pouvant être promptement secourue avaient empêché le général d'exécuter cet ordre (55) ; ce qui fut ensuite la cause de graves différends entre le gouverneur et lui. La question des subsistances étant toujours la plus importante pour le Canada, où la disette était croissante, un des trophées les plus agréables de la nouvelle conquête fut trois mille barils de farine et de lard, qu'on apporta en triomphe à Carillon, et qui furent prisés dans toute la colonie à l'égal des plus glorieuses marques de la victoire.

La récolte avait presque partout manqué. Dans plusieurs paroisses, à peine avait-on recueilli les semences. Les blés, qui avaient eu la plus belle apparence sur pied, ne rendirent aucun fruit, à cause de l'abondance des pluies au milieu de l'été. On craignit que le peuple ne fût sans pain dès janvier (1758). Par précaution, on mit de la farine en réserve, pour la nourriture des malades dans les hôpitaux jusqu'au mois de mai. Dans les maisons religieuses, la portion journalière fut réduite à une demi-livre de pain ; et il fut proposé de fournir aux populations urbaines une livre de bœuf, de cheval ou de morue sèche par tête, outre le quarteron de pain qui leur était distribué alors et qui fut jugé insuffisant. L'intendant acheta douze à quinze cents chevaux pour la boucherie. Faute de provisions de bouche, on distribua les troupes chez les habitants de la campagne, qu'on supposait

(54) Instruct. du 9 juillet 1757 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 100).

(55) Montcalm au ministre, 3 août 1758 (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 142). *Journal* de Bougainville. Abbé Gabriel. *Le maréchal de Desandrouins*, 99-100. Aussi bien Bigot lui-même approuvait la décision de Montcalm. Bigot à Montcalm, 16 août 1757 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 129).

encore les mieux pourvus dans la disette générale ; on ne garda dans les villes que le nombre de soldats qu'il fallait pour leur garnison (56).

A la fin de septembre (1757), Lévis, ayant dû réduire la ration des soldats à Montréal, fut averti qu'ils murmuraient (57). Il assembla aussitôt les grenadiers, et leur dit que le roi les avait envoyés pour défendre le Canada, non seulement par les armes, mais encore en supportant toutes les privations que les circonstances leur imposeraient ; qu'il fallait se regarder comme dans une ville assiégée et privée de secours ; que c'était aux grenadiers à donner l'exemple, et qu'au surplus il ferait punir avec sévérité toute manifestation de désobéissance. Les murmures cessèrent pendant un temps. En décembre, la ration fut encore amoindrie ; mais, comme on voulut obliger les troupes à manger du cheval, les soldats en garnison à Montréal refusérent cette viande, à la distribution des vivres. Lévis les harangua de nouveau. Il leur ordonna avant tout de se soumettre, ajoutant qu'après la distribution, il écouterait volontiers leurs plaintes. La ration reçue, ils lui représentèrent que la chair de cheval était une mauvaise nourriture ; que toutes les privations retombaient sur eux ; que les habitants ne se privaient de rien ; que la disette n'était point telle qu'on le prétendait. Lévis répondit à tous leurs griefs. Ils avaient été mal informés, leur dit-il, car il y avait longtemps que le peuple à Québec ne mangeait presque plus de pain, et que les officiers mêmes, là comme à Montréal, n'en avaient qu'un quarteron par jour. Il leur cita ensuite les [deux mille] Acadiens, qui n'avaient pour toute nourriture que de la morue sèche et du cheval, lequel assurément était un aliment sain, et leur rappela que les troupes avaient mangé de cette viande au siège de Prague. Son discours satisfit les mutins ; ils ne firent plus de plaintes (58). Il paraît que cette insubordination avait été excitée par quelques particuliers et par les soldats de la marine.

Au mois d'avril suivant (1758), force fut de réduire encore la ration des habitants de Québec, et de la fixer à deux onces de pain et à huit onces de lard ou de morue par jour (59). Des hommes tombaient d'inanition dans

(56) V. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 100, 201, 211, 303, 308, 310, 323, 358.

(57) *Journal de Lévis*, Coll. Lévis, 105. A Montréal, le peuple, y compris les femmes, s'ameuta. *Journal de Montcalm*, 324-325, 327.

(58) *Journal de Lévis*, Coll. Lévis, 120-124.

(59) Doreil au ministre, 30 avril 1758 (Doc. de Paris, 1re série, XIV. *Journal de Montcalm*,

les rues. Plus de trois cents réfugiés Acadiens étaient morts de la petite vérole, de faim et de misère (60).

Dans le temps où le pays était en proie à cette disette, aggravée par l'inquiétude de l'avenir, Montcalm se plaignait avec amertume qu'on cherchait à lui faire perdre de sa considération. Suivant lui, le gouverneur s'attachait de plus en plus à diminuer la part que les troupes réglées et leur général avaient aux succès militaires (61). Chaque victoire semblait accroître le mécontentement de Montcalm.

Les ministres à Paris étaient bien obligés de s'occuper un peu des maux et des besoins du Canada; mais ils ne pouvaient plus les soulager que faiblement. Ils ne réparaient rien. Les dépenses de la colonie en 1757 avaient dépassé de beaucoup les crédits accordés; les lettres de change tirées sur le trésor avaient monté à douze millions trois cent trente-huit mille francs (62). Les correspondances signalaient toujours des abus, des dilapidations déplorables. Bigot attirait le premier les regards entre les fonctionnaires coupables. Les embarras de la situation, la guerre, la famine, l'éloignement de la métropole, tout semblait multiplier pour lui les occasions de voler l'État impunément. Possédant le pouvoir nécessaire pour se livrer à toutes ses passions, il n'y mettait plus aucun frein. Les lettres de Montcalm, enfin mieux éclairé, celles de Lévis, de Bougainville, de Montreuil, major général de l'armée, de Doreil, de Pontleroy, ingénieur en chef, renfermaient les accusations les plus graves contre lui. Doreil écrivait au marquis de Paulmy, ministre de la guerre, le 22 octobre 1754 une lettre chiffrée (63) dans laquelle il disait : « Je ne blâme pas seulement le munitionnaire (Cadet) ; il y aurait tant de choses à dire là-dessus que je prends, par prudence, le parti de me taire. Je gémis de voir une colonie si intéressante et les troupes

Coll. Lévis, 342-343, 347. Le 12 mai, Montcalm écrit : « La colonie, si les secours n'arrivent pas, va se trouver, après deux campagnes brillantes, dans la situation la plus critique... »; le 15 : « La colonie est à deux doigts de sa perte; la faute en est au mauvais gouvernement : ignorance, nulle prévoyance et grande avidité » (*Ibid.*, 349, 351); et le 21 : « Augmentation de misère des particuliers, réduits à brouter l'herbe » (*Ibid.*, 353).

(60) Doreil au ministre, 26 février 1758.

(61) Montcalm au ministre de la marine, 11 juillet 1757 (A. C. C. G., Canada, 102, fol. 196). Dans cette même lettre, il écrivait : « Quelle colonie! quel peuple, quand on voudra! quel parti à en tirer pour un Colbert!... Ils (les Canadiens) ont tous foncièrement de l'esprit et du courage. »

(62) Bigot au ministre, 3 nov. 1757, d. c.

(63) Cit. P. Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, 3e éd., 1883, 127.

qui la défendent exposées, par la cupidité de certaines personnes, à mourir de faim et de misère. M. le marquis de Montcalm s'étendra peut-être davantage, je lui en laisse le soin. Rien n'échappe à sa prévoyance ni à son zèle. Mais que peut-il faire, ainsi que moi ? des représentations contre lesquelles on est toujours en garde et qui ne sont presque jamais écoutées ».

Trois jours après, Doreil, rappelant la famine qui régnait en Canada, une épidémie que les dernières troupes avaient apportée au commencement de l'été, revint sur la conduite de l'intendant et de ses complices. « Les remèdes, dit-il, doivent être puissants et prompts... Je n'aspire qu'au moment heureux où, avec la permission du roi, je pourrais repasser en France et n'être plus spectateur inutile de choses aussi monstrueuses que celles qui se passent sous nos yeux... M. de Moras, ministre de la marine, ignore la véritable cause de notre triste situation ; il ne convient ni à M. de Montcalm ni à moi de tenter de l'en instruire, d'autant plus que nos représentations ne parviendraient vraisemblablement pas jusqu'à lui ». (64)

Montcalm, dans une lettre du 4 novembre 1757, disait que le munitionnaire avait acheté beaucoup d'eau-de-vie et de vin et très peu de farine, « parce qu'il y a plus à gagner sur l'eau-de-vie et le vin... ; mais, ajoutait-il, couvrons cette matière d'un voile épais ; elle intéresserait peut-être les premières têtes d'ici... » (65).

Mais l'origine et la nomination européenne des agents coupables, les préoccupations du ministère, la vivacité de la guerre, tout cela faisait alors reculer une investigation devenue si nécessaire pourtant, et la Cour se tint encore à des recommandations d'économie. Les Canadiens avaient supplié le roi d'envoyer des vivres. Le nouveau ministre de la marine, M. de Moras, expédia seize mille quintaux de farine et douze tonneaux de blé, indépendamment des approvisionnements demandés par le munitionnaire Cadet, qui s'élevaient à soixante-dix mille quintaux de farine. L'ordre fut transmis en même temps de tirer des vivres de l'Ohio, de l'Illinois et de la Louisiane. Les transports partirent de France au printemps (1758) ; mais la plupart furent enlevés en chemin par les corsaires anglais

(64) Parce que l'un des employés du ministère à Versailles, un nommé La Porte (secrétaire à la marine), était de connivence avec Bigot (N. de l'auteur).

(65) Montcalm se plaignait ensuite des abus dans les travaux de fortification. « Que d'abus, disait-il, aura à réformer M. de Pontleroy dans sa partie, et quelle partie ne demande pas à l'être ? » (N. de l'auteur). — Dans l'Inde anglaise régnait au même temps une concussion pareille. V. Malleson, *Clive*, 1893, 163-164, 169-170.

(66) ; le reste ne commença d'arriver que vers la fin de mai. Ce retard avait fort inquiété Vaudreuil, qui avait dépêché trois navires vers la France, coup sur coup, pour presser l'envoi des vivres. Le 16 juin, il n'y avait encore de rendus à Québec qu'une frégate et une vingtaine de navires avec douze mille barils de farine (67). Quant aux secours en troupes, il n'était plus guère possible d'en faire passer. Le gouvernement ne donna que trois ou quatre cents mauvaises recrues pour compléter les bataillons.

La France avait éprouvé des vicissitudes dans la campagne de 1757. Alternativement victorieuse et vaincue en Europe, elle avait été heureuse en Amérique et malheureuse dans l'Inde. Dirigés par l'esprit capricieux d'un prince qui changeait continuellement les généraux et les ministres sans égard à leurs talents ni à leurs succès, les efforts que la France faisait sur terre et sur mer avaient épuisé ses forces. Il fallut se résigner, pour la campagne suivante, à laisser prendre aux Anglais dans le Nouveau Monde une supériorité numérique double de celle qu'ils possédaient déjà depuis le commencement de la guerre. [Au mois d'octobre 1757,] il n'y avait en Canada que huit bataillons de ligne, composant [quatre mille deux cents officiers et soldats (69).] Ils avaient été obligés de se recruter en partie dans le pays pour remplir leurs vides. Les troupes [d'infanterie et de la marine] se montaient à deux mille [six cents] soldats environ ; ce qui faisait en tout six mille [huit cents] hommes de troupes réglées ; et l'on avait à défendre cinq cents lieues de frontière. Il était évident que les Canadiens formeraient la majorité de l'armée qui allait s'opposer aux forces accablantes de l'ennemi.

Les échecs des Anglais en Amérique, compensés par leurs victoires dans l'Inde, ne firent que les exciter à de plus grands efforts pour vaincre et conquérir le Canada par la force seule du nombre. Cela paraissait d'autant plus facile que leurs finances étaient florissantes, et qu'ils avaient l'empire de la mer. Le génie de Pitt, devenu enfin maître des conseils de la Grande-Bretagne, allait trancher la question de rivalité entre les deux peuples dans le Nouveau Monde. Ce ministre voulait que sa patrie y dominât seule, ne prévoyant point les grands événements de 1775 ; et il fit un armement formidable pour y détruire la puissance française. Il remplaça lord Lou-

(66) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 356, 362.

(67) *Ibid.*, 356, 373.

(68) Doreil au ministre, 1er oct. 1557 (Ar. de la guerre, Paris).

doun par le major-général Abercromby à la tête de l'armée de terre, qui fut encore renforcée de douze mille hommes de troupes réglées sous le major-général Jeffrey Amherst. Il invita toutes les colonies à armer autant de milices qu'elles pourraient. En peu de temps le nouveau général en chef eut sous son commandement [environ cinquante mille hommes [dont vingt-trois à vingt-quatre mille] soldats réguliers (69), outre des milices de réserve nombreuses (70). C'était rendre un hommage éclatant à la valeur française, et reconnaître la détermination invincible des défenseurs du Canada, car ces forces égalaient le chiffre de sa population entière, hommes, femmes et enfants.

(69) Etat des troupes anglaises en Amérique, 24 juillet 1757. Public Record Office, London, c. p. R. Waddington, *La guerre de Sept Ans*, 1899, I, 273.

(70) V. ch. suiv., n. 1.

CHAPITRE III

BATAILLE DE CARILLON
1758

Les grands apprêts de l'Angleterre (1) durent faire croire qu'elle envahirait cette année le Canada de tous côtés, afin de terminer la guerre d'un seul coup par une attaque générale, irrésistible ; et de laver enfin, par une conquête entière, la honte de ses défaites passées. Les ministres de France avaient perdu presque tout espoir de conserver cette belle contrée ; ce fut peut-être ce qui les empêcha d'envoyer les secours dont elle avait un si pressant besoin. Mais ses défenseurs, laissés à eux-mêmes, ne fléchirent pas encore devant l'orage, qui augmentait de fureur. « Nous combattrons, écrivait Montcalm au ministre de la guerre ; nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie ». (2) Il faut, disait-on, que tous les hommes agiles marchent au combat ; que les officiers civils, les prêtres, les femmes, les enfants, les vieillards, fassent les travaux des champs, et que les femmes des chefs et des officiers donnent l'exemple. Ainsi les habitants et les soldats s'armaient à l'envi de résolution pour la défense commune.

L'Angleterre était prête à attaquer Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne. La ville de Montréal devait être assiégée après la prise de Carillon. [Douze mille hommes et une escadre de cent cinquante-sept vaisseaux] furent chargés de la première entreprise ; [plus de quinze mille] hommes reçurent l'ordre d'envahir le Canada par le lac Saint-Sacrement, et [six à sept mille] furent lancés vers l'Ohio pour en faire la conquête. Le Canada ne fut sauvé que par la victoire de Carillon, où, comme à Crécy, les vainqueurs repoussèrent une armée cinq fois plus nombreuse que la leur.

(1) Pendant la guerre de Sept Ans, elle eut sur mer 184.893 hommes. W. Wood, *The Fight for Canada*, 2nd ed. Toronto, 1906, 106.

(2) Lettre du 10 juin 1758.

Au printemps, les troupes françaises, après quelque délai causé par l'approvisionnement, allèrent reprendre leurs positions sur les frontières ; les chefs avaient ordre de tenir continuellement des partis en campagne pour inquiéter l'ennemi, l'obliger à diviser ses forces, et découvrir ses desseins. Trois mille hommes se rassemblèrent dans le voisinage de Carillon, et à peu près un pareil nombre sur le lac Ontario et au fort Niagara. Ces mesures prises, on attendit les événements, tandis que les habitants jetaient en hâte sur les guérets le peu de blé qu'ils avaient pu dérober à la faim.

Dans le même temps les Anglais se mettaient partout en campagne. Ce fut contre Louisbourg qu'ils portèrent leurs premiers coups.

L'amiral Boscawen fit voile d'Halifax, le 28 mai 1758, à la tête de vingt-trois vaisseaux de ligne, et de dix-huit frégates [et brûlots,] escortant les transports sur lesquels était l'armée de débarquement, aux ordres du général Amherst. La flotte arriva le 2 juin devant Louisbourg. Cette place, outre six vaisseaux de ligne et sept frégates, ancrés dans son port [et portant trois mille matelots,] avait alors une garnison d'environ trois mille soldats effectifs ou en état de combattre, et six cents miliciens et sauvages (3), pour résister à des forces de terre et de mer qui formaient réunies [douze mille hommes.] Le gouverneur, M. de Drucour, chef plein de courage, était décidé à se défendre jusqu'à toute extrémité.

Faute d'argent, les fortifications n'avaient guère été réparées ; elles tombaient partout en ruine. Les revêtements de la plupart des courtines étaient entièrement écroulés, et il n'y avait qu'une casemate et une poudrière à l'abri des bombes. Ce qui restait debout des murailles était d'une construction si défectueuse, par le mauvais mortier employé pour les bâtir, qu'on devait craindre l'effet du boulet sur des ouvrages d'une liaison si fragile. Le gouverneur jugea donc qu'il fallait s'opposer au débarquement, plutôt que d'attendre l'ennemi derrière ces ruines. Il fit de bonnes dispositions. Il fortifia tous les endroits faibles de la côte depuis Louisbourg jusqu'à la baie de Gabarus, qui en était éloignée d'une demi-lieue vers le sud, et où la flotte anglaise jeta l'ancre. L'anse de [la Cormorandière (Fresh Water Cove)] était le point le plus accessible de cette ligne. Il la fit border d'un parapet en terre garni de canons et de pierriers. Pour masquer ce retranchement il fit faire un abatis si serré qu'on aurait eu bien de la peine

(3) Le brigadier La Houillère commandait les troupes de terre et le capitaine marquis Charry Des Gouttes, les équipages de l'escadre.

à y passer, quand même il n'aurait pas été défendu. Cet amas d'arbres renversés, vu dans l'éloignement, paraissait être le commencement d'une plaine verdoyante (4). On avait placé aussi une chaîne de bateaux, défendue par les miliciens et les sauvages, le long du rivage depuis [l'anse de la Cormorandière jusqu'à la pointe Blanche] au-dessus de la baie, et des batteries dans les lieux où la descente était praticable.

Devant ces obstacles, le débarquement était une opération périlleuse. Le 8 juin (1758) à quatre heures du matin, l'ennemi entreprit de mettre pied à terre. Pour tromper la vigilance des Français, Boscawen prolongea la ligne de ses vaisseaux de manière à menacer toute la côte ; et Amherst, feignant d'y descendre sur d'autres points, jeta tout à coup [deux divisions sur la pointe Blanche et la pointe Plate, à l'ouest, tandis qu'une troisième, conduite par le brigadier James Wolfe, débarqua dans l'anse de la Cormorandière (5) ;] celui-ci fit gravir, un peu plus loin, un rocher jugé jusqu'alors inaccessible, par une centaine de tirailleurs, qui s'y maintinrent, à la faveur d'épais buissons, contre quelques habitants et sauvages, accourus pour les repousser.

Le gouverneur, ne laissant que trois cents hommes dans la ville, était sorti avec le reste de la garnison. A peu près deux mille hommes se tenaient silencieux, les armes prêtes, derrière les retranchements de l'anse. Les Anglais, qui ne les voyaient point, continuaient de descendre à terre. La colonie aurait été sauvée si on leur eût donné le temps d'achever leur débarquement, et de s'avancer avec la confiance de ne trouver que peu d'obstacles à forcer. Alors, accablés tout à coup par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, ils eussent infailliblement péri sur le rivage, ou dans les flots, au milieu d'un rembarquement précipité, car la mer était en ce moment fort agitée. Mais l'impétuosité française, comme le dit Raynal (6), fit échouer toutes les précautions de la prudence. A peine les généraux anglais eurent-ils débarqué une partie de leurs soldats et fait signe au reste d'aborder, qu'on se hâta de découvrir le piège. Au feu brusque qui éclata sur leurs chaloupes, et plus encore à l'empressement qu'on eut de

(4) Raynal, IV, 146.

(5) Elle était défendue par 985 hommes, sous Saint-Julien ; 610 étaient postés à la pointe Plate et 250 à la pointe Blanche. Drucour, *Journal du siège de Louisbourg* (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 146-A. C. C. G., Ile Royale, 38, 1758-1762, fol. 57).

(6) IV, 146.

déranger les branches d'arbres qui masquaient les forces qu'on avait tant d'intérêt à cacher, ils devinèrent le péril et l'évitèrent. Rebroussant chemin, ils ne virent plus d'autre endroit pour descendre que le rocher où Wolfe avait envoyé des tirailleurs. Ce chef, occupé lui-même du soin de faire rembarquer ses troupes et d'éloigner les bateaux, ordonna à un officier de s'y porter.

Le major Scott y vole avec une poignée de monde. Sa chaloupe s'étant enfoncée comme elle touchait la terre, il grimpe au rocher tout seul. Il ne trouve plus que dix hommes des cent qui s'y étaient postés. Il ne laisse pas au milieu d'eux de contenir avec un courage héroïque un détachement de Français et de sauvages sept fois plus nombreux. Les troupes anglaises, malgré la grande agitation de la mer, et le feu du canon, qu'on a tourné aussitôt vers ce rocher, achèvent de se rendre maîtresses du seul point qui puisse assurer leur descente. La position des Français sur le rivage n'était plus tenable. Ils furent promptement débordés, pris en flanc. Au même instant, le bruit courut qu'un autre corps était débarqué à [la pointe Blanche,] et qu'il allait couper de la ville les troupes amassées dans [l'anse de la Cormorandière.] Les Français tremblèrent pour Louisbourg, où ils se hâtèrent de rentrer, après avoir perdu [cinquante hommes tués et soixante faits prisonniers. De leur côté, les Anglais eurent cinquante officiers et soldats tués ou noyés et soixante et un blessés (7).] Cette journée décida du sort du Cap-Breton.

Les Français n'eurent plus alors qu'à se renfermer dans la ville avec peu d'espoir de tenir longtemps ; mais ils pensaient que plus ils feraient de résistance, plus ils retarderaient l'attaque que les ennemis projetaient contre le Canada. Drucour refusa pour cette raison au marquis Des Gouttes, commandant l'escadre dans le port, la permission de se retirer.

Le 12 juin, Wolfe, avec douze cents hommes, prit possession de la batterie de [la pointe de la Lanterne,] et d'autres postes abandonnés par les assiégés. La batterie du phare était importante parce qu'elle commandait les ouvrages d'une île située en face, le port et la ville. Les travaux du siège commencèrent aussitôt. La défense fut belle. Sept mille hommes au plus,

(7) Drucour, *Journal du siège de Louisbourg* (*Coll. ms. N.-F.*, IV (fragment), 145-149). — A. C. C. G., Ile Royale, 38, fol 57). La Houillère au ministre, 10 juin 1758 (*Ibid.*, fol. 150). Rapport de Des Gouttes, 1er juillet 1758 (Ar. de la marine). Amherst, *Journal of the siege of Louisbourg*, (d. T. Mante, *Hist. of the late War in North America*, 1722, 117-134.) Amherst to Pitt, 11 June 1758 (*Correspondence of William Pitt*, Kimball ed. I, 271).

en comptant les matelots des vaisseaux de guerre et le régiment de Cambis, qui débarqua au port Dauphin, sur la côte nord du Cap-Breton, et parvint à la ville pendant le siège, luttèrent contre les forces quadruples de l'ennemi, durant [quarante-huit jours,] avec une opiniâtreté et une constance admirables.

Les assiégeants, favorisés par le terrain, qui offrait des protections naturelles à leurs batteries, avaient porté leurs lignes à trois cents toises des murailles. Ils poussèrent les approches avec la plus grande activité, et firent échouer toutes les sorties que tentèrent les Français, non moins alertes qu'eux. Le 19, la batterie [de la Lanterne,] placée sur une hauteur que les assiégés pouvaient à peine atteindre, commença à jouer. Il fallut alors rapprocher de la ville les vaisseaux chargés de défendre la rade. L'ennemi établit successivement trois nouvelles batteries ; et, pour serrer la place de plus près, il éleva, en outre, un épaulement d'un quart de mille de longueur, sur une autre colline qui la dominait. Le 29 juin, les assiégés, craignant que la flotte anglaise ne pénétrât dans le port, coulèrent deux vaisseaux et deux frégates en la partie la plus étroite de son entrée. Deux jours après, ils y submergèrent deux autres bâtiments, dont les mâts restèrent hors de l'eau. Ils continuaient toujours de faire des sorties et un feu très vif de tous les remparts. M[me] de Drucour, femme du gouverneur, s'illustra dans ce siège par son héroïsme. Pour encourager les soldats, elle parcourait les remparts au milieu du feu, tirait elle-même chaque jour plusieurs coups de canon, donnait des récompenses aux artilleurs les plus adroits. Elle pansait les blessés, les ranimait par des paroles bienveillantes, et se rendait également chère aux soldats par son courage et par les vertus plus douces qui appartiennent à son sexe.

Cependant les murailles croulaient de toutes parts sous les boulets des Anglais. Les assiégés pouvaient à peine suffire à boucher les plus grandes brèches. Le 21 juillet, des bombes embrasèrent [le *Célèbre*], l'un des cinq vaisseaux de guerre restant à flot. Il sauta et darda ses flammes sur deux autres qui étaient auprès et qui furent consumés. Les deux derniers, le *Prudent* et le *Bienfaisant*,] échappèrent ce jour-là aux plus grands périls ayant été obligés de passer entre les batteries ennemies et les bâtiments en feu ; mais ce fut pour tomber quelque temps après (25 juillet) aux mains des assiégeants, qui se glissèrent dans le port pendant une nuit

obscure, les surprirent, en brûlèrent un et emmenèrent l'autre (8).

Le port était maintenant ouvert. Les fortifications étaient réduites en poudre ; les batteries rasées ; il restait à peine une douzaine de pièces sur leurs affûts ; et la brèche était partout praticable, tellement que l'on vit les femmes, après le siège, entrer par là dans la ville. On s'attendait d'heure en heure à l'assaut. Les habitants, qui en redoutaient les suites, pressèrent le gouverneur de capituler. N'espérant plus de secours, il dut accepter, le 26 juillet, les conditions du vainqueur. Ainsi Louisbourg, qui n'était plus qu'un monceau de ruines, retomba pour la seconde fois, avec l'île du Cap-Breton, au pouvoir de l'Angleterre. La garnison devint prisonnière de guerre avec les équipages des bâtiments ; et les habitants du Cap-Breton furent transportés en France (9).

Cette conquête coûta aux Anglais [cinq cent vingt-quatre hommes tués et blessés (10).] Il y eut des réjouissances extraordinaires dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies. A Londres, on porta les trophées de la victoire en triomphe du palais de Kensington à la cathédrale de Saint-Paul. Des actions de grâces furent rendues au ciel dans toutes les églises avec un enthousiasme que l'on excitait moins peut-être pour célébrer une conquête que pour faire oublier la perte de la bataille de Carillon, dont on venait de recevoir la nouvelle ; car Louisbourg n'était après tout, selon Wolfe, qu'une misérable bicoque (11).

La flotte anglaise alla prendre possession de l'île Royale (Saint-Jean) (12), et détruire les établissements de Gaspé et de Mont-Louis, formés dans le golfe Saint-Laurent par des Acadiens et de pauvres pêcheurs, qu'elle emmena. Elle fit ensuite une tentative contre Miramichi, et se retira à la mi-octobre. Vers le même temps, d'autres Anglais construisaient de petits

(8) Les Anglais y eurent sept tués et neuf blessés.

(9) La garnison comptait 214 officiers et 2.374 soldats ; les équipages se montaient à 135 officiers et 1.124 soldats, à part 1.347 dans les hôpitaux. V. outre les autor. cit. n. 7, Drucour au ministre, 28 juillet 1758. Prévost au ministre, 29 juillet 1758. La Houillère au ministre, 28 juillet, 5 août, 25 nov. 1758 (A. C. C. G., Ile Royale, 38, fol. 42, 43, 158, 160. — *Coll. ms. N.-F.*, IV, 176). Amherst to Pitt, 23 June, 6, 23, 27, 28 July (*Corresp. of W. Pitt*, Kimball ed. I). *Journal* of chev. Johnstone (*Coll. ms. N.-F.*, III, 465-486).

(10) Les Français eurent 478 tués et blessés, sans compter les pertes parmi les équipages.

(11) Wolfe à son oncle le major Wolfe, 27 juillet 1758. Pourtant, Belle-Isle qualifie la capitulation de « honteuse ». Lettre à Montcalm, 19 février 1759, c. p. Kerallain, *op. cit.*, 104, n. 1.

(12) Sur 4.000 habitants, 700 seulement furent pris. Villejouin (gouverneur de l'île) au ministre, 8 sept. 1758 (A. C. C. G., Ile Royale, 38, fol. 165).

forts, dans la partie septentrionale de la baie de Fundy, comme pour s'y domicilier. La destruction de Louisbourg laissa le Canada sans défense du côté du golfe, et rouvrit le chemin de Québec aux flottes ennemies.

Pendant que le général Amherst et l'amiral Boscawen cueillaient des lauriers dans l'île du Cap-Breton, au bord de la mer, Abercromby, tapi au fond du lac Saint-Sacrement, sur la frontière centrale du Canada, dévorait dans l'immobilité et le silence la honte de la cruelle défaite qu'il venait d'essuyer.

Ce général s'était réservé le commandement de l'armée qui devait agir sur le lac Champlain, parce que c'était la principale opération dans le plan de campagne. Il avait réuni ses forces, composées de [six mille trois cent soixante-sept réguliers et de neuf mille trente-quatre provinciaux,] dans les environs du lac Saint-Sacrement, où Sir William Johnson [et le capitaine Jacob] vinrent le joindre avec [quatre cent cinquante] sauvages (13). Cette armée prétendait franchir tous les obstacles qu'offrait la route de Montréal. M. de Vaudreuil ne doutait point que Carillon ne fût attaqué après le départ du général Amherst pour Louisbourg. Comme il n'avait pas encore reçu de vivres de France, il pensa que le meilleur moyen de défendre cette frontière était de faire une diversion, en jetant [deux mille cinq cents hommes] au midi du lac Ontario, pour forcer les Iroquois à se déclarer contre l'Angleterre, et pour empêcher le rétablissement d'Oswégo, menacer Schenectady (Corlaer) et détourner ainsi les Anglais du lac Champlain. Cette démonstration, à la la fois politique et militaire, était une opération fort délicate (14). Le chevalier de Lévis en fut chargé ; mais, au moment où il se mettait en chemin, des nouvelles de Bourlamaque, qui commandait sur la frontière du lac Saint-Sacrement, apprirent que le général Abercromby, avec une armée nombreuse, déjà rendue au fort Edward, venait envahir le Canada. Le départ de Lévis fut aussitôt contremandé. Le 24 juin (1758) Montcalm, après quelque démêlé avec le gouverneur au sujet de ses instructions (15), partit de Montréal, avec l'ingénieur en chef Pontleroy, pour

(13) Abercromby to Pitt, 12 July 1758 (*Correspondence of W. Pitt*, Kimball ed., I, 297). *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 398.

(14) Que Montcalm désapprouvait. « Cette chimérique expédition de Corlar sera peut-être la cause de la perte de la colonie »... « S'opiniâtrera-t-il (Vaudreuil) à sa don Quichotterie de Corlar » ? écrivait-il encore dans son *Journal* (383, 384-385).

(15) Mémoire p. servir d'instruct. au marquis de Montcalm, 23 juin 1758. Réponse de Mont-

Carillon, où il arriva le 30. [Deux mille sept cents] soldats (16) s'y trouvaient rassemblés. Il parut surpris que les Anglais fussent déjà prêts à descendre le lac Saint-Sacrement, quoique, depuis le printemps, il eût lui-même conseillé d'envoyer un renfort à Bourlamaque, à tout événement. Il manda ce qui se passait au gouverneur, qui fit presser les secours. [Quatre cents hommes arrivèrent dans les premiers jours de juillet ; trois cents aux ordres de Pouchot] purent atteindre Carillon, à marches forcées [le 7, à neuf heures du soir, et cent autres avec Lévis, le lendemain matin,] avant la bataille.

Le 1er juillet, Montcalm se porta en avant, postant des troupes en échelons depuis le fort Carillon jusqu'à l'entrée du lac Saint-Sacrement, pour imposer aux ennemis et les retarder. Le 5, les Anglais s'embarquèrent à la tête du lac sur neuf cents berges et cent trente-cinq chaloupes, précédées de nombreux radeaux garnis de canons, nouvelle espèce de batteries flottantes. « Le ciel était extrêmement pur, dit Dwight, le temps superbe ; la flotte avançait en belle ordonnance au son d'une musique guerrière. Les drapeaux flottaient éclatants aux rayons du soleil, et l'espoir du triomphe brillait dans tous les yeux. Le ciel, la terre et tout ce qui nous environnait présentaient un spectacle enchanteur. Le soleil, depuis qu'il a commencé son cours dans les cieux, a rarement éclairé tant de beauté et de magnificence ». (17).

Lord Howe, avec l'avant-garde, forte de six mille hommes, prit terre au pied du lac, le matin du 6 juillet. A son approche, Bourlamaque se replia du côté de la Chute, vers Montcalm, ayant attendu vainement [le sieur de Langy-Montégron et] M. de Trépézec, qu'il avait envoyés en reconnaissance sur [la montagne Pelée,] avec trois cents hommes. Ce détachement, à la vue des ennemis, voulut rejoindre Bourlamaque ; il prit à travers les bois, s'égara, perdit du temps, et, arrivé [près du confluent des rivières de la Chute et Bernetz,] se vit cerner tout à coup par l'avant-garde ennemie. Il y perdit les deux tiers de ses hommes (18). Le reste, [au nombre de cin-

calm, même date (*Lettres et pièces militaires*, Coll. Lévis, 25. 29). A la vérité, ces instructions étaient embrouillées et contradictoires, et Vaudreuil dut ensuite les modifier.

(16) «... Les huit bataillons français très faibles par eux-mêmes à cause de la quantité de mauvaises recrues, etc. ». *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 384.

(17) *Travels in New England and New-York*, New-Haven, 1821-22, III, 380.

(18) Soit 6 officiers et 187 soldats tués, blessés ou pris.

quante], parvint, le 7, à la Chute, où Trépézec fut apporté mortellement blessé. Ce fut dans cette escarmouche que périt lord Howe, jeune officier anglais de brillante espérance, dont la perte fut vivement regrettée par ses compatriotes.

La ligne objective et la force de l'ennemi étaient maintenant connues. Montcalm fit lever le camp de la Chute, et, sous la protection de quatre cents Canadiens, il défila vers les hauteurs de Carillon, qu'il avait choisies pour livrer bataille. En arrivant à cet endroit, il ordonna aux troupes de prendre position en avant du fort et de s'y retrancher. Il était décidé, quelle que fut la disproportion des deux armées, à ne pas abandonner l'entrée du Canada sans combattre.

Les hauteurs de Carillon sont situées dans l'angle formé par la décharge du lac Saint-Sacrement (lac George), nommé rivière de la Chute, et le lac Champlain, où elle se jette. Les buttes, au reste peu élevées et qui ont leur point culminant au sommet de l'angle même, se terminent en pente douce du côté du lac, et en pente abrupte du côté de la rivière, le long de laquelle court une petite grève d'environ vingt-cinq toises de largeur. A l'extrémité de l'angle, au bord de l'escarpement, se trouvait une redoute, dont le feu rayonnait sur le lac et sur la rivière. Elle se reliait par un parapet au fort Carillon, dont on voit encore les ruines. Ce fort, qui pouvait contenir au plus trois cents hommes (19), était dans le milieu de l'angle et dominait le centre et la droite du plateau, ainsi que la plaine au pied, vers le lac Champlain.

On passa la nuit du 6 au bivouac. Les feux de l'ennemi montraient qu'il était en grand nombre au portage (20). Les retranchements en zigzag, commencés le 6 au soir, furent continués le 7 ; ils partaient du fort, couraient quelque temps sur la crête des hauteurs, du côté de la rivière de la Chute, puis tournaient à droite pour traverser l'angle à sa base, en suivant les sinuosités d'une gorge peu profonde qui traverse le plateau, et enfin descendaient dans la plaine vers le lac. Ils pouvaient avoir six cents verges de développement et cinq pieds de hauteur ; ils étaient formés de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres ; en avant, des arbres renversés, dont les grosses branches avaient été coupées en pointe, se dressaient

(19) Montcalm au ministre, 20 juillet 1758 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 165).

(20) Ce portage commençait tout près du lac George et se prolongeait jusqu'à la chute de la rivière, à une demi-lieue au-dessus de Carillon (N. de l'auteur).

comme des chevaux de frise. Chaque bataillon avait pris, à son arrivée, la place qu'il devait occuper dans l'action, et élevait la partie du retranchement destinée à le protéger. Tout le monde travaillait avec une ardeur incroyable. Les Canadiens, qui n'avaient pu recevoir de haches plus tôt, ne commencèrent leur abattis, dans le bas-fond, que l'après-midi ; ils l'achevèrent le lendemain au moment où les Anglais paraissaient. Le terrain en avant étant couvert de bois, Montcalm fit jeter à bas les arbres jusqu'à une certaine distance, pour qu'on pût voir déboucher l'ennemi à découvert, de plus loin (21).

Cependant, le général Abercromby était débarqué avec toute son armée. Il apprit de prisonniers que les Français se retranchaient pour attendre un renfort considérable amené par Lévis ; cela l'engagea à précipiter l'attaque. Un ingénieur envoyé en reconnaissance lui rapporta que les ouvrages des Français n'étaient pas encore finis. Le général se mit aussitôt en marche, et poussa, le 7 juillet au soir, son avant-garde, sous les ordres du lieutenant-colonel Bradstreet, jusqu'à sept cents toises des Français. Des deux côtés on se prépara pour l'affaire du lendemain.

L'armée anglaise, outre les détachements laissés à la garde des bateaux au pied du lac Saint-Sacrement et à la Chute, était composée de quinze mille hommes d'élite (22), conduits par des officiers expérimentés ; et elle allait au combat avec toute la confiance que donne une grande supériorité numérique. On ne comptait dans l'armée française, le jour de la bataille, que trois mille [cinq cent onze] hommes, dont [deux] cent cinquante Canadiens, [cent cinquante soldats de la marine et quinze sauvages (23).] Montcalm plaça trois cents soldats dans le fort Carillon, et déploya ses autres troupes le long des retranchements, que leur peu d'étendue permit de garnir sur trois hommes de profondeur. L'ordre fut donné à chaque bataillon de tenir sa compagnie de grenadiers et un piquet rangés en arrière, afin qu'ils fussent prêts à se porter où l'occasion le demanderait. Lévis fut chargé du commandement de l'aile droite, ayant sous lui les Canadiens qui en formaient l'extrémité sous les ordres de MM. de Raymond, Tarieu de Lanau-

(21) Pouchot. *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*, Yverdon, 1781, I, 137.

(22) V. *supra*, 286.

(23) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 308.

dière, de Saint-Ours et de Gaspé ; Bourlamaque reçut le commandement de l'aile gauche. Montcalm se réserva celui du centre.

A midi et demi (le 8 juillet), un coup de canon tiré du fort donna le signal de border les ouvrages. Les gardes avancées et les éclaireurs, ramenés par le capitaine Duprat, se repliaient en fusillant avec les troupes légères anglaises. Sorti du bois et à la vue des drapeaux, « Je vous amène les ennemis, » dit Duprat. De toutes parts, on lui crie de prendre le plus court en escaladant l'abattis. « Non, non, répond-il ; à Dieu ne plaise que je leur en donne l'exemple ! » Et, sous une grêle de balles, il fait le grand tour avec son monde, et rentre dans les lignes par les barrières (24).

Le général Abercromby partagea son armée en quatre grosses colonnes pour attaquer tous les points à la fois. Les grenadiers et les meilleurs soldats, choisis pour têtes, reçurent l'ordre de s'élancer sur les retranchements, la baïonnette au fusil, et de ne tirer que quand ils auraient sauté dedans. En même temps, des berges devaient descendre la rivière et menacer le flanc gauche des Français. A une heure, les colonnes ennemies se mirent en mouvement, entremêlées de troupes légères, parmi lesquelles il y avait des sauvages. Ceux-ci, couverts par les arbres, ouvrirent en approchant un feu meurtrier. Les colonnes débouchèrent du bois, descendirent dans la gorge, s'avancèrent avec une assurance et un ordre admirables, les deux premières contre la gauche des Français, la troisième contre leur centre, et la dernière, composée de montagnards écossais et de grenadiers, contre leur droite, en suivant le pied du coteau, dans le bas-fond où se tenaient les Canadiens. La fusillade, commencée par les tirailleurs de la colonne de droite, s'étendit graduellement jusqu'à celle de gauche, qui chercha à pénétrer dans les ouvrages par le flanc droit de Lévis. Cet officier ordonna aux Canadiens de faire une sortie et de la prendre à revers. La sortie réussit ; le feu des Canadiens, joint à celui des bataillons placés sur le coteau, força la colonne ennemie d'obliquer vers celle qui était à sa droite, afin d'éviter un double feu de flanc. Les quatre colonnes, obligées de se rapprocher les unes des autres en avançant, soit pour protéger leurs côtés, soit pour atteindre les points d'attaque, se trouvèrent resserrées quand elles apparurent sur les hauteurs. Dans ce moment-là même, une vingtaine de berges, que leurs équipages avaient traînées jusqu'au pied du portage, se présentaient sur la

(24) Bougainville, *Notice sur les sauvages de l'Amérique septentrionale* (Mém. Acad. des Sc. morales et polit., III (mai 1801), 322-346).

rivière de la Chute pour menacer la gauche des Français. Quelques coups de canon tirés du fort, qui en coulèrent deux, et quelques hommes envoyés sur le rivage, les éloignèrent. Montcalm avait dit de laisser les ennemis approcher jusqu'à quarante-cinq pas du retranchement. Sitôt que les Anglais arrivèrent à cette distance, les balles plurent sur leurs masses compactes avec un effet si prompt et si terrible qu'elles tressaillirent, chancelèrent et tombèrent en désordre. Forcées de reculer du coup, elles se raffermirent un instant après et revinrent à la charge ; alors, oubliant leur consigne, elles commencèrent à tirer. La fusillade devint ardente sur toute la ligne et continua longtemps ; mais, malgré leur opiniâtreté, les attaquants durent lâcher pied une seconde fois, en laissant la terre jonchée de morts et de blessés. Ils se rallièrent à quelque distance, reformèrent leurs colonnes, et marchèrent de nouveau aux abatis, sous le feu le mieux soutenu qu'on eût jamais vu. Montcalm s'exposait comme le dernier des soldats. Du centre, où il s'était placé, il se portait aux endroits en péril pour donner ses ordres ou pour conduire des secours. Après des efforts inouïs de courage, les Anglais plièrent encore.

Etonné de plus en plus d'une résistance si vigoureuse, Abercromby, qui orgueilleusement avait cru que rien n'oserait tenir tête à son armée, ne pouvait se persuader qu'il échouerait devant un ennemi inférieur en nombre ; il pensait que, quelle que fût la valeur de ses adversaires, ils se lasseraient d'une lutte dont la violence et la durée ne feraient qu'empirer leur perte. Il résolut donc de continuer ses attaques jusqu'à ce qu'il eût triomphé ; et, depuis une heure jusqu'à [cinq heures et demie,] ses troupes revinrent six fois à l'assaut. Les fragiles remparts qui protégeaient les Français prirent feu plusieurs fois pendant l'action.

Les colonnes ennemies, n'ayant point réussi dans les premières attaques faites simultanément sur le centre et sur les deux ailes de Montcalm, s'étaient jointes pour concentrer leurs efforts sur un seul point ; elles assaillirent ainsi réunies tantôt la droite, tantôt le centre, tantôt la gauche des Français, sans être plus heureuses. Ce fut contre la droite qu'elles s'acharnèrent le plus longtemps. Les grenadiers et les montagnards écossais persévérèrent de ce côté durant trois heures consécutives sans se rompre ni se rebuter. Les derniers surtout, commandés par [leur major, Duncan Campbell d'Inverawe,] se couvrirent de gloire. Ils formaient la tête d'une colonne presque en face des Canadiens. Leur costume léger et

pittoresque se distinguait entre tous les autres au milieu du feu et de la fumée. Ils perdirent la moitié de leurs soldats et vingt-cinq officiers tués ou grièvement blessés. Mais cette attaque fut repoussée comme les autres ; toute l'ardeur des assaillants se brisa encore une fois contre l'intrépidité calme des troupes françaises, qui se battaient aux cris « *Vive le roi !* » « *vive le général !* » Pendant ces différentes charges, les Canadiens firent encore des sorties au flanc de l'ennemi et recueillirent quelques prisonniers.

A trois heures et demie, Abercromby, n'osant presque plus conserver d'espoir, fit retirer ses colonnes dans le bois pour qu'elles prissent haleine. Une heure après, elles reparurent et commencèrent, cette fois, une attaque générale contre la ligne entière des Français. Toutes les troupes y prirent part ; elles trouvèrent la même résistance qu'aux autres assauts et il leur fallut abandonner à la fin la victoire. Elle se retirèrent en se couvrant d'une nuée de tirailleurs, dont le feu, avec celui des Canadiens, qui sortirent à leur poursuite, se prolongea jusqu'à la nuit.

Les troupes françaises étaient épuisées de fatigue, mais ivres de joie. Montcalm, accompagné de Lévis et de l'état-major, parcourut leurs rangs, et les remercia au nom du roi de la conduite qu'elles avaient tenue dans cette glorieuse journée, l'une des plus mémorables dans les fastes de la valeur française. Trois mille cinq cents hommes avaient lutté victorieusement durant plus de six heures contre quinze mille soldats. Un tel triomphe accrut beaucoup la réputation de Montcalm, que la victoire s'était plu à couronner depuis qu'il était en Amérique, et augmenta encore sa popularité parmi les soldats. Il n'avait eu que trois cent soixante-dix-sept hommes tués ou blessés, dont trente-huit officiers (25), parmi lesquels Bourlamaque, blessé dangereusement à la tête, et Bougainville (26), blessé en se tenant aux côtés de Montcalm. Lévis reçut plusieurs coups de fusil dans son habit et dans son chapeau. La perte des Anglais, [suivant une estimation officielle, fut de dix-neuf cent quarante-quatre hommes tués, blessés et pris, dont cent vingt-trois officiers (27).] Toutes les relations françaises la portent à [un chiffre beaucoup plus élevé (28).]

(25) Rapport de Montcalm (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, X, 737).

(26) Il venait d'être nommé aide-maréchal des logis.

(27) Outre 1610 réguliers et 334 provinciaux. Abercromby to Pitt, 12 July 1758, d. c.

(28) Montcalm dit plus de 3.000 (Lettre à Vaudreuil, 9 juillet 1758 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 171). Lévis met 4.000 (*Journal*, Coll. Lévis, 139). V. sur cette bataille, Rapport de Montcalm, d. c.

Le soir même de la bataille, Montcalm écrivait, sur le champ de la victoire, à son ami Doreil : « L'armée et trop petite armée du roi vient de battre ses ennemis. Quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en serait pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah ! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres ! je n'en ai jamais vu de pareilles ; que n'étaient-elles à Louisbourg ! » (29)

Montcalm ne pouvait croire encore à la retraite définitive des Anglais, et s'attendait à soutenir un nouveau combat. Les troupes passèrent la nuit dans leurs positions ; elles nettoyèrent leurs armes, et, dès l'aurore, se mirent à perfectionner les retranchements, qu'elles renforcèrent de deux batteries, l'une à droite, de quatre canons, et l'autre à gauche, de six. Après quelques heures d'attente, ne voyant rien paraître, on envoya à la découverte. Un détachement s'avança jusqu'à la Chute et brûla un retranchement que les Anglais y avaient commencé et qu'ils avaient abandonné. Le 10 juillet, Lévis poussa jusqu'au pied du lac Saint-Sacrement avec les grenadiers, les volontaires et des Canadiens ; il ne trouva partout que les marques de la fuite précipitée d'Abercromby.

Dans la nuit même qui avait suivi la bataille, le général anglais avait continué son mouvement rétrograde vers le lac. Cette retraite était devenue une véritable fuite. Il avait abandonné sur les chemins ses outils, une partie de ses bagages, un grand nombre de blessés, qui furent ramassés par Lévis ; et il s'était rembarqué en hâte, sur le lac Saint-Sacrement, le lendemain, à la première apparence du jour, après avoir jeté ses vivres à l'eau. Rendu au haut du lac, il se fortifia dans le camp qu'il y avait occupé avant sa courte campagne, et écrivit au général Amherst, encore à Louisbourg, de revenir sans délai. Celui-ci, de retour à Boston le 13 septembre, prit le chemin d'Albany avec quatre mille cinq cents hommes. Mais la

Montcalm à Belle-Isle, 12 juillet 1758 (*Doc. Col. Hist. N.-Y.*, X, 732). Montcalm à Vaudreuil, 9 juillet 1758 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 168). *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 384-405, 422-436. *Journal de Lévis*, 131-141. Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre*, d. c. *Journal* de Désandrouins d. abbé Gabriel, d. c. *Relat. de la bataille de Carillon : Liste des morts et blessés ; Plan du fort de Carillon. Relat. de la descente des Anglais en Canada...* (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 331, 347, 350, 372). Doreil au ministre, 28 juillet 1758 (*Ibid.*, fol. 419). Abercromby to Pitt, 12 July 1758. Consulter cap. M. Sautai, *Montcalm au combat de Carillon*, 1909.

(29) D. le *Mercure de France*, janvier 1760, 211. V. aussi la lettre de Montcalm à Vaudreuil, 9 juillet 1758, d. c.

saison était déjà trop avancée pour faire une nouvelle tentative, si toutetois le général Abercromby en avait eu le dessein. Au reste, le passage de Carillon aurait été encore plus difficile à forcer que la première fois, parce que les retranchements, qui ne consistaient, le 8 juillet, qu'en arbres renversés, avaient été refaits depuis en terre et flanqués de redoutes couvertes de canons. Des partis de Canadiens et de sauvages battaient le pays, pour tenir Montcalm au courant de ce qui se passait jusque sous les murs du fort Edward. [Entre ce fort et Halfway's Brook, le chevalier La Corne de Saint-Luc, à la tête de cinq cents hommes, prit un convoi de plus de quarante chariots, escorté par cinquante soldats (28 juillet) (30).]

Cependant, la très grande supériorité numérique de l'ennemi faisait que ses pertes étaient à peine sensibles, et qu'il se relevait plus redoutable après chaque défaite ; tandis que les combats même les plus heureux affaiblissaient les Français, et que chaque victoire diminuait fatalement pour eux les chances d'un succès décisif.

Ainsi, ayant appris que son mouvement sur Carillon avait fait contremander l'ordre donné par le gouverneur à Lévis de se porter à Oswégo, et que le fort Frontenac, entrepôt de la marine française sur le lac Ontario, se trouvait presque abandonné, Abercromby envoya le colonel Bradstreet le surprendre avec trois mille hommes et onze bouches à feu. Bradstreet partit secrètement du camp anglais, descendit la rivière Oswégo, traversa le bas du lac Ontario, et, le 25 août, parut devant la place. Elle avait une méchante enceinte, et n'était gardée que par [quatre-vingts hommes.] Le chevalier de Noyan, vieux militaire, y commandait. Il osa se défendre et attendit, pour se rendre, que les boulets fissent voler le fort en éclats (27 août 1758). Outre [quatre-vingts] canons, de petites armes et une grande quantité de vivres et de marchandises, les vainqueurs prirent [deux barques armées et cinq autres,] reste des trophées de la conquête d'Oswégo. Après avoir chargé leurs bateaux de tout ce qu'ils purent emporter, ils renvoyèrent la garnison sur parole, brûlèrent les ouvrages et les barques, et reprirent le chemin de leurs pays, où ils rétablirent le fort Bull (31).

(30) *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 414, 420. Peu après, à deux milles de l'ancien fort Anne, 700 Anglais aux ordres du capit. Rogers et du major Putnam, mirent en déroute, après deux heures de fusillade, 450 hommes conduits par Marin. Celui-ci eut 13 tués et 10 blessés mais fit 5 prisonniers, dont Putnam. Les Anglais perdirent 49 hommes. *Ibid.*, 427, 432. Abercromby to Pitt, 19 August 1758 (*Corresp. of W. Pitt*, Kimball ed., I, 316).

(31) Il y avait au fort, outre la garnison, une trentaine d'ouvriers, artisans, etc. ; dix-sept furent

Cette expédition rapide fit honneur au colonel Bradstreet. En Canada, on eut de l'inquiétude sur la sûreté de la partie supérieure du pays et le commandement du lac Ontario, que les Français croyaient avoir perdu avec la flottille de Frontenac. La possession du lac paraissait si importante, que Vaudreuil, à la première nouvelle de l'apparition de Bradstreet, avait ordonné au major de Montréeal, Regnard-Duplessis, de se mettre à la tête des sauvages qu'il pourrait rassembler et de quinze cents Canadiens, qui laissèrent là leurs récoltes, et d'aller à grandes journées au secours de Frontenac. Mais cet officier, ayant appris à la Présentation que le poste dont on redoutait tant la perte, venait de capituler, crut devoir attendre de nouveaux ordres du gouverneur, qui lui fit détacher six cents hommes pour renforcer la garnison de Niagara. Vaudreuil manda ensuite Montcalm à Montréal. Ils délibèrèrent sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances défavorables où la chute de Louisbourg, qu'on venait d'apprendre, et la destruction de Frontenac, mettaient le pays. Les deux chefs résolurent de rebâtir ce dernier fort, de reprendre Niagara, s'il était tombé au pouvoir de l'ennemi, comme on le craignait, parce qu'il n'était gardé que par quelques hommes, et d'attaquer Oswégo, si les Anglais cherchaient à en relever les fortifications. Lévis fut nommé commandant sur cette partie des frontières.

Si la supériorité du nombre assurait aux Anglais les avantages de la campagne dans le golfe Saint-Laurent, la même cause produisait le même effet dans la vallée de l'Ohio, où les succès des Français étaient insuffisants pour suppléer à leur faiblesse. Le brigadier John Forbes y dirigeait les opérations de l'ennemi. Son armée se composait de troupes réglées et de milices [de la Pennsylvanie, de Maryland, de la Caroline du Nord et] de la Virginie, celles-ci sous Washington. Un officier suisse, le lieutenant-colonel Henry Bouquet, [commandait l'avant-garde.] Elle s'assembla au nombre de six mille cinq cents hommes à Raystown (aujourd'hui Bedford, en Pennsylvanie), à trente lieues du fort Duquesne, qu'elle devait attaquer. Mais le triste souvenir de la défaite du général Braddock fit choisir une route nouvelle pour traverser les montagnes. A la mi-septembre, cette armée

tués ou blessés. Les Anglais eurent 14 blessés. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 448-450. Montcalm au ministre, 9 sept. 1758 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 198). Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre...*, I. 162. *Mém. sur le Canada*, 1749-1760, d. c. Bradstreet to Abercromby, 31 August 1758, Public Record Office, London. Abercromby to Pitt, 25 November 1758 (*Correspond. of W. Pitt*, Kimball ed., I, 399). *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, X, 826.

n'était encore qu'à Loyalhannon, où elle éleva le fort Ligonier, à seize lieues du poste français. Avant de se remettre en chemin, le général Forbes envoya aux nouvelles [huit cents] soldats, aux ordres du major Grant. Cet officier parvint par une marche dérobée à un quart de lieue du fort Duquesne sans être découvert (14 septembre). Son intention était d'attaquer au milieu de la nuit les sauvages campés autour de la place ; mais les feux allumés devant leurs cabanes, qui devaient lui indiquer leur position, étaient éteints lorsqu'il arriva, et il fut obligé, sans avoir rien fait, de se retirer au point du jour sur une éminence voisine [(aujourd'hui Grant's Hill),] où les Français l'aperçurent avec surprise. Aussitôt M. François de Ligneris, successeur de Dumas, assembla [quinze cents] hommes et mit à leur tête le capitaine Aubry, [commandant des troupes de la Louisiane.] Il marcha droit aux Anglais, les attaqua impétueusement et les rejeta en désordre dans la plaine. Les sauvages s'étaient retirés d'abord au delà de la rivière ; ils revinrent en poussant leurs hurlements accoutumés, dès qu'ils virent les ennemis en fuite et se réunirent aux Canadiens. La déroute des Anglais devint alors complète ; ils furent dispersés et eurent [deux cent quatre-vingts] hommes, tués, blessés, ou prisonniers, au nombre desquels se trouvèrent plusieurs officiers, y compris les majors Grant [et Lewis. Les Canadiens ne perdirent que six des leurs (15 septembre) (32)].

Les fuyards rejoignirent le général Forbes à Loyalhannon, d'où il n'avait pas bougé. [Il y eut ensuite à Easton, dans la Pennsylvanie, une longue conférence convoquée par le gouverneur entre les Cinq-Nations, les Mahingans et autres sauvages pour l'envoi d'un message de paix aux tribus de l'Ohio (33). Durant ce temps, la campagne se passait.] On était maintenant en novembre. La saison des gelées était venue, et la neige commençait à blanchir les collines. Un conseil de guerre décida qu'il était impossible de pousser plus loin l'entreprise avant le printemps. Malheureusement, sur ces entrefaites, des prisonniers révélèrent la situation des Français. Les auxiliaires sauvages avaient repris le chemin de leurs bourgades, et les secours venus des postes du Détroit et des Illinois, croyant les ennemis en pleine retraite, s'étaient aussi retirés, de sorte qu'à peine restait-il trois cents

(32) Lettre de Vernys, officier d'artillerie, 16 sept. 1758, d. le *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 473. Bouquet à Forbes, 17 sept. 1758. Forbes to Pitt, 20 Oct 1758 (*Corresp. of W. Pitt*, Kimball ed., I, 370).

(33) *Minutes of Conferences at Easton*, October 1758.

hommes (34) au fort Duquesne. A ces nouvelles, le général Forbes changea d'avis. Il laissa derrière lui ses gros bagages, pour s'avancer à marches forcées vers la place avec [deux mille cinq cents soldats] et un léger train d'artillerie. Ligneris, hors d'état de se défendre contre des forces si supérieures et ne pouvant compter sur aucun secours, embarqua son artillerie dans des bateaux, fit sauter le fort, [brûla ses magasins,] et se retira avec la garnison au poste de Machault. Forbes n'eut qu'à prendre possession du débris de ce fort fameux, qui avait tant offusqué l'Angleterre. En l'honneur du premier ministre, il lui donna le nom de fort Pitt, ou Pittsburg, qui est devenu depuis celui d'une ville riche et florissante (35).

Partout alors la saison du repos était arrivée, et les troupes, des deux côtés des frontières, rentraient dans leurs cantonnements d'hiver. Sur le lac Saint-Sacrmeent, les deux armées opposées, après avoir reçu des renforts que leur inaction rendit inutiles, allèrent prendre aussi leurs quartiers ; celle du général Abercromby, avant de se retirer, incendia les baraques et les retranchements qu'elle s'était élevés à la tête du lac.

L'avantage de la campagne de 1758, la cinquième depuis les débuts des hostilités en Amérique, demeura aux Anglais. Ils étaient maîtres de Louisbourg et de l'île Saint-Jean ; ils avaient incendié les côtes de Gaspé, pris pied sur la rive septentrionale de la baie de Fundy, détruit Frontenac et forcé enfin les Français d'abandonner, avec le fort Duquesne, cette verdoyante et délicieuse vallée de l'Ohio, aux eaux de laquelle ils s'étaient plu à donner le nom de Belle-Rivière. Mais on peut dire que la gloire des armes appartenait à la France. Partout ses soldats avaient eu à lutter contre des forces supérieures ; supérieures de plus de cinq contre un à Louisbourg, de près de cinq contre un à Carillon ! Jamais ils ne s'étaient battus avec plus de dévouement et plus d'intrépidité. Si les chefs commirent quelques fautes, il faut dire qu'elles ne changèrent point un dénouement devenu inévitable, dont la responsabilité pèse tout entière sur la mollesse de Louis XV. Le Canada, abandonné à la double attaque de la famine et de l'épée, ne pouvait pas résister toujours, si la France ne faisait point face elle-même à l'Angleterre sur les mers (26), qui apportaient chaque année des armées entières à nos adversaires, déjà beaucoup trop puissants.

(34) Dont plus du tiers était malade. Ligneris à Vaudreuil, 28 oct. 1758.

(35) Forbes to Pitt, 27 November 1758 (*Corresp. of W. Pitt,* Kimball ed., I, 406).

(36) « Il convient de reconnaître la véritable cause de la perte de ce pays, dit M. Wad-

Dans les autres parties du monde, la France avait été plus heureuse. Aux Indes, ses flottes s'étaient emparées de Gondelour (Kaddalor), où dix frégates anglaises avaient été brûlées ; elles avaient pris le fort Saint-David et la ville de Dévi-Cotah, sur la côte de Coromandel ; elles avaient fait, sur la même côte, la conquête de la nababie d'Arcote. En Europe, quoique ses succès eussent été mêlés de revers, ses affaires n'étaient pas en pire état. Ses victoires balançaient ses défaites en Allemagne, et [le duc d'Aiguillon] avait presque anéanti à Saint-Cast, en Bretagne, (11 septembre 1758) un corps d'Anglais qui tentait depuis quelque temps des débarquements en France (37). Tant d'efforts pour soutenir la guerre sur terre et sur mer avaient épuisé le trésor. Pitt le savait et il redoublait d'énergie pour anéantir les forces de la France dans le Nouveau Monde.

Les embarras des finances et les menaces de l'avenir amenèrent un nouveau changement de ministère à Paris. Depuis quelque temps, « les ministres, dit Léon Guérin, se succédaient comme des ombres, aussi bien à la marine qu'à la guerre et aux autres départements... A peine avait-on commencé à s'instruire des détails et des besoins d'une administration, que l'on s'en voyait écarté sans avoir pu rien accomplir. Il n'y avait pas encore un mois que M. de Moras avait succédé à Machault au bureau de la marine et des colonies, qu'il eut lui-même un successeur dans la personne de Massiac, ombre non moins fugitive que lui, et qui s'évapora à son tour, au bout de quelques semaines, pour céder la place au fatal Nicolas-René Berryer. Ce Berryer avait été lieutenant de police, et, comme tel, grand pourvoyeur de la Bastille, ce qui lui avait valu les faveurs de la Pompadour (38). On racontait de lui des choses atroces parmi le peuple, dont il avait failli, un certain jour, être la victime. C'est à cet homme méprisé, haï, incapable surtout, que la favorite du roi fit donner le département de la marine. C'était dire qu'on la voulait achever d'un coup. L'Angleterre aurait à peine eu besoin d'y aider (29). Le vieux maréchal de Belle-Isle succéda au

dington. Pour assurer la défense de la colonie, pour lui faire parvenir les secours indispensables à son existence, il fallait être maître de la mer, ou tout au moins en disputer la suprématie à l'ennemi. » *La guerre de Sept Ans*, I, 277. C'est le point qu'a mis en lumière le capit. Mahan (*Influence of sea power in history*, d. c.).

(37) V. G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France...*, d. c., 320-340.

(38) « Alors premier ministre », écrit Bougainville dans son *Journal*.

(39) *Hist. maritime de la France*, t. V. — V. aussi Lacour-Gayet, *op. cit.*, 221-251.

marquis de Paulmy au ministère de la guerre, et le duc de Choiseul au cardinal de Bernis à celui des Affaires étrangères (1758). Ces changements annonçaient le triomphe du parti de la guerre à la Cour. Mais les affaires militaires n'allèrent pas mieux ; au contraire, on verra les désastres s'accroître de jour en jour. Quant au Canada, le nouveau ministère lui était moins favorable encore que l'ancien ; à peine songea-t-il à lui envoyer quelque secours.

La colonie continua à manquer de soldats et de vivres. Une partie des habitants avaient été arrachés à l'agriculture par l'exigence de la guerre, et leurs champs étaient restés sans laboureurs ; ce qui nécessitait des importations de céréales plus considérables qu'auparavant, et plus difficiles aussi à cause des hostilités sur mer. Il fallait ménager le temps des milices, et même régler les opérations militaires de manière à pouvoir laisser libres le plus grand nombre possible de bras pour le temps des semailles et celui de la moisson. Ainsi, la guerre et l'agriculture s'entrenuisaient, et toutes les deux marchaient ensemble à une ruine commune.

Dès le mois d'octobre (1758), le gouverneur, le général et l'intendant avaient averti les ministres de France que les Anglais se proposaient d'assiéger Québec, l'année suivante, avec une armée formidable ; que si le Canada ne recevait point de secours, attaqué de toutes parts, il succomberait par la famine et par la guerre ; qu'on n'avait qu'une dizaine de mille combattants effectifs, soldats et miliciens, à opposer aux forces ennemies. Et pouvons-nous compter sur les habitants ? ajoutaient-ils. « Ils sont exténués par les marches continuelles. Ce sont eux qui font toutes les découvertes de l'armée. Leurs terres ne sont point cultivées à moitié ; leurs maisons tombent en ruine. Ils sont toujours en campagne, abandonnant femmes et enfants, qui pour l'ordinaire sont sans pain... Il n'y aura point de culture cette année, faute de cultivateurs. » Les seuls approvisionnements demandés en France par le munitionnaire auraient fait la charge de trente-cinq navires de trois cents à quatre cents tonneaux. Toutes les correspondances confirmaient ce triste et trop fidèle tableau du Canada, sans qu'elles fissent cesser les abus et les vols de l'intendant Bigot et de ses complices.

Bougainville s'embarqua pour Paris, afin d'aller représenter à la Cour la nécessité de faire un grand effort pour épargner au pays le sort qui le menaçait ; le commissaire des guerres, Doreil, qui repassait aussi

en Europe, devait appuyer les représentations de Bougainville (40).

Des sollicitations si pressantes restèrent sans effet (41). Dans leur impuissance de secourir le beau pays qu'ils allaient perdre, les ministres, comme pour se justifier eux-mêmes, adressèrent de nouveaux reproches à l'intendant sur les dépenses excessives du Canada. Le 12 août (1758), Doreil, enhardi par Montcalm, qui l'honorait de son amitié, avait écrit au ministre, au sujet d'un officier attaché à la partie des subsistances : « Péan a fait une fortune si rapide depuis huit ans, qu'on lui donne deux millions... Les Anglais auront le Canada l'année prochaine... Nous sommes comme des malades à l'agonie, de qui la Providence et l'habileté du médecin prolongent les jours de quelques instants ». Et le 31 août : « Regardez-le (M. Péan) comme une des premières causes de la mauvaise administration et de la perte de ce malheureux pays. Je vous ai dit qu'il était riche de deux millions je n'ai osé dire quatre ; d'après tout le public, pourtant, je le pouvais... » (42).

Un mémoire non signé, de décembre 1758 (43), portait que toute la finance était entre les mains de Bigot, lequel agissait sans juge, sans contrôle, sans surveillant, et dans la seule vue de s'enrichir, et que pour cela il usait d'une autorité presque despotique. Pour étouffer les clameurs, et par complaisance, l'intendant faisait la fortune de ses complices. Parmi eux on signalait le plus important. « Son complice, dit-on, est l'œil même du ministre », à la Cour de Versailles. C'était La Porte (44).

Bigot monopolisait tout le commerce intérieur et extérieur de la colonie avec l'aide de Péan, Le Mercier et autres, qui avaient les fournitures des vivres, des outils, du bois de chauffage, les transports pour la guerre, et

(40) Ils s'embarquèrent le 12 novembre (1758). Le gouverneur avait remis à Bougainville une lettre d'introduction très élogieuse ; il avait encore parlé favorablement de Doreil au ministre. Mais aussitôt et de la même plume, il s'appliquait à les noircir aux yeux des autorités françaises. Vaudreuil au ministre de la guerre, 11 oct. 1758 (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 274, 297, — c. p. Chapais, 473-475).

(41) Bougainville présenta quatre mémoires sur la situation du Canada. Mém. du 31 nov. 1758 ; suite de mémoires remis au ministre, 29 déc. 1758 (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 451, 463 ss.). Mém. du 12 janvier 1759 (*Lettres et pièces militaires*, Coll. Lévis, 79). — Le ministre de la marine, Berryer, dit à Bougainville : « Eh ! quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries ». — « On ne dira pas, du moins, Monsieur, que vous parlez comme un cheval », répliqua Bougainville (N. de l'auteur).

(42) Doc. de Paris, 1re série, XIV.

(43) Intitulé : « Causes des dépenses énormes en Canada » (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 506).

(44) V. *supra*, livre IX, ch. II, n. 65.

les travaux publics. « L'intendant fait venir, disait le même mémoire, tout ce dont on a besoin de France en Canada, non pas pour le compte du roi, mais pour le compte de cette « grande société », et revend au roi au prix qu'il veut. » Bigot était, de plus, accusé de tenir la comptabilité à sa façon, de changer le nom des dépenses, leur objet, leur quantité, de conclure des marchés postiches, etc. Enfin, Montcalm se décida à écrire ces choses « qu'il ne voulait pas écrire, » avait-il dit dans sa lettre [du 4 novembre] 1757. Dans une longue dépêche chiffrée qu'il adresse au maréchal de Belle-Isle (45), devenu ministre de la guerre, il lui fait part de toutes ses inquiétudes sur le sort du Canada ; il répète que l'argent et les vivres manquent totalement, et que les Canadiens sont découragés. « Je n'ai aucune confiance, poursuit-il, ni en M. de Vaudreuil, ni en M. Bigot. M. de Vaudreuil n'est pas en état de faire un projet de guerre ; il n'a aucune activité ; il donne sa confiance à des empiriques. M. Bigot ne paraît occupé que de faire une grande fortune pour lui et ses adhérents et complaisants... L'avidité a gagné les officiers, garde-magasins, commis, qui sont vers l'Ohio ou auprès des sauvages dans les Pays d'en haut... ils font des fortunes étonnantes. Un officier (Le Mercier, qui commande l'artillerie), engagé il y a vingt ans comme soldat, a gagné sept cent mille livres... Ce n'est que certificats faux admis également ; si les sauvages avaient le quart de ce que l'on suppose dépensé pour eux, le roi aurait tous ceux de l'Amérique, et les Anglais aucuns... Cet intérêt influe sur la guerre. M. de Vaudreuil, à qui les hommes sont égaux, confierait une grande opération à son frère ou à un autre officier de la colonie, comme à M. le chevalier de Lévis... Le choix regarde ceux qui partagent le gâteau ; aussi on n'a jamais voulu envoyer M. Bourlamaque ou M. Senezergues au fort Duquesne ; je l'avais proposé ; le roi y eût gagné. Mais quels surveillants dans un pays dont le moindre cadet, un sergent, un canonnier, reviennent avec vingt ou trente mille livres en certificats pour marchandises livrées pour les sauvages... Il paraît que tous se hâtent de faire leur fortune avant la perte de la colonie, que plusieurs peut-être désirent comme un voile impénétrable de leur conduite. » Revenant sur les faits déjà signalés dans la lettre anonyme de décembre 1758, Montcalm parle du trafic sur les marchandises destinées aux sauvages, etc. « On fait d'immenses accaparements de toutes choses que l'on revend ensuite à cent cinquante

(45) Le 12 avril 1759 (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 157. — *Coll. ms. N.-F.*, IV, 228). V. aussi le *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 460-462, 465, 488-490.

pour cent de bénéfice pour Bigot et ses adhérents... J'ai parlé souvent avec respect sur ces dépenses à M. de Vaudreuil et à M. Bigot; chacun en rejette la faute sur son collègue. »

Dans une autre lettre du même jour, 12 avril 1759 (46), écrite à M. Le Normand, intendant des colonies, dit M. Dussieux, Montcalm lui signalait les voleries immenses des ingénieurs du pays dans les travaux de fortifications et sur la main-d'œuvre, voleries certifiées par M. de Pontleroy, ingénieur du roi, très honnête homme. Il parle des vols de Le Mercier, créature de Vaudreuil et de Bigot ; on volait dans les marchés qui concernaient l'artillerie, les forges, les charrois, les outils.

« M. de Vaudreuil, homme honnête et faible, avait été entouré, séduit, étouffé par Bigot et sa coterie, à ce point d'être entièrement subjugué par lui, et brouillé avec Montcalm, Lévis, Bougainville, Doreil, Pontleroy, en un mot, avec tout honnête homme qui aurait pu l'éclairer ; de telle sorte que, par une lettre du 15 octobre 1759, M. de Vaudreuil justifiait, auprès du ministre de la marine, l'intendant Bigot, qui continua librement et sans pudeur ses déprédations, sûr de l'appui du gouverneur du Canada » (47).

Toutes ces plaintes, toutes ces accusations troublaient plus les ministres qu'elles ne les excitaient à remédier aux abus et à fournir les secours indispensables au succès de la guerre. Il fallait, cependant, dire quelque chose. Berryer écrivit à l'intendant, le 19 janvier 1759 (48), que la fortune de ses créatures et de ses adhérents rendait son administration suspecte. Le 29 août suivant, (49), ce ministre, averti que les lettres de change tirées sur la France iraient, pour 1759, à [trente-trois] millions, montra encore plus de mécontentement. Il reprocha à Bigot que les dépenses étaient faites sans ordre, fort souvent sans nécessité, toujours sans économie, et terminait par ces mots : « On vous attribue directement d'avoir gêné le commerce dans le libre approvisionnement de la colonie. Le munitionnaire général s'est rendu maître de tout, et donne à tout le prix qu'il veut. Vous avez vous-même fait acheter pour le compte du roi, de la deuxième et troisième main, ce que vous auriez pu vous procurer de la pre-

(46) A. C. C. G., Canada, 103, fol. 161.

(47) Ces citations et ces détails sont tirés de l'ouvrage de Dussieux. V. la 3e éd. (1883), 126-137.

(48) A. C. B., ord. du roi, Canada, 109, fol. 12.

(49) A. C. B., ord. du roi, Canada, 109, fol. 61.

mière, à moitié meilleur marché. Vous avez fait la fortune des personnes qui ont des relations avec vous, par les intérêts que vous avez fait prendre dans ces achats ou dans d'autres entreprises ; vous tenez l'état le plus splendide et le plus grand jeu au milieu de la misère publique... (50). Je vous prie de faire de très sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui vous est confiée a été conduite jusqu'à présent. Cela est plus important que peut-être vous ne le pensez... »

Cette dépêche, qui semblait mettre à nu les spéculations secrètes de l'intendant, le trouva impassible en apparence ; mais il dut se croire découvert et flétri aux yeux de ses maîtres. Une seconde dépêche (51) répétait les mêmes reproches et renfermait des menaces encore plus explicites et plus directes.

Les obstacles et les malheurs aigrissent les hommes, et finissent même par allumer des passions funestes dans les cœurs les plus nobles. L'animosité entre le gouverneur et Montcalm prenait un caractère de plus en plus grave. Avant la bataille de Carillon, Montcalm et ses partisans accusaient Vaudreuil d'avoir exposé l'armée à une entière destruction, en la dispersant sur les bords du lac Ontario et au pied du lac Saint-Sacrement, et en n'appelant pas les Canadiens et les sauvages sous les armes, pour être prêts à se porter aux points menacés (52). Après la bataille, le général écrivit au ministre que les mesures du gouverneur l'avaient livré sans forces suffisantes aux coups de l'ennemi ; mais que, puisque la victoire avait réparé cette faute, ce qui le flattait le plus, c'était que les troupes régulières n'en partageaient la gloire avec personne (53). Puis, après avoir sollicité les récompenses que méritait une armée si vaillante, il ajoutait : « Pour

(50) Bigot en effet jouait furieusement. Durant l'hiver de 1758, il perdit plus de 200.000 livres. Il donna, d'ailleurs, jusqu'à trois bals de suite. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 325-326, 330-331. *Lettres de Montcalm à Lévis*, Coll. Lévis, 94, 111, 112, 121, 122, 124, 130. En février-mars 1759, Montcalm écrit dans son *Journal* (495) : « Les plaisirs, malgré la misère et la perte prochaine de la colonie, ont été des plus vifs à Québec. Il n'y a jamais eu tant de bals, ni de jeux de hasard... Le gouverneur et l'intendant l'ont autorisé. »

(51) Du 29 août 1759 (A. C. B., ord du roi, Canada, 109, fol. 59).

(52) V. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 383, 384-385.

(53) Pendant la bataille, les soldats de France disaient ouvertement : « M. de Vaudreuil a vendu le pays, mais nous ne souffrirons pas qu'il le livre : il nous a sacrifiés pour nous faire couper les oreilles ; défendons-les ! » Doreil à Belle-Isle, 31 juillet 1758. Montcalm à Doreil, 14 juillet 1758. V. là-dessus, R. Waddington, *La guerre de Sept Ans*, II, 390-398. Chapais, *op. cit.*, 434-438, 443-451. Aussi bien, en fait de guerre, Français et Canadiens étaient aux antipodes. V. Montcalm au ministre, 12 avril 1759, d. c. Kerallain, *La jeunesse de Bougainville*, 108-109. V. aussi *infra*, n. 58.

moi, je ne vous en demande d'autre que de me faire accorder par le roi mon retour. Ma santé s'use, ma bourse s'épuise ; je devrai, à la fin de l'année, dix mille écus au trésorier de la colonie. Et plus que tout encore, les désagréments, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent de supplier Sa Majesté de m'accorder cette grâce, la seule que j'ambitionne » (54). Doreil, son ami intime, qui ne se croyait pas tenu d'observer la même réserve, critiquait depuis longtemps, comme on l'a vu, avec une extrême vivacité tous les actes de l'administration. Depuis le dernier succès surtout, il ne mettait plus de mesure dans ses paroles. « La négligence, l'ignorance, la lenteur et l'opiniâtreté du gouverneur, disait-il, ont pensé perdre la colonie ;... l'ineptie, l'intrigue, le mensonge, l'avidité, la feront sans doute périr » (55). Et, comme on attribuait aux Canadiens une bonne part à ces victoires, il informait le ministre que Montcalm lui avait écrit confidentiellement que les Canadiens, à la bataille de Carillon, s'étaient conduits fort médiocrement, de même que les troupes de la colonie, bien qu'il eût dit le contraire dans le rapport officiel transmis à Paris (56). Après plusieurs lettres écrites dans le même sens, Doreil, croyant avoir disposé les ministres à accueillir son dessein, les invita enfin, dans une dernière lettre (57) plus violente encore que les autres, à changer le gouverneur et à choisir Montcalm pour le remplacer. « Si la guerre doit durer encore ou non, si l'on veut sauver et établir le Canada solidement, que Sa Majesté lui en confie le gouvernement général. Il possède la science politique comme les talents militaires. Homme de cabinet et de détails, grand travailleur, juste, désintéressé jusqu'au scrupule, claivoyant, actif et n'ayant en vue que le bien ; en un mot, homme vertueux et universel... Quand M. de Vaudreuil aurait de pareils talents en partage, il aurait toujours un défaut originel, il est Canadien. Cette qualité tire plus à conséquence que je ne puis le dire. M. le marquis de Montcalm connaît à présent à fond ce que comporte le pays mieux que M. de Vaudreuil » (58).

(54) Montcalm à Belle-Isle, 12 juillet 1758 (Doc. de Paris, 1re série, XIV). Montcalm au ministre, 21 oct. 1758 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 203).

(55) Doreil au ministre, 30 juillet 1758 (Doc. de Paris, 1re série, XIV).

(56) Le même au même, 28 juillet 1758, d. c.

(57) Le même au même, 31 juillet 1758, d. c.

(58) « Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même », écrivait Bougainville. Lettre à son frère, 7 nov. 1756.

Ces intrigues, qui transpiraient dans le public, parvinrent à la connaissance du gouverneur. Déjà les officiers et les soldats de l'armée attaquaient, critiquaient tout haut sa conduite dans leurs propos, et lui attribuaient la détresse et les malheurs dont ils étaient les victimes. Il voulut mettre un terme à un état de choses qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses ; mais il n'échappa point lui-même à la passion qui animait ses ennemis. Dans une lettre pleine de récriminations qu'il adressa aux ministres, il demanda le rappel de Montcalm, sous prétexte que ce général ne possédait pas les qualités qu'il fallait pour la guerre du Canada ; qu'il était nécessaire d'avoir beaucoup de douceur et de patience pour commander les Canadiens et les sauvages, et que Montcalm n'en avait point ; et il désignait le chevalier de Lévis pour successeur de Montcalm à la tête des troupes (59).

Au même temps, Montcalm écrivait au ministre de la guerre « qu'il lui était dur d'avoir toujours à craindre la néessité de se justifier » (60) ; et, le lendemain, à Vaudreuil, qu'ils devaient avoir tort tous deux, et qu'il fallait apporter quelque changement à leur façon de procéder (61). Montcalm envoya M. de Bougainville auprès du gouverneur, et il y eut une explication. Malheureusement la bonne entente qui parut s'établir entre les deux chefs dura peu. Bougainville, en rendant compte des choses au ministre, signala la cause de la mésintelligence ; c'étaient les « tracasseries excitées entre les chefs par des subalternes intéressés à brouiller » (62).

Ces dissensions embarrassèrent beaucoup les ministres. Une note fut soumise au Conseil d'État pour rappeler Montcalm, comme il le demandait lui-même, avec le titre de lieutenant général, et pour le remplacer par le chevalier de Lévis avec le grade de maréchal de camp. Mais le roi, après réflexion, n'approuva point cet arrangement (63), et les choses restèrent comme elles étaient. On pensa peut-être qu'il serait également dangereux d'ôter au pays un général aimé du soldat et qui avait toujours été victorieux

(59) Vaudreuil au ministre, 4 août 1758 (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 144). Au reste, c'est à la demande de Montcalm lui-même que le gouverneur sollicitait le rappel du général. Montcalm à Vaudreuil, 2 août 1758 (*Ibid.*, fol. 138).

(60) Lettre du 1er août 1758.

(61) Montcalm à Vaudreuil, 2 août 1758.

(62) Bougainville au ministre, 10 août 1758. Dans son *Journal*, Bougainville ajoute : Ce qui est cependant de lui (Vaudreuil) dans cette affaire, c'est l'amour-propre et une jalousie de rivalité... »

(63) Projet de mémoire au roi, 28 décembre 1758 ; note marginale du ministre, 28 janvier 1759 (A. C. C. G., Canada, 103, fol. 456).

et de changer un gouverneur qui avait obtenu des Canadiens tous les sacrifices de sang et d'argent qu'on pouvait attendre du peuple le plus dévoué, sans qu'ils eussent seulement fait entendre un murmure. Le système, toutefois, de deux chefs presque aussi puissants l'un que l'autre était défectueux. Il eût fallu nommer, dès le début de la guerre, un chef civil capable aussi d'être chef militaire et de commander l'armée (64).

Des dépêches conciliantes furent encore adressées au gouverneur et au général ; les ministres, au nom du roi, leur recommandèrent vivement l'union et la concorde. Au printemps (10 mai 1759), Bougainville arriva à Québec, les mains pleines de récompenses. M. de Vaudreuil était nommé grand-croix de Saint-Louis ; Montcalm, commandeur du même ordre et lieutenant général ; Lévis, maréchal de camp. Bourlamaque et Senezergues étaient faits brigadiers ; Bougainville devenait colonel et chevalier de Saint-Louis ; Dumas, major général et inspecteur des troupes de la marine. Des croix et de l'avancement étaient accordés à beaucoup d'officiers de grades inférieurs (65). Ces récompenses, surtout les pressantes recommandations des ministres, rapprochèrent les deux chefs sans les réconcilier.

Mais le ministre de la guerre donnait peu d'espoir d'un secours. Montcalm l'avait en vain informé, « dans une longue et triste lettre, qui est comme son testament et le testament de la colonie » (66), qu'à moins d'un bonheur inattendu, d'une grande diversion sur les colonies anglaises par mer, ou de grandes fautes de l'ennemi, le Canada serait pris dans la campagne prochaine, ou certainement dans la suivante, puisque les Anglais avaient soixante mille hommes sur pied, tandis que les Français en avaient de dix à onze mille au plus (67). Le ministre lui avait déjà écrit qu'il ne devait point espérer de recevoir des troupes : « Outre, disait-il, qu'elles augmenteraient la disette des vivres, que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par

(64) Le ministre décida enfin, mais trop tard, que Montcalm serait consulté sur toutes les opérations militaires comme sur toutes les parties de l'administration relatives à la défense du Canada. Lettre à Montcalm, 3 février 1759 (A. C. B , ord. du roi, Canada, 109, fol. 64).

(65) Entre autres, MM. de Saint-Ours, de Lanaudière, La Corne, de Léry et Bellestre (A. C. B., ord. du roi, Canada, 108, 20 oct. 1758, 109, janvier 1759).

(66) H. Martin, *Hist. de France*, 4e éd., XV, 549.

(67) Montcalm à Belle-Isle, 12 avril 1759, d. c.

les Anglais dans le passage ; et, comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent » (68). [Trois cents recrues, quatre ingénieurs, vingt-quatre canonniers et ouvriers, quatre frégates, vingt-deux navires marchands (69),] dont la plupart appartenaient au munitionnaire général Cadet, voilà tout ce qui entra dans le port de Québec avant l'apparition de la flotte ennemie. Quoique cette conduite déliât les Canadiens de la fidélité qu'ils devaient à la France, puisqu'elle reconnaissait elle-même la supériorité absolue des Anglais en Amérique, pas un cependant ne parla de rendre les armes ; ils avaient encore du sang à verser et des sacrifices à accomplir pour cette ancienne patrie d'où étaient sortis leurs pères. S'il y eut des paroles de découragement, elles partirent plutôt des rangs de l'armée que des rangs des colons.

Le gouvernement anglais n'ignorait point à quelle détresse le Canada était réduit ; il redoubla de vigueur. Il obtint de la Chambre des Communes tout ce qui était nécessaire, en hommes, en argent et en vaisseaux, pour terminer la conquête glorieuse qu'il avait entreprise (70). Quoique peu brillants, les progrès faits jusque-là étaient solides et importants ; le chemin de Québec, celui de Niagara et du Canada occidental étaient ouverts. Plusieurs tribus de ces dernières contrées [(notamment de l'Ohio, les Delawares, les Chaouanons, les Wendats)] étaient acquises. Prévoyant la chute de la puissance française en Amérique, et voulant s'assurer de l'amitié de l'Angleterre avant qu'il fût trop tard, elles avaient signé avec ses agents un traité de paix, au mois d'octobre précédent, à Easton (71), où s'étaient rendus plusieurs gouverneurs et d'autres personnes notables des colonies. Ainsi se brisait chaque jour cet admirable système d'alliances avec les sauvages, fondé par Champlain et organisé par Talon et Frontenac. Le

(68) Belle-Isle à Montcalm, 19 février 1759 (Doc. de Paris, 1re série, XVI). V. App.

(69) Bougainville à Montcalm, Bloye, 18 mars 1758 (en chiffres). Coll. Lévis. *Lettres de la Cour de Versailles*, Coll. Lévis, 112. *Journal de Bougainville*. Celui-ci, du reste, n'avait demandé au roi que « l'absolu nécessaire ». Mém. du 29 déc. 1758, d. c.

(70) V. A. Von Ruville, *William Pitt*, II, 216 ss , 249 ss. B. Williams, *Life of William Pitt*, II, ch. XIV.

(71) V. *supra*, n. 33.

traité d'Easton, suivant Smollett, prépara la voie aux opérations militaires de la célèbre campagne de 1759.

L'Angleterre suivit son plan d'envahir simultanément le Canada par le centre et par les deux extrémités. Au reste, l'immensité de ses forces l'obligeait à les diviser ; rassemblées en un seul corps d'armée dès l'ouverture de la campagne, une partie en aurait été inutile. Louisbourg étant pris, Québec était la seconde position à attaquer par mer. Les armées envahissantes devaient se réunir sous les murs de ce dernier boulevard des Français en Amérique. Le général Amherst, à qui la Chambre des Communes avait voté des remerciements ainsi qu'à l'amiral Boscawen pour la conquête de Louisbourg, reçut le commandement suprême de l'armée anglaise à la place d'Abercromby, rappelé après la bataille de Carillon. Un corps [d'environ neuf mille] soldats (72) fut mis sous les ordres du major général James Wolfe, qui s'était fort distingué au siège de Louisbourg (73). Pendant qu'il remonterait le Saint-Laurent et investirait Québec, douze mille hommes, conduits par le général en chef lui-même, forceraient les passages du lac Champlain, et iraient la joindre. Enfin, le général Prideaux, avec un troisième corps, composé de troupes régulières et provinciales, augmenté de plusieurs milliers de sauvages aux ordres de sir William Johnson, était chargé de prendre Niagara, clef de la communication avec les Grands Lacs, et ensuite de descendre à Montréal pour se réunir aux deux armées déjà rendues sur le Saint-Laurent. Un quatrième corps, moins nombreux, conduit par le colonel Stanwix, devait battre le pays et détruire les petits postes sur les rives du lac Ontario. Ces troupes composaient plus de trente mille hommes ; elles possédaient une artillerie considérable et toute sorte de machines de guerre. Ce n'était là, cependant, qu'une partie des forces de l'ennemi : les amiraux Saunders, Durell et Holmes, qui firent voile d'Angleterre avec l'armée de Wolfe, devaient encore couvrir le siège de Québec ; leurs trois escadres, [composées de 49 vaisseaux de guerre, 76 transports et 152 bateaux de débarquement avec 1.850 bouches à feu,] ne portaient pas moins de [dix-huit] mille matelots et soldats de marine (74). Si à tout cela l'on ajoute les troupes nombreuses ayant la garde des colonies

(72) Exactement 8.635. V. ch. suivant, n. 10.

(73) V. sur lui R. Wright, *Life of Major General James Wolfe*, 1864. *Life of Wolfe* d. Doughty (*ibid.*, I) B. Willson, *The life and letters of James Wolfe*, 1909.

(74) W. Wood, *The Fight for Canada*, new ed. Toronto, 1906, 166, 173, 328-329.

anglaises on voit que l'estimation des forces de l'ennemi faite par Montcalm n'était pas loin de la vérité. Pour faire la conquête du Canada, ses envahisseurs étaient obligés d'armer trois fois plus d'hommes qu'il ne comptait de soldats et d'habitants en état de porter les armes ; ce fait témoigne de la crainte que ces braves, si faibles en nombre, avaient inspirée à leurs ennemis.

Au bruit de ces immenses préparatifs, on fit faire en Canada, dans l'hiver, le dénombrement des hommes capables de servir à l'armée ; il s'en trouva quinze mille de l'âge de seize à soixante ans (75). On sait que de tout temps les colons avaient été armés. Le 20 mai (1759), le gouverneur adressa une circulaire aux capitaines de milice, les prévenant d'avoir à tenir leurs compagnies prêtes à marcher au premier signal. Déjà, en avril, le peuple avait été averti de l'orage qui allait fondre sur lui ; l'évêque, M. de Pontbriand, avait ordonné des prières publiques dans toutes les églises (76). Les habitants s'y étaient portés en foule comme ils allaient bientôt se porter au combat.

Au printemps, dès la fonte des neiges, le capitaine Pouchot était retourné à Niagara avec trois cents soldats et Canadiens. Il avait ordre de réparer les ouvrages de ce fort, resté faible, et de s'y défendre. S'il n'était pas attaqué lui-même, il devait soutenir les postes voisins de l'Ohio, et prendre l'offensive, en cas qu'il se présentât une occasion de le faire avec chance de succès. Quelques barques avaient été construites à la Présentation ; un détachement s'y embarqua pour aller relever les ruines du fort Frontenac, et ressaisir la supériorité sur le lac Ontario. D'autres petits bâtiments avaient été préparés au pied du lac Champlain, lesquels étaient destinés à protéger les communications avec Saint-Frédéric et Carillon. Aussitôt que la saison le permit, deux mille cinq cents hommes s'échelonnèrent de ce côté depuis Chambly jusqu'à l'entrée du lac Saint-Sacrement, sous les ordres de Bourlamaque. Cet officier fit travailler aux retranchements de Carillon, qui n'étaient pas encore terminés ; mais, les nouvelles apportées

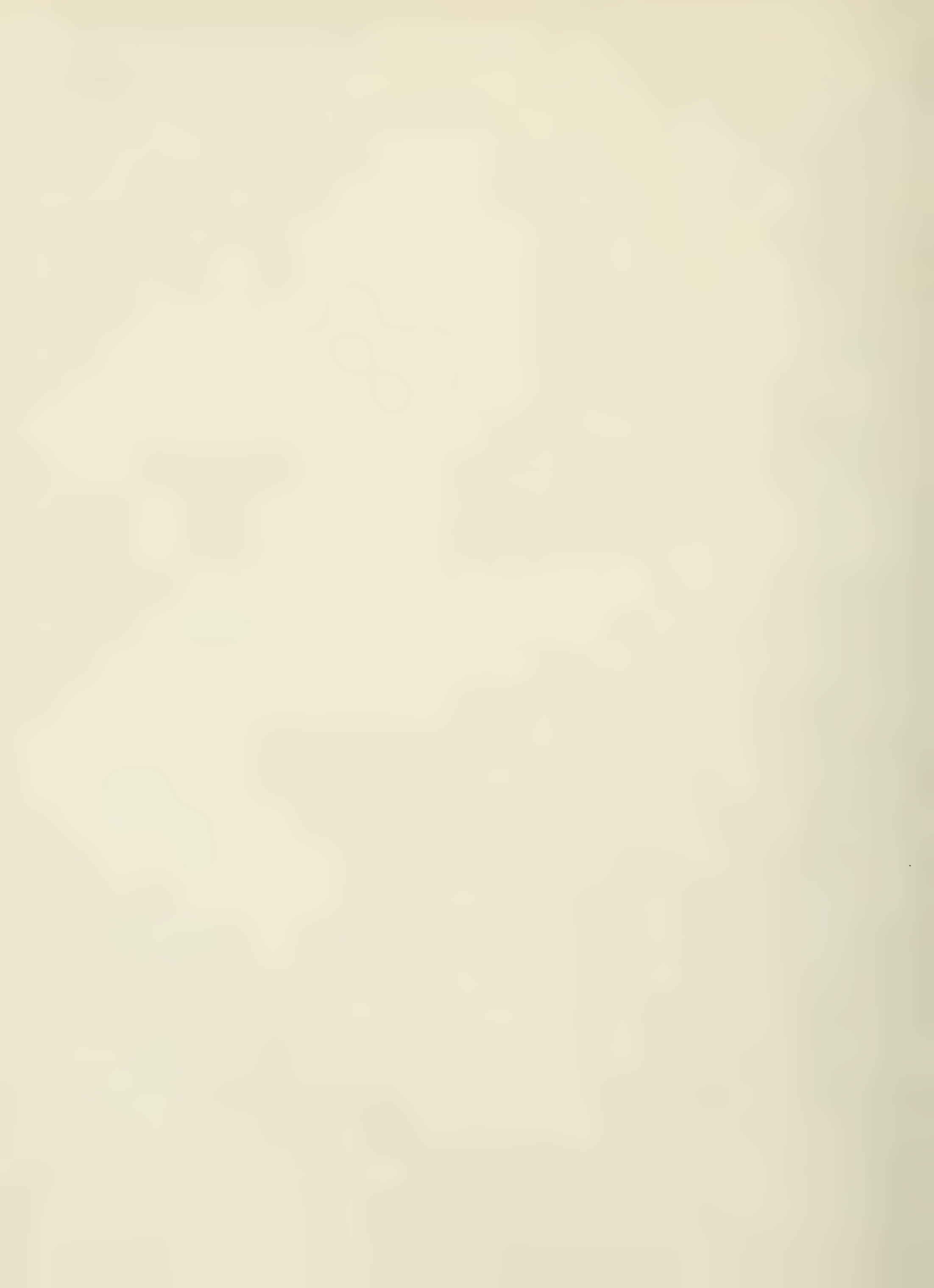
(75) Gouvernement de Québec : 7.511 ; des Trois-Rivières : 1.313 ; de Montréal : 6.405 ; total : 15,229 hommes. *Mémoires sur les affaires du Canada*, 1749-1760, d. c., 124. — Ce chiffre, d'après l'auteur de ces *Mémoires*, est exagéré. L'armée française réunie à Québec s'élevait à environ 16.000 hommes; soit 2.900 réguliers et, pour le reste, des matelots, des sauvages, des milices dont la moitié se composait, au dire de Montcalm, « de vieillards et d'enfants qui ne sont pas en état de marcher » (V. Chapais, *op. cit.*, 576, n. 2 et 562-563).

(76) Mandement du 18 avril 1759. *Mand. év. de Québec*, II, 134.

d'Europe par Bougainville ayant fait supposer que Québec était le point le plus menacé, l'ordre lui fut transmis, si l'ennemi se présentait en nombre, d'abandonner les positions de Carillon et de Saint-Frédéric, après avoir fait sauter les fortifications, et de se replier sur l'île aux Noix, dans la rivière Richelieu. Le chevalier de La Corne, placé en observation au pied du lac Ontario, en avant des Mille-Iles, avec douze cents hommes, devait, s'il était forcé, se retirer aux rapides du Saint-Laurent, au-dessous de la Présentation, et là faire ferme contenance. Ces précautions prises, le reste des troupes se tint prêt dans ses quartiers.

Le gouverneur, Montcalm et Lévis attendirent à Montréal que l'ennemi entrât en campagne, afin de voir où il faudrait se porter, car sa supériorité les forçait à recevoir la loi de lui pour leurs mouvements. Montcalm souffrait de cette inaction. Les dispositions qui se prenaient alors pour la défense de Québec lui paraissaient être trop tardives, ce qui était vrai. Nous avons raconté ailleurs ce qu'on avait fait à l'égard de la capitale. En vain, M. de La Galissonnière, comme tant d'autres, avait appuyé sur la nécessité de la bien fortifier ; en vain il avait montré que la conservation du Canada était de conséquence pour la prospérité de la marine et du commerce français, et que, si cette colonie coûtait beaucoup, les grandes citadelles qui hérissaient les frontières de la France, coûtaient bien davantage ; en vain ces raisons avaient-elles été répétées aux ministres, une répugnance fatale les avait toujours empêchés d'agir. En 1759, on n'avait plus guère le temps de remédier à rien. Le mur de Québec était insuffisant pour soutenir un siège. Portant donc les yeux avec une grande inquiétude sur tous les points menacés, les chefs (77) attendaient que les armées anglaises s'ébranlassent, afin de marcher à la première qui paraîtrait.

(77) Montcalm, entre tous, faisait merveille. V. Chapais, *op. cit.*, 555 ss. Au reste, dès 1757, après avoir visité la rive nord du Saint-Laurent, depuis le cap Tourmente jusqu'à Québec, le général soumit un plan de défense à Vaudreuil. Mais celui-ci, suivant son habitude, n'en fit rien. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 313, 521.



LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE PREMIER

VICTOIRE DE MONTMORENCY ET PREMIÈRE BATAILLE D'ABRAHAM (1)

REDDITION DE QUÉBEC

1759

Pendant que le gouverneur et les généraux étaient à Montréal, ils reçurent les dépêches de France, qui déterminèrent Montcalm à se porter à Québec, où il arriva le 22 mai (1759) suivi bientôt par M. de Vaudreuil et par Lévis. Des navires aussi rapportaient qu'une flotte anglaise faisait route vers cette ville, qui devenait dès lors le principal point à défendre. Le 23, un courrier annonça l'apparition de [quinze vaisseaux] au Bic (2). Les événements se précipitaient. Pour retarder l'approche de l'ennemi, les bouées et les autres marques servant à guider la navigation dans le fleuve, furent enlevées ; et les marins préparèrent des machines incendiaires, qu'ils lanceraient contre les vaisseaux lorsqu'ils seraient en vue du port. Les vivres et les archives publiques furent transportés aux Trois-Rivières, et les magasins des troupes, placés à Montréal ; on ne conserva de provisions à Québec que ce qu'il en fallait pour nourrir les soldats et les citoyens pen-

(1) Pour la bib. de ce chapitre et du suivant, v. A.-G. Doughty, *The Siege of Quebec*, VI, 153 ss., W. Wood, *The Fight for Canada*, new ed. 1906, 345 ss. V. aussi *supra*, liv. IX, ch. I, n. I. Consulter, outre ces ouvrages, Waddington, *La guerre de Sept Ans*, III, ch. VI. *Correspondence of W. Pitt with Colonial Governors*, ed. by Miss G.-S. Kimball, 1906. Wood, *The Logs of the Conquest of Canada*, Pubs. Champlain Soc. Toronto, 1909. Chapais, *Le marquis de Montcalm*.

(2) A soixante lieues de Québec.

dant un mois. Le peu de grain qui restait dans les campagnes du haut du pays, fut acheté avec de l'argent avancé par les officiers de l'armée. En même temps, on fit donner en présent des marchandises aux sauvages de Niagara et du Détroit, restés attachés à la France ou qui dissimulaient leur traité avec les Anglais ; on voulait seulement les induire à garder la neutralité.

Ces premiers points réglés, on organisa promptement la défense de Québec, dont la perte devait entraîner celle de tout le Canada. A l'égard de la ville, elle ne fut point jugée tenable, ni même à l'abri d'un coup de main du côté de la campagne, où le rempart, sans parapet, sans embrasures, sans canons, n'avait que six à sept pieds de hauteur, et n'était protégé extérieurement par aucun fossé ni aucun glacis. D'un commun accord, il fut décidé qu'on la couvrirait par un camp retranché, où les troupes prendraient position.

Québec est bâti à l'extrémité d'un promontoire. A l'Est et au Sud, le Saint-Laurent, large d'environ un mille, roule des flots profonds ; au Nord, règne la belle vallée de Saint-Charles, laquelle se termine à un bassin, qui a trois ou quatre milles de largeur sur le fleuve, et que chaque marée couvre entièrement. A marée basse, le cours d'eau qui descend du milieu de cette vallée est guéable. Le promontoire, très escarpé du côté du fleuve et haut de cent à trois cent trente-trois pieds, était regardé comme inaccessible, surtout dans l'endroit qu'occupe la ville. Les points les plus faibles, sur le port, furent garnis de palissades et de murailles. On pensait que des batteries placées sur les quais de la basse ville et sur l'escarpement de la haute pourraient empêcher tout vaisseau de passer devant la place. Il ne restait plus, dans cette hypothèse, qu'à défendre l'entrée de la rivière Saint-Charles et à fortifier le rivage de la Canardière et de Beauport, jusqu'au saut de la rivière Montmorency, et le côté droit de cette dernière, qui descend des montagnes par un ravin profond et coupe la route sur la rive nord du Saint-Laurent.

On barra la rivière Saint-Charles, en face de la porte du Palais, avec des mâtures enchaînées les unes aux autres, retenues par des ancres et protégées par cinq bateaux, portant chacun un canon. Derrière ce barrage, deux navires furent coulés à fond pour servir d'assiette à une batterie de gros calibre rayonnant sur le bassin. Il y avait aussi, plus en amont, vers l'endroit où aboutissent les routes de Beauport et de Charlesbourg, un pont de

bateaux qui joignait les deux rives et dont les têtes étaient garnies d'ouvrages à cornes. On borda la droite de la rivière, depuis la porte du Palais jusqu'à ce pont, de palissades ayant des ouvertures où l'on plaça de l'artillerie, pour défendre l'entrée du faubourg Saint-Roch et empêcher l'ennemi de s'emparer par surprise des hauteurs de Québec. L'armée passa sur la gauche de la rivière Saint-Charles, où elle se déploya dans l'étendue de deux lieues, depuis le pont jusqu'à la rivière Montmorency ; elle se couvrit d'épaulements, qui suivaient les sinuosités du rivage et qui furent flanqués de fortins et de redoutes aux endroits où la descente paraissait facile. Au milieu de cette ligne, à l'embouchure du ruisseau de Beauport, on établit une batterie flottante de douze bouches à feu.

La petite flotte française, c'est-à-dire les deux frégates, les bateaux armés et les brûlots, fut mise sous les ordres du capitaine Vauquelin. Les frégates se retirèrent au-dessus de Québec. On posta des gardes de distance en distance le long du fleuve, depuis la ville jusqu'au delà de l'Anse au Foulon (3), où un sentier fut pratiqué dans le ravin d'un ruisseau pour communiquer avec les plaines d'Abraham (4), sur le plateau. Une petite redoute avec du canon gardait cette rampe. Tels furent les préparatifs de défense qu'on fit à Québec et aux environs (5).

Dans ce plan, en supposant toujours le fleuve fermé devant Québec, et l'armée de Beauport trop solidement établie pour être forcée de front, il ne restait plus à l'armée envahissante qu'à débarquer sur la rive droite du Saint-Laurent, à la remonter jusqu'à une certaine distance, et à traverser ensuite le fleuve. Elle pouvait ainsi venir prendre l'armée française à revers, par Lorette, la route de Charlesbourg, et celle de Bourg-Royal, qui la continue vers l'Est. C'était une manœuvre difficile, que Montcalm jugeait sans doute impraticable, vu que la retraite était impossible en cas d'échec.

L'armée française grossissait chaque jour par l'arrivée des milices de toutes les parties du pays. Il ne resta bientôt plus dans les campagnes que les vieillards, les femmes et les enfants. Tous les hommes en état de porter

(3) A moins de deux milles de Québec.

(4) Ainsi nommées d'Abraham Martin dit l'Écossais, pilote royal sur le Saint-Laurent, lequel en posséda trente-deux arpents. On a longtemps cru à tort que la bataille du 13 septembre 1759 avait eu lieu sur ce terrain. V. Wood, *The Fight for Canada*, 337.

(5) Sur ces défenses, v. le *Journal* de Foligné (Doughty, IV, 163-165).

les armes étaient rassemblés à Québec, à Carillon, sur le lac Ontario, à Niagara, dans les postes du lac Erié et de la partie de la vallée de l'Ohio qui restait encore aux Français.

D'après l'ordre de bataille, l'aile droite de Montcalm, consistant en milices des gouvernements de Québec et des Trois-Rivières, au nombre de quatre mille trois cent quatre-vingts hommes, sous MM. de Saint-Ours et de Bonne, occupait la Canardière ; le centre, formé de cinq bataillons de réguliers, qui montaient à deux mille hommes, aux ordres du brigadier Senezergues, était entre le ruisseau et l'église de Beauport, et la gauche, composée de trois mille quatre cent cinquante miliciens du gouvernement de Montréal, sous MM. Prud'homme et Herbin, s'étendait depuis cette église jusqu'à la rivière Montmorency. Lévis commandait la gauche, et Bougainville la droite ; Montcalm prit pour lui le centre, où il établit son quartier général. Un corps de réserve d'environ quatorze cents soldats de la colonie, deux cents volontaires à cheval et quatre cent cinquante sauvages, sous M. de Boishébert, qui revenait des frontières de l'Acadie, se posta en arrière de l'armée, sur les hauteurs de Beauport. Ces forces, [avec sept cent cinquante-neuf matelots et officiers] et les six cents hommes de la garnison de Québec, composée de citoyens aux ordres de M. de Ramezay, commandant de la place, s'élevaient à [seize] mille combattants (6). « On n'avait pas compté, dit un témoin oculaire des événements, sur une armée aussi forte, parce qu'on ne s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de Canadiens. On n'avait eu intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre ; mais il régnait une telle émulation dans le peuple que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de douze à treize, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge ! Jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain, soit par leur constance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères, qui, dans ce pays, ont été extrêmes. Dans l'armée, ils étaient exposés à toutes les corvées » (7).

On attendit les ennemis dans cette position. Le gouverneur et les offi-

(6) Lévis, *Ordre de l'armée au siège de Québec*, 10 juin 1759 (*Campagnes de* 1755-1760) ms. Ar. M. S. H. M., c. p. Chapais, 562-563 (V. ch. préc., n. 75). Montcalm avait incorporé 108 Canadiens de choix dans chaque bataillon, malgré l'opposition de Vaudreuil, mais avec l'agrément du ministre. Montcalm à Bourlamaque, 5 juin 1759. Bourlamaque à Lévis, Coll. Lévis, 326.

(7) *Journal tenu par un officier à l'armée que commandait feu le marquis de Montcalm* (Mém. Soc. litt. et hist., Québec, 1861).

ciers de l'administration quittèrent la ville et se retirèrent à Beauport. Les principales familles gagnèrent les campagnes, en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux.

Les vaisseaux anglais, qui avaient jeté l'ancre à l'île aux Coudres (8) et dont l'immobilité prolongée causait quelque surprise, étaient une avant-garde envoyée de Louisbourg, sous les ordres de l'amiral Durell, pour intercepter tout secours de France (9). Les trois escadres anglaises, dont l'amiral Saunders avait assigné le rendez-vous à Louisbourg, étaient entrées dans ce port en mai ; après avoir pris à bord d'autres troupes, elles avaient remis à la voile. L'armée de Wolfe consistait alors en huit régiments de ligne, deux bataillons de fusiliers du Royal-Américain, trois compagnies de chasseurs (*rangers*) des colonies, une brigade de soldats du génie, trois compagnies de grenadiers de Louisbourg et soldats de marine, ce qui faisait [neuf] mille hommes environ (10).

Le général James Wolfe était un jeune officier [de trente-deux ans,] plein de talents et d'énergie, qui tardait à se signaler par des actions d'éclat. Il avait eu un emploi assez considérable du duc de Bedford, lord lieutenant d'Irlande, mais il y avait renoncé pour aller à la guerre, abandonnant ainsi son avancement aux caprices de la fortune. « Elle a été peu favorable à ma famille, écrivait-il ; mais pour moi elle m'a souri quelquefois, et m'a fait participer à ses faveurs. Je m'en remets entièrement à elle » (11). Sa conduite au siège de Louisbourg attira l'attention et le fit choisir par Pitt pour commander l'expédition de Québec. On lui donna des lieutenants animés de la même ambition que lui et que lui-même avait désignés. Les brigadiers Robert Monckton, George Townshend et James Murray, quoique tous les trois encore à la fleur de l'âge, avaient bien étudié la guerre et possédaient l'expérience des combats. Wolfe était fils d'un ancien major général, qui avait servi avec distinction. Les trois autres appartenaient à la noblesse. Ils partirent remplis d'espérance. « Si le général Montcalm,

(8) A quinze lieues de Québec.

(9) C'était, dès 1758, l'idée de Pitt d'empêcher tout secours de parvenir à Québec. A. von Ruville, *William Pitt* (tr. Chaytor), II, 251.

(10) Exactement 8.635. *Embarkation return of His Majesty's forces.,. under the command of Major General Wolfe.* « Neptune » at Sea, June 6th 1759 (Doughty, II, 22. — Wright. *Life of Wolfe*, d. c., 503.)

(11) Wolfe à son oncle Walter, 21 janvier 1759. Pitt lui-même n'avait pas grande opinion de Wolfe. V. Doughty, II, 12. V. aussi *infra*, n. 32.

s'écriait Wolfe, trompe encore cette fois nos efforts, il pourra passer pour un habile officier ; ou nos généraux sont plus mauvais que de coutume ; ou la colonie a des ressources que l'on ne connaît pas » (12).

La flotte entière, composée de vingt et un vaisseaux de ligne, dix frégates, dix-huit bâtiments de guerre plus petits, avec une multitude de transports (13), remonta le Saint-Laurent, et atteignit l'île d'Orléans le 26 juin (1759). Chacun fut étonné dans le pays de l'heureuse fortune de cette flotte, qui avait su éviter tous les périls du fleuve. Le commandant d'une frégate française, Denis de Vitré, fait prisonnier pendant la guerre, lui avait servi de pilote jusqu'à Québec, sa patrie, trahison (14) dont il fut récompensé ensuite par une pension sur l'amirauté. Bientôt l'ennemi eut près de [vingt-sept mille] hommes d'équipage et de troupes de terre devant cette ville. L'armée anglaise débarqua (le 27 juin) dans l'île d'Orléans, évacuée de la veille par les habitants, et vint prendre position à son extrémité, en face de Québec et du camp de Beauport. L'amiral Saunders fit reconnaître la rade et le bassin de la ville. Le capitaine James Cook, qui s'est immorliséta depuis par ses voyages de découvertes, fut employé à ce service. Il est remarquable que deux des plus illustres navigateurs qui aient fait le tour du globe, Cook et Bougainville (15), étaient alors sous les murs de Québec.

Pendant ces reconnaissances, les Français avaient apprêté leurs machines incendiaires. Le 28 juin, par une nuit obscure et un vent favorable, sept gros brûlots furent dirigés contre la flotte groupée sous l'île d'Orléans ; mais le feu y ayant été mis beaucoup trop tôt (16), les Anglais purent les remorquer loin de leurs navires, jusque sur le rivage, où ils achevèrent de se consumer inutilement. Un mois après, on lança des radeaux enflammés ; ils ne réussirent pas mieux. De sorte que ces machines, qui, à la vérité, sont

(12) Lettre à son oncle Walter, 29 janvier 1759 (Doughty, II, 15).

(13) Au total, 125 vaisseaux, 152 embarcations légères, et 27.000 soldats et marins. Chapais, *op. cit.*, 570. Wood, *The Fight for Canada*, 166, 173, 328-29; id. *Logs of the Conquest of Canada*, 95-96.

(14) On l'avait menacé de mort s'il refusait d'obéir. *Mémorial de Jean-Denis de Vitré au très honorable William Pitt* (Parkman, *Montcalm and Wolfe*, II, 213).

(15) Bougainville est le premier Français qui ait exécuté le tour du monde (1766-1769) (N. de l'auteur). — Le *Centurion*, qui faisait partie de la flotte anglaise devant Québec, avait accompli ce voyage avec Anson de 1740 à 1744.

(16) La faute en était aux commandants des brûlots, MM. de Lauche et Dubois de la Milletière qui auraient perdu la tête. Ce fut une perte d'un million et demi de livres. *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 561.

rarement dangereuses, mais auxquelles l'imagination populaire attribue toujours de grands effets, ne causèrent aucun mal à l'ennemi.

Le 27 juin, Wolfe avait adressé aux Canadiens une sommation arrogante, dont s'étaient indignés leur courage et leur fierté (17). Puis, ayant examiné la situation de Québec et de l'armée française, les difficultés de son entreprise lui parurent plus grandes qu'il ne l'avait supposé d'abord. D'un côté, une ville bâtie sur un rocher qui paraissait inaccessible ; de l'autre, une armée nombreuse fortement retranchée pour en défendre l'approche. Il hésita, tâtonna jusque vers le temps où le général Amherst devait franchir le lac Champlain. Ces hésitations dévoilaient l'indécision de ses plans, et confirmèrent Montcalm dans la résolution de rester immobile dans son camp de Beauport. En attendant qu'il eût découvert quelque point vulnérable pour attaquer son adversaire, Wolfe donna l'ordre de bombarder la ville et de dévaster les campagnes. Il espérait obliger par ces destructions un grand nombre de Canadiens à s'éloigner pour aller mettre leurs familles et leurs effets en sûreté.

Le 29 juin, le brigadier Monckton, à la tête [de plus de deux mille soldats,] passa à la Pointe-Lévis. Le lendemain, il y prit position en face de la ville, après avoir délogé [une petite troupe de quarante Canadiens et sauvages, conduite par Étienne Charest, seigneur de Lauzon, et qui résista durant plusieurs heures.] C'était ce que Montcalm craignait le plus mais ne pouvait empêcher à cause de la nature des lieux (18). N'osant point risquer un corps considérable au delà du fleuve, il envoya le major Dumas, avec quinze cents hommes pour détruire, par surprise, les batteries de Monckton. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, Dumas traversa le fleuve à une lieue et demie au-dessus de Québec et se mit en marche avec son monde sur deux colonnes ; mais dans l'obscurité une colonne devança l'autre en passant un bois, et celle qui se trouvait en arrière, entrevoyant tout à coup des troupes devant elle, les prit pour l'ennemi et tira dessus. La colonne, assaillie si brusquement par derrière, se crut coupée, riposta, tomba en désordre, et, saisie d'une terreur panique, prit la fuite, entraînant la seconde colonne

(17) Dans *Doc. Col. Hist. N.-Y.*, X, 1046 : en français d. *Lettres et pièces militaires*, Coll· Lévis, 273. Cette sommation fut affichée à la porte de l'église de Saint-Laurent (Ile d'Orléans).

(18) Le 2 juillet, Wolfe arrivait à la Pointe-Lévis où il faisait dresser des batteries en face de Québec : le 9, il établissait un autre camp sur la rive gauche du Montmorency et il en avait un troisième dans l'île d'Orléans.

après elle. Dès six heures du matin le détachement avait repassé le fleuve. On a appelé cette échauffourée « le coup des écoliers », parce que [trente élèves du Séminaire de Québec,] qui formaient partie du détachement, furent la cause première de la méprise (19).

Ce fut cette nuit-là même que la grosse artillerie de la Pointe-Lévis ouvrit le feu. On vit alors que les assiégeants ne reculeraient devant aucune mesure extrême, et que les plus cruelles pratiques de la guerre seraient suivies avec la dernière rigueur, car ce bombardement était inutile. Les premières bombes qui tombèrent sur la ville, dont chaque maison pouvait être vue de l'ennemi, firent prendre la fuite à beaucoup d'habitants ; ils se réfugièrent d'abord derrière le rempart du côté des faubourgs, et ensuite dans les campagnes. On retira les poudres des magasins, et la garnison s'organisa en corps de sapeurs-pompiers pour éteindre les incendies. Dans l'espace d'un mois les plus beaux édifices avec la cathédrale devinrent la proie des flammes. La basse ville fut entièrement consumée dans la nuit du 8 au 9 août. Québec n'était plus qu'un monceau de débris fumants, et quantité de citoyens riches auparavant se trouvèrent réduits à l'indigence. Plusieurs personnes aussi furent tuées (20). Le canon des remparts était inutile. La distance d'un mille un quart de volée par-dessus le fleuve était trop grande pour qu'il pût incommoder les batteries anglaises, invisibles à travers les bois et les broussailles qui les masquaient.

Après avoir battu la ville en ruine, Wolfe se jeta sur les campagnes. Il fit brûler toutes les paroisses, et couper les arbres fruitiers sur la côte de Beauport, depuis le Sault Montmorency jusqu'au cap Tourmente (21) ; les établissements sur la baie Saint-Paul, celui de la Malbaie, dix lieues au-dessous, et l'île d'Orléans tout entière, qui a sept lieues de longueur, subirent le même sort. Les paroisses sur la rive droite du fleuve, depuis Berthier jusqu'à la Rivière du Loup, au-dessous de Québec, espace de vingt-

(19) *Journal tenu par un officier à l'armée de Montcalm*, d. c. *Journal* de Foligné (d. Doughty, IV). *Journal du siège de Québec*, p. Jean-Claude Panet (Mém. Soc. litt. et hist. de Québec, 1868 et 1875). Knox, *Historical Journal*, 1769, I. Il y eut 2 tués et 5 ou 6 blessés.

(20) *Journal* de Foligné, d. c. Panet, *Journal du siège de Québec.* —*Journal du siège de Québec en* 1759, s. s., Québec, 1836 (Bibliothèque Hartwell). *Relations et journaux de différentes expéditions*, Coll. Lévis, 197.

(21) C'est-à-dire à l'Ange-Gardien, au Château-Richer, à Sainte-Anne et à Saint-Joachim (A. G.). — Il écrivait en 1758: « I own it would give me pleasure to see the Canadian vermin sacked and pillaged and justly repaid their un-heard of cruelty » c. p. B. Williams, *Life of W. Pitt*, II, 13.

trois lieues, furent saccagées et incendiées à leur tour, ainsi que la Pointe-Lévis, Saint-Nicolas, etc. Wolfe choisissait la nuit pour commettre ces ravages, qu'il portait partout où il pouvait mettre le pied ; il faisait enlever les femmes et les enfants, les vivres et les bestiaux (22). Plus la saison avançait, plus il se livrait à cette guerre de brigandages, en vengeance des échecs qu'il éprouvait et pour décourager la population. Un détachement de trois cents hommes, commandé par le capitaine Alexander Montgomery, exerça à Saint-Joachim, lieu voisin du cap Tourmente, les plus grandes cruautés ; les prisonniers furent massacrés de sang-froid avec une barbarie extrême (23). Du camp de Beauport on apercevait à la fois les embrasements sur la côte de Beaupré, dans l'île d'Orléans et sur une partie de la rive droite du fleuve.

La dévastation des campagnes, où plus de quatorze cents maisons furent réduites en cendres (24), n'avançait pas cependant le but de la guerre. Les Français ne bougeaient point. Après tant de délais et tant de destructions, Wolfe prit le parti d'attaquer Montcalm. Dans ce dessein, il fit passer le gros de son armée, de l'île d'Orléans à l'Ange-Gardien et chercher des gués sur la rivière Montmorency, au-dessus de la chute. Mais Montcalm tenait fortement tous les points guéables. Frustré de ce côté, le général anglais tourna la vue vers le fleuve. Le 18 juillet, [entre onze heures et minuit,] profitant du vent, il mit à la voile, avec deux vaisseaux et cinq petits bâtiments ; malgré les boulets, il passa devant Québec en serrant le rivage de la Pointe-Lévis [et jeta l'ancre à l'Anse-des-Mères (25) (près de Sillery).] Le 21, il examina la falaise, sur la rive gauche, jusqu'au cap Rouge et trouva que le débarquement y serait trop périlleux (26). Il n'osa point aller débarquer au-dessus de la rivière du Cap-Rouge, on ne sait trop pour quelle raison ;

(22) *Extract from a manuscript Journal relating to the Siege of Quebec in 1759, kept by Colonel Malcolm Fraser* (Mém. Soc. litt. et hist. de Québec, 1868). Knox, *Historical Journal*, I.

(23) « There were several of the enemy killed and wounded, and a few prisoners taken, all of whom the barbarous Captain Montgomery, who commanded us, ordered to be butchered in a most inhuman and cruel manner ». *Manuscript Journal*, by Col. Fraser, d. c.

(24) *A Journal of the Expedition up the river St. Lawrence by the sergeant-major of Gen. Hopson's Grenadiers*, Boston, 1759 (Mém. Soc. litt. et hist. de Québec, 1868 et 1875).

(25) A une demi-lieue en amont de Québec.

(26) Le 21 juillet, un détachement commandé par le colonel Guy Carleton s'avança jusqu'à la Pointe-aux-Trembles et fit prisonniers une centaine de vieillards, de femmes et d'enfants. Wolfe to Pitt, Sept. 2nd 1759 (*Correspondence of W. Pitt*, Kimball ed., II, 151-152). Panet, *Journal du siège de Québec-Journal tenu à l'armée de Montcalm*. Knox, *Hist. Journal*, II, 43-44.

car, s'il y fût descendu, Montcalm pouvait être obligé d'abandonner sa position. Alors Wolfe se disposa à attaquer le camp retranché; il avait résolu de diriger tous ses efforts contre la gauche des Français, en l'attaquant en front par le fleuve Saint-Laurent et en flanc par la rivière Montmorency.

Comme à l'embouchure de cette dernière, la rive orientale est plus élevée que la rive opposée, il fit augmenter les batteries qu'il y avait déjà et qui plongeaient sur les retranchements de Montcalm. [Le 31 juillet, pendant la matinée,] il fit échouer sur des roches à la marée étalée, deux transports armés, [en face de deux redoutes] en terre que les Français avaient construites sur la grève; l'une, placée au pied d'une route nommée de Courville, défendait à la fois l'entrée de cette route qui conduisait sur la hauteur occupée par l'armée, et le passage d'un gué qui est au bas de la chute. Le feu de ces transports, en se croisant sur les redoutes, devait les réduire au silence et couvrir la marche des assaillants. Le fameux vaisseau le *Centurion*, de soixante canons (27), monté par l'amiral Saunders, vint ensuite s'embosser vis-à-vis de la chute et le plus près possible, pour protéger, au passage du gué, les troupes qui devaient descendre du camp de l'Ange-Gardien. Ainsi [soixante-dix] bouches à feu allaient tonner contre l'aile gauche de l'armée de Montcalm.

Vers midi, elles commencèrent à tirer. Dans le même temps, Wolfe préparait ses colonnes d'attaque. Une multitude de berges étaient en mouvement. Treize compagnies de grenadiers, [un détachement du Royal-Américain et les 15e et 78e régiments écossais sous les ordres de] Monckton s'embarquèrent à la Pointe-Lévis pour venir débarquer entre le *Centurion* et les transports échoués. Une seconde colonne, commandée par Townshend et Murray, descendit des hauteurs de l'Ange-Gardien pour venir, par le gué, se réunir à la première colonne au pied de la route de Courville, afin d'aborder ensemble les retranchements qui l'avoisinaient. Ces deux corps formaient six mille hommes (28). Un troisième, de deux mille soldats, en suivant sous le bois la rive gauche du Montmorency, devait aller franchir cette rivière dans un endroit guéable situé à une petite lieue au-dessus de la chute et qui était gardé par le chevalier de Repentigny avec un détachement de

(27) V. *supra*, n. 15.

(28) Wolfe to Pitt, Sept. 2ond 1759 (*Corr. of W. Pitt*, Kimball ed. II, 153). Panet, *Journal du siège de Québec*.

Canadiens. Ce plan d'attaque eût été trop compliqué pour des troupes moins disciplinées que celles de Wolfe.

Montcalm, d'abord incertain sur le point qui allait être assailli, avait fait porter sur toute la ligne l'ordre de se tenir partout prêt. Lévis envoya [M. de la Perrière avec] cinq cents hommes à M. de Repentigny, et demanda quelques bataillons du centre, qui le soutiendraient lui-même au besoin. A deux heures, Montcalm vint examiner la situation de sa gauche ; il en parcourut les lignes, approuva les dispositions de Lévis et donna de nouveaux ordres : trois bataillons de réguliers, avec quelques miliciens des Trois-Rivières, s'avancèrent à l'aile gauche ; le gros de ces troupes se plaça en réserve sur le chemin de Beauport, et le reste se dirigea rapidement vers le gué que défendait Repentigny. Cet officier avait été attaqué, [le 25 juillet,] par la colonne anglaise et l'avait repoussée après lui avoir tué ou mis hors de combat [environ cinquante] hommes (29). La retraite de cette troupe permit aux renforts de revenir sur le lieu de la principale attaque.

Les berges portant la colonne de l'île et de la Pointe-Lévis, commandée par Wolfe en personne, après avoir fait plusieurs évolutions, comme pour tromper les Français sur le point de la descente, se dirigèrent tout à coup vers les transports échoués. Mais la marée s'était retirée ; une chaîne de cailloux arrêta longtemps la flottille ; enfin l'obstacle fut franchi, et douze cents grenadiers, avec les deux cents hommes du [Royal-Américain,] s'élancèrent à terre sur une grève spacieuse et unie. Ils devaient s'avancer en quatre divisions, soutenus par la demi-brigade Monckton, débarquée derrière eux. Par quelque malentendu, la demi-brigade les suivait de trop loin quand ils entrèrent en action ; et pendant qu'à distance Townshend passait le gué avec sa colonne, ils marchèrent, au son d'une musique guerrière, à la redoute qui fermait l'entrée du chemin de Courville. La redoute avait été évacuée. Les grenadiers s'y arrêtèrent un instant pour se disposer à assaillir, sur le coteau, les retranchements de M. de Lévis, lesquels n'étaient qu'à une petite portée de fusil. Il pouvait être alors six heures du soir. Toutes les batteries de Wolfe faisaient pleuvoir sur cette partie du camp une grêle de bombes et de boulets, que les milices canadiennes essuyaient sans rien perdre de leur fermeté. Les assaillants, s'étant formés, se présentèrent la baïonnette au bout du fusil. Leur uniforme de grenadiers contras-

(29) Cf. Panet, *ibid. Journal tenu à l'armée de Montcalm.* Wolfe to Pitt, Sept. 2nd, 1759 (Kimball ed. II, 151). Knox, *Hist. Journal*, I.

tait avec le costume de leurs adversaires, enveloppés d'une légère capote serrée autour des reins. Les Canadiens avaient pour suppléer à la discipline des troupes régulières leur courage et la justesse remarquable de leur tir (30). Ils attendirent froidement que les ennemis fussent à quelques verges seulement de leur ligne, pour les coucher en joue. Alors ils firent des décharges si rapides, si meurtrières qu'en peu de temps les colonnes anglaises, malgré tous les efforts de leurs officiers, se rompirent et prirent la fuite ; elles cherchèrent d'abord un abri contre les balles derrière la redoute, puis, n'ayant pu se reformer, elles allèrent se réfugier derrière le reste de leur armée, déployé un peu plus loin. Dans ce moment-là même, il survint un violent orage de pluie et de tonnerre, qui déroba les combattants à la vue les uns des autres, et dont le bruit plus imposant fit taire toutes les rumeurs de la bataille. Lorsque le brouillard se dissipa, on aperçut les Anglais qui se rembarquaient, emportant leurs blessés, après avoir mis le feu aux deux transports échoués sur les roches. Ils se retiraient comme ils étaient venus, les uns dans leurs berges et les autres par le gué. Le feu de leur artillerie avait duré jusqu'[à sept heures du soir,] et elle tira trois mille coups dans cette journée ; on n'avait pour y répondre qu'une dizaine de pièces, qui ne laissèrent pas d'incommoder beaucoup les troupes de débarquement. La perte des Français, causée presque entièrement par cette arme, fut [de soixante-dix hommes tués ou blessés, chiffre] peu considérable si l'on considère qu'ils furent plus de six heures exposés aux projectiles. Les ennemis eurent [quatre cent quarante-trois] morts, blessés ou pris, parmi lesquels il y avait trente-trois officiers (31).

La victoire remportée à Montmorency fut due principalement aux judicieuses dispositions de Lévis, qui, avec moins de troupes immédiatement sous la main que n'en avait Wolfe, sut en réunir un plus grand nombre que lui au point d'attaque. Quand bien même les grenadiers anglais auraient franchi le retranchement, il est fort douteux qu'ils eussent réussi à gagner la bataille, appuyés même du reste de leur armée. Le terrain, depuis la grève jusqu'à la route de Beauport, s'élève, en cet endroit, par petites

(30) « On ne peut assez faire l'éloge des troupes et des Canadiens, qui ont été inébranlables et qui ont continuellement témoigné la plus grande volonté. » Lévis à Belle-Isle, 2 août 1759 (*Lettres du chev. de Lévis*, Coll. Lévis, 233).

(31) Knox, *Hist. Journal*, I, 353-358. *Journal*, by Col. M. Fraser. Wolfe to Pitt, Sept. 2nd 1759. Saunders to Pitt, Sept. 5 th 1759 (Kimball ed. II, 154-155, 160). Lévis à Belle-Isle, 2 août 1759. *Journal tenu à l'armée de Montcalm*. T. Mante, *Hist. of the late War in N. America*, d. c.

rampes coupées de ravins, au milieu desquelles serpente la route de Courville. Il offrait donc un théâtre très avantageux à nos tireurs. De plus, les troupes réglées de réserve en arrière étaient prêtes à donner.

Wolfe rentra dans son camp, accablé de cet échec. Son imagination envisageait avec une sorte d'effroi l'impression que la défaite causerait en Angleterre. Il voyait tous ses rêves d'ambition et de gloire s'évanouir et la fortune l'abandonner presque aux premiers pas. Il semble que son esprit n'avait plus sa lucidité ordinaire (32), quand, après avoir perdu l'espoir de forcer le camp de Montcalm, il détacha Murray, avec douze cents hommes sur des berges, pour aller détruire la petite flotte française, qu'on avait éloignée jusqu'aux Trois-Rivières, et ouvrir une communication avec Amherst par le lac Champlain. Mais Murray s'avança peu dans le pays. Repoussé deux fois à la Pointe-aux-Trembles par Bougainville, qui, [avec onze cents hommes,] avait suivi ses mouvements (8 août) (33) ; il débarqua, sur la rive sud, à Sainte-Croix, qu'il incendia. De là, il se rejeta à la rive nord, sur Deschambault, où il pilla les bagages des officiers français. [Mais Bougainville le força encore à se retirer (19 août) (34).] Montcalm venait de partir secrètement pour la rivière Jacques-Cartier, étant à craindre que les Anglais n'eussent l'idée d'en occuper la ligne pour lui couper ses communications avec les Trois-Rivières ; il apprit leur retraite à la Pointe-aux-Trembles, et revint sur ses pas (35).

Après ce nouveau désappointement, une maladie dont Wolfe portait le germe depuis longtemps, se développa tout à coup et le mit aux portes de la mort. Sitôt qu'il put s'occuper d'affaires, il adressa à son gouvernement une longue dépêche (36) où il exposait tous les obstacles contre lesquels il

(32) Un officier anglais disait à Le Mercier, deux jours après la bataille d'Abraham : « M. Wolfe est un très brave homme, mais il n'est pas général. » Montcalm à Lévis, 2 août 1759 (Coll. Lévis, 214).

(33) Les Anglais y perdirent, la seconde fois, 300 tués et blessés. Les Français combattant n'étaient que 300. *Journal* de Bougainville, c. p. Kerallain, *La jeunesse de Bougainville*, 131-132.

(34) *Journal* de Bougainville (Kerallain, 134). Ce jour-là, Bougainville avait marché quatorze lieues. Montcalm à Bourlamaque, 24 août 1759 (Coll. Lévis, 344). Le 22 et le 29 août, Bougainville prévint de nouvelles descentes des Anglais. Il avait, d'ailleurs, dix-huit lieues de terrain à couvrir pour surveiller la flotte ennemie. *Journal* de Bougainville (Kerallain, 135, 141). Wolfe to Pitt, Sept. 2 nd 1759 (Kimball ed. II, 156).

(35) Panet. *Journal du siège de Québec.*

(36) Wolfe to Pitt, Sept. 2 nd 1759. Au vrai, Wolfe comptait peu sur le succès. « My constitution is entirely ruined, without the consolation of having done any considerable service to the State ; or without any prospect of it », écrivait-il, le 9 septembre 1759. Lettre à Holdernesse

avait à lutter, et les regrets cuisants qu'il éprouvait du peu de succès de ses efforts. Toute sa lettre exprimait ce noble dévouement qui tenait son âme. On fut plus touché en Angleterre de la douleur du jeune capitaine que de l'échec des armes de la nation.

L'esprit de Wolfe avait fléchi comme son corps devant une situation qui ne lui laissait plus que le choix des difficultés, ainsi qu'il le disait lui-même. Il appela à son aide ses lieutenants, dont nous avons fait connaître les talents et le caractère. Il les invita à lui déclarer quel était, à leur avis, le meilleur moyen de venir à bout de Montcalm, tout en disant son sentiment, qui était de renouveler l'attaque contre le camp à Beauport, et de continuer à dévaster le pays autour de Québec (37).

Les brigadiers Monckton, Townshend et Murray répondirent que, suivant eux, le moyen le plus sûr de frapper un coup décisif était de passer sur la rive nord du fleuve et, après avoir suivi le bord, en remontant, jusqu'à une petite distance, de retraverser à la rive sud, afin de porter les opérations au-dessus de la ville. [« Si nous prenons pied sur la rive nord, disaient-ils, le marquis de Montcalm sera obligé de nous combattre sur le terrain que nous aurons choisi ; nous serons entre lui et ses provisions, entre lui et l'armée opposée au général Amherst. S'il nous livre bataille et que nous le battions, Québec et probablement tout le Canada seront à nous, résultat bien supérieur à tout avantage que nous pourrions emporter du côté de Beauport. Par contre, si l'ennemi passe la rivière Saint-Charles et nous oppose des forces suffisantes pour faire échouer notre manœuvre, nous serons en état de nous rabattre sur le troisième projet du général ou d'entreprendre quelque chose d'autre contre les lignes de Beauport... » (38)]. Les forces navales des Anglais, en les rendant maîtres du fleuve, permettaient à Wolfe de porter ses troupes dans tous les endroits accessibles. Le plan audacieux des trois brigadiers fut approuvé par leur chef et les ordres d'exécution distribués sur-le-champ. Wolfe ne parla point de donner l'assaut

(Doughty, III, 14). V. les lettres de Wolfe à l'amiral Saunders, 30 août 1759. (Doughty, II, 151) et à Pitt, 2 sept. 1759. (Kimball ed. II, 158). Aussi a-t-on pu dire de la grande victoire de Wolfe qu'elle n'était rien moins qu'un miracle. A. von Ruville, WILLIAM PITT (tr. Chaytor) II, 271.

(37) Mém. de Wolfe à ses Brigadiers, 20 août 1759. (Doughty, II, 237.) Dans ce mémoire, Wolfe exposait trois plans qui tous visaient le camp de Beauport.

(38) Plan of operations by the Brigadiers, August 30 th 1759. (Doughty, II, 239).

à Québec par le port ; il était convaincu que le tenter serait plus que téméraire (39).

[Du 2 au 3 septembre,] les Anglais levèrent le camp du Sault Montmorency et transportèrent leurs troupes et leur artillerie à la Pointe-Lévis [et à l'île d'Orléans.] On a reproché à Montcalm de ne les avoir pas inquiétés dans cette retraite, mais [il eût risqué alors de tomber entre les mains de l'ennemi (40).] Le bombardement de la ville, la dévastation des campagnes étaient jusque-là les seules entreprises dans lesquelles les ennemis eussent réussi ; et ces entreprises mêmes étaient encore une espèce d'hommage terrible rendu à l'opiniâtreté des défenseurs du Canada.

Voyant que l'ennemi menaçait ses magasins, Montcalm s'occupa de la rive sud du fleuve, immédiatement en amont de la ville. [« La droite est renforcée de deux mille hommes, écrivait-il à Lévis, le 3 septembre (41) ; j'y passe demain, et Poulhariès reste général depuis le Sault jusqu'à l'église de Beauport. Nous avons toujours dix-neuf bâtiments au-dessus de Québec, et Bougainville, garde-côte, toujours en l'air. Je m'établis de ma personne à la maison de Salaberry pour être en belle vue et à portée de tout. »]

Montcalm, [comme Vaudreuil, Bougainville et tous les officiers français,] avait cru longtemps la falaise inaccessible, ou suffisamment gardée (42). [Mais la vue des navires anglais passant et repassant, jour et nuit, devant Québec, le fit changer de sentiment (43). Le 5 septembre, il donnait ordre au bataillon de Guyenne d'aller camper sur le plateau d'Abraham ; et il annonçait sa décision à Bougainville en ces termes : « Le mouvement de l'ennemi est si considérable que je crains qu'il ne passe la rivière des Etchemins et qu'il ne cherche à nous dérober une marche pour nous couper la communication, de sorte que je fais marcher le régiment de Guyenne en

(39) On a prétendu depuis que la priorité du plan de descente en amont de Québec revient à Wolfe qui en écrivit à son oncle Walter, dès le 12 mai (1759) (Doughty, II, 54). Pourtant, dans sa lettre à Saunders (30 août 1759) (*Ibid.* 151), le général anglais allègue l'état de sa santé comme le seul obstacle à l'exécution de son projet d'attaque contre Montmorency et Beauport. Il est vrai qu'ensuite, il alla lui-même reconnaître les lieux et déterminer le point de débarquement (l'Anse-au-Foulon) ; et qu'il ne révéla ce dessein à ses lieutenants que la veille au soir de la bataille d'Abraham. Wolfe à Monckton, 12 sept. 1759 (Doughty, II, 246).

(40) *Journal tenu à l'armée de Montcalm.* Montcalm à Lévis, 3 sept. 1759 (Coll. Lévis, 223).

(41) Lettre d. c., Coll. Lévis, 223.

(42) Lettres à Vaudreuil, 27 et 29 juillet 1759 (A. C. M. S. M. Canada, 13, fol. 326 et 327).

(43) Tandis que Vaudreuil, persistant dans son erreur et contrariant presque chaque fois les ordres de Montcalm, porte une terrible responsabilité devant l'histoire.

entier, sauf un capitaine, un lieutenant et cinquante soldats des moins ingambes pour garder leurs drapeaux, tentes et équipages. C'est à vous de les emmener avec vous ou de les laisser dans la communication du Cap-Rouge, à l'Anse-des-Mères, pour relever les postes, ce qui nous conviendrait le mieux, pour être à même de rappeler ce régiment, s'il était besoin dans notre partie » (44). Le lendemain, 6 septembre, Vaudreuil, allant à l'encontre du général, faisait rentrer le bataillon de Guyenne dans son camp, sur la rivière Saint-Charles (45).]

Montcalm avait donné à Bougainville [un corps volant de onze cents] hommes, tant soldats que miliciens, parmi lesquels cinq compagnies de grenadiers ; il renforça aussi les corps de garde posés dans l'espace de trois lieues, entre la ville et le Cap-Rouge (46). On trouva ces postes trop faibles, et pour la sûreté des subsistances, on envoya de nouveaux renforts à Bougainville. Il fut bientôt à la tête de [deux mille deux cents hommes, outre les sauvages,] distribués depuis Sillery jusqu'à la Pointe-aux-Trembles. C'était l'élite des troupes.

Les choses avaient donc encore assez bonne apparence à Québec ; mais les nouvelles du lac Champlain et du lac Ontario étaient moins rassurantes. Sur la frontière du lac Champlain, Bourlamaque, [qui commandait à trois mille cinq cents Français, Canadiens et sauvages,] avait eu ordre de se retirer si l'ennemi se présentait avec des forces trop supérieures (47). Le général Amherst agissait de ce côté avec une armée imposante. Le souvenir de la sanglante défaite de Carillon l'excitait à la prudence. Après deux semaines passées sous le fort Edward, il s'était porté à la tête du lac Saint-Sacrement (lac George) ; son ingénieur en chef, le capitaine John Montrésor, y avait tracé le plan du fort George sur une éminence, à quelque distance du lac et de l'emplacement qu'avait occupé le fort William-Henry. Le 21 juillet (1759), Amherst s'embarqua avec [onze mille cent trente-trois hommes, dont cinq mille huit cent cinquante-quatre réguliers,] et cinquante-

(44) Montcalm à Bougainville, 5 sept. 1759 (Doughty, IV, 93). *Journal de Montcalm* (Coll. Lévis, 602).

(45) Vaudreuil à Bougainville, 6 sept. 1759 (Doughty, IV, 100). V. aussi *infra*, 246 et n. 63.

(46) A l'Anse-aux-Mères, à l'Anse-au-Foulon, à Sillery, à Saint-Michel, à Samos, à Saint-Augustin, à la Pointe-aux-Trembles, à Jacques-Cartier et au Cap-Rouge.

(47) Instructions de Vaudreuil à Bourlamaque, 20 mai 1759 (A. C. M. S. M. Canada, 13, fol. 365). Montcalm à Bourlamaque, 4 juin 1759 (Coll. Lévis, 12).

quatre bouches à feu, et vint descendre à terre au pied du lac sans coup férir. Après quelques escarmouches d'avant-garde, il arriva au bout de deux jours en vue de Carillon, que les Anglais appelaient [d'un nom indien] Ticonderoga (48).

Bourlamaque, qui s'était replié en bon ordre sur ce fort, feignit de vouloir s'y défendre, afin de couvrir sa retraite. Le 24 juillet, ses troupes filèrent vers Saint-Frédéric, laissant à Carillon quatre cents hommes [aux ordres du capitaine d'Hébécourt ;] ils en sortirent le 26, après avoir fait sauter une partie des murailles. Les Anglais n'avaient perdu que [soixante-cinq tués ou blessés.] Bourlamaque, craignant d'être tourné, fit sauter aussi les remparts de Saint-Frédéric (31 juillet) et gagna l'île-aux-Noix, [où il descendit le 2 août.] Aussitôt, Amherst marcha avec le gros de son armée au lieu évacué, et en fit rebâtir le fort sous le nom de Crown Point. En même temps, voulant avoir la supériorité sur le lac Champlain, il construisit des barques et releva plusieurs bateaux que les Français avaient coulés bas avant de s'éloigner (49). Ces travaux le retinrent jusqu'en octobre. Bourlamaque, qui s'attendait à être attaqué à l'île-aux-Noix, prit tous les moyens de retarder le progrès d'Amherst, soit par des embarras dans le bas du lac, soit par des ouvrages sur l'île. Mais là comme à Québec on tenait cette barrière perdue, si Amherst montrait de la vigueur.

Les nouvelles du lac Ontario et de Niagara étaient plus mauvaises encore. Le capitaine Pouchot, à son arrivée à Niagara (le 30 avril 1759), avait travaillé en diligence à relever la place, dont les murailles inachevées étaient en ruine par endroits et les fossés presque comblés. On lui avait dit de faire revenir les postes de l'Ohio s'ils étaient attaqués ; mais, n'entendant parler d'aucun mouvement, il envoya un renfort avec des vivres et des marchandises à Machault, où commandait alors Ligneris. Son dessein était de faire détruire les forts anglais de Pittsburg (50) et de Ligonier, si l'occasion s'en présentait. La plus grande agitation régnait parmi les tribus sauvages de l'Ohio et des Lacs, parce qu'il y en avait qui s'obstinaient à

(48) *Journal of Colonel Amherst* (frère du général). Amherst to Pitt, July 27 th 1759 (*Corr. of W. Pitt*, Kimball ed. II, 143). Knox, *Hist. Journal*, I, 397 ss. Mante, *op. cit.*, 210 ss. Bourlamaque au ministre, 1er nov. 1759 (A. C. M. S. M. Canada, 13, fol. 354). Vaudreuil au ministre, 8 nov. 1759 (*Ibid.*, fol. 358).

(49) Amherst to Pitt, August 5th 1759 (Kimball ed. II, 146-148).

(50) L'ancien fort Duquesne (A. G.).

tenir pour les Français, malgré les traités d'alliance conclus avec les Anglais. Les succès de ces derniers allaient donner une solution à tous ces débats, dans lesquels perçaient les doutes des aborigènes, leurs inquiétudes, leurs projets pour l'avenir. Pouchot eut plusieurs conférences avec eux sans qu'il en résultât rien d'important. Les Cinq-Nations se rapprochaient de plus en plus des Anglais, de sorte qu'il ne pouvait se procurer aucun renseignement exact sur les intentions de l'ennemi.

Suivant le plan de campagne adopté par l'Angleterre, une armée devait aller mettre le siège devant Niagara. Le brigadier Prideaux fut chargé de cette entreprise. Il partit de Schenectady, le 20 mai (1759), avec cinq bataillons d'infanterie, un détachement d'artillerie, en tout cinq mille hommes, outre neuf cents sauvages sous les ordres de sir William Johnson (51). Le 1er juillet, il s'embarqua sur le lac Ontario, et débarqua, le 6, à une lieue et demie du fort Niagara, sans avoir été aperçu par les Français.

Ce fort, bâti sur une pointe de terre étroite, était facile à investir. Pouchot venait de finir les remparts ; mais les batteries des bastions, qui étaient à barbette, n'étaient pas achevées. Il les formait de tonneaux remplis de terre. Il renforça par des blindages une grande maison destinée à servir d'hôpital, et couvrit par des ouvrages en terre les magasins à poudre. La garnison se composait de cinq cent soixante-quinze hommes (52). Aussitôt que Pouchot sut la présence des ennemis, il expédia des courriers pour ordonner à Chabert, au fort du Portage, et Aubry, au fort du Détroit, au commandant de la Presqu'île, à ceux des forts Machault et Rivière-aux-Bœufs, vers l'Ohio, de se replier en toute hâte sur Niagara avec ce qu'ils avaient de Français et de sauvages. Ainsi l'on abandonnait encore une autre vaste et belle étendue de territoire. Chabert brûla son fort, et accourut à Niagara (10 juillet). Dans la nuit du 9, les assiégeants commencèrent une parallèle à trois cents toises des murailles. Depuis le 13 jusqu'au 22, ils démasquèrent successivement plusieurs batteries de mortiers et de canons. La mort de Prideaux [(20 juillet),] tué par un mortier qui éclata, ne ralentit point les travaux du siège. Johnson, qui le remplaça en attendant son successeur, les poussa avec la plus grande énergie. Bientôt les bastions du fort furent en ruine, et les batteries détruites. Les Français étaient réduits à

(51) Il laissa en passant le colonel Haldimand à Oswégo pour y bâtir un fort. Mante, *op. cit.*, 224 (N. de l'auteur).

(52) Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale*, d. c. II. 52.

former des parapets avec des paquets de pelleteries pour tirer moins à découvert, et à bourrer leurs derniers canons avec des couvertures et des chemises. Les murailles croulaient de tous côtés, les remparts s'éboulaient ; la brèche était devenue praticable sur un grand espace, et l'on n'avait qu'un homme par dix pieds pour la garnir. Depuis dix-sept jours personne ne s'était couché ; beaucoup d'hommes étaient hors de combat. Pouchot n'avait plus d'espoir que dans les renforts qui venaient des postes supérieurs. Le 23, il avait reçu des lettres d'Aubry et de Ligneris : on arrivait à son secours, avec [onze cents Français et deux cents sauvages (53).] Malheureusement l'ennemi le savait aussi par la perfidie des courriers, qui avaient même eu avec les sauvages alliés des Anglais une entrevue à laquelle Johnson avait assisté. Averti du débarquement de ces secours, celui-ci leur dressa une embuscade. Il cacha la plus grande partie de ses troupes derrière des abatis d'arbres, à gauche du chemin, qui allait de la cataracte au fort (54). Les Français s'avançaient sans soupçon, suivis des sauvages, quand des ennemis furent aperçus ; c'étaient des Iroquois. Aussitôt les sauvages s'arrêtèrent, tirant prétexte d'un accord avec les Cantons. Quoique abandonnés ainsi de leur principale force, Aubry et Ligneris, qui pouvaient croire que ces Iroquois n'étaient que des hommes isolés, continuèrent à cheminer rapidement dans un étroit sentier de la forêt. Bientôt ils découvrirent devant eux des troupes plus nombreuses. Ils voulurent mettre leur monde en bataille, mais l'espace et le temps manquèrent. Au premier choc, néanmoins, ils forcèrent les Anglais sortis de derrière l'abatis à y rentrer précipitamment. Comme ils allaient les y attaquer à leur tour, ils furent assaillis de front et de flanc par près de deux mille hommes. La queue de leur colonne, incapable de résister, céda au nombre et laissa la tête exposée aux coups de l'ennemi, qui dirigea sur elle tout son feu et l'écrasa. Une cinquantaine d'hommes seulement restèrent debout ; ils essayèrent de se retirer en combattant ; mais ils furent chargés à la baïonnette et la plupart demeurèrent sur la place. Le reste fut poursuivi à outrance. Presque tous les officiers furent tués, blessés ou pris. Aubry, [Marin, de Montigny, de Villiers] entre autres, tombèrent blessés aux mains des Anglais, [et Ligneris mortellement (24 juillet).] Ceux qui échappèrent au

(53) Vaudreuil au ministre, 30 octobre 1759. (A. C. M. S. M. Canada, 13, fol. 344).

(54) Près d'un endroit appelé la Belle-Famille.

massacre rétrogradèrent vers le Détroit et les autres postes de l'Ouest, après avoir brûlé ou fait sauter les forts de la Presqu'île, aux Bœufs et Machault.

Après ce désastre, Pouchot reçut de Johnson une liste des officiers faits prisonniers. Ne pouvant y ajouter foi, il envoya quelqu'un s'assurer de la vérité. Alors la garnison, réduite [à trois cent quarante hommes,] exténuée de fatigue, accepta (25 juillet) la capitulation honorable que lui offrait Johnson, qui voulait se rendre maître du fort avant l'arrivée du lieutenant-colonel Gage, déjà en chemin pour venir remplacer Prideaux (55).

Niagara était l'un des postes militaires les plus considérables du Canada et le plus important de la contrée des Lacs par sa situation. Sa perte sépara de Montréal toute cette contrée ; les Français se trouvèrent refoulés, d'un côté, jusqu'au Détroit, et de l'autre, jusqu'aux rapides du Saint-Laurent, près de la Présentation, car ils n'avaient pas eu le temps de relever le fort Frontenac. Tout le lac Ontario appartint de ce moment aux Anglais.

[Dans ces conjonctures, il fut décidé] d'envoyer Lévis vers le haut de la province examiner et ordonner ce qu'il convenait d'y faire pour retarder la marche des armées envahissantes sur le Saint-Laurent et sur le lac Champlain. On lui donna huit cents hommes, tirés de l'armée de Beauport, pour grossir les troupes de La Corne de Saint-Luc (56), qui commandait [dans l'Ile-aux-Galops,] au-dessus du lac Saint-François. Lévis partit le 9 août de Québec. En passant à Montréal, il permit à quatre cents de ses miliciens d'aller promptement couper leurs grains ; et il encouragea les femmes, les prêtres, les religieux, à prendre part aux travaux de la moisson, dont dépendait la subsistance de la colonie. Lévis poussa son inspection jusqu'à Frontenac, indiqua les endroits qu'il fallait défendre ou fortifier entre le lac Ontario et Montréal, [fit commencer sur une île, en aval de la Présentation, un fort qui reçut son nom,] et prescrivit à La Corne de disputer le terrain

(55) Les prisonniers, au nombre de 607, furent envoyés à New-York, puis en Angleterre et ensuite échangés. Pouchot, *op. cit.*, II, 105-106. Vaudreuil au ministre, 30 oct. 1759. Johnson to Amherst, July 25th 1759. Johnson's Diary (d. Stone, *Life and times of Sir W. Johnson*, Albany, 1865, II). Saunders to Pitt, 5th Sept. 1759 (*Corr. of Pitt*, Kimball ed. II, 162).

(56) Le 6 juillet, il avait eu une escarmouche près d'Oswégo, avec le colonel Haldimand : les Français eurent trente tués et blessés, et les Anglais la moitié de ce nombre. (*Relat. de M. le chev. de la Corne à Chouagen en* 1759, *Relations et Journaux*, Coll. Lévis, 215-218).

pied à pied. Il visita ensuite le lac Champlain, approuvant tout ce que Bourlamaque y avait fait (57).

Il était revenu à Montréal [depuis le 5 septembre,] lorsque, le 15, à six heures du matin, arriva un courrier extraordinaire du gouverneur, qui lui annonça la funeste issue de la bataille d'Abraham du 13 septembre et les blessures mortelles de Montcalm. Vaudreuil lui écrivait de le venir joindre en toute diligence pour prendre le commandement de l'armée.

On a vu ce qui s'était passé à Québec jusqu'au début de septembre. Le 7, [l'escadre de l'amiral Holmes, qui était en amont de Québec (58), alla jeter l'ancre au Cap-Rouge. Le lendemain,] les troupes qu'elle portait envoyèrent des détachements avec des apparences de tenter une descente, vers plusieurs points du rivage pour fatiguer les Français. Une partie] des soldats fut débarquée sur la rive droite du fleuve, pendant que [Wolfe, avec Holmes, Monckton, Townshend, Carleton et de Laune] examinaient attentivement la rive gauche et découvraient le sentier creux conduisant de l'Anse-au-Foulon (59) aux plaines d'Abraham (10 septembre) (60). Dans le même temps, deux déserteurs [du camp de Bougainville] informèrent le général anglais qu'un convoi de farines pour Québec devait passer dans la nuit du 12 au 13.

Depuis que les Anglais étaient maîtres du fleuve immédiatement au-dessus de la ville, l'approvisionnement de l'armée était devenu presque impossible par eau. Il fallait faire venir par terre les vivres de magasins formés à Batiscan et aux Trois-Rivières ; et, comme il n'était resté dans les campagnes que des vieillards infirmes, des femmes et des enfants, c'était avec le secours de bras si faibles que se faisait le transport. On avait amené ainsi, sur deux cent soixante-dix charrettes, de Batiscan à l'armée, l'espace de dix-huit lieues, sept cents barils de lard et de farine, la subsistance de douze à quinze jours. Mais on fut effrayé des difficultés de ce service ; beaucoup de charrettes étaient déjà brisées ; les femmes et les enfants qui les condui-

(57) Montcalm à Bourlamaque, 9 août 1759 (Coll. Lévis, 343). Lévis à Bourlamaque, 25 août 1759. *Journal des campagnes de Lévis* (Coll. Lévis, 192-202).

(58) Tandis que la division de l'amiral Durell surveillait le Saint-Laurent depuis l'île d'Orléans jusqu'à l'île de Bic.

(59) « L'endroit se nomme le Foulon ; il est à deux ou deux milles et demi de Québec (V. *infra*, 247), où vous devez vous rappeler un camp de douze à treize tentes et un abatis plus bas. » Wolfe à Monckton (8 heures et demie du soir), 12 sept. 1759 (Doughty, VI, 60).

(60) Wolfe to Burton, Sept. 10th 1759 (Doughty, III, 16). V. *supra*, n. 39.

saient, rebutés d'un travail si rude, ne laissaient point espérer qu'ils pussent le soutenir longtemps, et les hommes retournés aux champs ne pouvaient abandonner les travaux de la récolte, qui pressaient. On essaya donc d'employer encore la voie du fleuve, toute hasardeuse qu'elle était, en expédiant le convoi dont nous venons de parler. Malheureusement, les déserteurs communiquèrent le mot que les bateaux devaient donner en passant aux sentinelles placées sur la rive (61) et, par une singulière fatalité, ce fut le 12 septembre [que Vaudreuil, s'opposant de nouveau (62) aux ordres de Montcalm, empêcha le bataillon de Guyenne d'aller occuper l'Anse-au-Foulon (63). Justement le plan de Wolfe (64) était de] profiter d'une circonstance propice pour se jeter à terre dans cet endroit avec son armée et emporter les hauteurs voisines. Pour mieux cacher son dessein, [l'escadre de l'amiral Saunders devait faire] de faux mouvements en face du camp de Beauport, et les vaisseaux restés au Cap-Rouge s'approcheraient de Saint-Augustin, à une lieue en amont, afin de retenir de ce côté l'attention de Bougainville. [En même temps, les batteries anglaises de la Pointe-Lévis canonneraient la ville.]

Le jeudi, 13 septembre, à une heure du matin, par une nuit fort noire, une partie des troupes, embarquée sur des bateaux plats, se laissa dériver dans le plus grand silence, avec le reflux de la marée, jusqu'[à Samos.] Un officier parlant bien le français, [Simon Fraser,] avait été choisi pour répondre aux qui vive. Il répondit aux cris de la sentinelle sur le rivage : [« Convoi de vivres ; mais ne faites pas de bruit, les Anglais nous entendraient ! »] Et dans l'obscurité celle-ci laissa passer les bateaux. Les vaisseaux de l'amiral Holmes suivaient à trois quarts d'heure de distance avec

(61) Par surcroît, le convoi, annoncé aux postes de la côte, fut ensuite contremandé ; mais ceux-ci ne reçurent pas avis du contre-ordre. Ainsi s'explique comment les sentinelles par deux fois laissèrent passer les berges anglaises. Montreuil à Lévis, 15 sept. 1759 (*Lettres de divers particuliers à Lévis*, Coll. Lévis, 115). Bigot à Bougainville, 12 sept. 1759. Papiers de Bougainville.

(62) V. *supra*, 240.

(63) « Mercredi (12 septembre), ordre donné par M. de Montcalm — et ensuite révoqué par M. de Vaudreuil, disant : « Nous verrons cela demain » — au bataillon de Guyenne, d'aller camper au Foulon » (*Journal de M. Jean-Félix Recher*, curé de Québec, p. p. Mgr H. Têtu, *Bul. rech. hist.*, IX, 1903, 139). Vaudreuil, pour se disculper, a prétendu plus tard faussement que le rappel de Guyenne était dû à Montcalm. Lettre au ministre, 5 octobre 1759 (A. C. M. S. M., Canada, 13). V. aussi *Journal de Montcalm* (Montbeillard tient ici la plume) Coll. Lévis, 610. Johnstone, *A Dialogue in Hades* (Mém. Soc. litt. et hist. de Québec, 1868, 36).

(64) V. là-dessus Doughty, II, ch. XI. Wood, *The Fight for Canada*, 334-335.

le reste de l'armée. Les Anglais débarquèrent [en aval de l'Anse-au-Foulon, qui est à un mille et demi] de Québec. Tout était tranquille. [Vingt-quatre hommes sous De Laune et deux cents soldats d']infanterie légère mirent pied à terre avec Wolfe ; sans tirer, [les premiers] enlevèrent le corps de garde au bas de l'étroit sentier de la falaise et gravirent l'escarpement, parsemé d'arbres et de broussailles ; parvenus sur le plateau, ils surprirent et dispersèrent, après quelques coups de fusil, le poste qu'on y avait placé, dont le commandant, [Duchambon de Vergor,] fut pris dans son lit (65). [Wolfe suivit ensuite avec ses soldats tandis que les chaloupes,] retournées aux vaisseaux, amenaient le reste des troupes sous les ordres de Townshend. Vers le point du jour, [dix-huit cents hommes foulaient la plaine d'Abraham, et à huit heures sonnées,] toute l'armée anglaise y était rangée en bataille (66).

Montcalm [apprit à six heures et demie du matin, au quartier général de Vaudreuil où il était accouru,] l'inattendue nouvelle de ce débarquement. [Il fit aussitôt donner ordre à M. de Poulhariès, qui commandait à Beauport de garder deux cents hommes avec lui et d'envoyer le reste en toute hâte sur les hauteurs d'Abraham.]

L'armée de Montcalm se trouvait alors réduite [à moins de cinq] mille combattants. Dans sa plus grande force elle s'était élevée à treize mille hommes (67). Huit cents avaient suivi Lévis ; Bougainville en avait [deux mille deux cents,] tous soldats d'élite ; [deux mille étaient au camp de Beauport ;] enfin un grand nombre de Canadiens étaient allés à leurs récoltes, tandis que les plus âgés et les plus jeunes, croyant le danger passé, s'en retournaient chez eux.

Montcalm prit avec lui environ quatre mille cinq cents soldats, miliciens

(65) On avait donné cent hommes à Vergor mais il en envoya les trois quarts faire leur moisson. *Mémoires sur le Canada*, 1749-1760, d. c. C'est d'ailleurs Vaudreuil qui avait confié ce poste à Vergor. — V. App. III.

(66) Après la bataille, les officiers anglais assurèrent aux officiers français qu'ils n'avaient pas compté réussir, et que Wolfe avait tenté le débarquement au-dessus de Québec pour qu'il fût dit qu'il avait fait cette entreprise, mais qu'il ne devait y sacrifier que son avant-garde de 200 hommes. Bigot au ministre, 15 oct. 1759 (A. C. M. S. M., Canada, 13, fol. 334). Sans la surprise du poste, Québec et le Canada étaient sauvés (N. de l'auteur). — Dans l'escalade de la falaise, les Anglais en pleine obscurité, faillirent se fusiller entre eux. Même un officier alla jusqu'à pointer un canon contre Wolfe mais s'arrêta à temps.

(67) Sans compter les 2.000 hommes de la garnison de Québec, sous Ramezay, et les sauvages.

et sauvages (68) et laissa le reste dans le camp. Ces troupes défilèrent par le pont de bateaux établi sur la rivière Saint-Charles, entrèrent par la porte du Palais dans la ville en cendres, la traversèrent, en sortirent par les portes Saint-Jean et Saint-Louis, du côté des plaines d'Abraham, et arrivèrent à huit heures du matin sur ces plaines fameuses, à la vue de l'ennemi. Montcalm aperçut devant lui, non sans étonnement, toute l'armée anglaise, [composée de quatre mille huit cent vingt-neuf hommes (69).] Craignant que les Anglais ne se retranchassent de manière à se rendre inexpugnables, [il prit le parti de brusquer l'attaque,] et donna l'ordre du combat (70).

Il rangea ses troupes sur une ligne développée, de trois hommes de hauteur, la droite touchant au chemin de Sainte-Foye et la gauche au chemin Saint-Louis, sans corps de réserve. Les réguliers (71), [sous Montcalm, secondé par M. de Montreuil,] moins les grenadiers (qui étaient avec Bougainville au Cap-Rouge), formaient le centre. Les milices des gouvernements de Québec et de Montréal occupaient la droite [que commandait M. de Sénezergues ;] les milices des Trois-Rivières et une partie de celles de Montréal [avec M. de Fontbonne] occupaient la gauche. Quelques pelotons de soldats de marine et de sauvages furent jetés sur les deux ailes. Montcalm commanda aux troupes de marcher à l'ennemi. Elles s'avancèrent avec tant de hâte qu'elles se dérangèrent, et que tels bataillons dépassèrent les autres à ce point de faire croire aux Anglais qu'on venait en colonnes.

L'armée de Wolfe était disposée en forme de carré devant les Buttes-à-Neveu, qui lui cachaient entièrement la ville, distante d'un mille environ ; la droite appuyée à un tertre sur le bord de la falaise, la gauche à la maison d'un nommé Borgia, sur une éminence. L'un des côtés du carré faisait face aux buttes ; un autre regardait la route de Sainte-Foye ; un troisième était tourné vers le bois de Sillery. Wolfe avait fait commencer, le long du che-

(68) On ignore le chiffre exact. Lévis (*Journal*, Coll. Lévis, 208), Foligné (*Journal*, Doughty, IV, 205) et Bigot (Lettre au ministre, 15 oct. 1759) mettent 3.500 ; Townshend, 4.470 ; Fraser (*Journal*), 5.000 ; Malartic (*Journal des campagnes en Canada*, 285), 2.500.

(69) Wood *The Fight for Canada*, 225. Tandis que l'armée anglaise était formée entièrement de réguliers, l'armée française n'en comptait que deux mille.

(70) « Nous ne pouvons éviter le combat. L'ennemi se retranche ; il a déjà deux pièces de canon. Si nous lui donnons le temps de s'établir, nous ne pourrons jamais l'attaquer avec le peu de troupes que nous avons. » Paroles de Montcalm, c. p. Montbeillard, *Journal de Montcalm*, Coll. Lévis, 612. Il consulta auparavant ses principaux officiers, lesquels, suivant Johnstone, furent unanimes à conseiller l'attaque. *A Dialogue in Hades*, d. c., 43.

(71) Composés des bataillons de la Sarre, Languedoc, Béarn, Guyenne, Royal-Roussillon.

min de Sainte-Foye, une ligne de petites redoutes en terre, qui se prolongeait en demi-cercle derrière sa ligne. Six régiments et les grenadiers de Louisbourg, avec deux petites pièces de canon formaient le front vers la ville. [Wolfe les commandait ayant Monckton à sa droite, Murray au centre et Townshend à sa gauche.] Trois régiments, rangés en potence, garnissaient les deux autres côtés. Les montagnards écossais en faisaient partie avec un ou deux canons. C'était le 78e régiment, fort de [six cent soixante-deux] hommes. Un autre régiment, en huit piquets séparés, [sous le colonel Burton,] était placé en réserve au milieu des lignes.

Les tirailleurs canadiens et quelques sauvages commencèrent l'action. [Il était environ dix heures.] La ligne anglaise essuya leur feu sans s'ébranler ; des hommes tombèrent blessés ou morts. Wolfe, convaincu que la retraite était impossible s'il était battu, parcourait les rangs de son armée et l'animait par ses paroles. Il ordonna de mettre deux balles dans les fusils. Les Français en marche, quant ils se jugèrent à portée, firent des feux de peloton, mais d'une manière irrégulière, et, dans quelques bataillons, de trop loin. Ils avançaient à pas rapides. [Rendus à quarante verges des Anglais,] ils furent accueillis par une salve si meurtrière, que, dans le désordre où ils s'étaient déjà mis par leur propre impétuosité, il fut impossible de régler leurs mouvements, et, en peu de temps, tout tomba dans la confusion. Wolfe saisit ce moment pour charger à son tour, et, quoique déjà blessé au poignet [et à l'aine,] il prit ses grenadiers pour aborder les Français à la baïonnette. Il avait à peine fait quelques pas qu'une balle lui perça la poitrine. On le porta en arrière. Ses troupes, qui ignorèrent sa mort jusqu'après la bataille, continuèrent la charge ; elles se mirent à la poursuite des Français, dont une partie n'ayant point de baïonnettes (72), pliait dans cet instant même, malgré les efforts de Montcalm et des principaux officiers. Une des personnes qui se trouvaient auprès de Wolfe, s'écria : « Ils fuient ! » — « Qui ? » demanda le général mourant. « Les Français ! » lui répondit-on ; « ils cèdent de tous côtés. » [— « Allez dire au colonel Burton, reprit-il, de se porter sur la rivière Saint-Charles pour couper aux fuyards la retraite par le pont. » Puis, sa figure s'anima tout à coup. « Dieu soit loué, je vais mourir en paix, » ajouta] le héros, et il expira (73).

(72) Pouchot dit que les milices canadiennes étaient armées de simples fusils de chasse sans baïonnettes. *Mémoires sur la dernière guerre...*, II, 142 (A. G.).

(73) Knox, *Hist. Journal*, II, 79.

Le brigadier Monckton, commandant en second, fut blessé dangereusement presque en même temps que Wolfe, et quitta le champ de bataille ainsi que le colonel Carleton, atteint par une balle à la tête. Townshend prit le commandement.

Les vainqueurs pressaient alors les fuyards. La résistance ne venait guère plus que des tirailleurs. Sénezergues et le chevalier de Saint-Ours étaient blessés à mort. Montcalm était à cheval entre les Buttes-à-Neveu et la porte Saint-Louis, faisant tous ses efforts pour mettre de l'ordre dans la retraite quand il reçut deux blessures. Trois grenadiers accoururent ; soutenu par eux et couvert de sang, il rentra au pas de son cheval, dans la ville, où se précipitait une partie des Français, tandis que le plus grand nombre fuyait par les descentes du coteau vers le pont de la rivière Saint-Charles. [Cependant, un certain nombre (74) de Canadiens furent ralliés et réussirent à sauver les débris des troupes.] Ils forcèrent, à la faveur de petits bois, plusieurs corps anglais à plier, et ne cédèrent enfin qu'à la supériorité du nombre. Ce fut dans cette résistance que les vainqueurs éprouvèrent leurs plus grandes pertes. Trois cents montagnards écossais qui revenaient de la poursuite, furent attaqués par eux sur le coteau Sainte-Geneviève, et forcés de reculer jusqu'à ce qu'ils eussent été dégagés par deux régiments qu'on envoya à leur secours.

Bougainville, au Cap-Rouge, avait appris, [vers huit heures et demie] du matin, le débarquement de Wolfe. Il s'était mis en marche aussitôt avec [neuf cents hommes.] Mais, en passant à Sillery, il perdit du temps devant la maison [de Saint-Michel] dans laquelle une escouade de marins, détachée à terre, s'était barricadée (75). Lorsqu'il déboucha sur les plaines d'Abraham, la bataille était déjà perdue sans ressource, et il dut battre en retraite. Les Anglais ne jugèrent pas à propos de profiter de la confusion où étaient leurs adversaires, pour pénétrer dans Québec, ou pour prendre le

(74) Deux cents, suivant Johnstone (*A Dialogue in Hades*) ; huit ou neuf cents, d'après Bigot (Lettre au ministre, 15 oct. 1759, d. c.). Vaudreuil, cependant (Lettre à Lévis, 13 sept. 1759, Coll. Lévis, 107. Lettre au ministre, 5 oct. 1759, d. c.), prétend avoir lui-même rallié ces troupes. Il faut dire que le gouverneur, averti de la descente des Anglais vers six heures et demie du matin, se contenta d'écrire à Bougainville (Doughty, IV. 120) et partit si tard pour secourir Montcalm qu'il n'arriva qu'après la bataille.

(75) Johnstone, *A Dialogue in Hades*. Montreuil à Lévis, 15 sept. 1759, d. c. Cf. *Journal de Lévis*, Coll. Lévis, 210. Knox, *Hist. Journal*, II. Mante, *op. cit.* Cf. Kerallain, *La jeunesse de Bougainville*, 150-156.

camp de Beauport, que purent regagner les troupes qui s'étaient tout d'abord retirées dans la ville.

Cette première bataille d'Abraham décida de la possession d'une contrée presque aussi vaste que la moitié de l'Europe. La perte des Français dans une journée (76) si désastreuse fut considérable ; elle se monta à plus de mille hommes, y compris deux cents prisonniers (77), qui tombèrent entre les mains du vainqueur avec la plupart des blessés. [M. de Fontbonne fut tué. Deux] officiers généraux, [M. de Sénezergues et M. de Privas], moururent de leurs blessures. Les Anglais avaient perdu [cinquante-huit tués, avec leur général en chef et le brigadier Monckton, et cinq cent quatre-vingt-dix-huit blessés.]

[Certains blamèrent Montcalm pour la précipitation de son attaque.] Il pouvait, disaient-ils, attendre l'arrivée de Bougainville, appeler les troupes qu'il avait laissées dans la ville et le camp (78), et, avec toutes ces forces réunies, attaquer les ennemis en tête et en queue, comme semblait l'avoir appréhendé le général Wolfe en disposant son armée en carré. Il pouvait aussi se retrancher sur les Buttes-à-Neveu ; et, comme la saison était avancée, attendre les Anglais dans ses lignes, ce qui les aurait mis dans la nécessité de combattre avec désavantage, car le temps les pressait. Il aurait commis une autre faute presque aussi grave en rangeant son armée sur une seule ligne (79), sans se donner le temps de faire venir les pièces de campagne qu'il y avait dans la ville (80), afin de suppléer par des feux d'artillerie à l'infériorité de ses troupes sous le rapport de la discipline et du nombre. On lui reproche encore, son armée étant en partie composée de milices, d'avoir voulu combattre en bataille rangée. « Il devait attendre l'ennemi, a dit un de ses officiers, et profiter de la nature du terrain pour placer par pelotons, dans les bouquets de bois dont il était environné,

(76) La première fusillade des Anglais, qui décida de la victoire, se produisit dix minutes après le début de l'action. La bataille elle-même dura une demi-heure et toute l'affaire était finie à midi (*Journal* de Malartic, 386). V. pour les sources Doughty, III-VI.

(77) On n'a pas là-dessus de données précises. V. Doughty, III, 185.

(78) Mais, suivant l'ordre de Vaudreuil, « pas un homme de la gauche ne devait bouger du camp (de Beauport) ».

(79) Le champ de bataille n'était pas à l'endroit reconnu jusqu'à récemment. (V. *supra*, n. 4). Et le terrain, loin d'être plat, était accidenté et permettait à l'ennemi de dissimuler ses mouvements. V. Doughty, III, 139. V. *supra*, 338, n. 4.

(80) Montcalm avait demandé vingt-cinq pièces ; mais Ramezay ne lui en envoya que trois.

les Canadiens, qui, arrangés de la sorte, surpassaient, par l'adresse avec laquelle ils tiraient, toutes les troupes de l'univers » (81).

Quoi qu'il en soit, il sembla qu'il avait suffisamment expié ses fautes par sa mort ; et, devant ses restes inanimés, on ne voulut se rappeler que ses triomphes et sa bravoure. Les Canadiens et les Français le pleurèrent. Il avait su acquérir une grande influence sur les uns et sur les autres par la vivacité de sa parole et par l'entraînement de son courage (82). Officiers et soldats trouvaient des charmes dans les plus grandes fatigues par le désir de mériter son éloge (83). On ne croyait que lui capable de donner une bataille et de la gagner. On semblait ignorer qu'il restait un officier général qui lui était supérieur à divers égards, le chevalier de Lévis, celui-là même qui devait, quelques mois plus tard, venger la défaite qu'on venait d'éprouver. Montcalm, près d'expirer, recommanda à ceux qui l'entouraient l'honneur de la France. « Je meurs content, dit-il. Je laisse les affaires du roi dans de bonnes mains. J'ai toujours eu une haute opinion des talents de M. de Lévis » (84). Il reçut les sacrements de l'Église et mourut le lendemain matin, 14 septembre, au château Saint-Louis (85). Le soir du même jour, il fut enterré, à la lueur des flambeaux, dans l'église des Ursulines, en présence de quelques officiers ; il eut pour tombeau une fosse qu'une bombe en éclatant avait creusée à moitié, sous la chaire, le long du mur.

Montcalm avait une très petite taille, et une figure agréable, qu'animaient des yeux extrêmement vifs. Un chef sauvage, étonné que celui qui faisait des prodiges ne fût pas de grande stature, s'écria la première fois qu'il le vit : « Ah ! que tu es petit ! mais je vois dans tes yeux la hauteur du

(81) *Journal tenu à l'armée de Montcalm*, l. c. V. encore Montreuil au ministre de la guerre, 22 sept. 1759 (Ar. Minist. de la guerre). *Mémoires et observations de M. de La Pause. Journal des campagnes* de Malartic. M. Chapais rapporte (657) que lord Roberts, visitant le champ de bataille en 1908, aurait déclaré que Montcalm ne pouvait agir autrement qu'il n'a fait. Un autre officier anglais, le lieutenant-colonel Beatson, avait déjà défendu la conduite de Montcalm. *Notes on the Plains of Abraham*, Gibraltar, 1858. V. aussi Doughty, III, 309 ss. Wood, *The Fight for Canada*, 216-248.

(82) Vaudreuil écrivit au ministre les pires choses sur le général français. Non content de lui attribuer la corruption et le désordre de la colonie, il l'accusait d'avoir voulu faire raser Québec en mai (1759). Lettre au ministre de la marine, 30 oct. 1759 (A. C. M. S. M , Canada, 13, 344). De même Bigot traita plus tard Montcalm de « délateur ».

(83) Bernier (commissaire des guerres) au ministre de la guerre, 15 octobre 1759 (Ar. du minist. de la guerre).

(84) Johnstone, *A Dialogue in Hades*, 46. Knox, *Hist. Journal*, II, 79.

(85) Il était âgé de quarante-huit ans.

chêne et la vivacité de l'aigle ». Doué d'une imagination ardente (86), Montcalm était plus brillant par les avantages d'une mémoire ornée, que profond dans l'art de la guerre ; il était fort brave, mais peu entreprenant ; il ne proposa jamais aucune entreprise importante. Ainsi ne voulait-il pas attaquer Oswégo ; il y fut forcé, en quelque sorte, par les reproches que lui fit sur sa timidité M. de Rigaud, homme d'un esprit borné, mais militaire plein de valeur et d'audace, accoutumé à la guerre des bois ; et il aurait abandonné le siège de William-Henry sans le chevalier de Lévis (87).

Du reste, Montcalm avait le goût du travail et était versé dans les langues anciennes et les lettres. Il avait conservé l'amour de la science au milieu des travaux de la guerre. Il aimait le luxe, et il était désintéressé. Il devait au trésor dix mille écus, qu'il avait empruntés pour soutenir son rang et pour soulager ses officiers dans le dénûment de toutes choses où l'on se trouvait en Canada.

Le soir même de la bataille, M. de Vaudreuil tint un conseil de guerre. Tous les officiers, [excepté Montreuil,] furent d'avis que l'armée reculât derrière la rivière Jacques-Cartier pour s'assurer une retraite et avoir la communication libre avec les magasins. Le gouverneur et l'intendant furent d'un autre sentiment ; ils voulaient tenter une seconde fois le sort des armes ; mais la majorité l'emporta (88).

Après cette délibération, Vaudreuil augmenta un peu la garnison de Québec, composée en ce moment d'environ [douze] cents soldats, citoyens et matelots. Pendant la bataille, elle avait eu à soutenir une vive canonnade contre les batteries de la Pointe-Lévis. Le gouverneur écrivit à M. de Ramezay (89) de ne pas attendre que l'ennemi l'emportât d'assaut, et d'arborer le drapeau blanc lorsqu'il n'aurait plus de vivres. L'armée, qui craignait à tout instant d'être coupée de ses magasins, commença sa retraite [à neuf heures du soir.] Abandonnant l'artillerie, les munitions, [des vivres suffisants pour dix jours,] elle s'écoula dans la confusion par la route de la

(86) Portrait de Montcalm p. Moreau de Saint-Méry dans son *Éloge du chevalier de Lévis*.

(87) V. App. IV.

(88) Copie du conseil de guerre tenu le 13 sept. 1759 (A. C. M. S. M., Canada, 13, fol. 324). Bigot au ministre, 15 oct. 1759, d. c. (*Ibid.*, fol. 334). Pourtant, dans sa lettre à Lévis, Vaudreuil écrit : « Notre retraite devient donc indispensable, d'autant mieux que nous y sommes forcés par nos propres subsistances », sans parler de sa proposition de combattre. Lettre du 13 sept. 1759 (Coll. Lévis, 108).

(89) Instructions à Ramezay, 13 sept. 1759 (A. C. M. S. M., Canada, 13, fol. 320).

Vieille-Lorette, traversa Saint-Augustin et arriva en grande partie à la Pointe-aux-Trembles, [à dix-neuf milles de Québec,] le 14 septembre au soir (90). Afin que les Anglais ne s'aperçussent pas trop tôt de ce mouvement, elle avait laissé les tentes dressées dans le camp de Beauport. Cette retraite était fatale de toute manière (91) : elle laissait Québec à lui-même, sans provisions ; elle affaiblissait l'armée, parce que tous les miliciens de cette partie du pays ne voulurent pas abandonner leurs familles en proie aux horreurs de la misère ; on en vit beaucoup quitter les drapeaux pour aller ramasser dans les champs le peu qui avait été épargné de leurs récoltes. Le lendemain, le gros de l'armée atteignit Jacques-Cartier (92), et l'arrière-garde, commandée par Bougainville, prit poste à la Pointe-aux-Trembles. On résolut d'attendre dans ces lieux Lévis, qui accourait de Montréal.

Il arriva le 17 au quartier général. Il avait déjà fait dire aux commandants sur la frontière occidentale d'envoyer sans délai à l'armée battue les outils, l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche qui pouvaient être encore disponibles. Dans une entrevue avec le gouverneur, Lévis représenta qu'il fallait absolument se retourner et rebroussser chemin si l'on voulait mettre fin à la désertion et au désordre ; qu'on devait tout hasarder pour prévenir la perte de Québec : les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour investir complètement la ville ou empêcher d'y pénétrer ; on s'approcherait d'eux en profitant des bois du Cap-Rouge, de Sainte-Foye et de Saint-Michel ; pris entre deux feux, ils n'oseraient pas faire un siège, mais viendraient attaquer l'armée française ; si celle-ci était battue, elle retraiterait vers le haut du Cap-Rouge, après avoir facilité la sortie de la garnison, qui, au moment d'évacuer la ville, livrerait aux flammes les maisons encore debout au milieu des ruines (93). Vaudreuil approuva tout, et ces deux chefs dépêchèrent des courriers au commandant de la place. Faute de vivres, le départ de l'armée fut différé jusqu'au lendemain. Comme on savait que la ville en manquait aussi, et que la ration y était réduite à un quarteron de pain, M. de La Rochebeaucour, capitaine de la cavalerie, fut chargé d'y pénétrer avec cent chevaux portant des sacs de biscuit ; il se mit aussitôt

(90) Bigot au ministre, 15 oct. 1759. *Journal de Montcalm* (Montbeillard). Coll. Lévis, 615, 616.

(91) Elle fut sévèrement blâmée par Lévis. Lévis au ministre, 1er novembre 1759 (Coll. Lévis, 240-41, 243-244).

(92) A 36 milles de Québec.

(93) Lévis au ministre, 1er nov. 1759 (Coll. Lévis, 241).

en chemin. Le 18 septembre, le corps principal des troupes bivouaqua à la Pointe-aux-Trembles, et Bougainville avec l'avant-garde, sur la rivière du Cap-Rouge.

Lévis prenait la conduite de l'armée au moment où les affaires étaient dans une situation désespérée ; mais c'était un de ces hommes dont les circonstances difficiles font ressortir les talents avec éclat. Il était né au château d'Azac, en Languedoc, de l'une des plus anciennes maisons de France. Entré de bonne heure au service, il s'était fait remarquer par sa bravoure et par son activité. En Canada il avait montré un esprit droit, réfléchi, attentif au devoir, et rigide pour la discipline militaire, qualité rare à cette époque dans les armées françaises. « Il était doué par la nature, dit Moreau de Saint-Méry (94), de cet art heureux qui rend propre à apercevoir les choses sous leur véritable face. Montcalm avait la prudence de l'interroger dans les cas importants. Des réponses simplement exprimées, mais dont l'événement confirmait la sagesse, avaient rendu cette confiance encore plus entière. »

Le 19 septembre, Lévis marcha avec sa petite armée vers la Vieille-Lorette ; et Bougainville se rendit jusqu'à la rivière Saint-Charles à une demi-lieue de Québec, où il apprit que la ville venait de capituler, quoique le commandant eût auparavant reçu l'ordre positif de ne point traiter avec l'ennemi, et qu'il eût promis de s'y conformer. Cette nouvelle parvint au général en chef à Saint-Augustin (95). Il ne put contenir son indignation, qu'il exprima dans les termes les plus amers (96). Mais le mal était sans remède.

L'abandon du camp de Beauport avait jeté la désolation dans la ville. Les négociants, qui composaient le corps des officiers de la milice, s'assemblèrent chez M. Daine, lieutenant général de police et maire de Québec (97), et firent une requête au commandant pour l'engager à capituler. Ramezay, interprétant d'une manière trop large les premières instructions du gouver-

(94) *Éloge du chevalier de Lévis*, d. c.

(95) A 13 milles de Québec.

(96) « Cette nouvelle, qui rendait inutile tout ce que j'avais fait, m'affligea infiniment. Il est inouï que l'on rende une place, sans qu'elle soit ni attaquée ni investie ». Lévis au ministre, 1er nov. 1759, d. c. (A. G.).

(97) On voit apparaître ici tout à coup un maire. Depuis longtemps, on n'en entendait plus parler. Il fallait un grand événement pour faire sortir de l'obscurité ce nom, totalement éclipsé par le titre plus éclatant et plus réel de lieutenant de police (N. de l'auteur).

neur de ne pas attendre l'assaut, eut la faiblesse de consentir à cette demande (18 septembre) (98). Un seul des officiers de la garnison, M. Louis-Jacau de Fiedmond, [capitaine de l'artillerie,] dont le nom mérite d'être conservé, fut d'avis dans le conseil de guerre, [tenu le 15,] qu'on se défendît jusqu'à l'extrémité. Quoique la ville manquât de vivres et qu'elle fût prenable d'emblée, l'ennemi n'avait encore rien fait qui pût faire appréhender un assaut, et Ramezay savait que Lévis était près d'arriver.

Les Anglais, en effet, ne songeaient point à emporter Québec par escalade. Immédiatement après la bataille, ils achevèrent les redoutes qu'ils avaient commencées autour de leur camp, et se mirent à faire des ouvrages sur les Buttes-à-Neveu, en face du rempart qu'elles commandaient, afin de le battre en brèche. Il leur fallait encore deux ou trois jours pour achever ces ouvrages, où ils voulaient placer soixante canons et cinquante-huit mortiers (99). Aussi virent-ils avec surprise arborer le drapeau blanc (100). A la vue d'une colonne de troupes en marche vers la ville, et des plus gros vaisseaux de la flotte anglaise qui s'avançaient sur le fleuve, la garnison se crut menacée à la fois du côté de la campagne et du côté du port ; et Ramezay s'empressa de proposer une capitulation (le 17 septembre). Townshend en accepta tous les articles, hors le premier, portant que la garnison, avec ses armes et huit pièces de canon, irait rejoindre l'armée française à Jacques-Cartier ; au lieu de quoi il fut convenu que les troupes auraient les honneurs de la guerre et seraient transportées en France (101). Le lendemain, 18, la ville fut remise aux assiégeants, qui furent obligés de fournir six boucauts de biscuit pour la nourriture du peuple, et celle de quatre à cinq cents blessés ou malades dans les hôpitaux, lesquels n'avaient rien eu à manger depuis vingt-quatre heures. Par la capitulation, les habitants conservaient leurs privilèges, leurs biens et le libre exercice de leur religion

(98) Ramezay à Vaudreuil, 18 sept. 1759 (deux lettres) (A. C. M. S. M., Canada, 13, fol. 306, 312). *Mémoire justificatif de M. de Ramezay*, 1759. *Mémoire du sieur de Ramezay*, 1763 (A. C. C, G., Canada, 104, fol. 318 ; 105, fol. 455).

(99) Knox, *Hist. Journal*, II, 84.

(100) « The 17th at noon before we had any Battery erected or could have had any for 2 or 3 days, a flag of truce came out with proposals of capitulation... » Townshend to Pitt, Sept. 20th 1759 (*Corresp. of W. Pitt*, Kimball ed., II, 168). V. aussi Mante, *op. cit.* et l'ordre du jour, c. p. Knox, *ibid.*

(101) La garnison comprenait alors 25 officiers, 312 soldats, 550 marins et 912 miliciens, soit 1859 hommes. Etat officiel c. p. Waddington, *op. cit.*, III, 333.

jusqu'à la paix définitive (102). Ainsi la faiblesse d'un conseil de guerre, composé d'officiers subalternes, rendit irréparables les suites d'un échec qui aurait pu se réparer.

Malgré la perte de leur capitale, que les Canadiens attribuèrent à la trahison, « ces braves gens, dit Sismondi, aussi Français de cœur que s'ils avaient vécu au milieu de la France » (103), ne désespérèrent point. Quoique Québec eût été détruit par le bombardement ; que les côtes de Beaupré, l'île d'Orléans et, sur la rive droite du fleuve, trente-six lieues de pays, contenant dix-neuf paroisses, eussent été dévastées ; que les habitants de ces campagnes qui avaient perdu leurs maisons, leurs meubles, presque tous leurs bestiaux, dussent, en retournant sur leurs terres avec leurs femmes et leurs enfants, s'y cabaner à la façon des sauvages ; quoiqu'un grand nombre de familles, faute de vivres, se vissent obligées d'émigrer vers les Trois-Rivières et Montréal, les Canadiens ne parlèrent point de poser les armes ; ils demandèrent à marcher encore au combat : c'était l'opiniâtreté vendéenne, c'était la détermination indomptable de cette race à laquelle appartiennent une partie des Canadiens, et dont Napoléon appréciait tant la bravoure, le caractère et le dévouement sans bornes.

Québec étant tombé, Lévis ne vit point d'autre parti à prendre pour le moment que de se fortifier sur la rivière Jacques-Cartier, à trente-deux milles de distance, et il s'y rendit en laissant de petits détachements sur quelques points de la route. Il fit bâtir un fort sur la rive droite de cette rivière, qui le couvrait et dont le passage était facile à défendre. [Le major Dumas avec six cents hommes] se tint là jusqu'à la fin de la campagne. Vaudreuil avait transporté le siège du gouvernement à Montréal, où il s'était retiré lui-même. Les Canadiens regagnèrent leurs foyers à la fin d'octobre. Peu de temps après, les troupes vinrent de toutes parts prendre leurs quartiers d'hiver dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières. On laissa seulement de petites garnisons dans les postes avancés : au fort Lévis, situé sur une île un peu en aval de la Présentation (Ogdensburg), à la tête des rapides du Saint-Laurent ; à l'île-aux-Noix, à Saint-Jean et à Jacques-Cartier. Ces positions nous marquent ce qui restait à la

(102) Articles de la capitulation, 18 septembre 1759 (A. C. M. S. M., Canada, 13, fol. 296). Shortt and Doughty, *Documents relating to the Constitutional History of Canada*, Ottawa, 1907, 2-5.

(103) *Histoire des Français*, 1821-1844, XXIX, 183.

France des immenses territoires qu'elle était naguère encore si fière de posséder.

Lévis rejoignit le gouverneur à Montréal le 14 novembre, et tous deux députèrent à Paris avec leurs dépêches le commandant de l'artillerie, le chevalier Le Mercier, pour instruire le roi de la situation des affaires en Canada et lui demander de prompts secours (104). La flotte anglaise n'était plus dans le fleuve. Le navire sur lequel s'embarqua cet officier passa inaperçu devant Québec et parvint en France sans accident.

Après la capitulation de Québec, les troupes anglaises restèrent campées quelque temps aux environs, en attendant qu'elles eussent le logement dans la ville. Elles ne songèrent pas à pousser leur succès plus loin. Les chefs résolurent de relever ou réparer sans délai cinq cents maisons, et de garder l'armée en garnison jusqu'à la prochaine campagne, hormis trois compagnies de grenadiers de Louisbourg et cinq compagnies de fusiliers et de *rangers*, qui se rembarquèrent sur la flotte [de l'amiral Saunders avec les brigadiers] Monckton et Townshend, et firent voile, le 18 octobre, pour les colonies anglaises ou pour l'Angleterre. Le brigadier Murray avait été nommé gouverneur de Québec. Il avait alors sous ses ordres [sept mille trois cent treize] hommes, [comprenant des troupes régulières et des milices provinciales.]

Sitôt qu'il fut établi dans la ville, Murray adressa une proclamation aux Canadiens pour leur représenter l'inutilité d'une plus longue résistance et tous les malheurs qui seraient la suite d'une opiniâtreté devenue sans objet (14 novembre 1759) (105). Onze paroisses environnantes, abandonnées de l'armée française, firent leur soumission. Les maisons avaient été incendiées ; les femmes et les enfants, réfugiés dans les bois que l'hiver allait rendre inhabitables, étaient forcés d'en sortir pour ne point périr de froid et de misère. Les habitants de Miramichi, de Richibouctou et d'autres lieux du golfe Saint-Laurent, subissant la même nécessité, s'étaient déjà rendus au commandant anglais du fort Cumberland (106), situé dans l'isthme de l'Acadie.

Le général Amherst, [qui avait voulu pousser au nord du lac Champlain,

(104) Vaudreuil au ministre, 9 novembre 1759. Lévis à Belle-Isle et à Berryer, 1er, 10 et 11 novembre 1759 (A. C. C. G., Canada, 104, fol. 123, 122. — Coll. Lévis, 246-249, 256).

(105) *Lettres et pièces militaires*, Coll. Lévis, 280-283.

(106) L'ancien fort Beauséjour des Français (A. G.).

s'était vu forcé par les vents furieux, de revenir à Crown Point. Il y avait mis ses troupes en quartiers d'hiver,] ainsi qu'au fort Carillon, dont il avait relevé les ruines et changé le nom pour celui de Ticonderoga.

Tels furent les résultats de la campagne de 1759. Les Français se trouvèrent coupés de la mer et resserrés entre Québec, le lac Champlain et le lac Ontario. Ils manquaient de soldats, d'argent et de munitions de guerre et de bouche. Les deux principales armées de l'invasion n'étaient plus qu'à soixante-dix lieues environ l'une de l'autre ; elles allaient tomber sur le centre du pays, le printemps suivant, avec un grand accroissement de forces. Quant au Détroit et aux autres postes supérieurs, ils étaient encore, il est vrai, au pouvoir des Français ; mais, après la perte de Frontenac, ils ne devaient plus attendre de secours que de la Louisiane, qui devint dès lors leur seul point d'appui, et le seul refuge possible pour leurs garnisons en cas de malheur.

CHAPITRE II

SECONDE BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM ET DERNIÈRE VICTOIRE DES FRANÇAIS

CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE ET DE LA LOUISIANE A L'ESPAGNE

1760-1763

La nouvelle de la prise de Québec remplit de joie l'Angleterre. Londres et les autres principales cités du royaume présentèrent au monarque des adresses de félicitations, dont Pitt dut s'applaudir en secret, car c'était à lui que revenait la plus grande part de gloire. Le Parlement ordonna que les restes du général à qui l'Angleterre devait une si brillante conquête, fussent déposés dans le temple de Westminster, au milieu des grands hommes de la patrie, et qu'un monument y fût élevé à sa mémoire ; il vota des remerciements aux commandants de la flotte, aux généraux de l'expédition ; et le roi fit rendre des actions de grâces publiques dans tout l'Empire.

En France, où le peuple, exclu du gouvernement, n'exerçait aucune influence sur les actes du pouvoir, il y avait longtemps qu'on n'espérait plus conserver ces belles contrées. Tant de sang versé pour leur défense n'était plus qu'un sacrifice dans le grand désastre qui allait terminer l'un des derniers drames de l'ancienne monarchie. La perte du boulevard de l'Amérique française et la mort de Montcalm ne surprirent pas, mais elles firent une impression pénible dans le public. A la Cour de Louis XV, énervée par les orgies, on ne songea point sérieusement à secourir les débris des vieilles cohortes françaises, ces « enfants perdus » qui voulaient toujours combattre, sinon pour triompher, du moins pour sauver l'honneur national (1).

(1) « Mme de Pompadour était alors le vrai roi en France. La France lui doit la chute du comte d'Argenson et de Machault, le choix de Soubise et de Contades, le refus opposé à Bougainville de tout secours à nos braves colons du Canada » H. Vast, *Hist. gén.*, VII, 244. — « Si nous ne saurions être trop sévères dans notre appréciation des hommes auxquels incombe la responsabilité immédiate de la reddition de Québec, il ne faut pas oublier la part cent fois plus lourde du cabi-

« L'Europe entière, dit Raynal, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique septentrionale. Personne n'imagina qu'une poignée de Français qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable » (2). On ne connaissait pas leur courage, leur dévouement et les glorieux combats qu'ils avaient livrés et qu'ils pouvaient livrer encore dans ces contrées lointaines, où, oubliés du reste du monde, ils versaient généreusement leur sang pour leur pays. On ignorait que cette « grande querelle » était une guerre de races ; que les défenseurs du Canada ne poseraient les armes que lorsqu'ils seraient enveloppés, écrasés par les masses ennemies, et que jusque-là ils ne voulaient point désespérer.

Les Canadiens avaient cru que le gouvernement ferait enfin des efforts pour les arracher au sort qui les menaçait ; ils furent encore trompés dans leur attente. Le chevalier Le Mercier, en arrivant à Paris, trouva le maréchal de Belle-Isle presque mourant. Les dépêches qu'il rendit demandaient des secours de toute espèce, vivres, munitions de guerre et recrues ; elles annonçaient à la Cour qu'on avait formé le projet de reprendre la capitale, et que le succès était certain si les secours demandés arrivaient avant ceux des Anglais (3). Malheureusement, par le désordre prolongé des finances, le trésor était vide. Les administrateurs ne pouvaient plus arrêter des abus qui allaient toujours en augmentant. Chacun venait avec son plan (4), et était remplacé avant qu'il eût à peine eu le temps d'en commencer l'exécution ; et si quelqu'un osait parler de soumettre la noblesse et le clergé à l'impôt comme le peuple, il était repoussé avec haine et renversé. L'absence de patriotisme dans les classes élevées de la société rendait ainsi le mal incurable, et exposait la nation à tous les malheurs, surtout à la perte de

net de Versailles. Engager par des agressions irréfléchies une guerre qu'on n'était pas en état de soutenir, gaspiller en Allemagne, pour des avantages illusoires, des forces qui eussent été mieux employées pour la conservation du Canada, se laisser réduire à la nécessité de refuser les 2 ou 3.000 hommes de renfort dont la présence eût sauvé la colonie, abandonner à leur sort les soldats, les paysans qui avaient si vaillamment combattu, telles sont les fautes successives dont le gouvernement de Louis XV supporte tout le poids devant l'histoire » (R. Waddington, *La guerre de Sept Ans*, d. c. III, 343). V. aussi *supra*, 137, 176 et *infra*, 287, n. 64.

(2) *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux Indes*, 1780, 4 v., IV, 155.

(3) V. autor. cit. ch. préc. n. 104. Le Mercier présenta au roi un « Précis de la situation de la France » en Amérique et un « Mémoire relatif à la situation du Canada », 7 janvier 1760 (A. C. C. G., Canada, 105, fol. 257 et 267).

(4) V. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 343-361.

cette grande réputation militaire qui faisait encore la force et la gloire, par le souvenir, de cette noblesse sensuelle et dégénérée, qui ne voulait pas contribuer pour le salut commun. Par un effort unanime et général, on pouvait se remettre facilement sur un bon pied, puisque, plus tard, en 1784, alors que les dépenses publiques étaient de six cent dix millions, et les revenus de cinq cent quatre-vingt-cinq à peu près, et que la noblesse et le clergé, possesseurs d'une vaste partie du territoire, étaient encore exempts de l'impôt, Necker (5) disait que le déficit annuel pouvait être plus que comblé si l'on rendait contribuables ces deux classes si riches, et si l'on développait les immenses ressources du pays. Mais l'égoïsme devait tout perdre.

M. de Silhouette, contrôleur général des finances, échoua devant l'opposition que les classes privilégiées firent à son projet d'impôts [dit « Subvention générale »,] qui aurait atteint tous les propriétaires fonciers ; il fut remplacé par Bertin, financier médiocre, mais plus docile aux vœux de la Cour et de la noblesse. Celui-ci ne put ni ramener l'ordre dans les finances, ni même trouver le moyen de fournir, quelques jours encore, aux besoins les plus pressants du service public (6). Les lettres de change tirées par le Canada sur le trésor à Paris ne purent être acquittées ; chose aussi fâcheuse pour la colonie que la perte d'une bataille. Dans ces circonstances, il est facile de concevoir que l'énergique résolution de reprendre Québec fut peu louée à Versailles, où les courtisans regardaient d'ailleurs la possession du Canada plutôt comme une charge que comme un avantage (7). Le gouvernement ne put faire rien de mieux que d'envoyer [deux cents] hommes et trois navires chargés de provisions de bouche et de guerre [sous les ordres de M. d'Angeac. La flottille, escortée de trois petits vaisseaux,] s'étant amusée à enlever, chemin faisant, des bâtiments anglais, dut se jeter dans la baie des Chaleurs, où elle fut attaquée et brûlée avec son convoi et ses

(5) *De l'administration des finances de la France* (1784). Les intérêts de la dette montaient alors à deux cent sept millions de francs, et étaient égaux à ceux de l'Angleterre à la même époque (1784) (N. de l'auteur).

(6) V. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII. II, 362-368. Bertin eut pour successeur L'Averdy qui ne fut pas plus heureux.

(7) V. sur l'opinion française d'alors à l'égard des colonies, L. Deschamps, *La question coloniale en France*, 1891, 292-307. L. Schöne, *La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, 1907, 13-63. Sur l'attitude de Voltaire, v. notre App. I et liv. VIII, ch. III, n. 4. N'oublions pas, d'ailleurs, que l'Angleterre, après la conquête du Canada, songea, un moment, à rendre ce pays à la France pour garder la Guadeloupe. W. L. Grant, « Canada versus Guadeloupe », *Am. Hist. Rev.*, July 1912, 735-743. *Cambridge Modern History*, VII, 66. V. aussi *infra*, App. V.

prises par le commodore Byron, [qui commandait une expédition] dans ces parages (8 juillet 1760) (8).

En envoyant au Canada ces secours tout à fait insuffisants et inutiles (9), les ministres adressèrent aux chefs de la colonie des dépêches qui ne furent reçues qu'en juin. Ils leur recommandaient de disputer le pays pied à pied, et de soutenir l'honneur des armes françaises à quelque extrémité que les affaires fussent réduites, comme si des gens près de périr accablés sous le nombre, avaient besoin de paroles d'encouragement et non d'aide réelle et efficace.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne, animé par le génie de Pitt et soutenu par la voix puissante de la nation, tenait alors une conduite bien différente. Il obtint du Parlement tous les subsides voulus pour continuer la guerre avec vigueur (10). Des flottes couvrirent les mers de l'Europe, des Indes et de l'Amérique. Pitt résolut de barrer le chemin du Canada à la France, et d'employer à cet effet des armées navales telles, que celle-ci ne pût conserver le moindre espoir de faire parvenir des secours dans cette partie du monde pour y rétablir sa suprématie. Ce fut à la suite de ces accroissements de forces que le petit convoi dont nous venons de parler, vit fondre à la fois sur lui onze voiles à l'entrée du Saint-Laurent.

Quand l'Angleterre eut séparé ainsi le Canada de la France, elle organisa, comme l'année précédente, trois armées pour achever d'abattre une puissance qu'elle combattait depuis qu'elle avait planté son drapeau dans ce continent, et sur laquelle sa grande supériorité numérique allait enfin lui donner la victoire (11). Toutes ses provinces américaines rivalisèrent de zèle. Les différentes législatures coloniales votèrent des levées avec d'autant plus d'empressement qu'elles touchaient au succès décisif. Les trois armées devaient se réunir sous la ville de Montréal, qui restait à prendre.

(8) *Relation de la navigation de la petite flotte partie de Bordeaux* (Public Record Office, London). Byron to Colville, July 14 1760 (*Ibid.*) (Waddington, *op. cit.*, IV, 364-365). Bigot au ministre, 30 juin 1760 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 271).

(9) Par surcroit, les secours partirent trop tard ; quand ils arrivèrent dans le golfe Saint-Laurent, l'escadre anglaise y était depuis six jours. V. *infra.*

(10) Après avoir voté, en 1757, 165.000 liv. sterling, le Parlement, de 1758 à 1763, vota encore un million de liv. aux colonies américaines. E. Channing, *Hist. of the United States*, II, New-York, 1908, 578, n. 3. V. aussi A. von Ruville, *William Pitt*, tr. Chaytor, d. c. II.

(11) « M. Pitt parait n'avoir d'autre ambition que celle d'élever sa nation au plus haut point de la gloire et d'abaisser la France jusqu'au plus bas degré de l'humiliation. » Bussy (ambassadeur français à Londres) à Choiseul, août 1761, c. p. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 280.

La garnison nombreuse renfermée dans Québec serait encore renforcée avant de remonter le Saint-Laurent. Le colonel commandant de brigade Haviland, envoyé sur le lac Champlain, forcerait le passage de l'île-aux-Noix et de Saint-Jean ; enfin le général Amherst devait assembler une armée à Oswégo, descendre le fleuve, enlever tous les postes sur son chemin, et rejoindre les deux autres corps devant Montréal.

Les Français n'ignoraient pas les préparatifs de leurs ennemis. Le gouverneur et Lévis ne songeaient qu'à prévenir leur entreprise par une attaque subite contre Québec, pour être prêts à donner la main aux secours qu'ils avaient demandés et qui, s'ils arrivaient avant ceux des Anglais, pouvaient sauver la colonie. On avait d'abord résolu d'agir pendant l'hiver ; mais il fallut attendre au printemps. Ce délai fut employé à réorganiser l'armée, à ramasser des vivres, à préparer les embarcations nécessaires pour descendre le fleuve à sa débâcle. Malgré les plus grands efforts, Lévis ne put réunir un matériel de siège suffisant. Il manquait de grosse artillerie et n'avait presque plus de poudre. Cependant il ne désespérait pas de réussir, soit par surprise, soit à l'aide des secours attendus. Pour soutenir le courage des habitants et pour fatiguer la garnison anglaise, il tint des partis dehors tout l'hiver. On fit une guerre d'escarmouches.

Murray, de son côté, ne négligeait aucune précaution et se tenait prêt à repousser toutes les tentatives. Il était abondamment pourvu d'artillerie, de munitions de guerre et de bouche, et il commandait les meilleures troupes de l'Angleterre. Il avait porté ses avant-postes à la Vieille-Lorette et à Sainte-Foye, à deux ou trois lieues de Québec. La garnison fut occupée tout l'hiver à faire de petites expéditions, à charrier du bois de chauffage du Cap-Rouge, ou à travailler aux fortifications de la ville, qu'après des travaux inouïs elle mit en état de soutenir un siège. Elle rasa les redoutes sur les plaines d'Abraham ; en éleva d'autres, au nombre de huit, sur le sommet de la falaise ; acheva les remparts de la place, les couvrit de mortiers et de canons d'un gros calibre. Elle exécuta tous ces travaux malgré les maladies, le scorbut surtout, qui avaient éclaté dans ses rangs, et qui enlevèrent, du 24 décembre au 24 avril, [au moins mille hommes (12).]

Lévis faisait pendant ce temps les préparatifs de l'entreprise qu'il médi-

(12) Sans compter 2.000 autres hors d'état de servir. Murray to Pitt, May 25th 1760 (*Correspondence of W. Pitt*, Kimball ed., II, 291-292). L'armée anglaise se trouvait réduite à 4.000 hommes.

tait. « Une défense opiniâtre, avait-il dit, dans un mémoire présenté au gouverneur, ne peut qu'être avantageuse à l'État, en occupant les forces de l'ennemi en Amérique, et honorable aux armes françaises » (13). Pour encourager la population à continuer ses efforts et ses sacrifices, la voix de l'Église se fit entendre, cette voix qui a toujours un grand écho chez un peuple profondément religieux. L'évêque, M. de Pontbriand, retiré à Montréal depuis la prise de Québec, publia un mandement où se trouvent ces mots : « Vous n'oublierez pas dans vos prières ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie ; le nom de l'illustre Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux du soldat et du milicien ne sortiront point de votre mémoire... Vous prierez avec ferveur pour le repos de leurs âmes » (14). Elles sont bien graves, bien touchantes ces paroles funèbres, auxquelles la religion prête son sublime caractère ! Cet appel aux prières des fidèles pour les braves qui étaient morts en combattant pour la défense de leur religion, de leurs lois, de leurs foyers, au moment même où l'on allait reprendre les armes, raviva l'énergie des Canadiens. Quant aux troupes régulières, si elles ne combattaient plus que pour l'honneur, leur désir pouvait être encore satisfait.

Le gouverneur eut beaucoup de peine à réunir de quoi nourrir quelque temps l'armée, lorsqu'elle serait rassemblée (15). Enfin, au mois d'avril (1760), elle se trouva prête à entrer en campagne. Les troupes régulières s'étaient recrutées principalement dans les bataillons de la colonie ; elles formaient avec eux trois mille six cent dix hommes, outre les officiers. Les milices appelées à prendre part à l'expédition dépassaient trois mille hommes, y compris les cavaliers et les sauvages (16). Cette petite armée, composée en majeure partie de Canadiens, car on en avait incorporé dans les régiments réguliers faute de recrues européennes, ne s'élevait pas à sept mille combattants. C'étaient toutes les forces qu'on pouvait ramasser pour marcher contre Québec, car les habitants du bas de la province qui n'avaient pas fait leur soumission à l'ennemi, ne pouvaient se joindre à elles qu'après

(13) Ce mémoire est de novembre 1759.

(14) Mandement du 28 octobre 1759 (*Mand. des év. de Québec*, II, 141-142). V. un autre mandement au même effet, 17 avril 1760 (*Ibid.*, 144).

(15) Instructions à M. de Lévis, 16 avril 1760 (*Lettres et pièces militaires*, Coll. Lévis, 213).

(16) Exactement 3.610 réguliers, 279 officiers, 3.021 miliciens, 200 cavaliers et 270 sauvages, au total : 6.910 hommes. *Journal de Lévis* (Coll. Lévis, 257).

l'investissement de la place, et les hommes qu'on allait laisser dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières, étaient chargés d'ensemencer les terres et de défendre les frontières du côté des lacs Champlain et Ontario (17).

Sans attendre que la navigation du fleuve fût entièrement ouverte, Lévis envoya, les 16 et 17 avril, l'ordre aux troupes de quitter leurs quartiers d'hiver et de se mettre en marche, les plus rapprochées de Québec par terre et les autres par eau. Les champs étaient encore couverts de neige, et les rives du Saint-Laurent étaient bordées de glaces fixes, tandis que, dans le milieu du fleuve, les eaux charriaient des glaçons, avec le flux et le reflux de la marée. Lévis mit à l'ordre du jour que l'armée, pour son honneur, la gloire des armes et le salut du pays, devait chercher à réparer le malheur de la journée du 13 septembre, et se rappeler que c'étaient les mêmes ennemis qu'elle avait eu à combattre à Oswégo, au fort William-Henry et à Carillon. Les troupes, chez lesquelles ces noms réveillaient de glorieux souvenirs, s'ébranlèrent dans la journée du 20 avril (18). Celles qui descendaient par eau étaient sur les deux frégates l'*Atalante* et la *Pomone*, [commandées par Vauquelin et Sauvage,] chargées d'escorter de petits bâtiments portant l'artillerie, les vivres et les fascines pour le siège. Mais comme les glaçons devenaient plus nombreux à mesure que la flottille descendait, il fallut débarquer les troupes à la Pointe-aux-Trembles. Une partie seulement de l'artillerie put ensuite atteindre l'Anse-au-Foulon. La journée du 25 fut employée à assembler l'armée à la Pointe-aux-Trembles, et, le lendemain, tout l'avant-garde, sous Bourlamaque, se remit en mouvement. [La flottille s'avança à Saint-Augustin].

Le temps pressait. Lévis voulait surprendre l'ennemi. Jugeant que la rivière du Cap-Rouge serait infranchissable à son embouchure, parce que la rive, haute et escarpée du côté de Québec, était gardée, il avait résolu d'aller passer cette rivière à la Vieille-Lorette, à deux lieues du fleuve et de gagner par les marais de la Suette les hauteurs de Sainte-Foye.

Bourlamaque, détaché en avant, rétablit promptement les ponts de la rivière, que les Anglais avaient rompus, et poussa jusqu'à leur poste de Lorette, d'où ils s'étaient retirés. Lévis, s'étant aperçu qu'ils avaient négligé

(17) Instructions à Lévis, 16 avril 1760 (Coll. Lévis, 215).

(18) *Journal de Lévis* (Coll. Lévis, 258).

de détruire une chaussée de bois qui servait à traverser une partie des marais de la Suette, en fit occuper aussitôt la tête par les sauvages. Son avant-garde atteignit ces marais (le 26 avril) à l'entrée de la nuit ; elle les traversa tête baissée, sans s'arrêter, malgré un orage de pluie et de tonnerre, rare dans cette saison, et prit possession des maisons qui étaient au delà ; elle n'était plus séparée de l'ennemi que par un bois d'une petite demi-lieue de profondeur. Au matin, elle passa ce bois et se présenta à la vue des Anglais, dont Lévis alla reconnaître la position, tandis que le reste de ses troupes, qui avait marché toute la nuit, pour ainsi dire, à la lueur des éclairs, franchissait à son tour les marais.

L'armée française n'avait pu s'avancer ni assez secrètement ni assez rapidement pour surprendre Québec. Quoiqu'on eût répandu plusieurs fois pendant l'hiver le bruit que Lévis était prêt à descendre de Montréal avec douze à quinze mille hommes, afin que la surprise fût plus facile après tant de menaces et d'alarmes vaines, Murray n'avait point cessé de se tenir sur ses gardes. En avril, ce bruit prenant plus de consistance, il crut devoir se débarrasser de la population de la ville, qui pouvait lui devenir à charge dans un siège ; il fit afficher, le 21, qu'elle eût à se retirer dans les trois jours avec les effets qu'elle pourrait emporter. Les soldats de la garnison, quoique accoutumés à toutes les horreurs de la guerre, ne purent voir sans émotion ces infortunés, hommes, femmes, vieillards, enfants, s'éloigner de leurs murailles, ne sachant de quel côté tourner leurs pas dans un pays dévasté et réduit à la dernière misère (19). Murray fit ensuite couper les ponts de la rivière du Cap-Rouge, comme nous l'avons rapporté, et envoya des troupes surveiller les Français. C'étaient ces troupes que Lévis voyait devant lui sur les hauteurs de Sainte-Foye, dont elles défendaient les rampes. Elles étaient au nombre d'environ trois mille hommes avec plusieurs pièces de canon ; elles s'étendaient depuis l'église de Sainte-Foye jusqu'en travers de la route de la Suette.

Le bois d'où sortaient les Français pouvait être à deux cents toises du coteau. Comme il était marécageux, ils ne pouvaient en déboucher que par le grand chemin. L'espace entre ce bois et l'ennemi n'était pas assez étendu pour leur permettre de marcher à l'attaque sans s'exposer à un combat trop désavantageux. Il y avait une ressource : s'établir sur la route de

(19) Knox, *Hist. Journal*, II, 287 (Doughty ed , II, 382).

Sainte-Foye par une marche de flanc. Le 26 avril, aussitôt le jour tombé, Lévis avait ordonné à ses troupes de défiler par la droite, en silence, le long de la lisière du bois, jusqu'à ce qu'elles eussent dépassé le front des Anglais et tourné leur flanc gauche. Si cette manœuvre réussissait, non seulement il obtenait une position favorable, mais il pouvait couper le corps placé en observation à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge. Le mauvais temps et la difficulté de la marche, par un chemin à peine praticable, ne permirent point aux soldats, déjà très fatigués, d'opérer ce mouvement avec toute la célérité désirable. Le lendemain, pendant la matinée, Murray qui s'était porté de sa personne au Cap-Rouge, eut le temps d'en retirer ses troupes en sacrifiant [une quantité d'armes et de munitions] : comme il se voyait serré de près, il l'enferma dans l'église de Sainte-Foye, y mit le feu et fit rapidement sa retraite.

Les cavaliers français suivirent le mouvement rétrograde de Murray, en escarmouchant avec son arrière-garde jusqu'[à la maison et] au moulin de Dumont, situés à une demi-lieue des remparts de Québec. Murray laissa un gros détachement [dans ces bâtiments] avec ordre de tenir jusqu'à la nuit. Les troupes françaises se logèrent dans les maisons entre l'église et le moulin. Le temps était toujours affreux ; la pluie tombait par torrents.

Dans la nuit, les Anglais évacuèrent [la maison et] le moulin, se replièrent sur les Buttes-à-Neveu et s'y retranchèrent. A la pointe du jour, Lévis fit occuper par son avant-garde [les bâtiments] abandonnés, et les plaines d'Abraham, à sa droite, jusqu'au fleuve, afin de couvrir l'Anse-au-Foulon, où se rendaient les bâtiments qui n'avaient pas été déchargés à Saint-Augustin. Pendant qu'on en retirerait les vivres et l'artillerie, le 28 avril, l'armée devait se reposer pour être en état, le lendemain, d'attaquer les Buttes-à-Neveu et de rejeter les Anglais dans la place.

Mais Murray, à peine rentré dans Québec, avait pris la résolution de se porter en avant avec toutes ses troupes ; son dessein était de livrer bataille s'il en avait l'occasion, ou de se fortifier sur les Buttes-à-Neveu si les forces de Lévis étaient trop considérables ; car le rapport d'un canonnier français, tombé sur un glaçon flottant en voulant débarquer au Cap-Rouge et recueilli gelé et mourant par des soldats anglais, ne lui permettait plus de douter que ce fût l'armée dont il était menacé depuis si longtemps qui arrivait. Il sortit de la ville, le 28 au matin, à la tête de la garnison. Il laissa dans la place [trois à quatre cents soldats,] outre quelques centaines de malades,

et il s'avança ainsi sur deux colonnes avec trois mille hommes, et vingt-deux canons [et obusiers (20)].

Lévis, qui était allé examiner la position des Anglais, n'eut pas plus tôt aperçu ce mouvement, qu'il fit dire au gros de ses troupes de se rendre en toute hâte sur les plaines d'Abraham. Ne voyant encore que la tête de l'armée française d'arrivée, Murray voulut attaquer cette armée sans délai pendant qu'elle était dans le désordre de la marche ; mais il avait affaire à un homme de résolution et d'un sang-froid difficile à troubler. Il disposa donc ses troupes en avant des Buttes-à-Neveu ; sa droite appuyée au coteau Sainte-Geneviève ; et sa gauche, à la falaise qui borde le Saint-Laurent. Sa ligne principale était développée sur un quart de lieue. Quatre bataillons et les montagnards écossais, [commandés par le colonel Burton,] formaient la droite, placée à cheval sur la route de Sainte-Foye ; quatre bataillons, [sous les ordres du colonel Fraser,] formaient la gauche, à cheval sur le chemin Saint-Luc. Deux bataillons de réserve se tenaient en arrière ; en outre, le flanc droit de l'armée était couvert par le corps d'infanterie légère [du major Dalling,] et le flanc gauche, par la compagnie de *Rangers* et cent volontaires de la garnison. Alors Murray donna l'ordre de marcher en avant.

L'avant-garde française, composée de dix compagnies de grenadiers, s'était mise en bataille, partie dans une redoute construite par les Anglais l'année précédente, au levant de la côte du Foulon, partie dans la maison de Dumont et quelques bâtiments environnants, sur la route de Sainte-Foye. Le reste de l'armée avait précipité le pas, en se resserrant à mesure qu'il avançait ; les trois brigades de droite étaient à peine formées quand les Anglais commencèrent l'attaque.

Murray sentit l'importance [de la maison et] du moulin de Dumont, qui couvraient le chemin par où venaient les troupes françaises, et il les fit attaquer par des forces supérieures. Il espérait qu'en écrasant les cinq compagnies de grenadiers qui les défendaient, il pourrait tomber ensuite au milieu des soldats en marche, les rejeter loin du champ de bataille et couper l'aile droite, sur le chemin Saint-Louis.

Lévis, pour déjouer son dessein, fit retirer un moment sa droite à l'entrée du bois qui était derrière elle, et abandonner [la maison et] le moulin de Dumont. Ses dernières brigades étaient près d'arriver, et ce mouvement

(20) Murray to Pitt, May 25th 1760 (*Correspondence of W. Pitt*, Kimball ed., II, 293). Wood, *The Fight for Canada*, 339-340.

rétrograde leur abrégea la distance. Ce fut alors que Bourlamaque, accouru pour diriger la gauche, tomba grièvement blessé par un coup de canon, qui tua son cheval sous lui. Ses troupes, restées sans recevoir d'ordre, voyant, vers [les bâtiments,] les grenadiers engagés dans un combat furieux et inégal, prirent d'elles-mêmes le parti d'aller les soutenir, au moment où l'ennemi portait sur ce point ses plus grandes forces et presque toute son artillerie ; les boulets et la mitraille labouraient déjà l'espace occupé par l'aile française. Les grenadiers, qui avaient en face les montagnards écossais, s'élancèrent au pas de charge; [la maison et] le moulin furent emportés, perdus et repris plusieurs fois par eux à l'arme blanche ; enfin, il leur resta. Ces braves soldats, que commandait le capitaine d'Aiguebelle, [et ceux de la brigade de la Sarre sous l'héroïque conduite de leur chef, le vieux colonel d'Alquier,] y périrent presque tous.

Pendant cette action, Lévis lançait une partie de la droite contre la petite redoute qu'elle avait abandonnée pour se replier. Les Canadiens la reprirent, ainsi que le bois sur le bord à pic du fleuve. Alors ils donnèrent à leur tour, appuyés par M. de Saint-Luc avec quelques sauvages. Le combat devint aussi violent dans cette partie de la ligne qu'à la gauche. Toute l'armée était arrivée sur le champ de bataille, et le feu était des plus vifs. On voyait les miliciens se coucher pour charger leurs armes, se relever après les décharges de l'artillerie, se précipiter en avant et fusiller les canonniers sur leurs pièces. Ceux de Montréal, placés au centre de la ligne, combattirent avec un courage admirable, surtout le bataillon commandé par le brave colonel Réaume, qui fut tué. Leur brigade avait à sa tête M. de Repentigny. Seule elle arrêta en rase campagne le centre de l'armée anglaise, qui s'avançait rapidement et qui avait l'avantage du terrain ; elle repoussa plusieurs attaques, ralentit par la précision de son feu l'ardeur de l'ennemi, dans le temps qu'il pressait les grenadiers de la gauche, et facilita à ceux-ci, en les couvrant, le retour de l'offensive. Enfin ce fut la seule brigade qui tint toujours sa position dans cette lutte acharnée.

L'attaque qui avait rendu les Anglais maîtres momentanément des positions occupées par l'avant-garde des Français au commencement de la bataille avait été repoussée, et ces derniers avaient partout regagné leur terrain. Ainsi le mouvement offensif de Murray sur le chemin de Sainte-Foye avait échoué, et cet échec allait permettre aux Français de l'assaillir à leur tour.

Lévis, ayant observé que les Anglais avaient dégarni leur aile gauche,

en profita. Il ordonna de la refouler du chemin Saint-Louis sur celui de Sainte-Foye à la baïonnette. Il comptait prendre ensuite toute l'armée anglaise en flanc, la culbuter du haut du coteau Sainte-Geneviève dans la vallée de la rivière Saint-Charles, et lui couper la retraite sur la ville. Le colonel Poulhariès avec une brigade fond sur les Anglais, les traverse de part en part et les met en fuite. Dans le même temps leurs troupes légères lâchent pied. Les fuyards se jettent en avant et en arrière du centre de leur armée, et interrompent son feu. Lévis profite de ce désordre pour faire charger sa gauche ; elle enfonce la droite de l'ennemi et la pousse de front devant elle. La déroute des Anglais est complète.

Alors on se précipita partout au pas de course à leur poursuite ; mais leur fuite rapide et le peu de distance jusqu'à la ville ne permirent point de les rejeter sur la rivière Saint-Charles. Lévis y aurait peut-être réussi malgré cela, sans un ordre mal rendu par un officier qu'il chargea d'aller dire à la brigade [de la Reine] de soutenir la charge de Poulhariès, et qui, au lieu de lui faire exécuter ce mouvement, la fit placer derrière l'aile gauche.

Les ennemis laissèrent entre les mains des vainqueurs toute leur artillerie, leurs munitions, les outils qu'ils avaient apportés pour se retrancher, leurs morts et une partie de leurs blessés. Leurs pertes étaient considérables : [onze cent vingt-quatre hommes, soit plus du tiers de leur armée,] avaient été tués ou mis hors de combat. Si les Français, moins fatigués, eussent pu attaquer la ville sur l'heure, elle serait probablement retombée sous la domination de ses anciens maîtres, dit Knox (21), car la confusion fut telle que les Anglais oublièrent de garnir les remparts ; des sentinelles abandonnèrent leurs postes, les fuyards allèrent se réfugier jusque dans la basse ville, et les portes mêmes restèrent quelque temps ouvertes. Mais il était impossible d'exiger plus des vainqueurs. Ils n'avaient eu à opposer aux vingt-deux canons de Murray que trois petites pièces de campagne, qu'ils avaient traînées à bras dans les marais de la Suette. Ils avaient fait aussi de grandes pertes, ayant été obligés de se former et de rester longtemps immobiles sous le feu. Ils eurent [huit cent trente-trois] hommes tués ou blessés, parmi lesquels on comptait un chef de brigade, six chefs de bataillon et quatre-vingt-seize autres officiers (22).

(21) *Hist. Journal*, II, 301. (Doughty ed. II, 405).

(22) *Journal de Lévis* (Coll. Lévis. 263-273). Lévis à Vaudreuil, 28 avril 1760 (Coll. Lévis. 292).

Les sauvages, qui s'étaient presque tous tenus dans le bois de Sillery durant le combat, se répandirent sur le champ de bataille quand les Français se furent éloignés à la poursuite des fuyards ; ils assommèrent quantité de blessés anglais, dont l'on trouva ensuite les chevelures étendues sur les buissons voisins. Aussitôt que Lévis fut informé de ce massacre, il le fit cesser. Près de deux mille cinq cents hommes avaient été atteints par les feux et le fer dans un espace relativement resserré : l'eau et la neige, qui couvraient le sol par endroits, étaient rougis de sang, que la terre gelée ne pouvait boire ; et ces malheureux gisaient dans ces mares horribles où l'on enfonçait jusqu'à mi-jambe.

Les blessés français furent portés à l'Hôpital-Général, dans la plaine basse, sur les bords de la rivière Saint-Charles, à une assez grande distance par les détours qu'il fallut faire pour s'y rendre. « Il faudrait une autre plume que la mienne, écrivait une des religieuses, pour peindre les horreurs que nous eûmes à voir et à entendre pendant vingt-quatre heures que dura le transport... Il faut dans ces moments une force au-dessus de la nature pour pouvoir se soutenir sans mourir.

« Après avoir dressé plus de cinq cents lits que nous avions eus des magasins du roi, il restait encore de ces pauvres malheureux à placer. Nos granges et nos étables en étaient remplies... Nous avions dans nos infirmeries soixante-douze officiers, dont trente-trois moururent. On ne voyait que bras et jambes coupés. Pour surcroît d'affliction, le linge nous manqua ; nous fûmes obligées de donner nos draps et nos chemises...

« Il n'en était pas de cette bataille comme de la première ; nous ne pouvions espérer de secours des Hospitalières de Québec, — les Anglais s'étant emparés de leur maison, ainsi que de celles des Ursulines et des particuliers, pour loger leurs blessés, qui étaient en plus grand nombre que les nôtres. Il nous vint encore une vingtaine d'officiers des leurs, qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever, et dont il nous fallut aussi nous charger... » (23)

Bourlamaque à Bougainville, 3 mai 1760 (Papiers de famille de Bougainville). Malartic. *Journal des campagnes en Canada*. *Relation de l'expédition de Québec... en* 1760, s. s. (*Relat. et journaux*, Coll. Lévis, 219-239). Murray to Amherst, April 30, 1760. Murray to Pitt, May 25th 1760, d. c. Knox, *Hist. Journal*, II, 292-322, 297. (Doughty ed., II, 390-398). Johnstone, *The campaign of 1760 in Canada* (Mém. Soc. litt. et hist. Québec, 1868). Mante, *Hist. of the late war in North America*. Vaudreuil au ministre, 3 mai 1760 (A. C. C. G., Canada, 105, fol. 12). V. le plan de la bataille d. Rap. ar. can., 1905, I, 4e partie, 4.

(23) *Relation de ce qui s'est passé au siège de Québec, par une religieuse de l'Hôpital-Général* (Mém. Soc. litt. d'hist. de Québec, 1840).

Après l'action, qui avait duré [presque deux heures,] les Français occupèrent les Buttes-à-Neveu, et dressèrent leur camp dans ces mêmes plaines où ils venaient de venger glorieusement leur défaite de l'année précédente.

Dès le soir même, on commença les travaux du siège à huit cents verges des murailles. Il fut décidé qu'on couronnerait par une parallèle les hauteurs en face des trois bastions supérieurs de la ville, et qu'on y monterait des batteries en attendant l'arrivée de la poudre et de la grosse artillerie qu'on avait fait demander en France. Quelques canons furent tirés des bateaux qui étaient arrivés à l'Anse-au-Foulon. M. de Pontleroy, [ingénieur en chef et Montbeillard, commandant de l'artillerie, dirigèrent les opérations du siège (29 avril 1760).] Ils disposèrent quatre batteries sur les buttes, et en placèrent une sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles pour prendre le rempart à revers. Les quatre premières coûtèrent beaucoup de travail, parce que, cheminant sur le roc vif, il fallut pour former les épaulements, apporter la terre d'une grande distance dans des sacs. Elles ne furent prêtes à jouer que le 11 mai; mais l'éloignement des murailles et la faiblesse des pièces laissaient peu d'espoir de faire brèche, si le revêtement du rempart en ligne avait quelque solidité. Le feu de la place était bien supérieur (24).

En se renfermant dans Québec, Murray était résolu d'opposer la plus vigoureuse résistance jusqu'à l'arrivée de la flotte anglaise, vers laquelle il expédia un navire en toute hâte. Il adressa à ses troupes cette proclamation : « La journée du 28 avril (1760) a été malheureuse pour nos armes; mais les affaires ne sont pas si désespérées qu'elles ne se puissent réparer encore. Je connais par expérience la bravoure des soldats que je commande ; ils sauront faire tous leurs efforts pour regagner ce qu'ils ont perdu. Une flotte est attendue, des renforts nous arrivent. J'invite les officiers et les soldats à supporter leurs fatigues avec patience ; je les prie de s'exposer de bon cœur à tous les périls. Ils se rappelleront qu'ils se doivent à leur pays et à leur roi » (25). Il fit travailler sans relâche aux fortifications du côté de la campagne ; de nouvelles embrasures furent ouvertes dans les remparts, derrière lesquels campa son armée ; les parapets, renforcés par un remblai de fascines et de terre, furent garnis de cent quarante canons, dont beaucoup à longue portée avaient été amenés des batteries sur le port, devenues inutiles.

(24) *Journal de Lévis* (Coll. Lévis, 273-279). *Relat. de l'expédition de Québec en* 1760. d. c. Coll. Lévis, 240-241).

(25) Dans Knox, *Hist. Journal*, II, 296 (Doughty ed. II, 398).

Les projectiles de cette ligne formidable labouraient partout les environs du camp français jusqu'à deux milles de distance.

Les assiégeants n'avaient en position pour y répondre que quinze mauvaises bouches à feu, dont [une seule de vingt-quatre et les autres de dix-huit et] de douze livres de balle. Une partie de ces pièces furent bientôt hors de service ; du reste, il y avait si peu de munitions que chaque pièce ne tirait guère que vingt coups par vingt-quatre heures. Tout ce que les Français pouvaient faire, c'était de garder leurs lignes en attendant les secours d'Europe. Mais le temps qui s'écoulait leur donnait à craindre chaque jour davantage pour la sûreté de ces secours. De leur côté, les assiégés, malgré leurs remparts et leur nombreuse artillerie, n'attendaient leur salut que de leur flotte. Ainsi, de part et d'autre, la croyance générale était que la ville resterait au premier drapeau qui apparaîtrait dans le port. « Les circonstances étaient telles, dit Knox, que si la flotte française (26) fût entrée la première dans le fleuve, la place serait retombée au pouvoir de ses premiers maîtres. Aussi tout le monde, assiégés et assiégeants, tournait-il avec la plus vive anxiété les yeux vers le bas du fleuve, d'où chacun espérait voir venir le salut » (27). La puissance sur terre dans cette contrée lointaine se trouvait en équilibre, et celui qui possédait la maîtrise des mers devait, en la mettant dans le plateau, faire pencher la balance de son côté.

Le 9 mai (1760), une frégate entra dans le port. Telles étaient les espérances et les craintes des troupes que « nous restâmes, dit le capitaine anglais, quelque temps en suspens, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder; mais nous fûmes bientôt convaincus qu'elle était anglaise. Il se trouva toutefois parmi nous des gens qui, ayant leurs motifs de paraître sages, cherchèrent à tempérer notre joie, et soutinrent obstinément le contraire, jusqu'à ce que le vaisseau eût fait disparaître tous les doutes en saluant la ville de vingt et un coups de canon et en mettant son canot à l'eau. L'on ne peut exprimer l'allégresse qui transporta alors la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les remparts faisant face aux Français, et poussèrent des hourras pendant plus d'une heure, en agitant leurs chapeaux en l'air. La ville, le camp ennemi, le port, les campagnes voisines à plusieurs lieues de distance, retentirent de nos acclamations et des

(26) Ou même une seule frégate, comme Lévis l'écrivait au ministre. Lettres à Berryer, 28 juillet 1760 ; à Belle-Isle, id. (Coll. Lévis, 362, 366).

(27) *Hist. Journal.* II. 334 (Doughty ed. II. 450).

roulements de nos canons ; car le soldat, dans le délire de sa joie, ne se lassait point de tirer. Enfin, il est impossible de se faire une idée de notre allégresse, si l'on n'a pas souffert les extrémités d'un siège, et si l'on ne s'est pas vu, avec de braves compagnons d'armes, exposé à une mort cruelle » (28).

Si la joie était sans bornes chez les assiégés, l'événement qui en était cause diminua beaucoup l'espoir des assiégeants. Cependant la frégate [*Lowestoffe*,] pouvait être un navire isolé, et ils ne voulurent pas encore perdre courage. Leurs batteries recommencèrent à tirer contre la ville. Le 15 mai, [à dix heures du soir,] deux autres vaisseaux anglais [le *Vanguard* et le *Diana*] arrivèrent. Alors Lévis se détermina à lever le siège de peur d'être coupé dans sa retraite et de perdre ses magasins ; car les Anglais se trouvaient maintenant plus forts sur le fleuve que les Français, qui n'avaient pour bâtiments de haut bord que les deux frégates, [l'*Atalante* et la *Pomone*,] presque dépourvues d'artillerie et d'équipage. [La *Pomone*, en voulant appareiller, s'échoua devant Sillery.] Vauquelin, [qui commandait l'*Atalante*,] tomba, couvert d'honorables blessures, au pouvoir de l'ennemi, sans avoir amené pavillon, après un héroïque combat de deux heures, vis-à-vis la Pointe-aux-Trembles. Presque tous ses officiers furent tués ou blessés mortellement ainsi qu'une grande partie de son faible équipage (29).

L'armée assiégeante leva son camp dans la nuit du 16 au 17 mai, après avoir jeté du haut en bas de la falaise de l'Anse-au-Foulon une partie de son artillerie, qu'elle ne pouvait emporter. Elle ne fut point poursuivie dans sa retraite. Ainsi finit cette courte mais audacieuse campagne, qui, à proportion du nombre des combattants, avait coûté tant de travaux et tant de sang ; elle avait achevé d'épuiser les magasins de l'armée. Dès ce moment la cause française fut perdue.

Lévis, ne pouvant plus tenir ses troupes réunies faute de vivres, les distribua dans les campagnes. Il disposa [dix-huit cents hommes] entre la Pointe-aux-Trembles, Jacques-Cartier [et Deschambault,] sous les ordres de Dumas, major général des troupes de la marine, pour observer la garnison de Québec (30).

(28) *Hist. Journal*, II, 309-310 (Doughty ed. 415).

(29) *Extrait du journal de Vauquelin*, 1760 (*Relations et journaux*, Coll. Lévis, 263-271). *Relation de l'expédition de Québec en* 1760 (Coll. Lévis, 242-243).

(30) *Relation de l'expédition de Québec en* 1760 (Coll. Lévis, 243-244, 247-248). Bourlamaque à Bougainville, 3 mai 1760, d. c. *Journal de Lévis* (Coll. Lévis, 284).

Vers l'autre extrémité du Canada, rien d'important ne s'était encore passé. En avril (1760), Bougainville était allé à l'île-aux-Noix prendre le commandement sur la frontière du lac Champlain ; et le capitaine Pouchot, fait prisonnier à Niagara et qu'on venait d'échanger, était au fort Lévis, au-dessus de Montréal. Après la levée du siège de Québec, des soldats et des miliciens furent envoyés au lac Champlain, et quatre cents hommes avec le chevalier de La Corne, se rendirent au lac Saint-Louis. Les Canadiens, voyant désormais tout perdu, avaient repris tristement le chemin de leurs foyers, pour y partager avec le soldat mourant de faim quelques lambeaux de nourriture (31). Décimés, ruinés par cette longue guerre, ils venaient d'apprendre que, non seulement il ne leur arriverait plus aucun secours de France, mais que le trésor du royaume était incapable de rembourser les avances qu'ils avaient faites au gouvernement ; et qu'en conséquence, la liquidation des lettres de change tirées par le Canada était suspendue (32). Le gouverneur et l'intendant les informèrent de cette décision par une circulaire, dans laquelle ils les assuraient que les lettres de change tirées en 1757 et en 1758 seraient payées avec intérêts trois mois après la paix signée ; que celles tirées en 1759 le seraient après dix-huit mois, et que les ordonnances seraient acquittées aussitôt que les circonstances pourraient le permettre (33). Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour ces malheureux, à qui l'on devait plus de quarante millions de francs ; tous étaient créanciers de l'État. « Le papier, qui nous reste, écrivit Lévis au ministre, est entièrement discrédité ; les habitants sont désespérés, s'étant sacrifiés pour la conservation du pays et se trouvent ruinés sans ressources. Nous ne négligeons rien pour rétablir la confiance. » Dans cette lettre le général français disait qu'il était hors d'état de tenir la campagne ; que, vivres, munitions, tout lui manquait ; et que les bataillons réguliers étaient épuisés d'officiers et aussi de vieux soldats. Les troupes n'étaient plus qu'au nombre d'environ trois mille combattants, y compris les soldats de la colonie. « Pourtant, assurez le roi, ajoutait-il, que je ferai tout ce qu'il

(31) Lettre circulaire de Lévis aux commandants de bataillons, 2 juin 1760 (Coll. Lévis, 339). Lévis à Belle-Isle, ministre, 28 juin 1760 (*Ibid.*, 358). Le même à Berryer, 28 juin 1760 (*Ibid.*, 361).

(32) Réflexions sommaires sur le commerce qui s'est fait en Canada. État présent du Canada, 1758 (Mém. Soc. litt. et hist. de Québec, 1840). V. *supra*, liv. VIII, ch. 1.

(33) *Mémoires sur les affaires du Canada*, 1749-1760, d. c.

sera possible pour la gloire de ses armes et pour lui conserver cette colonie » (34).

Lévis alla inspecter lui-même la frontière du lac Champlain, qu'il fit renforcer d'un nouveau bataillon, et parcourut le pays en profitant de la confiance que lui témoignaient les habitants pour ranimer leur zèle, et pour calmer leurs alarmes touchant le papier du gouvernement. Il n'y avait plus de poudre que pour un combat (35), et les Anglais allaient entrer en campagne avec trois armées nombreuses, qui marcheraient sur Montréal, l'une de Québec, la seconde du lac Champlain et la troisième d'Oswégo.

La première qui se mit en mouvement fut celle de Murray. L'arrivée des trois vaisseaux anglais pendant le siège de Québec, avait été suivie, le 18 mai (1760), de celle de la flotte de l'amiral Colville, consistant en six vaisseaux de ligne et cinq frégates ou sloops de guerre. Les renforts de soldats parurent après la mi-juillet, sous les ordres de lord Rollo, [qui amenait treize cents hommes.] Murray ne les attendit pas. Le 14 de ce mois, il s'embarqua avec une partie de ses troupes, [deux mille quatre cent cinquante hommes,] sur une flottille de trente-deux voiles, deux à trois cents embarcations et neuf batteries flottantes (36). Il laissa derrière lui le fort Jacques-Cartier, que le marquis d'Albergatti défendait avec cinquante soldats et cent cinquante miliciens, et qui ne se rendit qu'en septembre au colonel Fraser, près de le forcer à la tête de [six ou sept cents hommes.] Trois-Rivières préparait une vigoureuse résistance. Murray, qui s'avançait très lentement, passa devant cette petite ville ouverte sans l'attaquer. Il fut rejoint à Sorel par lord Rollo et deux régiments [de Louisbourg.] Dans les derniers jours d'août, il n'était encore qu'à Varennes, [à dix-huit milles de Montréal.] Plus circonspect depuis l'action du 28 avril, il résolut d'y attendre l'arrivée du général Amherst et du colonel Haviland. Il avait appris que Lévis réunissait les détachements qui s'étaient repliés depuis Jacques-Cartier pour ne pas être débordés, et qu'il épiait l'occasion d'attaquer les corps anglais séparément s'il pouvait le faire avec avantage. En remontant le fleuve, Murray avait reçu la soumission de quelques paroisses, et en avait incendié d'autres, comme celle de Sorel, où il y avait un petit camp retran-

(34) Lévis à Berryer, 28 juin 1760 (Coll. Lévis, 362, 363).

(35) Lévis au ministre, 14 juillet 1760 (*Ibid.*, 371-372).

(36) Knox, *Hist. Journal*, II, 344, 348. (Doughty ed. II, 463, 46[illegible]).

ché qu'il n'avait pas jugé à propos d'attaquer. A Varennes, il fit publier qu'il brûlerait les campagnes qui ne rendraient pas les armes, et que les Canadiens incorporés dans les bataillons réguliers, s'ils ne se hâtaient d'en quitter les rangs, subiraient le sort des troupes françaises et seraient transportés avec elles en France (37). Les armées d'Amherst et d'Haviland approchaient alors de Montréal. Cette menace eut de l'effet ; dès le jour même, quatre cents hommes, de la seule paroisse de Boucherville, vinrent à Varennes prêter le serment de neutralité. Partout les miliciens, voyant le pays perdu, déposaient les armes, et les réguliers, laissés sans pain, réduits au désespoir, désertaient en grand nombre. Le 7 septembre, parut l'armée d'Haviland. Aussitôt le peu de sauvages qui tenaient encore pour les Français se détachèrent.

Haviland était parti, le 11 août (1760), de Crown Point, avec trois mille quatre cents hommes (38). Bougainville, [qui ne disposait que de douze cents combattants,] s'était retiré devant lui, abandonnant successivement l'île-aux-Noix (39), Saint-Jean, [où commandait Roquemaure, et Chambly (27, 29, 30 août),] de sorte que l'ennemi atteignit Longueuil, en face de Montréal, sans coup férir, et put donner la main aux troupes de Murray.

La principale armée était celle d'Amherst. Ce général arriva de Schenectady à Oswégo, le 9 juillet, avec une partie de ses troupes, et fut rejoint bientôt après par son arrière-garde, aux ordres du lieutenant-colonel Gage. Le 10 août, cette armée, forte de plus de onze mille hommes, [y compris cinq mille cinq cent quatre-vingt-six réguliers et] sept cents sauvages (40), commença à descendre le Saint-Laurent, et, le 18, s'arrêta devant le fort Lévis, à la tête des courants. Le commandant Pouchot n'avait avec lui que deux cent quarante-cinq soldats et miliciens ; il se défendit néanmoins vaillamment et repoussa même un assaut. Ce ne fut que lorsqu'il vit ses retran-

(37) V. les proclamations de Murray, c. p. Waddington, IV, 366-368. *Lettres et pièces militaires*, Coll. Lévis, 284, 285. Pour servir d'exemple, il fit pendre un capitaine de milice de Saint-Michel. Knox. *Hist. Journal*, II, 336 (Doughty ed. II, 153). Murray to Pitt, Aug. 24th 1760 (*Corr. of W. Pitt*, Kimball ed., II, 322).

(38) *List of the forces employed in the Expedition against Canada*. 1760. Cf. Knox. *Hist. Journal*. II, 392, 393, (Doughty ed. II, 524-528), Mante, *op. cit.*, 340.

(39) Sur l'ordre de Vaudreuil (Vaudreuil à Bougainville, 26 août 1760), mais contre le désir de Lévis qui conseillait la résistance (Waddington, *op. cit.* IV, 376). Bougainville à Lévis, 21 août 1760 (*Lettres de divers particuliers*, Coll. Lévis, 144).

(40) Commandés par Sir William Johnson. Cf. Knox, *Hist. Journal*, II, 403. (Doughty ed. II, 539-540). Mante, *op. cit.*, 301.

chements renversés, ses batteries démontées, tous ses officiers et le tiers de la garnison tués ou blessés, qu'il voulut bien se rendre, ayant eu l'honneur d'arrêter avec une poignée de monde onze mille hommes pendant huit jours (25 août) (41).

Amherst se remit en marche le 31 août. La descente des rapides était une opération dangereuse ; mais il avait choisi cette voie pour fermer tous les passages aux Français, qui avaient parlé de retraiter, s'il le fallait, de Montréal au Détroit et du Détroit à la Louisiane. Il perdit dans les rapides du coteau des Cèdres soixante-quatre berges et quatre-vingt-huit hommes (42), et parvint, en repoussant M. de La Corne devant lui, au village de Lachine, à huit milles de Montréal. Il y débarqua le 6 septembre, et alla camper, le soir même, dans la plaine au couchant de la ville. Il avait reçu sur sa route les soumissions des habitants. Le 8, les deux autres armées cernèrent la place du côté opposé, en sorte qu'elle se vit entourée par [dix-sept mille] hommes, munis d'une artillerie nombreuse.

Montréal, bâti sur la rive sud de l'île de ce nom, entre une montagne et le fleuve, était revêtu d'un simple mur de deux à trois pieds d'épaisseur, élevé autrefois pour mettre la ville à l'abri d'une surprise des Iroquois et qui ne pouvait résister qu'aux flèches, et aux petites armes. Le mur, ceint d'un fossé, était armé de six petits canons. Une batterie, d'un même nombre de pièces rongées par la rouille, couronnait une faible éminence dans cette misérable enceinte (43). Telles étaient les fortifications qui couvraient les débris de l'armée française réduite, avec les miliciens restés sous les drapeaux, à trois mille hommes environ, outre cinq cents soldats qui défendaient l'île Sainte-Hélène (44), située vis-à-vis. On n'avait de vivres que pour quinze jours.

(41) Les Français perdirent quarante hommes et les Anglais soixante. Amherst to Pitt, Aug. 26th 1760 (*Corr. of W. Pitt*, Kimball ed., II, 324-327). Pouchot, *Mémoires*, II, 264-282. Knox, II, 405-411. (Doughty ed. II, 542-555, et III, app. Mante 303-306.

(42) Amherst to Pitt, September 8th 1760 (Kimball ed., II, 330).

(43) Bouchette, *Description topographique du Bas-Canada*, Londres, 1815, 145.

(44) D'après les chiffres officiels anglais, les troupes qui se trouvaient alors à Montréal et qui se rendirent à Amherst se composaient de : 2.411 officiers et soldats de France, 1.172 autres officiers et soldats, soit 3.583 hommes. En y ajoutant les matelots, les femmes et les enfants, on arrive au total de 3.963 personnes. Waddington, *op. cit.* IV, 387. Aussi bien, on l'a vu, la désertion était devenue générale chez les réguliers comme chez les miliciens. Bourlamaque à Lévis, 2 sept. 1760 (Coll. Lévis, 124). Roquemaure au même, 1er sept. 1760 (*Lettres de divers particuliers*. Coll. Lévis, 133-134).

Le 6 septembre au soir, Vaudreuil assembla [chez lui, à Montréal,] un conseil de guerre. L'intendant Bigot y lut un mémoire sur l'état des affaires et un projet de capitulation. Tout le monde pensa qu'il convenait de préférer une capitulation avantageuse au peuple et honorable pour les troupes, à une défense qui ne pouvait retarder que de quelques jours la perte du pays. Le lendemain matin, Bougainville alla proposer aux ennemis une suspension d'armes d'un mois ; cette trêve ayant été refusée, il retourna offrir la capitulation (45), qui se composait de cinquante-cinq articles. Amherst accorda presque tout ce qui était demandé, hormis la neutralité perpétuelle des Canadiens et les honneurs de la guerre pour les troupes. Indigné de ce dernier refus, Lévis voulut se retirer dans l'île Sainte-Hélène afin de s'y défendre jusqu'à toute extrémité, mais le gouverneur, [considérant l'intérêt de la colonie,] lui ordonna de poser les armes ; alors le général fit brûler aux troupes leurs drapeaux (46) et brisa son épée plutôt que de la rendre. La capitulation fut signée le 8 septembre 1760 pour la colonie entière. « Ainsi tomba, dit Henri Martin, cette race d'hommes que l'habitude de vivre au sein de la nature sévère du Nord avait rendue forte et simple comme les anciens. Dans l'Inde, on avait pu admirer quelques grands hommes ; ici, ce fut tout un peuple qui fut grand » (47).

Par cette capitulation célèbre (48), le Canada passa au pouvoir de l'Angleterre. Le libre exercice de la religion catholique fut garanti aux habitants. Les séminaires et les communautés de femmes furent maintenus dans la possession de leurs biens, constitutions et privilèges ; mais Amherst refusa le même avantage aux Jésuites, aux Récollets et aux Sulpiciens, jusqu'à ce que le plaisir du roi d'Angleterre fût connu. Même réserve pour la dîme. Les particuliers conservèrent toutes leurs propriétés, et les seigneurs eurent l'adresse de faire confirmer leurs droits féodaux, nobles et non nobles. Au

(45) Amherst refusa de le recevoir et le chev. de la Pause fut envoyé à sa place. Copie du procès-verbal du conseil de guerre tenu à Montréal, 6 septembre 1760 (A. C. M. S. M., Canada, 14, fol. 127). *Relat. de la campagne de* 1760 (Coll. Lévis, 258-259). Amherst to Pitt, Sept. 8th 1760 (*Corresp. of W. Pitt*, Kimball ed., II, 331). Knox, *Hist. Journal*, II, 418, 419, (Doughty ed. II, 559-562),

(46) Dans l'île Sainte-Hélène. Lévis à Vaudreuil, 8 sept. 1760 et réponse de Vaudreuil (A. C. M. S. M., Canada, 14, fol. 145. — *Coll. ms. N.-F.*, IV, 278-279). *Journal de Lévis* (Coll. Lévis, 308).

(47) *Histoire de France*, 4e éd., 1861, XV, 554.

(48) Copie des articles de capitulation entre le général Amherst et le marquis de Vaudreuil, Montréal, 8 septembre 1760 (A. C. M. S. M., Canada, 14, fol. 131) rep. d. Shortt and Doughty, *Documents relating to the Constitutional Hist. of Canada*, d. c., 8-20. *Journal de Lévis* (Coll. Lévis, 316-335).

surplus, par rapport aux lois du pays et à l'impôt, il fut répondu que les Canadiens devenaient sujets du roi (49).

Les Anglais entrèrent dans Montréal le jour même. Le gouverneur Vaudreuil, Lévis, les troupes, les officiers de l'administration civile et militaire s'embarquèrent à Québec, pendant le reste du mois et les premières semaines d'octobre, pour la France. Avant de partir, Vaudreuil manda à Belestre (50), commandant du Détroit, où trois à quatre cents familles canadiennes étaient établies, et aux chefs des autres postes de l'Ouest, de les remettre au major Robert Rogers, fameux partisan, ou à ses officiers (51). Il repassa en Europe environ cent quatre-vingt-cinq officiers, deux mille [trois cent soixante-quinze] soldats, y compris les blessés et les invalides, et un peu plus de cinq cents matelots, domestiques, femmes et enfants (52). Ces chiffres prouvent à la fois les cruels ravages de cette guerre, la faiblesse des secours envoyés par la France, et l'immense supériorité numérique des vainqueurs. Presque tous les habitants des villes les plus marquants abandonnèrent le pays à la suite des troupes. On encouragea leur émigration, ainsi que celle des officiers canadiens, dont les Anglais désiraient se débarrasser, et qui furent vivement sollicités de passer en France. Le Canada perdit par cet exil volontaire une population précieuse par sa bravoure, son expérience, ses lumières et sa connaissance des affaires publiques et commerciales.

Ainsi, au commencement de 1761, la domination française avait cessé d'exister dans toute l'étendue du Canada, après avoir duré un siècle et demi. En quittant ce pays, Vaudreuil rendit hommage à ses habitants dans une lettre aux ministres de Louis XV. « Avec ce beau et vaste pays, disait-il, la France perd soixante et dix mille âmes, dont l'espèce est d'autant plus rare que jamais peuples n'ont été aussi dociles, aussi braves et aussi attachés à leur prince. Les vexations qu'ils ont éprouvées depuis plusieurs

(49) L'art. suivant avait été proposé (art. 42) : « Les Français et Canadiens continueront d'être gouvernés suivant la Coutume de Paris et les lois et usages établis pour ce pays, et ils ne pourront être assujettis à d'autres impôts qu'à ceux qui étaient établis sous la domination française. »

(50) Belestre rendit son fort le 29 novembre (1760). Les postes de Michillimakinac, du Sault Sainte-Marie, de la baie verte et de Saint-Joseph furent remis aux Anglais l'année suivante (A. G.).

(51) Suivant Rogers, il y avait 2.500 Français au Détroit et aux alentours. *A Concise Account of North America*, 1765, 168 (A. G.).

(52) État de l'embarquement des troupes à Québec ajouté à la lettre de Lévis au ministre de la marine. La Rochelle, 27 novembre 1760 (Ar. can. Sér. F, 306, 25). V. aussi Lévis au mar. de Belle-Isle. La Rochelle, 25 nov. 1760 (Coll. Lévis, II, 384-388) et *infra* 298 et n. 9.

années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir leurs justes plaintes au pied du trône, prouvent assez leur docilité. »

Quant à l'armée, le simple récit de ses combats et de ses travaux suffit pour faire son éloge. Jamais la France n'a eu de soldats plus intrépides ni plus dévoués. Dix faibles bataillons, obligés le plus souvent de se recruter dans le pays même, faute de secours d'Europe, eurent à défendre cet immense territoire qui s'étend depuis l'Acadie jusqu'au lac Erié, et à lutter contre les forces décuples que les Anglais présentèrent au combat. Peu de ces braves gens revirent leur patrie, où leur dernier général rendit pleine justice à leur mérite. « Ils ont fait des prodiges de valeur, écrivit-il au ministre ; ils ont donné, comme les habitants eux-mêmes, des preuves réitérées, surtout le 28 avril, que la conservation du Canada ne pouvait dépendre ni de leur zèle ni de leur courage ; et c'est une suite des malheurs et de la fatalité auxquels, depuis quelque temps, ce pays était en butte, que les secours de France ne soient pas arrivés dans le moment critique. Quelque médiocres qu'ils fussent, joints au dernier succès, ils auraient déterminé la reprise de Québec » (53). Dans cette dépêche il disait aussi que le gouverneur avait mis en usage, jusqu'au dernier moment, toutes les ressources dont la prudence et l'expérience humaines sont capables.

Lévis, en rentrant en France, passa à l'armée d'Allemagne, où il se distingua à la bataille de Johannisberg, gagnée en 1762 par les princes de Soubise et de Condé sur le fameux Guillaume de Brunswick (54). A la paix il fut nommé au gouvernement de la province d'Artois (1765), créé maréchal de France en 1783, et duc héréditaire l'année suivante. Il mourut trois ans après, à Arras (55), où il s'était rendu pour tenir les États provinciaux, qui lui firent de magnifiques obsèques et lui érigèrent un monument dans la cathédrale de la ville.

(53) Lévis à Berryer, 27 novembre 1760 (A. C. C. G., Canada, 105, fol. 183). « Si on eût fait partir ces vaisseaux en février, écrit aussi Malartic, nous aurions repris Québec et conservé le Canada. » *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760* p. p. le Cte G. de Maurès de Malartic et P. Gafferel, Dijon, 1890, 335.

(54) Lévis au duc de Choiseul, 18 sept. 1762. Par la capitulation de Montréal, les troupes ne devaient point servir le reste de la guerre. Le roi d'Angleterre, Georges III, par considération pour Lévis, lui rendit sa parole mais pour l'Europe seulement. Pitt à Lévis, 24 mars 1761 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 309) (N. de l'auteur). — « Si le roi excepte l'Amérique, lui fut-il répondu, c'est votre faute ; vous y avez servi avec trop de distinction. » Le général Ligonier à Lévis, 10 mars 1761. Bourlamaque et d'autres officiers obtinrent la même grâce en 1762 (*Coll. ms. N.-F.*, IV, 311).

(55) Le 26 novembre 1787, à l'âge de 67 ans. V. sur lui : Cte G. de Hauteclocque, *Le Maréchal de Lévis, gouverneur-général de l'Artois.* (1765-1787), Arras, 1901.

Sa conduite en Canada, surtout après la mort de Montcalm, nous donne l'idée la plus avantageuse de ses talents militaires. Sa présence au combat semblait assurer le succès. On gagna toutes les batailles où il assista. Peut-être était-il le seul homme capable de sauver le pays. Sa prudence, au reste, l'empêcha toujours d'entrer dans les malheureuses querelles qui désunirent Vaudreuil et Montcalm ; et, s'il n'avait pas la vivacité du dernier, il avait ce qui est beaucoup plus essentiel aux chefs d'armée, le jugement, la fermeté, le coup d'œil et enfin le bonheur de la victoire.

Bourlamaque mourut en 1764 gouverneur de la Guadeloupe. Quant à Bougainville, chacun sait qu'il prit une part glorieuse, comme officier supérieur, aux campagnes de la marine française dans la guerre de la Révolution américaine, et qu'il s'est surtout illustré par son voyage autour du monde et ses découvertes géographiques.

La nouvelle de la soumission du Canada fut reçue en Angleterre avec le même transport de joie que l'avait été celle de la reddition de Québec (56). Le roi donna des gratifications aux officiers qui apportèrent les dépêches du général Amherst. En France, le gouvernement s'attendait depuis longtemps à la perte de ce pays ; et il avait recommandé d'obtenir du vainqueur les conditions les plus avantageuses possibles pour les colons (57), premières victimes de ce grand désastre national. Mais le peuple, qui ignorait à quel état de faiblesse était réduit tout le système colonial, fut vivement ému de la perte de la plus belle, de la plus ancienne colonie française. Il se sentit la rougeur au front et le remords au cœur, en voyant passer sous le joug étranger environ soixante mille de ses enfants, parlant sa langue, vivant sous ses lois, et qui s'étaient vainement sacrifiés pendant sept ans pour éviter une destinée qu'un meilleur gouvernement eût conjurée. Il se contint, néanmoins, aux yeux de l'Europe et il chercha un prétexte pour voiler sa défaite. Le gouvernement, comme il faisait au même temps pour les Indes, en sacrifiant M. de Lally, lui jeta pour le satisfaire de nombreuses victimes dans la personne de fonctionnaires innocents ou de prévaricateurs connus et accusés depuis longtemps. La plupart des agents de

(56) D'après lord Chesterfield, cette conquête avait coûté à l'Angleterre : 80 millions sterling. Lettre du 13 novembre 1762 (A. G.).

(57) Aussi Vaudreuil fut-il blâmé pour avoir rendu la colonie à des conditions si peu honorables, surtout après les représentations que lui avaient faites Lévis. Berryer à Vaudreuil, 5 décembre 1760 (A. C. B., ord. du roi, 1760, 112, fol. 280).

l'administration, en débarquant en France, furent livrés à la vindicte publique et traînés devant une commission judiciaire du Châtelet de Paris (1761) (58).

Lorsque Bigot se présenta à Versailles, il fut accueilli par des reproches. « C'est vous, lui dit le ministre de la marine Berryer, qui avez perdu la colonie ; vos dépenses étaient énormes ; vous vous permettiez le commerce, votre fortune est immense ; votre administration a été infidèle, elle est coupable ». Un cri universel s'était élevé en France contre ce fonctionnaire parmi ceux qui s'intéressaient aux colonies. Tous les Canadiens, disait-on, sont prêts à rendre témoignage des malversations qui ont été commises. L'intendant essaya inutilement de se justifier. Il se retira à Bordeaux, d'où, ayant appris, quelques mois après qu'il était question de l'arrêter, il revint à Paris pour tâcher de conjurer l'orage ; mais les portes des ministres lui furent fermées ; enfin, le 17 novembre 1761, il fut jeté à la Bastille, où il resta onze mois entiers sans communiquer avec personne. En même temps, vingt autres prévenus à titre de complices subirent le même sort, et plus de trente furent décrétés de prise de corps comme contumaces. Le Conseil d'État ordonna au Châtelet d'instruire leur procès criminellement (59). Le gouverneur lui-même, Vaudreuil, n'échappa point à la disgrâce de la Bastille, disgrâce qu'il dut peut-être autant aux accusations des partisans de Montcalm qu'aux insinuations perfides de Bigot. La procédure dura depuis le mois de décembre 1761 jusqu'à la fin de mars 1763. Les accusés obtinrent, en octobre 1762, des conseils pour préparer leurs défenses.

Le marquis de Vaudreuil avait gouverné le Canada durant l'époque la plus difficile de son histoire. Il entrait pauvre en France après avoir servi le roi cinquante-six ans, une partie de cette longue carrière comme gouverneur des Trois-Rivières et ensuite de la Louisiane. Il avait acquis dans cette dernière province des plantations qu'il avait été obligé de vendre bientôt après, afin de soutenir la dignité de son rang en Canada. Il avait aussi sacrifié de même que Montcalm et Lévis, ses appointements pour subvenir aux besoins publics à la fin de la guerre. Ainsi toute sa fortune, comme il le disait lui-même, consistait dans l'espérance des bienfaits du roi. Aussi sa défense fut-elle pleine de dignité. Il repoussa les insinuations des vrais

(58) Arrêt du Conseil d'État, 12 décembre 1761. Lettres patentes du roi, 17 décembre 1761, c. p. Dussieux, 3e éd., 187.

(59) *Id. Ibid.* V. p. suiv.

coupables, et, dédaignant de se justifier lui-même, il éleva la voix en faveur des officiers canadiens que Bigot avait accusés. « Élevé en Canada, il les connaissait, disait-il, et il soutenait qu'ils étaient presque tous d'une probité aussi éprouvée que leur valeur. En général, les Canadiens semblent être nés soldats ; une éducation mâle et toute militaire les endurcit de bonne heure à la fatigue et au danger. Le détail de leurs expéditions, de leurs voyages, de leurs entreprises, de leurs négociations avec les naturels du pays, offre des miracles de courage, d'activité, de patience dans la disette, de sang-froid dans le péril, de docilité aux ordres des généraux, qui ont coûté la vie à plusieurs sans jamais ralentir le zèle des autres. Ces commandants intrépides, avec une poignée de Canadiens et quelques sauvages, ont souvent déconcerté les projets, ruiné les préparatifs, ravagé les provinces et battu les troupes des Anglais huit à dix fois plus nombreuses que leurs détachements. Ces talents étaient précieux dans un pays dont les frontières étaient si vastes ». Et il ajoutait « qu'il manquerait à ce qu'il devait à ces généreux guerriers, à l'État et à lui-même, s'il ne publiait pas leurs services, leurs talents et leur innocence ». On peut dire aussi, à l'appui de ces paroles, que tous les officiers canadiens de l'ordre militaire qui restèrent dans le pays après la capitulation, se trouvèrent beaucoup plus pauvres qu'avant la guerre, et que, parmi ceux de l'ordre civil, les seuls qui se fussent enrichis furent le contumace Deschenaux, secrétaire de l'intendant, et les obscurs spéculateurs qui avaient servi d'instrument à Bigot ; leur fortune, acquise au milieu des désastres et de la ruine publique, a attaché à leurs noms en Canada une flétrissure ineffaçable.

Le président de la commission, assisté de vingt-cinq conseillers au Châtelet, rendit son arrêt contre les accusés, le 10 décembre 1763 (60). Le marquis de Vaudreuil, qui mourut l'année suivante, moins des suites de l'âge que des chagrins que lui avait causés l'ingratitude du gouvernement, fut déchargé de l'accusation avec cinq autres. Bigot et le trésorier Varin furent bannis à perpétuité du royaume, et leurs biens confisqués. Plusieurs autres concussionnaires ou dilapidateurs furent condamnés à des bannissements temporaires et à des confiscations ou restitutions plus ou moins considérables. Les seules restitutions s'élevèrent ensemble à onze millions quatre cent mille francs ; le munitionnaire Cadet fut condamné pour sa

(60) *Jugement* (imprimé) *rendu souverainement et en dernier ressort dans l'affaire du Canada*, 1763 (A. C. M. S. M., Canada, 14, fol. 171).

part à rendre six millions. Le reste des accusés se composait d'employés subalternes ; ils furent ou admonestés ou renvoyés absous, après un plus ample informé.

Il est indubitable que de grandes malversations avaient été commises ; mais elles ont été exagérées, comme on peut s'en convaincre en comparant les dépenses du Canada avec celles des colonies anglaises dans cette guerre. La levée et l'entretien de sept mille hommes, en 1758, coûtèrent au Massachusetts cent quatre-vingt mille livres sterling, et la défense de la frontière trente mille livres, en tout cinq millions deux cent cinquante mille francs. Dès la première année de la guerre, le Canada nourrit une armée aussi nombreuse et, en outre ,une partie des Acadiens. L'armée, sans augmenter beaucoup jusqu'en 1759, eut à faire face à des forces bien supérieures, et à se transporter continuellement à de longues distances pour les repousser sur une frontière qui s'étendait depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au Mississipi. Les frais de transport, dans l'état où étaient alors les communications, devaient être énormes. Bientôt la disette de vivres et de marchandises, causée, d'une part, par la suprématie de l'ennemi sur les mers, qui interrompait les communications avec la France, et, de l'autre, par l'abandon dans lequel le départ des habitants pour l'armée laissa les terres, vint décupler les dépenses en raison de la hausse exorbitante des prix de toutes choses. Aussi ces dépenses montèrent-elles rapidement (61).

En 1760, il restait dû par l'État quatre-vingts millions de francs, dont quarante et un aux Canadiens : trente-quatre millions en ordonnances, et sept en lettres de change (62). La créance des Canadiens, immense pour le pays, fut presque entièrement perdue par eux. Des négociants et des officiers anglais achetèrent à vil prix une partie de ces papiers, et en revendirent argent comptant une portion à des facteurs français sur la place de Londres. Par leur influence, il fut ensuite stipulé, au traité de 1763, un dédommagement de trois millions six cent mille francs pour la réduction opérée par la France de la moitié sur les lettres de change et des trois quarts sur les ordonnances. Les Canadiens, à qui cette réduction avait fait perdre d'un seul coup vingt-neuf millions sur leurs créances, retirèrent peu de chose de ce dédommagement. Le papier qu'ils possédaient encore resta longtemps sans valeur ; en 1765, ils furent invités à en faire la déclaration et

(61) V. *supra*, liv. VIII, ch. I.

(62) *Ibid.*

à en remettre des bordereaux à des commissaires chargés d'envoyer ces états en Angleterre (63). Il y eut seize cent trente-neuf dépôts de bordereaux, qui se montèrent à une somme considérable ; mais, livrée à l'agiotage, presque toute cette somme fut acquise par des spéculateurs en quelque sorte pour rien. Le 29 mars 1766, une nouvelle convention fut signée à Londres entre le ministre plénipotentiaire de la France et celui de l'Angleterre, pour liquider ce qui restait du papier du Canada aux propriétaires et porteurs britanniques. Il fut arrêté qu'il serait soldé en contrats de rente à quatre et demi pour cent, qui suivraient, pour le remboursement, le sort des autres dettes de l'État. On peut conclure de tout cela, premièrement, que la guerre du Canada n'occasionna pas cet épuisement du trésor auquel les ministres attribuaient les malheurs de la France, comme moyen de justification, puisqu'une très petite partie de la dépense fut payée pendant qu'elle avait les armes à la main ; et, en second lieu, que l'accusation portée contre les fonctionnaires de la colonie tendait principalement à faire retomber sur ces derniers, à la décharge des ministres, véritables auteurs des désastres (64), la responsabilité des événements et la haine de la nation ; car, plus vigilants, les ministres auraient destitué les agents infidèles.

Depuis 1758 surtout, la fortune semblait vouloir accabler la France, qui n'éprouvait plus que des revers sur terre et sur mer dans toutes les parties du monde. Elle chercha inutilement à ouvrir des négociations avec l'Angleterre. En 1761, le nouveau ministre de la guerre, Choiseul (65), [devenu aussi ministre de la marine,] qui exerçait en réalité les pouvoirs de premier ministre, entraîna l'Espagne dans les hostilités par le traité entre les branches de la maison de Bourbon, connu sous le nom de *Pacte de Famille* (15 août) (66) ; mais les désastres militaires et les malheurs publics ne

(63) *Récapitulation générale des bordereaux* (Reg. A. P. Q.). Discussion entre les cours de France et d'Angleterre au sujet du mode de liquidation des papiers du Canada (A. C. C. G., Canada, 108, 1763-1767, fol. 91 à 101).

(64) « Il faut le proclamer à titre de vérité absolue : la responsabilité de la perte de notre colonie incombe tout entière à l'incurie, à la négligence, disons le mot propre, à l'imbécillité de Louis XV et de ses conseillers » (Waddington, *La guerre de Sept Ans*, IV, 392). V. aussi notre App. V.

(65) V. pour le détail, Waddington, IV, ch. VII, IX-X. W.-L. Grant, *La mission de M. de Bussy à Londres en 1761* (ext. de la *Rev. d'hist. diplom.*), 1906. Daubigny, *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris*, 1892. A. von Ruville, *W. Pitt* (tr. Chaytor), III, ch. III. A. Bourguet, *Etudes sur la politique étrangère du duc de Choiseul*, 1909. B. Williams, *Life of W. Pitt*, II, 74-102. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 369 ss., 377-378.

(66) Waddington, IV, ch. X-XI. *Cambridge Modern Hist.*, VI, 241 ss.

cessèrent point pour cela. L'Espagne perdit Manille, dans l'Océanie occidentale, Cuba, douze vaisseaux de ligne et cent millions en prises ; quant à la France, il lui resta à peine une colonie et elle ne gagna rien en Europe. Grâce à la médiation de la Sardaigne, aux dispositions pacifiques de lord Bute, qui était parvenu à éloigner Pitt d'un cabinet qu'il ne gouvernait plus, et peut-être aussi grâce à la diversion sur un allié de l'Angleterre, le Portugal, que l'Espagne et la France attaquèrent dans la vue d'en faire un objet de compensation, les préliminaires de paix furent signés à Fontainebleau, le 3 novembre 1762, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre et la paix définitive fut conclue à Paris entre ces trois nations et le Portugal le 10 février suivant (67). La France céda à la Grande-Bretagne, en Amérique, entre autres territoires, le Canada, ses dépendances, et toutes les îles du golfe Saint-Laurent, sauf les îlots de Saint-Pierre et de Miquelon, qu'elle se réserva pour l'usage de ses pêcheurs, et une partie de la Louisiane ; elle céda à l'Espagne, par une convention secrète, le reste de la Louisiane, c'est-à-dire la rive gauche du Mississipi, comme dédommagement à la perte de la Floride et de la baie de Pensacola, que les Espagnols abandonnaient aux Anglais pour recouvrer Cuba (68). La seule autre stipulation touchant le Canada fut celle par laquelle l'Angleterre déclara que les Canadiens jouiraient du libre exercice de leur religion. Le silence fut gardé sur l'article de leurs lois, probablement parce qu'en devenant sujets anglais ils devenaient participants du pouvoir législatif, tandis que la catholicisme, à peine toléré dans les colonies voisines, frappé de réprobation par la constitution de l'État, avait besoin qu'une stipulation expresse reconnût le droit accordé par la capitulation.

La Louisiane, qui subissait à son insu le sort du Canada, n'avait pas été conquise (69). Elle avait même connu assez de tranquillité pendant toute

(67) Le texte est d. Shortt and Doughty, *Documents rel. to the Constitutional Hist. of Canada*. 73-83. Sur les négociations entre la France et l'Angleterre, v. Ar. Minist. Aff. Étr. Paris. *Fonds Angleterre*, 443-449 (analysées d. Rap. ar. can., 1883, 145-151). Miss K. Hotblack. *The peace of Paris*, 1763, 1908. W.-D. Green, *W. Pitt, Earl of Chatham*, 1901, ch. v. A. von Ruville. *W. Pitt*. (tr. Chaytor), III, ch. III-IV. — H. Carré. *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 285-288. B. Williams, *Life of W. Pitt*, II, 126-149.

(68) V. App. VI.

(69) Grâce à l'habile politique du chevalier Louis Billouart de Kerlérec qui gouverna la colonie de 1752 à 1763. Sur son administration, la suite et la fin de l'occupation française, v. le baron M. de Villiers du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française*. 1904. V. aussi les autor. cit. *supra*. liv. VII, ch. I.

la guerre. Depuis l'époque à laquelle nous nous sommes arrêté dans son histoire, elle s'était mise à fleurir. La guerre contre les Natchez avait achevé d'épuiser la Compagnie des Indes, et l'avait obligée de remettre en 1731 la Louisiane au roi, qui y avait rendu le commerce libre. Ce beau pays. jouissant dès lors de plus de liberté, vit sa population, ses établissements, son commerce augmenter peu à peu, mais l'esprit de changement vint encore planer sur lui. La France voulut réaliser le projet, formé dans le siècle précédent, d'unir ensemble le Canada et la Louisiane pour fermer aux Anglais les pays de l'Ouest et les retenir sur les bords de la mer Atlantique. Le manque d'habitants, la vaste étendue des contrées sauvages, qui séparaient les deux pays, rendirent ce projet inexécutable. Après la paix de 1748, la France sembla s'occuper encore une fois sérieusement de la colonisation de la Louisiane. Quoique ses mesures ne fussent pas toujours heureuses, à cause des fausses notions de la plupart des administrateurs qu'elle envoyait d'Europe gouverner cette colonie ; et malgré les désordres qu'apportaient, dans le commerce et dans les finances, des émissions imprudentes d'ordonnances et de papier-monnaie, qui tombaient bientôt dans l'agiotage et le discrédit, la Louisiane fit alors des progrès rapides. Au moment où elle croyait avoir atteint son plus haut degré de prospérité depuis sa fondation, elle se vit tout à coup soumise aux pires malheurs que puisse éprouver un peuple, la sujétion étrangère et le partage de son territoire entre différentes nations (70).

En 1764, le gouverneur de cette contrée, M. d'Abbadie, [successeur de Kerlérec qu'on avait rappelé.] reçut de Louis XV l'ordre de communiquer aux colons le traité de cession à l'Espagne (71). Les Louisianais firent des représentations en France dans les termes les plus pressants et les plus pathétiques. [Mais la mission de Jean Milhet auprès de Choiseul fut sans succès. Le nouveau gouverneur espagnol, don Antonio Ulloa, arriva au mois de mars 1766 et se contenta de prendre possession de quelques postes, en présence du capitaine Aubry qui avait remplacé d'Abbadie (1765). Déjà un mouvement de révolte, dirigé principalement par le procureur général de la colonie, Chauvin de La Frénière, s'était dessiné parmi les habitants

(70) La Nouvelle-Orléans, quoique sur la rive gauche du Mississipi, fut attachée, avec le pays, jusqu'au milieu du lac Pontchartrain, au territoire cédé à l'Espagne (Art. 7 du traité de Paris) (N. de l'auteur).

(71) La Louisiane comptait alors 7.000 blancs et 3.500 nègres (Villiers du Terrage, *op. cit.*, 202).

français. La publication d'un décret qui frappait le commerce de restrictions sévères (3 mars 1768) porta l'irritation à son comble. On réclama le renvoi d'Ulloa et une requête en ce sens, signée par cinq cent trente personnes, fut adressée au Conseil supérieur. Le Conseil se réunit en séance extraordinaire. Plusieurs membres prétendirent qu'on n'avait pas le droit de céder les colons sans leur consentement et demandèrent que la cession de la Louisiane fût déclarée nulle. Après un réquisitoire du procureur général, on décida l'expulsion d'Ulloa (29 octobre). Le commandant français, Aubry, eut beau protester que la restitution du pays était irrévocable ; le Conseil maintint sa résolution. Ulloa dut se rembarquer et la Louisiane rentra, un moment, dans le calme.] En 1769, le général Alexandre O'Reilly [aborda à la Nouvelle-Orléans avec vingt-quatre vaisseaux portant trois mille hommes et prit possession définitive de toute la colonie pour l'Espagne (18 août). A peine trois jours s'étaient écoulés quand il fit inviter chez lui les chefs de la rébellion que lui avait dénoncés Aubry. Ils se rendirent à son cabinet au nombre de huit ; pendant qu'ils attendaient], les portes s'ouvrirent tout à coup et O'Reilly parut à la tête d'une troupe de soldats qui saisirent les conjurés, les chargèrent de chaînes et les jetèrent en prison [ou les mirent sur des galères. Six d'entre eux, La Frénière, Noyan, Marquis, Caresse, Joseph Milhet et Villeré furent condamnés à mort le 24 octobre et exécutés le lendemain] par ordre de ce gouverneur sanguinaire (72). La Frénière, avant de subir son supplice, protesta de son innocence, et encouragea ses compagnons à mourir avec fermeté. Il chargea un parent d'envoyer son écharpe à sa femme afin qu'elle la remît à son fils quand il aurait vingt ans (73). [Cinq autres Français furent envoyés dans une forteresse de Cuba et un sixième condamné aux galères (74).] Cet événement tragique marqua le passage de la Louisiane sous une domination étrangère.

Il ne resta plus à la France dans l'Amérique du Nord que quelques rochers stériles et chargés de brume, sur les bords de la mer, dans le voisinage de Terre-Neuve. « Depuis le traité de Brétigny, dit Sismondi, la France n'avait point conclu de paix aussi humiliante que celle qu'elle venait de signer à Paris, pour terminer la guerre de Sept Ans. Aujourd'hui

(72) Comme on manquait de bourreau, O'Reilly leur fit casser la tête.

(73) Ses dernières paroles furent : « Mourir pour le roi, mourir Français, quoi de plus glorieux ! »

(74) V. pour le détail de ces faits, Villiers du Terrage, *op. cit.*, ch. IX-XIII.

que nous connaissons mieux les vastes et riches pays qu'elle venait d'abandonner en Amérique, que nous y voyons naître et grandir des nations puissantes, que ses enfants qui se sont maintenus et qui ont prospéré à Québec, à Montréal et à la Nouvelle-Orléans, attestent l'importance des colonies auxquelles elle renonçait, cet abandon d'un pays appelé à de si hautes destinées paraît plus désastreux encore. Toutefois ce n'est point une raison pour blâmer les ministres qui négocièrent ou qui signèrent la paix de 1763. Elle était sage, elle était nécessaire, elle était aussi avantageuse que les circonstances pouvaient le permettre. Les Français n'avaient réussi dans rien de ce qu'ils s'étaient proposé par la guerre de Sept Ans ; ils avaient éprouvé les plus sanglantes défaites, et s'ils s'obstinaient à la guerre ils avaient tout lieu de s'attendre à des revers plus accablants encore... En implorant l'assistance de l'Espagne, la France n'avait fait que l'entraîner dans sa ruine, et une campagne de plus pouvait faire perdre à son alliée ses plus importantes colonies.

« Quelque désastreuse que fût la paix, on n'entrevoit point, dans les mémoires du temps, que la France se sentît humiliée ; Bachaumont semble n'y voir autre chose que le sujet qu'elle fournit aux poètes pour des vers de félicitation et des divertissements pour les théâtres. A chaque page on sent, en lisant ses mémoires, à quel point la France était devenue indifférente à sa politique, à sa puissance, à sa gloire (75). Ceux mêmes qui prenaient plus d'intérêt aux affaires publiques, oubliaient les Français du Canada et de la Louisiane, qui multipliaient en silence dans les bois, qui s'associaient avec les sauvages, mais qui ne fournissaient ni impôts au fisc, ni soldats aux armées, ni marchandises coloniales au commerce. Les petits établissements pour la pêche de la morue, à Saint-Pierre et à Miquelon, les petites îles de Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, de Tabago, cédées à l'Angleterre, paraissaient, aux yeux des armateurs de Saint-Malo, de Nantes et de Bordeaux, beaucoup plus importantes que tout le Canada et toute l'Acadie (76).

(75) « En France, le sentiment national a été violemment offensé... On applaudissait Frédéric : on faisait des chansons sur les ministres qui conduisaient la politique, sur les généraux qui conduisaient les armées, des chansons gaies même sur les désastres... On n'en ressentait pas moins vivement la diminution de la France dans le monde. » H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 288. Cf. E. Bourgeois, *Manuel hist. de politique étrangère*, I, 1905, 522-524.

(76) Il faut dire pourtant que les villes de La Rochelle, Bordeaux, Nantes, Le Havre, Rouen, Marseille, Lyon, Saint-Malo, Bayonne, Dunkerque, Montpellier protestèrent avec énergie contre la

« D'ailleurs la nation s'était accoutumée à se séparer toujours de plus en plus de son gouvernement, en raison même de ce que ses écrivains avaient commencé à aborder les études politiques. C'était l'époque où la secte des économistes se donnait le plus de mouvement, depuis que le marquis de Mirabeau avait publié, en 1755, son *Ami des Hommes* ; la secte des encyclopédistes se montrait plus puissante encore, et la publication de son immense ouvrage était devenue une affaire d'État ; enfin J.-J. Rousseau, qui déjà en 1753 avait touché aux bases mêmes de la société humaine dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, publiait alors l'*Émile* et le *Contrat social ;* tous les esprits étaient en mouvement sur les plus hautes questions de l'organisation publique (77) ; mais les Français n'avaient pu s'en occuper sans être frappés de la déraison, de l'absurdité de leur propre administration dans toutes ses parties ; de l'exclusion donnée au tiers état à tous les grades de l'armée, qui ôtait aux soldats toute émulation ; des fardeaux accablants de la taille et de la corvée, qui ruinaient les campagnes et empêchaient tout progrès de l'agriculture ; de la tyrannie des intendants et des subdélégués dans les provinces ; de la cruauté de la justice criminelle, procédant par le secret et la torture, et se terminant par des supplices atroces, souvent non mérités ; du désordre enfin et de la confusion des finances, où personne ne pouvait plus se reconnaître. C'est ainsi que tous les Français capables de réfléchir et de sentir, tous ceux qui formaient l'opinion publique s'étaient accoutumés à se nourrir de l'espérance d'une réforme fondamentale ; ils prenaient pour la France l'honneur de ses nobles inspirations, et ils laissaient à son gouvernement, ou plutôt au roi, toute la honte de ses revers, conséquence inévitable des fautes dont elle avait à gémir, des vices de l'homme insouciant, sans honneur et sans désir du bien, qui ne régnait que pour satisfaire ses appétits grossiers et ceux de ses maîtresses » (78).

cession du Canada à l'Angleterre. V. p. exemple E. Garnault, *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle*, 4e part. Paris et La Rochelle, 1898, 305-337. V. spéc. le Mém. de la Chambre de commerce de La Rochelle à Choiseul, 22 décembre 1761 (*Ibid.*, 333).

(77) V. à ce sujet, Taine, *Les origines de la France contemporaine. L'Ancien Régime*, liv. III-IV. C. Aubertin. *L'esprit public au XVIIIe siècle*, 1889. F. Rocquain. *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878. L. Roustan, *Les philosophes et la société française au XVIIIe siècle*, 1906. H. Carré, *Hist. de France* d'E. Lavisse, VIII, II, 289-318. Consulter G. Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne*, III, 1911. « La preuve que tout ce mouvement d'idées et de sentiments, qu'on appelle la philosophie du XVIIIe siècle, venait de causes profondes, c'est qu'il ne rencontra point de résistances vigoureuses. » E. Lavisse, *Hist. de France*, IX, I, 423, 421-420.

(78) Sismondi, *Histoire des Français*, XXIX (1843), 267-271.

Plusieurs ne virent dans la perte du Canada qu'un grand pas de fait vers la ruine de cette tyrannie inerte et sensuelle. La décadence de l'Ancien Régime monarchique (79) était visible, mais elle pouvait se prolonger longtemps. Les événements arrivés en Amérique devaient la précipiter, et les penseurs qui voulaient une réformation complète dans l'organisation sociale, et qui voulaient appuyer cette réformation sur la liberté, oublièrent le malheur présent de la nation, et surprirent la foule par des applaudissements qui profanaient à ses yeux le culte sacré de la patrie. Voltaire, retiré à Ferney, célébra le triomphe des Anglais à Québec par un banquet, non comme le triomphe de l'Angleterre sur la France, mais comme le triomphe de la liberté sur le despotisme. Il prévoyait que la perte du Canada serait la délivrance des colonies anglaises, et par suite l'affranchissement de toute l'Amérique. Après le banquet, la compagnie se retira dans une galerie terminée par un théâtre élégant, où l'on joua *Le Patriote insulaire*, pièce remplie de sentiments chaleureux pour la liberté. Voltaire parut lui-même dans le principal rôle. Après la pièce, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent, et l'on vit une cour spacieuse illuminée et ornée de trophées sauvages. On fit partir un magnifique feu d'artifice au bruit d'une belle musique guerrière. L'étoile de Saint-George lançait des fusées, au-dessous desquelles on voyait représentée la cataracte de Niagara (80).

Ce spectacle étrange donné par un Français a quelque chose de sinistre. C'est le rire effréné d'une haine plus forte que le malheur ; mais ce rire effrayant a reçu depuis son explication dans les bouleversements et les vengeances de 1793. La cause des Canadiens fut vengée dans des flots de sang. Mais, hélas ! la France ne pouvait plus rien pour des enfants abandonnés sur les bords du Saint-Laurent, et un peu plus tard elle avait perdu leur souvenir.

(79) V. toute la conclusion de M. E. Lavisse, *Hist. de France*, IX, 1, 401-441 et aussi VIII, 1, 476-480.

(80) *Public Advertiser*, journal quotidien de Londres, du 28 novembre 1759. — V. aussi App. I.



LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE PREMIER

RÉGIME MILITAIRE. — ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS
1760-1771 (1)

Les Canadiens, qui n'avaient pas quitté l'armée après le siège de Québec l'abandonnèrent tout à fait après la capitulation de Montréal, et la paix la plus profonde régna bientôt dans toute la province. A peine se serait-on aperçu que l'on sortait d'une longue et sanglante guerre, sans les affreuses dévastations qui avaient été commises, surtout dans le gouvernement de Québec, où il ne restait plus que des ruines et des cendres. Ce beau pays avait été occupé deux ans par des armées ennemies ; la capitale avait été assiégée deux fois, bombardée et presque anéantie ; les environs, qui avaient servi de théâtre à trois batailles, portaient toutes les traces d'une lutte

(1) Pour la bib. du Canada sous le régime britannique, v. G. Bryce, Winsor's *Hist. of America*, VIII, 170-187. Larned, *Literature of American history*, 395-440. *Cambridge Modern History*, X, 1907, 871-878. Pour la bib. courante, v. *Review of Historical Publications relating to Canada*, edited by G.-M. Wrong, H.-H. Langton et W.-S. Wallace, Toronto, depuis 1807. P. Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne*, I, Québec, 1895, II, Montréal, 1913. N. E. Dionne, *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues pub. d. la Prov. de Québec de 1764 à 1904*. (M. S. R. C. 2e sér. X. 1904 ; *Id. Inventaire chronologique des livres, brochures journaux et revues, pub. en langue anglaise d. la Prov. de Québec 1764-1906*, Québec, 1907. On trouvera les textes essentiels et des pieces importantes d. *Documents relating to the Constitutional History of Canada*, 1759-1791, ed. by A. Shortt and A.-G. Doughty, Ottawa, 1907 (Pubs. Canadian Archives; *Documents relating to the Constitutional History of Canada* 1791-1818. ed. by A.-G. Doughty and D. A. Mc. Arthur, Ottawa, 1914 (Pub. Can. Ar.) *Canadian Constitutional Development shown by selected speeches and despatches* by H.-E. Egerton and W.-L. Grant, 1907. W. P. M. Kennedy, *Documents of the Canadian Constitution*, 1759-1915, Toronto, 1918. Consulter R. Christie, *History of the late Province of Lower Canada*, Québec, Montréal, 1848-1855. T.-P. Bédard, *Histoire de cinquante ans* (1791-1841), Québec, 1869. W. Kingsford, *History of Canada*, Toronto and London, 1887-1898, V-X. H.-E. Egerton, *History of Canada* (Vol. V, pt. II, *A Historical Geography of the British Colonies*), Oxford, 1908. A.-G. Bradley, *The making of Canada* (1763-1815), 1908. Sir C.-P. Lucas, *A History of Canada* (1763-1815), Oxford, 1909. G.-W. Wrong, *A Canadian Manor and its Seigneurs*, Toronto, 1908. A.-W. Tilby, *The English People Overseas*, III. 1911. *Canada and its Provinces*.... ed. by A. Schortt and A.-G. Doughty, sect. II, v. III-IV : *British Dominion*, 1760-1840, Toronto, 1914.

acharnée. Les habitants ruinés, décimés par tant de combats, ne songèrent plus qu'à se réfugier sur leurs terres pour réparer leurs pertes ; et, s'isolant de leurs nouveaux maîtres, ils se livrèrent entièrement à l'agriculture.

Les vainqueurs, de leur côté, prirent des mesures pour conserver leur précieuse conquête. Le général Amherst choisit les troupes qui devaient en avoir la garde, et renvoya le reste dans les autres colonies ou en Europe. Il partagea le Canada en trois départements ou gouvernements militaires, correspondant aux anciennes divisions du territoire, et les mit sous la loi martiale (22 septembre 1760). Le général James Murray fut placé à Québec, le général Thomas Gage, à Montréal, et le colonel Ralph Burton, aux Trois-Rivières ; ils prirent des Suisses français pour secrétaires, afin de se faire comprendre des habitants (2). Amherst comme gouverneur général laissa ses instructions à ces gouverneurs particuliers, et se transporta à New-York.

Murray établit à Québec un Conseil militaire (3) composé de sept officiers de l'armée, ignorants des lois françaises, pour décider les affaires civiles et criminelles les plus importantes (31 octobre) (4). Ce Conseil siégeait deux fois par semaine. Murray se réserva les autres affaires, pour les juger lui-même sans appel, ou il les abandonna aux commandants militaires dans les « côtes » ou campagnes. Gage adoucit un peu ce système arbitraire dans les limites de sa juridiction. Il autorisa d'abord les capitaines de paroisse à terminer les différends qui pourraient survenir entre leurs compatriotes, sauf appel au commandant militaire du lieu ou à lui-même ; plus tard (13 octobre 1761) (5), il divisa son gouvernement en cinq districts, dans chacun desquels il institua une « Chambre de justice », composée au plus de sept et au moins de cinq officiers de milice, tenant audience tous les quinze jours, et ressortissant, selon la localité, à l'un des trois Conseils de

(2) Louis Cramahé, à Québec ; J. Bruyères, aux Trois-Rivières et G. Maturin, à Montréal (N. de l'auteur). — Placart de S. E. le général Amherst. Montréal, 22 septembre 1760 (*Doc. Cons. Hist.*, 1759-1791, 31).

(3) Sur cette période, v. *Règne militaire en Canada*... ms. annotés par J. Viger, M. S. H. M., 5e livr., 1872. La correspondance de Murray, Rep. Can. Ar., 1912 (1913), 84-123.

(4) *Ordonnance qui établit les formes de procéder devant le tribunal militaire* (Reg. du Conseil militaire de Québec, Ar. Palais de Justice, Québec. — *Doc. Cons. Hist.*, 33). — On se servait, paraît-il, devant lui de la langue française. J. Viger, *loc. cit.*, 54 (A. G.).

(5) *Ordonnance et règlement des chambres de justice du gouvernement de Montréal.* (*Règne militaire en Canada*, 16.)

guerre qu'il établit à Montréal, à Varennes (rive sud), à Saint-Sulpice (rive nord), et qui furent formés d'officiers de l'armée régulière. De ces Conseils il y avait appel final à lui-même, par qui, du reste, les sentences en matière criminelle devaient être confirmées et pouvaient être ou modifiées ou remises totalement. Ainsi, par leurs officiers de milice, les Canadiens eurent part à l'administration de la justice dans le gouvernement de Montréal. Dans celui de Québec, ils n'y participèrent que par deux hommes de loi canadiens, qui furent nommés procureurs généraux et commissaires près du tribunal militaire établi dans la capitale, l'un, Jacques Belcourt de La Fontaine, ancien membre du Conseil supérieur disparu, pour la rive droite du Saint-Laurent (« côté du Sud »), et l'autre, François-Joseph Cugnet, seigneur de Saint-Étienne, pour la rive gauche (« côte du Nord ») (6). Aux Trois-Rivières, le même système à peu près fut adopté.

Ce régime militaire était une violation des capitulations, qui garantissaient aux Canadiens les droits et les privilèges de sujets anglais, de sorte que leurs personnes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement. Lorsqu'ils comptaient jouir d'un gouvernement légal à l'ombre de la paix, ils virent leurs tribunaux abolis, leurs juges repoussés, leur organisation sociale bouleversée, pour faire place à tout l'arbitraire de l'état de siège et des cours martiales (7). Rien ne contribua davantage à isoler le gouvernement de la population que cette conduite répudiée du droit public et de l'usage des nations. Ne connaissant pas la langue du peuple conquérant, les Canadiens repoussèrent les juges éperonnés qui furent placés ainsi au milieu d'eux ; et sans se plaindre, car ils étaient peu accoutumés à solliciter, ils réglèrent leurs différends ensemble, ou ils les firent régler par le curé et les notables du lieu, dont l'influence augmenta ainsi dans chaque paroisse. Par un heureux effet des circonstances, le peuple et le clergé se trouvèrent unis d'intérêts et de sentiments, et, sous le règne de l'épée, l'expression de la morale évangélique devint la loi de chacun.

Cette organisation militaire, qui témoigne de la crainte qu'avait inspirée la résistance du Canada, fut approuvée de l'Angleterre, à condition qu'elle ne subsisterait que jusqu'au retour de la paix, et qu'il serait établi alors un

(6) *Ordonnance et règlement des Chambres de Justice du Gouvernement de Montréal* (*Règne militaire en Canada*, d. c. 59, 60).

(7) Cf. *Gen. Gage's Report of the state of the Government of Montreal.* Montreal, March 20th 1762 (*Doc. Cons. Hist.*, 1759-1791. 69).

gouvernement civil régulier. Le pays demeura quatre ans sous la loi martiale (8 septembre 1760-10 août 1764). Cette époque est connue dans nos annales sous le nom de *règne militaire.*

Cependant les Canadiens persistaient à croire que la France ne les abandonnerait pas, et qu'elle se ferait rendre le pays à la fin de la guerre. Le clergé, n'ayant pas la même confiance, adressa un mémoire (8) sur les affaires religieuses au duc de Bedford et au duc de Nivernois, ambassadeur français à Londres, pendant la discussion du traité de paix. Il y réclamait la garantie de l'évêché de Québec et du chapitre. « L'évêque titulaire, disait-il, tient ses pouvoirs et sa juridiction de sa place même ; sitôt qu'il a été confirmé par le pape, il n'est plus révocable à sa volonté. » Il proposait de faire élire l'évêque par le chapitre avec l'agrément du roi, comme on faisait autrefois dans l'Église, et comme on fait encore en Allemagne.

Après trois longues années passées entre la crainte et l'espérance, les Canadiens virent tomber leur dernière illlusion. Leur destinée fut liée d'une manière irrévocable à celle de la Grande-Bretagne par le traité de 1763, ce qui détermina une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui étaient encore dans le pays, se retirèrent en France après avoir vendu leurs biens, ou même abandonné des propriétés qui ont été jusqu'à nos jours un objet de litige entre leurs descendants (9). Il ne resta dans les villes, avec le peuple, que de rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration (10) ne s'étendit point aux campagnes, où la population était attachée au sol.

La France, en voyant débarquer sur ses bords ces émigrants qui ne pouvaient se séparer d'elle, fut touchée de leur dévouement. Elle les favorisa ; elle les accueillit dans les administrations, dans la marine, dans l'armée, et

(8) S. d. (1752-63) (?) Ar. de l'archevêché de Québec. Carton du gouvernement, mémoires, rapports, etc., 3. Corr. du gén. Murray, 1761-1763. Rap. ar. can., 1890 (1891), 4.

(9) Suivant Baby, 400 familles, dont 130 seigneurs, 100 gentilshommes et bourgeois, 125 négociants, 25 hommes de loi, 25 à 30 médecins et autant de notaires, restèrent en Canada. Le juge Baby, *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, Montréal, 1899. V. à ce sujet, W.-B. Munro, *The Seigniorial System in Canada*, N.-Y., 1907, 204. Cf. B. Sulte, *Le régime militaire*, M. S. R. C., I, 1906, LXXXV-LXXXVIII. V. aussi le Rap. ar. can., 1888 (1889), note C, 21-39.

(10) Les colons eurent jusqu'au 10 août 1764 la liberté d'émigrer (art. IV du traité de Paris). Nombre de Canadiens établis dans l'Illinois et autres pays occidentaux cédés aux Anglais se rendirent à la Louisiane (A. G.).

récompensa leur zèle et leur courage par de hauts grades. Plusieurs furent nommés au gouvernement de ses possessions lointaines. M. de Repentigny, fait marquis et plus tard brigadier des armées, fut gouverneur du Sénégal sur la côte occidentale d'Afrique, et de Mahé dans l'Inde, où il mourut. M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu, à la tête des Canadiens au combat de la Monongahéla, eut le gouvernement de l'Ile-de-France (île Maurice) et de l'île Bourbon (aujourd'hui de la Réunion). Un second M. de Beaujeu, qui s'était déjà distingué en plusieurs rencontres, accompagna La Pérouse comme aide-major général, dans la conquête des établissements anglais de la baie d'Hudson, en 1782. On peut mentionner aussi le marquis de Villeray, capitaine dans les gardes du corps, et Juchereau-Duchesnay, lieutenant-colonel d'artillerie et commandant de la place de Charleville, où il fut tué dans une sédition populaire en 1792. Alexandre Le Gardeur, comte de Tilly, Michel Pélegrin, André de l'Échelle, Pierre Martin, Antoine La Corne de La Colombière, compagnon d'armes et ami du fameux bailli de Suffren, commandèrent avec honneur des vaisseaux français et acquirent un nom considéré dans la marine. Le comte de Vaudreuil, fils du dernier gouverneur, y obtint le grade d'amiral dans la guerre de la Révolution américaine, pendant laquelle il détruisit les établissements anglais du Sénégal et rendit cette colonie à sa patrie (11). Jacques Bedout, natif de Québec, parvint au grade de contre-amiral. Il était capitaine de vaisseau, en 1796, lorsque, par son combat, contre des forces très supérieures, sous l'île de Groix (côte de Bretagne), il mérita cet éloge de Fox dans la Chambre des Communes, en Angleterre : « Le capitaine du *Tigre*, combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé en mépris de la mort avec les héros de la Grèce et de Rome. Il a été pris, mais couvert de blessures et de gloire » (12). Joseph Chaussegros de Léry, officier avant 1789, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire ; il commandait en chef le génie en Espagne, où il montra un talent consommé dans la défense de Badajoz, qu'il dirigea en personne ; il avait gagné à la bataille d'Austerlitz le cordon de grand-officier de la Légion d'honneur. Napoléon lui confia le commandement du génie dans la campagne de France en 1814. D'autres officiers, qui formaient comme une petite colonie canadienne dans la Touraine, y vécurent d'une

(11) V. P. Cultru, *Histoire du Sénégal depuis le XVe siècle jusqu'en* 1870, 1910.

(12) V. Hansard, *Parliamentary History*, 1796.

pension sur l'État. Les Canadiens et les Acadiens réfugiés en France recevaient encore des secours du gouvernement longtemps après (13).

Ceux qui restèrent en Canada après le traité de 1763, se fiant sur la promesse de leur nouvelle métropole, espéraient jouir enfin d'un gouvernement régulier. Ils envoyèrent, cette année-là, des agents à Londres pour présenter leurs hommages à George III et défendre leurs intérêts. Lorsque le chevalier de Léry (14) et sa femme, Louise de Brouagues, qui était l'une des belles personnes de son temps, furent présentés à la Cour, le jeune roi fut si frappé de la beauté et de la grâce de Mme de Léry qu'il lui dit « que, si toutes les dames canadiennes lui ressemblaient, il avait fait en vérité une belle conquête ». Après les scènes de carnage et de désolation qui viennent de se dérouler sous nos yeux, cette anecdote semble avoir plus de grâce et mérite une place dans l'histoire.

Un des députés, M. Étienne Charrest, seigneur canadien, écrivit plusieurs lettres au comte d'Halifax, secrétaire d'État. Il réclama le maintien de toute l'organisation ecclésiastique ; il se plaignit de la justice militaire, de ses délais ; il recommanda le règlement des ordonnances et autres papiers dus par la France, et la prolongation du temps pour les liquider, parce que, ce temps étant trop court, les détenteurs canadiens se voyaient obligés de vendre avec précipitation leur papier à des marchands qui n'en donnaient que ce qu'ils voulaient (15). Les agents religieux réitérèrent la demande de la conservation de l'évêque. Ils offrirent de loger l'évêque au séminaire, dont il serait le supérieur et dont les membres, devenus chanoines, formeraient son chapitre. « Car, disaient-ils, c'est un usage universellement établi dans toute église, qu'il n'y a point d'évêque titulaire sans chapitre. » L'Angleterre faisait ses objections et ne voulait admettre en Canada aucune juridiction ecclésiastique du siège de Rome (16).

Les Canadiens ressentaient déjà les malheurs de la domination étrangère. Les sacrifices qu'ils avaient faits n'étaient rien en comparaison des

(13) Le gouvernement français avait accordé à beaucoup d'émigrés de petites pensions à vie dont une partie figurait encore à sa charge un demi-siècle plus tard. V. dans la *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale* en 1791 (277 ss.), les noms et adresses de 200 de ces pensionnaires, des femmes pour la plupart (A. G.). — V. *supra*, liv. IX, ch. I, 39.

(14) Père du célèbre ingénieur dont nous venons de parler (N. de l'auteur).

(15) Lettres des 16 et 27 janvier 1764 (Ar. de l'archevêché de Québec).

(16) Instructions to Governor Murray, December 7 th 1763, art. 32 (Rep. Can. Ar., 1904 (1905), 193. — *Doc. Cons. Hist.*, 1759-1791, 132).

souffrances et des humiliations qui se préparaient pour eux et pour leur postérité. D'abord l'Angleterre leur enleva les avantages naturels qu'offrait à leurs enfants l'étendue du pays. Elle démembra leur territoire. Le Labrador, depuis la petite rivière Saint-Jean jusqu'à la baie d'Hudson, l'île d'Anticosti, les îles de la Madeleine, furent annexés au gouvernement de Terre-Neuve ; les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-Écosse (17) ; les rives méridionales des Grands Lacs aux colonies voisines ; tandis que le côté nord de ces mêmes lacs, à peu près désert, avec les terres plus lointaines, devint un domaine vague, sans gouvernement, en attendant des colons. Plus tard (1784), le Nouveau Brunswick actuel fut détaché du Canada pour prendre le nom qu'il porte et une administration particulière.

Du territoire on passa aux lois. Le roi, de sa seule autorité, sans le concours du Parlement (18), abolit les lois françaises, toujours régnantes, si précises, si claires, si sages, et y substitua les lois anglaises, amas confus d'actes du Parlement et de décisions judiciaires, enveloppées de formes compliquées et barbares, dont la justice n'a pu encore se débarrasser en Angleterre, malgré les efforts de ses plus grands jurisconsultes. Et cette abolition était faite en vue d'assurer la protection et le bénéfice des lois de la nouvelle métropole à ceux de ses enfants qui s'établiraient en Canada. C'était renouveler l'attentat commis contre les Acadiens, s'il est vrai que la patrie n'est pas seulement dans l'enceinte d'une ville, dans les bornes d'une province, mais qu'elle est aussi dans les affections et les liens de famille, dans les lois, dans les mœurs et les usages nationaux. Personne en Angleterre n'éleva alors la voix contre un pareil acte de tyrannie, qui privait arbitrairement un pays de ses lois au profit d'une immigration future et incertaine. Les Canadiens furent dépouillés d'autres droits encore. En devenant sujets anglais, ils avaient acquis les droits constitutionnels qui

(17) *Proclamation of H.-M. George III, Oct. 7th* 1763 (*Doc. Cons. Hist.* 1759-1791, 120). V. la carte de Egerton. *Hist. of Canada*, 4. C.-W. Alvord. *Genesis of the Proclamation of* 1763, Urbana (Illinois) 1908.— La côte méridionale du Labrador fut rattachée encore à la Province de Québec en 1774 ; puis, en 1809, finalement soumise aux autorités de Terre-Neuve. Les iles d'Anticosti et de la Madeleine ont été rendues à Québec en 1825. L'ile Saint-Jean, érigée (en 1769) en province séparée fut nommée du Prince-Édouard en l'honneur du père de la reine Victoria (1799) (A. G.).

(18) *Proclamation of Oct. 7th* 1763. « It was most unfortunate for the Colony of Quebec, that weak, ignorant and interested men were sent over to carry the Proclamation into execution, who expounded it in the most absurd manner, oppressive and cruel to the last degree to the subjects and entirely contrary to the Royal intention. » Hillsborough (Secretary of State) to Carleton, March 6 th 1768 (Can. Ar. Q., [illegible], 344. — *Doc. Cons. Hist.* 1759-1791, 208).

appartiennent à tous les sujets de l'Empire. Néanmoins le roi déclara qu'il ne serait convoqué d'assemblées représentatives en Canada que quand les circonstances le permettraient (19) ; ce qui était les priver de droits dont la jouissance eût assuré la conservation de ceux qu'ils avaient toujours possédés.

L'ordre aussi fut donné dans les instructions royales d'exiger des Canadiens le serment d'allégeance (20). Le secrétaire du gouverneur écrivit aux curés que, s'ils refusaient de le prêter, ils se préparassent à sortir du Canada. Les autres habitants devaient aussi, sous peine d'expulsion, prêter le même serment et souscrire les déclarations d'abjuration (21). On voulait par ces actes leur faire repousser la juridiction ecclésiastique de Rome, et leur faire répudier le vieux prince de Galles, Jacques Stuart, qui, de Rome, où il s'était retiré, se prétendait encore roi d'Angleterre sous le nom de Jacques III, quoiqu'ils ne le connussent pas plus sous ce nom que sous l'autre. Ensuite on les somma de livrer leurs armes et de jurer qu'ils n'en cachaient aucune. Vers ce temps-là, il fut dressé un état des églises, des prêtres, des curés, de leurs revenus, de leurs biens, ainsi qu'un tableau des diverses communautés religieuses, avec un précis de leurs constitutions, de leurs droits, de leurs privilèges et de leurs propriétés.

Murray avait été nommé gouverneur général (22) en remplacement de sir Jeffrey Amherst, repassé en Europe à la fin de 1763 et qui, bien qu'il eût été absent depuis 1760, peut être regardé comme le premier gouverneur anglais au Canada ; Gage, Murray, Burton, et ensuite le colonel Fréderick Haldimand, qui remplaça aux Trois-Rivières Burton, promu par Amherst au gouvernement de Montréal, n'ayant été que ses lieutenants (23). Murray, suivant des instructions royales, forma un nouveau Conseil, chargé d'exercer, conjointement avec lui, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

(19) *Proclamation of Oct. 7th* 1763 (*Doc. Cons. Hist.* 1759-1791, 120 ; et aussi 114, 119, 128, 135).

(20) Instructions to Governor Murray. December 7th 1763, d. c., art. 3.

(21) Ce serment, dit serment du *Test*, tendait à exclure les catholiques fidèles des emplois publics (A. G.). — V. à ce sujet. *Considerations... for the settlement of the Province of Quebec*, 1791 by Baron Francis Maseres (*Doc. Cons. Hist.* 1759-1791, 179-186, spc., 185, n. 2). Ce serment fut aboli en 1828.

(22) Commission appointing James Murray... Nov. 21st 1763 (*Doc. Cons. Hist.* 1759-1791, 126). Ses instructions sont du 7 décembre 1763, mais il ne reçut sa commission que le 10 août 1764.

(23) Gage remplaça Amherst à New-York dans le commandement en chef de l'Amérique du Nord (N. de l'auteur).

Ce corps, auquel il ne manquait que le droit d'imposer des taxes, devait être composé des lieutenants-gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur général des douanes, et de huit personnes, choisies parmi les habitants les plus considérables du pays (24). Murray n'y mit cependant qu'un seul Canadien, négociant obscur et sans influence, choisi pour faire nombre. [Il se nommait François Mounier]. Un esprit d'exclusion haineux et jaloux avait dicté les instructions de la métropole, et c'est dans ce document funeste qu'on peut trouver la cause de la profonde antipathie de race qui a servi de prétexte à lord Durham pour recommander la révocation de la constitution de 1791, et la réunion de tout le Canada sous un même gouvernement, afin de noyer les Canadiens-Français dans une majorité anglaise (25).

Ce qui restait du pays subit une nouvelle division, et fut partagé en deux districts seulement, séparés par la rivière Saint-Maurice, au nord du fleuve, et par la rivière Godefroy, vis-à-vis le Saint-Maurice, au sud. Comme il n'y avait pas aux Trois-Rivières assez de protestants propres à la magistrature, les juges de paix de Montréal et de Québec (26) devaient aller tenir les sessions trimestrielles de cette petite ville. Toute l'ancienne administration fut en même temps refondue. On établit (le 17 septembre 1764) une Cour supérieure, civile et criminelle, sous le nom de « Cour du Banc du roi », présidée par le juge en chef, et une Cour inférieure, dite « Cour des plaids communs », toutes les deux réglées sur celles de l'Angleterre et tenues de juger suivant les lois anglaises, excepté dans les causes pendantes entre Canadiens et commencées avant le 1er octobre 1764 (27). Les juges étaient nommés par la majorité du Conseil du gouverneur et confirmés par l'Angleterre. Le Conseil devait servir lui-même de Cour d'appel sous la revision du Conseil privé du roi (28).

Les Canadiens repoussèrent universellement les nouvelles lois, avec raison, puisqu'elles n'ont servi qu'à favoriser la centralisation de la pro-

(24) Instructions to Murray, d. c. art. 2.

(25) V. *infra*. liv. XVI. ch. III.

(26) Ordinance establishing Civil Courts, Sept. 17th 1764 (*Doc. Cons. Hist.* 1759-1791, 151).

(27) *Id.* (*Doc. Cons. Hist.*, I, 149-150).

(28) Le procureur général Cugnet avait démissionné par refus de prêter le serment du *Test* (A. G.). — Pour le détail de l'organisation judiciaire sous le régime britannique, v. Doutre et Lareau, *Hist. générale du droit civil canadien*, Montréal, 1872. E. Lareau, *Hist. du droit canadien*, Montréal, 1888-1889. H. R. Lemieux, *Les origines du droit franco-canadien*, Montréal, 1901, 391 ss.

priété foncière en Angleterre. Le Conseil, par qui l'on faisait décréter tous ces changements, rendit une foule d'ordonnances. Il régla le cours des monnaies, obligea les propriétaires à enregistrer les titres primitifs de leurs biens nobles ou roturiers, défendit de quitter le pays sans passeport, fixa l'âge de majorité à vingt et un ans, statua sur les crimes qualifiés de trahison et de félonie, etc.

Il fut question de créer une grande loterie de dix mille billets, d'une valeur totale de vingt mille livres sterling, pour rebâtir la cathédrale de Québec, incendiée pendant le siège. Afin d'attirer à cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Londres et la société biblique (29), on leur envoya un projet qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens. Environ dans le même temps, le Bureau du commerce et des plantations nomma un agent (M. Kneller), pour administrer les biens des Jésuites, dont l'institut était maintenant exclu de France (30).

On ne cessait de surveiller la population, dont on paraissait redouter les mouvements ; mais le gouverneur n'osa point faire exécuter les ordres qu'il avait reçus touchant la déclaration d'abjuration et la remise des armes.

L'évêque, M. de Pontbriand, était décédé à Montréal en 1760, et le siège était resté vacant. A la cessation des hostilités, l'administrateur du diocèse et le clergé s'adressèrent au général Murray dans la vue d'obtenir que le ministère anglais reconnût en Canada un évêque et un chapitre revêtus du pouvoir possédé par les évêques et les chapitres dans les pays catholiques. Murray recommanda leur demande au cabinet de Saint-James en 1763, et même envoya à Londres Cramahé, son secrétaire, appuyer sa recommandation. En 1765, les papiers y furent soumis aux avocats de la Couronne sir Francis Norton et sir William de Grey. Ceux-ci ne purent s'empêcher de déclarer que, d'après le traité de 1763, les Canadiens n'étaient pas sujets aux lois faites contre les catholiques d'Angleterre. Dès cette même année 1763, le chapitre de Québec avait choisi, pour le présenter au souverain pontife, M. de Montgolfier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Mais le gouverneur s'opposant à sa nomination, peut-être parce que ses sentiments pour la France étaient trop ardents (31),

(29) Procès-verbaux du Conseil exécutif, Québec.

(30) Par un édit royal de novembre 1764. Ils étaient environ quatre mille. *Hist. Gén.*, VII, 820.

(31) Shelburne to Murray, Sept. 14th 1763 (Can. Ar. 2', 1761-1763). Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, Québec, 1889, 268, 272. V. aussi la lettre de Murray à Shelburne, *ibid.*, 270-271.

M. de Montgolfier renonça au siège épiscopal par une déclaration qu'il donna l'année suivante. Il indiqua en même temps au chapitre M. Jean-Olivier Briand, natif de Bretagne, chanoine et vicaire général du diocèse, comme l'un des sujets les plus dignes. M. Briand fut élu le 11 septembre 1764, et passa à Londres la même année. Deux ans après, il reçut, avec l'agrément de George III, ses bulles du pape Clément XIII, fut sacré évêque à Paris et revint en Canada. « Le gouvernement, dit l'abbé Ferland, avait fait savoir indirectement à M. Briand que, s'il se faisait consacrer, on n'en dirait rien, et l'on fermerait les yeux sur cette démarche » (32).

Au commencement de 1765, MM. Amiot et Boisseau, notables de Québec, demandèrent pour leurs compatriotes la permission de s'assembler. Le Conseil y consentit, pourvu que deux de ses membres fussent présents à la réunion avec pouvoir de la dissoudre, et qu'elle eût lieu à Québec. L'année suivante, une pareille demande, faite par M. Ovide Hertel de Rouville au nom des seigneurs du district de Montréal, ne fut accordée qu'à la même condition. Lorsque ces seigneurs s'assemblèrent, à Montréal, le général Burton, qui n'en avait pas été prévenu, écrivit aussitôt aux magistrats ; ils lui répondirent que tout était dans l'ordre. « En tout cas, répliqua le général inquiet, si vous avez besoin de secours, je vous en enverrai » (33).

Rien d'étonnant qu'avec un pareil système d'oppression et de bouleversement, on ne tremblât de voir la victime abattue s'insurger de désespoir. Bientôt, en effet, l'on observa de l'inquiétude dans les esprits ; des murmures, sourds d'abord, éclatèrent ensuite dans toutes les classes. Ceux qui connaissaient les Canadiens, de tout temps soumis aux lois, commencèrent à craindre les suites de ce mécontentement profond, surtout lorsqu'ils les virent critiquer tout haut les actes du gouvernement et montrer une hardiesse qu'on ne leur avait jamais vue. Si le gouverneur Murray était sévère, c'était un homme honorable et qui avait l'âme généreuse. Il aimait ces Canadiens (34) dociles à l'autorité comme de vieux soldats, dont ils avaient contracté les habitudes dans les armées, ces paysans d'un grand

(32) *Observations sur un ouvrage intitulé « Histoire du Canada »*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, 46. La vacance du siège de Québec avait duré six années. Sur M. Briand, v. Mgr Têtu, *op. cit.*, 259-355.

(33) Procès-verbaux du Conseil exécutif, Québec.

(34) V. *infra*, App. VII.

ge et de mœurs simples. Une sympathie née dans les horreurs de la e, le portait à compatir à leur situation, tandis que le souvenir de ropre pays, la mémoire des malheurs de ces belliqueux enfants des agnes d'Écosse, si fidèles à leurs anciens princes, confirmait peut-être i ces sentiments d'humanité. Pour tranquilliser les esprits, il rendit ordonnance (6 novembre 1764) (35) portant que, dans les procès rela- la tenure des terres et aux successions, on suivrait les lois et les usages s dans le pays sous la domination française. C'était revenir à la légalité, i l'Angleterre avait le droit de changer les lois canadiennes sans l'agré- t des habitants, ce changement ne pouvait se faire que par une décision on Parlement ; ce qui fit dire plus tard au docte légiste Masères, après ir cité la conduite de Guillaume le Conquérant et d'Édouard Ier à ard de l'Angleterre elle-même et du pays de Galles, que les lois anglaises vaient pas été légalement introduites en Canada, le roi ne pouvant sta- r seul pour cette colonie, et que par conséquent les lois françaises y ient encore en vigueur (36).

Cependant Murray était obligé d'agir avec un entourage de fonction- res dont il avait à rougir chaque jour. Une nuée d'aventuriers, d'intri- nts, de valets, s'était abattue sur le Canada à la suite des troupes an- ises, et après la capitulation de Montréal. Des marchands d'une réputa- on perdue, des cabaretiers crapuleux en composaient la classe la plus ombreuse ; les hommes probes et honorables formaient l'exception. Tous s fonctionnaires publics, les juges, les jurés, étaient Anglais et protes- nts. Le juge en chef Gregory, tiré d'une prison pour être mis à la tête de justice, ignorait le droit civil et la langue française. Le gouverneur se vit ientôt dans la nécessité de le suspendre de ses fonctions et de le renvoyer en Angleterre. Le procureur général n'était guère plus apte à exercer sa charge. Les places de secrétaire provincial, de greffier du conseil, de régistrateur, de « prévôt-maréchal » furent données à des favoris, qui les louèrent aux plus offrant ! (37) Un chirurgien de la garnison et un capitaine en retraite étaient juges des plaids communs ; ils remplissaient en outre plusieurs

(35) *An ordinance for quieting people in their possessions* (*Doc. Cons. Hist.* 1759-1791, 166).

(36) « *A plan for settling the laws and the administration of justice in the province of Québec* », précédé de « *A view of the civil government and administration of justice in the province of Canada, while it was subject to the Crown of France* », by Baron Francis Masères (ms.).

(37) Murray to the Lords of Trade, March 3rd 1765 (Can. Ar., Q², 377).

autres emplois, qui élevaient leurs appointements à un chiffre considérable

Murray, dégoûté de la tâche qu'on lui avait imposée, ne put dissimuler longtemps sa mauvaise humeur au ministère. « Le gouvernement civil établi, dit-il, il a fallu choisir les magistrats et prendre les jurés parmi quatre cent cinquante Anglais immigrés, commerçants, artisans et fermiers méprisables principalement par leur ignorance. Il n'est pas raisonnable de supposer qu'ils résistent à l'enivrement du pouvoir mis dans leurs mains contre leur attente, et qu'ils manquent de faire voir combien ils sont habiles à l'exercer. Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect ; ils détestent les autres habitants, parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés » (38).

Malgré tout ce qu'on avait accordé à leurs prétentions, ces nouveaux venus n'étaient pas encore satisfaits ; ils demandaient un gouvernement représentatif, pour posséder dans leur plénitude les droits qu'ils tenaient de leur origine, disaient-ils, et qui leur étaient inhérents. Mais, tout en accusant le despotisme du système existant, ils entendaient refuser aux Canadiens les avantages politiques qu'ils réclamaient pour eux-mêmes (39). Ils voulaient être seuls électeurs et seuls éligibles. Suivant eux, la loi anglaise était en vigueur à Québec comme à Londres, et ils regardaient la reconnaissance du catholicisme dans le traité de Versailles comme une de ces conventions illusoires qu'on viole sans déshonneur. En un mot, leur intention était de faire du Canada une nouvelle Irlande (40).

Sur des instructions de Londres, Murray convoqua une assemblée de représentants du peuple ; il le fit pour la forme, car il savait que les Canadiens, comme catholiques, refuseraient de prêter le serment du *Test*, et il était résolu à ne pas admettre les protestants seuls : la chambre ne siégea point. La faction anglaise porta alors des accusations contre lui à Londres (41), et suscita des querelles dans la colonie, où l'on vit tout à coup les villes remplies de trouble et de confusion. Murray fut accusé, entre autres

(38) Murray to Lord Shelburne, August 20th 1766. « ... A miserable people must now either abandon their all, or submit to the persecution of the most cruel, ignorant, rapacious fanatics who ever existed ». Murray to Lord Eglinton, Oct. 27, 1764 (Rep. Can. Ar., 1912 (1913), 98). V. aussi Murray to Lord Elibank, Oct. 27, 1764 (*Ibid.*).

(39) V. *infra*, App. VII.

(40) G. de Beaumont, *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, 1839, I, 26. V. plus récemment, L. Paul-Dubois, *L'Irlande contemporaine et la question irlandaise*, 1907.

(41) Halifax to Lords of Trade, June 10th 1765. Corr. with Gen. Murray, 1764-1765 (Can. Ar. Q², 359). Corr. of Gen. Murray, (Rep. Can. Ar., 1912, 90, 100 ss).

choses, d'être trop favorable au parti militaire. Excités par ses ennemis, les marchands de Londres présentèrent une requête au Bureau du commerce (42) tout à la fois contre son administration et en faveur de l'institution d'une chambre élective dans la colonie. Les choses en vinrent au point qu'il fallut le révoquer (43), plutôt pour la sympathie qu'il paraissait témoigner aux Canadiens que pour des abus de pouvoir. Il répondit au Conseil de Québec, qui lui présenta une adresse à son départ (28 juin 1766) : « J'espère que le gouvernement de mon successeur ne sera pas troublé par des ressentiments contre les auteurs des calomnies dont le mien est l'objet » (44). Repassé à Londres, Murray n'eut qu'à mettre sous les yeux des ministres le recensement qu'il avait fait faire de la population du Canada l'année précédente, pour montrer l'impossibilité d'exclure les catholiques du gouvernement, puisqu'il n'y avait que cinq cents protestants au plus sur soixante-neuf mille huit cents habitants (45). Un comité du Conseil privé du roi déclara, en 1767, que les accusations portées contre lui étaient mal fondées ; mais son acquittement ne le fit point revenir en Amérique.

Les protestants persistaient dans le dessein de décatholiciser les Canadiens. Les plus ardents voulaient qu'on appliquât dans ce pays les lois anglaises contre les catholiques ; et il y eut même des jurés à Québec qui formulèrent un acte d'accusation générale contre les habitants parce qu'ils étaient papistes (46). Les plus habiles, voyant l'attachement des Canadiens à leur religion, eurent la pensée de dissimuler le but. Ainsi une université d'Angleterre proposa le système suivant : « Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement ; engager les personnes du sexe à épouser des protestants ; ne point disputer avec les gens d'Église et se défier des Jésuites et des Sulpiciens ; ne pas exiger actuellement le serment

(42) De même que les marchands de Québec. Halifax to Lords of Trade. June 10, 1765 (Can. Ar. Q[2], 361, 398).

(43) (Conway to Murray, Oct. 24 th 1765. Corr. with Gen. Murray, 1764-1765. (Can. Ar. Q[2], 464). Conway to Murray. April 1st 1766 (Corr. with the English Ministry, 1766 (Can. Ar. Q[3], 44).

(44) Procès-verbaux du Conseil exécutif. Québec. Les seigneurs canadiens de Québec et de Montréal firent une pétition au roi pour demander le maintien de Murray (Ar. can., Q[3], 17. — *Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 188).

(45) Il n'y avait encore que 36 familles protestantes dans les campagnes et que 136 protestants dans le district de Montréal (*Etat officiel* dressé sur les rapports des juges de paix et déposé aux archives provinciales, Québec (N. de l'auteur).

(4) Presentments of the Grand Jury of Quebec, 16th October 1764 (Can. Ar. Dartmouth Papers, vol. I, 29. — *Doc. Cons. Hist.*, 153).

d'allégeance ; réduire l'évêque à l'indigence ; fomenter la division entre lui et ses prêtres ; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées ; si l'on conserve un collège, en exclure les Jésuites et les Sulpiciens, les Européens et ceux qui ont étudié sous eux, afin que, privé de tout secours étranger, le papisme s'ensevelisse sous ses propres ruines ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent les imaginations ; empêcher les catéchismes ; paraître faire grand cas de ceux qui ne donneront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir, les dégoûter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements ; excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples ; tourner les prédicateurs de bonne foi en ridicule » (47).

L'aumônier de la garnison à Québec, qui servait aussi de ministre aux protestants de la ville, pressait le Conseil exécutif de prendre possession de l'évêché catholique pour l'évêque de Londres, avec toutes les propriétés en dépendant. Quant aux biens des sociétés religieuses, les lords de la trésorerie, devant cet appât qui les tentait déjà , écrivirent au receveur général Mills, dans leurs instructions de 1765, que, « comme les terres de ces sociétés, particulièrement les terres des Jésuites, faisaient ou allaient faire partie du domaine de la Couronne, il tâchât d'en prendre possession par des arrangements avec les personnes intéressées, en leur accordant telles pensions viagères qu'il jugerait convenables, et qu'il eût soin que les terres n'échappassent point au roi par séquestration ou aliénation » (48).

Pendant que Murray était en Canada, les sauvages des pays occidentaux cherchèrent à se soulever. Leurs peuplades déclinantes sentaient déjà toute la force de cette observation qui leur avait été faite tant de fois, qu'elles perdraient leur influence politique et leur indépendance dès qu'une seule nation européenne dominerait dans le continent. Pontiac, chef outaoua, ambitieux, brave, expérimenté et ennemi mortel des Anglais, qu'il avait poursuivis avec acharnement dans la dernière guerre, forma le projet de les chasser des bords des Grands Lacs. Il entraîna, en 1763, dans

(47) On pensait en Angleterre que les Canadiens, par suite de la libre pratique de leur religion, seraient amenés à se rapprocher de la France et peut-être à pousser celle-ci à reprendre le Canada. Egremont to Murray, August 13th 1763 (Can. Ar., Q¹, 117).

(48) V. aussi Murray to Halifax, Oct. 23rd 17 3 (*Ibid.*, 251).

son complot les Hurons, les Outaouas, les Chippewas, les Poutewatomis, et d'autres tribus que les Anglais n'avaient pas su traiter avec la considération que les Français avaient coutume de leur montrer et que cette espèce de mépris avait choquées. Il tint le fort de Détroit, [défendu par le major Gladwin,] assiégé plusieurs mois sans pouvoir le prendre. Il se proposait de s'y fixer et d'y former le nœud d'une puissante confédération pour contenir les blancs au Niagara et aux Apalaches. Ses alliés s'emparèrent par surprise de Michillimackinac, le poste le plus important de ces contrées, après le Détroit, et en massacrèrent la garnison. Sept ou huit petits postes anglais, isolés dans les forêts : Sandusky, sur le lac Erié ; Saint-Joseph, au fond du lac Michigan ; Miamis, Presqu'île, Venango (aujourd'hui Franklin), situé à l'embouchure de la rivière Alléghany, tombèrent entre les mains de ces barbares, qui ravagèrent aussi les extrémités occidentales de la Pennsylvanie, du Maryland et de la Virginie, et mirent en déroute un détachement de troupes à [Parents Creek (Bloody Run),] près de Détroit ; deux mille personnes furent tuées ou traînées en captivité ; les familles des frontières furent forcées d'aller chercher un refuge dans l'intérieur. Mais le dessein de Pontiac était trop vaste pour ses forces. Le guerrier outaoua avait espéré que les colons de Détroit, et les traitants canadiens répandus sur les Lacs, l'Ohio et le Mississipi, le seconderaient ; mais ils restèrent neutres, hormis un petit nombre. Les confédérés avaient été battus à [Edgehill, vers l'ancien fort Duquesne (Pittsburg), dans l'été de 1763], par le colonel Henry Bouquet ; ils éprouvèrent encore les années suivantes d'autres échecs qui les réduisirent à faire la paix à Oswégo en juillet 1766, avant l'arrivée d'un corps de six cents Canadiens que le gouverneur Murray envoyait au secours de leurs compatriotes de Détroit. Pontiac se retira avec sa famille, [au sud du lac Michigan, dans le pays des Miamis]. En 1769, il alla chez les Illinois. Il y avait encore de l'agitation parmi les sauvages. Les Anglais trouvant suspectes les intentions de ce chef célèbre, un de leurs coureurs de bois, nommé Williamson, le fit assassiner dans la forêt de Cahokia (49). Ainsi s'éteignit un incendie qui menaçait d'embraser tous les pays de l'Ouest.

(49) V. pour le détail de cette guerre, The Gladwin Manuscripts (siège de Détroit), ed. by C. Moor, Lansing (Michigan), 1897 ; — *Journal ou dictation d'une conspiration faite par les sauvages contre les Anglais, et du siège du fort de Detroit par quatre nations differentes, le 7 mai 1763* (tr. by R.-C. Ford, ed. by M. Agnes Burton : *Journal of Pontiac's Conspiracy*, 1763, Detroit, 1912). Consulter Parkman, *The Conspiracy of Pontiac*. Sir C.-P. Lucas, *History of Canada*, d. c., ch. 1.

C'est sous l'administration de Murray que fut introduite la première presse et commencée la publication du premier journal qu'on ait vus en Canada. La *Gazette de Québec,* soutenue par cent cinquante abonnés, parut pour la première fois, mi-partie française et anglaise, le 21 juin 1764 (50). Timide d'abord, cette feuille ne se permit pendant longtemps aucune observation sur la politique du jour ; elle se bornait à recueillir les nouvelles étrangères, à noter les principaux événements, et gardait un silence de commande sur tout le reste, ce qui fait qu'on y cherche en vain un reflet de l'opinion publique pendant tout le reste du dernier siècle.

Pourtant, au Parlement de la Grande-Bretagne, une loi s'agitait alors qui allait avoir un immense retentissement dans l'Amérique septentrionale, et qui devait finir par en armer toute la population contre l'Angleterre. Sous le prétexte que la dernière guerre l'avait obligée d'augmenter énormément sa dette, l'Angleterre voulut en taxer les colonies, sans leur consentement. Elle fit le fameux Acte du timbre et mit l'imposition sur ses sujets américains (1765) (51). Toutes les anciennes colonies protestèrent (52) ; le Canada et la Nouvelle-Écosse gardèrent seuls le silence ou ne firent qu'une résistance passive.

En raison des graves difficultés que cette opposition des provinces américaines faisait prévoir, l'Angleterre montra quelque disposition à suivre une politique moins oppressive en Canada. Elle modifia ses instructions (53) et changea ici les principaux fonctionnaires. En 1766, elle envoya le brigadier général Guy Carleton (plus tard lord Dorchester)(54), comme lieutenant-gouverneur de la province, un nouveau juge en chef, William Hey, et un nouveau procureur général, Francis Masères, fils d'un huguenot réfugié en Angleterre. Carleton prit l'administration des mains du conseiller Irving, qui en était chargé par intérim depuis le départ du gouverneur Murray ; et l'un de ses premiers actes fut de retrancher de son Conseil ce

(50) Fondée par MM. Brown et Gilmore, imprimeurs venus de Philadelphie. Ce journal a subsisté jusqu'en 1842.

(51) V. le texte d. W. MacDonald. *Select Charters and other Documents illustrative of American History*, 1606-1775. N.-Y. (1899), 1904, 281.

(52) Consulter C.-H. Van Tyne, *The American Revolution*, N.-Y., 1905, 7ss. E. Channing. *History of the United States*. N. Y. e. c. p. III, 1912.

(53) Sur les conseils de Murray et de Carleton. Les instructions aux gouverneurs sont d. le Rep. Can. Ar., 1904, app E et *Doc. Cons. Hist.* (1759-1791). — V. pour la corr. de Murray et de Carleton, Rep. Can. Ar., 1890, 1-38, et *Doc. Cons. Hist.*, 152, 167, 192, 194, 196, 201, 205, 227.

(54) V. sur lui A.-G. Bradley, *Lord Dorchester*, Toronto, 1912.

même Irving et un autre fonctionnaire, Adam Mabane, favori de son prédécesseur. Ces changements paraissaient d'un bon augure.

Les Canadiens avaient fait leurs plaintes à leur nouvelle métropole sur ce qui constituait la justice envers eux depuis 1760 (55) ; mais la seule crainte de troubles sérieux dans les autres colonies put arrêter tout à fait l'Angleterre dans la voie qu'elle avait prise. Les ministres renvoyèrent les plaintes d'abord au Bureau du commerce et des plantations, puis au procureur général et au solliciteur général d'Angleterre, Yorke et de Grey. En attendant leur rapport, les Canadiens obtinrent le droit d'être jurés et d'agir comme procureurs et avocats sous certaines restrictions (56).

Yorke et de Grey présentèrent leur travail au roi George III en 1766 (57). Ils reconnaissaient tous les défauts du système de 1764, et attribuaient les désordres à deux causes principales : 1° l'administration de la justice dans des formes nouvelles, sans le concours des habitants et dans une langue qui leur était étrangère ; d'où il arrivait que les parties n'entendaient rien aux plaidoyers ni aux jugements, faute de procureurs ou d'avocats canadiens pour défendre leurs causes ; de jurés de leur race pour décider sur le fait en matière criminelle, et de juges connaissant le français pour déclarer quelle était la loi et prononcer : ce qui produisait les maux de l'oppression, de l'ignorance et de la corruption, ou, ce qui est presque la même chose, le soupçon et la croyance qu'ils existaient ; 2° l'alarme causée par l'interprétation donnée à la proclamation royale de 1763, et qui pouvait faire croire que l'intention du gouvernement était d'abolir les lois et coutumes du pays, moins pour assurer l'avantage des lois anglaises aux Canadiens et protéger plus efficacement leurs personnes, leurs biens, leur liberté, que pour leur imposer sans nécessité des règles arbitraires et nouvelles, qui auraient l'effet de renverser leurs droits au lieu de les maintenir (58).

Ils approuvaient, avec quelques changements, un plan d'organisation judiciaire proposé par les lords commissaires du commerce et des planta-

(55) Protestations du 26 oct. 1764. Au roi, 7 janvier 1765 (Can. Ar. Dartmouth Papers. I. 40. — *Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 156, 161 ; Can. Ar. B. 8, 121).

(56) Additional Instructions to Murray, 1766 (Can. Ar. Dartmouth Papers. M. 383. 152. — *Doc. Cons. Hist.*, 173, n). Ordinance to alter and amend an Ordinance passed the 17 th september 1764. July 1st 1766 (*Doc. Cons. Hist.*, 172-173).

(57) Report regarding the Civil Government of Quebec. 14th April 1766 (*Doc. Cons. Hist.*, 174-178).

(58) V. *supra*. n. 18.

tions. Ce plan consistait principalement à rediviser la province en trois districts, à établir une cour de chancellerie, composée du gouverneur et de son Conseil, qui serait aussi une cour d'appel, dont le Conseil du roi pourrait réviser les arrêts et à instituer une cour supérieure composée d'un président et de trois autres juges, sachant la langue française, et l'un d'eux, les lois du pays. Yorke et de Grey étaient d'avis que ces magistrats fussent tenus de conférer de temps en temps avec les avocats canadiens les plus recommandables par leurs lumières et leur intégrité.

Après avoir proposé de nommer quelques Canadiens juges de paix, les rapporteurs, voyant qu'on persistait à maintenir les lois anglaises, faisaient observer que c'était une maxime du droit public de laisser subsister les lois du peuple conquis jusqu'à ce que le vainqueur en eût proclamé de nouvelles, et encore, que c'était agir d'une façon oppressive et violente que de changer tout d'un coup les lois et les usages d'un pays colonisé. « Aussi, ajoutaient-ils, les conquérants qui agissent avec sagesse, après avoir pourvu à la sûreté de leur domination, procèdent lentement et laissent à leurs nouveaux sujets toutes les coutumes indifférentes de leur nature, celles surtout qui régissent la propriété et en assurent l'existence. Il est d'autant plus essentiel de suivre une pareille politique en Canada, que cette province est une grande colonie, établie depuis très longtemps par les Français et améliorée par eux... On ne pourrait y introduire brusquement les lois anglaises sur la propriété, avec le mode anglais de transport et d'aliénation, nos règles de succession et notre manière de contracter et d'interpréter les contrats, sans commettre une injustice manifeste et sans occasionner la plus grande confusion. Les Anglais qui achètent des biens en Canada, peuvent et doivent se conformer aux lois qui y régissent la propriété, comme ils feraient dans certaines parties du royaume ou dans les autres possessions de la Couronne. Les juges anglais envoyés d'ici peuvent facilement, avec l'aide des gens de loi et d'autres Canadiens éclairés, se mettre au fait des lois locales, et décider d'après les coutumes du pays, comme on décide d'après la coutume de Normandie les affaires au Jersey et au Guernesey » (59). Les rapporteurs proposaient de rétablir les lois civiles françaises, et d'autoriser les juges à faire des règles de procédure pour leurs tribunaux.

Malgré les raisons de haute politique et d'évidente justice apportées

(59) *Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 177.

par ces deux célèbres jurisconsultes, leurs avis ne furent pas adoptés. L'Angleterre demanda l'année suivante (1767), au gouverneur Carleton de faire faire par son Conseil une enquête sur l'administration de la justice. L'investigation fut longue ; elle montra encore une fois les nombreux défauts du nouveau régime, et l'extrême confusion qui continuait à régner en Canada, puisque les meilleurs jurisconsultes étaient partagés sur la question de savoir quelles lois y étaient en vigueur. Les propositions par lesquelles il fallait bien conclure renouvelèrent les embarras du pouvoir. On revenait toujours à la division de la province en trois districts. Après avoir conseillé d'instituer dans chacun un juge, avec un assesseur canadien pour expliquer la loi, un shérif et un procureur du roi, on proposait : ou de faire un code approprié au Canada et d'abolir toute autre loi ; ou de rétablir purement et simplement les anciennes lois françaises, en y ajoutant les parties du code criminel anglais les plus favorables à la liberté du sujet ; ou de n'avoir que des lois anglaises ; ou, enfin, d'adopter les lois anglaises avec quelques-unes des anciennes coutumes locales nécessitées par les circonstances (60). Le gouverneur ne voulut approuver absolument aucun de ces projets. Il fit (1769) un rapport plus conforme aux vœux des Canadiens, dans lequel il recommanda la conservation des lois criminelles anglaises, et le rétablissement pur et simple des lois civiles françaises en vigueur avant la conquête (61). Le juge en chef Hey et le procureur général Masères soumirent chacun un exposé à part, concluant à ne garder des anciennes lois civiles que celles qui concernaient la tenure, l'aliénation, le douaire, la succession immobilière et la distribution des biens des personnes mortes sans testament (62).

Ces divers rapports furent transmis en Angleterre avec toutes les pièces justificatives, et renvoyés, en 1770, par le Conseil d'État à une commission spéciale, qui après les avoir eus sous sa considération avec les pétitions des Canadiens, fut d'avis de charger l'avocat du roi et les procureur et solliciteur généraux d'Angleterre de rédiger un code civil et un code criminel propres au pays, en profitant de la présence de son gouverneur à Londres.

(60) A Draught of an intended Report of the Hon. the Governor in Chief and the Council of the Province of Quebec... concerning the State of the Laws and the administration of Justice in that Province, prepared by Francis Maseres by order of Guy Carleton and presented to him, Feb'y 27th 1769 (*Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 252).

(61) *Ibid.*, 258.

(62) *Ibid.*

Carleton, devenu gouverneur général en 1768, était passé en Angleterre en 1770, avec M. de Lotbinière, seigneur de Vaudreuil et de Rigaud, pour être entendu sur les affaires du Canada. Le président du Conseil, Hector-Théophilus Cramahé, le remplaçait par intérim à la tête du gouvernement (63). James Marriott, Edward Thurlow et sir Alexander Wedderburn, occupaient alors en Angleterre respectivement les charges d'avocat du roi, de procureur général et de solliciteur général ; c'étaient des hommes éminents dans la science du droit. Ils présentèrent leurs rapports en 1772 et 1773 (64).

Marriott disait dans le sien que l'institution d'une assemblée représentative serait prématurée chez un peuple qui était illettré quoiqu'il eût possédé un collège de Jésuites ; il fallait établir un conseil législatif, nommé par la Couronne et composée de protestants seulement, et non de protestants et de catholiques, comme le recommandait le Bureau du commerce et des plantations (65) ; on devait conserver le code criminel anglais, tolérer l'usage de la langue française et promulguer dans les deux langues tous les actes publics. Par la capitulation de Montréal, l'Angleterre s'était obligée à respecter la propriété et les lois qui la régissaient dans le temps : par conséquent, selon Marriott, la tenure des terres et toutes ces lois qui la protégeaient devaient être maintenues ; le silence du traité de Versailles n'annulait point la capitulation de Montréal, parce que celle-ci était un pacte national, conclu avec les habitants eux-mêmes à condition qu'ils cesseraient toute résistance. Puis, après avoir reconnu ainsi les titres sur lesquels s'appuyait le Canada, Marriott déclarait cependant que le Parlement d'Angleterre avait le droit de changer toutes ces mêmes lois, sophisme par lequel il détruisait ce qu'il venait de dire. Si l'on maintenait la Coutume de Paris, il fallait, à son sens, l'appeler coutume du Canada, pour effacer de l'esprit des habitants toute idée d'attachement à la France ; et, pour cette raison, il convenait peut-être même d'assimiler en partie cette coutume aux lois anglaises, puisque tout devait tendre à l'anglicisation et à l'extension

(63) Hey et Masères avaient aussi été appelés à Londres (N. de l'auteur). — Cramahé fut nommé lieutenant-gouverneur de la Province de Québec en juillet 1771 (*Doc. Cons. Hist.* (1759-1791) 295).

(64) Report of Solicitor General Alex. Wedderburn, Dec. 6th 1772. Report of Attorney General Edward Thurlow, Jan. 22nd 1773. Plan of a Code of Laws for the Province of Quebec, reported by the Advocate General, James Marriott, 1774 (*Doc. Cons. Hist.*, 296, 305, 310).

(65) Report of Lords Commissioners for Trade and Plantations relative to the state of the Province of Quebec, June 10th 1769 (*Doc. Cons. Hist.*, 263, 267).

du protestantisme. Si l'on devait admettre l'exercice des cérémonies extérieures du culte catholique, il importait de bannir les doctrines romaines, afin que l'Église romaine n'eût pas plus de privilèges en Canada qu'en Angleterre ; point d'évêque catholique ; le diocèse pouvait être gouverné par un grand vicaire qu'éliraient le chapitre et les curés de paroisses, ou même par un « surintendant ecclésiastique », à la nomination du roi et dont le pouvoir se bornerait à l'ordination des prêtres.

Marriott propose ensuite l'expulsion des Jésuites. Au reste, il estime que toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes devraient être abolies après la mort de leurs membres encore vivants, et leurs biens rendus à la Couronne pour être employés au soutien des cultes et à l'instruction de la jeunesse sans distinction de croyances. Il voudrait que les curés fussent déclarés inamovibles ; et il lui paraît opportun de maintenir le chapitre de Québec, contre l'opinion du Bureau du commerce, qui s'était prononcé pour son abolition.

Le chapitre s'éteignit peu de temps après, parce que les chanoines restés dans le pays étaient vieux, et que l'évêque n'en nomma pas d'autres pour les remplacer sur le prétexte qu'il n'y avait plus assez de prêtres à l'évêché, qu'il était difficile d'en appeler des campagnes pour les assemblées capitulaires, et que la caisse épiscopale, privée de ses plus grands revenus par la conquête, ne pouvait subvenir aux dépenses de ce corps. Marriott pensait qu'il fallait conserver le chapitre, afin que les canonicats fussent de «petites douceurs » dans les mains du gouvernement, pour récompenser les prêtres qui se montreraient fidèles et attachés à l'Angleterre.

Il terminait son rapport en disant que les processions et les autres pompes religieuses devaient être défendues dans les rues ; les fêtes abolies, excepté celles de Noël et du vendredi saint ; et les dîmes payées au receveur général, pour être distribuées en proportions égales entre les membres du clergé protestant et ceux du clergé catholique. Les lords commissaires du commerce avaient déjà suggéré cette répartition de la dîme ; ils avaient, de plus, témoigné qu'il leur paraissait désirable de faire servir toutes les églises alternativement au culte protestant et au culte catholique ; mais Marriott était opposé à ce double emploi, qu'il ne croyait possible, d'ailleurs, que dans les villes (66).

(66) Le gouverneur Murray avait reçu l'ordre dans le temps d'admettre les ministres protestants

Dans ce long rapport, Marriott n'a pas un mot, pas une pensée d'adoucissement pour le sort des Canadiens. C'est un long cri de proscription contre leurs usages, leurs lois, leur religion. Son hostilité n'est retenue sur quelques points que par certaines règles de prudence ou raisons de nécessité, qu'il ne peut s'empêcher de reconnaître pour le moment, en attendant toutefois que le désaveu en devienne possible et dès lors justifiable.

Le solliciteur général Wedderburn, depuis chancelier d'Angleterre sous le nom de lord Loughborough, se laissa guider par des principes d'un ordre plus élevé, plus philosophique, et fit preuve de plus de justice. Il s'étendit sur la forme de gouvernement et sur la religion des Canadiens, parce que l'une et l'autre devaient nécessairement influer beaucoup sur le système de législation civile et criminelle à donner à ce peuple ; et, tout en déclarant qu'il serait imprudent de lui accorder une assemblée élective, il reconnut qu'il avait des droits qu'il fallait respecter, et qu'on avait l'obligation de lui assurer un gouvernement équitable. « Le gouvernement établi en Canada après le traité de 1763, dit-il, n'est ni militaire, ni civil ; et il est évident qu'il n'a pas été fait pour durer. Il faudrait créer un conseil ayant le pouvoir de faire des ordonnances pour le bon gouvernement du pays, mais non le droit de taxer, que le Parlement pourrait se réserver ; permettre le libre exercice de la religion catholique, mais en abolissant la juridiction ecclésiastique de Rome et tout ce qui, dans le temporel de l'Église, est incompatible avec la souveraineté du roi et le gouvernement politique de la colonie ; rendre les curés inamovibles et donner le collation des cures au roi ; séculariser les ordres monastiques d'hommes et tolérer ceux de femmes ; conserver la loi criminelle anglaise avec des modifications ; compter avec les préjugés des Canadiens, comme avec ceux des émigrés anglais, quoique la bonne politique oblige de faire plus d'attention aux anciens habitants qu'aux nouveaux, non seulement parce qu'ils sont plus nombreux, mais parce que l'intérêt de la Grande-Bretagne s'oppose à une forte émigration de ses fils vers le Canada ; enfin reconnaître aux Canadiens le droit de jouir de toutes celles de leurs anciennes lois qui ne sont pas inconciliables avec les principes du nouveau gouvernement, vu que la propriété de leurs biens leur ayant été garantie, il faut leur laisser les lois qui créent, règlent,

à la collation des cures dans les villes; mais, par politique, il n'avait pas cru devoir le mettre à exécution (N. de l'auteur).

modifient cette propriété , autrement elle se réduirait à une simple possession personnelle » (67).

Thurlow, qui a été lui aussi l'un des chanceliers les plus éminents de l'Angleterre et l'un de ses juges les plus indépendants, était procureur général. Il passait pour être en politique plutôt conservateur que libéral, et plutôt hostile que favorable aux libertés des colonies. Il se montra néanmoins un ami généreux des Canadiens. Sans faire de recommandations spéciales en leur faveur, il s'appuya sur cette sage philosophie qui repousse le droit de la force et défend celui de la raison et de la justice, qui appelle la sympathie des hommes sur les opprimés et la haine des générations sur les oppresseurs ; il soutint tout ce qu'il y avait de juste, d'humain, de politique dans les nombreuses propositions faites depuis 1764 au sujet de la forme de gouvernement, de la religion et des lois convenables au Canada.

Après avoir passé en revue toutes ces propositions, et les opinions contraires qui avaient été émises sur les questions fondamentales, il se contenta d'indiquer les principes à suivre si l'on voulait toucher aux lois de ce pays.

« Par le droit des gens, dit-il, les Canadiens sont restés en possession de leurs propriétés, selon la coutume consacrée à l'époque de la capitulation et du traité de paix, et aussi de leur liberté personnelle ; toutes choses pour lesquelles ils doivent s'attendre à la protection de la Couronne. Conséquence qui paraît donc nécessaire, il faut leur laisser toutes les anciennes lois qui règlent la propriété. En introduire d'autres, ce serait, comme l'ont dit avec raison Yorke et de Grey, confondre et renverser les droits, au lieu de les maintenir.

« Là où telles formes de justice civile ont été établies depuis longtemps, les hommes ont eu des occasions fréquentes de sentir eux-mêmes et d'observer chez les autres la puissance coercitive de la loi. Ces exemples font impression sur leur esprit et les retiennent ; ceux qui n'ont jamais vu de près opérer la justice ou qui ignorent la loi, acquièrent du moins une sorte de connaissance traditionnelle des effets et des conséquences légales de leurs actes, connaissance suffisante et en même temps absolument nécessaire dans les affaires ordinaires de la vie. Il est donc facile de concevoir quel trouble extrême peut causer l'introduction de formes nouvelles... La même

(67) Report of Solicitor General. Alex. Wedderburn, Dec. 6th 1772, d. c.

remarque s'applique avec encore plus de force à la législation criminelle, qui offre des exemples plus frappants, des conséquences plus importantes. La consternation générale que produit une sujétion soudaine à un nouveau système, dure longtemps, quelques adoucissements qui s'y trouvent.

« De ces observations je conclus que, si les sujets nouvellement acquis par les armes, doivent attendre, de la bonté et de la justice de leur conquérant, la conservation de toutes leurs anciennes lois, ils n'ont pas moins raison, ce me semble, de l'attendre de sa sagesse. Il est de l'intérêt du conquérant de les laisser dans une tranquillité, une sécurité profondes, pour ne point leur donner occasion inutilement de se plaindre, ou de manquer au respect qu'ils doivent à leur nouveau souverain. Le meilleur moyen d'assurer l'ordre et la paix, est, ce me semble, de les laisser dans leurs habitudes d'obéissance aux lois auxquelles ils sont accoutumés, et non de les forcer à suivre des lois qu'ils ne connaissent point. Et quand l'ancien système est plus parfait que tout ce que la sagacité humaine peut espérer d'y substituer d'un coup, alors il emporte entièrement la balance...

« Si justes que ces observations puissent être en général, on peut supposer des circonstances qui nécessitent des exceptions ou des restrictions ;... dans ces cas, les changements imposés par les circonstances doivent se faire pour des raisons de nécessité positive, dont la vraie sagesse ne peut méconnaître la force ; et non pour des raisons de nécessité idéale, telles qu'en peuvent toujours imaginer d'ingénieux esprits, comme ceux qui demandent l'assimilation du pays conquis, en fait de lois et de gouvernement, soit à sa nouvelle métropole, soit à d'anciennes provinces que d'autres accidents ont attachées à l'Empire, afin d'établir une prétendue harmonie ou uniformité irréalisable pratiquement, et qui, d'ailleurs, serait inutile si elle pouvait exister ; ou afin d'ôter à un avocat la faculté d'invoquer dans sa plaidoirie les savantes décisions du Parlement de Paris, de peur que cela n'entretînt chez les Canadiens le souvenir historique de l'origine de leurs lois ; ou encore afin de satisfaire les espérances déraisonnables de cette poignée d'Anglais que le hasard conduit en Canada, et qui croient trouver là les lois particulières des lieux d'où ils viennent » (68). La logique pressante et sarcastique de Thurlow servit la cause des Canadiens.

Le Conseil d'État avait tous ces rapports en 1773. Depuis neuf ans,

(68) Report of Attorney General, Edward Thurlow, Jan. 22nd 1773, d. c.

l'Angleterre cherchait partout des motifs qui pussent justifier aux yeux de la conscience publique et des nations l'abolition des lois et de la religion qu'elle avait juré de conserver aux Canadiens par les traités. La justice que montra Thurlow serait restée sans effet, et le Canada serait passé sous la domination d'une poignée d'étrangers, ayant une religion, une langue, des lois et des usages différents de ceux de ses anciens habitants, sans l'insurrection américaine, qui commença de faire craindre à l'Angleterre la perte de toutes ses possessions dans l'Amérique septentrionale (69). Cette métropole attendit jusqu'en 1774 pour se résoudre ; et l'on peut dire que la révolution qui sauva la liberté des États-Unis força en même temps l'Angleterre à laisser aux Canadiens leurs institutions et leurs lois, en un mot, à leur faire droit, afin d'avoir au moins une province pour elle dans le Nouveau Monde.

Depuis quelque temps la patience des Canadiens et la violence du parti anglais, lequel ressentait par contre-coup les agitations des autres provinces, formaient un contraste qui pouvait faire réfléchir le cabinet de Londres. Les Anglais remplissaient la magistrature. Les juges de paix de Montréal, non moins turbulents que le reste de leurs compatriotes, avaient été mandés devant le Conseil, à Québec, pour répondre à des accusations portées contre eux. L'un d'eux, un marchand, nommé Walker, loin de se défendre, protesta contre tout ce que faisaient le gouverneur et le Conseil, et exprima des sentiments conformes à ceux des agitateurs des autres colonies, ce qui fit dire au procureur général Suckling qu'une pareille audace était un crime.

Les Canadiens faisaient de continuels efforts pour sortir de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Ils dénoncèrent au gouvernement, en 1769, l'administration tyrannique et odieuse de la justice dans le district de Montréal (70). Le Conseil écrivit aux juges de paix de ce district (71) « que, d'après des faits trop notoires pour être révoqués en doute, les sujets du roi généralement, mais plus particulièrement ses sujets canadiens (français),

(69) Le pamphlétaire John Fleming écrivait : « The government consulted Governor Carleton as to the means of exciting the zealous cooperation of the leaders of the French Canadians, when he suggested the restoration of French Laws. » *British Settlers' Political Annals of Lower Canada*, etc., Montréal, 1828 (N. de l'auteur).

(70) Sous l'empire de l'Ordonnance du 17 septembre 1764 (*Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 149). V. la lettre de Carleton à Shelburne, 24 décembre 1767 (*Ibid.*, 201-203). Le même au même, 25 novembre 1767 (*Ibid.*, 196).

(71) Minutes of the Council, 12th July 1769 (Can. Ar., Q^{6}, 133).

étaient journellement soumis à un degré de souffrance et d'oppression qu'ils ne pouvaient plus endurer et que la justice publique ne pouvait tolérer davantage ». Une foule d'abus étaient attribués à ces magistrats, comme l'usage de répandre « dans les différentes paroisses des papiers en blanc signées par le seul juge de paix, pour être remplis ensuite sous la forme d'une assignation, d'une prise de corps, d'un jugement ou d'un exécutoire, suivant l'emploi qu'en voudrait faire celui à qui ces papiers étaient confiés et qui souvent n'était pas même officier ministériel ; pratique si illégale en soi, si pernicieuse dans ses effets, si déshonorante pour les magistrats qui l'autorisaient, que le gouverneur et le Conseil n'auraient pu y croire, s'ils n'en avaient eu des preuves irrécusables ».

Le gouverneur Carleton chargea le Conseil de faire une enquête. Le comité auquel cette tâche fut donnée, rapporta (72) que le pouvoir déjà trop étendu laissé inconsidérément aux juges de paix en matière de propriété immobilière par l'ordonnance de septembre 1764, avait été exercé d'une façon capricieuse et vexatoire, surtout dans le district de Montréal ; que ces magistrats avaient même parfois outrepassé leur pouvoir et s'étaient arrogé une juridiction, aussi dangereuse qu'exorbitante, qui avait pour effet de remplir les prisons de débiteurs pauvres et de réduire des familles entières à l'indigence ; que le pouvoir usurpé ainsi par eux, de faire vendre les immeubles pour le paiement de la dette la plus minime, et de faire mettre le débiteur en prison s'il n'avait rien, était devenu un véritable moyen d'oppression et d'asservissement. Le comité proposa d'abroger la partie de l'ordonnance qui permettait aux juges de paix de décider les questions relatives à la propriété foncière ; d'autoriser chaque juge des plaids communs à siéger seul dans les affaires au-dessous de dix livres sterling ; et de n'accorder le droit de faire vendre les immeubles d'un débiteur ou de faire emprisonner sa personne que quand la dette et les dépens excéderaient dix livres du cours d'Halifax (73).

Le temps arrivait où l'Angleterre, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, allait changer de politique et se montrer plus douce aux Canadiens. Le gouverneur favorisait ce penchant. Il pensa que le moyen le plus sûr d'acquérir leur confiance était de rétablir les lois françaises. Souvent

(72) Report of Committee of Council on administration of Law by Justices of the Peace, 29th August and 11th September 1769 (Can. Ar., Q[6], 146. — *Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 270).

(73) Cette livre valait 18 sh. sterling (A. G.).

déjà il avait témoigné le désir de voir la Coutume de Paris rédigée plus intelligiblement, et mieux adaptée aux besoins du pays (74). Il appela plusieurs légistes canadiens. François-Joseph Cugnet, Juchereau, Pressard, prêtre, et d'autres hommes instruits, entreprirent cette tâche difficile. Leur travail fut revu en Angleterre par Marriott, Thurlow et Wedderburn. Il embrassait aussi les ordonnances criminelles des rois de France suivies en Canada et la jurisprudence sur cette matière. Le tout fut imprimé à Londres en anglais et en français (75), dans l'année 1772 (76).

Le parti extrême de la proscription, furieux de cette nouvelle politique, poussait une haute clameur. Masères, retourné à Londres et fait baron de l'échiquier, était devenu l'affidé de cette faction. Lui que les Canadiens avaient regardé comme un de leurs protecteurs lorsqu'il avait paru en Canada la première fois, cet homme qui appartenait à une famille que le fanatisme religieux avait fait proscrire de France, consentait à devenir, comme Marriott, l'avocat des proscripteurs dans sa patrie adoptive ; et, pour cela, il marchait dans deux voies que l'histoire n'a pas bien éclaircies. D'une part, dans un rapport écrit à cette époque (77), il faisait une exposition assez favorable des lois françaises, et, dans ses tête-à-tête avec les agents chargés de les défendre, il embrassait, selon le témoignage de Du Calvet, la cause des Canadiens avec la plus grande chaleur ; d'autre part, dans les papiers imprimés sous sa direction et qui forment plusieurs volumes, s'il n'est pas entièrement hostile à toutes leurs institutions civiles et religieuses, il se montre très peu zélé pour la conservation de ces choses qui paraissaient si essentielles à leur bonheur. Entre ces contradictions, les uns, cherchant à la question qu'elles font naître une solution dans ses volumineux écrits et surtout dans le *Canadian Freeholder* (78), pensent que son

(74) W. Smith, *History of Canada*, Québec, 1815, II, 60.

(75) Un sommaire des lois françaises avait été envoyé à Londres en 1768, sous ce titre : « Coutumes et usages anciens de la Province de Québec » (Ar. can., Q5-2, 482-559).

(76) V. J.-E. Roy, *L'ancien barreau au Canada*, Montréal, 1897, 36. Plusieurs compilations de nos lois parurent à Londres, cette année-là ; les principales s'intitulaient : « An Abstract of those parts of the Custom of the Viscounty and Provostship of Paris which were received and practised in the Province of Quebec in the time of the French Government. Drawn up by a select committee of Canadian Gentlemen... » London, 1772. « An Abstract of the several Royal Edicts and Declarations and Provincial Regulations and Ordinances... by François-Joseph Cugnet, by direction of Guy Carleton, London, 1772. »

(77) Du 27 février 1769. V. *supra*, n. 60. V. sur le rôle de Masères, *The Masères Letters*, 1766-68, ed. with an Introd. notes and app. by W. S. Wallace Univ. of Toronto, 1919.

(78) Publié à Londres, I, 1776, II et III, 1779.

dessein était d'amener les fanatiques, par une chaîne de raisonnements dont ils ne voyaient pas bien la conséquence, mais dont ils ne pourraient ensuite se dégager, à un but opposé à celui qu'ils voulaient atteindre ; les autres ne veulent voir que les menées d'un intrigant ou d'un traître. Quoi qu'il en soit, Masères avertit ceux qu'il servait de la décision probable du gouvernement.

En voyant la tournure que prenaient les affaires coloniales et le désir qu'avait le roi de s'attacher les Canadiens pour la lutte qui se préparait en Amérique, les protestants crurent qu'il était temps de faire des démonstrations plus vigoureuses, et de réclamer enfin l'accomplissement des promesses de 1763, c'est-à-dire un gouvernement constitutionnel. Ils tinrent plusieurs réunions à Québec et à Montréal (1773-1774) (79), pour préparer une pétition, et invitèrent les Canadiens à se joindre à eux. Ils eurent soin d'abord de se taire sur un point capital, la religion. L'assemblée représentative que Murray avait convoquée en 1764 n'avait rien fait parce que les membres canadiens s'étaient refusés au serment du *Test*. Les Canadiens croyaient toujours que si une autre chambre était convoquée, ils en seraient exclus par cette maxime fondamentale de la constitution anglaise qui frappait les catholiques d'ostracisme. La pétition des Anglais gardait donc le silence sur ce point-là. Les catholiques, connaissant leur pensée secrète, exigèrent avant toute chose que le roi fût formellement prié d'admettre dans la nouvelle chambre, sans distinction de religion, les catholiques comme les protestants. Forcés de s'expliquer, les protestants ne voulurent point se rendre à cette demande ; ce qui fut la véritable raison pour laquelle les Canadiens les plus désireux d'avoir une représentation nationale ne se joignirent pas à eux. Quelques-uns l'auraient fait peut-être ; mais les autres s'y refusèrent absolument (80), persuadés plus que jamais que les pétitionnaires étaient résolus à soutenir le principe de l'exclusion, tout en se prévalant des signatures des catholiques. L'événement justifia bientôt après leur prévision, puisque Masères, parlant au nom de ces mêmes pétitionnaires, chercha à faire exclure les catholiques du Conseil législatif établi par l'Acte de 1774.

Après ce refus, les protestants de Québec et de Montréal demandèrent

(79) V. *Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 341-342, 351-352.
(80) *Id., ibid.*

au lieutenant-gouverneur, M. Cramahé, de convoquer une assemblée de représentants du peuple (81). Celui-ci répondit que leur demande était trop importante pour qu'il pût en décider lui-même, non plus que le Conseil, mais qu'il la transmettrait aux ministres qui s'occupaient des affaires canadiennes (82). Réduits à agir seuls, les protestants envoyèrent leurs pétitions à Masères à Londres, qui les présenta au roi (83) : elles étaient signées de cent quarante-huit personnes seulement, dont trois Canadiens protestants. De plus, ils prièrent lord Dartmouth (84), secrétaire d'État pour l'Amérique, de s'intéresser en leur faveur, alléguant que le Conseil et le gouverneur rendaient des ordonnances contraires aux lois anglaises, que la population protestante manquait de pasteurs, que le séminaire de Québec ouvrait des classes pour l'éducation de la jeunesse, et, ce qui était très alarmant, qu'il n'y admettait que des professeurs catholiques. Ils écrivirent en même temps aux principaux marchands de Londres pour les engager à seconder leur démarche. Ils tenaient tant à leur système d'anglicisation que, même encore plusieurs années après, en 1782, le conseiller Finlay proposera d'avoir des écoles anglaises dans les paroisses, et d'interdire l'usage du français devant les tribunaux après un certain nombre d'années.

A la vue de cette hostilité contre les catholiques, les ministres n'osèrent pas donner une chambre représentative au Canada ; ils se bornèrent, pour le moment, à un Conseil législatif nommé par le roi. Masères alors les exhorta à le former de trente et un membres inamovibles, qui se réuniraient après convocation publique, à leur accorder le droit d'initiative, mais non le droit d'établir des impôts, enfin, à n'y admettre jamais que des protestants (85).

(81) Petition to Lt. Governor for an Assembly presented 4th December 1773 (*Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 345-346). Lt. Gov. Cramahé's reply, 11th Dec. 1773 (*Ibid.*).

(82) Procès-verbaux du Conseil exécutif, 11 décembre 1773. Cramahé to Dartmouth, 13th December 1773 (Can. Ar., Q[10], 22. — *Doc. Cons. Hist.*, 343).

(83) Letter of the Committee to Masères, 8th November 1773 (Can. Ar., Q[10], 20-21. — *Doc. Cons. Hist.* (*ibid.*). Petition to the King, Quebec, 31st December 1773 ; Montreal 10th January 1774 (*Doc. Cons. Hist.*, 347-349).

(84) Memorial from Quebec to Lord Dartmouth, 31st December 1773. Memorial from Montreal to Lord Dartmouth, Jan'y 15th 1774 (Can. Ar., Q[10], 56, 63. — *Doc.. Cons Hist.*, 349, 351).

(85) *An Act for making more effectual provision for the Government of the Province of Quebeck. — Plan of a Legislative Council for the Government of the Province of Quebec* (*An Account of the proceedings of the British and Other Protestant inhabitants of the Province of Quebec*, by Francis Masères, 1775, 79, 95).

Tandis que le parti protestant cherchait ainsi à obtenir l'asservissement des catholiques, au nom même de la liberté, ceux-ci travaillaient toujours à détruire les préjugés de l'Angleterre contre eux. Ils avaient aussi les yeux sur ce qui se passait dans les provinces voisines. Ils pouvaient juger sainement de leur propre situation et de celle des intérêts métropolitains sur ce continent, comme le prouve le mémoire prophétique cité dans le discours placé en tête de cet ouvrage. Ce mémoire montrait, avec une grande logique, que si l'Angleterre voulait se maintenir en Canada, il lui fallait accorder aux habitants français tous les privilèges d'hommes libres (86); qu'elle devait favoriser leur religion, et non la détruire par le moyen sourd mais infaillible des exclusions ; et que ce ne serait pas avoir la liberté d'être catholique que de ne pouvoir l'être sans perdre tout ce qui pouvait attacher les hommes à la patrie.

Les Canadiens tinrent aussi des assemblées et firent, en décembre 1773, une pétition au roi pour qu'il leur accordât le rétablissement de leurs anciennes lois et la jouissance des droits et privilèges politiques des sujets anglais (87).

Cette supplique, qui passa pour exprimer les sentiments de la majorité des Canadiens, ne fut signée cependant que par une très petite partie des seigneurs et des bourgeois des villes. Il y a lieu de croire aussi que le clergé partageait les sentiments des pétitionnaires, mais que, selon son usage, s'il fit des représentations, il les fit à part. Le peuple ne sortit point de son silence, et l'opinion que les remontrances venaient de lui, est sans fondement. Il ne fit aucune démonstration. Dans sa défiance, il présumait avec raison qu'il n'aurait aucune concession de l'Angleterre, puisque le parti whig, ou libéral, auquel il aurait pu s'adresser dans le Parlement anglais, était celui-là même qui appelait avec le plus de violence l'abolition ici de tout ce qui était français, en exceptant à peine la religion. Le peuple laissa donc agir les seigneurs et leurs amis ; ils demandaient tout ce qu'il aurait demandé lui-même, et ils avaient plus d'espoir d'être écoutés, parce que leur cause pouvait exciter quelque sympathie chez les tories, qui possédaient le pouvoir et qui formaient les classes privilégiées de la métropole, dont nos seigneurs étaient l'image dans la colonie.

(86) V. *supra*, t. I, Discours préliminaire, LIII. C'était aussi bien le sentiment des gouverneurs Murray et Carleton.

(87) Dans *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 354-355.

Le langage des seigneurs était empreint d'un profond respect pour le trône. Au reste, ils ne cherchaient point à dépouiller les citoyens protestants de leurs droits au nom de la liberté ; ils ne demandaient point la proscription d'une race parce que ses croyances religieuses différaient des leurs ; ils voulaient seulement avoir l'usage, comme les autres sujets du prince, de droits et de privilèges communs attachés à cette qualité. Leur pétition fut accompagnée d'un mémoire, dans lequel ils revendiquaient aussi le droit de participer aux emplois civils et militaires (88), ce que Masères combattit au nom du parti anglais. Ils y représentaient encore que la limite méridionale de la province, fixée en 1763 au 45e degré de latitude nord, à quinze lieues seulement de la ville de Montréal, resserrait trop le territoire de ce côté ; que le Canada occidental, embrassant le Détroit et Michillimackinac, devait être restitué au Canada oriental, avec les pays adjacents jusqu'au Mississipi, pour les besoins de la traite des pelleteries (89), ainsi que la côte du Labrador, pour ceux de la pêche. Ils ajoutaient que la colonie, après les grandes calamités de la guerre, et les fréquents incendies qu'elle avait éprouvés (90), n'était pas encore en état de pourvoir à ses dépenses, et, par conséquent, d'avoir une chambre élective ; qu'un conseil plus nombreux, composé d'Anglais et de Canadiens, serait préférable ; et qu'ils espéraient d'autant plus obtenir cette dernière grâce du roi, que les Canadiens possédaient plus des dix douzièmes des seigneuries et presque toutes les terres en roture.

La déclaration concernant l'assemblée représentative a été reprochée depuis aux signataires. Mais, voyant l'impossibilité d'avoir une chambre où les catholiques fussent admis, ils firent sagement, pour assurer la conservation de leur religion et de leurs lois, de demander un simple conseil législatif nommé par la Couronne. Quel avantage, en effet, le colon français aurait-il retiré d'une chambre élective dont il eût été retranché ; qui eût été composée d'ennemis déclarés de sa langue et de toutes ses institutions

(88) *Mémoire pour appuyer les demandes des très soumis et très fidèles nouveaux sujets de Sa Majesté en Canada* (*Doc. Cons. Hist.* (1759-1791), 357).

(89) « La réunion de ces postes, disait le *Mémoire*, serait d'autant plus nécessaire à notre pays que, n'y ayant point de justice établie, les *voyageurs* (coureurs de bois) de mauvaise foi, auxquels nous fournissons des marchandises pour faire le commerce avec les sauvages, y restent impunément avec nos effets, ce qui ruine entièrement cette colonie ». (N. de l'auteur).

(90) Il n'y avait pas encore six ans qu'un incendie avait détruit une centaine de maisons à Montréal, ou le quart de la ville (A. G.).

sociales, d'hommes enfin qui, dans le moment même, voulaient l'exclure des fonctions publiques, et qui auraient sans doute signalé l'avènement du régime représentatif en proscrivant tout ce qu'il avait de plus cher, sa religion, ses lois et sa nationalité (91) ?

Les demandes des Canadiens furent accueillies par le prince et son cabinet comme elles devaient l'être dans la conjoncture où se trouvait l'Angleterre, et servirent de base à l'Acte de 1774, qui formait partie d'un plan beaucoup plus vaste, où entraient toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. La puissance croissante de ces colonies inquiétait de plus en plus la métropole ; leur attitude depuis le traité de 1763, exposée brièvement dans le chapitre suivant, fera connaître assez les vrais motifs de sa politique à l'égard du Canada.

En 1772, M. Briand reçut un coadjuteur. Depuis longtemps le fardeau de l'épiscopat était devenu trop lourd pour un seul homme dans un pays si vaste. M. d'Esglis, né à Québec en 1710, avait été choisi par le chapitre en 1770 ; mais sa nomination avait éprouvé ensuite beaucoup de difficultés. Enfin, le gouverneur Carleton, qui était à Londres, les ayant aplanies, Rome, avec le consentement de l'Angleterre, expédia ses bulles à l'élu, le 22 janvier 1772, et le nomma évêque de Dorylée, *in partibus*, et coadjuteur de Québec avec droit de succession au siège de ce prélat. M. d'Esglis est le premier Canadien qui ait porté la mître (92).

Le chapitre de Québec s'éteignit peu de temps après. Son dernier acte capitulaire est de l'année 1773. Le dernier chanoine mourut en 1776.

Malgré les vœux des protestants anglais pour l'extinction du catholicisme, telle est l'inconstance des événements humains, que la Société de Jésus, déjà abolie en France par une déclaration royale (1764), et chassée du Paraguay, existait encore en Canada. Ce ne fut qu'après sa suppression

(91) Le détail de ces luttes, de ces remontrances, de ces pétitions et contre-pétitions peut paraître trop minutieux à beaucoup de lecteurs ; mais il faut se rappeler que nos pères combattaient pour nous comme pour eux-mêmes : leurs efforts pour améliorer notre destinée ne doivent pas sortir de notre mémoire (N. de l'auteur, 1re édit.).

(92) Depuis 1772, « l'évêque de Québec a toujours eu un coadjuteur, proposé par lui, agréé par le représentant du roi en cette province, admis au serment d'allégeance devant le gouverneur en conseil, confirmé par des bulles de la cour de Rome sur la postulation de l'évêque et sur le témoignage du clergé, consacré dans la province même, et prêt à succéder à l'évêque en cas de mort ou de démission, et assermenté de nouveau lorsque son tour est venu d'occuper le siège épiscopal » (*Mémoire* de M. Plessis à sir Georges Prevost (1811), c. p. Ferland, *Notice biographique sur Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec*, Québec, 1863 (N. de l'auteur). — V. sur M. d'Esglis, Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, d. c., 357-379.

par le pape en 1773, que le gouvernement résolut ici de prendre les biens des Jésuites, oubliant que ceux-ci n'en étaient que les dépositaires, puisque ces biens avaient été donnés par les rois de France pour l'éducation du peuple et l'instruction religieuse des sauvages. En 1776, leur collège, à Québec, fut transformé en caserne pour la garnison et en dépôt d'archives. Ces religieux avaient été obligés de renvoyer les professeurs pendant le siège, en 1759, et n'avaient pu rouvrir que des écoles élémentaires après la guerre (93).

(93) En 1778, le gouvernement prit possession aussi du palais épiscopal en accordant à l'évêque un loyer de cent cinquante livres sterling (N. de l'auteur). — V. le P.-C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII[e] siècle*, 1906, 2 v.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE

1774-1775 (1)

Les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale étaient en révolte ouverte, et marchaient à grands pas vers la révolution qui devait assurer leur indépendance. Depuis l'année 1690, qui avait vu s'opérer des changements si considérables dans leurs institutions, l'Angleterre avait cherché sans cesse à restreindre leurs privilèges, surtout en fait de commerce (2). On a vu ailleurs (3) quelle avait été la cause de ces changements, et quel était le caractère des habitants, unis en général de sentiments et de principes au parti républicain des temps de Cromwell. Il ne sera donc pas étonnant de les voir repousser, en 1775, les prétentions d'une métropole devenue toute monarchique. Ces colonies étaient riches en castor, en laine, en fer, en bois propre aux constructions navales. Après avoir adopté l'Acte de navigation, défavorable à leur commerce maritime, l'Angleterre avait

(1) On trouvera la bib. d. Winsor's *Hist. of America*. VI. Larned. *Literature of American History*, nos 1200-1579 ; G.-E. Howard. *Preliminaries of the Revolution*. N.-Y., 1905, 327 ss.; C.-H. Van Tyne, *The American Revolution*. N.-Y., 1905. 334 ss. : Channing. Hart and Turner. *Guide to the Study ord Reading of American History*, new ed. Boston, 1912, 291-315. Consulter en outre, Lecky, *Hist. of England in the Eighteenth century*, new ed. N.-Y., 1903, IV (V. Woodburn's ed. N. Y. 1898 donne les chapitres sur la révolution). Sir G.-O. Trevelyan, *The American Revolution*. 1899-1907, 4 v. ; id. *George the Third and Charles Fox*. 1912, 1914. 2 v. J.-H. Smith. *Our Struggle for the Fourteenth Colony : Canada and the American Revolution*, N. Y. 1907. 2 v. S.-G. Fisher. *The Struggle for American Independence*, Philadelphia. 1908. 2 v. E. Channing. *History of the United States*, N.-Y., III, 1912.

(2) Suivant certains historiens, la Révolution américaine fut déterminée par des motifs de commerce (V. E. Channing. *op. cit.*, III. 1-2 et *passim*) ; selon d'autres, et c'est l'opinion généralement admise, elle provient de causes politiques et sociales, où les influences religieuses entrent pour beaucoup. V. G.-F. Howard, *op. cit.*, ch. I, III, XII. C.-H. Van Tyne, *op. cit.*, ch. I ; id. « Influence of the Clergy and of Religious and Sectarian forces on the American Revolution », *Amer. Hist. Rev.*, XIX, 1913, 44-64. M. Chamberlain. Winsor, *Hist. of America*. VI. ch. I ; *id. John Adams, the Statesman of the American Revolution*, Boston. 1898. J.-A. Woodburn, *Causes of the American Revolution* (John Hopkins University Studies, Baltimore, no XII, 1890). V. aussi G. L. Beer, *British Colonial Policy*, 1754-1765, N. Y. 1907.

(3) V. tome I, liv. V, ch. I.

défendu, en 1732, l'exportation des chapeaux et des tissus d'une province à l'autre ; l'année suivante, l'importation du sucre, du rhum et de la mélasse des plantations tropicales, à moins de droits exorbitants ; en 1750, l'établissement des grosses forges, et la coupe des bois de pin et de sapin dans les forêts (4). Ainsi prétendait-elle exercer une autorité absolue. « C'est faire un étrange abus de son intelligence que de refuser de reconnaître ce droit, disait un membre des Communes ; du reste la trahison et la révolte sont des fruits propres au sol du Nouveau Monde ». La Nouvelle-Angleterre, pour ne point paraître trop assujettie à la Grande-Bretagne, lorsqu'elle acquiesçait à une loi du Parlement britannique, imprimait à cette loi un caractère particulier en la promulguant comme si elle venait d'elle-même. Les autres provinces avait toujours vu comme elle les prétentions métropolitaines avec aversion, et si elles s'y étaient soumises quelquefois, c'est parce qu'elles s'étaient crues trop faibles pour résister. Mais leur puissance croissait de jour en jour (5). Leur population totale, qui était de deux cent soixante-deux mille âmes vers 1700, s'élevait déjà à trois millions en 1774 (6).

L'Angleterre, devenue seule maîtresse de l'Amérique septentrionale par le traité de 1763, se montra plus exigeante. Elle voulut tirer de ses colonies un revenu direct, qui l'aidât à payer l'intérêt de la dette nationale, que la guerre du Canada avait beaucoup augmentée, sans compter les millions qu'elle avait coûtés aux Américains. On avait autrefois proposé ce moyen à Robert Walpole, qui avait répondu : « J'ai contre moi toute la vieille Angleterre, voulez-vous encore que la jeune devienne mon ennemie ? » Le ministre George Grenville, qui tenait davantage à sa place, présenta au Parlement, contre sa propre opinion et pour complaire à George III, les résolutions qui devaient servir de base à l'Acte du timbre ; elles furent adoptées sans opposition dans le mois de mars 1764.

Toutes les colonies protestèrent contre cette mesure (7). Les hommes

(4) V. G.-L. Beer, *The Commercial Policy of England toward the American Colonies* (Columbia College Studies, III, n. 2), N.-Y, 1893. Howard, *op. cit.*, ch. III.

(5) Bancroft, *Hist. of the United States*, 15th ed. Boston, 1855, VII.

(6) Cf. F.-B. Dexter, « Estimates of population in the American Colonies ». *Proc. Amer. Antiquarian Society*, Worcester (Mass.), new ser. V, Oct. 1887, 22-50.

(7) Elles l'acceptèrent tout d'abord ; les protestations n'éclatèrent que l'année suivante. V. la bib. d. Winsor, *Hist. of America*, VI, 68 ss. *Bulletin of the New-York Public Library*, I, 101-108. Channing, Hart and Turner, *Guide to the Study and Reading of American History*, d. c., 295-297. Consulter Howard, *op. cit.*, ch. VII-VIII. Channing, *op. cit.*, III, ch. II-III.

austères, les fiers puritains du Massachusetts disaient que si l'Angleterre avait la liberté de lever des contributions sur les colonies à son profit et à sa convenance, il en résulterait un système d'oppression qui deviendrait bientôt insupportable, car, une fois établi, il serait presque impossible de l'en délivrer, ou même de le modifier. « Nous ne sommes pas représentés dans le Parlement à Londres, disaient-ils : qui empêchera la Chambre des Communes de chercher à se soulager du poids des impôts en le faisant porter sur nous ! En notre qualité de sujets britanniques , nous soutenons que nous ne pouvons être taxés que par nos propres représentants. »

Les Américains avaient d'autres sujets de plainte. La présence d'une armée permanente dans leur pays les gênait beaucoup. Il y eut augmentation du traitement des juges, et cela parut un moyen adroit de diminuer l'indépendance de la magistrature. Les gouverneurs de province, qui n'étaient plus nommés comme autrefois par les habitants, se montraient aussi toujours disposés à prendre des mesures arbitraires.

Malgré l'opposition que souleva le dessein de taxer les colonies sans leur aveu, le Parlement, en 1765 (8), établit au delà des mers les mêmes droits de timbre que dans la Grande-Bretagne. Franklin, agent de la Pennsylvanie à Londres, écrivit à ses concitoyens : « Le soleil de la liberté est passé sous l'horizon, il faut que vous allumiez les flambeaux de l'industrie et de l'économie » (9). Quoiqu'il reçût du gouvernement plus tard une vaste concession de terres sur l'Ohio (10), Franklin marchait toujours avec le parti le plus avancé des colonies. Les Américains résolurent de ne plus consommer de marchandises anglaises, ce qui effraya les marchands de la métropole au point de les rallier aux partisans de la cause américaine. La Virginie, par les inspirations du célèbre patriote Patrick Henry, ardent républicain, commença la résistance à l'Acte du timbre. Les résolutions qu'il présenta dans la législature provinciale et qui y passèrent après de longs débats (29 mai 1765), déclarèrent que le peuple n'était tenu d'obéir qu'aux lois d'impôt votées par ses représentants : quiconque soutenait le contraire était l'ennemi des colonies. Dans la chaleur de la discussion, Henry parla avec la plus

(8) 5 George III. ch. XII. d. MacDonald. *Select Charters and other Documents*. d. c., 281. Consulter Howard. *op. cit.*, ch. VII. Channing, *op. cit.*, III, ch. II. Fisher. *The Struggle for American Independence*, I, ch. VI.

(9) Lettre à Charles Thompson, 11 juillet 1765.

(10) En 1772. O'Callaghan, *Doc. Hist. of the State of New-York*, Albany, 1849-51, II, 998.

grande hardiesse. Faisant allusion au sort des tyrans : « César, dit-il, a eu son Brutus ; Charles Ier, son Cromwell, et George III... » Ici il s'arrêta au milieu des cris de *Trahison ! Trahison !!*... « Et George III, continua-t-il, pourra profiter de leur exemple. Si c'est là de la trahison, qu'on me le fasse voir ! » (11). Il y eut des émeutes dans plusieurs endroits. A Boston, le peuple démolit le bureau du timbre. A Philadelphie, quand le bâtiment qui apportait le papier timbré entra dans le port, tous les navires hissèrent leurs pavillons à mi-mât, et les cloches, enveloppées de crêpe noir, firent entendre des sons lugubres jusqu'à la fin du jour. Enfin un congrès, composé des députés de la plupart des provinces, s'assembla à New-York (7 octobre 1765) et vota des pétitions au Parlement britannique contre la loi sur le timbre (12). L'opposition devint si générale que les préposés à la recette de cette contribution furent partout contraints de renoncer publiquement à leur emploi et de retourner en Europe. Les officiers de justice, les avocats, etc., s'engagèrent à discontinuer leurs fonctions plutôt que de se soumettre au nouvel impôt. La populace brûla des ballots de papier timbré, sur le rivage, avec des acclamations de joie. Les marchands cessèrent tout négoce avec l'Angleterre. En même temps que ces mesures donnaient l'impulsion à l'industrie coloniale, le commerce de la métropole tomba dans une stagnation ruineuse, qui mit le gouvernement dans le plus grand embarras. Quelques ministres penchaient pour l'emploi de la force ; les autres, pour les tempéraments.

Le Parlement britannique s'ouvrit en 1766 sous de fâcheux auspices. La misère, le mécontentement agitaient tout l'Empire. Menacé d'une révolution, le nouveau ministère Rockingham proposa lui-même (13), appuyé de Pitt et de Burke, de révoquer, tout en maintenant le droit souverain de la métropole, la loi qui avait allumé la colère des colonies. Les débats, dans lesquels les orateurs des deux partis se surpassèrent par la beauté et par la force de leur éloquence, durèrent fort longtemps ; ils se terminèrent à l'avantage du ministère (14). Pour se rendre plus populaires, les ministres

(11) Bancroft, *op. cit.*, V, 274-277. Howard, *op. cit.*, 142-145. Channing, *op. cit.*, III, 54-56.

(12) Howard, 154-157 et *passim*. Fisher, *op. cit.*, I, ch. VII. Channing, III, 56 ss.

(13) Malgré l'opposition du roi.

(14) La loi fut officiellement abolie le 18 mars 1766. V. pour les débats, Cobbett-Hansard, *Parliamentary History of England*, XVI. Consulter Lecky, *op. cit.* Howard, 162-173. Trevelyan, *American Revolution*, d. c. I, ch. I-IV.

firent porter plusieurs lois favorables au commerce colonial, et obtinrent de la France la liquidation des papiers du Canada dus depuis la guerre de la conquête (15).

L'abrogation de l'Acte du timbre fut reçue avec joie en Amérique, et suspendit quelque temps l'opposition hostile que cette loi avait fait naître ; puis il s'éleva d'autres difficultés. Le ministère Rockingham était tombé (juillet 1766) et Pitt, devenu lord Chatham, était remonté aux affaires. Les nouveaux ministres, dont naguère plusieurs s'étaient prononcés énergiquement contre le droit de taxer les colonies, surtout Chatham, proposèrent, en 1767, d'imposer le verre, le plomb, le thé, le papier portés en Amérique. Jusque-là ces marchandises, de provenance anglaise, hormis le thé, n'avaient pas eu à payer l'entrée. La proposition fut convertie en loi (16), et, pour effrayer les colons, le Parlement suspendit l'assemblée représentative de New-York, qui refusait de reconnaître, en matière de tribut, la toute-puissance de la Grande-Bretagne. C'est là une nouvelle preuve que les amis des colonies, dans les métropoles, sont animés souvent moins par un sentiment de justice que par un esprit d'ambition ou d'opposition aux ministres du jour.

Bientôt après, le ministère Grafton, composé, suivant le pseudonyme Junius, de déserteurs de tous les partis, remplaça celui de lord Chatham, qui conserva son poste dans ce remaniement, mais qui avait déjà perdu toute sa popularité. La nouvelle tentative de taxation éprouva encore plus d'opposition en Amérique que l'Acte du timbre (17). Le Massachusetts donna le premier l'exemple de la résistance, et convoqua une grande convention. L'arrivée du général Thomas Gage, en 1768, avec quatre régiments d'infanterie et quelque artillerie, fit cesser un instant ces manifestations ; mais le feu couvait sous la cendre ; il fut entretenu par des associations qui s'étaient formées dans toutes les provinces. D'autres mesures de l'Angleterre précipitèrent les événements. Le Parlement vota deux adresses au roi pour l'autoriser à envoyer à Boston une commission chargée de faire le procès aux principaux récalcitrants, accusés de haute trahison. Le Parle-

(15) La convention entre les deux Couronnes fut signée à Londres le 29 mars 1766 (A. G.).

(16) Dite les « Townshend Acts » du nom du chancelier de l'Échiquier, Charles Townshend, qui dirigeait le ministère en l'absence de Chatham, malade de la goutte (7 George III, ch. LIX, XLI, XLVI).

(17) V. sur ces faits et les suivants, Howard, ch. X-XI, XIV. Fisher, I, ch. VIII-XVIII. Channing, III, ch. IV-VII.

ment croyait les intimider, et les amis du gouvernement en Amérique étaient de son avis. Sir William Johnson écrivait à lord Hillsborough, secrétaire des colonies, en 1769 : « J'ai la plus respectueuse soumission pour le discours du trône et les adresses que j'ai eu l'honneur de recevoir ; la fermeté du discours et l'unanimité des adresses me causent une très grande satisfaction, et me donnent lieu d'espérer que les malheureuses dissensions excitées par les fanatiques turbulents de ce pays, se termineront bientôt d'une manière compatible avec l'honneur de la Couronne et avec le bonheur du peuple » (18). C'est ainsi que dans tous les temps on se trompe sur l'avenir. Malgré les espérances exprimées par Johnson, les Américains résolurent encore une fois de suspendre leurs relations commerciales avec l'Angleterre. Ce résultat alarma de nouveau les marchands anglais, et le ministère se vit contraint d'annoncer qu'il allait proposer l'abrogation de la dernière loi d'impôt, hormis l'article relatif au thé, qui serait maintenu comme marque du droit de souveraineté. C'était à la fois annoncer sa faiblesse et laisser subsister le germe des discordes.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire à la fin de janvier 1770, lord North prit la direction des affaires. Il fit faire une loi de la proposition de son prédécesseur (19). Dans le même temps, des rixes sérieuses éclatèrent à Boston entre les soldats et les citoyens. L'alarme gagnait toutes les classes et toutes les provinces ; chacun jetait les yeux sur l'avenir avec inquiétude ; mais la plupart des colons étaient décidés à défendre leurs droits les armes à la main. Ils préparaient partout leur résistance. Devenus plus modérés dans la forme, ils ne voulaient rien abandonner du fond, et ils étaient prêts à faire tous les sacrifices pour assurer le triomphe de leur cause. Le Massachusetts, [après la Virginie (20),] donnait l'exemple, dirigé par John Hancock, James Otis, John et Samuel Adams, quatre de ses hommes politiques les plus éminents. Il fut bientôt facile de prévoir que ni l'Angleterre ni l'Amérique ne céderaient rien de leurs prétentions, et que de la plume il faudrait en appeler à l'épée. En 1773, le Parlement adopta une loi pour autoriser la Compagnie des Indes orientales à porter elle-même du thé en Amérique (21), en payant les droits imposés par la loi de 1767. Aussitôt,

(18) Lettre du 25 février. O'Callaghan. *Documentary Hist. of the State of New-York*. d. c. II. 933.

(19) La loi fut promulguée en avril (10 George III, ch. XVII).

(20) Qui avait pour chefs Patrick Henry, Richard-Henry Lee et Thomas Jefferson.

(21) 12 George III, ch. XLIV.

dans plusieurs provinces, on força les consignataires de cette denrée à renoncer à leurs entrepôts. A Boston, les entreposeurs furent saisis, et les plus rebelles furent promenés dans les rues, le corps enduit de goudron et couvert de plumes ; trois cargaisons de thé furent détruites (22). Il y eut ailleurs des désordres semblables. Lord North, impatienté par tant d'audace, voulut punir les Bostonnais ; il proposa une loi pour mettre leur ville commerçante en interdit (14 mars 1774). Cette loi défendait d'aborder dans le port, d'y charger ou décharger des navires, d'y recevoir ou apporter des marchandises (23). Elle fut vivement combattue à la Chambre des Communes mais elle passa. « Détruisez, disait l'un de ses partisans, en parlant de Boston, détruisez cette fourmilière d'insectes malfaisants. » Deux autres lois de coercition, dirigées contre l'Amérique, furent encore présentées par le ministère. L'une amoindrissait les libertés du Massachusetts, et déclarait illégales toutes les assemblées publiques non spécialement autorisées par le gouverneur (24) ; l'autre garantissait contre toutes recherches les officiers qui se serviraient de la force jusqu'à tuer pour apaiser les émeutes (25). C'était ce qu'on a appelé en Canada, après l'insurrection de 1837, un bill d'indemnité, ingénieuse fiction inventée pour donner un caractère de légalité à la tyrannie. Ces deux lois n'éprouvèrent pas moins d'opposition que la première. Fox, le colonel Barré, Burke, lord Chatham, s'élevèrent contre. « Nous avons passé le Rubicon, dit-on dans la Chambre haute ; le mot d'ordre autour de nous, c'est *Delenda Carthago*. Eh bien ! prenez-y garde, s'écriait Barré ; les finances de la France sont aujourd'hui dans un état florissant ; vous la verrez intervenir dans nos querelles avec l'Amérique, en faveur des Américains ». Un autre orateur parla avec véhémence. « J'espère, fit-il, que les Américains résisteront de tout leur pouvoir à ces lois de destruction ; je le désire au moins. S'ils ne le font pas, je les regarderai comme les plus vils de tous les esclaves » (26). Cela se disait en 1774. Enfin

(22) V. pour le détail, Bancroft, *op. cit.*, VI, ch. L. Howard, *op. cit.*, ch. XV. Fisher, *op. cit.*, I, ch. XIV. Channing, *op. cit.*, III, 128-133. Trevelyan, *op. cit.*, I, ch. V.

(23) 14 George III, ch. XIX (31 mars 1774).

(24) 14 George III, ch. XLV (20 mai 1774).

(25) 14 George III, ch. XXXIX (20 mai 1774). Le texte de ces lois est d. MacDonald. *Select Charters*, d. c., 337-355.

(26) Sur ces débats et le mouvement de l'opinion anglaise, v. Hansard, *Parliamentary Hist.*, XVII, XVIII. *Annual Register*, 1773-1775 et les discours de Burke (« American taxation », « Conciliation with America »). Consulter May, *Constitutional Hist. of England*, 5th ed., 1875, III, ch. XVII. Green, *History of the English People*, Bk. IX, ch. II. — Lecky. Trevelyan, *op. cit.*

le ministère mit en discussion une quatrième loi tendant à réorganiser le gouvernement du Canada, nommé alors province de Québec. C'était le complément du plan d'administration imaginé pour l'Amérique. Cette loi (27), qui imposait un gouvernement arbitraire, absolu à cette province, devait achever de convaincre les autres colonies des arrière-pensées de l'Angleterre contre leurs communes libertés, surtout lorsqu'elles reportaient leurs regards sur le passé et voyaient la politique rétrograde de la métropole depuis 1690. De pareilles mesures étaient des indices menaçants pour l'avenir. Elles protestèrent contre la reconnaissance du catholicisme comme religion établie en Canada, plus probablement par politique, connaissant les vieux préjugés de l'Angleterre, que par motif de conscience, puisqu'elles admirent elles-mêmes peu après les catholiques au droit de cité dans leur république.

On connaît maintenant tous les plans proposés successivement depuis la conquête pour l'administration du Canada. En 1764, l'esprit du gouvernement était hostile aux Canadiens ; dix ans après, les choses avaient déjà changé ; ses préjugés se tournaient contre les Américains et les Chambres d'assemblée coloniales. L'intérêt triomphait de l'ignorance et de la passion. L'abolition de la langue et des lois françaises aurait infailliblement poussé les Canadiens vers leurs voisins mécontents. C'est pourquoi l'Angleterre retarda le règlement de la question canadienne d'année en année, jusqu'à ce qu'elle se vît obligée de sévir contre le Massachusetts et les provinces méridionales. Le rétablissement des lois françaises dépendit donc longtemps du résultat de la tentative de taxer les colonies. L'opposition invincible de ces dernières contribua à décider le ministère à écouter enfin les représentations des Canadiens. En se rendant à leurs vœux, il attacha le clergé et les hautes classes à la cause de la métropole, et amena le peuple à reconnaître sa souveraineté en matière d'impôt ; dans leur opinion, cette reconnaissance était un faible dédommagement pour la conservation de leur nationalité et pour la jouissance des droits politiques dont les autres sujets anglais voulaient les priver.

Lord Dartmouth, secrétaire des colonies depuis 1772, présenta le projet de l'Acte de 1774 à la Chambre des lords. Cette loi reculait les limites qui avaient été assignées à la province de Québec dix ans auparavant ; d'un

(27) 14 George III, ch. LXXXIII (*Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 401. — Kingsford, *Hist. of Canada*, V, 256).

côté, elle les portait à la Nouvelle-Angleterre, à la province de New-York, à la Pennsylvanie, à la rivière Ohio et à la rive gauche supérieure du Mississipi (28) ; de l'autre, au territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson. Elle conservait aux catholiques les droits qui leur avaient été assurés par la capitulation générale, et les dispensait du serment du *Test* ; elle rétablissait les lois civiles françaises en y ajoutant la faculté de tester de tous ses biens, et confirmait les lois criminelles anglaises. A la province elle donnait un Conseil, — de dix-sept membres au moins et vingt-trois au plus, catholiques ou protestants, nommés par la Couronne, — lequel était chargé de faire avec le gouverneur, au nom du prince et sous son veto, des ordonnances et règlements pour la police et le bon gouvernement du pays, sans pouvoir néanmoins imposer aucune contribution, si ce n'est pour l'entretien des routes et des édifices publics. Le roi se réservait le privilège d'instituer des tribunaux criminels, civils et ecclésiastiques. Le bill passa à l'unanimité dans la Chambre des lords ; mais il souleva la plus violente opposition dans les Communes, où les débats durèrent plusieurs jours (29). Des marchands de Londres, excités par leurs compatriotes d'outre-mer, firent des remontrances, et employèrent l'éloquence d'un avocat à la barre des Communes (30). Celles-ci voulurent entendre des témoins. Le gouverneur Carleton, qui rendit un excellent témoignage des Canadiens, le juge en chef de Québec Hey, MM. de Lotbinière, Masères et Marriott furent interrogés.

(28) Ce qui comprenait, outre le Canada, le territoire des États actuels d'Ohio, de Michigan, d'Indiana, d'Illinois et de Wisconsin (A. G.). — En 1775, Franklin proposa au ministère un projet de pacification des colonies. Il demandait que l'Acte de Québec fût révoqué et qu'un gouvernement libre fût établi en Canada. Les ministres répondirent que cette loi pouvait être modifiée de manière à réduire de nouveau la province à ses anciennes limites, c'est-à-dire à celles fixées par la proclamation de 1763. D. Ramsay, *History of the American Revolution* (1789), Trenton, 1811 (N. de l'auteur).

(29) V. Sir H. Cavendish. *Debates of the House of Commons... on the bill for making more effectual provision for the Government of the Province of Quebec*, 1839. Consulter sur cette loi, W. Knox. *The justice and policy of the late Act of Parliament for making more effectual provision for the Government of the Province of Quebec, asserted et proved*, 1774. Victor Coffin, *The Province of Quebec and the early American Revolution* (University of Wisconsin, *Bulletins*, Madison, I, n. 3), 1896; id., *The Quebec Act and the American Revolution* (Report Amer. Hist. Assoc., 1894) (M. Coffin soutient que cette loi fut calamiteuse pour les intérêts britanniques). J. Winsor, « Virginia and the Quebec Act » (*Am. Hist. Rev.*, I, 436-442). *American Catholic Hist. Researches*, Philadelphia, VI, 150, VIII, 129, XIV, 65). J.-H. Smith, *Our Struggle for the Fourteenth Colony* d. c. I, ch. II-III. Lucas, *History of Canada*, 68-89 et *passim*. Les documents essentiels sont d. Egerton and Grant, *Canadian Constitutional Development*, 23-97 ; — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 374-401.

(30) Cavendish, *op. cit.*, 96.

Ce dernier se trouva dans une situation singulière. Ne pouvant, à cause de sa charge d'avocat du roi, se prononcer contre la mesure du ministère, il éluda la plupart des questions qui lui furent posées, afin de ne pas contredire un rapport qu'il avait fait au Conseil d'État, et qui était sur plusieurs points contraire au projet d'acte soumis au Parlement. Il se tira de ce mauvais pas avec une grande présence d'esprit, mais en montrant que le sort d'une colonie peut être le jouet d'un bon mot dans la Chambre des Communes.

Parmi ceux qui s'opposèrent au bill, étaient Burke, Thomas Townshend et le colonel Barré. La plupart s'élevèrent contre le rétablissement des lois françaises et le libre exercice de la religion catholique. Ils auraient voulu une chambre représentative ; mais, à la façon dont ils s'exprimaient et à leurs réticences étudiées, on ne devait pas espérer d'y voir admettre les catholiques. C'était la liberté de tyranniser les Canadiens qu'ils voulaient donner à leurs compatriotes. Les contradictions des hommes sont telles, que les amis de la cause anglo-américaine au Parlement britannique, étaient précisément ceux qui demandaient avec le plus d'ardeur l'asservissement politique des Canadiens-Français. Fox (il avait à peine vingt-cinq ans) fut le seul dont la noble parole se fit entendre au-dessus des préjugés nationaux. « Je penche à croire, dit-il, par les renseignements que j'ai obtenus ici, qu'il convient de donner au Canada une chambre représentative... Je l'avoue, les Canadiens occupent surtout mon attention, et je maintiens que leur bonheur et leurs libertés doivent former le principal objet de la loi. Comment leur assurer ces avantages sans une chambre ?... Jusqu'à présent il n'a pas été, que je sache, allégué une seule raison valable contre l'établissement d'une assemblée. On a beaucoup appuyé sur le danger de remettre une partie du pouvoir législatif aux Canadiens ; mais, comme les personnes les plus importantes de la colonie sont attachées, dit-on, aux lois et aux coutumes françaises, n'allons-nous pas, si nous préférons un conseil législatif à une assemblée, mettre ce pouvoir entre les mains de ceux-là mêmes qui désirent le plus avoir un gouvernement français ? Nul n'a dit que la religion des Canadiens fût un obstacle à l'établissement d'une assemblée élective, et j'espère ne jamais entendre faire une pareille objection : celui qui a conversé avec des catholiques, ne voudra jamais croire qu'il se trouve dans leurs vues rien qui répugne aux principes de la liberté politique. Ces principes, bien qu'inusités dans les pays catholiques, y sont aussi chéris, aussi révérés par le peuple que dans les pays

protestants. S'il y avait du danger, je crois qu'il viendrait plutôt des hautes classes que des classes inférieures. » Le premier ministre, lord North, répliqua aussitôt : « Est-il sûr pour l'Angleterre, car ce sont ses intérêts que nous devons ménager, de confier le principal pouvoir à une assemblée des nouveaux sujets ? Je conviens que les catholiques peuvent être honnêtes, dignes, intelligents ; qu'ils peuvent avoir des idées fort justes sur la liberté politique ; mais il y a quelque chose dans leur religion qui fait qu'un gouvernement protestant sage ne saurait établir une assemblée toute catholique » (31). Il est certain que la religion catholique fut l'une des principales raisons qui empêchèrent l'Angleterre de donner alors au Canada une chambre élective, comme la crainte de voir les Canadiens joindre leur cause à celle des colonies voisines, fut l'un des motifs qui l'engagèrent à rétablir leurs anciennes lois.

La restitution de nos lois et le libre exercice de notre religion étaient deux choses si justes, ni naturelles, que l'opposition ne pouvait guère les attaquer en elles-mêmes. « Ce que vous demandez, avait dit déjà le procureur-général Thurlow (32), produirait l'asservissement des Canadiens. Voici la conduite qu'il faut tenir. Que les lois qui ont rapport à la souveraineté française soient remplacées par celles qu'exige la nouvelle souveraineté ; mais, pour toutes les autres lois, toutes les autres coutumes ou institutions, indifférentes aux rapports qui doivent exister entre le sujet et le souverain, l'humanité, la justice, la sagesse, tout vous engage à laisser ce peuple en jouir comme autrefois... On dit que les Anglais portent leur constitution politique avec eux, et que c'est par conséquent les opprimer que de les priver de leurs lois... J'affirme que si un Anglais va dans un pays conquis par sa patrie, il n'y porte pas du coup les lois anglaises : car il n'est pas plus raisonnable de soutenir une pareille prétention, que de dire, quand un Anglais va à Guernesey, que les lois de Londres l'y suivent » (33). L'opposition fit une guerre de chicane. Sur le sujet de l'établissement d'un conseil à la nomination du roi au lieu d'une assemblée représentative, la plupart de ses membres parlèrent avec un embarras marqué, gênés qu'ils étaient par leurs préjugés religieux ; et, lorsque lord North eut dit qu'une chambre catholique « ne serait pas sûre », l'un d'eux, M. Pulteney, s'écria maladroite-

(31) Séance du 8 juin 1774 (Cavendish, *op. cit.*, 246-247).

(32) Séance du 20 mai 1774 (*Ibid.*, 30).

(33) Cavendish, 37.

ment : « Mais de ce qu'on ne peut donner au Canada la meilleure assemblée, vu le nombre des catholiques, s'ensuit-il qu'on ne puisse lui en donner aucune ? » (34) Il aurait mis les Canadiens sur un pied d'infériorité, en rompant l'égalité des droits. C'était demander des privilèges pour les protestants. L'opposition perdit sa force sur ce point, car elle ne pouvait plus invoquer la fidélité des colons anglais, puisqu'ils s'armaient alors de toutes parts contre leur métropole ; et, quant à l'assertion qu'on allait répandre le culte catholique en Amérique, contre la religion de l'État, elle ne méritait par d'être repoussée.

L'Acte passa (13 juin 1774) (35), après avoir reçu quelques amendements, que la Chambre des lords approuva malgré l'éloquence de lord Chatham (16 juin). « Cette loi est cruelle, oppressive, odieuse » (36), disait cet orateur, qui en appela vainement aux évêques d'Angleterre pour qu'ils s'opposassent avec lui à l'établissement d'une religion ennemie dans un pays plus étendu que la Grande-Bretagne. Ainsi notre langue et nos lois finissaient par se relever de leur chute, comme la langue et les lois d'Angleterre elle-même s'étaient relevées après la conquête normande.

Quand la ville de Londres apprit que l'Acte avait été voté, elle fit une adresse au prince pour le prier de refuser sa sanction. Elle y disait que cette loi renversait les grands principes fondamentaux de la constitution britannique ; que l'on violait la promesse contenue dans la proclamation royale de 1763, d'établir en Canada les lois anglaises ; que la religion catholique était une religion idolâtre et sanguinaire ; que Sa Majesté et sa famille avaient été appelées comme protestantes au trône de l'Angleterre pour remplacer les Stuarts catholiques, etc. Le lord maire, accompagné de plusieurs aldermen et de plus de cent cinquante conseillers municipaux, se présenta au palais Saint-James avec son adresse. Le grand chambellan parut, et, pour toute réponse, lui dit que le roi ne pouvait prendre connaissance d'un bill passé aux deux Chambres, avant qu'il eût été soumis à son assentiment. George III partait dans le moment même pour aller proroger le Parlement à Westminster. Il sanctionna la loi, en faisant observer « qu'elle était fondée sur les principes de justice et d'humanité les plus manifestes, et qu'il ne doutait point qu'elle ne calmât l'inquiétude et n'accrût le

(34) Cavendish, *op. cit.*, 248.

(35) La loi n'entra en vigueur que le 1er mai 1775.

(36) Egerton and Grant, *Canadian Constitutional Development*, d. c. 95-97.

bonheur de ses sujets canadiens » (37). Ces paroles adoucirent dans l'esprit de ces derniers l'effet des sentiments exprimés par l'opposition. Le Parlement abolit par une autre décision les anciens droits de douane qui constituaient les seuls impôts établis par les Français dans ce pays, et en substitua d'autres sur les boissons, applicables aux dépenses de l'administration civile et judiciaire.

Les protestants du Canada, auxquels Masères écrivit ce qui s'était passé, s'assemblèrent encore, et ils rédigèrent des pétitions pour supplier le roi et les Chambres de révoquer la nouvelle loi (38). Les Canadiens se réunirent aussi et se déclarèrent dans le sens contraire.

Il parut vers ce temps-là une lettre anonyme signée : « Le patriote Canadien ». Elle fit assez de sensation pour que Masères crût devoir la réfuter longuement devant l'Angleterre dans les deux volumes qu'il publia, en 1775 et en 1776 (39), à l'appui des prétentions du parti qu'il représentait. Cette lettre, écrite sans art mais avec sincérité, circula parmi la population canadienne. « Quelques Anglais, y disait-on, travaillent à nous indisposer contre les derniers actes du Parlement qui règlent le gouvernement de la province. Ils déclament surtout contre l'introduction de la loi française, qu'ils vous représentent comme favorisant la tyrannie. Leurs émissaires répandent, parmi les personnes peu instruites, que nous allons voir revivre les lettres de cachet ; qu'on nous enlèvera nos biens malgré nous ; qu'on nous traînera à la guerre et dans les prisons ; qu'on nous accablera d'impôts ; que la justice sera administrée d'une manière arbitraire ; que nos gouverneurs seront despotiques ; que la loi anglaise nous eût été plus avantageuse ; mais la fausseté de ces imputations ne saute-t-elle pas aux yeux ? Y a-t-il quelque connexion entre les lois françaises et les lettres de cachet, les prisons, la guerre, les impôts, le despotisme des gouverneurs ? Sous cette loi, à la vérité, nos procès ne seront plus décidés par un corps de jurés, où président souvent l'ignorance et la partialité. Mais sera-ce un mal ? La justice anglaise est-elle moins coûteuse ? Aimeriez-vous que vos enfants héritassent à l'anglaise, tout à l'aîné, rien aux cadets ? Seriez-vous bien aises qu'on vous concédât vos terres aux taux de l'Angleterre ? Vou-

(37) Cavendish, *op. cit.*, préface, IV.

(38) Can. Ar. Q[11], 98 (*Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 414-418).

(39) *An Account of the Proceedings of the British and other Protestant inhabitants of the Province of Quebec*, 1775 ; id., *Additional Papers concerning the Province of Quebec*, 1776.

driez-vous payer la dîme à dixième gerbe, comme en Angleterre ? La loi française n'est-elle pas plus claire, plus simple ? n'est-elle pas écrite dans une langue que vous entendez ? La loi française a donc pour vous toutes sortes d'avantages ; et les Anglais judicieux (il s'en trouve un grand nombre dans la colonie) conviennent qu'on ne pourra nous la refuser avec équité.

« Aussi n'est-ce pas là le point qui choque davantage ces citoyens envieux dans les Actes du Parlement dont ils voudraient obtenir la révocation. Le voici, ce point, qu'ils vous cachent, mais qui se révèle malgré eux. L'un de ces actes, non seulement vous permet le libre exercice de la religion catholique, mais il vous dispense de serments qui y sont contraires ; et, par là, il vous ouvre une porte aux emplois et aux charges de la province. Voilà ce qui les révolte ! voilà ce qui leur fait dire dans les papiers publics que c'est « un acte détestable, abominable, lequel autorise une religion sanguinaire, « qui répand partout l'impiété, le meurtre, la rébellion » ! Ces expressions violentes nous marquent leur caractère, et le chagrin qu'ils ont de n'avoir point une assemblée, dont ils se proposaient de vous exclure, en exigeant de vous des serments que votre religion ne vous aurait pas permis de prêter comme ils ont fait à la Grenade » (40). Cette logique pressée était sans réplique.

Lord Camden présenta à la Chambre haute, en mai 1775, la pétition des protestants, et un bill révoquant l'Acte de l'année précédente. Mais ce projet fut rejeté sur la proposition de lord Dartmouth. La même tentative fut faite aux Communes par sir George Savile, et n'y eut pas plus de succès.

Tandis que la loi de 1774 tendait ainsi à concilier les Canadiens à l'Angleterre, la fermeture du port de Boston portait au comble l'irritation publique dans les autres colonies. La législature du Massachusetts convoqua un congrès général, et traça des règles de conduite sous forme de recommandations. Les habitants furent invités à renoncer à l'usage du thé et des autres objets qu'ils recevaient de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce qu'on eût obtenu justice. Le Congrès se réunit à Philadelphie le 5 septembre et siégea jusqu'au 26 octobre (1774). Douze provinces, contenant près de trois millions d'âmes, y furent représentées par [cinquante-cinq] députés ; il ne

(40) *An Account of the Proceedings...*, d. c., 265 ss.

manqua à cette grande assemblée que ceux du Canada et de la Géorgie pour comprendre toutes les colonies anglaises du continent (41).

Le Congrès commença par faire une déclaration des droits de l'homme (42), préface obligée de toutes les révolutions. Ensuite il adopta diverses résolutions, dans lesquelles étaient exposés en détail les griefs des colonies. Parmi ces griefs il plaça l'Acte de Québec, que venait de voter le Parlement britannique ; cet Acte, disait-il, qui reconnaît la religion catholique, abolit l'équitable système des lois anglaises, et établit une tyrannie civile et spirituelle en Canada, au grand danger des provinces voisines, lesquelles ont contribué de leur sang et de leur argent à sa conquête. « Nous sommes étonnés, ajoutait-il, qu'un Parlement britannique ait consenti à donner une existence légale à une religion qui a inondé l'Angleterre de sang, et répandu l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde » (43). Ce langage n'aurait été que fanatique, si ceux qui le tenaient eussent été sérieux ; il était insensé et puéril dans la bouche d'hommes qui songeaient alors à inviter les Canadiens à embrasser leur cause et à conquérir avec eux l'indépendance de l'Amérique. Cette partie de la déclaration ne produisit aucun bien en Angleterre, et fit peut-être perdre le Canada à la cause de la confédération. En se déclarant contre les lois françaises et contre la religion catholique, le Congrès armait nécessairement contre lui la population canadienne, et violait lui-même ces règles de justice éternelle sur lesquelles il voulait asseoir sa déclaration des droits de l'homme.

Il rédigea ensuite trois adresses, une au roi, une au peuple de la Grande-Bretagne, toutes deux faites pour justifier l'attitude qu'il avait prise, et la troisième aux Canadiens. Dans cette dernière (44), il exprima des sentiments contraires à ceux qu'il avait laissé paraître à leur égard dans ses résolutions. Il leur exposait les avantages d'une constitution libre, leur montrait les

(41) Winsor, *Hist. of America*, VI, 231-274. Howard, *op. cit.*, ch. XVI. Fisher, *op. cit.*, I, XIX-XX. Channing, *op. cit.*, III, ch. VII.

(42) A propos de l'art. relatif au principe d'égalité, v. Channing, *ibid.*, 207.

(43) Résolution du 21 octobre 1764. *Journals of the Continental Congress*, ed. by W.-C. Ford and G. Hunt, Washington, 1904, e. c, p. I.

(44) *Lettre adressée aux habitants de la province de Québec, ci-devant le Canada, de la part du Congrès général de l'Amérique septentrionale tenu à Philadelphie.* Par ordre du Congres, 26 octobre 1774, Philadelphie, p. Fleury Mesplet, MDCCLXXIV. (d. *Journals of the Continental Congress*, Ford and Hunt ed., et d. *Journal de Sanguinet* (p. p. abbé H. Verreau, *Invasion du Canada*, Montréal, 1873, 4-18).

défauts de celle qu'on venait de leur donner, et invoquait l'ombre de Montesquieu (45) pour condamner un pareil gouvernement. Il les invitait à se joindre aux autres colonies, à défendre leurs droits communs, à envoyer des délégués au second congrès, qui s'ouvrirait à Philadelphie, en mai l'année suivante. « Saisissez, disait-il, l'occasion que la Providence elle-même vous présente. Osez être libres. Nous connaissons trop bien les sentiments généreux qui distinguent votre nation pour croire que la différence de religion vous détourne de faire alliance et amitié avec nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour la même cause. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité : ils sont composés de catholiques et de protestants, et cependant ils jouissent d'une paix parfaite ; grâce à cette concorde, qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui voudrait la leur ravir. »

L'invitation du Congrès fut envoyée à un riche négociant de Montréal, nommé Cazeau. C'était un homme influent, non seulement parmi les Canadiens, mais aussi parmi les sauvages, à cause de l'étendue de son commerce et du nombre de ses employés. Cazeau, qui était Français de naissance et qui avait éprouvé de grandes injustices de la part du gouvernement anglais, embrassa avec ardeur le parti des colonies insurgées. Aussitôt qu'il eut reçu leur lettre des mains de Thomas Walker, autre marchand de Montréal, qui avait pris sur lui de représenter le Canada à Philadelphie, il la fit répandre dans tout le pays (45). Quoiqu'elle contînt probablement la véritable pensée du Congrès touchant le Canada, elle ne put détruire entièrement l'effet de la résolution que celui-ci avait adoptée contre le catholicisme. Dans leur juste défiance, la plupart des meilleurs amis de la cause de la liberté restèrent indifférents ou refusèrent de prendre part à la révolution qui commençait. Beaucoup d'autres Canadiens, gagnés par la loi de 1774, déclarèrent qu'ils

(45) A la vérité, l'*Esprit des lois* influa grandement sur l'opinion dirigeante dans les colonies américaines. Hamilton et Madison le citent fréquemment dans le *Federalist* (1788). J. Bryce, *The American Commonwealth*, new ed. N.-Y., 1911. I, 29, 283. Consulter aussi C.-E. Merriam. *History of American Political Theories*, N.-Y., 1903.

(46) Les Anglais du Canada s'étaient déjà empressés de faire traduire cette lettre et de la mettre en circulation. Carleton to Dartmouth. March 13. 1775 (Can. Ar. Q11. 120). Plusieurs marchands parcouraient nos campagnes apparemment pour vendre du blé mais en réalité pour exciter le peuple à la révolte. Même quelques Anglais allèrent jusqu'à barbouiller de noir un buste du roi d'Angleterre, sur une place publique de Montréal. Carleton to Dartmouth. May 15. 1775 (Can. Ar. Q11, 161). *Journal de Sanguinet*, éd. Verreau, d. c., -21, 119-124, 305).

resteraient fidèles à l'Angleterre et tinrent parole. Ainsi, une seule pensée de proscription, mise au jour avec légèreté, fut cause que la confédération américaine voit aujourd'hui la puissance de son ancienne métropole se consolider dans le Nord, pour peser peut-être sur elle, un jour.

Carleton, promu major général et chevalier du Bain en récompense de ses services, revint au mois d'octobre 1774, et inaugura la nouvelle constitution. Il composa le Conseil législatif de vingt-trois membres, dont le tiers environ étaient catholiques. Ce Conseil siégea deux ou trois fois et fut prorogé. Plusieurs Canadiens furent élevés aux charges publiques, qui avaient été occupées jusqu'alors exclusivement par des Anglais ou par des Suisses, excepté celles de grand voyer et de secrétaire français, pour lesquelles il fallait des hommes versés dans la langue et les usages du pays. Le régime féodal fut conservé, et les séminaires furent reconnus suivant les règles de leur fondation (47).

A peine le gouverneur avait-il eu le temps de se faire rendre compte de l'état du pays, dont il avait été absent plusieurs années, et de prendre les mesures rendues nécessaires par l'Acte de 1774, que son attention fut appelée sur les frontières et sur la propagande que les Américains faisaient en Canada, où leur adresse avait pénétré par plusieurs voies à la fois.

Les grands noms de liberté et d'indépendance nationale ont toujours ému les âmes nobles et généreuses : le citoyen policé de Paris, le pâtre grossier de la Suisse, sentent de la même manière à cet égard. L'adresse du Congrès fit sensation parmi les Canadiens de la campagne (48), et parmi les Anglais des villes. Ces derniers, n'espérant plus dominer exclusivement, songèrent pour la plupart à se faire révolutionnaires. La situation du gouverneur Carleton devint très difficile. Heureusement pour lui, le clergé et la noblesse avaient été inviolablement attachés à l'Angleterre par la confirmation de la tenure seigneuriale et de la dîme, deux institutions qu'ils ne pouvaient espérer conserver dans le mouvement niveleur d'une révolution ; et avec ces deux classes marchait la bourgeoisie, peu riche et peu nombreuse.

Par la crainte d'exposer leur religion et leur nationalité, en entrant dans

(47) Instructions du 3 janvier 1775 (Rep. Can. Ar., 1904, 229). Dartmouth to Carleton, January 7, 1775 (Can. Ar. Q[11], 59).

(48) *Journal de Sanguinet* (Verreau, 20-21). V. aussi Force, *American Archives*, Washington, 1837-1853, 4th ser. II, 231. J.-H. Smith, *Our Struggle for the Fourteenth Colony*, II, 214-215.

une confédération à la fois anglaise et protestante, crainte qui n'était pas chimérique puisque cette confédération achève de noyer les Français à la Louisiane, le clergé et les seigneurs résolurent de s'opposer à toutes ces entreprises pour conserver leur pays à l'Angleterre monarchique, située à mille lieues d'eux, et à cause de cela même moins menaçante pour l'existence de leurs institutions.

Au surplus, quand les Canadiens n'auraient pas été offensés par la déclaration du Congrès contre la religion catholique et les lois françaises, ils gardaient toujours en leur cœur cette haine à tous les Anglais, quels qu'ils fussent, qu'ils avaient contractée dans leurs longues guerres, et ils confondaient en la même pensée ceux du Canada avec ceux des pays voisins ; ils ne voyaient dans les uns et les autres qu'une même race d'oppresseurs turbulents et ambitieux. Instruit de ces sentiments, le gouverneur put croire que la majorité de la population serait entraînée par l'exemple des classes supérieures et par l'estime qu'elle lui portait à lui-même ; que, si elle n'était pas entièrement opposée aux colonies américaines, elle désirait au moins demeurer dans la neutralité. Plusieurs seigneurs avaient promis à Carleton de conduire contre les rebelles leurs censitaires ; mais ils ne tardèrent pas à voir qu'ils avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir. Lorsqu'ils voulurent assembler ces censitaires pour leur expliquer la face que prenaient les choses dans les colonies anglaises, et ce que le gouvernement attendait d'eux, quelques-uns seulement se présentèrent ; le plus grand nombre déclara qu'il ne porterait pas les armes contre les Américains. « Nous nous montrerons, disait-on, de loyaux et fidèles sujets par une conduite paisible et par notre soumission au gouvernement sous lequel nous nous trouvons ; mais nous resterons neutres dans la lutte actuelle. » Quelques jeunes seigneurs zélés voulurent user de menaces ; on leur fit comprendre que cette conduite les exposait à des dangers, et ils s'enfuirent dans les villes (49).

Cependant les événements devenaient plus graves chaque jour dans les provinces insurgées, et, loin d'aller attaquer les Américains chez eux, comme il l'eût peut-être fait si les Canadiens eussent montré de la bonne volonté, le gouverneur se vit tout à coup menacé d'une invasion. Le sang avait déjà coulé, le 19 avril 1775, à Lexington et à Concord, dans le Massachusetts ; les troupes royales y avaient perdu deux cent soixante et treize

(49) Masères, *Additional Papers...*, d. c., 71-82.

hommes.] Les rebelles couraient partout aux armes, et saisissaient les vivres, les arsenaux et les forts. Les colonels américains Ethan Allen et Benedict Arnold avaient surpris (10 mai) Ticonderoga, et y avaient trouvé [plus de cent canons ;] c'était un trophée précieux. Le colonel Seth Warner emporta dans le même temps Crown Point, et acheva de rendre les insurgents maîtres du lac Champlain dès les premières hostilités et sans qu'ils eussent perdu un homme (50). Le fort Saint-Jean, sur la rivière Richelieu, tomba aussi en leur pouvoir (17 mai) ; [mais après l'avoir pillé et fait douze prisonniers, ils se retirèrent (51).]

[Un second] Congrès se réunit à Philadelphie le 10 mai (1775). Voyant la mère patrie résolue à faire triompher sa politique par la force, il prit des mesures énergiques pour lui résister (52). Le ministère anglais avait dissous le Parlement afin de consulter le peuple de la Grande-Bretagne. Les nouvelles Chambres répondirent au discours du trône qu'elles soutiendraient le roi dans ses efforts, pour maintenir la suprématie de la législature métropolitaine (53). Un mot outrageant sur le courage guerrier des Américains fut prononcé. On proposait de porter à dix mille hommes disciplinés la petite armée du général Gage à Boston. « Son armée est suffisante, dit un ministre, pour faire rentrer dans le devoir de lâches colons. » Franklin, après avoir tâché ou feint de ramener l'Angleterre à quelque disposition plus pacifique, revint dans sa patrie, où il prêta encore le secours de ses lumières à ses concitoyens. Peu après, les généraux sir William Howe, John Burgoyne et sir Henry Clinton arrivèrent d'Europe avec des troupes.

Le Congrès fit mettre promptement en défense toutes les provinces. Il ordonna de bloquer l'armée anglaise à Boston, et de former « une armée continentale », dont le commandement en chef fut donné au général George Washington. Il adressa en même temps (29 mai) une nouvelle lettre (54)

(50) V. les autor. d. Winsor, *Hist. of America*, VI, 174-184, 213-214. J.-H. Smith, *op. cit.*, I, 121, n. 15. V. *Journal de Sanguinet* (Verreau, 27-28). Smith, *op. cit.*, I, 119-140. Fisher, *op. cit.*, I, 318-321.

(51) Carleton to Dartmouth, June 7, 1775 (Ar. Can. Q[11], 184. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 453-454). *Journal de Sanguinet* (Verreau, 28). Smith, I, ch. IV-V.

(52) Sur les travaux des Congrès, v. Van Tyne, *The American Revolution*, d. c., ch. II-IV, XI et *passim* et la bib., 343-344. Fisher, I, ch. XXVII.

(53) Le Parlement interdit aussitôt tout commerce et toute communication avec les colonies rebelles (16 George III, ch. V).

(54) *Lettre adressée aux habitants opprimés de la province de Québec de la part du Congrès général de l'Amérique septentrionale, tenu à Philadelphie*, signée Jean Hancock, président (annexée

aux Canadiens pour leur indiquer la tendance pernicieuse de l'Acte de 1774, et leur expliquer les motifs de la prise de Ticonderoga et de Crown Point, devenue nécessaire au succès de la cause commune.

Pendant que le Congrès siégeait encore, se livra, le 17 juin (1775) la bataille de Bunker-Hill, [éminence avoisinant Boston,] où le général Gage n'emporta qu'au troisième assaut les retranchements des insurgés, la moitié moins forts que lui en nombre (55). Cette affaire, la plus sanglante et la mieux disputée de toute la guerre, remplit les Américains de confiance en eux-mêmes, les vengea des insultes du Parlement britannique, et apprit aux troupes royales à respecter leur courage. Le colonel Arnold proposa d'envahir le Canada ; il promettait qu'avec deux mille hommes on le prendrait. Le Congrès, craignant une attaque de ce côté, jugea que le meilleur moyen pour la prévenir était de faire marcher une armée sur Québec par le lac Champlain. Cette audacieuse entreprise rendrait la guerre offensive. Le Congrès était d'autant plus porté à en accueillir le projet qu'on disait que les Canadiens, à part la noblesse et le clergé, étaient mécontents du nouvel ordre de choses, et que les insurgents seraient reçus par eux plutôt en libérateurs qu'en ennemis.

Le général Philip Schuyler avait été choisi pour commander l'armée du Nord. Il devait faire occuper d'abord Saint-Jean, Montréal et quelques autres points importants, pourvu cependant que cette agression ne rendît point hostiles les habitants. Le Congrès prévoyait que le gouverneur Carleton sortirait de Québec avec ses troupes pour aller défendre la frontière au lac Champlain. La conquête de Québec devenait alors facile, puisqu'il n'était pas probable que l'Angleterre secourût cette ville avant l'hiver, c'est-à-dire avant que la navigation du Saint-Laurent fût arrêtée par les glaces. Si cette conjecture se réalisait, fût-ce en partie, le général ferait faire une tentative sur Québec, en détachant un corps qui pénétrerait en Canada par les rivières Kennebec et Chaudière. Si l'attaque ne réussissait point, du moins obligeait-elle Carleton à rebrousser chemin pour protéger sa capitale, ce qui laisserait sa frontière ouverte aux troupes américaines.

à la lettre de Carleton à Dartmouth, 14 août 1775 (Can. Ar. Q[11], 222, 227). *Journals of the Continental Congress* (Ford and Hunt ed. I). Une autre lettre dans le même sens fut aussi adressée aux Anglais du Canada (Can. Ar. Q[11], 233).

(55) Les Anglais perdirent 1.054 hommes, tués ou blessés, les Américains, 450. V. les autor. d. Winsor, *Hist. of America*, VI, 184-202. Consulter C.-F. Adams, « The Battle of Bunker Hill », *Am. Hist. Rev.*, I, 401-413. Fisher, *op. cit.*, I, 333-348.

Suivant ce plan d'opérations, le général Schuyler et le brigadier Richard Montgomery débarquèrent sous le fort Saint-Jean, le 12 septembre (1775), avec [environ quinze cents hommes (56).] La place était bien gardée. Après quelques petits désavantages, que leur fit éprouver une bande de sauvages commandée par MM. de Lorimier, ils se retirèrent à l'île-aux-Noix. En entrant dans le pays, Schuyler avait adressé une proclamation (57) aux Canadiens pour leur annoncer qu'ils étaient uniquement destinés à agir contre l'armée royale, et qu'ils respecteraient leurs personnes, leurs biens, leurs libertés et leurs autels. Cette proclamation courut dans les campagnes.

Aux premières nouvelles d'une invasion prochaine, Carleton avait envoyé des troupes vers le lac Champlain. Il n'y avait alors dans le pays que deux régiments réguliers, qui composaient [à peine six cents hommes (57).] Les habitants du bas de la province, indifférents à ce qui se passait, restaient tranquilles ; ceux du haut, plus rapprochés du théâtre des événements, paraissaient avoir une inclination du côté de la révolution ; mais pourtant, par les motifs que nous avons déjà exposés, ils désiraient garder aussi la neutralité. Quant aux Anglais, que l'on mettait en balance avec les Canadiens et qui l'emportaient lorsqu'il s'agissait des faveurs de la métropole, ils ne comptaient point dans la lutte actuelle, à cause de leur petit nombre ; la plupart, au reste, tenaient ouvertement ou secrètement pour le Congrès, et le pouvoir n'ignorait pas leurs conciliabules à Québec et à Montréal (59).

(56) Pour l'invasion du Canada par les Américains, on trouvera la bib. d. Winsor, *Hist. of America*, VI, 215-229. Egerton, *Hist. of Canada*, 41. J.-H. Smith, *op. cit.*, I, 621 ss. V. la corresp. entre Carleton et le gouvernement anglais (Rep. Can. Ar., 1890). *L'invasion du Canada*, divers mémoires recueillis p. l'abbé H. Verreau et annotés p. J. Viger. Montréal, 1873. P. Force, *American Archives*. d. c., 4th et 5th series. *Blockade of Quebec in 1775-1776 by the American Revolutionists* ed. by F.-C. Wurtele, Lit. et Hist. Soc., Québec, 1906. *Doc. Cons. Hist.* (1759-1791). Consulter Kingsford, *History of Canada*, V-VI. Smith, I et II. Lucas, *History of Canada*, ch. III.

(57) De l'île-aux-Noix, 5 septembre 1775. d. Kingsford, V, 447-448.

(58) Carleton to Dartmouth, June 7, 1775. d. c. — W. Smith, *History of Canada*, Québec, 1815, II, 75.

(59) Ils communiquaient avec les insurgés et refusaient de prendre les armes pour l'Angleterre. V. les lettres d'Ethan Allen à Morrison, de Benedict Arnold à Thomas Walker, annexées à celle de Carleton à Dartmouth, 7 juin 1775 (Can. Ar. Q[11], 190, 192, 196). Carleton to Dartmouth, Jan. 12, March 13, April 6, May 15, June 7 and 26, August 14, 1775 (*Ibid.*, 110, 129, 147, 149, 161-167, 184, 201, 222). *Journal de Sanguinet* (Verreau, 24, 32, 39, 43, 48, 49, 50). *Supra*, n. 45. Dépositions de Deschamps, Bruyères, Guilette et Le Roux du 10 octobre 1775 (Ar. can. Q[11], 301-311). *Journals of the Provincial Congress... of the State of New-York*, 1775-1777, Albany, 1842, II.

Tel était l'état des esprits lorsque le gouverneur proclama la loi martiale le 9 juin (1775), et appela la milice pour repousser l'invasion et maintenir la paix intérieure (60). Cette mesure inattendue, et encore sans exemple en Canada, produisit le plus mauvais effet. Quelques paroisses, ayant été menacées de contrainte par le jeune La Corne, se mirent même en défense, au passage de Lachenaye. En préjugeant les opinions, en proférant des menaces, on alarma les indifférents, et l'on força ceux qui s'étaient compromis à se déclarer. Le secours du clergé fut invoqué. L'évêque, M. Briand, fit aussitôt une circulaire (61) pour exhorter les catholiques à soutenir la cause de l'Angleterre. Il leur représentait ce que leur religion avait à attendre des sectes puritaines, s'ils se livraient à elles. Cette vérité fut surtout développée dans un long mandement, publié en 1776 (62). Ni la proclamation, ni la circulaire ne purent faire sortir les habitants de leur indifférence.

Voyant que la population restait sourde à ses appels, le gouverneur essaya de lever un corps de volontaires. Il offrit des avantages : chaque soldat recevrait deux cents arpents de terre ; cinquante de plus, s'il était marié, et cinquante pour chacun de ses enfants ; son engagement cesserait avec la guerre ; et les terres ainsi données seraient exemptes de toutes charges pendant vingt ans. Ces offres eurent peu de succès. Alors Carleton s'adressa aux sauvages, aux Iroquois principalement (63). Quinze années de paix avaient fortifié la confédération iroquoise, qui reprenait son ascendant sur les autres tribus : son exemple pouvait entraîner ces dernières et procurer à la Grande-Bretagne d'utiles auxiliaires. Mais il fallait de puissants moyens de séduction pour gagner les Cantons. Ils regardaient cette lutte civile comme une expiation des maux que les Européens leur avaient fait souffrir. « Voilà, disaient les vieillards, la guerre allumée entre les hommes de la même nation : ils se disputent les champs qu'ils nous ont ravis. Pourquoi prendrions-nous parti dans leurs querelles, et quel ami, — quel ennemi aurions-nous à choisir ? Quand les hommes rouges se font la guerre, les hommes blancs ne laissent-ils pas leurs tribus s'affaiblir et se

(60) Carleton to Dartmouth. June 20. 1775. d. c. Proclamation du 9 juin 1775 (d. *Journal de Sanguinet*. Verreau. 35). V. aussi *ibid.*, 31. 33-34. 37-38.

(61) Le 22 mai 1775. *Mand. des év. de Québec*. II. 264.

(62) *Mand. des év. de Québec*. II. 269-279.

(63) *Journal de Sanguinet* (Verreau. 40).

détruire les unes les autres ? Ils attendent que la terre, humectée de notre sang, ait perdu ses habitants pour la saisir. Laissons-les, à leur tour, épuiser leurs forces et s'anéantir ; nous recouvrerons, quand ils ne seront plus, les forêts, les montagnes, les lacs, qui ont appartenu à nos ancêtres. »

Cazeau leur avait fait dire par ses émissaires, pour les empêcher d'embrasser le parti de l'Angleterre : « C'est une guerre de frères ; après la réconciliation vous resteriez ennemis des uns et des autres ». Mais le colonel Guy Johnson (64), M. de Saint-Luc et le major Campbell, son gendre, les travaillaient dans un sens opposé, et ils se firent surtout écouter des jeunes gens. Campbell prodigua les présents ; l'or fit son effet. La plupart des chefs s'obligèrent à prendre les armes le printemps suivant, aux premières feuilles. Le gouverneur, étant monté à Montréal, vit arriver alors [trois cents Iroquois qui s'assemblèrent avec deux ou trois cents autres sauvages domiciliés. On tint un grand conseil.] L'officier qui commandait les Iroquois parla de la nécessité de mettre tout de suite en campagne les sauvages, peu accoutumés à rester dans l'inaction lorsqu'ils avaient les armes à la main. Carleton répondit qu'il ne pouvait encore rien entreprendre parce que ses forces étaient insuffisantes ; que la province dépendait de la milice pour sa défense ; qu'il espérait en réunir bientôt un corps assez considérable et qu'on amusât les sauvages, en attendant qu'il fût possible de les conduire dans les provinces en révolte (65).

Le gouverneur voulait aller au secours de Saint-Jean avec quelques milices des campagnes des Trois-Rivières et de Montréal ; mais on a vu qu'il devait peu s'attendre à trouver les habitants en bonne disposition. Les paroisses de la rivière Richelieu, ne pouvant demeurer davantage dans l'indifférence et déjà comme emportées par le torrent, se déclaraient pour les rebelles ; elles avaient même envoyé des émissaires aux autres paroisses pour les engager à ne point se porter contre ceux qui venaient les délivrer de l'oppression britannique. Presque tout le district des Trois-Rivières

(64) Qui remplaçait son parent sir William Johnson, décédé en 1774. (V. Lucas, *op. cit.*, 147-150). Les Iroquois favorables à l'Angleterre avaient pour chef Joseph Brant qui se distingua durant la révolution américaine (V. *supra*, tome I, 144). Sur le rôle des sauvages dans cette guerre, v. Winsor, *Hist. of America*, VI, ch. VIII et la bib. 617 ss. Van Tyne, *American Revolution*, 348-350.

(65) *Extracts from the Records of Indian Transactions under the superintendency of Sir Guy Carleton during the year*, 1775. Carleton to Dartmouth, August 14, 1775, d. c. *Journal de Sanguinet* (Verreau, 41).

refusa de marcher à l'appel du gouverneur (66). Les royalistes, au nombre de quelques centaines, se rendirent à Montréal ; mais, s'étant aperçus que le gouverneur paraissait douter de leur fidélité, la plupart s'en retournèrent chez eux. Les habitants de Chambly se joignirent aux insurgés américains conduits par les majors Brown et James Livingston, que Montgomery, devenu commandant en chef, avait détachés pour enlever le fort qu'il y avait dans ce village. La maladie venait de forcer le général Schuyler à s'en retourner à Albany. Le fort fut lâchement rendu, après un jour et demi de siège, par le major Stopford, quoique les murailles n'eussent pas été endommagées, que la garnison, [de quatre-vingt-deux hommes,] n'en eût pas perdu un seul et qu'elle fût abondamment pourvue de munitions (18 octobre 1775). Stopford livra ses armes, ses drapeaux aux vainqueurs, qui trouvèrent dans le fort dix-sept bouches à feu et une grande quantité de poudre dont ils manquaient (67). Cette conquête les mit en état de faire plus vigoureusement le siège de Saint-Jean. Chambly tombé, ses habitants allèrent renforcer l'armée américaine. Ainsi cette guerre, par la division des Canadiens, commençait à prendre le caractère d'une guerre civile. Une partie des habitants de la campagne avait épousé la cause des insurgés ou exprimait des vœux pour son succès ; le reste voulait rester neutre. Seuls le clergé et les seigneurs, avec le gros de la bourgeoisie des villes, demeuraient franchement attachés à l'Angleterre (68), et leur influence réussit à maintenir la majorité des Canadiens dans la neutralité jusqu'à la fin. Aussi l'on peut dire que le clergé fut, à cette époque, le véritable sauveur des intérêts de la métropole dans la colonie.

Le gouverneur persistait dans sa résolution de secourir Saint-Jean, où la moitié de la garnison n'avait que des baraques en planches pour se mettre à couvert. Le fort était la clef de cette frontière. Il envoya l'ordre au lieutenant-colonel Maclean, qui commandait à Québec, d'aller avec des milices

(66) *Journal de Sanguinet* (Verreau, 74, 75). *Journal de Badeaux* (*Ibid.*, 100). Cramahé to Dartmouth, Sept. 21, 1775 (Can. Ar., Q[11], 249). Carleton to Dartmouth, Sept. 21 and 24, 1775 (*Ibid.*, 201, 253).

(67) *Journal de Sanguinet* (Verreau, 61-62, 44-45, 48-50). Lettre de Montgomery, 3 nov. 1775 (d. Dawson, *Battles of the United States*, N.-Y., 1858, I). Carleton to Dartmouth, Nov. 3, 1775 (Can. Ar., Q[11], 274, 277).

(68) Carleton to Dartmouth, June 7, Sept. 21, 1775, d. c. Cramahé to Dartmouth, Sept. 21, Nov. 9, 1775 (Can. Ar., Q[11], 249, 285). V. aussi le *Mémoire* du curé Poirlier, p. p. N.-E. Dionne, *Sainte-Anne de la Pocatière*, Québec, 1910. *Journal de Sanguinet* (Verreau, 95). M. I.-J. Griffin, *Catholics and the American Revolution*, Ridley Park (Pennsylvania), 1907.

à Sorel, où lui-même le rejoindrait. Cet officier arriva au rendez-vous [avec des réguliers et trois cent cinquante Canadiens lesquels] se mirent aussitôt à déserter. Le gouverneur, de son côté, avait sous lui [neuf cents miliciens, cent trente réguliers et quatre-vingts sauvages ;] mais, au lieu de descendre en bateaux à Sorel, il entreprit de s'y rendre par terre en traversant d'abord à Longueuil, sur la rive droite du Saint-Laurent. En débarquant, il se vit en présence de [trois cents Américains du Vermont, commandés par le colonel Seth Warner et] avantageusement postés. Déjà, il faisait signe d'aborder, lorsque la crainte de voir passer son monde à l'ennemi, l'arrêta. Il se retira promptement, après avoir essuyé des coups de fusil et de canon, et sacrifié quelques hommes, qui avaient sauté à terre (30 octobre 1775) (69).

Le lieutenant-colonel Maclean devait courir dans le même temps au fort Saint-Jean ; il alla jusqu'à Saint-Denis ; mais, trouvant partout les ponts rompus et les paroisses soulevées, il retourna à Sorel, où ses gens, gagnés par les émissaires de Chambly, l'abandonnèrent presque tous ; ce qui l'obligea de rentrer au plus vite à Québec, après avoir enlevé les armes et la poudre qu'il y avait à Sorel et aux Trois-Rivières. Le fort Saint-Jean, n'espérant plus être secouru, se rendit après quarante-cinq jours de siège. La garnison, [au nombre de six cent quatre-vingt-huit hommes,] demeura prisonnière ; le vainqueur permit aux officiers de conserver leurs épées (3 novembre) (70).

Les succès inattendus qui avaient couronné jusque-là leur cause, coûtèrent aux Américains à peine quelques soldats, en comptant même ceux qu'ils perdirent à la Longue-Pointe, une lieue au-dessous de Montréal, dans une tentative faite par le colonel Ethan Allen et le major Brown pour surprendre cette ville, où ils avaient des intelligences. Cette marche hardie manqua faute d'ensemble dans les mouvements. [Le 24 septembre au soir,] Allen seul put passer [à la Longue-Pointe, à la tête de cent cinquante hommes.] Rencontré par le major Carden, sorti de Montréal avec trois cents

(69) *Journal de Sanguinet* (Verreau, 64-66). *Mémoire d'Amable Berthelot* (*Ibid.*, 230-231). Carleton to Dartmouth, Oct. 25, Nov. 9, 1775. d. c.

(70) *Journal tenu pendant le siège du fort Saint-Jean par un de ses défenseurs* (Antoine Foucher) (Mém. Soc. litt. et hist. de Québec) Carleton to Dartmouth. Nov. 5, 1775 (Can. Ar., Q[11], 274. 278, 282, 284). *Journal de Badeaux* (Verreau, 171-174). *Journal de Sanguinet* (*Ibid.*, 66-67, 68-78). *Mémoire de Berthelot* (*Ibid.*, 230-233). Lettre de Montgomery, 3 nov. 1775, d. c. Force, *Amer. archives*, 4th ser. III, 1342, 1392, 1395.

volontaires canadiens et trente miliciens anglais (71), il fut cerné, battu et fait prisonnier [avec trente-cinq autres (25 septembre 1775) (72).] Pendant le combat, le gouverneur Carleton et le brigadier général Richard Prescott, commandant à Montréal, se tenaient dans la cour des casernes de la ville, avec le reste des troupes, le sac sur le dos, prêts à s'embarquer pour Québec si les royalistes étaient défaits. Cette victoire, néanmoins, retarda peu le départ du gouverneur ; car Montgomery ne fut pas plus tôt maître de Saint-Jean, qu'il poussa ses troupes en avant vers Montréal, Sorel et les Trois-Rivières. La défection des habitants et la retraite du lieutenant-colonel Maclean laissaient Carleton presque sans défenseurs ; [il partit pour Québec avec cent trente officiers et soldats sur onze bâtiments, dont trois étaient armés en guerre (11 novembre).] Arrêté par les vents contraires devant La Valtrie, à dix lieues seulement de Montréal, il fut obligé de se déguiser en villageois et de monter sur la berge à rames d'un caboteur nommé Bouchette, pour s'échapper dans la nuit. Il ne resta que quelques heures aux Trois-Rivières, où il parut en fugitif, comme Maclean peu de jours auparavant, et en repartit au moment où les ennemis allaient y entrer (73).

Pendant que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery, devant qui les faubourgs proclamèrent (le 12 novembre) leur sympathie pour la cause de la révolution (74).

La ville des Trois-Rivières, n'ayant ni soldats, [ni munitions,] suivit l'exemple de Montréal (20 novembre). Elle demanda au général américain de ne pas la traiter durement. Montgomery répondit qu'il était fâché d'avoir causé aux habitants des craintes pour leurs propriétés ; qu'il était venu pour conserver, non pour détruire ; et que, si la Providence continuait à favoriser ses armes, il espérait que cette province, bientôt plus heureuse,

(71) « Le reste des marchands anglais ne voulurent point y aller. C'est là que l'on reconnut le plus ouvertement les traitres. » *Journal de Sanguinet* (Verreau, 50) (N. de l'auteur).

(72) *Journal de Sanguinet* (Verreau, 49-51). *Journal de Badeaux* (*Ibid.*, 167). *Mémoire de de Lorimier* (*Ibid.*, 259-262). Cramahé to Dartmouth, Sept. 30, 1775 (Can. Ar., Q[11], 250). Carleton to Dartmouth, Oct. 25, 1775 (*Ibid.*, 267). Carden fut blessé mortellement.

(73) Carleton to Darmouth, Nov. 20, 1775 (Can. Ar., Q[11], 318). *Journal de Sanguinet* (Verreau, 51, 79, 86-87). V. encore *ibid.*, 107, 233-234.

(74) *Journal de Sanguinet* (*Ibid.*, 79-81, 84-86). Arts. de capitulation (*Ibid.*, 81-82). Montgomery to Schuyler, Nov. 13 and 19, 1775. Proclamation Nov. 15, 1775 (Force, *Amer. Ar.*, 4th ser. III). V. aussi J.-H. Smith, II, 38-41.

jouirait d'un gouvernement libre (75). Une partie de la population anglaise se joignit aux insurgents, et les Canadiens ralliés à la révolution désarmèrent les royalistes de cette petite ville.

Les Américains descendaient vers Québec dans la flottille même qui avait suivi le gouverneur jusqu'à La Valtrie et qu'ils avaient prise avec le brigadier Prescott sans coup férir. Ils se réunirent aux troupes du colonel Arnold à la Pointe-aux-Trembles. Arnold, qui trahit plus tard la cause de sa patrie, avait été marchand de chevaux (76). Il tenait de la nature un corps robuste, un esprit ardent, un cœur inaccessible à la crainte. Dans les circonstances difficiles où il s'était trouvé, il avait acquis une certaine connaissance des hommes qui compensait chez lui le défaut d'éducation. Une grande réputation de courage et de talents militaires le fit choisir par Washington pour commander le corps qui devait se détacher de l'armée devant Boston, et pénétrer par les rivières Kennebec et Chaudière jusqu'à Québec. Ses instructions (77), semblables à celles que Montgomery avait reçues, lui défendait de troubler la tranquillité des Canadiens ou de blesser leurs préjugés ; elles lui ordonnaient de respecter leur religion, de payer libéralement toutes les choses dont il pourrait avoir besoin, et de punir avec rigueur les soldats qui commettraient des désordres. [Il partit de Cambridge, dans le Massachusetts, le 11 septembre (1775), avec onze cents hommes et gagna Fort Western (Augusta) dans le Maine ;] il mit six semaines pour passer les Alleghanys et se rendre [à la Pointe-Lévis, où il arriva le 8 novembre avec cinq cent dix hommes seulement (78).] Il traversa le fleuve Saint-Laurent à l'Anse au Foulon, la nuit, et par le même escarpement que Wolfe avait gravi seize ans auparavant, et parut, le 14, dans les plaines d'Abraham, sous les murs de la ville. Obligé de cheminer à travers

(75) *Journal de Badeaux* (Verreau, 174-176, 176-180). Montgomery to Schuyler, Nov. 24, 1775 (Force, *op. cit.*).

(76) V. sur lui, *Spark's life and treason of Arnold*, Boston, 1835. I. N. Arnold, *Life of Benedict Arnold*, Chicago, 1880.

(77) Du 14 septembre 1775. Winsor, *Hist. of America*, VI, 217. Washington lui avait aussi remis une proclamation adressée au peuple du Canada (en français, d. le *Journal de Sanguinet*, Verreau, 89-91 ; en anglais d. *Writings of Washington*, Ford's ed., III 120-127 ; Kingsford, *Hist. of Canada*, V, 401).

(78) V. là-dessus, J. Codman, *Arnold's Expedition to Quebec*, N.-Y., 1901. J.-H. Smith, *Arnold's March from Cambridge to Quebec*, N.-Y., 1903 ; id., *Our Struggle for the Fourteenth Colony*, d. c. I, ch. XVII-XX, II, ch. XXI.

un pays complètement désert et de suivre des rivières pleines de rapides et de dangers, lesquelles lui traçaient le chemin, il n'avait pu franchir tous les obstacles qu'en sacrifiant une partie de son bagage, et en se réduisant à vivre quelquefois de fruits sauvages et de feuilles d'arbres. Rendu [à la rivière Dead, vers la fin d'octobre,] il avait renvoyé les malades et tous ceux qui ne se sentaient pas la force ou le courage d'aller plus loin. Trop faible pour attaquer seul Québec, il remonta la rive gauche du fleuve [pendant vingt milles,] jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, afin d'opérer sa jonction avec le général Montgomery. Quoique les deux corps réunis ne formassent qu'environ [huit cents hommes,] ils investirent la ville dans les premiers jours de décembre.

Le gouverneur Carleton y était rentré le 19 novembre, après avoir manqué une troisième fois d'être pris à la Pointe-aux-Trembles, où il avait voulu mettre pied à terre. Il n'avait eu que le temps de se dérober aux troupes d'Arnold qui y arrivaient alors. Il trouva la ville partagée en deux camps, et fort indécise sur le parti à prendre. Il y avait eu déjà plusieurs assemblées publiques. Le 13 novembre, il s'en était tenu une dans la chapelle du palais épiscopal, pour discuter la question de savoir si l'on devait se défendre. Comme elle délibérait, le colonel Maclean arriva à Québec. Il entra dans la chapelle et trouva un nommé Williams, premier signataire de la pétition que les marchands anglais avaient adressée au roi l'année précédente (79), qui cherchait, du haut de la chaire où il était monté, à persuader aux habitants de livrer la ville à l'armée du Congrès ; le colonel Maclean le fit descendre, dissuada l'assemblée de suivre un si lâche conseil et la congédia. Le bruit courait que les citoyens anglais avaient préparé une capitulation (80).

Aussitôt que le gouverneur fut revenu à Québec, il fit tout ce qu'il put pour mettre la place en état de soutenir un siège, et pour engager les citoyens à rester fidèles au roi. Il assembla la milice bourgeoise et en parcourut les rangs, commençant par les Canadiens, auxquels il demanda s'ils étaient résolus à se défendre en bons et loyaux sujets ; tous répondirent affirmativement par des acclamations. Les miliciens anglais en firent autant. Mais, comme il restait bien des gens mal disposés, ou qui désiraient le succès

(79) V. *supra*, n. 38.

(80) *Mémoire de Berthelot* (Verreau, 235).

de la révolution, le gouverneur ordonna, le 22 novembre (1775) (81), à tous ceux qui ne voulaient point prendre les armes de sortir de la ville. Nombre de marchands anglais, Adam Lymburner, le plus notable, à leur tête, se retirèrent dans l'île d'Orléans, à Charlesbourg et dans d'autres campagnes (82), attendant le résultat de la lutte pour crier : *Vive le roi !* ou *Vive la Ligue !*

(81) *Proclamation ordering all who refuse to take up arms in defence of the town to leave it in four days* (Can. Ar., Q[12], 24). *Journal de Sanguinet* (Verreau, 110-111).

(82) V. W. Smith, *Hist. of Canada*, II, 95-96. Kingsford, *Hist. of Canada*, IV, 487.



LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE PREMIER

L'ARMÉE AMÉRICAINE DEVANT QUÉBEC
1775-1776

Lorsque le gouverneur Carleton rentra à Québec (19 novembre 1775), la cause anglaise en Canada pouvait paraître désespérée (1). La capitale était à peu près le seul endroit qui reconnût encore la suprématie de la métropole. Le clergé, les seigneurs et la plupart des gens de loi étaient toujours dévoués à l'Angleterre ; mais ils étaient dispersés dans les villes et les campagnes, et comme perdus dans la foule. Cependant leur influence était assez grande pour qu'ils pussent espérer de diriger plus tard la volonté populaire, quoique, pour le moment, les royalistes hors de Québec fussent réduits au silence.

Cette ville ne contenait, en 1775, qu'une population de cinq mille âmes. La garnison se composait [au milieu de novembre, d'environ treize cents hommes, dont trois cents Canadiens (2).] C'était un mélange de soldats, de miliciens et de matelots, abondamment pourvus de munitions de guerre et de bouche. Les fortifications avaient été considérablement augmentées depuis la dernière guerre, et l'on n'avait pas cessé d'y travailler depuis le

(1) Carleton to Dartmouth, Nov. 5, 1775 (Can Ar.., Q[11], 274). Par contre, les Américains attendaient de moment en moment la nouvelle de leur conquête. Jefferson to Randolph, Nov. 29 1775 (*Writings of Jefferson*, Ford's ed., N.-Y., 1892-99, I, 491). J.-H. Smith, *Our Struggle for the Fourteenth Colony*, d. c., II, 100.

(2) Return of men for the Defence of the Town of Quebec this 16th November 1775 (Can. Ar., Q[11], 341). Une lettre (du 22 novembre) du capit. Hamilton, commandant le *Lizard* à Québec, l'évalue à 1.000 hommes (*Ibid.*, 338).

commencement des hostilités. Du côté de la campagne, les murailles étaient garnies de mortiers et de canons ; vers la rivière Saint-Charles et le fleuve, il y avait, sur le bord du cap, au-dessus de la basse ville, des palissades et des murs hérissés de grosse artillerie, La basse ville était défendue, au milieu, par des batteries placées sur les quais, et, aux deux extrémités, par des barricades. Au bout de la rue Champlain, sous la citadelle qu'on a bâtie depuis, il y avait deux barrières, à quelque distance l'une de l'autre, avec du canon, pour clore le sentier étroit entre le pied de la falaise et le fleuve. A l'autre extrémité de la basse ville, les rues Saint-Pierre et Sault-au-Matelot étaient fermées par une barricade aboutissant à un quai, lequel était couvert d'artillerie. A cent toises de là, une autre barrière se dressait dans la vieille rue Sault-au-Matelot, seule et étroite issue entre le cap et la rivière Saint-Charles pour communiquer du quartier du Palais à la basse ville. Plus de cent cinquante bouches à feu étaient en batterie dans la ville haute et dans la basse aux premiers jours de décembre (1775). Si les assiégeants avaient été plus nombreux, il aurait fallu une garnison de sept ou huit mille hommes ; mais celle que possédait la ville était plus que suffisante pour repousser les forces de l'ennemi. En effet, les Américains furent presque toujours moins nombreux que la garnison ; et on ne sait ce qui étonne davantage dans ce siège, ou de la hardiesse inconsidérée de Montgomery, ou de la prudence craintive du gouverneur Carleton.

Le colonel Arnold ne fut pas plus tôt renforcé des premières troupes de Montgomery, que, sans attendre ce général, qui marchait plus lentement, il reparut devant Québec avec [huit cents Américains et les deux cents Canadiens] du colonel James Livingston (3). La fidélité des classes supérieures à la cause métropolitaine laissait ces Canadiens sans chefs, de sorte qu'ils se trouvaient conduits par des étrangers. Ayant rejoint son armée, Montgomery investit la ville, et fit occuper, dans les environs, Beauport, la Canardière, et Sainte-Foye, où il établit son quartier général. Il y a lieu de croire que son projet n'était pas de pousser le siège dans les formes et d'entrer par la brèche, car il n'avait ni ingénieurs ni grosse artillerie pour une pareille opération. Son but était plutôt de tâcher d'enlever Québec par un coup de main ; et les batteries qu'il fit élever à Saint-Roch et sur le chemin Saint-

(3) Montgomery to Schuyler, Dec. 18, 1775 (Force, *Amer. Archives*, 4th ser. IV). J.-H. Smith, II, 99, n. 24. Fisher, *op. cit.*, I, 406.

Louis, à sept cents verges des murailles, ne devaient servir qu'à couvrir son camp et à voiler son dessein.

Toutefois, ce n'était pas chose facile que de surprendre une ville fermée, défendue par une garnison vigilante. Désireux de couronner par une action d'éclat les succès qui marquaient ses armes depuis son entrée dans le pays, Montgomery méprisait les difficultés de son entreprise. Mais il fallait du temps pour attendre l'occasion ; et, outre l'insuffisance de ses forces, il manquait d'argent et de vivres. Ses soldats, mal vêtus et peu accoutumés au climat rigoureux du Canada, furent bientôt en proie à la petite vérole, qui continua de les décimer tout l'hiver. La division se mit entre Arnold et ses officiers, et ce fut un autre obstacle à vaincre.

Les Canadiens, que le papier-monnaie du gouvernement avait ruinés dans la guerre précédente, refusaient de recevoir celui du Congrès, et les habitants de la campagne, qui s'étaient montrés les plus zélés pour la cause de l'indépendance, commençaient à se refroidir. D'ailleurs l'instinct populaire, si délicat sur l'honneur national, se trouvait blessé du rôle presque humiliant que jouaient les Canadiens. Ceux-ci s'apercevaient que les Américains s'emparaient peu à peu de l'autorité ; qu'ils décidaient de tout sans presque les consulter ; qu'ils nommaient les officiers, convoquaient les assemblées publiques, etc., sans demander leur consentement. Plusieurs commencèrent alors à regarder comme une faute d'avoir laissé entrer dans le pays et se répandre au milieu d'eux des troupes en armes, à la merci desquelles ils se voyaient déjà. C'était là, en effet, une de ces erreurs qu'on ne tarde jamais à regretter. Ces réflexions les remplissaient d'une inquiétude à laquelle se mêlait un peu de honte. Les hommes opposés au Congrès en profitèrent habilement. L'apparence déguenillée des troupes d'Arnold, leur petit nombre, la conduite arbitraire de quelques-uns de leurs officiers, le moindre fait devenait pour eux un sujet de critique ou de sarcasme, qu'ils tournaient contre les *congréganistes* ; c'est ainsi qu'ils nommaient les Canadiens favorables aux idées du Congrès. La prudence de Montgomery contribua beaucoup, tant qu'il vécut, à empêcher l'explosion des sentiments d'hostilité chez le peuple. On se disait tout bas qu'il vaut mieux obéir à des compatriotes, quelle que soit la forme du gouvernement, que d'être redevable de sa liberté aux étrangers. Montgomery avait l'adresse de ménager les différentes classes, et surtout de ne point alarmer les intérêts fondés sur des privilèges et par là plus sensibles. Connaissant le sentiment

intime de ces privilégiés, il leur montrait de grands égards ; et, comme s'il eût ignoré les efforts du clergé pour neutraliser les effets de la propagande révolutionnaire, il fit respecter partout la religion et ses ministres. Il promettait le libre exercice des cultes et la protection des biens religieux. Il assurait qu'une convention provinciale, composée de représentants librement élus, serait convoquée pour établir la forme de gouvernement la plus convenable au pays (4). Le peuple avait d'abord été séduit par cette déclaration ; mais les hautes classes s'étaient agitées, et elles avaient persuadé aux habitants que tout cela n'était qu'un leurre de dupes, auquel ils se repentiraient d'avoir ajouté foi.

Pour arrêter la défection, Montgomery ne vit bientôt plus d'autre moyen que la prise de Québec, et il se prépara à tenter l'escalade à la première nuit favorable. Celle du 30 au 31 décembre parut propice : elle était fort obscure, et il tombait une neige épaisse, poussée par un grand vent, dont le bruit empêchait de rien entendre de loin. Les troupes furent haranguées par leur général avant de marcher à l'assaut. Elles faisaient [environ mille hommes] effectifs. Avec de pareilles forces, Montgomery ne pouvait plus en effet réussir que par surprise (5) ; mais déjà, depuis plusieurs jours, des déserteurs avertissaient le gouverneur de ses préparatifs, et tous les postes de Québec avaient redoublé de vigilance.

Montgomery divisa ses troupes en quatre corps. Le premier, composé des Canadiens conduits par Livingston, devait faire une fausse attaque vers la porte Saint-Jean, et le deuxième, sous le major Brown, inquiéter la citadelle. Pendant que la garnison, attentive aux mouvements de ces deux divisions, serait occupée à la défense de la haute ville, les deux autres corps, chargés de la véritable attaque, pénétreraient dans la basse ville, et de là dans la haute, que les Américains croyaient ouverte de ce côté. Arnold avait ordre de marcher, avec [six cents hommes] venus du faubourg Saint-Roch, aux barricades et aux batteries du Sault-au-Matelot. Montgomery s'était réservé la plus forte colonne pour enlever les barrières de Près-de-

(4) Réponse de Montgomery aux habitants de Montréal, 12 novembre 1775 (*Journal de Sanguinet*, Verreau, 83-84). J.-H. Smith, *op. cit.*, I, 481-483. Montgomery, d'ailleurs, adressa aux marchands anglais et canadiens de Québec une lettre menaçante pour les engager à se rendre, 6 décembre 1775 (Can. Ar., Q[12], 18).

(5) Le gouverneur refusa de lire les communications d'Arnold et même d'entrer en pourparlers avec lui. Lettre d'Arnold, 16 déc. 1775 (Force, *Amer. Ar.*, 4th ser. IV). Carleton to Howe, Jan. 12, 1776 (Can. Ar., Q[12], 11).

Ville, et entrer dans la place par la rue Champlain. A deux heures du matin, toutes ces troupes étaient réunies ; les unes avaient mis sur leurs chapeaux de petites branches de pruche pour se reconnaître au milieu des ennemis ; les autres, des écriteaux avec ces mots : « La liberté ou la mort. » Elles allèrent se placer aux différents postes qui leur étaient assignés. Montgomery descendit la côte du Foulon, et s'avança avec sa colonne, en suivant le rivage, jusqu'à l'Anse-des-Mères, où il s'arrêta pour donner le signal à toutes les colonnes de marcher à l'attaque. Il était près de quatre heures et demie du matin. Deux fusées furent lancées ; et aussitôt après, les sentinelles de la ville donnèrent l'alarme. En arrivant à leur poste, les troupes chargées de défendre les remparts du côté de la campagne essuyèrent une vive fusillade ; elles y répondirent avec ardeur.

Montgomery s'était remis en marche à la tête de [trois cents hommes,] qui formaient une colonne étendue. Le sentier sinueux par où elle cheminait, pratiqué entre le fleuve et un rocher perpendiculaire, était à peine assez large pour laisser passer un soldat à la fois ; il était en outre embarrassé de glaçons que la marée y avait accumulés, et de la neige qui tombait. Montgomery atteignit néanmoins la première barrière de Près-de-Ville, et la franchit sans difficulté ; mais il y avait à la seconde une batterie masquée de sept canons et une garde de cinquante hommes, sous le commandement du capitaine Chabot. Les artilleurs, rangés près de leurs pièces chargées à mitraille, attendaient, la mèche allumée, l'apparition de l'ennemi. Le général américain fut surpris en voyant ce poste si bien préparé. Il s'arrêta un instant comme pour se consulter avec ceux qui le suivaient, puis tous ensemble ils s'élancèrent vers la barricade. Lorsqu'ils n'en furent qu'à quelques pas, le capitaine Chabot commanda de faire feu. Des cris et des gémissements suivirent cette décharge terrible. Montgomery, ses deux aides de camp, plusieurs officiers et soldats étaient tombés. Le colonel Donald Campbell, qui prit la conduite de la colonne, voyant la confusion et la frayeur de ses gens, sans tenter de donner l'assaut à la barrière, sans même tirer un coup de fusil, ordonna la retraite, qui fut une véritable fuite.

En ce moment, Arnold, après avoir traversé Saint-Roch et le Palais, s'avançait pour forcer la barricade élevée dans la vieille rue Sault-au-Matelot. En passant sous le rempart de la haute ville, d'où l'on faisait un feu plongeant, il eut la jambe fracassée. Le capitaine Daniel Morgan, ancien

perruquier de Québec, officier plein de bravoure, vint le remplacer. Il marcha droit à la barrière et s'en empara. Dans cette attaque il ne perdit qu'un seul homme, le Canadien qui lui servait de guide, et dont la mort l'obligea de suspendre sa marche jusqu'au jour. Le lieutenant-colonel Christopher Green et le reste de la colonne le rejoignirent au moment où une scène singulière se passait au milieu de ses soldats. Une partie des citoyens de la ville, réveillés par le bruit des tambours et des cloches, accouraient au poste du Sault-au-Matelot, où ils devaient se rassembler en cas d'attaque, ils y trouvèrent les Américains, qui leur présentèrent la main en criant : Vive la liberté ! Quelques-uns s'échappèrent, les autres furent retenus prisonniers.

Dès le point du jour, la colonne ennemie occupa toutes les maisons, depuis la barrière qu'elle avait enlevée jusqu'à la seconde, qui était placée à environ deux cents pas plus loin. Une poignée de Canadiens s'était jetée en avant, et disputa le terrain avec beaucoup d'obstination. Les assaillants crièrent plusieurs fois, en nommant des citoyens de la ville : « Amis, êtes-vous là ? » Arrivés près de la dernière barrière, ils dressèrent des échelles pour la franchir ; mais le feu de ses défenseurs devint si meurtrier qu'ils furent forcés de reculer et de se réfugier dans les maisons. Alors un milicien, nommé Charland, aussi robuste qu'intrépide, s'avança à travers les balles et tira les échelles en dedans de la barricade. Cette barrière était défendue par la compagnie du capitaine Alexandre Dumas, engagée dans ce moment avec les Américains, qui la fusillaient par les fenêtres des maisons. Dumas vit bientôt arriver pour le soutenir les Canadiens du capitaine Marcoux, des artilleurs et des fantassins anglais.

Le gouverneur Carleton, ayant appris la retraite de la colonne qui avait attaqué Près-de-Ville, et voyant par leurs manœuvres que les troupes qui avaient menacé la porte Saint-Jean et le cap aux Diamants n'avaient pas voulu faire une attaque sérieuse, réunit ses principales forces au Sault-au-Matelot. Il ordonna au capitaine Laws de sortir de la haute ville par la porte du Palais, avec deux cents hommes, de gagner la vieille rue Sault-au-Matelot et d'attaquer les ennemis en queue. Les capitaines Mac Dougall, [Fraser et Hamilton] devaient l'appuyer avec leurs compagnies. Laws entra dans une maison où plusieurs officiers américains tenaient conseil. A sa vue ils mirent l'épée à la main ; Laws leur dit qu'il était à la tête d'un gros détachement, et qu'ils seraient tous massacrés s'ils ne se rendaient pas

sur-le-champ ; ce qu'ils firent après s'être assurés qu'il était en effet suivi de [cinq cents hommes.]

Le major Nairne et le capitaine Dambourgès étaient allés avec un détachement au secours des troupes qui défendaient la basse ville. Ils résolurent de prendre l'offensive et d'attaquer les maisons occupées par l'ennemi. Aussitôt Dambourgès et les Canadiens sautèrent hors des barricades et allèrent planter les échelles contre la première de ces maisons, qui fut enlevée. Le major Nairne en fit autant de son côté. Ces deux officiers les reprirent ainsi les unes après les autres. Les Américains se trouvaient alors assaillis de toutes parts. Refoulés en tête, abordés vivement en queue, cernés par des forces supérieures, ayant leur ligne de retraite coupée, ils prolongèrent en vain leur résistance : il fallut poser les armes. Toute la colonne d'Arnold se rendit prisonnière ; et le gouverneur, profitant de sa victoire, fit enlever la batterie de Saint-Roch, qui n'avait pas cessé de tirer sur la ville pendant l'attaque.

Le feu avait été très vif au Sault-au-Matelot, et l'on croyait y avoir fait de grandes pertes ; mais elles se trouvèrent réduites à peu de chose. Celles des Américains furent considérables en prisonniers (6) ; et la mort de Montgomery était irréparable. On trouva son corps à moitié enseveli sous la neige, avec douze autres cadavres, à une petite distance de la barrière par où il avait voulu pénétrer dans la ville. Les officiers de son armée qui étaient prisonniers, ayant reconnu son épée entre les mains d'un officier de la garnison, ne purent retenir leurs larmes. Le gouverneur le fit enterrer dans la ville avec les honneurs militaires, voulant rendre hommage à la mémoire d'un capitaine qui s'était distingué par sa modération et son humanité (7).

Après cet échec, qui les avait beaucoup affaiblis, les assiégeants, pour continuer le blocus de la ville, s'en éloignèrent de deux à trois milles. Leur position devenait extrêmement difficile. Rongés par les maladies, sans

(6) Ils eurent 30 tués, 42 blessés et 389 faits prisonniers, tandis que les Anglais et Canadiens ne perdirent que 3 tués et 2 blessés. Returns of the rebels killed, wounded and taken prisoners on the 31 st December 1775 (Rapport de Carleton) (Can. Ar., Q[12], 37). Carleton to Howe, Jan. 12, 1776, d. c. Cf. J.-H. Smith, *op. cit.*, II, 581, LXIV.

(7) Les restes de Montgomery furent rendus à sa famille en 1818 (N. de l'auteur). — V. sur ce siège, Carleton to Howe, Jan. 12, 1776. *Journal de Sanguinet* (Verreau, 111-122). Lettres d'Arnold, 31 décembre 1775, 2, 6, 14 janvier 1776. Lettres de Donald Campbell, 31 déc. 1775 (Force, *Amer. Archives*, 4 th ser. IV) et les autor. c. p. Winsor, *Hist. of America*, VI, 219-221. Smith, II, 127, n. 22.

vivres, et perdant tous les jours la sympathie des Canadiens, ils voyaient peu à peu s'évanouir leurs dernières espérances.

Quoique le gouverneur Carleton eût encore la supériorité numérique, il résolut de rester sur la défensive jusqu'à l'arrivée des secours qu'il avait demandés à l'Angleterre. Il craignait beaucoup plus les idées que les armes des Américains, qui furent maîtres du pays encore quelque temps. La lutte désormais, allait pourtant se continuer plutôt entre les militaires des deux partis qu'entre les royalistes et le Congrès. Le peuple, vers la fin de l'hiver, voulait abandonner entièrement la lutte et garder la neutralité ; il exigea dans les campagnes que le parti royaliste se tînt tranquille. Le 25 mars (1776), M. Louis de Beaujeu, ayant rassemblé trois cent cinquante hommes dans les paroisses de la rive droite du Saint-Laurent, en aval de Québec, à dessein d'aller secourir cette ville, aussitôt d'autres Canadiens marchèrent contre lui avec un détachement américain, surprirent son avant-garde, tuèrent ou blessèrent plusieurs hommes et auraient massacré le reste sans les officiers qui les en empêchèrent. M. de Beaujeu ne jugea pas à propos d'aller plus loin après cette manifestation du sentiment populaire, et il renvoya ses gens (8).

Cependant, le général Schuyler, sur la frontière, avait été informé par Arnold de l'échec éprouvé devant Québec et de la mort de Montgomery. Il demanda au Congrès de la manière la plus pressante un renfort de trois mille hommes, ajoutant qu'il ne fallait rien retrancher de ce nombre, si l'on voulait réparer les pertes déjà essuyées. Washington, qui ne pouvait détacher autant de soldats de son armée, engagea le Massachusetts, le Connecticut et le New Hampshire à envoyer chacun un régiment au Canada. Comme le papier américain avait peu ou point de cours dans ce pays, le Congrès y fit passer du numéraire ; il ordonna aussi de lever un autre corps de Canadiens, qu'on placerait sous les ordres du colonel Moses Hazen, ancien officier de Wolfe (9).

(8) Ses pertes furent 3 tués et 10 blessés dont l'aumônier, le P. Bailly. *Journal de Sanguinet* (Verreau, 105-106). *Journal de Badeaux* (*Ibid.*, 195, 197). Lettre d'Arnold, 28 mars 1776 (Force *Amer. Ar.*, 4th ser. IV). Carleton to Germain, May 14, 1776 (Can. Ar., Q[12], 7). Consulter J.-H. Smith, *op. cit.*, II, 98-147. M. de Beaujeu était seigneur de l'île aux Grues.

(9) Schuyler to Hancock, Jan. 13, 1776 (Force, *ibid.*). Washington to Schuyler, Jan. 18, 1776 ; id. to New England Governments, Jan. 19, 1776 (*Washington's Writings*, Ford's ed., II, 355, 362). V. aussi Smith, II, 175-177, 189.

Le Congrès adressa une nouvelle proclamation (10) aux Canadiens. « Tel est le sort des choses humaines, disait-il : les meilleures causes sont exposées aux vicissitudes de la fortune. Mais le courage des âmes généreuses qui sont éclairées par le soleil de la liberté grandit avec les obstacles. Huit bataillons se lèvent pour voler au secours de votre province ; si elle a besoin d'autres renforts, on les lui fournira. » Le Congrès les priait encore une fois de prendre part à la glorieuse conquête de l'indépendance. Il leur conseillait de former des associations de paroisses, et d'élire des députés, tant pour composer une assemblée provinciale que pour les représenter au Congrès. Les Canadiens, refroidis de plus en plus, obéissaient à l'influence du clergé et d'une bourgeoisie dévouée à la monarchie. Ils entendirent ces paroles avec une indifférence qui marquait le changement opéré dans leurs idées depuis l'automne ; et ils ne sortirent point de leur inaction.

Instruites de ce qui se passait, les provinces insurgées résolurent d'envoyer en Canada, pour ranimer le zèle expirant de la population, trois commissaires (11) distingués par leurs lumières et leur patriotisme. Le célèbre Benjamin Franklin, Samuel Chase, autre membre éminent du Congrès, et Charles Carroll furent choisis. Ce dernier fut prié d'engager son frère, le P. John Carroll, qui devint le premier archevêque de Baltimore, à les accompagner pour agir auprès du clergé catholique. Ils devaient représenter aux Canadiens qu'en portant ses armes chez eux, la confédération voulait faire échouer les projets de la Cour de Londres contre leurs communes libertés, prévenir les machinations du gouverneur Carleton et donner aux Canadiens, que les Anglo-Américains regardaient comme des frères, les moyens d'assurer leur indépendance. Les intérêts des deux pays étaient inséparables ; si les confédérés obtenaient, comme ils n'en doutaient pas, la reconnaissance entière de leurs droits, les Canadiens auraient pleine liberté de partager avec eux les bienfaits de l'indépendance et de se donner la forme de gouvernement qu'ils croiraient la plus propre à leur bonheur ; le désir du Congrès était d'admettre leur province dans l'Union sur le même pied que les autres, et il garantissait à toutes des lois douces et équitables, avec les différences locales qui pourraient être agréables à chacune d'elles.

(10) Le 24 janvier 1776 (*Journal de Sanguinet*, Verreau, 99-100). *Secret Journals of the Acts and Proceedings of Congress*, Boston, 1821, I, Jan. 24, 1776.

(11) *Journals of the Continental Congress* (Ford and Hunt ed.), Feb. 15, March, 9, 11, 12, 19, 20, 1776.

Les commissaires étaient chargés d'annoncer aussi que la France n'embrasserait point la cause de la Grande-Bretagne ; que tout au contraire il y avait raison de croire que son intérêt, comme son inclination, lui conseillait d'être en bons rapports avec l'Amérique ; que les insurgents tenaient pour sacré le principe de la liberté de conscience ; qu'ils promettaient solennellement au peuple canadien le libre exercice de la religion catholique ; au clergé, la jouissance pleine et entière de ses biens ; que la direction de tout ce qui avait rapport à l'Église et à ses ministres serait laissée aux Canadiens et à la législature qu'ils voudraient se donner, pourvu que tous les autres chrétiens pussent également remplir des charges publiques, exercer les mêmes droits civils et politiques, et professer leur culte, sans avoir à payer de dîme ni de taxe au clergé catholique. Enfin les commissaires devaient presser les Canadiens de former des assemblées, d'établir une presse libre et d'organiser un nouveau gouvernement en union avec ceux des provinces voisines.

Les commissaires arrivèrent à Montréal le 29 avril (1776) (12). Franklin en repartit le 11 mai, peu de jours après la levée du siège de Québec ; le P. Carroll le suivit le lendemain. Franklin n'avait pas été longtemps en Canada sans voir que tous ses efforts seraient inutiles : les Canadiens se rappelaient avec quelle ardeur il avait engagé l'Angleterre à entreprendre la conquête de leur pays, vingt ans auparavant (13). Le Congrès fit donc une faute en l'envoyant vers eux, puisque son nom devait plutôt réveiller dans les cœurs des souvenirs d'hostilité et de vengeance que des sentiments de sympathie et d'union.

La mission de ces agents, on vient de le voir, était de gagner les Canadiens à la révolution. S'ils ne pouvaient les rallier entièrement à sa cause, ils devaient tâcher d'obtenir au moins leur neutralité, afin de faciliter l'occupation militaire de leur pays, et pour que l'on pût s'y maintenir, même malgré eux, si cela devenait nécessaire.

Pendant que Franklin s'adressait au peuple canadien, le P. Carroll, en sa qualité d'ecclésiastique, visitait une partie des membres du clergé de

(12) V. sur leur mission. *Journal of Charles Carroll of Carrollton during a visit to Canada. in* 1776, pub. by Maryland Hist. Soc., Baltimore. 1876. Consulter aussi Kate M. Rowland. *Life of Charles Carroll of Carrollton*. 1737-1832. *with his Correspondence and Public Papers*. N.-Y., 1898. J.-H. Smith, *op. cit.*, II, ch. XXXI.

(13) *Journal of Charles Carroll*. 23. Franklin to Hughes. Jan. 7. 1760 (Franklin's *Complete Works* ed. by J. Bigelow, N.-Y., 1887-1888, III, 43).

Montréal et des campagnes. Il eut encore moins de succès que Franklin. Vainement voulut-il employer les raisons qui pouvaient avoir quelque poids dans leur esprit ; ils surent en trouver d'autres pour y répondre. Ils lui firent observer que la Grande-Bretagne remplissait les stipulations des traités ; que le gouvernement couvrait maintenant de sa protection les anciennes lois et coutumes, et laissait subsister l'organisation judiciaire et les formes de procédure françaises avec une attention scrupuleuse, qui lui méritait leur respect et leur gratitude. Carroll répliqua en citant les déclarations du Congrès : si les Canadiens se réunissaient aux provinces insurgées leur culte et les biens des ordres religieux seraient respectés, et les catholiques, au lieu d'être simplement tolérés, comme ils l'étaient par l'Angleterre, auraient tous les mêmes droits que les membres des autres religions. « Quant à cela, dirent les prêtres canadiens, le gouvernement britannique ne nous laisse rien à désirer : tous les monastères jouissent de leurs biens ; les missions fleurissent, et l'autorité va jusqu'à rendre les honneurs militaires à nos cérémonies religieuses. Suivant le principe que la fidélité est due à la protection, le clergé ne peut enseigner la doctrine que la neutralité est compatible avec les devoirs envers le gouvernement établi. » (14) On rappela à Carroll que la religion catholique n'avait encore jamais été admise dans telles et telles provinces ; que les prêtres en étaient exclus sous des peines très sévères, et que les missionnaires envoyés chez leurs sauvages étaient traités avec rigueur et cruauté. On n'était pas persuadé que toutes ces vexations fussent l'œuvre exclusive du gouvernement royal, d'autant que, quand il s'agissait des catholiques, les colons américains n'étaient jamais bien prompts à faire respecter le droit sacré de la conscience. Enfin, il y avait de singulières contradictions entre l'adresse du Congrès au peuple de l'Angleterre (du 21 octobre 1774) (15) et celle au peuple du Canada (26 octobre) (16). L'Acte de Québec ne faisait que confirmer ce droit de conscience, en garantissant aux Canadiens le libre exercice de leur religion, la jouissance de leurs biens religieux, et en les dispensant du serment du *Test.* Pourquoi le Congrès avait-il donc, dans sa lettre au peuple anglais, demandé la proscription de leur religion, de leurs

(14) V. là-dessus Mgr H. Têtu. *Les évêques de Québec*. Québec, 1889, 332. B.-U. Campbell, « Archbishop Carroll ». U. S. *Catholic Magazine*, Baltimore, III, 244. J.-H. Smith, II, 216-217.

(15) *Journals of the Continental Congress* (Ford and Hunt ed.) d. c.

(16) V. *supra*, 343.

lois, de toutes leurs institutions, en un mot leur complet asservissement ? Comment, après l'expression de sentiments aussi hostiles, le clergé pouvait-il ajouter foi à ces paroles du Congrès aux Canadiens : « Nous connaissons trop bien les sentiments généreux qui distinguent votre nation pour croire que la différence de religion vous détourne de faire alliance et amitié avec nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour sa cause. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité : ils sont composés de catholiques et de protestants, et cependant ils jouissent d'une paix parfaite ; grâce à cette concorde, qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui voudrait la leur ravir ? »

Cette contradiction entre les deux adresses avait porté ses fruits. Quand on lut dans une réunion de royalistes la partie de la première relative à la réorganisation du Canada, avec la peinture qu'on y faisait de la religion et des usages de ses habitants, l'assemblée exprima son ressentiment par des exclamations pleines de mépris. « O le traître et perfide Congrès ! s'écria-t-elle. Bénissons notre bon prince ; restons fidèles à un roi dont l'humanité s'étend à toutes les religions ; abhorrons ceux qui veulent nous faire manquer au loyalisme, et dont les promesses sont mensongères. »

Ainsi les propositions pompeuses du Congrès finissaient par n'être plus écoutées. Et le clergé et les seigneurs reprenaient leur ascendant sur le peuple ; car la bonne politique repose sur une franchise éclairée, et non pas sur des subterfuges et des finesses diplomatiques.

Certains ont reproché au clergé, aux seigneurs, à la bourgeoisie, leur résolution, suivant eux, encore plus imprévoyante qu'intéressée. Ils regrettent que d'injustes préjugés aient fait perdre à leurs compatriotes l'occasion d'obtenir leur liberté, leur indépendance, peut-être sans verser une goutte de sang. Ils ne conçoivent pas qu'on ait pu fermer les yeux aux offres des colonies confédérées, qui s'engageaient à s'allier avec les Canadiens en leur laissant la faculté de se donner la forme de gouvernement qu'ils jugeraient convenable, pourvu qu'elle fût républicaine et qu'elle admît la liberté de conscience. Au lieu de cela qu'a-t-on gagné ? disent-ils amèrement. Le gouvernement despotique de 1774, où quelques Canadiens furent admis par politique ; la constitution de 1791, formée de trois branches législatives, sur deux desquelles ils n'ont jamais eu d'influence, puisqu'elles étaient

à la nomination de la métropole, maîtresse véritable de tout le pouvoir ; l'union des deux Canadas en 1840, dont l'objet est de faire disparaître peu à peu notre nationalité, en nous assujettissant à une majorité anglaise ! Durant cette longue période d'asservissement, d'injustices et d'humiliations, le corps exécutif a toujours été étranger et hostile aux Canadiens.

A ces reproches on répond avec infiniment de raison qu'il y avait peu de sûreté à prendre des engagements avec un peuple en insurrection et dont la cause était loin d'avoir triomphé ; que, malgré ses promesses, des catholiques français eussent été imprudents de se fier à un Congrès anglais et protestant, qui venait même d'adresser de vives remontrances à l'Angleterre sur la protection qu'elle semblait accorder à leurs lois, à leurs institutions et à leurs autels ; que le loyalisme faisait un devoir aux Canadiens de rester fidèles à leur prince ; et qu'enfin leur nationalité aurait couru plus de dangers avec une république anglo-américaine qu'elle n'en court avec une monarchie européenne.

Le gouverneur Carleton avait résolu d'attendre l'arrivée des secours d'Angleterre pour sortir de Québec: Il se tint renfermé tout l'hiver dans la ville, quoiqu'il eût pu chasser les assiégeants loin de lui après leur échec du 31 décembre. Son immobilité (17) donna le temps aux Américains de se remettre et de recevoir quelque renfort. Le général David Wooster, qui succéda à Arnold (2 avril 1776), établit de nouvelles batteries contre la ville à la Pointe-Lévis, [à la Rivière Saint-Charles et] sur les Buttes-à-Neveu ; mais elles ne firent aucun effet (18).

Wooster fut remplacé, le 1er mai, par le général John Thomas, qui ne trouva que [neuf cents] hommes environ en état de faire le service, sur les dix-neuf cents portés aux rôles. La misère, les fatigues et la petite vérole retenaient le reste à l'hôpital. La résolution avait été prise, dans un conseil de guerre tenu à Montréal, de fortifier la rive droite de la rivière Jacques-Cartier, et de construire des chaloupes canonnières à Chambly ; elle ne put s'exécuter. Les hommes et les munitions manquaient (19) ; il ne restait plus de vivres que pour six jours, et l'éloignement croissant des Canadiens

(17) Cf. J.-H. Smith, *op. cit.*, II, 248-249.

(18) *Journal de Sanguinet* (Verreau, 123). Wooster, du reste, se montra incapable et brutal dans ses procedés. V. Smith, II, 229-234.

(19) V. Force, *Amer. Archives*, 4 th ser. V, 412, 1166, 1167, 1237, 1643-1645 ; VI, 610, 649, 740. Smith, II, 312-314.

rendait les approvisionnements très difficiles. Prolonger davantage le siège eût été exposer l'armée à une ruine certaine ; et l'on savait, d'ailleurs, que la ville pouvait être secourue à tout moment. Dans ces circonstances, le général Thomas se décida à ordonner la retraite. Il ne voulut pas, toutefois, se retirer sans faire une dernière tentative sur la place, en usant d'un stratagème qui ne devait avoir aucun succès. Il lança un brûlot contre les navires en hivernage dans le port, afin que l'incendie attirât l'attention des assiégés, et que ses troupes pussent entrer dans la ville par surprise (3 mai 1776). Mais le brûlot se consuma loin des navires, et l'attaque n'eut pas lieu. Dans le moment même, on signala des vaisseaux anglais. A peine Thomas avait-il eu le temps de rembarquer son artillerie et ses malades pour remonter le fleuve, que le gouverneur Carleton se mit à sa poursuite avec mille hommes et six canons (6 mai). Ces troupes atteignirent son arrière-garde, prirent son artillerie, ses munitions de guerre et de bouche, ses bagages et plus de deux cents malades (20). Les Américains, dont une partie avait jeté ses armes pour mieux fuir, souffrirent cruellement dans cette retraite. Beaucoup auraient péri sans l'humanité des Canadiens, qui leur donnèrent des vivres et des vêtements. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Sorel, où leur général succomba le mois suivant à l'épidémie régnante. Après les avoir poursuivis quelque temps, Carleton rentra dans la ville. Des détachements allèrent ensuite ramasser les traînards ennemis, arrêter les habitants qui s'étaient joints aux rebelles et incendier leurs maisons ; car les Anglais, qui respectaient encore les propriétés des insurgents dans leurs anciennes colonies, suivaient leur vieille coutume en Canada, habité par une race étrangère : comme en 1759, ils y marchaient la torche à la main (21).

Le Congrès avait fait hâter les secours, afin de conserver au moins une partie du pays. L'armée révolutionnaire était alors de [cinq mille hommes (22),] répandus dans le district de Montréal, où elle manquait de tout, au point que les chefs furent obligés de prendre de force, pour sa subsistance, de la farine chez les marchands, en promettant de la payer. Ce moyen fut

(20) Return of Ordnance and Ordnance Stores collected... May 26, 1776 (Can. Ar. Q[12], 75).

(21) Carleton to Germain, May 14, 1776 (Can. Ar. Q[12], 7). Capt. T. Pringle to Germain, May 14, 1776 (*Ibid.*, 41). Mac Lean to —, May 28, 1796 (*Ibid.*, 69). *Journal de Sanguinet* (Verreau, 123-130). Thomas to Washington, May 8, 1776 (Force, *Amer. Ar.*, 4th ser., VI). Consulter J.-H. Smith, *op. cit.*, II, 317-324, 349-355, 357-358.

(22) Cramahé to Germain, May 25, 1776 (Can. Ar. Q[12], 50). Smith, II, 351.

approuvé par les commissaires Chase et Carroll (23). Ils le justifièrent auprès du Congrès, en déclarant qu'il avait fallu y recourir pour empêcher un pillage général, qui aurait pu se terminer par le massacre des troupes et d'un grand nombre d'habitants. Ces deux envoyés s'en retournèrent à la fin de mai (1776) .Ils rencontrèrent à Saint-Jean le général John Sullivan, [qui avait remplacé Thomas et] venait renforcer l'armée américaine en Canada. Mais elle restait hors de proportion avec celle qui arrivait d'Angleterre, où la nouvelle du soulèvement des colonies avait causé une émotion profonde.

[Les whigs s'étaient retirés des Communes,] quoique la grande majorité du Parlement se fût déclarée pour la soumission des rebelles par les armes. Craignant la désertion parmi ses propres troupes, puisque plusieurs de leurs anciens officiers commandaient les soldats insurgés, l'Angleterre traita avec le duc de Brunswick et quelques autres petits princes allemands, d'un corps de [vingt-neuf mille] auxiliaires (24), instruments passifs et sans sympathie pour les Américains. Une division de ces troupes, [comptant presque trois mille hommes,] sous les ordres des généraux Riedesel et Specht, fut envoyée au Canada, avec dix bataillons anglais et des artilleurs, formant en tout [plus de neuf mille hommes (25).] Pour être prête à entrer en campagne au premier signal, cette armée, commandée par le général John Burgoyne, alla s'échelonner, dès son arrivée à Québec, sur les bords du Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières. Le général Sullivan, qui épiait les mouvements des royalistes, crut qu'il aurait bon marché de cette petite ville s'il pouvait l'attaquer avant qu'elle fût secourue. Il détacha de son camp, établi à Sorel, le général William Thompson et dix-huit cents hommes pour la surprendre. Le contingent américain partit de Nicolet, le 7 juin (1776), traversa rapidement le lac Saint-Pierre et aborda de nuit à la Pointe-du-Lac. La nouvelle de sa descente fut apportée aux Trois-Rivières, par un capitaine de milice. Aussitôt les troupes qui s'y trouvaient déjà,

(23) Commissioners to Thomas, May 26, 1776 (Sparks, *Correspondence of the American Revolution*, Boston, 1853, I, 518).

(24) Kingsford, *Hist. of Canada*, VI, 94. Consulter E.-J. Lowell, *The Hessians and the Other German Auxiliaries of Great Britain*.... N.-Y., 1884. M.-von Eelking, *German Allied troops in the North American War of Independence*, tr. by J.-C. Rosengarten, Albany, 1893.

(25) Germain to Carleton, Feb'y 17 and March 28, 1776. Carleton to Germain, May 14, 1776. Return of the British army and German troops in Canada, June 1, 1776 (Can. Ar. Q[12], 2, 4, 7, 106a-111). Return of forces, Chambly, July 1, 1776 (donne 6.430 réguliers anglais et 2.921 allemands). Kingsford, VI, 100.

augmentées de celles qui venaient de débarquer à Québec, marchèrent à l'ennemi. Elles s'accrurent encore de nombre de volontaires canadiens ; de sorte qu'elles étaient très supérieures aux Américains, ayant sur eux en outre l'avantage d'une bonne artillerie. La rencontre eut lieu près d'un bois, à une demi-lieue de la ville (8 juin). Après une lutte [de deux heures,] les royalistes repoussèrent les insurgés sur un second corps anglais, qui les attaqua en flanc et les dispersa dans les plaines marécageuses, au nord du lac Saint-Pierre. Leur général y fut pris avec deux cents hommes. Le reste parvint avec beaucoup de peine, au bout de plusieurs jours, à se réunir au corps de Sullivan (26).

Les troupes royales s'avancèrent jusqu'à Sorel, que les Américains évacuèrent pour se retirer sur Chambly. Burgoyne les suivit à la tête d'une partie de son armée, et de royalistes canadiens qui s'étaient offerts comme volontaires. Sullivan, se voyant pressé, mit le feu au fort Chambly (17 juin) et retraita vers Saint-Jean. Arnold y arrivait avec la garnison de Montréal, après avoir aussi couru risque d'être intercepté par le gouverneur Carleton, qui remontait le fleuve par la rive droite et dont les troupes occupaient déjà Varennes. L'armée révolutionnaire brûla le fort Saint-Jean (18 juin), puis se replia successivement sur l'Ile-aux-Noix, Crown Point et enfin Ticondéroga, d'où elle était partie huit mois auparavant (27). Elle revenait après une expédition, dont les succès et les revers avaient varié suivant l'attitude des Canadiens. Quelque temps déjà [(19 mai), le major Butterfield et trois cent quatre-vingt-dix] rebelles retranchés aux Cèdres, sur la rive droite de l'Ottawa, s'étaient rendus au capitaine Forster (28). Le poste, au reste, n'était pas sans importance à cause de sa situation dans le voisinage des aborigènes.

(26) Carleton to Germain, June 20, 1776 (Can. Ar. Q[12], 84). *Journal de Sanguinet* (Verreau, 133-124). *Journal de Badeaux* (*Ibid.*, 219-220). Mémoire de Berthelot (*Ibid.*, 238-239). Sullivan to Washington, June 8 et 12, 1776 (*Sullivan Papers*, New Hampshire Hist. Soc. Concord).

(27) Sullivan to Schuyler, June 19, 1776 (Sparks, *Corr. of the Amer. Revol.*, I, 531). Carleton to Germain, June 20, 1776, d. c. *Journal de Sanguinet* (Verreau, 134). Mémoire de Berthelot (*Ibid.*, 239-240). Burgoyne, *A state of the Expedition from Canada as laid before the House of Commons*, 1780 and App. ; id, *A supplement to the state of the Expedition....* 1780.

(28) Qui avait avec lui 256 hommes dont 204 sauvages. Le lendemain, 120 autres Américains furent attaqués et pris par de Montigny et de Lorimier. Capt. A. Parke. *The Authentic Narrative of facts relating to the exchange of prisoners taken at the Cedars*, 1777 (Tr. franç. p. M. Ethier, *Invasion du Canada*, p. p. abbé Verreau, IV, Montréal, 1873). *Journal de de Lorimier* (*Ibid.*, I, 268-278). Carleton to Germain, May 26, 1776 (Can. Ar. Q[12], 10). *Mémoire de Berthelot* (Verreau, I, 230-237).

Carleton, après avoir rejeté les Américains hors des frontières, jugea qu'il fallait se rendre maître du lac Champlain, et il donna ordre de former une flottille [à Saint-Jean.] Il y fit armer trois vaisseaux, qui avaient été envoyés d'Angleterre par pièces prêtes à être assemblées, vingt canonnières. outre un grand nombre d'embarcations ; et il en confia le commandement au capitaine, depuis l'amiral, Pringle (29). Devant ces préparatifs, les Américains s'étaient empressés, à leur tour, d'armer deux corvettes, deux brigantins et une douzaine de petits bâtiments, qu'ils mirent aux ordres d'Arnold, pour disputer la possession du lac aux Anglais. Les deux flottilles se rencontrèrent, le 11 octobre (1776), sous l'île Valcour. Après un rude combat, comme le vent empêchait une partie des forces anglaises de se disperser en ligne, le capitaine Pringle ordonna la retraite. Arnold, quoique vainqueur, avait perdu un brigantin, qui s'était échoué, et une barque, qui avait été coulée à fond. Afin de proportionner ses forces à celles des Anglais, il voulut se retirer sous le canon du fort à Crown Point ; mais atteint, deux jours après, par la flottille anglaise, qui à son tour eut l'avantage du vent, il fut complètement défait. Trois de ses bâtiments prirent la fuite, [deux autres avec le commandant en second, Waterbury,] amenèrent leur pavillon, et lui-même en fit échouer cinq sur le rivage, y mit le feu, fit sauter le fort et se replia vers le haut du lac (30).

La campagne tirait alors à sa fin. Carleton redescendit à Québec. Derrière lui, l'armée anglaise rentra dans ses quartiers d'hiver, qui s'étendaient depuis l'Ile-aux-Noix jusqu'à cette ville. Logée chez les particuliers, où elle vécut à discrétion, elle traitait les royalistes et les républicains militairement, sans qu'ils pussent obtenir justice.

Les Anglais furent moins heureux dans les colonies du Sud, où devait s'exécuter une partie des opérations ordonnées par le ministère. Repoussés de Charleston, ils abandonnèrent entièrement les Carolines. Ils sortirent aussi de Boston. La victoire signalée de lord William Howe à Long-Island (27 août 1776), obligea les Américains d'évacuer la ville de New-York et de se retirer [en Pennsylvanie.] Le général Washington répara cette défaite

(29) Carleton to Germain. Chambly. Sept. 28. 1776 (Can. Ar Q[12]. 188). *Journal de Sanguinet* (Verreau. 134. 143).

(30) Carleton to Germain, Oct. 14. 1776 (Can. Ar. Q[12], 224). Arnold's reports to Gates and Schuyler. Oct. 12 et 15, 1776 (Force. *Amer. Ar.*. 5 th ser.. II). Consulter A.-T. Mahan. *Scribner's Magazine*, N.-Y., Feb'y, 1898, 150.

(26 décembre) dans la brillante affaire de Trenton, où il fit plus de mille prisonniers, puis dans une seconde bataille livrée sur les hauteurs voisines, [à Princeton (3 janvier 1777) (32.] De sorte que, tout compté, le résultat général de la campagne se trouva favorable à la cause de l'indépendance.

Pendant que la Grande-Bretagne faisait agir ses armées, elle proposa un accommodement aux insurgents. Les chefs américains, redoutant l'effet de ses offres séduisantes, furent d'avis que le temps était venu de se déclarer. Le Congrès commença par publier un manifeste qui contenait tous les griefs des colons. Il ordonna ensuite la publication du fameux pamphlet de Thomas Paine, intitulé *Common Sense* (le Sens commun), (8 janvier 1776) plein de sarcasmes amers contre les institutions monarchiques et la tyrannie des métropoles. Ce plaidoyer changea en républicains ardents des hommes qui s'étaient montrés jusque-là froids ou hostiles (32). Richard Henry Lee, de la Virginie, proposa, le 7 juin (1776), de proclamer l'indépendance de l'Amérique. Les voix furent d'abord partagées, [et l'on n'osa point inscrire la résolution (33) au procès-verbal. Le Congrès se réunit de nouveau le 10 juin puis le 1er juillet. Le 4, la déclaration d'indépendance reçut sa forme définitive (34) et fut adoptée par douze colonies. New-York, qui hésitait encore, donna peu après (9 juillet) son adhésion.] La séparation des anciennes provinces anglaises d'avec la métropole était consommée (35). Ainsi se termina la seconde partie du drame sanglant commencé entre l'Ancien et le Nouveau Monde par la guerre de Sept Ans.

Le général Burgoyne était allé en Angleterre pour régler avec les ministres le plan des prochaines opérations. C'était un officier d'une suffisance et d'une ambition que ses talents pour la guerre ne justifiaient point. Le parti politique auquel il appartenait, lui avait fait, à l'occasion de sa conduite en Portugal, où il avait remporté quelques succès faciles, une réputation

(31) V. pour la bib. de ces batailles, Winsor, *Hist. of America*, VI, 403-413. C.-H. Van Tyne. *The American Revolution*, d. c. 346.

(32) V. M.-D. Conway, *Life of Thomas Paine*, N.-Y., 1892. Thomas Paine, *Writings*. ed. by M.-D. Conway, N.-Y., 1894-96.

(33) Le texte est d. Force, *Amer. Ar.*, 4 th ser., VI, 1700.

(34) Elle fut rédigée par Jefferson.

(35) V. pour le détail, H. Friedenwald, *The Declaration of Independence*, N.-Y., 1904. J.-H. Hazelton. *The Declaration of Independence*, N.-Y., 1906. Consulter Van Tyne. *American Revolution*. ch. IV-VI, IX. Fisher, *Struggle for American Independence*. d. c. I. ch. XXXIX, XLI. Channing. *Hist. of the United States*. d. c. III. ch. VII.

exagérée, qui ne fit que rendre sa chute plus éclatante, lorsqu'il passa avec son armée sous les fourches caudines de Saratoga (36).

Le dessein du gouvernement était de jeter l'armée canadienne dans New-York, et de lui faire opérer sa jonction avec celles du général Howe [et du colonel Barry Saint-Léger] à Albany, pour séparer, par ce mouvement, la Nouvelle-Angleterre des provinces méridionales (37). Au cas que la route de l'Hudson fût impraticable ou trop hasardeuse, Burgoyne demandait qu'on traversât la vallée du Connecticut ou bien qu'on fît la jonction par la mer. Le ministère repoussa cette proposition, et s'en tint à son premier plan.

On sait que George III était l'homme de son royaume le plus acharné contre les Américains. Les difficultés de cette guerre amenèrent d'autres changements dans le ministère. Toutefois, dit Gibbon dans ses *Mémoires* (38), lord North, appuyé d'un côté sur le sens majestueux de Thurlow, et de l'autre sur l'éloquence adroite de Wedderburn, garda son portefeuille et les Chambres se montrèrent disposées à soutenir sa politique contre les rebelles. Elles votèrent les vaisseaux, les soldats, les subsides qu'il leur demanda, malgré la véhémence de l'opposition. « Depuis trois ans, dit Chatham, qu'avons-vous fait ? Nous avons gagné quelques postes, et surtout appris à nos adversaires l'art de la guerre. Croyez-moi, hâtez-vous de redresser les griefs des Américains ; écoutez leurs plaintes, reconnaissez-leur le droit de disposer de leurs finances. Cette reconnaissance sera un message de paix : elle ouvrira la voie aux traités. Si nous continuons la guerre, si nous marchons à la conquête sous le canon de la France, nous marcherons sous une batterie masquée, qui se découvrira bientôt pour nous balayer du sol américain » (39).

Si Chatham haïssait la France, le duc de Choiseul ne haïssait pas moins l'Angleterre. Une seule pensée le possédait, c'était de venger la honte du traité de Paris. A force d'énergie et d'activité, il avait donné à sa patrie une marine puissante (40). Écarté du pouvoir depuis 1770, [il n'en persistait

(36) V. *infra* dans ce chap.

(37) J.-W. Fortescue, *History of the British Army*, III, 1899, e. c. p., 204-207.

(38) *Memoirs of Edward Gibbon*, ed. by H. Morley, 1891, 107.

(39) Discours du 13 mai 1777 (J. Almon, *Anecdotes of the Life of the Earl of Chatham, with his Speeches*, 1797, II, 338, 341).

(40) G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous Louis XV*, 2e éd., 1910, ch. XXIII-XXIV.

pas moins dans son dessein, et il suivait d'un œil attentif les événements d'Amérique (41). Le comte de Vergennes, qui monta aux affaires en 1774, continua la politique de Choiseul. Et malgré l'opposition de Turgot,] il réussit à entraîner l'indolent Louis XVI dans le parti des insurgés (42).

[Pendant l'année 1775, un jeune Américain, Arthur Lee, se disant autorisé par le Congrès, avait vu à Londres l'agent secret de Vergennes, Beaumarchais, auquel il avait exposé un projet d'entente avec la France. De son côté, Beaumarchais] déclarait que le gouvernement français était disposé à procurer aux colons des armes, des munitions et une somme de cinq millions de francs. [Vergennes, alors, hésitait à intervenir ouvertement sans le concours de l'Espagne ; néanmoins, il décida le roi à accorder le prêt d'argent (mai 1776). Sur ces entrefaites, Beaumarchais avait ouvert à Paris, sous le nom de Rodrigue Hortalez et Cie, une maison de commerce pour fournir aux rebelles des approvisionnements (43).]

Les ouvertures de Beaumarchais ne furent pas plus tôt connues du Congrès qu'il s'empressa d'envoyer un de ses membres à Paris, M. Silas Deane, qui entra directement en pourparlers avec le gouvernement (1776). Après mille difficultés, [et à la nouvelle de la capitulation de Burgoyne à Saratoga (1777), Vergennes se décida à agir.] Un traité de commerce et d'alliance fut signé, le 6 février 1778, entre l'ancien peuple et la jeune nation ; et aussitôt, des secours furent embarqués pour l'Amérique. La cause de la Révolution était déjà si populaire en France, que, [dès 1777,] on vit le jeune marquis de La Fayette, [le comte de Ségur, le duc de Lauzun, le vicomte de Noailles,

(41) Il avait envoyé en Amérique Fontleroy, en 1764, et le baron de Kalb, en 1768, pour connaître l'état des esprits et se tenir au courant des choses. Au reste, n'avait-il pas prédit, dès 1760, la révolte des colons par suite de la conquête du Canada. V. F. Kapp, *Life of Johann Kalb*, N.-Y., 1881. L. Schöne, *La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, 171 ss. G. Lacour-Gayet, *op. cit.*, 137-411.

(42) En septembre 1775, Vergennes faisait partir un agent secret, Bonvouloir, qui devait communiquer avec les chefs révolutionnaires et promettre diplomatiquement la « bienveillance » de la France. Surtout devait-il leur assurer que celle-ci ne songeait nullement à reconquérir le Canada. V. H. Doniol, *Hist. de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique*, 1886-1900, I. J.-B. Perkins, *France in the American Revolution*, N.-Y., 1911, ch. III. V. aussi les autor. cit., *infra*, n. 45 et App. VIII.

(43) Sur le rôle de Beaumarchais, v. Doniol, *op. cit.* L. de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, 1873. E. Linthilhac, *Beaumarchais et ses œuvres*, 1887. G. de la Brenellerie, *Hist. de Beaumarchais*, éd. Tourneux, 1886. C.-J. Stillé, *Beaumarchais and the « Lost Million »*, Philadelphia, 1890. B.-E. Hazard, *Beaumarchais and the American Revolution*, Boston, 1910. Perkins, *op. cit.*, ch. v.

le baron de Kalb,] et des officiers aller s'enrôler dans les armées républicaines (44).

Franklin, Deane et Arthur Lee avaient été nommés [pour continuer les négociations avec] la Cour de Louis XVI (45). Les dispositions bienveillantes de ce prince et l'espérance de secours plus réels encouragèrent puissamment la jeune république.

Burgoyne était revenu à Québec en mai 1777. Ce qui se passait en France engageait l'Angleterre à redoubler ses efforts afin de hâter le dénouement de la lutte. Burgoyne eut bientôt terminé les préparatifs de la campagne. Le gouverneur Carleton retint trois mille hommes pour la garde du Canada, et lui confia le reste des troupes, [comprenant sept mille Anglais et Allemands et six cent quarante-huit Canadiens et sauvages. Burgoyne avait sous lui les généraux Phillips et Fraser et le baron Reidesel, lequel commandait les Allemands.] Cette armée devait entrer dans New-York par le lac Champlain et donner la main au général Howe à Albany. Elle se trouva rassemblée à Crown Point, le 26 juin (1777) (46), avec une artillerie nombreuse. Il avait été question d'y joindre des Canadiens ; mais, malgré l'incertitude de l'avenir, la masse de ce peuple était peu disposée à aller combattre la révolution : Burgoyne ne put se faire suivre que par cent cinquante miliciens (47). Il se mit en marche au début de juillet. Le 6, Ticondéroga et le mont Independence, évacués précipitamment par [trois mille] Américains [aux ordres du général Saint-Clair,] tombaient en son pouvoir avec [quatre-vingts] canons et d'abondantes provisions de guerre et de bouche. Ce succès enflamma son imagination. Sa confiance en lui-

(44) V. App. VIII.

(45) V. J. Sparks, *Diplomatic Correspondence of the American Revolution*. Boston, 1829-30. *The Lee Papers* (N.-Y. Hist. Soc. *Coll.*, 1871-84). *The Deane Papers* (*Ibid.*, 1886-90). E.-E. Hale, *Franklin in France*, Boston, 1887-88.

(46) L'armée comptait 3.724 Anglais, 3.116 Allemands, outre 357 artilleurs. Burgoyne, *A state of the Expedition from Canada...*, d. c. Germain to Carleton, March 26, 1777 (Can. Ar. Q[13], 73). Carleton to Germain, June 26, July 10, 1777 (*Ibid.*, 188, 333 et aussi 197-261). Pour la bib. de la campagne de Burgoyne, v. Winsor, *Hist. of America*, VI, 346-366.

(47) Burgoyne to Germain, May 14, 1777 (Can. Ar. Q[14], 107). Same to same, June 22, 1777 (*Ibid.*, 282). *A state of the Expedition from Canada*, d. c. Les habitants canadiens étaient toujours accablés de corvées : il y en eut jusqu'à douze cents d'employés aux travaux des chemins, ou sur les bateaux, qu'ils furent obligés, à peine d'amende, de conduire l'automne, à travers les glaces, jusqu'à cent lieues au-dessus de Montréal, sans aucune espece de rétribution (N. de l'auteur). Par contre, dit Sanguinet, « les Anglais du Canada n'ont jamais fait aucune corvée ». (*Journal*, Verreau, 146, 145-146. Carleton to Germain, July 10, 1777, d. c.

même et dans la bravoure de ses troupes n'eut plus de bornes. [Laissant neuf cents hommes à Ticondéroga,] il ordonna à une partie de l'armée de prendre la route du lac George et il s'avança lui-même, avec le reste de ses forces et quarante-deux bouches à feu, vers la tête du lac Champlain. Chemin faisant, Fraser, [rallié à temps par Riedesel,] mit en déroute, à Hubbardton (48), [douze cents Américains, tua ou blessa trois cents hommes et fit autant de prisonniers. Leur commandant, Francis, était parmi les morts (7 juillet) (49).] Le lendemain, l'avant-garde royale atteignit le fort Anne et repoussa de nouveau les républicains, [mais en perdant trente-cinq soldats.] Les ennemis évacuèrent le fort, après y avoir mis le feu, rompirent les chemins et se replièrent vers l'Hudson, sur le fort Edward, [où Saint-Clair rejoignit le général Schuyler (12 juillet).] C'était l'endroit que Burgoyne avait désigné pour rendez-vous aux divisions de son armée. Il lui fallut le reste du mois pour relever les ponts et réparer les routes ; de sorte qu'il ne put reparaitre devant le fort Edward que le 31 juillet (50).

Tandis que Burgoyne gagnait ainsi le bord de l'Hudson, le lieutenant-colonel Saint-Léger, chargé de faire une diversion avec environ sept cents hommes, réguliers [anglais et allemands] et miliciens, et un corps de sauvages, remonta le Saint-Laurent et le lac Ontario jusqu'à Oswégo. Il devait enlever le fort Stanwix, bâti, en 1758, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la petite ville de Rome, dans New-York, et aller de là, en suivant la rivière Mohawk, se réunir à l'armée de Burgoyne. Il arriva le 3 août devant le fort Stanwix, [défendu par une garnison de sept cent cinquante hommes, sous le colonel Gansevoort,] et il l'investit aussitôt. Mais, après un long siège, il fut abandonné des sauvages ; obligé, dans une terreur panique qui s'empara de ses troupes, de fuir avec précipitation, il eut à peine le temps de rappeler ses postes avancés (22 août 1777) (51). [Peu auparavant (6 août), ses lieutenants, Sir John Johnson et le colonel John Butler, avaient sur-

(48) A l'est du lac Champlain, dans le Vermont.

(49) Les Anglais eurent 36 tués et 144 blessés.

(50) Burgoyne, *A state of the Expedition from Canada*. Burgoyne to Germain, July 30, 1777 (Can. Ar. Q[14], 15, 361-62, 364, 366). Riedesel to Germain, August 28, 1777 (*Ibid.*, 196). Pour les sources américaines, v. Winsor, *Hist. of America*, VI, 348-350.

(51) Saint-Léger to Burgoyne, August 11, 1777 (Can. Ar., Q[14], 223). Saint-Léger to Carleton, August 27, 1777 (*Ibid.*, 135 et 132). Carleton to Germain, Sept. 20, 1777 (*Ibid.*, 5). Winsor, *Hist. of America*, VI, 350-51, 354-55.

pris et battu, près d'Oriskany, à huit milles du fort Stanwix, le général Herkimer qui venait au secours de la place avec huit cents hommes (52).]

La nouvelle de la retraite de Saint-Léger se répandit lentement. Le général Schuyler, trop faible pour résister à Burgoyne, et craignant l'arrivée de Saint-Léger sur ses derrières, avait fait brûler la flottille du lac George et évacuer le fort qui commandait la tête de ce lac. Il était ensuite sorti lui-même du fort Edward et s'était retiré d'abord à Stillwater, sur la rive droite de l'Hudson, puis dans l'île Van Schaick, à l'embouchure de la rivière Mohawk, où il s'était fortifié. Burgoyne détacha le colonel Baum avec cinq cent cinquante soldats d'élite, [Anglais, Allemands et Canadiens,] pour ramasser des subsistances, ravager les campagnes, frapper les villes et les villages de contributions. Cet officier pénétra jusqu'à Bennington, où les ennemis avaient rassemblé leurs magasins ; il y fut cerné subitement par le général John Stark et [quatorze cents républicains (16 août).] Après un combat de deux heures, Baum fut tué et son détachement taillé en pièces. Le colonel Breyman, envoyé à son secours [avec sept cents hommes,] avait à peine recueilli quelques fuyards, qu'il fut attaqué à son tour ; il manqua de munitions et n'échappa qu'en laissant son artillerie entre les mains des vainqueurs, qui firent dans ces deux combats plus de cinq cents prisonniers et prirent [quatre canons et] deux drapeaux (53). Ce fut le commencement des désastres de l'armée royale. Burgoyne se trouvait alors sur la rivière Batten Kill, en danger d'être coupé de sa ligne d'opération. Peu après, les insurgents surprirent tous les postes anglais du lac George et de sa décharge jusqu'à Ticondéroga ; [ils firent environ trois cents prisonniers,] enlevèrent un brick armé [et cinq canons,] des chaloupes canonnières et plus de deux cents bateaux (18 septembre 1777). Au même temps, le général Horatio Gates, à qui Schuyler venait de remettre le commandement (15 août), se portait à Stillwater, et de Stillwater jusque sur les hauteurs de Bemis [(dans l'État de New-York)], où il se retrancha. Les milices, qui accouraient de toutes parts, eurent bientôt grossi ses forces. C'est alors

(52) Butler to Carleton, August 15, 1777 (Can. Ar., Q[14], 153). Carleton to Germain, Sept. 20, 1777. De leur côté, les Américains réclament la victoire. E. H. Roberts, *The battle of Oriskany* (Utica, 1877).

(53) Les Américains eurent 40 tués et 42 blessés. *Breyman's account*.... August 16, 1777. Riedesel to Germain, Aug. 28, 1777 (Can. Ar., Q[14], 201, 196, 198-214). Burgoyne to Germain, Aug. 28, 1777 ; Burgoyne, *State of the expedition from Canada*. Stark to Gates, Aug. 22, 1777 (Vermont Hist. Soc. *Coll.*, Montpellier, I, 206, 207, 223, 225).

que Gates vit arriver à son camp le fameux patriote polonais Kosciusko, qui venait servir comme volontaire la cause de la liberté.

Burgoyne avançait toujours. Il était passé [avec cinq mille soldats] sur la rive droite de l'Hudson (13-14 septembre), et se dirigeait lentement vers Albany, lorsqu'il fut arrêté par Gates à Freeman's-Farm, sur l'éminence de Bemis. [Le général américain avait une armée de onze mille volontaires, mais il ne bougea point. L'intrépide Arnold, à la tête de trois mille hommes, ouvrit le feu, le 19 septembre. Après un combat opiniâtre de quatre heures, pendant lequel les républicains reçurent des renforts,] le terrain resta aux royalistes (54). Cette bataille ne décida rien, mais elle surprit le général anglais. Après avoir examiné les retranchements qui couvraient les rebelles, il hésita à les attaquer. Hésiter avec des troupes régulières contre des milices, c'était donner à celles-ci le temps de fortifier leurs lignes et de recevoir des secours (55). [C'est ce qui arriva. Les forces américaines montèrent bientôt à plus de seize mille hommes.] Burgoyne demeura en position devant l'ennemi jusqu'à ce que le manque de vivres l'obligeât enfin à tenter le sort des armes (7 octobre). [Il n'avait alors que quinze cents soldats et dix pièces d'artillerie. Malgré cela,] la victoire fut longtemps balancée ; les Anglais furent rejetés dans leur camp, dont un quartier fut même enlevé par Arnold. La nuit seule mit fin au combat et sauva les restes de l'armée anglaise, qui avait perdu [quatre cents hommes, tués et blessés, deux cents faits prisonniers,] et qui avait failli être écrasée par la grande supériorité des républicains (56). La nouvelle de la retraite de Saint-Léger arrivée sur ces entrefaites acheva d'éteindre tout espoir au cœur des soldats de Burgoyne. Ce dernier songea à rétrograder ; il n'y avait pas de temps à perdre. Déjà, sa sûreté était gravement compromise, depuis que le lac George était retombé au pouvoir de l'ennemi. Dès le 8 au soir, abondonnant ses blessés et ses malades à la générosité des vainqueurs, et

(54) Lesquels perdirent 150 hommes outre 350 blessés. Les Américains eurent 65 tués et 218 blessés. Mac Lean to Carleton, September 30, 1777 (Can. Ar., Q[14], 192). Gates to Congress, Sept. 22, 1777 (Dawson's *Battles of the U. S.*, I, 301). J. Wilkinson's, *Memoirs of my own time*, Philadelphia, 1816, I, ch. VII. I.-N. Arnold, *Life of Arnold*, 178-186.

(55) Au vrai, il attendait les renforts que lui annonçait le commandant à New-York, sir Henry Clinton.

(56) Les Américains eurent 50 tués et 150 blessés parmi lesquels Arnold. Du côté royaliste, le général Fraser reçut une blessure mortelle. Burgoyne, *A state of the Expedition from Canada*. Gates to Congress, Oct. 18, 1777 (Dawson, I, 303). Wilkinson, *op. cit.* Arnold, *Life of Arnold*. d. c. *Public papers of George Clinton*, pub. by State of N.-Y., 1899-1902, II, 383, 433, 456.

laissant ses tentes dressées et des feux pour masquer sa retraite, il se mit en marche au milieu de l'obscurité et du silence. C'était humiliant pour ce général, qui s'était écrié en traversant l'Hudson : « Les Anglais ne reculent jamais ! » Atteint et complètement entouré sur les hauteurs de Saratoga par seize mille hommes, il fut obligé de mettre bas les armes le 16 octobre (1777) (57). Les Anglais, au nombre [d'environ quatre] mille huit cents (58), furent transportés à Boston, et y restèrent longtemps prisonniers. Le Congrès exigea, avant de leur permettre de retourner en Europe, que la capitulation fût ratifiée par l'Angleterre elle-même, condition humiliante pour le pouvoir de ses armes et pour sa souveraineté en Amérique.

La conduite de Burgoyne, qu'on accusa d'imprévoyance et de lâcheté, fut le sujet d'une enquête à la Chambre des Communes en 1779 ; mais ses amis politiques y étaient si puissants que le ministère jugea à propos d'abandonner l'investigation. Ce général voulut faire retomber le blâme sur les Canadiens ; mais il n'y avait eu, dans son armée de huit mille hommes, que cent quarante-huit (59) combattants de notre race ; et ils avaient été presque tous tués ou pris à l'affaire de Bennington. Burgoyne se plaignit aussi en termes peu mesurés de la conduite de M. de Saint-Luc, commandant des sauvages. Cet officier repoussa facilement les attaques d'un homme qui était meilleur parleur que bon capitaine.

On a vu que le désir bien décidé de la masse des Canadiens était de garder la neutralité dans la lutte entre l'Angleterre et ses anciennes colonies. Vainement, le Congrès les pressa encore de se joindre aux [treize États confédérés] ; vainement Washington lui-même ajouta le poids de sa parole à ces sollicitations, ils restèrent sourds à tous leurs appels. Le comte d'Estaing, chargé du commandement de la flotte française qui croisait dans les parages de l'Amérique en 1778, leur adressa une lettre (60) où il leur rappelait les

(57) Dès le 14. Burgoyne offrait de se rendre, mais Gates y mit des conditions telles qu'il les repoussa. Deux jours après, le général américain apprenant que Clinton était en route pour Albany, accepta les termes de Burgoyne. V. pour le détail et les arts. de capitulation, Burgoyne, *A state of the Expedition from Canada*, App. Wilkinson's, *Memoirs*, ch. VIII. W.-L. Stone, *Campaign of lieut. gen. Burgoyne...*, Albany, 1877, 102 ss.

(58) Kingsford, *op. cit.*, VI, 279, n.

(59) Burgoyne, *A state of the Expedition from Canada*, App.

(60) Datée du *Languedoc*, en rade de Boston, le 28 octobre 1778 (Ar. can., Q[16], 207). Cf. Doniol, III, 180 ; Kingsford, VI, 342. De son côté, La Fayette soumit un projet pour l'invasion du Canada qui fut agréé d'abord par le Congrès mais repoussé par Washington. V. J.-H. Smith, *op. cit.*, II, 521-523, 545-549.

liens naturels qui unissaient les Canadiens aux Français. Ses paroles, parties de l'Océan, eurent peu d'écho dans les chaumières canadiennes (61). Les souvenirs du passé, après le premier tressaillement causé par l'insurrection, avaient, dès longtemps, confirmé les Canadiens dans leur résolution de laisser la métropole et les colons de race anglaise régler ensemble leurs différends ; car les Américains n'étaient à leurs yeux que d'anciens ennemis. Le mot de Lafayette aux gentilshommes canadiens prisonniers à Boston : « Eh quoi ! vous vous êtes battus pour rester colons, au lieu de passer à l'indépendance ! restez donc esclaves ! » (62) n'était juste que pour le petit nombre qui avait pris les armes.

(61) Cf. Haldimand to Germain, Oct. 15, 1778, Sept. 19, 1779 (Can. Ar., B 54, pp. 30, 178). Kingsford, VI, 327-328. Smith, II, 535-541.

(62) *Centenaire de l'assaut de Québec par les Américains*, 31 déc. 1775. Institut Canadien de Québec, 30 décembre 1875, 58.

CHAPITRE II

LE CONSEIL LÉGISLATIF

1777-1792

[Si le choix du général Burgoyne pour commander l'expédition canadienne contre Albany avait blessé avec raison le gouverneur Carleton,] le dénoûment de la campagne le vengeait bien d'une telle injustice (1). Privé [par le ministre des colonies, lord George Germain,] d'un commandement militaire qu'il avait ambitionné, il s'était livré en Canada aux soins de l'administration, qui appelait de nombreuses réformes. La guerre avait empêché la réunion du Conseil législatif en 1776 ; il fut convoqué l'année suivante.

La session fut laborieuse, mais calme comme on devait l'attendre d'une assemblée nommée par la Couronne et composée presque en entier de ses plus dociles créatures. A la vue de la guerre civile dans les autres colonies, il se garda bien de s'opposer à la volonté métropolitaine ; et toutes les mesures du gouvernement passèrent presque à l'unanimité des voix. Ce corps tenait plutôt d'un conseil d'État que d'une chambre législative. Il siégeait à huis clos (2). En 1784, plusieurs citoyens frappèrent à sa porte pour être admis aux débats. Leur demande fut rejetée. Les deux langues y étaient en usage, et les lois étaient rendues en français comme en anglais. Mais, sur les vingt-trois membres qui composaient le Conseil en 1777, on ne comptait que huit Canadiens. Les autres étaient des fonctionnaires, qui

(1) Il avait aussi bien demandé son rappel. Carleton to Germain, June 27, 1777 (Can. Ar., Q[13], 297). V. aussi le même au même, 15 et 16 octobre 1777 (*Ibid.*, Q[14], 304, 270). Au reste, le ministre, malgré quelques critiques, avait loué la conduite du gouverneur au siège de Québec et durant la campagne suivante. Germain to Carleton, March 28, June 21, August 22, 1776. (Can. Ar., Q[12], 4, 44, 84). Carleton to Germain, Chambly, Sept. 28, 1776 (*Ibid.*, 188). V. à ce sujet, Lucas, *History of Canada*, 115-116, 124-126, 130-131, 135-140.

(2) Quelques membres, comme M. Finlay, prétendirent, en 1784, que le serment ne les engageait qu'à titre de conseillers exécutifs, et non comme conseillers législatifs ; mais leur prétention ne fut pas admise (N. de l'auteur).

travaillaient avec une ardeur infatigable, soit à accumuler les emplois sur leurs têtes, soit à accaparer les terres publiques (3) ; ou des marchands nés hors du pays et qui n'y avaient que des intérêts commerciaux et temporaires. Tous recevaient un traitement. Les conseillers canadiens, choisis parmi les seigneurs, réclamaient à titre de nobles toutes sortes de privilèges, comme l'exemption des corvées et du logement des gens de guerre. Ils se montraient opposés au peuple quand leurs intérêts étaient en désaccord. Élevés, pour ainsi dire, dans les camps, ils entendaient le gouvernement à la façon militaire, et prenaient chaudement la cause du pouvoir dans toutes les questions qui ne touchaient point à leurs institutions ou à leur nationalité : leur maxime était : « Si veut le roi, si veut la loi ». Bien qu'abandonnés par la plupart de leurs censitaires lors de l'invasion américaine, ils ne cessèrent point de montrer une inviolable fidélité à la métropole. Les autres conseillers, opposés en masse aux Canadiens pour les raisons que nous connaissons déjà, sortaient, presque tous, de cette classe d'émigrés dont le gouverneur Murray a tracé un portrait si peu flatteur (4). Leur instruction, sans être plus soignée que celle des seigneurs, était servie par l'expérience et la pratique que donne au peuple la jouissance d'institutions libres en matière de gouvernement. Fiers de ce petit vernis de savoir-faire, ils avaient des airs d'importance et d'orgueil, dont les seigneurs se moquaient ensuite dans leurs manoirs. Les seigneurs souriaient en voyant au Conseil leurs collègues, autrefois obscurs démocrates de la vieille Angleterre, se transformer en aristocrates dédaigneux. Ils voyaient aussi déjà quelques-uns de ces hommes, nourrissant des idées ambitieuses, prendre avec chaleur la défense des intérêts du peuple, et se tourner ensuite contre lui, lorsqu'ils avaient atteint le but de leur marche tortueuse. Ils en voyaient d'autres accuser les Canadiens de rébellion auprès du gouvernement, et assurer en même temps tout bas les amis de la cause américaine que leur plus vif désir était de la voir triompher : tels étaient ceux qui étaient sortis de Québec à l'approche des républicains en 1775.

Ces deux classes d'hommes, mises en présence, pouvaient fournir à la

(3) Les procès-verbaux du Conseil exécutif sont remplis de demandes de terres, ou de lots de grève dans les villes. Un particulier alla jusqu'à demander le palais de l'intendant. Depuis que les biens des Jésuites avaient été promis à lord Amherst, on ne croyait pas pouvoir demander assez (N. de l'auteur).

(4) V. *supra*, 306, 307 et *infra*, App. VII.

métropole des éléments fertiles en discordes, si l'une d'elles s'avisait jamais de vouloir combattre sa politique. Mais le choix avait été fait, il semble, de manière à prévenir l'emploi de cette funeste ressource. Au reste, la sympathie des seigneurs était acquise tout entière à l'autorité royale ; et le parti anglais se trouvait trop puissant dans le Conseil pour avoir des motifs raisonnables de plainte contre le partage du pouvoir législatif. Quant aux intérêts particuliers et exclusifs du peuple, personne ne les représentait. En 1777, les seigneurs, par dépit peut-être de n'avoir pu entraîner leurs censitaires contre les républicains, et les Anglais, par antipathie nationale, firent des lois marquées au coin d'une tyrannie dont le pays n'avait pas encore vu d'exemple.

Le corps législatif, par la composition de sa majorité, offrait donc un gage de son obéissance et de sa soumission. Il rendit seize ordonnances pendant la session (5). Les deux plus importantes se rapportaient à la milice et à l'administration de la justice.

Le Conseil retint les tribunaux qui existaient déjà, en changeant un peu leurs attributions, et ajouta une Cour de *Probate* ou de vérification des testaments. Il s'érigea lui-même en Cour d'appel, sauf la juridiction du Conseil privé d'Angleterre en dernier ressort (6). Outre ces tribunaux, il accorda au gouverneur la faculté d'instituer deux cours « d'oyer et terminer » selon le besoin, et il donna aux magistrats des sessions trimestrielles de paix le pouvoir de juger les délits minimes.

L'ordonnance sur la milice (7) renfermait plusieurs dispositions injustes, contre lesquelles le peuple ne tarda pas à murmurer. Les Anglais, d'ailleurs, avaient les idées les plus fausses sur l'ancien régime français en Canada. Ils croyaient que ce régime n'avait été qu'une tyrannie capricieuse et sans frein. Ignoraient-ils qu'il était fondé sur des lois écrites et des règles consacrées par un long usage, que le gouverneur et l'intendant devaient observer ? Et ne savaient-ils pas que la monarchie française, de sa nature, était plus traditionnelle qu'absolue ? Le Conseil législatif crut donc suivre l'exemple des temps passés en établissant comme règles des obligations qui

(5) *List of Ordinances passed in the Legislative Council of Quebec from January to April* 1777 (Can. Ar., Q[13], 103. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 463, 464-472.)

(6) *An Ordinance for establishing Courts of Civil Judicature in the Province of Quebec* (*Doc. Cons. Hist.*, 464).

(7) De mars 1777. *List of Ordinances....* d. c. *Journal de Sanguinet* (Verreau, 135-142).

n'avaient été imposées aux milices que dans des circonstances extraordinaires, pour la sûreté générale et pour répondre au vœu public. Il créa de la sorte un despotisme militaire pur et simple. Son ordonnance assujettissait tous les habitants à des services rigoureux, comme à aller porter les armes hors du Canada pendant un temps indéfini, à faire les travaux agricoles de leurs voisins partis pour l'armée, etc. Il fallait s'acquitter de ces charges énormes gratuitement, sous les peines les plus sévères (8). Les autres ordonnances concernaient le cours monétaire, le commerce, la voirie, la police et la poste.

Le parti qui s'était opposé à la Constitution de 1774 se prévalut aussitôt des fautes et de l'ignorance des juges pour attaquer le nouveau système. Les divers tribunaux, privés des lumières nécessaires, et marchant au gré des sympathies ou des préjugés des magistrats, ne suivaient ni les mêmes lois ni la même jurisprudence. De sorte qu'il en résultait tous les jours des irrégularités et une incertitude très inquiétantes. Des marchands du Canada, se trouvant à Londres, se plaignirent de cet abus à lord Germain, et demandèrent l'abrogation de l'Acte de 1774 et l'établissement d'une chambre élective (9). Le ministre des colonies répondit qu'il serait dangereux de changer la constitution lorsque les rebelles étaient encore sur les frontières de la colonie.

Cependant on réclamait hautement contre la loi sur la milice : le peuple des campagnes était écrasé de corvées (10). Le Conseil dut s'occuper des plaintes qu'arrachait cette ordonnance tyrannique. Le parti anglais porta

(8) *Journal de Sanguinet* (Verreau, 143). Voici ce qu'en écrivait, en 1785, le lieutenant-gouverneur du Canada, Hamilton : « Until this day the Militia Ordinance remains unamended, tho' its defects are palpable and even acknowledged by those who might reform it. They advance that this is not a proper period, but, if a time of Peace is not the properest time to relieve a people from the burdens indispensably borne in a time of War, these Gentlemen see not the readyest means of contenting the Canadians, or are wilfully blind to them ». Hamilton to Sydney, 20 April 1785 (Can. Ar., Q[24-2], 291. — *Doc. Cons. Hist.*, 1759-1791, 527). Cette ordonnance, au surplus, ne fut abolie qu'en 1794.

(9) Petition of Merchants for the repeal of the Quebec Act, London, 2 April 1778 (Can. Ar., Haldimand Coll., B 43, 13. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 473).

(10) Pétitions des habitants français du Canada, 1778-1784 (Can. Ar., Haldimand Coll., B, 218, pp. 90, 94, 167, 173, 221). Les habitants étaient aussi tenus de loger des soldats gratuitement (*Ibid.*, B, 218, pp. 12, 14, 90, 101, 106, 175, 200 ; 210, pp. 39, 100, 285). *Journal de Sanguinet* (Verreau, 155-156). Les soldats et les officiers anglais maltraitaient parfois les Canadiens et se portaient même sur eux à des attentats (Can. Ar., Haldimand Coll., B, 218, p. 255 ; 210, pp. 129, 153, 260).

le premier ce sujet devant lui en 1778 (11). C'était à l'époque où Carleton était remplacé par le général Haldimand, compagnon de Burgoyne dans la dernière campagne.

Avant son départ, Carleton eut des difficultés assez graves avec le juge en chef Peter Livius, qu'il destitua (1er mai 1778) (12) pour avoir demandé communication de certaines instructions royales, qu'il avait tenues secrètes. Ces instructions autorisaient le gouverneur à nommer un Conseil privé de cinq membres, tirés du Conseil législatif même, pour la conduite des affaires publiques, la législation exceptée. En 1776, il en avait nommé un, qu'il avait composé de Hector-Theophilus Cramahé, lieutenant-gouverneur de la province, et de Hugh Finlay, Thomas Dunn, John Collins et Adam Mabane, ses créatures, qui lui étaient la plupart parfaitement soumises. Il avait voulu par là se dispenser de consulter le Conseil législatif, où les anglicisateurs mettaient la division. Le juge Livius, partisan violent de l'anglicisation (13), avait déclaré que la loi de 1774 ne créait rien d'autre qu'un Conseil législatif, et que le Conseil privé l'avait violée en prenant sur lui de discuter les affaires provinciales et de sanctionner des comptes publics.

Livius alla demander justice au pied du trône. Les lords commissaires du commerce et des plantations rapportèrent qu'il avait été destitué sans cause suffisante, et le firent réintégrer ; mais il ne revint point en Canada (14). Adam Mabane le remplaça temporairement avec le titre de commissaire faisant les fonctions de juge en chef.

Le général Frederick Haldimand, natif de la Suisse, était depuis longtemps au service de l'Angleterre (15). C'était un vieux militaire impérieux, sévère, bon à la tête des troupes, mais peu propre par son caractère et ses habitudes à administrer un gouvernement, quelque despotique qu'il fût.

(11) Procès-verbaux du Conseil exécutif de Québec. Québec.

(12) Il avait été nommé en août 1776 par lord Germain.

(13) C'est à son sujet que le gouverneur écrivait au ministre : « 'Tis unfortunate that Your Lordship should find it necessary for the King's service to send over a person to administer justice to the people, when he understands neither their laws, manners, customs, nor their language... » Carleton to Germain, Oct. 15, 1777 (Can. Ar., Q14, 304).

(14) Cramahé to Carleton, Oct. 13, 1777. Carleton to Germain, Oct. 15 et 16, Nov. 11, 1777 (enclosing documents) (Can. Ar., Q14, 257, 304, 270, 399, 401). V. aussi Kingsford, *Hist. of Canada*, VI, 440-452, 465-469. Lucas, *Hist. of Canada*, d. c. 140-144.

(15) Ses instructions sont du 15 avril 1778 (Rep. Can. Ar., 1904 (1905), 261). Consulter sur lui, Jean N. Mc Ilwraith, *Sir Frederick Haldimand* (Makers of Canada), Toronto, 1904.

Entouré de provinces en révolution, il crut qu'il ne pourrait contenir dans l'obéissance celle qui lui était confiée qu'en usant d'une rigueur inflexible. On sentit bientôt toute la différence entre son administration et celle de son prédécesseur, qui avait emporté avec lui l'estime des Canadiens.

Les rigueurs de Haldimand étaient suggérées, du reste, par le progrès des armes des autres colonies dans leur lutte acharnée avec la Grande-Bretagne. Il y avait toujours des gens en Canada qui désiraient leur triomphe, et Haldimand était résolu de ne pas leur laisser lever la tête. L'ordonnance de la milice fut maintenue ; les corvées redoublèrent et devinrent un vrai fléau pour les campagnes ; les cris augmentèrent. Haldimand, attribuant ces plaintes à l'esprit de révolte et aux menées des émissaires américains, sévit encore davantage ; il faisait, sur de simples soupçons, emprisonner les citoyens par centaines, confondant souvent l'innocent avec le coupable. Le corps législatif restait calme en présence de cette violence. Il ne siégea que quelques jours en 1779, pour renouveler des ordonnances expirantes. L'année suivante (1780), il siégea plus longtemps. Comme la disette des denrées était grande, on proposa l'établissement de greniers publics. La question du gouvernement constitutionnel fut encore soulevée par Allsopp, un des chefs de l'opposition. [Le gouverneur avait communiqué au Conseil législatif des instructions royales, datées du 16 juillet 1779.] Allsopp demanda copie de ses instructions additionnelles touchant les institutions politiques du pays : sa motion fut écartée par l'ordre du jour. Alors la discussion retomba sur l'organisation judiciaire. On vota une adresse contre les vues du parti constitutionnel et en faveur du maintien des ordonnances qui réglaient l'administration de la justice. Allsopp s'y opposa ; il voulait une autre cour d'appel et l'introduction des lois civiles anglaises (16).

Au bruit d'une nouvelle invasion, le gouverneur ordonna aux habitants de battre leurs grains et de les mettre en sûreté. Il assembla le Conseil exécutif et lui fit part en secret de ces nouvelles ; le lendemain, il convoqua le Conseil législatif. « L'heure présente, disait-il, n'est pas propice pour les innovations. L'état des affaires exige que tous les bons sujets travaillent au maintien de l'autorité royale. J'espère que vous emploierez toute votre influence à faire échouer les projets que les rebelles et leurs émissaires peu-

(16) Procès-verbaux du Conseil législatif, Québec (17 janvier, 12 avril 1780) (Can. Ar., Q^{17-1}, 299-311, 329-383, Q^{17-2}, 384-458. Cf. Haldimand to Germain, Oct. 25, 1780 (Can. Ar., Haldimand Coll., B, 54, 354. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 481, 482).

vent former pour troubler la tranquillité publique, et que vous m'aiderez à découvrir ces derniers pour les faire punir » (17).

Ce discours tendait à réduire l'opposition au silence. Mais Allsopp, dont l'audace semblait augmenter avec la rigueur du gouvernement, redemanda l'introduction des lois civiles anglaises. Cette fois, il se trouva seul, et le Conseil fut ajourné après cinq séances. Il se réunit de nouveau au mois d'août (1780). Malgré la déclaration de Haldimand qu'il fallait de l'expédition et de l'unanimité, Allsopp, de plus en plus hostile à l'administration, proposa des amendements à toutes les mesures. L'opposition avait adopté cette tactique pour faire connaître ses vues en Angleterre, parce que ses propositions, insérées comme les autres dans le procès-verbal des séances, parvenaient ainsi aux ministres à Londres. Elle voulait intimider la métropole et obtenir le pouvoir qu'elle convoitait, tandis que le gouvernement était au fort de sa lutte avec les États-Unis.

S'il n'y avait guère de patriotisme dans cette conduite, en supposant l'opposition vraiment attachée à l'Angleterre, il y avait bien une certaine adresse. Ce parti connaissait les sympathies métropolitaines pour la race anglaise, et son éloignement pour les races étrangères. Il espérait que ses demandes lui gagneraient cette portion du peuple anglais qui blâmait la conduite du gouvernement à l'égard des colonies révoltées, et qu'elles ébranleraient le ministère, de plus en plus incertain de l'avenir. Ce calcul n'était que trop bien fondé. Seulement, le résultat en devait venir plus tard.

Les peuples libres ont des égoïsmes, des préjugés nationaux qui mettent beaucoup d'obstacles à leur agrandissement par les conquêtes. La liberté semble contraire à ces nombreuses agglomérations de race différentes qu'on voit réunies sous le sceptre des grandes monarchies despotiques. Le souverain d'une multitude de nations, le tsar, doit être moins porté qu'une démocratie conquérante à détruire les différentes nationalités qui lui sont soumises. Pourvu qu'il soit reconnu et obéi, il tolère la langue, les lois, les coutumes de chacun de ses peuples (18). Il s'identifie avec lui autant qu'il

(17) Discours au Conseil législatif (Ar. can., B, 220, 1779-1784).

(18) C'est pourtant le contraire qui arrivait en Russie, en Allemagne et en Hongrie, où les Finlandais, les Polonais, les Alsaciens-Lorrains, les Roumains et les Slovaques respectivement étaient opprimés sans cesse mais luttaient quand même pour garder leur nationalité. V. *Les aspirations autonomistes en Europe*, 1913. Florent-Matter, *L'Alsace-Lorraine de nos jours*, 3e éd., 1908. Dr. V. Nicaise, *Allemands et Polonais*, 1912. Ces lignes, écrites avant 1914, appellent aujourd'hui, décidément, après tant de révolutions et par suite du traité de Versailles (1919) un changement total.

peut, et souvent il trouve sa force dans cette variété même de nations. Au contraire, « il y a, dit Montesquieu, un inconvénient aux conquêtes faites par les démocraties. Leur gouvernement est toujours odieux aux États assujettis. Il est monarchique par la fiction ; mais, dans la vérité, il est plus dur que le monarchique, comme l'expérience de tous les temps et de tous les pays l'a fait voir. Les peuples conquis y sont dans un état triste ; ils ne jouissent ni des avantages de la république ni de ceux de la monarchie » (19).

Rien n'est plus vrai aujourd'hui pour les Canadiens-Français. Quoique l'Angleterre soit une monarchie, l'influence démocratique de son gouvernement mixte se fait plus sentir dans ses colonies que chez elle. Nous verrons plus loin, lorsqu'on voudra noyer les Canadiens dans une majorité anglaise, les hommes les plus hostiles à la démocratie élever la voix en leur faveur, et les libéraux, les démocrates demander l'union des Canadas afin de consommer plus vite cette grande injustice. Allsopp et ses adhérents se donnaient pour des hommes de principes fort avancés. Lord Durham qui a recommandé l'union des deux provinces du Canada (1839), passait pour le chef des radicaux anglais.

Les Canadiens ne méprisaient pas cette liberté pour laquelle leurs voisins avaient pris les armes. Cet événement les avait fortement impressionnés ; mais bientôt la raison avait tempéré leur enthousiasme, et le calcul les avait fait rentrer dans le repos. Une liberté qui doit anéantir votre nationalité est plus triste qu'un régime monarchique qui peut la laisser subsister.

La conduite des Canadiens dans cette conjoncture n'est fautive que parce qu'ils eurent trop de foi aux paroles de l'Angleterre. Il n'y a guère de fondement à faire sur un gouvernement soumis à la volonté populaire. Les Canadiens le sentent aujourd'hui, et ils le sentiront bien davantage plus tard. Mais un peuple peu nombreux, ne pouvant commander à sa destinée, est obligé d'user de beaucoup de précautions et de prudence. Et c'est pourquoi l'on ne peut blâmer les Canadiens qui tenaient pour l'Angleterre pendant la révolution américaine.

Au milieu des discussions des partis, Haldimand s'était déjà rendu odieux lui-même à tous les habitants. Un despotisme sourd, contre lequel les événements qui se passaient dans les autres provinces empêchaient

(19) *De l'Esprit des lois*, liv. X. ch. VII.

encore de réclamer, s'étendait sur les villes et sur les campagnes. Le gouvernement s'enveloppait dans le mystère ; un voile épais couvrait tous ses actes et le rendait plus redoutable.

Le secret des correspondances privées était violé. Plusieurs fois le fonctionnaire chargé de la direction générale des postes trouva les malles d'Europe ouvertes chez le gouverneur, et les lettres répandues à terre (20). Haldimand était entretenu dans ses méfiances par les seigneurs canadiens, membres du Conseil législatif, qui craignaient la propagande américaine pour leurs privilèges et leur nationalité. Ceux-ci savaient, du reste, que c'était en confirmant les craintes du pouvoir qu'ils obtiendraient sa sympathie et sa protection contre les novateurs. Des citoyens imprudents étaient jetés en prison, avec grand bruit pour effrayer le public ; d'autres, plus dangereux, disparaissaient soudain, et leurs parents ou leurs amis n'apprenaient que longtemps après qu'ils étaient détenus dans un cachot (21). Le soupçon de menées avec les rebelles et la désobéissance à la loi de milice servaient ordinairement de prétextes à ces arrestations, qui frappaient surtout les Canadiens ; soit que les Anglais, dont le plus grand nombre avaient penché d'abord pour la révolution, se fussent ravisés et dissimulassent mieux leurs sentiments, soit que le gouverneur, qui était d'une race étrangère, redoutât leur influence et la sympathie de l'Angleterre en leur faveur. Ce proconsul rusé ne sévissait contre eux qu'avec une extrême réserve.

Cette tyrannie inquiète (22), d'autant plus lourde qu'elle s'exerçait sur une population faible en nombre, descendit du chef du pouvoir aux juges dans les tribunaux. Les accusés étaient atteints non seulement dans leur liberté personnelle, mais dans leur fortune. Plusieurs furent ruinés par des dénis de justice, ou par des jugements iniques, rendus sans scrupules, au

(20) « It has an appearance as if the governor of Nova-Scotia and our Governor here, were yet permitted to take up and open the mails from England ». H. Finlay à A. Todd, secrétaire de l'hôtel des Postes à Londres, 1er décembre 1783. V. aussi Germain to Haldimand, August 8, 1780 (Can. Ar., B, 44, p. 46).

(21) Calvet donne les noms de dix-neuf détenus. Pierre Du Calvet, *Appel à la justice de l'État ou recueil de lettres au roi...*, Londres, 1784; 151. Cf. Kingsford, VII, 52-58.

(22) Deux jeunes prêtres, arrivés de France en 1783, durent, par l'ordre de Haldimand, se rembarquer (Can. Ar., Haldimand Coll., B. 220, p. 113, 120). Haldimand suspectait même le loyalisme du clergé canadien. Haldimand to Germain, Oct. 25, 1780 (Can. Ar., *ibid.*, B. 54, p. 339). Haldimand to Clinton, Jan. 3, 1781 (*ibid.*, 147, p. 287). Les ministres anglais pensaient que pour s'assurer l'attachement des Canadiens français, il fallait leur interdire toutes communications avec la France. Sydney to Haldimand, April 8, 1784 (Can. Ar., B, *ibid.*, 43, p. 148).

mépris de toutes les lois et de toutes les formalités de la justice. De riches citoyens des villes furent dépouillés de leurs biens par ce système de persécution, qui s'appesantissait à mesure que les armes des royalistes éprouvaient des défaites dans les provinces insurgées. Sans aucune forme de procès les soldats arrêtaient les uns, sous de vagues accusations de haute trahison, les autres, pour des causes moins graves, d'autres enfin sans cause connue. On commença par les personnes d'une moindre importance, et l'on remonta à celles qui occupaient le premier rang dans la société par leur naissance ou leur fortune. Ainsi [MM. Fleury Mesplet, imprimeur,] Jotard, Hay, [Dupont,] Carignan, [Cazeau,] Dufort, M. Pierre de Sales-Laterrière (23), directeur des forges de Saint-Maurice, et M. Pillon, [chirurgien de Montréal,] furent jetés dans les cachots, ou détenus à bord de vaisseaux de guerre à Québec, sans savoir quelles accusations étaient portées contre eux. Un étranger fut renfermé mystérieusement dans la partie la plus élevée de la prison. Un bruit public le signalait comme un de ces gentilshommes français qui, depuis que La Fayette était en Amérique, faisaient, disait-on, des apparitions secrètes en Canada, pour y remplir des missions politiques restées inconnues jusqu'à ce jour. La sentinelle avait l'ordre de faire feu sur cet homme, s'il s'exposait aux regards du peuple à travers les barreaux de sa cellule. Les prisons ne pouvant bientôt plus suffire, le couvent des Récollets fut ouvert pour recevoir les nouveaux suspects. Un nommé André y fut gardé dix-huit mois au pain et à l'eau, sans que sa femme sût ce qu'il était devenu. Les prisonniers réclamaient vainement leur procès ou leur liberté : on restait sourd à leurs prières. Quand le gouvernement, reconnaissant enfin leur innocence, croyait les avoir assez punis ou ne craignait plus leurs idées, on les élargissait sans aucune explication.

Les idées libérales d'un ancien magistrat, Pierre Du Calvet, protestant français (24), le faisait soupçonner depuis longtemps d'intrigues avec les Américains. Il leur avait fourni des vivres pendant leur occupation de Montréal, et l'on disait qu'il continuait avec eux une correspondance secrète. Il fut arrêté dans sa maison aux Trois-Rivières, le 27 septembre 1780, par

(23) V. les *Mémoires de Pierre de Sales-Laterrière et de ses traverses*, p. p. mon père, Alfred Garneau (fils aîné de l'historien), Québec, 1873. Kingsford, VII, 54-56. Laterrière fut arrêté en février 1779 ; il ne recouvra sa liberté que le 2 août 1782, à la condition de quitter le Canada. Il revint l'année suivante.

(24) Mesplet et Jotard étaient tous deux Français.

des soldats qui prirent ses papiers et son argent et le conduisirent à Québec. On le renferma d'abord dans un vaisseau en rade, ensuite dans un cachot militaire, puis on le transféra au couvent des Récollets. Des amis influents s'offrirent comme garants de sa fidélité. Il proposa lui-même de mettre tous ses biens en séquestre, il demanda qu'on lui fît son procès ; on lui refusa tout. Après deux ans et huit mois de détention, il fut remis en liberté (2 mai 1782) sans qu'on lui eût même dit quel était son crime (25).

La signature des préliminaires de paix à Paris (janvier 1783) servit de motif à l'élargissement de Du Calvet et des autres prisonniers. Les hostilités terminées, comme il ne restait plus de prétexte pour continuer ce système d'intimidation, les prisons et les cachots rendirent leurs nombreuses victimes. Il n'y eut point de différence entre les innocents et les coupables : aucun d'eux ne fut mis en jugement.

Tandis que le général Haldimand gouvernait ainsi par la terreur, croyant peut-être sincèrement que c'était le seul moyen de conserver le Canada à l'Angleterre, le Congrès tenait tête aux armées royales. La capitulation de Saratoga avait eu un immense retentissement non seulement aux États-Unis, mais en Europe, surtout en France. Les Anglais n'avaient que la prise de Philadelphie à offrir pour balancer cet important succès. Franklin, délégué à Paris, y fut accueilli par le ministère avec bienveillance, et par le peuple avec une sorte d'enthousiasme, comme s'il eût pressenti secrètement l'avenir. Après plusieurs conférences avec les envoyés américains, [le comte de Vergennes, on l'a dit (26), avait réussi à] engager Louis XVI à rompre la paix de 1763. Par le traité d'alliance de 1778, l'indépendance de la nouvelle république fut ainsi reconnue par la première nation de l'Europe. La France enfin serait vengée ! Pour surcroît de fortune, le duc de Choiseul allait voir bientôt son ancien antagoniste, Chatham, proclamer l'abaissement de l'Angleterre, et sortir en quelque sorte du tombeau pour protester publiquement dans la Chambre des lords contre l'humiliation de sa patrie (27).

L'Angleterre, instruite de ce qui se passait de l'autre côté de la Manche,

(25) V. à son sujet les Ar. can. Coll. Haldimand, B. 200, pp. 72 à 197. Rap. ar. can., 1888, (1889). Introd. XVI ss., n. D, 40 ss. G.-B. Faribault, *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique*, Québec, 1837, 138-139. *Canadian Antiquarian*, Montréal, VII, 64. V. aussi *infra*, 401-404.

(26) V. *supra*, 378.

(27) V. p. suiv..

et voulant prévenir les desseins de sa rivale, avait déjà donné ordre d'attaquer les établissements français aux Indes ; mais, lorsque le traité lui fut signifié, elle éprouva un sentiment de terreur (28). Elle n'a jamais eu à combattre de coalitions formidables et acharnées, comme la France sous Louis XIV et sous Napoléon. Protégée dans son île par l'Océan, elle n'intervient dans les grandes guerres de l'Europe que comme puissance auxiliaire. En Amérique, au contraire, elle était l'une des principales parties belligérantes. La France à son tour n'allait figurer que comme alliée, et comme telle elle devait avoir ou des triomphes relativement faciles, ou, en cas d'échec, des revers peu dangereux. Lord North, déposant la fierté de son pays, fit voter par le Parlement deux lois qui tendaient à une réconciliation avec les colonies (17 février 1778) (29). Par ces lois, l'Angleterre renonçait au droit de les taxer, et autorisait le ministère à envoyer des commissaires en Amérique pour traiter avec le Congrès. Elle fit aussi des lois en faveur du commerce et de la religion catholique en Irlande. La peur la rendait juste. Le duc de Richmond, allant plus loin encore que le gouvernement, proposa dans la Chambre des lords de reconnaître l'indépendance des États-Unis. Lord Chatham, quoique malade, se rendit à son poste pour s'opposer à cette motion (7 avril 1778). « Aujourd'hui, dit-il, j'ai vaincu la maladie ; je suis venu ici encore une fois, c'est la dernière peut-être ; mais j'avais besoin d'exhaler l'indignation que soulève en moi l'humiliante proposition d'abandonner la souveraineté de l'Amérique. » Il commença son discours d'une voix faible et embarrassée ; mais peu à peu sa voix prit de l'éclat. Il rappela en détail les événements, s'étendit sur les mesures auxquelles il s'était opposé, et sur le résultat funeste qu'elles avaient eu. « J'avais prédit ce résultat, ajouta-t-il, et ce que j'avais annoncé est malheureusement arrivé !...

« Je suis heureux que la tombe ne se soit pas encore fermée sur moi, et qu'il me reste assez de force pour m'élever contre le démembrement de cette antique et noble monarchie. Accablé que je suis sous le poids des infirmités et des douleurs, je ne puis guère servir mon pays dans ces jours de danger ; mais tant que j'aurai l'usage de ma raison, je ne consentirai point à ce que la noble maison de Brunswick soit dépouillée d'aucune partie de son héri-

(28) « The moment was one of the most terrible in English history. England had not an ally in the world, etc. » Lecky, *Hist. of England in the eighteenth century*, IV. 453-454.

(29) 18 George III, ch. XI, XII. XIII.

tage ; je ne souffrirai jamais que la nation se déshonore par l'ignominieux sacrifice de ses droits ! » (30).

Ce dernier effort épuisa les forces du grand orateur. Il mourut peu après (11 mai), et ne vit point la séparation qu'il redoutait comme le plus funeste malheur qui pût affliger sa patrie.

La proposition du duc de Richmond fut rejetée.

L'adoption des deux lois de conciliation, l'envoi de commissaires en Amérique, tout fut inutile. La guerre continuait. L'armée royale avait évacué Philadelphie et gagné New-York quand le comte d'Estaing arriva dans la baie de Delaware (8 juillet) avec une escadre française, et s'adressa aux Canadiens (31) pour les engager à embrasser la cause de la révolution.

Les succès de la campagne de 1778 furent partagés ; mais les dévastations commises par les troupes royales rendirent les Américains plus implacables contre la Grande-Bretagne. Les opérations militaires de l'année suivante, sans être décisives, diminuèrent encore les espérances de l'Angleterre. Elle voyait les dangers s'accroître autour d'elle. L'Irlande s'armait et menaçait aussi de se révolter. L'Espagne, entraînée par la France, se déclarait pour les États-Unis. Et les escadres anglaises luttaient avec peine contre les flottes françaises, qui prenaient les îles de Saint-Vincent et de la Grenade (février-juillet 1779). Elle eut aussi la mortification de voir périr ses plus anciens alliés en Amérique, les fameuses tribus iroquoises. Malgré le conseil que leur avait donné le général Gates d'observer la neutralité, ces tribus avaient eu l'imprudence de se laisser entraîner à la guerre, et de se déclarer contre les Américains. Elles occupaient encore leur ancien territoire au sud du lac Ontario. Le général Sullivan marcha contre elles à la tête de cinq mille hommes, réduisit leurs villages en cendres, détruisit leurs moissons, ravagea leurs jardins, dont il coupa les arbres, et fit un vaste désert de la contrée (19 août 1779) (32). Elles ne se relevèrent point de ce désastre. Les restes de cette nation guerrière, jadis si redoutable et si orgueilleuse, passèrent au nord des Grands Lacs, et s'établirent sur un territoire que leur donna le gouvernement britannique. Ils

(30) *Chatham Correspondance*, 1840, IV, 519. A. von Ruville. *William Pitt* (tr. Chaytor), III, 340-344. B. Williams. *Life of W. Pitt*. II, 329-330.

(31) V. *supra*. 383.

(32) Holmes. *American Annals*. Cambridge, 1808. II. 315. L.-H. Morgan. *League of the Iroquois*, Lloyd's ed., N,-Y. 1904, II. 89-90.

y disputent aujourd'hui des lambeaux de forêts à la civilisation qui les déborde de toutes parts. Loin de la terre de leurs pères, ces sauvages, qui faisaient trembler l'Amérique septentrionale il y a deux siècles, se débattent en vain contre le sort qui les accable. Affaiblis, dépouillés, ils cherchent inutilement à prolonger une agonie, à reculer la fin d'une existence que la civilisation seule pouvait faire durer encore (33).

L'arrivée de [l'amiral Ternay avec dix vaisseaux portant les] six mille hommes du comte de Rochambeau (juillet 1780), la coopération plus active des flottes française et espagnole, l'accession de la Hollande, à laquelle l'Angleterre venait de déclarer la guerre (décembre 1780), allaient décider des destinées américaines. Malgré leurs victoires de Guilford, Court House, d'Hobkirk's Hill, et d'Eutaw Springs (mars, avril, septembre 1781), les Anglais, pressés du côté de la Virginie et des Carolines par les généraux Morgan, Greene et La Fayette, furent acculés à Yorktown par [les troupes de Washington et de Rochambeau qui avaient sous eux seize mille hommes, dont les deux tiers étaient Français. Après une résistance de treize jours, le général Cornwallis se rendit avec plus de sept mille réguliers et matelots (19 octobre 1781) (34).] Cette victoire assura définitivement l'indépendance des États-Unis. C'était la deuxième armée anglaise qui posait les armes dans cette guerre, chose inouïe jusque-là dans les annales militaires modernes. Cornwallis étant malade, le général O'Hara prit sa place et défila à la tête des troupes royales. Il voulut rendre son épée à Rochambeau ; mais celui-ci lui dit, en montrant Washington, que l'armée française n'était qu'auxiliaire dans le pays, et que c'était au général américain à recevoir son épée et à lui donner des ordres (35).

L'Angleterre fut accablée par la nouvelle de la capitulation de Yorktown. La Chambre des Communes, qui avait promis au roi, trois mois auparavant, de l'aider à continuer la guerre, lui présenta une adresse à l'unani-

(33) En 1911, les Iroquois étaient au nombre de 16.000 environ dont 10.738 habitaient le Canada. *Handbook of American Indians*, ed. by F.-W. Hodge, Bureau of American Ethnology, Washington, 1907, I, art. « Iroquois », réimpr. comme App. au 10th Report of the Geographic Board of Canada under dir. of J. White, Ottawa, 1913, 228.

(34) Pour la bib. de ces événements, v. Winsor, *Hist. of America*, VI. Van Tyne, *American Revolution*, 350-352. Channing, *Hist. of the United States*, III, 342-345. Consulter H.-P. Johnston, *The Yorktown Campaign and the Surrender of Cornwallis*, N.-Y., 1881. Perkins, *France in the American Revolution*, ch. XVI-XXI. Channing, III, ch. XI. Peu auparavant, la flotte du comte de Grasse avait repoussé celle de Graves dans la baie de Chesapeake.

(35) *Mémoires* du comte de Ségur, 1824-1826. I.

mité [moins une voix,] pour le prier de conclure la paix ; elle déclara en même temps que quiconque conseillerait de ne point traiter, serait réputé ennemi du pays et de son souverain (27 février 1782). Cela amena la démission du cabinet de lord North (20 mars) ; et le marquis de Rockingham, malgré les répugnances que le roi avait pour lui, fut chargé de former un nouveau ministère.

Le général Carleton vint remplacer le général Clinton à la tête de l'armée d'Amérique. Il apporta à Québec la nouvelle des résolutions de l'Angleterre : les négociations avaient été ouvertes sous la médiation de l'empereur d'Allemagne. Le 3 septembre 1783, fut signé à Paris le traité mémorable (36) par lequel l'Angleterre reconnut la pleine indépendance des États-Unis (37), et l'Europe, la première nation libre du Nouveau Monde. Les Américains réclamèrent tout ce qui, après la conquête du Canada, avait été détaché de ce pays pour agrandir les provinces voisines, et le cabinet britannique se vit contraint de le céder. Ainsi les villes de Québec et de Montréal se trouvèrent à quelques lieues seulement de la frontière, et le Canada perdit, avec les postes de traite livrés aux États-Unis sur les Lacs, une grande partie du commerce profitable qu'il faisait avec les tribus sauvages de l'Ouest. Plus de la moitié des Canadiens établis dans ces contrées devinrent Américains, sans néanmoins cesser d'être Français ; le Détroit, leur chef-lieu, fut rayé du nombre des villes britanniques.

Par cet abandon de territoire, le Canada perdit aussi le lac Champlain et les montagnes (38) qui l'avoisinent, pays tourmenté, entrecoupé de lacs, de rivières, de défilés, d'obstacles qui en eussent fait une excellente frontière défensive. Dans la guerre de Sept Ans, les efforts des armées anglaises, quatre ou cinq fois plus nombreuses que les armées françaises, étaient venus s'y briser, pendant cinq campagnes ; c'est là encore que s'étaient

(36) Il fut ratifié par le Congrès, le 14 janvier 1784 et par le roi d'Angleterre le 9 avril suivant. V. le texte d. Martens, *Recueil des traités des puissances et états de l'Europe* (1761-1010). I, 497. *Treaties and conventions...*, Washington, 1889, 375. *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 491. Consulter Winsor, *Hist. of America*, VII, 82-88 et ch. II. J.-B. Moore, *Hist. and Digest of the International Arbitrations....* Washington, 1898, I. T. Hodgins, *British and American diplomacy affecting Canada* (1782-1890), Toronto, 1900. Lucas, *Hist. of Canada*, 208-217, 321-326. Perkins, *op. cit.*, ch. XXV. Channing, *op. cit.*, III, 347-373 (donne la bib. 383-86).

(37) Le ministère de lord Shelburne, qui avait remplacé celui de Rockingham (juillet 1782), fut renversé à cause de ses trop grandes concessions aux Américains (21 février 1783).

(38) Au surplus, le premier ministre anglais, lord Shelburne, était prêt à céder tout le Canada aux Américains. Sparks, *Life and Writings of Franklin*, d. c., IX, 250.

dressées devant Burgoyne les premières difficultés qui embarrassèrent sa marche et déterminèrent en partie ses désastres. Le traité de Paris, en fixant la frontière du Canada au pied du lac Champlain, a amené les forces américaines à l'entrée de cette immense et riche plaine de Montréal, qui a plus de quarante lieues d'étendue en tout sens. Il a renversé de ce côté les défenses naturelles du pays, et laissé la ville de Montréal exposée la première aux coups d'une invasion, surtout depuis la disparition des forêts qui l'ont protégée jusqu'en 1812. La Grande-Bretagne souffrait là du mal qu'elle avait voulu infliger aux Canadiens, en annexant une grande partie de leur territoire à celui de ses anciennes colonies, après le traité de 1763. La paix signée, [quarante mille royalistes environ (39)] quittèrent les États-Unis pour se porter dans la Nouvelle-Écosse, [au Nouveau-Brunswick, à l'île du Cap-Breton, dans la province de Québec et en plus grand nombre dans le Haut-Canada qui forme l'Ontario d'aujourd'hui (40).] « Beaucoup d'Acadiens vinrent aussi s'établir sur nos bords, préférant, dit M. Lebrun (41), un pays resté français par ses mœurs à une république anglaise par sa langue et ses lois. » Ce fut avec cette émigration que les familles Smith, Sewell et Stuart vinrent en Canada, où elles devaient occuper tour à tour les premières charges de la magistrature.

La paix procura deux avantages à ce pays : elle mit fin au système militaire qui y régnait, et hâta l'établissement d'un gouvernement représentatif. Sur l'ordre du ministère britannique, la loi de l'*habeas corpus* fut introduite, après de longs débats, par une ordonnance du Conseil législatif. C'est la dernière que Haldimand ait signée (42) avant de remettre les rênes du gouvernement à son successeur, en 1785.

Ce gouverneur, qui ne manquait pas de sensibilité, souffrait de l'isolement dans lequel sa grande sévérité et un esprit soupçonneux et vindicatif

(39) *Census of Canada for* 1871. IV. *Censuses of Canada*, pp. XXXVIII-XLII. Kingsford (*Hist. of Canada*, VII, 223) met 45.000; M. Van Tyne (*Loyalists in the American Revolution*, N.-Y., 1902, 299), 60.000.

(40) Ces royalistes sont plus connus sous le nom de « loyalistes ». V. sur eux, Rep. Can. Ar., 1891 (1892) n. — A. Van Tyne, *op. cit.* (cet auteur, *American Revolution*, 338, donne la bib.). En 1797, le comte Joseph de Puisaye eut l'idée de fonder une colonie de royalistes français dans le Haut-Canada. Des terres leur furent octroyées entre Toronto et le lac Simcoe. Puisaye arriva en 1798 avec une quarantaine d'hommes. Mais les colons se dispersèrent et le projet n'eut pas de suite. V. à ce sujet, Rap. ar. can. 1888 (1889), n. F, 57-72.

(41) *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, 1833, 37.

(42) 24 George III, ch. 1. Can. Ar., Q[23], 57. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 501, n. 1.

le tenaient parmi la population. Détesté de tout le monde, il demandait son rappel depuis deux ans. « Quoiqu'on nous l'eût peint, dit la baronne de Riedesel (43), comme un homme d'un caractère intraitable, nous nous conduisîmes à son égard avec sincérité et franchise ; ce qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'il rencontrait rarement des personnes qui tinssent cette conduite envers lui ». Il serait injuste d'attribuer à lui seul toute la responsabilité de ses rigueurs. On doit reconnaître, à travers les préjugés et les préventions qui l'obsédaient, ses intentions bienveillantes pour les Canadiens. Il avait recommandé de leur conserver les terres situées entre le fleuve Saint-Laurent et les frontières des États-Unis, et il fit agréer ce plan, contraire à celui de lord North, par lord Sydney (1784). L'erreur d'Haldimand fut d'exagérer l'esprit de l'ancien régime français dans son administration de la colonie ; car le pouvoir absolu exige peut-être encore plus de talent pour être exercé d'une manière judicieuse, que le pouvoir balancé, Aujourd'hui que ces années de lourde tyrannie sont loin de nous, on connaît mieux Haldimand ; on saisit mieux le fond de sa pensée. Ses allures brusques et despotiques lui seront pardonnées en faveur des mesures qu'il fit adopter pour nous conserver une partie du sol découvert et livré à la civilisation par nos ancêtres.

Ses désagréments ne finirent pas avec son administration, qui avait duré six ans. Plusieurs de ceux qu'il avait fait arrêter en Canada, le suivirent en Angleterre et l'appelèrent devant les tribunaux. A peine Du Calvet fut-il sorti des cachots de Québec, qu'il alla à Londres demander justice au roi. Dans une audience qu'il obtint des ministres, il sollicita le rappel d'Haldimand, pour l'amener en jugement ; ce qui aurait été un grand scandale. On lui fit d'abord des réponses évasives, puis on ne l'écouta plus. Du Calvet, aussi énergique qu'infatigable, publia un volume de lettres adressées au roi, au prince de Galles, aux ministres, aux Canadiens, qu'il intitula *Appel à la justice de l'État* (44) et qu'il fit répandre en Canada à profusion. Ces lettres, écrites dans un style violent et chargé d'emphase, annoncent toutefois un esprit fier et indépendant. Du Calvet y mêle habi-

(43) *Letters and Journals relating to the War of the American Revolution*, tr. by W.-L. Stone. Albany, 1867.

(44) *Ou recueil de lettres au Roi, au prince de Galles et aux ministres ; avec une lettre à Messieurs les Canadiens*, etc., Londres, 1784. Le même ouvrage parut en anglais sous ce titre : *The Case of Peter Du Calvet, Esq. of Montreal*. London, 1784. Du Calvet se montre, dans celui-ci, moins hostile ouvertement à l'Angleterre. V. *supra*, n. 25 et *infra*, 410.

lement sa cause à celle du pays, et fait entendre au gouvernement des vérités que nul autre n'eût osé proférer même tout bas. Dans ses élans de rude éloquence, il lui échappe des exclamations pleines d'orgueil national et d'une noble indignation. « Qu'il est triste d'être vaincu ! s'écrie-t-il. Encore s'il n'en coûtait que le sang qui arrose les champs de bataille, la plaie serait bien profonde, bien douloureuse, elle saignerait bien des années, mais le temps la fermerait. Mais être condamné à sentir continuellement la main d'un vainqueur, qui s'appesantit sur vous ; mais être esclave à perpétuité sous l'empire du souverain constitutionnel du peuple le plus libre de la terre, c'en est trop ! Serait-ce que notre lâcheté à disputer la victoire, en nous dégradant dans l'esprit de nos conquérants, aurait mérité leur colère et leur mépris ?... Ce furent les divisions de nos généraux qui les firent battre ; mais nous, nous prîmes leur revanche, et nous lavâmes l'année d'après, le 28 avril 1760, la honte de leur défaite sur le même champ de bataille ! »

Après avoir tracé le tableau de la tyrannie sous laquelle gémissait le pays, il s'écrie : « Bataille, première bataille de Québec, nous frapperez-vous toujours ! » Il met ensuite en regard la conduite que le général marquis de Bouillé avait tenue envers les habitants des îles anglaises conquises par lui dans le golfe du Mexique, et celle du gouverneur anglais du Canada. Oh ! illustre Bouillé, est-ce ainsi que votre grande âme a perverti l'usage de la victoire ? Les vaincus, sous vos mains, n'ont-ils pas été des enfants chéris ? Leur reconnaissance n'éclate-t-elle pas aujourd'hui pour exalter la grandeur de votre générosité et de votre clémence ? L'Angleterre ne se fait-elle pas une gloire de les imiter ?... Ah ! je reconnais à ces traits le génie noble de la nation anglaise ; elle donne ici la plus belle idée de sa vertu, en rendant hommage à celle du grand homme qui n'a été vainqueur que pour devenir bienfaiteur. Le Canada n'aura-t-il jamais les mêmes remerciements à lui faire pour sa protection et ses bienfaits, au nom du moins de ces Français qui viennent de faire envers des Anglais un si noble usage de la victoire ? »

Plus loin il exposait les persécutions auxquelles il avait été en butte, la corruption des juges, qui, pendant son emprisonnement, lui firent perdre une partie considérable de sa fortune, en le privant, par des dénis de justice, des moyens ordinaires de défense, ou en se laissant intimider par la présence du gouverneur lui-même, lequel, contre son usage, vint s'asseoir au tribunal. Puis, montrant le grand nombre de ses compatriotes soumis

aux mêmes persécutions, il faisait une vive peinture du despotisme des gouverneurs, de la servilité et de l'adulation des fonctionnaires, de leurs malversations, des violations continuelles de l'Acte de 1774, des refus d'appliquer les anciennes lois. Et il demandait, en finissant, l'établissement d'un gouvernement constitutionnel, dont il posait ainsi les bases : 1° Conservation des lois civiles françaises ; 2° loi de l'*Habeas corpus* ; 3° jugement par jury ; 4° inamovibilité des conseillers législatifs, des juges et même des simples gens de loi, sauf forfaiture ; 5° gouverneur justiciable des lois de la province ; 6° établissement d'une chambre d'assemblée élective ; 7° nomination de six députés pour représenter le Canada dans le Parlement anglais, trois pour le district de Québec et trois pour le district de Montréal ; 8° liberté de conscience ; personne ne devant être privé de ses droits politiques pour cause de religion ; 9° réforme de la judicature par le rétablissement du Conseil supérieur ; 10° établissement militaire ; création d'un régiment canadien à deux bataillons ; 11° liberté de la presse ; 12° collèges pour l'éducation de la jeunesse ; emploi des biens des Jésuites pour cet objet, conformément à leur destination primitive ; écoles publiques dans les paroisses ; 13° naturalisation des Canadiens dans toute l'étendue de l'Empire britannique.

Cette constitution est plus complète que celle qui nous fut donnée en 1791. En proposant de rendre le gouverneur justiciable de nos lois, il voulait ôter à la métropole un pouvoir qu'il regardait comme dangereux. C'est [seulement en 1843] que les juges sont devenus inamovibles, [et en 1824] qu'on a vu s'ouvrir des écoles de paroisse (45). Quant à la représentation des colonies au Parlement d'Angleterre, le petit nombre de leurs députés, dans le commencement, n'aurait point permis d'influencer un ministère mal disposé ; et cette innovation dans la constitution britannique pouvait avoir des suites incalculables, puisque, avec le temps, l'influence prépondérante de la mère patrie aurait diminué proportionnément à l'augmentation de la population des colonies. L'exemple de Rome, déchue pour avoir donné le droit de citoyens aux peuples d'Italie (46), n'est pas fait pour encourager une métropole à agréer ce système, à moins que ses colonies ne soient si faibles qu'elles ne puissent jamais devenir redoutables.

(45) 7 Victoria, ch. xv ; 4 Georges IV, ch. xxxi (*Statuts du Canada*, éd. franç., 67 et 685).
(46) Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. IX.

Le livre de Du Calvet parut à Londres en 1784 (47). Il gagna en Angleterre un grand nombre de partisans dévoués à la cause du Canada, et contribua ainsi à nous faire accorder une chambre élective (48).

Haldimand laissa l'administration de la province au lieutenant-gouverneur Hamilton, un des membres modérés du Conseil législatif (49). Sur ordre des ministres, Hamilton fit adopter l'ordonnance qui a introduit dans ce pays la loi anglaise de la preuve, avec l'usage du jury, en matière commerciale (1785) (50). Il fut remplacé, l'année suivante, par le commandant de l'armée, le colonel Hope (51), qui le fut à son tour, presque aussitôt après, par le général Carleton, élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester (52). Celui-ci débarqua à Québec au mois d'octobre avec l'ancien procureur général de New-York, William Smith, nommé juge en chef du Canada, et reprit les rênes du pouvoir en qualité de gouverneur général des possessions qui restaient encore aux Anglais dans l'Amérique du Nord. Il trouva le pays fort agité sur la question du gouvernement constitutionnel. Le Conseil législatif était tombé dans le mépris du peuple, et sa soumission au pouvoir augmentait tous les jours le nombre de ses ennemis. Deux de ses membres, Finlay et un autre, qui avaient voulu montrer quelque indépendance, étaient dans les plus grandes inquiétudes, et cherchèrent à gagner les bonnes grâces du gouverneur par les plus humiliantes professions de repentir (53). Allsopp avait été retranché du Conseil.

A peine la paix avait-elle été conclue, que le Parlement britannique s'était vu inondé de pétitions du Canada. Les premières, qui étaient de 1783

(47) V. le *Catalogue* de Faribault, d. c., 41. P. Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne*, Québec, 1895, 163-164.

(48) Du Calvet était en France en 1783. Il vit Franklin à Paris, pour réclamer le payement des fournitures que lui devait le Congrès. Il lui dit que son séjour dans les prisons du Canada avait altéré sa santé, et qu'il était trop vieux pour passer lui-même aux États-Unis. Franklin transmit ses papiers au Congrès. Franklin au président du Congrès, 1er nov. 1783 (Sparks, *Life and Writings of Franklin*, X) (N. de l'auteur).

(49) Haldimand to Hamilton, Nov. 14, 1784 (contient les instructions royales) (Can. Ar., Q^{24-1}, 164 ; B, 221, p. 54).

(50) Le 21 avril 1785 (Can. Ar., Q^{62}-A^{2}, 601. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 529).

(51) Hamilton gouverna le pays du 16 novembre 1784 au 1er novembre 1785 et Hope, depuis le 2 novembre 1785 jusqu'au 22 octobre 1786. Ce dernier reprochait à Hamilton d'avoir réclamé l'égalité de droits pour les Canadiens français comme pour les Anglais. Hamilton to Sidney, April 20, 1785 (Can. Ar., B^{24-2}, 201. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 527). Hopeto Haldimand, May 20, 1785 (Can. Ar., Q^{24-2}, 386).

(52) Ses instructions sont du 23 et du 25 août 1786 (Rep. Can. Ar.; 1904 (1905), 268, 284).

(53) Finlay to Governor Skene, August 8, 1785.

(54), avaient été signées par les Anglais et par les Canadiens. [Jean-Guillaume Delisle de la Cailleterie, William Dummer Powell et Adhémar de Saint-Martin allèrent à Londres les présenter aux ministres (février-mars 1784) (55). On sollicitait la permission de faire venir des prêtres d'Europe (56) ;] mais l'on demandait d'une manière générale que tous les habitants du Canada fussent admis, sans distinction de race ni de religion, et quelle que fût la forme du gouvernement, à la participation des droits, des privilèges et des prérogatives qui appartenaient aux Anglais dans toutes les parties du globe. Ces termes ayant été pris en un sens très étendu par les constitutionnels, le Conseil législatif voulut protester, en 1784, contre tout projet d'établissement d'une chambre élective ; et M. de Saint-Luc proposa une adresse au roi pour le remercier de la protection qu'il avait accordée au Canada pendant la révolution américaine, et le prier de maintenir le gouvernement de 1774 (57). Grant s'opposa à cette adresse, et voulut faire nommer un comité chargé de rédiger une pétition en faveur du principe électif (58). Plusieurs Anglais désapprouvèrent sa proposition. « Tout bien considéré , dit Finlay, il est douteux qu'il soit avantageux d'avoir une chambre d'assemblée dans les circonstances où se trouve le pays, puisque les anciens sujets du roi, c'est-à-dire les Anglais, ont peu d'espoir d'être élus par les Canadiens ». Après de grands débats, l'amendement de Grant fut écarté, et l'adresse adoptée à la majorité des deux tiers, le nombre des votants étant de dix-sept. Les membres de la minorité, parmi lesquels étaient Levesque et de Léry, motivèrent leur dissentiment par écrit.

Le greffier du Conseil, [Jenkin Williams,] fut chargé d'aller déposer l'adresse au pied du trône, et de défendre la constitution existante. Un Jésuite, le P. Roubaud, qui avait habité Québec, paraît-il, du temps du

(54) Communication d'Adhémar et de Delisle de la Cailleterie contenant les pétitions, 4 septembre 1783 (Ar. can., B. 220, pp. 135, 147, 148 ; *ibid.*, Q[62]A-[1], p. 297. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 517). Le gouverneur Haldimand jugea ces démarches inconvenantes et illégales. Haldimand à Adhémar et Delisle de la Cailleterie, 6 octobre 1783 (Can. Ar., B. 220, p. 149). V. aussi *Memorandum respecting public matters in the Province of Québec submitted by general Haldimand*, March 16, 1785 (Can. Ar., Q[25], pp. 306-308). Rep. Can. Ar. 1885, Introd. XIX ss.

(55) V. sur cette mission et pour les noms des délégués, B. Sulte, *Bul. rech. hist.*, VII, 213-216. G. Bellerive, *Délégués canadiens-français en Angleterre* (1763-1867), Québec, 1912, 70-87.

(56) V. *supra*, n. 22.

(57) 21 avril 1784. Procès-verbaux du Conseil législatif, 1771-1784 (Ar. can., B. 79, pp. 229-261) — B 220, pp. 53, 54, 55).

(58) Procès-verbaux... (Ar. can., Q[23], pp. 269-275. — *Doc. Cons. Hist.*, 502, n.)

gouverneur Murray, et qui vivait à Londres en 1784, se mit en communication avec les comités anti-constitutionnels du Canada (59). Ce personnage, qui avait l'oreille des ministres ou de leurs affidés, put modérer un peu l'ardeur des comités. Au reste, l'adresse fut bien accueillie du ministère. D'autant plus que le gouverneur Haldimand et la majorité du Conseil législatif n'avaient dû rien faire à cet égard sans avoir obtenu d'avance l'assentiment formel ou tacite du Bureau des colonies. Les ministres pensaient que le temps d'accorder un gouvernement libre n'était pas encore venu, et ils se rendirent promptement aux vœux du Conseil. Lord Sydney alla jusqu'à dire peu après, en acquiesçant à l'introduction de la loi de l'*Habeas corpus* en Canada, qu'il était convaincu que toute autre restriction du pouvoir exécutif dans l'état où se trouvait le pays, nuirait aux intérêts publics ; et que ceux qui demandaient une assemblée représentative, l'institution du jury et l'indépendance des juges, étaient des hommes mal disposés et dont l'attachement à l'Angleterre lui paraissait douteux (60).

Malgré ces observations, on ne cessa point de discuter en Canada sur la meilleure forme de gouvernement. Il y eut en 1784 des assemblées publiques à Québec et à Montréal, et de nouvelles pétitions (61) furent envoyées à Londres pour demander, cette fois, d'une manière précise une chambre élective, un conseil non rétribué, le procès par jury dans les affaires civiles, et l'introduction des lois anglaises dans le territoire situé hors des districts de Montréal et de Québec, les seuls districts qu'il y avait alors. Ces demandes soulevèrent une opposition formidable ; des pétitions contraires (62), signées par près de quatre mille personnes, allèrent étouffer en Angleterre celles qui venaient de les y précéder. On voit que déjà une portion considérable des Canadiens se prononçait pour un gouvernement libre, tandis que le reste, persistant dans ses anciennes opinions, s'y opposait formellement. La demande d'une chambre élective fut renouvelée en 1785 par les négo-

(59) Documents relatifs au P. Roubaud. 1771-1787 (Ar. can. B. 206. pp. 9. 36. 40. 80. 113. 153). V. aussi D. Brymmer, Rep. Can. Ar., 1885, IX, XIX ss.

(60) Sydney to Haldimand. April 8. 1784 (Can. Ar., B. 45. p. 129). Sydney to Hope. April 6. 1786 (Can. Ar., Q26-1, p. 73. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 547).

(61) Le 24 novembre 1784 (Can. Ar., Q24-1, p. 1. — *Doc. Cons. Hist.*, 502). Plan for a House of Assembly, November 1784 (Can. Ar., Q42, p. 105. — *Doc. Cons. Hist.*, 510).

(62) Objections aux demandes faites, décembre 1784 (Can. Ar., Q10, p. 199. — *Doc. Cons. Hist.*, 511).

ciants de Montréal et de Québec (63).] Les marchands de Londres en relation d'affaires avec le Canada, présentèrent à l'appui un mémoire au ministère (64). Cet écrit allait beaucoup plus loin que le vœu manifesté par les Canadiens libéraux, puisqu'il disait que la majorité des habitants de la colonie souhaitait d'être gouvernée par les lois anglaises.

Dans cette lutte des partis, les renseignements de source privée qui parvenaient à Londres, ne faisaient qu'augmenter l'embarras des ministres. Ainsi l'un des anglicisateurs les plus modérés écrivait qu'il serait presque impossible de trouver des hommes propres à représenter le peuple dans une assemblée législative ; que les Canadiens ne désiraient conserver que leur religion et leurs lois de succession ; et, après avoir recommandé avec un regret simulé l'asservissement d'un peuple à un autre, il proposait de faire représenter la partie anglaise de la population provinciale dans la Chambre des Communes, mode préférable, disait-il, à une assemblée composée de Canadiens-Français !

Quant à la religion, Adhémar de Saint-Martin, un des députés canadiens, trouva les ministres opposés à l'introduction en Canada de prêtres nés sous la domination des Bourbons. Ils étaient bercés de l'idée, soit de gouverner l'Église canadienne, soit de la décréditer, en lui donnant des chefs prêts à remplir leurs vues. On parlait alors de mettre à la tête de cette église le Dominicain Taylor et le Récollet Kilder, deux hommes déshonorés par leurs débauches. Adhémar présenta aux ministres, en mars 1784 (65) un mémoire où il démontrait que les Canadiens pouvaient se choisir des prêtres sans qu'il en résultât rien de dangereux pour l'État. Voyant quels préjugés animaient la nation anglaise contre tout ce qui était français et catholique, il conseilla au clergé canadien de se joindre au peuple pour demander un gouvernement représentatif. Aussi vit-on M. Bédard, supérieur du séminaire de Québec, et M. Plessis, curé de cette ville, figurer en 1792 comme membres d'une assemblée constitutionnelle.

Cependant les ministres avaient résolu de faire ouvrir une nouvelle enquête sur les affaires du pays. Lord Dorchester reçut des instructions

(63) Les 2 et 9 novembre 1785 respectivement (Can. Ar., Q 26-1, pp. 18, 125. — *Doc. Cons. Hist.*, 544-545).

(64) Le 8 février 1786 (Can. Ar., Q 26-1, p. 33. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 541).

(65) Can. Ar., B, 220, p. 138 ; aussi 122 à 126. V. *supra*, n. 24 et 22.

à cette fin (66). Depuis vingt-six ans, le Canada avait eu trois systèmes de gouvernement, qui, tout en différant de nom, se ressemblaient par l'excès de tyrannie et de désordre qu'ils avaient produit. Le Conseil législatif fut divisé en plusieurs comités, chargés d'examiner l'état des lois et de la justice, du commerce, de la tenure des terres, de l'instruction publique, etc., et de faire rapport, chacun sur la matière livrée à ses recherches. Comme la plupart de ces comités étaient composés d'Anglais, les Canadiens n'espérèrent rien d'investigations conduites par des hommes qu'ils croyaient aussi hostiles à leurs lois qu'à leur nationalité. Ils ne purent surtout maîtriser leurs soupçons en voyant de quelle manière on choisissait les témoins. Ils ignoraient que lord Dorchester, le lieutenant-gouverneur Hope, président du conseil, et les juges Mabane et Fraser étaient favorables au maintien des anciennes lois, et qu'en conséquence le parti contraire, dirigé par le juge en chef Smith, se trouvait en minorité.

Smith, d'un autre avis que Masères (67), prétendait que les lois anglaises avaient été introduites par divers statuts du Parlement ; que l'Acte de 1774 n'était pas suffisant pour révoquer ces lois ; qu'elles devaient être suivies dans les procès entre Anglais, comme les lois françaises dans les procès entre Canadiens, et qu'en cas de différend entre un Canadien et un Anglais, l'ancienne loi du pays devait être invoquée si le litige se rapportait à un immeuble, et la loi anglaise, s'il s'agissait d'une affaire commerciale. Il prétendait encore que les anciennes instructions royales aux gouverneurs sur l'introduction des lois anglaises, pouvaient être observées (68).

Les juges de la Cour des plaids communs, Mabane entre autres, soutenaient que les lois françaises subsistaient toujours, que l'ordonnance de 1785 ne prenait du code de commerce anglais que la partie relative à la preuve ; que, par conséquent, l'ordonnance commerciale en usage au Canada, sous la domination française, continuait d'y exister en vertu de l'Acte de Québec, qui restituait aux Canadiens leurs anciennes lois (69). Mabane

(66) Sydney to Dorchester, Sept. 20, 1787 (Can. Ar., Q[28], p. 44. — *Doc. Cons. Hist.*, 586). V. aussi *supra*, n. 52.

(67) Masères avait dit que la proclamation de 1763 n'était pas suffisante pour abolir les lois françaises, et qu'il fallait pour cela un acte du Parlement. *Draught of an Act of Parliament for Settling the Laws of the Province of Quebec*, August 1772 and March 1773 (N. de l'auteur).

(68) Abstracts of the remarks of Chief Justice Smith.., December 29, 1786 (Can. Ar., Q[28], p. 356). Smith to Nepean, Jan. 2, 1787 (Can. Ar., Q[27-1], p. 18. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 590).

(69) Judgment of the Court of Common Pleas (Can. Ar., Q[27-1], pp. 28 et 200. — *Doc. Cons. Hist.*, 602). *Bul. rech. hist.* 1900, 245.

ajoutait que les royalistes américains et les émigrés de la Grande-Bretagne, en venant s'établir dans la colonie, donnaient par là même leur adhésion au régime légal de ce pays, c'est-à-dire aux lois et aux coutumes françaises, qui y étaient les seules en vigueur, sauf le code criminel.

La majorité du Conseil, qui partageait l'opinion de cette Cour, avait déjà déclaré qu'il ne serait pas avantageux, pour l'intérêt de l'État, de suivre les anciennes instructions royales. Lord Dorchester pensait ainsi depuis longtemps. Il avait eu, pendant sa première administration, de graves difficultés à ce sujet avec le juge Livius, prédécesseur de Smith, et avec le Conseil privé du roi, qui a toujours eu une tendance à l'anglicisation en toutes choses.

Le comité chargé de l'enquête sur l'administration de la justice était présidé par Smith, qui rédigea le rapport (70), autant qu'il put, dans le sens de ses opinions. Pendant la session de 1787, ce conseiller avait proposé un projet de loi à l'effet de proroger la durée de l'ordonnance de 1785. Toujours entraîné par ses préjugés contre les lois françaises, il y avait inséré des clauses qui tendaient à détruire une partie de ces mêmes lois. Tous les membres canadiens et la majorité des membres anglais repoussèrent le bill et en soumirent eux-mêmes un autre (71). Mais les marchands s'y opposèrent à leur tour. Ils employèrent, pour plaider leur cause devant le Conseil, le ministère d'un avocat, qui porta des accusations si graves contre certains juges, que le Conseil crut devoir prier le gouverneur d'ordonner une enquête publique et sévère sur l'administration de la justice. Cet avocat était le procureur général Monk. Il perdit sa charge à la suite d'un discours (72) d'autant plus hardi qu'il renfermait des vérités dites en face. Il eut beau déclarer qu'il n'avait parlé que comme simple procureur des opposants, qu'il n'avait fait que remplir un devoir de profession. On savait qu'il avait pris plaisir à exprimer ses propres sentiments, et l'on fut bien aise de l'en punir sur-le-champ d'une manière exemplaire.

Le juge en chef ouvrit l'enquête en qualité de commissaire, au mois de

(70) Report of the Committee of the Council relating to the Courts of Justice. January 11, 1787 (Can. Ar., Q27-1. p. 185. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791). 594).

(71) Qui fut déposée par M. de Saint-Ours, le 22 février 1787 (Procès-verbaux du Conseil législatif. — Ar. can., Q27-2, p. 611)

(72) Du 14 avril, devant le Conseil législatif. Procès-verbaux... Sur ces débats, v. encore Dorchester to Sydney, June 13, 1787 (Can. Ar., Q27-2, p. 112. — *Doc. Cons. Hist.*, 587).

juin 1787 (73). Elle dévoila tous les désordres qui régnaient dans les tribunaux. Des citoyens déposèrent qu'ils avaient vu plusieurs fois M. Hertel de Rouville monter ivre sur le tribunal et s'y conduire de la façon la plus messéante ; qu'il refusait souvent d'entendre la preuve, avouant qu'il avait vu les parties hors de cour ; que le juge Fraser s'était prévalu un jour, pour écarter une demande, de la lettre d'un ami intéressé dans la cause et qui niait les faits ; qu'une autre fois il avait renvoyé les parties, en disant qu'il connaissait parfaitement le défendeur et qu'il le savait incapable de l'action dont on l'accusait ; que le juge Southouse disait lui-même qu'il n'avait aucune notion de la Coutume de Paris et qu'il s'en rapportait à l'équité ; que le gouverneur Haldimand, en siégeant contre son ordinaire dans la haute cour et en influençant les juges, avait fait perdre à Du Calvet (74) une somme de six mille louis.

Cette investigation montra que la plupart des juges anglais décidaient par les lois anglaises, et les juges canadiens, par les lois françaises ; que quelques-uns, ne se conformant à aucune loi, jugeaient suivant leur équité naturelle ou leur convenance particulière ; que la Cour d'appel elle-même violait ouvertement les dispositions expresses de l'Acte de 1774, et s'appuyait sur les instructions royales données aux gouverneurs, pour appliquer les lois anglaises. Ceux que l'enquête avait flétris, attribuèrent leur disgrâce aux délations et aux mensonges de « ces mêmes marchands, condamnés par eux très justement, disaient-ils, à payer au trésor plus de cent mille louis pour des droits de douane sur des marchandises qu'ils avaient voulu passer en fraude ». Les juges Mabane, Panet et Dunn, de la Cour des plaids, imputèrent ce qu'il y avait de fâcheux dans leur situation au juge en chef Smith. Cet ennemi irréconciliable des lois françaises semait sans cesse des germes de division entre les colons et la métropole, pour déployer un zèle qui élevât le prix de ses services et le fît paraître seul digne de confiance. Le rejet de son projet de loi l'avait tellement irrité, qu'à l'ouverture de l'enquête il accumula les accusations les plus graves contre les trois juges que nous venons de nommer, lesquels crurent devoir se justifier auprès du gouverneur.

(73) Le 11 juin ; l'enquête dura jusqu'au 6 novembre suivant (Can. Ar., Q^{29}-[1], Q^{34}-[2]). V. aussi Masères, *Quebec Papers*, d. c., II, 163 ss. et *passim*.

(74) Il mourut en mer en 1786. Lettre du P. Roubaud à Haldimand, 30 mai 1786 (*Bul. rech. hist.* 1897, 58).

Le comité du commerce (75) ne fut que l'écho des marchands, qu'il consulta. Ceux-ci s'assemblèrent à Québec et à Montréal pour concerter leurs réponses. Ils ne bornèrent pas leurs observations au commerce, mais ils s'étendirent sur les lois, sur la police et sur la forme du gouvernement. Ils demandèrent l'introduction des lois anglaises en toutes matières, hors de la propriété immobilière et les successions, et l'usage facultatif du jury dans les actions réelles et personnelles (76). « Les tribunaux, disaient-ils, tels qu'ils sont constitués, n'ont aucune jurisprudence uniforme : les uns suivent la loi française, les autres, la loi anglaise ; ceux-ci, la loi romaine, ceux-là, les règles de la simple équité. Les juges et les plaideurs invoquent les unes ou les autres suivant leur intérêt, leur sympathie ou leur caprice. » Les Canadiens eux-mêmes, au rapport de sir James Marriott, en appelaient aux lois anglaises quand elles étaient favorables à leurs prétentions. Les marchands enfin demandaient de nouveau une chambre élective, en renvoyant à leur pétition de 1785.

Le comité trouva qu'ils avaient traité la question de l'état et des intérêts de la province à fond, avec une raison fort éclairée, et soumit leurs vœux à la considération du gouverneur.

Le comité des terres (77) se prononça contre la tenure féodale, qui était la cause, suivant lui, du peu de progrès qu'avait fait le pays sous le gouvernement français. Il conseillait d'adopter, dans la concession des terres incultes, le *free and common soccage*, tenure franche anglaise, afin de ne pas éloigner les émigrants anglais de la colonie. Il ajoutait que les seigneurs et les censitaires devaient avoir la faculté de commuer la tenure de leurs terres, afin que le défrichement ne fût point retardé, et qu'il fallait introduire la loi de primogéniture pour obliger les cadets de famille déshérités à aller s'établir sur de nouveaux domaines.

L'influence du juge en chef s'était fait sentir à ce comité comme aux autres. Il avait trouvé un appui dans un des principaux seigneurs canadiens. Charles Tarieu de Lanaudière, grand-croix de Saint-Louis, aide de camp du gouverneur, [membre du Conseil législatif] et intendant général des

(75) Procès-verbaux du Conseil législatif, 1787. V. son rapport, 1787 (Can. Ar., Q^{27-1}, p. 235. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 612).

(76) Procès-verbaux du Conseil législatif, 1787 (Can. Ar., Q^{27-1}, pp. 260 et 326, en partie d. *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 614, 624 et 619-623).

(77) Procès-verbaux du Conseil législatif, 1787 (Can. Ar., Q^{27-3}, p. 497, en partie d. *Doc. Cons. Hist.*, 639).

voies publiques, était un gentilhomme d'un esprit cultivé. Il avait [voyagé et] visité l'Angleterre. Ses seigneuries étaient d'une étendue de trente-cinq lieues, mais il n'en avait concédé qu'une très petite portion. En devenant propriétaire absolu du sol, il triplerait sa fortune, puisqu'il pourrait vendre ou concéder ses terres à tels prix qu'il voudrait. Même au cas où il perdrait, par le changement de tenure, les cens et rentes, lods et ventes, droits de banalité et de justice, il était sûr de couvrir toutes ces pertes, plus apparentes que réelles, par les prix qu'il exigerait des colons (78). Aussi le solliciteur général Williams, consulté à ce sujet par le gouverneur, répondit que le changement, avantageux aux seigneurs, ne le serait pas autant aux censitaires.

Le rapport du comité fut suivi d'un projet d'ordonnance basé sur ses recommandations. Dès qu'il fut connu, plusieurs seigneurs canadiens, entre autres de Bonne, Bédard et de Saint-Ours, firent leurs représentations au gouverneur. Ils dirent qu'ils ne désiraient rien tant que de contribuer au bonheur des cultivateurs, et qu'ils étaient prêts à s'unir à eux pour s'opposer à une innovation si préjudiciable à leurs intérêts ; qu'il n'y avait qu'un seul seigneur, M. de Lanaudière, qui eût sollicité un changement de tenure, et que ses réponses au comité contenaient des insinuations contraires à la réalité, touchant le régime seigneurial en Canada, et renfermaient l'énumération de servitudes antiques et humiliantes, tombées depuis longtemps en désuétude, ou abrogées par la réformation de la coutume féodale ; que les seigneurs, devenus propriétaires absolus d'immenses étendues de terre, seraient les maîtres de diviser, de concéder ou de vendre le sol aux plus dures conditions, et que les colons seraient privés du droit de les obliger à faire des concessions en roture (79).

Ces représentations furent appuyées dans le Conseil par Mabane, le rival le plus redoutable de Smith, et firent échouer le projet d'ordonnance.

Les travaux du comité de l'éducation étaient peut-être plus importants encore pour l'avenir du pays que ceux des autres comités. Le Canada ne possédait aucun système général d'instruction publique. Il n'y avait d'écoles de garçons que dans les villes. Les campagnes en étaient totalement dépourvues, à moins qu'on n'applique le nom d'écoles aux leçons répandues par quelques moines mendiants dans leurs tournées rurales, ou à la réunion

(78) V. le mémoire de Lanaudière (Procès-verbaux du Conseil législatif. 1788. — Ar. can., Q^{36}, p. 416).

(79) Procès-verbaux du Conseil législatif. 1788 (Ar. can. Q^{35}, $Q^{36-1, 36-2}$, Q^{37}, Q^{38}).

de quelques enfants par un curé ami des lettres, qui leur apprenait les premiers rudiments de la grammaire.

Les Jésuites avant la conquête faisaient faire un bon cours d'études dans leur maison à Québec. C'est de leurs classes qu'étaient sortis les Canadiens les plus célèbres aux premiers temps de nos annales. Mais cet établissement n'existait plus ; et, sans les séminaires, qui avaient changé en partie l'objet de leur institution pour venir en aide à l'éducation, le flambeau des sciences et des lettres se fût complètement éteint parmi nous. Les établissements destinés aux garçons et dus au dévouement et à la munificence ecclésiastique, ne pouvaient répondre qu'aux besoins des villes. Le reste du pays demeurait privé de moyens d'instruction. Le séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, entretenait depuis son établissement une école gratuite où l'on avait compté jusqu'à trois cents enfants (80). La fabrique de cette ville avait un collège assez fréquenté, où l'on enseignait les belles-lettres depuis 1773 ; et l'on commençait à y montrer la géographie, l'arithmétique et l'anglais. Les propriétaires venaient de s'adresser à l'évêque de Québec pour avoir un professeur de mathématiques et de philosophie. Le séminaire de Québec rendait alors, comme aujourd'hui, les plus grands services aux lettres. Voici ce que l'évêque, M. Hubert, avait répondu en 1789 au comité de l'éducation (81) : « Ce séminaire se soutient de ses revenus, dont l'emploi est soumis à l'inspection de l'évêque, qui chaque année, examine les comptes de dépense et de recette, ainsi que l'acquit des fondations. Cette maison n'est obligée par ses titres qu'à former de jeunes ecclésiastiques pour le service du diocèse. Cependant, depuis la conquête, le séminaire s'est chargé volontairement et gratuitement de l'instruction publique. Outre la théologie, on y enseigne les humanités, la rhétorique, la philosophie, la physique, la géographie, l'arithmétique et toutes les branches des mathématiques. Il en est sorti et il en sort tous les jours des sujets habiles pour toutes les sciences, dont ils ont la clef, et capables de faire honneur à leur patrie. Témoin M. de Léry, M. de Salaberry, M. Cugnet (82), etc., sans compter un grand nombre d'ecclésiastiques qui se distinguent dans notre clergé ».

(80) V. *supra*, t. I, liv. III, ch. IV.

(81) Rapport sur l'instruction, 18 novembre 1789, p. Mgr Hubert (*Mand. des év. de Québec*, II, 385).

(82) Fils de François-Joseph Cugnet, qui avait été le principal rédacteur de l'*Extrait de la coutume de Paris* (1772) (N. de l'auteur). V. *supra*, 322.

L'évêque exhorta l'autorité à faire sortir les troupes du collège des Jésuites, et à permettre qu'on y établît des classes de droit civil, de mathématiques, de navigation ; ce même collège pourrait être érigé en université par la suite des temps, car il ne croyait pas encore la population assez considérable pour fournir des élèves en nombre suffisant. « Il y a, observait-il, quatre villes dans la province : une, William-Henry (Sorel), qui est encore déserte ; une autre, les Trois-Rivières, qui mériterait à peine le nom de bourg. Restent Québec et Montréal, dont le peuple, comme l'on sait, n'est pas fort nombreux. »

Le siège épiscopal était alors tenu par M. Jean-François Hubert, qui avait succédé à M. d'Esglis en 1788. C'est en 1784 que, forcé au repos par son âge et ses fatigues, M. Briand s'était démis de son évêché et retiré au séminaire. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, lui avait écrit que le Saint-Siège ne pouvait assez reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Église. M. d'Esglis, coadjuteur, était devenu évêque de Québec, et avait pris possession de son siège, le 2 décembre. Il avait choisi pour son coadjuteur le supérieur du séminaire, M. Hubert, qui fut nommé évêque d'Almyre par le pape Pie VI en 1785, et sacré sous ce titre à Québec en 1786 (83).

Le coadjuteur de M. Hubert était M. François Bailly de Messein (84), curé de la Pointe-aux-Trembles, qui tint une conduite indigne de son rang. Il avait été nommé évêque de Capse *in partibus infidelium* par le pape en 1788, et sacré à Québec en 1789. [Le Conseil législatif avait nommé un comité pour s'enquérir de l'état de l'instruction publique et pour étudier le projet d'une université mixte, à la fois catholique et protestante (1789). L'évêque fut consulté et donna son avis (85). Quelque temps après,

(83) Sur ces faits et sur chaque prélat, v. Mgr H. Têtu, *Les évêques de Québec*, Québec, 1889. *Mand. des év. de Québec*, II. Le P. C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, 1906, II, ch. x.

(84) Lequel fut élu contre le désir des évêques Briand et Hubert, mais sur la demande du gouverneur Dorchester. *Mand. des év. de Québec*, II, 346. Mgr Têtu, *op. cit.*, 409-429.

(85) Il se prononça contre cette fondation. Rapport du 18 novembre 1789 (*Mand. des év. de Québec*, II, 385). — « Ce plan conçu par des émigrés loyalistes de la Nouvelle-Angleterre était habilement combiné pour mettre l'instruction publique supérieure dans des mains protestantes et appliquer les revenus des biens des Jésuites à décatholiser les Canadiens. Lord Dorchester et l'évêque de Capse étaient tombés dans le piège et favorisaient puissamment l'institution projetée. » Abbé Ferland, *Observations sur un ouvrage intitulé : Histoire du Canada par l'abbé B. de Bourbourg*, 1852, Québec (N. de l'auteur). — Mgr Têtu, *op. cit.*, *ibid.*

M. Bailly adressa aussi au comité un mémoire où il parlait d'une manière satirique et injurieuse de M. Hubert (86).] Il cita le mandement du grand mufti, par allusion à ce prélat, dont il chercha à tourner les réponses en ridicule (87). Il était devenu la créature servile des Anglais, autant probablement par égarement d'esprit que par ambition. Heureusement qu'il ne devait point remplir le siège épiscopal ; il mourut en 1794, près de trois ans avant M. Hubert.

Le comité d'enquête passa ensuite à l'éducation des filles. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame tenaient plusieurs écoles dans les villes de Montréal et de Québec et dans les campagnes ; les Ursulines enseignaient à Québec et aux Trois-Rivières ; les religieuses de l'Hôpital-Général, à Québec.

Après avoir recueilli tous ces renseignements, le comité fit son rapport en 1789 (88). Il proposait d'établir : 1° des écoles élémentaires gratuites dans toutes les paroisses ; 2° des écoles de comté, également gratuites, où l'on enseignerait la tenue des livres, la grammaire, la navigation, le jaugeage, l'arpentage et les mathématiques appliquées ; 3° une université pour l'enseignement des sciences et des arts libéraux, laquelle serait dirigée par un conseil composé des juges, des évêques, catholiques et protestants (89), et de seize ou vingt citoyens notables, se renouvelant à la majorité des voix. On ajoutait qu'il fallait consacrer à l'entretien de ce vaste système d'instruction publique, les biens des Jésuites, des terres incultes de la Couronne, que lord Dorchester avait déjà fait arpenter pour cet objet, enfin une rente annuelle de douze cents livres sterling, léguée par le philosophe Boyle pour propager la religion protestante dans les colonies anglaises, legs qu'on ne pouvait plus légalement appliquer aux États-Unis depuis qu'ils étaient devenus indépendants.

Malgré son importance, le rapport du comité n'eut pas de suite ; et une partie des terres qu'on avait destinées pour les écoles, fut donnée plus tard à des créatures ou à des favoris du pouvoir.

(86) Mémoire du 5 avril 1790 (*Mand. des év. de Québec*, II, 398). Le mémoire fut publié dans la *Gazette de Québec* du 22 avril (1790).

(87) M. Hubert lui répondit et écrivit à son sujet au gouverneur (*Mand. des év. de Québec*, II, 414, 421).

(88) Procès-verbaux du Conseil législatif, 1789.

(89) Il n'y avait pas encore d'évêque protestant (N. de l'auteur).

Après la conquête, les Jésuites dans ce pays étaient restés en possession de leurs biens, mais il leur avait été défendu, ainsi qu'aux Récollets, de recruter des novices. Lorsque leur société fut abolie en 1773 (90), par le pape Clément XIV, le gouvernement anglais pensa à s'emparer de leurs propriétés. Il ne manqua point d'hommes pour lui conseiller cette spoliation. En France, où l'ordre avait été dissous dès 1762, on avait décrété que les collèges et les biens consacrés à l'éducation conserveraient leur destination primitive. Ici le gouvernement parut d'abord vouloir adopter le système suivi en Angleterre au temps de la Réforme, alors que les collèges, les monastères, les riches abbayes devinrent la proie d'une foule de courtisans et le prix des apostasies. Les biens des Jésuites canadiens avaient allumé la cupidité de lord Amherst ; et George III, dans un moment de libéralité inconsidérée, les lui avait promis. En 1776, l'école qui se tenait dans leur maison, à Québec, fut fermée par l'administration militaire, qui renvoya les élèves pour convertir les salles qui servaient aux classes en salles d'audience, en dépôt d'archives, en magasins de vivres et en prison. Bientôt l'on prit la plus grande partie de l'édifice pour le logement des troupes, ne laissant que la chapelle et quelques chambres aux derniers Jésuites. Mais quand, en 1779, les officiers de la Couronne à Londres demandèrent les renseignements nécessaires pour dresser les lettres d'octroi à lord Amherst, il s'éleva sur la nature et le caractère des biens de l'ordre, des difficultés qui devinrent insurmontables (91). Après plusieurs années de recherches en Canada, en Angleterre et en France, le gouvernement britannique, mieux renseigné d'ailleurs sur la validité du titre que s'attribuait la famille Amherst, lui accorda une indemnité, et plus tard il déclara que le rapport de ces biens resterait affecté à l'instruction publique. La suppression des Jésuites avait été signifiée à l'évêque de Québec par le Saint-Siège. D'après les lois qui régissent les biens ecclésiastiques, c'était à l'évêque (92) que devait passer l'administration des propriétés du couvent

(90) Par le bref *Dominus ac redemptor*, 21 juillet 1773. (d. le P. Rochemonteix, *op. cit.*, II, 270 ss.) la réponse à cette question : « La compagnie de Jésus fut-elle détruite au Canada par le bref, etc. »

(91) Amherst renouvela sa demande en 1779 et en 1788. V. sur cette question le *Rapport du Comité spécial de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada sur l'état actuel de l'éducation*, Québec, 1824. Le P. Rochemonteix, *op. cit.*, II, 200-237.

(92) En janvier 1788, une commission fut nommée pour faire rapport sur « les terres et biens tenus, possédés et réclamés par l'ordre des Jésuites en Canada ». Après entente avec l'évêque,

supprimé, et non pas au roi. Le procureur général Monk et le solliciteur général Williams soutenaient, en 1788, que les Jésuites ne pouvant avoir d'existence civile en Canada, leurs biens étaient tombés en déshérence.

Les rapports des divers comités furent successivement présentés à lord Dorchester. Celui-ci les transmit aux ministres à Londres, où ils grossirent l'amas énorme de pièces de même nature que les enquêtes sur la colonie avaient déjà produites depuis 1760.

Une autre difficulté s'élevait alors. En 1764, tout le Canada avait été divisé en deux grands districts, Québec et Montréal. En 1788, Dorchester, pour se conformer à une ordonnance de son Conseil (93) en accordant un gouvernement spécial aux émigrés royalistes des États-Unis établis dans le golfe Saint-Laurent et près du lac Ontario, avait érigé le territoire qu'ils occupaient en cinq grands départements : un sur le bas Saint-Laurent, qui prit le nom de Gaspé, et quatre dans le Haut-Canada, auxquels, par une singularité étrange, on donna les noms allemands de Lunenbourg, Mecklembourg, Nassau et Hesse (94). Ils embrassaient une vaste étendue de pays. On voulut y porter les lois françaises ; mais les réfugiés américains, qui n'entendaient ni ces lois ni la langue dans laquelle elles étaient écrites, s'y opposèrent : il fallut modifier le régime existant par une nouvelle ordonnance en 1789. Les anglicisateurs profitèrent de cet embarras pour essayer encore une fois de faire mettre de côté, comme inexécutable, la loi de 1774, à laquelle ils s'efforçaient toujours de se soustraire.

Ces débats finirent par fixer sérieusement l'attention de l'Angleterre. Vers 1789, au début du grand mouvement politique qui se préparait depuis longtemps en France, les pétitions des partisans du système représentatif furent évoquées par le Parlement. Il y avait alors beaucoup d'agitation

M. Hubert, le supérieur de l'ordre à Québec, le P. de Glapion et ses frères, le 31 décembre 1789, « renoncèrent purement, simplement, volontairement et de bonne foi à toute propriété et possession des dits dons et dites concessions à eux ci-devant faits et faites, et en cédèrent et transmirent la propriété et possession aux citoyens canadiens » sous la direction, l'autorité et l'approbation de M. Hubert. Réponse du P. de Glapion à M. Finlay, 10 septembre 1788 (Thwaites, *Jesuit Relation*, LXXI, 96, 100). V. aussi Dorchester to Grenville, November 10, 1790 (Can. Ar., Q^{49}, p. 21). Les biens immeubles des Jésuites en Canada comprenaient alors 616.500 arpents. V. « Papers relating to the Jesuit Estates in Canada », 1790 (Can. Ar., Q^{50}, A-H).

(93) Du 30 avril 1787 (Ar. can., Q^{62A-2}, p. 634. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 582, 583).

(94) Ordonnances du 24 juillet 1788 (Procès-verbaux du Conseil législatif, 1788. — Can. Ar., Q^{39}, p. 122. — *Doc. Cons. Hist.*, 651).

en Canada sur le meilleur mode de gouvernement, quoique, selon leur usage, les journaux fissent silence sur cette importante question, comme, au reste, sur tout ce qui regardait la politique (95).

Dans l'appréhension probablement que l'influence des marchands à Londres ne déterminât quelque décision défavorable aux intérêts canadiens, les habitants de Québec et de Montréal, opposés à l'établissement d'une chambre élective, présentèrent de nouvelles requêtes à lord Dorchester, pour conserver les lois françaises et la constitution existante (96). Ils se plaignirent toutefois qu'ils ne jouissaient de leurs lois qu'imparfaitement, et que le Conseil législatif, composé aux deux tiers d'Anglais, les changeait au gré de leurs désirs ou de leurs intérêts.

Le parti libéral canadien, réuni au parti libéral anglais de la province, répondit par d'autres pétitions, où il demandait un gouvernement libre. La division des Canadiens-Français en deux sections presque égales, était alors bien marquée, l'une en faveur d'un gouvernement représentatif et l'autre contre. Dans les deux sections, il y avait beaucoup de citoyens notables et de grands propriétaires ; mais moins dans le parti libéral que dans le parti conservateur. Les libéraux anglais voulaient particulièrement l'introduction des lois anglaises relatives au jury et au commerce. Les Canadiens désiraient une constitution et des réformes favorables à la conservation des lois françaises ; ils pensaient avec raison qu'elles seraient mieux sauvegardées par une chambre où la majorité serait canadienne, que par le Conseil législatif, où la majorité ne l'était pas. Quant au parti anglais, il avait abandonné l'idée de priver les catholiques de leurs droits politiques. Le gouvernement, la majorité des chambres métropolitaines, étaient opposés à cette exclusion depuis la perte des anciennes colonies. Aussi Masères, qui avait montré un fanatisme si exclusif jusqu'en 1783, ne cessa-t-il de dire au parti protestant, après cette époque, qu'il n'obtiendrait point de constitution libre sans le concours des Canadiens.

Les conservateurs, en apprenant les représentations de leurs adversaires, se mirent en mouvement pour répliquer. Les pétitions de Montréal du 22 décembre 1788, furent signées par deux mille huit cents citoyens ; celles

(95) V. App. IX.

(96) Requêtes des habitants de Québec, 17 janvier 1787 ; des habitants de Montréal, 3 février 1787. Procès-verbaux du Conseil législatif, 1787. — Can. Ar., Q27-1, p. 315, 410. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791) 619, 628).

de Québec ne reçurent que cent quatre-vingt-quatorze signatures, ce qui montre que cette ville voulait un changement (97). L'examen des signatures montre que toutes les classes de la société et même les familles étaient divisées sur la question du jour, et que de riches propriétaires anglais et des seigneurs, favorables à l'établissement d'une chambre élective en 1774, y étaient opposés en 1788.

Toutes ces requêtes furent successivement soumises au Parlement britannique ; mais la multiplicité des affaires en faisait ajourner l'examen. En 1788, la Chambre des Communes promit de s'en occuper. L'année suivante, lord Grenville, parvenu au ministère des colonies, avait envoyé un projet de constitution à lord Dorchester (98), en l'invitant à lui communiquer ses observations. « Votre seigneurie verra, disait-il au gouverneur, que le but de ce projet est d'assimiler la constitution de la province canadienne à celle de la Grande-Bretagne, autant que le permettent la différence des mœurs et la situation actuelle des choses. Pour cela, il faut faire attention aux usages et aux idées des habitants français, qui forment un élément si considérable de la population ; toutes les précautions doivent être prises pour continuer à les laisser jouir de ces droits civils et religieux qui leur ont été garantis par la capitulation de la province, ou qu'ils tiennent de l'esprit généreux et éclairé de l'Angleterre. » L'indépendance des États-Unis amenait ainsi la métropole à rechercher les sympathies de ses colonies lointaines. De graves questions s'y agitaient en ce moment. Les Antilles étaient fermées aux États-Unis, en attendant qu'un plan général de fortifications eût été mûri par les Chambres. L'opposition travaillait à faire révoquer la loi du *Test* et reconnaître en pratique le principe de la liberté de conscience, admis par les républicains d'Amérique comme une des bases de leur constitution. Le célèbre Wilberforce proposait l'abolition de la

(97) Procès-verbaux du Conseil législatif, 1788. V. aussi Dorchester to Sydney, June 13, 1787, November 8, 1788 (Can. Ar., Q[27-2], p. 101. — *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 646, 652).

(98) Grenville to Dorchester, October 20, 1789 (2 lettres) (Can. Ar., Q[42], pp. 92, 99, 105. — Rep. Can. Ar., 1890, n. B, 10, 11, 18. — *Doc. Cons. Hist.*, 662, 663, 667). Le projet fut modifié par Dorchester, aidé du juge en chef Smith, puis retourné à Grenville. V. ce dernier projet d. Can. Ar., Q[44-1], p. 30. — Rep. Can. Ar., 1890, 36. — *Doc. Cons. Hist.*, 677. V. aussi Dorchester to Grenville, Feby 8, 1790 (Can. Ar., Q[44-1], p. 20. Rep. — Can. Ar., 1890, 17. — *Doc. Cons. Hist.*, 674). Smith to Dorchester, Feby 5, 1790 (Can. Ar., Q[44-1], p. 61. — Rep. Can. Ar., 1890, 34. — *Doc. Cons. Hist.*, 685). Smith préconisait l'établissement d'une législature unique (soit une seule chambre d'assemblée) pour tout le Canada. Dorchester était du même sentiment. Dorchester to Sydney, Nov. 8, 1788, d. c.

traite des noirs, mesure dont les conséquences étaient incalculables pour l'avenir des États à esclaves de l'Union. Enfin le gouvernement, abandonnant ses antiques préjugés, avait préparé une constitution pour le Canada dans le dessein avoué d'attacher les populations franco-catholiques à l'Angleterre. On avait pour but, dans tous ces projets, soit de tenir en échec les idées libérales de la jeune république, soit de se mettre en garde contre son ambition future, soit peut-être de la troubler, en prêchant, du haut des îles libres de l'archipel du Mexique, des doctrines d'affranchissement et de liberté, que le vent de la mer irait ensuite répandre dans les huttes des esclaves américains.

Le projet de constitution reçu par Dorchester partageait le Canada en deux provinces, contrairement à l'opinion de ce gouverneur (99), qui donna ses raisons au ministre. A l'ouverture du Parlement (25 janvier 1791), le roi appela l'attention des Chambres sur l'état du Canada et sur la nécessité d'en réorganiser le gouvernement ; [et le 4 mars,] le chancelier de l'Échiquier, William Pitt, proposa aux Communes une loi pour diviser la province de Québec en deux provinces distinctes, sous les noms de Haut et de Bas-Canada (100), et pour donner à chacune d'elles une chambre élective. « La division en deux gouvernements, dit-il, mettra un terme à cette rivalité entre les émigrants anglais et les anciens habitants français, qui occasionne tant d'incertitude dans les lois et tant de dissensions. J'espère qu'elle pourra se faire de façon à assurer à chaque peuple une grande majorité dans la partie de pays qu'il occupe ; car il n'est pas possible de tirer une ligne de séparation parfaite. Les inconvénients qu'on peut craindre de la circonstance que des Canadiens-Français se trouveront compris dans le Haut-Canada, et des émigrés britanniques dans le Bas-Canada, trouveront leur remède dans la législature qui sera instituée dans chaque province.

« Je proposerai d'établir, à l'instar de la constitution de la mère patrie, un conseil, composé de membres nommés à vie par la Couronne ou siégeant en vertu d'un titre héréditaire, que le roi aura le privilège d'attacher à certains honneurs ; et une chambre des députés, élue à la manière ordinaire. Toutes les lois et ordonnances actuelles resteront en vigueur tant qu'elles

(99) Dorchester to Sydney, Nov. 8, 1788, d. c.

(100) Connue sous le nom de « Constitutional Act of 1791 » (d. *Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 694). Ce projet de loi fut rédigé par lord Grenville. J.-H. Rose, *William Pitt and National Revival*, 1911, 449-453.

n'auront pas été changées par le nouveau pouvoir législatif. La loi de l'*habeas corpus* existe déjà dans le pays en vertu d'une ordonnance provinciale ; et, comme elle consacre un droit précieux, elle sera maintenue comme loi fondamentale.

« Ce sont là les points les plus importants de la constitution ; mais il y en a d'autres sur lesquels j'appellerai aussi l'attention de la Chambre. Il faudra pourvoir à la subsistance du clergé protestant dans les deux provinces, en le dotant de terres à proportion des concessions données par Sa Majesté. La question des tenures sera réglée dans le Bas-Canada par la législature locale ; dans le Haut-Canada, dont les habitants sont pour la plupart sortis de la Grande-Bretagne ou de ses anciennes colonies, les terres seront concédées en *soccage*. Et pour prévenir le retour de difficultés pareilles à celles qui ont amené la séparation des États-Unis d'avec l'Angleterre, il sera statué que le Parlement britannique ne pourra imposer d'autres taxes que les droits sur le commerce ; et encore, afin d'empêcher l'abus de ce pouvoir, la législature dans chaque province pourra-t-elle disposer du produit de l'impôt » (101).

Telles sont les paroles mémorables par lesquelles le premier ministre de la Grande-Bretagne annonça aux Canadiens, au nom de son pays, que leur nationalité serait respectée, conformément au droit des gens ; et que le Canada serait partagé en deux provinces, afin qu'ils pussent jouir sans trouble de leurs lois et de toutes leurs autres institutions dans le territoire qu'ils occupaient.

Les pétitionnaires anglais qui demandaient un gouvernement constitutionnel, et qui avaient compté donner le change à tout le monde, aux ministres, à l'Angleterre et aux Canadiens, furent étonnés des dispositions du bill présenté par Pitt, surtout de celles qui accordaient les mêmes droits électoraux aux hommes des deux races ; ils levèrent le masque et se montrèrent furieux. Ils chargèrent leur agent à Londres de protester hautement contre les principes du projet, contre lesquels s'élevèrent aussi quelques marchands de la métropole. Adam Lymburner avait déjà adressé à lord Grenville un plan de représentation (102), mais si outré qu'il avait été

(101) V. les débats au Parlement anglais sur ce projet de loi. Hansard. *Parliamentary Hist.*, XXVIII, 504, 626, 1376 ; XXIX, 104, 350, 655.

(102) Il avait aussi paru à la barre des Communes, le 16 mars 1788 (Can. Ar., Q62A-1, pp. 1-

aussitôt rejeté. Il fut même entendu à la barre des Communes (23 mars 1791) (103). Il appuya principalement sur ce que l'intérêt britannique était sacrifié, et sur les inconvénients que les marchands et les colons anglais allaient éprouver, si l'on mettait la puissance législative entre les mains des Canadiens, toujours attachés aux lois françaises (104).

Ce parti voulut exclure les Canadiens de la représentation, en 1774, parce qu'ils étaient catholiques. Mais, après la révolution américaine, il avait dû solliciter leur concours pour demander une chambre élective : et il s'était rapproché d'eux en vue d'obtenir leurs signatures. Il se proposait de faire agir ensuite les sympathies anglaises pour se ménager la prépondérance en tout, comme il l'avait eue jusque-là. Lorsqu'il apprit qu'on voulait diviser le Canada en deux provinces, il reconnut, mais trop tard, qu'il avait manqué son but, que la domination qu'il rêvait ne serait pas complète, et qu'enfin sa longue dissimulation était peine perdue. « Cette loi, dit Powys, leur avocat aux Communes, ne satisfera pas ceux qui ont sollicité un changement ; car elle ne met pas les choses dans la situation qu'ils avaient en vue ». Les conservateurs canadiens raillèrent les constitutionnels sur leur alliance avec leurs prétendus amis. Les constitutionnels se contentèrent de répondre que, s'ils avaient montré une bonne foi peut-être trop crédule, ils n'étaient pas solidaires de la fausseté de leurs alliés, et qu'au reste ils obtenaient ce qu'ils avaient désiré.

Lord Sheffield présenta en opposition au bill, à la troisième lecture, une nouvelle requête de Lymburner, qui se donnait à Londres pour l'agent des Canadiens dits constitutionnels ; preuve du danger qu'il y a de charger de missions politiques des hommes dont les sentiments et les intérêts ne sont par parfaitement en harmonie avec ceux de leurs commettants. Ces oppositions furent inutiles. Après quelques amendements, dont l'un avait pour

101 (*Doc. Cons. Hist.*, (1759-1791), 652, n. 2). Sydney to Dorchester, Sept. 3, 1788 (Can. Ar., Q38-2, p. 469. — *Doc. Cons. Hist.*, 652). On sait, d'ailleurs, ce que valait le loyalisme de cet intransigeant. V. *supra*. 35[illegible].

(103) On trouvera de longs extraits de son discours d. Christie, *Hist. of the late Province of Lower Canada*, I, 74-114. Lymburner to Grenville, April 5, 1791. Notes of Lymburner on various subjects connected with the Act of 1791 (Can. Ar., Q51-1, pp. 51, 36-50). Lymburner to Dundas, August 19, 1791 (*Ibid.*, pp. 99, 101-104, 112).

(104) Quelques marchands de Québec présentèrent aussi une requête priant le Parlement anglais de rejeter la nouvelle constitution de crainte qu'elle ne fût la source d'une infinité d'embarras et de maux pour le commerce (N. de l'auteur) — (Jour. du Conseil législatif, 1791. Can. Ar., Q[illegible], p. 115 ; *ibid.*, Q51-1, p. 220).

objet d'augmenter le nombre des représentants, la loi passa dans les deux Chambres.

Elle reçut l'assentiment de l'illustre Burke. « Essayer, dit cet homme d'État, d'amalgamer ensemble deux peuples ayant des langues, des lois, des mœurs différentes, ce serait une pure folie. Que l'on fonde la constitution sur la nature des hommes, si l'on veut que l'édifice soit stable. »

Fox, comme membre du parti whig, auquel appartenait le commerce, se prononça contre la division de la province ; mais dominé par ces grands principes qui se plaisent surtout chez les esprits élevés et généreux, il proposa que la Chambre haute fût élective, parce qu'il n'y avait point en Canada de noblesse ou de corps méritant ce nom, et que la chambre représentative fût composée de cent membres. « Il est important, observa-t-il, que cette colonie, capable de liberté et de progrès, n'ait rien à envier à ses voisins. Le Canada doit rester attaché à la Grande-Bretagne par sa propre volonté : il est impossible de le conserver autrement. Mais pour cela il faut que ses habitants sentent que leur situation est aussi heureuse que celle des Américains. »

La loi fut combattue jusque dans la Chambre des lords par des pétitions contre plusieurs articles. L'opposition employa deux avocats pour faire triompher ses principes d'exclusion ; mais elle eut encore moins de succès à cette Chambre qu'aux Communes. « On a appelé préjugé, dit lord Grenville, l'attachement des Canadiens à leurs anciennes coutumes, qu'ils préfèrent aux lois anglaises. Je crois qu'un pareil attachement mérite un autre nom, car, à mes yeux, il est fondé sur la raison, ou, mieux encore, sur les sentiments les plus nobles du cœur humain ».

Le roi, qui de tous les Anglais était peut-être celui qui montrait le plus de sympathie pour les Canadiens, remercia les deux Chambres, dans son discours de prorogation, de leur avoir donné une constitution.

Par cette loi, le Canada se trouvait à son quatrième gouvernement depuis trente et un ans. Loi martiale de 1760 à 1763 ; gouvernement militaire de 1763 à 1774 ; gouvernement civil absolu de 1774 à 1791 ; et enfin gouvernement tiers parti électif à partir de 1792. Sous les trois premiers régimes, le peuple n'avait fait que changer de tyrannie. A l'égard du quatrième, il faut attendre pour le juger : l'expérience seule peut en montrer les avantages et les défauts, d'autant plus que le succès doit dépendre de

l'esprit qui conduira la colonie et la métropole, appelées à le mettre en œuvre.

Après avoir divisé le Canada en deux provinces, et désigné les lois qui devaient subsister dans chacune d'elles, la nouvelle constitution portait que tous les fonctionnaires publics, en commençant par le gouverneur, resteraient à la nomination de la Couronne et seraient amovibles à sa volonté ; que le plein exercice de la religion catholique était garanti, ainsi que la conservation des dîmes ordinaires ; que les protestants seraient tenus de soutenir leurs ministres ; que le roi aurait la faculté d'assigner, pour l'établissement et l'entretien d'un clergé protestant, une dotation en terres équivalente à un septième des terres incultes de la Couronne déjà concédées ou qui le seraient à l'avenir (105), et de nommer aux cures et bénéfices de l'Église anglicane ; que la liberté de tester serait absolue ; que les lois criminelles anglaises seraient maintenues ; qu'il serait institué : 1° un Conseil législatif, d'au moins quinze membres dans le Bas-Canada, et sept dans le Haut ; 2° une Assemblée représentative, d'au moins cinquante membres dans le Bas-Canada et seize dans le Haut, élus par les propriétaires d'immeubles d'un revenu de deux livres sterling dans les collèges ruraux, de cinq livres dans les villes, et par les locataires des villes payant un loyer annuel de dix livres ; que la confection des lois appartiendrait aux deux Chambres et au roi ou à son représentant, formant la troisième partie de la législature et ayant droit de *veto* sur les lois des deux autres ; que la durée des parlements n'excéderait pas quatre ans ; que la législature serait convoquée au moins une fois tous les ans, et que l'on délibérerait à la majorité.

Le gouverneur et son Conseil exécutif, lequel devait être nommé par le roi, étaient constitués Cour d'appel en matière civile.

Telle fut la charte de 1791. Malgré ses nombreuses imperfections, elle donnait un gouvernement où le peuple avait du moins une voix pour exposer les abus, s'il ne pouvait pas obliger absolument l'exécutif à les réformer (106).

(105) Cette dotation fut appelée la *Réserve du clergé protestant* (N. de l'auteur).

(106) Il manquait à la nouvelle constitution une partie essentielle, dont l'absence avait causé des révolutions en Angleterre et qu'on ne devait obtenir en Canada qu'à la suite de troubles sanglants. Il y avait bien un Parlement, mais il n'y avait pas de ministère. « Et sans ministère, dit Macaulay, un gouvernement parlementaire, tel qu'il existe chez nous, ne peut jamais fonctionner

Comme le Haut-Canada est de ce moment séparé du Bas, nous n'en suivrons point l'histoire, l'objet de cet ouvrage étant de retracer celle du peuple canadien-français, dont les annales s'étendent ou s'abrègent, selon que les limites de son territoire sont reculées ou resserrées par la politique métropolitaine.

A cette époque la population du Canada pouvait se monter à 200.000 âmes, dont il y avait environ 40.000 dans la province supérieure ; la population anglaise n'était que de 20.000 âmes à peu près dans le Bas-Canada ; on comptait 1 million 570.000 arpents de terre en culture dans les districts de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal. En 1765, la population blanche était de 69.000 âmes, et l'on portait à un peu plus de 7.000 le nombre des sauvages à habitation fixe ; il y avait alors 955.754 arpents de terre exploités, compris dans cent dix paroisses (107). La population franco-canadienne s'était doublée tous les trente ans depuis 1679. Elle était, à cette dernière époque, de 9.400 âmes ; en 1720, de 24.000 âmes, et en 1734, de 37.200 âmes. Elle ne doubla point entre 1734 et 1765, à cause des pertes qu'entraînèrent les guerres qui remplirent une grande partie de cette période de temps, et de l'émigration des Canadiens qui passèrent en France à la suite de la conquête. Après 1763, la population reprit sa progression rapide.

En 1790, une ordonnance avait rétabli l'ancienne division de la province en trois districts ou départements. La haine pour tout ce qui était français avait fait abolir vingt-six ans auparavant le gouvernement des Trois-Rivières ; il fut rétabli sous le nom de district par une ordonnance du Conseil législatif, car les divisions territoriales s'imposent souvent elles-mêmes.

L'octroi d'une constitution libre fut célébré à Québec par un grand banquet. Il se forma une association qui se donna, suivant l'usage du temps, le nom de Club constitutionnel, et dont le but était principalement de répandre les connaissances politiques dans le pays. Elle se réunissait toutes les semaines pour discuter les questions politiques, commerciales, scientifiques et littéraires. Un résumé de la constitution fut publié par ses soins,

sûrement. Il est indispensable pour nos libertés que la Chambre des Communes (qui était représentée en Canada par l'Assemblée) ait le moyen d'exercer sur le pouvoir exécutif un contrôle réel, une influence souveraine » (Macaulay, *Histoire du règne de Guillaume III*) (N. de l'auteur).

(107) (Le gouverneur) Murray to the Lords of Trade, March 3d 1765 (Can. Ar., Q². 377).

avec des notes explicatives pour la rendre plus intelligible au peuple. L'instruction publique, l'hérédité de la noblesse, l'amélioration de l'agriculture, les qualités nécessaires à un représentant du peuple, devinrent des sujets de discussion qui excitèrent, un moment, l'enthousiasme. On vit des instituteurs offrir leurs services pour instruire les enfants du peuple gratuitement. Cette ardeur se ralentit peu à peu, sans avoir donné plus de hardiesse à la presse, qui continua de garder le silence sur les affaires publiques. C'est à peine si l'on osait publier des opinions bien innocentes dans des correspondances anonymes. Ainsi la *Gazette de Montréal*, de Fleury Mesplet, rapporte, sans oser mentionner le lieu du banquet ni les noms des assistants, que la nouvelle constitution avait été fêtée dans cette ville par de jeunes citoyens. Entre les toasts qui furent portés après le toast au roi, on remarque les suivants : L'abolition de la tenure féodale ; la liberté civile et la liberté religieuse ; la liberté de la presse ; la révolution de France ; la révolution de Pologne ; la révocation de l'ordonnance de la milice ; la révocation de toutes les ordonnances qui peuvent être contraires à la liberté individuelle.

D'après ces manifestations, on peut se faire une idée de l'esprit qui animait alors la jeunesse canadienne.

Arrêtons-nous ici pour reporter un instant nos regards en arrière. Nous voilà arrivé à la fin du XVIIIe siècle, au moment de l'introduction du régime représentatif en Canada. Depuis 1755, toutes les calamités qui peuvent frapper un peuple s'étaient réunies pour accabler les Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations, la conquête, le despotisme militaire et civil, la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tous les maux enfin s'appesantirent à la fois ou successivement sur notre pays dans l'espace d'un demi-siècle. On devait croire que le peuple canadien, si jeune, si faible en nombre, disparaîtrait sous tant d'épreuves et de tempêtes, et que, semblable à l'esquif qui s'engloutit dans les flots, il ne laisserait aucune trace après lui. Abandonné, oublié par la mère patrie, pour laquelle son nom est devenu peut-être un remords ; connu à peine du reste des autres nations, dont il n'a pu exciter ni l'intérêt ni la sympathie, il a combattu seul toutes les tentatives faites contre son existence, et il s'est maintenu à la surprise de ses oppresseurs, vaincus et découragés. Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais un moment cessé d'espérer. Fidèle à la religion de ses pères, révérant

les lois qu'ils lui ont laissées en héritage, chérissant la langue dont l'harmonie a charmé son oreille au berceau, cette langue qu'adoptent les philosophes et les diplomates étrangers, pas un seul Canadien-Français de père et de mère n'a encore, dans le Bas-Canada, désavoué ces trois grands symboles de sa nationalité : sa langue, ses lois, sa religion.

Le changement de gouvernement, à la conquête, amena un changement radical dans le personnel des fonctionnaires publics. Le commerce tout entier tomba aussi entre les mains des vainqueurs. Les marchands et les fonctionnaires anglais, perdus au milieu de l'ancienne population, se donnèrent la main pour se soutenir. Ils concertèrent la destruction de la langue, des lois et des coutumes des Canadiens, comme le moyen le plus prompt et le plus sûr de dominer ce peuple et de l'exploiter. Ils pensaient que cela serait d'autant plus facile, qu'il était, selon eux, à cause de sa religion même, privé de tout droit politique. La proclamation de 1763 sembla d'abord favoriser leurs vues. Mais quand il fallut l'appliquer en convoquant une assemblée représentative; quand le parti protestant voulut insister sur l'exécution rigoureuse des lois anglaises, qui refusaient aux catholiques le droit d'être électeurs ou éligibles, le gouverneur Murray, sachant que l'Angleterre, au traité de 1763, avait reconnu la religion des Canadiens, recula devant l'idée de confier le pouvoir législatif à quatre cents aventuriers (108), la plupart d'un caractère équivoque. Les fonctionnaires se soumirent en silence ; le commerce, plus indépendant de l'autorité, murmura contre ce qu'il regardait comme une faiblesse. Le lien qui unissait les fonctionnaires à leurs compatriotes se relâcha ; les premiers, se conformant à la politique que leur dictaient les instructions royales, devinrent en apparence plus modérés ; et les seconds cherchèrent par leurs clameurs à en imposer à la métropole, sûrs de trouver toujours des échos, grâce à leurs relations commerciales. Mais la révolution américaine vint à son tour les éloigner du but qu'ils voulaient atteindre.

L'Acte de 1774, passé pour attacher les Canadiens à l'Empire, rétablit les lois françaises et mit ce peuple, pour ses droits politiques, sur le même pied que les Anglais. Ceux-ci, en voyant déjà leur domination s'évanouir, y avaient apporté une résistance opiniâtre. La nouvelle constitution parut admirable aux fonctionnaires : elle mettait en effet le pouvoir entre leurs

(108) V. *supra*, 307.

mains, car la plupart des membres du Conseil législatif remplissaient des charges publiques. Aussi furent-ils opposés à tout changement, surtout à l'établissement d'une chambre élective, qui eût restreint leur autorité, leurs privilèges et leur patronage. Les marchands, devenus leurs adversaires et d'autant plus jaloux du Conseil législatif que plusieurs Canadiens venaient d'y entrer et allaient pouvoir défendre les droits de leurs compatriotes, réclamèrent une constitution libre. Pendant longtemps ils crurent que les catholiques, ne pouvant prêter le serment du *Test*, se trouveraient naturellement exclus des Chambres en Canada, comme ils l'étaient en Angleterre. Ce ne fut qu'après un avertissement formel des intentions des ministres, qu'ils abandonnèrent leurs prétentions à cet égard, et qu'ils acceptèrent, en murmurant, la constitution de 1791 comme un pis-aller. Encore essayèrent-ils, lors de la discussion de ce projet, d'obtenir le maintien du serment du *Test*, tel qu'il se prêtait en Angleterre, l'abolition des lois françaises et des privilèges du clergé catholique, enfin la répartition de la franchise électorale de manière à donner la majorité aux protestants dans la Chambre des députés, comme ils comptaient l'avoir dans la Chambre haute, laissée au choix du roi. Ils furent battus sur tous ces points, et ils durent accepter en son entier la charte de 1791.

Cette constitution, en assurant la majorité aux Canadiens dans la Chambre représentative, réunit pour la seconde fois la population anglaise, c'est-à-dire les fonctionnaires publics et les marchands, dans une même communauté d'intérêts et de sentiments. Ils formèrent une véritable faction, à laquelle les royalistes américains chassés de leur pays, le cœur ulcéré par la défaite, prêtèrent l'énergie de la haine et des passions qui les dévoraient encore. Cette faction osa chercher à faire proscrire la langue française de la législature par la majorité même qui parlait cette langue ; elle parvint à obtenir un pouvoir despotique par une loi qui suspendit celle de l'*habeas corpus* et permit au Conseil exécutif ou à trois de ses membres d'envoyer en prison tout citoyen suspect ou accusé d'un délit politique (1797). Elle eut aussi assez d'influence pour faire rejeter par l'Angleterre un bill de 1799 qui donnait au peuple le pouvoir de taxer et de contrôler la perception et l'emploi du revenu public. Elle cria à la trahison lorsqu'en 1810 la Chambre se déclara prête à charger le budget de la colonie de toutes les dépenses civiles, dont une partie était alors payée par la métropole. On

verra dans la suite comment elle profita de la suspension de l'*habeas corpus* pour essayer à intimider la Chambre, en emprisonnant ses membres et en usurpant une autorité que lui refusait la loi.

Dès le début du gouvernement constitutionnel, les hommes et les partis se dessinent assez pour que l'on aperçoive leurs caractères, leurs tendances et leur esprit. Le parti anglais, voyant ses espérances déçues, se rallia au gouvernement avec beaucoup de dépit. Cependant son rôle était encore considérable : il dominait dans le Conseil législatif, dans le Conseil exécutif, dans l'administration. Le parti canadien ne régnait qu'à la Chambre d'assemblée, qui fut bientôt en opposition ouverte avec les deux autres branches de la législature et avec tous les fonctionnaires publics, qui la détestaient déjà. De là les longs démêlés qui vont remplir nos annales. Les Canadiens se présenteront à nous sous un aspect nouveau. Intrépides et persévérants sur les champs de bataille au temps du régime français, on va les voir, sous le gouvernement anglais, montrer la même constance dans une lutte d'un autre genre, et se distinguer par leur énergie et par des talents qu'on ne leur avait pas encore connus.

Les deux hommes qui vont fixer les premiers l'attention sur le théâtre parlementaire, seront Pierre Bédard et Joseph Papineau, que la tradition nous représente comme des patriotes doués de véritables talents oratoires. Ils furent dans la législature les plus fermes défenseurs de nos droits, et les partisans les plus désintéressés et les plus fidèles de l'Angleterre, au service de laquelle le dernier s'était distingué par son zèle durant la révolution américaine (109). Sortis tous les deux des rangs du peuple, ils avaient reçu une éducation classique au collège de Québec. Papineau fut bientôt le principal orateur des deux Chambres. Une stature haute et imposante, une voix sonore, une éloquence véhémente et argumentative, lui donnaient une grande influence dans les assemblées publiques. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie un patriotisme pur et la confiance de ses

(109) Un officier canadien, Joseph Lamothe, avait apporté en Canada des dépêches de lord Howe, commandant anglais à New-York, au général Carleton : elles étaient adressées au séminaire de Montréal. Joseph Papineau, alors jeune homme, se joignit à Lamothe pour les porter à Québec. Munis de ces lettres qu'ils avaient cachées dans des bâtons creux, ils se mirent en chemin, en mars 1776, par la rive droite du fleuve, évitant les troupes révolutionnaires et les Canadiens qui avaient embrassé leur parti, et marchant de presbytère en presbytère. Ils parvinrent heureusement à Québec, et, après avoir délivré leurs dépêches, ils entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux en qualité de volontaires, et servirent jusqu'à la levée du siège. (N. de l'auteur). — *Journal de Sanguinet* (Verreau, 98, 124 et pièce justif. LXXXIX.

concitoyens, qui aimaient à entourer de leur respect ce vieillard dont la tête droite et couverte d'une longue chevelure blanche, gardait encore le caractère de l'énergie et de la force.

Bédard (110) était loin d'avoir les mêmes avantages physiques. A une figure dont les traits, fortement prononcés, étaient irréguliers et durs, il joignait un maintien peu gracieux et un extérieur très négligé. Bizarre et insouciant par caractère, il prenait peu d'intérêt à la plupart des matières qu'on discutait dans la Chambre, et, en général, il parlait négligemment ; mais lorsqu'une question attirait vivement son esprit, il sortait de son indifférence avec une agitation presque fébrile. Embrassant d'un coup d'œil son sujet, il l'abordait largement, mais non sans quelque embarras. Au début, sa parole était difficile et saccadée ; mais bientôt la figure énergique de l'orateur s'animait, sa voix devenait ferme et puissante ; de ce moment sa phrase jaillissait avec abondance et avec éclat. Il combattait ses adversaires avec une force de logique irrésistible, et rien n'était capable d'intimider son courage ni de faire fléchir ses convictions. C'est ainsi qu'on le verra lutter d'abord contre les prétentions extravagantes de l'oligarchie anglaise, et ensuite contre la tyrannie du gouverneur sir James Craig, dont il brava le despotisme, en se mettant au-dessus des terreurs du public, qui admirait sa fermeté sans imiter toujours son indépendance.

Tels sont les deux hommes que les Canadiens prendront pour chefs dans les premières années du régime parlementaire.

(110) V. sur lui E. Parent, « Pierre Bédard et ses deux fils », *Journal de l'Instruction publique*, Québec, 1859. N.-E. Dionne, *Pierre Bédard et ses fils*, Québec, 1909, 5-149.

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA CONSTITUTION DE 1791

1792-1800

L'introduction du gouvernement représentatif en Canada est l'un des événements les plus remarquables de notre histoire. Ce n'est pas que la constitution de 1791, comme elle allait être suivie, fût bien équitable ; mais le degré de liberté qu'elle établit donna du moins à nos pères un moyen d'exposer leurs sentiments et leurs besoins. L'opinion publique, longtemps comprimée, se sentit déjà soulagée, lorsqu'elle eut un organe pour se manifester au delà des mers.

Cette constitution, néanmoins, fut loin de réaliser toutes les espérances des Canadiens. Le roi, ou plutôt le ministre des colonies, qui seul en Angleterre avait connaissance de ce qui se passait en Canada, formait le premier pouvoir de la législature ; le Conseil législatif, le second ; mais, comme il était à la nomination de la Couronne, il devait être nécessairement composé d'hommes dévoués aux volontés du gouvernement, possédant toutes ses sympathies et toujours prêts à lui servir d'appui contre les représentants du peuple, qui formaient la Chambre d'assemblée. Ainsi l'un des vices de la constitution était de laisser deux des trois pouvoirs, le représentant du roi et le Conseil, sous l'influence toute-puissante du bureau des colonies, qui allait se trouver armé de deux instruments qu'il ferait mouvoir à sa guise, tout en paraissant n'en diriger qu'un seul. Ce défaut radical, qui n'était encore aperçu que d'un petit nombre d'esprits clairvoyants, leur fit présager la chute du nouveau régime dans un avenir plus ou moins

éloigné. La foule, plus lente à soupçonner l'influence de secrètes pensées, de motifs injustes, crut, selon les paroles de Pitt, que la législation du Bas-Canada serait fondée sur les sentiments et sur les intérêts du peuple, qu'elle serait, en un mot, son expression naturelle. Dans l'intention de cet homme d'État, la division du Canada en deux provinces était faite pour assurer aux anciens habitants leurs usages et leur nationalité ; mais elle ne leur donna réellement point de prépondérance.

Les membres choisis parmi les Canadiens furent toujours peu nombreux dans les deux Conseils, si ce n'est au commencement, qu'ils se trouvèrent dans la proportion de quatre sur huit. Mais bientôt on retint les plus obéissants et l'on repoussa les autres ; car, dès 1799, le Conseil exécutif, composé de quinze membres, ne comprenait plus que six Canadiens.

Lord Dorchester, ayant obtenu un congé, passa en Angleterre en août 1791. Le lieutenant-gouverneur sir Alured Clarke, qui fut chargé de l'administration, fixa la mise en vigueur de l'Acte constitutionnel au 26 décembre de cette même année, et les élections au mois de juin de l'année suivante (1).

Après toutes les tentatives auxquelles le parti anglais se livrait, depuis 1764, pour les faire proscrire, on devait croire que les Canadiens refuseraient leurs suffrages à ses candidats. Il n'en fut rien cependant, à l'étonnement de bien du monde. Mais cette conduite peut s'expliquer. D'abord le peuple, en général, ignorait une partie des intrigues des Anglais, qui avaient soin de se tenir dans l'ombre, ou de dissimuler leurs actes par des explications trompeuses : chose facile à une époque où les journaux ne contenaient aucune discussion politique sur les événements du jour ; en second lieu, ils jugèrent, avec raison apparemment, que des hommes élevés dans un pays qui jouissait depuis longtemps d'institutions libres, devaient posséder une expérience utile ; et ils les choisirent partout où ils se présentèrent, sans exiger d'eux d'autre garantie que leurs promesses. Sur cinquante représentants, il fut élu seize Anglais (2), tandis que pas un seul ne l'eût été, si les électeurs eussent montré le même esprit d'exclusion que les pétitionnaires de 1773. C'était une grande hardiesse de la part des Cana-

(1) Proclamations des 18 novembre 1791 et 14 mai 1792 (Procès-verbaux du Conseil exécutif. — Can. Ar., Q58-1, 59-2).

(2) Le Bas-Canada avait été divisé en comtés, villes et bourgs. Proclamation du 7 mai 1792 (Procès-verbaux du Conseil exécutif. — Can. Ar., Q59-2).

diens de confier ainsi leurs intérêts à leurs ennemis les plus acharnés ; mais les anciens gouverneurs français ne les avaient rendus ni méfiants ni vindicatifs. Le vote sur l'emploi de la langue française, qui eut lieu à l'ouverture de la session, put seul éveiller leurs soupçons et leur montrer le danger d'une générosité trop facile.

Les Chambres se réunirent le 17 décembre (1792), à Québec, dans le palais épiscopal, occupé par le gouvernement depuis plusieurs années (3). Lorsqu'elles eurent prêté serment, le gouverneur, ayant à ses côtés une suite nombreuse, invita la Chambre d'assemblée à élire un président et à venir le présenter à son approbation.

Ce choix fit paraître le caractère de l'Assemblée. Les membres anglais proposèrent aussitôt la nomination d'un président de leur race. L'élection fut ajournée au lendemain, après les débats et une division qui furent provoqués par les deux partis afin de connaître leurs forces; elles se trouvèrent dans le rapport de un à deux.

Le lendemain, Dunière proposa Jean-Antoine Panet. Les Anglais opposèrent successivement à ce candidat Grant, McGill et Jordan, que rien ne recommandait à ce poste élevé que leurs heureuses spéculations commerciales. Ils espéraient, par cette obstination et grâce aussi au prestige de la puissance métropolitaine, intimider leurs adversaires, qui étaient nouveaux dans les luttes parlementaires et qu'ils taxèrent de factieux. Les débats furent longs et extrêmement animés : ils annoncèrent d'autres orages. McGill, qui avait engagé l'Assemblée à élire Grant et qui était lui-même proposé par un autre député, allégua, pour raison de son opposition à Panet, que le président devait connaître les deux langues, et surtout la langue anglaise. On lui répondit que ce candidat l'entendait suffisamment pour conduire les affaires publiques. Un autre député, Richardson, avança que les Canadiens devaient, par tous les motifs d'intérêt et de reconnaissance, adopter la langue de la métropole, et soutint sa proposition avec tant d'apparence de conviction qu'il entraîna Pierre-Louis Panet (4). « Le pays n'est-il pas une possession britannique ? demanda ce dernier. La langue anglaise n'est-elle pas celle du souverain et de la législature dont nous tenons notre constitution ? Ne

(3) L'évêque logeait au séminaire de Québec (N. de l'auteur).

(4) Cousin de Jean-Antoine (N. de l'auteur).

doit-on pas conclure de là que, puisqu'on parle l'anglais à Londres, on doit le parler à Québec ? (5) » Ce singulier raisonnement ne convainquit personne. « Eh quoi ! s'écria Papineau, parce que les Canadiens, devenus sujets de l'Angleterre, ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise, ils seront privés de leurs droits ? » Cette apostrophe, suivie d'un discours plein de force et de logique, déconcerta l'opposition, dont Bédard, de Bonne et J.-A. Panet achevèrent la défaite. Celui-ci rappela que dans les îles de la Manche, comme Jersey et Guernesey, on parlait le français ; que ces îles étaient attachées à l'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, et que jamais population n'avait montré plus de fidélité à l'Angleterre. Il aurait pu ajouter que, durant plus de trois siècles après la conquête normande, la Cour, l'Église, la justice, la noblesse, avaient parlé français en Angleterre ; que c'était la langue maternelle de Richard Cœur-de-Lion, du prince Noir et même de Henri V ; que tous ces personnages illustres avaient été de bons Anglais ; qu'ils avaient élevé, avec leurs arbalétriers bretons et leurs chevaliers de Guyenne, la gloire de l'Angleterre à un point où les rois de langue saxonne n'avaient pu la porter (6) ; enfin que l'origine de la grandeur de l'Empire était due à ces héros, et aux barons normands qui avaient signé la Grande Charte et dont les opinions avaient toujours conservé leur influence dans le pays.

La discussion se termina par l'élection de Panet. Pas un seul Anglais ne vota en sa faveur, tandis que deux Canadiens votèrent contre lui. La division fut de vingt-huit contre dix-huit. Le président, sans être un homme de talents supérieurs, possédait l'expérience des affaires, étant l'avocat le plus employé de son temps. Il avait l'esprit orné, les manières aisées et polies, et parlait avec facilité et abondance.

Le 20 décembre, le gouverneur approuva le choix de l'Assemblée, et recommanda l'harmonie aux deux Chambres. « En un jour, leur dit-il, rendu si remarquable par l'inauguration d'une forme de gouvernement qui a élevé la Grande-Bretagne au plus haut degré de puissance, il est impossible que nous n'éprouvions pas une émotion profonde, et que cette émotion ne soit pas partagée par tous ceux qui sont capables d'apprécier la grandeur

(5) *Gazette de Québec*, 20 décembre 1792 (Christie, *Hist. of the late Province of Lower Canada*, d. c., I, 127, n.).

(6) On sait que les deux tiers de l'armée du prince Noir à la bataille de Poitiers étaient composés de Français (N. de l'auteur).

du bienfait que reçoit le Canada. Aussi je demande qu'après avoir remercié l'arbitre de l'univers, nous rendions hommage à la magnanimité du roi et du Parlement en leur exprimant notre gratitude » (7).

La réponse de la Chambre fut simple et respectueuse ; mais le Conseil législatif anathématisa la Révolution française et rendit grâces à la Providence d'avoir détaché le Canada d'un pays où se produisaient des scènes dignes des peuples les plus barbares. Ces réflexions, assez inopportunes, déplurent aux Canadiens, qui conservaient des sentiments de respect pour la nation glorieuse dont ils descendaient ; et ils les regardèrent comme une malice du Conseil, qui avait pris plaisir à dire des choses désagréables.

Les Chambres votèrent ensuite une adresse au roi (8) pour le remercier de la nouvelle constitution, et se mirent sérieusement à l'œuvre. La discussion de leurs règlements les occupa une grande partie de la session. Elles adoptèrent ceux du Parlement britannique avec quelques changements. Ce travail ramena le débat sur une question fort épineuse.

Comme on proposait de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée dans les deux langues, Grant demanda qu'ils fussent rédigés en anglais seulement, avec liberté d'en faire une traduction française pour les députés qui la désireraient. Après une violente contestation, sa motion fut rejetée. Lorsque le comité présenta son rapport, Grant renouvela sa motion à l'effet de garder l'unité de la langue légale, qu'aucune législature subordonnée n'avait, suivant lui, le droit de changer. Chartier de Lotbinière prit la parole : « Le plus grand nombre de nos électeurs, dit-il, étant dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'Empire ; mais aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que nos procès-verbaux soient rédigés dans les deux langues ». Philippe de Rocheblave se leva à son tour : « Pourquoi donc nos collègues anglais se récrient-ils en nous voyant décidés à conserver nos usages, nos lois et notre langue maternelle, seul moyen qui nous reste pour défendre nos propriétés ? Le stérile honneur de voir dominer leur langue les portera-t-il à ôter leur force et leur énergie

(7) Jour. de la Chambre d'assemblée. — Clarke to Dundas, January 3, 1793 (Can. Ar., Q[62], p. 52. — Christie, *op. cit.*, I, 128-130).

(8) Jour. de la Chambre d'assemblée (Christie, I, 135).

à ces mêmes lois, à ces usages, à ces coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune ? Maîtres sans concurrence du commerce, qui leur livre nos productions, n'auraient-ils pas infiniment à perdre dans le bouleversement général qui serait la suite infaillible de cette injustice ? et n'est-ce pas leur rendre le plus grand service que de s'y opposer ? » (9)

Cette lutte émut fortement les Canadiens. « L'abandon de la langue maternelle n'est pas dans la nature de l'homme, dit un savant (10), elle ne tombe qu'avec lui, si même elle ne lui survit pas. » Tout l'avantage de la discussion demeura à ceux qui repoussaient l'oppression. Comme la première fois, l'amendement de Grant rangea d'un côté les Anglais, et de l'autre les Canadiens, excepté Pierre-Louis Panet. Plusieurs autres amendements dans le même sens furent encore déposés par les principaux orateurs du parti anglais ; tous furent rejetés. Il fut décidé finalement que les procès-verbaux de la Chambre d'assemblée seraient dressés dans les deux langues, et les lois rédigées, soit en français, soit en anglais, selon qu'elles se rapporteraient aux lois françaises ou aux lois anglaises en vigueur (11).

Dans ces importantes contestations, on vit les députés anglais élus par les Canadiens, trahir sans hésitation les sentiments et les intérêts de leurs commettants. Ils montrèrent qu'ils n'avaient pas changé d'opinion depuis 1764, et qu'ils étaient toujours les organes de la faction qui nourrissait encore la même haine pour ce qui était français et catholique, haine si aveugle qu'elle a poussé plus tard Fleming, un de leurs partisans, à écrire ces mots : « La loi de 1774 a été imprudemment libérale envers le clergé et les hautes classes, celle de 1791, envers le peuple canadien tout entier. Cette dernière a confirmé les lois civiles françaises, garanti le libre exercice de la religion catholique et le payement des dîmes ; elle a modifié le serment de fidélité, afin que les catholiques pussent le prêter, assuré aux Canadiens catholiques leurs droits de propriété, leurs coutumes et leurs usages, conservé leur langue maternelle et la tenure de leurs terres, et pris le nombre pour base de la répartition du droit électoral ; sans rien faire en faveur des Anglais ni de la langue anglaise. Cette loi a été une très

(9) *Gazette de Montréal*. 14 février 1793.

(10) Bailly, *Lettres sur l'origine des sciences*.

(11) Jour. de la Chambre d'assemblée. Clarke to Dundas, June 28, 1793 (Can. Ar., Q63-1, p. 1). Monk to Nepean, Jan. 3, 1793 (*Ibid.*, Q66, p, 261).

grande faute, puisqu'il s'agissait d'un peuple qui diffère de la nation anglaise par les coutumes, la langue et la religion » (12).

Après avoir décidé une question si difficile, la Chambre s'occupa avec plus de calme des nombreux projets de loi qui lui furent soumis. Il en fut présenté un pour établir des écoles de paroisse, un pour abolir l'esclavage, un autre pour tolérer les quakers. Celui-ci passa. Le bill relatif à l'esclavage n'eut point de suite ; peut-être l'opinion publique parut-elle suffisante par elle-même pour faire rejeter tout à fait une institution qui ne pouvait prospérer sur le sol canadien. Le premier recensement où l'on ait compté les esclaves est celui de 1784 (13). Le nombre des noirs des deux sexes était alors de trois cent quatre, dont deux cent douze dans le district de Montréal, quatre dans celui des Trois-Rivières, et quatre-vingt-huit dans le district de Québec. D'où l'on peut conclure que lors de la conquête, un quart de siècle auparavant, le nombre en était nul. Beaucoup de ces esclaves appartenaient aux négociants, et près de la moitié ou cent quarante-deux étaient fixés à Montréal, qui était en communication plus directe que Québec avec les États-Unis, avec ces États du sud notamment où les esclaves forment une grande partie de la population. Depuis longtemps, le droit de l'esclavage s'est éteint dans ce pays sans qu'il ait été besoin d'en décréter l'abolition (14).

L'instruction publique fut une des premières questions débattues devant la Chambre après celle de la langue. On a vu (15) que le collège des Jésuites avait été fermé en 1776 par ordre du gouvernement, sans droit, sans loi, sans aucun décret de l'autorité compétente. Déjà, à cette époque, le peuple et les prêtres avaient supplié plusieurs fois le gouvernement de ne point changer la destination primitive des biens de ces religieux (16). En 1793, les habitants de Québec et des environs adressèrent à la législature une requête dans laquelle ils représentèrent que la nature véritable des titres et de la fondation du collège de Québec avait été déguisée en Europe ; que le Canada se trouvait presque dépourvu d'écoles publiques depuis la con-

(12) *Political Annals of Lower Canada*... by a British Settler, Montreal, *Herald* Office, 1828.

(13) *Census of Canada*, Ottawa, 1876, IV.

(14) On doit dire à l'honneur du gouvernement et du clergé canadien, qu'ils ont toujours été opposés à l'introduction des noirs en Canada (N. de l'auteur).

(15) V. *supra*, 416.

(16) Abbé Ferland, *Observations sur un ouvrage intitulé « Histoire du Canada par M. l'abbé B. de Bourbourg »*, d. c.

quête, et que ce malheur pouvait être attribué en partie à quelques individus qui convoitaient les biens des Jésuites. La majorité de l'Assemblée approuva les conclusions des pétitionnaires ; et M. de Rocheblave proposa de faire vérifier par un comité l'exactitude des allégués touchant les titres de ces biens.

Grant objecta à la motion qu'elle entraînait, suivant lui, la reconnaissance tacite d'un droit de propriété sans fondement. « Je demande, dit-il, que tout en reconnaissant au roi le pouvoir de disposer de ces biens à son gré, on le prie de les affecter à l'instruction publique. » L'adoption d'un pareil amendement aurait mis, par analogie, tous les biens des institutions religieuses à la merci de l'autorité royale. Les craintes qu'on avait à ce sujet n'étaient pas imaginaires, car le bruit courait déjà que le gouvernement allait s'emparer aussi de l'église et du couvent des Récollets à Québec, et les convertir à l'usage du culte protestant, ce qu'il exécuta après l'incendie de ce couvent, arrivé en 1796. On n'avait pas oublié comment il s'était saisi d'un terrain précieux appartenant aux Ursulines, sans les indemniser. Après des débats prolongés, l'amendement fut écarté par la Chambre, ainsi que la motion principale, lorsqu'elle lui fut soumise sous forme de rapport.

Le bill relatif à l'éducation tomba sur la proposition de le discuter en comité général. On arrêta simplement de prier le roi d'appliquer les biens des Jésuites à l'instruction de la jeunesse, sans parler du titre que le pays y avait ; et la question des écoles se trouva par là même ajournée indéfiniment (17).

La Chambre s'occupa ensuite des finances. Pendant une délibération des plus importantes, elle déclara que le vote des subsides lui appartenait d'une manière exclusive, et qu'aucun bill de finances ne pouvait être amendé par le Conseil législatif. Elle vota l'imposition de droits d'entrée sur les boissons, afin de créer un revenu qui couvrît les dépenses de la législature. Cette mesure était nécessaire pour assurer l'indépendance des Chambres, car le trésor anglais payait encore une partie du budget canadien. Enfin, elle tourna son attention sur l'administration de la justice ; et le Conseil législatif lui communiqua, sur la composition des tribunaux,

(17) V. Jour. de la Chambre d'assemblée. Clarke to Dundas, May 11, 1793 (contient copie des adresses, etc.), July 3, 1793 (Can. Ar., Q[62], pp. 177, 179 ss.) ; Q[63-2], pp. 289, 290 ss.).

un projet de loi dont elle ajourna la discussion à la session suivante (18).

Les débats avaient produit plusieurs avantages. La discussion du règlement de l'Assemblée mit les membres au fait des règles parlementaires ; et la politesse française, introduite par les Canadiens dans la tenue de la Chambre et dans les délibérations, donna à ce corps un air de respectueuse gravité que n'avait pas la Chambre des Communes d'Angleterre, où les membres se tiennent enveloppées dans leurs manteaux, la tête couverte et la canne ou la cravache à la main, comme dans une foire.

Le principal événement de la session fut le triomphe de la langue des Canadiens ; le résultat, la preuve de leur aptitude pour la pratique de la nouvelle forme de gouvernement. L'esprit subtil et contentieux qu'un grand nombre d'entre eux tenaient des Normands, leurs ancêtres, trouvait à s'exercer dans les controverses parlementaires ; et la soumission caractéristique des Canadiens aux lois les rendait essentiellement propres à la jouissance d'institutions libres.

Les Chambres furent prorogées le 9 mai (1793). Le gouverneur sanctionna les lois qu'elles avaient votées. Il exprima toute la satisfaction qu'il éprouvait en voyant l'attachement des habitants de la province à la personne du roi et à la nouvelle constitution, dans un temps où la Révolution française forçait les nations de l'Europe à prendre part à une lutte qui allait décider des premiers intérêts de la société. Il espérait qu'à la session suivante, elles réorganiseraient la milice pour la défense du pays en cas de guerre (19).

Les progrès de la Révolution française (20) qui, comme un immense météore, menaçait d'embraser l'Europe entière, agitaient alors tous les peuples et remplissaient les gouvernements d'une terreur profonde. L'Angleterre, devant ce spectacle, tressaillit d'étonnement et de crainte. Les sujets offraient, le gouvernement demandait sans cesse des témoignages de dévouement au prince, tant ils avaient besoin de se rassurer mutuelle-

(18) Jour. de la Chambre d'assemblée. — Clarke to Dundas, July 3, 1793 (Can. Ar., Q 62-3 p. 244).

(19) Jour. de la Chambre d'assemblée.

(20) Consulter principalement, A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, 1885-1903. H. M. Stephens, *Hist. of the French Revolution*, 1886-1891. Lavisse et Rambaud, *Hist. générale*, VIII, 1896. A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 3e édit., 1901. *Cambridge Modern History*, VIII, 1904. E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, II, 3e éd. 1902. J. Jaurès, *Histoire socialiste*, I-IV, 1901-1911. L. Madelin, *La Révolution*, 1912. V. pour la bib. du sujet, P. Caron, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*, 1912.

ment. En Canada, chacun était réservé dans son langage et dans ses actes. Tout en réclamant l'usage de leur langue maternelle, les Canadiens protestaient de leur fidélité. Cette retenue dans leurs discours et cette fermeté dans leurs principes assurèrent pour le moment deux avantages au pays, la conservation de ses droits et la tranquillité intérieure. Le parti anglais se relâcha encore une fois de ses prétentions outrées, soit qu'il vît l'inutilité de ses efforts, soit qu'il reçût des avertissements de haut lieu, soit enfin qu'il résolût de se reposer sur l'avenir ; et tandis que l'ancien monde était en feu, on voyait le Canada jouir de la paix et de la liberté, deux choses nouvelles pour lui.

Tel était l'état des esprits lorsque lord Dorchester revint à Québec (24 septembre 1793). Les troubles de l'Europe et la popularité de ce gouverneur parmi les Canadiens furent probablement les motifs qui engagèrent la Grande-Bretagne à lui remettre pour la troisième fois les rênes de l'administration. Il fut bien reçu par l'ancienne population, mais accueilli avec froideur par les Anglais, qui trouvèrent ensuite le discours qu'il prononça devant les Chambres beaucoup trop favorable à la représentation canadienne.

Il avait des instructions (21) très amples. Elles portaient que toutes les nominations aux charges publiques ne subsisteraient que sous le bon plaisir du roi ; que les terres incultes de la Couronne ne seraient concédées qu'à ceux qui seraient capables d'y former des établissements, lorsqu'elles auraient été divisées en cantons (*townships*) ; et que les séminaires de Québec et de Montréal, ainsi que les communautés religieuses de femmes, pourraient se perpétuer suivant les règles de leurs institutions. Elles autorisaient le gouverneur à nommer un nouveau Conseil exécutif : il le composa de neuf membres, dont quatre Canadiens (22).

Lorsqu'il ouvrit les Chambres (11 novembre 1793), il les invita à porter leur attention sur l'organisation de la milice et l'administration de la justice, et les informa que les revenus étaient encore insuffisants pour toutes les dépenses.

(21) Elles sont du 16 septembre 1791 (Rep. Can. Ar., 1905, I, 3-26).

(22) Notons ici que, dès le début du régime britannique, le nom de « Canadiens » s'appliqua exclusivement aux Canadiens-Français, tandis que les Anglo-Canadiens et les émigrants anglais s'appelaient « Anglais » tout court. Aujourd'hui encore, les nôtres continuent d'employer ces dénominations comme pour mieux affirmer la persistance de leurs traditions, l'ancienneté de leur patriotisme et aussi leur fidélité à eux-mêmes.

Cette session fut plus longue que la première : elle dura depuis novembre jusqu'au 31 mai suivant (23). Six lois seulement furent votées, une, entre autres, sur la milice, et une seconde qui autorisait le gouverneur à suspendre l'*habeas corpus* à l'égard des étrangers suspects de menées séditieuses (24). Les intrigues de Charles-Édouard Genet (25), ambassadeur de la République française auprès du gouvernement des États-Unis, et celles de ses émissaires en Canada (26), nécessitaient, disait-on, ces mesures de précaution, dont l'abus sous l'administration de sir James Craig devait tant agiter le pays. L'harmonie régna durant toute la session. Panet, fait juge de la Cour des plaids communs, fut remplacé à la présidence de la Chambre par Chartier de Lotbinière, après un vote unanime. L'influence pacifique de lord Dorchester se faisait déjà sentir sur l'opposition.

Les comptes du revenu public furent mis alors pour la première fois sous les yeux des contribuables (29 avril 1794). Dans le message qui les accompagnait, le gouverneur recommanda de donner des traitements fixes aux fonctionnaires et d'abolir le système des émoluments, afin de prévenir tout abus et que les taxes imposées pour les besoins de l'État fussent exactement connues. Le revenu annuel n'atteignait pas encore le tiers des dépenses de l'administration civile, qui étaient de vingt-cinq mille livres sterling ; la différence (plus de dix-sept mille livres) était comblée par le budget de la métropole. Les recettes provenaient d'un droit léger sur les vins, sur les spiritueux et sur la mélasse, d'une taxe sur les aubergistes, des amendes et des confiscations (27). On pouvait réellement dire que l'impôt était inconnu en Canada.

Le gouverneur, sans demander expressément un vote de subsides pour toutes les dépenses, avait appelé l'attention de l'Assemblée sur les moyens d'augmenter les ressources ; elle fit la faute de négliger cet avis. Plus tard, lorsqu'elle voulut y revenir pour mieux contrôler l'administration, on lui

(23) Jour. de la Chambre d'Assemblée, 1793-1794.

(24) Cette dernière loi a été renouvelée chaque année jusqu'en 1812 (N. de l'auteur).

(25) V. App. X.

(26) V. Desseins des républicains français sur le Canada (Rap. ar. can., 1891 (1892), n. D. 57-85). V. aussi la lettre de Monk à Dundas, 30 mai 1794 (Can. Ar., Q69-2, p. 254). V. *intra*, n. 32 et 45.

(27) État du 10 janvier 1794 (Jour. de la Chambre d'assemblée, 1794).

fit un crime de son offre, tant les intérêts et les passions peuvent mettre les hommes en contradiction avec eux-mêmes.

Sur ces entrefaites, on crut découvrir que les idées révolutionnaires commençaient à se couler dans quelques esprits. Le gouvernement ne paraissait pas fort rassuré, malgré la tranquillité qui régnait dans le pays. Lord Dorchester se surprenait quelquefois tout agité par des frayeurs subites. Il embrassa l'occasion que lui offrit la prorogation de la législature (31 mai 1794) pour recommander la soumission à l'ordre établi. « Je ne doute point, dit-il aux membres, qu'en retournant dans vos foyers, vous ne répandiez avec zèle parmi les habitants ces principes de justice, de patriotisme et de loyalisme qui ont marqué vos délibérations. Vous ferez tous vos efforts pour découvrir et amener devant les tribunaux les personnes mal intentionnées, qui, par des paroles incendiaires ou par la distribution d'écrits séditieux, chercheraient à tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, et à troubler la paix et le bon ordre de la société ; vous saisirez enfin toutes les occasions de persuader à vos compatriotes que les bienfaits dont ils jouissent sous l'heureux empire d'une constitution vraiment libre, ne peuvent être conservés que par une sincère obéissance aux lois » (28).

Le clergé catholique, dans le dessein de rassurer le gouvernement, exhorta le peuple à demeurer dans l'obéissance. Voici ce que disait le curé de Québec, M. Plessis, le 29 juin, en prononçant dans la cathédrale l'oraison funèbre de M. Briand (29) :

« Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur ; on ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres. Nation généreuse, qui nous avez fait voir avec tant d'évidence combien ces préjugés étaient faux ; nation industrieuse, qui avez fait germer les richesses que cette terre renfermait dans son sein ; nation exemplaire, qui, dans ce moment de crise, enseignez à l'univers attentif en quoi consiste cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent et dont si peu connaissent les justes bornes ; nation compatissante, qui venez de recueillir avec tant d'humanité les sujets les plus fidèles

(28) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1794.

(29) M. Briand mourut au séminaire de Québec le 25 juin 1794 (N. de l'auteur).

et les plus maltraités de ce royaume auquel nous appartînmes autrefois ; nation bienfaisante, qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre libéralité ; non, non, vous n'êtes pas nos ennemis, ni ceux de nos propriétés, que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte religion, que vous respectez ! Pardonnez donc ces premières défiances à un peuple qui n'avait pas encore le bonheur de vous connaître ; et si après avoir appris le bouleversement de l'État et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant trente-cinq ans les douceurs de votre empire, il se trouve encore parmi nous quelques esprits assez aveugles ou assez mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres (30), n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que le vice d'un petit nombre...

« Mgr Briand avait pour maxime qu'il n'y a de vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de Jésus-Christ qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ; de saint Paul, que toute âme doit être soumise aux autorités établies, que celui qui résiste à leur puissance résiste à Dieu même, et que par cette résistance il mérite la damnation ; du chef des apôtres, que le roi ne porte pas le glaive sans raison, qu'il faut l'honorer par obéissance pour Dieu, *propter Deum*, tant en sa personne qu'en celle des officiers et magistrats qu'il députe, *sive ducibus tanquam ab eo missis*. Tels sont, chrétiens, sur cette matière, les principes de notre sainte religion ; principes que nous ne saurions trop vous inculquer, ni vous remettre trop souvent devant les yeux, puisqu'ils font partie de cette morale évangélique à l'observance de laquelle est attaché votre salut. Néanmoins, lorsque nous vous exposons quelquefois vos obligations sur cet article, vous murmurez contre nous, vous vous plaignez avec amertume, vous nous accusez de vues intéressées et politiques, et croyez que nous passons les bornes de notre ministère ! Ah ! mes frères, quelle injustice ! » (31)

On ne pouvait faire paraître un dévouement plus entier et une soumission plus rassurante. Le prêtre, oubliant tout le reste, remerciait presque la Providence d'avoir arraché le Canada à la nation impie qui brisait alors ses autels.

(30) A la nouvelle de la victoire de Nelson à Aboukir (1er août 1798), M. Denaut, évêque de Québec, fit chanter une messe solennelle et un *Te Deum*. *Mand. des év. de Québec*, II, 517.

(31) Ar. de l'archevêché de Québec.

Les recommandations du gouverneur et du clergé n'étaient pas absolument sans sujet. Quelques habitants de Montréal, blessés des discours et des prétentions des Anglais ; d'autres personnes, par esprit d'opposition et pour exciter les frayeurs de l'autorité, tenaient des propos qui les firent accuser devant les tribunaux et condamner à de fortes amendes. A Québec, la même chose eut lieu : trois habitants de Charlesbourg furent accusés de haute trahison, quelques autres de menées séditieuses ; mais leur crime était si peu grave que les poursuites furent abandonnées (mai 1794) (32). Le gouverneur avait voulu frapper l'imagination du peuple et le mettre en garde contre les agitateurs (33).

Pendant l'été de 1794, il se forma à Québec une association contre les propagandistes révolutionnaires et pour la défense des lois et du gouvernement (34) : elle couvrit bientôt tout le pays. Cet état de choses dura plusieurs années. A chaque session, le gouverneur demandait et obtenait de nouveaux pouvoirs pour former une milice soumise, maintenir la tranquillité intérieure, et continuer la suspension de l'*habeas corpus* à l'égard des étrangers. La plus grande concorde existait entre les trois branches de la législature. Plusieurs députés canadiens des plus marquants, comme M. de Bonne, reçurent des charges importantes. Chacun se félicitait du repos dont jouissait le pays.

Le roi érigea, en 1793, le Canada en évêché protestant sous le titre de Québec, tout en gardant le silence sur l'évêché catholique (35). Le ministère

(32) Une brochure intitulée : *Les Français libres à leurs frères les Canadiens*, fut répandue en Canada (Ar. can., Q^{69-2}, p. 224, rep. d. Kingsford. *Hist. of Canada*, VII, 387, n.). V. le détail d. Dorchester to Dundas, May 24 and 25, 1794 (Can. Ar., Q^{71-1}, pp. 2, 5). Monk to Dundas, May 30. 1794, d. and Monk to Dorchester (rapport sur l'état de l'opinion publique), May 21 et 29, 1794 (Can. Ar., Q^{69-1}, pp. 10-25, 4), Dorchester to Dundas, June 7, October 5, 1794 (*Ibid.*, pp. 1, 109).

(33) Le duc de Larochefoucault-Liancourt eut permission de voyager dans le Haut-Canada, mais l'entrée du Bas-Canada lui fut interdite. [Dorchester to Portland, July 25, 1795 (Can. Ar., $Q^{72-73-1}$, p. 430). Il publia à son retour : *Voyage dans les États-Unis de l'Amérique, en* 1795, 1796 *et* 1797 (1799).] « Faire venir des journaux, ou même des livres directement de France, était une chose à laquelle il ne fallait pas penser » (Bibaud, *Hist. du Canada sous la domination anglaise*, Montréal, 1837, 1844, 1878, II, 124) (N. de l'auteur).

(34) Dorchester to Dundas, July 12, 1794 (Can. Ar., Q^{68}, p. 199). Constitution de la « Loyal Association », octobre 1794. Can. Ar., Q^{69-2}, pp. 326-357). V. aussi le Rapport de Monk (procureur-général), 2 octobre 1794 (Can. Ar., Q^{69-1}, p. 110). Monk to Dorchester, July 12, 1794 (Can. Ar., Q^{68}, p. 201).

(35) Après l'arrivée (1793) du Dr Jacob Mountain, premier évêque de l'Église anglicane au Canada, le prélat catholique continua de prendre, dans ses mandements, le titre d'évêque de Québec (N. de l'auteur).

chargea lord Dorchester de nommer l'évêque protestant au Conseil législatif des deux provinces canadiennes. Le gouverneur écrivit aussitôt au duc de Portland que cette nomination exciterait la jalousie des Canadiens. Le ministre lui ayant répondu de prier lui-même le roi d'accorder le même honneur à l'évêque catholique, il recommanda M. Hubert ; mais le duc de Portland avait changé d'avis, et ne voulut point porter ce prélat au Conseil.

En matière de religion comme en politique, l'Angleterre attendait toujours l'impulsion des circonstances. Tantôt elle paraît vouloir laisser les Canadiens jouir de tous leurs droits, tantôt elle cherche à les assujettir aux protestants. C'est cette dernière pensée, la plus constante, qui s'étend à tout son système colonial politique et religieux ; elle explique aussi les oscillations causées par les obstacles qu'éprouve sans cesse la tendance vers l'anglicisation et le protestantisme.

M. Hubert mourut en 1797. Il eut pour successeur M. Denaut, né à Montréal en 1743 (36). Nommé titulaire de Canathe en Palestine, et coadjuteur de Québec par le pape Pie VI en 1794, M. Denaut avait été consacré à Montréal l'année suivante.

Pendant la session de 1795, qui dura plus de quatre mois, le gouverneur communiqua à l'Assemblée l'état des revenus de l'année et les comptes d'une partie des dépenses du gouvernement civil. Des impôts sur les eaux-de-vie étrangères, les mélasses, les sirops, les sucres, le café, le tabac, le sel, furent votés par l'Assemblée pour couvrir l'excès de la dépense sur le revenu (37). Cette augmentation ne répondit pas au besoin qui l'avait fait décréter. La plupart des lois passées à cette session en prorogeaient d'anciennes pour un temps limité, car l'Assemblée avait déjà pris pour règle de donner aux lois la plus courte durée possible, afin que le gouvernement fût moins indépendant d'elle.

La discussion d'un bill sur les chemins publics agita beaucoup les esprits. Cette mesure importante pour les campagnes fut d'abord mal interprétée par l'imprudence de certaines gens, qui crièrent au fardeau des corvées, détestées par le peuple depuis Haldimand. On croyait qu'elle voilait un retour au système de ce gouverneur décrié ; mais petit à petit l'es-

(36) V. sur lui, Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, 431-455.

(37) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1795. (Ar. can., Q71-2).

prit mieux éclairé des cultivateurs se calma, et la loi prit, après des amendements nombreux, à peu près la forme qu'elle a gardée jusqu'à nos jours.

L'Assemblée était encore dans la chaleur des débats sur cette loi, lorsqu'une question incidente, pleine d'intérêt, s'empara un instant de son attention. Les charges seigneuriales et les taux des redevances étaient assez modérés sous l'ancien régime. Après la conquête, plusieurs Anglais qui avaient acheté des seigneuries à des Canadiens émigrant en France, haussèrent ces taux et furent imités par quelques-uns des anciens seigneurs. Bientôt l'abus fut poussé par eux au point qu'il arracha des plaintes aux censitaires (38), pour qui l'usage, la coutume était la loi. Les nouveaux propriétaires attendaient depuis longtemps l'occasion de changer la tenure de leurs seigneuries afin d'en retirer de plus grands revenus ; ils crurent que le moment était venu d'accomplir leur dessein. Ils se montrèrent fort alarmés de la diffusion des idées révolutionnaires en Amérique, et parurent redouter une abolition de la tenure féodale sans indemnité comme en France. Ils accusèrent les Canadiens de révolte, et transformèrent l'opposition de ceux-ci à la loi des chemins en rébellion politique. Par là, ils s'imaginaient qu'au milieu du trouble et de la frayeur, ils réussiraient à engager la Chambre d'assemblée à modifier, pour satisfaire les mécontents, la tenure surannée et oppressive, disaient-ils, qui existait dans le pays malgré les progrès du siècle. Ils s'étaient déjà entendus avec des émigrants américains pour la concession de leurs terres après l'abolition de la tenure, préférant ces derniers aux Canadiens, parce qu'ils étaient disposés à payer des rentes plus élevées. Mais leur plan, mis à jour, fut aussitôt déjoué . Leur proposition, dont les motifs étaient étrangers à toute idée de réforme réelle et salutaire, fut porté par M. de Rocheblave devant la Chambre, qui la discuta durant plusieurs séances, et finit par l'abandonner.

On agita une autre question non moins importante, celle du numéraire ayant cours dans le pays. Il circulait en Canada des monnaies de toutes les nations en rapports avec l'Amérique. Une portion de ces espèces, dépréciée par l'usure, entraînait dans les échanges des pertes considérables. Un remède devenait nécessaire. Richardson, comme négociant,

(38) Ils disaient n'être pas protégés contre les seigneurs comme ils l'étaient sous le régime français par l'intendant et le gouverneur. Dorchester to Dundas, May 24, 1791 (Can. Ar., Q^{51-1}, p. 2). V. *supra*, t. I, liv. III, ch. III.

prit l'initiative. Il fut rendu une loi qui donna une valeur légale fixe aux monnaies d'or et d'argent frappées aux coins et aux titres du Portugal, de l'Espagne, de la France, des États-Unis, et qui convertit la valeur des monnaies anglaises du sterling en cours du pays (39). De tout temps, le système financier a été vicieux ou imparfait en Canada, et il fut toujours difficile de débrouiller le chaos des comptes publics ; de là une partie des abus, des erreurs, des malversations des comptables. Toutes les lois d'impôt furent fondues en une seule, pour simplifier les opérations de ces agents, et des mesures furent prises pour diminuer les frais de perception. La loi, votée pour deux ans, fut réservée à la sanction royale. Par une de ces anomalies dont on a eu beaucoup d'exemples dans la suite, elle resta si longtemps en Angleterre, que lorsqu'elle revint, les deux années étaient écoulées.

Le gouverneur passa en Europe dans l'été (9 juillet 1796). Il organisa, ou donna ordre avant son départ d'organiser un régiment canadien à deux bataillons comme l'avait suggéré Du Calvet en 1784 (40). Ce corps fut licencié plus tard, peut-être par un motif politique. La métropole jugea qu'il n'était pas prudent d'enseigner l'usage des armes aux colons, se rappelant que les États-Unis avaient préludé à la guerre de l'indépendance par celle du Canada, où ils avaient fait leur apprentissage.

Avant de remettre le pouvoir en d'autres mains, lord Dorchester avait convoqué les collèges électoraux à l'effet de procéder à de nouvelles élections générales (41). Le scrutin du peuple fut sévère. Plus de la moitié des représentants furent changés ; beaucoup d'anciens députés furent repoussés, parce qu'ils avaient voulu faire proscrire la langue française (42).

Le général Robert Prescott, qui remplaça lord Dorchester (43), réunit la législature le 24 janvier suivant (1797). L'élection du président de la Chambre amena, comme au début du premier parlement, la scission des deux partis. Elle révéla plusieurs défections soupçonnées depuis long-

(39) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1795 (Ar. can., Q72-76).

(40) V. *Bul. rech. hist.*, 1901, 372. Cf. Du Calvet, *Appel à la justice de l'Etat...* d. c. 224. V. *supra*, 403.

(41) Elles eurent lieu en juin-juillet 1796.

(42) Prescott to Portland, September 3, 1796 (Can. Ar., Q77, p. 209). Le nouveau gouverneur y disait que la grande majorité de la Chambre d'assemblée se composait de Canadiens peu faits pour en être et qu'il fallait donner au Conseil législatif deux Anglais de plus.

(43) Il ne fut nommé d'abord que lieutenant-gouverneur (1795). Il reçut sa commission de gouverneur le 27 avril 1797. Ses instructions sont du 6 juillet suivant. Rep. Can. Ar. 1905, I, 26.

temps. Le juge de Bonne et Charles de Lanaudière passèrent dans l'autre camp. Le premier, qui était fils de ce capitaine de Bonne de Miselle attiré en Canada par le marquis de La Jonquière, descendait de l'illustre race des ducs de Lesdiguières. Il ne fut plus qu'un partisan hostile à ses compatriotes. Il proposa Young pour président de l'Assemblée, et s'opposa à la nomination de Panet, qui fut réélu à une grande majorité. Cette fois encore pas un Anglais ne vota pour ce dernier, tandis que quatre Canadiens se levèrent contre lui, outre ceux revêtus de charges publiques, entre autres le solliciteur général, [Louis-Charles Foucher,] qui ne vota plus que comme un homme vendu. On n'eut plus de doute sur les nouvelles dispositions du gouvernement, auquel le traité d'amitié et de commerce que l'Angleterre venait de signer avec les États-Unis (44), allait permettre plus de hardiesse.

Le gouverneur Prescott, en communiquant ce traité à la Chambre, lui demanda néanmoins de renouveler la loi contre les étrangers. Il fallait, dit-il, « neutraliser les efforts de ces émissaires que la Révolution française avait répandus partout pour troubler l'ordre social ». C'était redonner des craintes au public, sans motif sérieux (45), car le Canada était hors de l'atteinte de la République française par la distance et encore plus par les idées.

Au reste cette session ne fut remarquable que par l'autorité presque absolue dont se fit revêtir le gouverneur. La résistance opposée à la loi des chemins parut l'avoir alarmé. Non content de la loi contre les étrangers, il obtint encore de la complaisance des deux Chambres le pouvoir de déférer au Conseil exécutif, ou à trois de ses membres, le droit de faire arrêter toute personne sur le simple soupçon de pratiques séditieuses. Les dispositions de la loi de l'*habeas corpus* incompatibles avec ce pouvoir inquisitorial furent suspendues (46).

Il y a lieu de croire que l'esprit de Prescott était en proie à de vives

(44) Le 14 novembre 1794 ; il fut ratifié par le Sénat américain le 24 juin 1795 et promulgué par Washington le 29 février 1796. John Jay conduisit les négociations pour les Etats-Unis et le traité porte son nom. V. pour plus de détails, J.-S. Bassett, *The Federalist System*, N.-Y., 1906, 124-131, 133.

(45) « These attempts appear... to have been much overrated, probably by the ultra loyal of the day, who may have found their account in speculating on reports of this nature » (Christie, *Hist. of the late Province of Lower Canada*, d. c. II, 178, n.).

(46) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1797 (Ar. can., Q[79-1]).

inquiétudes. Les hommes qui avaient été témoins de la révolution américaine et de la Révolution française, pouvaient penser que rien n'était impossible après l'accablant démenti que ces événements donnaient à toutes les prévisions. Le gouverneur s'empressa d'envoyer l'ordre à tous les juges de paix, à tous les capitaines de milice, de faire mener en prison ceux qui chercheraient, par leurs intrigues ou par leurs discours, à troubler la tranquillité publique. Il croyait que les réfractaires à la loi des chemins avaient des chefs dont les vues s'étendaient plus loin que cette ordonnance, et qu'ils correspondaient ou se concertaient avec des émissaires étrangers.

Le procureur général Sewell s'était transporté à Montréal à la fin de l'été de 1796. Il fit rapport que l'île et le district étaient très mal disposés pour l'Angleterre ; que l'ambassadeur français aux États-Unis, Adet, avait adressé aux Canadiens un écrit où il leur annonçait que la République française, ayant battu l'Espagne, l'Autriche et l'Italie, allait attaquer l'Angleterre en commençant par ses colonies ; que la France avait l'intention de lever des troupes dans le Bas-Canada et qu'elle invitait les habitants à se rallier autour de son drapeau (47).

Un enthousiaste américain, du nom de David Mc Lane, ajoutant foi aux soupçons que l'on semait ainsi contre la population, se laissa attirer à Québec par un charpentier de navire nommé Black, qui avait su acquérir assez de popularité pour se faire élire, en 1796, membre de la Chambre d'assemblée. Sitôt que Black l'eut en son pouvoir, il courut avertir l'autorité, qu'il avait prévenue d'avance. Mc Lane, accusé de haute trahison, fut livré aux tribunaux. Le choix des jurés, les témoignages, le jugement, le supplice, tout fut extraordinaire. Il fut condamné à mort et exécuté, avec un grand appareil militaire, sur le glacis des fortifications, dans un endroit élevé et visible des campagnes environnantes. Le corps du supplicié, après être resté quelque temps suspendu au gibet, fut descendu au pied de l'échafaud ; le bourreau en trancha la tête, la prit par les cheveux et la montrant au peuple, cria : « Voilà la tête d'un traître ! » Il ouvrit ensuite le cadavre, en arracha les entrailles, les brûla, et fit des incisions aux quatre membres, sans les séparer du tronc (48). Jamais pareil spectacle ne s'était encore vu

(47) Rapport de Sewell, 12 mai 1797 (Procès-verbaux du Conseil exécutif. — Ar. can., Q[71-9], p. 17). — V. *infra*, App. XI.

(48) *Le procès de David Mc Lane pour haute trahison... à Québec, le 7 juillet* 1797 (Québec, 1797) (Ar. can., Q[106-1], pp. 79-320). V. aussi Prescott to Portland, May 27, June 24, 1797, d. c.

en Canada. Le but de cet acte barbare était de frapper de terreur l'imagination populaire. Les accusateurs et les témoins à charge eurent des terres pour prix de leur complaisance ou de leur délation (49). Black lui-même reçut des gratifications ; elles lui ne portèrent pas bonheur, car tout le monde ne voulut plus voir en lui qu'un traître. Repoussé par ses concitoyens, couvert du mépris public, il finit par tomber dans une profonde misère. On le vit, quelques années après, rongé de vermine, mendier son pain dans la ville où il avait siégé autrefois comme législateur.

Une grande retenue caractérisait depuis un an ou deux toutes les démarches de l'Assemblée, qui était accusée de rébellion chaque fois qu'elle voulait montrer un peu d'indépendance. Quoique nous fussions loin du théâtre de la guerre, les gouverneurs représentaient constamment les ennemis comme à nos portes, comme au milieu de nous. C'était la politique que le gouvernement, aux mains de l'aristocratie, suivait en Angleterre, pour faire repousser les idées républicaines de la France. La fonction des Chambres semblait se borner à augmenter les subsides et à accroître la puissance du corps exécutif (50). Cependant les esprits s'agitaient alors dans le Conseil, où la concorde eût dû toujours exister. Le bureau chargé de la régie des terres publiques et qui était composé d'une section de ce Conseil, se rendait coupable de honteuses prévarications. Le juge en chef Osgoode en était le président. Les membres, sous divers prétextes et sous des noms empruntés, se faisaient donner à eux-mêmes, ou faisaient donner à leurs amis de vastes domaines. Un grand désordre régnait sans cesse dans ce département. On avait vu des membres de l'ancien Conseil législatif s'entendre avec des fonctionnaires publics à Londres, ayant l'entrée des bureaux du ministère, pour se faire accorder de larges étendues de terres sur les bords du lac Saint-François, sur la route postale entre Québec et Halifax, et en d'autres endroits du Canada (51). Les abus se multipliaient. Ceux qui en recueillaient le fruit, s'efforçaient en même temps d'empêcher les Canadiens d'obtenir des concessions afin qu'ils ne

Prescott to Portland, July 8 and 22, 1797 (Can. Ar., Q^{79-1}, p. 157, 158). A. de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Québec, 1863, 350-361. — *Bul. rech. hist.*, 1898, 80-82.

(49) *Gazette de Québec.*

(50) En 1798, la législature s'ouvrit le 28 févrièr et fut prorogée le 11 mai suivant.

(51) Correspondance manuscrite du conseiller Finlay. Finlay to King, August 11, 1794 (Can. Ar., Q^{69-2}, p. 211). Mémoires relatifs aux terres de la Couronne (*Ibid.*, pp. 215, 217, 219, 221). V. aussi Prescott to Portland, June 11, August 13, 1798 (Can. Ar., Q^{80-1}, p. 189 ; Q^{80-2}, pp. 277, 294-317)

pussent y porter leur langue, leurs usages et leur religion. C'était un motif suffisant d'exclusion, sinon ouvertement avoué, du moins tacitement admis.

Ces terres avaient été divisées en cantons (*townships*), et l'on avait donné aux nouvelles divisions des noms anglais : chose indifférente en apparence, et qui contribua pourtant à en éloigner les défricheurs canadiens. Ceux-ci, du reste, ne comprenaient pas bien la tenure anglaise avec le système de *quit-rents* qui y était attaché. Ces entraves artificielles eurent un effet imprévu. Des Canadiens et des Américains pénétrèrent dans les forêts de la rive droite du Saint-Laurent, près de la frontière, et s'y choisirent des biens où ils s'établirent sans titre. Le gouverneur, auquel plusieurs se plaignirent de la conduite du bureau, prit leur parti avec chaleur, et dans une dépêche envoyée à Londres (52), il désapprouva la régie des terres, inutile sous le rapport fiscal au point de ne rien produire. Il reçut, en 1798 (53), des instructions pour remédier au mal qu'il avait signalé ; elles déplurent extrêmement au bureau des terres. De là vint la division qui se mit entre ce bureau et le gouverneur, puis entre le gouverneur et le Conseil exécutif, l'âme de l'oligarchie. Le Conseil se crut obligé de soutenir, en cette circonstance, un département formé de ses principaux membres. Ignorant encore l'existence de la dépêche du gouverneur, il se tint pour offensé par son silence ; il fut d'abord froid envers lui, et ensuite il lui fit une opposition ouverte et redoutable sous la direction de son président. Osgoode, que l'on disait fils naturel de George II, avait des talents, et ce qui valait mieux en l'occurrence, des amis puissants à la Cour. Par ses instigations, le Conseil exécutif refusa de publier les nouvelles instructions concernant les terres, et adressa deux pétitions au duc de Portland, ministre des colonies, l'une en 1798 et l'autre l'année suivante, pour se plaindre de la conduite de Prescott (54). Afin d'éviter les conséquences de cette division, le roi crut devoir rappeler le gouverneur (55). Le juge Osgoode obtint

(52) Prescott to Portland, November 3, December 16 and 23, 1797 (Can. Ar., Q[79-2], p. 352; Q[80-1], pp. 28, 48).

(53) Portland to Prescott, June 1798 (Can. Ar., Q[80-1], p. 126).

(54) Procès-verbaux du Conseil exécutif (Can. Ar., Q[81-1], p. 321). Mémoire du 5 janvier 1799 (Can. Ar., Q[83], p. 306). Ces pétitions étaient signées par le juge en chef Osgoode ; l'évêque anglican de Québec, Jacob Mountain ; Hugh Finlay, F. Baby, T. Dunn et J. Young. V. aussi sur ces dissentiments, Prescott to Portland, October 23, 1798 (Can. Ar., Q[81-1], p. 277), April 2, 1799 (Can. Ar., Q[82], p. 262).

(55) Portland to Prescott, April 10, 1799 (Can. Ar., Q[82], p. 2).

aussi la permission de résigner sa charge ; et quelque temps après il quitta le Canada.

Cette querelle fit peu de sensation, parce que le public n'en connaissait pas bien le sujet ni les motifs. Le gouverneur n'avait point cherché d'appui chez le peuple. Au contraire, il se montrait fort hostile à son égard. Soit qu'il interprétât mal ses instructions, soit pour toute autre raison, il fit mauvais accueil aux catholiques, lorsqu'ils lui demandèrent l'érection de nouvelles paroisses dans les établissements en formation autour de la partie habitée du pays. Ni les réclamations du peuple, ni celles du clergé, ni même celles de l'Assemblée ne purent le faire revenir sur un refus qui portait atteinte à l'Acte de 1791. Il fallut que les catholiques recourussent au régime insuffiant des missions, comme aux premiers jours de la colonie.

Le peuple vit donc la retraite de Prescott avec plaisir (56). Robert Shore Milnes, bientôt après nommé baronnet, prit en 1799 (31 juillet) la direction des affaires comme lieutenant-gouverneur (57). En ouvrant les Chambres (5 mars 1800), il remercia le Bas-Canada de ses témoignages de fidélité, et loua les particuliers que leur zèle pour la cause des sociétés civilisées portait alors à souscrire des sommes considérables, par contribution volontaire, aux frais de la guerre que le roi soutenait contre la Révolution française (58).

L'esprit de dissension qu'on a vu s'élever entre le gouverneur Prescott et son Conseil, allait s'étendre jusqu'aux Chambres. L'Assemblée montra moins de calme et d'unanimité que de coutume. La question des biens des Jésuites et une question de privilèges, au sujet d'un député nommé Charles-Baptiste Bouc, condamné pour escroquerie à une sentence emportant flétrissure, et qu'elle exclut de son sein, excitèrent de vifs débats. Bouc néanmoins fut réélu deux fois. Il fallut que la législature le rendît inéligible par une loi en 1802 (59).

Le P. Jean-Joseph Casot, dernier Père Jésuite en Canada, venait de mourir (18 mars 1800). Sa mort offrit une nouvelle occasion de réclamer

(56) La législature siégea, en 1799, depuis le 28 mars jusqu'au 3 juin.

(57) Prescott, aussi bien, garda le titre et toucha les traitements de gouverneur du Bas-Canada jusqu'en août 1807.

(58) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1800 (Ar. can., Q[84]).

(59) Pour plus de détails, v. Christie, *op. cit.*, I, 210-212, 220-221, 225.

les biens de son ordre pour les rendre à leur destination primitive (60). Lorsqu'un député, Planté, en fit la proposition, Young, conseiller exécutif, annonça que le gouverneur avait ordonné de prendre possession de ces biens au nom de la Couronne (12 mars). La proposition de Planté fut neanmoins adoptée par une majorité de dix-sept voix. Un seul Canadien catholique s'y opposa : ce fut le solliciteur général Foucher. La Chambre demanda une copie des titres de la fondation du couvent. Le lieutenant-gouverneur répondit qu'il la lui transmettrait ; il ajouta qu'il avait agi d'après les instructions du roi, et pria la Chambre de considérer s'il était compatible avec le respect qu'elle avait toujours témoigné pour le trône, de persister dans sa demande (61).

L'évêque protestant demandait à Milnes d'établir, dans les villes et dans les principaux villages, des maîtres d'école chargés d'enseigner aux Canadiens-Français la langue anglaise gratuitement, et l'écriture avec l'arithmétique à un prix modéré. Cette proposition fut soumise au Conseil exécutif qui l'adopta. Le lieutenant-gouverneur appuyait le projet (62). Dans une dépêche au duc de Portland (63), il recommandait d'affecter une partie des terres de la Couronne et ce qui restait des biens des Jésuites au service de l'éducation. Il ajoutait que cette mesure non seulement augmenterait la popularité du gouvernement, mais serait très avantageuse sous le double rapport politique et moral, en favorisant l'usage de la langue anglaise, qui avait fait si peu de progrès parmi les Canadiens que les députés anglais, sauf un ou deux, n'osaient l'employer à la Chambre, certains qu'ils ne seraient pas compris par la grande majorité des représentants. Le duc de Portland l'approuva (64), et demanda un rapport sur les dotations en terres ou les revenus qu'il fau-

(60) V. Le P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIIe siècle*, II, 235. Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, 439.

(61) Procès-verbaux du Conseil exécutif, 1800. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1800. Pour le détail de cette question, v. Milnes to Portland, January 31, April 5, June 21, 1800 (Can. Ar., Q84, pp. 41, 270, 300, 301). Rapport du comité du Conseil, 21 janvier 1800. Rapport du procureur général, 28 novembre 1799. Liste de documents relatifs aux biens des Jésuites. Rapport du Conseil relatif aux biens des Jésuites (*Ibid.*, pp. 47, 69, 83, 87, 140, 146, 149, 152, 199, 275-277). V. aussi le *Rapport du comité de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada sur l'état de l'éducation*, 1824.

(62) Jacob Mountain to Milnes, October 19, 1799 (Can. Ar., Q83, p. 225). Milnes to Portland, April 5, 1800 (Can. Ar., Q84, p. 270).

(63) Milnes to Portland, April 5, 1800 (*Ibid.*).

(64) Portland to Milnes, July 1800 (Can. Ar., Q84, p. 290).

drait appliquer à l'entretien de ces écoles destinées à répandre la langue anglaise en Canada.

Mais les Canadiens sortaient d'une nation trop glorieuse et trop fière pour consentir jamais à abandonner la langue de leurs aïeux.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION DE SIR JAMES CRAIG

1801-1811

De 1800 à 1805 il y eut un moment de calme. Les élections générales de 1800 portèrent à l'Assemblée quatre conseillers exécutifs, trois juges et trois autres fonctionnaires. C'était une garantie de sa soumission. Aussi, dès que la législature fut réunie (8 janvier 1801) (1), s'empressa-t-elle de renouveler la loi rendue en 1797 pour la sûreté du gouvernement (2). Elle autorisa aussi l'établissement de l'Institution Royale (3), créée en apparence pour « l'encouragement de l'instruction publique », mais destinée, dans la pensée de ses promoteurs, à faciliter l'anglicisation du pays. La direction de l'enseignement, par cette dernière mesure, se trouva entre les mains du pouvoir exécutif. Le gouverneur nomma les administrateurs, désigna les paroisses où l'on ouvrirait des écoles, choisit des instituteurs ; et à sa demande le roi dota en terres deux collèges qu'on se proposait de fonder, l'un à Québec, l'autre à Montréal. L'évêque protestant fut appelé à la présidence de l'Institution : cela la rendit impopulaire dès le principe (4). Les Canadiens, qui ne voulaient abjurer ni leur langue, ni leurs autels, la repoussèrent ; et elle ne servit, pendant plus d'un quart de siècle, qu'à mettre obstacle à un système d'éducation plus conforme à leurs vœux.

Malgré l'activité que la guerre entre la France et l'Angleterre donna, en 1801, au commerce et surtout à la construction des navires, qui com-

(1) Elle dura jusqu'au 8 avril suivant. Jean-Antoine Panet fut réélu président de la Chambre d'assemblée.

(2) V. *supra*, 448.

(3) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1801. Consulter L. Gérin, *Bul. rech. hist.*, 1898, 66-71.

(4) Au surplus, elle n'exista jamais que de nom. « This Act has proved a failure, and though still unrepealed, on the statute book, is virtually a dead letter ». Christie, *op. cit.*, I, 216, n. Kingsford, *op. cit.*, VII, 480-482.

mençait à devenir une branche importante de l'industrie canadienne, plusieurs sujets soulevèrent des discussions parmi les hommes avancés des partis politiques. L'usurpation des biens des Jésuites (5), les entraves mises à la concession des terres et à la fondation légale des nouvelles paroisses, la composition du Conseil législatif, la politique d'exclusion qui écartait les Canadiens des charges publiques, le désir que les marchands anglais avaient d'asseoir la taxe sur la propriété foncière et par conséquent sur l'agriculture, toutes ces questions furent agitées (5), et, selon le degré de méfiance ou de jalousie, de crainte ou d'espoir des esprits, elles imprimèrent plus ou moins d'énergie à l'opinion publique.

Sir Robert Shore Milnes n'avait pas une pleine confiance dans les Canadiens. Il s'était plaint au ministre, le duc de Portland (7), de l'indépendance absolue des habitants vis-à-vis de leurs seigneurs, et du clergé catholique vis-à-vis du gouvernement ; il lui avait écrit aussi touchant la nécessité de licencier la milice, qu'il n'était pas prudent de discipliner, vu que le Canada était un pays de conquête. Le ministre lui répondit (8) que l'indépendance des habitants vis-à-vis de leurs seigneurs était une chose fâcheuse, mais qu'étant un effet des lois et des coutumes, le mal était probablement sans remède. A l'égard de l'indépendance du clergé catholique, il ignorait pourquoi les instructions royales n'avaient pas été suivies ; d'après ces instructions, « personne ne pouvait entrer dans les ordres sacrés ou prendre charge d'âmes sans en avoir obtenu d'abord la permission du gouverneur ». Quant à la milice, les lois de 1794 et de 1796 pouvaient être changées de manière à donner plus d'influence au gouvernement sur les miliciens.

Pendant que le pouvoir exécutif organisait un système d'écoles anglaises, il s'occupait aussi de l'établissement de paroisses protestantes, dans la vue de les substituer par la suite aux paroisses catholiques. Le lieutenant-gouverneur et le ministre des colonies étaient en correspondance à ce sujet. Le procureur général Sewell fit un rapport favorable aux vues de ses

(5) V. Milnes to Portland, Feby 3 and August 7, 1801 (contient le rapport de la commission d'enquête et le plan des biens-immeubles de ces religieux) (Can. Ar., Q^{86-1}, pp. 94, 98[a], 100-117 ; Q^{87-1}, pp. 176, 178). V. aussi Milnes to Camden, July 4, 1805 (*Ibid.*, Q^{97}, pp. 174, 271, 307, 311-323).

(6) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1802, 1803.

(7) Milnes to Portland, November 1, 1800 (Can. Ar., Q^{85}, p. 228, *in extenso* d. Rep. Can. Ar., 1892, n. B, p. 9).

(8) Portland to Milnes, January 6, 1801 (Can. Ar., Q^{86-1}, p. 3).

coreligionnaires (9). Ryland recommanda, en 1804, de ne laisser à personne le soin des âmes sans une licence du gouverneur, et de faire observer strictement les instructions royales, afin d'établir la suprématie de la Couronne et d'abolir l'autorité du pape. Dès lors le pays deviendrait protestant. Il voulait qu'on s'emparât des biens des séminaires et de quelques autres institutions religieuses ; et que le roi nommât un *surintendant de l'église romaine,* avec un adjoint (10). Telles étaient les opinions de l'un des hommes influents du gouvernement. Herman-W. Ryland, qui fut le secrétaire intime de tous les gouverneurs du Canada depuis lord Dorchester jusqu'à sir George Prevost, et ensuite secrétaire du Conseil exécutif et membre du Conseil législatif, était venu jeune à Québec. Il resta jusqu'à sa mort l'ennemi implacable des Canadiens et des catholiques.

Au terme du troisième parlement de 1804, il y eut en juillet de nouvelles élections, qui modifièrent peu la physionomie des partis. Il ne fallait qu'une occasion pour que la lutte recommençât. Une question, apparemment sans importance, souleva, pendant la session de 1805 (11), des débats sur le principe de l'impôt. Il s'agissait de bâtir des prisons. La Chambre d'assemblée imposa des droits sur les marchandises pour subvenir à cette dépense, malgré les efforts de la minorité, qui voulait une taxe foncière (12). Cette minorité, composée en partie de marchands, soutenait qu'on ferait grand tort au commerce en mettant à sa charge les dépenses publiques, et qu'il fallait se garder de le gêner, si l'on désirait favoriser le développement du pays. On lui répondit que, quelque système qu'on adopterait, la taxe serait payée par le consommateur, et qu'imposer l'agriculture dans un pays nouveau, où l'on devait encourager par tous les moyens ce premier des arts, c'était porter atteinte à la prospérité publique et au commerce lui-même.

Une fois le combat engagé, il ne manqua pas de sujets pour le nourrir. Pour en citer un exemple, le gouverneur avait refusé d'augmenter les appointements du traducteur français (13). La Chambre en fut blessée.

(9) En 1801 (Can. Ar., Q[88], p. 94).

(10) Ryland to Portland, December 23, 1804. « We have been mad enough, écrivait Ryland, to allow a company of French rascals to deprive us for the moment of the means of accomplishing all this; but one prudent decisive step might rectify this absurdity » (*Ibid.* d. Christie, *op. cit.*, VI, 73).

(11) Elle s'ouvrit le 9 janvier. Jean-Antoine Panet fut de nouveau réélu à la présidence de la Chambre d'assemblée.

(12) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1805. Milnes to Camden, April 12, 1805 (Can. Ar., Q[97], pp. 59, 73).

(13) Qui s'appelait P.-E. Desbarats. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1805 (*Ibid.*).

Elle regarda ce refus comme une nouvelle marque des mauvaises dispositions du pouvoir envers les Canadiens ; car la question d'argent en soi ne méritait pas qu'on détruisît la bonne entente qui subsistait encore. Elle venait de se constituer en comité pour délibérer sur cette affaire, quand la législature fut subitement prorogée.

Sir Robert Milnes repassa en Europe (5 août 1805). Il laissa l'administration au doyen du Conseil exécutif, Thomas Dunn (14), qui convoqua les Chambres pour le 22 février 1806. L'humeur que les députés avaient montrée vers la fin de la session ne s'était pas calmée dans l'intervalle. Ils voulurent sévir contre les journaux qui avaient critiqué leur vote sur l'impôt, et décrétèrent de prise de corps l'éditeur de la *Gazette* de Montréal (15). Celui du *Mercury*, journal établi à Québec l'année précédente, voulut prendre sa défense, et n'échappa à la prison qu'en reconnaissant sa faute (16). Leur délit ne méritait point ce châtiment, qui au reste portait atteinte aux droits populaires, comme à l'indépendance de la Chambre elle-même, en touchant à la liberté de la presse.

Cependant le parti mercantile, qui savait quelle influence il avait exercée de tout temps sur l'Angleterre, pria le roi d'apposer son *veto* au bill des prisons. La Chambre résolut aussitôt, sur la proposition de M. Bédard, de prier Sa Majesté de le sanctionner, et envoya à Londres un mémoire où elle expliquait ses motifs. « L'Assemblée estime, y disait-elle, qu'il n'y a aucun parallèle à faire entre les anciens pays de l'Europe et le Canada, pour ce qui regarde la convenance de taxer les terres. En Angleterre et dans les pays où l'agriculture a rendu les terres à peu près d'égale valeur, une taxe territoriale pèse également sur toutes ; mais en Canada, où l'agriculture laisse tant d'inégalité, une taxe par arpent, comme celle qu'on a proposée, serait inégale et sans proportion, car celui dont le fonds ne vaut que six deniers l'arpent, payerait autant que celui dont le fonds vaut l'arpent soixante livres (de France). La taxe pèserait donc plus sur ceux qui commencent à défricher que sur les autres, et par là les nouveaux colons seraient chargés de la plus forte partie du fardeau, tandis qu'ils ne doivent recevoir que des encouragements.

(14) C'était un ancien marchand de Québec (N. de l'auteur). — Il entra en fonction le 31 juillet.

(15) Fondée en 1785. Il s'agissait d'un compte rendu de banquet paru dans ce journal (1er avril 1805) et que l'on jugeait diffamatoire pour les membres des deux Chambres. Un comité d'enquête fut nommé. Mais l'affaire n'eut pas de suite. V. Christie, I, *op. cit.*, 238-240.

(16) Christie, I, 241-243.

« Une taxe basée sur la valeur approximative de chaque terre est pareillement impraticable. Les frais d'estimation et de perception seraient plus à charge que la taxe même.

« Du reste, une taxe foncière serait injuste, en ce que les habitants des villes, dont les richesses sont en effets mobiliers, en seraient exempts.

« L'Assemblée croit qu'un impôt sur le commerce en général, et sur les articles taxés par la loi en particulier, sera moins senti et plus également réparti ; que le consommateur paie en dernier lieu ; que bien qu'il ait été objecté que les marchands sont ici dans des circonstances plus désavantageuses qu'ailleurs, parce qu'ils n'ont pas la facilité de réexporter leurs marchandises, cette circonstance, au lieu d'être désavantageuse, est favorable puisqu'elle leur permet de régler le commerce et de faire payer l'impôt par le consommateur, vu qu'ils ne sont en concurrence qu'avec des marchands qui payent les mêmes droits qu'eux » (17).

En vain le parti de l'opposition, dirigé par Richardson, avait-il voulu faire tomber la proposition de Bédard au moyen d'un amendement, elle avait été adoptée par une majorité de plus des deux tiers. Ainsi fut confirmée, après de longs débats, la décision prise précédemment sur la grande question du principe de l'impôt, principe qui n'a pas cessé depuis de servir de base au système financier du pays. Elle le fut conformément à l'intérêt de ces nouvelles contrées, dont le premier besoin est de changer les immenses forêts qui les couvrent en champs cultivés et fertiles. La loi fut sanctionnée (18).

Tout cela accrut encore l'aigreur des esprits. La contestation prit, comme de coutume, un caractère de jalousie nationale. Le commerce, ne pouvant se contenir après l'échec qu'il venait d'éprouver, éleva de nouveau la voix contre l'origine étrangère de ses adversaires. « Cette province, disait le *Mercury* (de Québec), est déjà trop française pour une colonie britannique... Que nous soyons en guerre ou en paix, il est essentiel que nous fassions tous nos efforts, par tous les moyens avouables, pour nous opposer à l'accroissement des Français et de leur influence... Après une possession de quarante-sept ans, il est juste que la province enfin devienne anglaise. » Ce cri, jeté par les hommes les plus violents du parti, mais qui fut

(17) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1806 (Ar. can., Q[100], pp. 64, 67, 70, 78). Dunn to Castlereagh, April , 1806 (*Ibid.*, p. 62).

(18) Windham to Dunn, June 5, 1806 (Can. Ar., Q[100], p. 49).

désavoué aussitôt par les hommes modérés, avait été inspiré surtout par le bruit qui courait, que les Canadiens étaient sur le point d'établir à Québec un journal français, pour défendre leurs droits politiques et revendiquer en leur faveur tous les avantages de la constitution.

Le *Canadien* commença à paraître le 22 novembre 1806 (19). « Il y a déjà longtemps, disait son prospectus, que des personnes qui aiment leur pays et leur gouvernement, regrettent que le rare trésor que nous possédons dans notre constitution demeure si longtemps caché, la liberté de la presse... Ce droit qu'a le peuple anglais d'exprimer librement ses sentiments sur tous les actes publics de son gouvernement, est ce qui en fait le principal ressort... C'est cette liberté qui rend la constitution anglaise si propre à faire le bonheur des peuples qui sont sous sa protection. Tous les gouvernements doivent avoir ce but, et tous désireraient peut-être l'obtenir ; mais tous n'en ont pas les moyens. Le despote ne connaît le peuple que par le portrait que lui en font les courtisans, n'a d'autres conseillers qu'eux. Sous la constitution d'Angleterre, le peuple a le droit de se faire connaître lui-même par le moyen de la presse ; et par l'expression libre de ses sentiments, toute la nation devient, pour ainsi dire, le conseiller privé du gouvernement.

« Le gouvernement despotique, toujours mal informé, est sans cesse exposé à heurter les sentiments et les intérêts du peuple, qu'il ne connaît pas, et à lui faire, sans le vouloir, des maux et des violences dont il ne s'aperçoit qu'après qu'il n'est plus temps d'y remédier : de là vient que ces gouvernements sont sujets à de si terribles révolutions. Sous la constitution anglaise, où rien n'est caché, où aucune contrainte n'empêche le peuple de dire librement ce qu'il pense, et où le peuple pense, pour ainsi dire, tout haut, il est impossible que de pareils inconvénients puissent avoir lieu : et c'est là ce qui fait la force étonnante de cette constitution, qui n'a reçu aucune atteinte, quand toutes celles de l'Europe ont été bouleversées les unes après les autres.

« Les Canadiens, comme les plus nouveaux sujets de l'Empire, ont surtout intérêt à n'être pas mal représentés.

(19) Ce journal parut d'abord jusqu'en mars 1810 : il était hebdomadaire. Il fut fondé par Pierre Bédard, F. Blanchet, Louis Bourdages, J.-T. Taschereau, J.-L. Borgia et J. Planté, tous membres de la Chambre d'assemblée. V. N.-E. Dionne, *Pierre Bédard et ses fils*, Québec, ch. IV-VII : *id.*, M. S. R. C., 2e sér., X, 1904, 142. V. *infra*, 593, n. 5. Sur les journaux et périodiques, français et anglais, créés dans le Québec depuis 1764, v. N.-E. Dionne, M. S. R. C. *ibid.*, 141 ss.

« Il n'y a pas bien longtemps qu'ils se sont vus en butte à de noires insinuations dans un journal publié en anglais, sans avoir la liberté d'y insérer un mot de réponse. Ils ont intérêt à dissiper les préjugés ; ils ont intérêt surtout à effacer les mauvaises impressions que les coups secrets de la malignité pourraient laisser dans l'esprit de l'Angleterre et du roi lui-même... On leur a fait un crime d'employer leur langue maternelle pour exprimer leurs sentiments et se faire rendre justice ; mais les accusations n'épouvantent que les coupables : l'expression sincère du loyalisme est loyale dans toutes les langues. »

Ce journal marqua l'ère de la liberté de la presse en Canada. Avant lui, aucune feuille n'avait encore osé discuter les questions politiques, comme en Angleterre. La polémique que souleva le *Canadien* se fit d'abord presque entièrement sous forme de correspondances anonymes ; il donna néanmoins une grande impulsion aux idées constitutionnelles, et à ce titre son nom mérite d'être placé à la tête de l'histoire de la presse du pays.

L'état de nos relations avec nos voisins commençait alors à attirer l'attention publique. Les guerres terribles de la Révolution française avaient excité dans la république américaine de vives sympathies en faveur de la France. Les États-Unis avaient vu avec mécontentement l'une des nations les plus libres de l'Europe se liguer avec les despotes les plus absolus, contre la liberté qui avait tant de peine à naître et à se répandre dans l'ancien monde. Au commencement de ce siècle, leur gouvernement s'efforçait d'arrêter parmi les citoyens de la république l'expression de sentiments qui eussent amené une guerre avec l'Angleterre, et conséquemment une lutte sur mer, où leur marine n'était pas en état de se donner la supériorité. Mais en dépit du pouvoir exécutif, toujours faible aux États-Unis, les rapports entre les deux nations avaient perdu de cette cordialité qu'on essayait de conserver encore, et qui allait disparaître plus tard avec la politique whig de l'Union.

Les guerres qui avaient été la suite de la Révolution française avaient ruiné les marines des puissances continentales, incapables de lutter à la fois sur les deux éléments. L'Angleterre, restée seule maîtresse des mers, voulait s'en attribuer tous les avantages. Les États-Unis, au contraire, prétendaient, à la faveur de leur neutralité, commercer librement avec toutes les nations. Sans tenir compte des prétentions de la République américaine, l'Angleterre déclara, en 1806, les côtes d'une partie du conti-

nent européen, depuis Brest jusqu'à l'Elbe, en état d'interdit, et captura une foule de navires américains qui s'y rendaient. De son côté, Napoléon Ier déclara les côtes de l'Angleterre bloquées par représailles. Ces mesures extraordinaires, ces blocus purement fictifs violaient les lois des nations et les droits des neutres. Aux États-Unis, elles causèrent une vive irritation et les marchands y demandèrent à grands cris la protection de leur gouvernement. Dans le même temps, l'Angleterre ajouta à son code maritime le droit de visite, c'est-à-dire le droit de rechercher et de reprendre tous ceux de ses matelots qui étaient engagés sur les bâtiments étrangers. Cette décision atteignait surtout les États-Unis, qui en employaient beaucoup. Un vaisseau anglais, [le *Leopard*], attaqua la frégate américaine, la *Chesapeake*, tua ou blessa plusieurs hommes de son équipage, et en emmena quatre qu'il réclamait comme déserteurs (1807) (20). Les États-Unis fermèrent aussitôt leurs ports aux vaisseaux de l'Angleterre, jusqu'à ce qu'elle eût donné satisfaction pour l'insulte faite à leur pavillon, et des garanties contre toute agression future. Ces actes furent suivis de la fameuse ordonnance du gouvernement britannique qui interdit tout commerce avec la France et ses alliés, et du décret de Milan, par lequel Napoléon prohiba tout commerce avec l'Angleterre et ses colonies. Les États-Unis irrités avaient établi (en décembre 1807) autour de leurs rivages un embargo général ; ils le révoquèrent l'année suivante, parce qu'il faisait plus de mal à leur commerce qu'à celui des autres nations ; mais ils défendirent à leurs navigateurs de trafiquer avec la France et avec l'Angleterre, tant qu'elles n'auraient pas renoncé à leurs prétentions tyranniques sur les mers (1809). En même temps, ils firent quelques préparatifs de guerre, en portant les yeux sur le Canada, dont ils ont souvent convoité la possession.

La conduite du parti anglais dans cette province devait augmenter plutôt que diminuer à cet égard l'espoir des Américains. Il continuait d'offenser en toute occasion les sentiments de la population française.

L'évêque de Québec, M. Denaut, venait de mourir (18 janvier 1806). M. Joseph-Octave Plessis, qui était son coadjuteur depuis 1797, et évêque *in partibus* de Canathe (Palestine), en vertu d'une bulle de Pie VII, depuis 1800, monta sur le siège épiscopal. Le procureur général Sewell et Ry-

(20) V. E. Channing. *The Jeffersonian System*, N.-Y., 1906, 189-194. — L'Angleterre s'empressa de désavouer cette insulte brutale, mais refusa de renoncer à son prétendu droit de visite (N. de l'auteur).

land employèrent toute leur influence pour empêcher Dunn, chargé de l'administration provinciale par intérim, d'agréer le nouveau prélat et de recevoir son serment de fidélité au roi. Ryland écrivit : « Je méprise et je hais la religion catholique, parce qu'elle ravale l'esprit humain, et qu'elle est fatale à tous les pays où elle existe » (21). Ce fut en vain. Dunn reconnut le prélat, qui prêta serment en plein Conseil (27 janvier 1806) (22), au grand déplaisir des protestants (23).

Plus tard l'évêque anglican, étant à Londres, se plaignit aux ministres que l'évêque catholique prenait le titre d'évêque de Québec ; il voulut démissionner (1808). Lord Castlereagh, ministre des colonies, répondit que l'évêque catholique, n'étant pas un étranger, jouissait de tous les avantages et de tous les droits attachés au titre de chef d'une religion qui était pratiquée librement en Canada sur la foi du Parlement impérial (24).

Depuis quelque temps, le bruit courait que les Canadiens n'attendaient que l'apparition du drapeau américain pour se lever en masse et livrer le pays à la confédération. Cette fausse nouvelle était répandue par leurs adversaires dont la politique consistait à les représenter sans cesse comme des rebelles afin d'exciter les soupçons de la métropole. Les Américains s'empressèrent d'accueillir ces rumeurs et de les accréditer par la voie de leurs journaux. Pour les détromper, Dunn fit faire une grande démonstration militaire à la fin d'août 1807. Il ordonna à un cinquième des milices de se lever dans tout le pays (25) ; l'évêque, M. Plessis, adressa un mandement aux catholiques (26). Le tirage au sort et l'instruction de ceux qui

(21) « J'ai depuis longtemps posé en principe, disait-il encore, qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains, par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit avoir toujours en vue... Conduisons habilement les choses, et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés », c. p. l'abbé Ferland, *Notice biographique sur Mgr J.-O. Plessis*, Québec, 1863. N. de l'auteur. — Sur M. Plessis, v. *Mand. des év. de Québec*, III, 5-12. Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, d. c., 453-525.

(22) Ar. can., Q[101-2], p. 88. — M. Bernard-Claude Panet fut nommé coadjuteur.

(23) Lettres de Ryland à M. Mountain, évêque protestant de Québec, 23 décembre 1804, 26, 27 janvier, 3 février 1806 (d. Christie, VI, 72, 82, 84). Sewell eut trois entrevues avec M. Plessis, en 1805, sur la situation de l'Église catholique en Canada et les prétentions du roi d'Angleterre (Can. Ar., Q[97], p. 175 ; Rep. Can. Ar., 1872, 23-29. — Christie, VI, 74-82).

(24) Lettres de l'évêque (anglican) Mountain, 20 février, 29 avril 1808 (Can. Ar., Q[108], pp. 103, 179). V. pour plus de détails, Mgr Têtu, *op. cit.*, 469-475.

(25) Ordres des 20 août et 9 septembre 1807. Dunn to Castlereagh, Sept. 15, 1807 (Can. Ar., Q[104], pp. 201-204, 169, 176).

(26) Le 16 septembre 1807. *Mand. des év. de Québec*, III, 23-32. Lettre circulaire aux curés, 17 septembre 1807 (*Ibid.*, 33).

furent appelés au service, se firent avec une émulation et une promptitude qui donnèrent le démenti aux insinuations perfides débitées pour rendre les Canadiens suspects. Les fortifications de Québec furent augmentées et armées par les soins du colonel Isaac Brock, commandant de la garnison (27). Mais la guerre ne devait pas éclater encore. La république n'était pas prête à mesurer son épée avec une puissance qui dominait sur les mers et qui possédait des troupes de terre supérieures en nombre et en discipline. La diplomatie s'empara des différends élevés entre les deux gouvernements.

C'est alors qu'arriva en Canada le nouveau gouverneur, sir James Craig (18 octobre 1807). C'était un officier de quelque réputation, mais administrateur fantasque et borné, qui déploya un grand étalage militaire et parla au peuple comme il eût parlé à des recrues soumises au fouet (28).

Dans son ordre général du 24 novembre (29), après avoir exprimé sa satisfaction du zèle que montrait la milice, il dit avec une apparence d'inquiétude qu'il y avait eu pourtant des actes de grave insubordination dans une paroisse (celle de l'Assomption) ; et il exhorta tout le monde à être en garde contre les artifices de la trahison et les discours des émissaires qui se glissaient partout pour séduire le peuple. « Ces discours, ajouta-t-il, auront sans doute peu de poids parmi ce peuple heureux, qui éprouve à chaque instant la protection et les bienfaits du gouvernement britannique. Toutefois, pour prévenir les mauvais effets qu'ils pourraient produire, principalement dans l'esprit des jeunes gens et des ignorants, j'engage tous les miliciens fidèles au devoir à surveiller attentivement la conduite des étrangers qui paraîtront au milieu d'eux ; et chaque fois que leurs actions et leur langage seront de nature à donner du soupçon sur leurs intentions, à les mener devant le magistrat ou l'officier de milice le plus voisin. »

Cet ordre appuyait d'une manière si particulière sur les intrigues des émissaires américains et sur les défections qu'elles pouvaient causer dans les rangs de la milice, que l'on dut croire au loin que le gouvernement était

(27) Dunn to Castlereagh. Sept. 15, 1807. d. c. Brock to Dunn, July 17 and 23, August 18. 1807 (Can. Ar., Q^{104}, 56, 60. 63, 200). V. aussi Christie, *op. cit.*, I, 259-260.

(28) Ses instructions sont du 29 août 1807 (Rep. Can. Ar., 1905. I. 28-46). Il entra en fonction le 24 octobre. V. sur lui, *Memoir of Sir James Craig* d. Christie. I, 343-345. n. Lieut.-col. Cruikshank *The Administration of Sir James Craig*, P. R. S. C. 3rd ser., 1909, II, 61-87.

(29) Can. Ar., Q^{106-2}. pp. 540 (en angl.), 546 (en fr.).

sur un volcan. Rien n'autorisait un appel aussi solennel à la fidélité des habitants. Les troubles signalés par sir James Craig n'avaient aucune importance politique, et devaient leur origine aux causes que nous connaissons déjà, ou à des querelles locales, auxquelles les agents offiieux de l'autorité donnèrent un caractère plus grave pour faire valoir leurs services ; car les Canadiens ne furent jamais plus attachés au gouvernement qu'à cette époque. Mais sir James Craig s'était livré, dès le début de son administration, à leurs ennemis les plus ardents ; il ne vit plus rien que par leurs yeux. Il crut que les Canadiens, surtout leurs chefs, étaient mal affectionnés à l'Angleterre, qu'ils couvraient leurs vues, et qu'il ne fallait placer en eux aucune confiance. Il avait pris pour secrétaire Herman-W. Ryland, qui avait su le juger du premier abord. Ce dernier écrivait à l'évêque protestant, avant même que le nouveau gouverneur eût prêté serment : « Craig est l'homme qu'il faut au pays » (30).

En ouvrant le parlement, le 29 janvier 1808, Craig parla des guerres d'Europe et de l'ambition de la France. « J'aurais été heureux, dit-il, de vous apporter quelque espoir prochain du rétablissement de la paix, qui est le plus sûr fondement du bonheur des peuples et l'objet des efforts constants de Sa Majesté ; mais tant qu'un ennemi implacable aura toutes les ressources d'une puissance sans exemple jusqu'à ce jour ; tant que cet ennemi, foulant aux pieds les principes de la justice et de l'humanité, acharné à notre ruine, irrité du désappointement d'une ambition sans bornes, qui ne tend à rien moins qu'à la conquête du monde entier, verra avec des yeux pleins d'une haine invétérée la seule nation de l'Europe qui, par la sagesse de son gouvernement, ses richesses, son énergie, son courage, son esprit public, ait été capable de lui résister, on ne peut guère espérer de toucher à la fin si désirable des maux de la guerre » (31).

Il n'avait rien à communiquer qui pût éclaircir les malheureuses questions qui divisaient l'Angleterre et la République américaine ; mais il croyait que la sagesse de leurs hommes d'État préviendrait les calamités d'une guerre entre deux peuples ayant les mêmes usages, la même langue et la même origine. On ne devait pas néanmoins négliger en Canada les moyens de défense ; il mettait sa confiance dans la coopération des habi-

(30) Ryland to the Lord Bishop of Quebec, Oct. 22, 1807 (Christie, *op. cit.*, VI, 95).

(31) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1808.

tants, dans le ferme loyalisme des milices, dont le zèle méritait toutes les louanges et lui donnait raison d'espérer que si le pays était attaqué, elles le défendraient avec ardeur, comme on devait l'attendre d'un peuple brave qui combat pour tout ce qui lui est cher.

Ce langage sur l'attitude de la milice était plus prudent que l'ordre général et n'exprimait que la vérité. La réponse des députés (32) dut faire croire à l'Angleterre qu'elle pouvait compter sur la fidélité des Canadiens, malgré les préjugés et les craintes que trahissaient tous ces appels.

La question d'exclure les juifs et les juges de la Chambre d'assemblée, à l'imitation de l'Angleterre, occupa une grande partie des séances. Les juifs furent déclarés inéligibles par une résolution (33). Pour rendre les juges inéligibles aussi, Louis Bourdages présenta une loi qui fut votée à la majorité de vingt-deux voix contre deux. Au vif mécontentement du public, le Conseil législatif la rejeta, en observant, avec une joie secrète, le progrès d'un refroidissement ou plutôt d'une tendance hostile qui se produisait déjà entre le gouverneur et l'Assemblée.

Depuis quelque temps, cette disposition devenait plus apparente à chaque discussion nouvelle ; et l'entourage du gouverneur se mit à exciter ses passions avec toute la liberté que semblait appeler son penchant. On s'entendit pour accuser les Canadiens sur tous les tons et en toute occasion. De cette manière on s'empara bientôt de l'esprit irritable de Craig. Les fonctionnaires savaient qu'il n'y avait aucun espoir de changer le caractère de la représentation ; pour en détruire d'avance toute l'influence, ils employèrent leur moyen ordinaire, la calomnie. Ils dirigèrent surtout l'hostilité de Craig contre le président de la Chambre, Panet. Ils étaient d'autant plus irrités contre lui qu'on le disait l'un des propriétaires du *Canadien*. Ils le firent retrancher de la liste des officiers de milice, avec Pierre Bédard, Jean-Thomas Taschereau, F. Blanchet et J.-L. Borgia, (34). « Son Excellence me charge de vous informer, écrivit Ryland à Panet, qu'elle a dû prendre cette mesure parce qu'elle ne peut avoir

(32) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1808.

(33) L'un d'eux, Ezechiel Hart, marchand honorable des Trois-Rivières, fut élu député à la Chambre d'assemblée, en 1807 ; son élection fut invalidée à cette session (1808). Mais il fut réélu. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1808..

(34) Craig to Castlereagh, August 5, 1808 (Can. Ar., Q[107], p. 306).

aucune assurance dans les services d'un homme qu'elle a bonne raison de croire l'un des propriétaires d'une feuille séditieuse et diffamatoire, qui se répand de tous côtés pour déprimer le gouvernement, exciter au mécontentement la population, et créer un esprit de discorde et d'animosité entre les deux éléments qui la composent » (35).

A peu près dans le même temps mourut le juge en chef Allcock, qui était détesté de Ryland et probablement des hommes de son parti. Craig le remplaça par le procureur général Sewell, dont il donna la charge à un jeune avocat, Bowen, au préjudice du solliciteur général James Stuart (36). Celui-ci s'était attiré les mauvaises grâces du gouverneur, et il perdit même son emploi, qui fut confié à un avocat nouvellement arrivé au pays, Uniacke. Ces promotions et ces destitutions extraordinaires firent prévoir de nouveaux orages. Ryland, qui était un écho fidèle du gouverneur, écrivait en 1808 que l'Assemblée serait bientôt « le centre de la sédition et le refuge des démagogues les plus passionnés de la province. Pour remédier à ce mal, il faudra beaucoup de sagesse, unie à une influence anglaise prépondérante dans le Conseil législatif et dans le Conseil exécutif ».

En jetant les yeux sur le Conseil législatif, dont il voulait se servir contre l'Assemblée, le gouverneur s'aperçut qu'il n'était plus composé que de douze membres, quoique la loi en exigeât quinze. Il s'empressa d'écrire à lord Castlereagh pour le prier de remplir ce nombre et d'augmenter par là les forces du pouvoir (37).

Cependant, contre l'attente de bien du monde, le gouverneur ratifia la réélection de Panet à la présidence de l'Assemblée, quand le cinquième parlement se réunit le 9 avril 1809, après les élections générales qui avaient eu lieu en mai de l'année précédente (38). Craig appuya dans son discours sur l'état des relations de l'Angleterre avec les États-Unis. Ce que l'on connaissait de la conduite du gouvernement américain n'offrait aucun signe de dispositions conciliantes ; et l'on devait persévérer dans les mesures de précaution qui avaient été prises. En parlant ensuite de la politique

(35) Lettre du 14 juin 1808 (Can. Ar., Q[107], p. 316. — Christie, *op. cit.*, I, 276). Cette lettre fut adressée également aux officiers canadiens nommés ci-dessus.

(36) Craig to Castlereagh, Sept. 22, 1808 (Can. Ar., Q[107], p. 337).

(37) Craig to Castlereagh, August 15, 1808 (Can. Ar., Q[107], p. 318).

(38) Jean-Antoine Panet fut réélu à la présidence de l'Assemblée pendant vingt-deux ans, depuis 1792. — Louis-Joseph Papineau, fils de Joseph Papineau, et Denis-Benjamin Viger, étaient parmi les nouveaux députés.

intérieure, il dit que si l'harmonie entre les différentes races dont se composait la population venait à cesser, la discorde serait le fruit d'injustes soupçons, de jalousies mal fondées de part et d'autre, ou de conjectures encore plus imaginaires contre le gouvernement (39).

Louis Bourdages demanda que l'Assemblée, dans sa réponse à ce discours, exprimât clairement son opinion sur les influences pernicieuses qui circonvenaient le pouvoir (40). Dans le débat, les chefs canadiens laissèrent voir toute leur pensée, mais n'insistèrent pas.

Bourdages supposait que des influences étrangères induisaient Craig en erreur. Quelqu'un prétendit qu'une pareille opinion pouvait fort bien être formulée en Angleterre, où il y avait un ministère responsable; mais qu'ici où il n'y en avait pas, on ne pouvait attaquer ouvertement l'administration. Tous les députés convenaient qu'il n'y avait pas lieu d'imputer à la Chambre des insinuations de jalousie entre ses membres ou contre le gouvernement. Le discours du gouverneur ne contenait point un blâme direct, et l'on pouvait se contenter de le contredire indirectement.

On répondit qu'au contraire, dans la situation des choses, ce discours était fait pour inspirer les plus sérieuses réflexions. A quoi tendait-il, sinon à influencer les suffrages dans les deux Chambres ? Le mot de gouvernement qui y était employé en imposerait peut-être aux nouveaux membres, encore peu familiarisés avec la constitution. Quand le gouvernement exerce la puissance exécutive, tout le monde doit obéir ; tout acte contraire à cette obéissance est d'un mauvais sujet. Mais quand il exerce sa part du pouvoir législatif, il n'est plus que l'une des trois branches de la législature, et les deux autres en sont indépendantes. Bien loin d'être illégale, l'opposition au conseil exécutif devient un devoir pour ces dernières, toutes les fois qu'elles la jugent nécessaire.

Pierre Bédard prit la question de plus haut. Il s'étendit sur le système de la responsabilité, et fit voir que la nécessité d'un ministère n'était pas une vaine idée, comme quelques-uns semblaient le croire. « Le premier devoir de l'Assemblée, troisième branche de la législature, dit-il, est de défendre son indépendance, même contre les tentatives que ferait le Con-

(39) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1809.

(40) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1809.

seil exécutif pour la restreindre. En adoptant le sentiment de ceux qui disent qu'il n'y a point de ministère en Canada, il faudrait ou qu'elle abandonnât son devoir et renonçât à se maintenir, ou bien qu'elle dirigeât ses accusations contre le représentant même du roi, ce qui serait une chose monstrueuse, parce que nous devons voir en notre gouverneur la personne sacrée de Sa Majesté (41) et lui appliquer les mêmes maximes. » Il lui paraissait donc qu'un ministère était un rouage absolument nécessaire dans le gouvernement parlementaire du Canada (42). Il fit observer ensuite qu'en fait et en dehors de tout principe constitutionnel, le gouverneur, qui était depuis si peu au pays, ne pouvait connaître les sentiments de la population que sur les renseignements qu'on lui donnait. Bien qu'il n'y eût pas de ministère établi à titre d'office, il n'en était pas moins vrai qu'il y avait réellement des ministres, c'est-à-dire des personnes dont le gouverneur prenait les avis pour se déterminer. « Quand il deviendra nécessaire de les connaître, ajouta Bédard, la Chambre en trouvera le moyen ; on sait bien que les ministres aiment mieux se tenir dans l'ombre, et qu'ils n'ont pas toujours été connus en Angleterre comme ils le sont aujourd'hui » (43).

L'orateur, dans ce discours remarquable où il indiqua si nettement le principal défaut de la constitution de 1791, et où il exposa un système qui devait être accordé au Canada quarante ans après, fut regardé comme l'apôtre d'une idée révolutionnaire, et accusé de propager des doctrines funestes qu'il fallait se hâter de bannir si l'on voulait éviter la sédition.

Le juge de Bonne, organe du château Saint-Louis, s'éleva contre la doctrine de Bédard. « L'admettre, dit-il, serait avilir l'autorité royale et le souverain lui-même. Il ne faut pas agiter de pareilles questions dans un moment où l'attitude des États-Unis est menaçante : ce serait montrer des symptômes de division. Prenons garde aussi de faire paraître de la jalousie contre les autres pouvoirs, et de justifier ce qui a été dit touchant les signes de rébellion, dans le discours du gouverneur. » M. de Bonne, au reste, abondait dans ce sentiment. Rejeton d'une ancienne famille noble,

(41) « The King can do no wrong » est, chacun sait, une maxime de droit constitutionnel anglais.

(42) « They (French Canadians) believe or affect to believe that there exists a ministry here, and that in imitation of the Constitution of Great Britain that ministry is responsible to them for the conduct of government ». Craig to Castlereagh, August 8, 1808 (Can. Ar., Q[107], p. 312).

(43) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1809.

il avait recueilli et conservé, comme un héritage inaliénable, les traditions de ses ancêtres ; il regardait l'autorité absolue des rois comme au-dessus de l'atteinte des représentants du peuple, et l'autorité des Chambres comme un pouvoir dont la légitimité était fort douteuse.

La question traitée ainsi sous un point de vue nouveau par Bédard fit sensation. Mais sa proposition appelant la responsabilité ministérielle parut trop hardie pour qu'on osât s'en occuper, et plus tard on oublia d'invoquer ce grand principe constitutionnel. La majorité ne voulait pas, d'ailleurs, commencer la session par une lutte sur une simple expression de sentiments dans la réponse au discours du trône. Elle rejeta la proposition de Bourdages, ainsi qu'un paragraphe que Bédard voulut faire ajouter à l'adresse pour déclarer qu'on regrettait que le gouverneur eût cru devoir rappeler la question des origines nationales, et eût insinué que l'Assemblée pouvait entrer en soupçon et en jalousie contre le gouvernement ; que l'on était trop assuré de la droiture et de la générosité de Son Excellence, pour ne pas attribuer ces observations à des personnes dont elle ne connaissait pas tout l'artifice, et qui ne désiraient ni le bien de l'État, ni celui du peuple dont le bonheur lui était confié (44).

La Chambre revint sur la question des juges. Elle persistait à vouloir les exclure du Conseil législatif. Les membres les plus décidés voulaient les expulser par une simple résolution, comme cela paraît avoir été fait tout d'abord dans le Parlement britannique ; mais la grande majorité espérait toujours obtenir le consentement des deux autres pouvoirs de la législature, sans lequel aucune résolution prise à ce sujet ne pouvait être exécutée.

Le gouverneur, qui avait sur la représentation coloniale des idées bien différentes de celles de la Chambre, jugea, dès le début, qu'il n'y avait point d'accord possible entre elle et lui, et qu'il serait obligé de céder ou de recourir à une dissolution. D'après son caractère, on pouvait prévoir qu'il ne cèderait point. En effet, du haut du château Saint-Louis, il trouvait la conduite de l'Assemblée audacieuse. Les débats auxquels donna lieu l'expulsion de Ezechiel Hart, député des Trois-Rivières, qu'elle venait de repousser pour la seconde fois, parce qu'il était de la religion juive (45), lui furent un prétexte à proroger le parlement après une session de trente-

(44) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1809.

(45) V. *supra*, n. 33. On verra plus loin (617) qu'en 1831, les juifs furent admis à l'égalité des droits civils et politiques dans le Bas-Canada.

six jours (15 mai 1809). Il se rendit au Conseil législatif avec une suite nombreuse, et manda les députés. Tout s'était passé de manière qu'ils n'eurent connaissance de son intention que quand les grenadiers de la garde arrivèrent devant leur porte. « Messieurs, leur dit-il, lorsque je m'adressais à vous à l'ouverture de la session, je n'avais aucun motif pour douter de votre modération ou de votre prudence, et je mettais ma confiance en vous. Je pensais que vous feriez un généreux sacrifice de toute animosité personnelle, de tout mécontentement particulier ; que vous n'auriez d'attention qu'aux intérêts de votre pays ; que vous rempliriez vos devoirs avec zèle, avec diligence, avec une persévérance inébranlable. Je m'attendais que vous feriez des efforts sincères pour assurer la concorde ; que vous vous imposeriez la loi d'éviter tout ce qui pourrait la troubler ; que vous auriez pour les autres branches de la législature des égards qui sont dus et par cela même indispensables ; et que vous vous empresseriez de coopérer avec elles au bien-être et au bonheur de la colonie. J'avais droit d'espérer cela de votre part, parce que c'était votre devoir, parce que c'eût été donner au gouvernement un témoignage positif du loyalisme dont vous faites si hautement profession, et dont je crois que vous êtes pénétrés ; enfin parce que les conjonctures critiques du temps présent et surtout la situation précaire où nous sommes par rapport aux États-Unis, l'exigeaient d'une manière plus particulière. Je regrette d'avoir à ajouter que j'ai été trompé dans mon attente, déçu dans toutes mes espérances.

« Vous avez consumé, dans des débats stériles et excités par des animosités personnelles ou par de futiles chicanes sur des points de formalités, ce temps et ces talents dont vous étiez comptables au public. Vous avez préféré abuser de vos fonctions à remplir vos devoirs envers votre souverain et envers vos commettants. S'il fallait quelque preuve de cet abus, en voici une : cinq lois seulement ont été soumises à ma sanction après une session de cinq semaines, et sur ces cinq lois, trois sont de simples renouvellements annuels de statuts, qui n'exigeaient aucune discussion.

« Le peu de mesure, la violence même que vous avez montrés dans tous vos actes, votre manque d'attention si prolongé et si peu respectueux pour les autres branches de la législature, quelque grandes que soient leur modération et leur indulgence ; tout cela est cause que la bonne entente générale ne peut plus guère s'établir à moins que je ne convoque une nouvelle Chambre. »

Après d'autres observations sur le même ton de reproche, il ajouta qu'il avait toute confiance dans le sens et le jugement des électeurs ; et qu'il était persuadé que des députés bien choisis sauraient travailler avec plus de concert et de fruit au bien public. « La tâche que je viens de remplir, dit-il ensuite, m'a été extrêmement pénible ; et je suis heureux de m'en détourner pour vous rendre grâce, messieurs du Conseil législatif, de votre unanimité et du zèle qui vous anime. S'il a été fait si peu de chose pour le bien public, ce n'est pas à vous qu'il faut en imputer la faute. Je dois également témoigner mes remerciements à beaucoup de membres de l'Assemblée. J'espère qu'ils voudront croire que je leur rends justice, et que je sais apprécier leur résistance à la fâcheuse conduite de ceux dont j'ai tant de droit de me plaindre. Messieurs, vous avez vraiment fait preuve d'attachement au gouvernement de Sa Majesté, et de sollicitude pour les véritables intérêts du pays » (46).

A ce langage injurieux pour la Chambre d'assemblée, qui invoquait des principes constitutionnels, Craig joignit la faute plus grave de se faire partisan politique en louant les membres de l'opposition (47). Les ennemis des Canadiens approuvèrent le gouverneur avec de hautes clameurs de joie. Ils lui présentèrent des adresses de félicitation aux Trois-Rivières, à Montréal, à Saint-Jean, [à Sorel], lorsqu'il parcourut la province pendant l'été. Le *Mercury* de Québec disait, le 19 mars 1810 : « La conduite que continue de tenir envers le gouverneur un peuple conquis, porté de l'abîme de la misère au comble de la prospérité, et auquel on accorde toute sorte d'indulgence, n'est certes point ce qu'il en devait attendre. Après le moyen de conciliation proposé par le représentant du roi à l'ouverture de la dernière session de notre parlement, nous ne pouvons voir dans la manière dont on l'en a récompensé, qu'un trait de l'ingratitude la plus invétérée. Mais il est dans le monde des gens à qui les bons procédés dont on use envers eux ne donnent que de l'insolence ».

Sans relever ces insultes, le *Canadien* cita les faits analogues de l'histoire de l'Angleterre pour justifier l'opinion de la Chambre sur l'indépen-

(46) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1809. — Craig to Castlereagh, June 5 and 6, 1809 (Can. Ar., Q^{109}, pp. 134, 202, 209, 223).

(47) Aussi le ministre anglais jugea que les Canadiens étaient dans leur droit en votant les résolutions relatives aux juges et aux juifs. Même il invita le gouverneur à peser ses paroles en s'adressant à l'Assemblée. Castlereagh to Craig, Sept. 7, 1809 (Can. Ar., Q^{109}, p. 219 et 217).

dance des juges. Rapin, Blackstone, Locke, plusieurs autres publicistes anglais, lui fournissaient de nombreuses citations sur ce sujet et sur l'étendue des pouvoirs constitutionnels des trois branches de la législature. « Le représentant du roi, disait-il, a le pouvoir de dissoudre le parlement quand il le juge à propos, mais il ne lui est pas libre de faire des remarques injurieuses sur les actes de la législature, qui est absolument indépendante de son autorité. Le respect dû à l'Assemblée est aussi sacré et aussi inviolable que celui qui est dû à Son Excellence elle-même ; et ces remarques seraient d'autant plus mal placées, que c'est le gouverneur qui est chargé de faire observer le respect dû à ce corps, comme aux autres parties du gouvernement. » Toutes les questions constitutionnelles étaient traitées dans ce journal d'après les principes les mieux établis.

Pour mettre autant que possible le gouverneur à l'abri de ses coups, le *Canadien* feignait de croire, suivant l'opinion de Bédard, à l'existence d'une administration responsable, à laquelle on devait attribuer le dernier discours du trône. Connaissant, au surplus, l'art de ses adversaires, à qui il était beaucoup plus facile qu'aux Canadiens de se faire écouter à Londres, il appuyait avec soin sur le motif particulier que ceux-ci avaient de persister dans leurs sentiments d'attachement à l'Angleterre : ce motif, c'était la conservation de leur nationalité. Il vantait les avantages de la constitution britannique. « Elle est peut-être, disait-il le 4 novembre 1809, la seule où les intérêts et les droits des différentes classes dont la société se compose, soient si bien ménagés, si sagement opposés, quoique liés les uns aux autres, qu'elles s'éclairent mutuellement et se soutiennent par la lutte même qui résulte de l'exercice simultané des pouvoirs qui leur sont confiés. » La veille de sa saisie, il disait encore : « Si l'on veut désapprouver une mesure du gouverneur, il faut le faire avec respect et de la manière que la constitution et la liberté britannique le permettent. »

Les élections suivantes, [qui eurent lieu en octobre (1809),] ne changèrent point le caractère de la Chambre. Nulle part ailleurs le suffrage populaire n'était plus indépendant et plus pur qu'en Canada, où presque tous les électeurs étaient propriétaires. Les membres de l'ancienne Assemblée qui avaient montré de l'indécision ou de la faiblesse, furent rejetés. Les nouveaux députés retournèrent à la législature avec les mêmes idées et les mêmes convictions, plutôt raffermies qu'ébranlées et avec la résolution de les défendre.

L'Angleterre crut devoir réparer un peu le mauvais effet de la vivacité de son agent : elle lui envoya des instructions (48) sur le sujet de l'éligibilité des juges, et lui ordonna de sanctionner toute loi, passée aux deux Chambres, qui aurait pour but de priver ces fonctionnaires d'un privilège qu'on leur contestait depuis si longtemps.

Le parlement s'ouvrit le 29 janvier 1810. Les relations diplomatiques entre l'Angleterre et les États-Unis continuaient à être peu amicales. Le gouverneur déclara dans son discours, qu'en cas d'hostilités, on recevrait assez de troupes pour opposer, avec les milices, une résistance heureuse. Au sujet des juges, il fit part de l'ordre des ministres ; et cette communication fut agréable à l'Assemblée. L'Angleterre, en effet, désapprouvait l'opposition, pour ainsi dire, personnelle du gouverneur. Mais la Chambre se rappelait la censure qu'il avait prononcée contre elle en la prorogeant. Elle s'empressa, et ce fut son premier acte, de déclarer, à une forte majorité, que toute tentative de la part du gouverneur, ou du Conseil législatif, soit pour lui dicter la conduite qu'elle devrait tenir, soit pour censurer ses actes, surtout en approuvant la conduite d'une partie de ses membres, et en blâmant celle des autres, était une violation de ses privilèges et une atteinte dangereuse aux libertés publiques (49). Après avoir ainsi protesté contre le langage du chef du gouvernement, elle dirigea son attention sur les officiers inférieurs, que depuis longtemps elle voulait soumettre à son influence. Les fonctionnaires publics se regardaient alors comme indépendants et au-dessus d'elle ; ils se plaisaient à la critiquer ; et les gouverneurs, sans expérience politique pour la plupart, laissaient courir contre les représentants du peuple des remarques offensantes, qui, par contre-coup, retombaient sur le Conseil exécutif lui-même. Ce mal, qui était d'autant plus grave qu'il provenait d'une antipathie de races, a puissamment contribué aux événements politiques de 1837. L'Assemblée pensa que le moyen le plus efficace de porter les officiers publics à respecter l'une des sources de leurs pouvoirs, était de les soumettre à son contrôle par le vote de leurs traitements, comme en Angleterre. Elle déclara que le pays était en état et en disposition de se charger de toutes les dépenses civiles, et elle vota une

(48) Castlereagh to Craig, Sept. 7, 1809, d. c.

(49) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810.

adresse au Parlement anglais pour l'en informer et le remercier de ce qu'il avait fait jusque-là (50).

Les fonctionnaires tremblèrent de tomber sous le contrôle du corps qu'ils avaient insulté tant de fois. Ils s'agitèrent pour faire repousser la mesure, et communiquèrent leur zèle à leurs amis, qui s'efforcèrent de gagner le gouverneur à leurs vues (51). Celui-ci fut surpris de la démarche des députés dans laquelle on chercha à lui faire voir une embûche. Il répondit (52) que cette adresse lui paraissait d'une nature si nouvelle qu'il avait besoin d'y réfléchir. L'usage du Parlement anglais voulait que les octrois d'argent fussent proposés par le gouvernement avant d'être votés par la Chambre basse ; et il était sans exemple, à sa connaissance, qu'une branche d'une législature coloniale eût présenté seule une adresse à la Chambre des lords ou aux Communes. Ainsi, il croyait que l'adresse était sans précédent, imparfaite dans sa forme et fondée sur une résolution qui devait être approuvée par le Conseil législatif pour avoir son effet ; il ne pouvait donc pas la transmettre aux ministres ; mais il la transmettrait au roi comme un témoignage de la gratitude et des dispositions généreuses du Bas-Canada. Sa réponse fort longue, mêlée de louanges et de reproches, trahissait son embarras. L'offre inattendue de la Chambre ne pouvait manquer d'être bien accueillie par l'Angleterre ; elle déroutait toutes les prévisions de l'oligarchie coloniale. L'Assemblée demanda ensuite à voter le budget de toute la dépense civile, et nomma, sur la proposition de Bédard, un comité de sept membres, chargé d'étudier les usages parlementaires cités dans la réponse du trône. Ces mesures annonçaient l'intention de montrer que les prétentions du Conseil exécutif étaient sans fondement. Elles auraient peut-être été frivoles en d'autres circonstances ; elles ne l'étaient pas alors. Les ennemis de la Chambre, en effet, avaient seuls l'oreille des ministres anglais, et par conséquent, de l'influence sur les gou-

(50) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810). Craig to Castlereagh, June 4, 1810 (Can. Ar., Q[112], pp. 214-252).

(51) « In fine, the governor (Craig), however unconscious of it he may have been, really was in the hands of and ruled by a clique of officials rioting on the means of the country, yet desiring nothing better than the privilege of tyrannising it, and who, however obsequious to him in appearance, were nevertheless his masters. The government, in fact, was a bureaucracy, the governor himself little better than an hostage, and the people looked upon and treated as serfs and vassals, by these their official lords » (Christie, *op. cit.*, I, 349-350).

(52) Craig to Castlereagh, June 4, 1810, d. c. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810.

verneurs, qui les craignaient bien plus que nos députés, inconnus ou regardés comme des étrangers au Bureau des colonies.

La Chambre voulut prendre une autre mesure de précaution. Depuis trop longtemps, on sentait les graves inconvénients qu'il y avait pour l'Angleterre et pour le Canada à s'ignorer mutuellement. L'Angleterre ne connaissait les Canadiens que par les rapports calomnieux qu'on lui en faisait journellement ; les Canadiens jugeaient l'Angleterre d'après les émigrants qui venaient chercher fortune au milieu d'eux, et qui, s'emparant de tous les emplois de l'administration, s'y conduisaient de manière à aliéner les esprits. Il fallait tâcher d'établir entre la colonie et la métropole des relations qui les fissent connaître l'une à l'autre plus intimement et plus avantageusement. La nomination d'un agent à Londres parut le meilleur moyen pour atteindre ce but, et l'Assemblée préparait une loi à cet effet quand un de ses votes amena une prorogation subite. Le Conseil législatif avait amendé le bill qui excluait les juges de l'Assemblée (53) ; celle-ci en fut offensée et déclara le siège du juge de Bonne vacant, à la majorité de dix-huit voix contre six.

Le gouverneur, qui s'était contenu avec peine jusque-là, montra sa colère à cette dernière hardiesse. Il se rend au Conseil et mande les députés (26 février 1810). « Je viens, dit-il, proroger le parlement. Après avoir mûrement considéré ce qui a eu lieu, je me suis résolu à dissoudre la Chambre qui a pris sur elle, sans le concours des autres branches de la législature, de décider qu'un juge ne peut ni siéger ni voter dans son enceinte...

« Il m'est impossible de ne pas regarder votre acte comme une violation d'un statut du Parlement impérial, de ce Parlement qui vous a donné la constitution à laquelle vous devez, de votre propre aveu, votre prospérité présente. Vous privez inconstitutionnellement un corps considérable de citoyens de la « franchise électorale » (54), et vous décrétez, par une véritable usurpation de pouvoir, contre une autre classe importante de la société...

« Je me sens étroitement obligé d'éviter toute participation à de tels actes.... et je n'en connais pas d'autre moyen que celui que je prends » (55).

(53) L'amendement portait que la loi ne deviendrait exécutoire qu'au parlement suivant (N. de l'auteur). — Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810.

(54) Ces paroles se rapportaient aux électeurs du comté de Québec, qui avaient porté M. de Bonne à l'Assemblée (N. de l'auteur).

(55) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810 (Can. Ar., Q[112], p. 77). Craig to Liverpool, March 30, 1810 (Can. Ar., Q[112], p. 98).

Ses partisans lui présentèrent aussitôt de nouvelles adresses de félicitation.

Craig était décidé alors à employer tous les moyens pour neutraliser l'influence des partisans de la Chambre, et à intimider les électeurs, pour faire élire des députés qu'il pût mener à sa guise. Il porta ses coups d'abord contre le journal qui avait défendu l'Assemblée, et ensuite contre les principaux représentants du peuple.

Le Conseil exécutif s'assembla et scruta le *Canadien* pour trouver matière ou prétexte à quelque mesure de rigueur propre à produire une grande impression dans le public. Le gouverneur lui-même demanda l'emprisonnement de l'imprimeur. Deux aubergistes, nommés Stilling et Stiles, s'étant procuré les numéros des 3, 10 et 14 mars (1810), allèrent les dénoncer, le 17, au juge en chef Sewell, qui donna ordre de saisir le journal. Une escouade de soldats, conduite par un juge de paix, s'empara des presses et arrêta l'imprimeur, Lefrançois, qui fut jeté en prison, après avoir subi mystérieusement un interrogatoire devant le Conseil exécutif. Les gardes de la ville furent augmentées ; des patrouilles parcoururent les rues, comme si l'on était menacé d'un soulèvement. La malle fut détenue pour saisir, disait-on, tous les fils de la conspiration avant que la nouvelle de ce qui venait d'avoir lieu se fût répandue. On passa trois jours à examiner les papiers saisis à l'imprimerie du *Canadien* ; puis le Conseil se réunit de nouveau. Il se composait du gouverneur, du juge Sewell, de l'évêque protestant et de Dunn, François Baby, Young, Williams et Irvine. On y lut la déposition de Lefrançois, inculpé de haute trahison, et les dépositions de quatre autres personnes, qui avaient des rapports avec l'imprimerie. La presse fut transportée ensuite au bureau des juges de paix (56).

Trois articles du journal servirent de prétexte à ce coup d'État, celui surtout qui portait ce titre singulier : « Prenez-vous par le bout du nez. » C'était une courte exposition d'événements arrivés dans le pays depuis la conquête ; elle se terminait par des observations qui n'avaient que le défaut de respirer un amour excessif de la constitution anglaise. Il n'y avait rien dans ces écrits qu'on pût tourner en trahison. Après avoir fait insérer dans son procès-verbal l'article dont nous venons de donner le titre, le Conseil ordonna l'arrestation de Pierre Bédard, Jean-Thomas Taschereau et Fran-

(56) Procès-verbaux du Conseil exécutif, 19 mars 1810. Craig to Liverpool, March 24. 1810 (Can. Ar., Q[112], p. 55).

çois Blanchet, membres de l'Assemblée dissoute et propriétaires ou correspondants du journal (57).

En même temps l'ordre fut expédié à Montréal d'arrêter Laforce, Pierre Papineau (de Chambly), Corbeil (de l'île Jésus) ; et des mandats furent décernés ou projetés contre D.-B. Viger, J. Blanchet et plusieurs autres citoyens notables de Montréal, sans être mis cependant à exécution.

Le 21 mars, le gouverneur adressa au peuple une proclamation (58), dressée avec une exagération de langage propre à effrayer les gens paisibles et crédules. Il est probable qu'en tout cela Craig était de bonne foi. L'état précaire de sa santé, qui dépérissait de jour en jour, faisait que son imagination voyait partout mille dangers chimériques. Il déclarait dans ce manifeste que, comme il avait couru des écrits séditieux et pleins des faussetés les plus noires, à dessein de remplir les esprits de défiance, et de détourner le peuple de son affection pour le roi, il lui avait été impossible de souffrir plus longtemps des pratiques qui tendaient si directement à renverser le gouvernement, et qu'il avait pris en conséquence les mesures nécessaires pour y mettre fin. Il disait ensuite quelle avait été sa bienveillance pour les Canadiens ; il les mettait en garde contre les embûches tendues à leur fidélité, leur rappelait les progrès qu'avait faits le pays, et la liberté sans bornes dont il jouissait. « Avez-vous vu, demandait-il, depuis cinquante ans, un seul acte d'oppression ? un emprisonnement arbitraire ? une violation du droit de propriété ou du libre exercice de votre religion ? Comment donc peut-on espérer faire perdre au prince l'affection d'un peuple brave et loyal ? » Il démentait les faux bruits qu'il avait dissous la Chambre parce que, disait-on, il n'avait pu en obtenir la permission de lever un corps de douze mille hommes et qu'elle avait refusé d'imposer une taxe sur les terres. « Vils et téméraires fabricateurs de mensonges, continuait-il, sur quelle partie ou sur quelle action de ma vie fondez-vous l'assertion que je cherche à opprimer vos compatriotes ? (59) Que savez-vous de mes intentions ? Canadiens, questionnez sur moi ceux que vous consultiez autrefois

(57) Procès-verbaux du Conseil exécutif. 10 mars 1810. Craig to Liverpool. March 24. 1810. d. c. V. *supra*, n. 19.

(58) Procès-verbaux du Conseil exécutif (Ar. can., Q[112], pp. 81, 89). Craig to Liverpool, March 24, 1810, d. c.

(59) Craig avoua plus tard à Charles de Lanaudière « qu'il avait été indignement trompé (par son entourage) et que s'il lui était donné de recommencer l'administration de cette colonie, il agirait différemment ». *Mémoires* de Philippe-Aubert de Gaspé. Montréal, 1866, 347.

avec attention et respect ; questionnez les chefs de votre Église, qui ont occasion de me connaître. Voilà des hommes d'honneur et de lumières. Voilà les hommes dont vous devriez aller prendre les avis. Les chefs de faction, les démagogues ne me voient point et ne peuvent me connaître.

« Pourquoi vous opprimerais-je? Serait-ce pour servir le roi ? Depuis qu'il règne, ce monarque bien-aimé n'a pas donné à votre égard un seul ordre qui n'ait eu votre bonheur pour objet... Serait-ce par ambition ?... Serait-ce pour acquérir de la puissance ? Hélas, mes bons amis, avec une vie qui décline rapidement vers la tombe sous le poids de maladies contractées au service de mon pays, je n'ai pas d'autre désir que de passer ce qu'il plaira à Dieu de m'en laisser, dans les douceurs de la retraite, au milieu de mes amis. Je ne reste parmi vous que pour obéir aux ordres de mon roi. »

Il terminait en priant les curés d'employer leur pouvoir sur les esprits pour empêcher les mauvais effets de toutes ces menées, de tous ces actes incendiaires ; et les magistrats et les officiers de milice, d'user de diligence pour en découvrir les auteurs et les faire punir.

Cette proclamation, sur la demande du gouverneur, fut lue au prône de la cathédrale et dans plusieurs autres églises catholiques. L'évêque Plessis adressa de la chaire une allocution aux fidèles, dans laquelle, tout en protestant de la fidélité des Canadiens à la Couronne, il rappelait l'obligation qui leur était imposée d'être soumis aux lois et à l'autorité constituée (60).

A l'ouverture de la Cour criminelle (mars 1810), le juge Sewell, l'un des instigateurs de ce système d'intimidation, lut la proclamation et fit un discours politique sur la tendance pernicieuse des principes proclamés par les agitateurs. Le grand jury, choisi par le pouvoir et formé en majorité de ses partisans, déclara que le *Canadien* avait compromis la paix et la sûreté publique ; il ajouta qu'il n'avait pas vu sans déplaisir certains articles du *Mercury* (61) qui pouvaient éveiller la jalousie et la défiance dans l'esprit des Canadiens, subterfuge adopté sans doute pour couvrir sa conduite d'un semblant d'impartialité. Toutes les mesures avaient été prises pour produire de l'effet. Des courriers, dépêchés dans toutes les directions, allèrent répandre la proclamation parmi les habitants étonnés, qui entendaient

(60) Le 21 mars 1810. *Mand. des év. de Québec*, III, 43-45.

(61) V. l'extrait qu'en donne Christie, *op. cit.*, I, 315.

dire pour la première fois qu'une conspiration avait été ourdie contre le gouvernement.

Qu'allait-il résulter de tant de bruit ? Il fallait prouver à l'opinion publique que le gouvernement avait eu raison dans tout ce qu'il avait fait et appeler sur les têtes des coupables le châtiment mérité. Mais le public attendit vainement. Que pouvait avoir le château Saint-Louis contre les accusés ? Si les lois avaient été violées, c'était par le pouvoir exécutif. Les prisonniers demandèrent un procès, et l'on recula ; ils demandèrent leur élargissement, et les cours, soumises à la volonté du Conseil exécutif, refusèrent. La maladie de quelques-uns des accusés fournit enfin un prétexte pour les mettre en liberté les uns après les autres, au bout de quelque temps. Corbeil ne fut élargi que pour aller mourir au sein de sa famille d'une maladie qu'il avait contractée dans son cachot (62).

Pierre Bédard, le chef du parti, refusa de quitter sa prison avant d'avoir subi le jugement d'un jury et mis sa réputation au-dessus de toute atteinte. Il demeura inflexible dans sa résolution, protestant sans cesse de la droiture de ses vues politiques, et de sa fidélité au gouvernement. Cette persistance devint un grave embarras pour le Conseil exécutif. Craig lui-même ne put s'empêcher de reconnaître la fermeté et l'indépendance de sa victime. Le pays n'avait pas été longtemps sans découvrir la raison de ce qui venait de se passer ; et, quand les élections eurent lieu (avril 1810), presque tous les anciens députés furent réélus sans opposition ou à de fortes majorités. M. de Bonne, une des causes premières de ces difficultés, ne se présenta point aux suffrages des électeurs. On rapporte qu'il avait reçu la promesse d'être nommé au Conseil législatif (63) : cette promesse ne fut pas tenue. Quelque temps après, il se démit de sa charge de juge.

Il restait au gouverneur à rendre compte de ces événements au ministre des colonies, lord Liverpool. Il s'était fait donner par le juge Sewell un mémoire (64) sur la conduite à tenir envers les Canadiens. Sewell pensait qu'on ne pouvait les angliciser et les décatholiciser qu'en les noyant dans une majorité anglaise ; qu'il fallait pour cela attirer des émigrés des États-Unis, s'il n'en venait pas assez d'Angleterre ; que l'on devait réunir les

(62) On trouvera certains détails à ce sujet d. Gaspé. *Mémoires*, d. c., 330-346 et *passim*.

(63) Le gouverneur avait sollicité sa nomination. Craig to Liverpool. May 12. 1810 (Can. Ar., Q^{112}. p. 172).

(64) Can. Ar., Q^{112}, p. 196. Craig to Liverpool, June 1, 1810 (Con. Ar. Q^{112}, pp. 193, 210).

deux provinces du Canada en une seule, et donner plus de représentants à la population anglaise ; qu'il fallait enfin attribuer la nomination des curés au gouvernement, et s'emparer des biens du séminaire de Montréal pour en employer les revenus à encourager l'enseignement de l'anglais.

Sous ces inspirations, le gouverneur écrivit à lord Liverpool (65) qu'un parti démocratique nombreux et violent répandait ses dangereux principes dans toutes les parties du Canada, et excitait la haine du peuple contre les Anglais ; que sa conduite était devenue si intolérable qu'il s'était vu contraint de prendre des mesures énergiques ; et qu'il avait en conséquence fait saisir le journal de ce parti, après avoir consulté le Conseil exécutif et reçu son approbation. Il disait, dans une autre dépêche (66), que les Français et les Anglais ne se fréquentaient point ; que pour les basses classes le nom d'Anglais était l'équivalent de méprisable ; que les Canadiens étaient plongés dans une ignorance extrême ; qu'ils étaient ivrognes, insolents envers leurs supérieurs et lâches sur le champ de bataille. Leur religion, par l'Acte de 1774 (article 5), devait être soumise à la suprématie du roi ; mais le roi ne nommait ni les évêques, ni les curés, ce qui était une grande imprudence, car on ne pouvait guère se fier à eux ; leur foi les rendait les ennemis secrets de l'Angleterre et les amis de la France, et même de Napoléon depuis le Concordat avec Rome. Le Conseil législatif, composé des hommes les plus honorables de la province, était animé des meilleures intentions pour le service du roi et le bien public ; la Chambre d'assemblée, tout au contraire, était formée d'ennemis de l'Angleterre, ignorants et incapables de discuter logiquement une question sérieuse. Il ajoutait que le parti dirigeant comprenait principalement des avocats et des notaires sans principes, qui ne connaissaient ni la constitution anglaise ni la marche du Parlement impérial, quoiqu'ils prétendissent les prendre pour modèles ; qu'ils devenaient d'autant plus audacieux que Napoléon remportait de grands succès sur l'Europe ; et qu'ils préméditaient de rétablir le drapeau français en Canada.

Après cette peinture des Canadiens, Craig passait aux moyens de prévenir les événements funestes qu'il redoutait. Il proposait soit d'abolir ou au moins de suspendre la constitution pour priver les Canadiens de cette

(65) Craig to Liverpool, March 24, 1810, d. c.

(66) Craig to Liverpool, May 1, 1810 (Can. Ar., Q[112], p. 121).

Assemblée représentative qui leur avait été donnée trop tôt, suivant lui ; soit de réunir les deux Canadas ; mais il n'approuvait point cette réunion. Enfin, si l'on maintenait la constitution, il recommandait de faire une nouvelle division en comtés de manière à augmenter le nombre des représentants anglais dans la Chambre du Bas-Canada. Ce dernier plan, qui leur permettrait de contrepeser le parti canadien, lui paraissait plus praticable que la réunion des deux provinces. Il conseillait d'élever le cens d'éligibilité et d'exercer sur l'Assemblée un droit de surveillance propre à l'intimider. En déclarant de sa seule autorité les juges inéligibles, elle avait clairement violé la constitution ; le Parlement impérial devait autoriser le gouverneur à empêcher la Chambre de s'occuper des affaires publiques, tant qu'elle n'aurait pas révoqué cette décision. Puis Craig parlait des affaires religieuses. Il était d'avis que le roi nommât les curés. Ce pouvoir lui paraissait nécessaire si l'on voulait conserver la colonie, et le moment de le prendre était arrivé : le danger pressait, il serait trop tard dans vingt ans. Tout le monde croyait, comme lui, qu'une influence mystérieuse s'exerçait contre les Anglais. Il fallait se méfier des prêtres français qui s'étaient réfugiés en grand nombre au Canada pendant la Révolution française. L'évêque, M. Plessis, n'avait pas l'esprit bien turbulent ; mais c'était un homme artificieux et d'une grande ambition. Il serait bon aussi de s'emparer des biens du séminaire de Montréal.

Craig confia ses dépêches à son secrétaire Ryland, qui allait en Angleterre, et le chargea de donner aux ministres les renseignements supplémentaires dont ils pourraient avoir besoin. Ryland vit plusieurs fois à Londres lord Liverpool et le sous-secrétaire des colonies, Peel, depuis sir Robert Peel. Celui-ci pensait que Craig avait rempli sa tâche avec habileté ; mais que les Canadiens étant beaucoup plus nombreux que les Anglais, il vaudrait mieux réunir les deux provinces que de suspendre la constitution (67). Dans un entretien que Ryland eut avec lord Liverpool le 9 août (1810) (68), le ministre lui dit que le Parlement s'opposerait à la suspension de la constitution. Il jugeait que la réunion des deux provinces (69), ou bien une nouvelle division du Bas-Canada, éprouverait moins de difficultés ; il

(67) Ryland to Craig, August 14 and 17, 1810 (Can. Ar., Q[112] — Christie, *op. cit.*, VI, 134, 137).

(68) Ryland to Craig, August 10, 1810 (Can. Ar., Q[112] — Christie, VI, 131-132).

(69) « The re-union of the two Provinces, or an Act for a new division of Lower Canada, *so as to throw into the House of Assembly a greater proportion of English members...* » (*Id., ibid.*).

parla aussi de fixer le siège du gouvernement à Montréal. Quelques jours après, Ryland commença à douter du succès de sa mission et à craindre que, comme les ministres n'étaient pas sûrs de garder leurs places, ils ne se réservassent la liberté de s'opposer plus tard à des mesures « qu'ils proposeraient eux-mêmes aujourd'hui, disait-il, s'ils étaient certains de se maintenir aux affaires » (70).

Le ministère redoutait l'opposition du Parlement sur la question canadienne. Peel et le procureur général sir Vicary Gibbs reconnaissaient bien que la division du Canada en deux provinces avait été très impolitique ; mais ils craignaient que si le gouvernement voulait revenir sur cette mesure, l'opposition de Whitbread et Tierney, deux chefs whigs, ne leur causât beaucoup d'embarras (71). Liverpool pensait que lord Grenville, auteur de la constitution de 1791, pousserait un cri en faveur « des Canadiens opprimés» (72). Au reste, les ministres ne pouvaient s'empêcher d'admettre que Craig n'avait pas toujours su respecter la loi. Ainsi sir Vicary Gibbs avoua à Ryland, en parlant de l'arrestation de Bédard, qu'il n'aurait pas osé agir en Angleterre comme on avait fait en Canada (73) ; et plus tard, dans la consultation qu'il donna comme procureur général, il déclara que l'écrit attribué à Bédard était un libelle, mais non pas un acte de trahison.

Ryland fut appelé à une séance du cabinet le 22 août (1810). Liverpool le fit asseoir près de lui, et lui demanda s'il fallait prendre en Canada un ton impérieux ou un ton doux et conciliateur. Ryland répondit qu'on ne pouvait le prendre trop haut. Le ministre lui demanda encore si les principaux membres de l'opposition ne pourraient pas être gagnés par la promesse d'honneurs et d'emplois. Ryland fit observer qu'il y avait peu de places à donner. Presque tous les membres du cabinet l'interrogèrent les uns après les autres ; l'agent de Craig finit par dire qu'il regardait les membres de l'Assemblée comme « une bande de démagogues méprisables » (74). Craig écrivait, à peu près dans le même temps, que les prêtres faisaient tous leurs efforts pour éloigner le peuple des Anglais (75).

(70) Ryland to Craig, August 21, 1810 (Can. Ar., Q[112]).
(71) Ryland to Craig, August 17, 1810 (Can. Ar., Q[112]).
(72) Ryland to Craig, Sept. 11, 1810 (Can. Ar., Q[113]).
(73) Ryland to Craig, August 15, 1810 (Can. Ar., Q[112]).
(74) Ryland to Craig, August 23, 1810 (Can. Ar., Q[112]).
(75) « The Priests certainly do their endeavours to estrange the people more and more from us ». Craig to Ryland, November 6, 1810 (Can. Ar., Q[113], — Christie, VI, 165).

Le 11 septembre, Liverpool donna communication à Ryland de la dépêche qu'il se proposait d'envoyer au gouverneur (76) ; cette lettre portait les raisons qui empêchaient les ministres de soumettre les affaires du Canada au Parlement. Ryland s'attendait à ce résultat (77) et cherchait à faire agir auprès du pouvoir l'influence des marchands de Londres qui commerçaient avec les colonies d'Amérique. Il eut plusieurs conférences avec eux. Il les amena à prier Liverpool de soutenir la politique du gouverneur et de proposer des changements dans la constitution (78). Craig écrivit de son côté (79) que les marchands anglais du Canada se proposaient de demander la suspension de la constitution pour la durée de la guerre et les cinq années d'ensuite, ainsi que le rétablissement de la forme de gouvernement qui existait avant 1791. « Cette demande, ajoutait-il, s'accorde parfaitement avec mes vues. »

Ces nouvelles tentatives contre les droits et la nationalité des Canadiens, auraient probablement triomphé, comme elles ont triomphé depuis, sans l'attitude de plus en plus hostile des États-Unis. L'Angleterre était profondément engagée dans la coalition contre Napoléon ; une rupture entre elle et les États-Unis devait l'obliger à de plus grands efforts. Les Canadiens pouvaient lui être d'un puissant secours en temps de guerre, et ce n'était pas en exposant leurs institutions et en les mettant eux-mêmes à la merci d'une population étrangère, qu'elle les rendrait bien zélés pour la défense de ses intérêts. Elle s'empressa donc de donner de nouvelles instructions à ses agents, afin de ne pas éloigner d'elle tout à fait l'affection de ce peuple. Ce sont ces instructions qui expliquent le changement qu'on observe de ce moment dans la conduite de Craig.

Le gouverneur convoqua les Chambres pour le 12 décembre (1810). On avait hâte de voir comment il allait parler des derniers événements ; son discours trompa tout le monde, il n'en dit rien. Il déclara même qu'il n'avait jamais douté du loyalisme et du zèle des différents parlements qu'il

(76) Ryland to Craig, Sept. 11, 1810, d. c.

(77) Il avait mandé à Craig, dès le 2 de ce mois, que si les ministres n'accordaient rien, il ne retournerait au Canada que le printemps suivant, afin de cacher la honte de son désappointement (N. de l'auteur).

(78) Ryland to Craig, August 23, 1810 d. c. Memorial of the Committee of Merchants interested in the Trade and Fisheries of His Majesty's North American Colonies, London, Sept. 3, 1810 (Can. Ar., Q[113] — Christie, VI, 147-149).

(79) Craig to Ryland, November 9, 1810 (Can. Ar., Q[113]).

avait convoqués ; qu'il espérait trouver les mêmes dispositions dans celui-ci ; qu'il serait heureux de voir régner l'harmonie et qu'il voulait maintenir dans leur juste équilibre les droits et les privilèges des pouvoirs législatifs. Il invita ensuite les Chambres à renouveler les lois établies pour la sûreté du gouvernement (80).

Ce discours parut étrange après tout ce qui s'était passé. Il n'y avait pas un mot sur les dangers que le gouvernement avait courus, ni sur les mesures qu'il avait prises pour les éviter.

L'Assemblée répondit que la situation des affaires extérieures ne permettait pas d'abolir les lois de sûreté, mais que les craintes qu'inspirait aux citoyens l'application de ces lois lui faisaient un devoir de s'assurer s'il n'était pas opportun d'en modifier les dispositions de manière à raffermir la confiance entre le gouvernement et le peuple. « Nous concourrons volontiers, ajouta la Chambre, à toutes les mesures qui tendront à la paix, but d'autant plus malaisé à atteindre que ceux qui habitent ce pays ont des idées, des habitudes et des préjugés difficiles à concilier. Aussi voyons-nous avec peine les efforts qui se font pour représenter sous le jour le plus faux les opinions et les sentiments d'une partie de la population » (81).

On ne saurait dire si Craig s'attendait à une allusion aussi légère aux derniers événements. Quoi qu'il en soit, il se crut obligé de justifier les violences qui avaient été commises. Il répliqua (82) que les craintes au sujet de l'exécution de la loi pour la conservation du gouvernement, étaient loin d'être générales. Il n'y avait que ceux que la loi menaçait qui en redoutassent la vigueur, et leurs clameurs pouvaient avoir trompé la Chambre sur leur nombre. Cette loi avait calmé l'agitation chez le peuple. Tout simple et dépourvu de lumières que fût celui-ci, il se rassurait en voyant le gouvernement armé de l'autorité nécessaire, et prêt à s'en servir, s'il le fallait, pour écraser les artifices des factieux et combattre les intrigues de la trahison. Il ajouta que l'Assemblée avait mal compris son discours ; l'harmonie dont il avait parlé était celle qui devait régner entre lui et les deux autres branches de la législature, et non pas celle qu'il fallait entretenir entre les divers éléments de la société.

Cependant Pierre Bédard était toujours en prison. La Chambre vota une

(80) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810.

(81) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810.

(82) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810.

adresse (24 décembre 1810) (83) par laquelle elle priait le gouverneur de le faire remettre en liberté. Papineau se présenta au château Saint-Louis et eut une longue conférence avec Craig. Ce dernier crut peut-être que le prisonnier commençait à chanceler dans sa résolution. « Aucune considération, répondit-il à Papineau, ne me fera consentir à l'élargissement de Bédard pendant la présente session. Je n'hésite pas à vous dire pourquoi. Par leurs discours et leurs propos, les membres de l'Assemblée ont répandu partout l'idée qu'elle fera ouvrir les portes de la prison de Bédard ; et cette idée est si bien établie maintenant que l'on ne la met plus en doute. Je crois le temps venu où la sécurité et la dignité du gouvernement commandent qu'on apprenne au peuple quelles sont les véritables limites du pouvoir des divers corps de l'État, et que ce n'est pas à la Chambre de gouverner le pays » (84).

Le gouverneur, qui espérait forcer Bédard à faire des aveux et à justifier à la fois par là toutes les autres arrestations, lui avait envoyé son secrétaire, Foy (85), qui eut avec lui un entretien. Au même temps, Craig, apprenant que l'abbé Bédard, curé de Charlesbourg, était en ville, l'avait mandé au château Saint-Louis pour le charger d'informer son frère que s'il voulait reconnaître sa faute, on le laisserait aller sur parole. Le prisonnier répondit en termes respectueux, mais positifs, qu'il ne pouvait demeurer d'accord d'une faute dont il ne se croyait pas coupable.

Malgré le langage décidé du gouverneur, Papineau avait pu découvrir que Bédard serait rendu à la liberté après la session. Comme il ne pouvait plus résulter aucun bien de la persistance de la Chambre dans les démarches qu'elle avait commencées, l'affaire fut ajournée après quelques discussions.

Le reste de la session se passa avec assez d'unanimité. La loi pour exclure les juges de l'Assemblée fut votée par les deux Chambres. En prorogeant le parlement (21 mars 1811), le gouverneur lui dit : » Parmi les lois auxquelles je viens de donner la sanction royale, il y en a une que j'ai vue avec une satisfaction particulière, c'est celle qui rend les juges inéligibles. Non seulement je crois la mesure bonne en soi, mais j'en regarde l'adoption

(83) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1810.

(84) Procès-verbaux du Conseil exécutif, 1811.

(85) Qui remplaçait Ryland absent en Angleterre.

comme une entière renonciation à un principe erroné, qui m'a mis, pour le suivre, dans la nécessité de dissoudre le dernier parlement » (86). Ces observations parurent si peu conformes à l'esprit du gouvernement de Craig, que l'on crut dans le temps qu'elles venaient du ministre des colonies.

Peu après, Bédard fut remis en liberté sans condition. Afin qu'on ne pût attribuer sa délivrance à l'intervention de l'Assemblée, le gouverneur avait attendu pour agir que tous les membres fussent rendus chez eux. En faisant part de ce motif à son Conseil, il l'avait prié de voir s'il n'était pas temps de mettre fin à la détention du prisonnier. Cette prière était un ordre. Tout cela démontre évidemment l'esprit arbitraire de son administration et condamne sa politique. Le Conseil exécutif, qui persista dans un acte injuste de peur de paraître céder aux représentants du peuple, fit preuve d'une ignorance complète des premiers principes du gouvernement constitutionnel.

Bédard, aussitôt élargi, s'adressa à ses électeurs du comté de Surrey : « Le passé ne doit pas nous décourager, leur dit-il, ni diminuer notre admiration pour notre constitution. Toute autre forme de gouvernement serait sujette aux mêmes inconvénients et à de bien plus grands encore ; ce que celle-ci a de particulier, c'est qu'elle fournit les moyens d'y remédier. Toutes les difficultés que nous avons déjà éprouvées n'ont servi qu'à nous montrer les avantages de notre constitution. Ce chef-d'œuvre ne peut être connu que par l'expérience. Il faut sentir une bonne fois les inconvénients qui peuvent résulter du défaut d'emploi de chacun de ses ressorts, pour être bien en état d'en sentir l'utilité. Il faut d'ailleurs acheter de si grands avantages par quelques sacrifices ».

Craig n'avait pas seulement cherché à dominer le parlement, il avait voulu aussi asservir le clergé à ses volontés. En proposant aux ministres de suspendre la constitution, il leur avait fortement conseillé de s'emparer du patronage de l'Église catholique, de la nomination des curés, de l'érection des paroisses, des biens des Jésuites et de ceux du séminaire de Montréal. Il eut trois entretiens au château Saint-Louis avec l'évêque Plessis, en 1811 (87), et il put se convaincre que le prélat serait aussi ferme, pour défendre ses droits, que la Chambre d'assemblée.

(86) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1811.

(87) Les 4 et 27 mai et 1er juin. *Mand. des év. de Québec*, III, 59-72. Lettre de Craig, du 4 juin 1811; c. p. Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, 476-477, 477-478.

On a exposé les efforts qui furent tentés à diverses reprises depuis la conquête, pour ruiner l'Église catholique en Canada, et pour élever le protestantisme à la place. On a fait remarquer que la révolution américaine désarma la persécution, qui n'avait osé encore employer que les menaces. La dispersion du clergé de France par le régime de la terreur en 1793, contribua aussi à apaiser les préjugés de l'Angleterre contre l'Église romaine, au point que les portes du Canada furent alors ouvertes aux prêtres français, exclus de ce pays avant la Révolution (88).

Au début de ce siècle, le gouvernement britannique chercha à revenir sur ses pas, ou du moins à soumettre l'Église à son influence. Il fit connaître à l'évêque, en 1805, qu'il avait l'intention de revendiquer auprès de la Cour de Rome les privilèges accordés aux souverains de France par les Concordats. Il devait offrir un établissement solide à l'évêque canadien et une complète reconnaissance de son siège, en retour du droit de nommer aux cures.

Le prélat s'opposa à cette entreprise qui aurait asservi l'Église du Canada à un gouvernement protestant (89). Il était résolu de faire d'abord des représentations au roi, avec le clergé et le peuple, puis d'avoir recours au Saint-Siège, si ce moyen ne réussissait pas. Le changement qui arriva alors dans le cabinet fit suspendre la poursuite de cette affaire. M. Plessis avait eu de longues discussions avec sir Robert Shore Milnes, le procureur général Sewell (90) et Grant.

En 1811, le gouverneur Craig disait à M. Plessis : « Votre situation est fâcheuse, je désirerais qu'elle pût s'améliorer. Vous ne tenez pas le rang qui conviendrait à votre dignité, et je ne puis vous reconnaître en votre qualité d'évêque ; mais il ne dépend que de vous d'être reconnu et autorisé par une commission royale ». Craig soutenait que la nomination des curés était une prérogative de la Couronne, et que le roi n'y renoncerait jamais. M. Plessis essaya de lui faire entendre que l'institution canonique, par laquelle le prêtre reçoit le pouvoir de conduire spirituellement son troupeau, de lui annoncer la parole de Dieu, de lui administrer les sacrements, ne pouvait venir que de l'Église ; et que l'établissement dans la province

(88) V. App. XII.

(89) Lettre de M. Plessis à M. Bourret, Sulpicien, son agent à Londres, 4 juillet 1806.

(90) V. *supra*, n. 23.

du régime qu'on avait proposé serait capable de la mettre en feu. « Une personne, lui dit le gouverneur, qui connaît bien et depuis longtemps le pays, m'assure que votre religion s'y perd insensiblement ». L'évêque répondit aussitôt : « Je ne crains pas d'affirmer que je connais mieux le peuple canadien. Ce peuple est généralement très attaché à sa religion et très peu disposé à souffrir qu'on y porte atteinte. Il n'y a pas de bien dont il soit aussi jaloux. » — « Ce qu'il y a de très certain, reprit Craig, c'est que, jusqu'à présent, ce pays n'a pas été gouverné selon l'esprit de la constitution d'Angleterre. Que de choses sont tolérées ici que l'on ne souffrirait dans aucune autre partie des domaines britanniques ! Tant que la province a été peu importante, on a laissé subsister cet abus. Mais voilà que sa population, ses productions, son commerce lui donnent une importance qu'elle n'a jamais eue. Il est temps qu'elle soit mise sur le même pied que les autres parties de l'Empire. Il est de la gloire du roi que sa prérogative s'exerce partout... Un curé mal choisi peut nuire beaucoup au gouvernement » (91).

Le gouverneur voulut gagner l'évêque par l'intérêt et par l'ambition. « Les curés, dit-il, n'ont pas le droit de poursuivre pour leur dîme. Et vous-même, quel maigre revenu avez-vous ? » — « Les revenus, répondit M. Plessis, sont la dernière chose qu'un ecclésiastique doive chercher ; le clergé catholique a souvent prouvé qu'il savait faire des sacrifices... Je consentirais volontiers à souffrir de plus grandes privations plutôt que de donner lieu à mes diosésains de dire que j'ai trahi mes devoirs et vendu mon épiscopat. » Sir James Craig s'obstinait. « La religion est l'œuvre de Dieu, continua le prélat, j'espère qu'il la soutiendra dans ce pays... Le gouvernement a laissé mes prédécesseurs, depuis la conquête, diriger leur Église en toute liberté. Ils ont trouvé dans cette conduite un motif de plus de se montrer zélés pour les intérêts de l'Angleterre. Je suis leurs traces... Le pouvoir est juste : j'espère qu'il ne voudra pas me maltraiter plus qu'il n'a maltraité ces autres évêques... Les préjugés de l'Angleterre contre les catholiques, dit-il encore, se dissipent : que de choses défendues par les statuts d'Édouard VI, d'Élisabeth, de leurs successeurs, et qui se font maintenant en toute liberté ! Que n'a-t-on pas dit dans les deux Chambres du Parlement anglais, en 1805, en faveur des catholiques d'Irlande, lors-

(91) Seconde conversation de M. Plessis avec Craig, d. c. (*Mand des év. de Québec*, III, 63, 65).

qu'on y agita leur émancipation ? Aurait-on osé parler avec cette force et cette hardiesse il y a cent ans ?... Quant à la suprématie spirituelle, à cette qualité de chef de l'Église qu'il a plu au Parlement d'Angleterre d'attribuer au roi, aucun membre de l'Église catholique ne la peut reconnaître. » — « Et nous ne reconnaissons point d'Église catholique, » répliqua le gouverneur en mettant fin à l'entretien (92). A ses yeux, la nomination aux cures par le roi devait être un moyen puissant de saper la foi des Canadiens, et de les amener peu à peu à l'apostasie.

Ce fut peu de jours après (19 juin 1811), que sir James Craig repartit pour l'Europe. Il était atteint depuis longtemps d'une maladie mortelle et avait subi déjà deux fois la ponction. En arrivant en Angleterre, il écrivit au ministre pour s'excuser d'avoir abandonné son gouvernement sans permission. Liverpool lui répondit que l'état de sa santé l'excusait, et que le prince régent approuvait hautement sa conduite en Canada (93).

Le peuple a donné au temps de son administration le nom de « Règne de la terreur ». Dans le discours étrange qu'il prononça en prorogeant les Chambres (94) pour la dernière fois, il parla d'un ton de satisfaction, comme s'il eût laissé tous les partis dans la concorde, et confondus dans de mutuels sentiments d'estime et de bienveillance ; illusion d'une imagination que ne réglait aucun jugement. Sa faiblesse était de vouloir imiter le grand conquérant qui tenait alors un sceptre absolu dans une autre partie du monde. Il mourut quelques mois après son retour en Angleterre (95). Malgré les adresses que ses partisans lui présentèrent à son départ, malgré le spectacle de la population anglaise de Québec, détachant les chevaux de sa voiture pour la traîner à bras jusqu'au rivage quand il allait s'embarquer, il fit des réflexions amères sur la perfidie et l'ingratitude des hommes, qu'il avait éprouvées en Canada, disait-il, plus que partout ailleurs. Pourtant, jusqu'au dernier moment, ses partisans l'avaient poursuivi de leurs approbations et de leurs adresses complimenteuses.

(92) Seconde conversation de M. Plessis avec Craig. d. c. (*Mand. des év. de Québec*, III. 66, 67, 68, 69).

(93) Craig to Liverpool, July 20, 1811. Liverpool to Craig, July 31, 1811 (Can. Ar., Q[115], pp. 132, 134).

(94) V. *supra*, n. 86.

(95) En janvier 1812, âgé de 62 ans.

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE DE 1812 (1)

Les discordes qui avaient marqué l'administration de Craig, et les manifestations populaires avaient enhardi le parti de la guerre aux États-Unis et accru ses espérances de conquête. En Angleterre, les dispositions de la République avaient porté le Bureau des colonies à travailler à adoucir l'âpreté qui régnait en Canada dans les relations entre le gouvernement et les représentants du peuple.

L'incapacité et la violence de Craig avaient été la cause des troubles récents. Une conduite contraire pouvait ramener le calme dans les esprits. Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, sir George Prevost, ancien militaire d'origine suisse, [comme Haldimand], choisi pour succéder à Craig, offrait toutes les qualités désirables dans les circonstances. C'était un homme sage et modéré. Il possédait ce bon sens, cette impartialité si rares à cette époque chez les agents métropolitains, qui, voyant la puissance de la mère patrie personnifiée en eux, se persuadaient ou affectaient de croire que toutes les contradictions qu'éprouvaient leurs volontés étaient des opposi-

(1) On trouvera la bib. de la guerre de 1812-14 d. Winsor, *Hist. of America*, VII, 420-437, 457-459, 521-524. Larned, *Lit. Am. Hist.*, nos 1709-1753. K.-C. Babcock, *Rise of American Nationality*, N.-Y., 1906, 300-323. *Cambridge Modern History*, VII, 797-790. Channing, Hart and Turner, *Guide to the Study of American Hist*, 2nd ed. Boston, 1912, 371-375. Consulter R. Christie, *Hist. of the late Province of Lower Canada*, II. E. Cruikshank, *Documentary Hist. of the Campaigns upon the Niagara Frontier in* 1812-1814 (Lundy's Lane Hist. Soc. Pubs.) Welland, 1896-1905. *Id.* « From. Isle-aux-Noix to Châteauguay » 1812-1813. (Trans. R. S. C. 3rd ser. VII, sect. II, 1914, 129-173. Major J. Richardson, *War of* 1812 (1842), new ed. by A.-C. Casselman, Toronto, 1902. Sir C.-P. Lucas, *The Canadian War of* 1812, Oxford, 1906. Babcock, *op. cit.*, ch. IV-VIII, X, XI. A.-T., Mahan, *Sea Power in its Relations to the War of* 1812. Boston, 1905. Kingsford, *Hist. of Canada*, VIII, 115-508. B. Sulte, *Histoire de la milice canadienne française* (1760-1897). Montréal, 1897.

tions malveillantes et factieuses dirigées contre la suprématie britannique.

Dès son arrivée à Québec (13 septembre 1811) (2), sir George Prevost s'appliqua à calmer les esprits et à apaiser l'animosité dans les cœurs. Il montra la plus entière confiance en la fidélité des Canadiens ; il s'étudia à prouver que les accusations de trahison portées contre eux n'avaient laissé aucune impression dans l'esprit des ministres anglais. Il nomma juge aux Trois-Rivières Pierre Bédard, le prisonnier de sir James Craig ; il fit lieutenant-colonel de milice Louis Bourdages, adversaire non moins ardent de ce gouverneur. Bientôt la plus vive sympathie s'établit entre sir George Prevost et le peuple.

Le choix et les instructions du roi (2 *bis*) avaient été dictés par les circonstances : la guerre avec les États-Unis était imminente. On a vu au dernier chapitre les causes des difficultés qui avaient surgi entre les deux nations, et ce qui s'était passé jusqu'en 1809. A ce moment (4 mars), James Madison devint président des États-Unis en remplacement de Jefferson, ancien ami et disciple de Washington. On crut un instant dans la République à une réconciliation avec l'Angleterre. L'ambassadeur de Londres à Washington annonça que les ordonnances qui défendaient tout commerce avec la France et ses alliés allaient être révoquées en ce qui regardait la république ; mais ce fonctionnaire fut ensuite désavoué, et les ordonnances n'ayant été que très légèrement modifiées, les rapports entre les deux puissances s'étaient envenimés de plus en plus.

« Napoléon, dit Thiers, se conduisant ici avec une habile modération avait renoncé, quant aux Américains, à ses décrets de Berlin et de Milan et avait agi de la sorte dans l'espérance de voir les Américains défendre leur pavillon contre ceux qui l'outrageaient. En réponse à cette sage conduite, les Américains avaient levé leur interdit à l'égard de la France, l'avaient maintenu à l'égard de l'Angleterre (2 mars 1811), et se trouvaient à ce sujet en contestation ouverte avec celle-ci...

« L'opposition anglaise avait là de nombreux et justes griefs contre le cabinet de Londres, et l'un des plus grands orateurs de l'Angleterre, lord Brougham, dans tout l'éclat de la jeunesse et du talent, avait accablé les ministres en montrant à quel point leur système était devenu insensé.

(2) Prevost to Liverpool, Sept. 23, 1811 (Can. Ar., Q[114]. p. 170).

(2 *bis*) Ses instructions sont du 22 octobre 1811 (Rep. Can. Ar., 1905, I, 47.

En effet, tandis qu'ils s'obstinaient dans leurs ordres du conseil à l'égard des Américains sous prétexte d'empêcher les communications avec la France, ils avaient, par le système des licences, autorisé une quantité de petits pavillons, suédois, norvégiens, prussiens, à communiquer avec la France, de façon que la marine marchande anglaise avait été remplacée par de petits neutres, auxquels ils permettaient par exception ce qu'ils refusaient aux grands neutres, c'est-à-dire aux Américains, qui pouvaient invoquer en leur faveur le droit des nations... La cité de Londres, irritée au plus haut point, présenta (en 1812) une pétition au prince de Galles, régent depuis un an, pour demander le renvoi des ministres, et une grande partie du commerce avait appuyé de ses vœux cette pétition audacieuse. Le prince de Galles, au pouvoir duquel on avait mis des restrictions pour la durée d'une année, venait d'entrer en pleine possession des prérogatives de la royauté, et tout annonçait qu'il en jouirait définitivement, la santé de son père George III (tombé en démence) ne laissant plus aucune espérance d'amélioration. Quoiqu'il se fût habitué aux anciens ministres de son père, et à demi brouillé avec les hommes d'État qu'il destinait d'abord à être les siens, cependant il aurait voulu réunir les uns et les autres dans un ministère de *coalition* afin de donner quelque satisfaction à l'opinion publique violemment excitée. » Mais Spencer Perceval, disciple de Pitt et chef du ministère, ne pouvait avoir aucune sympathie pour Grenville et Grey, chefs de l'opposition whig. D'ailleurs la grande question de l'émancipation irlandaise les divisait absolument. De sorte que toutes les représentations populaires n'eurent aucun résultat.

« Napoléon comprit que, l'Angleterre s'obstinant à faire essuyer aux Américains toute sorte de vexations, il fallait les attirer à lui par des traitements tout contraires. » Les adoucissements qu'il avait apportés à son système laissaient encore subsister beaucoup de restrictions. Il fit promettre aux Américains « la plus large admission en France, s'ils rompaient définitivement avec l'Angleterre. Il se flattait donc, et la suite prouva qu'il ne se trompait point, d'avoir sous peu de mois l'alliance de l'Amérique » (3).

Ainsi tout préparait la rupture de la paix entre l'Angleterre et les États-Unis. Les vaisseaux de guerre anglais, en faisant la police, entravaient de plus en plus le commerce. La frégate républicaine, le *President*, com-

(3) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 1845-1862, 20 v., XIII.

mandée par le commodore Rodgers, prit un sloop anglais, *Little Belt*, en croisière sur la côte américaine (13 mai 1812) (4). Vers le même temps, les sauvages de l'Ouest remuèrent. Le général Harrison ne put les intimider qu'en leur faisant essuyer une sanglante défaite sur les bords de [la Tippecanoe, un affluent de] la Wabash, dans l'Indiana (8 novembre 1811) (5). Les ennemis de l'Angleterre aux États-Unis attribuèrent les hostilités des sauvages aux intrigues de ses agents, et demandèrent la guerre à grands cris.

Ce parti travaillait depuis longtemps à augmenter ses forces pour parvenir au pouvoir. Il allait voir enfin, semblait-il, la réalisation de ses espérances. L'Angleterre était au fort de la guerre d'Espagne. Napoléon s'élançait vers la Russie, où il devait gagner ou perdre la domination de l'Europe. Animés par ces événements, une ardeur belliqueuse s'empara des Américains, et le cri : Aux armes ! retentit dans une grande partie de la République. Le Congrès s'émut : le Capitole retentit de plaintes contre la Grande-Bretagne. Des discours véhéments pressèrent la lenteur craintive des agriculteurs et des marchands ; des orateurs et des journaux annoncèrent que, la guerre proclamée, le gouvernement américain n'aurait qu'à ouvrir les bras pour recevoir le Canada, retenu contre son gré sous le joug d'une métropole européenne, et que les habitants attendaient avec impatience l'heure de la délivrance. « Malgré la justice scrupuleuse, disait au Congrès le message du président Madison, le 1er juin 1811, malgré la grande modération des États-Unis, et tous leurs efforts pour maintenir la paix entre les deux pays, le cabinet anglais non seulement persiste à nous refuser toute satisfaction des torts que nous avons soufferts, mais veut encore faire exécuter jusqu'à nos portes des mesures (telles que le prétendu droit de visite) qui, dans les circonstances actuelles, ont le caractère et l'effet de la guerre au préjudice de notre commerce légitime. En présence de cette volonté évidente et inflexible de fouler aux pieds des droits qu'aucune nation indépendante ne peut abandonner, le Congrès sentira la nécessité d'armer les États-Unis, pour en élever la force et répondre aux espérances de la nation » (6).

(4) *Niles' Register*, Baltimore, 1811-49, I, 33 ss. Le *President* fut pris à son tour par les Anglais en 1815.

(5) Rapport de Harrison (*Amer. State Papers*, Washington, *Indian Affairs*, I, 776). *Niles' Register*, I, 255.

(6) *Compilation of the Messages and Papers of the Presidents*, 1789-1897, pub. by J.-D. Richardson, Washington, 1896-99, I, 499.

Après avoir frappé d'arrêt les navires anglais qui se trouvaient dans les ports de l'Union, le Congrès autorisa le président à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne. Tous les préparatifs étaient, pour ainsi dire, à faire. La République n'avait ni armée, ni généraux, ni matériel. Elle fut obligée de tout former et de tout organiser avec hâte et précipitation. Malgré leur enthousiasme apparent, les Américains n'avaient point soif de combats et de gloire militaire (7). Ce puissant excitateur des peuples européens manque presque totalement aux peuples de l'Amérique du Nord. Ceux-ci n'ont point acquis les contrées qu'ils occupent par de grandes victoires ; ils ne sont point venus s'asseoir en conquérants au foyer d'une civilisation vieillie et dégénérée. Leurs souvenirs historiques ne consistent ni en croisades, ni en actions de chevalerie, ni en conquêtes brillantes. Tout ce mouvement, toute cette pompe guerrière et poétique qui a caractérisé la naissance et la formation des nations modernes de l'Europe, est inconnue à l'Amérique. Le Nouveau Monde fut découvert et colonisé au moment où les formes de la société de l'Ancien allaient changer, où l'homme qui travaille et qui souffre, l'homme du peuple, allait commencer à s'agiter pour obtenir un gouvernement fondé sur ses besoins, et qui fût capable de prendre la place du gouvernement de l'épée.

Le mobile des hommes d'aujourd'hui est surtout un intérêt froid et calculateur. C'est le seul des citoyens de la République américaine. La guerre du Canada, après la première ardeur passée, parut une spéculation hasardeuse. Aussi, craignant de trop s'aventurer, ce peuple marcha-t-il avec précaution ; par suite la guerre de 1812 fut un ensemble d'escarmouches, où il se cueillit peu de lauriers des deux côtés. Engagée comme elle l'était en Europe, l'Angleterre résolut de se tenir d'abord sur la défensive en Amérique. Ce plan était le seul du reste qu'elle pût suivre avec les forces dont elle disposait. L'immensité de la frontière coloniale rendait sa situation d'autant plus difficile que le Saint-Laurent est fermé l'hiver par les glaces, et que la partie de son territoire que baigne l'Océan était séparée du Canada par des forêts et de vastes territoires inhabités. Le courage des colons et le peu de secours qu'elle pourrait leur envoyer devaient former la principale barrière.

Le Congrès américain ordonna la levée d'une armée régulière de vingt-

(7) Ces lignes, rappelons-le, furent écrites en 1859.

cinq mille hommes, outre cinquante mille volontaires, et convoqua cent mille hommes de milice pour la garde des côtes et des frontières (8). Le général Dearborn, vieil officier de la révolution, fut nommé commandant en chef des armées de la République. Mais ces masses d'hommes étaient plus formidables sur le papier que sur le champ de bataille. Les chefs n'avaient pas l'expérience ni les grands talents qui y suppléent quelquefois. Le Canada n'aurait pu résister à de pareilles forces, si elles avaient été mises en mouvement avec la science stratégique européenne. Les cent soixante-quinze mille hommes armés des États-Unis étaient supérieurs à toute la population mâle capable de porter les armes dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord (9).

Cependant le Canada se préparait à faire tête à l'orage, avec une activité et une confiance qui étaient de bon augure. Sir George Prevost alla visiter le district de Montréal et la frontière du lac Champlain. Il examina les postes fortifiés et les positions militaires de la rive droite du Saint-Laurent. Partout la population était animée du meilleur esprit. Il y avait bien eu un instant de dissidence parmi les jeunes membres de la Chambre d'assemblée, encore outrés de la conduite de Craig. Même une réunion secrète s'était tenue à Québec chez Lee, où Louis-Joseph Papineau, Borgia et plusieurs autres députés avaient délibéré s'il ne conviendrait pas de rester neutres ; mais Pierre Bédard et ses amis s'étaient opposés à ce projet et il avait été abandonné.

Le parlement se réunit deux fois en 1812. La première session commença le 21 février ; la seconde, le 16 juillet. Le gouverneur pria les Chambres de renouveler les lois nécessaires à la sûreté du gouvernement. C'était demander la remise en vigueur de l'odieuse loi des suspects, dont la dernière administration avait tant abusé. L'Assemblée répondit qu'elle s'en occuperait. Toute disposée qu'elle fût à satisfaire au désir de sir George Prevost, elle devait se mettre en garde contre l'avenir. Pour cela, elle fit à la loi plusieurs amendements : elle voulut confier au gouverneur seul le pouvoir conféré jusque-là, au Conseil exécutif, d'emprisonner les personnes soupçonnées de trahison ; et décréter qu'aucun membre des deux Chambres

(8) Session de 1811-12. *Statutes at large of the United States*, 1789-1845. Washington, 1845, II. 671. 676, 705. Winsor, *Hist. of America*, VII, 377.

(9) Le Canada avait alors (1812) environ 500.000 âmes (Kingsford, *op. cit.*, VIII, 183, met 425 000) et les États-Unis en comptaient six millions. Lucas, *op. cit.*, 5.

ne pourrait être arrêté. Ces amendements montrent assez dans quel discrédit étaient tombés les conseillers, puisque l'Assemblée préférait s'en remettre à la discrétion d'un seul homme, étranger au pays (10).

Le Conseil législatif rejeta les amendements (11), qui portaient une censure trop directe de sa conduite ; et, malgré une conférence entre les deux Chambres, la loi tomba à la satisfaction de tout le monde. La preuve qu'elle n'avait été qu'un moyen d'oppression, c'est qu'elle disparaissait des statuts au moment où elle aurait eu, il semble, le plus raison d'y être.

L'Assemblée vota une loi pour organiser la défense du pays et armer la milice. Elle autorisa le gouverneur à lever deux mille hommes, et, en cas de guerre ou d'insurrection, à mettre sur pied toute la milice de la province ; elle vota en outre soixante-deux mille livres sterling pour les nécessités publiques. En même temps elle protesta contre l'insulte faite à son loyalisme par Craig. Lee proposa une enquête sur les événements qui avaient marqué l'administration de ce gouverneur, afin que le roi pût prendre les précautions nécessaires pour empêcher le retour des abus. Cette proposition fut appuyée par L.-J. Papineau, qui montrait déjà les talents oratoires de son père ; elle passa presque à l'unanimité, deux députés seulement votant contre. Lee, Papineau, père et fils, Pierre Bédard et D.-B. Viger furent chargés de l'enquête ; il n'y eut point de rapport (12).

A la session de juillet, le gouverneur annonça qu'il était nécessaire d'émettre des billets d'armée (Army bills), portant intérêt, parce que le trésor public ne pourrait suffire aux dépenses de la guerre. Ces billets seraient remboursables soit en espèces, soit en lettres de change du gouvernement sur Londres. Il pria la législature de prendre des moyens propres à en encourager la circulation et à en soutenir le crédit. L'Assemblée, approuvant sur-ſe-champ une émission de deux cent cinquante mille livres sterling de billets d'armée, accorda une subvention annuelle de quinze mille livres pendant cinq ans, pour payer l'intérêt, et donna au papier le cours légal de monnaie dans le commerce (13).

(10) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1812. Prevost to Liverpool, March 3, 1812 (Can. Ar., Q117-1, pp. 41-47-65).

(11) Jour. du Conseil législatif, 1812.

(12) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1812.

(13) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1812.

Le Congrès américain avait déclaré la guerre à l'Angleterre le 18 juin (1812). Partout dans les villes et dans les campagnes du Canada retentit le bruit des armes ; les milices s'exercèrent sous la direction de leurs officiers. Les Canadiens étaient déjà animés de cette ardeur belliqueuse qui distingue leur race.

Prevost voulut aussi regagner les bonnes grâces du clergé (14), qu'il croyait perdues après les tentatives imprudentes de Craig. Il eut des communications avec M. Plessis, qui saisit l'occasion pour faire reconnaître pleinement l'existence légale et l'autorité d'un évêque catholique en Canada. Le gouverneur lui témoigna le désir de savoir sur quel pied il serait convenable de mettre l'épiscopat. M. Plessis lui présenta un mémoire (15) dans lequel il exposait la situation des évêques canadiens avant et depuis la conquête, et l'état où il était désirable qu'ils fussent à l'avenir pour l'avantage du gouvernement et de la religion.

« Avant la conquête, les évêques canadiens, disait le prélat, gouvernaient leur diocèse à l'instar de ceux de France, selon les canons de l'Église et les ordonnances du royaume. Ils avaient un chapitre, composé de cinq dignités et de douze chanoines, qui était sous leur entière juridiction, ainsi que tout le clergé séculier et les communautés religieuses de filles. Ils tenaient leur synode, érigeaient les paroisses, y proposaient les desservants, les révoquaient, visitaient les églises, les monastères et les lieux de piété ; rendaient des ordonnances touchant la discipline et la corruption des mœurs, auxquelles les ecclésiastiques et les laïcs étaient obligés de se soumettre ; se faisaient rendre les comptes des fabriques ; ordonnaient sur le recouvrement et l'emploi de leurs deniers ; enfin ils avaient la direction absolue de toute l'administration ecclésiastique et religieuse, et rien ne se pouvait faire dans le clergé séculier, dans les fabriques et dans les monastères, sans leur ordre ou leur approbation. Leur sûrveillance s'étendait jusque sur les écoles.

« Depuis la conquête, le gouvernement britannique ayant refusé au Canada de recevoir des évêques de France, le chapitre chargé de l'administration du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, s'était considéré comme revenu aux temps qui avaient précédé les Concordats, et où

(14) Craig to Liverpool, March 3, 1812, d. c.

(15) Daté le 15 mai 1812 (*Mand. des év. de Québec*. III. 79).

l'évêque était élu par le clergé de son Église, confirmé par le métropolitain ou par le pape et reconnu par le souverain. Par un acte capitulaire de l'année 1764, M. Briand, membre du chapitre et l'un des vicaires généraux, avait été élu évêque de Québec. Malgré la recommandation du gouverneur Murray, dont il avait mérité la confiance, le ministère anglais avait refusé d'approuver sa nomination, mais il lui avait fait dire qu'il ne serait point troublé. La Cour de Rome lui avait accordé des bulles, et il avait été sacré à Paris en 1766. Revenu en Canada, il y avait exercé ses fonctions avec autant de liberté qu'il en aurait pu avoir sous l'Ancien Régime » (16).

Le chapitre de la cathédrale, réduit à un petit nombre de membres, n'ayant plus de revenus suffisants pour subsister, s'était éteint insensiblement. Sa dernière assemblée capitulaire avait eu lieu le 10 septembre 1773 ; le dernier chanoine était mort en 1796. Du consentement de la Cour de Rome et de sir Guy Carleton, un coadjuteur avait été nommé à l'évêque en 1772, pour le remplacer après sa mort ou sa démission.

M. Plessis disait ensuite que les évêques avaient fait et faisaient encore profession de la fidélité la plus scrupuleuse envers le gouvernement, et avaient cherché en toute occasion à la graver profondément dans l'esprit du clergé et du peuple confié à leurs soins. Comme on savait très bien qu'ils ne prétendaient exercer d'autorité qu'au spirituel et seulement sur les sujets catholiques de leur diocèse, on ne leur avait contesté ni leur juridiction, ni leur titre d'évêque de Québec jusqu'à ces dernières années ; depuis lors des esprits jaloux, se couvrant du spécieux prétexte d'un grand zèle pour les intérêts et les prérogatives de la Couronne, avaient commencé à élever des doutes sur l'exercice et même sur l'existence d'une autorité toute canonique et très inoffensive de sa nature. En 1806, un fonctionnaire de la Couronne avait déposé dans une de nos cours une requête tendant à troubler cette jouissance, et à faire appliquer certains statuts de l'Angleterre, fruits malheureux des animosités religieuses du XVI[e] siècle, et dont l'effet aurait été d'anéantir l'autorité et le titre de l'évêque catholique du Canada (17).

M. Plessis concluait par demander que lui et ses successeurs fussent reconnus civilement pour évêques catholiques romains de Québec, ayant

(16) *Mand. des év. de Québec*. III, 80-82.

(17) V. App. XIII.

sous leur juridiction épiscopale tous les catholiques des colonies de l'Amérique britannique du Nord (en attendant qu'il fût établi par un accord entre Rome et l'Angleterre d'autres évêchés catholiques dans ces colonies), avec tous les droits et prérogatives exercés jusque-là par ses prédécesseurs ; qu'aucune paroisse catholique ne pût être érigée sans l'intervention de l'évêque ; que l'évêque fût maintenu dans le droit qu'il avait de proposer aux cures et aux missions ; que la propriété du palais épiscopal lui fût confirmée et qu'il fût autorisé à acquérir et à transmettre ses acquisitions à ses successeurs. « Quant à l'influence que pourrait donner à sa place, disait M. Plessis en terminant, une assignation de revenus qui lui permît de servir plus efficacement le gouvernement de Sa Majesté, ainsi qu'à l'utilité qu'il pourrait y avoir, dans un pays dont au moins les trente-neuf quarantièmes sont catholiques, que le clergé de cette communion fût représenté par son chef dans les Conseils exécutifs et législatif, ce sont des objets dont le soussigné sent le prix, qu'il recevrait avec reconnaissance s'ils lui étaient offerts, et sur lesquels néanmoins il s'abstiendra de faire aucune demande particulière, s'en rapportant pleinement à la bienveillance et à la sagesse reconnue de Votre Excellence » (18).

Ces demandes, appuyées du zèle que M. Plessis avait montré dans tous les temps et qu'il inspirait sans cesse à son clergé, furent accordées peu après. En 1813, Prevost suggéra de donner mille livres sterling par année au prélat canadien, et le prince régent y consentit (19) ; l'évêque protestant eut beau témoigner son mécontentement du pouvoir et du rang de l'évêque catholique, et se plaindre que l'on reconnaissait deux titulaires du même diocèse, lord Bathurst, ministre des colonies, se contenta de lui répondre que ce n'était pas quand les Canadiens se battaient pour l'Angleterre qu'on devait agiter une pareille question (20).

La nécessité où l'Angleterre se trouvait alors de prêter une oreille favorable aux Canadiens et d'être juste à leur égard, ne devrait pas être oubliée d'elle ; car sa situation devient de jour en jour plus difficile, à mesure que ses colonies américaines et les États-Unis s'accroissent en population, en

(18) *Mand. des év. de Québec*, III, 85-86.

(19) Prevost to Bathurst, Nov. 18, 1812 (Can. Ar., Q[119], p. 33). Bathurst to Prevost, 1813, c. p. Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, 483.

(20) Lettre du 27 décembre 1813. Jusqu'à cette année-là, le gouvernement britannique avait qualifié le prélat catholique « surintendant de l'Église romaine ». En 1813, au milieu de la guerre américaine, lord Bathurst lui restitua le nom d'évêque catholique de Québec (N. de l'auteur).

puissance et en richesse. L'Océan qui sépare les deux mondes est une barrière naturelle autrement redoutable que la limite qui divise le Canada d'avec la République voisine. La nationalité des Canadiens donne de la force toutefois à cette barrière conventionnelle, et la guerre qu'on va raconter le prouva.

Le gouverneur en appela à leurs lois et à leur religion pour exciter leur ardeur, et cet appel du représentant de l'Angleterre était un engagement d'honneur d'autant plus sacré qu'il était pris au moment du péril. Le peuple interpréta de la manière la plus généreuse ce que sir George Prevost promit à ses députés et à son clergé. Il ne se demanda point si, le danger passé, l'Angleterre n'enverrait pas un autre Craig recommencer sa politique spoliatrice. Chacun songea à faire son devoir, et l'ennemi put se convaincre que la défection qu'il attendait ne se réaliserait point.

Le gouverneur dirigea ses troupes réglées vers les frontières, et confia la garde de Québec, la clef du pays, à ces milices représentées naguère encore comme animées de dispositions suspectes. Pierre Bédard et plusieurs autres citoyens, qui avaient été accusés faussement de trahison, furent rétablis avec éclat dans leurs grades militaires par un ordre du jour.

Le 9 mars (1812), le président des États-Unis, Madison, avait informé le Congrès (21) que, pendant que le gouvernement américain était en paix avec la Grande-Bretagne, cette dernière puissance avait employé un agent secret dans plusieurs États de la République, pour y souffler la révolte et les détacher de la confédération. Cette communication extraordinaire fit sensation. L'espion était un Irlandais nommé John Henry, qui avait été capitaine dans la milice américaine. Depuis 1806, il résidait à Montréal. Henry, qui avait déjà agi dans quelque affaire secrète à la satisfaction du secrétaire d'État à Londres, avait été prié par une lettre du secrétaire de Craig, Ryland, de se charger d'une mission confidentielle, pour laquelle le gouverneur lui fournirait un chiffre de correspondance. Cette mission était de retourner aux États-Unis ; de tâcher d'y obtenir les renseignements les plus exacts sur la disposition des esprits, surtout dans le Massachusetts, l'État qui exerçait alors le plus d'influence dans l'Est ; de s'insinuer dans l'intimité de quelques chefs des mécontents ; de leur faire entendre, en

(21) *Compilation of the Messages and Papers of the Presidents*, by Richardson, d. c., I, 498. *Niles, Register*, II, 19-27.

usant de beaucoup de réserve, que s'ils voulaient se mettre en rapport avec le gouvernement britannique par le canal du gouverneur canadien, il était aurorisé à servir secrètement d'intermédiaire, et de leur montrer, s'ils l'exigeaient, ses lettres de créance. Henry avait ordre d'écrire souvent à Québec, et, pour ne pas exciter de soupçon, il devait adresser ses lettres au juge Sewell et à un autre citoyen qui lui avait été désigné, quelquefois à Ryland lui-même, mais très rarement (22).

On pensait que les conséquences de l'embargo établi par le Congrès, ruineuses pour les États de l'Est, pourraient amener leur séparation du reste de la confédération. Henry se rendit à Boston pendant l'hiver de 1809 et écrivit une foule de lettres (23) jusqu'à son retour à Montréal dans la même année. Sa mission n'avait eu aucun bon résultat. Lorsqu'il fut question de son salaire, on refusa de lui accorder [les trente-deux mille livres sterling] qu'il demandait. En 1811, Henry s'adressa à lord Liverpool, qui lui fit répondre par son secrétaire que sir James Craig ne s'était pas engagé à lui faire avoir sa récompense en Angleterre. Se voyant rebuté dans la colonie et dans la métropole, il alla tout dévoiler au pays qu'il avait voulu trahir (24). Cette affaire, dont on fit grand bruit aux États-Unis pour exciter le peuple à la guerre, est une nouvelle preuve, après tant d'autres, du peu de jugement de Craig.

Les dispositions militaires prises en Canada furent entièrement des moyens de défensive. La tâche paraissait plus difficile qu'elle ne l'était en réalité, car le gouvernement de Washington allait conduire toute cette guerre avec l'inexpérience et la timidité d'un état-major bourgeois. Les efforts de la République, durant la guerre de 1812, se perdirent dans une multitude de petits chocs, sur une frontière de trois à quatre cents lieues, et il est difficile de dire ce qu'elle attendait de cette tactique.

Lorsque la guerre éclata, le général William Hull, gouverneur du territoire du Michigan, partit de l'Ohio pour le Détroit avec deux mille hommes.

(22) Prevost to Liverpool, April 3, 1812. Liverpool to Prevost, May, 15, 1812 (Can. Ar., Q[117-2], pp. 181, 230).

(23) V. ses lettres à Ryland, 1809 (Can. Ar., Q[107], pp. 111, 113, 115, 121, 150, 154). V. aussi Craig to Henry, Feb. 6, 1809. Henry to Craig, Feb. 14, 15 1809. April 12, 20 1809. May 6, 15, 22, 1809 (Can. Ar., Q[109], pp. 254, 82, 86 (58-81, 88), 283, 289, 293, 298, 301).

(24) Le président Madison lui donna $ 50.000 pour ses lettres à Ryland. V. aussi Craig to Castlereagh, April 10, May 5, 1808 (Can. Ar., Q[107], p. 111, 148). Babcock, *Rise of American Nationality*, d. c. 64-66.

Il était chargé de garantir la frontière nord-ouest des insultes et de tâcher de gagner les sauvages à la cause américaine. Ses instructions l'autorisaient à envahir le Canada, s'il pouvait le faire sans mettre en danger les postes qui lui étaient confiés. Le 12 juillet (1812), il traversa la rivière du Détroit et campa à Sandwich, dans le Haut-Canada, avec l'intention d'aller prendre le fort Malden, à Amherstburg, situé à six lieues de là. De son camp, il adressa une proclamation aux habitants du Canada.

« L'armée que je commande, leur disait-il, est entrée dans votre pays, et l'étendard de l'Union flotte maintenant sur la terre canadienne. Il n'amène aux habitants paisibles et inoffensifs ni dangers ni inconvénients. Je viens trouver des ennemis, je ne viens pas en faire ; je viens vous protéger, et non vous faire du mal.

« Séparés de l'Angleterre par un océan immense et un vaste désert, vous n'êtes pas admis dans ses conseils, et elle ne consulte pas vos intérêts. Vous avez éprouvé sa tyrannie, vous avez connu son injustice ; mais je ne vous demande pas de vous armer contre elle. Les États-Unis sont assez puissants pour vous protéger... Je vous offre les avantages inestimables de la liberté civile, politique et religieuse... C'est cette liberté qui nous a fait triompher dans les orages de la révolution ; c'est elle qui nous a portés au rang élevé que nous occupons parmi les nations de la terre ; c'est elle qui nous a procuré plus de calme, plus de sécurité, plus de richesses que n'en a jamais possédé aucun autre pays...

« Ne levez pas la main contre nous. Plusieurs de vos pères ont combattu pour notre liberté et notre indépendance. Nous sommes enfants de la même famille et héritiers du même héritage » (25).

Cette adresse n'était pas rédigée sans habileté ; mais les opérations militaires n'y répondirent point. Le général Hull fut écrasé sous le poids de son commandement. Après être resté dans une inaction absolue durant près d'un mois, il rentra dans son pays. Plusieurs de ses détachements avaient été défaits par des partis de nos soldats et par les sauvages. Le lieutenant Rolette, commandant d'un brigantin armé, sur le lac Erié, avait, en plein jour, dans une chaloupe avec six hommes seulement, abordé et pris une goëlette américaine chargée de troupes et de bagages (3 juillet

(25) Prevost to Liverpool, July 30, 1812 (contient la proclamation) (Can. Ar., Q[118], pp. 68, 71). Le commandant de l'armée du Haut-Canada, Isaac Brock, y répondit par une autre proclamation du 22 juillet (Christie, *op. cit.*, II, 24).

1812) (26). Le capitaine Tallon, détaché par le colonel Procter, avait rencontré [près du village de Browstown, à dix-huit milles] de Détroit, le major Van Horne, l'avait battu et lui avait enlevé d'importantes dépêches du général Hull (5 août). Dans les autres parties du pays, la campagne ne fut guère plus favorable aux Américains. Le capitaine Roberts, qui commandait un blockhaus sur une petite île du lac Huron, s'était saisi de Mackinac (Michillimackinac), sans éprouver de résistance, à la tête d'une trentaine de soldats, secondés par Pothier et deux cents *voyageurs* canadiens : c'était l'un des postes de traite les plus importants de ces contrées. Cette conquête eut un grand retentissement chez les tribus indigènes, et les gagna presque toutes à la cause de l'Angleterre ; elle fut aussi le prélude des revers de Hull.

L'administrateur du Haut-Canada, le major-général Isaac Brock, ayant traversé la rivière de Détroit, parut inopinément, avec treize cents hommes dont six cents sauvages, devant le fort de Détroit, où s'était retiré le général américain. Hull, déconcerté et saisi de frayeur, se rendit (le 16 août) sans combat avec son armée [de deux mille cinq cents hommes,] à la réserve des milices et des volontaires de l'Ohio et du Michigan, qui furent renvoyés, après s'être engagés à ne plus servir pendant cette guerre (27). Le Michigan tomba ainsi au pouvoir des Anglais.

Les troupes américaines furent conduites dans le Bas-Canada. Le général Hull fut échangé à Montréal contre trente prisonniers anglais. En rentrant dans son pays, il fut traduit devant un conseil de guerre. Le tribunal refusa de se prononcer sur l'accusation de trahison ; mais il le trouva coupable de lâcheté et le condamna à mort. Le président Madison lui accorda ensuite son pardon, par égard aux services qu'il avait rendus dans les guerres de la révolution (28).

L'anéantissement de l'armée américaine du Nord-Ouest dissipa un instant les craintes des habitants du Haut-Canada occidental.

Pendant que ces événements se passaient à la tête du lac Erié, se rassem-

(26) Le 10 août suivant, Rolette enleva encore aux Américains onze bateaux et embarcations.

(27) Capitulation for the surrender of Fort Detroit, Aug. 16, 1812, etc. (Can. Ar., Q^{118}, pp. 237, 241, 242, 245). Brock to Prevost, August 16, 1812 (Can. Ar., Q^{118}, p. 218). *Niles' Register*, III, 53 ; VI, 345 ss. V. spc. E. Cruikshank « General Hull's, Invasion of Canada in 1812 ». (Trans. R. S. C. 3rd ser. I, sect. II, 1908, 211-290).

(28) *Niles' Register*, VI, 154 ss., 162. W. Hull, *Defence of Brig.-Gen. Hull...*, Boston, 1814. Prevost to Bathurst Sept. 1, 1812 (Can. Ar., Q^{118}, p. 227).

blaient les forces ennemies qui devaient agir sur le lac Ontario et le lac Champlain. Elles se rattachaient ensemble au moyen de petits corps intermédiaires, destinés à troubler la frontière canadienne. L'une de ces armées portait le nom d'armée du Centre ; l'autre, le nom d'armée du Nord. La première, commandée par le major-général Stephen Van Rensselaer, était composée principalement de milices de New-York ; elle devait envahir le Canada entre le lac Erié et le lac Ontario. L'armée du Nord, forte de dix mille hommes, sous les ordres du général Henry Dearborn, était chargée de pénétrer dans le district de Montréal [par le lac Champlain.]

Van Rensselaer ne fut prêt à prendre l'offensive qu'à la fin de l'été. Après avoir longtemps inquiété Brock, il assembla ses troupes à Lewiston, village situé sur la rivière Niagara, vis-à-vis de Queenston Heights. Le 13 octobre, au point du jour, il franchit la rivière et gagna les hauteurs de Queenston, malgré le feu de l'artillerie anglaise, qui brisa plusieurs de ses berges, et malgré les attaques de la milice et d'une compagnie d'infanterie, qui voulurent s'opposer à sa descente. [Son neveu, le colonel Solomon Van Rensselaer, auquel il avait confié les milices, fut chargé de donner l'attaque.] Brock était à Niagara, quelques milles au-dessous ; il accourut au bruit de la canonnade, rallia les grenadiers et les conduisit lui-même contre les hauteurs. Il aurait peut-être repris le terrain perdu, si, en ce moment, il n'avait pas été atteint par une balle, qui lui perça la poitrine et le fit mourir presque aussitôt (29). Ses soldats néanmoins se remirent de leur désordre ; mais ils ne purent forcer l'ennemi, protégé par des arbres, à abandonner le terrain, ni l'empêcher d'achever le débarquement de la première division.

Les Anglais suspendirent alors leur feu jusqu'à l'arrivée des renforts. Le major-général Roger Sheaffe, [commandant en second,] qui les amenait, parut au commencement de l'après-midi. En voyant l'état des choses, il résolut de prendre l'offensive. Il laissa quelques hommes avec deux canons pour couvrir le village de Queenston, et, suivi du reste de ses forces, il alla faire un détour pour gravir les hauteurs voisines et attaquer les Américains par derrière. Les sauvages, plus agiles, en vinrent aux mains les premiers, et furent repoussés ; mais lorsque donna le corps principal, les Américains, assaillis avec vigueur, lâchèrent pied et se mirent à fuir de tous côtés, les

(29) Le lieutenant-colonel Macdonell qui prit ensuite le commandement, fut aussi mortellement blessé. Sur Brock, v. F.-B. Tupper, *Life and Correspondence of Major-Gen. Sir Isaac Brock* (1845), 2nd ed. 1847. Lady Edgar, *General Brock*, Toronto, 1904.

uns cherchant à se cacher dans le plus épais des broussailles, et les autres se précipitant aveuglément de la falaise dans la rivière. Les sauvages en massacrèrent beaucoup. Le gros des Américains, voyant la retraite coupée, posa les armes au nombre d'environ mille hommes, sur douze à quinze cents qui étaient entrés en Canada.

Il paraît qu'après le combat du matin, le major général Van Rensselaer était retourné à Lewiston, afin de presser le passage de la seconde division de son armée, et qu'elle avait refusé de marcher malgré ses prières et ses menaces. Ces troupes, composées de milices, lui dirent qu'elle se faisaient scrupule d'envahir le territoire anglais. Le parti opposé à la guerre était nombreux dans la République. Ses opinions fournissaient des motifs vrais ou simulés aux milices pour ne point bouger. De pareils événements devaient rassurer les chefs canadiens, auxquels cette bataille n'avait coûté que cent onze hommes, tués, blessés ou disparus (30).

Le général Sheaffe conclut un armistice avec le brigadier général Alexander Smyth, qui avait remplacé Van Rensselaer à Niagara. Smyth parut vouloir montrer plus de résolution que ce dernier. Il invita les jeunes Américains à venir partager les périls, la gloire de la conquête; et réussit à ranimer l'humeur belliqueuse de ses compatriotes et à porter son armée à quatre mille cinq cents hommes. Quand il fut prêt à agir, il dénonça la fin de l'armistice (19 novembre 1812). Le 28, de grand matin, il se mit en mouvement. Une partie de ses troupes traversa la rivière Niagara au-dessus de la cataracte, et aborda à la Grande-Ile, située entre le fort Erié et Chippewa; elle y força un poste d'artilleurs [appelé «Red House» (31).] Un second corps se dirigea vers un autre point de l'île, [Frenchman's Creek (32).] Les troupes anglaises étaient alors sur le qui-vive. Le lieutenant-colonel Cecil Bisshopp, sorti du fort Chippewa, avait sous ses ordres onze cents hommes, tant réguliers que miliciens et sauvages, lorsque les Américains se présentèrent pour débarquer. Le feu très vif qu'il ouvrit sur eux,

(30) Ils avaient, d'ailleurs, fait 925 prisonniers. Return of killed, wounded, etc., Oct. 15, 1812 (Can. Ar., Q[149], pp. 14, 16, 17). Sur cette bataille, v. Sheaffe to Prevost, October 13, 1812. Prevost to Bathurst, October 21, 1812 (Can. Ar., Q[118], pp. 281, 278 et 288). Col. Van Rensselaer's Report (*Niles' Regis- ter*, III, 138). Lettre de Beverley Robinson, 14 octobre 1812 (d. C.-W. Robinson, *Life of Sir John B. Robinson*, Toronto, 1904, 33). Consulter E. Cruikshank, *The Battle of Queenston Heights* (Lundy's Lane Hist. Soc. Pub.) 3rd ed. Welland, 1904.

(31) A deux milles et demi en aval du fort Erié.

(32) A quatre milles et demi en aval du fort.

de la rive, fracassa deux de leurs berges, jeta les autres en désordre et les obligea de se retirer en toute hâte. Le 1er décembre, les ennemis firent mine de renouveler leur tentative de descente : ils s'embarquèrent sur leur flottille, puis ils reçurent contre-ordre, et furent remis à terre pour entrer en quartiers d'hiver (33). Ces échecs les humilièrent beaucoup ; ils éclatèrent en murmures contre leur chef, qui se déroba par la fuite à leur indignation.

Ainsi se terminèrent les opérations des armées américaines de l'Ouest et du Centre. Elles avaient échoué partout. Les tentatives de l'armée du Nord, commandée par le général Dearborn, ne furent pas plus heureuses, quoique cette armée fût la plus forte et qu'elle parût destinée à porter les plus grands coups.

Elle s'élevait à six mille hommes, répandus sur les bords du lac Champlain. Après avoir eu quelque temps son quartier général à Albany, Dearborn le rapprocha de la frontière du Bas-Canada, et menaça de marcher sur Montréal par les routes de Saint-Jean et d'Odelltown.

L'officier anglais qui gardait cette frontière établit un cordon de voltigeurs et de miliciens depuis l'Yamaska jusqu'au village de Saint-Régis, où la limite qui sépare les deux pays aboutit au fleuve Saint-Laurent. Un corps d'élite, composé de réguliers et de miliciens, sous les ordres du colonel Young, fut placé à l'Acadie ; et le chemin qui, à travers les bois, conduisait de ce village à la frontière par Burtonville et Odelltown, fut embarrassé d'abatis d'arbres pour empêcher toute surprise. Ce rude travail fut exécuté avec promptitude par les voltigeurs du major de Salaberry.

Cependant les Américains montraient sur cette frontière, comme sur celle du Haut-Canada, beaucoup d'hésitation dans leurs mouvements. Il n'y avait encore eu que de petites escarmouches, lorsque le général Dearborn sembla enfin vouloir s'ébranler. Salaberry, qui commandait nos avant-postes, s'était fortifié à la rivière Lacolle. Le matin du 20 novembre (1812), avant le jour, une de ses gardes avancées fut assaillie par quatorze cents fantassins et quelques cavaliers, qui avaient traversé la rivière par deux gués à la fois ; mais en voulant envelopper cette garde, les ennemis se fusil-

(33) Les pertes anglaises furent de 91 tués, blessés et disparus. Return of the killed, wounded, etc., Nov. 28, 1812. Sheaffe to Prevost, Nov. 30, 1812. Prevost to Bathurst, Dec. 17, 1812 (Can. Ar., Q119, pp. 128, 114, 112). Bisshopp to Sheaffe, Dec. 1, 1812 (Can. Ar., Q317, pp. 14 et 22). Cf. les lettres de Smyth à la Chambre des Représentants d. *Amer. State Papers, Military Affairs*, I, 490 ss. *Niles' Register*, III, 264, 285.

lèrent entre eux dans l'obscurité, ce qui détermina aussitôt leur retraite. Dès que la nouvelle de cette attaque parvint à Montréal, le colonel Deschambault eut ordre de traverser le fleuve à Lachine et de marcher au village d'Acadie avec les milices de la Pointe-Claire, de la rivière du Chêne, de Vaudreuil et de la Longue-Pointe ; une partie de celles de la ville de Montréal était passée à Longueuil et à Laprairie ; toute la milice du district était déjà sur pied, prête à courir aux points menacés. Soit que Dearborn fût intimidé par ces mouvements, soit qu'il n'entrât point dans ses plans d'envahir alors le Canada, il se retira dans ses quartiers de Plattsburg et de Burlington, sur le lac Champlain, pour y passer l'hiver (34).

Les Américains soutinrent mieux l'honneur de leur pavillon sur l'Océan. L'Angleterre croyait n'avoir rien à y craindre d'eux, et ce fut là précisément qu'elle se laissa enlever quelques lauriers. La frégate américaine la *Constitution,* de quarante-quatre canons, commandée par le capitaine Isaac Hull, prit la frégate anglaise la *Guerrière* (35), de trente-huit, après lui avoir tué ou blessé le tiers de son équipage (19 août 1812). Le *Wasp*, corvette de dix-huit pièces de canon, captura [le *Frolic*], un brig de vingt-deux après un choc de trois quarts d'heure, pour tomber cependant au pouvoir d'un vaisseau de soixante-quatorze, le même jour, avec sa prise (18 octobre). Le commodore Decatur, montant la frégate *United-States*, força la frégate anglaise, la *Macedonian*, de se rendre, après une lutte acharnée de près de deux heures (25 octobre), et peu après la *Constitution* gagna une seconde victoire en capturant, devant San-Salvador, sur les côtes du Brésil, la frégate la *Java* (29 décembre) (36). Ces petites victoires navales firent oublier aux États-Unis leurs échecs sur terre. Elles furent attribuées à la supériorité de construction et d'armement des bâtiments de la République. Ses frégates, peu élevées au-dessus de l'eau, offraient moins de prise aux coups ; leurs batteries avaient d'ordinaire moins de bouches à feu que celles des navires anglais, mais elles étaient formées de pièces d'un plus gros calibre et d'une plus grande portée ; de sorte qu'une frégate américaine

(34) Prevost to Bathurst, Nov. 28, 1812 (Can. Ar., Q[119], p. 52). Prevost to Bathurst, Déc. 17, 1812 (contenant dép. de Sheaffe) (*Ibid.*, pp. 112, 56-65, 128) Sheaffe to Prevost, Déc. 4 1812 (*Ibid.*, 118).

(35) C'était un navire français que les Anglais avaient pris en 1806.

(36) V. là-dessus A.-T. Mahan. *Sea Power in its Relations to the War of* 1812, I, 412-423 ; II, 2-7.

de trente-deux canons lançait plus de fer qu'une frégate anglaise de quarante. Ainsi s'expliquent les victoires de l'ennemi, qui avait d'autant plus raison d'en être fier qu'elles étaient dues à sa sagacité. La Grande-Bretagne, trop occupée avec le reste de l'Europe à la guerre contre Napoléon, restait indifférente aux combats isolés des vaisseaux de la République. Voyant que ses armes maintenaient son empire en Canada et qu'il ne s'y était passé rien d'inquiétant, elle donna ses ordres pour nous envoyer quelques secours ; puis elle reporta ses regards vers l'Espagne et vers la Russie, dont les grands événements jetaient dans l'ombre ceux de l'Amérique.

Le résultat de la campagne et le zèle des populations canadiennes, justifiaient la politique de sir George Prevost. Ce gouverneur assembla la législature à Québec, le 29 décembre (1812). Il lui dit qu'il avait appelé les milices sous les drapeaux, en usant du pouvoir qu'elle lui avait confié et qu'il voyait, avec la plus vive satisfaction, l'empressement, l'ordre, l'assurance et cet amour de leur pays, de leur religion et de leurs lois, qu'elles montraient dans les villes et dans les campagnes. Ce patriotisme serait la sauvegarde de leurs foyers et imposerait aux ennemis (37).

Les délibérations furent moins orageuses que de coutume. Il s'agita pourtant plusieurs questions qui auraient pu occasionner de grands débats. James Stuart, toujours mécontent d'avoir été privé de la charge de solliciteur général, fit ouvrir une enquête sur les causes et les fâcheuses conséquences du retard qu'on apportait à la publication des lois. Dans une émeute à Lachine, les troupes avaient tiré sur le peuple. Il soutenait que cet événement devait être attribué à l'ignorance de la loi de milice, qui n'avait pas encore été promulguée. Il est probable que son but était plus d'embarrasser le Conseil exécutif que d'excuser les auteurs du sang versé. Quoi qu'il en soit, sa plainte n'était pas sans raison. Il proposa aussi de rechercher en vertu de quel droit les cours de justice établissaient des règles de pratique pour la conduite des procédures judiciaires ; ce sujet a été longtemps une cause de difficultés. Enfin ce fut encore lui qui fit déclarer par l'Assemblée, après d'assez vifs débats sur la question bien autrement grave de la loi martiale, à laquelle l'opinion publique était fortement opposée, que cette loi ne pouvait être appliquée dans la province que du consentement de la législature.

(35) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1812.

Certains changements dans la loi de la milice, demandés par le gouverneur, échouèrent faute d'accord entre les deux Chambres. Un projet de loi tendant à imposer sur les appointements des officiers publics une taxe applicable aux frais de la guerre, fut repoussé par le Conseil législatif. Sir George Prevost et les Chambres ne cessèrent point cependant d'être en bonne intelligence durant toute la session. L'Assemblée vota, pour les besoins de la guerre, des droits d'entrée de deux et demi pour cent sur toutes les marchandises, autres que les denrées, qui seraient importées par les négociants du pays, et de cinq pour cent sur celles introduites par les étrangers ; elle porta l'émission des billets d'armée à cinq cent mille livres sterling, et accorda, en outre, quarante mille livres sterling pour équiper la milice et subvenir à d'autres dépenses de guerre (38).

(38) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1813. Prevost to Bathurst, Feby 16, 1813 (Can. Ar., Q[121]. pp. 85, 89-103). La législature fut prorogée le 15 février 1813.

CHAPITRE II

CONTINUATION DE LA GUERRE — PAIX DE 1815
1813-1815

Malgré les échecs de leur première campagne, les Américains espéraient vaincre le Canada. Ils se préparèrent à continuer la guerre avec plus de vigueur ; mais ils ne changèrent point leur plan d'attaque.

Ils partagèrent de nouveau leurs principales forces en trois corps. L'armée de l'Ouest, commandée par le général Harrison, fut chargée d'opérer sur le lac Erié ; l'armée du Centre, aux ordres du général Dearborn, devait s'avancer sur la frontière de Niagara et du lac Ontario ; l'armée du Nord, commandée par le major-général Wade Hampton, persisterait à envahir le Bas-Canada. Tous ces corps, qui formaient une masse d'hommes considérable, reçurent l'ordre d'agir simultanément.

Après les désastres du général Hull, les milices de l'Ohio et du Kentucky étaient accourues pour défendre la frontière de l'Ouest et pour reconquérir le pays perdu. Harrison réunit ses forces à la tête du lac Erié, dans le dessein d'attaquer les Anglais à Malden et au fort de Détroit. Le 10 janvier (1813), son avant-garde, conduite par le général Winchester, se trouvait sur la rivière Miami, près de la frontière du Michigan, et se porta [au nombre de plus de neuf cents hommes] au village de Frenchtown, sur la rivière Raisin, à dix-huit milles d'Amherstburg. En apprenant ce mouvement, le colonel Procter, qui était au fort Malden, résolut d'attaquer ce corps avancé avant qu'il eût été rejoint par le reste de l'armée américaine, qui marchait à trois ou quatre jours de distance. Il rassembla onze cents hommes, dont six cents sauvages, et parut tout à coup devant Frenchtown, le 22 janvier. Sans donner aux ennemis le temps de se reconnaître, il les attaqua au point du jour. Les Américains, retirés dans les maisons, se défendirent longtemps, soutenus par la peur de tomber entre les mains des sauvages et d'éprouver

les cruautés que ces barbares faisaient souffrir à leurs prisonniers. Dès le début du combat, Winchester avait été pris par [Roundhead] le chef des Wyandots, qui l'avait remis à Procter. On lui dit que la résistance de ses soldats était inutile, qu'on allait incendier le village et que, s'ils ne se rendaient pas, ils deviendraient la proie des flammes ou des sauvages. Alors ce général leur envoya l'ordre de cesser le feu. Ils posèrent les armes à la condition qu'ils seraient protégés contre la furie indienne. Mais cette condition ne put être exécutée complètement. Il a toujours été presque impossible de retenir les sauvages dans ces occasions. Ils trouvèrent moyen, malgré tous les efforts des officiers anglais, de massacrer beaucoup de blessés qui ne pouvaient marcher, de se faire donner de grosses rançons par d'autres et d'en réserver plusieurs pour les torturer. Les Américains reprochèrent ensuite amèrement aux Anglais cette violation de la capitulation. Ils connaissaient assez les sauvages, cependant, pour ne pas être trop surpris de ce qui arriva. Le combat de Frenchtown coûta [cent quatre-vingt-deux] hommes aux vainqueurs sans compter les sauvages, et [plus de quatre cents] aux vaincus (1).

Quand le résultat en parvint au général Harrison aux rapides de la rivière Miami, il rétrograda aussitôt de peur d'être attaqué par Procter. Mais sur la nouvelle que celui-ci était retourné à Malden, il revint avec treize cents hommes, et établit sur la rivière Miami un camp retranché, qu'il appela le fort Meigs, du nom du gouverneur de l'Ohio. Ses autres troupes pressaient leur marche. Procter, qui venait d'être promu au rang de général, résolut de l'attaquer avant qu'elles l'eussent rejoint. [Le 28 avril (1813), il investit ses retranchements avec mille soldats et douze cents sauvages conduits par le fameux chef huron Tecumseh.] Le 5 mai, le général Clay, arrivé au secours de Harrison à la tête de douze cents hommes du Kentucky, surprit et détruisit les batteries anglaises sur la rive occidentale de la rivière, en face du fort Meigs, pendant que la garnison faisait une sortie. Clay, s'étant trop attaché à la poursuite des sauvages, fut pris à dos par Procter et presque coupé dans sa retraite. Cinq cents de ses

(1) Outre 512 faits prisonniers, y compris le colonel Lewis et le général Winchester. Return of killed, etc., Jan. 22, 1813. Procter to Sheaffe, Jan. 25, 1813. Prevost to Bathurst, Feby 8, 1813 (Can. Ar., Q[121], pp. 75, 77, 71, 76, 68). Rapport de Winchester. *Niles' Register*, IV, 83. W. James. *Military Occurrences of the late War between Great Britain and the United States*, 1818, I, 189, 420. V. aussi E. Cruikshank. « Harrison and Procter : the River Raisin ». (Trans. R. S. C. 3rd ser. IV, sect. II, 1911, 119-167).

soldats furent obligés de se rendre après un combat acharné. Malgré ce demi-succès, les sauvages, déjà fatigués du siège, abandonnèrent le camp de Procter. Les efforts de Tecumseh pour les retenir furent inutiles. Leur départ força Procter de s'en retourner à Malden (9 mai) (2).

Ce général revint quelque temps après avec [quatre cents soldats, et trois mille cinq cents] sauvages, commandés par Tecumseh. Harrison se trouvait alors à vingt-cinq milles du fort Meigs ; il était sur la rivière Sandusky, qui se jette dans le lac Erié, attendant une escadrille que le capitaine Oliver Perry, armait à la Presqu'île (3) vers le bas du lac Erié, pour seconder ses opérations contre le Canada. Procter croyait surprendre le fort Meigs ; il le trouva prêt à résister vigoureusement, ce qui l'engagea à se retirer. Il se porta ensuite à l'attaque du fort Stephenson (sur le Sandusky) [que défendait une garnison de cent soixante hommes sous le major Crogham]. Après avoir fait brèche dans les palissades dont était formée l'enceinte de ce petit fort, il donna l'assaut (2 août). Formés en colonne, ses soldats s'avancèrent sous un feu meurtrier, qui les jeta un instant en désordre. S'étant ralliés, ils s'élancèrent dans le fossé pour gagner la brèche, quand les assiégés mirent le feu à une pièce d'artillerie qu'ils avaient placée de manière à enfiler le fossé ; la mitraille emporta la tête de la colonne et le reste des assaillants se dispersa. Quatre vingt-seize hommes étaient tombés ou morts ou blessés. Après cet échec, Procter, craignant l'arrivée du général Harrison, se retira. Ces hostilités du reste étaient peu importantes : aucun des partis ne pouvait rien entreprendre de décisif sans le concours de la marine. Aussi chacun travaillait-il à se former une flotte pour gagner la suprématie sur le lac Erié.

Les Anglais devancèrent leurs adversaires. Le gouvernement britannique envoya dans l'hiver des officiers et des matelots, qui se rendirent d'Halifax à Québec par terre, et qu'on dirigea aussitôt sur Kingston, au pied de l'Ontario, où ils équipèrent une flottille capable de lutter avec celle de l'ennemi sur ce lac. Au printemps, ils furent rejoints par sir James Yeo, qui prit le commandement en chef de la marine canadienne (4). Il donna

(2) Les pertes anglaises furent de moins de cent hommes, celles des Américains, six ou sept fois plus grandes. Return of killed, etc., May 5, 1813. Report of Col. Procter, May 14, 1813 (Can. Ar. Q[122], pp. 19, 4). *Historic details relating to the Campaign of the N. W. Army under Gens. Harrison and Winchester*, 1812-13, Lexington, Ky, 1818.

(3) Aujourd'hui Erié.

(4) Prevost to Bathurst, May 18, 1813 (Can. Ar., Q[121], p. 223).

au capitaine Robert Barclay la direction des forces navales sur le lac Erié.

Barclay alla bloquer avec six voiles, portant cinquante-huit canons, les bâtiments américains en armement dans le port de la Presqu'île. Le commodore Perry commandait la flottille ennemie, composée de neuf voiles et montée de cinquante-quatre canons. A cause des bas-fonds dans l'entrée du port, il ne pouvait sortir en présence des Anglais, parce qu'il lui faudrait débarquer son artillerie pour passer par-dessus la barre. Malheureusement, Barclay ayant été obligé de s'éloigner, Perry en profita et gagna le large. Il remonta à la tête du lac, et sépara les troupes anglaises jetées au delà de la rivière de Détroit, de la flottille qui portait leurs vivres. Barclay dut livrer bataille pour dégager les troupes. On en vint aux mains, le 10 septembre, à Put-in-Bay, à l'ouest de la baie de Sandusky. Le combat dura quatre heures avec des chances diverses, dues à l'inconstance du vent. Le vaisseau du commodore américain, [le *Lawrence*], fut si maltraité qu'il l'abandonna pour passer sur [le *Niagara*]. Mais, vers la fin de l'action, le vent devint tout à fait favorable à Perry, qui réussit à amener toutes ses forces en ligne et à couper celles des Anglais. Les bâtiments de Barclay amenèrent les uns après les autres leur pavillon, et lui-même tomba couvert de blessures entre les mains du vainqueur (5). Cette victoire donna le lac Erié aux Américains, et enleva aux Anglais les avantages qu'ils avaient obtenus dans la péninsule du Michigan.

Procter, qui avait plus de feu que de jugement militaire, reconnut alors la faute qu'il avait commise en abandonnant la guerre défensive pour l'offensive. En s'élançant sur le pays ennemi sans forces suffisantes, il devait tôt ou tard compromettre la sûreté du Haut-Canada ; du moins, quels que fussent ses succès, il ne pouvait faire de conquête durable. La perte de la flottille de Barclay changea la face des affaires. Procter se mit en retraite sans perdre un instant. Il évacua le fort de Détroit, Sandwich et Amherstburg ; il se retirait avec toute la rapidité possible, par la rivière Thames (la Tranche des Français) vers le lac Ontario, lorsqu'il fut atteint par un ennemi supérieur.

(5) Les Anglais eurent 135 tués et blessés sur 384 hommes et les Américains, 123 sur 650. Barclay to Yeo, Sept. 12, 1813. Inglis to Barclay, Sept. 10, 1813. List of killed, etc., Sept. 10, 1813. Prevost to Bathurst, Nov. 25, 1813 (Can. Ar., Q[123], pp. 55, 63, 66, 53). Prevost to Bathurst, Oct 8, 1813 (contenant le rapport de Perry) (Can. Ar., Q[122], p. 100). Mahan, *Sea Power in its Relations to the War of* 1812, II, 70-101. R.-W. Neeser, « The Battle of Lake Erie » (*U. S. Naval Institute Proceedings*, September, 1913). V. aussi Winsor, *Hist. of America*, VII, 432-433.

Après sa victoire, Perry avait transporté à l'embouchure du Détroit, sur la rive anglaise, l'armée de Harrison, qui s'était mise aussitôt en marche, et qui parvint à Sandwich au moment où Procter en sortait (30 septembre 1813). Elle s'élança à sa poursuite [avec trois mille cinq cents hommes,] atteignit son arrière-garde le 4 octobre, enleva ses munitions et l'obligea lui-même, le lendemain, à tenter le sort des armes pour échapper à une ruine totale. [Procter n'avait en tout que quatre cent sept soldats et huit cents sauvages. S'étant arrêté à deux milles de] Moravian-Town, sur la rivière Thames, il rangea sa petite armée en bataille : sa gauche à la Thames et sa droite à un marais, le fidèle Tecumseh se plaçant à côté de lui avec les siens.

Harrison disposa ses forces sur deux lignes et fit commencer l'attaque par sa cavalerie. Les cavaliers du Kentucky, accoutumés aux pays boisés et marécageux, chargèrent les troupes de Procter avec tant de vigueur qu'elles furent rompues, et la plupart posèrent les armes. Les sauvages seuls se défendirent longtemps avec courage ; mais ils durent enfin céder au nombre, après avoir vu tomber leur fameux chef sous les coups de l'ennemi. Le dévouement de Tecumseh à l'Angleterre, son éloquence, son influence sur les tribus de ces contrées, sa valeur, ont fait de lui le héros de cette guerre. Six cent un Anglais, y compris vingt-cinq officiers, restèrent prisonniers. [Procter put s'échapper ainsi que le lieutenant Bullock et une cinquantaine d'hommes (6).]

Ce funeste combat rompit la confédération des sauvages formée par Tecumseh contre la République américaine, remit celle-ci en possession du territoire perdu par le général Hull dans le Michigan, et ruina la réputation militaire de Procter. Ce désastre ne termina pas cependant les opérations de la campagne sur la frontière de l'Ouest. L'éloquence de Tecumseh avait soulevé les tribus du Sud. Les Cris avaient pris la hache et chanté l'hymne de guerre. Ils massacrèrent deux cent cinquante hommes, femmes et enfants, [au fort Mims,] dans l'Alabama (30 août 1813) (7). Au milieu de leurs ravages, le général Jackson, à la tête des milices du Tennessee, en cerna deux cents, et les tua jusqu'au dernier. Il entra dans leurs terres,

(6) Sur cette bataille dite « de la rivière Thames » par les Américains, v. le rapport de Procter d. la lettre de Prevost à Bathurst, 4 novembre 1813 (Can. Ar., Q[123], p. 5). Le rapport de Harrison (*Niles' Register*, V, 130). Richardson, *War of* 1812, éd. Casselman (1902), 208 ss. et 206.

(7) *American State Papers, Indian Affairs*, I, 485.

défit le gros de la nation et finit par en envelopper les restes sur la rivière Tallapoosa, à Horse-Shoe-Bend, où ils s'étaient retranchés au nombre de mille, y compris les femmes et les enfants (27 mars 1814). Jackson emporta tous leurs ouvrages d'assaut. Les sauvages, dédaignant de se rendre, combattirent avec le courage du désespoir et périrent presque tous (8). Ainsi tomba une nation dont la bravoure indomptable doit illustrer le souvenir dans l'histoire. La destruction des Cris fut le dernier sang répandu dans l'Ouest.

On se battait aussi sur le lac Ontario, mais avec moins de résultats. Les opérations des armées sur la frontière de ce lac et de Niagara étaient marquées par une foule de combats, dont la relation est d'autant plus fastidieuse qu'on n'avait de part et d'autre aucun plan arrêté, et qu'on faisait une espèce de guerre de partisans, meurtrière à la longue, accompagnée de beaucoup de ravages, mais sans avantage important pour personne.

Le gouverneur Prevost partit de Québec au mois de février (1813) pour le Haut-Canada. En passant à Prescott, il permit au colonel Mc Donnell de faire une tentative sur Ogdensburg, gros village américain situé sur la rive opposée. Cet officier [avec cinq cents hommes] traversa le fleuve sur la glace, enleva la place, brûla deux goélettes et deux canonnières qui y étaient en hivernage, et prit onze pièces d'artillerie et quantité de petites armes (22 février) (9).

Le général Dearborn préparait alors à Sackett's Harbour une expédition contre York (Toronto), qui était la capitale du Haut-Canada et le principal magasin des troupes anglaises dans cette province. Il s'embarqua, le 25 avril (1813), sur la flotte du commodore Isaac Chauncey avec dix-huit cents hommes, et débarqua, deux jours après, dans le voisinage de la ville. Le général Sheaffe voulut lui barrer le chemin et fut repoussé en perdant beaucoup de monde. Une division de troupes américaines conduite par le brigadier général Pike, et l'artillerie de la flotte attaquèrent les ouvrages de la place ; au moment où Pike allait les aborder l'épée à la main, la poudrière sauta et il fut accablé sous les ruines avec deux cents soldats d'élite. Cela

(8) Un traité de capitulation fut signé le 9 août 1814 par lequel les Cris cédèrent aux Américains les deux tiers de leur territoire. *American State Papers*, *Indian Affairs*, I. 827, 858. *Niles' Register*, V, 218, 240, 427. J. Parton, *Life of A. Jackson*, *N.-Y.*, 1860, ch. XXXVII, LI, 51 et app

(9) Il perdit soixante hommes, mais en revanche fit soixante-dix prisonniers. Return of killed, etc., Feby 22, 1813. Prevost to Bathurst, Feby 27, 1813 (contenant le rapport de McDonnell) (Can. Ar., Q^{121}, pp. 116, 117, 119, 106).

n'empêcha point la ville de se rendre. Les vainqueurs y firent un butin considérable (10). Dearborn, profitant de son succès, se porta aussitôt devant le fort George (auj. Mississaga), sur la rivière Niagara, [avec six mille hommes.] Chauncey et lui se concertèrent pour l'attaquer à la fois par terre et par eau (27 mai). Après une canonnade de trois jours et un combat livré sous les murailles, le général John Vincent, qui défendait cette place, ne conservant plus d'espérance et ayant déjà perdu près de quatre cents hommes tués, blessés ou faits prisonniers, démantela les fortifications, fit sauter les magasins et se retira d'abord à Queenston ; il attira à lui les garnisons des forts Chippéwa et Erié, détruisit les postes anglais qui restaient encore dans cette partie du pays, puis reprit, suivi par les Américains, son mouvement de retraite vers les hauteurs de Burlington (29 mai) (11).

Le gouverneur Prevost était alors dans le bas du lac avec le commandant de notre marine. Ces deux chefs résolurent de profiter de l'absence de la flotte ennemie pour attaquer Sackett's Harbour. Prevost partit de Kingston [avec la flottille de sir James Yeo et sept cent cinquante hommes aux ordres du colonel Baynes,] et parut le 28 mai (1813) devant la place. En arrivant, il enleva une douzaine de berges chargées de troupes ; mais il fit une faute en ajournant le débarquement au lendemain. Il donna aux ennemis le temps d'appeler des secours, et de se préparer à défendre l'approche du rivage. Aussi fut-il repoussé au premier endroit où il tenta de descendre, et obligé d'aller débarquer plus loin. Les navires, dont l'appui était nécessaire à ses opérations, se trouvaient en ce moment très en arrière, faute de vent. Quoique ce fût beaucoup risquer que d'agir sans eux, les soldats s'élancèrent à la baïonnette et nettoyèrent le bois sur la rive. Ils s'avancèrent jusqu'aux ouvrages qui couvraient les Américains et qui étaient formés de blockhaus et de batteries fortement épaulées. Prevost ne voulut

(10) Les pertes américaines furent de trois cent vingt hommes. Les Anglais eurent quatre-vingt-dix-sept tués près de la ville ; par la capitulation, deux cent soixante-sept réguliers, outre la milice, se rendirent. Return of killed, etc. Sheaffe to Prevost, May 5, 1813. Allan to Sheaffe, May 2, 1813. Prevost to Bathurst, May 18, 1813 (Can. Ar., Q[121], pp. 222[a], 212, 217, 209 ; arts. de capitulation, 219). Dawson, *Battles of the United States*, d. c., II, 214. L'ennemi brûla les édifices publics après avoir pris dans le Trésor 2.000 liv. st. Allan to Sheaffe, May 2, 1813.

(11) Sur treize à quatorze cents hommes qu'avait Vincent, il en perdit cinq cents, en plus de cent faits prisonniers, tandis que les Américains n'eurent que cent cinquante tués ou blessés. Vincent to Prevost, May 28, 1813. Return of killed, etc., May 27, 1813. Prevost to Bathurst, June 3, 1813 (Can. Ar., Q[121], pp. 251, 260, 248). Dawson, *op. cit.* E. Cruikshank, *The Battle of Fort George* (Niagara Hist. Soc.) 2 nd ed., Niagara, 1904.

pas les attaquer sans l'artillerie de ses bâtiments. En effet, leur conquête eût pu coûter beaucoup plus de sang qu'elle n'en valait, si les ennemis eussent été résolus à faire une vigoureuse résistance ; mais, se croyant perdus, ils avaient mis déjà le feu à leurs magasins de marine, à leurs hôpitaux et à leurs casernes ; et ils commençaient à sortir de la ville, quand l'attaque fut abandonnée. Les troupes de Prevost s'en retournèrent à Kingston (12).

On a vu que Vincent s'était retiré sur les hauteurs de Burlington. L'armée américaine, qui le poursuivait, vint se poster près de lui, à Stoney-Creek. Le colonel John Harvey proposa de la surprendre et fit agréer son projet. Il tomba sur son camp, dans la nuit du 5 au 6 juin, avec sept cent quatre hommes, le força, fit [cent prisonniers, y compris] les généraux Chandler et Winder, et se signala dans cette surprise par son audace et son sang-froid (13).

Les Américains éprouvèrent encore d'autres revers. Le 24 juin, un de leurs bataillons, [composé de cinq cent quarante-quatre hommes,] se crut cerné par des forces supérieures, et se rendit à discrétion au lieutenant James Fitz Gibbon, à quelques milles de Queenston (14). Le 11 juillet, leur fort de Black-Rock, à l'entrée de la rivière Niagara, fut surpris et brûlé. [Mais les deux cents miliciens chargés de sa défense s'étaient enfuis.] Le colonel Bisshopp paya de sa vie cet audacieux coup de main (15).

Mais en présence des forces navales des deux nations, qui se contre-balançaient sur le lac, rien de décisif ne pouvait être entrepris sur terre. Les deux flottes s'évitaient et se cherchaient alternativement, selon leur infériorité ou leur supériorité du moment. A la suite de plusieurs escar-

(12) Les Américains, commandés par le major général Jacob Brown, étaient au nombre de douze cent cinquante ; ils eurent cent cinquante hommes tués et blessés, et les Anglais, deux cent cinquante neuf. Return of the killed, etc., May 29, 1813. Baynes to Prevost, May 30, 1813. Prevost to Bathurst, June 1, 1813 (Can. Ar., Q[121], pp. 245, 237, 232). Dawson, *Battles of the United States*, II, 235. Sur la conduite de Prevost, v. Lucas, *Canadian War of* 1812, 110-111.

(13) Les Américains avaient deux mille hommes ; ils en perdirent deux cents, en comptant les prisonniers, tandis que les pertes anglaises furent de deux cent quatorze. Vincent to Prevost, June 6, 1813. Return of the prisoners, etc., June 7, 1813. Prevost to Bathurst, June 14, 1813 (Can. Ar., Q[122], pp. 25, 33, 22). Dawson, *op. cit.*, II.

(14) Les Américains revinrent avec des renforts et tuèrent ou blessèrent trente Anglais. Fitz Gibbon to De Haren, June 24, 1813. Bisshopp to Vincent, June 24, 1813. Prevost to Bathurst, July 3, 1813 (Can. Ar., Q[122], pp. 59, 57, 52 ; 61, 62, 56). Dawson, *op. cit.*, II.

(15) Clark to Harvey, July 12, 1813. Return of killed, etc., July 13, 1813. Prevost to Bathurst, July 20, 1813 (Can. Ar., Q[122], pp. 101, 106, 99, 107, 104).

mouches, elles se rencontrèrent enfin devant Toronto le 28 septembre (1813). Après un combat de deux heures, sir James Yeo céda la victoire au commodore américain Chauncey, et alla s'abriter dans la baie de Burlington (16). Vers le même temps, Vincent, qui investissait le fort George, où s'étaient réfugiées les troupes surprises à Stoney-Creek par Harvey, apprenait la déroute de Procter près de Moravian-Town. Rebroussant chemin, il recueillit les débris de ses troupes, et rentra dans les lignes de Burlington, où les généraux américains McClure et Porter, qui le poursuivaient, n'osèrent point l'attaquer.

On touchait à la fin de la deuxième année de la guerre. Où en étaient alors les parties belligérantes ? Après de multiples petits combats, dont la diversité embarrasse, dont le but est difficile à démêler, le résultat de la campagne semblait favorable aux Américains ; mais c'était tout. S'ils occupaient la frontière de Niagara, leurs généraux, trouvant bientôt leurs entreprises de conquête au-dessus de leurs forces, avaient résigné le commandement. Le secrétaire de la guerre aussi avait été changé. Sous son successeur, le général John Armstrong, leurs affaires n'allèrent pas mieux. Au contraire, le succès des armes anglaises dans le Bas-Canada va leur faire perdre les avantages qu'ils ont obtenus dans le Haut, et les rejeter partout sur leur territoire, à la fin de la campagne, avec d'assez grandes pertes.

Pour opérer contre le Bas-Canada, la République avait résolu de réunir son armée du Centre à celle du Nord, et de les diriger toutes deux sur Montréal et ensuite sur Québec.

Le général James Wilkinson (17), qui commandait la première, assembla ses troupes, au nombre de huit à neuf mille hommes, à French Creek, à sept lieues en aval de Sackett's Harbour ; elles s'embarquèrent dans des berges, le 5 novembre (1813), et descendirent le Saint-Laurent sous la protection d'une flottille armée et d'un gros détachement qui les suivait par terre sur la rive canadienne.

Le major-général de Rottenburg (18), chargé de défendre cette partie du pays, crut d'abord que l'armée américaine était destinée à agir contre Kingston, et la fit suivre par le lieutenant-colonel J.-W. Morrison,

(16) Prevost to Bathurst, Oct. 8, 1813 (Can. Ar., Q[122], p. 199). Chauncey's Report, Oct. 1, 1813 (*Niles' register*, V, 134). Mahan, *op. cit.*, II, 106-109.

(17) Qui remplaçait le général Dearborn.

(18) Successeur du général Sheaffe.

avec huit cents hommes et huit chaloupes canonnières. Wilkinson fit débarquer en chemin une portion de ses forces au-dessus des rapides du Long-Saut. Arrivée à Chrystler's Farm, à mi-chemin entre Kingston et Montréal, et se voyant pressée de trop près, l'arrière-garde de ces troupes résolut de tourner tête pour livrer bataille. Le combat s'engagea le 11 novembre (1813) et dura plus de deux heures. Les Américains, [qui comptaient d'abord dix-huit cents hommes, y compris un régiment de cavalerie, avaient été rejoints par six cents autres ; mais ils] furent forcés de céder à leurs adversaires, qui n'étaient que le tiers de ce nombre. Cette action, qui coûta [à notre parti cent quatre-vingt-un tués ou blessés et trois cent trente-neuf à l'ennemi, outre cent prisonniers (19),] fit beaucoup d'honneur à Morrison ; mais elle n'empêcha pas les Américains de continuer leur route. Toutes les forces de Wilkinson se trouvèrent rassemblées, le lendemain, à Cornwall et à Saint-Régis, au pied du Long-Saut, où elles s'arrêtèrent en apprenant la perte de la bataille de Châteauguay et la retraite du major-général Hampton, qui marchait sur Montréal par le lac Champlain.

L'armée du Nord, commandée par Hampton, était restée immobile durant presque tout l'été. En juillet, le colonel anglais John Murray avait fait irruption, à la tête de mille hommes, jusque dans son voisinage. Parti de l'Ile-aux-Noix sur une petite flottille, il était entré dans le lac Champlain, avait brûlé les casernes, les arsenaux et les édifices publics de Plattsburg, de Burlington, de Champlain, de Swanton (31 juillet-3 août 1813) (20), et était revenu sans accident. Le 20 septembre, Hampton voulut s'ébranler, mais il fut arrêté sur la route d'Acadie par le colonel Charles de Salaberry, chargé de l'y attendre avec six cents hommes. Après plusieurs escarmouches, n'osant risquer une action générale dans les bois, les Américains se portèrent à Four Corners, vers la naissance de la rivière Châteauguay, où Salaberry surprit leur camp dans une reconnaissance qu'il fit avec deux cents voltigeurs et cent sauvages abénaquis, et les jeta un moment dans une confusion extrême (1er octobre) (21).

(19) Morrison to Rottenburg, November 12, 1813. Prevost to Bathurst, Nov. 15, 1813 (Can. Ar., Q123, p. 17, 11). Dawson, *op. cit.*, II, 305.

(20) Il avait aussi repris le fort George. Murray to Sheaffe, August 3, 1813. Eliot to Murray, Aug. 4, 1813 (Can. Ar., Q122, pp. 138, 141).

(21) Prevost to Bathurst, Oct. 8, 1813 (Can. Ar., Q122, p. 199). Salaberry avait sous lui les capitaines Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay et Gamelin-Gaucher qui se distinguèrent également.

Hampton se décida à agir plus sérieusement, afin d'opérer sa jonction avec le général Wilkinson, sur le Saint-Laurent. Le chemin de la frontière au village d'Acadie avait été rendu impraticable par des abatis défensifs. Pour éviter ces obstacles et en même temps se rapprocher davantage du corps auquel il devait se joindre, Hampton prit une autre route ; il descendit le long du Châteauguay. Mais on avait prévu son dessein ; cette route avait été embarrassée comme l'autre, et un corps de troupes s'y tenait prêt à s'opposer à la réunion des deux armées ennemies.

A la première nouvelle de leur marche, le gouverneur Prevost avait laissé le commandement des forces du Haut-Canada à Rottenburg, et était redescendu à Montréal pour faire tête à l'orage de ce côté. A son appel, une partie de la milice de ce district se réunit sous ses ordres à Caughnawaga (22), et le reste se disposa à voler au secours des points menacés.

Le 21 octobre, l'avant-garde d'Hampton repoussa les postes avancés des Anglais sur la route de Piper, à dix lieues au-dessus de l'église de Châteauguay (23). Aussitôt le major Henry (24), de la milice de Beauharnois, en fit informer le colonel Louis de Watteville (25), qui avait le commandement des troupes entre la frontière et Caughnawaga ; et les capitaines Lévesque et Debartzh se portèrent en avant avec leurs compagnies et deux cents miliciens de Beauharnois. Ces deux officiers furent rejoints, le lendemain matin, par le colonel Salaberry avec ses voltigeurs et une compagnie de [*Fencibles*, formée pour moitié de Canadiens-Français.] Salaberry prit la direction de tous ces corps, et remonta la rive gauche du Châteauguay jusqu'à la tête d'un bois peu pénétrable ; il y avait en cet endroit une excellente position défensive, le terrain étant coupé de ravins profonds. Il y établit quatre lignes d'abatis, les trois premières à deux cents verges l'une de l'autre, et la quatrième à un demi-mille plus bas, devant un gué. Toute la journée fut employée à fortifier ces lignes, dont la première avait la

(22) A dix milles au sud-ouest de Montréal.

(23) Prevost to Bathurst, Oct. 30, 1813 (Can. Ar., Q[122], p. 255). Dawson, *op. cit.*, II.

(24) Il était Canadien-Français.

(25) V. *Bul. rech. hist.*, 1899, 134. — Vers la fin de l'été (1813), étaient arrivés à Québec deux régiments étrangers, ceux de Meuron et de Watteville, presque entièrement composés de Français, de Suisses, d'Italiens et de Polonais, pris par Napoléon dans la campagne de 1813. Une partie de ces troupes fut envoyée dans le Haut-Canada, l'autre resta dans la Bas-Canada. Les deux régiments étaient commandés par des officiers légitimistes qui avaient émigré en Angleterre (N. de l'auteur).

forme d'un angle allongé, sur la droite de la route, et suivait les sinuosités d'un ravin.

Pour marcher sur cette position, l'ennemi devait traverser un pays inhabité et s'éloigner de ses vivres, tandis que les troupes chargées de la défendre étaient pourvues de tout ce qu'il fallait, et se trouvaient fortement appuyées par le régiment de Watteville, qui occupait en deçà de la forêt une seconde ligne de défense.

La rive droite du Châteauguay était couverte d'un bois épais. Il y fut mis un fort piquet pour défendre l'approche du gué. Salaberry fit ensuite détruire tous les ponts à une lieue et demie en amont, et renverser tous les arbres entre la rivière et un marais situé au delà de la plaine qui était devant lui, afin d'empêcher le passage de l'artillerie dont il savait l'ennemi pourvu. Les travaux exécutés permettaient de lutter contre des forces bien supérieures. On n'avait que trois cents Canadiens et quelques Écossais et sauvages à opposer sur ce point aux sept mille Américains qui arrivaient avec Hampton. Mais Salaberry était un officier expérimenté et doué d'un courage à toute épreuve.

Entré très jeune dans l'armée, il avait servi onze ans sous le général Prescott aux Antilles ; il avait assisté au fameux siège du fort Mathilde dans l'île de la Guadeloupe (1794) ; et quoiqu'il fût à peine âgé de seize ans à cette époque, il avait été chargé de couvrir l'évacuation de la place ; il avait commandé aussi avec distinction une compagnie de grenadiers dans l'expédition de la Martinique en 1795. Dans celle de l'île de Walcheren, en Hollande (1809), il était aide de camp du major-général Rottenburg, et fut placé dans les postes avancés pendant toute la durée du siège de Flessingue. Revenu en Canada comme officier de l'état-major de Rottenburg, peu de temps avant la guerre avec les États-Unis, il avait été choisi par sir George Prevost pour lever un corps de voltigeurs canadiens, ce qu'il avait fait avec un plein succès. Ce beau corps, organisé et discipliné en très peu de temps, se signala par des succès constants sur l'ennemi, qui excitèrent l'émulation des autres milices.

Le mardi matin, 26 octobre (1813), Hampton divisa son armée en deux corps. Le premier, composé de cavalerie et d'infanterie, se présenta dans la plaine pour attaquer de front la position des Canadiens sur la rive gauche de la rivière. Le second corps, formé de quinze cents hommes, sous le colonel Purdy, fut chargé d'opérer par la rive droite, de manière à tourner

cette position après avoir franchi le gué dont nous avons parlé tout à l'heure. Deux compagnies de voltigeurs, commandées par les capitaines Jean-Baptiste et Michel-Louis Juchereau Duchesnay, une compagnie de *Fencibles* sous le capitaine Ferguson, avec quelques miliciens et sauvages, défendaient le front de bataille de Salaberry, en avant des abatis, qui s'appuyaient à la rivière. Trois autres compagnies, avec les Écossais, se tenaient dans les lignes, derrière les abatis.

Hampton poussa en avant une colonne d'infanterie, forte de trois mille cinq cents hommes, à la tête de laquelle marchait un officier de haute stature, qui se détacha et cria en français aux voltigeurs : « Braves Canadiens, rendez-vous ; nous ne voulons pas vous faire de mal ! » Pour réponse il reçut un coup de fusil qui le coucha par terre. Ce fut le signal du combat. Les trompettes sonnèrent, et la fusillade s'engagea sur toute la ligne. Comme elle se prolongeait sans aucun résultat, le général américain changea ses dispositions pour essayer de percer la ligne anglaise par des charges vigoureuses. Il concentra ses forces et se mit à attaquer tantôt le centre des Canadiens, tantôt une aile et tantôt l'autre. Partout repoussé, il quitta enfin le champ de bataille.

Le bruit du combat avait attiré l'attention de la division du colonel Purdy, qui était entrée dans le bois, de l'autre côté de la rivière, et qui s'y était égarée. Aussitôt qu'elle se fut reconnue, elle marcha aux détachements postés en avant du gué, et les fit reculer d'abord devant la trop grande supériorité de son feu. C'était au moment où la fusillade sur la rive nord avait presque cessé par la retraite d'Hampton. Salaberry, voyant que l'action à sa gauche devenait sérieuse, alla se mettre à la tête des troupes placées en potence le long de la rivière, et dirigea de la voix les mouvements de celles qui étaient au delà. Il fit faire dans le moment sur le flanc de la colonne ennemie un feu si vif, qu'il la contraignit de retraiter avec précipitation. Telle était l'ardeur de ses gens, qu'on vit des voltigeurs traverser la rivière à la nage, sous les balles, pour aller forcer des Américains à se rendre. Hampton, dont toutes les mesures étaient dérangées et qui croyait les Canadiens beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient, prit alors la résolution d'abandonner la lutte. Ainsi trois à quatre cents hommes à peine en avaient vaincu sept mille après un combat opiniâtre de quatre heures. Le gouverneur Prevost, accompagné du colonel Watteville, arriva vers la fin de l'action ; il complimenta les

Canadiens sur leur courage, et leur commandant sur ses dispositions judicieuses (26).

Après sa défaite, Hampton, poursuivi, harcelé, regagna Four Corners, d'où il alla ensuite prendre ses quartiers d'hiver à Plattsburg. La victoire de Châteauguay, sans être bien sanglante, à cause du petit nombre des combattants anglais (27), eut toutes les suites d'une grande bataille.

A la nouvelle de la retraite de Hampton, Wilkinson, dont l'armée était à Cornwall et à Saint-Régis, sur le Saint-Laurent, convoqua aussitôt un conseil de guerre. Il y fut décidé que l'attaque de Montréal serait abandonnée, et que les troupes s'en retourneraient pour entrer en quartiers d'hiver. Ainsi la résistance heureuse de quelques compagnies de milice détermina la retraite d'une armée de quinze à vingt mille hommes, et fit manquer le plan d'invasion le mieux combiné que la république des États-Unis eût encore formé pour la conquête du Canada. Salaberry fut remercié par le général en chef et les deux Chambres et décoré par le prince régent. Les milices reçurent des drapeaux en témoignage de leur bonne conduite.

L'invasion du Bas-Canada ayant été repoussée, nos soldats reprirent l'offensive dans le Haut, que les Américains se préparèrent à évacuer. Le général Gordon Drummond, qui remplaça en décembre Rottenburg, monta à la tête du lac Ontario. A son approche, le général McClure évacua le fort George et brûla le florissant village de Newark (10 décembre 1813) (28), avant de rentrer dans son pays. Drummond résolut de tirer vengeance de cet acte inutile de barbarie. Le colonel Murray, avec cinq cent cinquante hommes, surprit le fort de Niagara, [tua soixante-cinq Américains et en prit trois cent quarante-quatre (19 décembre) (29)]. Le

(26) Les Américains perdirent près de cent hommes, outre vingt prisonniers ; Salaberry n'eut que vingt et un tués ou blessés. Return of killed, etc. (Can. Ar., Q[122], p. 261). Récits de Michel O'Sullivan (aide de camp de Salaberry), *Un témoin oculaire*, novembre 1813 ; et du lieutenant Charles Pinguet, du régiment des *Fencibles*, 21 octobre 1813. Prevost to Bathurst, Oct. 30, 1813, d. c. Consulter B. Sulte, *La bataille de Châteauguay*, Québec, 1899. Lucas, *Canadian War of* 1812, 132-137. Dawson, *op. cit.*, II.

(27) « The fight at Châteauguay had been entirely a fight of French Canadians » (Lucas, 137).

(28) Il exposa ainsi quatre cents femmes et enfants à toutes les rigueurs de l'hiver. Murray to Vincent, Dec. 12, 1813 (Can. Ar., Q[123], p. 107). Ce dont il fut blâmé par le gouvernement américain.

(29) Il eut, de son côté, onze tués et blessés. Murray to Vincent, Dec. 12, 1813, d. c. Drummond to Prevost, Dec. 20, 1813. Return of killed, etc. (Can. Ar., Q[127], pp. 14, 26).

major-général Phineas Riall le suivait, pour le soutenir, avec deux régiments (30) et cinq cents sauvages de l'Ouest. Riall, par représailles de l'incendie de Newark, lâcha la bride à ses troupes et aux sauvages. Lewiston, [Youngstown,] Manchester, [le fort Schlosser,] furent brûlés ou dévastés. Les petites villes de Black-Rock et de Buffalo furent enlevées après un combat livré dans les rues, et abandonnées aux flammes (19-31 décembre) (31). Cette expédition dévastatrice termina les opérations de la campagne de 1813, qui avait été défavorable en définitive aux Américains sur terre et sur mer.

Sur l'Océan, après plusieurs glorieux engagements de vaisseau à vaisseau, la République, n'ayant pas assez de forces pour lutter contre son adversaire en bataille rangée, voyait succomber ses principaux capitaines, tels que le brave Lawrence, tué dans le célèbre combat du *Chesapeake* et de la frégate anglaise le *Shannon*, qui se rendit maître de son adversaire en vue de Boston (1er juin 1813) (32). Les flottes anglaises détruisirent les bâtiments dans la baie de Delaware, pillèrent et incendièrent les bords de la rivière Chesapeake, et étendirent leurs déprédations jusque sur les côtes de la Virginie, dont les habitants subirent toute sorte d'outrages (33).

Les armées sur la frontière du Canada s'étant cantonnées, le gouverneur Prevost descendit à Québec pour ouvrir les Chambres. Elles se réunirent le 13 janvier (1814). Les dissensions entre l'Assemblée et le Conseil législatif, que la guerre avait d'abord paru éteindre, renaissaient petit à petit. Elles furent plus vives à cette session qu'à la précédente, malgré les efforts du gouverneur pour calmer les esprits. Un bill excluant les juges du Conseil législatif fut adopté par l'Assemblée et rejeté par le Conseil, qui repoussa aussi deux autres projets, dont l'un imposait une taxe sur les fonctionnaires publics pendant la guerre, et l'autre autorisait la nomination d'un agent auprès du gouvernement impérial (34). James Stuart accusa cette fois formellement le juge Jonathan Sewell d'avoir agi contre la consti-

(30) Composés de cinq cents hommes.

(31) Dans cette campagne, les pertes anglaises furent de cent-douze hommes et celles des Américains de trois à quatre cents, outre cent trente prisonniers. Riall to Drummond, Jan. 1, 1814. Drummond to Prevost, Jan. 2, 1814 (Can. Ar., Q127, pp. 23, 24, 38, 32, 45, 46).

(32) *Niles' Register*, IV, 276. W. James, *Chief Naval Occurrences of the late War...* 1817, ch. IX, app. n° 36. Mahan, *op. cit.*, II, 132-148, 7-9.

(33) Mahan, II, 150 ss.

(34) Pierre Bédard avait été proposé pour ce poste.

tution et usurpé sur l'autorité du pouvoir législatif en imposant ses règles de pratique; d'avoir poussé le gouverneur Craig, en envenimant son esprit, à dissoudre la législature en 1809, et à prononcer un discours insultant pour les députés ; d'avoir violé la liberté des élections en faisant emprisonner Bédard, Blanchet, Taschereau, trois membres de l'Assemblée dissoute, et Corbeil, sous l'inculpation de trahison ; d'avoir employé l'aventurier John Henry pour engager une partie des États-Unis à se soulever contre le gouvernement de la République et à former alliance avec le Canada ; enfin de l'avoir fait destituer lui-même de la charge de solliciteur général, pour en faire revêtir son propre frère, Stephen Sewell.

Le juge Monk, de Montréal, fut accusé en même temps de diverses malversations (35).

Ces griefs, fondés pour la plupart, furent développés dans une adresse au roi adoptée par la Chambre à une grande majorité ; et Stuart fut choisi pour aller la soutenir à Londres (36). Le gouverneur promit de transmettre l'adresse, tout en déclarant aux représentants qu'il ne pouvait suspendre les juges Sewell et Monk, parce qu'ils n'étaient accusés que par une seule Chambre. Une requête, accompagnée d'un mémoire où étaient exposés tous les faits qui excitaient depuis si longtemps des plaintes contre le gouvernement, fut envoyée alors par le peuple au prince régent (37).

Le juge Sewell passa en Angleterre pour se défendre. Stuart ne put y aller, parce que le vote d'un crédit pour les frais de sa mission fut rejeté par le Conseil. Les accusations portées contre les deux principaux juges du pays n'eurent aucune suite. Sewell, aidé de l'influence du prince Édouard, conquit les bonnes grâces de lord Bathurst, à tel point que ce ministre non seulement l'excusa, mais le recommanda fortement à sir John Sherbrooke, lorsque ce gouverneur vint en Canada en 1816 (38).

Sewell, du reste, était un homme poli, grave, souple, capable de jouer le rôle que voulaient lui confier les ministres. Quoiqu'il fût l'ennemi le plus dangereux des Canadiens, il se montrait toujours très gracieux envers eux. Il fallait à la politique de l'Angleterre, ou plutôt de son gouvernement, un

(35) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1814.

(36) *Ibid.*

(37) L'Assemblée maintint sa demande et vota des résolutions en ce sens. *Ibid.* Drummond to Bathurst, Feb. 27, 1816 (y compris la requête) (Can. Ar., Q^{136}, pp. 56, 67).

(38) Bathurst to Sherbrooke, May 6, 1816 (Can. Ar., G^{8}, 1816).

homme qui, en conduisant le parti hostile aux représentants du peuple, sût la dissimuler. Il dirigea ce parti jusqu'à la fin de sa vie (39) dans les deux Conseils, surtout au Conseil législatif, où vinrent échouer presque toutes les mesures réclamées par les Canadiens.

Pendant son séjour en Angleterre, il n'avait pas trouvé de meilleur moyen de se venger des accusations portées contre lui, que de reprendre sous œuvre les projets de Craig pour la destruction de la nationalité canadienne-française. Voyant qu'ils n'étaient pas bien accueillis, il conseilla l'union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord sous un seul gouvernement (40). Il pressa le prince Édouard d'engager les ministres à adopter sa suggestion. On trouve à la fin du rapport de lord Durham sur les affaires du Canada, la lettre du prince par laquelle il informe Sewell (41) qu'il en parlera aux ministres à la première occasion. Sewell conseillait d'établir une assemblée représentative de trente membres pour les cinq ou six provinces; et, en transmettant son mémoire au prince, il l'avait prié de le communiquer à lord Bathurst sans lui dire d'où il venait. Lorsque l'union des deux Canadas s'est consommée, la vengeance du vieillard a dû être satisfaite (le juge Sewell était alors septuagénaire) : il voyait enfin ce peuple qu'il haïssait tant, condamné à périr sous la race anglaise.

L'Assemblée législative, sur un message de sir George Prevost, avec qui elle était en bonne intelligence, avait autorisé une nouvelle création de billets d'armée jusqu'à concurrence d'un million de livres sterling. Dès que la session fut finie (17 mars 1814), le gouverneur se hâta de pourvoir aux préparatifs de la campagne près de s'ouvrir. Au milieu de ces apprêts, il reçut avec grande pompe au château Saint-Louis une ambassade envoyée par neuf ou dix nations sauvages des pays de l'Ouest (15 mars). Les ambassadeurs demandèrent des armes pour combattre, et des vêtements pour les femmes et les enfants de leurs tribus. « Les Américains, dirent-ils, prennent peu à peu nos terres. Ils n'ont aucune pitié : ils veulent nous chasser par delà le soleil couchant. » Le gouverneur les exhorta à persévérer dans la lutte, et exprima tous ses regrets de la mort de Tecumseh et de leurs autres chefs tombés dans les combats. Ces députés furent comblés de présents.

(39) Il mourut le 12 novembre 1839.

(40) *A Plan for the Federal Union of the British Provinces in North America*, 1814.

(41) Lettre du 30 novembre 1814. V. *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, edited by sir C.-P. Lucas. Oxford, 1912, II, 321. Ce rapport est daté de Londres, le 31 janvier 1839. V. *infra*, liv. XVI, ch. III.

Sur la fin de l'hiver, les Américains firent une autre et courte apparition dans le Bas-Canada. Le général Macomb, avec une division, partit de Plattsburg, le 17 mars, traversa le lac Champlain sur la glace, et s'avança jusqu'à Saint-Armand, au bord oriental de la baie de Missisquoi, où il attendit les troupes du général Wilkinson pour marcher contre le petit village d'Odelltown, à l'ouest du Richelieu, et un moulin fortifié, situé sur la rivière La Colle (42). Les deux corps réunis, au nombre de quatre mille hommes, entrèrent dans Odelltown sans coup férir. Le 30 mars (1814), ils attaquèrent le moulin de La Colle, défendu par [cent quatre-vingts hommes (43), sous le major Handcock.] Après plusieurs heures de canonnade et de mousqueterie, épuisés de fatigue, souffrant du froid, ils s'en retournèrent à Plattsburg (44).

Ce nouvel échec décida l'ennemi à modifier son plan d'opérations. Il abandonna tout à fait l'attaque du Bas-Canada pour diriger tous ses efforts contre le Haut, dont l'invasion était plus facile. Si ce plan avait moins de dangers, il offrait aussi moins de résultats. Les entreprises des Américains n'avaient encore abouti pour eux qu'à des défaites ou à des succès éphémères, qui avaient coûté parfois beaucoup de sang, entraîné beaucoup de ravages, sans les rapprocher du but de la guerre.

Ayant retiré leurs principales forces de la frontière du lac Champlain, ils les portèrent sur le bord du lac Ontario, en attendant que la flotte de Sackett's Harbour fût prête à agir conjointement avec elles. Les magasins de cette flotte étaient à Oswégo ; le général Drummond, qui commandait dans le Haut-Canada, résolut d'aller les détruire pour retarder le départ des vaisseaux. Il partit de Kingston [avec sir James Yeo et mille hommes de] troupes de toutes armes, et arriva, le 5 mai (1814), devant Oswégo. Le lendemain, après un combat (45), on incendia le fort, avec les magasins qui se trouvaient à peu près vides ; car la garnison, avant le

(42) « La rivière Richelieu et la route auprès d'Odelltown étaient les deux principaux points d'entrée dans le Bas-Canada » (Bouchette, *Description topographique du Bas-Canada* (1815) (N. de l'auteur).

(43) Qui furent renforcés de quatre-vingts autres.

(44) Lieut.-Col. Williams to Vincent, March 30, 1814. List of killed, etc. Prevost to Bathurst, March 31, 1814 (Can. Ar., Q[127], pp. 217, 221, 213).

(45) Où nos troupes perdirent quatre-vingt-un tués ou blessés et les Américains, soixante-neuf, outre soixante prisonniers, sur cinq cents hommes. Drummond to Prevost, May 7, 1814. Return of the killed, etc. Prevost to Bathurst, May 18, 1814 (Can. Ar., Q[127], pp. 379, 391, 374 ; v. aussi pp. 388, 302-304).

débarquement des Anglais, avait transporté la plupart des objets de marine à quelques milles plus haut sur la rivière.

Drummond alla ensuite prendre le commandement des soldats qui défendaient la ligne de la rivière Niagara. Il commit la faute de les trop disperser, de manière qu'il fallait plusieurs heures pour en ramasser sur un point un nombre capable d'une résistance sérieuse. Le général américain Brown, placé sur la rive opposée, [et ayant sous lui les généraux Ripley et Winfield Scott,] voulut en profiter. Ils passèrent la rivière avec [quatre mille cent hommes dont six cents Iroquois,] et surprirent le fort Erié (3 juillet). Le 5, ils s'avancèrent contre le camp fortifié du général Riall à Chippewa, un peu au-dessus de la chute de Niagara. Les Anglais, quoique moins nombreux (46), sortirent de leurs lignes pour leur présenter la bataille en rase campagne. La lutte fut opiniâtre : n'ayant pu rompre l'ennemi, Riall fut ramené en arrière avec de grandes pertes (47). Il se retira vers le fort George [et Twenty-Mile Creek.] Les Américains le suivirent jusqu'à Queenston Heights, puis reprirent le chemin de Chippewa. Riall, [qui avait avec lui huit cents hommes] voulut à son tour les suivre; mais les ennemis, le voyant revenir, s'arrêtèrent à Lundy's Lane, [à deux milles et demi de leur camp,] et se retournèrent. Comme il s'apprêtait à se replier de nouveau, il fut rejoint par Drummond, à la tête de huit cents réguliers et miliciens. A peine celui-ci avait-il contremandé la retraite, qu'il fut attaqué à l'improviste ,[à six heures du soir,] avant d'avoir pu faire toutes ses dispositions (25 juillet 1814). Sa gauche fut forcée de plier ; elle recula en bon ordre et alla appuyer le centre, placé sur une éminence. Le centre tint ferme contre les ennemis, qui déployèrent les plus grands efforts pour s'emparer des batteries qui couronnaient cette hauteur. Les artilleurs anglais se faisaient tuer sur leurs pièces plutôt que de céder. Les Américains traînèrent leurs canons à bras jusqu'à quelques pas seulement des canons anglais. L'obscurité de la nuit, qui était venue, occasionna plusieurs méprises singulières. Ainsi les deux partis échangèrent quelques pièces d'artillerie au milieu de la confusion, dans les charges qu'ils exécu-

(46) Soit deux mille cent, dont quinze cents réguliers et trois cents sauvages.

(47) Elles furent de cinq cent onze hommes et celles des Américains de trois cent trente et un. Riall to Drummond, July 6, 1814. Casualty return, etc. Drummond to Prevost, July 10, 1814. Prevost to Bathurst, July 12 and 13, 1814 (Can. Ar. Q128-1, pp. 51, 57, 58, 50, 33, 4 9). Dawson, *op. cit.*, II, 348. Mahan, *op. cit.*, II, 293-298.

taient alternativement l'un contre l'autre. A neuf heures, le feu cessa un instant. Le reste des forces américaines entra en action au moment même où un surcroît de douze cents hommes, [sous le colonel Hercules Scott,] arrivait à marche forcée au secours du général anglais. Les deux armées, ainsi renforcées, recommencèrent leur combat nocturne avec plus d'acharnement que jamais. Vers minuit les Américains, désespérant d'emporter la hauteur, se retirèrent enfin dans leur camp, au delà du Chippewa. Le lendemain, ils jetèrent dans les rapides de la rivière la plus grande partie de leurs bagages et de leurs vivres, et rétrogradèrent vers le fort Erié.

Les pertes des deux armées étaient considérables. Drummond avait reçu une balle dans le cou ; il avait caché sa blessure à ses troupes et était demeuré dans leurs rangs jusqu'à la fin du combat. Riall, blessé grièvement aussi, avait été pris en allant se faire panser. Le nombre des morts et des blessés s'éleva à [huit cent soixante-dix-huit du côté anglais et à huit cent cinquante-quatre chez les Américains (48) ; ceux-ci] laissèrent en outre entre les mains du vainqueur plusieurs centaines d'hommes. Les Anglais, après avoir reçu tous leurs renforts, n'étaient pas plus de deux mille huit cents, tandis que les ennemis comptaient au moins quatre mille cinq cents combattants. La milice du Haut-Canada avait montré le courage le plus intrépide (49).

Les généraux Brown et Scott étaient blessés ; le commandement de l'armée américaine échut au général Ripley, qui se retrancha au fort Erié [avec trois mille hommes (26 juillet 1814). Peu après (4 août), Ripley était remplacé à son tour par le général Gaines.]

Drummond marcha rapidement sur cette place (50). Il fit d'abord tirer avec son canon contre les retranchements extérieurs, et lorsqu'il crut la brèche praticable, il forma, dans la nuit du 14 août, ses soldats en colonnes, pour aborder ces ouvrages par trois endroits à la fois. Une colonne atteignit son poste deux heures avant le jour, et enleva les batteries opposées. Au bruit de l'attaque, les deux autres colonnes montèrent à l'assaut, franchi-

(48) D'après leurs rapports officiels, mais Drummond estimait leurs pertes à mille cinq cents hommes.

(49) Drummond to Prevost, July 27, 1814. Casualty return (Can. Ar., Q^{128-1}, pp. 119, 132^{a} ; aussi 135^{a}, 133, 136). W. James, *Military Occurrences of the late War*.... II, 138-157, app. XXXI et XXXIII. Dawson, *op. cit.*, II, 352. E. Cruikshank, *Battle of Lundy's Lane*, Lundy's Lane Hist. Soc. Pub., Welland, 1895. B. Sulte, *Hist. de la milice canadienne-française*, d. c.

(50) Avec les renforts, il pouvait avoir trois mille cent cinquante hommes.

rent tous les obstacles, et, après une lutte très vive, réussirent à pénétrer par les embrasures dans le fort, qui était au centre des retranchements. L'ennemi s'était jeté dans un bâtiment de pierre, où il continuait à se défendre avec vigueur contre le feu de ses propres canons tournés contre lui, lorsque le magasin des poudres sauta, enveloppant dans une ruine commune les soldats qui remplissaient le fort. Une terreur subite s'empara des assaillants ; les uns mirent bas les armes, les autres s'enfuirent, poursuivis par les Américains. [Neuf cent cinq soldats anglais y furent tués, blessés ou faits prisonniers, tandis que l'ennemi ne perdit que quatre-vingt-quatre hommes (15 août)] (51).

Après ce rude échec, Drummond se borna à investir la place. Le 17 septembre, les assiégés firent une sortie à la faveur d'un orage, et surprirent les Anglais, dont ils détruisirent les ouvrages avancés. La perte fut de [six cent neuf de notre côté et de cinq cent dix au moins chez l'ennemi,] la plus grande partie en prisonniers (52). La maladie, qui commençait à se mettre parmi les troupes, et l'approche du général américain George Izard, qui venait de Plattsburg avec des renforts, obligèrent Drummond à lever son camp pour retourner à Chippewa (1er août-21 septembre 1814).

C'était au moment où la malheureuse issue d'une irruption dans New-York servait de prétexte aux accusations les plus graves contre Prevost. Le parti anglais, qui détestait le gouverneur parce qu'il paraissait avoir plus d'égards pour les Canadiens (53) que son prédécesseur, lui imputait la disgrâce de la retraite par laquelle avait fini cette campagne. Forcé d'abord de se taire dans le bruit des armes et devant le zèle et le courage militaire des Canadiens, ce parti ne put se contenir longtemps, et saisit, pour recommencer ses clameurs, l'occasion d'un événement dont Prevost n'était pas la cause.

En effet, l'expédition, dirigée principalement contre Plattsburg, avait

(51) Le général Drummond n'employa que deux mille cent quarante hommes dans cet assaut. Deux de ses lieutenants, Scott et Drummond furent tués. Drummond to Prevost, Aug. 15, 1814. Fischer to Harvey, Aug. 15, 1814. Casualty return. Prevost to Bathurst, Aug. 27, 1814 (Can. Ar., Q[128-1], pp. 173, 181, 182[a], 170). W. James, *Military Occurrences*, II, 101-184, app. XXXV-XXXVIII.

(52) Drummond to Prevost, Sept. 19, 1814. De Watteville to Drummond, Sept. 19, 1814. Casualty return. Prevost to Bathurst, Sept. 30, 1814 (Can. Ar., Q[128-2], pp. 262, 271, 274[a], 260). American account intercepted (*Ibid.*, 275). James, *Military Occurrences*, II, 231-236 et app. XLVI-XLVII. E. Cruikshank, *The Siege of Fort Erie*, Lundy's Lane Hist. Soc. Pub., Welland, 1905.

(53) V. sa lettre à Bathurst, 4 septembre 1814 (Can. Ar., Q[128-1], p. 208).

été entreprise sur l'ordre exprès du gouvernement anglais, à qui l'abdication de Napoléon à Fontainebleau, le 11 avril, suivie d'une paix momentanée en Europe, permettait alors d'employer de plus grandes forces en Amérique et de porter la guerre sur le territoire des États-Unis. Seize mille hommes de l'armée de Wellington, embarqués en France, avaient été conduits à Québec aux mois de juillet et d'août. La plupart de ces troupes s'étaient acheminées aussitôt vers le lac Champlain, et le reste vers le Haut-Canada. La brigade envoyée dans le Haut-Canada était commandée par le major-général sir James Kempt, excellent officier de la guerre d'Espagne ; il avait ordre d'attaquer Sackett's Harbour s'il se présentait une occasion favorable. Le commandement de la flottille du lac Champlain fut donné au capitaine Downie, rappelé du lac Ontario ; elle consistait en quatre navires et douze chaloupes canonnières. Pour compléter les équipages, un gros renfort de matelots fut tiré des vaisseaux de guerre qui étaient à Québec. L'armée anglaise destinée à agir contre Plattsburg se rassembla entre Laprairie et Chambly.

Les événements d'Europe obligèrent l'ennemi à changer de tactique et à se renfermer dans la défensive. Il prévoyait déjà qu'il lui serait bientôt nécessaire de faire la paix, afin de ne pas avoir toutes les forces de l'Angleterre sur les bras.

Le général américain Wilkinson, après sa retraite de la rivière La Colle (54), avait été remplacé par le major-général George Izard. Le nouveau chef partit le 1[er] septembre (1814) pour aller débloquer le fort Erié avec quatre mille hommes, et laissa Plattsburg à peu près dégarni de troupes réglées. C'était inviter les Anglais à précipiter leur attaque. Prevost passa la frontière le même jour (55), et occupa un camp retranché abandonné par l'ennemi sur la rivière Chazy. Il marcha de là sur Plattsburg, [avec sept mille hommes,] et, repoussant devant lui de nombreux corps de miliciens et de volontaires, il atteignit cette petite ville le 6. Elle se trouva défendue par environ six mille hommes de troupes de terre, sous le général Macomb, et par une escadrille ancrée à l'entrée du port. Le colonel Bayard, avec la moitié du régiment de Meuron, se rendit maître de la partie de Plattsburg située au nord de la rivière Saranac, et la garnison

(54) V. *supra*, 528.

(55) Il avait en tout dix mille hommes.

et les milices américaines se concentrèrent, à la rive opposée, sur des hauteurs qui étaient hérissées de redoutes, de blockhaus, de retranchements garnis de grosse artillerie. Leur escadrille, [composée de quatre navires et de canonnières,] sous le capitaine Thomas Macdonough, se mit d'abord hors de la portée des canons. La flottille anglaise du capitaine Downie suivait à quelque distance le mouvement de Prevost. Elle profita du vent, le 11 septembre au matin, pour aller attaquer à la vue des deux armées, les vaisseaux ennemis. Malheureusement, la frégate que montait Downie s'avança trop et se trouva exposée aux coups d'une frégate et de deux batteries de terre. Le commandant et plusieurs de ses officiers furent tués ; bientôt le navire s'ensabla et la mitraille porta la mort sur ses ponts. Cette fatalité au début de l'action fut irréparable. Le reste de la flottille prolongea en vain la lutte : le capitaine Pring, [commandant en second,] fut obligé de se rendre. Les Anglais ne sauvèrent que sept ou huit chaloupes canonnières (56).

Pendant qu'on se battait sur le lac, on en faisait autant sur le rivage. Prevost avait disposé ses troupes pour l'escalade : une colonne devait forcer le pont jeté sur le Saranac, qui traverse Plattsburg, et attaquer les retranchements de front ; une autre devait défiler par derrière le camp pour cacher sa marche, passer la rivière à gué au-dessus, et prendre les ouvrages à revers. Les colonnes s'ébranlèrent ; mais les obstacles qu'elles avaient à vaincre étaient nombreux ; la première fut bientôt sous le feu des ennemis. Il fallut y répondre. Les attaquants furent repoussés ou contenus. En ce moment, l'armée américaine qui, du sommet de ses ouvrages, avait vu la victoire de Macdonough, poussa des cris de tromphe qui parvinrent jusqu'aux troupes anglaises en marche vers le gué du Saranac. Cette colonne s'était égarée. Le général Robinson, qui la commandait, inquiet de ces acclamations, envoya vers le commandant en chef demander des ordres. Prevost, voyant l'issue du combat naval et l'inutilité d'un plus long sacrifice d'hommes pour s'emparer d'une position qu'il faudrait abandonner presque aussitôt à cause de la perte de la flottille, lui fit dire

(56) Les Anglais eurent cent dix tués et blessés, et les Américains cinquante-sept. Cette action connue sous le nom de « bataille du lac Champlain », dura deux heures et vingt minutes. Lettre du capit. Pring (W. James, *Naval Occurrences...*, app. nº XC). Prevost to Bathurst, Sept. 11, 1814 (Can. Ar., Q[128-1], p. 220. *Ibid.*, app. XLII). Rapports officiels des commandants américains d. *Amer. State Papers, Naval Affairs*, III, 309 ss. — James, *op. cit.* — Mahan, *Sea Power in its relations to the War of 1812*, II, 367-382.

de revenir. Sans la possession du lac, en effet, le but de la campagne était manqué. Il fit donc cesser le feu, et retirer partout les colonnes d'attaque. Il leva ensuite le siège pour ramener en Canada toute son armée, avant que Macomb, qui recevait à chaque instant de nombreux renforts, fût en état de lui couper la retraite. On disait déjà que les milices du Vermont allaient traverser le lac. Si Prevost s'était avancé davantage, il aurait subi probablement le sort de Burgoyne.

Après avoir fait démonter ses batteries, il ordonna la retraite. Les troupes, précédées de leurs blessés, se mirent en marche dans la nuit, sous une pluie incessante depuis le début de la campagne. La confusion sur des routes rompues était inévitable. Beaucoup de traînards tombèrent entre les mains de l'ennemi, qui prit aussi la caisse, presque toutes les munitions de guerre et de bouche, et les équipages. La perte fut énorme, parce qu'on avait fait des préparatifs pour passer l'hiver à Plattsburg. Elle eût été bien plus élevée si toute l'armée américaine avait voulu poursuivre les Anglais. [Plus de huit cents] soldats désertèrent durant ce mouvement rétrograde (57).

L'expédition de Plattsburg, dictée par le cabinet de Londres (58), eut le succès ordinaire des plans formés à mille lieues de distance. L'armée de Prevost n'était pas assez nombreuse pour pénétrer bien avant dans les États-Unis et enchaîner la victoire ; elle l'était trop pour une simple excursion. Au reste, la flotte qui devait l'appuyer et sans laquelle elle ne pouvait agir, était très faible : c'était une base que le moindre choc pouvait briser, et c'est ce qui arriva. Le reste s'affaissa sous son propre poids. Prevost, qui fut la victime de l'expédition de Plattsburg, n'en était que l'instrument, son malheur fut d'avoir trop obéi à des ordres téméraires (59).

Tandis que les Anglais perdaient la suprématie sur le lac Champlain, ils la reprenaient sur l'Ontario. Un vaisseau de cent canons venait d'être construit à Kingston. Sir James Yeo y arbora son pavillon et mit à la voile avec une escadrille et des troupes. La flotte américaine à son

(57) Les Anglais perdirent deux cent trente-cinq hommes, sans compter les déserteurs ; les Américains, cent dix-neuf, outre les disparus. Prevost to Bathurst, Sept. 11, 1814, d. c. Macomb to Secretary of War, Sept. 15, 1814 (James, *Military Occurrences*, II, app. 45). James, *ibid.*, 207-228.

(58) Prevost to Bathurst, Sept. 11, 1814, d. c..

(59) Prevost to Bathurst, Sept. 22, 1814 (Can. Ar., Q128-2, pp. 254 et 258). V. à ce sujet, Lucas, *Canadian War of* 1812, 207-210.

approche se renferma à Sackett's Harbour, et lui laissa libre carrière sur le lac.

Tant que l'événement de la guerre contre Napoléon avait été douteux, l'Angleterre s'était bornée à la défensive en Amérique, afin de fournir à la coalition européenne de plus grandes forces. Le duc de Wellington, que le ministère consultait sur toutes les opérations militaires de l'Empire, avait approuvé ce plan. « Je suis bien aise d'apprendre, écrivait-il au ministre des colonies, lord Bathurst, en 1813, que vous allez renforcer sir George Prevost. J'espère que les troupes arriveront à temps, et que sir George ne se laissera pas entraîner, par l'espoir de légers avantages, à s'écarter d'un bon plan décisif. Il peut être sûr qu'il ne sera pas assez fort d'hommes ni de moyens pour se maintenir dans les conquêtes qu'il pourrait faire. Il ne ferait que s'y affaiblir, et ses pertes augmenteraient l'ardeur et les espérances de l'ennemi, si même elles n'avaient pas de pires conséquences. Par l'autre plan, au contraire, les Américains auront à vaincre toutes les difficultés, à courir tous les risques de l'agression, et il est infiniment probable qu'ils seront défaits » (60).

La crise européenne touchait à sa fin. L'Angleterre songeait à envoyer sur les côtes des États-Unis, le long de l'Atlantique, des flottes chargées de troupes pour y débarquer et obliger les ennemis à retirer leurs soldats des frontières canadiennes et à demander la paix. Les escadres anglaises bloquèrent les principaux ports depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'au Mexique. Deux corps d'armée, sous les ordres des majors-généraux Ross et Packenham, marchèrent sur les villes de Washington et de la Nouvelle-Orléans, situées l'une au centre, l'autre dans le sud de la République. Ces attaques, par la manière dont elles étaient dirigées, devaient faire beaucoup de mal à l'ennemi.

Le 17 août (1814), Ross débarqua avec cinq mille hommes sur les bords du Patuxent, qui se jette dans la baie de Chesapeake, et s'avança vers Washington. A son approche, le commodore américain Barney brûla sa flottille, et rallia la milice à ses marins pour arrêter les Anglais à Bladensburg, sur le Potomac, à deux lieues de la ville ; mais il y fut culbuté et fait prisonnier (24 août) (61). [Le soir même], Ross entra dans Washington, brûla

(60) Lettre du 10 février 1813. Gurwood. *Wellington's Dispatches*. X. 109 (Christie. II. 248).
(61) V. le détail d. James, *Naval Occurrences*, 375 ss. Mahan, *op. cit.*, II, 342-349.

le Capitole et les autres édifices publics, puis regagna ses vaisseaux. Une autre partie de la flotte anglaise, [sous le capitaine Gordon,] contraignit les habitants d'Alexandria, sur la rivière Potomac, à lui livrer leurs navires et leurs marchandises pour éviter le pillage et l'incendie de leurs demeures (29-31 août) (62).

Ross s'était porté, [avec trois mille deux cent soixante-dix hommes,] à l'entrée de la rivière Patapsco, à quatorze milles de Baltimore. En marchant sur cette ville, il fut tué dans une escarmouche (12 septembre). Le colonel Brooke, qui le remplaça, battit le général américain Striker, et alla bivouaquer à la vue de la ville. Le lendemain, jugeant les Américains trop bien fortifiés (63) dans leurs lignes pour être attaqués avec avantage, il fit rembarquer ses troupes et se retira (64). Pendant ce temps, des escadres bloquaient les ports de New-York, de New-London et de Boston, et causaient des pertes immenses au commerce américain.

Les Anglais se présentèrent ensuite sur les côtes du Sud. Ils occupèrent les forts espagnols de Pensacola du consentement des autorités, et se préparèrent à conduire une expédition dans la baie de Mobile. Le général américain Andrew Jackson, après des reproches inutiles au gouverneur espagnol, marcha [avec quatre mille hommes] sur Pensacola, prit cette ville d'assaut (7-8 novembre 1814) et força les Anglais d'évacuer la Floride. C'est à son retour que la Nouvelle-Orléans se trouva menacée.

L'escadre anglaise qui portait l'armée du major-général Packenham, destinée à agir contre cette ville, pénétra, le 10 décembre, dans le lac Borgne, où elle battit et prit une escadrille de cinq chaloupes canonnières (13-14 décembre) (65). Packenham, débarqué sur la rive gauche du Mississipi, livra un combat nocturne d'avant-garde à trois lieues de la Nouvelle-Orléans (23 décembre) (66), et s'avança ensuite vers des retranchements élevés à quatre milles au-dessous de la ville pour la couvrir. Ces retranchements, formés en partie de balles de coton, étaient défendus par [le

(62) James, *op. cit.*, 381-386. Mahan, *op. cit.*, II, 350.

(63) Ils étaient au total huit mille hommes.

(64) Ses pertes, dans l'action du 12 septembre, furent de quarante-six tués et deux cent soixante-treize blessés : celles des Américains de cent-dix outre deux cents faits prisonniers. James. *Military Occurrences*, II, app. LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII et CCCIX-CCCXXII.

(65) James, II, 348-352 et app. LXXVII-LXXXII. Mahan, II, 388-390.

(66) James, II, 361-362, app. LXXXIII-LXXXXII.

général Jackson et plus de] six mille hommes (67), les meilleurs tireurs du pays. Le 8 janvier (1815). Packenham disposa ses troupes (68) en colonnes d'assaut. Elles marchèrent avec une parfaite régularité aux batteries américaines. Les soldats se serraient les uns contre les autres à chaque vide que les boulets faisaient dans leurs rangs. Ils arrivèrent ainsi à portée de la mousqueterie. Soudain des milliers de fusils s'abaissèrent et vomirent la mort sur eux. En quelques minutes, les colonnes compactes des Anglais furent écrasées. Elles voulurent en vain conserver leur ordre : les tués et les blessés les embarrassaient en tombant. Elles chancelèrent, alors tout fut perdu ; la confusion devint effroyable. Packenham y perdit la vie ; les généraux Gibbs et Keene furent blessés, le premier à mort. Le soldat ne voulut plus écouter la voix des chefs, et toute l'armée prit la fuite, laissant le terrain jonché de cadavres.

Le général Lambert, à qui revenait le commandement, laissa les troupes éperdues s'écouler vers le camp, où elle se remirent peu à peu de leur trouble. [Cette expédition avait coûté aux Anglais trois cent quatre-vingt-cinq tués, quinze cent seize blessés et cinq cent quatre-vingt-onze disparus. La perte de l'ennemi ne fut que de cinquante-cinq tués, cent quatre-vingt-cinq blessés et de quatre-vingt-treize disparus (69).] Cette disproportion, qui est la condamnation la plus forte de Packenham, justifie la prudence du gouverneur Prevost en ne risquant point une attaque inutile à Plattsburg.

La victoire de la Nouvelle-Orléans, qui remplit les Américains de joie, et quelques combats sur mer, précédèrent de peu l'entière cessation des hostilités. Les derniers succès des Américains rendirent le cabinet anglais moins exigeant, et permirent aux États-Unis de négocier avec plus de dignité, le parti de la paix pouvant enfin relever la tête sans trop choquer l'amour-propre national.

Ce parti embrassait presque tous les fédéralistes, dont la grande majo-

(67) Exactement six mille cent quatre-vingt-dix-huit. Le général français Humbert, qui avait conduit une expédition en Irlande, en commandait quatre cents.

(68) Il avait avec lui sept mille trois cents combattants.

(69) Soit deux mille quatre cent quatre vingt-douze Anglais contre trois cent trente-trois Américains. James, *Military Occurrences*, II, 354-388, et app. LXXXIX-CIII. Mahan, *op. cit.*, II, 392 ss. V. aussi sur ces opérations, A. Lacanière La Tour, *Hist. Memoir of the War in West Florida and Louisiana in* 1814-15 (tr. angl. par Nugent). Philadelphia, 1816. G.-R. Gleig, *Narrative of the Campaigns of the British Army at Washington and New-Orleans*, 1814-15 (1821) 4th ed., 1861.

rité se trouvait dans les États de la Nouvelle Angleterre, qui avaient commencé la révolution par où l'Union avait conquis son indépendance. Ces anciennes provinces, plus ou moins jalouses des nouvelles, qui oubliaient souvent ce qu'elles leur devaient, n'avaient pas cessé de se plaindre, depuis l'ouverture de la guerre, que le gouvernement fédéral ne les protégeait pas à proportion de leurs sacrifices et de leurs dépenses (70). L'Angleterre faisait ravager exprès leurs côtes, afin de leur faire désirer plus vivement encore le retour de la paix. Le 15 décembre 1814, des délégués, nommés par les législatures du Massachusetts, du Connecticut, du Rhode-Island et par une portion du Vermont et du New-Hampshire, s'assemblèrent à Hartford, dans le dessein de prendre en considération l'état du pays (71). La convocation de ce Congrès fut dénoncée avec énergie par les amis de l'administration fédérale ; elle fut flétrie comme une trahison commise au préjudice de la confédération entière. Ces querelles agitèrent profondément la République, et influèrent sur les résolutions de son gouvernement.

Dès le 8 août (1814), cinq commissaires des deux nations s'étaient réunis à Gand, en Belgique, pour discuter les conditions de la paix ; et, le 24 décembre (1814), ils conclurent un traité fort honorable pour la Grande-Bretagne (72). La restitution réciproque de toutes les conquêtes faites l'une sur l'autre par les deux nations, y fut acceptée ; et la question des frontières du Canada et du New-Brunswick, abandonnée à la décision de commissaires qui seraient nommés par les deux gouvernements. Les États-Unis signèrent aussi une disposition portant que, comme la traite des noirs est contraire à la justice et à l'humanité, les deux gouvernements feraient tous leurs efforts pour l'abolir sur les mers. Le silence fut gardé sur le droit de visite et sur le principe que, en cas de guerre, les nations neutres peuvent commercer librement avec les puissances belligérantes.

Le traité de Gand ruina les espérances du parti qui avait poussé la Répu-

(70) V. Babcock, *Rise of American Nationality*, ch. IX.

(71) *Ibid.*, 101-106.

(72) La paix fut ratifiée par le prince régent d'Angleterre le 29 décembre, et par le président des Etats-Unis le 17 février 1815 (N. de l'auteur). — V. sur les négociations et les résultats du traité, Mahan, « The Negotiations at Ghent in 1814 » (*Am. Hist. Rev.*, October 1905, 68-87) ; id., *Sea Power in its relations to the War of* 1812, II, ch. XXIII. Babcock, *op. cit.*, 178-180 et 318. W. R Riddell, *Results of the War of 1812-14*. Toronto, 1913. W. C. Ford, « The Treaty of Ghent-and After » (Proc. Wisconsin Hist. Soc. Madison, 1914). F. A. Updyke, *The Diplomacy of the War of 1812* (John Hopkins Press, Baltimore, 1915).

plique à tenter la fortune des armes, car il n'avait rien obtenu de ce qu'il s'était proposé par la guerre. Une grande faute des Américains, c'était d'avoir attendu trop tard pour agir. Depuis longtemps Napoléon les pressait de prendre les armes. Il savait que, depuis la révolution, les Américains convoitaient les provinces anglaises, qui, adossées au Nord, semblent peser sur eux dans toute la largeur du continent. Mais ils mirent tant de lenteur à se décider, qu'ils ne s'ébranlèrent qu'au moment où leur puissant allié commençait à pencher vers sa ruine. Le vrai motif de la guerre était la conquête du Canada ; les prétextes en étaient le droit de visite et le refus des Anglais d'admettre le principe que le pavillon couvre la marchandise.

L'Angleterre fit une faute en laissant persister ces prétextes ; car sa faiblesse en Amérique augmente en proportion de la marche ascendante des États-Unis (73). Deux choses contribuent à cette faiblesse, l'inégalité numérique croissante des populations, et le vice fondamental d'un gouvernement colonial ayant son point d'appui à mille lieues de distance, dans un monde dont l'organisation politique et sociale diffère essentiellement de celle de l'Amérique. Aussi l'historien Alison avoue-t-il (74) que le traité de Gand doit être regardé plutôt comme une longue trêve que comme une pacification finale. La question de la frontière du Maine fut laissée indécise. Les États-Unis, profitant du levain resté dans l'esprit des colons canadiens à la suite des événements de 1837, ont obtenu depuis, à cet égard, presque tout ce qu'ils demandaient.

Le traité de Gand fut accueilli avec joie par le Haut-Canada, où la guerre avait été une suite d'invasions cruelles et ruineuses. Il fut bien reçu aussi des États-Unis (75), surtout des pays qui bordent la mer. La guerre avait presque anéanti le commerce extérieur de la République, lequel, avant les hostilités, s'élevait à un chiffre énorme. Ses exportations, qui allaient à vingt-deux millions sterling, et ses importations à vingt-huit, en 1812,

(73) « We are great and rapidly — I was about to say fearfully — growing. This is our pride and danger, our weakness and our strength », disait Calhoun des 1816 (c. p. Babcock, 192). La population actuelle (1910) des États-Unis est de cent dix millions d'âmes ; celle du Canada, de huit millions à peine.

(74) *History of Europe...*, IV, 1852, 482.

(75) « The treaty was beyond question a triumph for American diplomacy ». Lucas, *Canadian War of* 1812, 254. La guerre coûta aux États-Unis neuf mille sept cents hommes, y compris les prisonniers ; et, en argent, deux cent millions de dollars. *Niles' Register*, X, 154. Babcock, 188. Sur les conséquences économiques et politiques de cette guerre, v. Babcock, ch. XI.

étaient déjà tombées, en 1814, celles-là à moins d'un million et demi, celles-ci à moins de trois millions. Elle avait perdu de deux à trois mille bâtiments de commerce et de guerre, et les Anglais, malgré toutes les pertes qu'ils avaient faites eux-mêmes, étaient alors sûrs d'accabler et de détruire la marine américaine par l'immense supériorité de leurs forces navales. Le trésor de la République, formé en grande partie des droits de douane, s'était tari dans un instant ; le gouvernement avait été obligé de recourir à des impôts directs et à des emprunts, qui s'élevèrent, en 1814, à vingt millions et demi de dollars, somme énorme pour une nation dont le revenu était seulement de vingt-trois millions en temps ordinaire. Les deux tiers des marchands étaient devenus insolvables ; et les États de la Nouvelle-Angleterre prenaient les premières mesures pour se séparer des autres États de l'Union, quand la paix fut signée.

La guerre de 1812 causa aussi des dommages considérables au commerce de la Grande-Bretagne. Les États-Unis tiraient pour douze millions sterling de marchandises des Iles Britanniques ; les manufacturiers anglais durent renvoyer leurs ouvriers, dont la misère devint excessive. Il est vrai que bientôt l'Italie et le nord de l'Europe, affranchis des armées françaises après la campagne de Russie, purent offrir à l'Angleterre une compensation dans les marchés qu'ils lui ouvrirent. Mais la nécessité avait rendu les Américains fabricants à leur tour ; et une fois les manufactures montées chez eux, elles devaient s'y maintenir. Tel fut le premier effet durable de la guerre. Un second effet tout aussi important, c'est que les États du Nord, qui voulaient se détacher de la confédération pour s'unir à la Grande-Bretagne en 1814, sont devenus aujourd'hui les rivaux naturels de cette contrée, parce que les manufactures se sont formées sur leur territoire.

Du reste, il est peu probable que les Américains cherchent jamais à acquérir le Canada malgré ses habitants. A leurs yeux, la dépendance coloniale n'est pas un état naturel et permanent, et les métropoles elles-mêmes ont ce sentiment sur l'avenir. Le sort des colonies préoccupe les politiques et les historiens de l'Angleterre ; mais ni ses historiens, ni ses hommes d'État ne peuvent s'affranchir assez de leurs antiques préjugés pour porter un jugement impartial sur ce qu'il faudrait faire afin de conserver l'intégrité de l'Empire. De quelque manière qu'on envisage cette question, la solution paraît bien difficile. L'Angleterre ne peut permettre à ses colonies d'exercer la même influence sur son gouvernement que les

provinces qui la constituent elle-même, ni donner à leurs députés le droit de siéger dans le Parlement impérial en nombre proportionné à la population, car il viendrait un temps où la représentation totale du Canada et de toutes les autres colonies excéderait celle de la métropole, qui serait ainsi réduite au rôle de dépendance et recevrait la loi comme telle. Cette conséquence nécessaire montre la force des obstacles que rencontre le régime colonial à mesure qu'il vieillit et que les populations s'accroissent. La séparation paraît donc inévitable (76), malgré le désir que l'on peut encore avoir de part et d'autre de l'éviter. Il ne reste à la politique qu'à travailler à en reculer l'événement, et, quand elle arrivera, qu'à en diminuer autant que possible les effets les plus funestes. Mais cette prévoyance manque presque toujours aux métropoles, lorsque le temps est venu de donner la liberté à une colonie trop puissante. La crainte retient la main des gouvernants, et la contrainte irrite l'ardeur de la jeune nation, qui se révolte et brise ses liens. Les métropoles se trompent souvent sur la cause de ces révolutions. « Pour nous assurer la possession de nos colonies de l'Amérique du Nord, dit encore Alison en jugeant les événements de 1837, nous devons surtout nous en attacher les habitants. Quoique nous devions déplorer l'effet des actes coupables et de l'ambition criminelle des révolutionnaires du Bas-Canada, qui nous ont aliéné l'affection d'un peuple simple et industrieux, autrefois fidèle et dévoué, le mal n'est pas encore sans espoir : si l'on y remédie dans un bon esprit, il peut résulter de ces maux passagers un bien durable. Ces événements, en attirant l'attention, ont fait découvrir bien des abus qui, sans cela, seraient restés dans l'ombre, et ils nous ont montré la nécessité de les faire disparaître » (77). Mais les abus sont l'abîme des gouvernements coloniaux. Ceux qui, à Londres, paraissent désirer les réformes avec le plus d'ardeur, sont ceux-là mêmes qui s'attaquent avec le moins de réserve aux réformateurs coloniaux. Les insurrections qui ont eu lieu dans les deux Canadas en 1837, n'ont été que la conséquence de la mauvaise administration de ces deux provinces, et de l'obstination du pouvoir à ne pas prêter l'oreille aux représentations formelles de leurs députés en pleine législature, pendant une longue suite d'années. Les préjugés sont si difficiles à surmonter, qu'Alison justifie

(76) Ce fut l'opinion courante en Angleterre jusqu'au dernier quart du XIXe siècle. V. *infra* App. XIV.

(77) *History of Europe*, d. c., IV, 487.

presque le révolté du Haut-Canada, sans doute parce que ce pays est peuplé d'hommes de sa race, et note le rebelle du Bas-Canada, parce qu'il est d'une autre origine ; il attribue la conduite de l'un à la supériorité de ses lumières et de son énergie, et la conduite de l'autre à l'ignorance et à l'ambition ; de la même chose, il fait un crime au Canadien-Français, et un mérite à l'Anglais.

Après la campagne de 1814, sir George Prevost convoqua la législature pour le 21 janvier (1815). Panet avait été nommé au Conseil législatif. Il fut remplacé à la présidence de l'Assemblée par Louis-Joseph Papineau, l'un des plus jeunes députés, car il avait à peine vingt-neuf ans. Plus ardent que son père, qui s'était distingué dans nos premières luttes parlementaires, il devait porter ses principes beaucoup plus loin que lui (78).

La Chambre amenda la loi sur la milice pour admettre le remplacement, et établit de nouveaux droits, qu'elle affecta aux besoins de la guerre, si elle continuait. Elle renouvela la déclaration touchant la nomination d'un agent en Angleterre ; mais cette délibération fut encore repoussée par le Conseil législatif. L'Angleterre, toujours opposée à ce système, fit enfin savoir formellement que le gouverneur était la seule voie constitutionnelle de correspondance entre elle et le Canada. Ce qui faisait désirer alors plus que jamais d'avoir un agent à Londres, c'était le bruit qui se répandait que toutes les colonies nord-américaines devaient être réunies sous un seul gouvernement, suivant la suggestion du juge Sewell. L'Assemblée persista dans ses accusations contre ce juge et contre le juge Monk, et elle renomma James Stuart pour aller les soutenir auprès de la métropole (79).

Le 1er mars (1815), la conclusion de la paix fut officiellement annoncée. Aussitôt la Chambre rendit hommage à l'énergie, à l'habileté et à la sagesse déployées par sir George Prevost dans les circonstances périlleuses où il s'était trouvé, et vota une somme de cinq mille livres sterling pour lui offrir un service d'argent comme témoignage public. Ce vote n'eut pas d'effet, parce que le Conseil législatif refusa d'y concourir, quand il fut soumis à son suffrage, l'année suivante, sous forme de loi, malgré le jugement favorable que le prince régent avait porté sur l'administration et la conduite militaire de ce gouverneur (80). A la prorogation de la législature, le prési-

(78) V. sur lui A.-D. De Celles, *Papineau* (1786-1871), Montréal, 1905.

(79) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1815.

(80) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1815.

dent de la Chambre, en présentant la loi des subsides, adressa ces paroles à Prevost : « Les événements de la dernière guerre ont resserré les liens qui unissent ensemble la Grande-Bretagne et les Canadas. Ces provinces lui ont été conservées dans des circonstances extrêmement difficiles. Lorsque la guerre a éclaté, le pays était sans troupes, sans argent, et Votre Excellence se voyait à la tête d'un peuple en qui, disait-on, plus d'un demi-siècle de repos avait détruit tout esprit militaire. Vous plaçant au-dessus des préjugés, vous avez su trouver dans le dévouement de ce peuple brave et fidèle, injustement calomnié, assez de ressources pour déjouer les projets de conquête d'un ennemi nombreux et plein de confiance en ses forces. Le sang des enfants du Canada a coulé, mêlé avec celui des braves soldats envoyés à leur secours. Après toutes les preuves que la métropole et la colonie ont données, l'une de l'efficacité de sa protection, et l'autre de sa fidélité imaltérable, les habitants de ce pays peuvent prétendre avec plus de raison que jamais à la conservation et au libre exercice des avantages que leur assurent leur constitution et leurs lois » (81).

Le gouverneur entendit ces paroles avec une grande satisfaction. Il annonça aux Chambres qu'il passait en Angleterre pour répondre à des accusations que sir James Yeo portait contre lui au sujet de l'expédition de Plattsburg (82). Avant son départ, les citoyens de Québec et de Montréal lui présentèrent les adresses les plus flatteuses (83). Les Canadiens lui témoignaient d'autant plus d'affection qu'ils savaient que l'espèce de disgrâce où il était tombé avait pour principale cause sa sympathie à leur égard (84).

Le résultat malheureux de l'expédition de Plattsburg avait servi de prétexte à ses ennemis pour lui marquer leur antipathie. Le frère de l'un des juges accusés, le solliciteur général Samuel Sewell, l'insulta dans un libelle (85). Yeo lui imputa le triomphe des Américains (86). Ses ennemis,

(81) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1815.

(82) *Ibid.*

(83) Dans Christie, *op. cit.*, II, 239-240.

(84) V. par exemple sa lettre à Bathurst, du 4 sept. 1814 (Can. Ar., Q^{128-1}, p. 208).

(85) Le *Herald* de Montréal avait publié sous le pseudonyme de « Veritas » une série de lettres qu'on attribua à Samuel Sewell. Celui-ci nia qu'elles fussent diffamatoires. Prevost to Bathurst, April 2, 1815. Sewell to the Commissary General, March 25, 1815 (Can. Ar., Q^{131}, pp. 173, 184 et aussi 174, 176, 178). Ces lettres parurent en brochure à Montréal en 1815.

(86) Yeo to Croker, Sept. 29, 1814. V. aussi Pring to Yeo, Sept. 17, 1814 (Can. Ar., Q^{129}, pp. 157, 170). Kingsford, *Hist. of Canada*, VIII, 543.

qui s'étaient ligués ensemble, mettaient aussi sur son compte l'échec de l'entreprise contre Sackett's Harbour, afin de lui faire perdre le gouvernement du Canada. Le département militaire, en lui communiquant leurs accusations, lui avait donné jusqu'au 12 janvier 1816 pour préparer sa défense. Mais il mourut dans l'intervalle, à Londres (5 janvier 1815). Il succomba aux fatigues qu'il avait endurées en faisant à pied, à travers bois, une partie du chemin de Québec au New-Brunswick, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, pour se rendre à Saint-Jean et de là en Europe. Sa mort mit fin à l'enquête. Après plusieurs démarches de sa veuve et de son frère, le colonel Prevost, auprès du bureau de la guerre, le gouvernement reconnut publiquement les services qu'il avait rendus et ajouta, par manière de rétribution, quelques ornements ou signes à l'écusson des armes de sa famille (87).

Les hommes compétents avaient déjà approuvé les plans de campagne de Prevost, et jusqu'à la résolution prise à Sackett's Harbour. Le duc de Wellington écrivit, en 1814, au ministre de la guerre : « J'approuve hautement et j'admire ce qui a été fait en Amérique, sur l'idée générale que je puis m'en former. Je ne puis dire si sir George Prevost a eu tort ou raison, au lac Champlain (devant Plattsburg), de ne point persister davantage ; mais je suis certain que la défaite de la flotte l'aurait toujours obligé de se retirer. Je suis porté à croire qu'il a eu raison. J'ai dit bien souvent aux ministres que la supériorité navale sur les lacs frontières du Canada est la condition *sine qua non* du succès, même dans une guerre entièrement défensive » (88).

Du reste, plusieurs officiers de marine, qui s'étaient fort mal conduits au combat livré dans la baie de Plattsburg, furent condamnés par une cour martiale.

(87) V. Christie, II, 244-247. Prévost fut défendu dans un ouvrage publié à Londres, en 1823 : *Some account of the public life of Sir George Prevost, particularly of his services in the Canadas*, etc.

(88) Wellington to Murray, December 22, 1814 (Gurwood, *op. cit.*, XII, 244). Christie, II, 249, n.).

LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DES SUBSIDES
1816-1822

La guerre avait suspendu pendant un moment les discordes entre le pouvoir exécutif et la Chambre d'assemblée. La paix faite, Prevost parti, les anciennes dissensions recommencèrent.

Le général sir Gordon Drummond vint administrer par intérim la province (1). Il s'occupa des récompenses à donner aux soldats et aux miliciens qui s'étaient distingués dans la dernière guerre. Pour leur distribuer des terres, il dut recourir aux fonctionnaires d'un département où l'on ne pouvait jeter les yeux sans découvrir des abus énormes. Les instructions que l'Angleterre avait envoyées, sur les représentations du général Prescott, à la fin du siècle dernier, loin de les avoir fait cesser, semblaient plutôt les avoir accrus, malgré les plaintes de tout le monde. On continuait à partager les terres entre les favoris. On en avait tant donné, que Drummond (2) manda, un jour, aux ministres qu'il n'y avait plus de place sur la rivière Saint-François pour y établir les émigrants et les soldats licenciés. Chacun s'était jeté sur cette grasse pâture. De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres avaient été accordés à deux cents favoris. Quelques-uns en eurent jusqu'à soixante et quatre-vingt mille, comme le gouverneur Milnes, qui en prit près de soixante-dix mille pour sa part. Ces gens n'avaient point l'intention de mettre leurs terres en valeur. Comme elles ne coûtaient rien, ou presque rien, ils se proposaient de les laisser incultes, jusqu'à ce que le

(1) Du 5 avril 1815 au 21 mai 1816. Ses instructions sont du 29 décembre 1814 (Rep. Can., Ar. 1905, I, 48).

(2) Drummond to Bathurst, June 16, 1815 (Can. Ar., Q[136]).

progrès de la colonisation dans le voisinage en eût fait hausser le prix. Un semblant de politique paraissait voiler ces abus. On bordait, disait-on, les frontières de loyaux sujets pour empêcher les Canadiens-Français de fraterniser avec les Américains. « Folle politique ! s'écriait un membre de l'Assemblée, Andrew Stuart, en 1823 ; on craint le contact de deux peuples qui ne s'entendent pas, et l'on met là pour barrière des hommes de même sang, de même langue, des hommes qui ont les mêmes mœurs et la même religion que l'ennemi ! »

Drummond porta encore son attention sur un autre service public, celui des postes. Il y découvrit de tels désordres qu'il demanda la destitution de Heriot, qui en était le chef. Ces investigations l'occupèrent jusqu'à la réunion de la législature, le 26 janvier 1816.

Peu après l'ouverture de la session (2 février), l'administrateur fit remettre à l'Assemblée un message l'informant que les accusations contre les juges Sewell et Monk étaient écartées, et qu'on avait décidé que les juges avaient le droit de faire ensemble des règles de pratique pour les tribunaux. Il ajoutait « que le prince régent avait vu avec peine les actes de la Chambre contre deux hommes qui remplissaient depuis si longtemps, et avec tant d'habileté, les plus hautes fonctions judiciaires ; que cette conduite de l'Assemblée était d'autant plus regrettable qu'elle avait l'effet de déprimer aux yeux de l'ignorance et de l'irréflexion le caractère et les services de ces juges, et de diminuer l'influence qu'ils méritaient d'avoir à si bon droit par leur haute position et par la convenance invariable de leur conduite » (3).

Cette réponse était un triomphe pour les deux accusés et pour leur parti. Elle désabusa ceux qui s'étaient fait illusion pendant la guerre en voyant les ménagements de sir George Prevost, et détruisit dans beaucoup d'esprits les espérances qu'avait données l'administration de ce gouverneur. La Chambre ordonna un appel nominal, et, au moment où elle allait voter une adresse au prince régent, elle fut dissoute par Drummond, d'après les instructions de Londres (26 février 1816) (4). Le Bureau des colonies, qui voulait intimider les députés en recourant à ce moyen extrême, assumait une grande responsabilité pour l'avenir. Il n'y avait, en effet,

(3) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1816.

(4) *Ibid.*, 1816. Drummond to Bathurst, Feby 26 and 27, 1816 (Can. A1., Q[136], pp. 66, 70, 56).

aucune apparence d'un changement d'opinion parmi le peuple, chez lequel cette décision réveilla l'irritation des temps de Craig.

Les anciens ennemis des Canadiens reprenaient petit à petit leur ascendant. H.-W. Ryland était revenu en 1812, avec le titre de membre du Conseil législatif. Durant ses deux années de séjour à Londres, il ne perdit pas une occasion d'exciter la haine de l'Angleterre contre les habitants catholiques et français du Canada (5). Comme ses paroles avaient de l'écho dans le cœur des ministres, atteints eux-mêmes des préjugés de Ryland, ils ne songèrent point à destituer le calomniateur ; et Prevost, bien qu'il eût refusé d'en faire son secrétaire, lui en avait du moins conservé les appointements. Mais le refus du gouverneur avait blessé profondément l'ancien agent de Craig. Il s'en était plaint aussitôt à lord Liverpool (6), tout en déclarant que son état de pauvreté l'obligeait d'accepter le traitement d'un emploi qu'il avait rempli depuis près de vingt ans. Il écrivit l'année suivante (7) à lord Spencer, que les idées de Prevost sur la politique qu'il fallait suivre en Canada étaient contraires aux siennes, et qu'il déplorait l'abandon de la voie où avaient marché Milnes et Craig. Cet abandon, on vient de le dire, ne dura que le temps de la guerre. A la paix, le vieil esprit d'hostilité contre tout ce qui était catholique et français reparut, et Ryland redevint l'ennemi le plus acharné des Canadiens. C'est l'influence du parti animé de cet esprit, qui avait entraîné Drummond et le ministre des colonies à dissoudre la législature provinciale.

Le peuple réélut presque tous les mêmes députés (mars 1816). Dans l'intervalle, Drummond (8) fut remplacé par l'administrateur de la Nouvelle-Écosse, sir John Coape Sherbrooke (9). Homme prudent et l'un des gouverneurs les plus habiles que nous ayons eus sous le régime anglais, Sherbrooke commença sa gestion par un acte de bienfaisance dont on ilu sut gré. Des gelées avaient détruit les grains dans la partie inférieure du district de Québec, et plusieurs paroisses se trouvaient à peu près sans res-

(5) V. sa correspondance d. (Can. Ar. Q[115]. — Christie. *Hist. of the Late Province of Lower Canada*. d. c. VI. 123-204. 207, 303.)

(6) Ryland to Liverpool, August 19, 1812.

(7) Ryland to Spencer, May 10, 1813.

(8) Il retourna en Angleterre le 20 mai 1816. Le major-général Wilson gouverna par intérim jusqu'à l'arrivée de Sherbrooke. V. n. suiv.

(9) Ses instructions sont du 26 mars 1816 (Rep. Can. Ar., 1905, I, 48). Il arriva à Québec le 12 juillet suivant et entra en fonction le lendemain. Sherbrooke to Bathurst, July 13, 1816. (Can. Ar. Q[137], p. 2).

sources. Il s'empressa d'envoyer des vivres, qu'il fit tirer des magasins du roi ou acheter sur sa propre garantie, aux habitants menacé de la famine. Cette attention indiquait de la sympathie, et l'on en conçut un bon augure.

Il s'occupa de la question qui avait occasionné la dissolution de l'Assemblée. Il fit part aux ministres de ses observations sur l'état des esprits, et leur demanda des instructions. Si la dernière dissolution, leur disait-il, avait été prononcée avec l'espérance que les élections renouvelleraient la Chambre, elle n'avait pas eu ce résultat ; elle avait, au contraire, augmenté le mal, en excitant une vive irritation parmi les députés et parmi le peuple ; presque tous les anciens membres avaient été réélus, et les nouveaux étaient encore moins modérés que ceux qu'ils remplaçaient (10).

Le Bureau des colonies était déjà prêt à braver les ressentiments des Canadiens. Lord Bathurst répondit à Sherbrooke qu'il approuvait la dissolution du dernier parlement, et que si le nouveau montrait le même esprit de résistance à l'autorité royale, il pouvait le dissoudre aussi. Néanmoins, tant qu'il y aurait d'autres moyens, il fallait éviter de recourir à cette mesure extrême. « Jusqu'ici, ajoutait le ministre, le gouvernement a trouvé une ressource constante dans la fermeté et les bonnes dispositions du Conseil législatif, et il n'y a aucune raison de douter que cette Chambre ne continue, autant qu'il lui sera possible, à s'opposer aux mesures les plus inconsidérées et les plus violentes des députés. Il est donc désirable, par toutes sortes de motifs, que vous profitiez de son aide pour réprimer ceux de leurs actes que vous jugerez sujets à objection, au lieu de mettre votre autorité ou celle du gouvernement en opposition directe à celle des députés, et de leur fournir ainsi un prétexte de refuser à la Couronne les subsides dont le service de la colonie a besoin. »

Le gouverneur adressa au ministre une longue lettre, où il lui marquait son embarras à remplir les instructions qu'il avait reçues (11). Il est impossible, disait-il, de se faire une idée de l'impopularité de Sewell : toutes les classes, même le clergé catholique, lui sont hostiles, et jusque dans les coins les plus reculés du pays. Sherbrooke était persuadé que, si le gouvernement avait entendu les deux parties sur les accusations portées contre ce juge, quelle qu'eût été ensuite la décision, elle aurait pacifié les choses, en ôtant aux adversaires de l'accusé tout sujet de plainte ; c'était là, suivant

(10) Sherbrooke to Bathurst, July 15, 1816 (Can. Ar., Q[137], p. 26).
(11) Sherbrooke to Bathurst, Oct. 10, 1816 (Can. Ar., Q[137], p. 185).

lui, le motif des résolutions qui avaient amené la dernière dissolution de l'Assemblée.

Après avoir conseillé de mettre le juge Sewell à la retraite, il ajoutait qu'il lui prêterait néanmoins son appui, conformément aux instructions ; qu'il tâcherait aussi d'établir de bons rapports avec l'évêque catholique ; mais que ce serait tromper le ministre que de lui faire espérer une modification dans les sentiments du clergé et du peuple. Il craignait que la coercition ne fît qu'augmenter la haine et la discorde. Des hommes modérés et bien renseignés affirmaient qu'on verrait plutôt une révolution dans le pays qu'un changement dans les opinions de ses habitants.

Après avoir bien considéré la situation des choses, Sherbrooke indiquait les remèdes qu'il jugeait nécessaires. Il pensait qu'en permettant à la Chambre d'avoir un agent à Londres, comme presque toutes les autres colonies, on hâterait le rétablissement de la concorde. L'Assemblée attribuait au Conseil législatif le rejet de la mesure adoptée par elle pour défrayer James Stuart qu'elle voulait envoyer en Angleterre ; elle l'imputait surtout à l'influence du juge Sewell, qui l'empêchait ainsi de soutenir les accusations qu'elle avait portées contre lui. Il fallait détacher Stuart, le principal auteur des résolutions de l'année précédente, du parti dont il était l'un des chefs, et le prendre par le faible de bien des hommes, l'intérêt personnel. Certains présumaient qu'il consentirait à abandonner ses amis pour l'emploi de procureur général. Sherbrooke proposait aussi de donner séance au président de l'Assemblée (12), Louis-Joseph Papineau, dans le Conseil exécutif, où le parti dominant de la Chambre n'était pas représenté. Le plus grand mal, les principales dissensions, venaient de ce que l'on n'avait aucune confiance dans le Conseil dont les membres étaient regardés comme les conseillers du gouverneur, et dont tous les mouvements étaient surveillés avec une jalousie qui nuisait aux actes du pouvoir. La présence du président de l'Assemblée au milieu d'eux dissiperait toute défiance.

Ces suggestions lèvent un coin du voile qui couvrait l'administration, et laissent entrevoir les moyens qu'elle employait pour gouverner. Sherbrooke propose au ministre d'acquérir par des faveurs ou par des emplois les chefs du clergé et du peuple (13). A l'égard de Stuart, ce tribun si auda-

(12) V. aussi à ce sujet Sherbrooke to Bathurst, April 21, 1817 (Can. Ar., Q[143], p. 392).

(13) V. aussi Sherbrooke to Bathurst, April 10, 1817 (Can. Ar., Q[143], p. 373).

cieux, la charge de procureur général parut au-dessus de ses forces. Drummond avait déjà représenté à lord Bathurst que Uniacke, qui la remplissait, était un homme sans talents ; le ministre avait d'abord répondu de le remercier ou de lui donner des aides, puis il avait écrit de l'amener à démissionner et de le remplacer par quelqu'un de compétent qu'il lui enverrait.

Ce qui valait surtout cette mauvaise réputation à Uniacke, c'était son honnêteté et son indépendance. En 1804, Sewell, alors procureur général, avait voulu, comme on sait, faire abolir les paroisses catholiques ; il prétendait que les statuts de Henri VIII et d'Élisabeth devaient être observés ici, et qu'il n'y avait pas d'évêque catholique en Canada. Plus tard, Uniacke et l'avocat du roi Vanfelson soutinrent que la prétention de Sewell était mal fondée. On ne put pardonner cette opinion à Uniacke, et il n'avait pas cessé d'être persécuté depuis. Sherbrooke ne l'avait pas destitué, parce que c'eût été augmenter ses propres embarras.

D'après des instructions secrètes, le gouverneur faisait alors tous ses efforts pour gagner l'évêque catholique au pouvoir. Vers 1815, le prince régent avait envoyé l'ordre de le nommer au Conseil législatif (14) ; mais on avait exigé du prélat certaines concessions qu'il n'avait pas cru devoir faire en sa qualité de chef du clergé. Comme le bruit courait que le catholicisme allait perdre la tolérance dont il jouissait, lord Bathurst chargea Sherbrooke de déclarer que les instructions royales n'avaient pas été changées depuis 1775, et de prier l'évêque catholique de détruire les fausses impressions que l'ignorance et le mensonge pourraient répandre à ce sujet. M. Plessis, ajoutait-il, lui paraissait être dans l'erreur. Le quatrième article du traité de 1763, par l'explication qui en avait été donnée, ne permettait aux Canadiens de jouir de leur religion que suivant les lois anglaises, et non comme au temps de la domination française. Or, les lois de la Grande-Bretagne défendaient toute hiérarchie catholique : ce n'était donc qu'en interprétant d'une manière bien favorable l'esprit de la loi, disait Bathurst, que l'on pouvait reconnaître M. Plessis en sa qualité d'évêque. Son zèle et son loyalisme lui avaient mérité un honneur qu'aucun de ses prédécesseurs n'avaient possédé, celui d'avoir séance dans le Conseil législatif.

(14) En 1817, le gouverneur avait suggéré la nomination du prélat au Conseil exécutif. Sherbrooke to Bathurst, January 1, 1817 (Can., Ar., Q[143], p. 1). V. aussi le même au même, 21 avril 1817, d. c.

Toutefois cette reconnaissance et cet honneur ne pouvaient pas être considérés comme des droits acquis pour l'avenir, et les successeurs de M. Plessis ne devaient être autorisés à prendre le titre de conseiller qu'après avoir été reconnus eux-mêmes personnellement.

Sherbrooke avait recommandé de permettre à l'évêque catholique d'instituer des vicaires apostoliques dans le Haut-Canada, la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince-Édouard ; ce qui fut accordé en 1817, malgré les protestations du juge Sewell (15).

Quand le parti anglais apprit qu'on allait porter l'évêque catholique au Conseil législatif, et le président de l'Assemblée au Conseil exécutif, il souleva mille difficultés ; mais elles furent inutiles à l'encontre d'une mesure que les ministres agréaient dans l'intérêt de leur politique. La nomination de M. Plessis fut confirmée en 1818 (16).

La conduite prudente de Sherbrooke eut l'effet de modérer l'ardeur des partis. Lorsque le nouveau parlement s'ouvrit, le 15 janvier 1817, la Chambre parut bien disposée envers le gouvernement ; et elle nomma un comité de bonne correspondance entre les deux Chambres. Cela fut agréable au Conseil législatif, qui en nomma un de son côté, pour répondre au désir de l'Assemblée (17).

Cependant les fonctionnaires étaient toujours en butte aux attaques des députés. Cuvillier présenta contre le juge Foucher, de la Cour du Banc du roi de Montréal, des imputations d'avoir donné des conseils à certains avocats qu'il favorisait, dans des causes qu'il déciderait ensuite comme juge, et d'avoir traité avec insolence et opprimé ceux qu'il avait pris en haine. Un comité fit une enquête ; puis l'Assemblée délibéra une adresse au prince régent pour solliciter la destitution de Foucher. Elle pria le gouverneur, en la lui remettant, de suspendre l'accusé, à quoi il consentit.

Le Conseil législatif avait protesté contre cette délibération, parce que l'Assemblée n'avait pas demandé son concours, Il pria le régent de ne

(15) Rapport de sir C. Robinson (procureur général de l'Angleterre), du 1er mars 1817.

(16) A cette occasion, M. Plessis fut officiellement reconnu par le prince régent comme évêque catholique romain de Québec. Abbé Ferland, *Notice sur Mgr Plessis*, d. c. (Note de l'auteur). Sur l'opposition du juge Sewell, V. Sherbrooke to Bathurst, Oct. 23, 1817 (Can. Ar., Q[145], p. 78. Mémoire de Sewell, 21 Oct. 1817. (*Ibid.*, p. 80).

(17) Sherbrooke to Bathurst, Feby 5, 1818 (Can. Ar., Q[148-1]; p. 117). Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1817. En 1817 fut fondée la Banque de Montréal, qui est encore le premier établissement financier du Canada.

point punir Foucher, tant que les accusations ne lui auraient pas été soumises et confirmées par lui. L'Assemblée soutint que cette prétention n'était point fondée sur le droit constitutionnel, et qu'elle tendait à perpétuer et à favoriser un pouvoir arbitraire et oppresseur (18).

Au même temps, un autre membre de la Chambre, Sherwood, déposa une pétition de la famille de Corbeil, mort des suites de son incarcération sous le despotisme de Craig, contre plusieurs membres du Conseil exécutif de l'époque, et plus particulièrement contre le juge en chef Monk, qui en faisait alors partie. Sherwood accusa lui-même ce juge, dans une autre pétition, de s'être conduit avec injustice à son égard dans un procès pour libelle. Une brochure où il était rendu compte de l'affaire des juges Sewell et Monk avait été travestie de la manière la plus burlesque dans un pamphlet qu'on attribuait à Sherwood. Sir Gordon Drummond, alors administrateur de la province, avait ordonné au procureur général Uniacke d'en poursuivre l'auteur et l'éditeur ; et c'est dans l'instruction qui se fit au sujet de cette satire que Monk avait montré de la partialité. La pétition de Sherwood fut renvoyée à un comité ; mais le comité ne fit point de rapport, et le tribunal ne rendit point de jugement (19). Il est probable que l'influence de Sherbrooke contribua beaucoup à calmer les esprits. L'Assemblée abandonna de même l'affaire des juges Sewell et Monk, au vif déplaisir de Stuart, qui se crut trahi par ses amis. Le gouverneur fit en sorte qu'il n'en fut plus question.

Le gouvernement s'occupait de la question des finances, autour de laquelle rayonnaient toutes les autres. L'esprit clairvoyant de Sherbrooke avait prévu les difficultés sans nombre qu'elle pouvait causer. Les agitations causées par les subsides étaient un signe que le peuple, au moment venu, prétendrait exercer en cette matière son droit dans toute sa plénitude.

Le gouverneur transmit à lord Bathurst un état complet des revenus et des dépenses de la province (20), lequel montrait qu'en 1815, la dépense ordinaire avait excédé de près de 19.000 livres sterling la somme que la

(18) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif. 1817. Sherbrooke to Bathurst. March. 10. April 8. 1817 (Can. Ar., Q[143], pp. 291, 292, 295, 297). Sherbrooke to Bathurst, Jan. 10, 1818, etc. (*Ibid.* Q[148-1], pp. 6, 8, 15-60) March 10, 1818 (*Ibid.*, pp. 148, 152, 157). V. aussi Christie, *op. cit.*, II, 276-279.

(19) Drummond to Bathurst, April 17, 21, 1816, May 26, 1816 (y compris des ext. du « Spectateur canadien » (Can. Ar., Q[136], pp. 165, 169, 170, 172, 267, 272-303).

(20) Sherbrooke to Bathurst, March 18, 1817 (Can. Ar., Q[147.1-2]).

législature y avait destinée. Lorsqu'on voulait régler avec la caisse provinciale, on prenait sur l'extraordinaire de l'armée. Cette même année, le gouvernement devait à la province environ 60.000 livres sterling, dont elle pouvait demander le remboursement d'un jour à l'autre ; à quoi il fallait ajouter le déficit de l'année 1816. Il paraissait que la balance à la disposition de la législature allait à 140.000 livres ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût en fonds effectifs. D'abord, il y manquait 7.500 livres à verser; ensuite on y avait inclus trois sommes, formant ensemble 35.500 livres, qui avaient été affectées à certains objets et qui, déjà portées au débit de la province, mais non encore dépensées, ne pouvaient plus être comprises dans la balance disponible. Tout cela faisait en nombre rond 43.000 livres sterling, qu'il fallait porter au déficit de 1817. Ce qui, ajouté à l'excédent des dépenses ordinaires sur la liste civile dans les quatre années expirées en 1816, faisait environ 120.000 livres, que le gouvernement devait à la caisse publique.

Le gouverneur exposait au ministre comment la constitution était violée. Le vote des subsides par les représentants du peuple passe pour un droit imprescriptible et essentiel à la liberté dans les gouvernements constitutionnels. Sans ce droit, le pouvoir exécutif pourrait à la rigueur se dispenser des Chambres. Or, l'on se contentait de mettre, à chaque session, sous les yeux de la législature provinciale, un état d'une partie des dépenses faites sans son aveu. Il y avait un compte distinct, formé principalement des traitements du clergé et des pensions, qu'on croyait devoir soustraire à sa vue. Le gouverneur demanda ce qu'il convenait de faire pour tirer les finances de cette confusion. Payerait-il sur l'extraordinaire de l'armée la dette considérable qu'on avait laissé accumuler, ou demanderait-il à la législature de l'éteindre par un vote ? A l'avenir, faudrait-il combler le déficit annuel causé par l'excès de la dépense ordinaire sur les fonds votés, en empruntant à l'extraordinaire de l'armée ? ou bien faudrait-il soumettre à la législature, à chaque session, comme on le faisait dans d'autres colonies, un état de toutes les dépenses présumées, et lui demander de voter les sommes nécessaires pour les payer ?

Lord Bathurst lui répondit (21) qu'il eût mieux valu assurément régler, dès le principe, les comptes entre le gouvernement et la province tous les

(21) Bathurst to Sherbrooke, August 31, 1817 (Can. Ar., G^9 — 1817).

ans; mais que, pour lors, il s'agissait de savoir si le silence des Chambres ne pouvait pas être considéré avec raison comme un asquiescement à l'emploi de l'argent. A l'égard d'une certaine partie de la dépense, le silence de la législature était sans aucun doute un assentiment. Quant au reste, il ne voyait point non plus pourquoi l'on ne considérerait pas ce silence comme une approbation tacite des comptes et de la manière dont ils avaient été acquittés. En ce qui regardait l'avenir, il serait, à son avis, plus expédient de soumettre toute la dépense annuelle ordinaire au vote de la législature. Huit jours après, craignant d'avoir fait une concession trop large, le ministre envoya une nouvelle dépêche afin d'y mettre des restrictions. Au cas où l'Assemblée voterait le traitement du clergé catholique sans voter celui du clergé protestant, le gouverneur devait employer tous les moyens à son usage pour faire rejeter par le Conseil législatif cette allocation unique et exclusive ; et il refuserait sa sanction si elle venait à y passer aussi. Il fallait veiller très attentivement à ce que l'Assemblée ne s'attribuât point le pouvoir de disposer des deniers publics sans le concours du Conseil, prérogative qu'elle avait déjà réclamée, mais qu'on lui avait jusque-là contestée avec succès. « Et, ajoutait le ministre, comme la nécessité du concours de toute la législature pour la validité d'un octroi d'argent, est presque le seul frein solide qu'on puisse mettre aux actes de la Chambre, vous serez aussi d'opinion, j'en suis sûr, qu'il importe plus que jamais de ne rien abandonner ou céder sur ce point » (22).

Ainsi quoique le droit de voter les subsides appartienne, par l'esprit et l'essence de la constitution, aux seuls représentants du peuple, ces derniers auraient à le partager avec le Conseil législatif, nommé par la Couronne et conséquemment sa créature.

Vers ce temps-là, le bruit courut que le gouverneur avait reçu une lettre du ministre, qui, sur l'ordre du prince, déférait au Conseil législatif le jugement des accusations portées contre le juge Foucher (23). Une pareille décision équivalait à un rejet pur et simple. A la session de 1818 (24), le Conseil, qui voulait s'assurer de la vérité, vota une adresse au gouverneur pour lui demander si cette nouvelle était exacte, et, dans le cas de l'affirmative, s'il voulait bien lui communiquer la lettre en entier ou en partie.

(22) Bathurst to Sherbrooke, September 8, 1817 (Can. Ar., G⁹ — 1817).

(23) Bathurst to Sherbrooke, July 5, 1817 (Can. Ar., G⁹ — 1817).

(24) Elle s'ouvrit le 7 janvier.

Sherbrooke fit savoir, par message, aux deux Chambres que la nouvelle était vraie, mais que, n'ayant eu aucune instruction sur la manière d'exécuter la décision du prince, il en avait écrit à Londres et qu'aussitôt la réponse reçue, elle leur serait communiquée. Cette réponse fut apportée par le duc de Richmond, qui la transmit à l'Assemblée l'année suivante (8 février 1819) (25). Elle modifiait les premières instructions de Bathurst, parce que les avocats de la Couronne en Canada, Uniacke, Marshall (26) et Pyke avaient déclaré que le Conseil législatif ne possédait pas, comme la Chambre des lords, le droit de juger les accusations portées par les représentants du peuple. Les nouvelles instructions exigeaient que la Chambre fournît par écrit ses preuves à l'appui de l'accusation contre le juge Foucher ; que les moyens de défense de celui-ci, présentés au gouverneur, fussent communiqués à l'Assemblée pour sa réplique, et que le tout fût ensuite envoyé au ministre des colonies.

Toutes ces formalités, auxquelles on voulait assujettir les députés et qui paraissaient inévitables, les blessèrent profondément ; ils crurent que le ministre se réservait, contre tous les principes de la constitution, le droit de juger en secret et d'une manière absolue et définitive. Les choses en demeurèrent là ; et après la session de 1819, le juge Foucher reprit l'exercice de ses fonctions.

Le reste de la session de 1818 fut rempli par les débats sur le budget. On estimait les dépenses publiques à 74.000 livres sterling. Une somme de 33.000 livres y était déjà affectée d'une manière permanente ; il en restait 41.000 à voter pour l'année courante : cette somme fut mise à la disposition du gouverneur.

Sherbrooke, qui avait demandé son rappel à cause de sa mauvaise santé (27), s'embarqua pour l'Europe peu après la session (12 août 1818). On prétend qu'il partit dégoûté de la tâche qu'il avait eue à remplir (28). Il est probable qu'il était mécontent de tous les partis, et qu'il avait

(25) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1819.

(26) Il avait été envoyé d'Angleterre pour suppléer, comme solliciteur général, Uniacke (A. G.). — Sherbrooke to Bathurst, June 12, 1817 (Can. Ar., Q[144], p. 74).

(27) Sherbrooke to Bathurst and to the Prince Regent, 10 Oct. 1817 (Can. Ar., Q[145], pp. 57, 60). — « La province et le clergé font des vœux ardents pour son rétablissement. La religion, dans ce pays, lui a les plus grandes obligations. C'est bien le gouverneur qui l'a le mieux traitée et a fait le plus pour elle » (Lettre de M. l'abbé Roux, supérieur de Saint-Sulpice) (N. de l'auteur).

(28) Christie, *op. cit.*, II, 303.

craint surtout de se livrer à l'oligarchie, principale cause des discordes. C'était un homme d'un grand sens, qui avait des vues élevées, mais qui, connaissant le crédit de ses subordonnés au bureau colonial, n'osa pas trop se mettre en lutte avec eux, d'autant plus qu'il ne partageait pas toutes les opinions de la Chambre d'assemblée.

Il fut remplacé par l'un des personnages les plus considérables de la Grande-Bretagne, Charles Lennox, duc de Richmond et d'Aubigny (29), qui avait gouverné l'Irlande tant bien que mal, et qui était réduit à voyager ainsi d'un pays à l'autre pour refaire une fortune qu'il avait dissipée par son faste et ses extravagances. Le rang de ce seigneur, l'influence que son nom lui donnait en Angleterre, portaient à croire que son administration serait signalée par quelque réforme importante, et qu'il mettrait fin aux divisions qui commençaient à déchirer le pays au sujet des finances. Mais le duc de Richmond s'était corrompu en gouvernant l'Irlande. Il arriva à Québec le 29 juillet 1818 (30), avec son gendre, sir Peregrine Maitland, nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Les principaux citoyens s'empressèrent d'aller lui présenter leurs hommages. Cet empressement toutefois et ces espérances ne durèrent qu'un instant.

Après un ajournement du 12 au 22 janvier (1819), en signe de deuil à l'occasion de la mort de la reine (31), les Chambres se réunirent, et Richmond leur adressa un discours sur les finances (32), qui fit d'abord espérer une heureuse solution de cette question irritante. Mais lorsque l'Assemblée reçut l'état des dépenses présumées de l'année courante, et qu'elle les vit grossies du cinquième, comparativement à celles de l'année précédente, elle éprouva de la surprise. Si le gouvernement, qui voulait une liste civile pour la vie du roi, demandait qu'elle fût proportionnée aux progrès et aux ressources du pays, la Chambre n'était guère disposée à y consentir sans de graves motifs. Elle ne faisait tant d'efforts pour obtenir le contrôle du budget, que parce qu'il régnait de grands abus, et qu'au lieu d'augmenter la dépense, il fallait la réduire. Le duc de Richmond n'était guère propre à régler une pareille question, lui qui avait gaspillé une immense

(29) Ses instructions sont du 9 mai 1818 (Rep. Can. Ar., 1905, I, 49).

(30) Et entra en fonction le lendemain. Richmond to Bathurst, July 30, 1818 (Can. Ar., Q149-1-2, p. 5.

(31) La reine Charlotte qui avait épousé George III le 3 septembre 1761, mourut le 17 novembre 1818.

(32) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1819.

fortune. Il prit la chose avec hauteur, et, de son côté, la Chambre s'irrita devant l'aspect menaçant du château Saint-Louis. Les estimations furent renvoyées à un comité spécial, qui recommanda avec énergie l'économie et l'abolition de plusieurs sinécures ou charges purement nominales (33).

Dans une colonie, le contrôle que la Chambre exerce sur le gouvernement est nécessairement plus fictif que dans la métropole. Comme le gouvernement y représente la mère patrie, et qu'il peut au besoin, en recourant à elle, se soutenir sans l'aide des colons, il en résulte que ceux-ci sont obligés de prendre, pour influencer leur Conseil exécutif, des précautions qui seraient inutiles ailleurs. De plus, quoique la liste civile soit votée et fixée pour la vie du prince en Angleterre, la somme est si petite par rapport au budget entier, qu'elle est à peine sensible, et que, sans le vote annuel de tout le budget, le gouvernement serait dans l'impossibilité absolue d'agir. Il n'en était pas de même en Canada. Une fois la liste civile provinciale adoptée pour la durée du règne, le pouvoir exécutif, ayant désormais à sa disposition les fonds nécessaires à ses dépenses annuelles et à celles de la justice, pourrait facilement se passer des deux Chambres, ou les ajourner aux premières difficultés.

Ce sont ces considérations qui portaient l'Assemblée à persister dans ses prétentions. Elle voulait exercer par le contrôle de la liste civile, le plus d'influence possible sur le gouvernement : elle avait obtenu le vote annuel des subsides, elle prétendait encore spécifier les différents objets pour lesquels elle les accordait, parce qu'il y avait beaucoup d'abus dans leur distribution. Cette nouvelle vue était conforme à son droit. Il s'agissait de décider si le budget des dépenses demandé par l'État serait voté en bloc, ou article par article. Les membres les moins hostiles au gouvernement, ou les moins exigeants, repoussaient ce dernier mode, selon eux, sans exemple et qui porterait atteinte à la prérogative royale ; le plus grand nombre, au contraire, soutint que c'était le droit incontestable des députés de déterminer l'emploi et la répartition des deniers publics ; que si les Communes d'Angleterre ne le faisaient pas, c'est qu'elles ne voulaient pas user de leur droit ; qu'en Canada, au reste, ce mode était le seul moyen d'exercer quelque contrôle sur le pouvoir exécutif et de s'assurer de la diligence et de l'intégrité des fonctionnaires. Quelques membres, prenant un terme moyen,

(33) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1819.

demandèrent que les subsides fussent votés par chapitres, ou par sommes rondes pour chaque département, et que la distribution en fût laissée au gouvernement ; mais les partisans du vote en détail l'emportèrent, et le bill des subsides passa dans cette forme et fut envoyé au Conseil législatif. La Chambre avait fixé le traitement de chaque fonctionnaire sur la liste civile (34), et omis le salaire de plusieurs employés inutiles. Le Conseil rejeta le bill aussitôt, et déclara « que le mode d'octroi adopté pour la liste civile était inconstitutionnel et attentatoire aux plus importantes prérogatives de la Couronne ; que si le bill passait en loi, il donnerait aux députés de cette province non seulement le privilège de voter les subsides, mais encore celui de prescrire à la Couronne le nombre et la qualité de ses serviteurs, en réglant et en récompensant leurs services comme ils le jugeraient convenable ; si bien qu'ils dépendraient désormais d'un corps électif, et non plus de la Couronne, et qu'on pourrait en faire les instruments de la ruine de cette autorité, que leur serment de fidélité les obligeait de soutenir » (35).

Tout le monde s'attendait à ce résultat. Tandis que l'Assemblée cherchait à soumettre ainsi les fonctionnaires, les uns après les autres, à sa juridiction, qu'ils faisaient semblant de braver encore, mais qu'ils allaient bientôt redouter, un député, Ogden, porta contre le juge Pierre Bédard, des Trois-Rivières, cet ancien patriote si indépendant et si énergique des temps de Craig, les plaintes les plus graves (36). Il l'accusa d'avoir négligé ses devoirs, attenté à la liberté individuelle, abaissé son autorité à satisfaire ses vengeances personnelles, et dégradé la dignité de ses fonctions. Il paraît que, sur ses vieux jours, ce juge, dont les talents demandaient un autre théâtre que la petite ville où on l'avait relégué, s'abandonnait à des excès d'intempérance, qui laissaient des traces d'humeur dans son esprit. En ces moments, les avocats abusaient quelquefois de la latitude laissée à la parole devant les cours, pour irriter l'ancien tribun populaire, et le pousser à commettre des actes pouvant compromettre son caractère et ses hautes fonctions. Son accusateur avait été lui-même emprisonné par son ordre pour libelle et désobéissance au tribunal. La Chambre renvoya les accusations à un comité spécial, qui, après mûr examen, déclara qu'elles étaient sans aucun fondement.

(34) Celui du gouverneur était, à cette époque, de 4.500 liv. ster. (N. de l'auteur).

(35) Jour. du Conseil législatif, 1819.

(36) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1819.

Cette guerre contre les fonctionnaires attestait le malaise et l'agitation des esprits. Les oppositions, les défiances, les haines, étaient provoquées par la manière dont on appliquait la constitution. Il était évident que la lutte aurait des suites plus graves si l'on ne prenait pas les moyens d'en faire disparaître la cause. La constitution avait à la fois trop donné et trop retenu. Entre l'Assemblée populaire et le Conseil exécutif, qui était indépendant d'elle, il n'y avait aucun corps libre pour adoucir les chocs, car la Chambre haute était dans la dépendance du pouvoir et à sa dévotion, ce qui en faisait un instrument de discorde plutôt que d'harmonie.

Les vices de l'organisation judiciaire provoquaient des plaintes générales ; mais on n'avait encore proposé aucun remède. C'était une de ces questions difficiles devant lesquelles on recule d'abord, quand on y porte une attention sérieuse. Le gouvernement y appela vainement celle de l'Assemblée, qui était alors trop occupée de l'affaire des subsides pour s'arrêter à un sujet qu'elle avait toujours la liberté de discuter, et dont l'ajournement ne préjudiciait point aux droits politiques du pays (37).

Cinq députés furent chargés de dresser un état général des revenus de la Couronne et des dépenses payées par le receveur général depuis l'établissement de la constitution ; en outre, un état détaillé des crédits accordés par la législature et des sommes prises sur ces allocations depuis la même époque. Le comité devait ensuite établir la balance, compter l'argent dans la caisse publique et faire rapport avec la diligence convenable (38). Cette résolution, toute sage qu'elle était en elle-même, avait l'apparence d'un soupçon offensant pour l'administration ; elle n'eut aucune suite, ce qui fut un malheur pour les contribuables, pour le Conseil exécutif et pour le fonctionnaire qu'elle regardait plus particulièrement, parce qu'il se trouva plus tard un déficit de près de cent mille livres sterling dans sa caisse.

Richmond, à qui l'on avait persuadé que la Chambre d'assemblée n'avait que des desseins d'opposition, fut irrité de l'audace qu'elle avait montrée en doutant de la fidélité des fonctionnaires. Il prorogea le parlement par un discours hautain (24 avril 1819). « Je suis venu, dit-il, prendre en main le gouvernement des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, avec le désir sincère de remplir les intentions généreuses, les vues

(37) Elle négligea de même, malgré les messages du gouverneur, un projet d'érection des cantons de l'Est en district judiciaire (N. de l'auteur).

(38) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1819.

bienveillantes de Son Altesse royale le prince régent, et d'accroître par tous les moyens possibles la prospérité dans ce pays. Je me flattais que je serais secondé par toutes les personnes instruites et capables d'apprécier les motifs qui m'ont porté à accepter cette charge. Plein de confiance en votre zèle, en votre loyalisme, en votre connaissance des intérêts publics et des intérêts privés, j'ai patiemment suivi vos délibérations... Messieurs du Conseil législatif, vous n'avez pas trompé mes espérances, et je vous prie d'agréer mes remerciements... Messieurs de l'Assemblée, je regrette infiniment de ne pouvoir exprimer la même satisfaction, la même approbation du résultat des travaux auxquels vous avez employé un temps si précieux, non plus que des principes qui vous ont servi de guides. Vous avec voté une partie des sommes que je vous ai demandées pour les dépenses de l'année 1819 ; mais vous avez basé vos allocations, comme le font voir les procès-verbaux de la Chambre haute, sur des principes qu'elle a très constitutionnellement rejetés ; de sorte que le gouvernement se trouve aujourd'hui sans ressources pour soutenir l'administration civile, malgré l'offre et la promesse volontaires que l'Assemblée a faites à Sa Majesté par sa résolution du 13 février 1810... » (39).

Comme Craig, le duc de Richmond complimenta une Chambre et blâma l'autre. Dans un pays indépendant, cette liberté ne se prendrait qu'à une époque de trouble et de révolution. On voit qu'il en va autrement dans une colonie. Mais là aussi, pourtant, si les conséquences sont plus lentes à venir, elles ne sont pas moins inévitables.

Le duc de Richmond ne vécut pas assez longtemps pour voir l'effet de sa conduite ; il mourut convaincu que la tranquillité publique était assurée. Dès son arrivée à Québec, il avait été visiter le Haut-Canada ; il y retourna, après la session, afin d'examiner plus attentivement les voies intérieures du pays, et les positions militaires qu'il conviendrait de fortifier. Ce sujet occupait toujours l'attention de l'Angleterre. En 1816, son intention était de laisser la contrée située entre le lac Champlain et la ville de Montréal à l'état de nature, afin que les bois épais dont elle était hérissée servissent de protection contre les Américains en cas de guerre. Aussi bien, Bathurst était fâché qu'on eût commencé des établissements à Hemingford et dans les lieux d'alentour : il ne fallait pas ouvrir de chemins de ce côté.

(39) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1819.

Richmond revenait vers le Bas-Canada. A une hôtellerie, il fut, dit-on, mordu par un renard, en s'amusant à jouer avec lui, et atteint d'hydrophobie ; il expira peu après, en proie aux douleurs les plus cruelles, dans un village qui porte aujourd'hui son nom, au sud de la rivière Ottawa (28 août 1819) (40). Ses restes furent portés à Québec, et inhumés avec beaucoup de pompe dans la cathédrale protestante, le 4 septembre. Ainsi mourut celui dont la domination menaçait le pays de nouveaux orages.

La colonie fut administrée temporairement par le plus ancien conseiller exécutif, James Monk, (41) puis par le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, sir Peregrine Maitland (42), jusqu'à l'arrivée de lord Dalhousie (1820), qui de gouverneur de la Nouvelle-Écosse fut nommé gouverneur général des colonies de l'Amérique du Nord.

Les visites, fréquentes depuis quelque temps, des gouverneurs du Bas-Canada dans le Haut, commençaient à faire soupçonner aux Canadiens-Français, toujours vus avec froideur comme des étrangers dans la maison paternelle, que quelque chose se tramait contre eux dans l'ombre. Ils avaient pris la hauteur et l'arrogance de langage de Richmond pour un mauvais signe. La dissolution de l'Assemblée, qui fut ordonnée par Monk le 9 février 1820, accrut encore leurs inquiétudes ; elle étonna tout le monde, parce que l'on savait que les élections ne répondraient pas aux vœux du gouvernement.

Quelque temps après, lord Bathurst accueillit fort bien l'évêque de Québec, M. Plessis, qui était passé en Europe (43) pour les affaires de son diocèse. Comme le projet de l'union législative des deux Canadas était probablement alors sur le tapis au bureau colonial, on s'y montra disposé aux concessions demandées par le clergé, afin de prévenir ses objections contre une mesure qui pouvait lui inspirer des craintes. Il était question à Rome de changements dans l'Église des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, par suite de l'accroissement de la population catholique. Le pape avait signé, à la fin de 1818, des bulles qui érigeaient le diocèse de Québec

(40) James Monk to Bathurst. September 20, 1819 (Can. Ar., $Q^{152, 1-2}$, p. 358). — V. *Bul. rech. hist.*, V, 112, VIII, 30, X, 41-42, 43-50.

(41) Du 20 septembre 1819 au 7 février 1820.

(42) En février 1820, Maitland retourna à York auj. Toronto (Haut-Canada) d'où il revint en mars suivant ; et Monk reprit l'intérim du gouvernement.

(43) Il était arrivé à Londres le 14 août (1819), accompagné de deux prêtres, MM. Lartigue, futur évêque de Montréal, et Turgeon, son secrétaire.

en archevêché et donnaient à M. Plessis deux auxiliaires, dont l'un était chargé du Haut-Canada et l'autre du New Brunswick et de l'île du Prince-Édouard. M. Plessis, craignant que cette érection, dont le gouvernement anglais n'avait pas encore été informé, ne lui portât ombrage, écrivit au préfet de la propagande, le cardinal Fontana, pour obtenir la permission de ne point s'intituler publiquement archevêque de Québec. En même temps, il présenta trois mémoires à lord Bathurst (44), qui s'était, en effet, trouvé offensé de l'expédition des bulles. Le premier se rapportait à la division de son diocèse ; le second, au séminaire de Montréal, dont une bureaucratie anti-catholique avait conseillé au pouvoir de prendre les biens (45) ;

(44) Mémoires du 20 août 1819 (Can. Ar., Q153-1,2,3, pp. 254, 264, 260). Ext. de lettres sur ces mémoires (*Ibid.*, p. 268). Lettre de M. Plessis à Bathurst, Dover, 16 septembre 1819, où le prélat déclare que « l'appui donné aux catholiques romains est une force pour le trône » (*Ibid.*, p. 252). V. aussi l'évèque Plessis à Bathurst, Londres, 12 mai 1820 (sommaires des sujets discutés avec le ministre) (*Ibid.*, Q156, 1-2-3, p. 393).

(45) « Si cette demande, y disait-il, procède de la persuasion que ces ecclésiastiques (les Sulpiciens) ne sont pas vrais propriétaires des biens qu'ils occupent, ils offrent de donner des preuves suffisantes et péremptoires de la légalité de leur possession. » (Ces preuves furent fournies. V. Christie : *History of the late Province of Lower Canada*, VI, 370-385.) Si cette attaque a été suggérée sous le prétexte du profit qui en pourrait revenir au gouvernement, le soussigné se permet humblement de présenter les considérations suivantes : ...

2° Dût-il « en résulter un profit de quelque conséquence au gouvernement provincial, cet avantage ne saurait balancer le mécontentement et la désaffection qu'un tel procédé exciterait dans les esprits des sujets catholiques de S. M. en cette province, principalement de ceux du district de Montréal, témoins journaliers de l'emploi vraiment exemplaire et honorable que les ecclésiastiques de ce séminaire font de leurs revenus... Ce n'est pas, d'ailleurs, au sortir d'une guerre, où ils ont donné des preuves si éclatantes de leur loyalisme, que les sujets catholiques du Canada doivent s'attendre à une mesure rigoureuse et de nature à les alarmer tous... 4° En dépouillant de ses biens le séminaire de Montréal, on prive l'Église catholique du Canada d'une de ses principales ressources pour l'instruction de la jeunesse et la propagation de son clergé. 5° Ce dépouillement d'une des communautés ecclésiastiques ne peut être considéré par les habitants du pays que comme le signal du dépouillement de toutes les autres. 6° Attaquer les biens du clergé, c'est paralyser son influence sur les peuples; or, dans un pays presque tout catholique où, depuis soixante ans de conquête, les efforts du clergé ont été constamment et efficacement dirigés à inspirer aux fidèles la dépendance, la soumission due au roi et à son gouvernement, on ne peut affaiblir cette influence sans blesser le nerf le plus puissant qui attache le peuple de ce pays au gouvernement de S. M., à savoir, celui de la religion qu'il professe.

« Le soussigné prie Dieu de ne pas le laisser vivre assez longtemps pour être témoin des funestes suites de la mesure dont il s'agit, si elle est mise à exécution. En attendant, il prend la liberté de conclure que ceux qui l'ont suggérée au gouvernement n'ont consulté ni sa dignité, ni sa gloire, ni ses vrais intérêts et le mérite d'une province qui par sa fidélité soutenue paraît avoir des droits particuliers à la bienveillance et à l'affection paternelle de son souverain. »

Cet appel chaleureux à la justice et aux intérêts de l'Angleterre, ajoute l'abbé Ferland après avoir cité ce mémoire dans sa *Notice biographique sur Mgr Plessis*, avait été d'avance soumis par le prélat au jugement de sir John Sherbrooke, qui l'avait approuvé. L'ancien gouverneur du Canada vivait alors retiré dans ses terres, aux environs de Nottingham (N. de l'auteur).

et le troisième au collège de Nicolet, fondé en 1804, en faveur duquel le prélat sollicitait des lettres patentes d'amortissement (46).

Il proposait de former dans l'immense diocèse de Québec une hiérarchie, consistant en un métropolitain et quatre évêques suffragants. Sur les objections du ministre à l'introduction d'ecclésiastiques français, il disait : « Des prédicants de toute espèce s'introduisent en Canada : méthodistes, newlights, anabaptistes. Des renégats de toute nation, des révolutionnaires, des déserteurs, des régicides pourraient y entrer sans blesser les lois. Pourquoi en fermer la porte aux seuls ecclésiastiques catholiques, à des jeunes gens élevés avec soin, étrangers à la politique et préparés par leur éducation à soutenir et à défendre l'autorité contre les empiètements de la démocratie ? » (47)

Depuis longtemps le bureau des colonies prenait ses précautions. Les concessions qu'il avait l'intention de faire aux catholiques n'étaient pas dues seulement à leurs bonnes raisons. Il avait senti que la question relilieuse était la plus importante, parce que c'était celle au moyen de laquelle on pouvait agiter le plus facilement et le plus profondément les masses. Il résolut de la régler sans délai.

Lord Bathurst invita M. Plessis à son château d'Oakley-Grove, près de Cirencester, et eut de fréquents entretiens avec lui dans les vingt-quatre heures qu'ils y passèrent ensemble. Il fit d'abord des difficultés sur le premier mémoire, mais ensuite permit de postuler à Rome la division du diocèse en cinq parties, sous la condition expresse, toutefois, que le gouvernement ne reconnaîtrait pas les nouveaux évêques comme titulaires. A l'égard du second mémoire, après avoir cherché à engager l'évêque à entrer en composition, le ministre finit aussi par avouer que si les titres du séminaire de Montréal étaient tels qu'il disait, il fallait lui laisser ses biens. Au reste, M. Plessis se garda bien de promettre l'appui du clergé pour les mesures politiques que l'Angleterre adopterait à l'égard du Canada. Mais après avoir écouté le prélat, le ministre eut la conviction qu'on *p*ourrait toujours compter sur son zèle à maintenir la suprématie anglaise en mettant la foi catholique, les biens religieux et les dîmes à l'abri.

M. Plessis alla à Rome ; il présenta au pape un mémoire sur le partage

(46) Elles furent accordées en décembre 1821 (N. de l'auteur).

(47) L'évêque Plessis à Bathurst, 23 mai 1820 (Can. Ar., Q136. 1-2-3, p. 307).

de son diocèse, et obtint ce qu'il demandait. Pie VII, outre les deux divisions qu'il avait déjà acceptées, en approuva trois nouvelles, celles de Québec, de Montréal et du Nord-Ouest (48). Mais si le prélat de Québec a porté, depuis M. Plessis, le titre d'archevêque dans ses correspondances avec la Cour de Rome (49), M. Signaï est le premier qui l'ait pris publiquement ; ce qu'il commença de faire en 1844, lorsqu'il reçut le pallium, marque de sa dignité, et que les diocèses du Canada furent érigés en province ecclésiastique sous la juridiction de l'archevêque de Québec (50).

Dans les derniers entretiens que M. Plessis eut avec lord Bathurst, il fut question des écoles. Le ministre avait alors quelque répugnance à présenter au prince un bill sur ce sujet que la législature du Bas-Canada venait de voter et qui avait été réservé à la sanction royale par l'administrateur de la province. Cette mesure, très équitable, avait pour but de répandre l'instruction primaire dans les campagnes. L'évêque déclara que le clergé catholique était opposé à la loi de 1801, parce qu'elle soumettait également toutes les écoles à la surveillance et à l'influence immédiate de l'Institution royale, autrement dit du clergé protestant. Quoique le ministre eût fait preuve de libéralité et de sagesse en consentant à la nouvelle organisation de l'Église catholique dans l'Amérique anglaise du Nord (51), il se laissa prévenir contre le bill sur les écoles, qui favorisait, prétendait-il, les catholiques seulement. Il refusa de le recommander au roi

(48) V. son mandement sur son voyage d'Europe. (*Mand. des év. de Québec*, III, 170. Ferland, *Notice biogr. sur Mgr Plessis*, d. c. Mgr Têtu, *Les évêques de Québec*, d. c. 500-507.

(49) « The Bishop has never assumed the title of Archbishop ». Dalhousie to Bathurst, June 28, 1821 (Can. Ar., Q157-3, p. 358).

(50) « Les ministres britanniques changent, mais l'esprit du ministère ne change point, écrivait M. Plessis en 1820. La Cour de Rome a fait ce que j'ai voulu ; il n'en a pas été de même de celle d'Angleterre ; je n'en ai obtenu mes deux derniers suffragants (de Montréal et du Nord-Ouest) que comme grands vicaires revêtus du caractère épiscopal (pour la confirmation et les ordres). Le gouvernement n'a pas voulu me reconnaître comme métropolitain, en sorte que mon diocèse n'est réellement pas démembré comme je l'aurais voulu, mais seulement divisé en districts pour des évêques *in partibus* soumis à mon autorité. » (N. de l'auteur.)

(51) Ce fut à la demande de lord Castlereagh que la Cour de Rome accorda, en 1818, à MM. Macdonell et MacEachern des évêchés *in partibus* ; et ce fut avec le consentement de lord Bathurst que MM. Lartigue et Provencher reçurent la mitre en 1820. M. Macdonell, évêque de Rhésine, fut chargé du Haut-Canada ; M. Mac Eachern, évêque de Rose, eut le gouvernement spirituel des provinces et îles du golfe Saint-Laurent ; M. Lartigue, évêque de Telmesse, fut nommé administrateur du district de Montréal (1821) ; et M. Provencher, évêque de Juliopolis, eut en partage les deux pays arrosés par les rivières qui versent leurs eaux dans la baie d'Hudson (1822) (N. de l'auteur).

« jusqu'à ce que la législature eût adopté d'autres mesures depuis longtemps en discussion » (52) : c'étaient celles qui se rapportaient aux subsides.

M. Plessis blâmait Monk, d'ailleurs, peu populaire, d'avoir dissous la Chambre en 1819 (9 février). Mais Monk l'avait fait le jour même du départ de Maitland, qui retournait dans le Haut-Canada. Maitland n'était resté qu'un jour à Québec, et il est probable que l'ordre de la dissolution venait de lui. Elle augmenta l'agitation, et affaiblit encore l'influence du Conseil exécutif. La liste civile proposée par la Chambre, fut regardée comme la cause de la dissolution, et la plupart des membres qui l'avaient combattue furent repoussés par les électeurs. De sorte que la nouvelle Chambre fut plus opposée aux prétentions du pouvoir que l'ancienne.

Aussitôt que le parlement provincial fut réuni (11 avril 1820), l'Assemblée, son président Louis-Joseph Papineau élu, déclara que, le rapport de l'élection du comté de Gaspé n'ayant pas encore été reçu, la représentation n'était pas au complet suivant les termes de la constitution, et conséquemment ne pouvait procéder aux affaires. Maitland, revenu à Québec (53), demanda à la Chambre par message de renouveler certaines lois qui allaient expirer ; elle y répondit par le silence. Elle prit même une délibération portant que si, faute du rapport de l'élection de Gaspé, elle ne pouvait siéger dans les douze mois marqués par la loi, qui étaient près de finir, elle aurait droit de regarder les conséquences de la dernière dissolution comme une violation de la constitution. Cette déclaration fut communiquée au chef de l'exécutif (54). Maitland répondit qu'il ne la croyait pas fondée. La Chambre refusa de correspondre avec le Conseil législatif et l'on ne sait combien de temps l'on fût resté dans cette situation embarrassante, si le gouverneur n'avait reçu sur ces entrefaites l'avis officiel de la mort de George III, qui entraîna la dissolution de la législature (55).

Lord Dalhousie débarqua à Québec le 18 juin (1820) (56), en pleine lutte électorale. Il alla visiter les districts supérieurs, qu'il avait déjà parcourus avec le duc de Richmond l'année précédente. Les Chambres se

(52) Bathurst to the Bishop of Quebec. May 20. 1820, Sept. 10. 1821 (Can. Ar., Q155 A 1820-1821).

(53) Il reprit ses fonctions le 17 mars 1820.

(54) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1820.

(55) George III mourut le 20 janvier 1820. La nouvelle officielle de sa mort et de l'avènement de George IV au trône arriva à Québec le 24 avril, par la voie de New-York (A. G.).

(56) Ses instructions sont du 13 avril 1820 (Rep. Can. Ar., 1905, I, 49).

réunirent le 14 décembre (1820). Le gouverneur leur adressa un long discours (57), dont quelques parties furent fort remarquées, parce qu'elles parurent couler des lèvres d'un homme qui désirait ardemment l'harmonie.

Mais le bureau des colonies avait repris le projet de l'union des deux provinces, qui devint tout à fait le point de mire de sa politique en Canada. Le gouverneur ne devait se prêter à aucune concession sur la question des finances ; on était décidé à refuser tout arrangement qui toucherait tant soit peu aux droits de la Couronne (58), et, s'il arrivait une crise, à en profiter pour unir les Canadas. La rivalité des deux Chambres conduirait à ce résultat. On n'avait qu'à continuer à soutenir le Conseil législatif dans son opposition à l'Assemblée, à refuser tout à celle-ci, et bientôt la crise serait portée à un point qui permettrait aux ministres de prouver au Parlement impérial que l'union était le seul remède capable de mettre fin à tous les maux.

Si le plan que nous venons de tracer ne fut pas d'abord arrêté à la lettre, il est sûr que l'idée d'une politique pareille influa de jour en jour plus fortement sur la marche des ministres. A l'époque où l'on est arrivé, Edward Ellice, membre des Communes d'Angleterre, avait presque convaincu le pouvoir de la nécessité de soumettre au Parlement un projet d'union législative, propre, dans ses vues, à détruire peu à peu les institutions françaises en Canada. Cela explique pourquoi toutes les demandes de notre Assemblée, quelque raisonnables qu'elles fussent, étaient rejetées par le Conseil législatif, sous l'inspiration du juge Jonathan Sewell.

Pour ne pas laisser le gouverneur Dalhousie dans l'opinion qu'il lui suffisait de manifester des intentions pacifiques et bienveillantes, l'Assemblée s'expliqua d'une manière précise sur le grand sujet du débat, le budget, dans sa réponse au discours d'ouverture. Elle discuta ensuite, article par article, les estimations qui lui furent transmises et qui se montaient à quarante-cinq mille livres sterling, et fit quelques retranchements ; puis, en vue d'amener le Conseil législatif à la doctrine du vote annuel, elle adopta le vote par chapitres. Elle vota dans cette forme une liste civile de quarante-six mille livres sterling, en partie de son propre mouvement et sans attendre le message du gouverneur. Mais cette initiative empressée

(57) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1820-1821. Louis-Joseph Papineau fut réélu président de la Chambre d'assemblée.

(58) Bathurst to Dalhousie, Sept. 11 1820 and Sept. 13 1821 (Can. Ar., G[11] 1821-1821).

porta ombrage. Le Conseil, qui redoutait quelque embûche, s'empressa de signaler les défauts de la liste adoptée. Une certaine portion du revenu public avait déjà reçu, dit-il, un emploi spécial et permanent par d'anciennes lois, et cependant la Chambre l'avait comprise dans son vote, afin de soumettre tout le revenu à son contrôle : c'était une usurpation de pouvoir et un acte d'ambition qu'il fallait se hâter de repousser ; et le Conseil législatif rejeta la liste civile en déclarant : « Qu'il avait incontestablement le droit de participer au vote des subsides ; que tout octroi d'argent fait sans son concours était nul ; qu'il ne prendrait en considération aucun bill de subside sans la demande expresse du représentant du roi, aucune liste civile qui serait divisée soit par articles, soit par chapitres, ou qui ne serait pas accordée pour la vie du prince » (59).

L'Assemblée ne fit pas attendre sa réponse ; elle déclara à une grande majorité : « Que le Conseil ne pouvait lui dicter la manière de voter les subsides non plus qu'aucune autre mesure, et que toute tentative à cet effet était une infraction de ses privilèges ; que le droit de proposer les subsides lui appartenait exclusivement et que les résolutions du Conseil étaient contraires aux usages parlementaires et à la constitution » (60).

Le Conseil, sans tenir compte de cette protestation, rejeta le bill de finance. Pour ne pas entraver le gouvernement, l'Assemblée mit aussitôt par un simple vote les fonds nécessaires à sa disposition. Lord Dalhousie lui répondit qu'après avoir pesé les choses avec grand soin, il était d'avis que ce dernier acte, sans le concours du Conseil, était inefficace. On en resta là, le Conseil législatif ne voulant entendre qu'à des subsides accordés en bloc et pour la durée de la vie du roi, et l'Assemblée persistant dans sa résolution de les voter par chapitres et tous les ans, afin de contrôler et de contenir le corps exécutif par ce moyen tout-puissant. Ce contrôle, à la vérité, était essentiel à l'existence de la Chambre, puisque, comme elle le dit elle-même, « la dépense de l'État faisait la presque totalité de la dépense publique ». Elle voulait d'ailleurs assurer à tous ses actes la plus parfaite liberté. Elle ne voulait pas se laisser censurer ni intimider. Les députés évoquèrent le blâme que le duc de Richmond avait porté contre l'Assemblée en 1819 (61), avec la délibération prise

(59) Jour. du Conseil législatif, 1820-1821.

(60) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1820-1821.

(61) Le 24 avril. V. *supra*, 559-560.

auparavant par le Conseil pour y servir de préface ; ils déclarèrent presque à l'unanimité, sur la proposition de John Neilson, que la censure de leurs actes par les deux autres branches du pouvoir législatif faisait outrage aux droits et aux privilèges les plus incontestables de l'Assemblée. Par une autre résolution, ils soutinrent leur droit d'adopter, en votant les subsides, l'ordre ou la disposition qu'ils jugeaient conforme à leur règlement (62).

L'importance de la question financière avait obligé la Chambre de négliger plusieurs mesures qui furent renvoyées à la session suivante. Elle s'occupa néanmoins du défrichement des terres de la Couronne, de l'institution d'un tribunal chargé de juger les fonctionnaires, et de la nomination de James Stuart pour son agent à Londres. Dans une adresse, elle signala à Dalhousie une foule d'abus et de sinécures. Elle le priait de suspendre les allocations inutilement accordées au lieutenant-gouverneur, qui n'était jamais venu au pays ; à un autre gouverneur nommé pour Gaspé, et qui n'y résidait point non plus (63) ; à un M. Amyot, secrétaire provincial, tant qu'il ne remplirait pas lui-même ses fonctions. Depuis quelques années, les Conseil exécutif avait un agent officiel à Londres ; l'Assemblée refusa de le reconnaître en qualité d'agent colonial. Elle posa en outre pour règle qu'il ne devait pas être accordé de traitement aux conseillers exécutifs demeurant hors de la province ; que l'office de juge à la Cour d'amirauté et celui de juge à la Cour du banc du roi étaient incompatibles en la même personne ; que le cumul des fonctions de juge à cette dernière Cour et de traducteur français ou d'auditeur des comptes n'était point tolérable. Enfin elle priait le gouverneur de remédier à tous ces abus comme à celui, plus grave encore, que commettait le juge de l'amirauté, en exigeant des honoraires des plaideurs, contrairement à la loi, alors qu'il recevait un traitement de l'État. Les désordres étaient si sérieux que le gouverneur promit à la Chambre de les signaler aux ministres. Mais, en la prorogeant (17 mars 1821), il lui adressa des reproches qui ne permirent plus de douter que la politique du bureau des colonies ne restât toujours la même (64). Il la blâma de perdre son temps à discuter les questions de principes constitutionnels, de laisser

(62) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1820-1821.

(63) Quinze mille liv. st. étaient allouées au premier et trois cents au second.

(64) Cependant, le gouverneur, dans une lettre confidentielle au ministre, trouvait fondés plusieurs griefs de la Chambre, notamment, sur la résidence des lieutenants-gouverneurs à Québec et à Gaspé, et le cumul des fonctions de juge et de traducteur. Dalhousie to Bathurst, June 10, 1821 (Can. Ar., Q157-1, p. 213).

le gouvernement sans subsides (65), et de suspendre les améliorations matérielles du pays.

Au milieu de tous ces débats, l'opinion publique soutenait les députés. Personne ne voulait céder, et il était clair qu'on allait traverser une crise. Comme Louis-Joseph Papineau, président de l'Assemblée, était le chef le plus influent des Canadiens, le bureau des colonies, se rappelant l'avis qu'avait donné Sherbrooke en 1816, chercha, en apparence, à l'acquérir. Il ordonna à Dalhousie de le nommer au Conseil exécutif (66), mais Papineau, convaincu que seul il n'aurait aucune influence sur les décisions de ce corps, n'y parut jamais ; et en 1823, il en fut retranché. Hale, membre du Conseil législatif, et le colonel Ready, secrétaire civil du gouverneur, avaient été appelés au Conseil exécutif en même temps que Papineau.

Dans l'été, Dalhousie alla visiter le Haut-Canada sous prétexte d'en examiner les places fortifiées. En réalité, c'était pour sonder l'opinion publique et faire son rapport à Londres sur l'état des esprits, en vue de l'union des deux provinces. A son retour, il assembla le parlement (11 décembre 1821), et lui déclara que la liste civile devait être votée pour la vie du roi, d'après le désir de Sa Majesté (67). Cette nouvelle déclaration fit évanouir tout espoir de conciliation, s'il en existait encore. L'adresse de l'Assemblée fut mesurée et pleine de respect pour la constitution (68). Le gouverneur répondit qu'il était persuadé que les délibérations seraient calmes et sans passion ; que l'essentiel, toutefois, était de voter la liste civile telle que la voulait le roi ; que l'harmonie entre les trois branches de la législature ne pouvait s'établir qu'à ce prix. La Chambre était décidée à découvrir tous les vices de l'administration. Lorsque le budget lui fut soumis, elle demanda au gouverneur un état des dépenses fixées par les instructions royales des 17 décembre 1792, 31 décembre 1797, 10 février 1810 et 7 janvier 1818. Dalhousie fit réponse qu'il ne pouvait communiquer rien des instructions secrètes du roi à son représentant.

La Chambre commença l'examen des estimations. Ne voulant pas accueillir la demande du gouverneur par un refus soudain et absolu, elle

(65) « L'administration, dit-il, n'aura de moyens pécuniaires que ceux que je lui avancerai sous ma responsabilité ». Jour. du Conseil législatif, 1820-1821 (N. de l'auteur).

(66) Il fut nommé au début de la session de 1820.

(67) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1821-1822.

(68) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1821-1822.

cherchait à temporiser. Taschereau, qui venait d'être acquis au pouvoir, proposa tout à coup d'accorder la liste civile : on voulait faire cesser toute incertitude et toute indécision. Le pouvoir exécutif en était rendu au point où il lui fallait des moyens prompts et décisifs. Cinq députés seulement votèrent pour la proposition. La Chambre crut devoir expliquer en détail les motifs de son vote. Ces motifs, fondés principalement sur les considérations développées plus haut, étaient conformes à l'offre qu'elle avait faite en 1810, et que le roi avait acceptée en 1818. Ils furent insérés dans une adresse à George IV, que Dalhousie promit de transmettre en Angleterre (69).

En même temps, l'Assemblée, qui n'espérait plus faire agréer James Stuart comme agent de la province, choisit Joseph Marryat, membre distingué des Communes d'Angleterre, pour lui confier le soin des intérêts du Bas-Canada au siège de l'Empire. Elle lui envoya des instructions étendues touchant l'affaire de la liste civile. Le Conseil législatif, appréhendant l'effet de la démarche de l'Assemblée, s'empressa de déclarer qu'en nommant Marryat sans le consentement des autres branches de la législature, elle s'était arrogé un pouvoir dangereux, et avait violé à la fois la prérogative royale et les droits assurés à la Chambre haute par la constitution. Quand Marryat apprit ce qui s'était passé, il refusa la commission de la Chambre, sous prétexte que sa nomination lui semblait inconstitutionnelle, si la seconde branche de la législature n'y avait pas eu de part (70).

L'Assemblée, ferme dans sa résolution, ne voulut point voter les subsides, malgré un message spécial qu'elle reçut du gouverneur ; elle arrêta même qu'elle tiendrait le receveur général personnellement responsable des paiements qu'il ferait sans y être expressément autorisé par une disposition législative. A la tournure nette que prenaient enfin les choses, Dalhousie vit que l'art et la réserve qu'il avait mis jusque-là dans sa conduite étaient inutiles, et il se détermina à communiquer à la Chambre la réponse ministérielle aux demandes de l'année précédente. Cette réponse, transmise au début de la session, eût amené une explosion. Le lieutenant-gouverneur de Gaspé, disait-elle, était nécessaire, et, au lieu de retrancher ses appointements, il fallait les augmenter ; on aurait soin, à la mort du secré-

(69) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1821-1822.

(70) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1821-1822.

taire provincial actuel, d'en nommer un qui résidât dans la province ; quant à l'agent colonial, sa conduite, constamment correcte, et son utilité, qui n'était pas contestable, ne permettaient point de le renvoyer, ni de supprimer son emploi. Sur le reste des demandes, la décision du gouvernement était ajournée.

La minorité du Conseil législatif, devant les menaces sourdes qu'on commençait à proférer contre les Canadiens, crut devoir faire une démonstration dans le sens de l'opinion de l'Assemblée sur la liste civile. Craignant les suites d'une lutte trop prolongée, Debartzch proposa de révoquer les résolutions de la session précédente. A cette proposition rétrograde, la majorité se récria. « Quoi ! dit Richardson, révoquerons-nous nos résolutions quand à la Chambre basse il y a un comité secret qui délibère, peut-être en ce moment même, sur la révocation du gouverneur qu'il voudrait remplacer par un autre de son choix ? Un comité siège à l'insu de plusieurs membres de l'Assemblée ! Pareille chose ne s'est vue en Angleterre qu'au temps de Charles Ier, et en France qu'aux jours de la Révolution... Oui, un comité secret, peut-être un second comité de salut public !... » (71). Ce conseiller crédule et violent accusa la majorité de l'Assemblée de desseins révolutionnaires. Des membres de la Chambre, qui assistaient à cette séance, en prirent ombrage et communiquèrent leurs sentiments à leurs collègues. L'un d'eux, François Quirouet, raconta à l'Assemblée ce qu'il avait entendu. Un comité de cinq membres fut nommé aussitôt, et fit un rapport qui entraîna des débats où l'antipathie profonde qui divisait les deux Chambres éclata dans toute sa force. Il fut déclaré à une forte majorité que le langage de Richardson était faux, scandaleux et méchant, qu'il tendait à détruire la confiance du roi dans la fidélité du peuple canadien et de ses représentants ; que le Conseil législatif devait sévir avec une rigueur proportionnée à la gravité de l'infraction faite aux privilèges de l'Assemblée et de l'offense commise envers ses membres ; que l'on prierait le gouverneur de destituer le coupable des charges ou places d'honneur et de confiance qu'il tenait de la Couronne (72).

Deux adresses furent envoyées, l'une au gouverneur et l'autre au Conseil législatif. Le gouverneur répondit que les résolutions adoptées par la

(71) Jour. du Conseil législatif, 25 janvier 1822.

(72) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1821-1822.

Chambre lui paraissaient exprimées dans un langage peu séant à la dignité d'un corps délibérant ; qu'elles blessaient les libertés du Conseil, et qu'il devait pour cette raison se refuser à la demande qu'elles contenaient. Le Conseil jugea, de sa part, qu'il y allait de son honneur de ne point s'occuper d'une prétendue infraction aux privilèges de l'Assemblée avant que celle-ci eût, elle-même, donné satisfaction sur la violation réelle des prérogatives du Conseil qu'elle avait commise, en réclamant la suspension d'un de ses membres et en voulant soumettre cette Chambre à la censure et au châtiment d'une autre partie de la législature. Alors l'Assemblée protesta contre les desseins de ceux qui s'attachaient à décrier et à rendre inutiles ses efforts pour le bien public ; elle affirma qu'elle était en droit de réprimer les attentats à son caractère par tous les moyens que lui offrait la constitution.

L'Assemblée montra en cette occasion trop de susceptibilité, et parut vouloir gêner la liberté des débats. La bonne politique lui indiquait une conduite contraire : il fallait user de modération.

Dalhousie, assuré que les députés n'accorderaient point de liste civile pour la vie du roi, les avait informés qu'il appliquerait aux dépenses du gouvernement et de la justice les revenus de la Couronne et les fonds que les anciennes lois mettaient à sa disposition.

En même temps que la question des subsides, l'Assemblée discuta celle du partage des droits de douane avec le Haut-Canada. Le commerce de cette dernière province avec l'Angleterre ne pouvait se faire que par le Bas-Canada. Les règles à suivre dans le partage avaient déjà suscité de longues contestations. Par une convention, conclue en 1817, le Haut-Canada recevait le cinquième des droits perçus au port de Québec. Depuis quelque temps, il réclamait une plus forte part, alléguant que sa population s'était beaucoup accrue (73). Les deux provinces nommèrent des commissaires (74), qui eurent plusieurs entrevues à Montréal sans pouvoir s'entendre. Le Haut-Canada, auquel applaudissaient les ennemis de l'Assemblée, qui avaient leur principal foyer dans cette ville, avançait des prétentions exagérées. Il demandait, outre l'augmentation de la part que lui

(73) En 1822, la population du Haut-Canada était d'environ cent quarante mille âmes ; celle du Bas-Canada, de quatre cent vingt-huit mille (N. de l'auteur).

(74) Les commissaires du Bas-Canada étaient : L.-J. Papineau, A. Cuvillier, J. Neilson, Davidson et Garden.

donnait le traité de 1817, trente mille livres sterling à titre d'arrérages, principalement sur les drawbacks. Nos commissaires repoussèrent la première prétention, et refusèrent d'entrer en négociation sur la seconde sans y être autorisés. Le Haut-Canada résolut de s'adresser à l'Angleterre, vers laquelle il députa un agent. Lord Dalhousie en fut prévenu comme la session était près de finir, mais il ne communiqua l'avis à la législature que l'année suivante. Ces difficultés pouvaient être un nouveau motif en faveur de l'union, pour laquelle on disait qu'il penchait secrètement. Quand on lui reprocha son délai, quand on l'accusa d'avoir trahi les intérêts de la province que le roi lui avait confiée, il s'excusa en assurant qu'il avait reçu la nouvelle officielle trop tard.

L'Assemblée, instruite par les journaux de ce qui se passait, s'était hâtée de protester, à la dernière heure de la session, contre les demandes du Haut-Canada, et de témoigner qu'elle était prête à agréer tout arrangement qui pourrait faciliter le transit des marchandises d'outre-mer par Québec. Deux jours après (18 février 1822), le gouverneur prorogeait les Chambres.

C'étaient Louis-Joseph Papineau, John Neilson et Austin Cuvillier qui avaient dirigé le grand débat sur les finances avec le bureau des colonies, représenté ici par le gouverneur et le Conseil. Papineau et Neilson s'étaient chargés de la discussion du principe ; Cuvillier, des chiffres et de la comptabilité. On ne put ni leur en imposer ni les trouver en défaut sur les matières d'impôt et de finance ; mais les ministres avaient le pouvoir, et ils en avaient usé pour dissoudre les parlements, afin d'intimider les représentants du peuple. Depuis longtemps, à peine un seul parlement avait-il atteint son terme naturel. Il fallait qu'un état de choses si extraordinaire eût une fin, car les affaires étaient entravées et les esprits fermentaient. C'est cette extrémité qu'attendaient les partisans de l'union des deux Canadas. La question du partage des droits de douane avec le Haut-Canada offrait par elle-même des motifs suffisants à leurs yeux pour justifier cette mesure. Le Bas-Canada y était opposé, mais, suivant eux, non pas jusqu'au point d'entrer en révolte. On croyait pouvoir compter désormais sur le clergé catholique, à cause des concessions faites à son chef ; et son influence sur le peuple était puissante. Sans plus tarder, les ministres, pressés par Ellice et ses amis, prirent la résolution de faire révoquer la constitution de 1791.

CHAPITRE II

PREMIER PROJET D'UNION DES CANADAS
1823-1827

De tout temps l'union des Canadas (1) avait été la pensée secrète du parti anglais de Montréal, dont la malveillance envers les anciens habitants augmentait avec le désir de les dominer. L'avarice, autant que l'ambition, nourrissait cette haine. A la faveur des préjugés nationaux et religieux, à l'aide de la calomnie, ce parti avait conservé la sympathie du peuple anglais. Le bureau colonial recevait ses inspirations de lui, et les gouverneurs, pour l'ordinaire, recherchaient son amitié afin de s'assurer son influence à Londres, où les Canadiens étaient regardés comme des étrangers.

On a pu voir depuis son arrivée que la marche de Dalhousie a été régulière et comme toute tracée d'avance. Il a dit son dernier mot dans son premier discours aux Chambres : aucune concession ne sera faite ; et les résolutions de l'Assemblée ne sont recueillies que pour servir de pièces dans le grand procès qu'on se propose d'intenter à ce corps délibérant devant les Communes d'Angleterre, avant de le détruire. Telle était la situation des choses en 1822 : refus des subsides et querelles avec le Haut-Canada.

De deux points et par des motifs différents partaient des accusations contre l'Assemblée, où l'esprit de l'ancienne population s'était réfugié. Le parti anglais le plus exclusif avait toujours voulu l'union, comme on sait, pour noyer la population française. C'est avec ce désir que Adam Lymburner avait protesté devant les Communes contre la division de la province, en 1791. Lorsqu'en 1823, Papineau et Neilson, sachant qu'il avait

(1) Sur l'élaboration de ce projet, les plaidoyers pour et contre, etc., v. Ar. can., Q163-166. — Rap. ar. can., 1897, n. A. 1-46. 1898. — Egerton and Grant, *Canadian Constitutional Development*. 122-148. Consulter Christie. *A History of the late Province of Lower Canada*. II-III. — Kingsford. *History of Canada*. IX. Bk XXXII. ch. II-IV. H. E. Egerton, *Hist. Geography of the British Colonies*, V. *History of Canada*, II. 1908, ch. VIII.

changé d'opinion, le virent à Londres, pour l'intéresser aux requêtes des Canadiens, il répondit : « J'ai reçu des lettres de plusieurs de mes anciens amis du Canada, qui en appellent à ce que j'ai dit autrefois contre la division de ce pays en deux provinces. Cette division fut une erreur. Les deux nationalités se fussent amalgamées plus rapidement si elle n'avait pas été établie. Mais il y aurait aujourd'hui de l'injustice à la faire disparaître. Elle a fortifié des habitudes et des intérêts distincts, elle a donné naissance à une législation séparée. J'ai répondu à ces amis que, loin de les appuyer, j'emploierais mon crédit auprès des hommes publics que je connais à faire échouer leur tentative, afin que le gouvernement ne soit pas en contradiction avec lui-même, et ne se rende pas odieux en Amérique. » Si Lymburner était maintenant contre l'union, d'autres s'étaient emparés de sa première idée, comme la Compagnie du Nord-Ouest (2), qui jouissait de beaucoup d'influence à Londres. Ses directeurs en Canada étaient Richardson et McGill, deux chefs exagérés du parti anglais. Edward Ellice (3), dont le père avait fait autrefois un commerce considérable dans le pays, avait été commis dans leur maison. Depuis, par suite d'accidents heureux, il était devenu un homme important. Etant passé du Canada aux Iles, il avait épousé une fille de lord Grey, veuve d'un officier de l'armée anglaise. Quelques années plus tard, lord Grey se trouvait l'homme le plus puissant du parti whig ; et Ellice, quoique d'un esprit fort ordinaire, se vit, par son alliance, en position de jouer un assez grand personnage. Whig en Angleterre, il s'employa entre les tories du Canada et le ministère tory de Londres pour détruire l'œuvre de Pitt, et il décida, en 1822, le ministère à présenter aux Communes le bill d'union (4). Elles étaient sur le point de l'adopter, car la chose se faisait sans bruit, lorsqu'un ancien marchand du Canada, nommé Parker, en eut connaissance.

Parker portait une haine mortelle à Ellice, qu'il accusait de s'être livré à des fraudes et à des tromperies dans ses opérations mercantiles avec lui et avec d'autres négociants. Il vivait retiré en Angleterre, d'une fortune

(2) Compagnie commerciale formée à Montréal en 1783-1784 : elle faisait la traite des pelleteries (N. de l'auteur). — V. Rep Can. Ar., 1886, XIV ss., XXVII. G. C. Davidson, *The North West Company* (Univ. of California Pubs.), Berkeley and N. Y. 1918.

(3) Il était propriétaire de la seigneurie de Beauharnois, qu'il avait achetée de la famille de Lotbinière (N. de l'auteur).

(4) Ce projet de loi fut déposé par sir Wilmot Horton, sous-secrétaire des colonies, sous ce titre : « The Legislative Council and Assembly of the Canadas. »

qu'il avait acquise dans le commerce canadien. Quand il apprit que le projet d'acte d'union soumis au Parlement était l'œuvre d'Ellice plutôt que du ministère, il s'empressa d'aller dire à Downing Street qu'on était la dupe d'un fripon ; mais il ne put se faire écouter. Il fut plus heureux auprès de sir James Mackintosh, de sir Francis Burdett et de quelques autres membres des Communes. Une opposition se forma et arrêta le bill à la seconde lecture (5). C'est alors que l'on entendit proférer ce langage singulier par un organe du cabinet, sir Wilmot Horton : « Je vous supplie d'adopter le bill sur-le-champ. Si vous ne vous hâtez pas, vous recevrez tant de pétitions contre la mesure qu'il sera fort difficile de la faire passer, quelque utile qu'elle puisse être à ceux mêmes qui s'y opposent par ignorance ou par préjugé. D'ailleurs elle est indispensable pour mettre fin aux difficultés entre le Conseil exécutif et l'Assemblée » (6). Malgré cette supplication pressante, le bill fut renvoyé à l'année suivante, à la réserve de quelques clauses concernant les relations de commerce et de finance interprovinciales et la tenure des terres (7).

Ce projet de loi restreignait beaucoup les libertés coloniales et surtout celles du Bas-Canada : il donnait à celui-ci une représentation beaucoup plus faible qu'au Haut-Canada ; il conférait à des conseillers non élus par le peuple le droit de prendre part aux débats de l'Assemblée ; il abolissait l'usage officiel de la langue française et diminuait la liberté religieuse et les droits de l'Église catholique; il limitait aussi les droits des représentants touchant la disposition des impôts (8). Bref, cette loi paraissait inspirée par l'esprit le plus rétrograde et le plus hostile. Elle réduisait le Canadien-Français presque à l'état de l'Irlandais catholique.

La nouvelle de son introduction secrète, pour ainsi dire, dans les Communes, produisit une profonde agitation en Canada. On cria à la perfidie. Plus de doute sur les motifs de la résistance du bureau des colonies dans

(5) Hansard, *Parliamentary Debates.* — *Annual Register*, 1822.

(6) V. dans le même sens les lettres de Monk à Horton, juillet 1822 (Can. Ar., Q162, 1-2, p. 280), 20 juillet 1822 (Can. Ar., Q163, 1-2, p. 160).

(7) Ces articles, qu'on intitula *The Canada Trade Acts*, passèrent en loi en 1822 (Statuts du Canada, George IV, ch. CXIX).

(8) « J-B. Robinson, the Attorney General of Upper Canada, hit the nail on the head when he said that the financial difficulties were not due to social conflicts, but to the desire which all popular Assemblies showed to assert and exercise to the utmost, and even to extend any powers which the Constitution gave them... men of English, Scottish, or Irish extraction would show the some inclination when given the chance » (H. E. Egerton, *Hist. of Canada*, d. c. 106).

l'affaire des subsides : on apercevait le but qu'il voulait atteindre ; mais il y avait encore quelque bienveillance pour nous en Angleterre. On tint des assemblées dans tout le Canada pour protester contre la conduite du gouvernement métropolitain ; on organisa des comités pour préparer des pétitions au Parlement impérial et les faire signer par le peuple. Montréal et Québec donnaient l'exemple (9). Le 14 octobre (1822), les partisans de l'union se réunirent aussi à Montréal, sous la présidence de John Richardson. Plusieurs prononcèrent des discours, dans lesquels ils s'abandonnèrent sans frein à leur antipathie contre les anciens habitants, antipathie que quelques-uns avaient longtemps dissimulée, surtout ce même James Stuart que la Chambre avait désigné tant de fois pour être son agent en Angleterre, et qui démentit ce jour-là les sentiments qu'il feignait naguère encore de professer avec ardeur (10). « Les raisons des Canadiens-Français, dit-il, sont fondées sur des préjugés qu'il faut extirper, ou sur des intérêts locaux dont on n'a point à tenir compte dans l'examen de la question » ; comme si la langue, les lois, les institutions d'un peuple, observait le *Spectateur canadien*, pouvaient être mis au rang des préjugés ; comme si les intérêts particuliers à un pays ne devaient être comptés pour rien dans ce pays même. Une partie des habitants anglais des cantons (11) nouvellement établis sur la limite des districts des Trois-Rivières et de Montréal, près de la frontière américaine, imitèrent leurs compatriotes montréalais. Mais il n'en fut pas de même dans le Haut-Canada. La majorité des habitants s'y prononça contre l'union. La plupart déclarèrent qu'ils étaient contents de leur constitution, qu'ils désiraient la transmettre intacte à leur postérité et que le bill présenté à la Chambre des Communes d'Angleterre diminuait leurs droits et leurs libertés, bien loin de les accroître. Ce langage déconcerta les unionistes, qui, au bout de quelque temps, parurent perdre espérance.

Cependant les pétitions des Canadiens-Français contre l'union se cou-

(9) L'assemblée de Montréal eut lieu le 7 octobre 1823 ; celle de Québec, le 14 du même mois. Elles nommèrent chacune un comité (N. de l'auteur). — Procès-verbaux des assemblées des comités de Montréal et de Québec (Can. Ar., Q 161, pp. 305, 308) inclus dans la lettre de Dalhousie à Bathurst, 17 décembre 1822 (*Ibid.*, p. 304). Pétitions en faveur de l'union d. la lettre du même au même, 28 décembre 1822 (*Ibid.*, pp. 330, 329).

(10) Bientôt après, lord Bathurst lui offrit la charge de procureur général du Bas-Canada ; Stuart accepta, et, en 1825, Uniacke fut nommé juge pour lui faire place (N. de l'auteur).

(11) Appelés depuis les Cantons de l'Est. V. leurs résolutions en faveur de l'union des deux provinces d. Christie, *op. cit.*, II, 390-392. Ils comptaient alors environ 40.000 âmes.

vraient de signatures. Bientôt elles en portèrent plus de soixante mille, apposées par des seigneurs, des magistrats, des ecclésiastiques, des officiers de milice, des cultivateurs et des marchands. Au contraire des adresses de l'autre parti, elles s'exprimaient dans un langage modéré et digne, et n'invoquaient que la justice. Il leur suffisait d'ailleurs, ce semble, d'exposer la vérité avec le calme et la gravité que demandaient l'importance de leurs motifs, la sainteté de leur cause, pour porter la conviction chez les juges d'un peuple qu'on voulait proscrire sans l'entendre. Ces adresses furent envoyées à Londres avant la réunion de la législature provinciale, qui allait parler à son tour au nom de tout le pays. Elles étaient portées par Papineau et Neilson, qui furent chargés aussi de celles du Haut-Canada (12).

Le gouverneur convoqua les Chambres pour le 10 janvier (1823). En l'absence de Papineau, Vallières de Saint-Réal fut élu à la présidence de l'Assemblée ; et aussitôt après l'on délibéra sur l'union projetée, contre laquelle furent votées les résolutions les plus énergiques (13). Le chef et l'orateur de l'opposition, Ogden, déposa un amendement en faveur de l'union. « Les Canadiens, dit-il, ne peuvent avoir de sentiments hostiles envers les autres sujets de leur souverain, ni par conséquent de répugnance à adopter la langue, les usages et le caractère de cette grande famille, à former dans l'intérêt commun une seule province des deux Canadas. L'union de l'Angleterre avec l'Écosse a eu les résultats les plus heureux. Les intérêts des habitants des deux Canadas devraient être les mêmes. Pour assurer l'harmonie, il faut détruire les préjugés mal fondés... Il n'est pas nécessaire d'expliquer les causes de l'alarme qu'on a ressentie, elles sont connues du gouvernement : c'est la jalousie, c'est le manque de confiance dans l'honneur et la justice du pouvoir, ce sont d'injustes préventions entretenues malheureusement avec trop de succès chez les inconsidérés et les ignorants. Il est quelquefois du devoir des législateurs de chercher le bonheur du peuple malgré lui. » L'amendement d'Ogden ne fut pas reçu, parce qu'il était directement opposé aux résolutions qui venaient

(12) Le texte de ces adresses, de même que les plaidoyers à l'encontre publiés à Londres par James Stuart (1822-1823), est aux Ar. can., Q164, 1-2, pp. 144-177, 101 106 ; *ibid.*, Q164, pp. 65-105. V. aussi la correspondance de Stuart avec Horton et Bathurst, *ibid.*, Q165, 2-3.

(13) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1823 (Ar. can., Q166, 1-2-3, pp. 2-10). Sur l'élection de Vallières, V. Bibaud, *Le Panthéon canadien*, Montréal, 1858, 281.

d'être prises, et il ne rallia que trois voix lorsque son auteur en appela à la Chambre de la décision du président (14).

Le Conseil législatif fut intimidé par les démonstrations publiques, et se déclara aussi contre l'union des deux Canadas. Comme la Chambre, il envoya son adresse à Papineau et Neilson, pour la faire parvenir au roi et au Parlement impérial (15). Cette adresse, toutefois, n'avait été votée qu'après de longues discussions ; les partisans les plus ardents de l'union, Richardson, Ryland, Grant, Irvine, Roderick McKenzie et Felton, avaient protesté contre la résolution de la majorité, qui, cette fois, se trouva opposée à la politique secrète du bureau des colonies. Les rédacteurs du journal *The Canadian Times*, de Montréal, publièrent des articles violents contre les majorités des deux Chambres ; et l'Assemblée se laissa emporter à décréter leur arrestation, mais elle ne put les faire saisir par ses huissiers.

Dans l'intervalle, les cantons de l'Est, excités par des affidés du château Saint-Louis, se plaignirent que leurs intérêts étaient négligés. Ils demandaient, entre autres choses, la division de leur territoire en circonscriptions électorales particulières, afin d'être mieux représentés dans la Chambre (16). Lord Dalhousie leur conseilla de recourir au Parlement impérial pour obtenir l'accomplissement de leur vœu. Il approuva d'ailleurs le Conseil législatif d'avoir rejeté un bill de l'Assemblée par lequel la représentation générale était augmentée (17). On ne savait enfin quel moyen prendre pour affaiblir ou neutraliser le nombre des députés canadiens et accroître celui des députés anglais, quoique la proportion de ces derniers fût déjà bien plus forte à l'Assemblée que celle des habitants de leur origine dans la population entière. La Chambre détacha les cantons de l'Est des districts de Montréal et des Trois-Rivières et les érigea en district séparé sous le nom de Saint-François ; elle y établit des tribunaux et un ressort judiciaire, ayant le village de Sherbrooke pour chef-lieu. Elle régularisa par des lois certaines dépenses d'argent que le gouverneur avait faites sans l'autorisation législative pendant les quatre années précédentes ; et elle vota des sommes considérables pour l'exécution de

(14) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1823.

(15) V. App. XV.

(16) Petition... (s. d.) (Can. Ar., Q163, 1-2, p. 147).

(17) Dalhousie to Bathurst, April 5, 1825 (Can. Ar., Q172-1, pp. 111).

grands ouvrages d'utilité publique, tels que les canaux de Lachine et de Chambly (18).

On s'attendait que la question des subsides serait reprise et qu'elle réveillerait les disputes qui troublaient le pays depuis tant d'années. Contre l'attente de bien du monde, elle reçut temporairement une solution. Le gouvernement sépara dans les estimations qu'il transmit à l'Assemblée (5 février 1823), la liste civile des autres dépenses. Cette distinction déplut aux deux partis, mais, à l'aide de termes généraux, susceptibles de diverses interprétations, on ménagea les opinions hostiles, et la loi des subsides passa. Le Conseil législatif, qui avait été contraint probablement par quelque influence supérieure, déclara qu'il donnait cette fois son concours à cause des circonstances particulières où se trouvait le pays, mais qu'il le refuserait à l'avenir.

Ce corps recevait alors un terrible choc de la banqueroute de l'un de ses chefs, le receveur général John Caldwell. Dès longtemps, la Chambre soupçonnait ce fonctionnaire de malversations, vu les travaux et le grand commerce de bois qu'il faisait, les nombreux moulins qu'il élevait de tous côtés, et qui devaient nécessiter des dépenses auxquelles ses propres capitaux ne pouvaient suffire. L'un des principaux motifs de l'Assemblée, en persévérant dans sa résolution à l'égard des subsides, était, comme on a déjà pu le voir, de forcer le gouvernement à dévoiler la véritable situation des finances. L'opposition, qui connaissait son but, traversait toutes ses démarches. Les chefs de cette oppositon, amis intimes du receveur général, partageant ses festins et son opulence, étaient portés par sympathie de caste à soutenir ses prétextes et ses raisons pour ne point communiquer à l'Assemblée les renseignements qu'elle demandait. Enfin Caldwell fut obligé d'avouer, en 1822, qu'il n'était plus en état de fournir aux dépenses publiques. La Chambre déclara qu'il devait avoir environ cent mille livres sterling entre les mains ; et, pour ne pas favoriser des opérations inconstitutionnelles, elle refusa de sanctionner le remboursement d'un emprunt de trente mille livres que lord Dalhousie, en voyant les embarras du receveur général, avait déjà fait à la caisse militaire pour les dépenses de l'année 1822 (19).

(18) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1823. Sur la demande du gouvernement, elle consentit à doubler les appointements du lieutenant-gouverneur, sir F.-N. Burton, qui vint enfin habiter Québec (N. de l'auteur).

(19) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1823.

Ce refus, qui, en toute autre occasion, eût amené une crise, fut reçu presque sans observations par le Conseil législatif, désireux d'éviter un éclat, et qui témoigna même, contre son ordinaire, qu'il était content du résultat de la session. « J'ai vu avec satisfaction, dit le gouverneur en prorogeant les Chambres (22 mars 1823), que les affaires soumises à votre examen dans le cours de la session ont été discutées avec toute la diligence et toute l'attention qu'exigeaient les circonstances ... Il ne me reste plus qu'à vous offrir mes sincères remerciements ; vous avez pleinement rempli mes espérances ; et, sans doute, il vous est agréable aussi de savoir que j'estime le résultat de vos travaux honorable pour vous et utile à votre pays » (20). Peu après, néanmoins, il ôta à la *Gazette de Québec*, alors publiée par Samuel Neilson (21), le titre de journal officiel qu'elle avait depuis près d'un an, et le transféra à une nouvelle feuille, *The Quebec Gazette*, qu'il faisait établir par le docteur Charlton Fisher, ancien rédacteur de l'*Albion* de New-York. Il voulait par là punir le fils de la conduite du père, et avoir un organe de son choix, sur lequel il pût toujours compter, pour communiquer au public ses vues et défendre ses mesures. Il voulait imiter le gouvernement impérial. Mais en Angleterre, si le ministère a ses journaux, qui soutiennent sa politique, il est comptable envers les Chambres, de sorte que ces journaux ne sont après tout que les organes du parti politique qui a la majorité et qui possède le pouvoir. En Canada, la responsabilité n'existant pas, et le gouvernement n'étant pas soutenu par la majorité des représentants du peuple, le journal ministériel, loin de gagner de l'influence, devait en perdre du moment qu'il défendrait une politique contraire à l'opinion publique. C'est ce qui arriva.

Papineau et Neilson avaient été reçus à Londres avec beaucoup d'égards (1823) (22). Dès le premier entretien qu'ils avaient eu avec le sous-secrétaire des colonies, sir Wilmot Horton, celui-ci leur avait dit : « Tenez-vous tranquilles ; cette année, le gouvernement ne veut pas qu'il soit fait de bruit dans le Parlement au sujet de l'union ; elle ne sera pas proposée. » Ils s'étaient empressés d'aller communiquer cette réponse à

(20) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1823.

(21) Fils de John Neilson.

(22) En 1823 et 1824, James Stuart publia à Londres, contre les droits des Canadiens, plusieurs pamphlets auxquels Papineau et Neilson répliquerent aussitôt (Can. Ar., Q[164, 1-2], pp. 26-100, 220, 365).

sir James Mackintosh, qui les avait félicités du tour que prenait l'affaire. Sur la demande du secrétaire des colonies, ils s'abstinrent de présenter les pétitions destinées aux deux Chambres, et ils remirent au ministre un mémoire qui renfermait toutes les raisons du Canada en faveur de la constitution de 1791 (23).

Ils disaient dans cet écrit que les neuf dixièmes des habitants et toutes les autorités constitutionnelles de la colonie repoussaient la mesure du ministère, parce qu'elle offrait les plus graves dangers. Ils s'étendaient sur la fidélité des Canadiens dans la guerre de 1812 ; sur la différence qu'il y a entre la société de l'Angleterre et celle du Canada ; sur les malheurs qui pouvaient résulter de changements politiques faits contre le gré du peuple. Ils exposaient qu'il était avantageux à des provinces subordonnées et ayant des législatures propres, de ne pas avoir des limites trop étendues ; que la distance entre le golfe Saint-Laurent et la tête du lac Huron était de plus de cinq cents lieues ; que le climat variait beaucoup dans cette vaste région, et que les communications y étaient difficiles et très coûteuses, surtout en hiver ; tandis que, dans une pareille étendue de pays, l'Union américaine comptait sept États distincts, formés pour la facilité du gouvernement et de la législation.

« Ce n'est pas seulement à cause des distances et des différences de climats et de saisons, ajoutaient-ils, que la mesure préjudicierait aux intérêts des Canadas. C'est un fait constant que, non seulement les lois qui règlent la propriété et les droits civils dans les deux provinces, mais les coutumes, les habitudes, la religion et même les préjugés, diffèrent essentiellement. Les habitants tiennent fortement à toutes ces choses, dont la jouissance leur a été solennellement garantie par la Grande-Bretagne. Le plus sage, le plus désintéressé, le plus savant législateur ne pourrait fondre leurs codes en un seul sans danger pour les propriétés acquises sous des lois si dissemblables. » Neilson et Papineau faisaient ensuite une revue de tous les articles du bill d'union ; ils réclamaient contre celui qui donnait au Haut-Canada une représentation trois fois plus nombreuse qu'au Bas, eu égard à la population ; contre la quotité de revenu nécessaire pour être éligible, laquelle était trop élevée, et contre l'inégalité de la taxation. La clause qui autorisait le gouverneur à nommer des conseillers exécutifs ayant voix

(23) Ce mémoire, rédigé par John Neilson avec l'aide de Papineau, est un de nos meilleurs papiers d'État (N. de l'auteur).

consultative et non droit de suffrage dans les délibérations de l'Assemblée était, à leurs yeux, une étrange déviation de la constitution anglaise. Ils disaient, par rapport à l'article qui proscrivait la langue française, que « la langue de son père, de sa famille, de ses premiers souvenirs, est infiniment chère à tout homme », et que les menaces d'abolir la langue française seraient toujours cruellement ressenties dans un pays où elle était l'une des causes qui avaient le plus contribué à conserver le Canada à la Grande-Bretagne au temps de la Révolution américaine. Les délégués protestèrent aussi contre les dispositions tendant à faire nommer les curés catholiques par le gouverneur conjointement avec l'évêque, en violation de toute règle et de tout usage, même de l'Église protestante. Ils demandaient, en finissant, que, dans le cas où l'on se proposerait plus tard de reprendre la mesure, il fût ordonné au gouverneur d'avoir un recensement exact de la population, et de faire nommer, par la législature du Bas-Canada, des commissaires chargés de venir en Angleterre soutenir la constitution canadienne.

On voit que le gouvernement cherchait toujours à usurper sur le pouvoir ecclésiastique en s'emparant de la nomination des curés, et à mettre ainsi le clergé catholique dans sa dépendance. Mais la religion, plus forte que les choses temporelles, que la politique, apportait des obstacles infranchissables aux entreprises du bureau des colonies. Cette nouvelle tentative montre encore à quelle source Craig avait autrefois puisé ses inspirations.

Devant une opposition si générale et si puissante, le ministère retira sa mesure. Nos agents n'osaient plus se fier à lui après tout ce qui s'était passé ; et, nonobstant ses assurances qu'elle serait mise de côté pour la session, il fut convenu entre Papineau et Neilson que le premier resterait à Londres jusqu'à la prorogation, de crainte de surprise (24).

Papineau eut deux audiences avec lord Bathurst lui-même. Le ministre des colonies se réjouissait de la probabilité de la dissolution de l'Union américaine. Son opinion était partagée par sir Francis Burdett, sir James Mackintosh et Joseph Hume, qui s'en affligeaient. L'histoire était là ; elle prouvait qu'un aussi vaste territoire n'avait jamais pu subsister en république.

La décision de l'Angleterre semblait devoir calmer les esprits en Canada

(24) V. App. XVI.

et ramener l'harmonie entre les différentes branches de la législature ; mais rien n'était changé au fond, et la cause des dissensions subsistait toujours. L'insolvabilité du receveur général était venue à propos pour faire condamner tout le système administratif. Le gouverneur Dalhousie, qui prévoyait l'effet de cette catastrophe financière, n'avait encore levé qu'un coin du voile, afin de diminuer la sensation. A la session suivante, qu'il ouvrit le 25 novembre (1823), il informa les Chambres par message (25) que le déficit de ce fonctionnaire, suspendu par lui seulement deux jours auparavant, était de quatre-vingt-seize mille livres sterling, somme qui égalait presque deux années du revenu public. Dès lors, les mesures de l'Assemblée touchant les subsides étaient justifiées, et l'administration restait convaincue de connivence dans les abus de ces créatures. Il y avait tant de négligence au département de Caldwell qu'on ignorait si ce fonctionnaire avait des garants. On fit des recherches en Canada sans rien trouver. Le gouverneur écrivit à lord Bathurst pour avoir des renseignements de la trésorerie ; on sut enfin que Caldwell avait donné un cautionnement de dix mille livres sterling en Angleterre, et promis d'en fournir un pareil en Canada, ce qu'il n'avait point fait pour des raisons qu'on ne connaissait pas. Le receveur général et les officiers de la douane étaient alors nommés par la trésorerie.

Le fonctionnaire discrédité offrait d'abandonner ses biens à l'État, tout en réclamant, pour la mettre à son acquit, une somme considérable, par lui-même et du chef de son père, qui l'avait précédé dans son emploi ; mais la Chambre refusa de lui accorder une compensation pour des services qui, de sa part, avaient été accompagnés de péculat. Sur le rapport d'un comité, elle déclara le gouvernement impérial responsable des malversations, et dans une adresse au roi, elle représenta que ce qui venait d'arriver s'était passé sous le contrôle de ce gouvernement, et sans qu'elle eût eu le pouvoir de l'empêcher (26).

Un autre agent comptable, Perceval, percepteur des douanes à Québec, fut accusé d'exactions par le commerce. La Chambre demanda sa suspension. Il lui fut répondu que c'était un officier intègre, diligent, qui se conformait aux lois et à ses instructions. Perceval était dans le

(25) Du 29 novembre. Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1823-1824.
(26) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1823-1824.

moment même poursuivi devant les tribunaux et fut condamné à des restitutions.

Dalhousie cherchait alors à diviser le parti canadien, ou du moins à en détacher quelques membres influents. Il adressa (27) au président de l'Assemblée, Vallières de Saint-Réal, un mémoire sur la question des finances, dans lequel il l'invitait à oublier le passé et à ne songer qu'à l'avenir. La Chambre accusait le gouverneur d'avoir dépensé l'argent de la province sans l'autorisation de la législature ; cela était vrai, répondait-il, mais il y avait été forcé. La Chambre n'ayant point voté de subsides, il n'avait pas osé prendre sur lui d'arrêter la marche du gouvernement ; en quoi il avait imité la conduite de Pitt, qui, dans un cas pareil, avait agi de la sorte en Angleterre, et en avait été loué par Fox. Du reste, ajoutait-il, le dernier déficit montre la nécessité de régler les comptes publics tous les ans.

Dalhousie pria aussi Vallières de passer au château Saint-Louis tous les matins pour délibérer sur les affaires publiques. Mais rien ne pouvait résulter de ces conférences, pour ainsi dire, familières, s'il n'était point fait de réelles concessions à la Chambre. L'influence de Vallières n'était pas assez grande pour prévaloir dans la législature, en cas qu'il voulût marcher dans la voie nouvelle que semblait lui ouvrir le gouverneur. Si celui-ci crut faire fléchir le représentant du peuple en flattant son amour-propre, le député s'aperçut que ce serait perdre sa réputation que de s'aventurer dans cette voie-là. La discussion qui eut lieu au sujet de l'acte de commerce (« The Canada Trade Act ») rendu par le Parlement impérial en 1822 (28) pour régler le partage des droits de douane entre les deux Canadas, prouva que le parti de Papineau, opposé sur ce point à celui de Vallières, était en majorité ; il fit repousser les propositions de ce dernier, qui demandait la révocation de la loi.

Cette même loi impériale autorisait le gouverneur à changer, sur la demande du propriétaire d'un fief ou seigneurie, la tenure féodale de ses terres en tenure franche, *free and common soccage*. L'Assemblée présenta une adresse à lord Dalhousie, le priant de n'accorder ce changement que sous la réserve en faveur des colons de la faculté d'avoir, comme par le

(27) Le 26 novembre 1823 (d. Christie, *op. cit.*, VI, 397-402). V. la correspondance échangée entre le gouverneur et Vallières (*Ibid.*, 396, 402-404). V. aussi *supra* n. 13.

(28) V. ch. préc.

passé, des concessions incultes moyennant les charges et redevances accoutumées (29).

Dans les estimations transmises aux Chambres, on avait séparé les dépenses dont le paiement était assuré par des allocations permanentes, de celles qui avaient besoin d'un vote pour être liquidées ; et c'est à ces dernières, qui s'élevaient à trente-quatre mille livres sterling, que le gouvernement demandait à la législature de pourvoir. Les débats furent violents. Papineau voulait refuser les subsides, et il s'éleva avec force contre la conduite du gouverneur. Dans le bill que l'Assemblée adopta, elle retrancha aux fonctionnaires le quart de leurs appointements ; cela le fit rejeter par le Conseil législatif. Elle avait mis de côté les estimations officielles, et voté une liste civile de quarante-trois mille livres sterling, laquelle comprenait tous les salaires, ceux qui, selon le gouvernement, avaient déjà été votés d'une manière permanente, et ceux qui devaient être votés tous les ans (30). Le Conseil fit une adresse au prince, le priant d'envisager tous les maux qui résulteraient inévitablement de cet état de choses et d'engager le Parlement impérial à prendre les mesures nécessaires pour les prévenir (31).

Dalhousie avait demandé à l'Assemblée de rembourser les sommes d'argent tirées de la caisse militaire qui avaient été appliquées aux dépenses de l'administration civile ; elles allaient à soixante mille livres sterling pour les années 1822 et 1823. La Chambre regarda cet emprunt comme une faveur accordée au receveur général ; en le laissant puiser dans la caisse militaire, le gouvernement avait reconnu qu'il était insolvable, et, au lieu de le soutenir, il eût dû lui ôter sa charge. La Chambre refusa également de souscrire à une adresse que le Conseil législatif avait votée au roi contre la concession du droit que réclamait le Congrès des États-Unis à la libre navigation du Saint-Laurent.

La rupture était complète entre le Conseil exécutif et l'Assemblée. Le gouverneur prorogea les Chambres le 9 mars (1824), sans avoir rien obtenu de ce qu'il désirait (32).

(29) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1823-1824. V., sur la question de la tenure des terres, les documents aux ar. can., Q[175], pp. 1-105.

(30) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1823-1824.

(31) Jour. du Conseil législatif, 1823-1824.

(32) Il essayait alors de faire revivre les querelles religieuses. Il envoya au ministre un

Lord Dalhousie s'embarqua pour Londres après la session (33). Le lieutenant-gouverneur, sir Francis Burton, administra le pays pendant son absence. Le onzième parlement provincial était au terme de sa durée. Les élections générales eurent lieu dans l'été et augmentèrent les forces du parti populaire ; mais à la session suivante, qui s'ouvrit le 8 janvier 1825, l'Assemblée ne voulut point entrer en querelle avec Burton. Elle connaissait ses bonnes intentions ; elle savait que le Conseil exécutif n'avait pu lui faire retarder le convocation de la législature jusqu'au dernier jour du délai légal, ni le gagner à ne pas agréer l'élection de Papineau à la présidence de la nouvelle Chambre. Il put refuser de communiquer la dépêche du prince régent à Sherbrooke, de 1817, au sujet des finances, sans irriter les représentants, et leur annoncer plus tard, sans perdre leur confiance, qu'il ne pouvait trouver les dépêches ministérielles de 1820 et 1821, sur lesquelles le gouverneur général avait fondé ses demandes d'une liste civile. Dans les estimations qu'il transmit à l'Assemblée (34), les dépenses publiques n'étaient point divisées en permanentes et en spéciales, de sorte que les subsides purent être votés par la Chambre dans une forme qui obtint la sanction. Tout le monde crut que la grande question des finances était réglée et que la concorde allait se rétablir. Burton était lui-même dans cette illusion (35). Mais il n'avait à jouer qu'un rôle temporaire, et, pour ainsi dire, d'entr'acte. On lui laissait certaines libertés, en attendant qu'il fût remplacé par un autre qui saurait mieux atteindre le but sur lequel on avait toujours les yeux.

Dalhousie était passé en Angleterre pour s'entendre avec les ministres sur ce qu'il y avait à faire après le naufrage de leur projet d'union. Il n'était plus possible de surprendre la bonne foi des Communes; il fallait préparer

mémoire dans lequel il disait que, depuis la conquête, l'évêque catholique avait exercé tous les droits de patronage ecclésiastique dans son clergé ; que l'on devrait remédier à cet abus, qui enlevait à la Couronne une partie très importante de son influence, le roi étant le chef de cette Église comme de toutes les autres. Dalhousie to Bathurst, June 10 1825 (Can. Ar., Q166. 1-2-3, pp. 426, 428). Dans une lettre du 16 décembre 1824, il soutenait que la Couronne devait jouir de toutes les prérogatives dont jouissait le roi de France en vertu des libertés de l'Eglise gallicane. « L'évêque catholique actuel, disait-il, cherche à s'acquérir un pouvoir indépendant : mais il n'est point trop tard pour reprendre les rênes, et une classe très notable de son clergé désire beaucoup que le gouvernement le fasse » (N. de l'auteur). — (Can. Ar., Q168-2, p. 329).

(33) Le 6 juin (1825).

(34) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1825.

(35) Burton to Bathurst, March 24 1825 (Can. Ar., Q.168-1).

de plus loin le succès. Le gouverneur reçut de nouvelles instructions, et, de retour à Québec (36), il rouvrit les Chambres, le 21 janvier 1826. Il leur adressa un discours (37), qui était de nature à prolonger l'illusion que Burton avait fait naître. Il parla du commerce, de l'administration de la justice, du défrichement des terres, de l'instruction publique et des institutions de charité. « Je vous recommande très fortement, messieurs, dit-il en finissant, le bien général de la province. » La Chambre répondit dans le même esprit. Elle vota une adresse au roi pour demander la révocation de la loi impériale qui permettait de substituer à l'ancienne tenure des terres, dans le Bas-Canada, une tenure anglaise, inconnue des habitants et étrangère à leurs lois civiles : les motifs de justice et de prudence qui avaient engagé la métropole à accorder une législature à cette province devaient empêcher le gouvernement impérial de s'immiscer dans sa législation intérieure ; car il courait risque de commettre des erreurs et des injustices graves en portant des lois pour un pays si éloigné ; dans l'exercice de l'autorité suprême, il devait mieux respecter son propre ouvrage, et laisser les colons user comme ils l'entendraient des pouvoirs qu'il leur avait donnés.

Au moment où l'on croyait n'avoir plus que la question de la tenure à débattre avec le gouvernement impérial, celle des finances surgit tout à coup plus difficile et plus menaçante que jamais. En entendant les paroles de paix que Dalhousie avait proférées à son retour, ceux que l'administration de Burton n'avait pas complètement convaincus s'étaient dit que les difficultés sur ce point étaient bien réglées en effet d'une manière définitive. Il n'en était rien pourtant, et lord Bathurst niait toujours à la Chambre la faculté de disposer de tout le revenu, comme elle put s'en convaincre en recevant en communication deux dépêches du ministre à Burton (38). Le bill de finances sanctionné par ce dernier n'étant voté que pour un an, le ministre n'avait pas cru nécessaire de prier le roi de le désapprouver ; mais il allait ordonner au gouverneur de n'en plus sanctionner de semblables à l'avenir. La Chambre, dans une nouvelle adresse au prince (39), défendit son droit. Les subsides furent votés dans la même forme que l'année précédente, et refusés. Vers le même temps, son président, Papineau, écrivit une

(36) Le 16 septembre 1825.

(37) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1826.

(38) Bathurst to Burton, Nov. 24 1824 and June 4 1825. (Can. Ar., G13-14, 1824-1825).

(39) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1826.

longue lettre à sir James Mackintosh, où il lui exposait encore les abus de l'administration. « A la dernière séance du Conseil législatif, disait-il, onze conseillers, dont neuf officiers publics, ont déclaré que la résolution de la Chambre qui rend le receveur général responsable des payements faits sans autorisation de la législature, est un attentat contre la loi, et ont proclamé le principe que ce fonctionnaire est tenu d'agir suivant les instructions qu'il reçoit du Conseil exécutif et non selon celles des Chambres. »

A la session suivante (40), le gouverneur transmit à l'Assemblée la réponse des lords de la trésorerie, qui déclaraient qu'ils ne se croyaient pas obligés de dédommager la province des pertes que l'insolvabilité de Caldwell avait causées (41).

Le ministre avait blâmé sir Francis Burton de n'avoir pas suivi les instructions données à Sherbrooke et à Dalhousie au sujet de la liste civile. Burton écrivit de Québec, en 1825, qu'elles ne s'étaient pas trouvées au secrétariat du gouvernement et que, par conséquent, il ne pouvait être accusé d'y avoir volontairement contrevenu. Lord Bathurst ayant agréé ses explications, le lui avait témoigné par une lettre (42), et avait ordonné à Dalhousie d'en informer l'Assemblée. Lorsque la lettre arriva, Burton était parti pour l'Europe. Le gouverneur n'envoya son message à la Chambre que le 31 janvier 1827 (43), et sans communiquer la lettre ministérielle. Comme le bruit courait que la dépêche à sir Francis Burton se rapportait à la question des subsides, et que Dalhousie n'avait pas voulu s'y conformer, parce qu'elle était favorable aux prétentions de l'Assemblée, celle-ci en demanda copie. Dalhousie répondit qu'il lui en avait donné la substance. Il ajouta toutefois : « Quelque bien disposé que je sois à procurer à l'Assemblée les plus amples renseignements sur toute matière d'intérêt public, je dois refuser de déposer la correspondance du ministre de Sa Majesté avec le gouvernement de la province. En général, une telle démarche est fort sujette à objection, et dans ce cas-ci je ne la crois pas opportune » (44). Cette réponse était imprudente. Elle donnait à penser qu'il n'avait pas

(40) Qui s'ouvrit le 23 janvier 1827.

(41) W. Hill to Sir Wilmot Horton, October 30, 1826 (d. Christie, *op. cit.*, III, 113, n.).

(42) Bathurst to Burton, Sept. 30, 1825 (Can. Ar., G^{14}, 1825).

(43) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1827. Dalhousie to Bathurst, April 21, 1827 (Can. Ar., $Q^{179,\ 1\text{-}2}$, pp. 136-137).

(44) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1827. — Can. Ar., $Q^{179,\ 1\text{-}2}$, pp. 64, 58, 60.

communiqué tout ce qu'il y avait d'important dans la dépêche ; et c'est ce que la Chambre fit entendre en révoquant en doute la véracité du gouverneur.

L'Assemblée déclara (6 mars) qu'elle était prête à voter les subsides dans la forme adoptée en 1825, mais pas autrement (45). C'était provoquer un dénouement subit. Le refus des subsides était la censure la plus solennelle que le pays pût porter contre l'administration. Lord Dalhousie prorogea les Chambres dès le lendemain. « Je viens, leur dit-il, mettre fin à cette session, convaincu... qu'il n'y a plus lieu d'en attendre rien d'avantageux pour les intérêts publics. Je vous remercie, messieurs du Conseil législatif, au nom de Sa Majesté, de l'intérêt que vous avez pris à la prospérité de votre pays, et du respect que vous avez eu pour le souverain de qui vous tenez la charge honorable que vous remplissez. Il m'est bien pénible, messieurs de la Chambre d'assemblée, de ne pouvoir vous exprimer ma pensée sur vos actes par des paroles d'approbation... Après des années de discussions sur des formalités et sur des comptes, vous n'avez pu éclaircir et terminer une difficulté qu'avec de la modération et de la sagesse vous eussiez réglée en peu de temps... » (46) Il adressa, ce jour-là, une longue suite de reproches à l'Assemblée dans un langage qui aigrit encore les esprits.

(45) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1827.

(46) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif. 1827. Dalhousie to Bathurst. March 8, April 20, 1827 (Can. Ar., Q179, 1-2, pp. 55, 83).

CHAPITRE III

LA CRISE DE 1827

1827-1828

La violence des journaux et celle de lord Dalhousie dans son discours de prorogation annonçaient une nouvelle crise. Au milieu du débordement des esprits, la *Gazette de Québec*, rédigée par John Neilson, conserva un ton de modération, une dignité calme qui imposa à ses adversaires. Les principaux députés du district de Montréal crurent devoir répondre au discours du gouverneur par une adresse à leurs commettants (1827) (1). Cette adresse, écrite avec autant de mesure qu'en permettaient les circonstances, fut signée par Papineau, Hughes Heney, Austin Cuvillier, F.-A. Quesnel et d'autres députés moins marquants (2). Elle avait pour but d'expliquer la conduite de la Chambre et de faire retomber le blâme de la suspension des travaux législatifs sur le gouverneur et sur ses conseillers. Elle devait provoquer la réélection des membres de la majorité, car de nouvelles élections générales étaient devenues inévitables. Cet écrit eut un grand retentissement, et fut le signal d'un mouvement populaire. Les habitants des campagnes commencèrent à s'assembler. Les résolutions, d'abord modérées quoique positives, allèrent bientôt jusqu'aux accusations les plus virulentes. Une question nouvelle accrut l'ardeur des esprits et alimenta les discordes. L'expiration des lois de milice, que l'Assemblée n'avait pas renouvelées, faisait revivre, suivant le procureur général, James Stuart, les anciennes ordonnances (3) ; elles furent aussitôt remises en vigueur par un ordre de Dalhousie.

(1) Cette adresse était écrite en français et en anglais. Ar. can., Q179-3, p. 483. Papineau rédigea également une « adresse à tous les électeurs du Bas-Canada », destinée d'abord à ses électeurs de la circonscription ouest de Montréal (Ar. can., *ibid.*, p. 482, publiée la même année, 1827, à Montréal).

(2) Comme J. Leslie, Joseph Valois, Joseph Perrault, J.-M. Raymond.

(3) Rendues par le Conseil législatif en 1787 et 1789.

Cette réminiscence d'un temps où la liberté était inconnue n'était plus recevable avec les institutions nouvelles. Les journaux de l'opposition donnèrent l'éveil ; ils firent craindre que ces mesures ne fussent exécutées avec rigueur, et qu'elles ne servissent à influencer les élections qui allaient avoir lieu. On critiqua les mises à la retraite d'officiers de milice et les remplacements ; il y eut en quelques endroits refus de commander et refus d'obéir. Beaucoup d'officiers furent destitués ; ils devinrent des martyrs politiques aux yeux du peuple. Mais la grande majorité des miliciens se conforma à la loi, en se rendant aux exercices. Dalhousie, dont la conduite aurait pu être blâmée en Angleterre si la désobéissance eût été plus générale, s'empressa d'exprimer sa satisfaction. Il espérait, dit-il, que, malgré les artifices qu'on avait mis en usage pour jeter des soupçons dans le peuple, officiers et soldats montreraient toujours le zèle, l'obéissance et l'esprit de subordination qui avaient distingué jusque-là la milice canadienne. Il repondit aussi avec chaleur aux adresses que lui présentèrent ses partisans politiques à Québec, à Montréal et dans les cantons de l'Est.

Cependant la polémique des journaux continuait d'être d'une violence extrême. Les discours prononcés dans les assemblées publiques respiraient souvent les passions les plus outrées. Les journaux du gouvernement, qui devaient conserver par politique l'apparence de la modération, employaient au contraire le langage le plus insultant pour les habitants français, faute grave que leurs adversaires relevaient aussitôt pour prouver l'antipathie du pouvoir contre l'ancienne population. Des Canadiens fixés dans l'État de New-York établirent à Plattsburg une feuille, *L'Ami du Peuple,* destinée à soutenir les droits de leurs compatriotes. « Canadiens, disaient-ils, on travaille à vous forger des chaînes ; il semble que l'on veuille vous anéantir, ou vous gouverner avec un sceptre de fer. Vos libertés sont envahies, vos droits violés, vos privilèges abolis, vos réclamations méprisées, votre existence politique menacée d'une ruine totale... Voici que le temps est arrivé de déployer vos ressources, de montrer votre énergie et de convaincre la mère patrie et la horde qui, depuis un demi-siècle, vous tyrannise dans vos propres foyers, que si vous êtes sujets, vous n'êtes pas esclaves. »

La Chambre d'assemblée avait été dissoute dans l'intervalle (juillet 1827). Les nouvelles élections furent très actives ; le parti canadien augmenta encore ses forces, malgré l'opposition qu'il rencontra en plusieurs endroits. Dans la circonscription ouest de Montréal, à Sorel, à Saint-Eus-

tache, il y eut des rixes et beaucoup de désordres; mais les Canadiens l'emportèrent (4), « Les élections sont finies, disait le *Canadian Spectator* (5) de Montréal, les amis du roi, de la constitution et du pays ont remporté une victoire complète. Les employés de lord Dalhousie et l'administration elle-même ont été partout et hautement désapprouvés. » Cette feuille anglaise était rédigée par Jocelyn Waller, journaliste de talent. Il était frère d'un baronnet d'Irlande, et pour cela même entouré d'un certain prestige aux yeux de ses compatriotes en Canada. Le gouverneur, dont la politique était si solennellement condamnée par la voix du peuple, n'en devint que plus opiniâtre, et ne voulut plus voir que des rebelles dans tous les chefs de l'opposition.

Les Chambres se réunirent le 20 novembre (1827). Mandés en corps à la salle du Conseil législatif, les députés furent informés que le gouverneur leur ferait part des causes de la convocation lorsqu'ils auraient choisi leur président ; et ils furent invités à le présenter le lendemain à son approbation. L'Assemblée se retira.

Louis-Joseph Papineau (6) fut proposé par Louis Bourdages, et Vallières de Saint-Réal par le solliciteur général Ogden. Après quelques débats, on alla aux voix. Quarante et un députés votèrent pour Papineau, et cinq seulement pour Vallières. Cette division annonçait que le parti de l'administration était réduit à rien dans l'Assemblée, car plus d'un de ceux qui avaient appuyé la candidature de Vallières était contre le gouvernement.

Le lendemain, l'Assemblée retourna au Conseil législatif avec son président, qui informa le gouverneur, assis sur le trône, de l'élection qu'elle avait faite. Le président du Conseil, le juge en chef Sewell, répondit aussitôt que Son Excellence désapprouvait son choix, et enjoignait à la Chambre d'en

(4) Dalhousie to sir W. Horton. August 20, 1827 (Can. Ar., Q179, 1 2, p. 266). Consulter abbé A. Gosselin, *Le docteur Jacques Labrie*, Lévis, 1898, 86, et sur ces événements, 82, 86-88, 90-92.

(5) Ce journal et *La Minerve* étaient les organes des Canadiens-Français à Montréal. *La Minerve* fut fondée 1826 par Augustin-Norbert Morin et publiée de 1827 à 1853 par Ludger Duvernay ; elle cessa de paraître en 1899. A Québec, notre cause était défendue par le *Canadien*. Fondé en 1806 par Pierre Bédard, Jean-Antoine Panet et d'autres, il fut publié jusqu'en 1810, reparut de 1820 à 1825 et de 1831 jusqu'à 1893, où il disparut. En 1891, il fut transporté à Montréal. (N. E. Dionne, *Inventaire chron. des livres, brochures, journaux et revues publiés dans la Province de Québec, de 1764 à 1904*. M. S. R. C., 2e sér., X, 1904, 142-143.) (V. *supra*, liv. XIII, ch. II).

(6) « La voix du pays a désigné le président, et le vote de la Chambre sera l'écho de cette voix, » avait dit le *Canadian Spectator*. Mais les journaux favorables au gouvernement annonçaient que « si Papineau était réélu président, le gouverneur refuserait d'approuver son élection : » et cela à cause surtout de l'adresse aux électeurs publiée après la prorogation (N. de l'auteur).

faire un autre et de le soumettre à son approbation le 23 du mois. Ce résultat n'était pas inattendu ; il fournit de nouvelles armes à l'opposition. Le fauteuil du président était resté vide. Sur la proposition de Austin Cuvillier, il fut déclaré : « que le choix du président devait se faire librement et indépendamment du pouvoir ; que Papineau avait été élu par l'Assemblée ; que la loi n'exigeait pas l'approbation du gouverneur, laquelle n'était, comme la présentation, qu'une cérémonie fondée sur un simple usage » (7). Papineau fut reconduit au fauteuil, et les membres de la minorité se retirèrent. Une députation, dont faisait partie Vallières, fut envoyée au gouverneur pour savoir quand il recevrait l'Assemblée. Lord Dalhousie répondit qu'il ne pouvait accueillir de messages avant d'avoir approuvé l'élection du président, et le soir même (23 novembre), le parlement fut prorogé (8).

Le gouvernement, célébré par ses organes, qui assuraient que sa fermeté avait sauvé le pays d'une révolution, voulut sévir contre la presse. A Montréal, un premier jury rejeta les accusations qui lui furent présentées ; mais un autre, plus accommodant, déclara qu'il y avait lieu de poursuivre le *Spectator*. Le peuple recommença à s'agiter. Il y eut des assemblées publiques dans les villes et dans les campagnes ; des comités furent organisés, qui rédigèrent de nouvelles adresses au roi et au Parlement impérial exposant tous les abus de pouvoir reprochés déjà tant de fois au gouverneur. Le parti qui appuyait lord Dalhousie, très faible en nombre dans le Bas-Canada mais puissant à Londres par l'influence du bureau des colonies, qui avait permis au gouverneur d'employer tous les moyens nécessaires pour faire triompher sa politique, tint aussi une réunion à Montréal ; il adopta une adresse à l'Angleterre (9), sans cesse importunée maintenant par ces colons indociles et remuants. Il remercia le gouverneur de l'énergie qu'il avait déployée pour donner au Canada un caractère plus anglais, et couper court aux funestes discordes qui le déchiraient ; il espérait que les actes de la Chambre d'assemblée engageraient enfin l'Angleterre à faire disparaître du système politique de la province les défauts que l'expérience et

(7) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1827.

(8) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1827. Dalhousie to Huskisson, November 22, December 10, 1827 (contient les résolutions de la Chambre et autres documents) (Can. Ar., Q179-3, pp. 453, 464, 457 ss., 484-505).

(9) Can. Ar., Q179-3, p. 440. Dalhousie to Huskisson, January 25, 1828 (*Ibid.*, Q181-3, p. 1).

les dernières prétentions des représentants du peuple avaient mis à nu. Les amis que le château Saint-Louis avait dans les cantons de l'Est et dans d'autres parties du pays préparèrent aussi leurs pétitions.

Irrité de plus en plus par les attaques des partisans de la Chambre, Dalhousie fit arrêter le rédacteur du *Spectator*, Waller. Cela n'empêcha point que de toutes parts on n'adoptât des adresses, où l'on s'exprimait avec la même énergie et la même unanimité. Quatre-vingt mille signatures couvrirent bientôt ces représentations, que John Neilson, Denis-Benjamin Viger et Austin Cuvillier allèrent porter à Londres (10). Le chef de police de Montréal, Gale, fut chargé des adresses que lord Dalhousie avait reçues. Le bruit courait alors qu'il devait proposer une nouvelle division des deux Canadas, par laquelle l'île de Montréal et les cantons de l'Est seraient annexés à la province supérieure. C'était un partisan actif de l'administration (11). On savait qu'il avait pris une grande part à la rédaction de la *Gazette* de Montréal, qui demandait l'Union, demande que le public, vu le caractère officiel de cette feuille, faisait remonter jusqu'au gouverneur lui-même.

Après le départ des agents canadiens (février 1828), le gouverneur continua de sévir contre les juges de paix, les officiers de milice et la presse. Plusieurs magistrats furent destitués. La *Gazette de Québec* disait : « Que le pays méprise ces nouvelles insultes ! Il peut confier sans crainte ses destinées à un roi et à un gouvernement anglais ». Quoiqu'il fût plus modéré que les autres, ce journal était alors en butte aux poursuites du gouvernement. Quatre actes d'accusation pour libelles avaient été portés contre son éditeur, parce qu'il avait publié les résolutions des assemblées publiques.

Pendant que le Bas-Canada était ainsi en lutte avec son gouvernement, le Haut-Canada éprouvait les mêmes agitations : le parti libéral s'y était soulevé contre l'oligarchie. Cette coïncidence dans deux provinces dont les populations étaient d'origine différente, donnait plus de poids à leurs représentations. Déjà, dans les Communes d'Angleterre, Hume avait parlé de ces discordes à l'occasion des subsides pour l'armée. « Il s'agit, avait-il dit, de savoir comment ces colonies sont gouvernées. Le sont-elles d'une

(10) Cette requête est datée de Londres, le 12 juillet 1828 (d. Christie, *op. cit.*, III, 200-201, n.). — V. aussi abbé A. Gosselin, *Le docteur J. Labrie*, d. c. 87.

(11) Il partit avec la recommandation du gouverneur. Dalhousie to Huskisson. Jan. 20, 1828 (Can. Ar., Q182-1, p. 13).

manière sage ? ou le gouvernement ne met-il pas plutôt tout en usage pour les irriter et pour les porter dans leur désespoir à tout entreprendre ? Pourquoi avons-nous, à l'heure qu'il est, six mille soldats en Canada, si ce n'est pour tenir le peuple de force sous la puissance d'un gouverneur qu'il hait et méprise ? Que dirait la Chambre des Communes si elle était traitée comme le sont les assemblées législatives du Canada ? Que dirait-elle si le roi refusait de reconnaître le président qu'elle aurait élu à l'unanimité moins cinq voix ?... Qu'on regarde les États-Unis. Ils n'ont pas, pour garder leur immense frontière, autant de soldats qu'il y en a dans le Canada... Le même misérable système existe dans les autres colonies, et le peuple anglais connaît peu l'administration arbitraire qu'on y impose. Car tous les gouverneurs militaires sont naturellement arbitraires : on devrait les remplacer par des gouverneurs civils » (12).

Huskisson, ministre des colonies, proposa aux Communes (2 mai 1828) la constitution d'un comité chargé de faire une enquête sur les affaires des deux Canadas, l'état de leur représentation, leur législation en matière immobilière et leur situation financière. « Il peut y avoir, dit-il, beaucoup de défauts dans la constitution de ces provinces ; mais ils étaient inévitables à l'époque où elle a été établie. Le pays, ses ressources, ses intérêts étaient alors peu connus, et il n'est pas étonnant qu'il se trouve des imperfections dans cette constitution, encore qu'elle ait été rédigée par les plus grands hommes d'État de l'Angleterre. Ils avaient à remplir les engagements que nous avions contractés envers les colons français, tout en ménageant à la colonie les avantages qui découlent des lois, de la jurisprudence et d'une administration anglaises. La loi de 1791 vous permet d'étudier ses imperfections pour les corriger ; Pitt les avait prévues...

« La France céda le Canada à l'Angleterre en 1763, sans conditions, sans stipuler de quelle manière il serait administré, — autrement dit en pleine et entière souveraineté. Sa population n'excédait pas alors soixante-cinq mille âmes. La France y avait introduit son régime féodal dans son intégrité et dans toute sa force, je pourrais dire dans toute sa difformité. Ce régime, avec la Coutume de Paris, arrêta tout progrès. »

Le ministre rappela ensuite l'attention que George III, après la conquête, eut à envoyer des colons anglais en Canada, en leur promettant d'y

(12) Hansard, *Parliamentary Debates*, 1828.

établir une assemblée législative et les lois anglaises. « On y introduisit, dit-il, ces lois autant qu'il fut possible, et on y envoya des juges qui les appliquèrent ; mais, jusqu'en 1774, la colonie n'eut ni assemblée ni conseil législatif ; le gouvernement fut exécutif et administratif seulement. En 1774, l'insurrection des autres colonies nord-américaines fut cause que le Canada ne reçut pas encore l'assemblée promise. A cette époque, pour se concilier davantage les Canadiens durant la guerre, on dut abandonner les projets de changements ; le code criminel anglais demeura ; mais l'ancienne législation civile française fut rétablie et confirmée, et on reconnut la religion catholique. En fait d'impôt, on substitua au système français le système anglais, beaucoup moins onéreux...

« L'acte déclaratif de 1778 assura aux colonies le droit de se taxer ; et ce droit fut confirmé au Canada par la constitution de 1791 ; les législatures coloniales devaient établir désormais tous les impôts. Le Haut-Canada fut séparé du Bas pour les colons anglais... On fit la faute de former les collèges électoraux, non pas suivant l'étendue du territoire, mais suivant le chiffre de la population, ce qui a donné aux habitants des seigneuries le plus grand nombre de représentants...

« Il y a une difficulté très grave : le contrôle de la législature coloniale sur le revenu public. Le produit des impôts établis à la place des anciens droits français sous l'Acte de 1774, a été appliqué par la Couronne au payement de la liste civile et aux dépenses de l'administration judiciaire ; il se monte aujourd'hui à environ quarante mille livres sterling, avec les amendes et les confiscations. Les autres taxes, qui ont été imposées depuis 1791 par la législature et dont elle a la disposition, s'élèvent à cent mille livres environ. L'Assemblée provinciale réclame tous ces revenus. Elle réclame la faculté de déterminer à quelles parties du service public seront affectées les quarante mille livres. La Couronne lui nie cette prétention, qui n'est fondée ni sur la loi ni sur l'usage, et là-dessus la Chambre refuse tout subside pour forcer le gouvernement à lui céder le contrôle sur le revenu entier. Telle est la question en débat entre les deux Chambres législatives...

« L'Angleterre est la mère de plusieurs colonies, dont l'une forme aujourd'hui un des empires les plus vastes et les plus florissants de la terre ; ces colonies ont porté jusqu'aux coins les plus reculés du monde notre langue, nos institutions, nos libertés et nos lois. Ce que nous avons ainsi planté a pris ou prend racine ; les colonies que nous favorisons et protégeons actuel-

lement, deviendront tôt ou tard elles-mêmes des nations libres, qui à leur tour légueront la liberté à d'autres peuples. Que si l'on me dit que l'Angleterre a fait pour cela des sacrifices immenses — oui, répondrai-je, et malgré ces sacrifices, l'Angleterre est encore, par l'étendue de ses possessions, la plus puissante comme la plus heureuse nation qui existe et qui ait jamais existé. J'ajoute que nous serons bien payés de tous les sacrifices qu'il nous reste à faire, par la riche moisson de gloire que nous ajouterons à la gloire que nous avons déjà recueillie — celle d'avoir colonisé des pays où l'on jouira dans les siècles à venir du bonheur et de la prospérité qui distinguent de nos jours l'Empire britannique. Telle sera la récompense de nos efforts pour établir la surabondance de notre population non seulement en Amérique, mais dans les autres parties du globe. Quel noble sujet d'orgueil pour un Anglais de voir que sa patrie a si bien rempli sa tâche, en travaillant à l'avancement du monde ! Que le Canada reste à jamais attaché à l'Angleterre, ou qu'un jour il acquière son indépendance, — non pas, je l'espère, par une rupture violente, mais par une convention amicale, — il est de notre devoir et de notre intérêt d'y répandre des sentiments anglais et de lui donner le bienfait des lois et des institutions anglaises » (13).

Ce discours était adroit. Le ministre dissimulait la question des finances à la Chambre des Communes, pour laquelle la votation des impôts est un droit sacré, et montrait quelle gloire en reviendrait à l'Angleterre si elle faisait du Canada un pays vraiment anglais de sentiment et de nationalité. Toute la politique du bureau des colonies avait tendu à cette fin. Aussi Huskisson approuva complètement l'administration canadienne, et trouva criminelle l'effervescence qui régnait dans la colonie. Les gouverneurs n'avaient fait que suivre les ordres de Downing-Street, et la promotion de lord Dalhousie au généralat des Indes, quelque temps après, est une preuve que sa conduite en Canada fut alors approuvée et récompensée. Il n'est donc pas étonnant de voir le ministre élever la voix contre les colons, puisque leurs plaintes étaient la censure la plus grave de ses propres fautes et de celles de ses prédécesseurs.

L'un des membres marquants des Communes, Henry Labouchère, qui était d'origine française, prit la défense des Canadiens, et soutint avec force les droits de ce petit peuple contre lequel se déchaînaient les

(13) Hansard, *Parliamentary Debates*, 1828. *The Mirror of Parliament*, 1828, II (Christie, *op. cit.*, III, 170-175).

préjugés. « L'Acte de 1791, dit-il, est la Grande Charte des libertés canadiennes. Je crois que si l'intention de Pitt et des législateurs de son temps avait été mieux suivie, le Bas-Canada serait parvenu à la prospérité qu'on lui destinait, et jouirait d'une situation tranquille. En donnant au Bas-Canada une chambre des députés et un conseil législatif pour qu'il se gouverne lui-même, Pitt n'a pas eu l'intention de composer ce conseil de membres anglais seulement, qui ne représentent qu'une petite partie de la population... Il est fâcheux que le nom du ministre des colonies se trouve attaché au bill d'union de 1822, qui a tant contribué à exciter le mécontentement qui existe aujourd'hui. On se rappelle qu'à une époque de la session où il n'y avait pas ici soixante députés présents, ce ministre apporta subitement un projet de loi pour annihiler la constitution que Pitt avait donnée au Canada ; la manière dont cette mesure fut présentée prouve évidemment qu'on voulait gagner sur les Canadiens un avantage de temps afin de les empêcher d'exprimer leur opinion sur la conduite du gouvernement » (14).

Sir James Mackintosh ajouta qu'on ne pouvait conserver le Canada qu'en le gouvernant avec justice. « Les maximes en matière de politique coloniale, dit-il, sont simples et peu nombreuses ; protection pleine et efficace contre l'influence étrangère ; liberté complète aux colons de conduire leurs propres affaires et de régler leur industrie, sauf l'obligation, de leur part, de fournir une somme raisonnable au gouvernement impérial en payement des dépenses faites pour eux... A l'égard de ce qu'on a dit au sujet de la Coutume de Paris, je prie la Chambre de se rappeler que ce code n'a subi aucun changement de 1760 à 1789. Tout en admettant que ses dispositions en ce qui concerne l'aliénation des immeubles et les hypothèques laissent peut-être à désirer, et qu'elles entraînent des lenteurs et de grands frais dans les poursuites judiciaires, il me semble, quoi qu'on en dise, que les Canadiens ne peuvent être si mal partagés en ayant des lois formées sous les auspices du Parlement de Paris, de ce corps dont ont fait partie quelques-uns des plus grands génies qui se soient jamais appliqués à l'étude du droit. » Ici l'orateur, donnant libre cours à son humeur sarcastique, fit une sorte de comparaison entre les lois françaises et les lois anglaises. Il releva avec un esprit inimitable toutes les complications, toutes les bizarreries que les lois anglaises ont conservées des temps barbares ; et, en effet,

(14) Hansard, *Parliamentary Debates*, 1828. *The Mirror of Parliament*, 1828, d. c., II.

le champ était vaste, puisque l'aliénation de la propriété foncière, en Angleterre, est une matière des plus difficiles, et que l'achat de la moindre parcelle de terrain y coûte autant d'écritures qu'un traité important entre deux nations.

Reprenant son sérieux, sir James Mackintosh continua : « Je suis d'opinion que la conduite de l'Assemblée du Bas-Canada est absolument justifiable. Il est certain qu'elle avait le droit de déterminer l'emploi de l'argent qu'elle accordait. Toute assemblée représentative possède ce droit, et c'est en l'exerçant que les Communes acquièrent leur importance. Si la Chambre canadienne en était privée, son contrôle sur la dépense publique serait une pure illusion... En 1827, elle avait adopté vingt et un projets de loi ; la Chambre haute les a tous rejetés ! Qui est responsable de cela ? Je réponds : le gouvernement. Le Conseil législatif n'est pas autre chose que son instrument. Avec ce Conseil l'équilibre constitutionnel est impossible. Des vingt-sept membres qui le composent, dix-sept remplissent des charges qui dépendent du bon plaisir du gouverneur. Ces dix-sept fonctionnaires reçoivent au total, par an, quinze mille livres sterling de l'argent public, et cette somme n'est pas peu de chose dans un pays où mille livres passent pour un revenu considérable... Les autres membres, fatigués de lutter inutilement contre eux, ont cessé d'assister aux délibérations.

« Le ministre des colonies s'est adressé aux sentiments de cette Chambre pour exciter toute sa sympathie en faveur des Anglais du Bas-Canada. Mais je le demande, qu'on me montre une seule loi faite par l'Assemblée de Québec contre les colons anglais ? Et le remède qu'on propose à un mal chimérique, c'est de changer la représentation ; et l'objet de ce changement, c'est la prépondérance des quatre-vingt mille Anglais qui habitent la province. Mais comment pourraient-ils prévaloir sur plus de quatre cent mille Canadiens-Français (15), qui ont entre les mains presque toutes les terres, presque toutes les propriétés du pays ? Les Anglais, à peu d'exception près, se sont renfermés dans les villes, et se composent de militaires, de fonctionnaires, de marchands ou d'agents de commerce. Ce sont tous gens respectables, je n'en doute pas ; mais aurons-nous donc en Canada une colonie anglaise distincte du reste de la population ? Les Anglais formeront-ils un corps favorisé ? Auront-ils des privilèges pour assurer la

(15) Ils étaient à cette époque (1827) environ 410.000. Les Anglais ne formaient que le cinquième de la population.

domination protestante ? Et donnerons-nous à ces colonies six cents ans de calamités, comme à l'Irlande, parce qu'il s'y trouve une population anglaise ayant notre sympathie ? Pour Dieu, n'introduisons pas un pareil fléau dans un autre pays. Que notre politique soit de donner à toutes les classes, à tous les hommes, *Tros Tyriusve,* des lois équitables et une égale justice ; et qu'on ne fasse pas croire que les Canadiens nous sont moins chers, qu'ils ont moins de droit à notre considération, qu'ils sont moins dignes de la protection des lois que les Anglais. La Chambre ne doit établir aucune distinction entre les deux races. S'il est de la nature d'un gouvernement équitable que le pouvoir politique appartienne à ceux qui possèdent le plus de biens et qui forment la majorité de la population, quelle raison la minorité a-t-elle de se plaindre ? Quand le pouvoir, qui assure la jouissance des droits politiques, n'est pas attribué au nombre et à la richesse, les libertés du peuple ne dépendent plus que du bon plaisir de ses gouvernants... Je regarde comme dangereuse toute différence mise entre les races, toute idée de division du peuple canadien en deux classes distinctes » (16).

Joseph Hume appuya à son tour sur les plaintes des colons et blâma sévèrement la politique du ministère. Il fut surtout l'avocat du Haut-Canada, qui l'avait chargé de ses pétitions. « Si la colonie du Canada, dit-il, était la seule à marquer du mécontentement, on pourrait supposer qu'elle est plus disposée que les autres à se quereller avec le gouvernement. Mais à l'exception de la Nouvelle-Écosse, il n'y en a pas une qui ne se plaigne depuis longtemps sans pouvoir obtenir de satisfaction. »

Sir Wilmot Horton répondit à Labouchère. La métropole, suivant lui, s'était réservé le droit de taxer les colonies, et notamment leur commerce, tout en leur abandonnant le produit des impôts. Stanley fut d'avis de modifier le Conseil législatif, parce que le gouverneur s'en servait pour se mettre à couvert, et parce que ce corps était opposé au peuple et qu'il tenait la place d'une aristocratie sans en avoir les titres. Il importait, au reste, que les Canadiens n'eussent à envier rien de l'ordre de choses établi au delà de l'étroite frontière qui les séparait des États-Unis. Warburton et Baring se prononcèrent dans le même sens que lui. La Chambre des Communes nomma le comité d'enquête (17).

(16) Hansard, *Parliamentary Debates*, 1828. — *Mirror of Parliament*, 1828, II.

(17) Hansard, *Parliamentary Debates*, 1828. — *Mirror of Parliament*, 1828, II. Le comité se composait de vingt et un députés.

En voyant l'appui que les Canadiens-Français trouvaient dans le Parlement, leurs ennemis à Londres recommencèrent à s'agiter. Une quarantaine de marchands de Québec adressèrent au Parlement une pétition en faveur de l'union des deux Canadas. Cette pétition fut renvoyée au comité d'enquête, qui interrogea sir Francis Burton, Grant, les trois agents de l'Assemblée du Bas-Canada (18), Ryerson, agent du Haut-Canada, Gale, Ellice, Sir Wilmot Horton et quelques négociants.

Le comité fit un long rapport (22 juillet 1828) (19), qui ne fut ni adopté, ni rejeté. Du projet d'union législative, il disait fort brièvement qu'il ne pouvait le recommander, attendu la disposition des esprits dans les deux provinces. Il était d'opinion qu'on laissât les colons de race française jouir paisiblement de leur religion, de leurs lois et de leurs privilèges ; que, tout en leur assurant le moyen de changer la tenure de leurs terres, on ne leur imposât point ce changement ; qu'au contraire, lorsque le sol des seigneuries serait entièrement concédé, il leur fût accordé sous la tenure seigneuriale, s'ils la préféraient encore, des portions du territoire inculte situé hors des *townships* (cantons de l'Est). Il pensait qu'il serait avantageux de maintenir les dispositions déclaratoires du statut impérial passé en 1826 (*Canada Tenures Act*) qui sanctionnaient, à l'égard des terres possédées en *free and common soccage*, les modes d'aliénation et d'hypothèque usités dans le Haut-Canada. Il mentionnait la funeste pratique de faire de grandes concessions de terrain inculte à d'anciens fonctionnaires coloniaux, à charge par eux de pourvoir au défrichement, ce dont ils ne s'occupaient point ou guère ; et son avis était d'imposer une taxe annuelle sur toutes les terres concédées de la sorte qui ne seraient pas occupées et où il n'y aurait pas de défrichements.

Le comité témoignait ensuite qu'il était désirable d'augmenter le nombre des représentants à l'Assemblée du Bas-Canada, et, en établissant les circonscriptions électorales, de considérer non seulement le chiffre de la population mais aussi l'étendue territoriale, afin qu'elles ne fussent point trop vastes.

Quoique la disposition des revenus de toute source remontant à l'Acte

(18) John Neilson, Denis-Benjamin Viger et Austin Cuvillier.

(19) Hansard, *Parliamentary Debates*, 1828. — *Mirror of Parliament*, 1828, II, (Christie, *op. cit.*, III, 184-202). Dalhousie to Murray, Oct. 23, 1828 (Can. Ar., Q[182-2], p. 296). (Le gouverneur, de retour à Londres, y contredisait absolument les témoignages des délégués canadiens). Ce rapport ne parvint à Québec que le 15 septembre suivant.

de 1774, lui parût appartenir incontestablement à la Couronne, le comité conseillait de remettre les deniers publics au pouvoir de l'Assemblée, à la réserve du revenu domanial et héréditaire (lods et ventes, droit de quinte, etc.) Toutefois, il importait que les traitements du gouverneur, des membres du Conseil exécutif et des juges, ne fussent pas soumis annuellement au vote de l'Assemblée représentative. A la vérité, les juges de la colonie étaient amovibles à la volonté du prince, mais, suivant lui, la Couronne ne devait pas encore renoncer à son droit de révocation.

Il exposait que, pendant les conflits entre les pouvoirs, le gouvernement de la province avait appliqué des deniers publics aux dépenses abusivement, sans l'aveu des représentants du peuple ; et il regrettait qu'on n'en eût jamais informé le Parlement impérial. Il lui semblait opportun de réserver le revenu de tous les biens des Jésuites pour l'instruction publique. Il fallait rendre le Conseil législatif plus indépendant qu'il ne l'était ; il y avait là trop de fonctionnaires ; les juges, hormis le juge en chef peut-être, ne devaient point participer aux discussions politiques de ce corps, et il valait mieux aussi qu'il n'y en eût aucun au Conseil exécutif. Enfin, à l'égard de la constitution de 1791, il posait comme une règle que le Parlement impérial ne devait jamais rien y changer lui-même que si la nature des choses exigeait absolument l'intervention de son autorité souveraine ; pour tous les changements moindres, c'était aux législatures provinciales d'y pourvoir, d'accord avec le gouvernement local. Quant au partage des droits de douane entre le Haut et le Bas-Canada, il espérait qu'il se règlerait à l'amiable. Il y avait des vices dans la législation de la constitution de ces provinces ; mais les difficultés de la situation présente venaient surtout de la manière dont le gouvernement était exercé. Ainsi l'on avait formé contre la conduite de lord Dalhousie de telles plaintes que le comité ne pouvait s'empêcher d'y appeler l'attention ; il était urgent d'ordonner une enquête sévère, afin que le roi envoyât aux autorités provinciales les instructions demandées par la justice et la saine politique.

Ce rapport indiquait beaucoup plus de concessions qu'il n'en conseillait réellement. On y voit un désir de contenter tout le monde ; mais cela était bien difficile, sinon impossible. On voulait assurer la prépondérance politique au parti anglais, quoiqu'il fût une faible minorité, et satisfaire en même temps les Canadiens sur leurs plaintes les plus justes. Si peu nombreuses cependant que fussent les concessions effectives, elles ne furent

pas même sanctionnées par les Communes. Le nouveau ministre, sir George Murray, qui venait de remplacer Huskisson, promit de se conformer aux avis du comité autant qu'il serait possible. Ainsi, bien qu'elle reconnût la réalité des griefs, l'Angleterre ne prit aucun engagement solennel de les redresser ; elle abandonna ce soin au bureau des colonies, qui allait devenir plus hostile que jamais aux Canadiens, sous des dehors étudiés et plus doux.

Quelques jours après, sir George Murray dit aux agents qu'il regrettait que lord Dalhousie eût perdu la confiance du Bas-Canada, et que l'on aviserait aux moyens de faire cesser les difficultés qui troublaient ce pays depuis si longtemps. En vue de rendre plus facile le rétablissement de la concorde, Dalhousie avait été rappelé et nommé commandant militaire des Indes. Sa retraite était d'autant plus nécessaire qu'il avait perdu toute sa popularité (20). Il n'aurait pu la reconquérir qu'en suivant une politique contraire à celle qu'il avait tenue jusque-là, ce qui aurait rendu son administration méprisable.

A son arrivée à Londres, il présenta au ministère un mémoire pour justifier ses actes. Il y accusa le comité des Communes de l'avoir traité avec injustice, et déclara que, si l'on se conduisait par les doctrines énoncées dans le rapport de ce comité, le gouvernement se verrait bientôt engagé dans des difficultés inextricables. La conclusion à tirer de son mémoire était qu'il fallait combattre la politique et la nationalité des Canadiens-Français.

Sir James Kempt (21), lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, remplaça Dalhousie à Québec. Le Parlement impérial ayant abandonné au bureau des colonies, comme on l'a dit, le soin de pourvoir aux abus, rien ne fut corrigé. Malgré les censures du comité des Communes, il y a lieu de croire que le ministère serait sorti victorieux de la lutte si le rapport avait été mis aux voix. C'est ce qui empêcha les amis du Canada d'insister. Ils préférèrent sagement s'en tenir aux promesses des ministres, quelque vagues qu'elles fussent, plutôt que de s'exposer à tout perdre par une obstination imprudente. Car si la lutte avait été poussée à outrance, le premier discours de Huskisson annonçait assez déjà qu'il aurait évoqué la question nationale, la question de religion et de race ; et devant les préjugés anglais, les Canadiens-Français eussent été sacrifiés sans hésitation et sans regret.

(20) Il tenta néanmoins de justifier sa conduite. Dalhousie to Huskisson, March 7, 8, 1828 (Can. Ar., Q182-1, pp. 117, 120).

(21) Il débarqua à Québec le 1er septembre 1828 et lord Dalhousie repartit pour l'Angleterre le 8 suivant. Kempt to Huskisson, Sept. 16, 1828 (2) (Can. Ar., Q183-1, pp. 57, 60).

LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LES QUATRE-VINGT-DOUZE RÉSOLUTIONS
1829-1834

Le rapport qui avait été fait en Angleterre sur le Canada ne décidant rien, n'ayant pas même été adopté, on devait s'attendre que les dissensions augmenteraient encore. Bien des gens peut-être se flattaient que la politique métropolitaine allait changer et devenir plus impartiale, plus juste envers la population canadienne-française, et que les abus de l'administration seraient abolis. Mais c'était une illusion. Les ministres ne voulaient faire aucune réforme, aucune concession réelle ; la minorité anglaise conserverait toujours le pouvoir exécutif, et, au moyen des deux Conseils, un pouvoir législatif égal à celui de la majorité française, représentée par la Chambre d'assemblée. Entre ces deux corps rivaux, ils comptaient exercer eux-mêmes l'autorité à leur guise par l'intermédiaire du gouverneur.

Sir James Kempt reçut des instructions particulières (1). On lui disait de dissimuler son rôle sous l'apparence de l'impartialité, sans laisser abattre cependant le Conseil législatif, qui servait de barrière contre les prétentions de l'Assemblée. Il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de dextérité, et se retira sitôt qu'il vit arriver le moment où de vaines paroles ne suffiraient plus. En prenant le pouvoir, il porta les yeux sur la presse, dont les emportements n'avaient plus de mesure. Il donna ses ordres, et le ton des organes du gouvernement (2) devint plus modéré. Il fit abandonner les

(1) Elles sont du 29 septembre, 1828. (Can. Ar., G[17], 1828). — Kempt to Murray, November 28. 1828 (Can. Ar., Q[183-1], p. 202).

(2) La *Quebec Gazette* et le *Quebec Mercury*.

procès politiques ordonnés par son prédécesseur. La presse libérale (3), écoutant les avis des agents revenus de Londres et des autres chefs de l'Assemblée, imita la conduite de la presse officielle.

Le pays attendait avec impatience l'ouverture des Chambres, pour connaître la décision des ministres sur les questions qui causaient tant d'inquiétude et de trouble. La législature se réunit le 21 novembre 1828. Le gouverneur reconnut Papineau en qualité de président de l'Assemblée, et dans son discours d'ouverture annonça aux Chambres qu'il leur communiquerait par message une lettre du roi au sujet du revenu public. Il leur dit que les ministres lui ôtaient toute responsabilité en ce qui était des mesures à prendre pour l'arrangement des affaires de finance, et qu'ils voulaient réformer les abus contraires au bien général (4).

Son discours, qui, dit-on, avait été envoyé tout fait d'Angleterre, contenait peu de chose. Les deux Chambres observèrent la même réserve dans leurs réponses ; seulement l'Assemblée se crut obligée de reprocher au Conseil exécutif d'avoir employé, l'année précédente, les deniers publics sans son autorisation (5), mais cette protestation ne jeta point d'ombrage entre le gouverneur et la Chambre. Une semaine après, elle reçut le message qui portait la décision de la métropole sur le sujet des subsides et sur quelques points secondaires (6). Les discussions touchant l'emploi des revenus publics avaient attiré l'attention du roi, qui fit étudier cette question, afin de la décider conformément aux prérogatives de sa Couronne et aux droits de son peuple. Le revenu dont les lords de la trésorerie avaient la disposition par l'Acte de 1774, ne pouvait être sous le contrôle de la province tant que le Parlement impérial ne l'y aurait pas mis. Avec certaines allocations provinciales, les droits domaniaux, les amendes, etc., on l'évaluait à trente-huit mille livres sterling (en 1828). Le roi voulait que le traitement des fonctionnaires chargés du gouvernement et celui des juges fussent assignés sur ces fonds ; mais il était disposé à ne pas employer le reste de l'argent jusqu'à ce que l'Assemblée eût fait connaître ses vues sur la manière la plus avantageuse de l'appliquer aux services publics. Sa

(3) V. ch. préc., n. 5.

(4) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1828-1829. Kempt to Murray, ov. 28, 1828, d. c.

(5) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1828-1829. *Ibid.*

(6) *Ibid.*

Majesté espérait que cette détermination serait agréable à l'Assemblée ; en tout cas, les ministres étudiaient un projet de mesure pour régler définitivement la question financière.

On s'était plaint que le receveur général et les shérifs ne fournissaient pas des garanties suffisantes de leur gestion : si la législature provinciale, par une loi destinée à prévenir toute accumulation de balances d'actif en leurs mains, obligeait ces fonctionnaires comptables à verser dans la caisse du commissaire de l'armée les fonds restés sans emploi, les lords de la trésorerie se tiendraient responsables des dépôts. Le gouvernement du roi approuverait avec plaisir tout accord entre les deux Canadas sur le partage des droits de douane qui se percevaient au port de Québec. Il acquiesçait à la nomination d'un agent particulier de la province à Londres, mais à condition que cet agent serait désigné par un acte législatif des deux Chambres et approuvé par le pouvoir exécutif. Quant à l'agence existante, il était prêt à l'abolir si l'Assemblée dédommageait le titulaire. Enfin il lui paraissait désirable de soumettre à une taxe les concessions laissées incultes, et d'établir des bureaux d'enregistrement.

Voilà à quoi se bornaient les réformes. Le traitement du gouverneur et des juges une fois alloué, la Chambre serait entendue sur la manière d'employer le reste du revenu public mis à la disposition du Conseil exécutif par les actes impériaux, pourvu qu'elle voulût l'appliquer au service public sans blesser, disait la dépêche, les intérêts du gouvernement et sans gêner son action. Or, pour ne pas contrarier cette action, il fallait un vote permanent. C'était précisément en vue de limiter l'action du pouvoir à leur égard, que les représentants du peuple déployaient tant d'efforts pour faire tomber tout le revenu sous leur suffrage annuel. Les ministres avaient un projet financier, mais quel ? C'était aux élus des contribuables à régler cette question et non au bureau des colonies, absolument indépendant d'eux et qui était dans des sentiments plus que jamais défavorables aux Canadiens-Français. Toutes ces explications, tous ces avis étaient illusoires. Aussi, après avoir renvoyé le message à un comité spécial, l'Assemblée perdit ses dernières espérances.

Lorsque le comité présenta son rapport (6 décembre 1828) (7), elle l'adopta presque à l'unanimité après un appel nominal. Elle décida qu'elle

7 Jour. de la Chambre d'assemblée, 1828-1829.

ne devait en aucun cas abdiquer son contrôle sur la recette et la dépense des revenus publics ; que le Parlement impérial, où le Canada n'était pas représenté, ne pouvait intervenir que pour révoquer les lois contraires aux droits des provinces ; que son intervention dans les affaires intérieures du Bas-Canada ne pouvait qu'aggraver le mal dont on se plaignait. Toutefois, la Chambre, voulant seconder les intentions bienveillantes du roi, prendrait en considération l'estimation officielle des dépenses ; et lorsque l'arrangement final projeté par les ministres lui serait soumis, elle pourvoirait au traitement du gouverneur, des conseillers exécutifs et des juges de façon qu'il ne dépendît pas de son vote annuel. Elle ajouta qu'elle accorderait un bill d'indemnité pour les dépenses faites sans son autorisation, après qu'elle en aurait examiné les chiffres et la nature ; qu'elle n'avait reçu aucune plainte à l'occasion du partage des droits de douane entre les deux Canadas ; qu'elle s'empresserait de concourir à toute mesure propre à favoriser le défrichement dans les *townships* ; et qu'il était essentiel, pour la paix et le bon gouvernement de la province à l'avenir, de régler les points suivants :

1° Indépendance des juges, et leur éloignement de la politique ; 2° responsabilité des fonctionnaires; 3° conseil législatif plus indépendant du trésor public et plus intéressé aux affaires du pays ; 4° biens des Jésuites appliqués à l'éducation en général ; 5° suppression des obstacles à la colonisation, tels que les réserves dites du clergé, etc., dans les *townships* ; 6° redressement des abus. Ces résolutions prirent la forme d'adresses au Parlement impérial, et le gouverneur les transmit à Londres, à la prière de la Chambre.

L'Assemblée vota une foule de statuts, dont soixante-douze furent sanctionnés par le gouverneur et six réservés pour l'être par le roi (8). Parmi ces derniers était un bill qui portait la représentation à quatre-vingt-quatre députés (9). La Chambre l'avait d'abord fixée à quatre-vingt-neuf ; mais le Conseil législatif retrancha un représentant à plusieurs comtés auxquels elle en donnait deux, et en attribua deux à d'autres qui n'en avaient qu'un. L'Assemblée aima mieux admettre ces amendements que de voir rejeter la mesure (10). Plusieurs des nouvelles lois étaient d'une grande

(8) Un des bills réservés avait pour objet d'autoriser les juifs à tenir des registres de naissance, mariage et décès. Il fut sanctionné par le roi le 13 janvier 1831 (N. de l'auteur).

(9) V. les noms des circonscriptions électorales d. Christie, *op. cit.*, III, 254-255, n.

(10) En vertu de cette loi, les cantons de l'Est eurent huit représentants à l'Assemblée dès la session de 1830, avant les élections générales (N. de l'auteur).

importance par l'impulsion qu'elles devaient donner au progrès du pays. Par exemple, celles qui consacrèrent de fortes sommes à la construction de phares dans le fleuve Saint-Laurent, à l'amélioration des voies de communication intérieures et à l'encouragement des lettres et des sciences. Les crédits s'élevèrent à plus de deux cent mille livres sterling. La Chambre avait aussi voté des remerciements à ses agents, Neilson, Viger et Cuvillier, ainsi qu'à sir James Mackintosh et à Henry Labouchère, députés aux Communes d'Angleterre (11).

A l'ouverture de la session suivante (22 janvier 1830), Kempt s'empressa d'annoncer aux Chambres que le commerce et le revenu public avaient augmenté, que des écoles s'ouvraient partout, que les routes s'amélioraient, que l'ordre se rétablissait dans la comptabilité des deniers publics. Il recommandait, pour favoriser ces progrès, de perfectionner la loi des monnaies et celle de l'instruction publique ; de faire construire des cours de justice dans les comtés les plus populeux ; d'imposer les terres incultes et d'établir des bureaux d'hypothèques. Quant à la réponse de l'Angleterre aux dernières adresses de l'Assemblée, les ministres n'avaient pas encore eu le temps de soumettre la question des subsides au Parlement impérial ; en attendant, on priait la Chambre de voter les crédits nécessaires pour couvrir certain arriéré de salaires et les dépenses de l'année courante (1830) (12).

La Chambre s'occupa des anciennes ordonnances de milice, dont lord Dalhousie avait tant abusé, et résolut, à la majorité de trente et une voix sur trente-cinq, d'adresser au roi une protestation contre le rétablissement de ces ordonnances, d'autant plus dangereuses qu'elles remontaient à une époque où le despotisme pesait sur le pays. « La Chambre, dit Neilson, a déclaré unanimement qu'elles ne sont plus en vigueur ». — « Si elle a répondu au vœu public, observa Papineau, les ordonnances sont abrogées : quand les citoyens d'un pays repoussent unanimement une mauvaise loi, il n'y a plus moyen de la faire exécuter ; elle est abolie ». — « C'est de la rébellion ! » s'écria Andrew Stuart (13).

La Chambre, en votant le bill des finances, déclara que l'octroi qu'elle

(11) La session fut prorogée le 14 mars 1829. La loi remaniant la carte électorale reçut la sanction du roi le 5 octobre suivant.

(12) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1830.

(13) La *Minerve*, de Montréal, 6 mars 1830.

faisait n'était que provisoire. Elle ajouta qu'elle espérait que la question financière serait bientôt réglée d'une manière satisfaisante ; que les griefs sur lesquels le comité de la Chambre des Communes avait fait rapport seraient redressés ; que le Conseil législatif subirait une réforme ; que les juges cesseraient de se mêler de politique et seraient retranchés du Conseil exécutif ; enfin qu'il serait institué un tribunal pour juger à l'avenir les fonctionnaires accusés d'abus de pouvoir ou de malversations (14).

Le Conseil législatif, voyant l'acharnement de l'Assemblée contre lui, voulait rejeter le bill sans même le regarder ; mais l'influence du gouverneur retint quelques membres et le fit adopter. Lorsqu'il fut mis aux voix, elles se trouvèrent également partagées : sept contre sept. Le vieux juge Jonathan Sewell, toujours trop habile pour manquer de moyens, imagina de voter deux fois, d'abord comme membre, puis comme président du Conseil (15). L'évêque protestant, M. Stewart, qui n'avait pas paru au Conseil de la session et qui n'y reparut plus ensuite, vint donner son suffrage, à la sollicitation de Sewell. La minorité n'eut plus qu'à protester (16).

Kempt dit, en prorogeant la législature (26 mars 1830) (17), qu'il regrettait que l'Assemblée n'eût pas voté la liste civile intégralement, avec les traitements arriérés ; mais il la remercia de ses généreuses allocations pour l'entretien des écoles et l'amélioration des grandes voies de communication intérieures. Elle avait accordé aussi des crédits considérables pour entourer le port de Montréal de quais magnifiques en pierres de taille, pour bâtir une douane et un hôpital de marine à Québec, pour encourager la navigation à vapeur entre cette ville et Halifax, et pour ouvrir des chemins dans les forêts afin de faciliter le défrichement des terres. Elle s'était plu à prouver qu'en voulant exercer plus d'influence sur le gouvernement, son objet était le bien et le progrès du pays ; qu'elle était inspirée par le besoin qu'avait la société de plus de liberté et de latitude à mesure que se développaient son énergie et son activité. Le gouverneur n'ignorait pas qu'il fau-

(14) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1830.

(15) « This assumption by the Chief Justice of the right of exercising a casting double vote caused much dissatisfaction, and was understood to have been disapproved by constitutional lawyers in England. The case cannot again occur, having been provided against in the Union Act » (Christie, *op. cit.*, III, 239).

(16) Jour. du Conseil législatif, 1830.

(17) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1830. Kempt to Murray, April 13, 1830 (Can. Ar., Q194, 1-2, pp. 93, 103, 105, 108).

drait satisfaire ce besoin tôt ou tard, et que si l'on ne consentait pas à des concessions raisonnables, des difficultés plus graves que toutes celles qu'on avait vues ne tarderaient pas à éclater. Ce n'était qu'en usant de beaucoup de réserve et de prudence qu'il les empêchait de renaître ; mais le moindre accident pouvait rompre la bonne entente qui paraissait régner entre lui et les représentants du peuple.

Le Conseil législatif et l'exécutif occupaient alors l'attention de l'Angleterre. Le ministre des colonies s'était enquis (18) s'il serait opportun de modifier l'organisation de ces deux Conseils, surtout d'y appeler plus de membres indépendants du pouvoir, c'est-à-dire sans emplois de la Couronne, et, dans ce cas, si le pays pourrait fournir assez d'hommes honorables pour cette dignité. Kempt répondit (19) que le Conseil législatif était composé de vingt-trois membres, seize protestants et sept catholiques, dont douze fonctionnaires ; et le Conseil exécutif de neuf membres, huit protestants et un catholique, tous pourvus d'emplois, un seul excepté. Il ne conseillait point d'opérer tout de suite beaucoup de changements ; il fallait introduire cependant, mais par degrés, dans le Conseil législatif une forte proportion de membres indépendants, et ne retenir qu'un seul juge dans les deux Conseils, le juge en chef. Il pensait aussi qu'il était à propos de nommer au Conseil exécutif un ou deux membres les plus distingués de l'Assemblée, afin de donner à la branche populaire de la confiance dans le gouvernement. On trouverait assez de personnes honorables pour remplir les vacances qui se produisaient de fois à autre dans les deux Conseils.

Dès que la lettre de Kempt, communiquée au Parlement impérial, fut connue en Canada, les principaux habitants des comtés de Richelieu, Verchères, Saint-Hyacinthe, Rouville et Chambly, s'assemblèrent à Saint-Charles (20) sous la présidence de Debartzch (21) (7 octobre 1830). On vota des résolutions portant que bien que la conduite de ce gouverneur eût heureusement calmé les jalousies et les discordes nées de la politique extravagante et arbitraire de lord Dalhousie, sa lettre réveillait les craintes les

(18) Lettre de Murray, septembre 1829, adressée aux gouverneurs du Bas et du Haut-Canada (Can. Ar., G^{19}, Aug.-Dec. 1829).

(19) Kempt to Murray, Jan. 3, 1830 (Can. Ar., Q^{193-1}, pp. 24, 28, 32, 34). Kempt to Hay Jan. 3, 1830 (*Ibid.* Q^{195-A}, p. 1).

(20) Sur la rivière Richelieu.

(21) Qui était membre du Conseil législatif.

plus sérieuses. Si les deux Conseils n'étaient pas réformés sans retard, il fallait s'attendre aux plus funestes désordres, parce que le peuple désespérerait de voir régner une entière harmonie entre toutes les branches de la législature.

Kempt, se voyant au moment d'avoir à se prononcer sur les réformes appelées partout à grands cris, avait demandé son rappel, pour ne pas se trouver dans les mêmes difficultés que son prédécesseur. Il savait que le pays était trop avancé pour se contenter plus longtemps de déclarations générales, et qu'il fallait enfin lui accorder ou lui refuser d'une manière formelle et précise ce qu'il réclamait. Quoiqu'il eût réintégré les juges de paix destitués par Dalhousie, et qu'il eût aussi commencé à réorganiser la milice et à rétablir dans leurs grades les officiers qui avaient été cassés pour leurs opinions politiques, les résolutions de l'assemblée de Saint-Charles lui démontraient que sa popularité finissait avec son administration.

Il fut remplacé par lord Aylmer, qui arriva à Québec le 12 octobre 1830 (22). Avec le même programme à suivre, Aylmer allait avoir une Assemblée plus nombreuse en face de lui, et par conséquent plus difficile encore à contenter. La mort de George IV (26 juin 1830), avait donné lieu à des élections générales ; et le parti de la réforme s'était beaucoup accru. Les anciens membres de ce parti furent réélus à de fortes majorités. Soixante Canadiens-Français (23) et vingt-quatre Anglais composaient la nouvelle Chambre. Plusieurs de ces derniers avaient été portés par les Canadiens-Français, preuve que les principes l'emportaient chez nos compatriotes sur les préjugés nationaux, qui dominaient le gouvernement. Le bureau colonial avait une telle antipathie pour les nôtres que la crainte de troubles

(22) Il entra en fonction le 20. Aylmer to Murray, Oct. 20, 1830 (Can. Ar., Q195, 1-2, p. 335). Il fut nommé d'abord administrateur de la province puis gouverneur général. Ses instructions sont du 24 novembre 1830. Rep. Can. Ar., 1905, I, 49-50. « He (Aylmer) believed that the fault lay with the British, who were aiming at the subversion of the French laws and institutions. The Assembly undoubtedly had just grounds for complaint. » H. E. Egerton. *History of Canada*, d. c. 114. V. sa lettre à Goderich, 17 jan. 1831 (Can. Ar., Q197, 1-2, p. 28). Sir James Kempt retourna en Angleterre le 20 octobre (1830).

(23) Parmi lesquels Louis-Hippolyte La Fontaine et Augustin-Norbert Morin, qui allaient jouer, le premier surtout, un rôle prépondérant sous le régime de l'Union (1841-1867). V. L.-O. David, *L'hon. A. N. Morin*, Montréal, 1872 : *id.*, Sir L. H. *La Fontaine*. Montréal. 1872. A.-D. De Celles, *La Fontaine et son temps*, Montréal, 1907. S. Leacock, *Baldwin. La Fontaine. Hincks* ((*Makers of Canada*), Toronto, 1907.

et les vives recommandations de Kempt purent seules l'engager à nommer Denis-Benjamin Viger et deux autres Canadiens-Français (24) au Conseil législatif, sur cinq membres qui y furent ajoutés vers ce temps-là.

Lord Aylmer ouvrit les Chambres le 27 janvier 1831, et les informa que la mort du roi, l'avènement de Guillaume IV à la Couronne et un changement de ministère avaient retardé la solution de la question des finances coloniales ; mais les nouveaux ministres s'en occuperaient bientôt, et il espérait que leurs instructions mettraient fin aux difficultés à cet égard (25) L'Assemblée se hâta de voter une loi pour empêcher les juges de siéger dans les deux Conseils, afin de mettre à l'essai les nouvelles dispositions de l'exécutif. La loi fut aussitôt rejetée par la Chambre haute. La plupart des membres de l'Assemblée en conclurent que les ministres poursuivraient l'ancienne politique, et résolurent de persister, de leur côté, dans leurs prétentions. Ils accusèrent le procureur général Stuart de s'être rendu coupable de fraudes, de menaces et de violences dans l'élection de 1827, au bourg de William-Henry (Sorel) (26); de faits de partialité et de persécution dans l'exercice de ses fonctions ; de concussions, en exigeant sans autorisation des honoraires pour le renouvellement des commissions des notaires après la mort de George IV ; ils l'accusèrent aussi d'avoir prêté son ministère à la Compagnie de la baie d'Hudson contre le locataire des *Postes du Roi* (27) Lampson, qu'il était tenu de défendre en sa qualité d'officier de la Couronne. La Chambre demanda la destitution de ce fonctionnaire (28), qui fut d'abord suspendu, puis déposé de sa charge, après deux ou trois ans d'enquête au bureau des colonies, à Londres, où Viger avait été envoyé pour soutenir les accusations.

Enfin le gouverneur reçut la réponse des ministres sur la question des subsides. Ils abandonnaient le contrôle de tous les revenus, [formant un total de trente-huit mille livres sterling], à l'exception du revenu casuel et

(24) Pierre-Saveuse de Beaujeu et Louis Guy.

(25) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1831.

(26) Où il posait sa candidature contre le docteur Wolfred Nelson, qui fut élu à la majorité de deux voix (N. de l'auteur).

(27) On appelait *Postes du Roi* des stations placées sur la rive nord du bas Saint-Laurent, en allant vers la mer, et dans plusieurs endroits sur le Saguenay, pour le commerce de pelleterie avec les sauvages, et pour la pêche du marsouin, du saumon, etc. (N. de l'auteur). V. Rep. Can. Ar. 1886, CLXXII.

(28) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831.

domanial (29), pour une liste civile de dix-neuf mille cinq cents livres sterling votée pour la vie du roi. Cette réserve, loin d'être exorbitante, semblait assez raisonnable ; elle devait diminuer d'importance de jour en jour par suite des progrès du pays et de l'augmentation de ses richesses. La Chambre refusa d'y consentir (30), grande faute due à l'entraînement d'autres questions qui avaient déjà fait perdre de vue la liste civile. Si le gouvernement eût agi plus tôt comme il agissait aujourd'hui, tout se fût arrangé. Mais, après tant d'années de discussions, les passions s'étaient échauffées. Les deux Conseils avaient tellement perdu l'estime publique, qu'on ne voulait plus croire à la possibilité d'une administration juste et impartiale, tant qu'ils seraient là pour l'aviser ou pour la couvrir. On demanda des garanties et des réformes qui effrayèrent l'Angleterre. Jusqu'ici le pouvoir, maître des deux Conseils, de l'armée et de toute la puissance de l'Empire, avait pu retenir dans des limites assez étroites les représentants d'un peuple de cinq cent mille âmes (en 1830). Mais qu'arriverait-il dans l'avenir ?

Le bureau des colonies n'ignorait pas que les principes favorisaient ce peuple, fragile encore, qui avait fondé le Canada, et qu'il serait impossible de les violer longtemps sans révolter la conscience publique. C'est pourquoi il nourrissait en secret son projet de 1822, voulant mettre fin une bonne fois, le moment venu, par une grande injustice à mille injustices de tous les jours. Il s'était trahi, cependant, par le refus de toute réforme capable de rétablir l'harmonie dans le pays. Aussi l'Assemblée avait-elle à se tenir sur ses gardes. Elle ne devait rien compromettre, mais s'appliquer à profiter des circonstances et surtout du temps, qui élève dans la république des États-Unis une rivale à laquelle l'Angleterre sera, un jour peut-être, obligée de chercher des ennemis, pour conserver la domination du commerce et des mers. Avec une politique ferme et habile, les Canadiens pouvaient triompher des antipathies métropolitaines, et mettre les intérêts éclairés à la place des préjugés aveugles. Car une grande nation comme l'Angleterre peut-elle être jalouse des institutions d'un jeune peuple

(29) C'est-à-dire des biens des Jésuites, des postes du roi, des forges Saint-Maurice, du quai du roi à Québec, du droit de quint, des lods et ventes, et des fonds dits des terres et des bois. Le tout ne se montait qu'à environ 7.000 liv. ster. par année, et le gouvernement se le réservait, parce qu'il ne le retirait point de taxes, mais directement des domaines de la Couronne (N. de l'auteur). — V. le message du ministre, Goderich to Aylmer, Dec. 24, 1830. Can. Ar., Q 197, 1-2, p. 113.

(30) Aylmer to Goderich, March 4 and 15, 1831 (Can. Ar., Q 197, 1-2, pp. 100, 101). Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831.

relégué à l'extrémité du monde ? Malheureusement, dans une petite société, les passions s'enflamment en peu de temps, et les injustices, senties trop vite, font oublier la prudence nécessaire pour attendre des remèdes souvent trop tardifs. C'est ce que révélera la suite des événements que nous allons retracer. On oubliait aussi que parmi les ministres qui tenaient successivement le portefeuille des colonies, il pouvait s'en trouver qui n'entrassent pas bien avant dans le projet d'angliciser les Canadiens-Français, et de réunir les législatures des deux provinces canadiennes en une seule. Lord Goderich, par exemple, ne montrait pas un très vif désir d'accélérer la réalisation de ce projet. Mieux éclairé sur le Bas-Canada que ses prédécesseurs par de fréquents entretiens avec Denis-Benjamin Viger, il parut vouloir faire plus de concessions qu'aucun d'eux. C'était de lui que venait la dernière proposition relativement aux subsides, par laquelle était accordé presque tout ce que la Chambre avait demandé sur cette question capitale.

Néanmoins l'Assemblée, ne tenant pas compte des oppositions que ce ministre avait à vaincre dans le milieu où il agissait, pour obtenir l'assentiment de ses collègues, se défia toujours de lui, comme elle s'était défiée de ses devanciers, et au lieu de souscrire à sa proposition, elle demanda copie des lettres qu'il avait écrites au sujet de la liste civile. Lord Aylmer répondit qu'il regrettait de n'être pas libre de les lui communiquer. C'est une règle générale, effectivement, que les gouverneurs ne peuvent montrer aucune dépêche des ministres sans la permission du bureau des colonies (31). La Chambre fut blessée de ce refus, et ordonna un appel nominal pour examiner l'état de la province. C'était annoncer qu'elle allait agrandir ses prétentions. Elle demanda au Conseil exécutif des détails sur la liste civile, un état du revenu des biens des Jésuites, un état du revenu des terres et des bois, et des explications sur l'emploi qu'on ferait de ces revenus ; elle demanda si le juge de l'amirauté, à Québec, recevait des appointements ou des honoraires (32). Le gouverneur ne la satisfit que sur une partie de ces points. Quelques jours après, il l'informa que les ministres se proposaient de soumettre au Parlement impérial un bill destiné à révoquer l'ancien

(31) Jour. de la Chambre d'assemblée. — Lorsque je faisais des recherches pour cet ouvrage, le secrétaire de lord Elgin (gouverneur-général du Canada, 1847-1854), le colonel Bruce, me montra cette règle dans un livre imprimé contenant toutes celles qui doivent servir de guides aux gouverneurs des colonies anglaises (N. de l'auteur).

(32) Adresses au gouverneur général, 28 février 1831 (Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831). Aylmer to Goderich, March 4, 1831. (Can. Ar., Q197, 1-2, pp. 106, 111).

acte qui avait confié aux lords de la trésorerie l'emploi des revenus dont on accordait la disposition à la législature coloniale (33).

Le comité auquel tous ces messages furent renvoyés présenta un premier rapport la veille de l'appel nominal (7 mars 1831). « Comme les principales recommandations du comité des Communes d'Angleterre, disait-il, n'ont pas été suivies, bien qu'il y ait plus de deux ans qu'elles ont été faites ; comme la demande que l'on adresse maintenant à l'Assemblée n'y est pas conforme..., votre comité est d'opinion de ne point voter d'allocations permanentes pour les dépenses du gouvernement ». Le lendemain (8 mars), Louis Bourdages et Louis-Hippolyte La Fontaine proposèrent de refuser les subsides jusqu'à ce que tous les revenus publics, sans exception, fussent mis sous le contrôle de l'Assemblée ; les juges, exclus des Conseils législatif et exécutif; ces deux corps, réformés à fond ; et les terres de la Couronne, concédées en franc-alleu roturier et régies par les lois françaises en vigueur dans la province. Cette motion parut prématurée et fut rejetée par cinquante voix contre dix-neuf.

On fit alors l'appel nominal, et les débats sur l'état de la province commencèrent. Ils durèrent plusieurs jours, et se terminèrent par l'adoption de nouvelles pétitions à l'Angleterre, [à la suite de treize résolutions qu'avait présentées John Neilson (34).] On ne cessait plus d'en appeler à la métropole. Au cours de ces discussions, Thomas Lee, appuyé par Augustin-Norbert Morin, proposa vainement, pour rétablir la concorde, de rendre élective la Chambre haute (35). On demanda à l'Angleterre des institutions municipales et les biens des Jésuites ; on protesta de nouveau contre l'administration des terres de la Couronne ; contre certaines lois de commerce passées à Londres ; contre l'introduction dans les cantons de l'Est et ailleurs des lois anglaises relatives au droit de primogéniture, au mode de transport des biens, aux hypothèques, etc. ; contre la trop faible responsabilité des fonctionnaires ; contre l'ingérence du Parlement impérial dans nos affaires intérieures ; contre le choix partial des conseillers

(33) Goderich to Aylmer, December 24, 1830, d. c. V. les pièces relatives aux subsides et aux autres questions qui divisaient les deux Chambres, d. les Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831-1832. Ar. can., Q197, 1-2, pp. 111-138.

(34) Aylmer to Goderich, March 5 and 15, April 6, 1831 (Can. Ar., Q197, 1-2, pp. 140, 142 (texte des résolutions), 161, 284 et aussi 164-179, 183 ss.). Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831.

(35) Cette proposition fut écartée par une majorité de 24 voix contre 18, division qui annonçait déjà un fort parti en faveur du principe électif (N. de l'auteur).

législatifs ; et l'on ajouta que les abus signalés par le comité de la Chambre des Communes, en 1828, existaient toujours (36).

Aylmer, qui était un homme sensible, parut fort affecté de ce nouvel appel à l'Angleterre. Lorsque la Chambre en corps lui remit la pétition au roi, il lui dit qu'il était content de voir les abus nettement exposés, et que plusieurs étaient déjà en voie de réforme. Il serait néanmoins beaucoup plus satisfait s'il pouvait se persuader que la pétition contenait tous les sujets de plainte. Pour lui, il n'avait rien déguisé à l'Assemblée ; il estimait que la dissimulation et le mensonge étaient indignes du gouvernement et du peuple loyal de ce pays. La Chambre avait-elle tout dit ? n'avait-elle pas en réserve quelque autre grief, qu'elle produirait plus tard ? Il la priait de n'en omettre aucun, au nom du roi qui était la sincérité même, afin que l'Angleterre pût voir d'un coup d'œil toute l'étendue des maux (37). A ces sentiments exprimés avec tant de naïveté et de chaleur, on ne peut s'empêcher de reconnaître la bonne foi de lord Aylmer, car il est impossible d'attribuer un pareil langage à l'hypocrisie.

Un député des cantons de l'Est se joignit vers ce temps à la majorité de la Chambre contre l'oligarchie. C'était cette oligarchie qui avait suggéré au bureau des colonies l'idée de dresser l'acte de la tenure en franc et commun soccage pour empêcher que les lois françaises ne s'étendissent aux cantons. M. Peck, avocat, déclara que cette tenure avait été imposée contre les intérêts et les droits des habitants ; et il fit adopter une adresse par laquelle l'Assemblée supplia le prince de faire révoquer l'acte du Parlement impérial et rétablir les anciennes lois (38). Le juge John Fletcher, du district de Saint-François, formé de ces cantons, fut accusé de tyrannie et d'abus, et la Chambre pria le gouverneur de prendre les mesures nécessaires pour protéger les habitants contre ses injustices. Le juge Kerr, des cours de l'amirauté et du banc du roi, fut aussi accusé d'extorsions et d'autres fautes graves dans l'exercice de ses hautes fonctions (39). A la vue de pareils scandales, le public perdait de plus en plus confiance dans les autorités.

(36) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831. Aylmer to Goderich, April 5, 1831 (contient la pétition) (Can. Ar., Q197, 1-2, pp. 265, 271). Cette session fut close le 31 mars.

(37) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831.

(38) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831. Can. Ar., Q197, 1-2, p. 297. Aylmer to Goderich, April 7, 1831 (*ibid.*, p. 295). Le Conseil législatif s'opposa à la révocation de cette loi.

(39) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831.

C'est pendant la session de 1831 que la législature du Bas-Canada proclama l'émancipation des juifs dans cette province en les admettant, par une loi que le roi sanctionna l'année suivante (5 juin), à l'égalité de tous les droits civils et politiques (40).

En 1831, lord Howick, sous-secrétaire des colonies, fit voter, malgré l'opposition de Wellington, une loi (41) modifiant la constitution du Canada de manière à autoriser la législature à Québec à disposer de tout le revenu provincial, moyennant une liste civile de dix-neuf mille cinq cent livres sterling. Les réformes qui se font trop attendre suscitent l'idée de beaucoup d'autres ; l'Assemblée en demandait déjà de nouvelles avant de voter une liste civile. A mesure qu'elle avançait, elle apercevait mieux les véritables causes des maux publics.

Le Parlement bas-canadien se rouvrit le 15 novembre (1831), et l'Assemblée reçut copie d'une longue réponse de lord Goderich (42) à ses adresses de la session précédente. Le ministre des colonies faisait savoir, entre autres choses que le roi, confiait à la législature provinciale la disposition du revenu des biens des Jésuites, et que le gouverneur pourrait à l'avenir sanctionner toute loi permettant à des autorités locales de gérer les intérêts d'un comté, d'une ville ou d'une paroisse. L'Assemblée renvoya cette lettre aux comités de l'instruction publique, du commerce, de l'administration de la justice, des comptes, etc., pour ce qui les concernait. Une dépêche plus importante (43) suivit celle-là. Elle invitait les Chambres à rendre par une loi les juges des cours supérieures indépendants de la Couronne et inamovibles, sauf forfaiture, mais à condition que leur traitement serait voté d'une manière permanente ; elle les informait qu'il ne serait plus nommé de juges ni au Conseil exécutif ni à la Chambre haute, excepté le juge en chef, et encore serait-il tenu de s'abstenir de prendre part aux débats politiques. Lord Aylmer transmit en même temps à l'Assemblée l'acte (d'Howick) passé au Parlement impérial.

La Chambre se forma en comité général pour délibérer sur la composition des deux Conseils, et, après de longs débats, cette question fut ajournée.

(40) Nous avons devancé l'Angleterre qui ne concéda l'égalité civile et politique aux Juifs qu'en 1858.

(41) Qui fut sanctionnée le 22 septembre 1831.

(42) Du 7 juillet 1831 (Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831. Can. Ar., G[22] Jan.-Aug. 1831). V. aussi Aylmer to Goderich, Nov. 19, 30, 1831 (Can. Ar., Q[198-2], pp. 284, 298, 301-305).

(43) Du 8 décembre 1831. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831. (Can. Ar., G[23], Sept.-Dec. 1831).

La loi sur les juges ayant été adoptée par la Chambre et envoyée au Conseil législatif, le gouverneur pria l'Assemblée de voter, pour la durée de la vie du roi, les traitements du chef du gouvernement, du secrétaire civil, du secrétaire provincial, du procureur général et du solliciteur général. Ces traitements, ceux des juges, avec quelques pensions et d'autres petites sommes, formaient une liste civile de dix-neuf mille cinq cent livres sterling. Cette demande fut discutée en comité général ; le comité se leva sans prendre de résolution, ce qui équivalait à un rejet (44). Jamais, comme on l'a dit, la Chambre n'avait fait une faute aussi grave. Mais déjà une influence funeste l'emportait au delà des bornes de la prudence.

Les élections changeaient de plus en plus le caractère de ce corps. Un grand nombre de jeunes gens avaient été élus par le peuple. Ils apportèrent leurs idées exagérées, et excitèrent les chefs, qui avaient plutôt besoin d'être retenus, après la longue lutte qu'ils venaient de soutenir, que d'être poussés vers d'autres hasards. La Fontaine, Morin, de Bleury, Rodier, pour en citer quelques-uns, trouvèrent qu'on faiblissait au milieu de la carrière. Il fallait posséder, disaient-ils, tous les droits, tous les privilèges qui sont le partage indubitable du peuple dans le Nouveau Monde ; il n'y avait rien à craindre en insistant. Les États-Unis n'étaient-ils pas à côté de nous pour nous recevoir dans leurs bras, si nous étions blessés dans une lutte aussi sainte ? Ils s'opposèrent à tout compromis, à toute transaction. Ils se rangèrent autour de Papineau ; ils lui promirent un appui inébranlable. Ne voyant les obstacles qu'à travers un prisme trompeur, ils croyaient pouvoir amener l'Angleterre où ils voudraient. Ils ne se doutaient pas que l'Angleterre, plus habile, se servirait d'eux plus tard, après la consommation de l'union législative, pour faire marcher un système dont la fin première serait, suivant lord Durham, son auteur, « d'établir dans le Bas-Canada une population anglaise, avec les lois et la langue anglaises, et de soumettre cette province au régime vigoureux d'une législature essentiellement anglaise » (45).

(44) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831-1832. Aylmer to Goderich, Feby 5 and 27, 1832 (Can. Ar., Q201-1, pp. 65 et 129).

(45) « ... it must henceforth be the first and steady purpose of the British Government to establish an English population, with English laws and language, in this Province, and to trust its government to none but a decidedly English Legislature... Lower Canada must be governed now, as it must be hereafter, by an English population. » *Report on the Affairs of British North America, from the Earl of Durham*, 31 January 1839 (*Lord Durham's Report*... edited with an Introduction by Sir C.-P. Lucas, 3 v. Oxford, 1912, II, 288-289, 290). De même, Arthur Buller, chargé d'une enquête par Lord Durham, écrivait : « ... until Canada is nationalized and Angli-

Malgré les sentiments chaleureux que lord Aylmer exprimait en toute occasion, il était visible que les refus de la Chambre lui inspiraient de la défiance. La communication qu'il eut à lui faire au sujet des réserves du clergé (46), faute de bonne entente, n'adoucit pas les esprits. Les terres publiques appartenaient à tout le corps des habitants de la province sans distinction de communion. Le gouvernement impérial, cependant, avait assigné sans droit, sans justice, dans un temps encore tout vicié par les préjugés religieux, une portion considérable de ces terres au soutien de la religion protestante, dont les sectateurs comptaient à peine dans la masse des citoyens (47). C'était, sous une autre forme, lever, comme en Irlande, la dîme anglicane sur les catholiques et tous les dissidents. Lord Goderich, voyant le défaut de ce système, fit demander à l'Assemblée comment on pourrait y remédier: Concession équitable et importante. La Chambre s'empressa de dresser un bill qui révoquait les articles de la constitution relatifs aux réserves du clergé protestant. Appuyée par les députés des cantons de l'Est, elle chercha à mettre fin aussi à la loi qu'Ellice avait fait voter au Parlement impérial autorisant le seigneur qui adoptait la tenure en franc et commun soccage à demander de ses terres non concédées le prix qu'il voulait, et introduisant la législation anglaise avec cette tenure. Ses deux projets de loi tombèrent dans le Conseil législatif, qui venait de faire emprisonner (48) Ludger Duvernay et Daniel Tracey, directeurs de la *Minerve* et du *Vindicator*, (de Montréal), pour avoir publié des écrits qui l'offensaient d'autant plus qu'ils étaient tout favorables à l'Assemblée.

A l'égard des terres incultes de la Couronne, le ministre des colonies pensait qu'au lieu de les donner gratuitement à qui en demanderait, comme le proposait la Chambre, il valait mieux les vendre à un prix modéré ; néanmoins si elle avait un meilleur système à proposer, il serait bien reçu. En ce qui concornait les réserves du clergé, lord Goderich était de son sentiment : il fallait les abolir. « Quand un mode de lever de l'argent pour un

fied, it is idle for England to be devising schemes for her improvement... » « The colony will not be worth keeping unless it is Anglified » (*Report of the Commissioner of Inquiry into the state of Education in Lower Canada*, Quebec, Nov. 15, 1838 (*Ibid.* III, 240, 273, 289). V. *infra*. ch. III.

(46) Goderich to Aylmer, Nov. 21 1831 (Can. Ar., G[23], Sept.-Dec. 1831).

(47) En 1830, ces réserves dans le Bas-Canada comprenaient environ un demi-million d'acres (N. de l'auteur). Goderich to Aylmer, Nov. 21, 1831, d. c.

(48) Malgré l'opposition de sept membres du Conseil.

objet public est défectueux, ajoutait-il, il est encore plus condamnable si cet argent doit aller aux ministres de la religion, puisqu'il tend à rendre odieux aux habitants ceux-là mêmes qui ont besoin d'une manière si particulière de leur bienveillance et de leur affection » (49).

La Chambre avait terminé l'examen des accusations portées contre le juge Kerr ; elle demanda la suspension de ce fonctionnaire au gouverneur, qui refusa sous prétexte que les juges étaient sur le point de devenir indépendants du pouvoir exécutif ; il ajouta cependant qu'il le suspendrait si le Conseil législatif se joignait à elle. De nouvelles plaintes ayant été formées contre le juge Fletcher, elle les renvoya à un comité d'enquête, qui fit un rapport auquel l'ajournement de la législature ne permit pas de donner suite (50).

Aylmer, en prorogeant les Chambres (25 février 1832), exprima son regret de voir qu'après toutes les espérances que certaines délibérations antérieures de l'Assemblée avaient fait naître, elle eut accueilli la liste civile par un refus. Il l'informa que, malgré les embarras qui pourraient en résulter, il se trouvait dans la nécessité de soumettre, suivant ses instructions, la loi des subsides à l'approbation du roi (51).

Les concessions de lord Goderich n'avaient pas diminué l'excitation des esprits. Le parti anglais tremblait à la vue des réformes projetées par le ministre. Le parti canadien croyait fermement que ces réformes seraient sans aucun effet tant que les Canadiens-Français ne seraient pas plus nombreux dans les deux Conseils et dans les départements publics ; tant qu'ils n'auraient pas une plus grande part du pouvoir, la démarcation insultante existerait toujours entre le vaincu et le conquérant.

C'est au milieu de ces discordes qu'eut lieu à Montréal l'élection d'un député (52) ; elle dura trois semaines, avec toute la passion d'une lutte acharnée. Il y eut des rixes ; le 21 mai (1832), les troupes, mises sous les armes, tirèrent sur le peuple, tuèrent trois Canadiens-Français et en blessèrent deux, sanglant épisode qui produisit une profonde émotion. Tout

(49) Goderich to Aylmer, Nov. 21, 1831, d. c.

(50) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1831-1832. L'Assemblée vota une résolution demandant que le bureau des postes fût placé sous le contrôle de la législature (N. de l'auteur).

(51) Le bill relatif aux juges fut aussi réservé au bon plaisir du prince. Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1831-1832 (N. de l'auteur).

(52) Daniel Tracey, directeur du *Vindicator*, et Stanley Bagg étaient les candidats. Le premier fut élu (21 mai) par trois voix de majorité. Il mourut peu après.

l'odieux en retomba sur le corps exécutif, « qui savait si bien, disait-on, choisir les victimes ». Le gouverneur fut prié par Papineau de se rendre à Montréal afin d'assister à l'enquête ; mais il ne crut pas devoir faire un acte qui l'eût compromis aux yeux des Anglais, et qui, d'ailleurs, eût passé pour une intervention dans l'administration de la justice (53). Le choléra asiatique, qui éclata cette année (1832) pour la première fois en Canada, et qui y fit des ravages épouvantables (54), n'amena aucune trêve entre les partis. On tint en divers endroits de nouvelles assemblées publiques. La paroisse de Saint-Charles, qui paraissait s'être attribué l'initiative pour cette forme de discussion politique, donna l'exemple. On voulait imiter, disait-on, l'Irlande et O'Connell ; une fois en mouvement, il fut impossible de s'arrêter. Dans une assemblée des principaux habitants de la vallée du Richelieu (30 juillet 1832), on déclara que l'Angleterre était responsable des ravages du choléra, parce qu'elle avait envoyé dans le pays une immense émigration qui portait en elle les germes du fléau : environ cinquante-deux mille émigrants avaient été débarqués à Québec dans le cours de l'année (55). On protesta contre la conduite des magistrats dans l'affaire du 21 mai, contre le refus du gouverneur de se rendre à Montréal. On passa enfin en revue tous les griefs des Canadiens-Français, en signalant pour la centième fois leur exclusion des charges publiques (56).

Le parti anglais eut aussi ses assemblées et ses résolutions, d'une tendance toute contraire. Le procureur général et le solliciteur général du Haut-Canada convoquèrent les citoyens de Toronto pour prier le roi d'in-

(53) Le coroner fit arrêter le colonel MacIntosh et le capitaine Temple, qui commandaient le détachement de soldats qui avait tiré sur le peuple. Ils furent obligés de fournir chacun un cautionnement de mille louis en attendant leur procès. Les juges ayant déclaré la procédure illégale, une nouvelle accusation fut portée contre ces deux officiers, et rejetée définitivement par le grand jury, après avoir causé beaucoup de trouble dans la ville où le sang avait été répandu (N. de l'auteur). — Aylmer to Goderich, May 31, 1832 (Can. Ar., Q[201-2], p. 454). Report to MacIntosh (*Ibid.*, 457 et aussi 463-501). Aylmer to Goderich, June 6, 1832 (*Ibid.*, Q[202-1], pp. 3, 6 ss.) Rapport de Papineau à Aylmer, 22 mai 1832. Aylmer to Papineau, June 4, 1832 (*Ibid.*, Q[202-1], pp. 223, 225). Aylmer to Goderich, Sept. 7 and 24, 1832 (*Ibid.*, Q[203-1], pp. 16 à 34, 108, 110, 354).

(54) Il enleva trois mille trois cents personnes rien qu'à Québec, en quatre mois (N. de l'auteur).

(55) Le *Mercury* de Québec, 27 novembre 1832. — Aussi bien Lord Durham blâme cet état de choses et cite des témoignages singulièrement probants à cet égard. D'après lui, de 1830 à 1839, 263.089 émigrants anglais étaient débarqués à Québec. Cette émigration date surtout de 1820. (*Lord Durham's Report*, ed. by C.-P. Lucas, d. c., II, 243-250, 37, n.). V. aussi S. C. Johnson, *A History of Emigration from the United Kingdom to North America*, 1763-1912 (1913).

(56) Aylmer to Goderich, October 9, 1832 (contient le texte de ces vingt résolutions et d'autres documents) (Can. Ar., Q[203-1, 2, 3], pp. 140, 152, 303, 306, 379, 384).

corporer l'île de Montréal à leur province (57). Lord Aylmer était alors tout à fait soulevé contre la Chambre d'assemblée et contre les Canadiens-Français (58). Il visita les cantons de l'Est et la vallée de l'Ottawa, et écrivit à lord Goderich que les cantons pouvaient recevoir cinq cent mille émigrés, et la vallée cent mille ; une inondation d'émigrants était, à son avis, le meilleur moyen de mettre un terme au différend des deux races.

Lord Goderich travaillait à corriger les abus. On avait ajouté au Conseil législatif onze nouveaux membres, dont huit Canadiens-Français, afin de le populariser un peu. « Depuis longtemps, dit Christie (59), ce corps baissait dans l'opinion publique, et il était tombé en un profond discrédit. Il n'avait rien d'aristocratique ; en général, par leur caractère ou par leur position, les personnes qui le composaient étaient peu faites pour le relever dans la confiance et l'estime du pays ». Mais les réformes n'étaient pas assez rapides pour satisfaire le public. Le gouverneur parla avec modération aux Chambres lorsqu'elles se réunirent de nouveau (15 novembre 1832). Il toucha aux sujets qui devaient les occuper, s'abstenant de toute remarque sur l'article de la liste civile, et donna de justes louanges à l'admirable conduite du clergé et des médecins au milieu des ravages du fléau qui avait décimé la population (60). L'Assemblée, de plus en plus jalouse de ses privilèges, protesta contre les attaques qu'elle avait cru voir dans son discours de prorogation, à la session précédente. Bientôt après, elle reçut communication des vues du ministre sur la loi des subsides (61) qui avait été renvoyée au roi. A l'avenir, le gouverneur ne pourrait en sanctionner d'autres où ne serait point déterminé en détail l'emploi de toutes les sommes accordées. Comme le dénouement de la question de la liste civile à la session dernière équivalait à un rejet absolu des demandes adressées à la libéralité de la Chambre, le roi continuerait de pourvoir aux besoins, en y appliquant l'argent que les lois mettaient à sa disposition. Et quant au projet d'acte pour l'indépendance des juges, il n'avait pas reçu la sanction, parce que la Chambre n'avait pas affecté un fonds permanent et fixe pour leur traite-

(57) Can. Ar., Q[206-3], p. 721.

(58) Il écrivait que la majorité de la Chambre d'assemblée se composait d'hommes ignorants et pleins de préjugés, dominés par Papineau. Aylmer to Goderich, April 5 and 6, 1833 (Can. Ar., Q[207-2], pp. 377 et 383).

(59) *Op. cit.*, III, 391.

(60) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1832.

ment, suivant la règle établie en Angleterre, laquelle était d'autant plus nécessaire dans le Bas-Canada, disait lord Goderich (62), que la population de cette province se partageait en deux classes différentes de langue, de culte et de coutumes, et que la prépondérance de l'une d'elles à l'Assemblée représentative excitait la jalousie de l'autre.

Le retour du bureau des colonies à une politique rétrograde ou stationnaire, loin de modérer l'ardeur des esprits, allait précipiter la crise finale. La Chambre se vit inondée de pétitions de Montréal, des Deux-Montagnes, de Richelieu, de Saint-Hyacinthe, de Rouville, de Chambly, de Verchères, de l'Islet, sur les abus de l'administration, sur les vices de la constitution et sur les malheureux événements du 21 mai. Le gouverneur refusa de lui dire s'il avait recommandé au ministre d'augmenter le nombre des membres du Conseil législatif, et quelles personnes il avait présentées. Elle ordonna un appel nominal pour le 10 janvier (1833) (63).

Il fut résolu, après un mois de délibération et une division de trente-quatre voix contre vingt-six, de prier le roi de rendre le Conseil électif (64). La Chambre ensuite protesta contre le projet d'annexer au Haut-Canada le comté de Vaudreuil et l'île de Montréal, « qui contenaient près de soixante mille habitants, dont la plus grande partie descendaient de ceux en faveur desquels avait été signée la capitulation du 8 septembre 1760 ». L'article trente-sept de ce traité porte que les habitants tant des villes que des campagnes « conserveront l'entière et paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers, meubles et immeubles » ; conséquemment, l'entière jouissance des lois françaises sur la propriété qui étaient en usage dans le pays. L'incorporation du comté de Vaudreuil et de l'île de Montréal au Haut-Canada, régi par le droit anglais, aurait eu pour effet de soumettre les populations annexées à l'empire de lois étrangères absolument inapplicables à leurs modes de propriété. L'Assemblée déclara que ce serait une violation de la capitulation et d'actes solennels du Parlement britannique.

La nouvelle de la destitution du procureur général Stuart, et de celle du

(61) Goderich to Aylmer, April 10, 1832 (Can. Ar., G[24] Jan-Aug. 1832).

(62) Cette dépêche fut communiquée à la Chambre le 20 novembre. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1832.

(63) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1832.

(64) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1832. Aylmer to Goderich. Jany 16, 1833 (Can. Ar., Q[206-2], p. 120, 393). On demandait aussi la convocation d'une Convention pour réformer la constitution.

juge Kerr, annoncée quelque temps après (65), calma à peine les esprits. Le Conseil législatif, ne pouvant plus se contenir devant les attaques de l'Assemblée, et d'ailleurs forcé d'agir par le parti qu'il représentait, vota à son tour une adresse à l'Angleterre en opposition à celle des représentants du peuple. Il y disait que la situation du pays était alarmante ; que d'un état de prospérité et de repos le Canada marchait rapidement vers une anarchie certaine ; que l'on faisait tous les efforts pour diviser les habitants ; que les intérêts du commerce et de l'agriculture étaient sacrifiés à l'esprit de cabale ; que le gouverneur était faussement accusé de partialité et d'injustice ; que les officiers civils et militaires étaient représentés sans cause comme une faction corrompue, armée pour l'oppression du peuple, et ce à dessein de dégrader les autorités et de les rendre impuissantes ; que l'on diffamait les juges tout en déniant au Conseil législatif la faculté d'examiner leur conduite ; et, pour comble, que l'on demandait de rendre ce Conseil électif. Il ajoutait que son existence, dans sa forme présente, était essentielle au maintien de la prérogative royale et de l'alliance du Canada avec l'Angleterre, comme à la sûreté de la population anglaise du pays ; qu'un Conseil électif ne serait qu'une seconde Chambre d'assemblée ; que les effets immédiats d'un changement si funeste seraient de rendre électifs tous les offices, de troubler l'esprit des habitants d'origine anglaise, d'arrêter leurs progrès, d'interrompre le cours de l'émigration, de briser les liens qui rattachaient la colonie à la métropole, d'amener un conflit avec le Haut-Canada, « et d'inonder le pays de sang », car le Haut-Canada ne laisserait pas s'établir une « république française » entre lui et l'Océan ; et enfin que le Conseil n'avait point sanctionné la mission de Denis-Benjamin Viger à Londres (66).

Le motif qui animait les auteurs de cette adresse les portait bien loin. L'idée qu'il fallait conserver le même pouvoir à la minorité qu'à la majorité, parce que l'une, comme anglaise, ne pouvait être que royaliste, et l'autre, comme française, que républicaine, fut repoussée par le ministre. « Sa Majesté, dit-il (67), a vu avec satisfaction les marques de loyalisme et

(65) Goderich to Aylmer, November 20 and December 7 1832 (Can. Ar., G25 Sept.-Dec. 1832).

(66) Jour. du Conseil législatif, 1833. Lorsque cette adresse fut votée, tous les membres français étaient absents, hormis un ou deux (N. de l'auteur).

(67) Goderich to Aylmer, July 27, 1833 (Can. Ar. G26 1833). Cette dépêche fut communiquée aux Chambres par le gouverneur, le 14 janvier 1834. Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1834.

d'attachement à la constitution, que contient cette adresse... Mais elle aurait désiré que le Conseil législatif se fût abstenu d'employer, à l'égard de l'autre branche de la législature, un langage moins modéré qu'il ne convient à sa dignité, et peu propre à conserver ou à rétablir la bonne entente entre les deux corps. Sa Majesté est particulièrement mécontente de certaines expressions qui paraissent attribuer à ses sujets d'origine française des desseins que ne comporte pas la fidélité qu'ils lui doivent ; elle aime à croire que tous ses sujets obéissent à sa loi de bon gré et avec plaisir. Elle étendra sa protection paternelle à toutes les classes indistinctement ; et le Conseil législatif peut être convaincu que Sa Majesté veillera à ce qu'elles jouissent des droits et des libertés constitutionnelles qu'elles possèdent par leur participation aux institutions britanniques. »

Il s'était formé à Londres une compagnie pour la colonisation des cantons de l'Est (British American Land Company) ; et les Canadiens commençaient à s'en inquiéter. Ils croyaient qu'elle voulait s'emparer des terres afin de les en exclure ensuite par le haut prix qu'elle en demanderait et par d'autres obstacles. C'était bien là, en effet, le but d'une partie des sociétaires, mais pas de tous. L'Assemblée fit à ce sujet une adresse au roi, qu'elle priait de n'accorder ni terres, ni charte, ni privilèges à cette association. Le Conseil législatif adopta aussitôt une adresse contraire (68).

En votant les subsides, l'Assemblée omit ou diminua certains articles de la dépense, et réduisit les crédits demandés par le gouverneur de cinquante-quatre mille six cents livres sterling à quarante-sept mille deux cents. Le Conseil rejeta la loi en motivant son refus dans une série de résolutions (69).

Les Chambres furent prorogées le 3 avril (1833), après une session de près de cinq mois.

Les villes de Québec et de Montréal venaient d'obtenir de la législature le pouvoir d'administrer leurs affaires. La municipalité de Québec, composée en majorité de Canadiens, rédigea ses règlements en français et les présenta aux tribunaux, selon le vœu de la loi, pour les faire confirmer. Les juges refusèrent de les recevoir, parce qu'ils n'étaient pas aussi rédigés en anglais. Ce refus inattendu donna, dans l'état des esprits, de nouvelles

(68) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1833. On trouvera les documents relatifs à la British American Land Company (1833) aux Ar. can., Q^{213}, 1-280. Cette compagnie avait un capital de 300.000 liv. st.

(69) Jour. de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif, 1833.

armes aux partisans d'une réforme radicale. Bien des gens le regardèrent comme une violation du traité de 1763. « La Chambre doit décider, disait *le Canadien*, si l'on peut se jouer ainsi de la foi engagée entre deux nations. »

Depuis quelque temps, John Neilson, voyant l'entraînement de la majorité des représentants du peuple, s'était séparé de Louis-Joseph Papineau (70). Plusieurs Canadiens influents, tels que Frédéric-Auguste Quesnel et Austin Cuvillier, avaient fait comme lui. Ces hommes éclairés, dont l'expérience et le jugement avaient un grand poids, reconnaissaient toute la justice des droits réclamés par la majorité ; mais ils craignaient de risquer dans une lutte passionnée ce qu'on avait déjà obtenu. Lord Goderich avait fait des concessions dont il fallait lui tenir compte, vu les préjugés si fort enracinés du peuple anglais. A mesure que l'on détruirait ces préjugés, on demanderait la continuation des réformes. Pierre Bédard (71), John Neilson et Papineau étaient les trois hommes d'État les plus éminents qui avaient encore paru dans le Bas-Canada. La séparation de Papineau et de Neilson était un vrai malheur pour le pays. L'éloquence, l'enthousiasme de l'un étaient tempérés par le sang-froid et l'esprit calculateur de l'autre, qui d'ailleurs, étant d'origine écossaise, ne pouvait être personnellement blessé de l'infériorité dans laquelle une oligarchie voulait tenir les Canadiens Français. Tous les deux avaient l'âme grande et fière. Ils étaient presque des amis d'enfance ; ils avaient toujours combattu côte à côte pour la même cause. Cuvillier et Quesnel étaient aussi des hommes d'opinions libérales, modérés toutefois, aimant leur pays et jouissant d'un caractère qui faisait honneur à leurs compatriotes.

Papineau, en s'éloignant de tant d'hommes sages pour se lancer dans une lutte contre l'Angleterre, se chargeait d'une bien grande responsabilité (72). Lorsqu'il rentra chez lui après la session, encore tout ému des

(70) La *Gazette de Quebec*, rédigée par Neilson, atteste, de ce moment, cette divergence de vues ; par contre, le *Canadien* de Québec (tout d'abord), la *Minerve* et le *Vindicator* de Montréal soutiennent Papineau. V. les lettres d'Aylmer à Goderich, des 17 octobre 1832, 30 janvier, 6, 15, 24 avril, 18 mai 1833 (Can. Ar., Q^{203-1} p. 107 ; Q^{203-2}, p. 301 ; Q^{208-3}, p. 258 ; Q^{207-3}, pp. 383, 437, 508 ; Q^{207-4}, pp. 933, 955, 970, 984, 1040, 1058, 1064 ; Q^{208-2}, pp. 327, 528, 530, 540 ; d'Aylmer à Spring Rice, ministre des Colonies, des 10 août, 28, 29 octobre, 7 novembre 1834 (*Ibid.*, Q^{217-2}, pp. 305, 309, 408, 461, 468, 490, 507) contenant des extraits de ces journaux.

(71) V. *supra*, liv. XII, ch. II, liv. XIII, ch. II.

(72) Au reste, les opinions du parti anglais et d'Aylmer lui-même à l'endroit de Papineau et de ses suivants sont clairement exprimées dans la correspondance officielle du gouverneur. V. Aylmer

débats parlementaires, il mit par écrit les griefs de ses compatriotes. Malheureusement la liste en était longue ; elle ne fit qu'aigrir son âme ardente. A la session suivante, il soumit ce travail à ses amis.

Dans l'intervalle, Stanley avait remplacé lord Goderich au ministère des colonies. Stanley, qui s'était montré l'ami des Canadiens-Français dix ans auparavant, était depuis peu devenu leur ennemi et le partisan de leur anglicisation. Il approuva la conduite du gouverneur et du Conseil législatif sur l'article des finances, dans une dépêche à lord Aylmer datée du 6 juin 1833. Aylmer communiqua cette dépêche à Ryland, qui lui écrivit, le 14 août (73), une lettre où il exprimait l'espoir que le ministre verrait enfin la nécessité de faire régler la question par le Parlement impérial. Si l'on écoutait, ajoutait-il, les absurdes prétentions de la Chambre, qui voulait prescrire dans la loi annuelle des finances les conditions auxquelles les fonctionnaires posséderaient leurs charges, peu d'Anglais désireraient en avoir ; mais la population croissante du Haut-Canada allait bientôt se déverser dans le Bas, et l'union législative des deux provinces, qu'il regardait comme inévitable, mettrait un terme à toutes les difficultés. Le 20 août, le gouverneur remercia Ryland de sa lettre, et lui dit : « Il n'y a, sur toutes ces choses, aucune différence d'opinions entre nous » (74).

La législature se réunit le 7 janvier 1834. Lord Aylmer annonça aux Chambres que, le roi ayant nommé un troisième arbitre pour fixer, conjointement avec ceux du Haut et du Bas-Canada, le partage des droits de douane entre les deux provinces, la majorité avait assigné au Haut-Canada le tiers de ces droits, ce qui était une plus grande part que de coutume. Il mentionna ensuite d'autres affaires, et pria l'Assemblée de reprendre sans délai la question financière, afin que l'Angleterre pût agir selon l'exigence des circonstances (75).

to Goderich, October 9, 17, 24, 1832, November 1, 17, 22, 1832, December 15, 1832 (Can. Ar., $Q^{203,\ 1\text{-}2\text{-}3}$, pp. 149, 167, 171, 416, 215, 224, 255, 485, 489) ; Feb. 16 and 28, March 14, 1833 (Can. Ar., $^{206\text{-}3}$, pp. 311, 331 ; $Q^{207\text{-}1}$, p. 68). Pourtant, le gouverneur reconnaissait le loyalisme des Canadiens-Français et louait leur soumission. Aylmer to Goderich, Feb. 5, June 16, 1832 (Can. Ar. $Q^{201\text{-}1}$, p. 65 ; $Q^{202\text{-}1}$, p. 215). V. *infra*, n. 90.

(73) Dans Christie, *op. cit.*, VI, 434-435. Ryland, l'ancien secrétaire du gouverneur Craig, était depuis 1812 membre du Conseil législatif (V. *supra*, liv. XIII, ch. II, liv. XV, ch. I et *passim*).

(74) Christie, *op. cit.*, VI, 436. Au même temps, le gouverneur écrivait longuement au ministre et insistait sur le rejet des subsides par la Chambre d'assemblée. Aylmer to Stanley, August 16, 1833 (Can. Ar., $Q^{209\text{-}1}$, pp. 127, 147).

(75) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1834.

Plusieurs représentants voulaient cesser tout rapport avec le pouvoir exécutif, et passer sur-le-champ à l'examen de l'état de la province. Bourdages, toujours à la tête des hommes les plus avancés, et Rodier, firent inutilement une proposition dans ce sens. Répondant aux remarques du gouverneur sur le rejet de la loi des subsides à la session précédente, la Chambre rappela qu'étant élue par le peuple et sortie de son sein, elle participait à sa destinée et ne devait avoir en vue que son bonheur, c'est-à-dire qu'elle était la partie la plus intéressée à bien régler l'affaire des finances. Elle organisa ses comités ordinaires, mais elle refusa d'en nommer un de bonne correspondance, suivant l'usage, avec le Conseil législatif (76). « C'est se déshonorer, s'écria Bourdages, que de correspondre avec un corps qui a ouvertement déclaré que nous voulions établir une république française ! » La Fontaine ne pensait pas qu'un pareil comité fût nécessaire. Cuvillier lui répondit que l'Assemblée avait le devoir de se tenir en correspondance avec le Conseil, et qu'il était puéril de s'opposer à cet acte de convenance (77).

L'Assemblée reçut plusieurs messages du château Saint-Louis (78). Le 13 janvier (1834) il lui en fut apporté un sur la loi des subsides, et un autre relatif au siège de Mondelet, qu'elle avait bien mal à propos déclaré vacant deux ans auparavant, par suite de la nomination de ce représentant au Conseil exécutif. En effet, de telles nominations étaient, pour ainsi dire, un commencement d'introduction de la responsabilité ministérielle. Le ministre des colonies approuvait le gouverneur de n'avoir pas fait procéder à une nouvelle élection, la Chambre ayant outrepassé son pouvoir. Le lendemain, elle reçut une réponse à son adresse de la dernière session touchant le Conseil législatif.

L'objet de cette adresse, disait Stanley, est de prier Sa Majesté de consentir à ce qu'il se tienne dans le Bas-Canada une convention nationale, qui, indépendamment des autorités législatives, examinerait lequel vaudrait mieux pour réduire au néant la constitution, ou de supprimer la Chambre haute, ou de la rendre élective. Sa Majesté a bien voulu ne voir là qu'une extrême légèreté. Elle ne donnera jamais son assentiment à ce qui doit être regardé comme incompatible avec l'existence même des institu-

(76) Malgré la proposition qu'en fit Neilson. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1834.

(77) V. sur ce débat, la lettre d'Aylmer à Stanley, 22 janvier 1834 (Can. Ar., Q[215-1], p. 34).

(78) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1834.

tions monarchiques ; mais elle sera toujours prête à sanctionner toute mesure capable d'assurer l'indépendance du Conseil législatif et d'en rehausser le caractère...

« Je ne conseillerais pas à Sa Majesté de recommander au Parlement une chose aussi sérieuse que la révocation de l'Acte de 1791... Si, cependant, cette législature se voyait malheureusement forcée par les événements d'user de sa puissance suprême pour apaiser les dissensions intestines de la colonie, mon devoir serait de proposer des changements dans la constitution du Canada, non point pour introduire des formes d'institutions incompatibles avec le gouvernement monarchique, mais pour maintenir et cimenter l'union avec la mère-patrie, en adhérant plus étroitement à l'esprit de la constitution britannique, et en conservant, dans leurs degrés et dans leurs limites, les droits mutuels de toutes les classes » (79).

Il n'est pas besoin de dire quel effet cette décision produisit sur la Chambre. Elle renvoya à des comités spéciaux les messages du gouverneur, qui refusait alors de lui avancer l'argent nécessaire à ses dépenses, sous le prétexte que le rejet de la dernière loi des subsides le laissait chargé d'une trop grande responsabilité. Elle repoussa un projet de loi du Conseil législatif, qui établissait un tribunal destiné à juger, dans certains cas, les accusations portées contre les fonctionnaires ; tandis que le Conseil adoptait un bill passé à l'Assemblée « pour assurer la dignité et l'indépendance des Conseils législatif et exécutif » (80). Contrairement à tous les principes de la constitution anglaise, ce dernier projet, auquel on fit peu d'attention, mettait les membres de l'exécutif hors du contrôle des deux Chambres. Il avait été proposé par Andrew Stuart, et semblait plutôt une ironie qu'une mesure sérieuse. Il ne reçut pas la sanction du roi.

Cependant le jour fixé pour l'examen de l'état de la province approchait. C'était pour cette occasion que Louis-Joseph Papineau avait préparé ce tableau des griefs dont nous parlions tout à l'heure. En arrivant à la Chambre, il l'avait communiqué aux députés qui étaient de son parti. On s'était réuni à diverses reprises chez Elzéar Bédard (81), afin de le discuter et d'y

(79) Dans Christie, *op. cit.*, III, 527-528.

(80) Jour. du Conseil législatif, 1834.

(81) Député du comté de Montmorency, fils de Pierre Bédard ; il était entré au Parlement en 1831. Il fut le premier maire de Québec. V. sur lui Étienne Parent, *Pierre Bédard et ses deux fils*, d. c. Dionne, *Pierre Bédard et ses fils*, d. c. 161-217.

faire les changements jugés nécessaires. Un autre député, Augustin-Norbert Morin, fut ensuite chargé de les mettre sous la forme de résolutions. A la précédente session, Bédard et quelques-uns de ses amis avaient paru vouloir se détacher de Papineau. Pour ramener le parti de Québec à ses vues, celui-ci consentit à modifier les résolutions en quelques points, et, pour flatter l'amour-propre de Bédard, à les laisser proposer par lui. Les débats durèrent plusieurs jours (82), Papineau fit un discours où il s'abandonna imprudemment à un enthousiasme républicain. « Voilà longtemps, dit-il, que nous nous plaignons, et nous sommes tous d'accord sur nos maux ; la difficulté est d'y apporter remède. Il y a des gens qui, tout occupés de constitutions européennes, nous exposent ce qu'ils en conçoivent. Ce n'est pas à nous d'apprécier les institutions de l'Europe ; car nous ne pouvons les bien juger. Voyons plutôt quel doit être notre sort, et préparons à notre patrie une destinée heureuse. Il existe des signes certains qu'avant longtemps toute l'Amérique sera républicaine. S'il est nécessaire de changer notre constitution, faut-il le faire en vue de ces présages ? est-ce un crime que de le demander ? Tout membre de cette Chambre se doit au peuple qu'il représente, et, dût-il être égorgé ensuite par les soldats, il ne peut hésiter à se prononcer pour le changement, s'il y voit le bien de son pays. Il ne s'agit que de savoir comment nous vivons en Amérique, et comment on y a vécu. L'Angleterre, oui, l'Angleterre elle-même y a jeté les fondements d'une puissante république, où fleurissent la liberté, la morale, le commerce et les arts. Les colonies espagnoles et françaises, avec des institutions politiques moins libres, ont été plus malheureuses. Le régime anglais, dans les colonies, a-t-il donc été plus aristocratique que démocratique ? Et en Angleterre même, est-il purement aristocratique ? C'est une grande erreur de la part de M. Stanley, de nous parler du gouvernement monarchique de l'Angleterre en 1834. Du temps des Stuarts, ceux qui ont soutenu le pouvoir monarchique ont perdu la tête sur les échafauds. Depuis cette époque, la constitution de l'Angleterre a été mixte, et elle ne doit pas être appelée autrement. Et c'est M. Stanley, devenu ministre par un vote de la Chambre des Communes contre le gré du roi, à qui l'on a dit de l'accepter ou de perdre sa couronne, c'est cet homme, méprisé aujourd'hui par le peuple, qui nous parle du gouvernement monarchique de

(82) Du 15 au 21 février (1834). Bédard déposa ces résolutions le 17.

l'Angleterre, lorsque les Anglais, si grands par leur commerce, par leurs institutions et par les progrès qu'ils ont fait faire à la civilisation, aux arts et à la liberté dans toutes les parties du monde, peuvent changer ce même gouvernement s'ils le veulent !... »

Neilson présenta un amendement aux résolutions de Bédard : « Comme la dépêche du ministre des colonies du 7 juillet 1831, en réponse aux adresses de la Chambre du 16 mars précédent, contient une promesse solennelle d'aider à la suppression des principaux abus, c'est le devoir de cette Chambre de travailler, dans l'esprit de cette dépêche, à la paix, au bien-être et au bon gouvernement du pays, d'une manière conforme à la constitution ».

« Les résolutions de M. Bédard, ajouta Neilson, portent atteinte à l'existence du Conseil législatif, corps constitué, comme l'Assemblée, par l'acte de 1791 ; elles mettent en accusation le gouverneur, qui forme une autre partie de la législature ; elles portent un refus de subvenir aux dépenses de la province ; elles sont injurieuses au ministre des colonies, c'est-à-dire à la métropole. Je n'ai pas besoin de dire que je ne puis voter pour ces résolutions. En Angleterre et aux États-Unis, ces pays qu'on a cités, le peuple a opéré des changements, non par goût de réformes, mais parce que l'autorité royale voulait violer la constitution. La différence du peuple de ces pays à nous est bien sensible : il combattait pour conserver les droits qu'il avait acquis, et (selon ces résolutions) nous ne voulons plus de ceux que nous possédons. Le résultat serait différent. L'histoire est un sûr moniteur ; elle nous enseigne que les conséquences sont conformes aux principes. »

« Je crains, dit Quesnel, qu'en allant demander à l'Angleterre un changement à notre constitution, nous ne l'obtenions pas, et que notre démarche n'entraîne après elle des conséquences désastreuses. En Angleterre, on n'a jamais voulu convenir des vices de notre constitution ; sera-t-on plus facile aujourd'hui ? Je ne le crois pas. J'ignore où ces résolutions peuvent nous conduire. Si elles n'excitent pas de grands troubles, il en résultera au moins une grande réaction. Je souhaite sincèrement que mes prévisions ne s'accomplissent point ; je désire me tromper. Quoique je ne partage pas l'opinion de la majorité de cette Chambre, si elle obtient un bien réel et durable par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité. Je regretterai de n'avoir pas eu, comme eux, assez d'énergie pour braver le péril et pour

entreprendre une chose que je regarde comme dangereuse, ou du moins comme très incertaine. Si, au contraire, mes craintes se réalisent ; si la Chambre succombe, je ressentirai avec les autres les maux qui pèseront sur ma patrie. Je dirai : C'étaient sans doute les meilleures intentions qui animaient la majorité. Et l'on ne me verra point me joindre à ses ennemis pour lui reprocher d'avoir eu des desseins malheureux. Voilà ce qui fera ma consolation. »

L'amendement de Neilson fut rejeté par cinquante-six voix contre vingt-quatre ; Cuvillier, Quesnel et plusieurs autres Canadiens votèrent avec la minorité (83). Après des débats prolongés et violents, les propositions qui ont porté depuis le nom des *Quatre-vingt-douze résolutions*, passèrent à une grande majorité (21 février 1834) (84). « Les administrations provinciales, y était-il dit, foulent aux pieds les droits et les sentiments les plus chers des Canadiens, qui se sont toujours empressés à recevoir les émigrants des Iles britanniques comme des frères, sans distinction de race ni de croyance... Le défaut le plus grave de la constitution, c'est la nomination des membres du Conseil législatif par la Couronne... La constitution et la forme de gouvernement qui conviennent le mieux à cette colonie, ne doivent pas se chercher uniquement dans les analogies que présentent les institutions de la Grande-Bretagne et un état de société différent du nôtre... Ce n'est pas le régime colonial le plus libre qui a précipité la révolution des anciennes colonies anglaises, puisque la Nouvelle-York, dont les institutions étaient des plus monarchiques dans le sens de la dépêche de M. Stanley, a été la première à refuser d'obéir à un acte du Parlement de la Grande-Bretagne, et que le Connecticut et le Rhode-Island, avec des institutions purement démocratiques, ont été les derniers à entrer dans la confédération des États-Unis... La partialité dans la distribution des charges publiques est portée au comble, puisque sur une population d'environ six cent mille habitants, dont cinq cent vingt-cinq mille environ sont Français d'origine, quarante-sept fonctionnaires seulement, les moins rétribués, sont de cette extraction, tandis qu'on compte cent cinquante-sept fonctionnaires d'origine britannique... La Chambre et le peuple doivent être assez forts pour

(83) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1834.

(84) Ces résolutions sont aux Journaux de la Chambre d'assemblée, 1834, 310-335 et aux Ar. can., Q215-1, p. 152. V. aussi les lettres d'Aylmer à Stanley des 5 et 6 mars 1834, contenant toutes les pièces à ce sujet (Can. Ar., Q215-1, pp. 84, 118-181, 183, 186).

ne pas être exposés à l'insulte de qui que ce soit, ni tenus de la souffrir en silence. Dans leur forme, les dépêches de M. Stanley sont insultantes à tel point qu'un corps constitué par la loi même pour une fin moins relevée que la législation, ne pourrait les tolérer... Dans leur esprit, ces dépêches sont incompatibles avec les droits et les privilèges de la Chambre d'assemblée.

« Puisque l'origine nationale et la langue des Canadiens, continuaient les résolutions, sont devenues des occasions d'injures, d'exclusion, d'infériorité politique (85), de séparation de droits et d'intérêts, la Chambre en appelle à la justice du gouvernement de Sa Majesté et de son Parlement, à l'honneur du peuple anglais ; les Canadiens ne veulent répudier aucun des avantages qu'ils tiennent de leur origine ; car la nation française, sous le rapport des progrès qu'elle a fait faire à la civilisation, aux sciences, aux lettres et aux arts, n'a jamais été en arrière de la nation anglaise ; et elle est aujourd'hui, dans la science du gouvernement et dans la voie de la liberté, sa digne émule. » L'Assemblée mettait lord Aylmer en accusation, et priait les Communes d'Angleterre de le déférer à la Chambre des lords, et les membres indépendants des deux Chambres impériales, entre autres O'Connell et Joseph Hume, d'appuyer les plaintes (86). Elle invitait aussi les Canadiens à se former en comités dans toutes les parties du pays, pour correspondre avec ces deux hommes d'État et avec Denis-Benjamin Viger, notre agent à Londres, et pour gagner des sympathies actives dans les autres colonies, que ces questions intéressaient également. Augustin-Norbert Morin fut chargé d'aller remettre à Viger les pétitions au Parlement impérial basées sur ces résolutions (87).

Le Conseil législatif, de son côté, pria l'Angleterre de maintenir la cons-

(85) « No doubt the behaviour of the English was provoking. An Englishman who had spent some time in Lower Canada shipbuilding wrote that the British were too apt to treat the French as if they were blacks ; and the British also were mighty talkers who in their way were no less dangerous than Papineau ». H.-E. Egerton, *History of Canada*, d. c. 120. « Whilst many of the French were at this time undoubtedly disaffected, British arrogance had much to answer for in provoking and increasing discontent ». *Edinburgh Review*, Jan. 1907, 252.

(86) « The abuses existed and were notorious, but they were not peculiar to Canada : they were rife in England also : and such Governors as Sherbrooke and Dalhousie objected to them as much as did Papineau and his friends ». (Sir C. P. Lucas, *Lord Durham's Report*, d. c., I, 43 ; 103 ; 105.)

(87) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1834. Sur la mission de Viger à Londres, v. sa correspondance de 1831 à 1833 (Ar. can., $Q^{215,\ 1\text{-}8}$, pp. 1-1057 ; $Q^{220,\ 1\text{-}3}$, pp. 481, 528, 530-617, 360, 438, 440, 452, 454, 456, 458, 611). On a vu (t. I, Introd. XXIX) que l'auteur était alors, à Londres, et servait de secrétaire à Viger.

titution existante (88). Les marchands anglais de Montréal et de Québec signèrent des pétitions au roi (89) dans le sens de celle du Conseil, et déclarèrent que l'Assemblée s'était constamment montrée défavorable au commerce ; que le Conseil législatif était leur sauvegarde contre les mesures arbitraires et inconstitutionnelles des représentants du peuple, et que M. Viger ne devait pas être regardé comme le délégué de la population anglaise. Lorsqu'ils prièrent lord Aylmer de transmettre ces pétitions à Londres, ils lui présentèrent à lui-même une adresse ; il y fit une réponse dans laquelle il expliqua sa conduite de manière à les convaincre que sa malveillance contre les Canadiens-Français était alors aussi profonde que la leur (90).

L'Assemblée venait de faire un acte d'autorité qui avait encore blessé lord Aylmer. L'avocat général, André Hamel, avait été consulté, à la demande du gouverneur, sur la validité d'un certain nombre de suffrages exprimés à une élection parlementaire qui avait eu lieu dans le comté de Stanstead, l'année précédente. L'Assemblée le manda devant elle, et, sous prétexte qu'il n'avait nul droit de donner un avis en pareille matière, et que cette ingérence du pouvoir exécutif à laquelle il s'était prêté choquait la liberté du vote, elle le réprimanda vivement, séance tenante, par la voix de son président (91).

Après avoir voté des fonds pour l'instruction publique, les institutions charitables, les chemins et les améliorations intérieures, les députés, laissant de côté la liste civile, commencèrent à se retirer. Ils ne furent bientôt plus en nombre dans la Chambre. Alors le gouverneur clôtura la session (18 mars 1834) en disant que, puisqu'on en avait appelé au Parlement impérial, chaque parti aurait à se soumettre à son autorité suprême. Il ajouta que le langage des quatre-vingt-douze résolutions s'écartait tellement de la modération et de l'urbanité canadienne, que ceux qui ignoraient le véritable état des choses, auraient de la peine à se persuader qu'elles n'étaient

(88) Jour. du Conseil législatif, 1834.

(89) Aylmer to Stanley, April 1, May 28, 1834 (contiennent les pétitions) (Can. Ar., Q^{216-1}, pp. 1, 2 ; Q^{216-3}, pp. 405, 406).

(90) V. ces pièces d. Christie, *op. cit.*, IV, 6-10. V. aussi Aylmer to Stanley, March 21, 1834 (Can. Ar., Q^{215-2}, p. 373) ; May 1, 20, 1834 (*ibid.*, Q^{216-2}, pp. 272, 276, 283 ; Q^{216-3}, p. 485) ; Aylmer to Spring Rice, October 8, November 24 et 28, 1834 (*ibid.*, Q^{217-2}, pp. 446, 532, 540) où le gouverneur parle des nôtres sans ambages. A dire vrai, Aylmer en voulait moins à la masse des Canadiens-Français qu'à ses chefs.

(91) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1834.

pas le fruit d'une fermentation extraordinaire et générale dans l'esprit du peuple ; mais qu'il pouvait témoigner hautement que, quelles que fussent les opinions en faveur dans l'Assemblée, la plus grande tranquillité régnait au dehors (92).

Cette dernière observation était très imprudente. C'était provoquer ceux qui avaient voté les quatre-vingt-douze résolutions à prouver qu'ils exprimaient les sentiments de la masse du peuple ; et c'est ce qu'ils firent en organisant une démonstration générale qui aboutit à l'insurrection.

92) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, 1834. Aylmer to Stanley, March 21, 1834, d. c.

CHAPITRE II

L'INSURRECTION DE 1837

1835-1837

Les quatre-vingt-douze résolutions et l'ajournement prématuré des Chambres ne laissèrent plus de doute sur la gravité de la situation. La solution de toutes les questions était déférée à l'Angleterre. Quoiqu'il régnât beaucoup d'incertitude sur ce qu'elle allait faire, des nouvelles couraient qui entretenaient les espérances des libéraux. Ainsi les gazettes publièrent cette lettre de lord Goderich au gouverneur de Terreneuve sur la formation des Conseils législatifs : « On ne peut nier que dans l'ordre pratique l'existence de ces Conseils ne soit accompagnée de difficultés sérieuses. Ils ont mis trop souvent en lutte les branches de la législature ; ils ont ôté aux gouverneurs le sentiment de leur propre responsabilité, et privé les Assemblées de leurs membres les plus utiles ; tout cela sans compensation. Ils n'ont point, dans les colonies, la haute position et l'influence qu'a la Chambre des lords en Angleterre, parce qu'ils n'ont ni la richesse, ni l'indépendance, ni l'antiquité qui font respecter la pairie anglaise. Eu égard à ces diverses circonstances et à l'histoire des colonies de l'Amérique, je verrais avec plaisir se fondre les deux Chambres en une seule, réunissant dans son sein les représentants du peuple et ceux de la Couronne » (1). Ces dernières paroles semblaient annoncer à la fois l'abolition du Conseil législatif et l'introduction de la responsabilité ministérielle.

Vers ce temps-là, une partie des habitants des cantons de l'Est s'assemblèrent à Stanstead et approuvèrent les résolutions de la Chambre. Presque

(1) Goderich to the Governor of Newfoundland, July 27, 1832. Blue Book relating to Affairs of Newfoundland, (P. F. 100).

tous les comtés, presque toutes les paroisses les imitèrent. Les journaux étaient remplis des récits de ces démonstrations populaires, qui encourageaient les députés à continuer leur conduite. Des délégués de comtés, réunis à Montréal (4 septembre 1834), organisèrent un comité central et permanent, chargé d'éclairer l'opinion et de donner le premier exemple des mesures à prendre suivant les circonstances (2). Le parti anglais répandait alors le bruit que les ministres avaient résolu d'unir les deux Canadas. L'agitation était presque aussi vive dans le Haut-Canada (3) que dans le Bas, et le parti libéral de la province supérieure paraissait vouloir agir avec nous.

Mais c'était à Londres que devaient se décider nos destinées. John-Arthur Roebuck proposa à la Chambre des Communes (4), le 15 avril 1834, la nomination d'un comité chargé d'indiquer les moyens de corriger les imperfections des gouvernements du Canada. Joseph Hume et O'Connell prirent la parole en faveur des Canadiens. Le ministre des colonies, Stanley, défendit sa politique. Roebuck avait plaidé, en même temps que la cause du Bas-Canada, celle des mécontents du Haut, dont William-Lyon Mackenzie était l'agent à Londres. Stanley répondit que le Haut-Canada ne se plaignait pas de sa constitution, et que le peuple du Bas serait content de la sienne, qui protégeait sa langue, ses usages et ses lois, si des factions ne l'avaient point décriée dans son esprit. Il fallait se garder de toucher au Conseil législatif dans cette dernière province : en le rendant électif on détruirait entièrement l'influence du gouvernement, et l'on sacrifierait les droits de la minorité anglaise, pour la sûreté de laquelle il avait été plus particulièrement établi. « Il est vrai, dit encore le ministre, que sur deux cent quatre fonctionnaires, quarante-sept seulement sont Canadiens-Français ; mais je ne doute pas que l'union des deux

(2) V. leurs résolutions, publiées dans le *Vindicator* et rep. p. Christie, *History of Lower Canada*, IV, 10-18. Des comités se formèrent aussi à Québec et rédigèrent des vœux dans le même sens.

(3) Au vrai, le Haut-Canada, comme la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ile-du-Prince-Edouard et jusqu'à Terreneuve, avait aussi ses griefs et luttait dès longtemps contre l'arbitraire et l'oligarchie. V. *Lord Durham's Report*, ed. by Sir C. P. Lucas, d. c. II, 147 ss., 193 ss., I, 78-88, III, 347. Kingsford, *History of Canada*, IX, 193-251, X, 213-330, 343-369. H.-E. Egerton, *History of Canada*, ch. X et XIII.

(4) Il fut appuyé par O'Connell. V. sur Roebuck qui était alors notre agent en Angleterre (ch. préc.) *Life and Letters of John Arthur Roebuck* (y compris son autobiographie) edited by R. E. Leader, 1897. *Dictionary of National Biography*, reissue, XVII, 1909.

Canadas, qui donnerait aux populations anglaises la supériorité du nombre, n'ait lieu bientôt, quoique je ne songe pas, pour le moment, à cette mesure, la seule propre peut-être à assurer l'empire des principes anglais et à réduire la législature rebelle de Québec ». Il demanda ensuite, par voie d'amendement à la motion de Roebuck, la formation d'un comité spécial chargé de s'assurer jusqu'à quel point les recommandations du comité de 1828 avaient été suivies ; ce qui fut agréé par la Chambre (5).

Ce comité porta ses investigations plus loin que celui de 1828, malgré les efforts de Stanley. La correspondance entre le bureau des colonies et les gouverneurs du Canada lui fut soumise. Il trouva dans les dernières dépêches de lord Aylmer des épithètes blessantes pour les chefs du parti canadien, et que M. Baring voulut faire effacer. Le comité interrogea sir James Kempt, Denis-Benjamin Viger, Augustin-Norbert Morin, Ellice, James Stuart. Sir James Kempt répondit que le seul moyen, suivant lui, de faire cesser les dissensions, était d'assurer le payement des fonctionnaires par une loi du Parlement impérial ; quant au Conseil exécutif, il s'était dispensé de ses services lorsqu'il était gouverneur du Canada. Stuart fut d'avis qu'il fallait soit réorganiser la Chambre d'assemblée de manière à former une majorité anglaise, soit unir ensemble les deux Canadas et donner au Conseil exécutif le pouvoir de se renouveler lui-même et de renouveler le Conseil législatif.

Sur ces entrefaites, une partie du ministère Melbourne démissionna à l'occasion des affaires d'Irlande. Stanley fut remplacé au ministère des colonies par Spring Rice. Ce changement, accueilli d'abord avec joie en Canada, où Stanley avait perdu par sa conduite récente la popularité que lui valurent ses discours de 1822, n'influa guère sur nos destinées. Le rapport que présenta le comité des Communes (3 juillet 1834) (6) ne concluait à rien ; il laissait les choses dans l'état où elles étaient. Il était très court et rédigé à dessein en style ambigu, pour ne mécontenter trop aucun parti.

En Canada, des comités politiques s'étaient formés dans tous les districts. Ils avaient déjà envoyé à Londres des pétitions portant plus de

(5) Pour ces débats, v. *The Mirror of Parliament*, d. c. *Annual Register*, 1834. Hansard, *Parliamentary Debates*, 1834. V. aussi *Bul. rech. hist.*, IV, 310-311, V, 371-370. Kingsford, *History of Canada*, IX, 555-560.

(6) *Annual Register*, 1834. Hansard, *Parliamentary Debates* (d. Christie, *op. cit.*, IV, 3-4). Ce comité d'ailleurs ne communiqua au Parlement impérial aucun des témoignages qu'il avait entendus.

soixante mille signatures ; ils correspondaient avec nos agents en Angleterre et dressaient résolutions sur résolutions pour exciter ici le peuple à prendre une attitude capable d'imposer. Le comité de Montréal reçut une lettre de Roebuck, qui l'informait qu'il n'avait eu aucune espérance tant que Stanley tenait le portefeuille des colonies ; mais que Spring Rice lui semblait plus traitable et qu'il attendait de lui de meilleures mesures. Ce ministre avait laissé là le projet de loi de son prédécesseur concernant la liste civile, et il était juste de lui donner un peu de temps. « Il vaut mieux, j'en conviens, disait Roebuck, combattre que de perdre toute chance de se gouverner soi-même ; mais nous devons assurément épuiser toutes les voies avant de prendre le parti extrême de recourir à la force des armes... La Chambre peut, comme sous l'administration de sir James Kempt, adopter une loi de finance temporaire, sans préjudice d'aucun de ses droits, en déclarant qu'elle donne son suffrage par esprit de conciliation, et pour fournir au nouveau ministre l'occasion de redresser les griefs de son propre mouvement. » Il conseillait ensuite de ne point reculer d'un pas et de réveiller le peuple, qui ne serait bien gouverné que quand il se gouvernerait lui-même et se serait défait du Conseil législatif (7). La suite des événements fera voir si tous ces conseils étaient sages.

Le 4 août (1834), il y eut quelque débat aux Communes sur une requête présentée par Hume à l'appui des quatre-vingt-douze résolutions. Rice censura une lettre de Hume publiée dans les journaux, dans laquelle celui-ci engageait les Canadiens à résister à la funeste domination du gouvernement anglais. « Il ne convient point, dit-il, à un homme qui parle sans danger dans l'enceinte des Communes, de donner des conseils qui peuvent causer tant de mal à l'Angleterre et au Canada. Si l'on a recours aux armes, j'espère que les lois puniront tous ceux qui auront pris part à la conspiration (8). »

Les élections générales se firent dans le Bas-Canada durant l'automne (octobre-novembre 1834). Il y eut des troubles à Montréal et ailleurs : à

(7) La Fontaine qui préconisait alors, avec la majorité des Canadiens, la réforme de cette Chambre, écrira plus tard : «... nous avons suggéré, comme remède efficace, l'application du principe électif comme étant un moyen sûr pour tous les partis, selon l'aveu même de M. John Neilson. *Mais nous n'avons jamais entendu faire, de la concession immédiate de cette demande, une condition sine qua non à la marche des affaires* ». Lettre écrite de Paris, 15 mars 1838, c. p. A. D. De Celles, *La Fontaine et son temps*, d. c., 191.

(8) *Annual Register*, 1834. Hansard, *Parliamentary Debates*, 1834.

Montréal, l'élection fut discontinuée pour cause de violences ; à Sorel, un homme fut tué d'un coup de fusil (9). Les Anglais, joints à quelques Canadiens, avec John Neilson et William Walker à leur tête, avaient alors à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, des « Associations constitutionnelles » (10) par opposition aux partisans de la majorité de la Chambre. Ces assemblées signèrent des pétitions au roi semblables à celles que les marchands avaient déjà remises à lord Aylmer, et elles chargèrent Neilson et Walker d'aller les porter à Londres. Bien des Anglais cependant partageaient les sentiments des Canadiens, et il y en eut sept ou huit d'élus par l'influence de ceux-ci. Les cantons de l'Est, peuplés d'Anglais, se prononçaient pour les réformes. Sur leur invitation, Papineau, accompagné de plusieurs députés, se rendit à Stanstead, où il fut reçu avec toute sorte d'honneurs par les comités fondés dans cette partie du pays. Des centaines de personnes lui firent visite le jour de son arrivée, et le *Vindicator* de Montréal, annonça qu'on avait remarqué, entre autres, plusieurs Américains des États du New-Hampshire et de Vermont, notamment le général Fletcher. Le soir, on lui donna un banquet de deux cents couverts.

Ces démonstrations populaires, les discours des députés dans les assemblées qui avaient lieu partout, les écrits des journaux, tout annonçait un redoublement de violence et de passion. Papineau avait recommandé dans son adresse aux électeurs de ne point consommer de produits anglais, de se vêtir d'étoffes fabriquées au pays et de ne faire usage que de boissons canadiennes, pour encourager l'industrie locale et dessécher la source du revenu public, que le gouvernement n'employait plus qu'à son gré. Comme les banques appartenaient aux adversaires de la Chambre, il conseilla aux habitants d'exiger le payement des billets en espèces. Il fut même question d'établir une banque nationale.

A Toronto, il se forma une association politique qui se mit en rapport avec les comités permanents du Bas-Canada, afin de donner plus de poids à ses paroles et à ses résolutions. Peu après, l'on apprit la démission du ministère et l'avènement des tories au pouvoir (décembre 1834). Sir

(9) Extrait de la *Gazette de Québec* (Ar. can., Q217-3, p. 580). Aylmer to Spring Rice, December 24, 1834 (*ibid.*, p. 778).

(10) *Association constitutionnelle de Québec*. Québec, 1834. Aylmer to Spring Rice, December 20, 1834 (Can. Ar., Q217-3, pp. 758, 760) ; Jan. 30, 1835 (Can. Ar., Q221-1, p. 99). Christie, *op. cit.*, IV, 23-41.

Robert Peel était placé à la tête des affaires, et lord Aberdeen au ministère des colonies. Ces ministres eurent à s'occuper des nouvelles adresses des deux partis français et anglais. Mais ils ne purent transmettre leurs instructions à lord Aylmer avant l'ouverture du parlement canadien.

Lorsque la Chambre d'assemblée se réunit, le 21 février 1835 (11), elle commença par ordonner que le discours prononcé par le gouverneur en ajournant la dernière session, serait biffé du procès-verbal. Sur la proposition de Augustin-Norbert Morin, elle se constitua ensuite en comité général pour continuer l'examen de la situation de la province (12). Gugy, en parlant contre cette motion, avait dit qu'il préférerait une administration composée d'hommes nés dans le pays à toute autre. « Pour moi, lui répondit Papineau, ce que je désire, c'est un gouvernement composé d'amis des lois, de la liberté, de la justice, d'hommes qui protègent indistinctement tous les citoyens, qui leur accordent, tous, les mêmes privilèges. J'aime, j'estime les hommes sans distinction d'origine ; mais je hais ceux qui, descendants altiers des conquérants, viennent dans notre pays nous contester nos droits politiques et religieux. S'ils ne peuvent s'amalgamer avec nous, qu'ils demeurent dans leur île ! Il n'y a pas de différence d'eux à nous, et nous sommes tous ici sur le pied d'une égalité complète... Ceux qui réclament des privilèges exclusifs, tout en les réprouvant sans doute au fond de leur cœur, seraient eux-mêmes les victimes de cette injustice. En supposant qu'ils fissent du Canada une nouvelle Acadie, qu'ils pussent expatrier toute la population française, la division serait bientôt parmi eux. S'ils parvenaient à former des *bourgs pourris*, cette représentation corrompue les opprimerait. Il est dans la nature du cœur humain de détester les privilèges exclusifs ; mais trop souvent la haine, la passion, l'esprit de parti les aveuglent... On nous dit : Soyons frères ! Oui, soyons-le. Mais vous voulez tout avoir, le pouvoir, les places et l'or. C'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir. Nous demandons des institutions politiques qui conviennent à notre état de société » (13).

(11) Aylmer trouvait la nouvelle Chambre encore plus hostile que la précédente. Aylmer to Hay (private) March 7, 1835 (Can. Ar., Q^{221-2}, p. 245). Papineau fut réélu président de la Chambre d'assemblée presque à l'unanimité. Le gouverneur, tout en confirmant son élection, blâmait fort le caractère séditieux de ses discours. Aylmer to the Colonial Secretary, Feby 23, 1835. Aylmer to Hay, March 12, 1835 (Can. Ar., Q^{221-1}, pp. 141, 145, 150 ; Q^{221-2}, p. 245).

(12) Jour. de la Chambre d'assemblée 1835.

(13) « The contest in which Lower Canada was engaged was in many respects similar to the

Le gouverneur n'avait rien de décisif à communiquer sur les affaires canadiennes. La Chambre siégea deux fois par jour pour finir la session plus tôt. Les débats furent la répétition de ce qui avait déjà été dit tant de fois. L'Assemblée nomma John-Arthur Roebuck son agent en Angleterre, et vota, après de longues discussions, une adresse (14) en réponse au discours du trône. Cette adresse amena une nouvelle division entre les membres de la majorité. Plusieurs voulaient continuer les affaires, et s'abstenir avec soin de tout ce qui pourrait donner à lord Aylmer le plus léger sujet d'interrompre les travaux législatifs. Elzéar Bédard, qui ne suivait la majorité qu'à contre-cœur (15), osa dire enfin que l'adresse contenait un refus péremptoire de tout ce que le gouverneur demandait, et qu'il ne pouvait l'appuyer. « Et peut-on oublier, répliqua aussitôt Papineau, qu'en Angleterre c'est la même plume qui prépare et le discours du prince et la réponse ? Les circonstances exigent que nous nous écartions des formes ordinaires, et que nous exprimions hautement ce que nous sentons. C'est faire injure à l'Angleterre que de dire qu'elle pourrait dicter un acte de coercition, et envoyer dix régiments pour nous soumettre à ses volontés. S'il en était ainsi, nous devrions songer au plus tôt à nous délivrer d'un gouvernement si tyrannique. S'il y a lieu de craindre une lutte, on peut dire que le danger existe à cette heure ; nous avons déjà été bien plus loin que ne va cette adresse. »

Bédard proposa divers amendements, qui furent soutenus par un tiers de la Chambre. Cette scission dans la majorité devait s'agrandir de jour en jour. Elle fut regardée, dès le premier instant, par les hommes extrêmes comme une défection. Le rédacteur du *Canadien*, Étienne Parent, qui était l'ami intime des membres de la nouvelle minorité, chercha à les justifier. Il rapporta leur vote aux besoins du district de Québec, auquel la suspension des travaux législatifs pouvait causer un fort préjudice dans un moment où la gêne commerciale était excessive. Les dépêches de lord Aber-

memorable struggle which the English Parliament had maintained with the Crown a century and a half before. The House of Assembly was only asserting the right of the colony to self-government, and to the complete control of its own finances ; and Papineau was only playing in Canada the part which an Eliot or a Hampden had played in England ». S. Walpole, *A History of England from the conclusion of the Great War in 1815*, new. ed. 1890, IV, 124-125.

(14) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1835.

(15) Il allait former un groupe qui eut le *Canadien* pour organe. V. sur lui, N.-E. Dionne, *Pierre Bédard et ses Fils*, d. c.

deen, et le refus de lord Aylmer d'avancer l'argent nécessaire aux dépenses de la Chambre, avant qu'elle eût approuvé les payements qu'il avait déjà ordonnés lui-même, précipitèrent la prorogation du parlement (18 mars 1835).

Lord Aberdeen ne jugeait pas encore le moment venu de prendre les mesures qu'on demandait pour assurer l'indépendance des deux Conseils. Il refusait de sanctionner le bill concernant l'instruction publique, parce qu'il statuait que toute institution provinciale en possession, à l'époque où il deviendrait loi, de biens destinés pour l'éducation, serait considéré comme légalement constituée et autorisée ; que cette disposition impliquait la reconnaissance de toutes les communautés enseignantes catholiques, et en particulier des Sulpiciens ; et qu'elle aurait peut-être aussi pour conséquence de leur donner des privilèges civils exclusifs, au détriment de la minorité protestante. « Vigilante comme cette minorité devait l'être avec tant de raison pour prévenir la moindre atteinte à sa liberté religieuse, elle pouvait bien soupçonner et se plaindre que cette législation rétrograde conférait des avantages indus à la majorité catholique. Elle pouvait croire aussi que la langue française et les institutions religieuses sous le contrôle du clergé catholique avaient été les objets d'une attention toute spéciale » (16).

Toutes ces raisons du ministre parurent des subterfuges. Il ne voulait pas que les catholiques eussent les mêmes avantages que les protestants ; mais comme la déclaration franche d'une intention aussi injuste eût été trop odieuse, il faisait des suppositions pour en induire que l'usage de la liberté par les uns amènerait nécessairement l'esclavage pour les autres. La question religieuse ainsi traitée fit penser à la situation des catholiques. Les journaux publièrent les instructions de sir George Prevost (17), où l'on soutenait les prétentions que nous avons rapportées ailleurs (18) touchant la suprématie et la juridiction ecclésiastiques de l'Angleterre sur le Canada. Elles portaient que dans les villages où les catholiques étaient en minorité, il y aurait un prédicant protestant, qui percevrait les dîmes ; que les catholiques ne s'y serviraient du temple saint qu'après les protestants ; que les prêtres pourraient contracter mariage ; que les ministres protestants

(16) Aberdeen to Aylmer, Feby 11, 1835. (Caa. Ar., G29 Jan.-July, 1835).

(17) Papiers officiels imprimés à Londres en 1814 par ordre de la Chambre des Communes.

(18) V. *supra*, liv. XV. ch. 1.

remplaceraient graduellement les missionnaires catholiques chez les sauvages, etc. Ce fut sans doute l'esprit de ces instructions qui inspira lord Aberdeen quand il rejeta la loi dont nous venons de parler.

La politique du ministre était de dissimuler cet esprit dans le Parlement impérial, où des débats surgirent quand fut déposée une nouvelle pétition signée des membres de l'Assemblée et de la minorité du Conseil législatif du Bas-Canada. La veille, on avait distribué aux députés des Communes une brochure, d'un ami des Canadiens, exposant avec force tous les vices du gouvernement colonial et toutes les réformes demandées par le peuple. L'auteur entrait dans le détail des abus imputés au système judiciaire, et surtout des abus du corps exécutif, à la tête duquel étaient placés des militaires incapables de gouverner un peuple libre ; il parlait au long de la mauvaise administration des terres de la Couronne, de la multiplicité des emplois dans les mêmes familles, du déficit de l'ancien receveur-général Caldwell, et du défaut de contrôle, qui était général. En terminant, il appuyait sur la nécessité de rappeler lord Aylmer. Vers le même temps parut, dans la revue intitulée *Tait's Edinburgh Magazine*, un article écrit dans le même sens, et qu'on attribua à M. Chapman.

Roebuck répéta dans les Communes ses remarques ordinaires sur les abus de l'administration canadienne. Spring Rice déclara qu'avant la retraite du dernier ministère, il avait préparé une dépêche où il exposait les vues du gouvernement ; mais cette retraite avait empêché qu'elle ne fût envoyée. Il n'avait pas confirmé la nomination de Gale à l'office de juge (19), parce que celui-ci s'était trop compromis par ses agissements d'homme de parti ; et comme le juge Kerr avait perdu sa place de juge de l'amirauté pour des malversations (20), il n'avait pas cru non plus convenable de lui laisser celle de juge de la Cour du banc du roi. Stanley prétendit qu'on n'avait pu réussir à établir une seule plainte, un seul grief articulé dans les quatre-vingt-douze résolutions, et que le ministère avait obtenu du comité un acquittement qui était un véritable triomphe. Sir Robert Peel annonça qu'il avait chargé lord Aylmer d'informer le Bas-Canada (21)

(19) Lord Aylmer l'avait fait juge du district de Montréal (N. de l'auteur). Aylmer to Colonial Secretary, Jan. 23, 1835. (Can. Ar., Q[221-1], p. 49).

(20) Qu'il avoua aussi bien. Kerr to Spring Rice. Nov. 8, 1834 (Can. Ar . Q[220-1, 2, 3], pp. 234, 238). Aberdeen to Aylmer, April 2, 1835. (Can. Ar., G[29] Jan.-July, 1835).

(21) Aberdeen to Aylmer, Feby 11, 1835, d. c.

qu'on allait envoyer un nouveau gouverneur, revêtu du titre de commissaire royal pour examiner impartialement l'état des choses et en rendre compte. Ce commissaire déclarerait par avance qu'il ne serait fait aucune innovation dans l'organisation du gouvernement, et que, si les plaintes de la province n'étaient pas fondées, on prendrait les moyens de mettre fin à l'agitation. A l'égard des menaces d'insurrection, le commissaire dirait aux mécontents : « Nous voulons vous rendre justice : prenez garde que vos menaces ne tournent à votre désavantage ». D'ailleurs l'Angleterre était en bons termes avec les États-Unis ; s'ils avaient quelque idée d'intervenir, ils ne prendraient pas assurément Roebuck pour leur organe dans cette Chambre (22).

Le discours du ministre, malgré sa modération apparente et la confirmation de la nomination du juge Gale (23), refusée par Spring Rice, indiquèrent quelle conduite on allait tenir. Seulement on voulait employer cet art, ces manières bienveillantes, usités dans la diplomatie et presque inconnus jusque-là dans la politique coloniale, pour faire pénétrer dans les cœurs des sentiments plus favorables aux réformes qu'on jugerait utile d'adopter plus tard.

Dès le mois de février, lord Aberdeen avait écrit à lord Aylmer (24) qu'il approuvait sa conduite ; mais que l'exaspération des esprits dans la Chambre d'assemblée lui ôtait tout espoir de recourir avec succès aux paroles de conciliation et de paix ; et qu'il devenait nécessaire de le remplacer par une personne étrangère à ce qui s'était passé dans la colonie et possédant toute la confiance du roi (25).

Aylmer lui envoya une longue dépêche (26) pour repousser les accusations portées contre lui dans les quatre-vingt-douze résolutions. Il disait que sur cent quarante-deux personnes qu'il avait nommées à des fonctions publiques salariées, quatre-vingts étaient d'origine française ; que toutes les places dans l'Église catholique, comme les cures, dont les appointements

(22) V. pour ces débats, *Mirror of Parliament*, d. c. v. 28, 220, 223. *Annual Register*. 1835. Hansard, *Parliamentary Debates*, 1835.

(23) Aberdeen to Aylmer, Feb. 28, 1835. (Can. Ar., G[29] Jan.-July, 1835).

(24) Aberdeen to Aylmer, Feb. 11, 1835, d. c.

(25) Aylmer, du reste, avait déjà proposé d'envoyer une commission d'enquête au Canada pour examiner l'état des affaires. Aylmer to Spring Rice, October 8, 1834, d. c.

(26) Aylmer to Aberdeen, March 18, 1835 (Can. Ar., Q[221-2], p. 324). V. aussi ses lettres à Spring Rice, du 24 novembre 1834 (*Ibid.*, Q[217-2], p. 532) et des 5 mars, 8 et 29 mai 1834, d. c.

excédaient vingt-cinq mille livres sterling, étaient entre les mains des Canadiens-Français ; qu'il en était de même des emplois de maîtres d'écoles de campagne, dont les salaires et les allocations s'élevaient à dix-huit mille livres. Mais la partialité avait été si grande avant lui, et l'abus était encore si enraciné, que s'il était vrai qu'il eût donné quatre-vingts places aux Canadiens, qui faisaient les trois quarts de la population, il en avait aussi accordé soixante-deux aux Anglais, qui faisaient l'autre quart, et que les traitements et les émoluments attachés à ces soixante-deux offices excédaient de beaucoup ceux des quatre-vingts. D'après la liste civile déposée en 1834 et d'après d'autres documents, les fonctionnaires recevaient soixante et onze mille cinq cent livres sterling distribuées ainsi : aux Anglais cinquante-huit mille, aux Canadiens-Français treize mille cinq cents. Ceux-ci étaient exclus des départements de l'exécutif, et, en outre, du bureau des terres, des douanes et des postes ; dans l'administration de la justice, qui coûtait trente-six mille livres, vingt-huit mille étaient partagées entre les Anglais et huit mille seulement entre les Canadiens.

Les discussions que le Canada soulevait au Parlement impérial avaient des échos au dehors. Les grands journaux de Londres, tels que le *Times*, le *Chronicle*, le *Herald*, condamnaient les Canadiens-Français. A la vérité l'*Advertiser*, le *Globe* prenaient leur défense ; mais il était clair que la plupart des membres des Communes et la grande majorité de la nation anglaise n'avaient aucune sympathie pour eux.

Le bruit courut d'abord que lord Canterbury [Charles Sutton Manners, ancien président des Communes], serait le commissaire royal, sa réputation avait fait concevoir des espérances ; mais il refusa la charge. On parla ensuite de lord Amherst, qui avait été ambassadeur en Chine et vice-roi d'Irlande ; lord Aberdeen annonça même sa nomination à lord Aylmer. Sur ces entrefaites le ministère ayant encore été changé (27), le choix des nouveaux ministres tomba sur lord Gosford (28), Irlandais protestant, qui avait acquis quelque nom dans sa patrie par son opposition aux orangistes. On vantait sa fermeté et ses principes libéraux (29). Deux personnages à

(27) Sir Robert Peel fut remplacé par lord Melbourne, chef des Whigs, en avril 1835 (N. de l'auteur).

(28) Il fut nommé en même temps gouverneur général. Ses instructions de commissaire royal sont du 1er juillet 1835 et de gouverneur, du 7 juillet (Rep. Can .Ar., 1905, I, 87-88).

(29) « (He) was without the moral or the intellectual backbone necessary to confront a situation of grave difficulty » H. E. Egerton, *History of Canada*, d. c. 119.

peu près inconnus lui furent adjoints, sir Charles Grey, tory de la vieille école, et sir George Gipps (30).

Le 12 juin (1835) les affaires du Canada furent encore discutées dans la Chambre des lords. L'un d'eux déclara qu'il ne concevait pas quel intérêt l'Angleterre avait à refuser d'amples concessions. On ne devait pas traiter les législatures coloniales comme des assemblées d'enfants, et les assujettir aux ordres plus ou moins judicieux de la métropole, mal éclairée sur l'état des choses. Toute commission que l'on enverrait à Québec serait inutile et pis qu'inutile, si elle n'était point mise en pouvoir de couper elle-même les abus, et de décider sur-le-champ toutes les questions importantes. Le ministre des colonies, lord Glenelg, répliqua qu'il s'était cru obligé de modifier les instructions préparées par son prédécesseur, et d'envoyer trois commissaires, au lieu d'un seul, en Canada (31).

Les nouvelles instructions (32) portaient que le Conseil législatif ne pouvait être changé, et ordonnaient à la commission de refuser formellement toute proposition de la Chambre d'assemblée de renvoyer cette question à une convention du peuple. La Couronne n'abandonnerait pas son revenu provincial, à moins d'une liste civile suffisante pour les dépenses de l'État. L'administration des terres de la Couronne resterait aux mains du Conseil exécutif. Le procès de tout juge mis en accusation s'instruirait devant le Conseil législatif, ou devant le roi assisté du comité judiciaire du Conseil privé. Les commissaires étaient chargés de faire une enquête sur la tenure des terres, sur les biens du séminaire de Saint-Sulpice, sur l'éducation, sur le partage des droits de douane. Comme ils allaient au Canada pour remplir une mission de conciliation et d'apaisement, il leur fallait éviter, dans la recherche de la vérité, de paraître user d'un pouvoir inusité et arbitraire; ils recevraient les plaintes des divers partis avec les mêmes égards et la même attention. Ils devaient observer les actes des assemblées publiques,

(30) V. sur le choix des commissaires. S. Walpole, *History of England from the conclusion of the Great War in* 1815, d. c., IV, 119-120.

(31) *Annual Register*, 1836. Hansard, *Parliamentary Debates*, 1835.

(32) D'ailleurs le roi, Guillaume IV, recommanda à Grey de ne pas oublier que le Bas-Canada était un pays conquis. Il tint également à lord Gosford un langage immodéré. « I will never consent to alienate the Crown lands (of Lower Canada), nor to make the Council (Legislative) elective. Mind me, my lord, the Cabinet is not my Cabinet. They had better take care, or by —, I will have them impeached ». *Edinburgh Review*, CXXXIII, 319. Si bien que Gosford, arrivé à Québec, n'osa pas d'abord publier ses instructions. Walpole, *op. cit.*, 120, 121, 122. Egerton, *op. cit.* 118-119.

étudier les relations sociales ordinaires, examiner les écrits politiques de la presse, s'instruire de tout et garder le plus grand secret sur leurs conclusions (33).

La commission arriva à Québec le 23 août (1835) (34). Le Conseil municipal, qui n'avait pas voulu rendre ses hommages le premier jour de l'an 1834 à lord Aylmer, et que celui-ci avait à son tour refusé de recevoir l'année suivante, présenta une adresse de bienvenue aux commissaires. Lord Gosford tint une réception chez lui quelques jours après, et se montra très gracieux. Chacun, toutefois, était sur ses gardes. Des membres libéraux du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée se réunirent au début de septembre aux Trois-Rivières (35), pour s'entendre sur l'attitude à prendre devant la commission. Les représentants du district de Québec ne jugèrent pas à propos d'y aller : la division entre ce district et ceux des Trois-Rivières et de Montréal s'accentuait de jour en jour. Gosford chercha par tous les moyens à gagner la bienveillance des Canadiens. Il invita Papineau et Denis-Benjamin Viger à dîner; il visita les classes du séminaire de Québec; il donna un grand bal le jour de la Sainte-Catherine, qui est une occasion de fêtes dans cette province, et laissa tout le monde enchanté de sa politesse. Ses prévenances pour M[me] Bédard attirèrent les yeux, et prouvèrent avec quel zèle il remplissait le rôle dont l'Angleterre l'avait chargé. Il fit dresser une nouvelle liste de juges de paix et y ajouta beaucoup de Canadiens (1[er] septembre 1836). Enfin la place du juge Kerr parut destinée à Elzéar Bédard, celui-là même qui avait proposé les quatre-vingt-douze résolutions. Ces faits, ces bruits portés, grossis de bouche en bouche, ranimaient les espérances. Le 27 octobre (1835) s'ouvrit la législature. L'association constitutionnelle de Québec avait présenté la veille une adresse (36) au gouverneur, pour le prier de

(33) Glenelg to Gosford. Grey and Gipps, Commissioners of inquiry in Lower Canada, London, July, 17, 1835 (Can. Ar., Q[225-2-3-4], p. 727). Parliamentary Papers, 1836, XXXIX.

(34) Lord Gosford entra en fonction le lendemain. Le secrétaire de la commission, Frederick Elliott, écrivit peu après ses impressions qui étaient plutôt favorables aux demandes de la Chambre d'assemblée et aux Canadiens-Français. Elliott to H. Taylor, October 21, November 12, 1835 (Rep. Can. Ar., 1883, n. A1 and A2). Il disait notamment, dans la premiere lettre : « Si la sécession était à redouter, je m'attendrais à ce que le parti qui fait grand bruit des lois anglaises et du lien britannique, fût de beaucoup le plus enclin à se révolter. »

(35) Chez Kimber, député à la Chambre d'assemblée. La *Minerve*, Montréal, 14 septembre 1835 (N. de l'auteur).

(36) Dans Christie, *op. cit.*, IV, 110-113.

ne pas avancer d'argent à l'Assemblée sans le consentement des autres branches du pouvoir.

Gosford adressa un très long discours aux Chambres. Après avoir parlé des griefs de tout le monde, il déclara que la commission ferait son rapport à Londres sur les principales questions, et que, du reste, les Canadiens pouvaient être assurés qu'on ne toucherait point à leurs institutions sociales. C'était annoncer un nouvel ajournement. Mais comme il avait appuyé sur plusieurs réformes de détail, et que son discours, préparé avec soin, respirait la modération et la justice, on osa espérer encore. « Considérez, avait-il dit aux Canadiens-Français et aux Anglais, considérez le bonheur dont vous pourriez jouir sans vos dissensions. Sortis des deux premières nations du monde, vous possédez un vaste et beau pays ; vous avez un sol fertile, un climat salubre et le plus beau fleuve de la terre, qui porte jusqu'à votre ville la plus éloignée les navires de la mer ». (37).

La réponse au discours du trône provoqua quelque débat, sur un amendement de Clapham ; ce député voulait qu'on reconnût la commission ; mais la Chambre s'y refusa. Lord Gosford, fidèle au système qu'on lui avait tracé, de chercher à gagner la bienveillance des Canadiens, répondit à la Chambre d'abord en français, puis en anglais (38). La *Gazette* de Montréal se trouva offensée de cette courtoisie et de la hardiesse qu'avait eue un gouverneur anglais de parler la langue du vaincu. C'était une concession coupable, le premier pas de la dégradation de la mère-patrie, qui avait eu la faiblesse de ne pas proscrire la langue française dès le principe.

L'association constitutionnelle de Montréal demanda à être entendue par les commissaires, et fut informée que l'esprit de la constitution ne serait pas changé, et que les intérêts du commerce recevraient toute protection. Elle voulut établir des comités de quartier dans la ville, en cas que l'union et la force devinssent nécessaires. Elle forma un corps de carabiniers de huit cents hommes, au cri de *God save the King !* Elle voulut faire sanctionner cette organisation par le gouverneur, qui s'y refusa, et qui en ordonna quelque temps après la dissolution (39). Les orangistes cherchèrent

(37) Jour. de la Chambre d'Assemblée et du Conseil législatif, 1835.

(38) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1835.

(39) Gosford to Glenelg, Dec. 28, 1835 (Can. Ar., Q228-2, pp. 314, 320, 323). Gosford to Glenelg, Jan. 15, 1836. Proclamation against the formation of the British Rifle Corps, Jan. 15, 1836 (Can. Ar., Q226-1, pp. 66, 70, 74 ss., 80).

aussi à lever la tête. Dès 1827, sir Harcourt Lees, leur chef en Irlande, les avait encouragés à s'organiser dans les colonies. Le district de Gore, dans le Haut-Canada, fit offrir son appui à lord Gosford contre leurs tentatives séditieuses. Dans le Bas-Canada, on ne faisait cas du parti orangiste qu'à raison de son influence à Londres.

Cependant la Chambre continuait ses travaux. Elle appela encore les sévérités du gouvernement sur deux juges, Thompson, de Gaspé, et Fletcher, contre lequel on portait des plaintes depuis trois ou quatre ans. Un troisième, le juge Bowen, de Québec, fut accusé devant elle par un étudiant en droit, Adolphus Hart. Le comité chargé de cette dernière affaire fit un rapport défavorable à l'accusé, mais trop tard pour permettre à la Chambre de demander sa destitution. Deux membres du Conseil législatif, Felton, commissaire des terres de la Couronne, et Louis Gugy, shérif de Montréal, furent trouvés coupables de malversations et perdirent leurs charges. Des adresses au gouverneur furent votées contre plusieurs autres fonctionnaires, tels que Whitcher, shérif du district de Saint-François ; J.-M. Mondelet, coroner de Montréal ; Chisholm, greffier de la justice de paix des Trois-Rivières, etc. Quelques-uns d'entre eux furent aussi destitués (40).

La Chambre protesta fortement contre un projet d'annexion du district de Gaspé au New-Brunswick ; elle réclama contre l'accumulation sur la même tête d'emplois divers, souvent incompatibles (41), et surtout contre le payement des officiers publics dont le traitement n'aurait pas été voté par elle. O'Callaghan présenta un rapport sur les délibérations du Parlement impérial au sujet des quatre-vingt-douze résolutions ; il y exposait toutes les contradictions et toutes les erreurs des ministres sur la question des finances depuis 1828. Quelques jours après, la Chambre reçut du Haut-Canada, par les mains de Papineau, une partie des instructions de lord Glenelg, à la commission (42), que le lieutenant-gouverneur, sir Francis Bond Head, avait eu la maladresse de communiquer aux députés de cette province. « Comme l'a prévu M. Mackenzie, dit *le Canadien*, la communication de ces instructions a produit un vif regret et un désappointement

(40) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1835-1836.

(41) Ainsi l'aide de camp du gouverneur était grand voyer. Un conseiller exécutif était membre de la Cour d'appel, commissaire des biens des Jésuites et maître du bureau de la Trinité (N. de l'auteur).

(42) V. *supra*, n. 31. Gosford to Glenelg, Feb. 10, 1836 (Can. Ar., Q 226-2, pp. 353, 417, 427).

général. Décidément ces instructions décèlent chez les ministres des dispositions et des vues peu propres à inspirer de la confiance dans la libéralité de leur politique à notre égard. Lord Glenelg fait le réformiste à Londres et le conservateur à Québec. Ces instructions renferment aussi, comme le discours du trône, cette mortifiante comparaison de la faction oligarchique avec la masse de la population ; elles en parlent comme ayant toutes deux le même poids, un droit égal à la considération auprès des autorités impériales. C'est là sans doute le résultat de l'éducation et des habitudes aristocratiques du vieux monde ; on croit que la faction oligarchique est ici ce que le corps aristocratique est en Angleterre. Cette erreur, cette prévention, si elle ne disparaît et ne fait place à des idées plus conformes à l'état de la société, fera perdre bientôt à la Couronne britannique un de ses plus beaux joyaux. Ce n'est qu'avec des idées et des principes d'égalité que l'on peut aujourd'hui gouverner en Amérique. Si les hommes d'État de l'Angleterre ne veulent pas l'apprendre par des représentations respectueuses, ils l'apprendront avant longtemps d'une façon moins courtoise ; car les choses vont vite dans le Nouveau Monde. » Tel était le langage de la presse qui penchait à abandonner le parti de Papineau ou de Montréal pour soutenir celui de Québec, et à agréer les propositions de lord Gosford. On conçoit quel fut le ton du parti extrême.

Un appel nominal fut ordonné sur-le-champ dans l'Assemblée. Le parti de Québec voulut s'opposer à la réception des instructions des commissaires ; ce qui était inutile, puisque l'essentiel des dépêches était connu. Loin de vouloir combattre sur des questions de forme, cette nouvelle opposition devait plutôt déclarer ouvertement ses principes. Si les réformes que l'on demandait n'étaient pas accordées, fallait-il se les faire donner de vive force, en entrant en insurrection, ou fallait-il négocier ? Les Canadiens auraient comparé leurs forces avec celles de l'Angleterre et pesé les chances de succès. Car, quant à la justice de leur cause, ils avaient infiniment plus de droit de renverser leur gouvernement que n'en avaient eu l'Angleterre elle-même en 1688, et les États-Unis en 1775, parce que c'était contre leur nationalité, cette propriété la plus sacrée d'un peuple, que le bureau colonial dirigeait ses coups.

Malheureusement, Elzéar Bédard, chef du parti de Québec, comme nous désignerons désormais cette nouvelle opposition, allait recevoir une

place de juge (43) de lord Gosford, lequel laissait entrevoir d'autres faveurs aux Canadiens. Ce qui aurait été accepté en d'autres temps avec reconnaissance fut regardé, dans l'agitation où étaient alors les esprits, comme un acte de corruption ; d'autant plus que la nomination de Bédard fut suivie presque aussitôt du refus du gouverneur de destituer le juge Gale, que la Chambre voulait faire casser (44). Le Conseil législatif continuait de rejeter presque tous les projets de loi que lui envoyait l'Assemblée : on en conclut que le gouverneur la trompait et que le Conseil lui servait d'instrument. Sur cent six bills passés à l'Assemblée pendant la session, soixante et un furent ainsi étouffés ou mutilés, et c'étaient les principaux. En voyant ce résultat, les hommes qui connaissaient la dépendance du Conseil étaient convaincus que le gouvernement excitait par des moyens détournés et secrets une Chambre contre l'autre. La dernière lutte eut lieu sur les subsides. Les débats durèrent deux jours. La plupart des députés prirent la parole. Augustin-Norbert Morin proposa d'accorder des subsides pour six mois ; Vanfelson proposa en amendement douze mois avec les arrérages. Papineau, La Fontaine, Taschereau, Drolet, Rodier, Berthelot parlèrent contre l'amendement ; Power, Caron, de Bleury l'appuyèrent (45).

C'était à Papineau de défendre la position que le parti populaire avait prise dans les quatre-vingt-douze résolutions. Il en était le véritable auteur, il y avait résumé l'esprit et les doctrines de l'opposition canadienne depuis plusieurs années. Le sort de ses compatriotes y était attaché. Orateur énergique et persévérant, Papineau n'avait jamais dévié dans sa longue carrière politique. Il était doué d'un physique imposant, d'une voix forte et pénétrante, et de cette éloquence mâle et animée qui remue les masses. A l'époque où nous sommes arrivé, il était au plus haut point de sa puissance. « Nous sommes à chercher, dit-il, s'il y a dans la situation politique du pays des circonstances nouvelles, qui puissent justifier la conduite de ceux qui semblent déserter la cause de la patrie, et se séparer de cette immense majorité de leurs concitoyens dont les suffrages ont ratifié, à l'urne électorale, le vote des quatre-vingt-douze résolutions. Dans cette grande

(43) Le 22 février 1836. Gosford to Glenelg, Feb. 22, 1836 (Can. Ar., Q[226-2], p. 458, 400).

(44) Adresse de la Chambre d'assemblée, 1836. Jour. de la Chambre. Le gouverneur justifia son refus et reçut l'approbation du roi. Gosford to Glenelg, March 14, 1836. — to Gosford, s. n. n. d. (Can. Ar., Q[226-3], pp. 649, 665, 662).

(45) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1836.

discussion, il faut considérer les principes par-dessus tout. Nous luttons contre un système colonial, qui, tel qu'il vous est expliqué par lord Glenelg, contient dans son essence les germes de tous les genres de corruption et de désordre ; nous sommes appelés à défendre la cause et les droits des colonies anglaises. Le même génie malfaisant qui jetait malgré elles les anciennes colonies dans les voies d'une juste et glorieuse résistance, préside à nos destinées ! Il a inspiré les instructions de la commission, (46) qui changent nos relations avec le gouvernement, qui détruisent le titre qu'il avait à la confiance des représentants du peuple. Elles renferment un refus formel de faire attention aux plaintes du Haut et du Bas-Canada...

« Pouvait-on imaginer un plan plus défectueux que celui d'envoyer trois commissaires qui ne s'étaient jamais vus, et chacun avec des communications, des correspondances secrètes ? Peut-on voir dans cette combinaison quelque trait de sagesse ? Aussi les résultats ne se sont pas fait attendre. Quelques heures, pour ainsi dire, après leur arrivée, le public était averti qu'ils étaient en désaccord sur tous les points. Pouvait-on espérer qu'il y aurait entre eux unanimité touchant nos difficultés politiques ? et que la différence connue de leurs opinions sur la politique de leur pays, ne serait pas le prélude d'une semblable diversité de sentiments sur la politique du nôtre ? Aussi les a-t-on vus se jeter dans les sociétés les plus opposées, et la presse anglaise a bientôt retenti d'injures contre celui qu'elle appelait radical, de louanges pour celui qu'elle appelait tory. On nous a promis que de ce mélange naîtraient l'ordre et la justice... Ne nous endormons pas sur le bord d'un précipice, ne nous abandonnons pas à un rêve trompeur ; au lieu de toucher des réalités enchantées, nous roulerions dans le gouffre... »

L'amendement de Vanfelson fut rejeté par quarante voix contre vingt-sept. Huit Anglais, dont quelques-uns des cantons de l'Est, votèrent avec la majorité, et huit avec la minorité (47). Le Conseil rebuta la liste civile de six mois, et cela amena presque aussitôt la clôture du parlement (21 mars 1836). Lord Gosford, extrêmement blessé du peu de succès de sa mission, dit aux Chambres qu'il n'osait point prédire les conséquences du

(46) « The obstinacy of William IV and the weakness of the Whig Ministry were imperilling the connection between the mother country and her remaining possessions in North America. The difficult task which had been entrusted to Gosford and Head was made more difficult by the conduct of the monarch and his advisers ». S. Walpole, *History of England*, d. c. IV, 122.

(47) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1836.

rejet des offres d'accommodement et de paix qu'il avait faites à ce sujet (48).

Ce dénouement porta l'effervescence des esprits au dernier degré. Une adresse de sept cents électeurs de Québec fut présentée à Papineau vers la fin de la session, pour approuver sa conduite et l'entraîner encore plus loin dans une voie qui menait à l'abîme. Depuis quelque temps, le parti libéral du Haut-Canada avait des communications plus fréquentes avec lui. La majorité de la Chambre de cette province se rallia même un instant au parti de W.-Lyon Mackenzie (49), ainsi que le Conseil exécutif de sir Francis Bond Head. A Londres, l'activité de Roebuck ne se lassait point : discours aux Communes, articles dans les journaux et les revues (50), brochures, il ne perdait pas une occasion de plaider notre cause avec une ardeur qui méritait l'attention des Canadiens.

Cependant les ministres instruits de l'effet qu'avait eu la communication incomplète des instructions des commissaires, chargèrent lord Gosford, tout en lui recommandant d'agir de concert avec sir Francis Bond Head, de réunir de nouveau le parlement pour lui faire part des instructions entières (51). Le gouverneur ouvrit la nouvelle session (22 septembre 1836), mais sans changer en rien l'opinion de la Chambre. Celle-ci déclara qu'elle voyait avec une vive douleur qu'on maintenait la constitution du Conseil législatif et qu'on ne faisait aucune réforme administrative (52). Après cette réponse peu satisfaisante, la législature fut prorogée (4 octobre).

Vers la fin de 1836, Augustin-Norbert Morin vint se fixer à Québec, sous prétexte d'y pratiquer comme avocat. Aussitôt les partisans de Papineau dans cette ville crurent voir quelque dessein politique dans cette démarche

(48) Jour. de la Chambre d'Assemblée et du Conseil législatif, 1836. Gosford to Glenelg, March 21, 24, 1836 (Can. Ar., Q$^{227-1-2-3-4}$, pp. 20, 32, 40).

(49) V. Kingsford, *History of Canada*, d. c. X, 369-375, 325-328.

(50) La *London Review*, notamment. D'ailleurs, les Anglais du Bas-Canada ne cessaient d'écrire à Londres pour dénoncer à la fois Papineau et Mackenzie, Roebuck et Hume. Gould to Aberdeen, Jan. 16, 1835. Letters from Quebec, 26 Nov. 1834, 8 and 9 Dec. 1834; from Montreal, 8 Dec. 1834. Gould to Aberdeen, Jan. 19, 1835 (Can. Ar., Q$^{224-1-2-3}$, pp. 333, 336, 343, 345, 348, 349).

(51) Glenelg to Gosford June 7, 1836 (*Annual Register*, 1836 ; Can. Ar., Q$^{228-3}$ p. 532). V. le discours de Glenelg aux Communes à ce sujet (Hansard, *Parliamentary Debates*, XXXVIII, 707).

(52) Adresse de l'Assemblée 3 octobre 1836. Jour. de la Chambre d'assemblée, 1836.

de son disciple le plus dévoué. Ils se réunirent autour de lui, ils s'organisèrent et se mirent en rapport avec les libéraux de Montréal et des autres parties du pays, pour combattre l'association constitutionnelle anglaise. Cette association (53) priait le roi de conserver dans le même état le Conseil législatif, parce qu'il tenait en échec l'influence de l'Assemblée ; de diviser les comtés de manière à diminuer la représentation canadienne-française, de rappeler lord Gosford et d'unir les deux Canadas. Le parti anglais sollicitait aussi le Haut-Canada de se déclarer contre les Canadiens-Français.

La situation de ceux-ci était alors bien pénible. Après s'être bercés un instant de l'espoir d'avoir de nombreux alliés, ils venaient de les perdre presque tous à la fois. Sir Francis Bond Head était sorti triomphant de la lutte à Toronto. Il avait dissous la dernière Chambre, et était parvenu à faire élire une majorité dévouée. Sûr de l'Assemblée nouvelle, il l'avait convoquée aussitôt et avait fait biffer des procès-verbaux de la session précédente les résolutions du Bas-Canada, envoyées dans le temps au président par Papineau (54). Il avait communiqué ensuite les dépêches du bureau des colonies ; le ministère approuvait sa conduite (55). La politique de Downing-Street était de briser la dangereuse alliance qui s'était établie entre le Haut et le Bas-Canada ; elle avait donc bien réussi. Le Nouveau-Brunswick avait aussi accepté les propositions de l'Angleterre, et la Nouvelle-Écosse, qui avait d'abord été plus ferme, venait de révoquer certaines résolutions qu'elle avait adoptées contre l'administration coloniale. De sorte que la commission, qui achevait ses travaux, était autorisée par toutes ces défections à conseiller aux ministres de traiter sans ménagements la seule Chambre qui fût restée inébranlable. L'un des commissaires, sir Charles Grey, s'embarqua à New-York pour l'Angleterre à la fin de novembre 1836.

(53) Declaration of the causes which led to the formation of the Constitutional Association of Quebec... Dec. 1834 (Can. Ar., $Q^{216-1-2-3-4}$, pp. 566, 577). Aylmer to Spring Rice, Dec. 20, 1834 (*Ibid.* Q^{217-3}, pp. 758, 760). Sur les associations analogues fondées à Montréal, à Trois-Rivières et ailleurs. V. Aylmer to Hay, Jan. 20, Feb. 7, 1835 (Can. Ar., Q^{221-1}, pp. 90, 130). Gould to Aberdeen, London, March (?) 1835 (*Ibid.* $Q^{224-1-2-3}$, p. 390).

(54) Letter to M. S. Bidwell, Speaker of the House of Assembly of Upper Canada, March 15, 1836. (Christie, *op. cit.*, IV, 161-171). Jour. de la Chambre d'assemblée, 1836. Journals of the House of Assembly of Upper Canada, Toronto, 1836. Même des Anglais blâmaient « les procédés extraordinaires » du gouverneur Head. Gillespie to Glenelg, March 12, 1836 (Can. Ar., $Q^{230-1-2-3}$, p. 418).

(55) Glenelg to Head, March 22, 1836, June 14, 1836 (Can. Ar., $Q^{389-1-2}$, pp. 353, 436).

et sir George Gipps, avec le secrétaire, Frederick Elliott, partit en février suivant.

Les rapports de la commission (56) furent déposés au Parlement impérial le 2 mars 1837. Les commissaires étaient d'avis que l'on employât les deniers publics du Bas-Canada sans le concours de ses représentants, et qu'on usât de mesures coercitives pour forcer cette Chambre à se soumettre. Ils justifiaient le Conseil législatif d'avoir rejeté les six mois de subsides, et suggéraient de changer la loi électorale de manière à donner plus d'avantages à l'électeur anglais qu'à l'électeur canadien. Il fallait persister dans la demande d'une liste civile de dix-neuf mille livres sterling pour la vie du roi ou pour sept ans au moins ; refuser d'instituer un Conseil électif et un ministère responsable, maintenir la compagnie des terres et s'opposer à l'union des deux Canadas. Lord Gosford n'approuvait pas toutes ces suggestions ; il pensait qu'il fallait libéraliser les deux Conseils en y faisant entrer une plus forte proportion d'hommes partageant les opinions de l'Assemblée (57).

Lord John Russell, ministre de l'intérieur, proposa à la Chambre des Communes dix résolutions (58) conformes aux suggestions les plus hostiles ; elles suscitèrent des débats qui durèrent trois jours, les 6, 8 et 9 mars 1837 (59). Lord John Russell, lord Howick, Edward Stanley, Robinson, sir George Grey et Gladstone (60) furent les principaux orateurs ministériels, ainsi que Henry Labouchère, qui se trouva cette fois contre la Chambre du Bas-Canada. Leader, O'Connell, Roebuck, sir William Molesworth, le

(56) Au nombre de six, dont un supplémentaire, datés des 30 janvier, 12 mars, 3 mai, 17 juin et 15 octobre 1836. Reports of the Commissioners (Can. Ar., Q^{232} — Q^{235}, pp. 105, 40, 118, 303).

(57) Gosford to Glenelg, April 26 and 27, October 10, 1836 (Can. Ar., $Q^{227-1-2-3-4}$, pp. 753, 763, 765 — Q^{229-1}, p. 35). Au dire de Gosford, les Canadiens se plaignaient surtout de l'ingérence excessive du gouvernement impérial. Gosford to Glenelg, May 5, 1836 (Can. Ar., $Q^{227-1-2-3-4}$, p. 855).

(58) Hansard, *Parliamentary Debates*, XXXVI. Glenelg to Gosford, March 11, 1837 (donne le texte des résolutions) (Can. Ar., Q^{242-A}, pp. 110, 123). « Russell thoroughly disliked the policy which he felt himself bound to defend. Writing in October 1838 to Melbourne, he said : « I never felt in such embarrassment as when last year I had to defend the Canada Papers » (Walpole, ***History of England***, d. c., IV, 125, n. 1).

(59) V. Hansard, *op. cit.*, XXXVI, XXXVII, XXXVIII. Walpole, *op. cit.*, IV, 125-126.

(60) C'est pourtant de ce grand libéral que son biographe écrira plus tard : « From first to last he always declared the really valuable tie with a colony to be the moral and the social tie. The master key with him was local freedom... Our error lay in the attempt to hold the colonies by the mere exercise of power. » *The Life of W. E. Gladstone* by J. Morley, 1903, I, 360-361.

colonel Thompson et Joseph Hume prirent la défense des Canadiens. Il y eut plusieurs scrutins par division ; mais la minorité fut très faible chaque fois. La proposition que fit Leader de rendre le Conseil électif ne rallia que cinquante-six voix sur trois cent dix-huit, et encore cette minorité tomba-t-elle à seize lors du vote final des résolutions.

Lord Russell ne manqua pas de tirer parti de la défection des autres provinces. « Aucune de ces colonies, dit-il à propos des demandes du Bas-Canada, n'avance de semblables prétentions, et tout présage un arrangement satisfaisant avec elles. Un Conseil législatif électif et un Conseil exécutif responsable sont deux choses incompatibles avec les rapports qui doivent exister entre une colonie et la métropole » (61).

Il était évident que les ministres pourraient entreprendre tout ce qu'ils voudraient contre nous, et qu'ils seraient appuyés. Ils avaient fait de la question canadienne une question de races, et s'étaient donnés pour les protecteurs de cette minorité anglaise « qui avait été le fléau de l'Irlande, » disait O'Connell. Ils ne faisaient d'ailleurs que suivre une pratique de gouvernement bien connue dans les colonies : contenir la majorité par la minorité. Les débats eurent le même résultat dans la Chambre des lords, lorsque lord Brougham y présenta la pétition de l'Assemblée (62).

Le bureau des colonies violait l'un des principes les plus sacrés de la constitution, en ordonnant le payement des fonctionnaires sans le vote de la législature, et il n'était pas sans inquiétude à cet égard. Aussi Glenelg avait-il écrit à Gosford, dès le mois de mars, qu'il espérait qu'il n'y aurait aucune commotion, aucune résistance ; mais que par précaution il lui enverrait deux régiments avec des pièces de campagne. Craignant ensuite que cet envoi de troupes n'eût un mauvais effet, il manda à Gosford de tirer du Nouveau-Brunswick les renforts dont il pourrait avoir besoin (63). La commission des juges de paix de l'année précédente fut annulée, et il en fut promulgué une nouvelle, qui ne nommait que des hommes en qui le pouvoir avait une parfaite confiance.

Devant la résolution du Parlement impérial, les journaux bas-canadiens dévoués à l'Assemblée recommandèrent l'union, la fermeté et la persévé-

(61) Hansard, *Parliamentary Debates*, XXXVI. C'était aussi le sentiment du roi. V. *supra*, n. 32.

(62) Hansard, *Parl. Debates*, XXXVIII, 371, 748.

(63) Glenelg to Gosford, March. 6, 16, 1837. (Can. Ar., G[33] Jan.-April 1837). — Gosford to Glenelg, April 18, 29, 1837, May 6, 1837 (Can. Ar., Q[236-2-3], pp. 695, 724 ; Q[237-1-2], p. 28).

rance. Ils dirent que l'oppression que l'Angleterre voulait imposer ne pouvait être durable en Amérique ; que le gouvernement des États-Unis serait forcé d'intervenir ; qu'en un mot l'avenir était au peuple ; qu'il fallait cesser tout rapport commercial avec la métropole, et ne rien acheter de ce qui payait droit à la douane, afin d'épuiser le trésor et d'obliger plus vite le gouvernement à écouter nos représentants (64). Il y eut des assemblées publiques, surtout dans le district de Montréal, pour répandre les nouvelles idées dans les villes et les campagnes.

L'assemblée du comté de Richelieu, qui eut lieu à Saint-Ours (7 mai 1837) (65), demanda une convention générale. Les Irlandais de Québec s'assemblèrent le 15 mai ; ils se déclarèrent en faveur de la cause canadienne, et approuvèrent ce qu'avait dit O'Connell de ses compatriotes ligués avec le parti anglais, à savoir, qu'ils voulaient renouveler en Canada les malheurs de l'Irlande. Le journal le *Populaire* parut à Montréal pour calmer les esprits ; le *Libéral* fut fondé à Québec pour les exciter aux mesures extrêmes (66). Il s'opérait un singulier changement chez plusieurs personnes. Des tories devenaient tout à coup des hommes du parti le plus avancé, comme si l'attente des troubles eût enflammé leur ambition, tandis que de chauds partisans de la Chambre, ne voyant pas d'issue, se rapprochaient des hommes modérés.

L'agitation devenait sérieuse dans beaucoup de comtés : elle finit par inquiéter le gouverneur, qui publia une proclamation (15 juin 1837) (67) où il invitait le peuple à se tenir en garde contre les écrits et les discours des agitateurs. Il la fit lire aux milices assemblées. Sans se laisser intimider par cet avertissement, Papineau descendit jusqu'à Kamouraska, en compagnie de Girouard, La Fontaine et Morin ; il prononça des discours à l'Islet et à Saint-Thomas, où Étienne-Pascal Taché, alors partisan ardent, avait monté

(64) V. pour exemple, l'article du *Vindicator*, c. p. Christie, *Hist. of Lower Canada*, IV, 351-352, n.

(65) Présidée par Séraphin Cherrier. Le docteur Wolfred Nelson, un Ecossais, prit la parole. Douze cents personnes y assistaient et adoptèrent plusieurs résolutions. Gosford to Glenelg, May 25, 1837 (donne le texte des résolutions) (Can. Ar., $Q^{237-1-2}$, p. 542, 544vo). Il y eut aussi une assemblée à Saint-Laurent le 15 mai et à Montréal le 6 juillet où des résolutions identiques furent votées. Gosford to Glenelg, July 11, 1837 (Can. Ar., $Q^{237-1-2}$, pp. 543, 548 et ^{vo}).

(66) Le *Populaire* était rédigé en français et en anglais ; il disparut en mars 1838. Le *Libéral* dura cinq mois.

(67) Gosford to Glenelg, June 15, 1837 (Can. Ar., $Q^{237-1-2}$, p. 545vo). Sur l'effet de la proclamation, v. le même au même, 11 juillet 1837 (*Ibid.*, p. 548).

quelques têtes parmi les cultivateurs. A Missiscoui, à l'Assomption, à Lachenaie, à Deschambault, à l'Acadie, on protesta contre les mesures de la métropole, et le *Daily Express* de New-York publia une correspondance canadienne où l'on parlait d'un appel aux armes, et où l'on faisait l'histoire de la révolution américaine (68). Quelque temps après, on pendit le gouverneur en effigie à Québec ; et des bandes d'hommes armés rôdèrent dans le comté du lac des Deux-Montagnes.

« Tout le monde dans la colonie est mécontent, s'écriait La Fontaine ; on demande des réformes. Il est temps d'en venir à une conclusion » (69). « Le but de l'assemblée de Deschambault, avait dit de son côté Morin (70), est de protester solennellement contre les résolutions de lord John Russell, qui a présenté au Parlement impérial une mesure décisive pour s'emparer de nos finances contre notre volonté. Cette mesure du ministre est une violation, une spoliation de nos droits les plus sacrés, un acte insigne de tyrannie, que les Canadiens ne doivent pas endurer, qu'ils doivent combattre de toutes leurs forces et par tous les moyens. D'après ce qui vient de se passer en Angleterre, il est clair que le peuple anglais n'a aucune sympathie pour nous, et que nous devons en chercher ailleurs. On nous méprise, on veut nous opprimer, nous anéantir. On veut nous tenir sous le joug d'une infâme oppression. Il n'y a plus de liberté pour nous ; l'esclavage va devenir notre partage. Cet état de choses ne doit durer que tant que nous ne pourrons pas le repousser. »

Partout enfin l'on s'agita pour soutenir ou les quatre-vingt-douze résolutions ou la conduite du gouvernement, dont les amis se réunirent à leur tour pour s'opposer au parti du mouvement. Les associations constitutionnelles de Québec et de Montréal tinrent des assemblées très nombreuses ; (71) beaucoup de gens s'y étaient ralliés, étant convaincus qu'il y avait

(68) « The letters in the *New York Express* signed L. M. N. were written by me without consultation or knowledge of any one here. More than half were published before I was known to be the author. They read tame and flat enough now, but must have had merit at the time for they were published throughout the United States and Canada upon the supposition that they came from a high authority. I also wrote the address of the « Sons of Liberty » (Lettre de T.-S. Brown) (N. de l'auteur).

(69) Le *Canadien* du 28 août 1837.

(70) Le *Canadien*, 21 juillet 1837.

(71) Gosford to Glenelg, Aug. 1, 1837 (Can. Ar., Q237-1-2, p. 3). Address (in French) of inhabitants of Quebec, Aug. 3, 1837 (*Ibid.*, p. 21). Gosford to Glenelg. Aug. 7, 1837 (contenant l'adresse signée par 3000 personnes à Québec) (*Ibid.*, p. 375). Le gouverneur, cependant, ne laissait pas de

folie à lutter contre l'Angleterre, les colonies étant divisées comme elles l'étaient. L'association de Montréal avait fait, l'année précédente (janvier 1836), une adresse aux habitants de toutes les provinces britanniques de l'Amérique septentrionale (72), au nom de la religion protestante et de la nationalité anglaise. Dans les États-Unis, les journaux étaient partagés sur les affaires canadiennes, et l'on pouvait être certain que le gouvernement de Washington n'interviendrait que quand la cause de l'indépendance serait à peu près gagnée, c'est-à-dire pour enlever le prix de la victoire.

Sur ces entrefaites, la nouvelle arriva (73) que lord John Russell avait déclaré, le 23 juin (1837) au Parlement qu'il suspendrait l'exécution des résolutions passées dans les Communes, espérant que les Canadiens verraient que leurs demandes étaient incompatibles avec leur état colonial. C'était annoncer une nouvelle session à Québec.

Lord Gosford répugnait aux mesures extrêmes (74) ; il n'attendait aucun bien d'une dissolution, et il se flattait que les changements qu'il proposait d'opérer dans les deux Conseils, et que les ministres devaient finir par adopter, auraient un bon résultat. Il ne voulait pas croire non plus à des troubles sérieux ; il n'exécuta qu'aux derniers moments l'ordre qu'il avait d'appeler des troupes du Nouveau-Brunswick (75). Il pensait qu'il y avait beaucoup d'exagération dans les comptes rendus des assemblées tenues par les partisans de Papineau ; que les affaires pourraient marcher si les deux Conseils étaient libéralisés, et que rien n'était plus erroné que de supposer la masse des Canadiens-Français hostile à l'Angleterre (76).

Malgré les troubles qui allaient bientôt éclater, cette appréciation était juste. Le premier vœu des Canadiens était de conserver leurs usages et leur

condamner les attaques virulentes et injustes du parti ultra-tory contre les Canadiens-Français dont Papineau, d'ailleurs, tirait grand parti. Gosford to Glenelg, Sept. 2, 1837 (Ibid., Q[238-1-2], 71).

(72) Gosford to Glenelg, Jan. 19, 1836 (envoie l'adresse) (Can. Ar., Q[226-1], pp. 84, 86). V. les autres résolutions adoptées par cette association et celle de Québec d. Christie, *op. cit.*, IV, ch. XXXVII, XXXVIII.

(73) Le 31 juillet 1837, en même temps que la nouvelle de la mort de Guillaume IV, survenue le 20 juin 1837, et de l'avènement au trône de sa nièce la reine Victoria qui fut couronnée le 1er juin suivant.

(74) Gosford to Glenelg, March 8, Sept. 2, 8, Nov. 14, 1837 (Can Ar., Q[233-2-3], p. 516 ; Q[238-1-2], pp. 71, 79 ; Q[239-1-2], p. 373). — Au mois d'octobre, le ministre des colonies ajouta quelques Canadiens-Français aux Conseils exécutif et législatif (N. de l'auteur).

(75) Gosford to Glenelg, June 15, July 11, 1837 (*Ibid.*, Can. Ar., Q[237-1-2], p. 545vo ; p. 548.

(76) Gosford to Glenelg, April 20, May 25, July 4, Sept. 9, 13, 1837 (Can. Ar., Q[236-2-3], p. 724 ; Q[237-1-2], pp. 542, 234, 547 vo ; Q[234-1-2], pp. 382vo, 111) Lettre du 8 sept. 1837, d. c.

nationalité ; ils ne pouvaient désirer l'annexion aux États-Unis, car l'annexion serait le sacrifice de ces deux choses qui leur sont si chères. Et ce fut la conviction que l'Angleterre travaillait à les leur faire perdre, qui poussa un grand nombre d'insurgés à prendre les armes.

Les Chambres furent convoquées pour le 18 août (1837). Lorsqu'elles se réunirent, le gouverneur pria encore les représentants du peuple de faire euxmêmes la répartition du revenu, que la métropole ferait sans doute, à leur défaut, s'ils s'opiniâtraient davantage dans leur premier dessein (77). Cette nouvelle tentative ne put ébranler la majorité, qui, dans son obstination fatale, vota, en réponse au discours d'ouverture, une adresse contenant une protestation contre les recommandations des commissaires et contre les résolutions du Parlement impérial. L'adresse fut présentée au gouverneur le 26 août. La législature fut prorogée aussitôt par une proclamation, dont Papineau trouva une copie sur son siège à son retour dans la salle des séances (78). La dernière démarche de la Chambre avait convaincu lord Gosford que les partisans de ce chef populaire voulaient une république, et qu'ils se servaient de l'animosité créée chez les Canadiens par les attaques violentes et injustifiables de la minorité, pour maintenir leur influence (79).

La brusque clôture des travaux législatifs ôta tout espoir de conciliation. En quelques endroits du district de Montréal, le peuple était déjà entraîné par les agitateurs ; les assemblées se succédaient sans cesse dans les villes et dans les campagnes (80). Le gouvernement se mit à sévir contre ceux qui y prenaient part, et destitua un grand nombre de juges de paix et d'officiers de milice ; Papineau lui-même perdit sa commission (81). Cela ne fit guère que fournir des armes aux partisans du mouvement. Les jeunes gens surtout étaient comme emportés dans un tourbillon. Les associations politiques

(77) Jour. du Conseil législatif et de la Chambre d'Assemblée, 1837.

(78) Jour. de la Chambre d'assemblée, 1837. Gosford to Glenelg, August 26 and 30 1837 (Can. Ar., Q[238, 1-2], pp. 58, 379[vo], 380[vo]) (contient le rapport des débats de l'Assemblée).

(79) Gosford to Glenelg, September 2, 1837 (Can. Ar., Q[238, 1-2], p. 71). Le gouverneur prévoit déjà qu'il faudra peut-être suspendre la constitution du pays. Gosford to Glenelg, Aug 20 1837, d. c..

(80) Gosford to Glenelg, September 8 and 9, 1837 (Can. Ar., Q[238, 1-2], pp. 79, 182, 382[vo]). De mai à septembre, il y eut vingt-trois assemblées, la plupart dans le district de Montréal.

(81) Il était major de milice. Gosford to Glenelg, September 9, 1837, *ibid*.

étendaient leurs ramifications parmi les ouvriers. Les plus grands efforts se faisaient pour soulever partout le peuple ; mais on éveillait plutôt la curiosité de la foule que sa colère. Loin des villes, loin de la population anglaise et du gouvernement, le peuple vivait tranquille, comme s'il était au milieu de la France, et sentait à peine les blessures du joug étranger. La peinture des injustices et de la tyrannie du vainqueur, excitait bien lentement les passions dans son âme et n'y laissait aucune impression durable. D'ailleurs il n'avait pas une confiance entière dans tous les hommes qui s'adressaient à lui. Il avait vu tant d'agitateurs accuser le pouvoir d'abus et de despotisme, et accepter ensuite les premières faveurs que ce même pouvoir leur offrait !

Cependant en certains endroits il commençait à oublier sa prudence ordinaire. Le comté des Deux-Montagnes était toujours en effervescence (82). A Saint-Denis et ailleurs, on fêta les officiers de milice et les magistrats destitués. On forma des sociétés secrètes, et l'on parla de résistance. Une association de jeunes gens s'était établie à Montréal sous le nom de *Fils de la liberté* ; elle publia un manifeste menaçant (83). Ces unions avaient leurs agents dans les campagnes.

A Québec, quelques jeunes gens, après avoir vainement essayé d'organiser une association semblable à celle des *Fils de la Liberté*, reçurent un envoyé secret de Montréal, qui les informa qu'on allait prendre les armes. Cazeau, l'un d'eux, comptant sur les ouvriers du faubourg Saint-Roch, prépara quelques balles, qu'il eut beaucoup de peine à cacher à la police quand plus tard elle fit une descente chez lui. Ce club secret avait pris Augustin-Norbert Morin pour chef. Ses idées néanmoins ne faisaient pas de progrès, et Morin s'en plaignit à ses amis du comité central des Deux-Montagnes. Il leur écrivit le 25 octobre : « Mes efforts, ainsi que les vôtres, pour le soutien des libertés populaires et de la cause canadienne, auraient déjà été couronnés de succès sans l'influence que l'intrigue, l'ignorance et la corruption ont exercée sur ceux qui avaient une certaine prédisposition ou qui étaient les plus exposés... Avec de la constance et du courage nous

(82) Sir John Colborne to Gosford (incluse d. une lettre de Gosford à Glenelg, 12 octobre 1837) (Can. Ar., Q^{238. 1-2}, pp. 208, 100). Gosford to Glenelg, October 11, 1837 (*Ibid.*, p. 187) et October 12, 1837.

(83) Daté le 1er Octobre (1837) inclus d. la lettre de Gosford à Glenelg, 12 Oct. 1837, d. c., Colborne to Gosford, s. d. (Can. Ar., Q^{238-1-2}, p. 391vo, 393).

détruirons un mal éphémère, nous démasquerons l'avilissement et la corruption de nos ennemis et de quelques ci-devant prétendus amis ».

Morin, malgré ce langage, était un homme doux, poli, de goûts simples et studieux, ayant plutôt la suavité de manières d'un ecclésiastique que l'ardeur emportée d'un conspirateur. On ne pouvait le charger d'un rôle qui fût plus contraire à son caractère. Ce qui faisait dire au *Canadien* : « Ce fut pour lui un jour bien malheureux que celui où il se posa en chef de parti dans ce district. Tant qu'il n'eut qu'à agir sous la direction immédiate de volontés supérieures, plus habituées que lui au commandement, il vit s'accroître sa réputation d'homme habile ; mais depuis il n'a fait que jouer de malheur et prouver que, s'il a les talents de l'exécution, il n'a pas encore acquis ceux de la direction ».

A Saint-Denis, à Saint-Charles, à Saint-Eustache, à Berthier, à l'Acadie, on fit les mêmes préparatifs. Le comité central et permanent du comté de Montréal, composé des chefs du mouvement, transmit une adresse à l'*Association des ouvriers de Londres*, espèce de club politique et révolutionnaire, dans l'espérance, sans doute, d'éveiller la sympathie au moins de quelques hommes en Angleterre. Les têtes exaltées de Montréal résolurent de s'adresser aussi au Congrès des États-Unis pour demander le commerce libre. Petit à petit les hommes du mouvement augmentaient ainsi de hardiesse jusqu'à inquiéter les gens paisibles, qui crurent devoir faire des démonstrations en sens contraire. Hertel de Rouville, colonel d'un bataillon de milice dans le comté des Deux-Montagnes, ce centre d'agitation, écrivit au gouverneur que tout son monde était animé du meilleur esprit et prêt à obéir à ses ordres au premier appel. Mais le grand nombre, ne voyant pas encore de véritables dangers, désirait laisser le gouvernement se tirer comme il pourrait de ces difficultés, puisqu'il en était la cause première en voulant maintenir un état de choses plein d'injustices et de distinctions nationales. Lorsqu'on apprit, cependant, qu'il y avait eu résistance ouverte à Saint-Denis et à Saint-Charles, on s'empressa, dans les villes et dans presque tous les comtés du pays, d'envoyer des adresses au gouvernement et de se rallier à lui (84).

Les menaces faites en différents endroits avaient déterminé le pouvoir à distribuer des armes à ceux en qui il pouvait avoir confiance, afin d'assu-

(84) Gosford to Glenelg, Oct. 12, 1837, d. c.; Oct. 30, 1837 (Can. Ar., Q238, 1-2, pp. 400vo, 403).

rer le maintien de l'ordre. Ces mesures de précaution n'empêchèrent point les partisans du mouvement de tenir à Saint-Charles, le 23 octobre (1837) une grande assemblée des habitants des comtés de Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly et Verchères, auxquels se joignirent ceux du comté de l'Acadie. Ils se donnèrent le nom de *Confédération des six comtés*. Il s'y trouva une douzaine de membres de la Chambre d'assemblée et des miliciens armés, sous les ordres de quelques officiers destitués. On y voyait une foule de drapeaux avec ces diverses inscriptions : « Vive Papineau et le système électif ! » « Honneur à ceux qui ont renvoyé leurs commissions et qui ont été destitués ! » « Honte à leurs successeurs ! » « Nos amis du Haut-Canada ! » « Honneur aux braves Canadiens de 1813 ! Le pays attend encore leur secours ! » « Indépendance ! » Le Conseil législatif était représenté par une tête de mort sur des os en croix (85).

Le docteur Wolfred Nelson, de Saint-Denis, fut appelé au fauteuil. Papineau, Nelson, Louis-Michel Viger, Louis Lacoste, C.-H.-O. Côté, E.-E. Rodier, T. Storrow Brown et Girod prirent tour à tour la parole. On fit une espèce de déclaration des droits de l'homme. Papineau commençait à s'apercevoir qu'on allait trop loin, et il prononça un discours qui mécontenta les esprits les plus ardents. Il conseilla de s'abstenir de prendre les armes : la seule résistance constitutionnelle et le meilleur moyen de combattre l'Angleterre, dit-il, c'était de ne rien acheter d'elle (86). Cette opinion déplut à Nelson, qui s'écria que le temps d'agir était venu. Les résolutions qu'on adopta au nombre de treize servirent de base à un appel au peuple (87). Répandu à profusion cet appel engagea l'évêque de Montréal, M. Lartigue,

(85) *La Minerve*, 24 oct. 1837. *The Gazette*, Montreal, Oct. 31 1837.

(86) M. O'Callaghan m'écrivait d'Albany le 17 juillet 1852 : « If you are to blame the movement, blame then those who plotted and contrived it, and who are to be held in History responsible for it. We, my friend, were the victims, not the conspirators ; and were I on my death bed, I could declare before Heaven that I had no more idea of a movement or resistance, when I left Montreal and went to the Richelieu River with Mr. Papineau, than I have now of being Bishop of Quebec. And I also know that Mr. Papineau and I secreted ourselves for some time in a farmer's house in the Parish of Saint-Marc, lest our presence might alarm that country and be made a pretext for rashness,.. I saw as clearly as I now see that the country was not prepared » (N. de l'auteur).

(87) Comptes rendus d. le *Vindicator* des 24 et 31 octobre 1837 (Ar. can., $Q^{238, 1-2}$, p. 401 ; $Q^{239, 1-2}$, pp. 30, 368). Gosford to Glenelg. October 30, 1837, d. c. *The Gazette*, Montreal, October 31, 1837. Gosford to Glenelg. November 6, 1837 (deux lettres de cette date) (Can. Ar., $Q^{239, 1-}$, p. 4 ; Q^{239-2}, p. 366). Le même jour, des citoyens de Montréal protestèrent contre ces résolutions (Can. Ar., $Q^{238-1-2}$, p. 321).

à adresser un mandement aux Canadiens (88) pour leur recommander, suivant la doctrine catholique, l'obéissance au pouvoir établi. La voix du clergé se fit entendre jusque dans la chaumière la plus reculée.

En 1837, le siège de Québec était rempli par M. Signaï, qui avait remplacé, en 1833, M. Panet, successeur de M. Plessis. Il approuva les paroles adressées par son auxiliaire au peuple égaré par les agitateurs. « Depuis longtemps, nos très chers frères, disait M. Lartigue, nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même, dans un pays toujours renommé jusqu'à présent par son loyalisme, son esprit de paix et son amour pour la religion de ses pères. On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens ; et la discorde, d'un bout à l'autre de ce diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui unissaient entre eux les membres d'un même corps, les enfants d'une même Église, du catholicisme, qui est une religion d'unité.

« Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre sentiment, comme citoyen, sur cette question purement politique : qui a droit ou tort entre les diverses branches du pouvoir souverain ? (ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes) ; mais la question morale, à savoir, quels sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée dans chaque État ? cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence...

« Ne vous laissez pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain : la trop fameuse Convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple, puisqu'elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la déclaration des droits en tête de la constitution de 1795, que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, mais dans l'universalité des citoyens... Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement ?... (89) »

Au même temps, *le Canadien* renouvela ses avis de la manière la plus pressante sur la nécessité de se prononcer contre le parti du mouve-

(88) Le 24 octobre 1837 (Ar. can., Q238, 1-2, p. 103vo). Gosford to Glenelg. Oct. 30, 1837, d. c..

(89) Le *Libéral* de Québec, au reste, blâma le curé de la ville, M. Baillargeon, d'avoir fait à la cathédrale un véritable discours politique (Ar. can., Q239, 1-2, p. 21).

ment et de la résistance, au nom de notre honneur national et de nos libertés menacées ; et le clergé catholique de Montréal, de concert avec celui de Québec, pria le Conseil exécutif d'appuyer une requête aux autorités impériales qui aurait pour but d'obtenir le plus tôt possible, en faveur du peuple canadien, tout ce qu'il pouvait attendre de réformes, afin d'apaiser les troubles. Cette requête ne fut pas envoyée.

Le Conseil exécutif prit ses mesures pour étouffer l'insurrection et faire respecter la loi. L'année précédente, le général sir John Colborne avait remis le gouvernement du Haut-Canada à sir Francis Bond Head. Il parait qu'un désaccord survenu entre lui et le ministre des colonies, lord Glenelg, à l'occasion de la politique coloniale, avait motivé sa démission (90). Peu après, il descendit à Montréal, où il fut reçu en triomphe par le parti anglais. Il se rendit ensuite à New-York. Au moment de s'embarquer pour l'Europe avec sa famille, il lui arriva des dépêches d'Angleterre : le ministre lui donnait le commandement militaire des deux provinces du Canada avec le rang de lieutenant général (mai 1836). Colborne visita Washington et d'autres villes des États-Unis. De retour en Canada (91), il mit sous les armes une partie de la population anglaise de Montréal et de Québec. Il organisa des corps de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie. Il arma presque tous les Irlandais, dont un grand nombre faisaient encore cause commune, peu de temps auparavant, avec les libéraux les plus exaltés, versatilité caractéristique qui peut expliquer une partie des maux de l'Irlande. Six cents volontaires furent armés en quelques jours. Colborne manda aussi des troupes du Nouveau-Brunswick (92).

L'excitation était trop grande dans plusieurs localités pour s'apaiser tout à coup, ou se terminer sans effusion de sang, si les deux partis venaient

(90) Colborne to Glenelg, Jan. 5, 1836 (Can. Ar., Q389-1-2, pp. 30, 33). Il quitta son poste à la fin de janvier 1836, après avoir gouverné le Haut-Canada depuis 1838. V. sur lui, G. C. Moore Smith, *The Life of John Colborne, Field Marshall Lord Seaton*, 1903.

(91) Il entra officiellement en fonction le 1er juillet (1836).

(92) Sur le mouvement insurrectionnel en Bas-Canada, consulter *Report of the State Trials before a general Court Martial held at Montreal in* 1838-39. Montreal, 1839. Christie, *History of Lower Canada*, IV-V. Kingsford, *Hist. of Canada*, X, bk XXXIV, ch. I-VII (lire avec précaution). D.-B. Read, *The Canadian Rebellion of* 1837. Toronto, 1896. L.-O. David, *Les patriotes de* 1837-1838, Montréal, 1884. A.-D. De Celles, *Papineau*, d. c., ch. XI-XIV. (Reproduit, 214 ss. un fragment de l'*Histoire de l'Insurrection du Canada* publiée par L.-J. Papineau, d. la *Revue du Progrès* de Paris, en 1839). *Id.*, *The « Patriotes » of '37* (The Chronicles of Canada) Toronto, 1916). V. aussi du même, *Lettres de 1833 et 1836* de Charles-Ovide Perrault (M. S. R. C., 3e sér. VII. I, 169-179).

en présence. Déjà il y avait eu des troubles sérieux à Montréal. Le 6 novembre (1837), les *Fils de la Liberté*, dirigés par Thomas Storrow Brown, et les membres du *Doric Club* (93) en vinrent aux mains. La maison de Papineau et celle d'un membre de l'association constitutionnelle furent attaquées ; les presses du *Vindicator* saccagées. Toute la nuit, les troupes parcoururent les rues avec de l'artillerie (94).

Des mandats d'arrestation furent lancés le 16 novembre contre les chefs canadiens, dont vingt-six étaient accusés du crime de haute trahison, entre autres Papineau, O'Callaghan, Wolfred Nelson, Augustin-Norbert Morin, [T.-S. Brown, Ovide Perrault]. A Québec et à Montréal, les arrestations se firent sans obstacles ; mais dans les campagnes du district de Montréal, les officiers de la justice éprouvèrent de la résistance, et il fallut les faire accompagner par des corps de troupes, qui, après avoir été repoussés en plusieurs endroits, triomphèrent à la fin (95). Entre Chambly et Longueuil, un petit détachement de cavalerie fut mis en déroute, et quelques prisonniers qu'il emmenait furent délivrés. Des troupes, commandées par le colonel Gore et composées de cinq compagnies de soldats, avec une pièce de canon, et d'un détachement de cavalerie, parties de Sorel pour Saint-Charles, furent arrêtées à Saint-Denis, le 23 novembre (1837) par Wolfred Nelson, qui s'était retranché dans une grande maison de pierre. Au son du tocsin, huit cents hommes se réunirent sous ses ordres ; mais presque tous étaient sans armes et sans munitions. Ils n'avaient qu'environ cent vingt fusils de chasse, bons ou mauvais. Ils s'étaient munis de lances, de fourches et de bâtons. Une partie resta pour combattre et l'autre s'éloigna. Le succès était si incertain que Nelson engagea Papineau, qui se trouvait là dans le moment avec O'Callaghan, à se retirer pour ne pas compromettre sa vie, et par là même la cause dont il était le chef. « Ce n'est pas ici, lui dit-il, que vous serez le plus utile ; nous aurons besoin de vous plus tard ; nous sommes les bras, c'est à nous d'agir. » Ainsi Papineau, qui s'était opposé à la prise

(93) Fondé par les loyalistes de langue anglaise en 1837. Gosford to Glenelg. Nov. 6, 1837 (deux lettres). (Can. Ar., Q[239-1-2], pp. 4, 366).

(94) Gosford to Glenelg, November 9, 1837 (deux lettres). Rapport de Wetherall à Gosford (Can. Ar., Q[239-2], pp. 370[vo], 372 et 73). Il y eut des troubles aussi à Québec. Gosford to Glenelg, November 14, 1837 (*ibid.*, p. 86).

(95) Gosford to Glenelg, November 22, 1837. Report from the Attorney and Solicitor General of the proceedings of the rebels of Montreal. Names of persons against whom warrants were issued. Attorney General to Gosford, Nov. 25, 1837. Gosford to Glenelg, Nov. 30, 1837 (Can. Ar., Q[239-1-2], pp. 98, 373[vo], 374, 376[vo], 379, 381[vo]).

d'armes à l'assemblée des six comtés, était déjà entraîné par le torrent, sans pouvoir exposer sa vie au feu, comme les autres, malgré les reproches sévères, dit-il lui-même à Nelson, qu'on pourrait lui faire ensuite s'il s'éloignait dans un pareil moment (96).

Les troupes, en arrivant, s'emparèrent des maisons voisines, et ouvrirent un feu d'artillerie et de mousqueterie sur les insurgés. Voyant son peu d'effet, le colonel Gore ordonna au capitaine Markham de donner l'assaut à une distillerie où étaient postés une quinzaine de Canadiens qui l'incommodaient beaucoup; après des efforts inutiles, l'attaque fut abandonnée. Le capitaine Markham y fut grièvement blessé.

Vers deux heures, les insurgés reçurent un secours qui porta le nombre des hommes armés à deux cents environ. Aussitôt ils résolurent de prendre l'offensive. Ils réussirent à déloger un détachement embusqué derrière une grange. Le reste des troupes s'obstina en vain ; après six heures de combat, le colonel Gore, vieux décoré de Waterloo, fut contraint d'abandonner la victoire aux rebelles, qui le poursuivirent et lui enlevèrent son canon, des blessés et une partie de ses bagages et de ses munitions. Ovide Perrault, membre de la Chambre d'assemblée, fut mortellement blessé dans ce combat (97).

Pendant ce temps, une autre colonne, composée de trois cent trente hommes d'infanterie, avec deux pièces de canon, et de quelques cavaliers, venait de Chambly, sous les ordres du lieutenant-colonel Wetherall, pour se joindre à celle de Gore. Les deux corps réunis devaient attaquer le village de Saint-Charles, où les insurgés s'étaient retranchés. Wetherall s'avançait lentement, parce que les ponts sur les rivières avaient été coupés. Quoiqu'il ne trouvât point Gore au lieu désigné, il continua sa route et reçut quelques coups de fusil à l'entrée de Saint-Charles. Il arriva devant les retranche-

(96) Déclaration de L.-A. Dessaulles, à Saint-Hyacinthe, le 23 septembre 1848. Cf. la déclaration contradictoire du Dr Wolfred Nelson, datée le 21 août 1848. Toutes les pièces au sujet de cette affaire furent réunies en une brochure : *Papineau et Nelson :* Blanc et noir... et la lumière fut faite, des presses de l'*Avenir*, Montréal, 1848. (Dessaulles était le neveu de Papineau). L'impartialité oblige, il nous semble, à accepter avec notre auteur le témoignage disculpant Papineau de tout blâme. V. aussi la lettre de Dessaulles à Christie, du 15 mars 1855 d. Christie, *op. cit.*, VI, 445 ss. De même Christie, IV, 535, 468-470. T.-P. Bédard, *Histoire de cinquante ans*, d, c., 405.

(97) Les insurgés perdirent treize hommes tués et les loyalistes, seize tués et blessés. Gore to Colborne, November 25, 1837. List of killed and wounded. Colborne to Somerset, November 29, 1837. Colborne to Gosford, Nov. 30, 1837 (Can. Ar., Q239-1-2, pp. 377vo, 378, 378vo, 377, 381). Christie, IV, 459-462.

ments des insurgés le 25 novembre (1837). Ces ouvrages faits d'arbres renversés s'appuyaient à la maison de Pierre Debartzch, qu'on avait percée de meurtrières, et formaient un parallélogramme entre la rivière et le pied d'une petite colline qui les dominait par derrière. Ils étaient défendus par quelques centaines d'hommes, la plupart sans armes, comme à Saint-Denis, et commandés par Thomas-Storrow Brown, qui prit la fuite avant l'attaque. Les insurgés avaient deux vieux canons, tout rouillés, dont ils ne tirèrent qu'un coup ou deux. Wetherall prit possession de la colline, mit bientôt ses pièces en batterie, et enveloppa de ses troupes le camp de manière à ne laisser aux insurgés d'autre issue que la rivière. Ses dispositions faites, il ordonna l'attaque. Les rebelles répondirent au feu avec vigueur; une poignée d'hommes éparpillés parmi des arbres à la droite obligea le commandant anglais à faire soutenir les grenadiers, qui étaient sur ce point, par une autre compagnie. La fusillade durait depuis une heure environ, lorsque l'artillerie acheva de renverser le fragile retranchement des rebelles, et de semer la confusion dans leurs rangs. L'infanterie chargea alors à la baïonnette. Elle emporta le camp d'emblée, et massacra beaucoup d'insurgés qui osaient se défendre encore. Elle ne fit que trente prisonniers. Il y eut, ce jour-là, environ cent hommes tués ou blessés (98).

Tout fut brûlé dans le camp, excepté la maison de Debartzch ; après quoi Wetherall retourna à Montréal par Chambly et Saint-Jean, dispersant en chemin, à la Pointe-Olivier, un autre rassemblement qui voulut intercepter sa marche.

A la suite de ces deux combats, le district de Montréal fut mis sous la loi martiale (5 décembre 1837) (99). Le peuple commença alors à s'assembler dans les villes et dans les paroisses, pour protester contre l'insurrection (100). La Fontaine et Leslie, s'apercevant qu'on s'était trop obstiné,

(98) Les loyalistes eurent trois tués et dix-huit blessés. Gore to Colborne, Nov. 25. 1837. Wetherall to Colborne, Nov. 27, 1837. Colborne to F. Somerset. Nov. 29. 1837. Wetherall to deprity Adjutant General, Nov. 27, 1837. Gosford to Glenelg. Nov. 30, 1837 (Can. Ar., Q239-1-2, pp. 377vo, 121, 377, 378, 378vo, 379). V. aussi les autor. cit. n. préc. et Christie, *op. cit.*, IV, 463-465.

(99) Gosford to Glenelg. Dec. 6, 1837 (contient la proclamation) (Can. Ar., Q239-1-2, pp. 382vo, 383, 383vo). On avait offert 1 000 liv. st. pour l'arrestation de Papineau. Gosford to Glenelg. Nov. 22, 1837. Report of the Executive Council (22nd November 1837) Gosford to Glenelg, Dec. 16, 1837 (Can. Ar., Q239-1-2, pp. 107, 370vo, 236).

(100) Les habitants de Montréal, de La Prairie, de Saint-Vincent-de-Paul présentèrent au gouverneur des adresses exprimant leur loyalisme ; et l'évêque de Québec, M. Signai, publia un mandement animé des mêmes sentiments (11 décembre 1837). Gosford to Glenelg. December 23. 1837 (Can. Ar., Q239-1-2, pp. 245, 247, 246vo, 248). *Mand. des év. de Québec*, III, 369-373.

vinrent à Québec prier lord Gosford de convoquer les Chambres. Il était trop tard, puisque l'Assemblée eût paru vaincue, et le gouvernement vainqueur. Il aurait fallu prévoir ce résultat plus tôt, et ne pas se mettre dans le cas de subir toutes les conséquences d'une défaite, sans avoir réellement combattu ; car les petits chocs qui venaient d'avoir lieu n'étaient que le fruit d'une agitation locale, insuffisante pour amener un soulèvement en masse et une véritable révolution. Lord Gosford refusa (101).

L'insurrection était vaincue sur la rive droite du Saint-Laurent. Un dernier parti, venant des États-Unis, avait été pris ou dispersé à Four-Corners, sur l'extrême frontière, près du lac Champlain. Il ne restait plus à soumettre qu'un point sur la rive gauche : Saint-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes. Le docteur Chénier et Amury Girod, émigré suisse établi depuis quelques années en Canada, étaient les principaux chefs du soulèvement de ce côté. Ils se saisirent des fusils et d'un canon au village des Sauvages, sur le bord du lac des Deux-Montagnes, puis se portèrent avec leurs hommes à Saint-Eustache, où ils s'emparèrent du couvent et s'y retranchèrent. Le curé, M. Paquin, M. Desève, son vicaire, Scott, membre de la Chambre d'assemblée, et Emery Ferré, parvinrent à engager les paysans qui suivaient Chénier à retourner chez eux ; il ne resta qu'un jeune homme au couvent. D'autres, toutefois, venus du Grand-Brûlé et d'ailleurs, les remplacèrent, et durant plusieurs jours il y eut de quatre cents à quinze cents hommes vivant à discrétion dans le village. C'est alors qu'on apprit l'affaire de Saint-Charles et la dispersion des rebelles dans le sud. Croyant cette occasion favorable, M. Paquin invita Chénier au presbytère et le pressa de renoncer à ses dangereux projets. Tous ceux qui étaient présents, ecclésiastiques et séculiers, se joignirent au curé pour faire les mêmes instances auprès du chef rebelle, en lui mettant sous les yeux toute l'inutilité de son entreprise et les funestes conséquences qu'elle devait entraîner. Ce fut en vain. Chénier prétendit que les nouvelles de Saint-Charles étaient fausses, et qu'il venait d'apprendre par un courrier que les patriotes étaient

(101) Gosford to Glenelg, December 28, 1837 (Can. Ar., Q239-1-2, p. 291). Quatorze députés avaient signé la requête. La Fontaine écrivait à ce sujet : « Nous sommes convaincus qu'il (Gosford) ne l'accordera pas ; mais notre but en envoyant tout cela en Angleterre est d'y faire croire que nous voulons au moins conserver la législature, car nos adversaires remuent ciel et terre pour que nous n'ayons plus de Chambre d'Assemblée ! (Lettre à A. Berthelot, 17 déc. 1837, c. p. A. D. De Celles, *La Fontaine et son temps*, d. c., 14). Au reste, La Fontaine allait hâter son départ pour les États-Unis à destination de l'Angleterre et de la France. Déjà un mandat d'arrêt avait été décerné contre lui (Can. Ar., Q239-1-2, pp. 295, 297). Gosford to Glenelg, Dec. 28, 1837, d. c.

vainqueurs dans le sud ; il ajouta que pour lui sa résolution était inébranlable, qu'il était décidé à mourir les armes à la main. Malgré son opiniâtreté cependant, on s'aperçut qu'il ne pouvait surmonter une profonde émotion et qu'il laissait échapper quelques larmes. N'ayant pu le dissuader, M. Paquin se vit obligé de s'éloigner et d'abandonner sa maison et l'église aux rebelles (102). Beaucoup de familles étaient déjà parties ou partaient à chaque instant pour les paroisses environnantes ou pour Montréal. Il y avait eu déjà des alertes, et les personnes bien informées savaient que les insurgés n'étaient pas assez nombreux pour résister aux forces qui approchaient.

En effet, sir John Colborne lui-même arrivait avec deux mille hommes, huit pièces de canon et une pièce à fusées. A l'aspect de cette colonne, d'autant plus imposante qu'elle couvrait avec ses bagages plus de deux milles de chemin, la majeure partie de ceux qui composaient l'attroupement à Saint-Eustache abandonnèrent Chénier (14 décembre 1837). Ce chef demeura avec deux cents à deux cent cinquante hommes, qui se placèrent dans l'église, le couvent, le presbytère et les maisons voisines. Beaucoup n'avaient pas d'armes ; ils s'en plaignirent à Chénier, qui leur répondit froidement : « Soyez tranquilles, il y en aura de tués parmi nous, vous prendrez leurs fusils. »

Quand les troupes eurent cerné complètement le village, leur artillerie commença le feu. Les insurgés y répondirent avec vivacité tant qu'ils eurent des munitions, et firent même reculer une batterie. Après une canonnade de deux heures, les volontaires du capitaine Leclerc et deux régiments de troupes réglées s'approchèrent et ouvrirent une mousqueterie terrible ; dans le moment l'ordre vint de donner l'assaut. L'incendie se déclarait dans les édifices occupés par les rebelles. Les balles et les flammes forcèrent ceux-ci de les abandonner les uns après les autres jusqu'à l'église, qui fut bientôt entourée à son tour par les troupes et par l'incendie. Chénier voulut s'y défendre encore : une mer de feu le repoussa. Il réunit alors quelques hommes, sauta avec eux par les fenêtres et chercha à se faire jour au travers des troupes ; mais, atteint par une balle dans le cimetière, il tomba et expira

(102) *Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rebellion du comté du lac des Deux-Montagnes...* par un témoin oculaire (l'abbé Paquin, curé de Saint-Eustache), Montréal 1838. Consulter C.-A.-M. Globensky, *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, Québec, 1883 (très hostile aux insurgés) et aussi ses trois brochures (même date) en réponse aux critiques.

presque aussitôt. Ce ne fut plus qu'une scène de carnage. On ne fit de quartier à personne, et le reste du village fut abandonné au pillage et aux flammes. Girod, qui s'était enfui avant le combat, se voyant sur le point d'être arrêté quelques jours après par des hommes à sa poursuite, se tua d'un coup de pistolet (103).

Le combat de Saint-Eustache fut le dernier livré à l'insurrection.

Les troupes marchèrent ensuite sur Saint-Benoît, qui subit le sort de Saint-Eustache et de Saint-Denis, où l'on avait envoyé près de onze cents hommes détruire le village, pour venger la défaite du 23 novembre. Les révoltés étaient maintenant abattus (104). Leurs chefs étaient en fuite ou en prison. Papineau venait d'atteindre les États-Unis avec plusieurs autres personnes compromises (105). Les journaux du mouvement étaient saisis ou muets ; le peuple, partout soumis, continuait d'envoyer des adresses rassurantes au pouvoir (106).

Le clergé fit entendre de nouveau sa voix sur les ruines que venait de causer la tempête. Les évêques de Québec et de Montréal annoncèrent des prières pour remercier Dieu du rétablissement de la paix. « Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de nos campagnes, disait M. Lartigue, évêque de Montréal, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnaient l'abondance et la joie avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse ! Que vous reste-t-il de leurs belles promesses ?... Est-ce le vœu de la majorité du pays, qui néanmoins, selon leurs principes, doit régler tout dans un État, est-ce cette volonté générale qui a dirigé les opérations militaires des insurgés ? Vous trouviez-vous libres, lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie et de la perte de tous vos biens, de la mort même, si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a pris les armes

(103) *Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache*... l. c. Gosford to Glenelg, December 23, 1837 (Can. Ar., Q239-1-2, p. 215). Christie, *op. cit.*, V, 3-8. Soixante-dix insurgés périrent dans cette action ; les loyalistes eurent un tué et huit blessés.

(104) Gosford to Glenelg, December 23, 1837, l. c. ; December 28, 1837 (Can. Ar., Q239-1-2, p. 291) ; Jan. 30, 1838. *Ibid.* (Q243, 1-2, p. 284).

(105) V. *supra*, n. 100.

(106) Gosford to Glenelg, Jan. 30, 1838 (Can. Ar., Q243-1-2, p. 204). Le gouverneur, cependant, prévoyait que le parti anglais extrémiste causerait du trouble à Québec et à Montréal.

contre notre auguste souveraine à marcher contre ses armées victorieuses ? (107). »

« De notre côté, disait l'évêque de Québec, M. Signaï, pendant les désastres dont quelques parties de cette province ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple de Moïse, conjuré le Seigneur de ne point perdre son peuple et son héritage ; et aujourd'hui nous avons, ainsi que vous, le bonheur de voir que ce Dieu de bonté a écouté favorablement nos humbles prières (108). »

Tandis que le calme revenait dans le Bas-Canada, le Haut, à son tour, était menacé de troubles sanglants. William-Lyon Mackenzie se jetait ouvertement dans la révolte à Navy Island, où il s'était réfugié avec un corps de mécontents et d'Américains (décembre 1837). Dans le district de London erraient çà et là quelques rebelles. Ils ne purent tenir longtemps la campagne : un de leurs partis fut mis en déroute dans ce district ; un autre, défait à Amherstburg, et Mackenzie lui-même, après avoir subi un bombardement, évacua son île (13 janvier 1838) ; de sorte que bientôt la paix se trouva rétablie dans le Haut comme dans le Bas-Canada. Il rôda bien encore sur les frontières des deux provinces des bandes d'Américains et de rebelles, sous les ordres de Mackenzie et de Robert Nelson, qui publia une déclaration d'indépendance (109) ; mais l'intérieur du pays resta paisible, et, au dehors, le gouvernement des États-Unis dut réunir des forces suffisantes pour faire observer les lois de la neutralité. Le gouverneur, sir Francis Bond Head, dans une lettre écrite à la fin de janvier (1838) au ministre anglais à Washington, Henry Fox, s'était plaint de la violation de ces lois par les autorités américaines. [Le gouverneur Jenison], du Vermont, avait déjà invité les citoyens à maintenir la paix. Le gouverneur [Marcy], de l'État de New-York, en fit autant (110).

Dans le Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Écosse, tout était

(107) Mandement du 8 janvier 1838.

(108) Mandement du 6 février 1838 (*Mand. des év. de Québec*, III, 374-377).

(109) Février 1838 (Can. Ar., $Q^{244, 1-2}$, p. 448vo, 449). Colborne to Glenelg, March 3, 1838 (*Ibid.*, p. 447).

(110) Sur l'insurrection en Haut-Canada. V. Can. Ar., $Q^{244, 1-2}$. Consulter Christie, V, ch. XL, XLII. C. Lindsay, *Life and Times of W.-L Mackenzie*, Toronto, 1862. J.-C. Dent, *Story of the Upper Canadian Rebellion*, Toronto 1885. Kingsford, *op. cit.*, X, bk. XXXVI, ch. I-VI. D.-B. Read. *The Canadian Rebellion in 1837*. Sur la participation des Américains, v. O.-E. Tiffany. *The Relations of the United States to the Canadian Rebellion* (Pubs. of the Buffalo Historical Society. Buffalo, VIII, 1905, 1-148) et aussi Can. Ar., d. c.

tranquille. Au premier bruit des troubles du Canada, le peuple de ces colonies s'était assemblé et avait rassuré le pouvoir.

En Angleterre, on avait les yeux sur nous. Déjà avant l'insurrection, la reine Victoria, en ouvrant le Parlement le 20 novembre (1837), avait appelé l'attention des Chambres sur nos affaires (111). Hume et Leader demandèrent aux ministres quelle marche ils allaient suivre alors que leurs mesures avaient poussé un peuple moral, tranquille et religieux, sur la pente même d'une révolution (112), et que le Haut-Canada paraissait faire cause commune avec le Bas ? Lord John Russell défendit sa politique, tout en refusant de découvrir ses intentions. Il annonça que la démission de lord Gosford, qui avait sollicité son rappel (113), était acceptée, et que sir John Colborne allait le remplacer temporairement (114). Lorsque la nouvelle de l'insurrection parvint à Londres, quelques marchands anglais en relation avec les nôtres, se présentèrent au bureau des colonies, et reçurent de lord Glenelg l'assurance que l'on protégerait les sujets fidèles, et que les rebelles seraient domptés par la force des armes. Et en effet on prit aussitôt des mesures pour envoyer des renforts de troupes.

Les Anglais, à Québec et surtout à Montréal, avaient recommencé à demander l'union des deux Canadas. Ils députèrent à Londres, les premiers, Andrew Stuart, les seconds, Moffatt et Badgley. Ces envoyés s'abouchèrent avec le ministre des colonies et avec lord Durham avant son départ pour Québec. C'était l'attente de l'union qui avait empêché les ministres de consentir aux concessions demandées par le Bas-Canada. Ils ne voulaient

(111) Hansard, *Parliamentary Debates*, XXXIX (1837). *Annual Register*, 1837.

(112) Un autre député, sir William Molesworth alla jusqu'à déclarer : « If unhappily a war does ensue, may speedy victory crown the efforts of the Canadians, and may the curses and execrations of the indignant people of this Empire alight upon the heads of those ministers who, by their misgovernment, ignorance, and imprudence, involve us in the calamities of civil discord and expend our national resources in an unholy struggle against liberty » Hansard, *Parl. Debates*, XXXIX, 4047. De même, lors de la révolution américaine, Chatham s'était écrié : « The spirit which resists your taxation in America is the same that formerly opposed loans, benevolences, and ship-money in England... This glorious spirit of Whiggism animates three millions in America » etc. Lecky, *History of England in the eighteenth century*, new. ed. N. Y, 1903, IV, 336-337. Et Fox s'exprimait ainsi : « That great statesman (Chatham) said he rejoiced the Americans had resisted. A noble sentiment!... I will say, that in that event I rejoiced also » *Select Parliamentary Speeches of Fox*, Paris, 1830, 152-153. V. *infra*, 680-681 et aussi notre App. XVII.

(113) Gosford to Glenelg, November 14, 1837, d. c.

(114) Du 27 février au 28 mai (1838). Les dépêches du Canada paraissaient si alarmantes que lord Russell proposa le 21 décembre (1837) l'ajournement des Communes jusqu'au 16 janvier.

pas laisser trop grandir la nationalité française. Aux rumeurs qui transpiraient de temps en temps, on pouvait prévoir que, dès que le parti anglais ne pourrait plus tenir tête au parti canadien malgré l'appui de la métropole, dès que la population du Haut-Canada serait devenue assez considérable, ils réuniraient les deux provinces afin de terminer la querelle des deux races.

Lord Gosford reçut plusieurs adresses des habitants de la capitale et des paroisses voisines (115). Il partit de Québec le 27 février 1838 (116), pour retourner en Europe par la voie des États-Unis. Le gouverneur du Haut-Canada, sir Francis Bond Head, qui avait aussi obtenu son rappel, le suivit peu après.

Plusieurs journaux d'Angleterre blâmaient la conduite du gouvernement ; mais il n'était pas douteux que les ministres seraient appuyés par la grande majorité de la nation et du Parlement. Ils pouvaient compter aussi sur les colonies, comme les débats qui eurent lieu dans la Chambre du Nouveau-Brunswick (117) le prouvèrent. Cette province était prête à soutenir la métropole, pour renverser toute l'organisation sociale des Canadiens. « C'est une nouvelle conquête qu'il faut faire », s'écriait un de ses membres influents, Wilmot, inspiré par la *Gazette* de Montréal. Dans le Haut-Canada, où la question de l'union avait été soumise aux Chambres, les membres de l'Assemblée n'en voulaient qu'à condition que la prépondérance fût assurée aux Anglais, et que les lois et la langue françaises fussent abolies dans la législature et dans les tribunaux.

Tels étaient alors, partout, les sentiments à notre égard. C'était là le résultat de l'insurrection de 1837, dont le mouvement de l'année suivante, bien moins sérieux, ne fut que le contre-coup. Cette insurrection avait été prématurée et inattendue. Nulle part le peuple n'y était préparé. Il n'y avait que les hommes ardents engagés dans la politique, les agitateurs, leurs partisans et des transfuges, qui vissent dans une révolution un remède aux abus existants, ou une occasion de satisfaire leur ambition personnelle. Ils s'excitèrent mutuellement ; leur imagination se monta, les choses ne leur

(115) Gosford to Glenelg, Feb. 8, 1838 (y compris le texte des adresses) (Can. Ar., $Q^{243\text{-}1\text{-}2}$, pp. 311, 313).

(116) Colborne to Glenelg, Feb. 27, 1838 et Proclamation (Can. Ar., $Q^{244,\ 1\text{-}2}$, p. 446).

(117) Elle mit 10.000 liv. sterling à la disposition du gouverneur pour la défense des intérêts britanniques.

apparurent plus sous leur véritable jour. Tout prit à leurs yeux une grandeur ou une petitesse exagérée. Leurs premiers sentiments changèrent. Bientôt ceux que l'intérêt personnel animait se crurent patriotes à force de se proclamer tels et de se mêler avec ceux qui l'étaient réellement. Mais le temps devait nous faire connaître les uns et les autres ; car seuls les hommes sincères subissent la conséquence de leur entraînement avec l'indépendance, la dignité morale qui donne de la noblesse à une cause.

CHAPITRE III

L'UNION DES DEUX CANADAS
1838-1840

Qu'allait-il advenir de cette résistance sitôt vaincue ? Ce que le gouvernement anglais désirait dès longtemps, une occasion de réunir les deux Canadas. Quoiqu'il eût échoué en 1822, l'habileté de sa politique avait su conduire depuis les choses au point voulu et propice pour la réalisation de son dessein. La précipitation de Papineau hâta sans doute le terme fatal ; mais le bureau des colonies y tendait sans cesse, et cette tendance devait amener un choc tôt ou tard. Les ministres savaient bien que les Canadiens s'opposeraient au mal réel qu'on voulait leur infliger sous l'ombre des maximes libérales les plus avancées.

Il n'y avait encore jamais eu de troubles civils en Canada. Ceux qui venaient d'éclater firent sensation non seulement en Angleterre (1), mais aux États-Unis et en France. Aux États-Unis (2), le gouvernement eut beaucoup de peine à retenir les citoyens, qui se portaient par centaines sous les drapeaux de Lyon Mackenzie, et qui inquiétèrent le Haut-Canada tout l'hiver. En France, où notre pays était si profondément oublié, l'on se demanda ce que c'était, et l'on se rappela qu'on avait eu autrefois des compatriotes au delà de l'Océan. Alors les yeux se tournèrent vers nous, et un journal républicain parla de la formation d'une légion auxiliaire, pour venir à notre secours. La *Gazette de France*, plus grave, disait dans un article sur le Canada : « Là encore nous retrouvons une Irlande soumise au joug arbitraire de la conquête, opprimée dans ses croyances, nominalement unie,

(1) V. *supra*, 675 et n. 112.
(2) V. *supra*, 674 et n. 110.

mais en réalité divisée par une choquante inégalité politique... On a cru que la conquête pouvait faire des nationalités au gré d'une diplomatie sans entrailles, que la terre pouvait se diviser comme une pièce d'étoffe, et les peuples se partager comme des troupeaux ; parce que l'invasion et les combats ont livré un territoire et une population au vainqueur, celui-ci s'est cru en droit de se les approprier, de leur imposer ses lois, sa religion, ses usages, son langage ; de refaire par la contrainte toute l'éducation, toute l'existence d'un peuple, et de le forcer jusque dans ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, le sanctuaire inviolable de la conscience... De quoi s'agit-il, en effet, à Québec et à Montréal ? Du vote de l'impôt, du droit commun, de la représentation de ces principes de nationalité que les émigrants français au nord de l'Amérique ont transportés avec eux, de même qu'Énée, selon la fable, emporta avec lui ses dieux, les mœurs d'Ilion et ses pénates...

« Et comme pour donner au monde une marque visible de la nature de ce mouvement et de son accord avec le principe de vérité, les deux hommes que l'on voit à la tête sont un Français, Papineau, et un Irlandais, O'Callaghan, tous deux catholiques, tous deux réclamant la liberté religieuse, la liberté politique, les institutions et les lois sous lesquelles les sociétés auxquelles ils appartiennent se sont formées et développées. »

Si la révolte avait été sérieuse, le gouvernement des États-Unis eût été entraîné, et plus tard peut-être celui de la France, ce qui aurait été plus que suffisant pour assurer l'indépendance des deux Canadas. Mais comme le soulèvement partiel qui venait d'avoir lieu résultait d'une lutte politique prolongée au delà de toute mesure, plutôt qu'une détermination formelle de rompre avec l'Angleterre, les chefs du mouvement ne s'étaient laissé emporter qu'à la fin, et encore dans l'adresse des six comtés (3), si l'on menaçait, on parlait aussi de redressement de griefs. Cela est si vrai que nuls préparatifs n'avaient été faits pour une insurrection. On n'avait amassé ni armes, ni munitions, ni argent, ni rien de ce qui est indispensable à la guerre. A Saint-Denis et à Saint-Charles, les trois quarts des hommes n'avaient pas de fusils, et l'attaque vint des troupes chargées d'appuyer les officiers civils.

Dès le jour de l'ouverture des Chambres impériales, le 16 janvier (1838),

(3) Du 23 octobre 1837. V. *supra*, 665.

lord John Russell fit adopter une adresse pour assurer la reine que le Parlement était prêt à l'aider dans la répression des troubles, et, le lendemain, il présenta un projet de loi pour suspendre la constitution du Bas-Canada durant trois ans.

Ce projet souleva des débats, qui se renouvelèrent dans les deux Chambres pendant plusieurs jours (4) ; mais une partie de l'opposition n'avait saisi ce moment que pour faire la guerre au ministère, et non pour défendre les intérêts des Canadiens-Français. Ce furent, entre les tories et les whigs, entre sir Robert Peel et lord Russell, des récriminations réciproques et oiseuses. John-Arthur Roebuck fut entendu devant les deux Chambres en qualité d'agent du Canada. Il fit un discours de quatre heures dans les Communes, sans changer les opinions. Son influence y avait éprouvé quelque échec ; et d'ailleurs sa conduite n'était pas toujours prudente. Ainsi il avait assisté à une assemblée tenue à Londres sous la présidence de Joseph Hume, où l'on avait déclaré que la possession du Canada n'était point avantageuse à l'Angleterre ; on y avait aussi invité le peuple de tout le royaume à pétitionner pour engager les ministres à renoncer à leurs mesures coercitives contre cette colonie. Agiter une pareille question à l'époque d'un mouvement insurrectionnel, c'était paraître encourager ce mouvement, c'était augmenter encore les soupçons contre les Canadiens. Néanmoins lord Brougham, le duc de Wellington, lord Sandon à la Chambre des lords ; Warburton Hume, Leader, sir William Molesworth et Stanley, aux Communes, blâmèrent la conduite des ministres et leur attribuèrent les événements qui venaient d'avoir lieu. Lord Brougham recommanda la clémence envers les insurgés, et justifia leur révolte (5). « On blâme avec véhémence les Canadiens ; mais quel est le pays, le peuple qui leur a donné l'exemple de l'insurrection ? Vous vous récriez contre leur rébellion, quoique vous ayez pris leur argent sans leur agrément, et anéanti les droits que vous vous faisiez un mérite de leur avoir accordés. Vous énumérez leurs autres avantages : ils payent peu de taxes ; ils reçoivent des secours considérables de ce pays ; ils jouissent de précieux privilèges commerciaux qui nous coûtent cher, et vous

(4) V. Hansard, *Parliamentary Debates*, XL. — *Annual Register*, 1838.

(5) Leader, Hume et Molesworth l'avaient également justifiée dans les débats du 22 décembre (1837). Et un autre député, le célèbre historien Grote, répliquant à Gladstone, avait affirmé qu'en 1774 comme en 1837, la conduite de la métropole et les griefs allégués par les Américains et les Canadiens étaient réellement identiques. Hansard, *Parliamentary Debates*, XXXIX. *Annual Register*, 1837. V. *supra*, 675, n. 112 et notre App. XVII.

dites : Toute la dispute vient de ce que nous avons pris vingt mille livres sterling sans le consentement de leurs représentants ! Vingt mille livres sans leur consentement ! Eh bien, ce fut pour vingt shillings qu'Hampden résista, et il acquit par sa résistance un nom immortel, pour lequel les Plantagenets et les Guelfes auraient donné tout le sang qui coulait dans leurs veines ! Si c'est un crime de résister à l'oppression, de s'élever contre un pouvoir usurpé et de défendre ses libertés attaquées, quels sont les plus grands criminels ? N'est-ce pas nous-mêmes, qui avons donné l'exemple à nos frères américains ? Prenons garde de les blâmer trop durement de l'avoir suivi... (6) D'ailleurs vous punissez toute une province, parce qu'elle renferme quelques paroisses mécontentes ; vous châtiez jusqu'à ceux qui vous ont aidés à étouffer l'insurrection ! »

La minorité qui se prononça contre le projet des ministres dans les Communes, ne se composait que de sept ou huit membres, la moitié des députés étant alors absents. Cette opposition, cependant, obligea les ministres à restreindre les pouvoirs qu'ils voulaient donner au gouverneur et au Conseil spécial, auxquels allait être abandonnée l'administration du Canada pendant la suspension de la constitution. Il fut décidé qu'il y aurait une nouvelle enquête sur l'état de la colonie. Lord Durham fut nommé gouverneur général et haut-commissaire royal (janvier 1838) (7). En homme adroit et pour disposer favorablement les Canadiens, il annonça dans la Chambre des lords qu'il ferait respecter la suprématie de l'Angleterre, mais qu'il traiterait avec une égale justice tous les partis.

Au cours de ces débats, les ministres cachèrent leur but et montrèrent jusqu'à la fin une adresse qui trompa beaucoup de gens. Lord John Russell déclara que la Couronne, usant de sa prérogative, autoriserait lord Durham à faire élire dix personnes dans le Bas-Canada et un pareil nombre dans le Haut, s'il le jugeait opportun, pour lui servir de Conseil. Lord Howick, ministre de la guerre, répondant à sir Robert Peel, affecta fort d'insister sur la nécessité de rendre justice aux Canadiens. « Si je pensais que la grande

(6) Lord Durham lui-même, peu suspect de sympathie à notre égard, jugea plus tard cette insurrection inévitable : « The consequent rebellion, *although precipitated by the British* from an instinctive sense of the danger of allowing the Canadians full time for preparation could not perhaps, have been avoided... » Durham to Glenelg, Aug. 9, 1838. (Can. Ar., Q[246-1]). d. Lucas, ***Lord Durham's, Report,*** d. c. III. 323.

(7) Il avait d'abord refusé ce poste (juillet 1837). Il était le gendre de lord Grey, l'ancien premier ministre, auteur du Bill de réforme de 1832, et le beau-pere de lord Elgin qui fut gouverneur-général du Canada de 1847 à 1854. V. *infra*, n. 9.

masse de ce peuple fût hostile à l'Angleterre, je dirais : Voyons comment une séparation finale peut se faire sans sacrifier les intérêts des Anglais. Mais je ne crois pas à l'hostilité des Canadiens contre l'Angleterre, d'autant que notre alliance leur est plus nécessaire que la leur n'a d'importance pour nous. Si c'est pour leurs lois et pour leurs usages particuliers qu'ils combattent, entourés qu'ils sont par une population de race différente, ils subiraient, en perdant la protection de l'Angleterre, un changement beaucoup plus violent, beaucoup plus brusque, beaucoup plus général que celui qui va probablement avoir lieu. »

Il était persuadé que ceux qui voulaient l'indépendance, étaient peu nombreux ; qu'ils avaient été conduits pas à pas à cette crise, peut-être par l'espoir d'intimider leurs adversaires. Il ne désespérait point de satisfaire les deux partis ; mais il pensait que la responsabilité ministérielle était inconciliable avec la nature du gouvernement colonial. Lord Howick évita soigneusement de parler de l'union des deux Canadas. Dans tous ces débats, on observa la même réserve : le gouvernement ne voulut rien dire de ses intentions ; il se renferma dans des termes généraux.

Sir William Molesworth, membre de l'opposition, désapprouva la suspension de la constitution, mais il approuva le choix de lord Durham. « Si la violation d'une partie de la constitution, ajouta l'historien Grote, a déterminé les Canadiens à s'armer pour la défense de leurs droits, quelles ne seront pas les conséquences d'une mesure qui suspend la constitution et confisque les libertés populaires. » Warburton se déclara pour l'émancipation. « L'Angleterre a aidé , dit-il, à préparer la liberté en Grèce, en Pologne, dans l'Amérique du Sud, dans le Hanovre : pourquoi vouloir priver le peuple canadien de ce bienfait ? »

Ces idées avancées ne firent pas sortir les ministres de leur silence. Edward Ellice, qui n'était pas toujours dans leur secret, quoiqu'il fût leur ami, et qui n'avait pas, comme on sait, leur habileté, approuva la nomination de lord Durham, et conseilla de gouverner le Canada comme on gouvernait l'Irlande.

A la Chambre haute, les lords Brougham, Ellenborough, Sandon et Mansfield protestèrent contre la suspension de la constitution, parce que cette mesure extraordinaire était devenue inutile, depuis l'étouffement des troubles. Lord Ellenborough reprocha au gouvernement de vouloir unir les deux Canadas ; il s'écria que c'était là le motif qui faisait persister les

ministres dans leur projet. Lord Glenelg, dévoilé par cette apostrophe subite, se défendit hautement d'avoir une pareille intention, et déclara que le gouvernement voulait seulement modifier la constitution, l'union, d'ailleurs, ne pouvant se réaliser que du consentement des deux provinces. On croyait pouvoir en imposer d'autant plus facilement par ce langage, qu'on affectait de parler des Canadiens comme d'hommes ignorants et faciles à tromper, malgré les troubles récents, qui prouvaient du moins qu'ils savaient apprécier leurs droits et sentir les injustices.

Après beaucoup de désagréments que l'opposition fit subir au gouvernement dans les deux Chambres, et qui étaient dus au langage mystérieux qu'employaient les ministres tout en invoquant les principes de liberté, de justice, de conciliation, le Parlement accorda les pouvoirs essentiels qu'on lui demandait, et lord Durham fit ses préparatifs pour passer en Canada.

Lord Durham, tout radical qu'il était en politique, aimait beaucoup le luxe et la pompe (8). Il avait représenté la cour de Londres avec splendeur pendant son ambassade à Saint-Pétersbourg de 1837. Il voulut éclipser en Canada par un faste royal tous les gouverneurs qui l'avaient précédé (9). Le vaisseau de guerre qui devait l'amener fut meublé avec la plus grande richesse. Il y monta avec une suite nombreuse de confidents, de secrétaires, d'aides de camp, de musiciens chargés de dissiper les ennuis de la traversée. Déjà un grand nombre de personnes attachées à sa mission s'étaient mises en route ; deux régiments des gardes et quelques hussards furent embarqués sur d'autres navires. Enfin tout annonçait une magnificence inconnue dans l'Amérique du Nord. On s'empara à Québec du palais de la législature pour loger le somptueux vice-roi. Dès que la constitution

(8) « Few men were less deserving of undiscriminating flattery. His undoubted abilities were rendered useless by a want of tact and judgment : his overbearing temper vented itself on his chief and father-in-law, Grey ; his ambition exposed him on another to a struggle with Palmerston. Such a man was not likely to succeed in a delicate negotiation with discontented colonists. Like many other reformers, Durham was, in fact, a dictator by instinct ». Walpole, *Hist. of England*, d. c. IV, 130-131.

(9) Sur Durham et sa mission, v. S.-R. Reid, *Life and Letters of the first Earl of Durham.* (1792-1840) 1906, 2 v. F. Bradshaw, *Self-government in Canada*, 1903. *Lord Durham's Report on the affairs of British North America*, ed. with an Introduction by sir C.-P. Lucas, Oxford, 1912, 3 v. *Sketch of Lord Durham's Mission to Canada in 1838* written by Charles Buller in 1840 (d. Lucas, *ibid.* III, 336 ss.). Guizot, qui le visita en 1840, a parlé de lui dans son *Histoire de mon temps*, V, 1862. Ses instructions sont des 2 et 13 avril 1838. (Rep. Can. Ar., I, 1905, 53.) Glenelg to Durham, April 21, 1838, (Can. Ar., Q[246-1], pp. 26, 27). Lucas, *ibid.*, I, 106-113). Il s'embarqua pour le Canada le 24 avril (1838).

avait été suspendue par le Parlement impérial, sir John Colborne avait reçu ordre de former un Conseil spécial pour expédier les affaires les plus pressantes (10). Ce Conseil, composé de vingt-deux membres, dont onze Canadiens-Français, s'assembla au mois d'avril (1838) (11). La tranquillité paraissait établie, et l'on renvoyait les volontaires qui avaient été armés pendant les troubles.

Lorsque lord Durham arriva à Québec, le 27 mai (1838) tout était dans une paix profonde. Il débarqua deux jours après (12) au bruit de l'artillerie, et se rendit au milieu d'une double haie de soldats, au château Saint-Louis, où il fit son installation et prêta les serments d'usage. Il voulut signaler aussitôt son avènement au pouvoir par un acte de grâce en faveur des prisonniers politiques (13) ; mais quand il demanda les officiers de la Couronne afin de remplir les formalités, aucun ne se trouva présent. Il adressa une proclamation (14) au peuple, où il tint un langage singulier qui ne convient pas en Amérique. « Ceux qui veulent sincèrement et en conscience, dit-il, la réforme et le perfectionnement des institutions défectueuses, recevront de moi, sans distinction de parti, de race ou de politique, l'appui et l'encouragement qu'ils méritent par leur patriotisme ; mais les perturbateurs du repos public, les violateurs des lois, les ennemis de la Couronne et de l'Empire britannique trouveront en moi un adversaire inflexible. » Ensuite il ajoutait : « C'est de vous, peuple de l'Amérique britannique, c'est de votre conduite et de votre coopération qu'il dépend surtout que le rétablissement de la constitution soit prochain. J'appelle donc de votre part les communications les plus franches, les plus ouvertes. Je vous prie de me considérer comme un arbitre toujours prêt à écouter vos vœux, vos

(10) Glenelg to Colborne, Feb. 19, 1838 (Can. Ar., $Q^{244, 1-2}$, p. 440). Colborne to Glenelg, March 31, 1838 (*ibid.*, p. 452vo).

(11) Colborne to Glenelg, April 23, 1838 (Can. Ar., $Q^{244, 1-2}$, p. 360).

(12) Durham to Glenelg, May 31, 1838 (Can. Ar., Q^{246-1}, p. 45). Il avait pour principal secrétaire, Charles Buller, l'élève de Carlyle. Le choix de ses deux autres secrétaires, Edward Gibbon Wakefield, le futur auteur de « *Art of Colonization* » (1849) et Thomas Turton, fit scandale au Parlement. V. Reid, *op. cit.*, II, 159-162, 193-198. (*Infra*, 689.) Avant son départ, Durham avait demandé l'avis de Rœbuck. Celui-ci lui adressa un projet de réformes pour le Bas-Canada mais le gouverneur n'en tint aucun compte. Rœbuck, *The Colonies of England*, 1849, 193 ss. (contient ce projet).

(13) Ce dont il fut blâmé par le ministre. Glenelg to Durham, November 19, 1838 (Can. Ar., $Q^{245, 1-2-3}$, p. 217).

(14) Proclamation en anglais et en français (Can. Ar., Q^{246-1}, pp. 47-51). Durham to Glenelg, May 31, 1838 (*ibid.*, p. 45).

plaintes, vos griefs, et bien décidé à agir avec la plus stricte impartialité... »

Ces paroles sentaient trop l'orgueil de la puissance pour plaire à tous les cœurs. Chacun avait déjà jugé de l'homme par son faste presque oriental. Il voulait persuader que tout était en lui. Il renvoya (1er juin 1838) le Conseil spécial institué par sir John Colborne, lequel avait déjà rendu trop d'ordonnances plus ou moins conformes à l'esprit du jour ; il fit savoir aux conseillers exécutifs, cause première de tous les troubles, qu'il n'avait pas besoin de leurs services pour le présent (15) ; et il nomma lui-même, pour la forme, un Conseil exécutif et un Conseil spécial composés de son principal secrétaire, Charles Buller, du vice-amiral sir Charles Paget, du major-général sir James Macdonnell, du lieutenant-colonel Charles Grey, [du colonel George Couper], de Thomas Turton et d'autres personnes de sa suite. Il y ajouta cinq juges, Daly, secrétaire de la Province et Routh, commissaire-général, parce qu'il lui fallait quelqu'un qui connût le pays (16).

Il établit ensuite diverses commissions, chargées d'ouvrir des enquêtes sur l'administration des terres incultes, l'émigration, les institutions municipales et l'instruction publique (17). La seigneurie de Montréal, les bureaux d'hypothèques occupèrent aussi son attention. La seigneurie de Montréal appartenait au séminaire de Saint-Sulpice, et le parti anglais voulait depuis longtemps la faire confisquer au profit de la Couronne, comme il avait déjà fait pour les biens des Jésuites et des Récollets. Lord Durham, qui savait combien il lui importait de ne pas exciter les craintes du clergé, embrassa cette occasion de prouver ses bonnes dispositions à son égard, et accorda un titre inébranlable aux Sulpiciens (18).

Une chose qui pouvait à la fois grandement l'embarrasser lui-même et irriter le public, c'était le procès des accusés politiques. Les procès politiques sont toujours mal vus par le peuple, et les gouvernements n'en sortent presque jamais sans y laisser une partie de leur popularité et quelque-

(15) Durham to the members of the Executive Council, May 31, 1838 (dans les deux langues) (Can. Ar., Q^{246-1}, pp. 62, 71).

(16) Durham to Glenelg, June. 29, 1838 (Can. Ar., Q^{246-1}).

(17) V. les rapports des enquêteurs d. Can. Ar., $Q^{248, 1-2}$; Lucas, *op. cit.*, III, App. A, B, C, D.

(18) Ordinance of the Governor General and Special Council of Lower Canada for incorporating the Seminary of St. Sulpice of Montreal (Can. Ar. G^{43} Aug.-Sept. 1839, pp. 333-357).

fois de leur force. Lord Durham, d'ailleurs, était convaincu qu'il ne trouverait des jurés disposés à condamner les accusés que parmi leurs adversaires politiques, et il n'osa pas en entreprendre le choix. Il préféra trancher cette question malheureuse d'un seul coup et d'une manière éclatante par une amnistie générale (19), qu'il proclama le jour même fixé pour le couronnement de la reine Victoria (28 juin 1838) (20). Il n'excepta que vingt-quatre prévenus auxquels il laissa l'espoir de rentrer dans leurs foyers aussitôt que la paix publique serait pleinement raffermie, et les meurtriers d'un Canadien, nommé Joseph Chartrand, et d'un officier anglais, le lieutenant George Weir, qui avaient été assassinés (21) dans le pays insurgé, au début des troubles. Des vingt-quatre prévenus, ceux qui étaient en prison, comme le docteur Wolfred Nelson, devaient être déportés aux Bermudes, et ceux qui se trouvaient à l'étranger y resteraient jusqu'à ce qu'il fût permis aux uns et aux autres de revenir (22). Durham ne pouvait adopter de moyen plus humain peut-être pour sortir d'une grande difficulté. Malheureusement, en exilant sans procès des citoyens, il violait les lois ; et aussitôt que cela fut connu à Londres, il s'y fit beaucoup de bruit, tant parmi ses ennemis personnels que parmi les gens qui tenaient non sans raison aux formes de la justice (23).

En Canada, l'amnistie fut bien reçue. On la prit à bon présage et la multitude se berça d'espérances qu'entretenaient avec art les émissaires du nouveau vice-roi. Ainsi le *Canadien* du 8 juin (1838) publiait un article d'un employé du gouverneur, Derbyshire, contre l'union des deux Canadas,

(19) Au mois d'avril (1838), 340 accusés avaient été libérés, mais 174 restaient encore en prison. Attorney General to Rowan. Colborne to Glenelg, April 9, 1838 (Can. Ar., Q244, 1-2, pp. 444vo).

(20) V. le texte de l'ordonnance d. *Annual Register*, 1838, Chronicle, 307. Christie, *Hist. of Lower Canada*, V, 161-166.

(21) Le premier à l'Acadie et le second à Saint-Denis, en novembre 1837. Gosford to Glenelg, Dec. 23, 1837 (Can, Ar., Q239, 1-2, p. 245) Ordonnance du 28 juin (1838). *Annual Register*, 1838, Chronicle, 304. Christie, *op. cit.*, IV, 471-475.

(22) S'ils revenaient, ils étaient passibles de la peine de mort. Cette proscription visait Papineau, Robert Nelson, O'Callaghan, T. S. Brown, Ludger Duvernay, George-E. Cartier, parmi les plus notables. Les huit déportés s'appelaient : le docteur Wolfred Nelson, Robert Bouchette, Bonaventure Viger, Siméon Marchesseault, H. Goddu, Rodolphe des Rivières, le docteur Luc-Hyacinthe Masson, Henri-Alphonse Gauvin ; ils partirent le 7 juillet (1838). Après le désaveu de l'ordonnance de Durham, on leur rendit la liberté. Ils se rembarquèrent en octobre (1838) et passèrent aux États-Unis.

(23) V. S. Walpole, *Hist. of England*, d. c. IV, 131-132. J. Mc Carthy, *History of our own times*, 2 v. I, ch. III. S. Low and L. C. Sanders, *The History of England* (*Political History of England* ed. by W. Hunt and R. L. Poole) XII, 1907, 9-10.

en réponse aux journaux anglais de Montréal (24). En toute occasion, ces agents perfides revenaient sur les abus criants des administrations précédentes, sur l'ignorance et la vénalité des fonctionnaires, sur la modération des représentants du peuple, qui avaient subi si longtemps un pareil état de choses. L'un des aides de Durham, Edward-Gibbon Wakefield, fut envoyé secrètement vers Papineau. Il vit La Fontaine plusieurs fois à Montréal ; il chercha à le persuader des bonnes intentions du gouverneur, et lui laissa entendre qu'il allait voir Papineau aux États-Unis, en qualité d'ami de sir William Molesworth et de Leader, aux noms de qui il le priait de lui donner une lettre pour le chef en exil ; il attendait beaucoup de bien de cette entrevue. Il dit encore à Georges-Étienne Cartier (25), en passant à Burlington, que lord Durham, Charles Buller et Turton étaient les amis de ses compatriotes. Cet émissaire ne put voir Papineau. A son retour, il se trouva à des entrevues entre Buller et La Fontaine, dans lesquelles on parla de la constitution et de l'ordonnance relative aux exilés. Plus tard, après le désaveu de cette ordonnance par les ministres, d'autres affidés essayèrent sans succès d'engager plusieurs Canadiens notables à convoquer des assemblées publiques pour défendre la politique de lord Durham (26).

Tout cela se faisait autant que possible à l'insu du parti anglais, auquel on tenait un autre langage.

On trouve dans l'histoire peu de faits plus honteux que les démarches de tous ces agents artificieux. Par malheur, habiles dans l'intrigue, ils pénétrèrent le fond de l'âme de beaucoup de nos politiques ; ils confirmèrent la hardiesse de lord Durham, qui bientôt n'hésita plus à frapper de mort la nationalité canadienne-française. Après avoir passé des heures et des jours entiers au milieu des Canadiens, en se disant leurs amis sincères, ils allèrent déclarer publiquement, dans les journaux de Londres (27), qu'ils avaient été trompés par leur conduite ; que les Canadiens ne méritaient aucune sym-

(24) V. aussi l'article de John Neilson dans la *Gazette de Québec*, rep. p. Christie, *op. cit.*, V, 177, n.

(25) Plus tard sir George-Étienne Cartier devenu célèbre comme l'un des « Pères » de la Confédération canadienne de 1867. V. sur lui, A. D. De Celles, *Cartier et son temps*, Montréal, 1907. John Boyd, *Sir George-Etienne Cartier, his life and times*, Toronto, 1914, 1917 ; tr. fr., Montréal, 1919. V. *supra*, n. 22.

(26) Lettre de La Fontaine au rédacteur de l'*Aurore*, Montréal, 17 janvier 1839. (N. de l'auteur.)

(27) Lettre de Edward-Gibbon Wakefield au *Spectator* de Londres, 22 novembre 1838. (N. de l'auteur.)

pathie, et qu'il était temps de les désabuser sur les sentiments de l'Angleterre à leur égard. Ils peignaient La Fontaine comme un homme d'une intelligence bornée, sans éducation, sans lumières, aveuglé par d'étroits préjugés.

Des rapports intimes s'étaient établis entre lord Durham et les Anglais de Montréal, qui marchaient à la tête de tous ceux du pays. S'il y avait encore de la défiance chez quelques-uns d'entre eux, les plus influents paraissaient saisis de la vraie pensée du chef du gouvernement, et l'appuyaient de tout leur pouvoir. Ils le reçurent avec de grands honneurs, lorsqu'il passa par cette ville, en juillet (1838), pour se rendre dans le Haut-Canada. Durant cette tournée, le commissaire royal rallia la majorité de la province supérieure à son plan d'union, après les explications qu'il donna aux chefs (28).

Mais il fallait qu'il se hâtât de jouir de ces honneurs, car bientôt des désagréments très sensibles pour lui devaient appesantir dans ses mains le sceptre du pouvoir. Un mécontentement inexplicable était resté dans les Chambres impériales après son départ d'Angleterre. Le secret dont sa mission auprès des Canadiens était entourée, semblait y causer de l'inquiétude et comme de la honte. Tout était décidé à l'avance dans la pensée des ministres, et cependant ils feignaient d'agir comme s'ils ignoraient encore ce qu'ils allaient faire. La Chambre des lords surtout était blessée d'un système de déception qui entraînait après soi des actes illégaux de clémence et des actes légaux de tyrannie, comme l'amnistie et la création des deux Conseils, composés de serviteurs salariés de la Couronne. Lorsque l'ordonnance du Conseil spécial de lord Durham concernant les accusés politiques fut connue à Londres, elle fut désavouée aussitôt comme contraire à l'esprit anglais. Lord Lyndhurst, à la Chambre haute (29), dit que jamais mesure plus arbitraire n'avait déshonoré les fastes d'un pays civilisé. Les ministres lui répondirent qu'en proférant des paroles aussi imprudentes il trahissait les intérêts de son pays. Lord Brougham et lord Ellenborough déclarèrent que le Conseil formé par lord Durham n'était pas ce que le Parlement impérial avait voulu établir en autorisant la création d'un Conseil

(28) Pour le détail, v. Reid, *op. cit.* II, 219-226.

(29) Pour les débats sur cette question à la Chambre des lords et aux Communes, v. Hansard, *Parliamentary Debates*, XLIV. *Annual Register*, 1838. Cf. Reid, *op. cit.* II, ch. XXVII-XXVIII. Le *Times* de Londres alla jusqu'à qualifier lord Durham de « Lord High Seditioner ».

spécial. On blâma l'emploi de Turton, qui avait subi une condamnation en Angleterre pour crime d'adultère. Wakefield aussi avait été le héros d'un procès déshonorant, et lord Glenelg avait cherché à dissuader lord Durham de l'employer. Il ne fallait pas que les personnes qui avaient rendu ou exécuté l'ordonnance pussent être poursuivies à raison de son illégalité. Lord Brougham présenta un bill d'indemnité (7 août 1838) ; ce bill passa en loi après de vifs débats, dans lesquels le duc de Wellington condamna la mesure de lord Durham. Les ministres se trouvèrent dans un profond embarras. Le chef, lord Melbourne, ne put s'empêcher d'avouer sa vive inquiétude à la vue des grands intérêts qui étaient en jeu et des conséquences que pourrait avoir la révocation de l'ordonnance, révocation qui serait, dit-il, interprétée comme favorable aux rebelles. Toutefois, l'ordonnance étant irrégulière, il dut conseiller à Sa Majesté de la désavouer (30).

La nouvelle de ce désaveu solennel arriva en Canada au moment où lord Durham était entouré des gouverneurs et des députés de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, venus à Québec sur son invitation pour conférer avec lui d'une union générale de ces colonies. Elle le blessa au cœur et l'humilia. Il résolut sur-le-champ de donner sa démission, (31) et dès lors il eut moins d'attention à cacher ce qu'il méditait au sujet des Canadiens.

A Toronto, à Kingston, à Québec, les Anglais exprimèrent par des adresses (32) leur regret des discussions prématurées du Parlement impérial, et leur confiance dans les projets de lord Durham pour rétablir l'ordre et protéger les intérêts britanniques. Ceux de Montréal, allant plus loin, prièrent le gouverneur de recommander l'union des deux Canadas. Un violent ennemi des Canadiens-Français, Adam Thom, rédacteur du *Herald* de Montréal, qui était dans ses bonnes grâces, demanda une confédération de toutes les provinces, « parce qu'il y avait trop de républicains dans le Haut-Canada » ; mais sa suggestion fut repoussée. Ses discours réveillèrent les craintes du *Canadien*. Ce journal, qui soutenait l'administration, fut étonné de le voir déclarer hardiment que lord Durham voulait faire du Bas-Canada une province essentiellement anglaise.

(30) *Annual Register*, 1838, 281. Lord Durham révoqua son ordonnance le 9 octobre (1838). (*Ibid.*, Chronicle, 311.) Il essaya de se justifier. V. Kingsford, *op. cit.*, X, 150-153.

(31) Lettres de Durham à Glenelg (Can. Ar., Q[246-2, 247]). *Annual Register*, 1838, 318.

(32) Cau. Ar. Q[248, 1-2]. — V. d. Christie, *op. cit.*. V., 205, 206, 207, les réponses de Durham

Déjà les amis du parti anglais, à Londres, avaient envoyé aux ministres des adresses où ils approuvaient la politique de lord Durham, et les négociants en relation avec les deux Canadas avaient renouvelé leur demande d'une union législative (33). Vers le même temps, à Montréal et à Québec, on brûla en effigie les lords Brougham, Glenelg et Melbourne. Les Canadiens de cette dernière ville s'assemblèrent aussitôt et votèrent des résolutions réprouvant ces outrages et remerciant lord Brougham et Leader de prendre la défense de leurs droits au Parlement impérial. Partout, à Londres, à Québec, à Montréal, le parti anglais faisait voir, par la simultanéité de ses mouvements et la concordance de ses vues, qu'il était sûr maintenant des intentions de lord Durham, et qu'enfin les Canadiens leur seraient sacrifiés. Pendant que le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, sir Georges Arthur, était encore à Québec, lord Durham annonça sa retraite au peuple dans un long manifeste (9 octobre 1838) (34). Tout en blâmant le mystère dont on avait enveloppé jusque-là les affaires les plus importantes des deux provinces, il évita lui-même de dire quels changements il proposerait d'apporter à leurs constitutions. Néanmoins il montra en cette occasion moins de réserve que de coutume. Il annonça qu'il désirait imprimer au Bas-Canada un caractère anglais, lui obtenir un gouvernement libre et responsable, et noyer les misérables jalousies d'une petite société et les odieuses animosités de races dans les sentiments élevés d'une nationalité plus noble et plus vaste. Pour les Canadiens, ces mots de liberté, de nationalité plus noble et plus vaste, signifiaient anéantissement de leur langue et de leurs lois. Lord Durham se plaignait ensuite qu'on ne lui eût pas rendu justice dans le Parlement impérial, où sa conduite avait été exposée à une continuelle critique. Il répéta dans la réponse qu'il fit le même jour aux Anglais de Québec ce qu'il avait dit dans sa proclamation : « En déposant ma charge, je ne cède à aucun sentiment de dégoût ou d'indignation qu'aurait pu éveiller en moi le traitement que m'a fait la Chambre des lords. Si j'avais pu être influencé par de pareils motifs, je me serais rembarqué dans le vaisseau qui m'a amené ici ; car la persécution dont je parle a commencé dès l'instant que j'ai eu quitté le rivage de l'Angleterre.

« Le vote de la Chambre des lords, auquel a acquiescé le ministère, ôte

(33) V. d. Christie, *op. cit.*, V, 192, 194, 195, n.

(34) *Annual Register*, 1838, Chronicle, 311. Christie, V, 211-221. Reid, *op. cit.*, II, 275-285.

au gouvernement de cette province toute considération, toute force morale... Il l'a réduit à un rôle nul et assujetti à une branche de la législature impériale... En réalité le Canada est gouverné par deux ou trois pairs sur leurs sièges en Parlement...

« Dans ce nouvel et étrange état de choses, il n'est plus ni de votre intérêt ni du mien que je reste ici. Mon poste est là-bas. Au Parlement, je puis défendre vos droits, porter vos vœux, exposer ce qu'il y a d'impolitique dans des actes qui sont le fruit de l'animosité personnelle ou de l'esprit de parti, et qui mettent en danger le repos de ces importantes colonies et leur alliance avec l'Empire. »

Il s'embarqua pour l'Europe avec sa famille le 1er novembre (1838), laissant l'administration à sir John Colborne (35) depuis lord Seaton. Avant son départ, il dit au corps des imprimeurs anglais de Québec : « Je regrette que votre patriotisme n'ait pas servi d'exemple aux imprimeurs canadiens... Appliqués à la tâche coupable de fomenter d'anciens préjugés et d'enflammer des inimitiés nationales, ils paraissent oublier le malheur et la ruine auxquels ils exposent certainement une nation crédule et trop disposée à prêter l'oreille à leurs conseils perfides. S'ils réussissent à produire ce résultat déplorable, c'est sur eux qu'en retombera de tout son poids la terrible responsabilité ; ils auront en effet mérité les plus durs châtiments. » Pour mieux faire connaître encore ses sentiments, il avait, avant de déposer le pouvoir, nommé James Stuart juge en chef de la province.

Pendant que ce langage et ces actes mettaient de plus en plus les mécontents en défiance, les réfugiés aux États-Unis et les Américains qui sympathisaient avec eux en profitèrent pour préparer une invasion et un nouveau soulèvement dans les deux provinces à la fois. Ils tinrent des assemblées à Washington, à Philadelphie et ailleurs, où parut Robert Nelson, frère de celui qui avait commandé les insurgés à Saint-Denis. Nelson publia une seconde déclaration d'indépendance (36). Ses partisans se réunirent à New-York, à Albany et dans quelques villes des frontières, et réussirent à gagner, en multipliant les mensonges, quelques Canadiens du district de Montréal. Avant son départ, lord Durham avait eu

(35) Du 1er novembre 1838 au 16 janvier 1839. Colborne to Glenelg. Nov. 2, 1838 (Can. Ar., Q245, 1-2-3, p. 167).

(36) A Napierville. Colborne to Glenelg. Nov. 11, 1838 (y compris la déclaration et la proclamation de Nelson) (Can. Ar., Q245, 1-2-3, pp. 175-176 vo).

avis que dans la seule ville de Montréal plus de trois mille hommes s'étaient liés par des serments secrets à prendre les armes (37). C'était une grande exagération, mais ces rapports n'étaient pas sans fondement, car, en novembre, il y eut des mouvements sur plusieurs points de la rivière Richelieu et à Beauharnois, à Terrebonne, à Châteauguay, à Rouville, à Varennes, à Contrecœur, tandis qu'un corps d'Américains et de réfugiés, sous la conduite de Nelson, pénétrait en Canada et prenait possession du village de Napierville (38). Sir John Colborne, qui s'y attendait, assembla le Conseil spécial, proclama la loi martiale (4 novembre 1838) (39), arma les volontaires, fit arrêter les personnes suspectes, puis marcha, avec sept ou huit mille hommes, soldats, miliciens et sauvages, au pays insurgé, où tout était déjà rentré dans l'ordre, après quelques petits combats, lorsqu'il y parut.

Ceux qui devaient prendre part au soulèvement, n'ayant ni fusils ni munitions, s'étaient armés de bâtons et de piques. Beaucoup s'étaient dirigés, un sac sur le dos, vers les points où on leur avait dit qu'ils recevraient des armes ; mais, n'y trouvant rien, ils étaient presque tous retournés sur leurs pas. Au bout de quelques jours, le pays avait repris sa tranquillité.

Sir John Colborne n'eut qu'à promener la torche de l'incendie. Il n'eut pas plus d'égard pour l'innocent que pour le coupable ; il ne laissa que des ruines et des cendres sur son passage.

Dans le Haut-Canada (40), une troupe de réfugiés de cette province et d'Américains qui s'étaient joints à eux, débarqua en aval de Prescott, et s'établit dans un moulin de pierre, qu'elle fut obligée de rendre peu après aux forces considérables qui l'avaient cernée. Pendant l'hiver (41), d'autres petits rassemblements attaquèrent sans succès Windsor et Sandwich, près de la ville de Détroit. Le gouvernement américain s'efforçait d'empêcher ces incursions. Il avait donné la surveillance des confins de son territoire vers le Canada à deux généraux : Scott commandait depuis le Détroit

(37) Colborne to the Marquis of Normanby, May 6, 1839 (Can. Ar. Q[258], 1839).

(38) Colborne to Glenelg, Nov. 11. 1838, d. c., Nov. 5, 17, 18, 30 (Can. Ar., Q[245, 1-2-3], pp. 172, 191-193 vo, 211, 212, 214, 249). Kingsford, *Hist. of Canada*, X, bk. 34, ch. VI.

(39) Colborne to Glenelg, Nov. 17, 1838 (contient sa proclamation et ses ordonnances) (Can. Ar., Q[245, 1-2-3], pp. 184-188 vo).

(40) Les rebelles étaient encore dirigés par William-Lyon Mackenzie.

(41) Colborne to Fitz Roy Somerset, Nov. 17, 1838. Detailed Report by Major Young. Colborne to Glenelg, Nov. 18, 1838 (Can. Ar., Q[245, 1-2-3], pp. 204, 206, 211, 212).

jusqu'à Ogdensburg, et Worth depuis cette dernière ville, jusqu'au Nouveau-Brunswick. Mais le temps, la lassitude, la faim firent plus que leur voix pour disperser les bandes qui inquiétaient la frontière (42).

L'oligarchie, qui s'indignait, l'année précédente, de ce que le pouvoir n'eût pas envoyé les rebelles à l'échafaud, voulait être satisfaite cette année ; elle demandait du sang. Elle s'était fait armer avec la police dans les villes ; elle avait fait saisir toutes les armes chez les armuriers. Elle fit suspendre trois juges canadiens, dont deux à Québec, Elzéar Bédard et Philippe Panet, et le troisième, Vallières de Saint-Réal aux Trois-Rivières. Ces magistrats refusaient de violer la loi de l'*habeas corpus*, et trouvaient que l'ordonnance rendue par le gouverneur et le Conseil spécial pour suspendre cette loi n'était pas légale (43). Elle fit retrancher un grand nombre de Canadiens des justices de paix. « Pour avoir la tranquillité, disait le *Herald* de Montréal, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la face de la terre ! Dimanche soir, tout le pays en arrière de Laprairie présentait le spectacle funèbre d'une vaste nappe de flammes livides, et l'on rapporte que pas une seule maison de rebelle n'a été laissée debout. Dieu sait ce que deviendront les Canadiens qui n'ont pas péri, leurs femmes et leurs enfants, pendant l'hiver qui approche, car ils n'ont plus devant les yeux que les horreurs du froid et de la faim... Il est triste, ajoutait ce journal, d'envisager les terribles suites de la rébellion et la ruine irréparable de tant d'êtres humains, innocents ou coupables. Néanmoins il faut maintenir l'autorité des lois ; il faut que l'intégrité de l'Empire soit respectée, et que la paix, la prospérité soient assurées aux Anglais, même au prix de l'existence de la nation canadienne-française tout entière. »

Sir John Colborne, revenu de sa courte campagne, organisa sans délai des conseils de guerre, et fit commencer devant les officiers de l'armée le procès des prisonniers qu'il ramenait et des accusés qui remplissaient les

(42) Sur ces événements, v. la corr. de Colborne avec le ministre des colonies (Can. Ar., $Q^{245, 1\text{-}2\text{-}3}$, pp. 158, 171, 175, 176, 180, 184-218, celle de sir Georges Arthur, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada avec le même (*Ibid.*, $G^{87, 90, 91}$ — $Q^{409, 1\text{-}2, 410, 1\text{-}2, 413, 1\text{-}3}$) ; et du ministre anglais à Washington (*Ibid.*, $G^{224, 225}$). O.-E. Tiffany, *The Relations of the United States to the Canadian Rebellion*. d. c. Consulter Christie, *op. cit.*, V. Kingsford, *op. cit.*, X, bk. 35, ch. VI.

(43) Panet and Bedard to Colborne. Nov. 20. 1838. Colborne to Glenelg. December 14, 31, 1838 (Can. Ar., $Q^{245, 1\text{-}2}$, pp. 259, 267, 268, 638 644-732). V. les pièces sur cette affaire. Can. Ar., $Q^{245, 1\text{-}2\text{-}3}$. 387, 390, 392, 268-381, 401-403. Consulter Christie, V. 263-272. N.-E. Dionne, *Pierre Bédard et ses fils*. Québec, 1909, 186-198. Les trois juges furent plus tard réintégrés dans leurs fonctions.

prisons (44). Les principaux Canadiens de la ville de Montréal et des campagnes, qu'ils fussent coupables ou non, avaient été arrêtés, un grand nombre sous l'inculpation de haute trahison. A Québec, aux Trois-Rivières, où l'ordre n'avait pas été troublé, les arrestations ne cessaient pas non plus (45). Pendant ce temps, les cours martiales à Montréal instruisaient contre les accusés avec toute l'expédition possible. Elles en condamnèrent quatre-vingt-dix-neuf à mort (46). Le *Herald* était radieux. « Nous avons vu, disait son rédacteur le 19 novembre (1838), la nouvelle potence, faite par M. Bronsdon, et nous croyons qu'elle sera dressée aujourd'hui en face de la prison ; de sorte que les rebelles sous les verrous jouiront d'une perspective qui, sans doute, aura l'effet de leur procurer un sommeil profond avec d'agréables songes. Six ou sept à la fois seraient là tout à l'aise ; et un plus grand nombre peut y trouver place dans un cas pressé. » Douze des condamnés périrent sur l'échafaud (47), aux applaudissements de leurs ennemis accourus pour prendre part à un spectacle qu'ils regardaient comme un triomphe. Les malheureux subirent leur sort avec fermeté. On ne peut lire sans être ému les dernières lettres de l'un d'eux, Thomas de Lorimier, à sa femme, à ses parents, à ses amis, lettres où il protesta, avec de nobles accents, de la sincérité de ses convictions. Soixante-huit autres condamnés furent déportés dans les îles de l'Océanie (48), et le reste fut mis en liberté sous caution.

Lorsque l'échafaud eut satisfait la vengeance du vainqueur dans le Bas-Canada, et dans le Haut (49), où se passaient une partie des mêmes

(44) Colborne to Glenelg, Dec. 14, 15, 16, 18, 19, 25 (Can. Ar., Q[245, 1-2-3], pp. 631, 419, 31, 422, 405, 435). Proceedings of the General Court Martial... (*Ibid.*, 436-504).

(45) De novembre au 19 décembre, 753 personnes avaient été arrêtées dont 164 furent remises en liberté. Colborne to Glenelg, Dec. 19, 1838, d. c. De décembre à fin mars (1839), on comptait 815 prisonniers dans Montréal et la banlieue et 30 à Québec, Trois-Rivières et dans le district de Saint-François, ceux-ci tous Anglais ou Américains. Parmi ceux de Montréal se trouvaient La Fontaine et Denis-Benjamin Viger. — V. à ce sujet Kingsford, *op. cit.*, X, 184, n.

(46) *Report of the State trials before a general court martial held at Montreal in* 1838-39. Montreal, 1839, 2 v. Les séances s'ouvrirent le 20 novembre 1838.

(47) Ils s'appelaient : Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquette (exécutés le 21 décembre 1838) ; Pierre-Théophile Decoigne, Joseph-Jacques Robert, François-Xavier Hamelin, les deux frères Sanguinet (exécutés le 18 janvier 1839) ; Pierre-René Narbonne, Marie-Thomas de Lorimier, Charles Hindenlang, François Nicolas, Amable Daunais (exécutés le 15 février 1839). V. *Report of the state trials* d. c. et des notes biographiques sur chacune des victimes d. L.-O. David, *Les patriotes de* 1837-1838, Montréal, 1884 ; Kingsford, *op. cit.*, X, 206-208.

(48) A Sydney, en Australie, d'où ils ne revinrent qu'en 1845 (A. G.).

(49) En Haut-Canada, il y eut quatre-vingt-trois déportés.

scènes, on porta les yeux vers l'Angleterre pour voir quelle idée elle prendrait des derniers événements, et comment elle recevrait lord Durham et ses suggestions pour la pacification du pays. Elle avait nommé sir John Colborne gouverneur général du Canada (50). Il convoqua le conseil spécial en février 1839. Le conseil siégea deux mois et fit soixante-sept ordonnances.

Cependant le duc de Wellington avait déjà jugé le dernier soulèvement et blâmé d'une manière indirecte la sévérité du pouvoir. « L'insurrection, avait-il dit, n'a été en soi qu'une faible sédition, renfermée dans un coin du pays ; mais elle a été accompagnée d'invasions, d'agressions contre les personnes et les propriétés des sujets de Sa Majesté, tout le long de la frontière par des habitants des États-Unis (51). » John Roebuck avait publié dans les journaux de Londres plusieurs lettres, où il censurait la conduite de lord Durham ; mais celui-ci, en sa qualité de chef du parti radical, ne manqua pas d'amis dans la presse pour prendre sa défense. Il s'était entouré depuis longtemps de partisans salariés et de créatures, qui vantaient en toute occasion son patriotisme et ses talents. Ils se mirent tous à louer l'énergie qu'il avait déployée dans sa difficile mission (52), et à élever bien haut le rapport qu'il venait de présenter aux ministres (1839) (53).

Ce rapport, excessivement long, mais écrit avec beaucoup de soin et d'art, n'était qu'un plaidoyer spécieux en faveur de l'anglicisation, encore qu'il approuvât les principes que la Chambre d'assemblée avait défendus. Lord Durham disait que son séjour parmi les Canadiens avait changé complètement ses premières idées sur l'influence relative des causes aux-

(50) Il gouverna le Bas-Canada du 17 janvier 1839 au 18 octobre suivant. V. *supra*, n. 35.

(51) Hansard, *Parliamentary Debates*, XL.

(52) Il trouva encore des défenseurs en sir W. Molesworth et John-Stuart Mill, lequel lui consacra dans la *Westminster Review* un article chaleureux et dans son autobiographie (1873) loua hautement son rapport.

(53) *Report on the affairs of British North America from the Earl of Durham, Her Majesty's High Commissioner*, London, January 31, 1839 (Tr. p. Etienne Parent, Québec, 1841). Il fut déposé devant le Parlement le 11 février. V. l'éd. admirablement documentée, avec une copieuse introduction, de sir C. P. Lucas, *Lord Durham's Report*, 3 v, d. c. Consulter Bradshaw, *Self-government in Canada*, ch. XVI-XIX. Reid, *Life and Letters of Lord Durham*, d. c., II, ch. XIX. Egerton and Grant, *Canadian Constitutional Development*, Toronto, 1907, 140-188. *Rev. hist. pubs. Canada*, XI, 88-92. La rédaction du Rapport a été attribuée, en tout ou en partie, aux secrétaires de Durham. V. là-dessus *Rev. hist. pubs. Canada*, VII, 53-54. Reid, II, 338-341. Lucas, I, 3. Bradshaw, 248-251. Sur les inexactitudes, les lacunes, et aussi les erreurs qui le déparent, v. Lucas, I, ch. V-VI et *passim*. Bradshaw, 257-352. Egerton and Grant, 175, 187.

quelles il fallait attribuer les maux présents. Il s'était attendu à trouver un gouvernement en lutte avec un peuple, et il avait trouvé deux nationalités se faisant la guerre au sein d'un même État, non pas une guerre de principes, mais une guerre de races ; l'une éclairée, active, entreprenante ; l'autre ignorante, inerte et aveuglément soumise à des chefs qui suivaient d'étroits préjugés. « Tel est, disait-il, le déplorable conflit qui divise depuis si longtemps le Bas-Canada, et qui a pris un caractère formidable. »

« Les querelles de races, déjà cause des plus grands maux, seraient aggravées par tout changement qui donnerait à la majorité actuelle plus de pouvoir qu'elle n'en a possédé jusqu'à présent. Il faut que le plan que l'on adoptera pour assurer au Bas-Canada l'ordre de choses désirable, porte le moyen de mettre un terme à ces funestes rivalités dans la législature, en fixant pour toujours le caractère national de la province. Ce caractère à lui imprimer, c'est celui de l'Empire britannique, c'est celui de la nation puissante qui, à une époque peu éloignée, dominera dans toute l'Amérique septentrionale. Sans agir trop brusquement, de peur de heurter les sentiments et de sacrifier le bien-être de la génération actuelle, le gouvernement britannique doit dès ce moment se proposer avant tout d'établir dans le Bas-Canada une population anglaise, avec ses lois et sa langue, et de n'y remettre le soin des intérêts publics qu'à une législature essentiellement anglaise.

« On dira peut-être que cette mesure est dure à un peuple conquis (54) ; et que les Français du Bas-Canada, après en avoir été, au commencement, les seuls habitants d'origine européenne, font encore aujourd'hui le gros de la population de cette province ; que les Anglais sont nouveau venus, et n'ont aucun droit de demander que l'on dénationalise le peuple au milieu duquel les a conduits leur esprit de commerce. On pourrait dire que si les Canadiens-Français ne sont pas une race d'hommes aussi avancée, aussi énergique, aussi apte à amasser des richesses que celle qui les environne, du moins sont-ils un peuple aimable, vertueux, possédant l'essentiel du bien-être matériel ; et qu'ils ne doivent pas être méprisés ou maltraités,

(54) Sir C.-P. Lucas relève à cet égard des notes marginales de Durham qui témoignent bien de son hostilité persistante pour les nôtres : « The Canadians would revenge themselves on the English by any aid » ; « Hopeless inferiority of the French Canadian race » ; « The French nationality is destitute of invigorating qualities » (*op. cit.*, I, 116). De même que lord Dalhousie, il condamnait l'usage des deux langues. (*Lord Durham's Report*, Lucas ed. II, 40 et n. — Lettre de Dalhousie au ministre, 21 nov. 1823, *ibid.*).

parce qu'ils se contentent de jouir de ce qu'ils ont sans envier l'esprit d'accumulation qui anime leurs voisins. Après tout, la nationalité est un héritage ; et il ne faut pas les punir d'avoir fait ce rêve de perpétuer, sur les bords lointains du Saint-Laurent, la langue, les coutumes, les institutions qu'ils ont reçues de la grande nation qui, depuis deux siècles, donne, pour ainsi parler, le ton à la pensée dans tout le continent de l'Europe. Enfin on peut dire que si les querelles de races ne pouvaient pas s'accommoder, la justice voudrait que la minorité se pliât aux lois de la majorité, et ne prétendît point lui imposer ses propres institutions et ses propres usages.

« Mais avant de donner à une race la supériorité sur l'autre, demandons-nous laquelle des deux est destinée vraisemblablement à prévaloir avec le temps ; car il ne serait pas sage d'établir aujourd'hui un ordre de choses exposé à être renversé demain, après une lutte opiniâtre.

« La prétention des Canadiens-Français à la possession exclusive du Bas-Canada aurait pour conséquence de fermer à la population anglaise des townships et du Haut-Canada, déjà plus nombreuse que la leur, l'accès au grand canal du commerce, de ce commerce qu'elle seule a créé et qu'elle entretient. La possession de l'embouchure du Saint-Laurent intéresse non seulement l'étroite ligne d'établissements qui le borde, mais aussi tous les établissements formés dans les autres parties du vaste bassin de ce fleuve, ou qui peuvent s'y former : il faut penser à l'avenir. Quelle est donc celle des deux races qui, selon toute probabilité, va transformer en pays populeux et florissant le désert de ces immenses et riches contrées qui entourent le territoire relativement resserré où habitent les Canadiens-Français ? Si, comme le reste de l'Amérique septentrionale, le domaine britannique doit se remplir d'habitants par une voie plus prompte que celle de l'accroissement ordinaire et naturel du premier fonds de population, il sera certainement peuplé par des émigrations sorties des Iles Britanniques et des États-Unis ; car ces pays sont les seuls qui lui fournissent et lui fourniront jamais des colons en grand nombre. Il n'est pas possible qu'on leur ferme le passage par le Bas-Canada, ni même qu'on les empêche de fixer leur demeure dans cette province. Ainsi, l'intérieur des terres, de tous côtés, devra se remplir de populations anglaises, dont la supériorité numérique sur le groupe franco-canadien deviendra plus grande d'année en année. Cela étant, serait-il juste que les progrès d'un pays de si vaste étendue, que la prospérité de cette majorité toujours croissante, fussent arrêtés ou contrariés,

même pour un temps, par l'obstacle artificiel que pourraient élever entre elle et l'Océan les lois, la civilisation arriérée d'une partie, oui, d'une partie seulement du Bas-Canada ? Est-il à supposer que les populations anglaises se soumettent jamais à un tel sacrifice de leurs intérêts ?...

« Je serais bien étonné que les plus refléchis parmi les Canadiens-Français eussent encore l'espérance de conserver leur nationalité. Quelque résistance qu'ils fassent, l'absorption de leur race est déjà commencée. Notre langue se propage comme fait tout naturellement la langue des employeurs et des riches. Il paraît, d'après les quelques statistiques fournies au commissaire de l'enquête sur l'instruction publique, que, dans Québec, il y a dix fois autant d'enfants français qui apprennent l'anglais que d'enfants anglais suivant des leçons de français. L'assimilation, sans doute, sera lente ; et jusqu'à ce qu'elle soit consommée, la justice et une sage politique conseillent également de ne prendre, pour amener les Canadiens-Français à renoncer à leur langue maternelle, aucun moyen de rigueur ; ce serait leur retirer la protection des lois. Mais, je le répète, il faut entreprendre dès à présent de changer le caractère national de la province, et poursuivre avec fermeté, quoique avec prudence. Faire du Bas-Canada une province anglaise (55), telle doit être la fin première du plan à choisir pour son futur gouvernement. La nécessité de confier l'autorité supérieure à la population anglaise est évidente, surtout en ce moment où il y a de l'agitation, et encore pour longtemps, parmi les Canadiens-Français. Leur laisser en effet tout contrôle sur la province, ce serait faciliter les entreprises contre l'ordre établi. Il importe que le Bas-Canada soit désormais gouverné par l'esprit anglais. Et ainsi la politique qui nous est imposée par la conjoncture présente, comme on voit, se trouve conforme à celle que suggère d'abord la vue de l'accroissement futur du pays...

(55) « This was the recommendation of the most advanced Liberal among the leading English politicians of the day, the man who was most heartwhole in the cause of democracy ». Sir C.-P. Lucas, *op. cit.*, I, Introd., 130. Le dessein du noble lord a combien échoué, on le sait. Malgré le déchet causé par une forte émigration des nôtres aux États-Unis et qui représente aujourd'hui au delà d'un million d'âmes ; sans compter deux cent deux mille quatre cent quarante-deux Canadiens-Français domiciliés dans l'Ontario et cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-trois dans l'Ouest canadien, la population française actuelle dans la province de Québec est de un million six cent cinq mille trois cent trente-neuf habitants sur un total de deux millions trois mille trente-deux (Recensement officiel du Canada en 1911, Ottawa, 1912). Et nous étions à peine cinq cent mille à l'époque où lord Durham s'exprimait de la sorte (1838). La population française dans tout le Canada est aujourd'hui, d'après le même recensement, de deux millions cinquante quatre mille huit cent quatre-vingt-dix âmes.

« Il y a, disait encore lord Durham, deux manières de traiter un peuple conquis : on respecte ses lois, ses institutions, sa nationalité, et sans favoriser particulièrement les émigrés de la race conquérante dans le pays, sans entreprendre de changer les éléments de la société, on consolide sous l'autorité du gouvernement central l'ordre de choses établi ; ou l'on traite le pays comme un champ ouvert, on y encourage l'immigration, on regarde le peuple conquis comme subordonné en tout à ses vainqueurs, et on s'efforce d'en assimiler le caractère et les institutions aux leurs. » Dans un pays ancien, c'est la première manière qu'il faut suivre ; mais, dans un pays nouveau, on doit préférer la seconde. Malheureusement, la révolution américaine avait empêché de s'attacher à celle-ci en Canada, où la nationalité des habitants avait été conservée comme un obstacle aux progrès de leurs voisins (56). Les choses, depuis, ayant changé d'état, on devrait maintenant y revenir. Tel était le raisonnement, sinon écrit, du moins implicite, du représentant de l'Angleterre dans le rapport qu'il faisait à sa souveraine (57).

A l'égard des luttes entre le gouvernement et la Chambre d'assemblée, il justifie cette dernière en attribuant ses refus de voter la liste civile à sa fermeté dans la résolution de ne point renoncer au seul moyen qu'elle eût de soumettre les fonctionnaires publics à quelque responsabilité. « C'est, continue-t-il, une vaine illusion que de s'imaginer que de simples restrictions apportées dans la constitution, ou qu'un système exclusif de gouvernement, puisse amener une Assemblée, forte de la conviction d'avoir pour elle l'opinion de la majorité des citoyens, à regarder telle et telle partie du revenu public comme absolument hors de son contrôle, et à se réduire à la simple fonction de faire les lois, en restant ensuite spectatrice passive ou indifférente de la mise à exécution ou en oubli de ces mêmes lois, ou du maniement des affaires publiques par des hommes dans les intentions

(56) Lord Bathurst to Sir G.-E. Sherbrooke, July 1, 1816 (Can. Ar. G[8], 1816).

(57) « In the year 1838 or 1839 it was too late to talk of denationalizing a people who had made the land their own... It was left to Lord Elgin to repudiate at the same time his father-in-law's doctrine that the French should be denationalized, and to advocate free play for their language and their usages. » Sir C.-P. Lucas, *op. cit.*, I, 283. Comment ne pas rappeler aussi la prophétie que Carleton, l'ancien gouverneur du Canada, formulait dès 1767 : « Barring a catastrophe shocking to think of, this country must, to the end of time, be peopled by the Canadian race, who already have taken such firm root, and got to so great a height, that any new stock transplanted will be totally hid and imperceptible amongst them except in the towns of Quebec and Montreal. » Carleton to Melbourne, Nov. 25, 1769 (Lucas, *id.*, II, 70, n. — *Doc. Cons. Hist. Canada*, 1759-1791, 198).

ou la capacité desquels elle n'aurait pas la plus légère assurance... L'Assemblée du Bas-Canada peut bien rejeter ou recevoir des lois, elle peut voter ou refuser les subsides ; mais elle ne peut exercer aucune influence sur le choix des serviteurs de la Couronne. Le Conseil exécutif, tous les chefs de département de l'administration provinciale et les officiers judiciaires sont nommés sans la moindre attention aux vœux du peuple ou de ses représentants. » De là ces luttes entre le gouverneur et les députés, que les membres du Conseil législatif regardaient comme leurs ennemis. « Du reste, l'entière séparation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif est l'erreur naturelle des gouvernements qui veulent s'affranchir du contrôle des institutions représentatives... Depuis le commencement jusqu'à la fin des dissensions qui remplissent l'histoire parlementaire du Bas-Canada, je vois, ajoutait Durham, que l'Assemblée a toujours été en guerre avec le Conseil pour des pouvoirs qui lui sont essentiels d'après la nature même du gouvernement représentatif (58). »

Lord Durham serait pour l'union législative de toutes les provinces de l'Amérique du Nord ; mais elle nécessiterait une centralisation qui répugne à l'esprit des peuples du Nouveau Monde. Il voit cependant un moyen d'arrangement : on pourrait conserver les assemblées de provinces, en limitant leurs attributions à l'exercice de pouvoirs municipaux seulement, ou plutôt instituer des assemblées d'arrondissements plus petits. Il conseillerait sans hésiter une union générale immédiate, si le cours du gouvernement était arrêté ou troublé dans les provinces maritimes, ou si l'on avait eu le temps de consulter leurs Chambres. Pour le moment, il propose de réunir sous un seul gouvernement les deux Canadas, en donnant à chaque province une représentation proportionnée à la population (59), de réviser la constitution de la Chambre haute; d'abandonner à la législature tous les

(58) « While Lord Durham's Report is to some extent a general treatise on colonial administration, the principles embodied in it are by no means of universal application; the great Liberal, who wrote or dictated the Report, was not a preacher of self-government for the whole world, or for the whole British Empire, or for coloured races, or for non-British white races, or even for British peoples whatever may be their stage of development. Nor was be by any means a preacher of unlimited self-government. » Sir C.-P. Lucas, *op. cit.*, I, 315.

(59) « Je suis opposé, dit-il, à tous les plans que l'on propose pour attribuer aux deux provinces le même nombre de représentants, dans le but d'obtenir la supériorité sur les Français ; cet avantage, en effet, ne pouvant être que temporaire. Quand la population du Haut-Canada se sera augmentée par l'immigration, le principe de l'égalité de représentation ne deviendrait-il pas un obstacle à ce dessein même auquel on veut le faire servir?... » *Durham's Report*, Lucas ed. II, 324).

revenus de la Couronne, moins celui des terres publiques, pour une liste civile suffisante ; de rendre tous les fonctionnaires du gouvernement comptables à cette législature, excepté le gouverneur et son secrétaire ; d'assurer l'indépendance des juges, et enfin de mettre à la tête des divers départements des ministres tenus de régir les affaires publiques suivant le vœu de la majorité des Chambres.

Tel est le plan auquel lord Durham s'est arrêté, et qu'il soumet à la métropole comme étant de tous ceux qui lui ont été proposés le plus propre pour rétablir l'ordre, l'harmonie et la paix (60). Il y avait des gens qui voulaient frapper tous les Canadiens-Français d'interdiction en les privant des droits de vote et d'éligibilité. D'autres voulaient une union soit des deux Canadas, soit de toutes les provinces, avec une seule législature, et qu'on réduisît le nombre des députés de race française à un chiffre nominal. D'autres encore proposaient un régime fédéral. A son arrivée à Québec, lord Durham penchait beaucoup pour ce dernier projet, et ce fut dans ce sentiment qu'il conféra avec les envoyés des provinces maritimes et plusieurs hommes marquants du Canada, qu'il avait mandés près de lui, sur une mesure qui embrassait toutes les colonies. Il lui paraissait alors qu'une confédération conduirait insensiblement à une union législative pure et simple ; mais, après quelque séjour dans le pays, connaissant mieux la disposition des esprits, il avait changé d'opinion.

Les ministres adoptèrent à peu près toutes les conclusions de son rapport. Contre son avis cependant, et d'après la volonté de la population anglaise du Canada, ils attribuèrent dans leur projet un égal nombre de députés aux deux provinces ; seulement, par suite de nouvelles modifications apportées aux circonscriptions électorales, les Anglais étaient sûrs d'élire le plus grand nombre de représentants. Pour rassurer un peu les

(60) « Perhaps the Report admirable in style and able as it is, has been a little over-praised. It shows that Durham had no final vision as to the solution of Canada's problems... In both respects (anglicizing of French and legislative union) time has shown that he was wrong. » *Rev. hist. pubs. Canada*, XI, 91. « As far as his Report shows he intended to create a nation but a nation which should be subordinate; whereas the result of his Report was to begin creating nations which should not be subordinate. » Sir C.-P. Lucas, *op. cit.*, I, 312. Après tout, c'est justice de faire honneur à Durham d'avoir alors proclamé ces deux principes, aujourd'hui dominants, de la politique coloniale britannique : « The Crown should henceforth consult the wishes of the people in the choice of its servants » ; « The government of the Colony should be carried on in conformity with the views of the majority in the Assembly. » (*Report*, Lucas ed., II, 285 ; 278, 281). C'est à ce titre qu'il a mérité qu'on dise : « He made a country and he marred a career » (J. McCarthy, *op. cit.*), « Lord Durham's Report began a new era... » (J. Stuart Mill).

Canadiens-Français, au moins sur l'avenir, les ministres introduisirent une clause portant que la Chambre d'assemblée canadienne ne pourrait changer le chiffre des députés qu'avec le consentement des deux tiers de ses membres. Mais en 1854, quelqu'un profitant de l'occasion d'une loi qu'on allait voter à Londres pour rendre élective notre Chambre haute, fit révoquer cette clause par le Parlement impérial (61).

La *Colonial Association* de Londres ne fut pas satisfaite du sacrifice des Canadiens-Français. Elle voulait les priver de tout droit politique, en leur ôtant jusqu'à celui de voter aux élections, et de plus elle s'opposait au système de la responsabilité ministérielle (62). On repoussa ces prétentions, et le premier ministre, lord Melbourne, présenta au Parlement, le 3 mai 1839, un message de la reine qui recommandait l'union. Cette mesure fut retardée par la démission du cabinet à l'occasion d'une loi concernant la Jamaïque. Il avait eu une majorité si faible qu'il n'osait plus compter sur l'appui des Chambres. Néanmoins ses craintes disparurent ; lord Melbourne reprit en main le pouvoir, et le 3 juin, lord John Russell, à ce moment ministre de l'intérieur, déposa un bill pour unir les deux Canadas. Après la deuxième lecture et l'adhésion de sir Robert Peel et de Joseph Hume, le projet fut ajourné à la session suivante (63), afin qu'on eût le temps d'aplanir dans l'intervalle certaines difficultés qui se présentaient en Amérique. On continua le Conseil spécial. Charles-Poulett Thomson, depuis lord Sydenham et Toronto (1840), membre du gouvernement (64) et réformateur radical, fut envoyé à Québec comme gouverneur pour faire disparaître les obstacles.

(61) Ce fut Henry-John Boulton, député à l'Assemblée du Haut-Canada, qui, étant à Londres en 1854, prit sur lui de suggérer le changement dont il s'agit (A. G.). M. Augustin-Norbert Morin, alors membre du ministère Hincks, nous a assuré qu'il n'en avait pas été prévenu, et qu'il l'avait appris par les journaux (N. de l'auteur).

(62) Notons qu'aux yeux des hommes d'Etat anglais de l'époque, ce système ne s'appliquait point aux colonies. Ainsi lord John Russell avait déclaré (6 mars 1834) »... That part of the constitution which requires that the ministers of the Crown shall be responsible to Parliament and shall be removable if they do not obtain the confidence of Parliament, is a condition which exists in an Imperial legislature only. It is a condition which cannot be carried into effect in a colony », c. p. Lucas, *op. cit.*, I, 143. V. Egerton and Grant, *Canadian Const. Development*, d. c. 266-270.

(63) Le 13 juin. Hansard, *Parliamentary Debates*, XLVII, XVLIII. *Annual Register*, 1839. Au reste, l'Assemblée du Haut-Canada s'opposait aussi à l'union des deux Canadas. Sir John Beverley Robinson, juge en chef du Haut-Canada, alors à Londres, écrivit à lord Russell pour combattre le projet. Kingsford, *Hist. of Canada*, X, 462-463. Et de même la Nouvelle-Écosse. Sur cette question, v. les documents p. p. Egerton and Grant, *op. cit.*, 253 ss., 173.

(64) Il était président du Board of Trade. Il fut élevé à la pairie en août 1840. Ses instructions sont du 7 septembre 1839. Rep. Can. Ar. 1905, I, 54. Egerton and Grant, *op. cit.*, 255-260.

Il arriva dans cette ville le 19 octobre (1839) (65) et se rendit cinq jours après à Montréal, où il convoqua hâtivement le Conseil spécial pour le 11 novembre. Il lui fit approuver le projet d'union législative (66). Trois membres seulement votèrent contre : Neilson, Cuthbert et Quesnel (13 novembre) (67). Le gouverneur, afin de rassurer le clergé catholique, proposa une ordonnance confirmant le séminaire de Saint-Sulpice dans sa qualité de communauté ecclésiastique et dans ses titres aux trois seigneuries de l'île de Montréal, du lac des Deux-Montagnes et de Saint-Sulpice ; cette ordonnance passa en loi l'année suivante (68). Il se transporta ensuite dans le Haut-Canada, et, le 3 décembre, ouvrit les Chambres à Toronto. Sa mission était surtout de leur faire accepter le rapport de lord Durham, lequel ne s'accordait pas avec certaines résolutions votées par elle. Elles avaient demandé que le siège du gouvernement fût fixé dans le Haut-Canada, que les trois comtés inférieurs du district de Québec fussent annexés au New-Brunswick, que le Bas-Canada eût moins de députés que le Haut dans le parlement, qu'après 1845 les comtés en seigneuries n'y fussent plus représentés, que l'usage officiel de la langue française fût interdit, et que la dette du Haut-Canada, qui dépassait un million de livres sterling, fût payée par les deux provinces réunies, quoique le Bas-Canada n'eût qu'une petite dette (69). Thomson devait leur dire que les ministres étaient tellement persuadés de l'opportunité du projet, qu'il avait ordre de dissoudre l'Assemblée, si elle ne recevait pas ses ouvertures dans un esprit convenable. Il était chargé de nommer, s'il le jugeait nécessaire, des personnes influentes pour préparer les conditions de l'union (70).

Dans une de ses dépêches (71), lord John Russell, devenu ministre des

(65) Son gouvernement dura du 18 octobre 1839 au 19 septembre 1841. En 1840, il fut nommé gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada. Ses nouvelles instructions sont du 30 août 1840. Rep. Can. Ar., 1905, I, 115. V. sur lui, G. Poulett Scrope, *Memoir of the Life of Lord Sydenham*, 1843. Sir John Colborne partit pour l'Angleterre le 23 octobre (1839).

(66) « It was a curious beginning to popular government that the opinion of the French Canadians was to be given by a Council which in no way represented them. » H.-E. Egerton, *Hist. of Canada*, d. c. 164).

(67) *Journals of the Special Council of Lower Canada*, 1839. Poulett Thomson to Lord Russell, November 18, 1839 (Egerton and Grant, *op. cit.*, 272-277).

(68) Corr. du minis. des colonies avec Thomson (Can. Ar., G 43, Aug.-Sept. 1839). V. *supra*, n. 18.

(69) V. *infra*, n. 86.

(70) Russell to Poulett Thomson, Sept. 7, 1839 (Can. Ar., G 43, Aug.-Sept. 1839. —Egerton and Grant, *op. cit.*, 255).

(71) Russell to Poulett Thomson, Oct. 14, 1839 (Can. Ar., G 44 Oct. 1839. — Egerton and Grant, 266).

colonies, argumentant contre l'introduction de la responsabilité ministérielle dans les colonies (72), citant quelques faits survenus dans la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, qui avait été la première à la demander (73), et représentait la majorité de ses membres comme un parti rebelle.

Les Chambres du Haut-Canada furent saisies de la question, dès l'ouverture de la session (3 décembre 1839). Les débats se prolongèrent, mais le gouvernement finit par l'emporter, et le projet d'union fut approuvé à peu près dans la forme désirée par l'Angleterre (74). Il est inutile de dire que la population française protesta, avec tout le clergé catholique, contre cette mesure sur laquelle elle n'avait pas été consultée, car le Conseil spécial était composé d'hommes nommés par la Couronne, et si bien ses créatures que parmi les cinq Canadiens-Français qui en faisaient partie, deux seulement avaient voté contre le gouvernement (75). Quarante mille signatures couvrirent les pétitions des districts de Québec et des Trois-Rivières au Parlement impérial (76). Le gouverneur se hâta de mettre lord John Russell en garde contre ces pétitions, en disant que le nombre des signatures n'était pas aussi considérable qu'on s'y était attendu ; que l'assemblée des Anglais, qui avait eu lieu à Québec en faveur de l'union, avait exprimé les sentiments de la très grande majorité de la population fidèle à l'Angleterre ; que le clergé s'était formé une fausse idée des choses, et qu'il lui paraissait désirer au fond le maintien du Conseil spécial, quoiqu'il demandât le rétablissement de la constitution de 1791 (77).

Après l'approbation donnée par la législature du Haut-Canada et par le Conseil spécial du Bas, [lord John Russell présenta de nouveau son projet

(72) V. *supra*, n. 62 et *infra*, n. 79.

(73) « ... that very province where the petition for a responsible executive first arose-Imean Lower Canada » (Russell to Thomson, Oct. 14, 1839, d. c. — Egerton and Grant, *op. cit.*, 207).

(74) V. le détail d. Christie, V, 326-359. Kingsford, X, 514-520.

(75) Le gouverneur avait fait prier M. John Neilson de le venir voir ; il voulait le consulter sur les affaires du pays et surtout sur l'union. M. Neilson lui dit que cette dernière mesure mécontenterait un très grand nombre de citoyens et en satisferait peu, puisqu'elle avait pour objet d'opprimer les Canadiens-Français. Le gouverneur, le voyant continuer sur ce ton, lui dit : « Vous êtes donc opposé à l'union ? — Oui, répondit M. Neilson. — Alors nous ne pourrons pas nous entendre, répliqua l'agent proconsulaire. » Nous tenons cette information de M. Neilson lui-même (N. de l'auteur).

(76) Dans le district de Montréal, faute de concert entre les citoyens, il ne fut pas fait de protestations (N. de l'auteur).

(77) Dépêches de Poulett Thomson à lord Russell, novembre et décembre 1839 et janvier 1840. (Can. Ar., G[45], Nov.-Dec. 1839 ; G[46], Jan.-March., 1840). V. aussi d'autres dépêches d. Egerton and Grant, *op. cit.*, 277-287.

d'union des deux Canadas, le 23 mars 1840 (78).] Les Communes l'adoptèrent presque sans discussion ; Hume, [sir Robert Peel, Gladstone (79) y accédèrent ;] il n'y eut que six voix, influencées par O'Connell, pour le rejeter. La langue anglaise fut seule reconnue pour langue parlementaire. La mesure trouva des contradictions plus opiniâtres dans la Chambre des lords, où lord Gosford, le duc de Wellington et plusieurs autres membres la combattirent. Lord Ellenborough s'opposa au bill parce qu'il était fondé sur une défiance chimérique de la population française et sur une confiance aveugle dans toute la population d'origine britannique, et parce que, dit-il, les changements apportés à l'état de la représentation du Bas-Canada étaient tout à fait injustes, ayant pour but d'augmenter la disproportion entre la représentation de la population anglaise et celle de la population française. Si l'on voulait priver les Canadiens-Français de toute participation effective au gouvernement représentatif, il valait mieux le faire ouvertement que de chercher à établir un gouvernement permanent sur une division du suffrage que le monde entier regarderait comme une « fraude électorale ». Ce n'était pas dans l'Amérique du Nord qu'on pouvait en imposer aux hommes par un faux semblant de gouvernement représentatif, ou leur faire accroire qu'ils n'étaient qu'en minorité de suffrages, lorsqu'en réalité ils étaient défranchisés. L'union des deux provinces était imposée à l'une par défiance de son loyalisme, sans son consentement et à des conditions qu'elle devait trouver injustes, et acceptée par l'autre, moyennant des avantages fiscaux et la prépondérance législative.

Lord Melbourne insista sur la nécessité d'étouffer le mécontentement qui avait éclaté dans les deux provinces. C'était, dit-il, des discordes et des divisions intestines qui avaient fait perdre à l'Angleterre, au milieu du XVe siècle, le beau territoire qu'elle possédait en France et qu'elle tenait de ses princes normands, et, dans le siècle dernier, les États-Unis. Le duc de Wellington lui répondit qu'il fallait attendre, pour prendre une décision finale, que les provinces se fussent calmées, et que dans les États-Unis il y eût moins de disposition à les encourager à la révolte. Il fallait bien réfléchir avant d'établir une législature composée de personnes de trois ou quatre nations et de douze religions différentes. Il désapprouva les moyens

(78) V. pour les débats, Hansard, *Parliamentary Debates*, LIV. *Annual Register*, 1840, 145-151.

(79) « Responsible government in the sense in which it was understood in England was impracticable, a visionary nation in a dependent colony », déclarait alors le futur chef des libéraux anglais. V. aussi ch. préc.

que le gouvernement avait mis en usage pour obtenir le consentement des Chambres du Haut-Canada. On s'était assuré du concours des membres tories en publiant une dépêche intimidante de lord John Russell (80) au sujet des fonctionnaires, et de l'appui des républicains en supprimant une autre dépêche (81) de lui, contraire à l'opinion des partisans du gouvernement responsable. Lord Brougham était convaincu que quand le Canada se détacherait de l'Empire britannique, ce qui devait arriver tôt ou tard, cette séparation serait due à la manière dont on allait établir l'union politique des deux provinces, et qu'elle aurait lieu dans des circonstances telles que les parties se quitteraient ennemies.

Lord Gosford se leva ensuite. Ses paroles devaient avoir d'autant plus de poids qu'il avait été gouverneur général du Canada pendant plus de deux ans (1835-38), et qu'il connaissait les sentiments de la population et la force des partis. « Je regarde, dit-il, l'union comme une entreprise très dangereuse. Si ceux qui l'appuient le font parce qu'ils croient la population française en état de résistance organisée contre le régime britannique, ils sont dans la plus grande erreur. Pour moi, je crois que Sa Majesté n'a point dans ses colonies de peuple qui désire davantage, par inclination autant que par intérêt, demeurer dans l'alliance et l'amitié de l'Angleterre... On a beaucoup parlé de ce qu'on appelle la révolte, l'insurrection récente ; ce sont là des mots qui sonnent haut, et qui sont très utiles aux intérêts de ceux qui leur donnent cours. Quelque disposé que je sois à réprouver toute espèce de sédition et de troubles civils, il me semble que la justice nous impose le devoir de considérer de plus près le véritable état des choses avant d'appliquer aux événements qui se sont passés en Canada ces qualifications propres à exciter de funestes préjugés. La partie du Bas-Canada qui a été agitée par des troubles ne comprend guère qu'une petite section du district de Montréal, située sur la rivière Richelieu. Or quel était son état politique avant le soulèvement ? Elle était déchirée par les divisions les plus violentes et les plus haineuses, à la suite d'élections disputées avec acharnement ; l'esprit de parti, comme il arrive toujours en cas pareil, était monté au plus haut degré d'exaspération, et n'a pas peu contribué à ce qui est arrivé. A l'appui de mes paroles, je vais citer un fait concluant. Le seul endroit, au nord du Saint-Laurent, où il eut des troubles, est le comté du lac des

(80) Russell to Poulett Thomson, Oct 16, 1839 (Egerton and Grant, *op. cit.*, 270).
(81) V. *supra*, n. 73.

Deux-Montagnes. Eh bien ! ce comté se trouvait justement, par la violence des luttes électorales, dans les mêmes circonstances que les bords de la rivière Richelieu... Il y a, surtout à Montréal et dans ses environs, une certaine classe d'Anglais (82), à qui tous les hommes libéraux et indépendants ne peuvent qu'être hostiles, et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination insupportable ; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage à l'exclusion des habitants d'origine française. C'est à eux principalement qu'il faut attribuer les troubles et les animosités. Pour montrer quel esprit les anime, je n'ai qu'à rapporter à vos seigneuries une de leurs premières démarches après mon arrivée en Canada. A une assemblée qu'ils avaient convoquée, la résolution fut prise de lever un corps militaire sous le nom de *British Rifle Corps* (83), et une de leurs règles fut que les soldats éliraient leurs officiers. A la première occasion, je leur fis des remontrances d'une manière amicale ; mais ce fut en vain ; et je dus ordonner la dissolution du corps par une proclamation, m'étant assuré, en consultant les hommes de loi de la Couronne, que sa conduite était illégale et inconstitutionnelle... Une section intéressée et violente du parti mercantile ne cessait alors de représenter délibérément les choses sous de fausses couleurs, dans le dessein d'induire ses amis en Angleterre à seconder ses vues de domination ; et ce sont les faussetés ainsi débitées et répandues qui ont amené les malheurs de ces dernières années. Tant que ce parti sera encouragé et soutenu, la méfiance et le mécontentement régneront au Canada. Mais je suis heureux d'avoir à le dire : ces remarques ne s'appliquent qu'à une petite partie de la population anglaise de Montréal et de ses environs, et à quelques particuliers de Québec. Nombre d'Anglais ont souvent, dans les termes les plus énergiques, réprouvé la violence de ceux dont je parle. Une autre chose remarquable aussi, c'est que quand les troubles éclatèrent, la populace (car je puis presque l'appeler ainsi), la populace qui y prit part n'était pas commandée par des Canadiens-Français. A Saint-Denis, elle avait à sa tête un Anglais, M. Wolfred Nelson ; à Saint-Charles, un M. Thomas Storrow Brown, moitié Anglais, moitié

(82) « The British, careless as ever of foreign susceptibilities, did not conceal their contempt for everything French » (Bradshaw, *op. cit.*, 200). Un Anglais de Montreal, Adam Thom, avait même déclaré à lord Durham : « Lower Canada must be English, at the expense, if necessary, of not being British » (*Ibid.*, 261).

(83) V. ch. préc.

Américain ; à Saint-Benoît, un Suisse. Il n'y eut de prises d'armes que dans une partie du district de Montréal. Dans le reste de ce district, dans les quatre autres du Bas-Canada : Gaspé, Saint-François, Québec et les Trois-Rivières, tout demeura tranquille, et les autorités civiles y conservèrent toute leur force. Les séditions furent complètement réprimées en trois semaines ; et il me vint de toutes parts des adresses, blâmant, désavouant la conduite et la violence de quelques hommes égarés, et m'assurant de la bonne volonté du peuple envers le gouvernement. La paix et la tranquillité étaient rétablies avant mon départ. Mais le parti qui voulait écraser la population française n'y trouvait pas son compte.

« Convaincu de l'exactitude de ce que je viens de dire, je ne puis m'empêcher de regarder la réunion des deux provinces comme un acte des plus injustes et des plus tyranniques ; car elle va priver la province inférieure de sa constitution, pour le fait de quelques hommes mal intentionnés, et la livrer, en noyant la population française (84) à ceux qui, sans cause, lui ont montré tant de haine. Ce projet de loi porte cela en effet. Vous donnez à trois ou quatre cent mille habitants la même représentation qu'au Bas-Canada, dont la population est d'au moins sept cent mille âmes ; et ensuite vous imposez la dette de la province supérieure, laquelle excède, dit-on, un million de livres sterling, à une province qui n'a encore aucune dette (85). Peut-il y avoir rien de plus arbitraire et de plus contraire à la loi de l'équité ? Je le répète, et j'y insiste, tout cela, tout cet arrangement est le fruit d'une intrigue mercantile. J'affirme que la population française désire et veut vivre sous notre protection, dans notre alliance ; et que la majorité des habitants des deux Canadas est opposée à l'union... Et je ne puis consentir à une mesure suggérée, je le crois en conscience, sur de faux avis et fondée sur l'injustice... »

Nous avons cité une grande partie du discours de ce gouverneur parce qu'il respire la justice et la vérité, et parce qu'il sert à nous faire mieux connaître les motifs secrets de la politique du bureau des colonies, de tout temps l'ennemi plus ou moins déclaré des Canadiens-Français.

(84) V. *supra*, le rapport de lord Durham.

(85) Il paraît, par des états soumis aux Chambres en 1847, qu'au moment de l'union, la dette du Bas-Canada était de 96.748 liv. ster. (liv. d'Halifax) et celle du Haut de 1.398.855 liv. (N. de l'auteur). — « The province (Haut-Canada) was on the verge of bankruptcy », affirme Kingsford. *History of Canada*, X, 507.

L'aristocratie anglaise ne vota pour la mesure qu'à contre-cœur et parce que le parti marchand, qui a toujours eu une grande influence sur la politique coloniale, la demandait. Le Haut-Canada devait un million à la maison Baring, de Londres (86), et se trouvait à la veille de faillir à ses obligations. Cette maison puissante fit tous ses efforts pour engager le Parlement à consentir à l'union afin d'assurer sa créance. Beaucoup de marchands, de capitalistes et peut-être de membres du Parlement, y étaient intéressés. Contre tous ces motifs personnels, ajoutés aux préjugés nationaux, la cause des Canadiens-Français devait succomber. Dans l'Acte d'union il est expressément stipulé qu'après les frais de perception payés, la première charge du revenu du Canada sera l'intérêt de la dette publique. Le traitement du clergé et la liste civile ne viennent qu'après.

L'Acte d'union, sanctionné par la reine le 23 juillet (1840), mit fin à la constitution de 1791, faite surtout pour soustraire la population anglaise du Haut-Canada à la domination des Canadiens-Français, et révoquée en 1840 pour placer ceux-ci sous la domination de la population anglaise, qui devenait chaque jour plus nombreuse par suite de l'immigration.

L'union fut proclamée en Canada le 10 février 1841 (87).

Par cette union, l'Angleterre suivait son dessein politique, de fondre graduellement en un seul peuple homogène les différentes races qui habitaient les deux Canadas. Nulle nation n'est plus habile qu'elle dans cette opération difficile. Elle a l'expérience des siècles pour l'éclairer. N'a-t-elle pas absorbé d'abord la nationalité de ses propores conquérants, les Normands français, ensuite celle des Écossais, et puis celle des Irlandais ? Elle ne se précipite pas dans ses mouvements ; elle procède avec précaution et avec lenteur en employant tous les moyens nécessaires pour capter l'amour-propre ou la confiance, pour attirer l'ambition ou la vénalité. Elle a toujours été persuadée qu'à l'aide de l'or et des places, les races moins nombreuses soumises à son joug devaient finir par être enveloppées et

(86) Un de ses directeurs, M. Francis T. Baring, devint, deux mois après, en août 1840, chancelier de l'échiquier dans le ministère Melbourne (N. de l'auteur).

(87) V. le texte d. 3 et 4 Victoria, ch. xxxv. Kingsford, *op. cit.*, X, 534. W. Houston, *Documents illustrative of the Canadian Constitution*, Toronto, 1891. Poulett Thomson, créé lord Sydenham et Toronto, entra en fonction, le même jour, comme gouverneur-général des deux Canadas. Il ouvrit le premier parlement à Kingston, le 15 juin 1841 (V. son discours d. Egerton and Grant, *op. cit.*, 289-294). Le siège du gouvernement fut transporté de Kingston à Montréal en 1844, à Toronto en 1849 (mais la législature se tint alternativement à Toronto et à Québec) et enfin, en 1857, à Ottawa, depuis lors la capitale du Canada.

par disparaître dans l'orbite toute-puissante de la nationalité de ses propres enfants.

Si nous interrogeons son histoire, voici ce que nous trouvons. « Le français (88), dit Augustin Thierry, était encore en Angleterre, à la fin du XIVe siècle (c'est-à-dire trois siècles après Guillaume le Conquérant), l'idiome officiel de tous les corps politiques ; le roi, les évêques et les juges, les comtes et les barons, le parlaient, et c'était le langage que les enfants des nobles apprenaient au sortir du berceau... Il y avait déjà plusieurs années qu'un statut d'Édouard III avait, non pas ordonné, comme plusieurs historiens l'ont écrit, mais simplement permis de plaider en anglais devant les tribunaux civils. La multiplicité toujours croissante des affaires commerciales et des procès qui en résultaient avait rendu ce changement plus nécessaire sous ce règne que sous les précédents, où les parties, lorsqu'elles n'entendaient pas la langue française, étaient forcées de demeurer étrangères aux débats. Mais, dans les procès intentés à des gentilshommes devant la haute cour du Parlement, qui jugeait les crimes de trahison, ou devant les cours de chevalerie, qui décidaient dans les affaires d'honneur, l'ancienne langue officielle continua d'être employée. De plus, l'usage se conserva, dans tous les tribunaux, de prononcer les arrêts en langue française, et de rédiger dans la même langue les registres, qu'on appelait *Records*. En général, c'était l'habitude ou la manie des gens de loi, de tous les ordres, même lorsqu'ils parlaient anglais, d'employer à tout propos des paroles et des phrases françaises, comme : Ah ! sire, je vous jure ; Ah ! de par Dieu ! A ce j'assente, et d'autres exclamations, dont Chaucer ne manque jamais de bigarrer leurs discours, lorsqu'il en met quelqu'un en scène.

« C'est durant la première moitié du XVe siècle que l'anglais, prenant par degrés plus de faveur comme langue littéraire, finit par remplacer entièrement le français, excepté pour les plus grands seigneurs, qui, avant d'abandonner tout à fait l'idiome de leurs ancêtres, se plurent également aux ouvrages écrits dans les deux langues. Le signe de cette égalité à laquelle venait de s'élever la langue des bourgeois se trouve dans les actes publics, qui, depuis l'année 1400 ou environ, paraissent alternativement et indifféremment rédigés en français et en anglais. Le premier acte de langue anglaise de la Chambre basse du Parlement porte la date de 1425 ; on ne sait

(88) La langue française ne fut abolie qu'au XVe siècle dans le Parlement anglais, qui conserva toujours cependant son vieux nom français (N. de l'auteur).

si la Chambre haute conserva plus longtemps l'idiome de l'aristocratie et de la conquête ; mais, depuis 1450, on ne rencontre plus de pièces françaises dans la collection imprimée des actes publics d'Angleterre. Cependant quelques lettres écrites en français par des nobles, et quelques épitaphes françaises, sont postérieures à cette époque. Certains passages des historiens prouvent aussi que, sur la fin du XVe siècle, les rois d'Angleterre et les seigneurs de leur Cour savaient et parlaient bien le français ; mais, depuis lors, cette connaissance ne fut plus qu'un mérite individuel, et non une sorte de nécessité attachée à la naissance. Le français ne fut plus la première langue bégayée par les enfants des nobles ; il devint simplement pour eux, comme les langues anciennes et celles du continent, l'objet d'une étude de choix et le complément d'une éducation distinguée.

« C'est ainsi qu'environ quatre siècles après la conquête de l'Angleterre par les Normands disparut la différence de langage, qui, avec l'inégalité de condition sociale, avait marqué la séparation des familles issues de l'une ou de l'autre race. Cette fusion complète des deux idiomes primitifs, signe certain du mélange des races, fut peut-être accélérée au XVe siècle par la longue et sanglante guerre civile des maisons d'York et de Lancaster » (89).

Il fallut donc plusieurs siècles pour éteindre la langue française en Angleterre, et Guillaume de Normandie [avait à peine cinq ou six mille (90)] hommes avec lui lorsqu'il en fit la conquête.

Pour l'absorption des Canadiens, l'Angleterre se crut autorisée immédiatement après la conquête à agir avec vigueur ; mais, comme on l'a dit, la révolution américaine la fit revenir sur ses pas. Les anciennes colonies ayant rejeté sa domination, elle dut attendre que la population anglaise et protestante eût la majorité parmi celles qui lui restaient dans l'Amérique du Nord. On a vu quelle a été sa conduite à notre égard depuis 1775 jusqu'en 1840 : elle s'est obstinée à refuser les réformes les plus salutaires tant que le Bas-Canada, ou le Canada français, a eu un gouvernement séparé et une Chambre élective où commandait une majorité canadienne-française. Après la consommation de l'union des deux provinces, elle accordera, non seulement tout ce que les hommes de notre race avaient en vain demandé depuis un demi-siècle, mais beaucoup plus, assurée qu'ils seront

(89) *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* (éd. 1851, II, 402).

(90) C. H. Haskins, *The Normans in European History*, Boston and N. Y. 1915, 78-79.

désormais dans le gouvernement et la législature en plus faible minorité encore que dans la population. Que s'ils voulaient faire de l'opposition au nouvel ordre de choses et au système d'anglicisation, on pourrait agir sans eux ; et s'ils adoptaient le nouveau régime, ils n'en pourraient être toujours que les instruments, comme les représentants de l'Écosse et de l'Irlande avaient été et étaient encore les instruments du Parlement impérial.

Quoique la plupart des habitants de langue anglaise fussent natifs ou originaires d'Écosse ou d'Irlande, l'Angleterre ne craignait point de leur confier le nouveau pouvoir, sachant aussi que l'intérêt étoufferait leur vieille haine contre un pareil régime et leur ferait oublier les souvenirs de leur ancienne patrie pour ne songer qu'au présent.

Cependant, nous ne proclamerons pas encore la ruine de la société canadienne-française, parce qu'elle reste toujours fortement attachée à sa nationalité, et que l'avenir peut tromper les calculs de nos adversaires. En effet, l'âme de la France ne cesse point de répandre sa chaleur et sa vie sur les peuples de sa langue et de sa race qui habitent les îles de la Manche, la Suisse, la Belgique (91), quoiqu'ils ne reconnaissent pas sa suprématie politique. Cette influence n'a point cessé non plus de s'étendre sur les descendants de ses fils établis sur les bords du Saint-Laurent. Fixés à l'extrémité septentrionale du continent américain, quel mal peuvent-ils faire à la domination britannique, ou à la puissance de la république des États-Unis ? Au contraire, il semble que les nations trop populeuses ne peuvent conserver longtemps leur génie et leur force. Le plus haut degré de civilisation a été atteint jusqu'à présent par les peuples de l'Europe. On doit croire que cela est dû, en partie du moins, à la rivalité qui les anime, à la concurrence qui les excite sans cesse à faire des efforts pour se dépasser dans la grande carrière de l'esprit et dans la carrière non moins noble des vertus militaires. L'histoire nous apprend que l'asservissement de l'ancien monde au joug de Rome, a marqué l'époque de sa décadence, et que les créations humaines ne peuvent dépasser certaines limites sans cesser de tendre à leur perfection.

Devant cet avenir, les Canadiens-Français doivent toujours défendre et conserver leurs lois et leur nationalité. Ils travailleront ainsi à leur propre

(91) Et aussi l'Alsace et la Lorraine, peut-on ajouter, depuis que, libérées du joug allemand, elles se sont redonnées à la France. « Le plébiscite est fait », a pu proclamer, d'un mot désormais historique, le président Poincaré.

bonheur et à leur gloire, tout en contribuant à l'adoption en Amérique d'un système qui a porté l'Europe à la tête de la civilisation et qui empêche ses habitants de tomber dans la funeste décadence des vastes agglomérations d'hommes que l'on voit en Asie, devenues presque ingouvernables à raison de leur masse et de leur inertie, et comme arrêtées dans une espèce de barbarie matérielle, plus vile que la barbarie sauvage qui existait autrefois dans le Nouveau-Monde.

A l'époque où l'Angleterre décrétait l'union des deux Canadas, la population, le commerce, l'agriculture, l'industrie y avaient fait de réels progrès. La population du Bas-Canada, que nous avons estimée à cent soixante mille âmes à peu près lors de l'introduction de la constitution de 1791, s'était quadruplée depuis. C'est en 1844, que s'est opéré le recensement le plus rapproché de l'union ; la population du Bas-Canada était alors de six cent quatre-vingt-dix-sept mille habitants, dont cinq cent vingt-quatre mille deux cents Canadiens-Français, cent soixante-douze mille huit cents Anglais et étrangers et cinq cent soixante-douze mille cinq cents catholiques.

Nous terminons notre récit à l'union des deux provinces du Canada, qui sera une des époques les plus considérables de nos annales. Si, au cours de cet ouvrage, il nous est arrivé de blesser les susceptibilités des races, des partis, des hommes qui habitent notre patrie, qu'on nous permette de dire comme Thiers, au terme de son *Histoire de la Révolution française :* « Nous avons écrit sans haine, plaignant l'erreur, révérant la vertu, admirant la grandeur, tâchant de saisir les profonds desseins de la Providence dans le sort qu'elle nous réserve, et les respectant dès que nous croyions les avoir saisis ».



CONCLUSION

Nous avons donné l'histoire des émigrants français qui ont fixé les destinées de leur postérité à l'extrémité septentrionale de l'Amérique du Nord. Détachés comme quelques feuilles d'un arbre, ces émigrants ont été jetés dans un monde nouveau pour y être battus de mille orages, orages excités par l'avidité du négoce et la barbarie, orages de la décadence d'une antique monarchie et de la conquête étrangère. Pour ce dernier désastre, ils ne doivent pas en vouloir trop à leur ancienne mère patrie, car la perte de l'héroïque colonie du Canada fut une des causes de la Révolution. Et l'univers sait quelle vengeance cette nation si fière a exercée sur ceux qui avaient dirigé ses affaires, de près ou de loin dans le gouvernement qui nous abandonna au moment du danger.

Malgré toutes les tempêtes essuyées par le Canada, quelques centaines de colons français, car nous craindrions d'exagérer en disant quelques milliers, s'étaient accrus jusqu'au nombre fort peu important en Europe de soixante-dix mille environ, à la conquête. Aujourd'hui, [ils sont répandus dans tout le Canada et aux États-Unis, et dépassent le chiffre de deux millions d'âmes (93), après un siècle et demi.] Ce peuple a grandi de lui-même, sans secours étranger, dans sa foi religieuse et sa nationalité. Pendant cent cinquante ans, il a lutté contre les colonies anglaises, trente ou quarante fois plus populeuses, et son histoire nous dit comment il accomplissait son devoir sur le champ de bataille.

Quoique peu riche et peu favorisé, il a montré qu'il conserve quelque chose de la noble nation dont il tire son origine. Depuis la conquête, sans se

(93) Exactement deux millions cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix. Recensement officiel du Canada en 1911. Ottawa, 1912. V. aussi *supra*, n. 50 et le tome I, Discours préliminaire, XLIX, n. 1.

laisser distraire par les théories des philosophes ou les déclamations des rhéteurs sur les droits de l'homme, il a fondé toute sa politique sur sa propre conservation. Il était trop peu nombreux pour prétendre ouvrir une voie nouvelle aux sociétés, ou se mettre à la tête d'un mouvement quelconque à travers le monde. Il s'est resserré en lui-même, il a rallié tous ses enfants autour de lui, et a toujours craint de perdre un usage , une pensée, un préjugé de ses pères, malgré les sarcasmes de ceux qui l'entourent. C'est ainsi qu'il a gardé jusqu'à ce jour sa religion, sa langue, — et un pied à terre à l'Angleterre dans l'Amérique du Nord en 1775 et en 1812. Ce dernier résultat, alors funeste en apparence à la république des États-Unis, n'a pas eu pour elle les mauvaises suites qu'elle en appréhendait. Le drapeau royal anglais flottant sur la citadelle de Québec a obligé la jeune république de se conduire avec prudence, de ne marcher en avant que pas à pas, au lieu de s'élancer comme une cavale sauvage dans le désert. Au reste, ce n'est pas par le grand nombre de ceux qui le composent que l'on juge du génie d'un peuple, mais par ses qualités. Les Grecs et les Romains n'ont atteint qu'un chiffre d'âmes relativement peu élevé, et les Hindous et les Chinois se comptent aujourd'hui par centaines de millions.

Les Canadiens-Français forment un peuple de cultivateurs, dans un climat rude et sévère. Ils n'ont pas, en cette qualité, les manières élégantes et fastueuses des populations méridionales ; mais ils ont de la gravité, du caractère et de la persévérance. Ils en ont donné des preuves depuis qu'ils sont en Amérique, et nous sommes convaincu que ceux qui liront leur histoire de bonne foi, reconnaîtront qu'ils se sont montrés dignes des deux grandes nations aux destinées desquelles leur sort s'est trouvé ou se trouve encore lié.

Ils n'auraient pu être autrement sans démentir leur origine. Normands, Bretons, Tourangeaux, Poitevins, ils descendent de cette forte race qui marchait à la suite de Guillaume le Conquérant, et dont l'esprit, enraciné ensuite en Angleterre, a fait des habitants de cette petite île une des premières nations du monde ; ils viennent de cette France qui se tient à la tête de la civilisation européenne depuis la chute de l'empire romain, et qui, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, se fait toujours respecter (94); de cette France qui, sous ses Charlemagne comme sous ses Napoléon,

(94) Jamais peut-être, à travers sa longue histoire, notre ancienne mère patrie n'a conquis

ose appeler toutes les nations coalisées à des combats de géants ; ils sont sortis surtout de cette Vendée normande, bretonne, angevine, dont le monde admire le dévouement sans bornes pour les objets de ses sympathies, et dont l'admirable courage a couvert de gloire le drapeau qu'elle leva au milieu de la Révolution française.

Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes ; qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent point séduire par le brillant des nouveautés sociales et politiques ! Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point. C'est aux grands peuples à faire l'épreuve des nouvelles théories : ils peuvent se donner toute liberté dans leurs orbites spa-

davantage, autant que dans la guerre de 1914, l'admiration, la sympathie, et mieux encore, l'affection du monde. C'est l'écrivain anglais, Rudyard Kipling, qui déclare : « Lorsque je rencontre un soldat français, j'ai bonne envie de m'agenouiller devant lui. » C'est le journal le plus répandu en Amérique, le *World*, de New-York qui écrit : « L'amour de la France fait partie de l'histoire des Etats-Unis. Nous ne demandons rien de plus à la France que de rester la France » (14 juillet 1917). C'est un Américain aussi, le savant Edison, disant en propres termes : « Les Français sont en train de prouver qu'ils sont le peuple le plus splendide qu'ait jamais connu le monde, parce qu'ils unissent en eux les forces matérielles et les forces morales... La France est de toutes les nations celle qui a le plus cherché et le plus approché la vérité. Si jamais elle pouvait être détruite, ce serait le plus grand cataclysme qui arriverait au monde (Rep. du *Sun* de N.-Y. *Le Matin*, Paris, 6 janvier 1917). C'est le grand-duc Nicolas, ancien généralissime des armées russes, qui proclame : « De cœur et d'âme je suis Français, et, jusqu'à mon dernier souffle, mes yeux seront tournés vers cette France adorée » (c. p. *Le Temps*, Paris, 9 mars 1919). C'est un futur ministre de Belgique, le chef socialiste Emile Vandervelde qui affirme : « Au point de vue intellectuel et au point de vue scientifique, depuis trente ans surtout, la France a donné plus de savants, plus de grands hommes à l'humanité que tout autre pays. » (*Ibid.*, mars 1919). C'est Paderewski, aujourd'hui président du conseil de la République polonaise, formulant cet hommage : « Après quinze siècles, la France, champion de toutes les causes justes et nobles, protectrice des faibles, défenseur du droit, semeuse de liberté, demeure encore la première parmi les nations. » (Tr. du N. Y. *Times*, 14 juillet 1918). C'est jusqu'à un ennemi, le prince de Bulow, l'ancien chancelier de l'empire allemand, qui, dans son livre *La Politique allemande sous Guillaume II* (1914), parle ainsi de la France : « Aucun peuple n'a si rapidement guéri des suites de ses malheurs nationaux ; aucun, après de graves et lourdes désillusions et des défaites en apparence irréparables, n'a si facilement retrouvé son essor, la confiance en soi-même et l'ardeur d'agir. Les succès et les revers de ce peuple ont toujours rempli les nations de l'Europe de nouveaux étonnements. La défaite de 1870 a eu pour la France des suites plus graves que n'importe qu'elle autre ; mais l'élan dans une nouvelle ascension de ce peuple merveilleusement élastique n'a pas été brisé. » C'est un leader conservateur roumain, M. Filipesco, qui affirme : « Grâce à son (l'Allemagne) agression, nous connaissons une France encore plus grande et plus belle, et nous l'aimons encore plus que la France d'avant la guerre, à laquelle nous étions corps et âme attachés. » (*Le Journal*, Paris, 20 août 1916). Ce sont enfin, les intellectuels de la République argentine qui expriment cet éloge : « Les hauts faits et la loyauté embellissent l'âme de la France rédemptrice, créatrice d'immortels avenirs, parce qu'elle fut l'avant-garde qui alluma le flambeau de la Révolution et engendra la liberté des peuples » (*Le Temps*, Paris, 14 août 1916). Aussi bien, M. Clemenceau traduisait-il la pensée de tous en prononçant cette parole, combien émouvante de vérité et d'éloquence : « La France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours soldat de l'idéal ! » (Disc. à la Chambre des Députés, Paris, 12 novembre 1918).

cieuses. Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions ; ne nous en éloignons ou ne les changeons que graduellement. Nous trouverons dans l'histoire de notre métropole elle-même de bons exemples à suivre. Si l'Angleterre est grande aujourd'hui, elle a eu de terribles tempêtes à essuyer, la conquête étrangère à maîtriser, des guerres religieuses à éteindre et bien d'autres traverses. Sans vouloir prétendre à si haute destinée, notre sagesse et notre ferme union adouciront beaucoup nos difficultés, et, en excitant leur intérêt, rendront notre cause plus sainte aux yeux des nations.

APPENDICES

APPENDICE I (Liv. IX, ch. II, n. 27.)

On a reproché à Voltaire son opinion défavorable à l'endroit du Canada. Outre qu'il l'a formulée ailleurs, notamment : « On plaint ce pauvre genre humain qui s'égorge dans notre continent à propos de quelques arpents de glace en Canada » (27 mars 1757). « Nous avons eu l'esprit de nous établir en Canada sur des neiges entre les ours et les castors. » 15 oct. 1759. (*Œuvres complètes*, éd. Moland, 1877-1883, 52 v., VIII, 192). V. aussi l'*Essai sur les mœurs*, ch. CLI (*Ibid.*, XII, 409). « Je voudrais que le Canada fût au fond de la mer Glaciale, même avec les révérends pères Jésuites de Québec, et que nous fussions occupés à la Louisiane à planter du cacao, de l'indigo, du tabac et des mûriers, au lieu de payer tous les ans quatre millions pour nos nez à nos ennemis les Anglais qui entendent mieux la marine et le commerce que messieurs les Parisiens ». 5 mai 1758 (*Ibid.*, XXXIX), c'est dans *Candide* qu'il l'a précisée en ces termes : « ... vous savez que ces deux nations (l'Angleterre et la France) sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada » (ch. XXIII, ligne 7e). Voltaire n'entendait parler ainsi que des limites de l'Acadie, du Canada et de l'Ohio qui étaient alors en contestation. E. Levasseur. « L'Opinion de Voltaire sur le Canada » (Trav. de l'Acad. des Sciences mor. et pol. 1900, 1er sem. 415.) V. aussi *Candide ou l'optimisme*, édit. critique avec introd. et un commentaire par A. Morize, 1913, 171 et n° 1. Au vrai, Voltaire n'en voulait qu'au « plus détestable pays du Nord », et s'opposait surtout aux colonies improductives, V. A. Aulard, « Voltaire et le Canada » (*Révolution française,* 14 janvier 1913). *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 mars 1914, 393-395. *Rev. hist.*, juillet 1894, 351-352. Aussi bien déclarait-il à d'Argental : « Si j'étais jeune, si je me portais bien, si je n'avais pas bâti Ferney, j'irais m'établir à la Louisiane. » Lettre du 1er nov. 1760 (*Ibid.*, XLI, 48). V. encore de Broglie, *Voltaire avant et pendant la guerre de Sept Ans*, 1898. P. Calmettes, *Choiseul et Voltaire*, 1902 ; *supra*, liv. VIII, ch. III, n. 4. — Rappelons d'ailleurs, à ce sujet, qu'un siècle plus tard, un homme d'État éminemment clairvoyant et pratique, Bismarck, prononçait ces paroles: « Je ne veux pas de colonies ; elles ne sont bonnes qu'à créer des sinécures. C'est tout ce que l'Angleterre et l'Espagne en font... » 9 février 1870. *Mémoires*

de Bismarck recueillis p. M. Busch, tr. franç. I, 1899, 319. Au reste, ce fut également le sentiment dominant en Angleterre durant les trois quarts environ, du dix-neuvième siècle. Cobden, Bright, Cornewall-Lewis, Disraeli lui-même, un moment, ne pensaient pas à cet égard autrement que Voltaire. V. *infra*, notre app. XIV. Au surplus, Voltaire n'exprimait que l'opinion de son temps.

APPENDICE II (Liv. IX, ch. III, n. 68.)

Pour comprendre le sens de cette lettre, il faut lire celles du ministre à Vaudreuil et Bigot, 3 février 1759 (A. C. B., ord. du roi, Canada, 109, fol. 65) et à Vaudreuil et Montcalm, 10 février 1759. (*Lettres de la cour de Versailles*, Coll. Lévis, 166), où il dit notamment : « L'objet principal que vous ne devez pas perdre de vue doit être de conserver du moins une portion suffisante de cette colonie et de vous y maintenir pour pouvoir se promettre d'en recouvrer la totalité à la paix, étant bien différent d'avoir à stipuler dans un traité la restitution entière d'une colonie ou seulement des parties dépendantes que les hasards de la guerre ont pu faire perdre.... Sa Majesté ne vous perdra pas de vue... Elle s'occupera des moyens de vous secourir efficacement... par des opérations capables de procurer des diversions qui vous laisseront moins de forces à combattre ». (*Ibid.*, 167, 169). C'est que Choiseul et Belle-Isle préparaient alors une descente en Irlande et en Écosse. V. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, 2e éd., 1910, 342-380.

APPENDICE III (Liv. X, ch. I, n. 65.)

Cet inepte officier (Vergor) avait rendu aux Anglais le fort de Beauséjour (en Acadie) presque sans combat (1755). (V. *supra*, liv. IX, ch. I). Accusé par suite devant une cour martiale, il fut acquitté grâce aux intrigues de Bigot. L'intendant écrivait, un jour, en partant pour la France, à ce favori digne de lui : « Profitez, mon cher Vergor, de votre place ; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir ; afin que vous puissiez bientôt me rejoindre en France et acheter un bien à portée de moi » (20 août 1754). *Mémoires sur le Canada*, 1749-1760, d. c. (N. de l'auteur).

APPENDICE IV (Liv. X, ch. I, n. 87.)

Il est vrai qu'au printemps de 1759, il avait paru désespérer de la colonie. «... Si la guerre dure, le Canada sera aux Anglais peut-être dès cette campagne ou la prochaine. Si la paix arrive, colonie perdue si tout le gouvernement n'est pas changé », disait-il à Belle-Isle, le 12 avril 1759. (A. C. C. G. Canada, 104, fol. 157). Mais par le même courrier, Montcalm écrivait à sa femme : « Nous avons

sauvé cette colonie l'année dernière par un succès qui tient quasi du prodige ; faut-il en espérer un pareil? *Il faudra au moins le tenter* » (c. p. T. Chapais, *Le marquis de Montcalm*, d. c. 510). Peu après, il déclarait au ministre : « J'ose vous répondre d'un entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou périr. Je vous prie d'en être le garant auprès de Sa Majesté ! » Montcalm à Belle-Isle, 16 mai 1759 (*Ibid.*, 536). Et deux jours avant sa mort, il traçait ces mots : «... n'impoıte, l'Anglais restât-il jusqu'au 1er novembre, nous soutiendrons. » Lettre à Lévis, 11 septembre 1759 (*Lettres de la cour de Versailles*, Coll. Lévis, 228).

APPENDICE V (Liv. X, ch. II, n. 65.)

« On pourrait relever en Angleterre la plupart des fautes que nous signalons à la charge du gouvernement français, notamment dans les affaires coloniales. Mêmes rivalités parmi les chefs ; même égoïsme, même ingratitude chez les compagnies marchandes ; même incapacité et même crainte de l'inconnu chez les deux gouvernements ; même insouciance dans le public. Vraiment, on peut soutenir que si la France a mérité de perdre les colonies de l'Inde et du Canada. l'Angleterre ne méritait pas de les gagner. « H. P. *Revue hist.*, t. XLVII, 1891, 390. V. pareillement, R. de Kérallain, *La jeunesse de Bougainville*, d. c. 120-122 et *passim*. Novicow, *Les luttes entre sociétés humaines*, 1893, 661-664. J. A. Doyle, *English Colonies in America*, V, 1907, 217, 418, 449.

APPENDICE VI (Liv. X, ch. II, n. 69.)

La France cédait, en outre, à l'Angleterre l'Inde, moins quelques comptoirs ; elle lui cédait aussi les îles de la Dominique, de Saint-Vincent, de Tabago et de Grenade ; mais elle échangeait Minorque contre la Martinique, la Guadeloupe et Belle-Isle. Par suite, l'opinion anglaise condamna le traité de Paris, lequel n'obtint l'assentiment du Parlement que grâce à sa vénalité. Pitt, quoique malade, se rendit à la Chambre des Lords pour en exprimer son indignation. V. Lecky, Green, Hunt, Ruville, Williams, *op. cit.* — V. aussi liv. X, ch. II, n. 7.

APPENDICE VII (Liv. XI, ch. I, n. 39.)

« ... Nothing will satisfy the licentious fanatics trading here but the expulsion of the Canadians who are perhaps the bravest and the best race upon the globe... » Murray to the Lords of Trade, Oct. 29th 1764 (Can. Ar. Q[e] 233. — Doc. Cons. Hist. Canada, 1759-1791, 167) — « I could not be prevailed upon to persecute His Majesty's Roman Catholic subjects in Canada... I displeased the little Protestant traders who all, Quakers, Puritans, Anabaptists, Presby-

terians. Atheists, Infidels and even Jews joined in protesting against any consideration being paid to the poor (French) Canadians » (Murray's answers to the Articles of complaint against him. Murray Papers, Rep. Can. Ar., 1912 (1913), 120. V. aussi Murray to Lord Eglinton, Oct. 27, 1764 (*Ibid.*, 98).

« We should deceive ourselves by supposing they (seigneurs canadiens) would be active in the defence of a people (Anglais) that has deprived them of their honors, privileges, profits and laws, and in their stead, have introduced much expense, chicanery and confusion with a deluge of new laws unknown and unpublished. » Carleton to Shelburne, 25th Nov. 1767. (Can. Ar. Q5-1, 260. — Doc. Cons. Hist. Canada, 1759-1791, 196). Un auteur anglais dit à ce sujet : « The Secretary of State (Hillsborough) recognized 'both the propriety and necessity of extending to that brave and faithful people a reasonable participation in those establishments which are to form the basis of the future government of Quebec' but English prejudice forbade that, etc. » Egerton. *History of Canada*. II, 1908, 17.

APPENDICE VIII (Liv. XII, ch. I, n. 44.)

Sur l'intervention et l'aide de la France dans la révolution américaine, on trouvera la bib. d. Winsor's *Hist. of America*, VII, 78 ss. L. C. Sheldon, *France and the American Revolution*, Cornell University, Ithaca, N. Y., 1900. « List of works relating to the French Alliance in the American Revolution », compiled by A. P. C. Griffin and pub. by Library of Congress, Washington, 1907. Blanche E. Hazard, *Beaumarchais and the American Revolution*, 4 ss. V. aussi comte de Ségur, *Mémoires ou Souvenirs et Anecdotes*, 1824-1826, I. H. Doniol. *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique*, 5 v. et sup. 1886-1900. C. Tower, *The marquis de La Fayette in the American Revolution*, Philadelphia. 1895. E. Charavay, *Le général de La Fayette*, 1898. Vte de Noailles, *Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis*, 1903. C. H. Van Tyne. *The American Revolution*, N.-Y., 1906, ch. XII, XVI. G. Lacour-Gayet. *La marine militaire de la France sous Louis XVI*, 1905. J.-B. Perkins, *France in the American Revolution*, N.-Y., 1911. J.-J. Jusserand, « Rochambeau en Amérique », *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier, 1er février 1914. E. S. Corwin, *French Policy and the American Alliance*. Princeton Univ. Press, 1918. J. Merlant, *La France et la guerre de l'Indépendance américaine* (1776-1783). Bib. France-Amérique, 1918.

APPENDICE IX (Liv. XII, ch. II, n. 94.)

La *Quebec Gazette* contient à peine un article politique de 1783 à 1792 ; c'est un recueil d'annonces, de nouvelles étrangères et de pièces officielles. Le

Quebec Herald n'était guère plus hardi. Il recevait néanmoins des correspondances anonymes ; et c'est dans un de ces écrits, signé *Lepidus*, contre l'établissement d'un gouvernement représentatif, que se trouve le passage suivant sur les motifs auxquels nous avons attribué l'Acte de 1774 « It is of public notoriety that the Quebec Act was passed about the commencement of the late rebellion in the American colonies, which issued in an extensive and complicated war, that shook the whole British Empire and lopt off thirteen provinces. Now the obvious purport of that law was to attach the king's new subjects more firmly to his government. For, when the other provinces took up arms, they had an agitation to invite this colony to accede to the general confederacy ; therefore, to frustrate this measure, the British government thought proper to pass the aforesaid act, by which His Majesty's Canadian subjects were entitled to the benefit of their own laws, usages and customs. » (Numéros des 9-16 novembre 1789.) (N. de l'auteur.)

APPENDICE X (Liv. XIII, ch. 1, n. 25.)

Les efforts de Genet tendaient à faire rendre à la France le territoire qu'elle avait cédé à l'Espagne en 1762. Il débarqua à Charleston (Caroline du Sud) le 8 juin 1793. Au reste, il ne revint plus en France. Il épousa la fille du gouverneur de l'État de New-York, Clinton, et se fixa à Long Island. Il devint citoyen des États-Unis et y mourut en 1834. V. F. J. Turner, « The Origin of Genet's projected attack on Louisiana and the Floridas » *Am. Hist. Rev.* July 1898, 650-671. P. Mantoux, « Le Comité de Salut public et la mission de Genet aux États-Unis », *Rev. d'hist. moderne et cont.*, nov. déc. 1909, 5-35 (donne la bib. 5, n. 1). L. Didier, « Le citoyen Genet », *Rev. des questions historiques*, juillet, octobre 1912 et janvier, avril 1913. Consulter aussi J.-S. Bassett, *The Federalist System*, N.-Y., 1906, 79-81, 84 ss.

APPENDICE XI (Liv. XIII, ch. 1, n. 46.)

Sur les prétendus desseins du gouvernement français sur le Canada, voir Rep. Can. Ar. 1891 (1892), Note D, French Republican Designs on Canada, 57-84. V. spc. Prescott to Liston, December 1, 1796. Prescott to Portland, December 17, 1796, January 21, Feby 18, May 27, June 24, 1797. Sewell to Ryland, December 17, 1796. W. Stanton to Col. Barnes, St. John, Nov. 18, 1796. (Can. Ar. Q78, pp. 133, 135, 205, 233 ; Q81, pp. 119, 145 ; Q78, pp. 159, 311, 145). Un Français, Le Couteulx de Caumont, émigré aux États-Unis en 1777 et établi à Albany, tenta d'amener le Directoire à reconquérir le Canada. V. Miss M. J-F. Murray, *Memoir of Stephen Louis le Couteulx de Caumont*. (Publications of the Buffalo Hist. Soc. IX, Buffalo, N.-Y., 1906.) J. Hunsdon to J. Blackwood, Lake Champlain, June 14, 1797. (Can. Ar. Q81, p. 148). Le

Couteulx fut arrêté et incarcéré à Québec en 1800, et libéré après la paix d'Amiens (1802). En 1797, également, le fils du général Collot demanda au Directoire la permission de lever un corps de Canadiens au nom de la France. (*Bul. rech. hist.*, XIV, 188).

APPENDICE XII (Liv. XIII, ch. II, 87.)

« La Révolution française, si déplorable en elle-même, écrivait dans le temps l'évêque de Québec, M. Hubert, à l'évêque de Léon à Londres, assure en ce moment trois grands avantages au Canada, celui de donner retraite à d'illustres exilés, celui de se procurer de nouveaux colons et celui d'avoir de zélés ministres... Les émigrés français ont éprouvé d'une manière bien consolante les effets de la générosité anglaise. Ceux qui viendront en Canada ne doivent pas naturellement s'attendre à de puissants secours pécuniaires. Mais les deux provinces leur offrent de toutes parts des ressources. Par rapport aux ecclésiastiques, dont il paraît que le gouvernement veut bien favoriser la transmigration en ce pays, voici ce que je puis avoir l'honneur de vous répondre pour le moment... Il n'y a dans toute l'étendue du diocèse de Québec qu'environ 140 prêtres. Ce nombre est évidemment trop petit pour faire face à près de 150000 catholiques, que l'on y compte... Le clergé de ce diocèse secondera ma manière de penser en tout ce qui dépendra de lui ; et, du côté du gouvernement, j'aperçois les intentions les plus favorables. » (N. de l'auteur.)

APPENDICE XIII (Liv. XIV, ch. I, n. 15.)

« Il est vrai, ajoutait M. Plessis, (évêque de Québec), que nonobstant ces entreprises, dont les premiers essais ne remontent pas à dix ans..., aujourd'hui, pour les évêques catholiques, il n'y a aucune différence sensible entre leur état et celui où ils étaient avant la conquête, excepté qu'ils n'ont plus de chapitre, ni d'officialité, ni d'entrée au Conseil, et que leurs appointements se trouvent être fort au-dessous de ce que sembleraient exiger les circonstances du temps et leur dignité. (Leur revenu total, en 1812, était de 350 livres sterling seulement.) Mais on ne peut se dissimuler qu'ils sont exposés à rencontrer des obstacles, soit dans leurs transactions privées, soit dans l'exercice de leurs fonctions publiques, et qu'il est difficile que cet ordre de choses subsiste longtemps sans se détériorer encore si l'on n'y apporte un prompt remède... » (*Mand. des év. de Québec*, III, 83-84). (N. de l'auteur.)

APPENDICE XIV (Liv. XIV, ch. II, n. 76.)

De 1836 à 1867, le Bureau des colonies appelait l'abandon des possessions britanniques. C'est ainsi qu'en 1852, Disraeli, alors chancelier de l'Échiquier,

écrivait à son collègue lord Malmesbury, ministre des Affaires étrangères : « These wretched colonies will all be independent too in a few years, and are a millstone round our necks. If I were you, I would push matters with Filmore... and make an honourable and speedy settlement. » (*Memoirs of an Ex-Minister* (Earl of Malmesbury) 1884-1885, I, 344. De même sir George Cornewall Lewis, ministre de la guerre, affirmait à la Chambre des Communes, en 1862 : « I, for one, can only say that I look forward without apprehension, and I may add, without regret, to the time when Canada might become an independent state. » (Hansard, *Parliomentary Debates*, CLXVIII, 860). Et, au moment où lord Dufferin venait occuper le gouvernement du Canada, en 1872, Robert Lowe (plus tard lord Sherbrooke) lui disait : « Now, you ought to make it your business to get rid of the Dominion » (Sir A. Lyall, *Life of the Marquis of Dufferin and Ava*, 1905, I, 286). Si bien que Joseph Chamberlain pouvait déclarer en 1903 : « It was not merely the view of the leaders of the free trade movement (Cobden, Bright) but *there was a large party in this country who regarded the colonies as a costly encumbrance* and who gave them self government, not with the hope that thereby we should draw them closer to us, but with the hope that they would take the reins into their own hands and become separate nations ». *Speeches*, 190. V. Spencer Walpole, *History of Twenty-Five Years*, 1904, I, 11-21. J.-S. Ewart, *Imperialism* (The Kingdom Papers, nº 2) Ottawa, 1911, 34-43. J.-L. Morison, *British Supremacy and Canadian Autonomy* (Queen's University, Kingston, nº 9, 1913). H.-T.-F. Duckworth, « The New Britains and the Old », *Canadian Magazine*, Toronto, July 1913, 245-252.

APPENDICE XV (Liv. XV, ch. II, n. 14.)

Contre l'attente de quelques-uns, le clergé résista énergiquement à « cette attaque concertée avec une habileté machiavélique par les ennemis ordinaires du Bas-Canada ». « On ne saurait donner trop d'éloges à votre dévouement pour votre patrie, écrivit l'évêque Plessis à Papineau. Il est d'autant plus méritoire que vous avez en tête des ennemis obstinés et puissants qui cherchent à vous fermer toutes les avenues et qui ont le secret d'amalgamer leurs intérêts avec ceux du gouvernement. Aussi n'osé-je me flatter que vous ayez accès auprès des ministres. J'ai dernièrement écrit à sir John Sherbrooke, à M. Adam Lymburner et au docteur Poynter, l'évêque catholique de Londres... Je ne doute pas que le refus de la liste civile n'ait été la cause qui a amené le bill d'union, dont vous pouvez croire que toutes les clauses sont parties d'ici ». (Lettre du 4 janvier 1823). (N. de l'auteur).

APPENDICE XVI (Liv. XV, ch. II, n. 23.)

C'est vers ce temps-là qu'un soir, Papineau étant à table chez un ami avec Ellice et Stuart, l'agent des unionistes, la conversation tomba sur le Canada. Ellice lui dit : « Vous avez l'air bien rassuré ! Je crois savoir de bonne source que le ministère vous a promis que la mesure ne reviendrait pas sur le tapis ; mais elle y reviendra. Je déshonorerai les ministres ; j'ai leur parole, donnée en présence des témoins ». Papineau et Neilson, inquiets, allèrent voir aussitôt sir James Mackintosh, qui leur répondit de ne pas s'alarmer ; « que Ellice était un fanfaron (*braggadocio*) sans poids ni influence. Il n'osera jamais agir aussi follement qu'il a parlé. Par l'entremise de quelques-uns de mes amis, je saurai refroidir son ardeur. Nous ne le voyons que parce qu'il est le gendre de lord Grey. » Plus tard, Papineau rencontra chez Ellice sir Francis Burdett. Il réussit à lui faire dire que si la majorité, en Canada, était aussi forte, aussi hostile à l'union qu'il l'assurait, c'était compromettre le parti whig que de le faire agir contre ses professions, si souvent répétées, de respect pour les vœux des majorités, et qu'il fallait abandonner le projet. « Non, dit Ellice, c'est une majorité ignorante, fanatisée par les prêtres. » Et là-dessus il attaqua violemment le séminaire de Montréal. Ensuite, il critiqua le système des lods et ventes, et avoua qu'il s'occupait, avec Stuart, d'élaborer un bill pour changer la tenure seigneuriale, espérant tirer meilleur parti de sa seigneurie de Beauharnois sous un nouveau régime. (N. de l'auteur.)

APPENDICE XVII (Liv. XVI, ch. III, n. 5.)

Lord Sandon s'exprima devant la Chambre des lords dans le même sens. (V. Hansard, *Parliamentary Debates*, XI). D'autres hommes d'État et historiens anglais ont, depuis, tenu le même langage. « Many men of mark and of great popular influence found themselves so far in sympathy with the rebels, that at least they regarded the rebellion as the inevitable result of an indefensible system. » J.-McCarthy, *Modern England*, 1899, II, 81. « Papineau'a Rebellion of 1837 won for Canada the constitution of February 1841 by which she obtained Home Rule ». Sir Charles Dilke, *Problems of Greater Britain*, 1890, 29. Un ardent impérialiste, Joseph Chamberlain, n'affirmait-il pas, en pleine Chambre des Communes, le 30 janvier 1902 : « The Canadians had great grievances... There was justification — or an excuse — for the conduct of the Canadian rebels. » — « The French Canadians felt that they did not enjoy their share of the confidence of the government ; the home government, ready enough to grant any favour that home opinion would permit, was trammelled by a public opinion, which suspected all who were of French origin of a desire

to restore the supremacy of the Roman Catholic religion and to assert political independence A vacillating policy was the result, which only increased suspicions, and led in the first year of the reign of Victoria to civil war ». G.-C. Brodrick and J.-R. Fotheringham, *The Political History of England*, XI, 1906, 438. — « Whilst many of the French were at this time undoubtedly disaffected, British arrogance had much to answer for in provoking and increasing discontent. » *Edinburgh Review*, January 1907, 252. Consulter aussi *The Creevey Papers*, ed. by sir H. Maxwell, 1903, II, 334-335. J.-S. Mill, *Considerations on Representative Government*, ch. XVIII. — V. encore *supra* liv. XVI, ch. II, n. 90, et liv. XVI, ch. III, discours de lord Gosford.



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE PREMIER

LE SYSTÈME DE LAW. — CONSPIRATION DES NATCHEZ (1712-1731)

La Louisiane et ses habitants. — M. Crozat en prend possession en vertu de la cession du roi (1712). — M. de La Mothe-Cadillac gouverneur : M. Duclos, commissaire ordonnateur. — Conseil supérieur établi (1712) ; introduction de la Coutume de Paris. — M. Crozat veut nouer des relations commerciales avec le Mexique ; voyages de M. Juchereau de Saint-Denis pour ce sujet (1714-1719) ; il échoue. — On fait la traite des pelleteries avec les indigènes, dont une partie se range du côté des Anglais de la Virginie. — Les Natchez conspirent contre les Français et sont punis (1716). — Désenchantement de M. Crozat touchant la Louisiane ; cette province décline rapidement sous son monopole ; il la rend, en 1717, au roi, qui la concède à la Compagnie d'Occident, rétablie par Law. — Système de ce fameux financier. — M. de l'Espinay succède à M. de la Mothe-Cadillac, et M. Hubert à M. Duclos (1717). — M. de Bienville remplace bientôt M. de l'Espinay (1717). — La Nouvelle-Orléans est fondée par M. de Bienville (1718). — Nouvelle organisation de la colonie ; moyen que l'on prend pour la peupler. — Terrible famine parmi les colons concentrés à Biloxi (1721). — Divers établissements des Français. — On a la guerre avec l'Espagne. — Hostilités en Amérique : Pensacola, île Dauphine. — Paix de 1720. — Louis XV récompense les officiers de la Louisiane. — Traité avec les Chicachas et les Natchez (1722). — Ouragan du 12 septembre 1722. — Missionnaires. — Chute du système de Law. — Mauvaise direction de la Compagnie, qui, depuis 1719, s'intitulait Compagnie des Indes. — M. Perrier gouverneur (1726). — Les indigènes forment le projet de détruire les Français ; massacre chez les Natchez ; le complot n'est exécuté qu'en partie. — Guerre à mort faite aux Natchez : ils sont anéantis (1731). — La Compagnie rétrocède au roi la Louisiane et le pays des Illinois (1731) 1

CHAPITRE II

LA DÉCOUVERTE DES MONTAGNES ROCHEUSES (1713-1744)

État du Canada : commerce, finances, justice, instruction publique, érection civile des paroisses, population, défenses. — Plan de M. de Vaudreuil pour l'accroisse-

ment du pays. — Délimitation des frontières. — Perversion du droit des gens au sujet du territoire. — Rivalité de la France et de la Grande-Bretagne. — Différends relatifs aux limites de leurs possessions. — Frontière de l'Est ou de l'Acadie. — Territoire des Abénaquis. — Les Anglo-Américains veulent s'en emparer. — Assassinat du P. Rasle (1724). — Le P. Aubry propose pour limite une ligne tirée depuis Beaubassin jusqu'à la source de l'Hudson. — Frontière de l'Ouest. — Principes différents invoqués par les deux nations ; elles établissent des forts sur les territoires qu'elles réclament ; empiétements. — Prétentions des colonies anglaises ; elles veulent accaparer la traite avec les sauvages. — Plan de Burnet. — Le commerce est défendu avec le Canada. — Établissement de Niagara par les Français (1721) et d'Oswégo par les Anglais (1725-1727). — Plaintes qu'ils s'adressent mutuellement. — Fort Saint-Frédéric élevé par M. de La Corne sur le lac Champlain (1731) ; la contestation dure jusqu'à la guerre de 1744. — Progrès du Canada. — Immigration ; perte du vaisseau le *Chameau* (1725). — Mort de M. de Vaudreuil (1725) ; qualités de ce gouverneur. — M. de Beauharnois lui succède. — M. Dupuy, intendant. — Son caractère. — Mort de M. de Saint-Vallier, second évêque de Québec (1727) ; difficultés qui s'élèvent relativement à son siège ; elles sont portées devant le Conseil supérieur. — Le clergé récuse le pouvoir civil. — Le gouverneur se rallie au parti clérical. — Il veut interdire le Conseil supérieur, qui repousse ses prétentions. — Il donne des lettres de cachet pour exiler deux membres (1728). — L'intendant fait défense d'obéir à ces lettres. — Décision du roi. — Le cardinal de Fleury, premier ministre (1726). — M. Dupuy est rappelé (1728). — M. D'Aigremont et ensuite M. Hocquart (1729) le remplacent comme commissaires ordonnateurs ; le dernier lui succède dans la charge d'intendant. — Conduite peu honorable du Conseil supérieur. — Mutations diverses du siège épiscopal jusqu'à la nomination de M. de Pontbriand (1741). — Soulèvement des Outagamis (1728) ; expédition des Canadiens ; les sauvages se soumettent. — Voyages de découvertes vers la mer Pacifique ; M. Pierre de Varennes de La Verendrye et son expédition dans l'Ouest (1731-1733). — Deux de ses fils découvrent les montagnes Rocheuses en 1743. — Apparences de guerre ; M. de Beauharnois se prépare aux hostilités (1740) 27

LIVRE HUITIÈME

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE (1608-1744)

De l'Amérique et de ses destinées. — Objet des colonies qu'on y a formées. — Le génie pour le négoce est le trait caractéristique des populations du Nouveau Monde. — Commerce canadien ; effet destructeur de la guerre sur lui. — Il s'accroît cependant avec l'augmentation de la population. — Son origine. — Pêche de la morue. — Traite des pelleteries, principale branche du commerce de la Nouvelle-France. — Elle est abandonnée au monopole de particuliers ou de compagnies jusqu'en 1731, qu'elle tombe entre les mains du roi pour passer en celles de fer-

miers. — Nature, profits, importance, fruits de ce négoce ; son utilité politique. — Rivalité des colonies anglaises ; moyens que prend Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, pour enlever la traite aux Français ; lois de 1720 et de 1727. — Autres branches de commerce : pêcheries, combien elles sont négligées. — Bois d'exportation. — Construction des vaisseaux. — Agriculture : céréales et autres produits. — Ginseng. — Exploitation des mines. — Chiffre des exportations et des importations. — Québec, entrepôt général. — Manufactures : introduction des métiers pour la fabrication des toiles et des draps destinés à la consommation intérieure. — Salines. — Établissement des postes et messageries (1721). — Transport maritime. — Impôts : droits de douane imposés fort tard et très modérés. — Systèmes monétaires introduits dans le pays ; changements fréquents qu'ils subissent, et perturbations qu'ils causent. — Numéraire : papier-monnaie : cartes, ordonnances ; leur dépréciation. — Faillite du trésor ; le papier est liquidé avec perte de cinq huitièmes pour les colons en 1720. — Observations générales. — Le trafic est permis aux fonctionnaires publics : affreux abus qui en résultent. — Lois de commerce. — Établissement d'une cour d'amirauté et d'une bourse à Québec et à Montréal en 1717. — Syndic des marchands. — Le gouvernement se montre défavorable à l'introduction de l'esclavage en Canada. 63

CHAPITRE II

LOUISBOURG (1744-1748)

Coalition en Europe contre Marie-Thérèse pour lui ôter l'empire (1740). — Le maréchal de Belle-Isle y fait entrer la France. — L'Angleterre se déclare pour l'impératrice en 1744. — Hostilités en Amérique. — Ombrage que Louisbourg fait aux colonies anglo-américaines. — Théâtre de la guerre sur ce continent. — Les deux métropoles laissent les colons à leurs propres forces. — Population du Cap-Breton ; fortifications et garnison de Louisbourg. — Expédition de Duvivier à Canseau et du côté d'Annapolis (1744). — Déprédations des corsaires. — Mutinerie de la garnison de Louisbourg (décembre 1744). — La Nouvelle-Angleterre, sur la proposition de Shirley, en profite pour attaquer cette forteresse. — Le colonel Pepperell s'embarque avec quatre mille hommes, et va mettre le siège par terre devant Louisbourg, tandis que le commodore Warren bloque le port (1745). — Le commandant français rend la place (16 juin). — Joie universelle dans les colonies anglaises. — La population de Louisbourg est transportée en France. — Projet d'invasion du Canada, qui se prépare à tenir tête à l'orage. — Le duc d'Anville est chargé de reprendre Louisbourg et d'attaquer les colonies anglaises (1746). — Son escadre est dispersée par une tempête. — Le gros de la flotte atteint Chibouctou (Halifax) avec une épidémie à bord. — Mortalité effrayante parmi les soldats et les matelots. — Mort du duc d'Anville (1746). — M. d'Estournelle, qui lui succède, se perce de son épée. — M. de La Jonquière persiste à attaquer Port-Royal ; une nouvelle tempête disperse les débris de la flotte (1746). — Frayeur des colonies américaines. — M. de Ramezay assiège Annapolis (1746). — Les Canadiens défont le colonel Noble au Grand-Pré, Mines (1747). — Ils retournent dans leur pays. — Les frontières anglaises sont attaquées, les forts Massachusetts et Bridgeman surpris, et Saratoga brûlé ; fuite des habitants (1747). — La France

fait de nouveaux armements ; ses flottes sont battues dans les combats des caps Ortegal et Finistère (1747). — Marines anglaise et française. — Faute du cardinal de Fleury, qui avait laissé dépérir la marine en France. — Le comte de La Galissonière gouverneur du Canada (1747). — Traité d'Aix-la-Chapelle (1748). — Insurrection des Miamis (1747-1748). — Paix générale. 94

CHAPITRE III

LA COMMISSION DES FRONTIÈRES (1748-1755)

La paix d'Aix-la-Chapelle n'est qu'une trêve. — L'Angleterre profite de la ruine de la marine française pour étendre les frontières de ses possessions en Amérique. — Plans de La Galissonière pour empêcher les colonies voisines de s'agrandir; ils sont adoptés par la Cour. — Prétentions des Anglais. — Droit de découverte et de possession des Français. — La politique de La Galissonière au sujet des limites est la meilleure. — Émigration des Acadiens (1749) ; part qu'y prend ce gouverneur. — Il fait bâtir ou relever plusieurs forts dans l'Ouest; fondation d'Ogdensburg (1749). — Le marquis de La Jonquière remplace M. de La Galissonière (1749). — Plan que ce dernier propose à la Cour pour la défense du Canada. — Appréciation que M. de La Jonquière fait de la politique de son prédécesseur ; le ministre lui enjoint de la suivre. — Le chevalier de La Corne et le major Lawrence s'avancent vers l'isthme de l'Acadie et s'y fortifient (1750); forts Beauséjour et des Gaspareaux, Lawrence et des Mines. — Lord Albemarle, ambassadeur britannique à Paris, se plaint des empiètements des Français (1750). — La France se plaint à son tour des hostilités des Anglais sur mer. — Établissement des Acadiens dans l'île de Saint-Jean (1749); leur triste situation. — Fondation d'Halifax (1749). — Une commission est nommée pour régler la question des limites : La Galissonière et Silhouette représentent la France; Shirley et Mildmay, la Grande-Bretagne. — Convention préliminaire : tout doit rester *in statu quo* jusqu'au jugement définitif. — Conférences à Paris. — L'Angleterre réclame toute la rive méridionale du Saint-Laurent depuis le golfe jusqu'à Québec ; la France maintient que l'Acadie se borne au territoire situé à l'est d'une ligne tirée de l'entrée de la baie de Fundy au cap de Canso. — Notes raisonnées à l'appui de ces prétentions diverses. — Les deux parties ne se font aucune concession. — Affaires de l'Ohio ; intrigues des Anglais parmi les sauvages de cette contrée et des Français dans les Cinq-Cantons. — Traitants de la Virginie arrêtés et envoyés en France. — Les deux nations envoyent des troupes sur l'Ohio et s'y fortifient. — Le gouverneur La Jonquière fait défense aux demoiselles Desaulniers de faire la traite du castor au saut Saint-Louis (1745) ; difficultés que cela lui suscite ; part que son secrétaire et lui prennent au commerce ; son népotisme. — Il dédaigne de se justifier. — Il tombe malade et meurt à Québec (1752). — Sa vie, son caractère. — Le marquis Du Quesne lui succède (1752). — Suite des affaires de l'Ohio. — Le lieutenant-colonel George Washington marche pour attaquer le fort Du Quesne. — Mort de Jumonville (1754). — Défaite de Washington par Louis de Villiers au fort Necessity (1754). — Plan des Anglais pour l'invasion du Canada ; assemblée des gouverneurs coloniaux à Albany (1754). — Le général Braddock est envoyé par la Grande-Bretagne en Amérique avec des troupes (1755). — Le baron

de Dieskau débarque à Québec avec quatre bataillons (1755). — Négociations des deux Cours au sujet de l'Ohio. — Note du duc de Mirepoix, du 15 janvier 1755; réponse du cabinet de Londres. — Nouvelles propositions des ministres français; l'Angleterre élève ses demandes. — Prise déloyale du *Lys* et de l'*Alcide* par l'amiral Boscawen (1755). — La France déclare la guerre à l'Angleterre (16 janvier 1756) 114

LIVRE NEUVIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE DE SEPT ANS (1755-1756)

Disposition des esprits en France et en Angleterre à l'époque de la guerre de Sept Ans. — La France change sa politique extérieure en s'alliant à l'Autriche, qui flatte Mme Pompadour, maîtresse de Louis XV. — Enthousiasme guerrier de la Grande-Bretagne et de ses colonies; leurs immenses armements. — Extrême faiblesse numérique des forces du Canada. — Plan de campagne; zèle des habitants. — Premières opérations. — Un corps de troupes, parti de Boston, s'empare de Beauséjour et de toute la péninsule acadienne (1755). — Exil et dispersion des Acadiens (10 septembre 1755). — Le général Braddock marche sur le fort Du Quesne; M. de Beaujeu va au-devant de lui; bataille de la Monongahéla: défaite complète des Anglais et mort de leur général (9 juillet 1755). — L'épouvante se répand dans leurs colonies. — Les Canadiens et les sauvages y commettent de grands ravages et font beaucoup de prisonniers. — Armées anglaises destinées à attaquer Niagara et Saint-Frédéric. — Le général Johnson se retranche à la tête du lac Saint-Sacrement (lac George). — Le général Dieskau l'attaque dans ses lignes; il est repoussé et lui-même tombe blessé entre les mains de l'ennemi (8 septembre 1755). — Le peuple des colonies anglaises murmure contre l'inaction de Johnson; réponse de ce commandant. — Le général Shirley abandonne le dessein d'assiéger Niagara. — Résultat de la campagne. — Mauvaises récoltes en Canada. — Préparatifs de l'Angleterre pour la prochaine campagne. — État du Canada; on demande des secours à la France. — Le général Montcalm arrive avec des renforts à Québec, en mai 1756. — Plans d'opérations. — Disproportion des forces des deux parties belligérantes. — Projets d'invasion des Anglais. 137

CHAPITRE II

LA PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRY (1756-1757)

Alliances avec les sauvages; les cantons iroquois protestent de leur neutralité. — Bandes canadiennes en campagne tout l'hiver (1755-56); destruction du fort Bull et dispersion d'un convoi d'environ quatre cents bateaux ennemis. — Commencement de désunion entre le gouverneur Vaudreuil et le général Montcalm à l'occa-

sion de l'entreprise contre Oswégo. — Siège de cette place. — La garnison, abandonnée du général Webb, capitule (14 août 1756). — Butin que l'on fait. — Les sauvages tuent un grand nombre de prisonniers ; on ne parvient à les arrêter qu'avec beaucoup de peine. — Les fortifications d'Oswégo sont rasées. — Joie que cette victoire répand en Canada. — Les Anglais suspendent toutes leurs opérations jusqu'à la fin de la campagne. — Les sauvages ravagent leurs provinces. — Les Canadiens détruisent Granville à vingt lieues de Philadelphie (1756). — Disette en Canada. — Arrivée de beaucoup d'Acadiens, qui mouraient de faim. — Ils se dispersent dans le pays. — Demande de secours à la France. — Augmentation rapide des dépenses. — Montcalm propose d'attaquer l'Acadie. — Pitt monte aux affaires en Angleterre ; nouveaux efforts de cette puissance en 1757. — Elle forme et on abandonne en chemin le dessein de prendre Louisbourg, protégé par la flotte de l'amiral Dubois de La Motte. — Des bandes canadiennes tiennent la campagne pendant l'hiver ; M. de Rigaud, à la tête de quatorze cents hommes, ravage les environs du fort William-Henry (1757). — Les tribus sauvages restent fidèles à la France, qui envoie quelques secours. — Prise de William-Henry après un siège de six jours (9 août 1757). — La garnison met bas les armes. — Les prisonniers sont encore attaqués à l'improviste par les sauvages, qui en massacrent plusieurs, pillent et dispersent le reste. — Le fort William-Henry est rasé. — La disette augmente en Canada. — Murmures des troupes. — Les dissensions deviennent plus visibles entre les chefs de la colonie. — Succès variés de la France dans les autres parties du monde. — L'Angleterre porte son armée en Amérique à cinquante mille hommes, dont vingt-quatre mille de troupes réglées, pour la campagne de 1758. 167

CHAPITRE III

LA BATAILLE DE CARILLON (1758)

Le Canada, abandonné de la France, prend la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité. — Plan de campagne de l'Angleterre : elle se propose d'attaquer en même temps Louisbourg, Carillon et le fort Du Quesne. — Prise de Louisbourg après un siège mémorable (26 juillet 1758) ; invasion de l'île Saint-Jean ; les vainqueurs ravagent les établissements de Gaspé et de Mont-Louis. — Mesures défensives du Canada. — Marche du général Abercromby avec une armée de seize mille hommes sur Carillon, défendu par environ trois mille cinq cents Français. — Bataille de Carillon, livrée le 8 juillet. — Défaite d'Abercromby et sa fuite précipitée. — Le colonel Bradstreet surprend et brûle Frontenac (27 août). — Le général Forbes s'avance contre le fort Du Quesne. — Défaite du major Grant (15 septembre). — Les Français brûlent le fort Du Quesne et se retirent. — Vicissitudes de la guerre dans toutes les parties du monde. — Changement de ministres en France. — Mésintelligence entre Montcalm et Vaudreuil. — Observations des ministres sur les dilapidations en Canada et reproches sévères adressés à l'intendant Bigot. — On veut faire rappeler Vaudreuil et nommer Montcalm gouverneur. — Les ministres décident de faire rentrer ce dernier en France ; le roi s'y oppose. — Dépêches conciliantes envoyées avec des récompenses et des avancements. — On n'expédie point de renforts. — Défection des nations sauvages,

qui embrassent la cause de l'Angleterre par le traité d'Easton (Pennsylvanie) (octobre). — Cette dernière puissance décide d'attaquer Québec avec trois armées, qui se réuniront sous les murs de cette capitale. — Forces du Canada et moyens défensifs adoptés pour résister à cette triple invasion 193

LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE PREMIER

VICTOIRE DE MONTMORENCY ET PREMIÈRE BATAILLE D'ABRAHAM
(Reddition de Québec-1759).

Invasion du Canada. — Moyens défensifs qu'on adopte. — L'armée française se retranche à Beauport, en face de Québec. — Arrivée de la flotte ennemie. — Les troupes anglaises débarquent à l'île d'Orléans. — Proclamation adressée par le général Wolfe aux Canadiens. — Ce général, jugeant que l'attaque du camp français est trop hasardeuse, décide qu'on bombardera la capitale et ravagera les campagnes. — La ville est incendiée. — Attaque des lignes françaises à Montmorency. — Wolfe, repoussé, rentre accablé dans son camp et tombe malade (31 juillet 1759). — Il tente vainement de se mettre en communication avec le général Amherst sur le lac Champlain. — Ses officiers sont d'avis qu'on s'empare par surprise des hauteurs d'Abraham, afin d'obliger les Français à sortir de leur camp. Montcalm envoie des troupes pour garder la rive gauche du Saint-Laurent depuis Québec jusqu'à Jacques Cartier. — Grand nombre de Canadiens, croyant le danger passé, quittent l'armée pour aller vaquer aux travaux des champs. — Du côté du lac Champlain, Bourlamaque fait sauter les forts Carillon (26 juillet) et Saint-Frédéric (31 juillet), et se replie vers l'île aux Noix devant le général Amherst, qui s'avance avec plus de onze mille hommes. — Le général anglais Prideaux, opérant vers le lac Érié, prend le fort Niagara (24 juillet) et force les Français de se retirer à la Présentation, au-dessous du lac Ontario. — Les Anglais surprennent les hauteurs d'Abraham, le 13 septembre. — Première bataille qui s'y livre et défaite des Français. — Mort de Montcalm. — Capitulation de Québec. Lévis vient de Montréal prendre le commandement de l'armée et veut livrer une seconde bataille ; mais, apprenant la reddition de Québec, il se retire à Jacques-Cartier et s'y fortifie. — L'armée anglaise renfermée dans la ville fait ses préparatifs pour y passer l'hiver. — Demande de secours en France. 225

CHAPITRE II

SECONDE BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM ET DERNIÈRE VICTOIRE DES FRANÇAIS. Cession du Canada à l'Angleterre et de la Louisiane à l'Espagne (1760-1763).

Impressions différentes que la prise de Québec cause en Angleterre et en France. — Les ministres de Louis XV abandonnent le Canada à lui-même. — La Grande-

Bretagne organise trois armées pour achever sa conquête. — Mesure qu'on prend pour résister à cette triple invasion. Force respectives des Français et des Anglais. — Lévis marche sur Québec. — Seconde bataille des plaines d'Abraham ou bataille de Sainte-Foye (28 avril 1760). — Défaite complète de l'armée anglaise, qui se renferme dans la ville et que les Français assiègent en attendant les secours qu'ils avaient demandés de France. — Persuasion où l'on est dans les deux armées que le Canada restera à celle qui recevra les premiers renforts. — Arrivée d'une flotte anglaise (15 mai). — Lévis lève le siège et commence sa retraite sur Montréal ; le défaut de vivres l'oblige de renvoyer les milices et de disperser les troupes régulières. — État des frontières du côté des lacs Champlain et Ontario. — Les ennemis se mettent en marche pour attaquer Montréal. — Murray s'avance de Québec avec quatre mille hommes ; le chef de brigade Haviland, avec un corps presque aussi nombreux, descend le lac Champlain, et le général Amherst part du lac Ontario avec plus de onze mille hommes. — Les Français se replient et se concentrent sur Montréal au nombre de trois mille cinq cents soldats et miliciens. — Impossibilité d'une plus longue résistance et capitulation générale (8 septembre). — Triomphe et réjouissances de l'Angleterre. — Procès et condamnation des dilapidateurs du Canada à Paris (1761-1763). — Situation des Canadiens. — Pertes immenses qu'ils font sur les ordonnances et les lettres de change du gouvernement déchu. — Continuation de la guerre dans les autres parties du monde. — Paix de 1763, par laquelle le Canada est cédé à l'Angleterre, et la Louisiane à l'Espagne. — Tableau de la France au temps de ce traité, par Sismondi . . 260

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE PREMIER

RÉGIME MILITAIRE. ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS (1760-1774)

Cessation des hostilités ; les Canadiens rentrent dans leurs foyers. — Administration du pays par les autorités militaires ; cours martiales (1760). — Cession du Canada à l'Angleterre (1763). — Émigration de Canadiens en France. — Les lois françaises sont abolies et la religion catholique est seulement tolérée. — Le général Murray remplace le général Amherst ; fin du règne militaire et introduction du gouvernement civil (1764). — Établissement d'un conseil exécutif, législatif et judiciaire. — Division du Canada en deux districts, et introduction des lois anglaises. — Murmure des habitants. — Les colons anglais demandent une chambre élective dont les Canadiens soient exclus, et accusent de tyrannie le gouverneur Murray, qui repasse en Europe. — Soulèvement des sauvages occidentaux : Pontiac (1763). — Le général Carleton gouverneur (1766-1768). — Il change le Conseil. — Le peuple continue son opposition aux lois nouvelles. — Remontrances. — Rapports de Yorke, de Grey, Marriott, Wedderburne et Thurlow, officiers de la Couronne, sur les griefs des Canadiens (1772-1773). — Rétablissement des lois françaises (1772). — Nouvelle demande d'un gouvernement représentatif avec exclusion des catholiques (1773-1774). — Pétitions des Canadiens et des Anglais (1773-1774). 295

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE (1774-1775)

Difficultés entre l'Angleterre et ses anciennes colonies. — Divisions dans le Parlement à ce sujet. — Avènement de lord North au ministère (1770). — Troubles à Boston (1773). — Mesures coercitives de la métropole (1774), qui cherche en même temps à s'attacher le Canada par des concessions. — Pétitions opposées des Canadiens et des Anglais ; raison des délais pour décider entre les deux partis. — Acte de 1774, dit de Québec ; débats à la Chambre des Communes. — Congrès de Philadelphie (1774) ; il met l'Acte de Québec au nombre de ses griefs. — Ses adresses à l'Angleterre et aux Canadiens. — Le général Carleton revient en Canada ; il établit un Conseil législatif (1774). — Sentiments des Canadiens sur la lutte qui se prépare. — Premières hostilités. — Surprise de Ticonderoga, de Crown-Point et de Saint-Jean (1775). — Guerre civile. — Bataille de Bunker-Hill (1775). — Envahissement du Canada. — Montgomery et Arnold marchent sur Québec ; Montréal et les Trois-Rivières tombent en leur pouvoir (12-20 novembre 1775). — Le gouverneur rentre en fugitif dans la capitale, devant laquelle les insurgents mettent le siège (décembre 1775) 329

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE PREMIER

L'ARMÉE AMÉRICAINE DEVANT QUÉBEC 1775-1776.

Situation désespérée de la cause métropolitaine en Canada ; Québec seul reconnait la domination anglaise. — Préparatifs de défense. — Un changement défavorable aux républicains s'opère graduellement dans l'esprit des Canadiens. — Attaque de Québec le 31 décembre 1775 ; Montgomery est tué. — Le Congrès envoie des secours et une nouvelle adresse aux Canadiens. — Arrivée de Franklin, de Chase et de Carroll, qui les invitent à se joindre à la Confédération (1776). — Conduite du peuple dans cette circonstance mémorable. — Les républicains manquent de tout et sont décimés par les maladies. — Le gouverneur reçoit des secours. — Le siège de Québec est levé. — Les Américains, battus près des Trois-Rivières, évacuent le Canada. — Ils sont plus heureux dans le Sud, où la campagne se termine à leur avantage. — Proclamation de leur indépendance, le 4 juillet 1776. — Débats dans le Parlement britannique. — Fameuse campagne du général Burgoyne dans la Nouvelle-York ; combats de Hubbardton, de Bennington, de Freeman's-Farm (1777). — L'armée anglaise, cernée à Saratoga, met bas les armes (16 octobre). — Le Congrès et le comte d'Estaing, amiral des flottes françaises, exhortent inutilement les Canadiens à se joindre à la nouvelle république (1778) 359

CHAPITRE II

LE CONSEIL LÉGISLATIF (1777-1792)

Conseil législatif : la guerre le fait ajourner jusqu'en 1777. — Composition de ce corps ; ses travaux et son unanimité. — Il s'occupe de l'administration de la justice, des milices, etc. — Mécontentements populaires. — Le général Haldimand remplace le gouverneur Carleton (1778). — Sa politique. — Effrayé des succès des Américains, il gouverne le Canada par l'intimidation et la terreur jusqu'en 1784. — Corruption des tribunaux et nullité du Conseil. — La France reconnaît les États-Unis (1778) et leur envoie des secours. — Débats à cette occasion dans le Parlement anglais. — L'Espagne et la Hollande imitent la France. — Destruction des cantons iroquois. — Capitulation de l'armée anglaise à Yorktown (1781). — La Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des États-Unis (1783). — Perte de territoire par le Canada. — Le général Haldimand est remplacé (1785). — Du Calvet l'accuse devant les tribunaux de Londres. — Du livre de Du Calvet, *Appel à la justice de l'État* (1784). — Agitation en Canada. — Assemblées publiques. — Pétition pour et contre l'établissement d'un gouvernement représentatif. — Lord Dorchester (Guy Carleton), gouverneur général (1786). — Enquêtes qu'il fait faire sur l'administration de la justice, sur la milice, sur l'agriculture, sur le commerce, sur l'instruction publique, etc. — Le juge Smith tente de substituer les lois anglaises aux françaises. — Nouvelle division territoriale du Canada (1788). — Pétitions à l'Angleterre. — Intervention des marchands de Londres en faveur du parti anglais. — Intrigues. — Division des Canadiens en constitutionnels et en anti-constitutionnels. — Projet de constitution communiqué par lord Grenville à lord Dorchester (1789). — Pitt présente ce projet au Parlement (1791). — Débats auxquels Pitt, Burke, Fox, Grenville prennent part. — Le projet passe dans les deux Chambres. — Nouvelle constitution, qui divise le Canada en deux provinces. — Elle est fêtée à Québec et à Montréal par des banquets 385

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA CONSTITUTION DE 1791—1792-1800

Établissement d'un gouvernement représentatif. — Lord Dorchester passe en Angleterre (1791). — Convocation des Chambres par sir Alured Clarke (1792). — Le parti anglais veut abolir l'usage de la langue française : vives discussions à ce sujet. — Les Canadiens l'emportent. — Les mêmes débats se renouvellent lors de la discussion du règlement de la Chambre. — Les anglicisateurs sont encore défaits. — Bills relatifs à l'esclavage et à l'instruction publique. — Biens des Jésuites. — Subsides. — Justice. — Retour de lord Dorchester (1793). — Deuxième session. — Organisation de la milice. — Comptes publics. — Judicature. — Suspension de l'acte de l'*Habeas corpus*. — Association générale contre les propa-

gandistes révolutionnaires (1794). — Création d'un évêché protestant. — Troisième session. — Revenus et dépenses. — Fixation des charges; rentes seigneuriales. — Voies publiques. — Monnaies. — Lord Dorchester est remplacé par le général Prescott (1796). — Nouveau Parlement. — Session de 1797. — Défection de MM. de Bonne et de Lanaudière. — Traité de commerce entre l'Angleterre et les États-Unis (1794). — Émissaires français. — Les pouvoirs de l'exécutif sont rendus presque absolus : ses terreurs. — Exécution de McLane (1797). — Sessions de 1798 et de 1799. — Impôts, revenus publics. — Querelles entre le gouverneur et son Conseil au sujet de la régie des terres. — Prescott est rappelé avec le juge Osgoode (1799). — Sir Robert Shore Milnes convoque les Chambres en 1800. — On exclut le député Bonne de l'Assemblée. — Le gouvernement achève de s'emparer des biens des Jésuites. 431

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION DE SIR JAMES GRAIG (1801-1811)

Elections de 1800. — Institution Royale (1801) ; son objet. — Principe de la taxation. — La nationalité canadienne. — Publication du *Canadien* (1806). — Affaire de la *Chesapeake* (1807). — État des relations de l'Angleterre avec les États-Unis. — Premières difficultés avec cette république. — Arrivée de sir James Craig en Canada (1807). — Proclamation politique. — Ouverture des Chambres (1808). — Projet de loi pour exclure les juges de l'Assemblée. — Pierre Bédard et quelques autres officiers de milice sont cassés. — Question de la responsabilité ministérielle. — Dissolution du Parlement (1809) ; discours insultant de Craig. — Les idées du *Canadien* sur la constitution et la responsabilité ministérielle. — Subsides. — Agent à Londres. — Exclusion des juges de la Chambre. — Dissolution subite du parlement (1810). — Saisie du *Canadien* et emprisonnement de Bédard, Taschereau et Blanchet, représentants du peuple. — Proclamamation du gouverneur (1810). — Élections. — Craig recommande au ministre des colonies d'abolir la constitution ou d'unir les deux Canadas. — Il envoie son secrétaire Ryland à Londres (1810) ; réponse du ministre. — Ouverture des Chambres (septième parlement) (1810). — Élargissement des prisonniers. — Affaires religieuses. — Entrevues de sir James Craig et de l'évêque Plessis au sujet de la nomination aux cures (1811). — Fin de l'administration de Craig (1811) 455

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE DE 1812

Sir George Prevost ; sa politique. — Situation des rapports entre l'Angleterre et les Etats-Unis. — Premières hostilités sur mer (13 mai 1812). — Le parti de la guerre l'emporte à Washington. — La guerre est déclarée (18 juin). — L'Angleterre adopte un plan défensif. — Forces des États-Unis. — Organisation de la défense

du Canada. — Zèle du clergé catholique. — L'évêque Plessis travaille à faire reconnaître officiellement le catholicisme par le gouvernement. — Mission secrète de John Henry aux États-Unis (1809) et son résultat. — Mouvement des forces américaines. — Le général Hull envahit le Canada et se retire ensuite. — Escarmouches et combats. — Le général Brock fait prisonnier le général Hull avec ses soldats (16 août). — Van Rensselaer envahit le Canada. — Combat de Queenston (13 octobre); mort du major général Brock. — Défaite de l'ennemi. — Nouvelle et inutile invasion du Canada par le brigadier-général Smyth. — Le général Dearborn fait mine d'attaquer le Bas-Canada, puis se retire. — Événements sur mer (août-octobre-décembre). — Session du parlement (décembre). — Il élève les droits de douane pour faire face aux dépenses de la guerre 491

CHAPITRE II

CONTINUATION DE LA GUERRE DE 1812. — PAIX DE 1815 (1813-1814)

Campagne de 1813. — Opérations sur les lacs Erié, Ontario et Champlain. — Combats de Frenchtown (22 janvier 1813) et du fort Meigs (5 mai). — Attaque du fort Stephenson, sur la rivière Sandusky (2 août). — Combat naval de Put-in-Bay, funeste aux Anglais (10 septembre). — Combat de la Thames (5 octobre). — Destruction des Cris (1814). — Prise et pillage de York (Toronto) par les Américains (avril 1813). — Sir George Prevost attaque Sackett's-Harbour et est obligé de se retirer (29 mai). — Le colonel Harvey surprend les Américains à Burlington (5-6 juin). — Le fort de Black-Rock est brûlé (11 juillet). — Combat de Chrystler's-Farm (11 novembre); journée de Châteauguay (26 octobre). — Retraite des armées américaines. — Surprise du fort Niagara (19 décembre). — Lewiston, Manchester brûlés. — Opérations sur mer. — Travaux de la législature à Québec (1814). — Le juge Sewell accusé va se justifier à Londres. — Il propose l'union de toutes les colonies. — Campagne de 1814. — Combats de Lacolle (30 mars), de Chippewa (5 juillet), de Lundy's-Lane (25 juillet). — Attaque malheureuse du fort Erié (15 août). — Retraite de Drummond. — Expédition de Plattsburg (septembre). — Attaque des côtes maritimes des États-Unis. — Washington pris et le Capitole brûlé (24 août). — Bataille de la Nouvelle-Orléans (8 janvier 1815). — Cessation des hostilités. — Traité de Gand (24 décembre 1814). — Réunion des chambres à Québec, en janvier 1815 (huitième parlement). — Sir G. Prevost, accusé en Angleterre pour sa conduite à Sackett's-Harbour et à Plattsburg, passe en Angleterre. — Sa mort (5 janvier 1815). — Réhabilitation de sa mémoire. . 511

LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DES SUBSIDES (1816-1822)

Les dissensions entre la Chambre et le Conseil exécutif recommencent après la guerre. — Le général Drummond (1815-1816). — Abus dans les bureaux des terres

et des postes. — Rejet des accusations contre les juges Sewell et Monk. — Dissolution de la législature (1816). — Sir John Coape Sherbrooke gouverneur (1816). — Il envoie au ministre un mémoire sur l'état des esprits en Canada. — Instructions qu'il reçoit. — Le clergé catholique : M. Plessis. — Le juge Sewell. — Uniacke et Marshall. — Situation des finances ; leur confusion. — Instructions de lord Bathurst. — Droit de voter les subsides. — Le juge Foucher accusé. — Le duc de Richmond remplace Sherbrooke (1818). — Reprise de la question des finances. — Liste civile augmentée et demandée pour la vie du roi. — Elle est refusée. — Le juge Bédard accusé. — Mort soudaine du duc de Richmond (1819). Dissolution de la législature (1820). — Projet d'union des Canadas. — Lord Dalhousie gouverneur. — M. Plessis à Londres (1819). — Ses conférences avec lord Bathurst. — Les discussions sur la question des finances continuent. — Louis-Joseph Papineau, président de l'Assemblée, est nommé au Conseil exécutif (1820). — Refus des subsides. — Divisions dans le Conseil exécutif. — Partage des droits de douane avec le Haut-Canada 545

CHAPITRE II

LE PREMIER PROJET D'UNION DES CANADAS (1823-1827)

L'union des deux Canadas désirée par les Anglais de Montréal. — Ellice est leur agent. — Histoire de la fortune de ce marchand. — Le bill d'union est soumis secrètement au Parlement impérial (1822). — Parker donne l'alarme. — Sir James Mackintosh et sir Francis Burdett avertis arrêtent le projet dans la Chambre des Communes. — Nature de ce projet. — Il est ajourné. — Sensation que la nouvelle de sa discussion au Parlement produit dans les deux Canadas. — Pétition contre : Papineau et Neilson députés à Londres (1822). — Habile mémoire qu'ils présentent au gouvernement. — Les ministres abandonnent la mesure. — Opinion de sir Francis Burdett sur l'union législative. — Entrevues de Papineau et de lord Bathurst. — Opinion d'hommes d'État sur la durée de la confédération des États-Unis. — Déficit de Caldwell. — Lord Dalhousie passe en Angleterre (1824) ; il revient à Québec (1825). — Refus des subsides (1827). — Discours insultant de ce gouverneur en prorogeant les Chambres (1827). 574

CHAPITRE III

LA CRISE DE 1827 (1827-1828)

Nouvelle crise. — Adresse de Papineau et d'une partie des membres de la Chambre d'assemblée à leurs commettants en réponse au discours prononcé par le gouverneur en ajournant la session (1827). — Assemblées publiques. — Destitutions dans la milice. — La presse. — Élections. — Réunion de la législature (1827). — Le gouverneur désapprouve le choix de Papineau pour président de l'Assemblée. — La législature est prorogée (1827). — Adresse des partisans de lord Dalhousie au roi. — Assemblées publiques dans toutes les parties du pays. — Adresses au roi et au Parlement impérial. — Waller, rédacteur du *Spectator*, est arrêté (1827). — John Neilson, D.-B. Viger et Austin Cuvillier députés à Londres avec les

adresses des Canadiens (1828). — Gale député avec celles du parti opposé. — Affaires du Canada au Parlement impérial. — Discours de Huskisson, Labouchère, sir James Mackintosh, Hume, Wilmot-Horton, Stanley, dans les Communes (1828). — Les adresses sont renvoyées à un comité. — Rapport du comité. — Huskisson est remplacé au ministère des colonies par sir George Murray. — Le rapport du comité n'est ni rejeté ni adopté. — Sir George Murray annonce aux députés canadiens qu'on va prendre des mesures pour faire cesser les difficultés. — Sir James Kempt remplace lord Dalhousie en Bas-Canada (1828). 591

LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE PREMIER

LES QUATRE-VINGT-DOUZE RÉSOLUTIONS (1829-1834

Espoir trompeur que le rapport du comité de la Chambre des Communes fait naître en Canada. — Instructions de sir James Kempt. — La presse canadienne devient plus modérée. — Session de 1828-9. — Décision des ministres sur la question des subsides. — Les espérances de l'Assemblée s'évanouissent. — Résolutions qu'elle adopte (1830). — Nouvelles adresses à l'Angleterre. — Travaux de la législature. — Session de 1830. — Réponse des ministres aux dernières adresses. — Résolutions sur les ordonnances de milice et les subsides. — Conseils législatif et exécutif. — Opinion de sir James Kempt à leur sujet. — Sensation qu'elle produit. — Assemblée à Saint-Charles. — Lord Aylmer succède à sir James Kempt (1830). — Le procureur général Stuart est suspendu. — Concessions et réformes proposées par lord Goderich (1831). — Elles sont refusées par la Chambre. — Faute de l'Assemblée en cette occasion. — Les juges Kerr et Fletcher sont accusés. — Émancipation politique des juifs (1831). — Le Parlement impérial change l'Acte constitutionnel de 1791 pour abandonner les revenus du Canada au contrôle de sa législature (1831). — Session de 1831-32. — Nouvelles dépêches de lord Goderich. — Indépendance des juges. — Terres de la Couronne et réserves du clergé. — Bureau des postes. — Clôture de la session; regret de lord Aylmer de voir les concessions de lord Goderich si mal accueillies. — Émeute du 21 mai (1832) à Montréal. — Le choléra en Canada : ses terribles ravages. — Assemblées des Canadiens à Saint-Charles et des Anglais à Montréal. — Session de 1832. — Réponse des ministres touchant le juge Kerr et l'indépendance des juges. — Retour des ministres à une politique rétrograde. — Adresse au roi pour le prier de rendre élective la Chambre haute (1833). — Résolutions contre le projet d'annexer Montréal au Haut-Canada. — Le procureur général Stuart et le juge Kerr sont destitués. — Adresse du Conseil législatif au roi. — Double vote de son président. — Cantons de l'Est. — Session de 1834. — Dépêches de lord Stanley sur différents sujets. — État de la province. — Les quatre-vingt-douze résolutions. — Lord Aylmer est accusé. — Adresse du Conseil législatif. — Prorogation (18 mars 1834). . 605

CHAPITRE II

L'INSURRECTION DE 1837 (1835-1837)

Effet des quatre-vingt-douze résolutions en Angleterre. — Une partie des cantons de l'Est se rallient à la Chambre d'assemblée (1834). — Comité nommé dans les Communes sur nos affaires (1834). — Débats. — Démission d'une partie du cabinet anglais (1834). — Stanley est remplacé au ministère des colonies par Spring Rice, à qui succède lord Aberdeen. — Comités de district en Canada. — Nouvelles pétitions. — Lettre de John Roebuck. — Nouveaux débats dans la Chambre des Communes (1835). — Nouveau parlement, le quinzième et le dernier du Bas-Canada. — Associations constitutionnelles. — Rapprochement entre les libéraux du Haut et du Bas-Canada. — La législature s'ouvre à Québec (21 février 1835). — Nouvelle adresse à l'Angleterre. — Une autre section de la majorité de l'Assemblée se détache de Papineau. — Dépêches de lord Aberdeen. — Ministère de lord Melbourne (1835). — Trois commissaires envoyés en Canada (1835). — Lord Gosford remplace lord Aylmer (1835). — Chambre des lords. — Ouverture du parlement canadien (27 octobre 1835). — Discours de lord Gosford. — La Chambre, persistant dans la voie qu'elle a prise, vote des subsides pour six mois; ils sont refusés. — La législature est prorogée et convoquée de nouveau (1836). — Les autres colonies, qui devaient faire cause commune avec le Bas-Canada, l'abandonnent et acceptent les propositions de l'Angleterre. — Rapport des commissaires (1837). — La conduite du ministère est approuvée. — Les assemblées continuent en Canada. — Langage des journaux. — Agitation dans les campagnes. — Bandes d'hommes armés. — Papineau descend jusqu'à Kamouraska. — Opinion réelle de la masse des habitants. — Nouvelle session de la législature (18 août 1837), aussi inutile que les autres. — Nouvelle adresse au Parlement impérial. — Magistrats et officiers de milice destitués. — Associations secrètes à Québec et à Montréal, où l'on décide de prendre les armes. — Démonstration en faveur du gouvernement. — Assemblée des six comtés (23 octobre 1837). — Mandement de l'évêque de Montréal. — Le gouvernement fait des armements. — Troubles à Montréal. — Mandats d'arrestation lancés. — Les troupes battues à Saint-Denis (23 novembre 1837); victorieuses à Saint-Charles (25 novembre). — La loi martiale proclamée (5 décembre). — Plusieurs membres invitent inutilement le gouverneur à convoquer immédiatement les Chambres. — Affaire de Saint-Eustache (14 décembre). — L'insurrection domptée. — Troubles dans le Haut-Canada. — Retraite de lord Gosford — Débats dans les Communes. — Les ministres promettent de soumettre l'insurrection par les armes 637

CHAPITRE III

L'UNION DES DEUX CANADAS (1838-1840)

Effets de l'insurrection de 1837 en Angleterre, en France et aux États-Unis. — Mesures du Parlement impérial (1838). — Débats dans les deux Chambres. — Suspension de la constitution. — Lord Durham nommé gouverneur. — Son arrivée à Québec (27 mai 1838). — Sa proclamation au peuple. — Il organise son conseil. — Les

accusés politiques sont amnistiés ou éloignés temporairement (28 juin). — Edward-Gibbon Wakefield, député secrètement vers Papineau et quelques autres chefs. — Attitude des partis. — Lord Durham dans le Haut-Canada. — Il y rallie la majorité à son plan d'union. — Réunion à Québec des gouverneurs des provinces du golfe. — L'ordonnance d'amnistie, qui exile quelques accusés aux Bermudes, est désavouée en Angleterre. — Lord Durham résigne sa charge (9 octobre). — Adresses qu'il reçoit et ses réponses. — Il s'embarque pour l'Europe (3 novembre). — Sir John Colborne lui succède. — Une nouvelle insurrection s'organise sur la rivière Richelieu. — Colborne y marche avec 7 à 8.000 hommes (novembre). — Il incendie le pays. — Arrestations nombreuses. — Procès des accusés. — Quatre-vingt-dix-neuf d'entre eux sont condamnés à mort, et douze exécutés (décembre-janvier 1839). — Cinquante-huit sont exilés. — Rapport de lord Durham (1839). — Le bill d'union présenté au Parlement impérial (1839). — Il est ajourné à l'année suivante. — Poulett Thomson gouverneur. — Il arrive à Québec (1839). — Il se rend en Haut-Canada et y convoque les Chambres. — Il leur fait agréer les conditions du bill d'union, qui est voté dans le Parlement impérial malgré les pétitions du Bas-Canada et l'opposition du duc de Wellington et de lord Gosford (1840). — L'union proclamée en Canada (1841). — Remarques générales. — Population au temps de l'union. — Conclusion 678

FRANCE-AMÉRIQUE

Le Comité France-Amérique, *qui édite la Bibliothèque à laquelle cet ouvrage appartient, a été fondé, il y a dix ans, par un grand nombre de personnalités qui ont lancé l'appel suivant, résumant le programme du Comité :*

Les Français qui signent cet appel viennent de fonder une institution qui se consacre à une œuvre urgente de rapprochement et de sympathie entre la France et les nations américaines : c'est le Comité *France-Amérique*.

Travailler au développement des relations économiques, intellectuelles, artistiques, etc., entre les nations du nouveau monde et la nation française; fonder une Revue mensuelle et y coordonner les renseignements les plus complets sur la vie économique et intellectuelle des peuples américains; attirer en France des étudiants et des voyageurs des deux Amériques et leur préparer un accueil cordial ; encourager toute œuvre ou toute action qui fera connaître l'Amérique en France ou la France en Amérique : telle sera la direction donnée à nos efforts.

Les soussignés font appel au concours généreux et au dévouement actif de ceux qui, en France, s'intéressent aux Amériques et de ceux qui, dans les Amériques, s'intéressent à la France.

Cette fondation a été accueillie avec tant de faveur que, trois ans après, le nombre de ses membres actifs et de ses adhérents

dépassait le millier. A cette date, après avoir organisé en France une base solide, il a commencé à fonder des Comités correspondants en Amérique.

Dans l'Amérique du Nord, les Comités suivants fonctionnent sous la présidence : à Montréal, de l'Hon. sénateur Raoul Dandurand, ancien président du Sénat fédéral ; à Québec, de M. Ferdinand Roy; à la Nouvelle-Orléans, de l'Hon. Juge Bréaux, ancien président de la Cour Suprême de la Louisiane; à Los Angeles, de M. L. W. Brunswig; à San Diego, de M. Eugène Daney, ancien président de la California Bar Association; à Seattle, de M. R. Auzias de Turenne; à Salt Lake City, du Major Richard W. Young, etc., etc. La Société « The Friends of France », de San Francisco, est également affiliée au Comité France-Amérique de Paris.

Des Comités ont été constitués à Rio de Janeiro (président : M. Antonio Azeredo, président du Sénat fédéral); Sao Paulo (président : sénateur Jorge Tibiriça, ancien président de l'Etat de Sao Paulo); Montevideo (président : M. Juan Zorilla de San Martin, ancien ministre de l'Uruguay à Paris); Santiago du Chili (président : M. Marcial Martinez, ancien ministre plénipotentiaire) ; Panama (président : Dr. Pablo Arosemena, ancien président de la République de Panama) ; La Havane (président : Dr. Cosme de la Torriente, sénateur) ; La Paz (président : Dr. Carlos Calvo, ancien ministre de l'Instruction publique) ; San José de Costa Rica (président : Léonidas Pacheco, ancien ministre de l'instruction publique). D'autres sont en voie de formation à Buenos-Aires, Mexico, Bogota, Quitto, etc.

Le Comité de Sao Paulo, notamment, a organisé en 1913 une brillante Exposition d'Art français, dont la section d'art rétrospective a servi à constituer le premier Musée d'Art français permanent en Amérique du Sud.

D'autre part, en France, une section spéciale, dite Ligue française de propagande, *a organisé un service de renseignements et de*

propagande en Amérique, touchant le tourisme en France, l'enseignement français, l'art français et les produits de l'industrie française.

Le Comité central de Paris, qui a son siège social 21, rue Cassette, se compose d'un Bureau, d'un Conseil de direction, de membres actifs et d'adhérents. Le Bureau de France-Amérique *est actuellement formé des personnalités suivantes :*

Président du Comité : M. Gabriel HANOTAUX, *de* l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères ; *président de la Ligue française de propagande :* M. HEURTEAU, délégué général du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans ; *président de la section France-Amérique latine :* M. François CARNOT ; *président de la section France-États-Unis :* M. Alexandre MILLERAND ; *président de la section France-Canada :* vicomte R. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR ; *président d'honneur de la Ligue française de propagande :* M. Georges PALLAIN, gouverneur de la Banque de France ; *président de la Commission de l'Enseignement :* M. APPELL, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences ; *président de la Commission des Beaux-Arts :* M. François CARNOT, président de l'Union des Arts décoratifs ; *président de la Commission de l'Industrie et du Commerce :* M. DE RIBES-CHRISTOFLE, président de la Chambre de commerce de Paris ; *président de la Commission du Tourisme :* M. Edmond CHAIX, président de la Commission du Tourisme de l'Automobile-Club ; *trésorier :* comte R. DE VOGUÉ ; *directeur :* M. G. LOUIS-JARAY, membre du Conseil d'État.

Le Comité publie le 5 *et le* 20 *deux Revues mensuelles : l'une,* France-Amérique, *avec ses livraisons* France-Amérique latine *et* France-Canada ; *l'autre,* France-Etats-Unis, *au texte français-anglais et un supplément* France, *chronique illustrée du mois en anglais, qui est la propriété du Comité. Ces revues étudient la vie des nations américaines dans toutes leurs manifestations politiques, nationales, économiques, financières, sociales, intellectuelles, artistiques, etc. Elles publient régulièrement des articles et chroniques des auteurs les plus connus et les plus compétents. Ce sont des revues de luxe paraissant sur une cinquantaine de pages de grand format, et qui donnent chaque mois des gravures ou cartes en planches hors texte sur papier couché.*

Le numéro (*France et Etranger*) *: 2 fr.* 50.

Abonnement annuel pour chaque Revue : 28 *francs* (*France*) ; 30 *francs* (*Amérique*) ; 32 *francs* (*autres pays étrangers*).

France-Amérique *paraît depuis le* 1er *janvier* 1910 ; *chaque année est envoyée franco contre* 25 *francs.*

Le Comité publie en outre un journal illustré mensuel, l'Amérique, *sur papier glacé, qui donne plus spécialement le compte rendu des diverses manifestations, initiatives et organisations du Comité* (*Le numéro* 0 *fr.* 60. *Abonnement annuel : France*, 6 *francs ; Amérique*, 8 *francs.*)

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY







